Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant231unse

LE

CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE

VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

QUATRE-VINGTIÈME ANNÉE

231

TOME DEUX CENT TRENTE-ET-UNIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT QUATRE-VINGT-QUINZIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1908

Reproduction et traduction interdites.

THE BLITT CENTER
LIBRARY

LE

CORRESPONDANT

NOTES INÉDITES DE NAPOLÉON Ier

On connaît la *Correspondance de Napoléon Ier* en trente-deux volumes in-4°, publiée de 1858 à 1869, en vertu d'un décret de Napoléon III, daté de Boulogne, 7 septembre 1854. Deux commissions collaborèrent successivement à ce monument historique. La première, présidée par le maréchal Vaillant fut composée de sept membres : baron Charles Dupin, comte Boulay de la Meurthe, Prosper Mérimée, général Aupick, Armand Lefèvre, Chabrier, Chassériau et Perron, auxquels vinrent s'adjoindre successivement Cucheval-Clarigny, le général Pelet, le comte de Flahaut, le comte Paul de Champagny. La seconde, instituée le 3 février 1864, sous la présidence du « bien-aimé cousin » le prince Napoléon, fut composée de cinq membres : le comte Valewski, Amédée Thierry, le comte de Laborde, Sainte-Beuve et le colonel Favé.

Dans la partie de la *Correspondance* publiée par cette seconde commission, on trouve un grand nombre de notes dictées par l'Empereur lui-même et que les éditeurs officiels ont considérées avec juste raison comme devant faire partie de cette correspondance. Ce sont, en effet, de véritables lettres, que ses secrétaires ont transcrites, sous sa dictée, en mettant seulement à la troisième personne le *je* impérial, et auxquelles il ne manque que les formules protocolaires de salutation.

Napoléon Ier, qui ne se contentait pas de considérer les questions qu'il traitait par masses et par vues d'ensemble, mais qui aimait à connaître chaque chose par son côté le plus spécial et le plus technique, administrait autant qu'il gouvernait. Il ne craignait pas de descendre au rôle de chef de bureau quand il s'agissait de questions d'administration intérieure, et rien ne lui semblait indigne de ses préoccupations. Il avait institué plusieurs Conseils d'administration qu'il présidait en personne, où il se faisait rendre compte des affaires de la façon la plus détaillée, et où il dictait, sous forme de notes, ses observations et ses ordres. Il y avait un Conseil de la guerre, un Conseil des fortifications, un Conseil des finances, un Conseil de la marine, un Conseil

des ponts et chaussées, un Conseil de commerce et des manufactures.

Ce dernier, composé de négociants, choisis par l'Empereur sur la présentation des Chambres du commerce des principales villes de France, quoique dépendant du ministère de l'intérieur, avait ses bureaux à part, à l'hôtel Chabrillant, rue de Grenelle-Saint-Germain. Le chef rapporteur titulaire des affaires de ce Conseil était le philosophe Gérando.

On sait que Napoléon Ier, détestable calligraphe, écrivait peu de sa main. Presque toutes les pièces de sa *Correspondance* ont été dictées à ses secrétaires, à ses aides-de-camp, à son chef d'état-major ou à ses ministres. C'est le plus souvent le Ministre secrétaire d'Etat, Maret, duc de Bassano, et ensuite le comte Daru, qui écrivait, sous la dictée de l'Empereur, les *notes* adressées par celui-ci aux diverses administrations de l'intérieur. Le secrétaire d'Etat faisait immédiatement exécuter trois ou quatre copies de son brouillon. Car l'Empereur demandait assez souvent communication de ces notes pour s'assurer qu'elles n'avaient pas été perdues de vue; et il fallait en avoir plusieurs exemplaires toujours prêts.

Un heureux hasard nous a permis de prendre connaissance de quelques-unes de ces copies réunies en cahier après coup et retrouvées dans les papiers d'un ancien commis du ministère de l'intérieur. Celles que nous publions sont inédites. Nous avons dû faire un choix dans le cahier d'où nous les avons extraites, laissant de côté plusieurs notes qui s'y trouvaient mêlées et qui ont déjà paru dans la *Correspondance* imprimée. Ce voisinage témoigne suffisamment de l'authenticité de celles dont nous donnons le texte plus loin. C'est d'ailleurs le même style, le même esprit; et la parfaite concordance de ces ordres impériaux avec les événements, suffit à lever toute incertitude au sujet de la source d'où elles proviennent.

La Commission présidée par le prince Napoléon a-t-elle eu sous les yeux les documents que nous éditons? Cela nous paraît peu probable. Il est certain qu'elle a éliminé de parti pris quelques pièces qu'elle ne pouvait pas ne pas considérer comme importantes, mais qui auraient pu être fort désagréables pour la famille de Napoléon III. Dans son rapport à l'Empereur, qui figure en tête du XVIe volume de la *Correspondance*, le prince Napoléon avoue lui-même que la Commission qu'il préside négligera de publier « certaines prescriptions particulières qui ne sont souvent que le développement d'une mesure générale. » Mais cette précaution oratoire avait pour but de justifier l'omission de certaines lettres, gênantes pour le prestige de la famille Bonaparte, dans le genre de celles que Napoléon Ier expédiait de Paris à la date du 24 mars 1809, au mari de la reine Hortense, et qui ne figure pas dans la *Correspondance* imprimée en vertu du décret de 1854[1].

[1] Voici cette lettre :

« 24 mars 1809.

« Monsieur mon frère,

« En vous plaçant sur le trône de Hollande, je n'avais d'autre but que de vous faire concourir à l'accomplissement de mes desseins. Quel que soit ce titre de roi dont j'ai bien voulu vous honorer, vous ne deviez point oublier que j'étais le centre auquel toutes vos actions royales devaient se rapporter. J'apprends, cependant, qu'au mépris de mes volontés vous souffrez paisiblement que vos ports soient ouverts au commerce anglais,

Mais la Commission de 1864 n'avait aucune raison politique ou dynastique d'éliminer les *notes* que nous éditons et qui montrent Napoléon Ier très préoccupé de la prospérité de l'industrie française, en même temps qu'elles apportent une contribution sérieuse à l'histoire du blocus continental. La plupart de ces documents présentent, à ce point de vue, un intérêt égal à celui des notes de même nature que la Commission a cru devoir reproduire dans la *Correspondance*, et ne font nullement double emploi avec celles-ci. Il nous a paru, pour ce motif, utile de les tirer de l'oubli où ils sont demeurés jusqu'à ce jour.

NOTE SUR L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE

[Paris], *21 mars 1808.*

L'intention de Sa Majesté est que le grand-maître de l'Université entre en fonctions le plus tôt possible; beaucoup de choses sont encore à faire. Il est nécessaire que le conseiller d'Etat Fourcroy[1] se concerte avec le grand-maître[2], afin de rédiger des décrets à présenter au Conseil pour l'exécution des diverses vues indiquées dans le décret d'organisation.

Un des premiers objets dont il convient de s'occuper, c'est le logement de l'Université impériale à Paris. Si les Archives sont déplacées[3] et retirées du Corps législatif, ce local ne conviendrait-il pas pour le chef de l'Université? Dans la position

que votre royaume soit leur entrepôt, et vos marchés les lieux où se débitent leurs marchandises. Si vous ne réprimez pas, sur-le-champ, un ordre de choses aussi contraire à mes intérêts, je serai contraint d'oublier que vous êtes mon frère et roi. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, etc. »

On sait que l'Empereur faisait étroitement surveiller son « frère et roi » par un agent nommé Serrurier, qui lui envoyait personnellement des nouvelles et des renseignements sur ce qui se passait à la Haye et dans les Pays-Bas. (Lettre à M. de Champagny, duc de Cadore, ministre des relations extérieures, datée de Rambouillet, 17 juillet 1810. *Correspondance*, t. XX, p. 583).

[1] Le chimiste Fourcroy, ancien conventionnel, conseiller d'Etat et directeur général de l'instruction publique.

[2] Le grand-maître de l'Université impériale, M. de Fontanes, était en même temps président du Corps législatif.

[3] Le 2 mars 1808, Napoléon avait demandé à Maret, ministre-secrétaire d'Etat, de préparer une note sur l'organisation des Archives et de « faire connaître de quel département elles dépendaient, afin de régler définitivement ce service ». A ce moment les Archives de l'Empire, sous la direction de Daunou, étaient encore au palais du Corps législatif, cour Montesquieu et cour d'Aguesseau. La partie judiciaire se trouvait au Palais de Justice, cour de la Sainte-Chapelle.

actuelle de la société, il est probable que le président du Corps législatif sera un homme considérable qui aura son logement à Paris et qui ne voudra pas le quitter pour une année : ainsi, les appartements du président et le local des Archives peuvent se trouver disponibles en même temps. L'inconvénient du projet, qui placerait ainsi le chef-lieu, serait peut-être de déplacer les ponts-et chaussées : ces choses sont à examiner. On peut, en attendant, considérer le logement de M. de Fontanes, qui est très convenable, comme l'établissement provisoire du chef-lieu de l'Université. Quelques personnes avaient proposé de prendre l'hôtel Boulainvillers, à l'Isle-Saint-Louis; cette proposition est encore à examiner; mais l'idée à laquelle on doit se fixer, c'est que le local qu'on choisira, tel qu'il puisse être, soit arrêté définitivement, afin que, sans faire de dépenses inutiles, on arrive à prendre un grand parti qui satisfasse à toutes les convenances. Il est donc indispensable que le ministre présente, le plus tôt qu'il pourra, un projet qui convienne à l'institution, et qui, une fois adopté, ne donne plus lieu à aucun changement.

Il est également nécessaire d'établir, dans un projet de décret pour la mise à exécution du règlement, de quelle manière on doit suppléer, dans la première organisation, aux différentes qualités qui manquent aux individus qui doivent composer pour la première fois le Conseil de l'Université [1].

Les lycées et les écoles secondaires sont aux frais des communes ou à ceux du Trésor : une partie des élèves des lycées sort des écoles secondaires; ces élèves sont pris, dans ces écoles, en conséquence des examens faits par les inspecteurs. Sa Majesté désire

[1] L'Université impériale, créée par la loi du 10 mai 1806, ne devait être définitivement organisée, en vertu même de l'article 3 de cette loi, que dans le courant de l'année 1810. Cette besogne, à laquelle Fourcroy s'était presque exclusivement consacré depuis 1802, n'avançait guère. Avant la loi de 1806, il n'y avait pas eu moins de neuf rédactions différentes. Le 28 janvier 1808, Fourcroy avait présenté un nouveau rapport sur l'état du travail relatif à l'Université; il avait donné lecture à l'Empereur de la dernière rédaction délibérée en Conseil d'Etat et présenté un nouveau projet réduit aux dispositions principales. Napoléon ne trouva pas que ce fût suffisant. Fourcroy fut invité à « s'occuper, sans délai, d'un travail qui offrirait, en projet, l'Université impériale, toute organisée, en y faisant entrer les éléments qui doivent la composer ». Cette fois les ordres de l'Empereur étaient formels. Fourcroy se hâta, et le 17 mars 1808 un décret était rendu portant organisation de l'Université impériale. Ce décret comportait 19 titres et 144 articles. Mais l'œuvre n'était pas encore complète. Le règlement de l'Université ne fut achevé qu'au mois de septembre 1808, après un nouvel examen en Conseil d'Etat. Ce règlement comporte 30 articles et fait l'objet d'un décret daté du 17 septembre 1808.

que ces nominations ne soient plus soumises à son approbation et passent dès à présent au grand-maître. Sa Majesté se réserve le choix des élèves dont la nomination est une récompense accordée aux services des parents. Les élèves ainsi nommés doivent être seuls à la charge du Trésor; les autres, c'est-à-dire ceux qui sortent des écoles secondaires en conséquence des examens, doivent être à la charge des communes. Il faut donc dire dans un projet de décret : 1° qu'à dater du 1er juillet prochain les nominations aux bourses, demi-bourses ou quarts de bourses, en conséquence des examens des inspecteurs, seront faites par le grand-maître; 2° qu'à dater de la même époque, l'école secondaire de telle ville aura droit à tant de bourses, demi-bourses ou quarts de bourse, dans tel lycée; que la nomination à ces bourses sera faite par le grand-maître en conséquence des examens, et que les frais de ces bourses seront à la charge de telle commune : c'est ainsi qu'on parviendra à réaliser l'économie qu'il est dans l'intention de Sa Majesté de faire en faveur du Trésor.

Il faut également, qu'à dater du 1er juillet prochain, les 400 000 francs de la dotation de l'ancien Prytanée passent entièrement à l'Université, et que, dès lors, le collège de Saint-Cyr soit administré sur la même masse que l'école militaire de Fontainebleau, et au compte de la Guerre.

L'Ecole de Fontainebleau rapporte beaucoup d'argent; elle a fait des constructions, la plupart inutiles; elle a bâti un manège qui a coûté 120 000 écus, tandis que l'ancien manège de la cour n'avait pas coûté plus de 15 à 20 000 francs, et qu'un manège semblable eût été plus que suffisant pour l'Ecole. On ne peut donc considérer comme un bien l'aisance excessive de cet établissement. Cette aisance vient de ce que, la pension étant de 1200 francs, et les élèves ne coûtant guère que 6 ou 700 francs, il y a un bénéfice de près de 50 pour 100 sur un mouvement de 600 personnes. Il serait à souhaiter que le commandant de Fontainebleau fût le chef de l'administration de Saint-Cyr; que Fontainebleau comptât de clerc à maître, et qu'il ne fût fait de nominations gratuites pour le Prytanée qu'autant que l'Ecole militaire pourrait en payer sur ses économies : alors le collège de Saint-Cyr ne coûterait rien.

Ces observations conduisent à s'occuper de la translation de l'Ecole de Fontainebleau, et à examiner s'il ne conviendrait pas de placer l'Ecole militaire à Saint-Cyr et de mettre le collège de Saint-Cyr à la Flèche. Il faudrait faire un projet pour établir à la Flèche le Prytanée qui serait composé de 200 élèves du gouvernement et de 100 pensionnaires. Ce nombre doit paraître suffisant

si l'on considère celui des lycées qui existent en France. Il est hors de doute, qu'avec une administration comme celle de l'Université, les lycées vont gagner beaucoup de pensionnaires.

Une des vues principales que l'on doit avoir dans la rédaction des projets de décrets pour l'exécution du règlement de l'Université, c'est de réprimer, le plus possible, les pensions particulières qui rivalisent avec les lycées. Si l'on parvient à ce but, on attirera un plus grand nombre de pensionnaires aux lycées, et l'on se mettra dans le cas de diminuer le nombre des bourses, de manière à concevoir l'espérance que, dès l'année prochaine, 1 million suffira pour les lycées.

Ce qui paraît également pressant, c'est de fixer le sort des établissements actuels et de tous les individus qui se livrent à l'instruction; il convient donc que tous les professeurs, censeurs, proviseurs et autres agents de l'instruction soient tenus de faire connaître au grand-maître, par l'intermédiaire du chancelier, qu'ils sont dans l'intention de faire partie de l'Université et de contracter les obligations imposées à ses membres. Il faut donner à cet effet des modèles imprimés qui puissent présenter les notions dont il a besoin sur l'âge, les services, la situation des individus, etc. Il y aurait dans ces états, remis par les individus aux préfets, une colonne pour les notes des préfets; on demanderait aussi des notes aux évêques. Ce travail servirait aux nominations du grand-maître. On pense que les demandes des agents de l'instruction, accompagnées de ces documents et de ces notes, devraient être parvenues au grand-maître pour le 1er septembre.

Le tableau de l'organisation de l'Université doit être présenté à S. M. par le grand-maître en présence du ministre : il convient que cette présentation ait lieu pour la première fois le 1er novembre prochain. Cette présentation ne sera pas une vaine cérémonie; S. M. a voulu avoir dans les mains les promotions ou changements, afin de pouvoir s'y opposer, si telle était sa volonté. On sent qu'il est nécessaire, surtout pour une première formation, qu'il ne se fasse rien que S. M. ne l'ait bien connu, pour qu'elle ne soit pas inquiétée, sur ce qui aurait été fait, par les nombreuses réclamations auxquelles ce travail donnera lieu.

Le grand-maître sera présenté au serment par l'archi-chancelier. L'intention de S. M. est que la prestation de serment ait lieu dans la chapelle, avec le même cérémonial que pour le serment des archevêques : il convient de proposer une formule de serment particulière. Plus l'autorité que S. M. donne au grand-maître est étendue, plus il est nécessaire que le serment contienne d'une manière ferme et précise toutes les obligations qu'il doit contracter.

Le ministre verra le grand-maître et les titulaires le plus souvent possible, et M. Fourcroy les verra chaque jour afin de lever tous les obstacles et de faire marcher sans frottement cette grande et belle machine.

En général, S. M. a organisé l'Université en un corps, parce qu'un corps ne meurt jamais, et parce qu'il y a transmission d'organisation, d'administration et d'esprit.

S. M. lui a donné la formation et la surveillance des écoles secondaires, des collèges et des lycées. C'est par les lycées que, dans l'état actuel, les autres établissements d'instruction tiennent à l'organisation générale, et S. M. considérant les lycées comme devant être à l'avenir aux frais des parents, elle a prévu le moment où cet objet ne serait plus pour elle d'un intérêt direct.

Il fallait qu'un corps fût chargé de cette grande entreprise qui, aussitôt qu'elle cesserait d'être maintenue dans les sentiments et dans les voies d'une bonne organisation, se discréditerait rapidement. Dans la situation présente des choses, un particulier, homme de talent et de bonnes mœurs, établit-il une école, cette école a la vogue et le mérite; mais survient-il quelque malheur à ce particulier, l'instruction se trouve arrêtée sur-le-champ et au moment même où tout changement est funeste pour les jeunes gens.

L'Université a l'entreprise de toutes les institutions publiques et doit tendre à ce qu'il y ait le moins d'entreprises particulières possible. S. M. espère que, bien avant trente ans, l'Université aura augmenté ses établissements de manière à satisfaire tous les besoins du public. Des directeurs, des professeurs de lycées, sont des magistrats importants; ils ne sont point comme des entrepreneurs de pensions, des maîtres-d'hôtel et des stipendiés; ils marchent le front levé avec les parents dont ils sont les égaux; ils n'ont point devant eux une contenance de salariés; ils n'assujétissent point leurs principes aux caprices de la mode; ils ne sont pas obligés à de puériles et fâcheuses condescendances; ils peuvent faire tout le bien qu'ils sont appelés à produire.

Enfin, S. M. a voulu réaliser dans un Etat de 40 millions d'individus ce qu'avaient fait Sparte et Athènes; ce que les ordres religieux avait tenté de nos jours et n'avaient fait qu'imparfaitement parce qu'ils n'étaient pas un.

S. M. veut un corps qui soit à l'abri des petites fièvres de la mode, qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, dont l'administration et les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer légèrement à y porter la main. Si ses espérances se réalisent, S. M. veut trouver dans ce corps même une garantie contre les théories pernicieuses et

subversives de l'ordre social, dans un sens ou dans un autre. Il y a toujours eu, dans les Etats bien organisés, un corps destiné à régler les principes de la morale et de la politique : telle fut l'Université de Paris, et ensuite la Sorbonne; telles sont, en Italie, les universités de Pavie, de Pise et de Padoue; en Allemagne, celles de Gœttingue et d'Iéna; en Espagne, celle de Salamanque; en Angleterre, celle d'Oxford; chez les Turcs, le corps des Ulémas. Ces corps étant les premiers défenseurs de la cause morale et des principes de l'Etat donneront les premiers l'éveil et seront toujours prêts à résister aux théories dangereuses des esprits qui cherchent à se singulariser et qui, de période en période, renouvellent ces vaines discussions qui chez tous les peuples ont si fréquemment tourmenté l'opinion publique.

Pour atteindre le nouveau but qui vient d'être indiqué, il faudra donner à l'établissement de l'Université impériale divers accroissements; il faudra faire des modifications dans quelques-unes de ses parties. Il est dans l'intention de S. M. de s'en occuper quand elle verra cet établissement formé et en situation de comprendre et d'exécuter ses vues.

S. M. désire que ce qu'il y a dans ces notes de plus propre à faire connaître l'esprit dans lequel elle entend que l'Université s'organise soit communiqué au grand-maître. Elle approuverait aussi qu'on fit pour lui un extrait de ce qu'elle a dicté dans le temps à MM. de Champagny et Fourcroy : ce n'est pas seulement dans des règlements que le grand-maître pourra trouver les diverses idées de S. M. et le développement de ses intentions.

NOTE SUR UNE QUESTION DE PONTS

L'Empereur se préoccupait beaucoup de la question des ponts. Dans une note destinée au ministre de l'intérieur Crétet, et datée de Paris 17 février 1808, il dit : « Il faut établir un système que tout bac qui rend plus de 12 000 francs est susceptible d'être remplacé par un pont de bateaux, au moyen du sacrifice que ferait l'Etat du produit du bac. Un bac qui rend 12 000 francs en perçoit au moins 18 000, et doit même pouvoir en rapporter 24 000 par l'augmentation qui résultera de la commodité du passage. »

A ce sujet, le général de division Lariboisière, commandant l'artillerie de la Garde Impériale, écrivait, le 23 mars 1808, au ministre de l'intérieur :

« J'ai été le 19 à Bezons, pour connaître l'emplacement du pont que S. M. voudrait établir : c'est au lieu même où se trouve le bac que le pont devrait être placé; les abords sont faciles, les communications sont toutes faites, la rivière n'y a qu'une largeur moyenne, son cours est direct, et l'on pourrait, dans le temps des glaces, mettre en sûreté

les bateaux dans le canal qui se trouve sur la rive gauche, un peu au-dessous de Bezons...

« ... Il y aurait certainement de l'économie et moins de gaspillage à faire construire les bateaux dans l'arsenal de la Fère, d'où ils descendraient l'Oise jusqu'à Pontoise; il faudrait, dans tous les cas, faire venir quelques charpentiers et calfats de nos compagnies de pontonniers pour diriger le travail; on en trouverait, je pense, au dépôt de Strasbourg...

« ... Il est difficile d'estimer ce que coûterait ce pont; tout dépend des moyens qu'on prendra pour sa construction. Si l'on s'adresse aux charpentiers de Paris, cela deviendra fort cher. En prenant des pontonniers et des ouvriers d'artillerie, je ne crois pas que le bateau doive coûter plus de 1200 francs, matière et main-d'œuvre comprises, et la totalité du pont plus de 60 000 francs. Le passage pourrait en rapporter 20 000 francs par an; il faudrait entretenir une escouade de pontonniers pour les manœuvres et les réparations du pont. »

En marge de cette lettre se trouve écrite l'apostille suivante de l'Empereur :

Ainsi, pour un pont de 60 000 francs, on aurait un revenu de 20 000 francs; et, en supposant que ce pont coûtât un entretien de 5 ou 6000 francs, il resterait encore un revenu de 14 ou 15 000 francs; il y aurait aussi à payer l'intérêt de 60 000 fr., c'est-à-dire 3000 francs par an. Ces intérêts payés, le pont entretenu, on retrouverait toujours à peu près le revenu du bac; ce revenu même s'augmenterait à raison de la plus grande facilité du passage. L'avantage pour les passagers serait tel qu'on pourrait doubler l'octroi, et que le produit, au taux actuel calculé à 15 000 francs, serait de 30 000 francs par cette augmentation.

Je désire avoir mercredi un projet de décret pour ordonner l'établissement du pont de bateaux et augmenter l'octroi. Le projet doit être fait de manière à ce que ce pont soit plus solide que les ponts de guerre.

On peut d'abord se servir d'ancres pour établir tout de suite le pont. Dans le temps des basses eaux, on plantera les piquets auxquels on amarrera les bateaux et qui serviront de brise-glaces; des bateliers de Paris, de Chatou et de Compiègne, construiront aussi bien ce pont que les ouvriers de La Fère. On peut aussi trouver une compagnie qui ferait cette construction par entreprise.

Il faut porter à ceci beaucoup d'économie, et qu'un ingénieur soit spécialement chargé de ce travail, parce que je désire étendre cette idée. Ce pont établi, j'en ferai faire aussitôt un autre à Choisy.

En tout état de cause, donnez l'ordre de réparer le chemin jusqu'au bac de Bezons, et faites aller le pavé jusque-là.

Paris, ce 24 mars 1808. — Napoléon.

NOTES DICTÉES DANS LES CONSEILS

[*Rambouillet*], *9 juillet 1810.* — S. M. demande qu'au prochain conseil, on mette sous ses yeux les demandes de la Ville de Paris pour une nouvelle organisation qui ne peut être la même que celle de toutes les autres villes de l'empire. Elle doit en avoir une plus solide et une trésorerie plus fortement organisée dans ses formes et dans ses attributions, et ayant des rapports plus immédiats avec le Trésor. Le ministre examinera en même temps si l'entreprise des inhumations ne devrait pas devenir une entreprise municipale et être organisée de manière à donner un produit à ajouter aux recettes de la Ville.

[*Rambouillet*], *17 juillet 1810.* — 1° On préparera, pour les licences à accorder aux villes de Dantzick, Hambourg, Brême et Lubeck, un décret qui ne devra pas être imprimé et dont les ministres procureront l'exécution par des circulaires où il ne sera pas cité. Chaque bâtiment sera expédié pour Dunkerque, Nantes ou Bordeaux; il sera numéroté et ses connaissements seront signés par notre directeur des douanes et notre consul à Hambourg. Le consul écrira sur les papiers du navire une phrase en chiffres et adressera la copie des connaissements au ministre des relations extérieures. Moyennant la licence, qui sera de 60 francs par tonneau, chaque bâtiment pourra, au lieu de venir directement en France, aller en Angleterre pour y décharger telle partie qu'il voudra de son chargement; il pourra de là venir en France, ou sur son lest, ou avec des bois, chanvres, goudrons, mâts, fers et autres marchandises du nord propres au service de la marine. Les navires qui voudront importer les mêmes objets directement en France auront une licence sans payement. Les lois relatives à l'embargo seront renouvelées dans les ports de Dantzick, Hambourg, Brême et Lubeck; aucun bâtiment ne pourra entrer ou sortir s'il n'est muni d'une licence.

2° Il résulte d'un rapport de M. Collin de Sussy[1] qu'un convoi de denrées saisi, parti de Brême pour Cologne, a été attaqué. Plusieurs douaniers ont été blessés; les brigands ont été poursuivis par un poste voisin qui a repris toutes les voitures du convoi. Le ministre des finances rendra compte demain de la manière dont sont établies les lignes des douanes du nord et fera connaître les différents points qu'elles occupent.

[1] Le Cte Collin de Sussy, directeur général et ensuite ministre des douanes.

Palais de Saint-Cloud, le 21 août 1810. — S. M. désire que M. le ministre des relations étrangères lui fasse, lundi prochain, un rapport sur l'acte du Congrès des Etats-Unis, qu'il apportera en original et en langue du pays, pour qu'il ne puisse y avoir aucune incertitude sur le sens des expressions. Le ministre examinera quels droits doivent résulter de cet acte pour la France; il fera connaître quelle sorte d'exécution a été donnée à cet acte, quels sont les bâtiments français qui ont été confisqués par les Américains, quel a été le sort des cargaisons et des navires, etc., etc.

Palais de Saint-Cloud, le 3 septembre 1810. — 1° S. M. désire des explications sur la manière dont se fait le commerce de la France avec l'Italie. Les étoffes de coton et de laine de fabrique étrangère sont interdites en Italie. La France a donc le privilège exclusif d'approvisionner ce pays. Quelles mesures prend-on pour prévenir la fraude, pour empêcher, par exemple, qu'une marchandise de Suisse, introduite en France, ne soit pas expédiée en Italie avec des certificats d'origine français?

Le ministre de l'intérieur devrait avoir plusieurs agents en Suisse pour observer ce qui s'y passe et entrer dans le secret des spéculations qui s'y font. Il serait facile d'employer à cela quelques-uns des négociants français intéressés à ce que la fraude ne se fasse pas en Italie au détriment de leur fabrique. Il faut aussi exiger que le consul de S. M. à Milan fasse des recherches secrètes sur tout ce qui concerne l'introduction des marchandises dans le royaume d'Italie et qu'il en rende compte.

2° Plusieurs chambres de commerce maritime représentent que les armateurs et les aventuriers cesseront d'être encouragés parce que, par suite du tarif réglé par le décret du 5 août dernier, ils ne trouveront plus de bénéfices suffisants dans la vente des objets de prise ou d'importation; elles demandent que le tarif soit modifié en raison des différentes manières dont les denrées coloniales seraient introduites en France. Il faut répondre à ces chambres que, pour ce qui vient des colonies, on le règlera lorsqu'on s'occupera de la législation générale. En ce moment, on n'a pas d'autres colonies que l'île de France et Batavia; on fera des avantages déterminés aux négociants qui feront pour ces colonies des expéditions d'aventuriers.

Quant aux corsaires, ils acquièrent la marchandise, quel que soit le tarif, sans autres frais que ceux de leur armement.

Quant aux bâtiments étrangers, on n'admet que ceux des villes anséatiques, et ils n'importent des marchandises que pour la marine et qui ne paient pas de droits. Le tarif des douanes n'est

que pour les Français qui ne naviguent qu'autant que les Anglais le permettent. Or les Anglais ne leur permettraient pas d'aller en Amérique; c'est pourquoi on donne des permis aux Américains; c'est un commerce différent et parallèle. Les chambres de commerce peuvent être assurées que, dans les temps ordinaires, on mettra une grande différence entre le commerce français et le commerce étranger.

Quant aux bâtiments aventuriers qui ont été expédiés depuis 1808, en conséquence des mesures prises alors, s'il y en a qui restent encore à rentrer, on prendra, après examen de la situation de chacun d'eux, des mesures particulières relativement aux droits de douane. Le ministre de l'intérieur soumettra au prochain Conseil le projet de réponse aux chambres de commerce.

Si les Amériques espagnoles maintiennent leur indépendance, mon intention est de donner de la facilité pour commercer avec elles; on pourra accorder à cet égard des licences particulières. Il serait même bon que les négociants français qui vont à Londres se missent en rapport avec Miranda et avec les autres hommes qui s'occupent des affaires de l'Amérique espagnole.

On pourrait également donner, avec les précautions convenables, des licences pour des aventuriers qui voudraient traiter à Saint-Domingue avec les Noirs; on pourrait aussi en donner pour l'île de France et Batavia, en garantissant aux armateurs qu'ils ne seraient assujettis à leur retour qu'au tarif de douanes existant à leur départ. Le ministre de l'intérieur méditera ces divers objets et en rendra compte.

3° Le ministre de l'intérieur ayant rendu compte des essais faits dans le Var pour la culture de l'indigo, S. M. désire qu'on témoigne sa surprise aux préfets des Alpes-Maritimes, de Montenotte et des Apennins, de ce que des essais semblables n'ont pas été faits dans leurs départements.

Palais de Saint-Cloud, le 10 septembre 1810. — 1° S. M. prescrit au ministre de l'intérieur de demander aux négociants qui se présenteront pour faire des expéditions à l'île de France quelles marchandises ils se proposent d'exporter, de rapporter, sous quel pavillon ils feront leurs expéditions, quels avantages ils demandent. S. M. ne veut intervenir dans ces opérations que par le moyen d'une modération dans le droit à l'importation; on donnerait un permis d'un modèle particulier, et il faudrait prendre des mesures pour être certain que les bâtiments arrivent bien de l'île de France ou de Batavia, qu'ils y ont pris la totalité de leur chargement et rien à Londres.

2° Après avoir pris connaissance des réclamations des pêcheurs de Middelhauuis, dans l'île Oover-Flack, qui font la pêche sur le Doggersbanck (Hollande), S. M. ordonne au ministre de la marine de rédiger un projet de décret pour autoriser cette pêche et dans lequel il mettra les dispositions qu'il jugera le plus convenables. Ce décret restera secret. Le ministre enverra une ampliation au duc de Reggio en lui recommandant de ne pas le faire imprimer et il enverra en même temps des instructions détaillées; il faudra d'ailleurs faire venir de Hollande une députation des gens qui connaissent le mieux les différentes pêches. Il paraîtrait avantageux de mettre sur chaque bateau de pêche trois conscrits, hollandais ou français, payés, et, s'il le faut, nourris par la France, en s'assurant bien qu'ils seraient à bord en sus de l'équipage ordinaire des pêcheurs; cette disposition peut être étendue à toute la France. Si l'on plaçait un seul conscrit sur chacun des bateaux pêcheurs de nos côtes, et que le nombre total des bateaux pêcheurs fût de 10 000, on exercerait et on formerait ainsi 10 000 matelots. Le ministre de la marine apportera au prochain Conseil un rapport sur cet objet, avec l'indication du nombre des bateaux pêcheurs existant en France.

3° S. M. examine les observations qui lui sont présentées par le service des douanes au sujet de bâtiments étrangers provenant de prises faites par des corsaires français et qui seraient ainsi devenus propriétés françaises. S. M. ne trouve pas les explications suffisantes. Il faudra faire une enquête pour savoir si le capitaine et les deux tiers de l'équipage sont français, condition indispensable pour qu'un bâtiment soit reconnu français, même pour un bâtiment de construction française, ou nationalisé, s'il est de prise.

4° Le ministre de l'intérieur a présenté un rapport général sur les soies de France et d'Italie, et sur les matières colorantes exotiques employées à la teinture des soies. S. M. trouve que la question n'est pas assez approfondie et demande un nouveau rapport pour le prochain Conseil. Le tarif des douanes d'Italie est beaucoup inférieur au nôtre. Le but doit être de faire payer le même droit de sortie en Italie qu'en France; mais on ne peut y parvenir que progressivement. Ce serait déjà un grand désappointement pour les manufactures étrangères que de payer 4 ou 5 pour 100 de plus. Si on augmente le droit en France, il faudra l'augmenter dans la même proportion en Italie; mais cette augmentation doit être conduite de façon à ne pas décourager tout à coup les manufactures étrangères, car si celles de Suisse, de Prusse, de Russie venaient à se décourager, elles fermeraient leurs ateliers, et alors, ou bien les soies d'Italie seraient sans

débit, ou bien le cultivateur italien supporterait une forte partie du droit, à la décharge des manufacturiers étrangers.

On dit que le prix de la soie est de 24 francs la livre; il pourrait arriver, par une augmentation brusque des droits, que cette augmentation fût prise sur la valeur intrinsèque de la soie, et que cette valeur fût réduite à 16 francs, résultat injuste. Il faudrait qu'au moment où le droit sera augmenté et où les fabricants étrangers se décourageront, il y ait une augmentation proportionnelle de fabrication en France. Il faut aussi se rappeler que l'Angleterre tire beaucoup de soie du Bengale, de la Chine et de la Perse; la connaissance du prix de ces soies à Londres est importante; car, si ce prix n'est pas très élevé, en augmentant trop brusquement les droits sur la sortie des soies de la France et de l'Italie, on donnerait une prime aux soies et on détruirait une production importante de l'Italie.

Quant aux droits à établir pour Lyon, cette ville ne tirera jamais de soie d'Italie, puisque la France, le Piémont, la Toscane produisent plus de soie que nous ne pouvons en consommer; Lyon sera donc avantagé par le mal qu'on fera aux fabriques de Suisse, bien plus que par le bénéfice qu'on lui donnerait sur le tarif de l'Italie.

En 1808, on trouve dans l'importation de la soie 2 300 000 francs venus d'Allemagne. Ce pays ne produisant pas de soie, celle qu'il a fournie à la France venait nécessairement d'Italie. Ces soies ont dû entrer pour les manufactures du Nord, c'est-à-dire pour celle de Creveld, qui est la plus considérable; il faudrait donc donner à Creveld un intérêt à s'approvisionner par Lyon et sans avoir recours à l'Allemagne. M. le ministre de l'intérieur proposera des vues à cet égard et demandera à M. le comte de Sussy des renseignements sur les soies introduites en France.

Palais de Saint-Cloud, le 17 septembre 1810. — Dans la question des soies, il faut concilier deux intérêts opposés, ceux de l'agriculture et ceux des manufactures. Une loi est nuisible à l'un ou à l'autre de ces deux intérêts, suivant la récolte de l'année où elle existe. Il faut donc une législation variable comme pour les grains. Cette année, la récolte a été mauvaise et les manufactures manquent de soies. Dans les temps ordinaires, la France exporte pour 3 millions de soies et en importe pour 2 millions. On peut donc supposer que cette année elle a besoin d'un secours d'au moins 1 million de soies. S. M. peut, comme roi d'Italie, déclarer que la soie d'Italie importée en France par une seule douane, celle de Verceil par exemple, ne payera rien à la

sortie du royaume d'Italie. S. M. peut, en même temps, comme empereur, supprimer le droit d'entrée pour les soies qui seront exportées du royaume d'Italie pour la France par la douane de Verceil. Il résultera de cette double disposition que Lyon gagnera : 1° le droit de 9 sols par livre que paye la soie à la sortie de l'Italie, d'après le décret du vice-roi, et 22 sols que la soie d'Italie payait à l'entrée en France; ainsi le manufacturier aura un avantage de 31 sols; mais il pourrait se faire que toute la soie d'Italie entrât en concurrence avec les soies du Piémont et de France. L'exportation du Piémont devrait alors être permise avec un droit qui pourrait être augmenté. Cette autorisation est nécessaire pour qu'on récolte en Piémont des qualités de soies inutiles en France et parce que, d'ailleurs, il ne faut pas faire fermer les fabriques étrangères. Ainsi, pour cette année, on permettrait la sortie des soies du Piémont, moyennant un droit de 2 francs pour celles qui sortiraient par Gênes et de 1 fr. 50 pour celles qui sortiraient par Lyon. On mettrait en même temps à l'exportation des soies d'Italie pour l'étranger un droit de 30 sols pour la soie organsinée et un droit proportionnel pour les autres qualités.

Le ministre de l'intérieur fera comprendre aux Lyonnais que ces dispositions (l'entrée en franchise des soies grèges et de l'organsin d'Italie) leur donnent des soies de qualités inférieures qui leur permettront de concurrencer la Suisse qui vend à leur détriment des étoffes de soie dans des qualités que Lyon ne fabrique pas.

Il faudrait enfin proposer des mesures et établir même un fonds considérable pour encourager et secourir les fabriques d'Avignon et de Tours et les engager à fabriquer dans les mêmes genres que la Suisse et les petites fabriques d'Allemagne qui vendent avec avantage.

Palais des Tuileries, le 24 septembre 1810. — Une commission, composée de M. le comte de Sussy et de M. le comte Lambertenghi, s'occupera d'établir un tarif uniforme pour les douanes de France et d'Italie, sur la frontière qui sépare les deux Etats, afin qu'il n'y ait aucun intérêt à la contrebande de l'un à l'autre. La même opération aura lieu relativement au royaume de Naples; une commission sera demandée à cet effet au roi de Naples.

Palais de Fontainebleau, le 1er octobre 1810. — 1° A l'occasion d'une discussion sur les soies, l'Empereur charge le ministre de l'intérieur de trouver une étoffe, ou de soie, ou mélangée de lin et soie, dont le prix ne soit pas beaucoup plus considérable que celui des toiles de coton peintes de la manufacture de Jouy,

pour remplacer les étoffes de cette dernière espèce qui sont employées à l'ameublement des officiers de la maison de l'Empereur dans ses résidences.

2° L'Empereur a pris connaissance de l'aperçu de la récolte de 1810. Il demande un projet de décret sur les mesures à prendre à l'égard des boulangers de Paris et sur l'établissement d'une caisse de garantie pour leur compte. Le pain ne doit jamais être à Paris au-dessous de douze sols les quatre livres.

3° Il y a des modifications très importantes à faire dans les parties les plus essentielles du régime des douanes. La commission, à qui a été renvoyé un projet du ministre de la police, composée des présidents de section, auxquels seront adjoints MM. Réal et Pelet, devra examiner le système général. Au lieu des tribunaux de 1re instance pour les affaires de douane, il faut des tribunaux spéciaux par frontière, composés de magistrats qui se règlent par l'intérêt de l'Etat, et non par des intérêts de localité.

La contrebande est mal définie. Les procès-verbaux ne constatent que l'acte physique de la contrebande et affirment quel est le manœuvre qui l'exerce; ils ne constatent rien contre les fauteurs, les assureurs et les intéressés qui sont les vrais contrebandiers. On se plaint des transactions; elles seront plus rares dès que les tribunaux seront plus sûrs; elles ont donné lieu à beaucoup d'abus; on les dit cependant nécessaires. La commission discutera cette question.

Palais de Fontainebleau, le 8 octobre 1810. — M. le comte Collin de Sussy donnera ordre au sieur Laugier, inspecteur général des douanes, en mission à Trieste, de partir de cette ville dans les vingt-quatre heures, en apportant tous les papiers des bâtiments grecs-ottomans séquestrés, toutes les pièces relatives à cet objet, et enfin tous les documents propres à expliquer sa conduite. Il sera en même temps ordonné à son successeur de prendre tous les renseignements possibles sur les bâtiments qui seront probablement confisqués.

Palais de Fontainebleau, le 14 octobre 1810. — 1° S. M. a pris connaissance du rapport de M. le comte de Sussy sur les dix navires grecs-ottomans venus de Patras et entrés dans le port de Trieste en avril et mai derniers, et sur un navire de même pavillon entré à Fium. S. M. ordonne les dispositions suivantes : ces bâtiments sont dans le cas de la confiscation. Les cautions de ceux qui ont été remis sous caution seront tenus de payer dans les dix jours la valeur des cargaisons et des bâtiments, selon l'appré-

ciation qui en sera faite par le directeur général des douanes; à défaut de paiement, elles seront poursuivies dans leurs biens, meubles, immeubles, denrées et marchandises et dans leurs personnes. Le Directeur général des douanes enverra de Paris à Trieste un inspecteur qui sera porteur du décret, qui veillera à la rentrée des fonds et qui les rapportera au Trésor public, où ils seront portés en recette à l'extraordinaire des douanes.

2° Les propriétaires de navires grecs-ottomans séquestrés à Livourne, et dont la mainlevée a été accordée à la condition de réexporter une valeur en denrées ou marchandises françaises égale à la valeur de leurs cargaisons, demandent à accomplir cette condition en faisant sur d'autres bâtiments l'exportation exigée. S. M. décide que la condition sera exécutée sans modification.

Palais de Fontainebleau, le 22 octobre 1810. — 1° A la suite d'une dépêche du général comte d'Erlon, sur ce qui se passe dans les ports et côtes de la Biscaye relativement aux douanes, S. M. ordonne que le directeur général des douanes enverra de Paris à Saint-Sébastien un directeur qui prendra les ordres du gouverneur et fera des recherches sur les malversations imputées à son prédécesseur. Le major général sera prévenu de l'envoi de ce directeur et autorisera le général Caffarelli à prendre à l'égard du sieur Burguet, chargé des douanes à Saint-Sébastien, les dispositions que l'examen des faits fera reconnaître convenables.

2° S. M. ordonne qu'on prenne des mesures pour que le consul français à Naples ne puisse, sur sa responsabilité, donner aucun certificat d'origine napolitain à des cotons qui seraient du Levant et qui ne proviendraient pas du crû de Naples. Ne pourrait-on pas faire connaître la récolte du royaume de Naples pour cette année et donner des permis d'introduction en France pour la partie qui serait reconnue disponible? Dire à l'ambassadeur de Naples à Paris que, s'il y avait la moindre faude, on retirerait les faveurs accordées aux cotons de Naples qui paieraient les mêmes droits que ceux du Levant.

Il est prouvé que le Levant, Rome et Naples peuvent fournir assez de coton pour la consommation de la France et que le coton de Naples est propre à la fabrique des marchandises d'une qualité supérieure. Le coton d'Amérique n'est donc indispensable que pour fabriquer un petit nombre de marchandises trop chères pour intéresser la consommation du peuple. Beaucoup de personnes étaient d'avis de défendre les fabriques de coton, mais il fournit à bon marché des étoffes pour l'habillement et l'ameublement de la classe commune. D'après cela, la seule question qui reste est de

savoir si on peut défendre la fabrication des marchandises qui exigent nécessairement du coton d'Amérique. Il faut d'abord désigner ces sortes de marchandises : si cette désignation est possible et si la prohibition est jugée praticable, on défendra l'introduction des cotons d'Amérique et la fabrication des marchandises auxquelles ils sont employés. Cette défense aura lieu non seulement en France, mais dans tous les pays qui entrent dans notre système; on ne la prononcera pas d'une manière immédiate, mais on indiquera un délai passé lequel les cotons d'Amérique seront brûlés ainsi que les marchandises désignées qui seront toutes réputées marchandises anglaises. Le résultat de ces mesures consistera en restrictions dans la fabrication du coton, et conduira à connaître les genres de fabrication qu'il faut favoriser ou gêner. Les ministres de l'intérieur et des finances se concerteront pour proposer un rapport sur ce sujet.

Palais de Fontainebleau, le 29 octobre 1810 — 1° S. M. désire que le ministre de l'intérieur consulte les négociants et rédige ensuite un projet de décret d'après lequel, à dater du 1er janvier prochain, le coton du Levant ne sera plus admis à entrer en France par la frontière du Rhin et de la Suisse, ni par aucune autre frontière de terre. Ce coton ne sera plus reçu en France que par les ports de Marseille, de Gênes et de Livourne pour ceux qui seront importés sur bâtiments ottomans naviguant en vertu de permis ou licences; et que par les douanes de Verceil, du Pô et de Pietra-Mala pour ceux qui auront transité par le royaume d'Italie et par les provinces illyriennes. Le transit des cotons du Levant est permis par les provinces illyriennes et par le royaume d'Italie, sans aucun droit si ce n'est un droit de balance du commerce. Prévenir les gouvernements allemands que traversent actuellement les cotons du Levant achetés pour la France, pour que ces cotons ne payent aucun droit de transit et ne soient assujettis qu'à des acquits à caution qui seraient déchargés au bureau de Strasbourg. On pourra faire connaître que cela n'aura qu'un temps et ne durera que jusqu'à ce que les négociants soient prévenus.

2° La réexportation des denrées coloniales ne peut que servir de masque à la contrebande. Exporte-t-on des sucres et des cafés? Nous n'en avons pas trop. Des cotons? Nous en avons besoin. Le directeur général des douanes fera une circulaire pour défendre toute exportation de ces denrées et pour prescrire que toutes les ventes de denrées coloniales provenant soit de prises, soit de confiscations, soit de saisies, portent toujours l'obligation de la con-

sommation en France. Pour des objets déterminés, tels que les tabacs et le cacao, qui sont à Bayonne, et qu'on ne peut pas vendre, on demandera des permissions spéciales.

Palais de Fontainebleau, le 5 novembre 1810. — S. M. dit que le rapport et les projets de décrets sur le commerce et le transit par les provinces illyriennes seront renvoyés à M. le comte de Sussy pour en modifier la rédaction conformément aux observations suivantes :

Pour l'organisation des douanes, on ne mettra que les traits principaux. Quant aux entrepôts, des entrepôts réels ne sont nécessaires qu'à Trieste et à Fium et à l'embouchure de la Sare. Dans ce système on ne parle point des ports francs de Trieste et de Fium qui ne doivent être que des entrepôts réels.

L'idée générale du règlement sur le commerce et le transit des provinces illyriennes n'a pas été assez bien saisie. Voici les bases du système :

On a établi la comparaison des frais de transport des denrées du Levant par Vienne et par l'Illyrie, et on a trouvé à l'avantage de la voie de l'Illyrie un bénéfice considérable. Les douanes françaises touchent à la Turquie, puisque les douanes de l'Illyrie sont sous la même direction que celles de France. Les draps de Carcassonne et les autres marchandises françaises qui vont dans le Levant et qui traversent l'Illyrie, pour se rendre en Dalmatie, en Bosnie, et dans toute la Turquie d'Europe, arrivent à Gorice sans rien payer. Elles ne doivent rien payer de Gorice jusqu'à la frontière pour droit de transit, à moins que ce ne soit quelque chose de très peu considérable, dans le même intérêt que le droit de balance. Celle de ces denrées qui ne sont pas destinées à passer en transit, mais à la consommation du pays, ne doivent payer qu'un léger droit de consommation pour la caisse du pays. Les cotons du Levant qui viennent par les provinces illyriennes doivent arriver à Verceil sans rien payer, comme si ce n'était que là qu'ils touchent la frontière; il doit en être de même des cotons qui arrivent à Trieste et qui transitent de Trieste par l'Illyrie et l'Italie. Quant aux cotons et marchandises du Levant qui arrivent à Ancône, ils doivent aller chercher l'embouchure du Pô et remonter ce fleuve jusqu'à Plaisance, également sans rien payer.

Une autre partie plus composée de la question, c'est celle qui est relative à Trieste et à Fium comme ports de l'Autriche. Il faut ici régler le transit en accomplissant les deux conditions suivantes : 1° l'exécution du traité de Vienne. Le ministre des relations extérieures communiquera au comte de Sussy le nou-

veau traité sur le transit de Fium pour le relater dans le décret et déterminer son exécution, lorsqu'il aura été ratifié par l'Autriche. 2° éviter la contrebande. Le transit pour l'Autriche est double, savoir celui de la Hongrie à la mer et de la mer à la Hongrie : il convient d'en tirer le meilleur parti possible.

Quant au transit avec la Bavière, il faut y renoncer : il n'y aurait plus de douanes si on l'établissait. Peut-on l'établir pour que la Bavière communique avec la France? Mais elle a une communication naturelle par l'Allemagne et sans passer les montagnes. C'est donc pour une chimère qu'on désorganiserait les douanes d'Italie.

En résumé, il faut avoir un transit pour la Turquie; un transit pour les marchandises de France en Illyrie comme si elles étaient en France; enfin un transit des marchandises propres à l'Illyrie en France, objet peu important, mais qui doit cependant être traité de la même manière. Il faut enfin faciliter de toutes les manières le transit des cotons dont nous avons un si grand besoin. L'Illyrie et l'Italie perdront quelque chose, nous le gagnerons ou par les droits ou par l'avantage que retireront nos manufactures du prix de la matière première.

Comme le dernier traité avec l'Autriche pour le transit de Fium n'a point encore été ratifié, on peut ne point s'arrêter aux conditions de ce traité. Déterminer ce qui convient sous les rapports de notre intérêt, en se conformant cependant exactement au traité de Vienne; cela pourra accélérer la ratification.

Palais des Tuileries, le 19 novembre 1810. — S. M. approuve les conclusions d'un rapport aux termes duquel la Prusse remettra, en déduction des contributions dues par elle, des denrées coloniales qu'elle a confisquées. Ces denrées seront prises aux prix courants et conduites en entrepôt en France dans les villes frontières, où elles seront vendues à la charge de payer les droits. Les marchandises anglaises qui se trouveraient dans les cargaisons cédées par la Prusse seront brûlées en présence d'un agent français sans que le gouvernement prussien soit en droit de prétendre aucune déduction sur les contributions pour la valeur de ces marchandises.

Paris, le 3 décembre 1810. — 1° S. M. juge convenable que M. le duc de Cadore écrive au ministre de Suisse à Paris que le tableau des denrées coloniales séquestrées en Suisse à Paris a paru contraire à la vérité, n'a pu supporter la comparaison avec les déclarations faites par des négociants de Paris des denrées

coloniales qui leur appartiennent en Suisse ; que cela a discrédité les opérations des gouvernements cantonaux, qu'on sait, d'ailleurs, n'avoir pas été faites ; que, quant aux cotons du Levant, on ne voit aucun inconvénient à les laisser entrer, pourvu qu'ils payent les droits et qu'on prenne les moyens nécessaires pour constater qu'ils sont réellement des cotons du Levant. On développera, à ce sujet, ce qui a été écrit à la Saxe ; qu'enfin, quant aux marchandises qui ont été sequestrées dans le canton du Tésin et qui ont acquitté les droits, l'introduction en Italie pourra en être autorisée.

2° Le ministre de l'intérieur présentera au prochain Conseil un rapport sur les cotons de Naples. Ils sont à très bon marché, dit-on, à Naples, et se vendent 7 francs en France. Qui est-ce qui gagne la différence? Est-ce le commerce français? Les négociants français achètent-ils de première, de deuxième ou de troisième main? Si on augmentait le droit à l'entrée sur le coton de Naples, on pourrait en faire un fonds spécial de 2 millions ou de 2 500 000 fr., pour encourager la culture du coton à Gênes, en Toscane, à Rome et en Corse. Comment répartirait-on le produit de ce fonds spécial? Que coûtent les primes actuellement accordées pour la culture du coton à Rome? Sur quels fonds ces primes sont-elles acquittées? Le ministre de l'intérieur examinera ces questions et proposera les dispositions qu'il conviendrait d'adopter.

Palais des Tuileries le 17 décembre 1810. — 1° M. le comte de Sussy écrira par l'estafette au directeur des douanes à Hambourg pour lui enjoindre de faire connaître tout ce qui s'est passé à l'égard des certificats ou passeports délivrés par le sieur Bourienne[1], et toutes les malversations de ce genre qui peuvent avoir eu lieu. Ce directeur sera prévenu que la déclaration doit être complète et d'une entière sincérité, s'il ne veut pas qu'on le considère comme ayant participé au désordre.

2° Le ministre des relations extérieures adressera une circulaire aux ministres de S. M. dans les Etats de la Confédération du Rhin et en Suisse où des denrées coloniales ont été séquestrées, pour leur demander de rechercher celles qui appartiennent à des négociants français, et de les diriger ensuite sous plomb et

[1] L'ancien condisciple de Bonaparte à Brienne, et son secrétaire intime pendant le Consulat avait été, à la suite de malversations commises d'accord avec des fournisseurs, envoyé en disgrâce à Hambourg en qualité de « chargé d'affaires de France ». Il s'était mis d'accord avec le Sénat de Hambourg pour viser les faux certificats de douane visés par celui-ci. Bourrienne fut convaincu d'avoir gagné deux millions au trafic des certificats de Hambourg, et condamné à en rendre un. Il s'arrangea de façon à ne rendre rien du tout.

avec acquit à caution, sur les entrepôts de Kehl, de Cassel et de Wesel. Il ne faut pas comprendre dans ces dispositions les marchandises qui sont à Francfort, à Hambourg ou dans le Holstein, mais seulement celles qui ont été séquestrées dans les Etats de la Confédération. Parmi celles-ci, se trouveront les marchandises dont l'admission en France a été autorisée par le décret du 12 de ce mois. Ces marchandises entreront dans les entrepôts de la rive gauche, mais les autres attendront dans les entrepôts de la rive droite les ordres que S. M. donnera sur le rapport qui lui en sera fait par le directeur général des douanes en conseil de commerce.

Au moyen de ces mesures, il n'y aura plus dans les Etats de la Confédération de marchandises coloniales appartenant à des Français; elles seront toutes dans les entrepôts des douanes françaises, jusqu'à ce que S. M. ait statué sur ce qui sera jugé convenable.

Comme S. M. veut être favorable à la Suisse, elle admettra en principe que toutes les denrées coloniales qui se trouvent en Suisse sont susceptibles d'entrer en France ou dans le royaume d'Italie. Le ministre des relations extérieures s'entendra à cet effet avec le directeur général des douanes et présentera l'état des quantités et des espèces de marchandises, des lieux où elles se trouvent, de l'endroit où il conviendra de les réunir, en faisant la distinction de celles qu'il serait convenable de faire entrer dans le royaume d'Italie au lieu de les admettre en France.

Le ministre des relations extérieures peut assurer au landamman que le transit du coton du Levant sera autorisé par la Suisse; il écrira aux ministres de S. M. dans les Etats de la Confédération du Rhin qu'ils fassent connaître les quantités de denrées coloniales séquestrées et n'appartenant pas à des Français, qui resteront dans ces Etats, afin qu'on puisse prendre des mesures pour les y mettre en circulation et qu'elles s'y consomment.

3° S. M. prescrit au ministre des relations extérieures de préparer deux projets de lettres, l'une pour le grand-juge, comme ayant dans ses attributions le conseil des prises, l'autre pour le ministre des finances.

La lettre pour le grand-juge sera rédigée sur les bases suivantes : le ministre des relations extérieures ayant écrit le 5 du mois d'août au ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Paris que « les décrets de Berlin et de Milan sont révoqués, et qu'à partir du 1er novembre ils cesseront d'avoir leur effet, bien entendu que, en conséquence de cette déclaration, les Anglais révoqueront leurs arrêts du conseil et renonceront aux nouveaux principes du blocus qu'ils ont voulu établir, ou bien que les Etats-Unis feront respecter leurs droits par les Anglais ».

Et le président des Etats-Unis ayant déclaré, par une proclamation du 2 novembre, que « toutes les restrictions imposées par l'acte du Congrès en date du 1er mai doivent cesser à l'égard de la France et de ses dépendances », S. M. a ordonné que toutes les causes qui seraient pendantes au conseil des prises pour des prises de bâtiments américains faites à dater du 1er novembre, ou celles qui y seraient portées à l'avenir, ne doivent plus être jugées d'après les principes des décrets de Berlin et de Milan; qu'elles demeureront en suspens et que les bâtiments pris ou saisis resteront sous le séquestre et les droits des propriétaires resteront réservés, afin que l'époque du 2 février arrivant où les Etats-Unis auront complètement rempli leur engagement de *faire respecter leur pavillon*, lesdites prises puissent être déclarées nulles par le conseil, et les bâtiments et leurs cargaisons remis aux propriétaires américains.

La lettre pour le ministre des finances portera que « vu la lettre du ministre des relations extérieures du 5 août 1810 et d'après la proclamation faite le 2 novembre par le président des Etats-Unis, S. M. a ordonné que les bâtiments américains arrivés dans nos ports depuis le 1er novembre ou qui y arriveront à l'avenir ne seront plus confisqués, mais seront mis provisoirement en embargo, etc., etc. »

Cette manière de faire est la seule praticable : en effet, si l'on déclarait aujourd'hui au conseil des prises qu'un bâtiment américain, qui est allé ou qui va à Londres et qui en revient, ne doit pas être condamné comme de bonne prise, cette déclaration serait absurde : S. M. ne renoncerait pas seulement à l'application de son décret aux bâtiments américains, mais elle renoncerait à tous ses principes. Il y a ici un cercle vicieux. S. M. n'a pas dit qu'elle rapporterait ses décrets, mais elle a dit qu'elle n'en ferait pas l'application aux Américains, s'ils se mettaient en guerre avec l'Angleterre ou renonçaient au commerce du monde. Il résulterait de cette situation des Américains avec les Anglais qu'aucun bâtiment américain ne pourrait aller à Londres, et que ceux qui y iraient pourraient être pris par nos corsaires, non parce qu'ils auraient été dénationalisés, mais parce qu'ils seraient en rébellion aux lois de leur gouvernement, et ne pourraient plus être considérés comme Américains, ni par l'Amérique, ni par la France.

Si un Américain vient des Etats-Unis, qu'il soit pressé et vexé par les Anglais, qu'ils le mènent à Londres et le laissent ensuite reprendre la mer, cela demandera d'autres mesures. Mais il est évident que les choses ne pourront en rester là : une fois que les Américains auront interdit le commerce avec l'Angleterre, les Anglais passeront outre; ils empêcheront le commerce des Amé-

ricains avec la France, et cela entraînera la guerre entre l'Amérique et l'Angleterre, à moins que les Anglais ne rapportent leurs arrêts du conseil; et, dans l'un et l'autre cas, il y aura encore d'autres mesures à prendre.

Il faut que les deux lettres qui seront rédigées par le ministre des relations extérieures soient aussi vagues que la lettre du 5 août à M. Armstrong.

Palais des Tuileries, le 24 décembre 1810. — Les députés du commerce de Lyon ont fait connaître que si les commandes accordées par S. M. s'élevaient à 7 millions[1], elles mettraient en pleine activité, pendant les mois de janvier, février et mars, les métiers qui sont actuellement inactifs. S. M. dit que la commande de 7 millions sera accordée. Le garde-meuble de la couronne n'a pas de besoin, mais il trouvera à employer pour 1 ou 2 millions d'étoffes qui seront commandées par l'intendant général. Quant aux 5 ou 6 millions pour compléter la commande, il faudrait que cette commande eût pour objet des marchandises de l'espèce de celles qu'on envoie à Francfort, à Leipsick et aux Etats-Unis. Il conviendrait aussi que leur valeur fût réglée au prix de l'année dernière. En accordant des licences ou en autorisant l'admission de bâtiments étrangers à charge de réexportation, on leur imposera l'obligation d'exporter pour telle valeur de leur cargaison d'importation des marchandises du magasin de la commande qui aura été faite à Lyon; ils prendront ces marchandises au même prix auquel on les aura payées à Lyon, et il faut que ce prix ne soit pas plus cher que celui que les armateurs auraient payé s'ils avaient tiré les marchandises de Lyon directement; autrement, ce serait une nouvelle charge que l'on imposerait au commerce, et ce n'est pas l'intention de S. M. Elle désire que le ministre de l'intérieur prépare un projet de règlement sur toute cette affaire.

Comme première mesure d'exécution on accordera au navire américain le *Friendship*, mis sous séquestre, l'autorisation de débarquer sa cargaison, à la condition de réexporter une valeur égale en produits du sol ou de l'industrie française, dont moitié en étoffes de soie.

[1] Le mémoire de la chambre de commerce de Lyon avait été présenté le 19 décembre 1810. L'Empereur avait déjà décidé que pendant l'hiver, les jours de grande cérémonie, l'habit de velours serait obligatoire à la Cour. Les autres jours, les officiers de service devaient paraître « vêtus d'étoffes de Lyon ». « On pourrait étendre ce règlement, avait-il ajouté, à la cour du gouverneur général de Turin, de la grande-duchesse de Toscane, du vice-roi d'Italie et du roi de Naples. »

Palais des Tuileries, le 31 décembre 1810. — 1° Le ministre de l'intérieur présentera un projet de décret pour modifier les conditions des licences et permis, dans ce sens qu'au lieu d'obliger à l'exportation d'une moitié du chargement en vins et eaux-de-vie, on obligera à exporter une moitié en étoffes de soie, les vins et eaux-de-vie pourront entrer dans l'autre moitié du chargement pour une valeur quelconque.

2° Le rapport du ministre des relations extérieures sur les passeports délivrés à Hambourg par M. Bourienne, ministre plénipotentiaire, est insuffisant. S. M. demande que l'enquête soit complétée.

3° En vue de favoriser la fabrique lyonnaise, S. M. ordonne le renvoi au Conseil d'Etat de la question de savoir de quelle manière on pourrait établir, pour les collèges électoraux et les cours de tribunaux de justice, l'usage des vêtements en soie.

Palais des Tuileries, le 11 février 1811. — S. M. dit qu'il y a de nouvelles plaintes sur la contrebande et qu'on observe que le brûlement des marchandises anglaises peut avoir ralenti le zèle des employés [1]. Il faudra, pour y remédier, condamner les individus saisis en faisant la contrebande, les négociants auxquels les marchandises seraient destinées et les assureurs, à une amende d'une quotité déterminée de la valeur des marchandises. Cette amende appartiendrait aux préposés saisissants.

Palais des Tuileries, le 4 mars 1811. — 1° S. M. désire que le ministre de l'intérieur lui présente, sur la fabrication du sucre de betterave, un rapport qui fasse connaître quelles sont les personnes qui se sont livrées à cette fabrication, quel est le nombre actuel des fabriques, quels en ont été les produits et les encouragements qu'il conviendrait de donner aux fabricants.

2° M. le comte de Sussy a présenté à S. M. l'état de la balance des importations et exportations faites par les bâtiments français munis de licences. S. M. ordonne qu'il soit fait un dépouillement de cet état, série par série, port par port; que, dans le dépouillement, on distingue les bâtiments qui sont allés en Angleterre, dans le Levant et aux Etats-Unis; que les articles désignés dans l'état sous le titre d'objets divers soient détaillés article par article, et qu'il lui soit présenté un projet de décret pour statuer que les articles qui n'ont qu'une valeur de fantaisie, tels que les

[1] Le 28 novembre 1810, Napoléon écrivait au prince Lebrun, lieutenant-général de l'Empereur en Hollande, à Amsterdam : « Faites brûler sur-le-champ toutes les marchandises provenant de fabrique anglaise qui sont en Hollande, dans les entrepôts, magasins, etc. » (*Corresp.*, t. XXI, p. 346).

tableaux, les dentelles, etc., ne soient admis pour aucune valeur dans la balance des exportations. Cette décision sera appliquée aux bâtiments qui seraient chargés ou en chargement.

Palais des Tuileries, le 25 mars 1811. — 1° Les fabricants chargés du service de l'habillement et de l'équipement des troupes réclament le payement de ce qui leur reste dû par l'administration de la guerre sur les exercices 1808 et 1809, et par les corps sur les exercices 1807, 1808 et 1809. S. M. ordonne le renvoi de cette demande au ministre de l'administration de la guerre.

2° S. M. demande que M. le comte de Sussy fasse au prochain conseil un rapport sur la législation des ports de la Baltique. Il semble que rien ne devait sortir que sur des bâtiments à licences. Depuis, et lorsque la Suède déclara la guerre à l'Angleterre, on permit, dans un premier moment de satisfaction, la sortie des bâtiments suédois; mais la Suède n'a pas tenu ses engagements. Il convient de revenir actuellement sur la question tout entière, et de décider si on admettra dans nos ports des fers, des cuivres et autres denrées de la Suède. Si on les admet, il faudra au moins imposer l'obligation d'exporter la contre-valeur en soieries. Il faudra aussi établir qu'aucune denrée ou marchandise de Russie ne pourra être admise que contre une exportation de pareille valeur en soieries.

Dans son rapport, M. le comte de Sussy examinera s'il est certain qu'aucun bâtiment n'entre à Lubeck, Brême, Hambourg et Dantzick et n'est admis sans licence ou sans ordre de S. M. S'ils entrent autrement, et s'ils sont admis, comment procède-t-on à leur égard? Il est nécessaire de régler cette législation, à cause des Suédois qui vont naviguer avec des licences anglaises, et qui, par ce moyen, entreraient dans tous les ports du continent. Si on les oblige à prendre des licences françaises ou si on ne permet pas qu'ils entrent, ils seront dans la même situation que les Américains, et comme l'Angleterre a dans la Tamise 10 000 bâtiments qui ne peuvent être expédiés, il est évident qu'elle ne laissera pas naviguer les bâtiments suédois. Le rapport doit être conçu de manière qu'on ne paraisse pas avoir seulement la Suède en vue. On prendra le prétexte d'une grande force anglaise qui va paraître dans la Baltique et du blocus de cette mer par les Anglais, pour établir un autre blocus, en vertu duquel aucun bâtiment ne sera admis sans licence. De cette façon, le commerce de la Baltique ne se fera en général que pour compte français et sur bâtiments français, sauf à accorder quelques privilèges aux Danois qui navigueront avec les licences

anglaises, mais qui ne pourront entrer dans les ports du continent qu'avec des licences françaises.

M. le comte de Sussy joindra à son rapport un compte-rendu de tout ce qui concerne les licences données aux villes anséatiques. Il n'y a que deux bâtiments porteurs de ces licences qui soient arrivés en France; il faut savoir ce que sont devenus les autres et faire une première sommation aux cautions.

Sur l'état de recettes de l'extraordinaire des douanes qui lui a été dernièrement transmis par le directeur général. S. M. fait observer que cet état doit être plus clair : à l'article d'Anvers, par exemple, il faut distinguer les cargaisons américaines séquestrées, les marchandises saisies en Hollande et conduites dans le port, etc. A l'article Cologne, on fait figurer des marchandises confisquées et on n'a rien confisqué à Cologne; les marchandises qui ont été vendues proviennent du Nord. Il faut donc mettre : *Marchandises confisquées dans le Nord*, *Marchandises du Holstein*, avec distinction d'exercices. Il faudra ensuite établir le montant des droits ordinaires des douanes que devront payer ces marchandises. En 1810, elles sont déjà dans le compte des douanes : savoir pour 1811 ce qu'elles produiront.

Palais de Saint-Cloud, le 22 avril 1811. — S. M. ordonne que l'on fasse un mémoire pour déterminer le droit qu'il faudrait mettre sur toutes les marchandises allant et venant pour l'approvisionnement de l'Allemagne, en supposant S. M. maîtresse de toutes les côtes jusqu'à la Baltique. Ainsi, en supposant la paix faite avec l'Angleterre, on établirait en France le droit de consommation comme on voudrait. Il s'agit de savoir quel droit de transit on établirait pour faire équilibre avec ce qui viendrait de Memel, de Constantinople et de la mer Noire. Il faut faire entrer dans les éléments de calculs les délais et les dangers d'une longue navigation. Il en résultera qu'on connaîtra l'avantage de la possession de Hambourg par le produit du droit qu'elle permettra d'établir sur ce qui viendra par les autres points.

S. M. ordonne de faire un mémoire pour connaître (en supposant les côtes de la Prusse libres de communiquer avec l'étranger) le droit à imposer sur les marchandises allant en Saxe, de manière que celles venant par Hambourg puissent soutenir la concurrence avec celles débarquées à Stettin.

Palais de Saint-Cloud, le 6 mai 1811. — S. M. a lu la lettre du ministre des finances au directeur général des douanes sur le commerce de la France avec les Etats-Unis, qui porte qu'on

n'applique plus aux bâtiments de cette nation les décrets de Berlin et de Milan[1]; elle a lu aussi la lettre du grand-juge sur le même objet au conseil des prises pour faire suspendre la saisie ou la main levée du séquestre mis sur les bâtiments américains. S. M. pense que, dans l'état des choses, il n'y a rien à faire ni aucune mesure à prendre. Mais le ministre des relations extérieures écrira au ministre de S. M. près les Etats-Unis, pour que celui-ci annonce à ce gouvernement qu'aussitôt qu'on a connu en France les nouvelles dispositions des Etats-Unis les bâtiments américains mis sous séquestre ont été relâchés, et on leur a donné la liberté de partir, en se conformant aux lois du pays, c'est-à-dire en exportant des vins, des soieries et des produits des manufactures françaises. Désormais, tout bâtiment américain venant directement des ports des Etats-Unis sera reçu en France, pourvu qu'il n'ait touché ni en Angleterre, ni dans aucun port de la domination anglaise, et qu'il ne soit chargé que des marchandises du crû des Etats-Unis, à l'exception du sucre, du café et du cacao.

Les bâtiments des Etats-Unis arrivant en France acquitteront les droits de douane et devront effectuer leur retour en exportant pour une valeur égale en vins de France, soieries et autres marchandises de manufactures françaises, dans les proportions déterminées par les règlements.

Le sucre, le café et le cacao ne sont point admis, parce qu'il n'est pas de l'intérêt de la France d'en recevoir. Cependant, les bâtiments qui seront arrivés avec des permis autorisant l'importation de ces marchandises, seront admis.

Quant au tabac, comme il est en régie en France, on ne peut pas en permettre l'introduction illimitée qui donnerait lieu à la contrebande; mais on pourra les recevoir en entrepôt réel et même en permettre le transit pour l'Allemagne et les autres Etats d'Europe où les négociants américains en trouveraient le débit.

[1] Le décret de Berlin, du 21 novembre 1806, en réponse à la déclaration anglaise du 16 mai 1806, déclarait les Iles britanniques en état de blocus et interdisait le commerce des marchandises anglaises. L'Angleterre ayant changé de système, et décidé que tout navire, pour être libre d'aller où il voudrait, devait d'abord passer dans un des ports du Royaume-Uni ou de ses colonies, Napoléon répondit par le décret de Milan, du 17 décembre 1807, ainsi conçu : « Tout bâtiment qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, sera déclaré dénationalisé, et sera déclaré de bonne prise. » Pour faciliter l'application de cette disposition, un règlement du 11 janvier 1808 récompensait la délation, en attribuant le tiers du produit de la vente du navire et de la cargaison au dénonciateur.

Comme l'intention de l'empereur est de n'admettre que les marchandises du crû des Etats-Unis, elles devront avoir un certificat d'origine, dans lequel sera énoncée toute la cargaison du bâtiment; il y aura dans ce certificat une ligne écrite en chiffre; ce chiffre sera fourni par le ministre des relations extérieures.

Le consul qui délivrera le certificat d'origine remettra au capitaine du bâtiment une lettre cachetée; cette lettre, adressée au ministre des relations extérieures, contiendra le détail du chargement du navire; elle sera écrite en chiffre, et on aura soin de le varier, de manière qu'on ne puisse pas en trouver la clef.

Quant aux bâtiments qui se trouvent séquestrés, comme ayant été pris par des corsaires français, et dont la main levée ou la saisie est restée en suspens, il faut éviter toute explication positive sur cet objet, de même que sur la question de savoir si les bâtiments des Etats-Unis peuvent aller en Angleterre, et si, dans ce cas, ils peuvent être saisis par des corsaires français.

Cependant, on ne doit pas ignorer la manière dont cette question est considérée en France. Si le ministre de S. M. aux Etats-Unis était fortement pressé sur cet objet, il pourrait, en déclarant qu'il n'a à ce sujet aucune instruction, insinuer, comme de son chef, la possibilité d'un arrangement et laisser entrevoir un terme moyen.

L'intention de S. M. est de conserver en séquestre les bâtiments pris par les corsaires, pour agir à leur égard de la même manière que le gouvernement anglais en agira à l'égard des bâtiments américains qui viendront en France.

Tous les bâtiments des Etats-Unis qui iront en Angleterre pourront être saisis, comme à l'ordinaire, par les corsaires français; mais ils ne seront mis qu'en séquestre si les Anglais n'assujettissent pas les Américains au blocus; et s'ils laissent arriver librement les bâtiments des Etats-Unis, en France, tous les bâtiments séquestrés en France seront relâchés.

Si les Anglais arrêtent les bâtiments américains qui viennent en France, il est tout simple que ceux qui allaient en Angleterre soient retenus par les Français.

Cette retenue ne sera même qu'une juste indemnité, car les bâtiments américains qui viennent en France peuvent être considérés comme venant au profit de la France, comme faisant en tout ou en partie une propriété française, puisqu'enfin le commerce demande le concours de la France et de l'Amérique.

Si donc les Américains se soumettent à voir prendre leurs bâtiments par les Anglais, ils ne font point respecter leur pavillon; alors les bâtiments qui seraient pris par les Français ne seraient qu'un équivalent et même qu'un faible dédommagement

pour une partie du tort que l'Angleterre aurait fait à la France.

Mais, au reste, on ne veut point traiter cette question directement; l'état actuel des choses relativement à l'acte d'intercourse ne peut être stable. Avant qu'on ait reçu à Paris la réponse du ministre de S. M. en Amérique, de nouveaux événements auront amené d'autres circonstances. Les Anglais ne peuvent pas laisser venir tous les bâtiments américains en France ni en laisser sortir librement ceux qui en partent chargés de marchandises françaises.

Les Américains ne peuvent pas souffrir que leurs bâtiments soient arrêtés par les Anglais. Il doit donc résulter de cela un autre ordre de choses; si ce résultat est la guerre, tous les bâtiments séquestrés en France seront relâchés; si la guerre n'a pas lieu, on se règlera sur les nouvelles données; mais au fond cette question, très importante pour la France, n'est que secondaire pour les Etats-Unis.

Le nombre des bâtiments que la France peut prendre est peu de chose, à cause de l'infériorité actuelle de ses forces navales. L'essentiel, c'est l'arrivée des bâtiments américains dans les ports de France; on ne peut admettre que les bâtiments des Etats-Unis puissent aller librement en Angleterre et en revenir, et qu'ils ne puissent pas venir en France.

Le ministre des relations extérieures fera un rapport à S. M. sur cet objet et lui présentera le projet de lettre. Il lui remettra l'état des consuls qui seront autorisés à délivrer les certificats d'origine. Le chiffre de ces certificats à délivrer aux Américains devra être différent de celui qui est employé pour les permis.

Palais de Saint-Cloud, le 24 juin 1811. — 1° S. M. demande à M. le comte de Sussy un rapport sur les licences données dans les villes anséatiques. Les Anglais ont besoin de blé cette année. L'Allemagne et la Pologne en sont encombrées. Ne conviendrait-il pas d'exporter les blés des villes anséatiques, de la Prusse, du Mecklembourg et de Dantzick, en établissant un droit fixe qui serait le profit de la France? Si les Anglais n'en tirent pas de la Baltique, ils en tireront d'Amérique; il serait d'ailleurs impossible d'empêcher la Prusse et la Pologne d'en exporter. Il faut donc permettre l'exportation du blé moyennant un droit qui aurait l'avantage d'imposer à l'Angleterre une contribution assez considérable au profit du continent. Il faut s'occuper de ce travail demain. Le droit à établir devra être étudié avec des personnes instruites dans cette matière et calculé sur ce que les Anglais peuvent gagner à tirer des blés de la Baltique plutôt que d'ailleurs.

Quant au port de Dantzick, qui est dans une situation parti-

culière, l'exportation y sera permise comme dans les autres ports; mais on se réservera secrètement de l'arrêter toutes les fois qu'il n'y aura pas 300 000 quintaux de blé dans la ville. Alors le gouvernement mettra l'embargo sous des prétextes militaires.

2° S. M. porte son attention sur le commerce des denrées coloniales en Allemagne. Jusque dans ces derniers temps, la Saxe, la Westphalie et la Bavière ont mal compris le système. Ces gouvernements admettaient en circulation et en consommation toutes les marchandises coloniales qui arrivaient avec le certificat qu'elles avaient acquitté en Prusse le droit du tarif continental. Par là, elles enrichissaient la Prusse au détriment de la Confédération; la Prusse, qui sentait l'avantage dont on la laissait profiter, ne faisait payer le droit qu'en papier-monnaie, qui perdait 50 pour 100; elle se rendait facile sur le droit et donnait des certificats de paiement, quoiqu'il n'eût pas été acquitté: d'où il s'ensuivait que les denrées coloniales étaient à bon marché dans toute l'Allemagne. Aujourd'hui la Westphalie et la Saxe ne laissent plus entrer les denrées coloniales venant de la Prusse.

Toutes les denrées sont assujetties au droit, à moins qu'elles ne l'aient payé à la France. Toutes celles qui étaient à Leipsick ont été saisies; celles qui étaient munies de certificats prussiens ont acquitté le droit une seconde fois. Cela doit faire hausser considérablement les marchandises coloniales en Allemagne.

Il faut examiner si on ne gagnerait pas suffisamment à faire vendre à Magdebourg les denrées coloniales qui s'y trouvent, et qui sont la propriété de S. M. : on y percevrait le droit. Ce produit entrerait toujours dans le compte du droit extraordinaire, puisque les douanes de France n'ont rien à prétendre sur ce qui n'est pas consommé de la France. La question se réduit à savoir ce qu'on en trouverait avec la condition de payer le droit : il convient d'écrire sur cela à M. Hermann.

En supposant que l'on donnât les marchandises pour rien, on se trouverait toujours avoir perçu le droit, sans faire entrer ces marchandises dans la consommation en France.

Il faut voir quelle est notre situation. Si nous avons besoin de marchandises coloniales, on peut en faire venir facilement, puisqu'il n'est question que d'ouvrir un canal, et alors, en les faisant entrer directement, on acquiert un droit sur la consommation, indépendamment de celui qu'on aura déjà perçu à Magdebourg. Une partie de ces marchandises est nécessaire pour l'Italie.

Les permis de la Confédération ont accordé plus qu'on n'espérait; ils admettent pour leur consommation ce qui a payé un droit à la France. Cela n'est pas juste à la rigueur. Il faut voir s'il ne

serait pas convenable de leur accorder la moitié du droit, ce qui deviendrait un transit de 50 pour 100; alors ils comprendraient l'intérêt qu'ils ont à empêcher l'introduction de ces marchandises par la Prusse, l'Autriche et la Suisse. La barrière pour l'entrée des denrées coloniales par la frontière de ces trois puissances serait absolument fermée. Les Etats de la Confédération ne les recevraient que par Hambourg et par les frontières de France; ces denrées payeraient 25 pour 100 à la France et 25 pour 100 à ces Etats.

La Bavière, par exemple, aurait le transit par le pays de Bade et le Wurtemberg, ou bien par la Saxe pour ce qui viendrait de Hambourg. Ce serait un droit imposé sur la consommation d'une population de 10 millions d'habitants. Il est important de calculer l'effet que cela aurait sur les marchandises qui sont aujourd'hui à Hambourg.

Si ce système était une fois établi, on ferait un traité avec ces provinces, et il serait convenu qu'elles ne recevraient les denrées coloniales que de la France.

Ceci amène une autre question.

Les denrées coloniales qui avaient été saisies en Suisse et dans les pays de la Confédération du Rhin, appartenant à des Français ou à des étrangers, ont pu entrer moyennant l'exportation de leur valeur en soieries, etc.; aucun des propriétaires n'a rien importé; mais ils ont profité de la levée de l'embargo pour les remettre dans le commerce sans payer le droit. Il faut considérer cette permission d'entrer qui avait été donnée, non comme une faculté, mais comme une obligation d'introduire. En conséquence, le directeur général des douanes écrira à ces propriétaires, aura des conférences avec eux, et rendra compte des résultats de cette disposition.

Le droit était dû : les marchandises en ont été exemptées, parce qu'on a dit qu'elles le payeraient en France; d'ailleurs, l'importation n'a été accordée que sous la condition d'exporter des soieries et autres denrées françaises. On pourra cependant accorder quelque adoucissement aux propriétaires de coton qui auraient en France des fabriques d'étoffes de coton.

Il faudrait fixer un délai pour l'importation, et, ce délai expiré, les préposés des douanes commenceraient les poursuites pour l'acquittement du droit.

Les fileurs français, qui ne trouvent pas en Italie et en France des débouchés suffisants, demandent à pouvoir exporter en Allemagne et proposent qu'on leur rende le droit de rabat. Est-ce sérieux ou n'est-ce qu'un piège tendu à l'administration? Les douanes sont moins sévères en Allemagne, les matières premières à meilleur marché; rendre le droit de rabat, ce serait payer une prime d'exportation de cent pour cent.

Pour n'être pas dupe, il faudrait établir que le droit ne serait rendu que pour la somme des droits d'entrée en France acquittés par chaque fabricant, et distinguer les espèces de coton. Le fabricant n'a rien payé sur ceux du Brésil puisqu'ils étaient défendus; il a payé sur ceux du Levant, mais ils n'ont pas servi à la fabrication des étoffes qu'il exporte.

Si la question rigoureusement posée ainsi ne devait avoir aucun effet, elle ferait beaucoup de mal à la France, en ce qu'elle diminuerait la sévérité des gouvernements allemands sur la même matière, et que ces gouvernements, traitant leurs fabricants comme nous les nôtres, leur restitueraient le droit pour favoriser l'exportation.

Palais de Saint-Cloud, le 8 juillet 1811. — L'Empereur porte son attention sur les importations de laines; S. M. ordonne qu'au prochain conseil M. le Directeur général des douanes présentera une note sur les laines importées, exercice par exercice, depuis 1807 jusqu'en 1811, en indiquant par quelles frontières elles ont été introduites. M. le ministre de l'intérieur présentera un rapport sur le prix de la laine et sur les pertes qui résultent pour l'agriculture du bas prix de cet article dans l'empire; ce rapport indiquera les mesures à prendre pour y remédier.

S. M. désire aussi qu'on lui fasse connaître combien de marchandises coloniales ont été importées depuis l'an VIII, par exercice et par espèce de marchandise.

Palais de Saint-Cloud, le 6 août 1811. — S. M. demande qu'on lui présente le décret qui a été rendu pour autoriser le petit conseil d'Illyrie à prononcer sur l'admission des navires dans les ports d'Illyrie. Y aurait-il inconvénient à supprimer toutes les douanes dans la Dalmatie, Raguse et les bouches du Cattaro, et y laisser arriver le sucre, le café, le coton et toutes les denrées de cette nature, sans cependant l'autoriser ouvertement, afin que si l'abus était trop fort, on pût les confisquer, car on n'autorise pas l'entrée des marchandises anglaises?

Où appuierait-on la nouvelle ligne de douanes? Entre Zara et l'Istrie? La tracer de manière qu'il suffise de garder trois ou quatre cols.

Les provinces illyriennes seraient ainsi divisées en deux parties : celles qui auraient la liberté entière du commerce, et celles de l'Istrie, la Carinthie et la Carniole, qui ont des débouchés avec la Hongrie, l'Allemagne et l'Italie. Ces dernières seules seraient sous le régime des douanes; elles recevraient par le cabotage de

la Dalmatie, comme de Naples, toutes les marchandises du pays et toutes les marchandises permises, bien entendu, sur des bâtiments français, dalmates ou illyriens, puisque le cabotage n'est permis qu'à ces bâtiments.

Tous les bâtiments de Corfou et de la côte d'Albanie pourraient être admis à Trieste et à Fium comme caboteurs, pourvu qu'ils ne portassent que des marchandises du crû d'Albanie ou de Corfou avec des certificats d'origine. Le petit conseil pourrait décider l'admission de ces petits bâtiments et le déchargement sous caution. Le conseil de Paris aurait le temps de décider ultérieurement.

On ferait connaître au gouverneur général qu'on donnerait des permis ottomans à ceux qui en demanderaient; moyennant ces mesures, les provinces illyriennes seraient dans le système général.

Palais de Saint-Cloud, le 19 août 1811. — Après la lecture d'un rapport du ministre secrétaire d'Etat du royaume d'Italie sur l'état du commerce des soies en Italie, S. M. fait les observations et prescrit les dispositions suivantes :

L'Italie a exporté cette année la moitié de ce qu'elle a exporté l'an passé; mais la récolte de 1810 n'a été que d'un dixième moindre que celle de 1809. C'est du moins ce qu'on dit pour porter S. M. à favoriser la sortie. Il faut établir quelle a été réellement pour l'Italie et pour la France la différence des récoltes de 1809 et de 1810. Toutefois on peut établir que l'exportation de 1811 a été beaucoup moindre qu'en 1810. A quoi l'attribuer? Le droit n'a pas été augmenté sur l'organsin, surtout lorsque les fabricants italiens ont voulu le faire passer par la France.

Le droit a été triplé ou quadruplé sur la soie brute; aussi en 1811 n'a-t-on presque point exporté, ni dans les derniers mois de 1810. On peut même dire que l'exportation a été absolument nulle, car on n'en a exporté qu'en France où on n'était pas soumis au droit. Dans les quatre derniers mois de 1810, où le tarif existait, on voit que l'exportation n'a été réellement considérable qu'en France.

On a exporté, en 1810, en France, la moitié de ce qu'on a exporté en soie brute dans les autres pays; il est donc probable que l'exportation dans les autres pays s'est faite par contrebande. En 1810, l'exportation de la soie brute a bien été de 150 000 kilos; 75 000 l'ont été en France; il n'y en a donc eu que 40 000 en Helvétie et 35 000 en Allemagne.

Les manufactures de France, en 1811 et derniers mois de 1810, ne font guère que les deux cinquièmes de ce qu'elles

faisaient dans les premiers mois de 1810. Si toutes les manufactures de l'Allemagne et de la Suisse avaient éprouvé la même réduction dans leurs travaux, il s'ensuivrait que l'Italie ayant exporté la moitié de sa récolte, aurait exporté autant que le comporterait la diminution des affaires en soieries.

Ce qui intéresse l'agriculture, ce n'est pas la quantité, c'est le prix. Il faut suivre les variétés des prix dans les divers marchés de l'Europe, en 1810 et 1811, et faire connaître si l'agriculture est menacée en Italie, en Piémont et en France. Si elle l'était, la diminution du droit serait un faible remède. La masse des exportations se fait en organsin dont le droit n'a pas été fort augmenté; mais la communication interrompue avec l'Angleterre est surtout la véritable raison de la baisse des prix. L'Angleterre aime les soieries; elle en fournit ses colonies et une partie de l'Amérique espagnole qui en demandent.

Si nous n'arrivons plus à fournir à l'Amérique et à l'Angleterre autant de soie manufacturée que nous pouvons en fabriquer, il faudrait maintenir au moins notre agriculture, en donnant des permissions d'exporter en Angleterre pour des quantités déterminées; on diminuerait ou on arrêterait cette exportation quand on voudrait.

Par exemple, au Havre, on pourrait permettre d'exporter tant de soie de Piémont, d'Italie, de France, en organsin; et, si on se refusait à laisser sortir l'organsin de France, on pourrait, du moins, laisser sortir celui d'Italie. On pourrait vendre cette permission d'exportation par le Havre; ce serait une imposition mise ainsi sur les manufactures anglaises. S'il est prouvé que nous avons grande abondance de soie, que le prix en est avili, l'unique moyen sera d'ouvrir un écoulement pour les manufactures anglaises. On s'occupera de ces questions dans le conseil de lundi.

Ce serait une chose douloureuse que de donner à nos ennemis le moyen d'alimenter leurs manufactures. Mieux vaudrait accorder de très grands privilèges à nos manufacturiers de soie; par exemple, on n'admettrait les cotons du Levant, les laines de Saxe que contre l'exportation d'une pareille quantité de soies manufacturées. C'est déjà ce qu'on fait en partie pour les cotons d'Amérique; mais les fabriques de coton, de drap se plaindraient de ce privilège.

Les manufactures de coton ne peuvent prétendre lutter avec l'Angleterre dans les marchés du Levant; elles ne sauraient donc se plaindre; il n'y aurait donc plus que les fabricants de draps de Carcassonne qui fussent lésés; mais ils ont des débouchés en France, et la moitié de nos laines se tire actuellement de l'étranger.

Le Levant, qui nous fournit du coton, est un des pays où l'on peut le plus débiter nos soies.

Trianon, le 26 août 1811. — M. le ministre des relations extérieures propose de délivrer des certificats d'origine pour les cotons du Levant. Mais ces cotons n'ont pas besoin de certificat d'origine, puisqu'ils le portent avec eux; ce qui importe, c'est de s'assurer qu'ils n'appartiennent point au commerce anglais. Cela est si vrai que par terre on n'exige pas de certificats, parce que les Anglais ne peuvent rien gagner à les transporter par cette voie; il n'est donc pas besoin de certificats d'origine pour les cotons qui viennent par terre. Il n'en est pas de même pour ceux qui viennent par mer de Smyrne à Salonique : un Anglais y a plus d'avantage qu'un Français. Alors il suffit d'être assuré que les cotons n'appartiennent pas aux Anglais. Le certificat pourrait être donné par les consuls de Smyrne et de Salonique, sauf la vérification des douanes. On ne veut pas s'assurer que le coton est du Levant, mais être sûr qu'il n'appartient pas aux Anglais. Tout ce qui vient à Ancône, Venise, Trieste, par Patras, vient de Malte. Les marchands de Tunis qui faisaient ce commerce ont été ruinés le jour où l'on a fait confisquer leurs bâtiments : il faut les en dégoûter d'une manière absolue. Le ministre fera un rapport sur cet objet lundi prochain, et consultera les négociants sur les moyens d'acquérir la certitude que les Anglais n'ont aucun intérêt dans ce commerce.

Compiègne, 16 septembre 1811. — Il existe en Allemagne une quantité de soies appartenant à des négociants d'Italie; on ne présume pas qu'il y en ait appartenant aux Français, ni aux Piémontais; il convient de s'en assurer.

Les Italiens, qui ont des soies sur un point quelconque du continent, devraient en faire la déclaration à leur gouvernement à Milan; on leur donnerait des permis pour les exporter par Hambourg, ce qui empêcherait la stagnation de ces soies. Ces permis seraient admis dans toutes les licences qu'on donnerait à Hambourg. Voilà pour le passé.

Pour l'avenir, le seul point par lequel l'exportation des soies pour l'Angleterre serait permise serait Dunkerque; les négociants italiens seraient informés que, s'ils exportaient leurs soies par un autre port, elles seraient confisquées et considérées comme marchandises anglaises.

Les négociants italiens ou piémontais qui voudraient envoyer des soies en Angleterre en feraient la déclaration, savoir les pre-

miers à Milan, les seconds à Paris. Elles traverseraient la France en transit sans payer des droits. Les permis seraient délivrés pour une quantité fixe, par exemple 100 kilogrammes ou le poids d'une balle. Il y aurait à payer un droit d'embarquement à Dunkerque. S. M. ordonne que le ministre de l'intérieur étudie la question et lui propose un projet de décret rédigé d'après les bases ci-dessus indiquées.

Palais de Saint-Cloud, le 25 novembre 1811. — 1° Le Brésil doit encore 3 400 000 florins à des maisons hollandaises; il propose de s'acquitter en marchandises, telles que cuirs, sucre, café et coton. S. M. dit que l'idée de faire payer en sucre et en café est inadmissible. Le Brésil doit en argent; il est intéressé à payer. Il faut insinuer à ces négociants, sans leur écrire, qu'il serait possible qu'on permît l'introduction de quelques marchandises, mais à condition d'exporter des soieries et des vins. Dès ce moment, il ne devrait y avoir aucune difficulté. Le pavillon du Brésil étant libre, les soieries déposées aux entrepôts de l'Angleterre s'y embarqueraient pour le Brésil; il faut présenter cela comme une facilité.

2° S. M. ordonne au ministre de la marine de préparer un décret sur la pêche. Tout pêcheur sera tenu de partir d'un point donné; on établira sur les points désignés des prud'hommes assermentés obligés de déclarer tout ce qui vient à leur connaissance; ce seraient de véritables surveillants qui ne coûteraient rien. Il faut désigner loin des rades les points d'où partiraient les bateaux: si on en faisait partir de Toulon, par exemple, ils sauraient qu'on y embarque des vivres, des hommes, etc. Pour rendre le système complet, autoriser l'amiral, le capitaine commandant une division, le général de brigade commandant un département à empêcher le départ et à mettre l'embargo sur les pêcheurs.

[*Paris*], *9 décembre 1811.* — S. M. dit qu'on doit repousser toutes les réclamations des boulangers sur le prix du pain à Paris. Quand le sac de farine est à 73 francs, ils doivent vendre le pain à 15 sous. On leur offre de la farine à ce prix; ainsi ils n'ont rien à dire.

LA HOLLANDE POLITIQUE

LE ROLE DES CATHOLIQUES NÉERLANDAIS DEPUIS DIX ANS

Dans cette contrée que l'aspect même de son sol a fait baptiser du nom de Pays-Bas, les catholiques, en majorité au moment de la guerre contre la domination espagnole, n'atteignent actuellement, malgré leurs progrès au cours du dix-neuvième siècle, que le chiffre de 1 800 000 sur une population nationale d'un peu plus de 5 millions[1]. Malgré cette infériorité numérique, ils ont cessé d'être opprimés; ils ont recouvré peu à peu, sous le régime de la Loi fondamentale du 3 novembre 1848, une liberté dont seraient jaloux leurs coreligionnaires d'autres pays, en apparence plus favorisés, et ils en sont arrivés à posséder une influence notable sur la direction des affaires publiques dans un Etat en majeure partie protestant.

Ce résultat ne s'est pas produit instantanément. Il est le fruit de cinquante années de lutte opiniâtre, d'organisation politique et sociale, d'alliances sages et durables, en un mot d'un demi-siècle d'efforts incessants, parfois héroïques, d'une minorité qui ne voulait pas laisser écraser ses droits sous la loi brutale du nombre.

Au lendemain de la Constitution parlementaire de 1848, les catholiques hollandais constituaient une fraction presque négligeable. Sans expérience de la vie publique, sans cohésion et n'ayant pour tout programme que la tradition d'un effort continu vers la liberté religieuse, ils formaient à peine le cinquième de la population et ne comptaient au Parlement qu'une dizaine de députés sur les soixante-huit que comprenait la 2e Chambre[2]. Ils

[1] Exactement, d'après le dernier recensement décennal de 1899, 1 790 161 sur 5 104 137 habitants. En 1853, les catholiques étaient au nombre de 1 180 000 et ils avaient fait déjà de grands progrès durant la première moitié du siècle.

[2] Depuis la revision constitutionnelle de 1887, la 2e Chambre comprend 100 membres et la 1re 50.

ne pouvaient prétendre à d'autre rôle qu'à celui d'une sorte de monnaie politique d'appoint. Ils mêlèrent d'abord leurs voix à celle des libéraux qui, sous la conduite du grand ministre Thorbecke [1], leur apparaissaient comme un parti de justice et de liberté et qui payèrent leur appui fidèle par la reconnaissance de certains de leurs droits et par le rétablissement de la hiérarchie catholique aux Pays-Bas.

Mais bientôt, le libéralisme prit des allures doctrinaires et emprunta des procédés de plus en plus sectaires à mesure que sa victoire s'affirmait et que sa puissance augmentait dans le pays. Après la loi établissant la neutralité de l'école officielle et refusant aux établissements libres les faveurs de l'Etat, les catholiques furent obligés de rompre avec lui et de prendre position contre leurs anciens alliés. Alors commença la lutte pour « la libération de l'école » et pour l'égalité devant la loi de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel, lutte héroïque où, malgré l'échec infligé à leurs revendications par la loi de 1878, les troupes catholiques ne se découragèrent pas un instant, où elles s'appliquèrent à regagner pied à pied le terrain perdu et où elles trouvèrent, enfin, l'alliance qui devait les mener à la victoire.

A côté d'elles, en effet, sur ce même terrain de la liberté d'enseignement, combattait un groupe de protestants, calvinistes ardents et croyants, qui, fermement attachés à l'autorité de l'Evangile, s'élevaient avec force contre les principes rationalistes importés par la Révolution française. De là venait le nom d'antirévolutionnaires dont ils se paraient. Pour les rapprocher des catholiques que séparait d'eux le fossé profond des croyances, élargi par trois siècles d'hostilité religieuse, il fallait l'imminence du danger, la certitude du but à atteindre et, par-dessus tout, de part et d'autre, des chefs au regard vaste et à la main sûre qui imprimeraient à cette manœuvre hardie la précision nécessaire.

Chose curieuse, ces chefs se rencontrèrent en la personne d'un prêtre catholique et d'un pasteur protestant. L'un, Mgr Schaepman, est l'une des figures les plus attachantes de la Hollande contemporaine : Néerlandais de pure race, à la stature puissante, au front large, aux yeux bleus d'une fixité étrange derrière des lunettes à branches d'or, à la lèvre toute lourde et bouffie d'éloquence, il répandait autour de lui une impression de force et de ténacité. La Hollande y reconnaissait son meilleur poète, son

[1] Jean-Rodolphe Thorbecke (14 janvier 1798-4 juin 1872) fut durant de longues années le chef du parti libéral hollandais. Ce fut lui qui précisa sa doctrine, définit son programme et le mena à son apogée. Trois fois ministre, il exerça une grande influence sur les destinées de la Hollande.

meilleur orateur et l'un de ses premiers hommes politiques de la période moderne; le parti catholique y saluait son général et son stratège parlementaire[1]. L'autre, le docteur Kuyper, au profil antique de César romain, organisateur d'un rare mérite et écrivain d'une rare puissance, s'est révélé un manieur d'hommes et un conducteur de peuples. Rénovateur dans l'Eglise néerlandaise, il a groupé autour de lui les ultra-calvinistes. Dans le domaine politique, son génie créateur a tiré du néant son parti, lui a donné une organisation admirable et un programme complet, pendant que son activité inlassable formait de toutes pièces une puissante ligue ouvrière : *Patrimonium*, fondait une université libre à Amsterdam, de nombreuses écoles protestantes un peu partout, et dictait, par surcroît, la ligne de conduite quotidienne dans le journal anti-révolutionnaire *De Standaard*[2].

Ces deux hommes étaient bien faits pour s'entendre : tous deux avaient l'esprit large, le coup d'œil sûr et ils comprenaient merveilleusement les nécessités de l'action politique dans un pays parlementaire. Ils apercevaient clairement les principes cachés qui dominent la lutte des partis. Ils se rendaient compte que le conflit n'était plus entre deux religions particulières, mais qu'il avait des racines plus profondes, que le combat véritable se livrait entre le matérialisme athée et le spiritualisme qui trouve sa seule base sérieuse dans le christianisme et que l'enjeu en était la destruction de l'ordre social ou son rétablissement sur

[1] M. l'abbé Schaepman, né à Tubbergen le 2 mars 1844, ordonné prêtre en 1867, obtint le grade de docteur en théologie à Rome en 1870. Il était professeur au collège de Rijsenburg, lorsqu'en 1880, il fut élu député de Bréda. Il représenta ensuite Wyk-by-Duurstede et finalement Almelo. Il mourut à Rome le 23 janvier 1903, après avoir reçu, en 1901, du pape Léon XIII qui l'appelait « le plus fidèle de ses fils », le titre de prélat de la maison de Sa Sainteté. Comme poète, orateur, journaliste, homme politique, il tient une place unique dans l'histoire du parti catholique hollandais.

[2] Le docteur Kuyper, né à Massluis le 29 octobre 1837, étudia la théologie et les lettres à Leyde où il obtint, en 1862, le grade de docteur en théologie. Successivement pasteur à Beesd, à Utrecht et à Amsterdam, il écrivit énormément sur les questions ecclésiastiques. Il accepta, en 1872, la rédaction du journal *De Standaard*. Elu député de Gouda, en 1874, il démissionna l'année suivante, préférant être chef de parti sans pénétrer à la Chambre. Il ne renonça à cette attitude qu'en 1894, pour briguer un mandat législatif à Sliedrecht où il fut réélu jusqu'en 1901, époque où il forma un ministère. Il eut la plus grande part dans la création de l'Université libre d'Amsterdam dont il fut le premier recteur et où il reste professeur. Il a multiplié les œuvres protestantes d'enseignement et sa volonté énergique, quelque peu autoritaire même, ne s'est jamais laissé arrêter par aucun obstacle. Depuis les élections législatives de 1905, il s'est placé un peu en marge de la politique active.

des bases chrétiennes. Partant de cette idée, juste à peu près partout, et nulle part davantage qu'aux Pays-Bas où la théologie se retrouve constamment au fond de la politique, le docteur Schaepman et le docteur Kuyper rêvèrent le rapprochement pour une action commune des forces catholiques et anti-révolutionnaires qui, jusque-là, avaient opéré isolément sans pouvoir espérer le succès de leurs légitimes revendications.

La manœuvre était audacieuse et, pour la faire réussir, il fallait aplanir des préventions tellement enracinées que les moins pessimistes la vouaient à un échec certain. Pourtant, du moment qu'on voulait déloger le libéralisme de ses positions, c'était la seule tactique qui fût possible et qui eût chance d'aboutir.

Elle aboutit, en effet. La coalition des catholiques et des protestants anti-révolutionnaires que ses adversaires appelèrent *het monsterverbond*, « l'alliance monstrueuse », parvint lentement à se constituer à la faveur des événements. Après des années de luttes incessantes, elle amena le triomphe des alliés aux élections de 1888, et le ministère « chrétien » du baron Mackay put enfin résoudre, par une loi de pacification (8 décembre 1889), le problème scolaire et établir l'égalité de principe entre les écoles libres et les écoles officielles.

Seulement, la victoire avait été fatale aux partis « chrétiens ». Sur la question militaire, l'accord avait cessé, et le levain des vieilles haines ancestrales s'était remis à fermenter en eux. La réforme électorale qui venait de se poser, augmenta encore la confusion et multiplia les malentendus. Tant qu'elle ne fut pas résolue, c'est-à-dire six années durant, on assista à une étrange mêlée parlementaire où des majorités de rencontre, parfois de hasard, disposaient du sort des ministères et des propositions de loi.

Au milieu des divisions et du désarroi des partis, la « coalition chrétienne » s'était dissoute et la conséquence immédiate en avait été le retour au pouvoir des libéraux. Il fallut la solution de la question électorale suivie d'un événement imprévu pour la rappeler à la vie et changer une coopération temporaire et plus ou moins dissimulée en une entente solide, prête à regagner le terrain que les dissensions intestines lui avaient fait perdre.

I. La reconstitution de l'alliance chrétienne. — Les élections de 1897. — Le ministère Pierson.

A peine le vote de la loi électorale était-il acquis que, du haut de la tribune de la première Chambre, M. Van Houten, nouveau Gambetta, laissait tomber cette parole, inouïe jusqu'alors en

Hollande : *Alle liberalen in het gelid tegen het clericalisme!* « Maintenant, tous les libéraux en ligne contre le cléricalisme! » Ce cri de guerre se répercuta longuement dans le pays. Sous son action magique, les situations apparurent précises, dans une lumière éblouissante, et les partis se cristallisèrent suivant leur ancienne forme et dans les mêmes combinaisons.

Pourtant, en cette période de six ans, troublée par les querelles de la loi militaire et les luttes fratricides de la réforme électorale, les partis avaient changé, évolué.

A droite, les catholiques restaient à peu près les mêmes, sauf qu'ils retrouvaient l'union qui, depuis longtemps, leur faisait défaut. Par contre, les anti-révolutionnaires s'étaient divisés en plusieurs groupes et la scission était trop complète pour qu'il fût possible de les refondre en un seul. Le plus grand nombre restait, il est vrai, sous la direction ferme et puissante du docteur Kuyper; mais, du bloc primitif, deux fragments s'étaient détachés. D'une part, les anti-révolutionnaires indépendants avaient secoué l'autorité impérieuse du chef. Presque tous étaient des hommes de haute valeur, à l'exemple de M. de Savornin-Lohman et de l'ancien ministre, M. Mackay, et ils se distinguaient des *Kuyperianen* par un tempérament plus aristocratique, moins porté vers les réformes sociales. Toutefois, la rupture n'était pas complète : ils se retrouvaient unis sur le terrain des principes calvinistes et, par-dessus la crevasse qui s'était formée au milieu des querelles de la loi électorale, ils jetaient un pont qui les reliait d'une façon continue. D'autre part, les « chrétiens-historiques » s'étaient séparés complètement du parti. Les prédicants orthodoxes qui marchaient à la suite du fougueux docteur Bronsveld avaient coupé les dernières communications et ils s'apprêtaient à faire campagne avec les libéraux.

A gauche, le « grand parti libéral » s'était décomposé en plusieurs fractions qui s'échelonnaient jusqu'aux confins du socialisme. La plus importante avait planté son drapeau à une égale distance du centre et de l'extrême gauche; elle était faite des progressistes de « l'Union libérale » qui réclamaient des mesures démocratiques. Les « Unionistes » étaient précédés, vers la « social-démocratie », du groupe bruyant, mais peu nombreux des radicaux, et laissaient derrière eux les retardataires du « vieux libéralisme » mitigé, qui cherchaient à se faire pardonner leur indolence en matière sociale par leur ardeur contre le « cléricalisme ».

Telle était la situation politique au moment où la loi électorale Van Houten allait recevoir sa première application. En juin 1897, devait avoir lieu le renouvellement intégral de la 2e Chambre des

Etats-Généraux. De tous côtés, les partis se préparèrent à la lutte. Ils déployèrent leur programme et recherchèrent des alliances.

Les anti-révolutionnaires des deux nuances firent ouvertement cause commune avec les catholiques. Pour la première fois, la « coalition chrétienne » se manifesta au grand jour, et elle s'affirma par une campagne énergique. Ses chefs : le docteur Schaepman et le docteur Kuyper espéraient que cette réunion de deux forces importantes qui, sans perdre leur autonomie et leur caractère propre, dirigeaient leurs efforts vers un but commun, entraînerait la masse électorale à « donner la majorité à la partie chrétienne de la nation ».

Leur espoir fut déçu. Après des avantages marqués au premier tour de scrutin, les partis « chrétiens » furent défaits au second par l'union de tous ceux qui portaient le nom générique de libéraux, soutenus par les chrétiens-historiques du pasteur Bronsveld et en certains endroits par les « social-démocrates » parlementaires qui, laissant les socialistes-révolutionnaires de M. Domela Nieuwenhuis se renfermer dans un dédain boudeur, reparaissaient sur la scène politique, avec la résolution d'y jouer un rôle.

La droite ne rapportait de la lutte que 44 mandats législatifs contre 56. L'ère libérale, un instant interrompue en 1888, continuait.

Pour remplacer M. Van Houten qui, considérant sa tâche finie avec la réforme électorale, avait exprimé sa volonté de se retirer au lendemain des élections, il fallait un homme de talent qui incarnât la « concentration libérale » triomphante et qui pût la réaliser dans son propre ministère, assez progressiste pour être soutenu par l'Union libérale et ne pas trop effaroucher les radicaux, assez attaché à la vieille doctrine pour ne pas s'aliéner les grâces des vieux-libéraux. On songea aussitôt à M. Pierson, économiste érudit et praticien expérimenté, qui avait précédemment détenu le portefeuille des finances dans le ministère Tak van Poortvliet. On savait qu'il passait pour radical aux yeux des libéraux de La Haye, tandis que les radicaux d'Amsterdam le tenaient pour un conservateur et on estimait que la vérité se trouvait à mi-chemin de ces extrêmes.

Quoi qu'il en fût, M. Pierson accepta la mission de constituer un ministère et il le fit avec un art consommé. La « concentration libérale » y entrait tout entière : la « Libérale Unie » avec son chef M. Goëman Borgesius à l'intérieur, M. Cort van der Linden à la justice, M. Cremers aux colonies, M. Lély au waterstaat; les vieux-libéraux y étaient représentés par M. de Beaufort aux affaires étrangères et au-dessus d'eux planait le sourire conciliant du ministre des finances M. Pierson. Tout y était prévu pour éviter

des heurts et des froissements entre des hommes qui tous étaient de première valeur et d'une science politique incontestable. M. de Beaufort, de par la nature même de son portefeuille, pouvait regarder d'un œil indifférent le courant démocratique qui emportait vers les réformes sociales ses collègues de la gauche libérale et M. Pierson lui-même avait les coudées franches pour continuer l'œuvre fiscale qu'il avait commencée jadis[1].

Et pourtant, cet assemblage d'hommes éminents n'était, au fond, que le résultat passager de transactions habiles; il reposait sur une majorité instable dont les éléments hétérogènes n'avaient guère de commun qu'un programme négatif. Aussi le ministère ne pût-il gouverner qu'à l'aide de compromissions incessantes, au milieu de difficultés continuelles.

A peine était-il constitué, que le député chrétien-historique, le docteur de Visser, lui refusa son appui et se rapprocha de la droite. En même temps, des élections partielles amenèrent de légères modifications dans la force des partis : un « social-démocrate », M. Schaper, fut élu à Veendam et deux vieux-libéraux remplacèrent des progressistes. La majorité, qui n'était guère solide, le devint moins encore à la suite de cette évolution et de ces changements. D'ailleurs, il répugnait à M. Pierson de s'appuyer constamment sur les socialistes et de leur laisser prendre une influence trop grande dans la direction des affaires. Cependant, s'il voulait s'en tenir à une majorité de gauche, il fallait bien compter avec eux dans une situation dont ils étaient devenus les arbitres. Le ministre ne put se résoudre à en venir là et, en maintes circonstances, il prit des appuis dans la droite, « afin de pouvoir s'émanciper des éléments turbulents d'extrême-gauche »; mais sa politique le conduisit logiquement à ne réunir que « des majorités de circonstance qui faisaient défaut dès qu'il s'agissait des questions de principe » et à ce résultat que « nul des partis ne le considérait comme le représentant de ses idées et le porte-voix de ses aspirations »[2].

Dans ces conditions, une opposition forte et disciplinée avait

[1] Sous le ministère Tak van Poortvliet, M. Pierson avait présenté tout un plan de réforme fiscale dont il avait fait aboutir le point principal : l'impôt sur le revenu, se divisant en deux taxes, l'une sur la fortune (vermogens belasting), impôt de superposition, à la fois proportionnel et progressif, l'autre sur la profession (bedryfsbelasting) remplaçant l'ancienne contribution des patentes et frappant d'une manière très large tous les revenus qui ne proviennent pas de la fortune. (Lois du 21 septembre 1892 et du 2 octobre 1893.)

[2] C'est le jugement porté par M. Macalester-Loup, ancien membre du Comité directeur de « l'Union libérale », actuellement directeur de la

entre les mains la destinée du ministère; elle pouvait, quand elle le voulait, en provoquer la chute. Seulement, l'entente n'était pas encore absolument parfaite entre les partis chrétiens et leur alliance indissolublement scellée. Il subsistait des préjugés, des différences de vues et de tactique. Du reste, la droite ne tenait nullement à se livrer à ce jeu de massacre ministériel; car, ce qu'elle aurait détruit, elle ne pouvait le remplacer. Ses succès n'auraient abouti qu'à des crises stériles dont ne pouvait sortir un gouvernement « chrétien », à moins de courir l'aventure d'une dissolution immédiate de la Chambre. Sans sortir du rôle d'une opposition sérieuse, elle se contenta de prendre barre sur le ministère et d'exercer le plus possible sur ses actes un contrôle efficace. C'était l'attitude que ne cessait de lui conseiller M. de Savornin-Lohman dans son journal *De Nederlander* et il faut convenir que c'était la plus sage. Grâce à cet ensemble de circonstances et de considérations, le ministère Pierson poursuivit sa route, cahoté entre la droite et la gauche et ne se maintenant en équilibre que par des prodiges d'habileté.

Au cours de ses quatre années de gouvernement, il mena à bonne fin plusieurs réformes dont le service militaire personnel qui, en 1890, avait jeté le trouble dans la coalition chrétienne. Certaines furent accomplies avec le concours de la droite et en portent la marque dans plusieurs de leurs parties : telles les lois sur les accidents du travail, sur l'hygiène publique, sur les habitations ouvrières. Mais son œuvre principale fut l'obligation scolaire qu'il parvint à grand peine à introduire dans la législation, par suite de l'opposition des partis chrétiens qui y voyaient une atteinte à la liberté du père de famille d'organiser l'enseignement de ses enfants.

Ainsi s'écoula cette « législature tragique », comme la qualifiait le docteur Kuyper, où le ministère mécontenta fortement le patriotisme hollandais en prenant, au sein de la conférence de la Paix, une attitude fuyante à l'égard du Transvaal et de l'Etat d'Orange en conflit armé avec l'Angleterre, et où il eût, par contre, la gloire de présider aux fêtes splendides qui accompagnèrent le couronnement de la reine Wilhelmine, parvenue à sa majorité.

A l'approche des élections législatives, il redoubla d'activité et déposa plusieurs projets de loi autour desquels il fit une réclame habile, dans l'espoir de se concilier les faveurs populaires. Ces projets réglaient les appels en matière d'assurances contre les

Banque d'assurances contre les accidents professionnels, dans la *Revue politique et parlementaire* de septembre 1901.

accidents, avaient trait à l'assistance publique, à la règlementation du contrat de travail, aux retraites ouvrières et se clôturaient par un plan grandiose de desséchement du Zuyderzée.

L'opposition ne se laissa pas attirer sur ce terrain, et dans son discours à l'assemblée générale des délégués du parti anti-révolutionnaire, le docteur Kuyper indiqua la plate-forme qu'elle choisissait : « La lutte, spécifia-t-il, doit glisser à côté du cabinet; nous devons combattre sans nous inquiéter de lui comme s'il n'existait pas. Et l'unique question qui se posera devant le pays au mois de juin est la suivante : la majorité aux Etats-Généraux appartiendra-t-elle à la partie chrétienne de la nation ou restera-t-elle à nos concitoyens qui, sans cesse dans leurs idées politiques, ont rompu avec le Christ [1]. »

De son côté, le docteur Schaepman ouvrit la campagne du parti catholique par un grand discours où, de toutes ses forces, il exhortait à « l'entente cordiale avec le parti calviniste pour mettre fin à la domination libérale ».

La « coalition chrétienne » se nouait plus complète et plus solide que par le passé. L'union étroite avait été, d'ailleurs, admirablement préparée par une série d'articles du docteur Kuyper dans le *Standaard*, sur les principes communs à tous les « croyants ». Elle embrassait non seulement les catholiques et les anti-révolutionnaires, mais encore les indépendants, ainsi que beaucoup de chrétiens-historiques qui ne partageaient pas l'intransigeance du pasteur Bronsveld, et elle reprenait le cri de ralliement qu'elle avait poussé aux élections de 1897 : « Pour Dieu! Pour l'Evangile! Contre l'esprit athée de la Révolution! »

En même temps, pour rendre plus efficace l'effort des troupes alliées, le docteur Kuyper et le docteur Schaepman s'appliquaient à faire disparaître entre elles les compétitions et les divisions dont profitait trop souvent l'ennemi. Pour cela, ils établirent le « système de l'échange des voix » que leurs adversaires appelèrent un « système de trafic, un appât présenté aux convoitises des politiciens ». C'était simplement un conseil de discipline et de sagesse afin d'éviter les déperditions d'énergie. Il consistait essentiellement à répartir les circonscriptions libérales ou socialistes entre les différents partis chrétiens, à les attribuer à celui qui avait le plus de chances de l'emporter, de façon à présenter partout un candidat unique que soutiendraient tous les « croyants ». Il devait y avoir ainsi une sorte de représentation proportionnelle pour les

[1] Volharden by het Ideal. Openingswoord ter Deputatenvergadering van, 17 april 1901, p. 5.

groupes de droite qui, en échange du sacrifice de leur politique personnelle et de l'apport de leurs voix dans un district, recevraient l'avantage de voir leur candidat triompher ailleurs, grâce aux suffrages des alliés. Si l'autorité des chefs ne fut pas assez puissante pour faire adopter ce système dans tout le pays, et si les négociations entamées à cette fin ne furent pas couronnées d'un succès complet, elles aboutirent néanmoins à assurer dès le premier tour, — ce qui ne s'était pas encore vu jusqu'alors, — les voix des anti-révolutionnaires aux candidats catholiques, dans les circonscriptions où les calvinistes ne pouvaient en aucune façon escompter la victoire, notamment à Beverwijk. Dans la Frise, elles amenèrent le partage des sièges entre les différentes fractions protestantes, dont les chrétiens-historiques frisons; et là, du moins, elles mirent un terme aux rivalités jalouses qui servaient si bien la cause des libéraux. La coalition chrétienne s'était donc étendue en incorporant de nouveaux éléments à son aile gauche; elle s'était disciplinée et elle présentait une force redoutable.

En face d'elle, les libéraux étaient divisés. Les dissentiments entre les libéraux conservateurs et les progressistes de l'Union libérale ne s'étaient pas apaisés, et voici qu'en outre la discorde s'était mise au sein de cette dernière. La question de l'urgence de la revision constitutionnelle en vue d'arriver au suffrage universel y avait été soulevée par le comité directeur. Elle y avait déchaîné une telle tempête que les liens qui rattachaient les divers éléments s'étaient rompus et que les plus avancés s'étaient retirés à la suite des membres de la direction pour former, avec les groupes radicaux, le parti des démocrates-libéraux. La « Libérale Unie » s'était reformée tant bien que mal, mais les divisions n'avaient pas disparu devant les nécessités électorales, et, en bien des endroits, les révisionnistes démocrates opposaient leurs candidats aux unionistes.

Malgré ces causes de faiblesse, les libéraux ne se décourageaient pas. Ils conservaient le secret espoir que les choses se passeraient comme en 1897. Au premier tour, on assisterait de nouveau à une victoire partielle des « chrétiens »; puis, au scrutin de ballottage, unie par l'imminence du « péril clérical », la gauche oublierait ses dissentiments, ferait face à l'ennemi et remporterait la victoire définitive, ou, du moins, réduirait tellement la majorité de droite, qu'il lui serait impossible de gouverner.

Mais, cette fois, leur attente fut vaine. Les résultats de la première rencontre furent tels que le succès était assuré aux partis chrétiens, quelle que fût l'issue des ballottages. Du premier coup, ils s'étaient emparés de 47 sièges; et, parmi les 42 ballottages, plusieurs leur étaient acquis d'avance. Pour pallier leur défaite,

les libéraux eurent beau unir leurs forces et soutenir même les socialistes dans certains districts, ils sortirent de la lutte fort diminués en nombre et en prestige.

Le ministère Pierson ayant fait le total des voix de gauche et constaté qu'elles n'atteignaient plus qu'au chiffre de 42, y compris celles des « social-démocrates », reconnut l'impossibilité où il était de se maintenir au pouvoir, et il démissionna sans tarder. Car c'est ainsi que les choses se passent en Hollande. Au lendemain des élections, si le gouvernement voit qu'il n'a plus la majorité, il se retire aussitôt sans se présenter devant les Chambres, sans attendre qu'un ordre de jour de défiance le force à la retraite. Cette façon d'agir amortit la chute et évite bien des froissements comme bien des rancœurs.

II. Le ministère « chrétien » du docteur Kuyper.

Les élections générales des 14 et 27 juin 1901 avaient changé l'orientation de la politique. Le docteur Kuyper prit le pouvoir. Le nouveau ministère dans lequel il se réservait les affaires intérieures comprenait quatre anti-révolutionnaires, trois catholiques et un homme, l'amiral Kruys, qui n'appartenait à aucun parti politique.

Les anti-révolutionnaires qui se pressaient aux côtés du « premier » étaient M. Van Asch van Wijck aux colonies, M. de Marez-Oijens au Waterstaat[1] et, aux affaires étrangères, le parfait gentilhomme, M. Melvil van Lynden.

Par leur valeur et par l'importance des portefeuilles qui leur étaient attribués, les membres catholiques faisaient, de leur côté, bonne figure dans le cabinet « chrétien ». Le général Bergansius, dont la compétence militaire était universellement reconnue, et qui avait déjà donné sa mesure en 1889 dans le ministère Mackay, reprenait la guerre; M. Harte van Tecklenburg, le chef du groupe protectionniste à la Chambre, recevait les finances; et, à la justice, un jeune jurisconsulte de talent, M. Loëff, complétait brillamment la série des huit hommes d'Etat qui prenaient en mains les destinées du pays. Le docteur Schaepman n'y figurait pas

[1] M. de Marez-Oyens, tout comme l'amiral Kruys ne faisait pas parti du parlement, ce qui n'est pas rare en Hollande où, du reste, les membres des Etats-Généraux sont obligés de démissionner au moment où ils deviennent ministres. Le ministère du « Waterstaat » répond à notre ministère des travaux publics, mais il prend son nom spécial « d'état des eaux » du fait que tous les grands travaux en Hollande sont occasionnés par la lutte contre les eaux.

personnellement, mais il n'en était pas moins l'un des pivots de la combinaison. Seulement, la maladie qui le minait et qui devait l'emporter bientôt ne lui permit pas de jouer à nouveau le rôle de « ministre sans portefeuille » que son influence lui avait donné au temps du cabinet Mackay.

Le ministère s'appuyait sur une majorité de droite forte et résolue. A la 2e Chambre, il disposait de 58 voix dont 25 de catholiques et 23 d'anti-révolutionnaires lui étaient complètement acquises. Par ailleurs, les huit indépendants qui se groupaient autour de M. de Savornin-Lohman et du baron Mackay lui accordaient une confiance de principe que des événements imprévus pouvaient seuls faire disparaître; et il n'était pas jusqu'aux chrétiens-historiques : MM. de Visser et Schokking qui ne fussent décidés à le soutenir. Le premier ministre pouvait donc, sans crainte, inaugurer la politique dont il avait tracé les grandes lignes alors qu'il était chef de parti.

Il est vrai qu'il y avait une ombre à ce tableau. La 1re Chambre était restée en majorité libérale et pouvait se refuser systématiquement à voter toute loi qui lui paraîtrait aller trop fortement à l'encontre des principes en honneur jusqu'alors dans la législation du pays. Mais cet obstacle était plus apparent que réel ; car, pour qui connaissait le docteur Kuyper, nul doute qu'il ne brisât la résistance opposée à sa politique le jour où il le jugerait nécessaire; et une dissolution du Sénat devait changer fatalement la majorité libérale en une minorité impuissante. En définitive, rien ne pouvait arrêter sérieusement le nouveau ministère dans son action.

Le troisième mardi de septembre, la reine Wilhelmine vint ouvrir la session des Etats-Généraux, accompagnée pour la première fois du prince consort Henri de Mecklembourg [1]. Dans le discours du trône, elle détailla le programme du gouvernement.

Il recevait sa signification particulière de ce que, après quelques considérations générales sur la situation intérieure et extérieure du pays, il affirmait la nécessité d'améliorer la condition morale et matérielle du peuple hollandais, en s'appuyant pour cela « sur les bases chrétiennes de la vie nationale ».

Puis, venait l'énumération des réformes proposées parmi lesquelles se remarquaient : « la libération plus complète de l'enseignement », la révision de la loi sur le repos du dimanche, la répression des excès provenant du jeu et de l'ivresse, le perfectionnement de l'éducation professionnelle et la réglementation de l'apprentissage, la réforme de la législation sur le contrat de tra-

[1] La reine Wilhelmine avait épousé le 7 février 1901, Henri-Ernest, duc de Mecklembourg qui reçut, après le mariage, le titre de prince des Pays-Bas.

vail, l'introduction de l'assurance obligatoire contre les suites de la maladie, de l'invalidité et de la vieillesse, etc.

Comme ces réformes, la dernière surtout, devaient exiger de grandes ressources financières, il prévoyait, en même temps, l'augmentation des revenus de l'Etat, principalement par la revision, dans un sens protectionniste, des tarifs douaniers, avec cette compensation pour les moins fortunés d'une décharge dans leur contribution à l'assurance obligatoire, proportionnelle au préjudice qui pourrait indirectement résulter pour eux de cette élévation des droits de douane.

Ce langage était nouveau, surtout en ce qu'il posait en principe la vocation chrétienne du gouvernement, et il tirait une importance exceptionnelle des nombreuses réformes sociales qu'il promettait pour le bien-être matériel et moral de la nation. La presse libérale, sans lui épargner les critiques, constatait avec satisfaction que le programme n'était pas expressément une œuvre de réaction contre les lois votées par les ministères précédents et jugeait qu'il s'imposait à l'attention du pays. Le journal *Het Handelsblad* se demandait avec une certaine inquiétude si ce n'était pas « une nouvelle période de l'histoire politique de la Hollande qui commençait », et le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, sans nier la valeur de cette première manifestation de la politique ministérielle, ajoutait avec une pointe de scepticisme : « Ce ne sont pas les paroles qui importent, mais les faits. »

Le ministère se mit aussitôt à la besogne avec une ardeur de néophyte et les faits ne tardèrent pas à confirmer les paroles. Habilement secondé par ses collègues et, en particulier, par M. Harte van Tecklenburg, ministre des finances, et M. Loëff, ministre de la justice, le docteur Kuyper élabora et déposa toute une série de projets législatifs pour la mise en œuvre de son programme. Et le travail parlementaire commença, sérieux et digne, dépourvu, la plupart du temps, de cet apparat de façade qui cache mal, en France, le défaut de préparation de certaines lois faites hâtivement, « au petit bonheur ». Les Etats-Généraux procèdent d'autre façon et ont pour principe qu'il « ne s'agit pas de faire vite, mais de faire bien[1]. »

[1] Non pas qu'il n'y ait jamais de lois d'urgence, mais elles sont infiniment rares et les lois ordinaires subissent, d'autre part, une préparation très soignée. Elaborées dans les bureaux du ministère compétent, elles sont soumises au Conseil des ministres, puis présentées à la critique approfondie du Conseil d'Etat. Une fois sorties de ces manipulations, elles paraissent devant la Chambre qui les examine d'abord en commissions. La 2e Chambre elle-même se trouve répartie en 4 commissions de 25 membres chacune. Chaque commission nomme son rapporteur. La

L'activité du ministère fut si grande que, trois ans après sa constitution, le 24 novembre 1904, son chef, le docteur Kuyper, pouvait répondre à ceux qui se plaignaient de « la maigreur de la moisson législative » par la liste des projets de loi déposés en application de son programme. Il y en avait plus de 30; plusieurs avaient déjà reçu la consécration des Etats-Généraux; d'autres qui se trouvaient encore sur le chantier et qu'on espérait voir aboutir avant la fin de la législature revêtaient une importance particulière[1].

Cependant, l'œuvre gouvernementale ne s'était pas poursuivie sans de graves difficultés. Au mois de janvier 1903, le ministère avait eu, d'abord, à tenir tête à l'une des grèves générales les plus formidables qui se soient produites jusqu'ici en Europe : celle des ouvriers de transport, employés de chemin de fer et dockers[2]. Un instant surpris et obligé de céder, il avait su, par des mesures rapides et énergiques, enrayer une agitation que le docteur Kuyper qualifiait de « criminelle » et qui, entretenue dans un but exclusivement politique, menaçait d'occasionner une perturbation générale dans le pays.

Puis, lorsqu'en juin 1904, il avait voulu réaliser une des parties essentielles de son plan d'action, celle qui touchait à l'enseignement, et en particulier à l'enseignement supérieur, il s'était heurté à l'opposition irréductible de la 1re Chambre qui refusait tout spécialement d'octroyer aux Universités libres le droit de conférer les

réunion des 4 rapporteurs forme la commission des rapporteurs dont le rôle est de condenser en un rapport les idées exprimées dans les commissions et de défendre ensuite les conclusions de leur rapport devant la Chambre. Il est à remarquer, en passant, que les échanges de vues entre les commissions et le gouvernement ont toujours lieu par écrit : des « rapports préalables » sont suivis de « mémoires » en réponse, et cette méthode, si elle présente l'inconvénient d'accumuler la paperasserie et de prendre du temps, a, par contre, l'immense avantage de retenir l'attention et d'imposer un examen sévère. Enfin, viennent les discussions publiques en première et en seconde lecture.

[1] Parmi ceux-ci se trouvaient les projets réglementant l'enseignement à ses divers degrés et qui aboutirent, en effet; de même que ceux visant les retraites ouvrières et la revision des tarifs douaniers, dont les élections de 1905 empêchèrent la discussion. En sus de ces 30 projets, 27 autres avaient été déposés qui ne rentraient pas directement dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de 1901 et qui étaient nés sous l'action des circonstances. Ainsi en était-il des dispositions légales votées, lors de la grève des chemins de fer, sur la militarisation de ce service public et sur la protection de la liberté du travail.

[2] D'après le rapport du « Parti-social-démocrate hollandais » au Congrès international d'Amsterdam (août 1904), rien que pour la ville d'Amsterdam, près de 30 000 ouvriers y furent engagés, c'est-à-dire au moins 10 000 de plus qu'à Bruxelles lors de la grande grève générale de 1902.

grades. Acculé à la démission ou à l'abandon de son programme, le docteur Kuyper, s'appuyant sur ce fait que le Sénat ne répondait plus, en fait, aux idées de ses commettants, les Etats provinciaux, avait, malgré les craintes et les objections de certains de ses partisans, provoqué la dissolution de la Chambre haute. De nouvelles élections y avaient introduit une majorité gouvernementale de 31 voix contre 19 et, de la sorte, il avait pu achever sa réforme. Cette fois encore, l'énergie du premier ministre, fidèlement soutenu par la majorité « chrétienne », avait brisé l'obstacle.

Mais, ce coup de force, comme les libéraux appelaient cet épisode unique de l'histoire parlementaire de la Hollande, accrut leur inimitié vis-à-vis de l'homme qui tenait dans ses fortes mains les rênes du gouvernement. Dès ce moment, ils nourrirent contre lui une hostilité qui ne reculait devant aucun moyen pour le combattre et lui nuire. L'approche des élections la rendit plus farouche et plus implacable encore. L'opposition s'y prépara longuement, âprement, jouant le tout pour le tout, et imprimant à la lutte un caractère de violence inconnu jusqu'alors dans les élections hollandaises. A vrai dire, pour les libéraux, toute la législature n'avait été qu'une préparation à cette rencontre devant le pays et l'on eût dit qu'ils ne pouvaient pardonner au ministre « chrétien » sa victoire et, surtout, la politique nouvelle introduite dans la direction des affaires.

III. Les élections législatives de 1905.

La campagne électorale s'ouvrit par la publication du programme d'action commune des unionistes et des démocrates-libéraux. Leurs divisions avaient, en 1901, admirablement servi la cause de leurs adversaires. Cette fois, ils s'y prenaient à temps pour supprimer toutes les dissensions possibles et, dès le 21 janvier 1905, ils contractaient union sur un terrain si large qu'ils espéraient y voir s'installer à côté d'eux les autres fractions de gauche depuis les vieux-libéraux jusqu'aux « social-démocrates ».

Leur programme très court et très habile se résumait ainsi : « Développement de l'école publique; réformes sociales; réorganisation de l'armée en une armée nationale; économies dans les finances; établissement d'un système plus rationnel d'impôts directs; et surtout revision de la loi fondamentale. » Sur ce dernier point, le plus important, les chefs MM. Goëman Borgesius et Marchant avaient déployé toutes les ressources de leur esprit fertile pour ne blesser les aspirations de personne. Ce qu'ils voulaient, ce n'était pas la revision totale de la constitution, mais

uniquement celle de l'article 80 qui enfermait le droit de suffrage dans des limites que le législateur ne pouvait franchir[1].

Pour atteindre ce but, il fallait user de diplomatie; car, la gauche était loin d'avoir une opinion uniforme sur le sens de cette revision partielle. Se déclarer pour le suffrage universel, c'était s'aliéner l'aile droite des troupes libérales; se prononcer pour le suffrage restreint, c'était renoncer à l'appui possible de l'extrême-gauche et, il n'était pas trop, pour vaincre, de toutes les forces et de tous les concours d'où qu'ils vinssent.

Enfermés dans les deux bras de ce dilemme, MM. Goëman Borgesius et Marchant s'en dégagèrent ingénieusement par une solution élégante. On demanderait une revision, mais on se garderait bien d'en indiquer le sens. On viserait exclusivement à rayer de l'article 80 les limites existantes et on laisserait au Parlement pleine liberté pour réglementer à son gré le droit de vote. De la sorte, la loi fondamentale elle-même tendrait au législateur ordinaire une page blanche sur laquelle il inscrirait ensuite ce qu'il voudrait. On espérait que chaque parti s'empresserait de réclamer cette page blanche, *het blanco artikel*, avec l'espoir d'y faire inscrire ses propres idées. Les démocrates-libéraux ne cachaient pas qu'à l'instar des socialistes, ils désiraient y voir figurer le suffrage universel, mais rien n'empêchait croyait-on, les libéraux plus conservateurs de prétendre y écrire autre chose.

Néanmoins, cette solution, qui ne résolvait rien, ne produisit pas tous les résultats qu'on en attendait. Elle ne satisfit pas les démocrates-socialistes. Elle ne réussit même pas à endormir les méfiances et les obstinations des vieux-libéraux, très désireux, en somme, de conserver dans l'arsenal constitutionnel des armes, même usées, pour combattre des tendances qui les affolaient.

C'est pourquoi, dans leur « manifeste aux électeurs libéraux » publié par le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, du 18 février 1905, tout en proclamant la nécessité de « faire front contre le gouvernement chrétien » et leur désir de s'entendre pour l'action commune avec les groupes de souche plus ou moins libérale, ils exprimaient leur volonté d'aller à l'ennemi avec leur programme propre, et ils n'entendaient pas, en cet instant du moins, l'abandonner pour tendre la main jusqu'aux socialistes, leur cauchemar.

En face de la concentration libérale qui se resserrait peu à

[1] L'article 80 de la loi fondamentale est ainsi rédigé : « Les membres de la seconde Chambre sont élus directement par les régnicoles mâles, en même temps Néerlandais, qui possèdent les conditions d'aptitude et de bien-être social à déterminer par la loi électorale et qui ont atteint l'âge à fixer, lequel ne pourra être inférieur à vingt-trois ans. »

peu, la coalition chrétienne avait pris ses positions. Dans un discours retentissant, M. Kolkman qui avait recueilli la succession du docteur Schaepman à la tête du « Roomsche-Katholicke Kamerclub [1] » avait proclamé l'urgence d'une union étroite avec les anti-révolutionnaires pour parfaire le triomphe des idées chrétiennes, pour éviter le « malheur d'un Etat sans Dieu ». Et l'assemblée générale des Associations électorales catholiques avait décidé de présenter ses candidats avec ce simple programme : « Maintien de la majorité gouvernementale chrétienne et loyale coopération à l'exécution plus complète du programme de gouvernement contenu dans le Discours du Trône de 1901. »

De son côté, la réunion des délégués des groupes anti-révolutionnaires se campait sur le même terrain et le docteur Bavinck à qui le docteur Kuyper avait passé la direction du parti, exprimait, en invitant les électeurs au « combat sacré », sa confiance dans la victoire.

En effet, toutes les chances semblaient du côté de l'alliance chrétienne. Comme en 1901, ils s'étaient réparti les districts afin d'éviter les compétitions fâcheuses et la dispersion des efforts. Cet allottissement politique s'était étendu aux nouveaux chrétiens-historiques de M. de Savornin-Lohman et du docteur de Visser et aux chrétiens-historiques frisons. Le pasteur Bronsveld, il est vrai, persistait dans son hostilité vis-à-vis du « monsterverbond »; mais son autorité était singulièrement affaiblie par suite de la défection du docteur de Visser [2], et ceux-là mêmes qui avaient autrefois combattu à ses côtés le docteur Kuyper, comme le pasteur Buitendijk, l'abandonnaient pour se rallier ouvertement à la politique « chrétienne » de la droite. Quant aux chrétiens-démocrates que M. Staalman, député du Helder, venait de détacher d'une manière plus ou moins sournoise du parti anti-révolutionnaire, ils étaient en très petit nombre et il n'y avait, estimait-on, qu'à ne pas s'occuper d'eux pour voir s'effondrer leur politique à double face et leurs prétentions exorbitantes.

La majorité de droite détenait cinquante-huit sièges dont bien peu se trouvaient sérieusement menacés. Il y avait tout lieu d'espérer pour elle, dès le premier tour, un triomphe facile.

La bataille fut rude et elle atteignit un degré de violence

[1] C'est le groupe parlementaire des députés catholiques.

[2] Le docteur de Visser avait été élu en 1897, avec le programme des Chrétiens-historiques (Bronsveldianen : partisans du pasteur Bronsveld). Il n'avait pas tardé à se rallier à la droite. Au cours de la législature 1901-1904, il s'était détaché complètement de son ancien chef, et, de concert avec M. de Savornin-Lohman et les anti-révolutionnaires indépendants, il avait formé un nouveau parti qui prit le nom de : Chrétien-historique dont les derniers partisans du docteur Bronsveld se trouvèrent ainsi dépossédés.

qu'aucune élection précédente n'avait connu. La tactique des libéraux consista à grouper tous les mécontentements et à en susciter de nouveaux. En même temps qu'ils s'élevaient contre le « cléricalisme » et contre « la politique de guerre religieuse » inaugurée, disaient-ils, par le gouvernement, ils s'appliquaient à réveiller le vieil antagonisme des protestants et des catholiques. Tandis que les uns menaient, avec M. Van Houten, une charge à fond de train contre « les Romains, les Ultramontains » qu'ils accusaient de vouloir détruire l'Eglise réformée, et cela, avec le concours de ses propres sectateurs, les autres faisaient ressortir habilement, trop habilement peut-être, les attaques dont les catholiques avaient été l'objet, dans le passé, de la part des anti-révolutionnaires; et tous ensemble, ils assaillaient avec rage le docteur Kuyper qu'ils n'hésitaient pas à qualifier de « fléau public, *een ramp voor het land* ». Toutes les critiques, toutes les rancœurs qu'ils avaient amassées contre cet homme qui représentait, à leurs yeux, une politique d'intransigeance dans les principes et de vigueur dans l'action se donnèrent libre cours, et, en ces jours tumultueux se déchaînèrent sur le pays en un courant de véritable haine qui prit le nom de « Kuyperhaat, la haine de Kuyper ». Dans ce courant, ils réunirent toutes les forces des mécontents, de ceux qui, à un degré et à un moment quelconque, avaient eu à se plaindre du réformateur religieux, du journaliste, de l'homme politique ou du ministre président. Ils parvinrent, de la sorte, à entraîner une masse confuse dont le seul cri de guerre était : « *Weg met Kuyper!* A bas Kuyper »! et le seul programme commun : « *Niet Kuyper!* Tout, excepté Kuyper! »

On en arriva ainsi au vendredi 16 juin 1905. Les résultats de cette journée déroutèrent toutes les prévisions. 44 candidats de droite seulement sortaient vainqueurs des urnes contre 16 libéraux.

La partie décisive allait se jouer au deuxième tour. La lutte recommença donc, marquée par la fusion de tous les groupes de gauche en un « Bloc anticlérical ». Ces efforts désespérés joints à une fausse manœuvre des chrétiens-historiques frisons [1] et à je ne sais quel effet de mirage électoral amenèrent la défaite de l'alliance chrétienne. Les catholiques qui ne s'étaient pas flattés de retirer un profit personnel de la bataille retenaient leurs 25 mandats; mais à ce nombre ne s'ajoutaient que 15 anti-révolu-

[1] Se rangeant au conseil d'un de leurs chefs, M. Wagenaar, ils refusèrent aux anti-révolutionnaires leur appui dans trois districts : à Utrecht II, à Leyde et à Kampen. Cette attitude imprudente qui était un manque de discipline électorale fut très probablement cause de la perte pour la droite de ces trois sièges et, par suite, de la défaite de la politique ministérielle.

tionnaires, 7 chrétiens-historiques et 1 chrétien-historique frison. Le bloc de gauche avait 52 élus.

La presse libérale accueillit cette victoire avec les cris d'une joie délirante : « *Kuyper is gevallen! Kuyper is er uit!* Kuyper est tombé! Kuyper est à bas! » tel était le refrain que poussaient ses organes à la suite du « Nieuwe Rotterdamsche Courant » et du « Handelsblad ». Le journal socialiste « Het Volk » réclamait pour son parti l'honneur d'avoir abattu le géant et exécutait sur son cadavre une véritable danse du scalp. Les cafés s'en mêlaient : A Amsterdam, et dans les rues des grandes villes retentissaient les couplets parfois grossiers, toujours informes, façonnés à la hâte ou mis en réserve pour célébrer la chute du docteur Kuyper.

IV. Le ministère libéral De Meester.

La première ivresse du triomphe passée, il fallut songer à reprendre la tradition des ministères libéraux. Ce n'était pas facile. Le Bloc victorieux était composé d'éléments hétérogènes dont il était malaisé de tirer un gouvernement. Les libéraux de toutes nuances, depuis les conservateurs jusqu'aux démocrates, n'étaient pas en mesure de constituer un ministère de pure concentration. L'importance des modérés présentait bien l'avantage d'équilibrer parfaitement celle des avancés autour du pivot de l'Union libérale; seulement, leurs forces réunies n'atteignaient ensemble qu'à 45 unités parlementaires. L'appoint des « social-démocrates » était indispensable pour compléter cette majorité hétéroclite formée de 11 vieux-libéraux, 23 unionistes, 11 démocrates-libéraux, 6 démocrates socialistes, 1 socialiste indépendant.

Le plus simple semblait être de prendre la gauche telle qu'elle était et de gouverner par la réunion de tous ses éléments, en y comprenant même les socialistes. Mais cette solution, quoique logique, soulevait de réelles difficultés. Le programme des vieux-libéraux était en contradiction trop formelle avec celui des « social-démocrates » pour qu'une combinaison de ce genre pût mener autre chose qu'une politique « anticléricale ». Or, on savait que, dans un pays de liberté comme la Hollande, une telle politique ne tarderait pas à être réprouvée par la nation et que, du reste, toute tentative pour entrer dans cette voie se briserait devant l'attitude de la 1re Chambre où la majorité restait aux partis « chrétiens ».

D'autre part, laisser les socialistes de côté et constituer un ministère libéral sans se soucier de l'extrême-gauche, c'était se mettre dans la nécessité d'inaugurer un système de bascule où,

contre la droite, le gouvernement s'appuierait sur les socialistes et compterait sur elle pour les combattre. Cette manière de procéder aboutirait probablement à la chute plus ou moins prochaine du cabinet constitué sur ces bases fragiles.

Pourtant, comme les membres du ministère Kuyper entendaient se retirer à la suite de leur chef et que par ailleurs, les invites des modérés de la concentration libérale à une union des centres, à une coalition des conservateurs contre les avancés ne trouvaient aucun écho dans la droite, qui ne voulait pas se laisser entraîner hors du terrain de l'alliance chrétienne et consentir à un déclassement même temporaire des partis, force fut de s'en tenir à une combinaison de cette sorte.

La reine Wilhelmine fit venir à son château « Het Loo », après M. Van Karnebeek et M. Pierson, le chef de la « Libérale Unie », M. Goëman Borgesius. Régulièrement, se trouvant à la tête du groupe le plus nombreux de la gauche et au centre de la coalition victorieuse, il eût dû prendre en mains la formation d'un ministère; mais sa personnalité était trop tranchée par une Chambre qui ne l'était pas assez. Il ne pouvait être question d'aucun des hommes politiques qui s'étaient distingués au premier rang dans la lutte électorale; car tout faisait craindre qu'ils ne résisteraient pas à l'opposition implacable de la droite. Aussi, la reine résolut-elle de s'en tenir à des personnalités de second ordre et elle confia à M. Goëman Borgesius la constitution d'un ministère dont il ne ferait pas partie. C'était la seconde fois que pareil procédé était mis en œuvre. Le précédent venait de Thorbecke, mais la presse chrétienne faisait remarquer qu'un mauvais précédent ne vaut rien et que, d'ailleurs, M. Borgesius n'était pas Thorbecke.

Le chef de l'Union libérale ne tarda pas à découvrir pour la présidence M. de Meester qui avait été aux Indes et y avait acquis une certaine réputation de financier. Ce fonctionnaire, étranger aux rivalités des partis, et revenu dans la mère-patrie en 1904 pour raison de santé, s'apprêtait à regagner les colonies quand il parut apte à diriger un ministère en même temps que le département des finances. Le plus difficile était fait : pour son cabinet, M. Goëman Borgesius avait trouvé un « premier » qui n'effarouchait pas trop, parce qu'il était sans passé politique.

Dans son ensemble, ce ministère aux tonalités ternes était composé d'hommes politiques secondaires, destiné, dans la pensée de son fondateur, à rallier, tant bien que mal, sans grand bruit et sans grande réforme, la fin de la législature. Les journaux d'opposition le surnommèrent en riant « *het blanco-ministerie*, le ministère en blanc » chargé de faire « *het blanco-artikel*,

l'article en blanc ». Ce n'était pas à proprement parler un « ministère d'affaires », puisque, contrairement à ce que voulait M. Van Houten, il ne se renfermait pas dans la « zone neutre » et annonçait son intention de s'essayer à des réformes sociales. Il était libéral, il le disait et c'était entendu, mais obligé de louvoyer afin de se maintenir des appuis contradictoires, il était incapable de rien faire par ses propres forces et selon ses principes, ministère d'impuissance qui ne répondait pas aux conditions énoncées quelques années auparavant par son formateur, M. Goëman Borgesius; car « il ne possédait pas en lui-même la force nécessaire pour donner au pays les grandes réformes que la majorité, sans distinction de parti et de tendance, paraissait désirer depuis longtemps [1] ».

Tout cela apparut bien dans le discours du Trône du 19 septembre 1905 qui manifesta le programme du nouveau cabinet.

D'une obscurité savante et d'une modération voulue, il annonçait que des réformes seraient enroulées sur le métier législatif : revision de certaines parties du code pénal, du code de commerce, de la loi sur l'Assistance, confection du code de justice militaire, modifications dans le service exigé des jeunes Néerlandais pour les besoins de la défense nationale, etc., sans trop indiquer dans quel sens il voulait les réaliser. Il ajoutait qu'il était nécessaire de renforcer les recettes du budget de l'Etat, mais il ne disait pas comment il s'y prendrait. En attendant, il reconnaissait que l'exécution des réformes sociales promises exigeait de l'argent et qu'elles étaient subordonnées à la condition d'en trouver. Il exprimait l'intention du nouveau gouvernement de reprendre pour son compte les projets de l'ancien ministre Loëff en ce qui regardait le contrat de travail, la preuve civile et la juridiction administrative et il terminait en s'expliquant sur la revision constitutionnelle, sur l'article 80, le fameux « article en blanc ». Ce dernier point était de beaucoup le plus important et le plus impatiemment attendu. On croyait qu'ici, du moins, la déclaration ministérielle serait nette et qu'elle reprendrait le mot d'ordre qui avait flotté au-dessus de la concentration libérale pendant la bataille électorale : abolition urgente et prochaine des barrières imposées par l'article 80 par la Constitution au législateur ordinaire pour la réglementation du droit de suffrage. Mais, au lieu de s'en tenir à ce point précis, elle élargissait le cadre de la réforme et décidait comme mesure

[1] Article de la revue *Vragen des Tyds*, avril 1897, sous le titre : *De Liberale Unie en den aanstaande verkiezingen.*

préalable, la nomination d'une commission d'Etat « pour rechercher les autres modifications à apporter à la loi fondamentale », ce qui faisait d'une revision partielle une vague revision totale.

Cette façon de procéder, qu'on disait inspirée par le chef ingénieux de l'Union libérale, était néanmoins très habile. Elle permettait de gagner du temps. On arriverait ainsi au terme de la législature, sans que les Etats-Généraux aient eu le loisir de mener la revision à bonne fin, et les élections suivantes se feraient encore sur la plate-forme de la réforme électorale. C'était réserver l'avenir; c'était aussi assurer le présent en calmant les appréhensions des vieux-libéraux. Seulement, il est difficile de contenter tout le monde, et l'impatience des démocrates, tant libéraux que socialistes, s'accommoda mal de ce qu'ils appelaient « une capitulation sur le point le plus important du programme ministériel ».

Quant à l'opposition, elle accueillit le discours du Trône avec un sourire sceptique. Elle ne cachait pas ses regrets de voir retirer par le gouvernement le projet de retraites ouvrières élaboré par le ministère Kuyper, et abandonner toute préoccupation des intérêts moraux des colonies et de la mère-patrie. Cependant, elle éprouvait une certaine satisfaction de constater que le nouveau ministère ne s'était pas laissé influencer par la presse libérale, qui réclamait une revision de la loi sur l'enseignement et des autres « lois de parti » votées sous la précédente législature. Elle lui était reconnaissante des paroles d'apaisement prononcées et, tout en faisant ressortir le peu de consistance des mesures proposées, elle promettait son appui aussi longtemps qu'elle le pourrait donner sans manquer à ses principes.

La droite était donc loin de se renfermer dans une hostilité systématique. On le vit bien quand arriva devant la 2e Chambre la discussion du projet de loi sur le contrat de travail, seule œuvre tant soit peu remarquable que le ministère devait faire aboutir. Elle y coopéra loyalement et son aide décisive en assura le succès.

Malgré cette collaboration à une réforme qui leur semblait nécessaire et qui, du reste, était une épave du programme de l'ancien ministre Loëff, les partis « chrétiens » ne cessaient pas de pratiquer une politique d'opposition. La ligne de démarcation entre la droite et la gauche restait intacte et tous les efforts avoués ou dissimulés pour la faire disparaître en rompant l'unité d'action des anciens soutiens du cabinet Kuyper demeuraient vains. La « coalition monstrueuse » survivait à la défaite électorale de son chef et l'on sentait qu'elle possédait pour le moment propice des réserves de force et d'activité. Le Bloc de gauche, au contraire, s'était quelque peu disloqué au cours du travail parel-

mentaire. Les socialistes s'en étaient détachés, et, à certains signes, on devinait que des fissures se préparaient.

De l'aveu des plus optimistes, la situation du ministère n'était guère solide. Elle le devint moins encore à la suite de l'élection de Leyde où un chrétien-historique, le docteur de Visser, fut élu en remplacement du professeur vieux-libéral, Van der Vlugt.

Cette situation précaire eût dû le rendre prudent et l'amener à sortir le moins possible de la région des affaires proprement dites. Il ne le comprit pas, et, poussé, dit-on, par M. Borgesius, qui continuait à le diriger dans l'ombre, autant que par les démocrates-libéraux, il eut l'imprévoyance d'insérer dans le budget de 1907, par voie de suppression de crédits, la réforme militaire.

Il faut savoir qu'en Hollande, les milices qui constituent l'armée sont soumises à un régime assez singulier. Depuis la loi militaire de 1901, les soldats appelés à faire partie du contingent annuel sont astreints, en principe, à huit mois et demi de service. Pendant le reste de l'année, trois mois et demi d'hiver, les casernes devraient être désertes, et elles le seraient effectivement si les nécessités d'une mobilisation toujours possible, si les exigences de la formation des cadres, si le fonctionnement des services auxiliaires n'imposaient le maintien, sous les drapeaux, durant quatre mois, d'une partie des troupes que l'on appelle *het blijvend gedeelte* « le contingent permanent » et qui ne peut être supérieure à 7500 hommes, répartis en 30 garnisons.

Depuis quelque temps déjà un groupe de gauche ne cessait de réclamer la suppression du contingent permanent, en vue « d'arriver progressivement à une armée nationale » *een volksleger* qui ne constituerait plus « un corps spécial » séparé du reste de la nation par des « idées militaristes », par « un esprit à part » *een aparte geest*, esprit de caste, de parade, vestige d'un autre âge et n'ayant plus sa raison d'être. C'était le groupe des *Vrijzinnig-democraten* « des démocrates-libéraux », qui aspiraient ouvertement à « un tout harmonique et démocratique », qui serait « la nation entière travaillant d'une manière uniforme au maintien de l'indépendance de la patrie et au respect de son territoire » [1]. Ces théories, ils les avaient fait admettre dans le pacte d'union passé avec la « Libérale Unie »; elles figuraient dans le programme d'entente de la concentration libérale, et on soupçonnait fortement le gouvernement de s'y acheminer par voie détournée,

[1] Voy. le « Programme du travail » du *Vryzinnig Democratischen Bond* des 11 juin 1902 et 28 mai 1904, art. 9 et l'étude du capitaine Thomson dans la brochure de propagande du Bloc libéral pour les élections de 1905 (Watwillen de vrÿzinnigen? p. 106 et suiv.).

en supprimant une partie des crédits affectés au contingent permanent et en les employant à l'augmentation du contingent annuel; car, le ministre de la guerre, général Staal, avait déclaré, à l'encontre des paroles primitives de M. de Meester, qu'il n'agissait pas par économie et qu'il aurait besoin des sommes rendues disponibles pour un autre chapitre de son budget.

A la 2e Chambre, le vote du budget de la guerre ainsi dressé rencontra de grosses difficultés. On y savait, en effet, que toutes les autorités militaires désapprouvaient complètement le projet du général Staal, qu'elles jugeaient au moins insuffisamment préparé; et, d'autre part, on y était très défavorablement impressionné par le procédé du ministre qui avait commencé à envoyer en congé une partie des hommes du contingent permanent, sans attendre la décision des Etats-Généraux. Cependant, sur la promesse arrachée au gouvernement par le chef des vieux-libéraux, M. Tydeman, que l'application de quelques mesures militaires serait ajournée au 1er avril, la Chambre, dans sa séance du 21 décembre 1906, lui maintint sa confiance.

Mais, il n'en fut pas de même à la 1re chambre qui se prononça contre l'opportunité de la réduction du contingent permanent et rejeta, par suite, le budget de la guerre.

Se solidarisant avec le général Staal, le ministère tout entier se retira, ouvrant ainsi, un peu à la légère, une crise difficile et laborieuse. Elle dura deux mois, et, devant le refus de la droite d'accepter le pouvoir, elle ne put se résoudre que par le retour aux affaires du cabinet De Meester, préalablement délesté du général Staal qu'à point nommé les Etats provinciaux de la Hollande septentrionale venaient d'envoyer siéger au Sénat, sans doute pour y contempler de plus près ceux qui avaient mis un terme si malencontreux à sa fortune ministérielle.

A ce moment, l'attention des milieux politiques se reporta tout entière sur les élections provinciales. Cette consultation prenait une importance extraordinaire du fait que les conseils provinciaux constituent les collèges électoraux pour la 1re Chambre, et l'on soupçonnait même un peu, à tort ou à raison, les libéraux d'avoir soulevé le problème de la diminution immédiate du contingent permanent pour s'en faire un tremplin au cours de ces élections.

L'intérêt de la lutte se concentra dans la Hollande méridionale. Dans les autres provinces, en effet, la majorité semblait trop fermement assise dans un sens ou dans un autre pour qu'on pût se flatter de la changer[1]. Mais, dans la Hollande du sud, il n'en était

[1] D'ailleurs, les modifications qui, par hasard, auraient pu s'y produire étaient sans influence sur la physionomie de la première chambre. Ainsi,

pas de même. Jusqu'en 1901, cette province avait été soumise à la domination libérale, et maintenant encore 36 libéraux s'y rencontraient aux Etats provinciaux avec 46 « chrétiens ». Parmi les 41 conseillers qui voyaient leur mandat expirer en juin 1907, se trouvaient 17 membres de la gauche et 24 de la droite. Il suffisait donc à la « concentration libérale » d'un déplacement de 5 ou 6 voix pour y reprendre la majorité, pour reconquérir du même coup 10 sièges sénatoriaux, et pour en revenir, peut-être, avec une Chambre haute libérale, à un renouveau du libéralisme dans le pays.

Devant cet enjeu, le Bloc de gauche n'épargna rien pour enlever à la coalition chrétienne ses positions. Il s'était ressoudé pour la circonstance plus fortement que jamais. Un pacte d'union liait étroitement tous ceux qui portent le nom générique de libéraux : vieux-libéraux, unionistes, vrijzinnig-democraten. En outre, il escomptait, au second tour, l'appoint décisif, en certains districts, des démocrates-socialistes. Le triumvirat Tydeman-Borgesius-Marchant, qui présidait à cette entente, avait nettement déterminé la portée du combat qui allait se livrer. Il ne cachait pas qu'il s'agissait d'achever l'œuvre commencée en 1905, que « la victoire remportée alors n'avait été qu'un demi-triomphe », qu'il fallait « atteindre, cette fois, la majorité confessionnelle qui, depuis le coup d'Etat de 1904, dominait au Sénat », et qu'il importait de donner au gouvernement libéral une 1re Chambre imprégnée de libéralisme pour qu'il pût mener à bien ses réformes [1].

De la sorte, les élections provinciales prirent les allures d'un appel politique au pays contre la dissolution de la 1re Chambre en 1904, d'un assaut décisif contre le « monsterverbond » et ses partisans, ceux que l'on appelait « les hommes de l'antithèse [2] ». Elles revêtirent, en somme, l'aspect d'une élection indirecte à la Chambre haute, d'une consultation à 2 degrés, assez semblable, en fait, à celle qui existe aux Etats-Unis pour la nomination du président de la république.

Sous la conduite de ses chefs, le Bloc fit preuve d'une activité incroyable qui aboutit, pourtant, au résultat le plus désastreux que les libéraux aient eu jamais à enregistrer. Dès la première rencontre, le 11 juin, loin d'emporter les sièges qu'ils convoitaient,

les Etats d'Overyssel qui passèrent de gauche à droite d'une façon tout à fait inattendue ne nomment que deux sénateurs.

[1] Il n'était pas douteux que si les libéraux l'emportaient au Conseil provincial de la Hollande méridionale, le gouvernement referait en sens inverse l'acte de Kuyper et provoquerait, au premier conflit, la dissolution du Sénat.

[2] *De anti-thèse mannen*, c'est-à-dire ceux qui soutenaient « l'antithèse de la conception chrétienne et de la conception moderne de la vie et du monde », autrement dit les « chrétiens ».

ils perdaient, par surcroît, plusieurs de ceux qu'ils détenaient. De plus, « la coalition chrétienne » qui, par son union et son organisation, était parvenue à repousser l'assaut furieux qu'on lui livrait, menaçait d'enlever au second tour la plupart des districts de Rotterdam dont elle avait fait plus particulièrement son objectif. La gauche n'obtenait, en définitive, que deux élus, tandis que, du premier coup, la droite en recueillait 23. C'était une déroute.

Pour comble de malheur, deux jours après, les élections de la province d'Overyssel donnaient la majorité aux partis chrétiens et faisaient tomber entre leurs mains le Conseil provincial qui, jusqu'alors, avait été constamment libéral.

Le scrutin de ballottage ne vint pas adoucir l'amertume de ce désastre, bien au contraire. En Hollande méridionale, « l'alliance chrétienne » emportait de haute lutte la ville de Rotterdam, une des forteresses du libéralisme. Dans le 3e district, le candidat de droite, M. Kolkman, chef du groupe parlementaire des catholiques romains, triomphait du libéral sortant, M. van Dam; et, dans le 5e, un anti-révolutionnaire, M. van Asch van Wijck, battait M. Zimmerman, le jeune et bouillant bourgmestre de Rotterdam.

D'un autre côté, dans la Frise, le résultat était tel que la majorité des Etats provinciaux, qui avait manqué de passer aux « croyants », tout en restant à la gauche, échappait aux libéraux. La représentation provinciale comprenait, à la suite des ballottages où les socialistes gagnaient 5 sièges : 22 libéraux, 20 « chrétiens » et 8 « social-démocrates ». Ces derniers y devenaient, par suite, les arbitres de la situation. La droite n'avait certes pas lieu de s'en réjouir, car il était à prévoir que les socialistes en profiteraient pour forcer, dans un avenir plus ou moins rapproché, les portes de la 1re Chambre et réclamer aux libéraux, pour prix de leur concours, un ou plusieurs des 4 sénateurs que la Frise y envoie. Néanmoins, le fait caractérisait le recul des idées libérales qui s'était manifesté de façon inattendue par tout le pays, sauf à Amsterdam.

La tentative suprême du libéralisme pour regagner à la Chambre haute le terrain perdu avait complètement échoué, et cet échec ne consolidait pas la situation branlante du ministère dont la politique se trouvait ainsi désavouée par le corps électoral.

M. de Meester comprit-il que l'existence du gouvernement libéral était fortement compromise et voulut-il, avant de voir l'avenir lui échapper, poser tout au moins le problème de la réforme électorale, le point capital de son programme? Ou bien crut-il dissimuler, ce faisant, l'impuissance législative au milieu de laquelle il se débattait? Toujours est-il qu'à la rentrée des Etats-Généraux, le 17 septembre 1907, il jeta brusquement en

discussion la revision constitutionnelle. Seulement, ce qu'il annonçait, ce n'était plus une revision générale, telle qu'elle résultait du rapport que la Commission d'Etat venait d'établir quelques mois auparavant, mais une revision partielle ne sortant des limites de l'article 80 que pour s'étendre à certaines modifications dans la composition et les droits de la 1re Chambre. L'étonnement fut universel; et, de tous côtés, même dans le camp libéral, on trouva que nommer une commission d'Etat pour élargir le cadre de la revision et le ramener ensuite presque au point de départ sans plus s'inquiéter des conclusions de cette commission que si elles n'existaient pas, était un spectacle frisant quelque peu l'incohérence.

Malgré la hâte qu'il témoignait d'aborder la réforme ainsi restreinte dans son objet, le ministère n'eut pas le temps d'en commencer l'examen. Les projets annoncés étaient à peine déposés qu'il tombait, sans grâce et sans gloire, au cours d'une discussion budgétaire.

Depuis la retraite du général Staal, en effet, la question du contingent permanent était restée en suspens et la condition, mise par M. de Meester à la reprise du pouvoir, du dépôt rapide d'un texte législatif, semblait être restée lettre morte. Tout au plus, le nouveau ministre de la guerre, M. Van Rappard avait-il, le 12 juillet, envoyé une circulaire aux commandants de corps pour préparer le renvoi, au 1er décembre, d'une partie du contingent permanent de l'infanterie. Mais, cette circulaire supposait que le problème serait résolu par les Etats-Généraux avant cette date, et il ne l'était pas.

Aussi, la discussion du budget de 1908 ramena-t-elle à l'ordre du jour de la deuxième Chambre cette grave question à laquelle vint s'ajouter celle, plus grave encore, de la situation de l'armée. De l'aveu unanime, cette situation était loin d'être satisfaisante. Des signes de découragement et de démoralisation s'y manifestaient partout. Pour faire cesser l'état de malaise qui y régnait depuis l'arrivée au pouvoir du ministère de Meester, il fallait à sa tête un homme d'une science militaire incontestée, qui apportât à sa réorganisation l'esprit de suite nécessaire pour arriver au résultat voulu et la vigueur indispensable pour inspirer la confiance.

Or, le major Van Rappard n'était pas cet homme. Bon général, mais ministre déplorable, se laissant diriger au gré des événements, il semblait n'avoir ni but arrêté, ni conviction profonde. Depuis son entrée au ministère, il avait bien pris certaines dispositions secondaires, amélioré quelque peu le sort des soldats, mais sur tous les points d'importance capitale, il paraissait n'avoir pas d'opinion.

Cependant, cette irrésolution de caractère qui lui faisait demander des avis à la Chambre au lieu de soumettre à son approbation

un plan mûrement réfléchi, n'était pas la seule cause des médiocres qualités qu'il déployait dans la direction de son département ministériel. M. Van Rappard était en même temps et surtout victime des difficultés créées par le Bloc de gauche. Aux élections de 1905, la « concentration libérale » était allée au scrutin en inscrivant dans son programme ces deux points : « Economies dans les dépenses militaires. Nation armée. » Elle avait fait croire qu'une fois victorieuse, elle apporterait une réforme rapide dans les troupes de terre et de mer et que, tout en allégeant les charges militaires, elle accroîtrait la valeur de l'armée. De la sorte, elle avait semé des espérances dans le peuple; et voici que les hommes de bonne volonté, étrangers pour partie au monde politique, sur qui les vainqueurs s'étaient déchargés de la réalisation de leurs promesses, infligeaient aux électeurs désillusion sur désillusion. D'économies militaires, il n'en était plus question; le budget de 1908 était en augmentation de 1 million sur celui de 1907 et on était loin d'être certain que ceux des années suivantes s'en tiendraient là. Quant à la « nation armée », elle apparaissait de plus en plus comme un fantôme insaisissable.

Ces états successifs d'attente, d'incertitude, de déception avaient déterminé un malaise dans le pays, une véritable crise dans l'armée.

De nombreux orateurs le constatèrent, en cours de discussion, depuis M. Heemskerk, des anti-révolutionnaires, jusqu'à M. Troelstra, le « leader » socialiste; et le général Van Vlijmen, au nom des catholiques, en tira la conclusion que « les résultats militaires obtenus n'étaient pas proportionnés aux sacrifices pécuniaires que s'imposait la Hollande ». Il était évident que le ministre ne possédait plus la confiance du Parlement. La conséquence naturelle en fut le rejet du budget de la guerre, dans la séance du 21 décembre 1907.

Devant ce nouvel échec infligé à sa politique militaire, le ministère ne pouvait se contenter, cette fois, de se débarrasser du major Van Rappard, dont la Chambre ne voulait plus. En moins d'une année, il avait laissé sur le champ de bataille parlementaire deux ministres de la guerre, abattus l'un par l'hostilité de la première Chambre, et l'autre par l'opposition de la deuxième, de sorte que la représentation nationale, dans son ensemble, avait condamné son attitude dans la réforme de l'armée. Si l'on ajoute que le ministre de la marine, M. Cohen Stuart, avait été, de son côté, contraint de se retirer dans l'intervalle, il est facile de comprendre que M. de Meester — trouvât-il un homme qui voulût recueillir la lourde succession de M. Van Rappard, et c'était douteux, — n'avait plus l'autorité morale suffisante pour se maintenir

au pouvoir, et encore moins pour courir l'aventure d'une dissolution de la Chambre. Affaibli outre mesure par deux années de gouvernement, ayant perdu à chaque rencontre un peu de sa force et de son prestige, le ministère libéral « mourait », ainsi que l'écrivait le journal neutre *De Telegraaf*, « des suites de la maladie des promesses électorales ». Il était forcé de reconnaître son impuissance à les réaliser et de laisser à d'autres la direction des affaires nationales. Il le fit sans trop tarder : le 26 décembre 1907, il remit à la reine sa démission collective.

V. Le ministère Heemskerk et l'avenir de la « Coalition chrétienne ».

Malgré son désir de laisser les libéraux mettre à profit, comme ils l'entendaient, leur victoire de 1905, la droite ne pouvait plus se dérober, comme elle l'avait fait quelques mois auparavant, à la responsabilité du pouvoir, alors surtout que la concentration de gauche était manifestement impuissante à mettre sur pied un nouveau gouvernement. Ce fut M. Heemskerk, fils de l'ancien ministre conservateur et président du « Club » des députés anti-révolutionnaires au Parlement, qui reçut la mission de former un ministère. Il était tout désigné à ce choix par son intervention décisive dans la discussion du budget de la guerre et par ses hautes qualités politiques qui faisaient de lui un des hommes les plus en vue de la 2e Chambre.

Par quelques démarches rapidement couronnées de succès, M. Heemskerk s'adjoignit pour collaborateurs deux anti-révolutionnaires comme lui : le docteur Talma, l'un des meilleurs et des plus brillants lieutenants du docteur Kuyper, à qui il confia le département de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du travail, et M. Idenburg, qui reprit les colonies qu'il avait administrées sagement avant l'arrivée au pouvoir de M. de Meester.

En même temps, il s'adressa, parmi les catholiques, à M. Kolkmann, le chef du « Roomsch-Katholieke Kamerclub » pour les finances; à un juriste distingué, M. Nelissen, pour la justice; à M. Bevers pour le Waterstaat, pendant qu'il appelait aux affaires étrangères M. Marees van Swinderen, ambassadeur à Washington, pour représenter, au sein du cabinet, les idées chrétiennes-historiques de M. de Savornin-Lohman.

Par la valeur de ses membres, le ministère dans lequel M. Heemskerk se réserva l'intérieur avec la présidence se révèle de premier ordre. Il reçoit, d'ailleurs, un éclat particulier de la

présence, à la tête de l'armée et de la marine, de deux militaires sans opinion politique, d'une science universellement reconnue, et très estimés dans les milieux techniques : le général Sabron, chef de l'état-major néerlandais, qui, à la guerre, recueille la lourde tâche de réorganiser les forces de la défense nationale, et l'amiral Wentholt, qui avait remplacé, à la marine, M. Cohen Stuart, et qui conserve son portefeuille dans la nouvelle combinaison.

En un mot, le gouvernement que la « coalition chrétienne » vient de constituer permet les plus grandes espérances.

On craignait, un instant, que son premier acte ne dût être la dissolution de la 2e Chambre où une majorité de gauche, toute minime qu'elle soit, l'empêcherait d'accomplir ses projets et d'exécuter son programme. Des hommes sages étaient d'avis qu'il valait mieux dissoudre aussitôt la Chambre que de le faire après des mois d'administration incolore et stérile. Mais M. Heemskerk en a jugé autrement. Il a jeté un regard rapide sur la situation parlementaire : il a vu, à droite, les partis chrétiens disposés à le soutenir vaillamment, constaté qu'à gauche, un certain nombre d'hommes politiques sont convaincus que ni eux, ni leur parti n'ont de profit à retirer d'une attitude intransigeante dont une dissolution serait la suite funeste, et il en a conclu qu'il n'avait pas à redouter une opposition systématique, que, par suite, il était nécessaire, dans l'intérêt du pays, d'essayer de gouverner avec la Chambre actuelle, quitte à la renvoyer devant le corps électoral au premier conflit.

C'est la pensée qui inspire et qui domine la déclaration ministérielle faite, le 10 mars dernier, à la rentrée de la 2e Chambre. Avec l'intention visible d'écarter tout ce qui pourrait paraître aux libéraux une provocation directe et leur servir de prétexte à une hostilité aiguë, le ministre-président y évite les couleurs trop vives, les plans trop vastes, les points trop passionnément controversés. Pourtant, on ne peut s'y méprendre, il reprend bien le programme chrétien, tombé, en 1905, des mains du docteur Kuyper, mais il déclare aussitôt que « le cabinet apportera un esprit de conciliation aussi grand que possible dans l'application de ses principes », et il choisit, pour les proposer aux législateurs, les réformes les moins discutées de ce programme : la répression pénale de l'immoralité publique et l'octroi de subsides à l'enseignement secondaire libre, mesure qui doit compléter l'œuvre scolaire des ministères Mackay et Kuyper, et dont la justice est reconnue même de certains libéraux, comme le docteur Bos et l'ancien ministre Rink. Il y ajoute l'amélioration des lois dont la pratique a révélé les défectuosités, principalement de

la loi sur les accidents du travail et de la loi municipale.

En même temps, il se prononce contre la diminution du contingent permanent, en attendant une revision prochaine de la loi sur les milices pour remédier aux inconvénients de cette institution, reconnaît la nécessité de renforcer la défense des côtes, réserve, jusqu'à plus ample examen, la question de l'assèchement du Zuyderzée, et enfin, retire les projets déposés par M. de Meester pour la réforme constitutionnelle, les jugeant établis dans un esprit trop contraire à ses principes et persuadé que quinze mois de législature sont insuffisants pour aborder à fond ce grave problème. C'était à prévoir, car il n'était un mystère pour personne que les préférences de la droite allaient aux réformes sociales et qu'elle estimait, en général, que le travail de revision constitutionnelle, si désirable fût-il, n'était pas indispensable à leur accomplissement, qu'au contraire, il aurait pour effet de les ajourner indéfiniment et qu'il était bien préférable de réaliser sans tarder, une partie, au moins, du plan social du docteur Kuyper.

Telle se manifeste aussi la préoccupation de M. Heemskerk qui, sans s'arrêter à certains projets d'assurance obligatoire contre les suites de la maladie, de l'infirmité et de la vieillesse, déconsidérés avant même d'avoir subi la discussion, se contente de promettre l'extension de l'inspection du travail et les retraites contre la vieillesse, comme préparation aux retraites plus générales contre l'invalidité.

Savoir se borner est sage et tout le programme ministériel est imprégné de cette sagesse pratique qui préfère ce qui est immédiatement réalisable à des exposés pompeux et sonores, mais trop vastes et trop vagues pour aboutir à des résultats appréciables. Voilà ce qu'on est à peu près unanime à reconnaître, même à gauche, où, sauf quelques avancés, on commente favorablement les dispositions du ministère, son esprit d'opportunité et de conciliation, la netteté de ses déclarations et son désir de travailler d'une manière positive au bien du pays, au milieu des circonstances difficiles où il prend le pouvoir.

Du reste, ce n'est là, on le sait, et M. Heemskerk ne l'a pas caché, qu'un programme d'attente, permettant de gagner la fin de la législature, tout en accomplissant une besogne utile et bienfaisante. Et l'on croit, en général, qu'il y parviendra facilement, sans rencontrer à la 2e Chambre l'opposition de principe qui rendrait inévitable une dissolution. Certains vont encore plus loin et pronostiquent au ministère Heemskerk une carrière plus longue et plus brillante, après avoir doublé heureusement le cap des élections de 1909.

Quoi qu'il en soit, il semble bien, ainsi que le marquait déjà

d'une expression populaire l'organe libéral *Het Vaderland* au lendemain des élections provinciales, que les « atouts sont du côté » de la coalition chrétienne et que « l'avenir lui appartient ».

A moins que la division ne s'y mette et que les partis alliés ne reprennent la parole donnée pour se livrer à une politique personnelle. Mais cela est infiniment peu probable. L'alliance repose trop fortement sur des principes nettement définis pour être à la merci des contingences passagères qui peuvent la secouer, et non l'ébranler. Elle a grandi peu à peu, et, à mesure de ses progrès, les obstacles qui avaient surgi sur son passage se sont effacés. Ce sont les libéraux eux-mêmes qui les ont enlevés : par leurs soins, la question du service personnel, puis l'obligation scolaire ont reçu une solution, et leurs tentatives pour dissocier les éléments du « Monsterverbond » ont eu pour résultat de le resserrer davantage. Ils ne peuvent que le combattre en face et essayer d'en triompher en formant le bloc de gauche contre l'union de droite; mais, dans les circonstances actuelles, la coalition des partis de gauche a peu de chances de se reconstituer d'une manière durable.

Il est donc à penser que « l'alliance chrétienne » continuera de subsister en vue de réformes précises, bien déterminées. Aussi longtemps que le programme chrétien-social commun ne sera pas réalisé, aussi longtemps que la question scolaire n'aura pas reçu sa solution complète, elle conservera sa raison d'être. Et alors seulement, quand la lutte aura quitté le terrain religieux, quand la vie de la société hollandaise moderne se sera épanouie à la lumière de l'Evangile, quand la législation sociale se sera élevée sur des bases chrétiennes, les partis pourront se déclasser et la citadelle se démanteler, comme la forteresse de Nimègue, autrefois presque imprenable, s'est dépouillée, lorsqu'elle n'a plus eu à craindre les guerres, de la ceinture austère de ses remparts pour s'entourer de larges boulevards et de superbes jardins.

Tel est l'avis des hommes qui président à ses destinées. En attendant ce moment encore hypothétique, la « coalition chrétienne » reste plus ferme que jamais et le danger d'une rupture paraît peu à craindre; car les Hollandais sont gens fidèles, tenaces, prévoyants et qui, dans tout ce qu'ils font, comptent avec l'avenir.

Paul Verschave.

SIX LETTRES INÉDITES DE L'ABBÉ PERREYVE

Les lettres que je livre au public ont été écrites par l'abbé H. Perreyve, au moment où, quittant le monde, il entrait dans la congrégation de l'Oratoire, en 1854.

Elles sont adressées à une protestante, femme de grand cœur, de beaucoup d'esprit, profondément artiste et très Parisienne.

Je me trouvais, en 1884, dans les mêmes relations que l'abbé Perreyve, quand il les écrivait trente ans plus tôt. Je faisais mon droit à Paris et me préparais à entrer à Saint-Sulpice. La similitude de certaines circonstances rappela à Mme J. ces vieilles lettres, et elle me les communiqua avec l'autorisation de les copier.

Plus d'une fois, je l'entendis regretter de n'avoir osé les livrer aux éditeurs de son cher correspondant, mais une secrète pudeur l'avait toujours retenue : il lui semblait peut-être que faire partager ces reliques serait les avoir moins à elle.

Aujourd'hui, elle est morte depuis quelques années, fidèle à sa religion, sans que jamais le plus léger doute soit venu effleurer son âme. Il me semble que je réponds à l'un de ses meilleurs désirs en tirant ces quelques pages de l'oubli, pour faire apprécier une fois de plus le talent, la piété, l'exquise délicatesse d'un prêtre éminent, trop tôt ravi à l'Eglise de France.

Chanoine Bruley des Varannes.

Oratoire, 3 janvier 1854.

J'ai mesuré le temps, Madame, pour ne point répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai eu peur d'abuser d'abord d'une correspondance à laquelle je tiens beaucoup, et je me suis forcé à la discrétion et à l'économie...

Cependant, comme il y a bientôt un mois que j'ai fait ce beau raisonnement, j'ai considéré que j'aurais peut-être le droit de me demander ce matin la permission de vous écrire et comme je l'ai obtenue, à ma grande satisfaction, je viens tout de suite vous dire, Madame, que votre lettre m'a été bien agréable. Je l'ai relue souvent, c'est un avantage de notre vie qu'on ait le temps de relire ses lettres ; quelques pages comme les vôtres, Madame,

équivalent donc, au bout d'un mois, à plusieurs heures de conversation; et plus j'ai causé avec votre lettre, plus j'ai eu la joie de sentir qu'il y avait entre nous, sur le sujet même de la religion, une certaine conformité sinon complète, au moins commencée par le désir. Le bon Dieu prendra tout cela, et comme il n'aime qu'une chose dans nos âmes, qui est la bonne foi sans laquelle il n'y a ni conviction respectable, ni véritable amour, il ne faut pas douter qu'il ne fasse son œuvre en nous et n'y établisse son règne dans la vérité.

Vous me dites sur la vie religieuse les choses du monde les plus vraies et les mieux comprises... Je craignais de cette vie ce qui en est précisément le charme : je veux dire la paix, le calme. J'avais très grande frayeur du calme : je croyais aimer le mouvement, l'agitation, la dépense de soi au dehors, et la solitude m'avait apparue bien sombre... Mais que je m'étais trompé! Quel mot mal fait que celui de solitude, si l'on veut entendre l'isolement du cœur dans l'ennui! Je cherche autour de moi cet isolement, et je ne l'ai jamais trouvé... Ma petite cellule, dès que j'en ai fermé la porte, se peuple des souvenirs des meilleurs jours, des bonnes espérances, des promesses de l'avenir... Notre-Seigneur ne me laisse pas à moi-même, il vient me parler, écouter mes demandes, me consoler si je crois être triste, augmenter ma joie si je suis heureux, souvent même il me surprend, pour ainsi dire, et vient sans que je l'aie appelé : ce sont les heures d'un contentement intime qui est très doux et dont on ne saurait dire la cause : ce sont les moments bien rares dans la vie du monde, plus fréquents dans la vie religieuse, mais toujours trop courts, où le cœur semble vibrer et trembler de joie sous la main de Dieu qui le touche... Tout cela, Madame, peut bien remplir l'âme. A vrai dire, la solitude religieuse ne me paraît être que le dégagement en nos âmes de la présence de Dieu, et, de ce point de vue, c'est une des plus belles et des plus sages jouissances que l'on puisse désirer. Que n'ai-je le droit, Madame, d'aller plus loin et de permettre à mon cœur, devant vous, l'action de grâces dont il est plein pour le bonheur qu'il trouve dans une autre présence divine peut-être encore plus sensible et plus intime? C'est, pour le philosophe, une preuve de l'existence de Dieu que le sentiment fort et calme de sa présence métaphysique dans nos âmes... Ne serait-ce point une preuve, pour le catholique, pour vous et pour moi, que l'expérience toujours bienheureuse de l'union de nos âmes avec le Christ dans le sacrement de l'Eucharistie? Nous lui parlons alors : nos cœurs battent comme devant toute présence aimée : si nous sommes

privés de la communion, il y a en nous ce sentiment de vide et d'ennui qu'apportent l'absence de la personne aimée, l'espoir trompé de sa venue... Cette privation m'a quelquefois été plus sensible que je ne saurais dire... Quand on a l'habitude de communier souvent, elle est terrible les jours de fête. C'est une punition tellement grave parmi nous, qu'on ne l'applique presque jamais..., il y aurait de quoi désespérer une âme. Ou je n'entends rien aux sentiments de notre cœur, Madame, ou il y a là quelque chose de très significatif : aimer quelqu'un, c'est démontrer son existence, voilà une preuve cent mille fois plus sûre que toutes les raisons mathématiques.

Je vous assure, Madame, que je me suis laissé entraîner, mais au fait, je renoncerais à vous parler, si je n'avais le droit d'être sincère, et ce serait un effort insupportable pour moi, même aussi pour vous, que de vous envoyer une pensée réduite et calculée.

Vous êtes bien bonne, Madame, de m'avoir remercié comme vous l'avez fait de ce peu de pages sur notre M. Ozanam. Est-il donc vrai que j'ai pu le faire un peu connaître? C'est le seul éloge auquel je veuille tenir... Je n'ai pas quitté le regret de sa mort, et son souvenir m'accompagne toujours. Il me semble que plus on avance dans la vie, plus on devrait aimer la pensée de la mort, car si l'on vit un peu de temps, les rangs aimés se dégarnissent, et c'est le ciel qui prend nos affections, qui se peuple de nos souvenirs. Pourquoi donc n'aimons-nous pas la mort? Je crois, Madame, que c'est inconcevable; et qu'à part les souffrances qui la précèdent ordinairement, il n'y a nulle raison de ne pas admettre que c'est vraiment la plus belle et la plus désirable des heures de la vie. Voilà, pour le coup, une pensée de moine. Hélas! le pauvre moine! Priez Dieu, Madame, de le soutenir, et il priera Dieu d'être avec vous. L'amitié que vous lui faites l'honneur de lui offrir lui est très sensible, et il la reçoit avec reconnaissance, si elle est dans la volonté de N. S. Il vous prie d'agréer aussi, Madame, l'expression d'un attachement qui est très dévoué, comme il est très respectueux.

P.-S. — J'ai traversé hier votre rue, Madame, j'ai bien hésité avant d'aller ou de ne pas aller chez vous, mais j'ai pensé qu'il y avait sans doute beaucoup de monde dans votre salon, et que mon costume pourrait vous gêner. A tort ou à raison, la pensée de vous imposer un sacrifice en me recevant m'a fait arrêter, retourner, et revenir sur mes pas. Mais je n'ai pas voulu mettre ma carte. C'est elle que je vous envoie aujourd'hui.

Oratoire, le 11 février 1854.

Madame,

Je vous remercie des choses bonnes et indulgentes que vous m'avez écrites... vraiment, vous n'eussiez pas eu peur de moi si je fusse arrivé avec mon habit dans votre salon? Je ne puis vous dire combien cela me touche. Depuis que je porte ce saint habit, je n'ai guère éprouvé qu'un seul sentiment pénible : c'est quand je vois que je fais peur ou que je suis regardé durement. Cela me paraît toujours une si grande injustice! Vous savez, Madame, combien je suis *philanthrope*... J'ai toujours cru aux hommes et jusqu'ici je m'en suis bien trouvé : mais voilà que les hommes ne veulent même plus être aimés de moi; c'est un malentendu dont je n'ai pas le secret. L'autre jour, une jolie petite fille de huit ans, que j'aimais beaucoup, m'ayant aperçu dans la rue, s'est élancée vers moi et s'est jetée dans ma grande robe, à l'étourdie, à la folle... il a fallu que je me baisse et que je l'embrasse. Croiriez-vous, Madame, que j'ai ressenti pour cette enfant comme de la reconnaissance? Il me semblait qu'elle avait fait une aumône, plus que cela, une action courageuse. Mais j'ai bien tort de trouver pénible l'éloignement des hommes : vous aurez le droit de me juger indigne de porter la croix de Notre-Seigneur, qui a été méprisé et détesté... Pour ma justification, je vous dirai que cela ne me fait point peur et que j'espère ne pas perdre l'habitude que j'avais de regarder en face... ceux mêmes qui me regardent de travers; mais cela me fait de la peine. J'aurais bien accepté d'avoir le cou coupé : mais non pas comme ennemi du genre humain et au nom de la liberté, que j'aime plus qu'eux!

Tout ceci, Madame, me fait mieux sentir le prix et le charme de la retraite, de l'étude en silence et en paix... J'admire comme vous avez le sentiment de ces biens. C'est, il me semble, une faveur très extraordinaire de la Providence, au milieu du monde brillant et léger qui vous entoure. Ce doit être aussi, en même temps qu'une défense contre les dangers, une condition de bien juger les apparences. Quelle bonne leçon qu'un bal pour une âme qui a le don de rentrer en soi-même et de voir les choses à la lumière de la vérité! Vous devez observer très bien... mais j'ai tort de paraître deviner ce que je sais. Au moins, Madame, j'oserai vous demander de ne point garder pour vous seule ces précieux trésors et de les partager quelquefois avec quelques-unes de ces pauvres âmes qui s'agitent dans le continuel sommeil de leurs illusions. Il me semble qu'une parole sérieuse, même religieuse, dite par une personne vivant, comme celles auxquelles elle parle,

dans le monde et dans les fêtes, doit avoir une grâce d'influence toute particulière. C'est une pensée si triste que celle de ces frivolités sans fin qui remplissent des vies entières, sans que jamais un avertissement, un souvenir plus grave ne viennent rappeler le vrai but de la vie! Il est dit dans l'Ecriture que le Seigneur a chargé chacun de nous du salut de son prochain. Les âmes les mieux douées en sont plus chargées que d'autres, voilà tout. Mais qu'on oublie cette sainte et douce parole!

Vous me demandez, Madame, si la vie que j'ai voulu embrasser m'a tenu ses promesses. Mais que lui demandais-je? Vous le savez, Madame : le calme, le temps, l'étude, et les consolations de la présence de Dieu. Elle me les avait promis, et comment pouvait-elle ne me les pas donner? La vie régulière, par la symétrie pour ainsi dire *extérieure* de ses arrangements, donne naturellement ces grands biens..., il ne faut plus y ajouter que les grâces extraordinaires et gratuites de Dieu. Vous voulez notre règlement, le voici : nous nous levons à 4 h. 1/2. Une demi-heure pour faire son ménage. De 5 à 6, il y a l'oraison (c'est la plus belle heure de la journée, j'y reviendrai); à 6 heures, la messe. De 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2, une heure libre (j'en profite aujourd'hui pour vous écrire). A 7 h. 1/2, déjeuner. De 8 heures à midi, le travail, puis dîner, récréation. Le soir, de 2 heures à 6 h. 1/2, travail, conférences, et une visite d'un quart d'heure au Saint-Sacrement; puis souper, récréation, et l'on se couche à 9 heures. J'oubliais qu'à 6 h. 1/2 du soir, nous nous réunissons tous pour causer ensemble soit de sujets de religion, soit des défauts qu'on a remarqués dans la vie générale de la communauté, soit des dangers qui la menacent. Nous ne sommes que douze; six prêtres et six jeunes gens. Je ne vous dis point que nous nous aimons... Cependant les misères humaines se glissent quelquefois dans les communautés. Jusqu'ici au moins, c'est la paix, la joie et la fraternité parfaites.

Je vous ai parlé de l'oraison. Ce n'est ni la prière proprement dite, ni la méditation, mais l'état d'une âme qui se réveille devant Dieu et s'ouvre entièrement à lui dans tout ce qu'elle pense, tout ce qu'elle sent et tout ce qu'elle veut. Pour cette douce communication avec Dieu il faut une grande simplicité, il faut regarder Dieu comme un *père*, comme un *frère*, selon le mot de saint Paul, et ne se rien défendre envers lui. On lui parle de ses chagrins, de ses désirs, de ses illusions, de ses mécomptes, de ses petites jalousies, de ses moindres sentiments, de ses moindres vanités, de tout, en un mot... et puis, Madame, Dieu répond; il suffit de faire silence, de bien consulter, de bien écouter pour

entendre; il ne répond pas toujours ce qu'on voudrait qu'il répondît, mais c'est encore une preuve que nous ne prenons pas pour le langage de Dieu nos propres et capricieuses pensées. L'heure de l'oraison est bien courte : j'en avais très peur en entrant à l'Oratoire. Pauvres hommes! comme il nous est naturel d'avoir peur de Dieu! maintenant je commence à l'aimer. Pourquoi ne pas entretenir notre meilleur conseiller et notre meilleur ami des choses les plus secrètes, les plus intimes de notre cœur? On finit par se faire avec Dieu comme un *langage officiel* d'où l'on ne sort point et qui ne veut plus rien dire. Il faut briser cette enveloppe et entretenir Notre-Seigneur avec une sainte liberté! J'oserai, Madame, vous recommander cette pensée. Si une heure pour Dieu est chose que la vie du monde ne saurait accorder, il suffit d'un quart d'heure, dix minutes pour la demande, et cinq minutes de profond silence pour entendre la réponse. Une réponse de Dieu tous les jours! vous avouerez, Madame, que cela vaut l'essai.

Demandez-lui ce que vous me demandiez, Madame, et ce à quoi je ne puis vous répondre; à savoir, si vous êtes dans la voie bonne et juste quant à la foi, et si vous apportez à cette grave questions de la différence des communions « de la paresse d'esprit et trop de tiédeur d'âme », ce sont vos paroles. Hélas! vous le savez, Madame, tout dépend de la bonne foi; mais il faut prendre garde : n'est pas de bonne foi qui le veut. Un désir, un mouvement intérieur, un doute sérieux dans les meilleurs moments de la vie, par exemple un doute sérieux dans l'oraison, voilà qui est d'une extrême gravité et qui peut imposer le devoir de s'éclairer davantage, de chercher des lumières nouvelles... Consultez Dieu lui-même avec un cœur simple et humilié; à quoi servirait-il de tenir tête à la vérité? la grande victoire! tenons-nous pour très petits et très ignorants : et laissons notre maître éclairer nos âmes. Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mon attachement le plus profondément respectueux.

P.-S. — Je vous serai reconnaissant, Madame, si vous allez quelquefois voir mes parents : ils sont un peu seuls et tristes.

Oratoire, 9 mars 1854.

Madame,

J'accepte avec plaisir les assurances que vous me donnez sur la bonne impression que vous retirez de mes lettres. J'ai eu besoin d'un temps de réflexion pour le croire, mais enfin je l'ai

cru, puisque vous le disiez. La phrase qui m'arrêtait est celle-ci : « Ce peu de mois a déjà acclimaté votre esprit à cette forme *contenue*, sage, *un peu solennelle* qui donne l'autorité, et comme je suis bien sûre que chez vous tout est sincère, je m'en réjouis... » Oui, il y a eu là un temps d'arrêt. Ceci m'a paru d'abord *spirituel*, dans un sens qui allait me faire beaucoup de peine, quand je me suis entraîné hors de mes réflexions et de mes doutes. Vous me pardonnerez cette petite hésitation, Madame; elle n'a pas été plus longue que celle dont le résultat a été de vous rendre *bien sûre que je suis sincère.*

Mais il est bien entendu que vous en êtes sûre, Madame? et que s'il m'arrivait encore de vous dire le bonheur que j'éprouve soit dans quelques méditations du matin, soit dans certaines communions, vous ne verriez pas là des paroles *contenues* et *solennelles*, c'est-à-dire à mon sens des mensonges dignes d'un coquin qui veut faire mine de dévotion et soutenir un rôle fameux d'une comédie de Molière? Evidemment, Madame, vous ne l'avez pas cru... vous n'auriez pas répondu à ma lettre. Alors c'est un mauvais nuage qui a passé, une grosse noirceur d'estompe sur laquelle j'ai bien vite passé la mie de pain.

... Mais, au fait, Madame, serais-je déjà sermonneur? Dans une leçon de philosophie que je faisais dernièrement, mon auditoire m'a reproché *le ton universitaire*, cela m'a rappelé le *solennel* et *contenu*. Ah! qu'il faut y prendre garde! Tous les défauts sont déplaisants, mais j'ai horreur de celui-ci. Quelle marque de notre misère, Madame, que les choses dont nous avons le plus d'éloignement et que nous saisissons le plus vite dans les esprits des autres, soient précisément en nous et nous y soient invisibles! Combien nous devrions aimer à entendre la vérité sur nos faiblesses, puisque l'habitude de vivre avec nous-mêmes au lieu de nous éclairer sur notre état ne semble propre qu'à augmenter notre aveuglement et nos complaisances à notre endroit! mais voilà que la vérité nous blesse, et que le soin de nous défendre contre une juste remarque, nous fait trouver mille arguments pour nous tromper nous-mêmes. On a beau dire, on est ainsi fait. Je ne parle pas du monde qui, une fois pour toutes, en a fini avec la vérité, en sorte que les tromperies les plus audacieuses y semblent être le résultat d'une convention, mais même dans une vie réglée, sévère, *contenue* comme la nôtre, la vérité qui s'est promise vingt fois est encore mal à l'aise. Il faut toujours des préambules, des atténuations, des compensations ou éloges, en sorte que l'on prenne bien garde de ne pas blesser la vérité sans la guérir aussitôt...; c'est une balance qu'il faudrait décharger; mais on ne

fait que transporter la charge d'un plateau à l'autre, et en fin de compte il y a toujours le même poids. Vous devez avoir fait à cet égard, Madame, de bonnes et solides observations dans le monde, parlez-m'en, s'il vous plaît. Il est bon de se reconnaître faible et inconséquent, et si toutes les finesses de réflexion ne donnent pas enfin plus d'humilité devant les hommes, au moins disposent-elles à s'abaisser sérieusement devant Dieu et à déposer à ses pieds tout ce bagage extérieur qui n'est plus de mise devant lui.

Nous avons eu dernièrement des jours bien heureux et bien joyeux. Je vous parle des jours du carnaval. Vous savez, Madame, que, pendant ces jours où il y a toute licence pour tant de méchants et tant d'imbéciles, nous exposons aux regards des fidèles le Saint-Sacrement de l'Eucharistie, et nous ne le quittons pas, nous remplaçant les uns les autres selon des heures réglées, en sorte qu'il y a toujours devant lui au moins un cœur, une prière et une demande de pardon. Ce temps est, pour les communautés religieuses, un temps de pénitence. J'avais redouté d'y être triste. J'avais peur de certains souvenirs d'autrefois, d'une vie que je croyais joyeuse. Je ne puis vous exprimer, Madame, l'étonnement que j'ai ressenti à n'éprouver, au lieu de ces misérables regrets, qu'un bonheur si calme, si complet, si plein, que le profit de mon carnaval dure encore, ce qui, certainement, n'est arrivé à aucun des plus brillants amateurs de ces jours; il y a dans ce sentiment religieux, quand il est profond, une contradiction perpétuelle et fondamentale qui étonne d'abord et qui impatiente, mais dont on ne tarde pas à découvrir le divin secret. Quand l'Eglise appelle à des fêtes, on ne pense qu'à la joie et à la gaieté; on se pare, on va se réjouir... Mais voilà qu'au fond de ce sentiment joyeux, quelque chose de triste se fait sentir. Les fleurs de l'autel, l'encens, le son de l'orgue ne suffisent plus à voiler une très sérieuse et très profonde mélancolie, dont on ne peut plus se défendre, malgré qu'on fasse. J'ai remarqué très ordinairement combien je suis triste après toute fête; la pensée favorite est alors la pensée de la mort... Une fête est un appât : quand on y est pris, il faut ensuite reguérir de sa blessure, qui est le désir d'un autre monde et de bien autres fêtes! Au contraire, il y a dans une solennité grave et triste un trésor caché de très vives joies. Singulière chose! On voudrait souffrir avec Dieu qui a souffert, et tout se transforme en douceurs; on voudrait pleurer de compassion, et, si l'on pleure, il semble que ce soit de joie. Que de choses on ignore dans le monde, que la retraite et la solitude révèlent! Je parlais bien fort jadis contre certaines mortifications; mais que penseraient les

délicats du monde, entourés de mollesse et d'ennui, s'ils apprenaient que ces choses sont les plus grands remèdes contre certaines tristesses, de véritables ressources de joie intérieure et d'énergie contre l'accablement et la pesanteur de certains jours! Cette contradiction est humainement inexplicable. Cependant, elle est d'expérience journalière. Mais, Madame, combien peu de choses se peuvent expliquer humainement! Dieu est la grande raison, et encore la raison de toutes nos raisons qui sont toujours bien courtes. Il est surtout la raison de notre vie, et c'est fort grave à penser. Je vous quitte, Madame, par force, pressé que je suis entre le temps et l'espace, les deux grands ennemis de tout ce que nous faisons sur la terre.

Oratoire, 18 avril 1854.

Voilà bien des jours écoulés, Madame, sans que j'aie pu trouver le temps de vous écrire. L'époque des grandes fêtes nous laisse très peu de loisirs, et toutes les meilleures intentions ne peuvent rien contre un article de règlement. Je profite donc de mes premières heures pour reprendre une correspondance à laquelle vous avez voulu me faire l'honneur de m'inviter. Comme vous pensez bien, Madame, il y aura de ma part dans cette correspondance une inévitable monotonie : je passe ma vie à sentir les mêmes choses, et la parfaite régularité dans l'extérieur réagit au-dedans. Mais c'est une monotonie dont je ne me plains qu'à regret et avec honte, et seulement pour y déplorer mon ingratitude, ma faiblesse..., car enfin si je me rappelle les tourbillons de sentiments et de pensées qui enveloppaient et emportaient mon cœur autrefois, je suis contraint de grandement estimer le calme d'aujourd'hui. Quelquefois, ce calme me paraît pesant; de grands désirs d'actions, de combat, *de don de soi-même*, viennent m'assaillir; ma chambre me paraît étroite et je voudrais des choses immenses, des choses indéfinies dont je ne me rends pas bien compte et qui m'attirent au dehors : il faut alors que je rentre en moi-même, que je considère combien je suis incapable par mon âge et ma petitesse d'entreprendre maintenant quoi que ce soit, il faut que je me sente bien au-dessous de mes idées pour redevenir sage, moins révolté contre le calme de mes jours, plus ami de ma chambre, plus résigné à mon bonheur. Mais j'ai bien compris, Madame, et vous le devez croire, ce que vous me marquiez dans votre dernière lettre sur le devoir qu'il y a de se donner aux hommes quand on s'est d'abord recueilli devant Dieu. Oui, je sens que je leur appartiens, j'espère dévouer ma vie à

cette jeunesse, « incrédule au bien, naturellement matérialiste », comme vous la définissez parfaitement, et trouver ainsi dans le sentiment du sacrifice ce qui manque à mon âme fatiguée de la paix.

Le travail que je voudrais faire sur moi-même, pendant ces jours préparatoires, et que tout chrétien doit chercher à accomplir, à différents degrés, ce serait d'affranchir et de développer en moi l'idée de Dieu jusqu'à en faire *la pensée fondamentale* de ma vie. Je ne sais, Madame, si vous éprouvez comme moi la nécessité d'une pensée fondamentale qui soit comme à la base, à la racine de l'âme, où toutes les autres viennent aboutir comme dans la circonférence tous les rayons, de quelque point qu'ils partent, convergent au centre. Pour moi, je ne puis vivre sans une semblable pensée. C'est, je crois, ce qu'on a appelé dans le monde une préoccupation, mot bien fait, que j'accepte, et dont je dis alors qu'il y a certaines âmes auxquelles il faut une préoccupation. Une vie serait bien belle qui se déroulerait tout entière autour d'une grande préoccupation; à peu près, Madame, comme dans une harmonie, toutes les richesses des accords, toutes les modulations des parties élevées ou du contre-point se viennent grouper autour d'une seule note qui domine toujours et qu'on appelle la basse fondamentale. Ne pourrait-on pas dire que dans la peinture, tout se ramène de même à une belle unité? Il y a des tableaux sans basse fondamentale, puisqu'il y a des artistes sans préoccupation...; mais on dit d'un beau tableau qu'il est dans tel sentiment, c'est-à-dire que toutes ses parties, même les indifférentes, convergent à une même pensée, qui est une pensée *fondamentale*. N'est-ce pas une singulière chose, Madame, que les hommes soient si habiles à tout ordonner dans leurs arts sur un plan si sage et que bien peu le sachent faire pour leur vie? Mais je vais plus loin, et je crois que cette unité est si naturelle que presque tous, à notre insu, nous groupons notre vie autour d'une telle pensée. Seulement il faut avouer que c'est souvent une pauvre pensée. Que de vies, Madame, dans lesquelles toutes choses et chaque chose se rapporte à l'ambition, au désir de plaire, au plaisir, à l'élévation de la fortune! Il y a surtout une pensée fondamentale bien puissante et plus noble, c'est celle d'une grande affection. Comme les moindres détails des sentiments se groupent bien autour d'une personne aimée! Tout s'y rapporte, tout y converge, tout n'est que *contre-point*, que modulations autour d'elle... Eh bien, Madame, c'est ainsi que nous pourrions aimer Dieu. Je vous avoue que cette réflexion m'a depuis quelque temps fort occupé. Quelle plus belle unité à

donner à sa vie que l'unité même de Dieu? Quelle plus féconde préoccupation que celle de lui plaire! Et cela est possible, cela est même facile. Je vois, Madame, combien on rétrécit à tort, dans le monde, le royaume de Dieu... C'est un des crimes du démon qui réussisse le plus communément. Il semble que le service de Dieu se doive réserver pour l'église; au dehors, c'est une autre vie, conduite par d'autres principes; je suis très assuré que les choses ne sont pas ainsi; on pourrait être laborieux pour Dieu, aimer toute bonne et belle chose pour lui, se plaire aux arts pour lui, aimer les relations du monde pour lui et les transformer en lui, j'ose dire être aimable pour lui et jeter pour lui, dans le monde où l'on doit vivre, ce grain de sel, symbole de sagesse et de pureté, qui n'exclut ni l'épanouissement ni le bonheur. Ah! Madame, quand sera-ce que Dieu sera ainsi le fond de notre vie? Quand sera-t-il le fond de la vie qui nous entoure, de la vie française, de la vie du monde? Nous le demandons chaque jour et plusieurs fois le jour : « Que votre règne arrive! » Que cette parole renferme de sens profond! Un prêtre est un misérable, si Dieu n'est pas la pensée fondamentale de sa vie; mais ne peut-on pas dire, Madame, qu'un chrétien est bien léger, bien frivole, qui ne place pas Dieu au centre de son âme et qui vit presque toujours sans lui?

Je fais toujours des sermons en forme de lettres. Comment donc faire, Madame? Ma volonté n'y est pour rien, je vous assure. Peut-être pourriez-vous y voir une garantie de véritable vocation. Cependant, je vous promets de vrais efforts pour me corriger; car *la pensée de Dieu n'exclut pas non plus le charme d'un bon style épistolaire*, et c'est un déplaisant défaut que celui où je tombe. Pardonnez-moi, Madame, pour cette fois encore, et veuillez recevoir les assurances renouvelées de mes sentiments très profondément respectueux.

Oratoire, 20 mai 1854.

Madame,

Pardonnez-moi mes retards; tout ce mois a été fort occupé par nos études, et c'est à peine si je trouve une heure aujourd'hui. J'ai d'autant plus regretté de n'avoir pu vous répondre de suite, que votre dernière lettre m'a fait un véritable et sérieux plaisir, et cela, parce qu'elle contenait un reproche, un reproche que vous m'avez fait l'honneur de m'exprimer franchement, que j'ai trouvé juste et dont j'ai fait mon profit. Mais en même temps que je l'accepte pour l'occasion où il était fondé, je tiens à vous dire, Madame, que je crois le mériter rarement; que s'il est au monde une chose étrangère à mon cœur et contraire à mes sentiments,

c'est l'exclusivisme, l'étroitesse, l'envie de voir les choses en mal, et de condamner quand Dieu pardonne. Je préfère avoir toutes les mauvaises dispositions que vous voudrez croire, et renier une lettre où, par hasard, elles m'auraient surpris, que de paraître un seul instant du parti de ceux qui repoussent au lieu d'attirer, et qui trouvent des bornes à la miséricorde divine. Non, sans doute, je ne condamne pas tout ce qui est dans le monde, et de quel droit, mon Dieu, le pourrais-je faire? Mais serait-ce trop dire, Madame, que de l'accuser au moins de niaiserie, et de déplorer une dépense inutile et vaine d'ardeurs très nobles, faites pour de plus grands sujets, de plus grandes causes? Ne parlons plus de tromperies et de mensonges volontaires; au moins le monde, s'il ne trompe pas, n'est-il pas trompé? Trompé par lui-même, par ses désirs, par ses habitudes frivoles? Par exemple, Madame, si je considère que Notre-Seigneur est mort sur la croix par amour pour nous, qu'il a mis entre nos mains, dans l'imitation de sa vie selon notre faiblesse, l'instrument de notre salut, qu'il nous a donné beaucoup de bien à faire, beaucoup de douleurs à guérir, beaucoup de misères à soulager, comment puis-je voir sans tristesse que nous correspondions si mal à de si grands desseins, et que nous allions perdre, dans l'adoration de la bagatelle, des forces destinées à purifier et à sauver le monde. Cette trahison, je la saisis souvent en moi... Comment donc ne la verrais-je pas dans la vie absolument frivole de ces jeunes hommes du monde, occupés de plaisirs, oublieux de leur but, étourdis par le grand bruit qui les entoure et par cette poussière des affaires mondaines qui aveugle les âmes jusqu'à leur persuader qu'une vie agitée est une vie active, et qu'on a fait quelque chose parce qu'on n'a pas eu dans tout un jour un seul moment à soi... Cela au moins, Madame, n'est-ce pas la vie du monde? Je le sais, pour bien des âmes, il y a en tout ceci plus de faiblesse, souvent plus de souffrance que de vraie frivolité; mais alors, s'il ne faut pas condamner on peut plaindre, et c'est ce que je me permets de faire du fond de mon cœur.

Ah! combien je bénis Dieu de m'avoir amené dans le silence et le calme, loin de ces jours que je croyais regretter et qui m'effraient maintenant! Mais surtout, Madame, combien je ressens avec impatience le désir de faire connaître ces grands biens à d'autres âmes; de les détourner, comme disaient nos anciens docteurs, *de l'extérieur au dedans* et *du dedans à Dieu*, et de consoler quelques-unes de ces souffrances si terribles, mal inévitable des âmes nobles qui ont perdu le fil de l'éternité et qui errent pleines d'aspirations insatiables au milieu des biens du

monde. Si c'est là condamner le monde, je tiens qu'il le faut condamner, et ne pas laisser mourir de faim de belles âmes, pour ménager la paix des petits esprits qui se sont faits sans peine à sa petite mesure.

Vous avez bien raison de me dire, Madame, que l'œuvre la plus précieuse de mon ministère sera cette action douce, humble, consolante de mon âme, par la grâce de Dieu, sur quelque pauvre âme fatiguée, souffrante : l'éclat de la parole est peu de chose auprès de cette grande œuvre. Elles sont si belles les alliances des âmes! Je vous avoue, Madame, qu'après le sacrement de l'Eucharistie, c'est la communication sainte des âmes qui est le fondement de mon espérance. Ce doit être une si grande joie d'arracher un homme à l'empire du mal, de voir cet homme peu à peu guéri, prenant chaque jour des forces pour le bien..., il doit y avoir un intérêt si vif à suivre les progrès de cette convalescence morale où il y a des faiblesses aussi, et des rechutes... On doit ressentir enfin une telle surabondance de bonheur quand cet homme, qui était mort, ressuscite au monde de la foi, de l'amour, de la chasteté, des espérances certaines. Voilà de quoi remplir la plus ardente des vies et les ambitions les plus vastes de notre cœur.

C'est dans peu de jours, Madame, le samedi 10 juin, veille de la Trinité, que je ferai mon premier pas dans les ordres ecclésiastiques; l'évêque fera tomber quelques cheveux de ma tête sous le fer du sacrifice..., c'est le symbole du détachement du monde et du renoncement. Faites-moi la faveur, Madame, de faire ce jour-là une prière bien humble pour obtenir de Dieu ces grandes vertus que je n'ai point. Je vous promets en retour de demander à notre Maître qu'il vous accorde ce que vous désirez le plus... ou plutôt qu'il vous mette en la disposition de lui accorder tout ce qu'il désirera de vous.

Je suis, Madame, dans le sentiment d'un profond respect, votre serviteur dévoué.

Oratoire, 24 juin 1854.

Madame,

Je vous remercie du souvenir que vous avez eu de moi le jour de notre ordination : je l'ai accepté avec reconnaissance ainsi que la promesse de vos prières, et je demande à Notre-Seigneur de vous rendre en bénédictions le secours que vous m'avez donné; il est très certain que je me suis senti soutenu, presque porté par certaines âmes chrétiennes dont la protection m'entourait, et c'est avec une vraie joie que je vous ai reconnue parmi elles.

C'est une des pensées sur lesquelles je repose le plus volontiers mon esprit que la sainte alliance établie par Dieu entre les âmes! Combien ce serait un beau spectacle, si nous savions le voir, que cette communion des âmes dont chacune en particulier est faible, malade, découragée, mais qui trouvent dans leur mutuelle assistance le secret de l'espérance et de l'énergie! Il me semble que parmi les grâces de Dieu aux hommes, il n'y en a pas de plus délicates et de plus choisies que de cacher ainsi le secours divin sous le voile du secours fraternel, et tandis que toute notre force vient de lui, de nous la faire tenir en quelque façon les uns des autres.

J'ai fait, comme vous le dites, Madame, un premier pas dans la maison du Seigneur. J'ai reçu la tonsure, l'évêque a coupé quelques cheveux de ma tête, et pendant ce temps je prononçais à ses pieds ces grandes paroles qui devaient me séparer du monde : « Le Seigneur est ma part de l'héritage et ma part du calice; mon héritage, ô Dieu, c'est vous qui me le rendrez. » Il y a une idée profonde dans le don des cheveux; les anciens même en avaient fait le symbole de l'absolu sacrifice; il exprimait dans certains cultes détestables l'abandon de la virginité en l'honneur du dieu. Le christianisme, qui a tout renouvelé plutôt qu'il n'a détruit, a conservé ce symbole et lui a gardé même la signification. Les cheveux qui tombent expriment comme le cadeau des fiançailles sacerdotales, la première promesse, le premier gage de cet amour qui est enfin accompli et vainqueur au jour de la consécration sacerdotale, au jour des noces; cette consécration définitive devance même le temps où l'on sera prêtre, car le sous-diacre est déjà et pour toujours engagé..., deux d'entre nous ont eu ce bonheur de se donner irrévocablement cette fois, et ce que je puis vous dire avec vérité, Madame, c'est qu'en ce moment solennel où cette légion de jeunes gens s'est jetée sur le pavé du temple, pour passer du temps à l'éternité, si un sentiment agitait un cœur, c'était celui des désirs et des impatiences. Je sais que vous avez l'âme bien faite pour sentir ces choses, voilà pourquoi je vous les dis, tandis que le monde ne les comprend pas...; mais ce que vous en pouvez comprendre, Madame, c'est la joie, l'émotion d'une famille de frères, comme la nôtre à l'Oratoire, pendant ces grands jours. Il y a une retraite d'une semaine avant l'ordination, pendant laquelle on ne parle que de cette fête désirée, pendant laquelle surtout on se tient en silence devant Dieu...; et puis, au retour de la consécration, il y a le baiser fraternel. C'est une joie mêlée de beaux souvenirs pour les prêtres qui ont blanchi dans le sacerdoce; c'est un orgueil, c'est une illumination

d'espérances pour nous, jeunes gens, qui commençons... Croyez, Madame, qu'il y a, là aussi, de généreux battements de cœurs et de belles larmes...; en vérité, que regretterions-nous? Il est bien vrai que la terre reparaît, que l'âme ne peut pas soutenir son vol, que la vie est ici comme partout :

Mêlée de pluie et de soleil.

Mais en fin de compte il y a beaucoup de belles heures, beaucoup d'heures où Dieu brille, où l'âme est ailée, où elle aime..., il me semble que ce sont là les biens dignes d'être ambitionnés dans ce monde.

Je crains toujours, Madame, en vous faisant connaître mes impressions, de paraître exagérer ou de dire des choses que vous ne puissiez pas sentir, et cela serait tout simple, car Dieu fait des grâces très particulières, surtout à ceux qu'il appelle exclusivement à Lui... Moi-même je ne pensais pas sur beaucoup de points il y a un an comme je pense aujourd'hui! Dieu fait son œuvre intérieurement, il est le père de l'harmonie, et il dispose toutes choses selon le plan préconçu de sa volonté. Il fait donc en nous, insensiblement, des cœurs de prêtres, comme il change une âme de jeune fille en une âme de mère, comme il fait le fruit avec la fleur. Je m'étonne quelquefois des choses nouvelles que je découvre en moi et qui ne peuvent être faites que par Lui : ainsi tandis qu'autrefois j'étais presque exclusivement frappé de la beauté des choses extérieures et du visage de la nature, je me sens porté maintenant au monde intérieur; rien ne m'émeut autant que la beauté des âmes..., je l'éprouve malgré moi; quand une âme m'est apparue belle, ornée de vertus et de lumière, je reste quelquefois comme séduit intérieurement, il me semble qu'après Dieu il n'y a rien d'aussi beau..., et puis venant à penser que cette âme n'est que le vestige d'elle-même, qu'elle n'est qu'une ruine, qu'elle est malade, qu'elle est blessée par le mal, qu'elle souffre, qu'elle est dévorée de la faim et de la soif de Dieu et qu'elle s'en va chercher Dieu à travers les déserts du monde, tandis qu'il est si près d'elle et en elle-même, venant à penser cela, je ressens dans mon cœur l'ardeur d'un si grand amour que dans ces moments aucun sacrifice ne me coûterait; il me semble que je me ferais fouetter et mettre en morceaux pour son bonheur et son salut..., cela, certes, est une illusion, je suis infiniment plus lâche et plus égoïste que je ne crois, mais enfin à côté de cet égoïsme naturel, il y a, vous le voyez, Madame, un petit grain d'amour qui commence à germer, et

plaise à Dieu qu'il envahisse et qu'il remplisse tout! Voilà l'œuvre de Dieu. Aussi je m'habitue à penser qu'il y a des trésors ineffables d'émotions dans le ministère exclusif des âmes... Dieu récompense l'oubli de la paternité terrestre par les joies, les inquiétudes amoureuses, le dévouement, le sacrifice, enfin aussi les consolations et les triomphes de la paternité spirituelle, j'y crois et je ne veux point chercher ailleurs ma part de l'héritage, Madame! elles sont si belles, ces âmes! c'est un si beau monde que Notre-Seigneur nous a donné à cultiver..., vous, qui êtes artiste, vous demeurez quelquefois en extase devant un trait d'une figure, devant le jeu d'un reflet de lumière ou la suavité d'une ligne, et vous avez bien raison... Quand vos regards plongent dans une vallée, il y a des moments où les grandes ombres qui descendent des montagnes font battre votre cœur; il faut arrêter votre travail, vous regardez et vous regardez encore, avec admiration, avec une sorte d'inquiétude, comme si ces grands effets de la terre étaient une énigme, les choses se transfigurent, leur sens divin se dégage..., est-ce un tableau? est-ce une harmonie? ou plutôt n'est-ce pas le chant même de Dieu? Si le visage de la terre jette certaines âmes en de si grandes extases, combien ce triste et beau visage des âmes ne doit-il pas émouvoir et transporter?... Comprenez, Madame, que ma part est bien belle, et avouez que je suis plus riche dans mon royaume que le plus riche des rois..., et même qu'un artiste!

J'ai été trop long, Madame, vous ne me le direz pas, mais vous l'aurez trouvé, et puis mon travail en a souffert. Je m'arrêterai désormais à ma quatrième page... Voilà pour me faire pardonner aujourd'hui. Veuillez croire, Madame, aux sentiments très humbles et très respectueux de votre serviteur.

Henri Perreyve.

AU MAROC

RECIT D'UN TÉMOIN [1]

IV

Au lendemain du bombardement et du débarquement de Casablanca, on se demandait avec angoisse quelle en serait la répercussion dans les autres ports.

A Rabat l'inquiétude était vive depuis trois ou quatre jours, les propos du peuple violents à l'égard des Français groupés autour de leur consul. M. Leriche n'obtenait qu'à force de fermeté calme la protection hésitante des autorités. Mais la population entendit le grondement lointain du bombardement du 7; lorsque, quelques heures après, les officiers du *Condé* descendirent à terre, ils furent salués respectueusement par ces mêmes autorités et par le peuple dans les rues.

A Mazagan, les Européens habitent un quartier ouvert, un faubourg en dehors de la ville arabe. Là, les cavaliers Doukhalas comme les paysans Chaouïas à Casablanca avaient envahi la ville depuis quelques jours. Avides de pillage, ils se promenaient en maîtres tandis que les autorités paralysées par la peur ne se montraient que sous la pression de notre consul. Un de nos croiseurs mouillait devant le port : il parut un moment que la tragédie de Casablanca allait se renouveler. Cependant à force de sang-froid et de diplomatie, notre consul obtenait l'éloignement des Doukhalas à condition que nous n'occuperions pas la ville. Ce résultat était-il obtenu par la temporisation ou était-ce le bruit des canons de Casablanca, qui là aussi portait ses fruits? Il est bien difficile de le dire.

Cependant, quelques jours après, une grosse nouvelle se répandait. Venue de Mogador elle était bientôt confirmée de Safi et de Mazagan, les deux ports du Houz. On venait de proclamer un nouveau sultan dans la capitale du Sud. Cette nouvelle ne laissait incrédules que les esprits bien peu renseignés sur la situation

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mars 1908.

dans la région. Il y avait longtemps que l'événement couvait; la première secousse devait le provoquer. Il suffit des nouvelles de Casablanca.

Le vendredi 16 août, à l'heure de la prière de midi, les grands caïds, les notables et les oulémas réunis à la casbah de Marrakech décrétèrent indigne le sultan Abd-el-Aziz qui venait, après Oudjda, de vendre Casablanca aux Français. Ils proclamèrent en sa place leur maître Moulay-Hafid, frère et Khalife du sultan déchu. Dès le lendemain les principales autorités de la capitale étaient remplacées par les fauteurs du coup d'Etat et un gouvernement en tout analogue à celui d'Abd-el-Aziz, un second maghzen avec ses ministres, ses serviteurs, sa garde était formé autour du nouveau souverain; tout cela fut fait avec ordre, sans troubles, sans effusion de sang.

On a résumé plus haut la situation dans cette région de Marrakech, partagée entre l'autorité de cinq grands seigneurs à peu près indépendants. Le coup d'Etat fut assuré par la coalition momentanée de trois d'entre eux. Si-el-Madani, caïd des Glaouas, Si-Abd-el-Malek, caïd des Mtouggas et Si-Taïb, caïd du Goundafi. Le quatrième, le vénérable patriarche des Abdas, Si-Aissa-ben-Omar, allait, après une hésitation de quelques semaines, apporter lui aussi au sultan du sud le prestige de sa barbe blanche et l'appui de son innombrable famille. Comme l'âge l'a rendu habile aux parlers insinueux, son maître l'a nommé : « vizir de la mer », ce qui est un joli nom pour désigner le ministre des affaires étrangères. Quant au cinquième seigneur, Ould-Anflous, nous le retrouverons à Mogador.

Moulay-Hafid était depuis plusieurs années khalifa de son frère à Marrakech. Fils de Moulay-Hassan et d'une esclave berbère, il est l'aîné de plusieurs années d'Abd-el-Aziz, à qui il donnait peu d'ombrage. On le savait d'humeur contemplative, fin lettré, amateur de vieilles traditions arabes, plus porté à la théologie qu'à la politique. On imprimait récemment de lui, au Caire, des commentaires de grammaire arabe. Tout permet d'affirmer que Moulay-Hafid craignait le pouvoir : pendant l'été de 1906, le bouillant Glaouï, impatient de grandir son rôle, l'avait déjà pressé de se laisser proclamer. Hafid refusa. Cette fois, c'est encore le Glaouï qui a convaincu ses collègues, rassemblé les notables, terrorisé la ville et assuré, par son énergie indomptable, la réussite du coup d'Etat. Depuis, comme « allaf », ou ministre de la guerre, c'est lui qui s'efforce à la tâche ardue, quand le numéraire fait défaut, de rassembler une armée à son maître.

En tout cas, la proclamation de Moulay-Hafid, si elle exploitait

habilement les passions soulevées par l'aventure de Casablanca, était beaucoup plus un coup d'ambition des féodaux du Sud, et un complot de mécontents qu'un mouvement xénophobe caractérisé. Les protégés européens n'ont pas été molestés à Marrakech. Et il est incontestable que par des relations qui se sont maintenues quelque temps avec notre consul de Mazagan, Moulay-Hafid essaya de nouer conversation avec nous.

Les nouvelles de Marrakech, annoncées dans les mosquées de Mazagan et de Safi, amenèrent sans résistance la proclamation du nouveau souverain dans les deux ports. Un nom substitué à l'autre dans les prières : rien de plus. Cela montre l'inconstance et le fond de scepticisme de ces populations des ports, dont le fanatisme est très superficiel. Quelques cavaliers des tribus venus de l'intérieur ou quelques askris venus par mer suffiront à faire acclamer tel ou tel sultan. Les fonctionnaires hafidiens se substituèrent sans douleur aux fonctionnaires aziziens, quelques-uns même changèrent simplement de cocarde. Ce qui ne changea rien, d'ailleurs, à leur inertie et à leur médiocre autorité.

*
* *

Pendant tout le mois d'août et à la suite de ces complications imprévues, notre diplomatie ne chôma point. Ce fut l'époque où on avisa les chancelleries d'une occupation éventuelle des ports. Nous n'en parlons que pour mémoire, le livre jaune s'étant étendu sur ce point. Ce qu'il ne dit pas et qu'il faut ajouter, c'est que pendant cette période les difficultés et les frottements ne nous sont pas venus de la légation allemande à Tanger, mais du côté où l'on devait le moins s'y attendre, des représentants de l'Espagne. Si le livre jaune laisse dans l'ombre les raisons qui ont fait renoncer aux débarquements projetés, nous croyons que c'est de ce côté que l'on doit chercher. Faut-il regretter que cette occupation des ports n'ait pas eu lieu? Nous croyons, pour notre part, avec quelques-uns des plus autorisés parmi nos résidents au Maroc, que cette occupation militaire des ports n'aurait eu pour unique effet que de créer autant de « présides », de villes assiégées et coupées comme des îlots de l'intérieur du Maroc. Il est par contre profondément regrettable que la police n'ait pas reçu un embryon d'organisation avant cette période de troubles. Mais en juillet les officiers de la police n'étaient même pas désignés !

Durant ces semaines angoissantes d'août, notre légation de Tanger, gérée par M. de Saint-Aulaire en l'absence de M. Regnault, déploya une activité fructueuse. On a dit qu'à ce détour encore, plusieurs voies s'ouvraient à notre politique : fallait-il

donner notre appui au sultan menacé, dont nous n'avions encore que motifs de plainte, ou négocier avec les deux frères ou tout au moins maintenir entre eux une neutralité impartiale? Nous croyons la réponse facile : le choix de notre conduite n'était pas libre. D'abord, le traité d'Algésiras nous liait avec Abd-el-Aziz; mais notre ligne de conduite était en outre dictée par le choix que nous avons déjà exposé d'une politique de partie liée avec le maghzen. Jusqu'ici nous avions toujours, contre vents et marées, préconisé le renforcement du pouvoir d'Abd-el-Aziz; nous lui avions prêté appui sur notre frontière contre les prétendants de l'Est. Comment changer d'attitude aujourd'hui et, au mépris de toutes nos affirmations antérieures, reconnaître un prétendant du Sud, dont les prétentions sont issues d'une réaction contre notre intervention? Quelle que pût être la gravité d'un conflit avec le pouvoir naissant de Moulay-Hafid, nous étions prisonniers de nos engagements et de notre politique « maghzen ».

Dès lors un danger était à craindre : que l'ascendant de ce nouveau pouvoir, fatalement hostile à notre action, grandît en traînée de poudre à travers le Maroc. Tous les efforts de notre diplomatie pendant la fin d'août et les premiers jours de septembre furent consacrés à détourner ce péril. Il s'agissait de secouer la mollesse bien connue d'Abd-el-Aziz, de galvaniser son maghzen; à Fez les nouvelles de Marrakech avaient provoqué l'affolement. Une des causes de désaffection des tribus à l'égard d'Abd-el-Aziz résidait dans sa manie sédentaire : les sultans précédents vivaient sous la tente, toujours guerroyant parmi les tribus. On ignorait ce sultan fainéant, continuellement enfoui dans son palais. Le premier geste imposé à Abd-el-Aziz pour relever son prestige était de barrer au prétendant la route de Fez, en allant au-devant de lui.

Mais un déplacement de Sa Majesté chérifienne n'est pas une petite affaire. Il faut que toute la cour le suive : il faut une petite armée pour traverser décemment les tribus; enfin il faut au passage leur distribuer des dons qui se chiffrent par cent mille douros. Or, le trésor chérifien était à sec.

On a vu qu'au Maroc, en dehors d'une bande côtière et du voisinage des capitales, presque tout le pays est « bled es-shiba » territoire quasi-indépendant. La route de Marrakech à Fez a donc toujours passé le long de la côte, pour éviter ces tribus, et remonte au-dessus de Rabat la vallée de l'oued Sébou.

Rabat, résidence impériale elle aussi, marque la moitié à peu près de cette longue route. Après d'épineuses négociations, notre diplomatie put procurer à Abd-el-Aziz les moyens de s'y rendre.

Sur l'avance de un million qui lui fut consentie, il devait toucher la moitié à Fez et l'autre moitié à l'arrivée à Rabat.

Le 10 septembre, Abd-el-Aziz sortait de Fez avec son maghzen. Lui-même sentant l'heure grave avait donné l'exemple et laissé toutes ses femmes derrière lui; il comprenait que le destin du Maroc allait se jouer avec le sien dans cette ville au bord de l'Océan, mais pressentait-il la défection de sa capitale? Aujourd'hui, s'il rentre jamais dans ses chers jardins de Fez, y retrouvera-t-il la paix séculaire de la ville enclose, résistant farouchement derrière ses grands murs aux empiètements des roumis?

V

Il n'était pas de noms plus redoutés par les marins caboteurs, à l'époque des pirateries barbaresques, que ceux de Rabat et de Salé. C'est dans les geôles de cette dernière ville que Robinson Crusoé, d'après le récit célèbre, gémit sept ans avant de s'évader vers sa merveilleuse aventure. Nous imaginons que les marins de nos croiseurs, qui ont été ballottés tout l'hiver devant la vieille ville, ont souvent évoqué le héros de Daniel de Foe pour les aider à prendre en patience leur ingrate faction.

Maintenant, il ne reste plus de souvenirs des corsaires à Rabat et à Salé. La rivière qui sépare les deux villes, l'oued bou R'grag, s'est ensablée et forme une barre qui est rarement franchissable pendant l'hiver. Les marins dolents et apathiques qui la passent dans de lourdes barcasses, les jours de beau temps, n'ont plus rien des farouches barbaresques, si ce n'est leurs atours voyants. Toute cette côte Atlantique du Maroc est battue, à partir de l'automne, par la grande houle profonde qui vient des lointains de l'Océan; le brisant ne cesse jamais de gronder au pied de la falaise. Les tempêtes d'Ouest sont rares, mais la côte, sans abri, reste inabordable. Tandis qu'en janvier la terre de Maghreb se couvre déjà de verdure, comme un paradis embaumé de l'haleine d'un printemps précoce, sur mer c'est encore l'alarme et le roulis sans repos pour les malheureux navigateurs retenus devant les ports. Quelques caboteurs sont seuls à les fréquenter; la compagnie Paquet, de Marseille, a réussi, à force de ténacité, à établir une ligne régulière; ses navires restent quelquefois vingt jours devant les barres pour débarquer, pendant quelques heures d'embellie, leur marchandise de luxe, sucre et thé.

Peu de villes côtières et aucun pittoresque sur ce littoral uniforme. L'Arabe, qui ne craint pas la mer des sables, fuit cette désolation, devant laquelle se cabre son cheval. L'embouchure du

Bou R'grag est le seul paysage pittoresque dans ces 500 milles de rochers plats et de dunes. Larache au nord, Mogador au sud, présentent aux regards les murs noircis de leurs bastions portugais et l'entassement bleu de leurs masures juives. Mais Rabat a l'harmonie de ses deux villes et de leur double corset de pierre : Salé, à gauche, guinde ses terrasses et ses minarets au-dessus des murs crénelés; à droite, derrière l'énorme donjon de sa casbah, Rabat étend ses maisons en amphithéâtre au bord du fleuve. Et entre les deux villes, sur le fond de hautes falaises vertes, voilées par la brume du fleuve, la tour de Hassan dresse sa silhouette rose, sœur de la Giralda de Séville.

C'est par un temps de brouillard opaque, comme ceux d'Islande, que nous avons atterri pour la première fois à Rabat, au mois d'août. Nous avions navigué tout l'après-midi dans cette buée tiède et inquiétante, et l'on approchait, en tâtonnant, l'oreille tendue, au son de la cloche et des clairons d'un croiseur qui devait être au mouillage. Tout à coup, vers sept heures, nous avons vu émerger de la brume, qui était très basse sur la mer, des minarets et des tours mauresques, des fortifications féodales, de grands murs blancs aux reflets violets dans le couchant, des terrasses, toute une dentelle de ville suspendue sur le nuage comme dans un conte des *Mille et une Nuits*.

Rabat (et l'on y comprend toujours Salé, son faubourg aristocratique et farouche de l'autre rive), est une des quatre villes maures avec Fez, Mequinez et Tétuan, où habitent encore les vieilles familles jadis venues d'Andalousie. Elles y gardent, avec les vieilles traditions du faste et de la politesse arabes, la clef de leurs maisons de Grenade et de Cordoue. On aperçoit, au-dessus des vieux murs, la tête des cyprès, et l'on devine la symétrie apprêtée des jardins andalous.

C'est surtout à Salé que la vie musulmane se cache dans les vieilles demeures mystérieuses.

Rabat est une résidence chérifienne, Abd-el-Aziz y a été proclamé sultan. Au-dessus des quartiers populeux, de longues enceintes délabrées s'étendent, comme à Fez, mais moins majestueusement, autour des villas impériales et des vastes espaces nus où campe la garde.

Peu ou pas de commerce : comment en existerait-il dans un port aussi difficilement praticable? En décembre dernier la barre n'a pas été navigable plus de trois ou quatre jours, et M. Regnault dut attendre douze jours une occasion propice pour se rembarquer. Dans l'intérieur des terres, les deux villes n'ont pas leurs coudées beaucoup plus franches : les grandes confédérations

des Zaër et des Zemmours viennnent souvent battre leurs murs, ou exiger un tribut de leurs caïds. Les citadins ne peuvent cultiver en paix leurs vergers qu'entre les deux enceintes d'ailleurs fort étendues. Les jours de marché, les gens des tribus, armés pour la plupart de leurs grands fusils à pierre, amènent leurs troupeaux au champ de foires : les Zaërs se reconnaissent aux deux mèches en accroche-cœur qui encadrent leurs joues et leur donnent un air rébarbatif. Aucun transit ne peut se faire hors des enceintes sans leur permission. Ces deux grandes confédérations des Zaërs et des Zemmours, les deux plus importantes peut-être du Maroc par leur masse, sont restées jusqu'ici favorables à Abd-el-Aziz et neutres à l'égard de nos troupes. Il n'y aurait pas de plus grave nouvelle que d'apprendre leur entrée en action contre nous. Ce seraient des adversaires autrement nombreux et belliqueux que les Chaouïas; il nous faudrait doubler du jour au lendemain l'effectif de notre corps expéditionnaire. A-t-on pris toutes les précautions pour ne pas inquiéter ces tribus au cours des raids un peu aventureux de nos troupes? Rabat vit toujours sous la crainte et les sommations de ces tribus. Toute l'industrie se borne à des tapis de haute laine, à quelques meubles en moucharabieh. Les rues ombreuses n'ont d'autre bruit que le cri des porteurs d'eau et des marchands de pastèques. Elles respirent le sommeil alangui de la vie maure qui décline lentement au rythme des cinq prières du jour, sous les chants des muezzins.

Telle est la ville où est venue s'abriter, pour y agoniser peut-être, la monarchie d'Abd-el-Aziz, et où allait se jouer un acte passionnant et touffu de la pièce marocaine.

*
* *

La nouvelle que le sultan avait quitté Fez laissait les esprits sceptiques à Rabat. L'apathique souverain avait si souvent annoncé un déplacement sans donner suite à son projet que cette fois encore on restait incrédule. Les vieilles familles maures sont conservatrices, mais frondeuses. L'opinion dans les fondaks et dans les soukhs était plutôt favorable à Moulay-Hafid. Cependant on apprenait les étapes successives d'Abd-el-Aziz. Il voyageait lentement comme il sied à un sultan; les tentes doivent être dressées chaque jour pour midi et du temps ménagé pour faire ses dévotions aux lieux de pèlerinage que côtoie la route.

D'ailleurs comme il marchait avec une petite armée, les tribus sur sa route lui rendaient hommage. A mesure qu'il approchait de Rabat l'évidence s'imposait de sa force encore vivace, et la ville s'apprêta à le recevoir sans mauvaise humeur.

Le dimanche 22 septembre, par une matinée calme, les hautes falaises rouges qui surplombent la mer au nord de Salé se couvrirent de cavaliers : c'étaient les contingents du sultan. Cette horde mouvante d'Arabes amenant leurs chevaux au bord des rochers comme pour saluer la mer devait rappeler aux ruines séculaires perdues dans cette campagne l'apparition des premiers conquérants, l'époque où la vague du grand flot musulman vint se buter à l'autre mer, et où le khalife, arrêtant son cheval au bord de l'Atlantique, put se reposer de l'œuvre accomplie. Dans la grande plaine de terre rouge, habituellement déserte, qui aboutit au mur de Salé, les cavaliers galopaient en tous sens; le camp s'installait autour de l' « Afrag » ou tente impériale surmontée de la boule d'or. A midi, les tentes étaient dressées, leurs points blancs couvraient presque tout l'horizon. Abd-el-Aziz entrerait le lendemain dans sa bonne ville de Rabat.

Cette entrée fut une cohue joyeuse. Le souverain avait passé le Bou R'grag dans une barque rouge en amont de la ville. Toute la population était sortie à sa rencontre. Le cortège se déroulait sans pompe : une bousculade de cavaliers dans un tourbillon de poussière, au milieu des cris assourdissants, des « You! you! » des femmes groupées sur les terrasses. Puis venaient les gardes noirs, les étendards verts et rouges, et le maître sur un cheval blanc, impassible comme le doit être un chérif, drapé dans un burnous immaculé, le capuchon ramené très bas sur le front.

Les salves de nos croiseurs saluèrent cette entrée, et retentirent de nouveau le lendemain, quand, suivant la coutume, le sultan se rendit aux tombeaux des saints protecteurs de la ville, le long du rivage. C'étaient les premiers coups de canon pacifiques depuis le mois de juillet : ils semblaient clore la période des violences. A Casablanca, si les tribus boycottaient toujours le marché, du moins, leurs attaques avaient cessé; leurs chefs avaient même entamé des pourparlers avec notre consul. On pouvait espérer de la force des choses le rétablissement de relations normales. Le moment paraissait propice à une détente générale que secondait la prudence réfléchie du général Drude.

Quelques jours à peine après son arrivée à Rabat, Abd-el-Aziz faisait appeler notre consul et le priait de transmettre d'urgence au ministre de France l'invitation de venir à Rabat, pour conférer en ces graves conjonctures et régler avec lui tous les points en suspens. Cet appel du sultan constituait une revanche de la désinvolture avec laquelle, deux ans plus tôt, le maghzen recevait à Fez M. Saint-René-Taillandier et en renvoyait notre mission militaire. M. Regnault allait avoir beau jeu en arrivant à Rabat.

*
* *

Le gouvernement français voulut donner une certaine solennité à cette mission, dont tout permettait d'attendre les plus grands fruits; il décida que le ministre de France débarquerait encadré du général Lyautey et de l'amiral Philibert. Notre ambassade ainsi constituée descendit à terre le 6 octobre, à l'heure de la prière de midi. Ce fut l'habituel déploiement des réceptions marocaines : le maghzen avait sorti toutes ses troupes disponibles, les bataillons instruits tant bien que mal par les missions française et anglaise; et les vestes rouges du tabor français, les vestes vertes du tabor Mac-Lean s'alignèrent sur le passage de la mission.

On était surtout peu habitué à Rabat aux uniformes de nos officiers : ils firent grand effet sur la population.

Le sultan, montrant beaucoup d'empressement, reçut, dès le lendemain, nos représentants en audience officielle. Le quai d'Orsay avait imaginé, pour corser cette audience et relever le prestige atteint d'Abd-el-Aziz, de lui faire remettre, par M. Regnault, la grand-croix de la Légion d'honneur. Dans tous les douars du Maroc, on racontait, quelques jours après, que le sultan, décidément renégat, s'était laissé baptiser par notre ministre... Le lendemain de l'audience officielle, Abd-el-Aziz, toujours bon enfant, fit rappeler auprès de lui M. Regnault et le général Lyautey pour causer plus familièrement.

Quels étaient les sentiments du sultan au début des négociations qui s'ouvraient? Que penser du jeune homme intimidé et distrait que M. Regnault trouve devant lui? Abd-el-Aziz n'est, certes, pas un fanatique; il se plaît, avec ses interlocuteurs, à railler l'esprit retardataire de ses sujets; en feuilletant un album de vues de Paris, dont il sait la topographie à fond, il confie ses regrets que les préjugés stupides de ses compatriotes lui interdisent les voyages. Un séjour à Paris serait son plus cher désir, et, sur ce point, du moins, il porte envie au bey de Tunis. Il s'assimile en un instant le fonctionnement d'un appareil photographique, les mécanismes d'une automobile, mais il n'a jamais pu se soumettre à un travail régulier et suivi. C'est une intelligence superficielle, sans consistance : il a des saillies de gavroche et des timidités d'enfant. Il est très bon, d'ailleurs, d'une bonté touchante, n'ayant jamais pu résister à pardonner au serviteur coupable qui se jetait à ses pieds. En somme, une nature très séduisante, mais aussi peu apte que possible à dominer l'anarchie de son royaume.

Abd-el-Aziz était presque à bout de ressources pécuniaires;

les 500 000 francs qu'avait touchés son gouvernement en arrivant à Rabat avaient à peine suffi à la solde des troupes et aux dépenses courantes. S'il attendait avec impatience l'arrivée de notre mission, c'est dans l'espérance qu'elle ramènerait l'or dans ses coffres. Il avait une certaine conscience de la gravité de la crise par laquelle passait son pouvoir; tous ceux qui l'avaient connu de près le retrouvaient grave, préoccupé, très éloigné de sa légèreté de Fez. Mais sa bonne volonté réelle ne parvenait pas, même dans cette crise, à vaincre son inapplication aux affaires, et il restait si ignorant de la situation réelle de son pays! Pour nous éclairer sur ses sentiments pendant cette période, nous avons les interviews très libres qu'il accorda à plusieurs correspondants anglais, à M. Harris entre autres. A l'un d'eux, il demande si réellement les soldats français ont montré quelque courage à Casablanca : le bruit est si souvent parvenu jusqu'à lui des déroutes que leur infligent les Chaouïas! Et quand le correspondant anglais s'efforce de lui prouver l'inanité de ces bruits et lui raconte la bravoure de nos hommes, dont il a été témoin oculaire, le sultan sourit avec un bon sourire : « Je veux bien vous croire pour vous faire plaisir... » Un autre jour, on raconte au sultan que, dernièrement, des Chaouïas, trouvant un obus sur le champ de bataille, l'ont emporté dans une mosquée : là, on fit venir, pour l'ouvrir, le forgeron du village; au premier coup de marteau, l'obus éclata, tuant une vingtaine de spectateurs et effondrant le lieu saint. Le sultan en rit encore : il a trouvé la farce très drôle. Singulière façon de comprendre le patriotisme! Tel est le jeune souverain que M. Regnault allait essayer de galvaniser et en qui nous avions mis tout l'espoir de notre politique. Il fut toujours courtois et empressé à l'égard de notre ministre : mais, le lendemain du départ de la mission, il confia à des étrangers le « ouf » de satisfaction qu'il éprouva; comme un enfant délivré de cérémonie, il se sentait débarrassé de son tuteur.

Dans son entourage, trouverons-nous des hommes plus qualifiés pour cette œuvre de réorganisation du Maroc qu'il était dans notre programme d'entreprendre? Dans les hauts postes du maghzen, il n'y a qu'un seul de ces hauts dignitaires qui commande l'estime et fasse figure d'homme d'Etat : Abd-el-Kerim-ben-Sliman, le ministre des affaires étrangères. C'est un beau Maure, fortement teinté de sang noir, et légèrement solennel. Il lutte bravement pour sauver son pays, assez compréhensif pour céder aux réformes, mais leur disputant pied à pied le trésor des vieilles traditions. A côté de lui, le grand vizir, Si-Feddoul-Gharnit, est un petit vieillard spirituel et sceptique, faiseur de bons mots,

traversant avec le sourire et les pirouettes d'un Talleyrand les révolutions de son pays. La puissante famille des Tazi, dont trois frères occupent trois des plus hautes fonctions du gouvernement (Cheik Tazi, l'aîné, est ministre des finances, Mohammed Tazi est motasseb de Fez), est une famille de grands négociants qui ont fait passer dans la politique leur astuce égoïste de financiers. Ils sont honnis du peuple. Omar-Tazi, le troisième frère, le favori du sultan, est, comme son maître, un jeune homme d'esprit curieux, aussi dépourvu de fanatisme, mais sans valeur, si ce n'est pour faire à son souverain une amusante chronique des potins courants.

El Mokhri est un Maure de grande famille, froid et fermé, qui a conquis un ministère en amenant discrètement à son maître, quelques mois avant Algésiras, trois Circassiennes qu'il était allé chercher dans les harems de Stamboul. Il possède à Fez un somptueux palais où il aime à offrir aux Européens de passage d'opulents festins, dans une argenterie irréprochable. Il est plus disposé à jouir égoïstement de ses richesses qu'à faire preuve d'énergie pour aider son souverain.

Dans tout ce maghzen, on ne rencontre que mollesse, paresse et peur des responsabilités, cachées sous les dehors des grandes manières et d'une indolente philosophie. On voit à quelles inerties s'est heurté M. Regnault, quand il a voulu tirer de ce gouvernement des réponses précises ou des décisions promptes. Ses premières entrevues furent employées, avec la collaboration du général Lyautey, à mettre le maghzen au courant des questions pendantes sur la frontière d'Algérie ; comme l'a dit Abd-el-Aziz par la suite, il fut convaincu que ce terrible général n'allait pas manger le Maroc, comme on le lui avait fait craindre.

Sur le programme théorique des négociations que M. Regnault avait pour mission d'entreprendre, ne tardèrent pas à se greffer les soucis qu'apportèrent les télégrammes de chaque jour. En novembre, la situation dans les ports du Sud prima toutes les autres préoccupations. L'acte d'Algésiras nous a chargé de la police et de la sécurité des Européens dans les ports de Mazagan, de Safi et de Mogador. Les deux premiers étaient au pouvoir de Moulay-Hafid. Puisqu'on venait de renoncer à les occuper militairement comme Casablanca, il fallait au moins essayer d'y instituer la police, et pour cela, il n'y avait pas d'autre moyen que d'aider Abd-el-Aziz à y restaurer d'abord son autorité. Quant à Mogador, le coup d'Etat de Marrakech y créait une situation curieuse. Ce port est séparé de l'intérieur par le territoire des Hahas, dont le vieux caïd, Ould-Anflous, vit des péages qu'il prélève sur les voya-

geurs sortant de Mogador. Quoiqu'il fût connu pour un des anciens chefs les plus hostiles à notre pénétration, il suffit que son mortel ennemi le M'touggi, fût d'un côté, pour que le vieux renard se trouvât par opposition rangé du parti d'Abd-el-Aziz et de la civilisation européenne.

De là, cette situation paradoxale qui dure encore dans le grand port du sud et qui fait saisir sur le vif comment partout au Maroc les dissensions locales empiètent sur la politique générale, ce qui n'empêche pas la Chambre de voter cette belle formule : « ... résolue à appliquer l'acte d'Algésiras..., sans intervention dans la politique intérieure de l'empire chérifien ! » Comme s'il y avait un empire chérifien cohérent, comme si les articles d'Algésiras étaient autre chose qu'autant d'interventions dans la politique intérieure du Maroc!

En fait, dans les premiers jours de novembre, Moulay-Hafid dépêcha une méhalla pour prendre possession de Mogador. Anflous, se voyant menacé, demanda du secours à Abd-el-Aziz et à notre consul. Embarquer ce que l'on pouvait prendre de troupes chérifiennes à Rabat et à Tanger, les transporter sur des vapeurs affrétés avec notre garantie, faire envoyer à Mogador le pacha le plus énergique de la côte, Bel-Ghazi, tout cela fut l'œuvre de nos représentants. Il fallait pour chaque mesure secouer la torpeur du maghzen... Anflous réclamait un jour de l'argent, un jour des armes. Tout cela passait par nos croiseurs, ce sont nos armuriers qui réparaient les fusils, nos embarcations qui transportaient les soldats marocains, nos bâtiments de guerre qui leur donnaient asile. Enfin, lorsque le danger devint plus pressant à Mogador, on réunit sur un bâtiment en rade trois cents hommes de nos compagnies de débarquement; ils y sont restés plus d'un mois, prêts à descendre à terre au premier signal. Mais ni Moulay-Hafid ni Anflous ne tenaient à pousser les choses à bout. Ils se sont fait une de ces guerres d'escarmouches fréquentes au Maroc, où chaque parti ménage l'autre, pour tomber quelque jour ensemble sur l'étranger. Anflous recevant indirectement nos subsides et notre appui, barre encore la route aux méhallas d'Hafid. Mais il serait dangereux de se fier complètement à lui : qu'on prenne garde de le trop grandir comme on l'a fait jadis pour Raïssouli dans le Nord ; une volte-face du vieux caïd est une de ces éventualités avec laquelle nous pouvons toujours avoir à compter dans le sud marocain.

A Mazagan nous venions d'avoir la preuve des difficultés de toute sorte que nous créait l'occupation hafidienne : ce fut dans cette curieuse affaire des armes déposées à la douane. Le nouveau pacha recevait de Marrakech l'ordre de les envoyer à Moulay-Hafid. Abd-el-Aziz nous demandait de les retenir en son nom.

Des cavaliers Doukhalas se présentaient arrogants pour enlever fusils et munitions. Allions-nous les laisser filer, ces armes précieuses, pour les voir disperser dans les tribus hostiles, puis se retourner contre nous? L'ordre fut d'abord donné au commandant du *Condé* de s'y opposer par la force, puis s'avisa-t-on que c'était bien là un cas dangereux d'intervention dans les affaires intérieures de l'empire? De nouvelles instructions prescrivirent à notre consul et au commandant de gagner du temps; il y eut un compromis qui sauva la face des parties : les magistrats de la douane jurèrent que les armes ne bougeraient pas et elles s'acheminèrent nuitamment vers Marrakech. Cette affaire ne grandit pas notre prestige et convainquit M. Regnault de l'intérêt que présentait la reprise par Abd-el-Aziz des ports du sud.

La manière dont eut lieu cette réoccupation de Mazagan fut bien curieuse et significative. M. Regnault y employa tous ses efforts auprès du Maghzen, dans les derniers jours de novembre.

Il s'agissait de débarquer par surprise les soldats d'Abd-el-Aziz, la ville de Mazagan étant à peu près sans défense et le seul danger à craindre étant une intervention des tribus voisines. Mais le secret fut si bien gardé que M. Regnault négligea d'avertir l'amiral Philibert dont les bateaux étaient responsables de la sécurité des Européens à Mazagan. L'opération faillit ainsi être entreprise pendant une absence momentanée de notre croiseur stationnaire. Cependant ce fut la marine qui l'accomplit à peu près tout entière : à Rabat le *Gueydon* embarquait quatre cents soldats marocains et les gardait trois jours à son bord; il affrétait les transports nécessaires et les mettait en route; à Mazagan le *Condé* réquisitionnait des chalands, prévenait la tribu voisine et favorable des Oulad-Faredj, assurait la mise à terre des contingents aziziens. L'opération faillit rater au dernier moment par une indiscrétion de la *Dépêche marocaine*; cependant, favorisé par une mer calme, aidé par une incursion des Ouled-Faredj, le débarquement des soldats aziziens eut lieu sans coup férir. La ville acclama Abd-el-Aziz sans insister. La nouvelle fut accueillie à Rabat comme une grande victoire, télégraphiée à Paris comme un succès important de notre diplomatie.

Si nous insistons sur cette histoire, c'est qu'elle présente l'exemple typique de nos interventions en faveur d'Abd-el-Aziz contre son frère. Nous ne faisions pas marcher directement nos soldats et nos marins, mais nous avons travaillé à mettre en mouvement, à transporter, à appuyer et à payer les soldats d'Abd-el-Aziz. Cette affaire de Mazagan a eu de très grosses conséquences sur le développement des événements; elle a fait jeter le masque

à Moulay-Hafid qui a été furieux de notre action ; elle a fait illusion à Abd-el-Aziz qui nous a vus l'aidant à reconquérir tout son royaume, elle a fait illusion à notre représentant lui-même qui, dans la facilité avec laquelle était tombé Mazagan, a cru voir s'effondrer le pouvoir du sultan du sud. Nous croyons que rien n'a été plus néfaste et plus mal compris que cette reprise de Mazagan. Cette coopération avec Abd-el-Aziz, dont les détails ont échappé à l'opinion, ne nous engageait-elle pas dans une politique qu'à Paris l'on n'était pas prêt à suivre?

Après le succès de Mazagan, M. Regnault voulut aussitôt et par les mêmes moyens amener le sultan à reprendre Safi. Mais cette nouvelle opération fut arrêtée par un événement imprévu.

Le maghzen avait fait trois parts des troupes arrivées à Rabat avec Abd-el-Aziz : une partie avait rejoint à Mogador les forces du caïd Anflous, une partie venait de reprendre Mazagan, le reste avait été envoyé à la limite des territoires chaouïas, sous les ordres d'un chef énergique, Bouchta-ben-Bagdadi. Deux officiers et plusieurs sous-officiers algériens de notre mission militaire l'accompagnaient. Le but assigné à cette méhalla était ambitieux et se rattachait habilement à la procédure de notre évacuation future de Casablanca : Bagdadi était chargé de pacifier les Chaouïas, de se mettre en liaison avec nos troupes et de recevoir d'elles au jour opportun la remise de la place et de son territoire. C'était le rêve d'Abd-el-Aziz et ce ne pouvait être que le but logique de notre politique de relever son prestige en lui rémettant Casablanca.

On comptait sans les Chaouïas et sans la méhalla elle-même. Bagdadi se laissa surprendre; ses soldats ne firent aucune résistance, paralysés par la pensée de se battre contre des gens qui venaient d'acquérir tant de prestige en résistant aux roumis. La méhalla, qui avait mis un mois à gagner le lieu de la lutte, fut ramenée en une nuit camper sous les murs de Rabat. C'était Rabat même menacée avec le sultan et les ambassades française et espagnole; il y eut une heure de panique; il fallut rappeler en hâte, pour la défense de la résidence impériale, une partie des détachements envoyés à Mazagan et à Mogador. L'opération sur Safi fut ajournée, on l'attend encore.

La défaite de Bagdadi dans les Chaouïas eut des conséquences nombreuses. Jusque-là on n'avait jamais songé à reprocher au général Drude son inaction. Elle servait les désirs de détente du gouvernement; et l'on ne peut blâmer le général d'avoir pensé qu'avec des colonnes de deux mille hommes au plus, sans cavalerie et sans moyens de transport, il ne parviendrait qu'à éreinter

ses hommes et à exciter de proche en proche les tribus à la lutte. Mais quand Rabat fut menacée, on fit du général Drude le bouc émissaire : pourquoi avait-il laissé écraser Bagdadi?

C'est à ce moment, dès les premiers jours de décembre, nous pouvons le certifier, que fut mis en avant le projet d'occuper un point de l'intérieur, de préférence la Casbah Médiouna. Ce projet n'avait nullement pour but, comme il a été dit, d'infliger un châtiment tardif aux tribus chaouïas; il était destiné à seconder le crédit d'Abd-el-Aziz, à contrebalancer dans les Chaouïas le mauvais effet de la retraite de ses troupes, à barrer la route aux méhallas hafidiennes qui approchaient. Il faut dire et répéter que l'occupation de la Casbah Médiouna, premier acte de toutes les opérations actuelles, était un mouvement nettement lié à notre politique d'intervention entre les deux frères. C'est dire que notre politique actuelle de raids incessants et de neutralité théorique est en contradiction formelle avec celle conçue en décembre, et n'a plus aucun sens. Seulement on n'a pas eu l'esprit de suite de continuer et de dire au Parlement ce qu'on avait voulu faire, si tant est qu'on l'ait bien su.

Nous pouvons ajouter qu'il était également question, dès les premiers jours de décembre, de la rentrée en France du général Drude. Celui-ci était nettement opposé à une marche en avant dans l'intérieur, probablement pour des raisons militaires, parce qu'il jugeait ses forces insuffisantes, probablement aussi pour des raisons politiques, parce qu'il en pressentait le danger. Il ne voulait pas en prendre la responsabilité; mais il aurait marché joyeusement devant un ordre formel, comme il le fit quand il prit possession, le 1er janvier, de la Casbah Médiouna. Mais en haut lieu, on n'aime pas être obligé de donner des ordres formels : le retour du général Drude était dans l'air. Il existe une dépêche envoyée de Casablanca à M. Regnault avant son départ de Rabat, dans laquelle il était question, aux environs du 10 décembre, d'un retour du général Drude en France, « pour conférer avec le gouvernement au sujet de l'occupation de la Casbah Médiouna ». Quelques jours après, nouveau télégramme insistant « sur l'intérêt qu'il y aurait de permettre au général Drude de se reposer quelques semaines ». Huit jours après l'arrivée à Paris de M. Regnault, le général Drude était remplacé pour cause de santé.

Dans les premiers jours de décembre, la situation d'Abd-el-Aziz, rétablie un moment par son voyage à Rabat, était de nouveau très compromise. La déroute de Bagdadi avait porté un grand coup à son prestige; comme il arrive en pareil cas au Maroc, la

désertion faisait fondre ses derniers bataillons. Contrairement à son espoir, la présence de notre mission n'avait pas rempli ses coffres. Contraste paradoxal : au moment même où notre diplomatie nouait des relations si étroites avec Abd-el-Aziz et le compromettait définitivement dans notre politique de réformes, on nous voyait lui mesurer plus parcimonieusement que jamais tout secours pécuniaire. Ce n'est pas sans une impression pénible que pendant le séjour même de notre ambassade à Rabat aux frais du sultan on suivait Mohamed-Tazi courant Paris et Londres, pour mettre au mont-de-piété les bijoux du trésor chérifien.

M Regnault, très embarrassé des demandes d'argent et de secours dont on le harcelait, des promesses peut-être hasardeuses qu'il avait faites, ne rencontrant pas à Paris d'écho aux initiatives qu'il proposait, sentait le terrain brûlant sous ses pieds et avait hâte de se rembarquer. Mais les fantaisies de la houle, rendant la barre impraticable pendant dix jours, le retinrent jusqu'au 15 décembre à Rabat.

Ces derniers jours furent employés à une œuvre fort utile, le seul résultat positif du séjour de notre ambassade : la première organisation de la police. Notre ministre obtint enfin du Maghzen des ordres formels pour le recrutement de ses effectifs dans les ports. Nos officiers, qui avaient tous rallié leurs postes dans le courant de novembre, se mirent immédiatement à l'ouvrage. Le recrutement fut très laborieux à Tanger; nous y sommes chargés des faubourgs et banlieues, pendant que les Espagnols ont la police à l'intérieur de la ville. Les enrôlements faits récemment dans la région pour envoyer des soldats à Mazagan et Mogador, avaient fait le vide des pauvres diables toujours prêts à s'engager; ceux que l'on aurait encore pu trouver se cachaient, craignant d'être envoyés dans le sud. Malgré la réelle bonne volonté de El-Guebbas qui supplée et doit remplacer le vieux Torrès comme représentant chérifien à Tanger, nos officiers y obtiennent fort lentement des résultats et sont réduits à espérer qu'un hiver rigoureux leur amènera quelques recrues. Pour les ports du sud on a eu l'idée de constituer à Casablanca même, où nous sommes momentanément chez nous, les milices que l'on transporte ensuite toutes formées avec leurs cadres à Mazagan et à Mogador. A Safi, rien n'est commencé, naturellement. Ce port restant au pouvoir de Moulay-Hafid, nous n'y avons même pas envoyé encore d'officier instructeur. Safi est dans une situation anormale que nous laissons durer et qui présente plus d'inconvénients encore au point de vue de la contrebande.

La répression de la contrebande des armes a fait l'objet de quelques-unes des négociations de novembre, mais elle

n'a pas fait un pas. L'on peut se demander pourquoi nous entretenons à grands frais tant de bateaux sur les côtes marocaines sans les employer à la seule besogne où ils pourraient faire œuvre utile : un blocus sérieux contre l'introduction des armes et des munitions. N'oublions pas, afin de comprendre comment cette question est laissée dans l'ombre, que le commerce des armes est surtout entre les mains d'Espagnols qui en profitent largement. Un fusil Winchester vaut couramment 100 douros, une cartouche, 50 centimes. A Safi, en janvier, le commerce se faisait en plein jour et publiquement.

La situation du petit port d'Azemmour est également très curieuse. Situé à quelques kilomètres seulement de Mazagan et sur la même baie, il n'est pas prévu parmi les ports surveillés d'après le protocole d'Algésiras. C'est une vieille petite ville Maure, farouchement fermée aux Européens. Abd-el-Aziz devait en reprendre possession en même temps que de Mazagan. Mais les mêmes causes qui l'ont empêché de reprendre Safi ont arrêté tout mouvement de ses troupes contre Azemmour. Bien plus, le pacha qui y gouverne au nom d'Hafid menace continuellement Mazagan et le petit port est devenu un centre d'agitation. Malgré les stations de nos croiseurs impuissants, c'est encore un débouché pour la contrebande.

Cependant, le 15 décembre, M. Regnault s'embarquait à Rabat; il ne faisait que toucher à Tanger et se rendait directement à Paris pour y rendre compte de sa mission. Il laissait le sultan dans une situation peu brillante, mais avec l'engagement à peu près formel de notre part de lui procurer un emprunt. Notre ministre partait si persuadé d'obtenir promptement à Paris le règlement des importantes questions en suspens, qu'il laissait à Rabat une partie de sa mission pour en communiquer au maghzen les solutions. M. Regnault comptait sans l'état d'esprit qu'il allait rencontrer dans les milieux parlementaires.

Il laissait en partant de grands espoirs. On n'est pas encore revenu dans l'entourage d'Abd-el-Aziz de la déception qui a suivi.

VI

On arrivait aux environs du 1er janvier; les ressources du maghzen s'épuisaient rapidement, et il ne parvenait à Rabat aucune nouvelle du fameux emprunt dont M. Regnault devait être à Paris l'intermédiaire. Jusqu'à son départ, notre ministre avait couvert de la protection de la France le pouvoir branlant d'Abd-el-Aziz; notre ambassade partie, les tribus voisines s'agitèrent. L'inquiétude devint si vive à Rabat que notre consul

faisait demander au commandant de notre force navale de ne pas éloigner un seul jour les « frégates », comme on appelle là-bas nos navires. Cependant on apprenait, dans les derniers jours de décembre, une nouvelle qui ne surprenait plus personne au Maroc : le remplacement du général Drude. On présentait la mission de son successeur, le général d'Amade, comme ayant pour but d'occuper la casbah Médiouna.

Sur les routes, ou plutôt les pistes vaguement dessinées, qui relient au Maroc les centres importants, on rencontre d'étape en étape des enceintes de boue séchée qui sont décorées du nom de casbah; elles servent d'abri aux voyageurs; elles portent généralement le nom de la tribu qui vit alentour et elles servent dans les cas graves à remiser ses troupeaux. La casbah des Médiounas est un de ces gîtes d'étapes; éloignée à peine de 18 kilomètres de Casablanca, elle est à peu près déserte en tous temps...

Le but que s'était proposé notre diplomatie en demandant l'occupation de ces vieux murs était d'aller en quelque sorte au-devant des soldats d'Abd-el-Aziz, de permettre à Bagdadi de reprendre sa marche en avant, de lui remettre à bref délai la casbah et de rétablir ainsi l'autorité de son maître dans toute la région chaouïa.

Le plan était excellent. Il donnait un but aux opérations militaires dont la traversée du pays médiouna était le premier acte. Seulement il eût fallu que l'action politique et l'action militaire marchassent de pair. A l'heure où M. Regnault faisait tous ses efforts pour remettre sur pied le pouvoir d'Abd-el-Aziz, le général Drude se maintenait inactif dans Casablanca avec l'approbation du gouvernement. A l'heure où l'on donne au général d'Amade des instructions pour couvrir de ses colonnes le pays chaouïa, on oublie le but politique de ces mouvements militaires. Il fallait donner à Abd-el-Aziz les moyens de pousser en avant ses méhallas, en même temps qu'avançaient nos colonnes : c'est le moment qu'on va choisir pour l'abandonner. Ou bien il fallait maintenir nos troupes en paix sur la côte et renoncer à toute intervention dans l'intérieur jusqu'au dénouement de la lutte entre les deux frères.

Notre mission tout entière avait enfin reçu ordre de quitter Rabat; mais nous restions officieusement représentés auprès d'Abd-el-Aziz. En outre du commandant Fariau, qui continuait à diriger les efforts patriotiques de notre mission militaire, on laissait auprès du sultan notre ancien consul à Fez, M. Gaillard, le plus expérimenté de tous nos agents marocains. Le 28 décembre il notifiait à Ben-Sliman l'occupation imminente de la casbah

médiouna; en même temps, il faisait presser le général Drude de ne plus différer l'opération projetée; le maghzen est incapable de garder un secret : si on ne se hâtait, l'on risquait de ne plus surprendre les tribus prévenues. Le général Drude se rendit volontiers à ces raisons. Le 1er janvier il faisait occuper la casbah par nos troupes sans rencontrer de résistance.

C'est tout simplement dans ces avis venus de Rabat, qu'a pris motif l'incident qui amusa l'opinion : le général d'Amade débarquait à Casablanca et trouvait exécutée l'opération qu'il avait mission d'assurer. Si le général eut un mouvement de dépit, il allait avoir l'occasion de se rattraper.

A la fin de cette première semaine de janvier, des « rekkas » ou courriers spéciaux apportaient à Rabat une grosse nouvelle : Fez venait de proclamer la déchéance d'Abd-el-Aziz et d'envoyer son hommage à Moulay-Hafid. Il y eut panique à Rabat, affolement dans le maghzen. Tous les vizirs voyaient menacés leurs familles et leurs biens qu'ils avaient laissés derrière eux dans la capitale. On était à la veille de l'Aïd-el-Kébir, la grande fête de l'Islam marocain pendant laquelle le sultan égorge solennellement un mouton devant son armée et les délégués des tribus. Les rues de Rabat étaient pleines de Zaers et de Zemmours, venus pour les fêtes. Leur présence contribuait à faire naître toutes les craintes. On voyait déjà la cérémonie du mouton troublée par une sédition militaire, le sultan destitué ou égorgé par ses propres troupes.

C'est dans ces circonstances qu'Abd-el-Aziz se retourna vers le représentant de la France. M. Gaillard transmit en son nom, — le 9 janvier, — un appel suprême au gouvernement français. Dans cet appel, le sultan, après la défection de Fez, estimait profondément modifiée la situation sur laquelle il avait conféré avec M. Regnault, et lui demandait de revenir à Rabat pour prendre en commun de nouvelles décisions. Il faisait appel à l'amitié de la France et aux promesses qu'il venait d'échanger avec son ministre. Le sultan, enfin, annonçait son intention, dans ces nouvelles conférences, de négocier avec la France un traité de protectorat et de demander que nos troupes d'Algérie marchent sur Fez et l'occupent. En attendant, il demandait que le gouvernement français renforce l'effectif de son corps expéditionnaire et se tienne prêt à occuper militairement tous les ports où il a mission d'installer la police.

De leur côté, M. Gaillard, et notre consul à Rabat, M. Leriche, insistant sur le danger que couraient les Européens et sur l'impos-

sibilité de l'évacuation par mer, demandaient que nos troupes se rapprochent de Rabat. Comme décision immédiate, et à la demande même du maghzen, nos troupes occupaient Fédala, puis la casbah de Bouznika, située sur la côte, à peu près à mi-chemin de Casablanca.

A la même époque, les contingents hafidiens, campés du côté de Settat, remettaient en ébullition toute la région Chaouïa. Moulay-Hafid et son entourage ne s'étaient pas trompés sur le sens de notre avancée dans les Médiounas. Ils l'interprétaient comme un mouvement en faveur d'Abd-el-Aziz. Le prétendant était, à ce moment, occupé par une de ces querelles féodales, si fréquentes au Maroc, avec la tribu des Sraghna; jusque-là, il avait toujours hésité à entrer en conflit avec nous; cette fois, il s'empressa de régler à tout prix son conflit local et lâcha contre nous les éléments les plus turbulents de ses méhallas.

Le général d'Amade crut devoir prévenir leurs mouvements en s'établissant à Ber-Réchid. A partir de ce moment, qu'on le veuille ou non, la guerre était entre nous et Moulay-Hafid, et les hostilités que nous avions voulu restreindre aux Chaouïas risquaient de s'étendre à toutes les tribus de proche en proche.

Cependant, à Rabat, la fête de l'Aïd-el-Kébir se passait sans incident. Le phénomène sur lequel nous avons tant insisté de la prédominance des querelles locales sur la politique générale, agissait encore une fois. La défection de Fez avait moins de retentissement immédiat que l'on aurait pu s'y attendre. Malgré cette légère détente, le 14 janvier, le sultan insistait « pour demander le protectorat de la France et manifester son intention de poursuivre l'exécution des réformes avec la protection militaire et politique de notre gouvernement ». Il renouvelait sa demande que les troupes d'Algérie marchent sur Fez et « désirait savoir si le gouvernement français était disposé à entrer dans cette voie ». On connaît la réponse par les séances de la Chambre des 25-28 janvier. On comprendra maintenant la déception qui s'en est suivie dans l'entourage d'Abd-el-Aziz, et comment Ben-Sliman a pu s'en faire l'écho auprès du représentant de l'Allemagne. D'ailleurs, avant les discussions de la Chambre, des instructions nouvelles étaient parvenues à M. Gaillard. Elles l'invitaient à faire comprendre au sultan que ses demandes étaient contraires à l'acte d'Algésiras et plus propres, d'ailleurs, à augmenter qu'à calmer l'agitation de son pays. Elles ajoutaient que la situation changée nous recommandait une grande circonspection et que nous continuerions à appuyer Abd-el-Aziz par les demi-moyens compatibles avec les circonstances.

Il est loin de notre pensée de reprocher au gouvernement d'avoir accueilli par une fin de non-recevoir, des offres dictées par la peur à un sultan impuissant, et qui étaient d'ailleurs en contradiction avec notre politique si souvent affirmée. Mais, nous nous demandons si l'on a mis toute l'élégance désirable à montrer à Abd-el-Aziz que sa cause, en même temps qu'elle perdait Fez, perdait ses meilleurs amis.

Le 1er janvier encore, les bulletins de nos journaux officieux affirmaient que Moulay-Hafid n'était qu'un prétendant sans crédit, avec lequel il serait honteux de tenir la balance égale. Quinze jours plus tard on s'avisait, avec une opportunité fâcheuse, des devoirs de neutralité qui s'imposaient à son égard. Peut-on s'étonner après cela de l'incident des communications de Ben-Sliman à l'Allemagne?

Et c'est précisément au moment où notre attitude politique devenait prudente à l'excès, où les Chambres proclamaient « notre non-intervention dans les affaires intérieures de l'empire chérifien », que le général d'Amade, appliquant un programme conçu en vue d'une autre politique, se lançait à 60 kilomètres de Casablanca.

La première randonnée de nos colonnes à Settat se rattachait au plan que nous avons mentionné, d'interdire aux contingents hafidiens l'accès du territoire chaouïa : le général lui-même l'a justifiée en disant qu'ayant appris la présence de ces forces près de Settat, il n'avait pas cru devoir négliger l'occasion de les surprendre. Partie de Ber-Réchid dans la nuit, notre colonne, après une série d'engagements qui durèrent toute la journée du 14 janvier, dut rentrer la nuit suivante à son point d'appui : elle avait marché ou combattu pendant près de vingt-quatre heures, sans interruption. C'était un brillant exploit et une admirable preuve d'endurance, dont nos officiers rentraient justement fiers. Mais il est indéniable que le lendemain ce résultat était proclamé par les tribus comme une victoire, et que des feux de joie s'allumaient de montagne en montagne pour célébrer la retraite de nos troupes. On saisit ici sur le vif comment les deux interprétations données à l'affaire de Settat, et à quelques autres, se justifient selon le point de vue auquel on se place. Au point de vue militaire, nos troupes, restées maîtresses de leur action et de l'heure de la retraite, ayant subi d'ailleurs moins de pertes que l'ennemi, sont en droit de se dire victorieuses. Mais avec l'esprit hâbleur de l'Arabe marocain, il faut appuyer le talon deux fois pour les amener à s'avouer ou même à se reconnaître vaincus : chaque fois que nous occupons un point, il est nécessaire d'y rester assez

longtemps pour recevoir la soumission, l' « aman », d'une partie au moins des populations voisines. Sinon ils diront, comme à Settat, qu'ils nous ont chassés de nos positions le soir même. Et pour détruire cette impression désastreuse, nous sommes obligés de retourner deux ou trois fois sur le terrain du premier combat. Le général d'Amade est déjà allé trois fois à Settat, tant il a dû reconnaître lui-même que la première démonstration était insuffisante.

Au lendemain de l'affaire du 14 janvier, Moulay-Hafid décrétait officiellement la guerre sainte contre nous. Il la faisait proclamer par les oulémas dans les mosquées, annoncer par les crieurs publics dans les rues de Marrakech. Des émissaires se répandaient en son nom dans toutes les tribus pour y prêcher la prise d'armes.

Dix jours après, la Chambre française terminait la discussion des affaires du Maroc par un ordre du jour qui assurait notre neutralité à Moulay-Hafid.

*
* *

Les événements qui ont suivi pendant le mois de février (combats incessants et meurtriers, communication de l'Allemagne, questions de M. Jaurès, propositions de Moulay-Hafid) sont encore d'une actualité trop brûlante pour les discuter : mais il s'en dégage, semble-t-il, la même leçon que des faits que nous avons déjà exposés.

Notre conclusion sera de résumer simplement la situation. Sa complexité est faite du désaccord entre ces trois termes : *politique de soutien d'Abd-el-Aziz*, suivie jusqu'en décembre; — *temps d'arrêt imposé à cette politique par la Chambre en janvier;* — *hostilités engagées depuis le 1er janvier contre un nombre toujours grandissant de tribus, et indirectement contre Moulay-Hafid.*

Le pouvoir d'Abd-el-Aziz reste plus affaibli que jamais. Il conserve les ports (sauf Safi et Azemmour) grâce aux canons de nos bâtiments de guerre; et il garde, à prix d'argent, quelques tribus fidèles. Mais cette ombre de pouvoir ira déclinant avec l'épuisement de ses derniers douros. La dernière chance d'un Maroc s'ouvrant spontanément aux réformes disparaîtra avec lui, si nous ne le soutenons énergiquement.

Encore une fois, le choix n'est plus à faire. C'est avec Abd-el-Aziz et son maghzen que nous avions amorcé une politique de réformes; c'est avec lui que la conférence d'Algésiras nous a laissé un programme de collaboration. Depuis le mois de novembre et la mission de M. Regnault à Rabat, nous avons nettement pris le parti d'Abd-el-Aziz contre son frère; Moulay-Hafid y a répondu par le cri de la guerre sainte, sans aucun égard à

l'ordre du jour par lequel la Chambre lui a bénévolement promis la neutralité, le 28 janvier dernier. Seulement cet ordre du jour, s'il n'a pas eu d'effet à Marrakech, en a eu à Rabat et dans tout le nord du Maroc. La désaffection des tribus à l'égard d'Abd-el-Aziz a été grandissante, et celui-ci a pu se plaindre que nous l'avions abandonné [1].

Il est encore temps de réparer ce temps d'arrêt en reprenant le fil logique de notre politique. Sans doute le sultan du Sud est de son côté en proie à de graves embarras. Autour de lui, les grands seigneurs féodaux qui l'ont porté au pouvoir se déchirent en compétitions personnelles. Depuis longtemps, le Goundafi est rentré dans ses montagnes. Le Glaouï et Si-Aïssa-ben-Omar se disputent l'influence sur leur maître : le premier, partisan d'une marche rapide sur Fez, et de la guerre ouverte avec les chrétiens; le second conseillant la temporisation. Les manifestations contradictoires de Moulay-Hafid reflètent ces variations d'influence. Le prétendant, campé avec sa cour un peu au sud de la limite des tribus chaouïas, n'ose ni avancer pour se heurter à nos canons, ni rentrer dans Marrakech sans un bulletin de victoire. Il a encore moins d'argent que son frère à Rabat; et il n'a pas beaucoup plus d'influence personnelle sur les tribus.

Comment ne pas s'alarmer, cependant, en reconnaissant à des signes certains que l'idée de la guerre sainte fait des progrès? Notre corps expéditionnaire, en dehors des garnisons permanentes des postes, disposait à peine de 5000 hommes pour faire colonne [2].

Il est à remarquer que dans les derniers combats apparaissent l'un après l'autre les noms de toutes les tribus qui entourent les Chaouïas : confédérations des Zaërs et des Zemmours au nord, des Doukhalas au sud. Où s'arrêtera-t-on dans cette guerre faite aux tribus et qui fait tache d'huile à mesure que s'étend le rayon d'action de nos colonnes? Nous luttons actuellement contre des groupements de population sans tête et sans cohésion, par suite insaisissables et grossis de proche en proche par de nouveaux croisés, à chaque défaite que nous leur infligeons. Il y aurait peut-être une solution plus rapide et moins coûteuse : ce serait de marcher franchement contre le campement de Moulay-Hafid, qui est leur centre d'inspiration et de ralliement. Qu'on le veuille ou non, le sultan du Sud nous fait la guerre; et nous faisons son jeu en luttant, sans jamais le menacer lui-même, contre les bandes anonymes qu'il pousse en avant.

[1] Que l'on se rappelle les paroles si nettes qu'il prononçait récemment à un correspondant de l' « Opinion ».

[2] Avant l'envoi des derniers renforts.

C'est sur la route de Marrakech qu'il faudrait chercher la soumission des Chaouïas et de leurs voisins. C'est dans le camp même du prétendant qu'il serait le plus facile de porter un coup au soulèvement en train de s'étendré à tout le Maroc. Sans doute, pour frapper vite et fort, il fallait augmenter l'effectif de notre corps expéditionnaire, surtout en moyens de transports. Mais il ne serait pas plus difficile d'aller jusqu'à l'oued Oumm-Rébia que jusqu'à Settat. Il faudrait aussi s'assurer l'assentiment de l'Europe. Il n'entre pas dans le programme de cet article de demander si l'état de nos relations extérieures est compatible avec cette attitude.

Reste la solution, qui pourrait se défendre également, de revenir à l'expectative prudente du général Drude. Il ne saurait être question d'évacuation; mais en attendant que nous puissions remettre Casablanca au pouvoir restauré d'Abd-el-Aziz, pourquoi ne pas nous borner à l'occupation des districts soumis, ne pas ramener nos troupes autour de Médiouna et de Ber-Rechid, de Fedala et de Bouznika et de quelques autres points judicieusement choisis, et là attendre de pied ferme des attaques qui ne se produiront vraisemblablement pas plus qu'en octobre et en novembre derniers? Au bout de quelques semaines, les populations apprendraient le chemin de nos garnisons, non plus pour les attaquer, mais pour chercher leur protection contre d'autres tribus ou demander les secours de nos postes médicaux. On pourrait alors parler de pacification : l'essai du moins serait à tenter.

Il ne nous semble pas qu'il y ait de tierce solution raisonnable. Si nous n'attaquons pas résolument Mouley-Hafid, qui excite contre nous des populations fanatisées, pourquoi nous acharner contre ces malheureux Chaouïas qui, pris entre nos colonnes et les bandes hafidiennes, ont suffisamment payé les meurtres du 30 juillet? Soutenons franchement Abd-el-Aziz et aidons-le, avec l'assentiment de l'Europe, à mettre fin à la rébellion anarchique de son frère; ou bien rentrons *nettement* dans le rôle modeste d'observation que la conférence d'Algésiras nous a tracé dans les ports.

On peut pencher pour l'un ou l'autre de ces deux partis. Dans toute hypothèse, plus tôt l'on se dégagera de formules malheureuses et de la peur des mots, plus fréquente en France que le sens des réalités, plus tôt l'on mettra fin à la glorieuse dépense d'héroïsme et de vies humaines que nous prodiguons au Maroc.

Pierre Delhaye.

LE CADET[1]

XI

A grands coups de pied contre un arbre, Jean fit tomber la terre grasse qui alourdissait ses bottes de chasseur, puis, s'adossant au tronc moussu, apaisant d'un geste les bonds joyeux de Stop, son fidèle compagnon, il examina son butin : un gros lapin, une caille, un levraut de l'année, c'était très beau après un jour de pluie; il replaça le gibier dans sa carnassière, remonta son fusil d'un mouvement d'épaule, et se remit en marche; il avait un détour à faire avant de rentrer, il voulait voir un champ que l'on commençait déjà à ensemencer de blé. Depuis son retour, il s'était fait ce devoir de visiter chaque jour ses ouvriers, de suivre de près leur travail : il les stimulait ainsi et s'instruisait à la fois dans cette science de la culture qui devait être la sienne désormais. Tout en marchant à grands pas dans les chemins de traverse, il songeait à sa vie nouvelle. Trois mois déjà écoulés depuis son retour à Mondastruc! Ce n'avait pas été, après tout, aussi dur qu'à l'avance, il se l'imaginait. Passé les premières semaines, où le regret de ce qu'il quittait l'obsédait trop vivement, il s'était vite fait à cette existence rurale et ne l'avait pas trouvée monotone. Il était arrivé au moment des forts travaux, les moissons, les vendanges, les regains dans les prés, et en avait goûté la saine poésie. Sans les étroits soucis d'argent à la maison et l'hostilité sourde de la population, il se serait trouvé heureux. Mais les paysans étaient retournés contre le château, et c'était Jean qui en portait la peine. Il avait dû faire taire sa fierté, aborder le premier ceux qui jadis s'empressaient vers lui, aller jusque dans leurs champs ou dans leurs maisons rechercher ses vieux ouvriers récalcitrants. Il en avait ainsi ramené quelques-uns, pas beaucoup, ce qui le gênait fort; mais plutôt que de faire venir des étrangers d'Albi ou de Lavaur, il ralentissait les travaux au détriment des récoltes. Ambroise le lui avait fait observer :

[1] Voy. *le Correspondant* des 25 février, 10 et 25 mars 1908.

— Je ne comprends pas que Monsieur se porte préjudice pour ces gens, puisque eux-mêmes boudent contre leur ventre. Même ceux qui viennent travailler, semblent nous faire une grâce. Il ne manquerait pas d'ouvriers ailleurs qui seraient bien aises de venir chez nous. Il y aurait assez de place pour les loger dans les granges...

Mais Jean s'obstinait à rester fidèle au pays qui l'abandonnait. Ce n'était pas pour un gain personnel, ni une œuvre de joie qu'il avait sacrifié son métier militaire; il avait étroitement uni son devoir social à son devoir filial et il voulait de tout son effort tenter au moins de les remplir. M. le Curé l'assurait que déjà sa présence améliorait un peu l'esprit de la paroisse et le jeune homme aurait voulu le croire.

En tout cas, elle était pour Mme de Mondastruc une joie constante, une détente très douce, nécessaire même, car le printemps lui avait été trop rude. Quand, au mois d'août Jean lui était revenu, elle avait mis dans son premier baiser l'appréhension du prochain départ. Il l'avait rassurée en souriant.

— Non, ma mère, cette fois-ci je suis avec vous pour longtemps.

A son accent, tout de suite, elle avait compris.

— Pour toujours! oh! mon petit, tu as fait cela?

A la façon dont elle lui caressait les mains, à la manière dont, tout émue, elle le regardait, avec de simples petits mots tendres, Jean devina combien elle attendait, en silence, cette décision. Il avait refoulé ses regrets et vaillamment caché sa peine.

Peu à peu, avec un tact et des précautions infinies, il avait pris en main la direction de tout ou à peu près, car il restait encore des chapitres réservés, des comptes obscurs sur lesquels la vieille dame ne s'expliquait pas : ses charités sans doute, et ses indulgences maternelles; la visite brusque de Sernin, par exemple, n'avait jamais été éclaircie. Le soir, quand sa mère était endormie, seul dans sa petite chambre au papier fané, il étudiait son mince budget, alignait les chiffres, supputait les dépenses, et ne parvenait pas à établir le difficile équilibre. Alors il recommençait, diminuait encore l'entretien de la maison, réduisait ses frais personnels et découragé jetait son crayon. « Il faudrait un changement radical dans notre genre de vie, pensait-il, jamais ma mère n'y consentira. » Et songeant à cette chère existence déclinante et fragile, il n'avait pas le courage de lui demander de nouveaux sacrifices.

Ainsi s'étaient écoulés les mois d'automne, et novembre s'achevait. Jean ne voyait pas arriver sans souci ce 10 décembre, date

précieuse entre toutes les traditions de sa famille et dans le pays tout entier, car jadis un 10 décembre, un Mondastruc, longtemps prisonnier des Turcs, était miraculeusement revenu de Terre Sainte; pour célébrer cet événement providentiel, depuis sept cents ans, chaque année, largesse était faite à Mondastruc aux miséreux du voisinage. Peu à peu, les libéralités, somptueuses au début, avaient été réduites. On n'accueillait plus indistinctement comme jadis tous les mendiants qui se présentaient, mais la charge était encore très lourde, de donner aux vingt-cinq premiers venus une paire de chaussures, un vêtement complet, un pain de six livres et un louis d'or. La distribution se faisait solennellement par les châtelains sur le seuil de leur maison : plusieurs jours à l'avance, on voyait, le long des routes, des pauvres lointains s'acheminer vers Mondastruc. Dès la veille, ils étaient dans l'avenue endormis sur leur besace, pour défendre leur place. Ils y gagnaient le souper que la « bonne dame » leur faisait servir, et aussi des bottes de paille dans les granges pour y dormir.

Cette année-ci, Mme de Mondastruc trop souffrante ne pourrait présider à la distribution. Elle avait prié Marie-Josèphe de la remplacer. La jeune fille avait donc accompagné Jean à Toulouse pour les emplettes nécessaires, et sous prétexte que les vêtements achetés tout faits étaient de mauvaise qualité, elle avait plusieurs semaines à l'avance taillé et cousu elle-même de fortes étoffes acquises en pièce à peu de frais. Jean avait essayé de la remercier, mais elle l'avait arrêté gaiement, en suçant son doigt labouré par l'aiguille :

— Cela m'amuse, Jean, je vous assure, de varier un peu mes ouvrages. Du crochet à perpétuité, ou même de la broderie, c'est fastidieux. Au moins pour les blouses et les pantalons, on voit le soir, le travail de la journée, c'est un plaisir d'aller si vite. Vous n'allez pas rester non plus à vous croiser les bras. Passez-moi les ciseaux, et épinglez cette manche. Nous allons collaborer.

Mais lorsque Jean était parti, le sourire s'effaçait sur les lèvres de son amie. Elle refaisait elle aussi les calculs douloureux et se demandait anxieusement ce qui allait arriver. Le marquis s'en préoccupait et voyait l'avenir en noir.

— C'est l'affaire de deux ans, tout au plus. C'était fatal, avec le caractère de Jean, avec celui de ses frères aussi. Pauvre Jean! c'est le seul que j'aime de tous les fils de mon vieil ami, et j'ai un vrai chagrin de le voir ainsi courir à la misère.

Marie-Josèphe courbait la tête.

— Si encore on savait que lui conseiller? poursuivait le mar-

quis. Mais je n'en sais rien et, du reste, pour le cas qu'il fait de mes avis ! L'avais-je assez prémuni contre Raymond, avant le partage? Il n'a rien voulu entendre ! Et cette année, suprême sottise, il donne sa démission, sans consulter personne ! Il s'est arraché de la bouche son dernier morceau de pain..., tu verras, tu verras qu'il le regrettera un jour, quand il sera obligé de vendre Mondastruc.

— Oh ! protestait la jeune fille, nous n'en sommes pourtant pas encore là.

— Nous y arriverons plus vite que tu ne crois... A moins qu'il ne se sauve par un mariage..., un riche mariage..., ce n'est pas absolument impossible après tout..., il est joli garçon, et le titre de châtelaine de Mondastruc peut encore tenter quelque héritière. Mais à vrai dire je ne crois guère à cette planche de salut pour Jean.

— Moi non plus, murmura Marie-Josèphe.

— C'est bon pour Raymond, répliqua le marquis, la voix agressive.

Depuis plusieurs nuits Jean ne dormait pas : cette date du 10 décembre, dont son enfance lui renvoyait le joyeux et émouvant souvenir, lui apparaissait comme le jour de son supplice. Il l'avait appréhendé pendant des mois et des semaines, et à mesure qu'approchait la fête inexorable, il sentait peser sur lui une nécessité inévitable. Pour l'écarter, il eût consenti à vivre une année entière de pain et d'eau. Il avait, avec quelle angoisse, cherché, par tous les moyens, à écarter la décision cruelle : mais toujours la raison revenait l'imposer : il était fou, dans sa situation tous les jours plus précaire, de vouloir continuer des largesses de grand seigneur. Jean savait que dans la contrée sa ruine n'était plus un mystère. Il avait souffert des regards compatissants, des demi-phrases encourageantes, des délicatesses maladroites de ses anciens camarades, il avait supporté ces blessures d'amour-propre et porté haut sa fière misère. Mais de la voir s'étaler devant ces pauvres gens qui comptaient sur lui, de leur demander à eux, les vrais pauvres, grâce et pitié pour sa détresse, c'était au-dessus de ses forces.

Que leur dirait-il, mon Dieu? « Mes amis, je suis pauvre comme vous, le peu que j'ai, je vous le donne, ne m'en demandez pas davantage. » Mais ils ne le croiraient pas : ils lui répondraient ou pourraient lui répondre : « Que parlez-vous de pauvreté, vous qui vous promenez toute la journée sur vos terres sans faire œuvre de vos dix doigts? » Jean ne pouvait pas leur expliquer pourtant les choses vraies qu'ils ne comprendraient pas. Alors, leur dire quoi? « Nous changeons de règne, changeons aussi de régime. » Cette

brutalité était plus impossible encore. Jean voulait bien être délaissé et rejeté par ses pairs, il ne voulait pas être méconnu par les malheureux, il ne voulait pas être jugé par eux avare et méchant. Et puis, dans le pays, on croirait à des représailles, et les ennemis de sa famille se réjouiraient de sa mauvaise action. Jean fuyait devant ses pensées comme une pauvre bête traquée, il ne savait où jeter sa souffrance, que chaque heure venait augmenter. La veille du jour fatal toute sa sagesse s'évanouit, il ne voulut songer ni aux pressants besoins du lendemain, ni à ce que serait l'année suivante. La coupe était trop amère, il se refusait à la boire. Il alla donc chez sa mère, résolu à se procurer, n'importe comment, l'argent nécessaire.

Très calme, les jambes enveloppées d'une lourde couverture, la vieille dame s'immobilisait dans son fauteuil. Elle-même aborda tout de suite le sujet brûlant.

— Je crains que nous ayons la pluie demain : triste temps pour ceux qui viennent vers nous. Enfin, ils ont le soleil dans le cœur, c'est ma dernière joie, mon cher fils, de faire encore un peu de bien. C'est notre suprême privilège, le seul qu'on ne nous disputera pas.

Jean secoua la tête; à quoi bon détruire cette illusion?

— Tout est prêt, n'est-ce pas? reprit la comtesse, les paquets sont dans la lingerie; Marie-Josèphe s'est donnée trop de peine, et, je ne veux pas le lui dire, mais les vêtements que j'achetais confectionnés valaient tout autant que les siens : enfin c'est une petite manie de la jeunesse qui croit toujours mieux faire que les anciens. Elle viendra coucher ce soir, afin d'être ici demain matin pour la messe. Je ne pourrai pas non plus y assister : à mon âge on ne compte plus les privations. J'aurai au moins la joie d'entendre bénir le nom de mon Jean. Je laisserai ma fenêtre ouverte et surveillerai de loin la distribution.

Une brusque crispation serra le cœur de Jean.

— Maman, dit-il, je voudrais aller à Toulouse, j'ai quelques commissions à faire, et si vous vouliez me permettre de passer chez votre banquier, ce ne serait pas inutile, nous sommes à bout de ressources en ce...

— A bout de ressources! Déjà, s'écria Mme de Mondastruc; mais, mon enfant, comme tu y vas, je t'ai remis cinq cents francs au 1er octobre, ne l'oublie pas, c'est une somme; tu te tromperais étrangement en croyant que je pourrais t'en fournir tous les mois autant. Et encore tu as vendu cinq barriques de vin qui te gênaient pour rentrer la vendange et une paire de bœufs! Au 25 décembre, on doit nous payer le blé. Non, mon enfant, ne va pas à Tou-

louse, nous n'avons pas besoin de grand'chose, il faut attendre patiemment jusqu'au 25. Ce n'est que deux semaines, après tout. Et en janvier j'aurai à toucher quelques coupons.

Elle ajouta avec un sourire :

— Il faut apprendre l'économie; quand on dirige une grosse propriété, c'est autre chose qu'un ménage de garçon. Il t'a déjà passé beaucoup d'argent entre les mains depuis ton retour... Oh! ce n'est pas un reproche...; mais je dois te prévenir, te retenir, et, en somme, il n'y a pas eu de grosses dépenses ces temps derniers...

Jean essaya encore une défense :

— Les assurances, balbutia-t-il, le gage d'Ambroise.

— C'est vrai, avoua à demi-voix la comtesse, et j'étais un peu en retard avec lui. Tu as tout réglé, n'est-ce pas?

Jean fit signe que oui.

Il y eut entre eux un silence...; ils n'osaient plus se regarder, ni dire une parole. Confusément Mme de Mondastruc sentait qu'elle était injuste et cruelle envers son fils : elle l'aimait bien pourtant, son petit Jean, son dernier-né, l'enfant cher entre tous, et c'était lui le sacrifié.

Le jeune homme souffrait tant qu'il ne savait plus au juste d'où lui venait sa plus dure peine, du supplice du lendemain ou de l'inconscience barbare de sa mère. Il se disait : « Je suis seul, seul au monde, je m'effondre dans la douleur, bientôt l'abîme se refermera sur moi. » Et cette image de mort se précisa soudain dans son esprit, lui fit envie comme la seule issue possible et désirable. Pourtant il se redressa, allongea la main pour prendre son chapeau, sans que sa pensée eût aucune part à ces gestes.

— Tu pars? tu t'en vas? demanda Mme de Mondastruc d'une voix humble qui fit mal au jeune homme. Tu comprends, mon enfant, je suis obligée d'être raisonnable pour deux, tu as si peu l'habitude de traiter les affaires. D'ailleurs, ce n'est qu'un moment à passer. Tu as ce qu'il faut pour demain, c'est l'essentiel.

Comme Jean ne répondait pas, elle insista affirmative :

— Tu as ce qu'il faut, je t'ai moi-même remis la somme en pièces d'or.

— Oui, le 1er octobre, je sais, murmura Jean.

— Je t'ai donné tout ce qu'il fallait.

— Oui, ma mère, répéta-t-il, pris d'une indicible lassitude.

Il effleura d'un baiser la main fiévreuse de la malade et sortit.

Un irrésistible besoin d'air et de solitude l'entraînait au dehors, il lui fallait la campagne déserte, les longues routes délaissées, le brouillard d'hiver sur son front fiévreux. Mais, au bas de l'esca-

lier, la pensée de voir, en traversant la cour, ces pauvres qui, déjà, s'avançaient vers lui, et que le lendemain il allait frustrer dans leur légitime attente, l'effroi de leur salut et de leur sourire le fit reculer. Il ne pouvait pas affronter leurs regards, d'avance reconnaissants; il se sentait devant eux humble et petit, plus misérable qu'eux. Pourtant un physique besoin de fuir le poussait hors de la maison. Il était avide de solitude, d'éloignement. Ici, il était trop près de lui, trop près de son angoisse. Il s'enfonça dans le corps de logis presque abandonné depuis son retour, entra dans le grand salon sombre dont les volets restaient toujours fermés maintenant et, en tâtonnant, ouvrit une porte-fenêtre qui donnait sur le jardin. Il se glissa comme un voleur par la mince ouverture et, libre enfin, à travers les tristes pelouses, s'enfuit vers les champs endormis sous le voile traînant des brumes blanches.

XII

Jean, la tête dans sa main, assistait à la messe. Il avait perdu la notion du temps, et ne savait plus bien à quoi il avait pensé pendant cette demi-heure. Une douleur sourde lui étreignait le cœur, une crispation qui lui mettait la sueur aux tempes et lui serrait la gorge. Il souffrait, mais comme dans un rêve, et après son horrible nuit surexcitée, il éprouvait une sorte de soulagement à laisser sa pensée aller à la dérive. Même elle lui avait présenté quelques images douces, quelques souvenirs de son enfance, alors qu'oublié dans quelque coin d'ombre, il écoutait, ravi, son père conter la glorieuse épopée familiale; puis Isaure souriante et mutine se dressait devant lui, il la voyait courir comme une folle dans la grande prairie au soir tombant, il entendait sa voix joyeuse : « Oncle Jean, venez avec moi! », ou encore quelque scène de régiment ou d'école repassait devant ses yeux. Il se souvenait, après des années, d'un camarade boiteux et disgracié qui s'était, pour une bonne parole, attaché passionnément à lui, et il éprouva soudain une douceur inattendue, à ce lointain acte de bonté qui avait mis un peu de joie au cœur du pauvre infirme. Puis il pensa au Galibier couvert de fleurs, à une étroite maisonnette entrevue un jour dans quelque coin des Alpes, tapie dans la verdure, modeste et heureuse, il ressentit à nouveau l'impression fugitive : il ferait bon vivre là. Et un confus enchaînement d'idées le ramena au legs de sa marraine, à sa petite fortune personnelle dont il n'osait réclamer la propriété, dont jamais sa mère ne faisait mention. Comme il avait hésité hier à y faire appel! Une force secrète l'en avait empêché, et maintenant qu'il

était trop tard, Jean s'en voulait amèrement. Il maudissait sa sotte timidité : en quoi sa légitime demande aurait-elle offensé sa mère? Rien n'était plus juste, plus naturel, après tout.

Il voulait s'en convaincre, et sentait pourtant que, ni aujourd'hui, ni jamais, il ne pourrait revendiquer ses droits. Un bruit de chaises et de sabots se fit dans la chapelle. A côté de lui, Marie-Josèphe se levait. Machinalement il l'imita, et tout à coup lui revint le sentiment aigu de sa situation immédiate. Dans quelques minutes, il serait honni et méprisé par ceux mêmes qui derrière lui le regardaient encore comme une Providence. Comment leur parlerait-il, comment serait accueilli son humble aveu d'impuissance?...

Maintenant, à genoux au pied de l'autel, le prêtre disait à haute voix : « Prions pour vos bienfaiteurs, pour tous les membres vivants et décédés de la famille de Mondastruc. » Jean avait envie de lui crier : « Arrêtez, ne leur demandez plus leurs prières, je ne puis plus les mériter, je ne suis plus que le dépositaire indigne des traditions, je vais trahir les pauvres. » Mais déjà s'élevaient en sourd bourdonnement les voix jeunes ou enrouées qui répondaient à l'*Ave Maria*. Puis un piétinement et une rumeur dans la cour. Marie-Josèphe se pencha vers lui :

— Sortons, dit-elle tout bas.

Il rencontra son regard ferme tout plein de compassion, et se sentit moins seul : près de lui toujours, quoi qu'il advînt, se tiendrait cette inébranlable amie. Comme un automate, il suivit la jeune fille, il traversa la petite chapelle aux vitraux armoriés, pendant que le prêtre avec un petit signe amical disparaissait par l'étroite porte ogivale de la minuscule sacristie.

Dans la cour, les pauvres se pressaient maintenus en ligne par Ambroise; ils étaient bien plus des vingt-cinq privilégiés, car beaucoup avaient espéré trouver encore une place parmi les assistés, et aussi parce qu'après la distribution, on servait une soupe chaude et du vin à satiété sur les longues tables dressées à cet effet dans les granges.

Une autre table, au centre de la cour d'honneur, portait les vingt-cinq paquets de vêtements, les vingt-cinq pains de six livres. Suivant l'usage, le châtelain remettait le pain et la pièce d'or, puis avec un : « Dieu vous bénisse », le vagabond recevait des mains de « la bonne Dame » le lourd paquet qui complétait l'offrande.

Marie-Josèphe se plaça à la droite de Jean; derrière eux, la vieille Mélano leur tendait un à un les pains et les vêtements.

Jean enveloppa d'un regard ce paysage familier, la longue avenue irrégulière et dépouillée, les vieux murs rouges qu'il

aimait, et le pavillon Renaissance, aux balcons ajourés, et la foule grouillante et animée, des jeunes hommes au teint brûlé, des vieillards se traînant sur leurs bâtons, des femmes proprement vêtues, toutes sèches et ratatinées avec des yeux superbes sous le fichu noué en pointe.

Qu'allait-il leur dire? car il fallait bien parler enfin et l'heure était venue. Oui, le plus digne, quoi qu'il lui en coûtât, était d'avouer sa misère. Peut-être ces malheureux le comprendraient-ils? Mais derrière lui, au premier étage, il entendit une petite toux sèche; il devina le cher vieux visage penché à la fenêtre et tout courage sombra en lui.

Il ouvrit la bouche et parla sans dire ce qu'il voulait. Sa voix tremblante, durcie bientôt par l'émotion réprimée, prononça des mots dont il ne se souvint pas. Il dit : « Mes amis, c'est la première fois depuis mon enfance que je me trouve ici à cette date du 10 décembre. Je serai heureux de continuer autant qu'il me sera possible les traditions de ma famille. Ma plus grande peine est de ne pouvoir pas vous venir en aide à tous comme je le voudrais. »

Puis, en se raidissant pour ne rien voir et ne rien entendre, rapidement il mit dans la main du vieil homme déguenillé qui s'avançait vers lui le gros pain et la trop mince pièce d'or. Il avait songé d'abord à l'envelopper; de cette façon, on ne l'aurait pas vue tout de suite et Jean aurait peut-être évité un immédiat affront. Mais sa fierté avait aussitôt repoussé ce subterfuge, et il attendait, impassible en apparence et le cœur broyé d'angoisse, ce qui allait advenir. Pourtant, le chemineau avait, sans un geste, passé devant Marie-Josèphe et d'autres lui succédaient dans la rapide distribution. Jean, un peu rasséréné, voyait défiler devant lui des visages inconnus ou familiers, sans sourire, mais sans haine; le cinquième, pourtant, n'eut pas le naïf remerciement d'usage; un autre lui succéda, la lèvre amère, et enfin se présenta le Gueux, un vagabond hardi et malfaisant bien connu dans le pays, avec sa barbe longue et ses yeux de braise. Il ouvrit la main, la referma, la rouvrit encore et lança, à la fois craintif et insolent :

— Y a pas le compte, c'est à vingt francs qu'on a droit.

Il passa cependant, entraîné par Marie-Josèphe, et Jean parut n'avoir rien entendu.

Mais un autre était là, déjà, un homme jeune à la jambe de bois. Il grogna à son tour :

— Si c'est pour ça qu'on nous fait faire trois jours de marche...

Une rumeur grondait dans toute la cour; Jean tenait bon, impassible et rigide : d'un geste saccadé, il tendait toujours le pain et les dix francs.

Son supplice allait bientôt finir. Soudain, une voix de femme troua les sourds murmures, une voix enroué au fort accent :

— Eh, taisez-vous, tas de vipères. Laissez-le donc, le pauvre! Il nous l'a bien dit qu'il avait de la peine! Depuis le temps que je le connais! Si je disais toutes les fois qu'il m'a aidée à ramasser le bois mort!

C'était fini enfin! Jean s'enfonça dans la porte ouverte, disparut dans la maison. Marie-Josèphe alla vers les tables, veilla au bon ordre du repas, caressa les enfants; elle aurait voulu suivre son ami, mais elle croyait lui donner une plus grande preuve de son attachement en demeurant ici, pour conjurer l'orage; et, en effet, devant la *demoiselle*, on n'osait se plaindre tout haut; même les mauvaises têtes ne parlaient qu'à voix sourde, en grommelant et la bouche sournoise. Le Gueux, au bout de la table, buvait coup sur coup le vin qu'Ambroise lui versait; il jetait à droite et à gauche des regards en dessous et guettait la porte. Mais d'autres l'entouraient et semblaient attendre de lui quelque mot d'ordre.

Marie-Josèphe ne le quittait pas des yeux : si quelque tumulte se produisait, ce serait lui sûrement qui donnerait le signal. On chuchotait tout bas à ses côtés; d'une voix aigre, plus loin, la vieille femme qui avait tout à l'heure pris la défense de Jean bavardait avec les domestiques du château; elle s'informait sur un ton suraigu des nouvelles de Madame la comtesse, et de la petite demoiselle si gentille qui était venue l'année précédente...

Peu à peu, les groupes se dissocièrent; le boiteux, au regard insolent, sortit le premier avec quelques compagnons; une détente se produisait et Marie-Josèphe, moins inquiète, songea qu'ailleurs peut-être, on avait besoin d'elle. Mme de Mondastruc était toujours près de la fenêtre, d'où, après avoir surveillé la distribution, elle voulait voir encore le départ de ses clients. A quelques pas d'elle, debout, Jean répondait avec effort à ses questions.

— Eh bien, tout s'est bien passé? ma chère enfant, demanda vivement la malade à Marie-Josèphe, vous avez eu l'obligeance de présider au déjeuner. Je grondais Jean de ne l'avoir pas fait. C'était sa place, il n'aurait pas dû quitter si tôt ces braves gens. Il n'est pas encore fait à son rôle de châtelain; je le voyais tout à l'heure, il a expédié sa distribution avec une hâte vraiment peu cordiale, sans un mot aux pauvres gens qui passaient devant lui; aussi ils n'avaient pas l'air content; je ne sais si vous l'avez vu,

mais moi je l'ai bien remarqué; ce n'est pas la belle joie des autres années, oh! ce n'est plus du tout cela; tu n'as pas su faire, mon fils, et moi, à présent, je suis trop vieille...

Marie-Josèphe parvint enfin à l'interrompre.

— L'esprit du pays a bien changé, dit-elle. Vous savez que cette année on est très monté contre nous.

Jean lui jeta un regard reconnaissant.

— Oui, reprit légèrement Mme de Mondastruc, ce Ferrassou est un bien mauvais homme, mais c'est égal, Jean, tu n'as pas su t'y prendre; c'était une occasion, au contraire, de ressaisir ta place : ce n'est pas encore chez Ferrassou qu'iront les malheureux pour recevoir de pareilles aumônes.

— Hélas! ma mère, murmura le jeune homme.

— Jean leur a très bien parlé, Madame, assura Marie-Josèphe, il ne leur a dit que quelques mots simples et pleins de cœur, et il a été compris.

— Vous croyez? Enfin, tant mieux! Je n'ai pas entendu, je craignais que les gens ne fussent pas contents.

— Mais si, mais si, très contents, dit faiblement Mlle d'Arjac.

— Avez-vous déjeuné? demanda tout à coup la vieille dame.

Jean fit un brusque mouvement.

— Oh! c'est vrai, excusez-moi, je n'y avais plus songé...

— Descendez vite, mes enfants... Ah! Jean, Jean, s'écria Mme de Mondastruc, d'un ton de reproche.

— Excusez-moi, répéta le jeune homme, en ouvrant la porte devant Marie-Josèphe.

Ils descendirent silencieusement l'étroit escalier en colimaçon; mais avant d'entrer à la salle à manger, Jean s'arrêta.

— Pardon, murmura-t-il sans regarder la jeune fille, pardon de vous avoir associée à cette..., à ma...

Il hésitait, balbutiant, cherchant ses mots, sans voir qu'elle souffrait autant que lui.

— Oh! Jean, n'est-ce pas mon droit de partager vos peines?

— Mes peines, pas mes hontes... Ah! je ne croyais pas que la pauvreté fût si dure...

Marie-Josèphe tressaillit à cette voix brisée. Aucun cri n'aurait pu l'émouvoir davantage; pourtant, elle demeura immobile et muette. Elle eût voulu prendre toute cette douleur dans son cœur, dans ses bras; elle eût voulu envelopper Jean de son immense tendresse, le bercer comme son enfant, endormir sa souffrance. Mais tout élan extérieur lui était impossible : les mots s'arrêtaient sur ses lèvres, son geste se glaçait, inachevé. Trop longtemps elle avait gardé au plus profond d'elle-même ses émotions

contenues, trop longtemps elle avait mesuré ses paroles et réglé son attitude; à présent, son cœur bouleversé se repliait invinciblement. Elle eût voulu au moins serrer la main de Jean. Et cela même, elle ne le put pas.

Elle répéta : « Mon pauvre Jean », et, les yeux baissés, incapable même d'un regard qui eût laissé voir ses larmes, elle entra à la salle à manger.

Mais deux jours encore elle demeura à Mondastruc, auprès de la malade, accordant ainsi à son ami le seul bien qu'il pût désirer en ce moment, la liberté de souffrir sans contrainte.

Puis la vie reprit lentement son cours. Comme rien n'entrave l'œuvre du temps, ni nos joies, ni nos douleurs, ni l'horreur du gouffre où l'on court, les semaines se succédèrent, l'hiver interminable s'effaça, le printemps s'enfuit à son tour. Jean continuait sa vie monotone que ne soutenait aucun espoir. Son seul but était de ménager jusqu'à la fin les illusions de sa mère. Elle s'affaiblissait chaque jour et ne se rendait plus très bien compte des terribles évidences des chiffres. Peu à peu, en se défendant, et toujours avec des réticences, elle avait bien dû céder à Jean même ses entrées chez l'homme d'affaires. Elle semblait, dans un candide optimisme, attendre d'une source mystérieuse un salut impossible. Pour le jeune homme, hélas! la vérité s'imposait : et c'était la ruine totale, l'inévitable vente de ce Mondastruc auquel il aurait vainement sacrifié sa vie. Tous ses efforts tendaient à reculer cette échéance assez longtemps pour en épargner la douleur à sa mère.

Il se levait à l'aube, assistait au départ des ouvriers, visitait sans relâche les champs, les prairies et les bois; il avait appris à tailler les arbres, veillait aux soins de la vigne, inspectait chaque jour les étables et jusqu'au poulailler. Le soir, il faisait des comptes ou étudiait quelque livre agricole. Toute cette peine n'était pas complètement inutile, il pouvait constater une diminution de frais, une légère augmentation de rapport sur les années précédentes. Mais le résultat était si peu de chose en regard de l'effort. Jean ne voulait pas s'y arrêter et poursuivait bravement son rude chemin.

Ses seules joies étaient l'amitié fidèle du marquis d'Arjac, les constantes visites de Marie-Josèphe et, quelquefois, l'arrivée du facteur.

Léopold lui écrivait assez régulièrement de bonnes lettres affectueuses et cordialement égoïstes dont sa carrière, sa femme, ses enfants, remplissaient les quatre pages. Mme de la Vrège

s'informait de leur mère et envoyait mille recettes et remèdes nouveaux. Mais surtout, de loin en loin, arrivait une lettre d'Isaure. De sa grande écriture irrégulière, elle contait avec fantaisie les événements de sa vie décousue. Elle y mettait trop d'esprit, trop de désinvolture, trop de finesse aussi dans les jugements, un précoce scepticisme, une amertume légère et souriante et ce détachement un peu affecté dont Jean, plus d'une fois, lui avait fait le reproche. Mais elle avait aussi, dans ses lettres, comme dans leurs causeries, ces mots sincères, ces jets de tendresse qui lui faisaient tout pardonner.

Ces jours-là, une lueur brillait dans les yeux du jeune homme, son pas ferme se ralentissait dans les étroits chemins abrités de haies, il sortait de sa poche les feuillets parfumés et les relisait encore dans la forêt tapissée de mousse. Cette forêt lui semblait le temple d'Isaure. Son image y flottait toujours pour lui... Il s'asseyait sur une pierre moussue cerclée de fortes et bizarres racines venues on ne sait d'où : Isaure s'y était assise deux ans auparavant. Il plongeait, comme elle autrefois, ses deux mains dans la mousse épaisse, et cette fraîcheur apaisait sa fièvre. Il n'avait pas encore atteint cette extrême souffrance où la beauté des choses qu'on a le plus aimées devient un intolérable supplice, où l'on sent s'accroître sa peine de toute la joie éparse dans l'air, de tout cet insaisissable bonheur qui aurait pu être et ne sera jamais.

XIII

Un jour, Jean eut une conversation qui lui fit une impression profonde. Sait-on les mystérieux agents qui guident nos destinées et quelles inconscientes influences peuvent orienter une vie entière? Il revenait, un soir, d'une morne promenade à travers champs; les blés étaient, depuis huit jours, retirés dans les granges, et le pied écrasait d'un bruit sec les rudes tiges coupées au ras du sol. Le soleil s'enfuyait, caché déjà par les collines; il laissait traîner derrière lui, emplissant le ciel de lumière, son éblouissant manteau de rayons. L'air devenait plus doux, plus apaisant; la lutte pour la vie, subitement, semblait moins âpre, à cette heure crépusculaire; les voix qui, de loin, se hélaient, rappelant les troupeaux, perdaient l'aigreur de leur accent. Jean laissait respirer son âme plus largement. C'était sa seule joie, cette calme beauté des soirs; il s'y abandonnait avec les délices de son extrême lassitude. Comme d'un saut, il rejoignait la route, il vit devant lui la vieille Zénaïde, une octogénaire encore vigou-

reuse, qui s'escrimait vainement à grouper devant elle son troupeau d'oies au ventre traînant. L'une d'elles, cachée dans l'épaisseur de la haie, n'en voulait plus sortir, et la pauvre vieille, avec sa baguette, la fouaillait en vain. Le volatile s'agitait avec des cris rauques, mais sans sortir des taillis : peut-être ne le pouvait-il pas, enserré par les branches. Zénaïde l'exhortait à haute voix et gémissait verbeusement sur la mésaventure, avec cette candide confiance des gens du peuple qui, faute d'auditoire, racontent à la nature même leurs petits soucis.

— Veux-tu sortir, mâtine? sortiras-tu? à la fin. Tu vas rester là jusqu'à demain; pourtant, faut que je mette cuire la soupe. Ah! gredine, veux-tu bien?

Sur la route, le troupeau fidèle s'indignait en cris discordants.

Jean s'approcha en quelques enjambées.

— Laissez-moi faire, Zénaïde!

Repoussant la vieille femme, il écarta les branches à grands coups de canne, et plongeant résolument son bras dans la haie, il en retira l'oie effarée qui se débattait de tous ses membres.

— Voici la récalcitrante, dit-il, de bonne humeur; elle ne retardera pas plus longtemps votre souper, Zénaïde.

— Merci, Monsieur Jean; sans vous, je n'en serais pas venue à bout. On sait bien que vous êtes du bon monde dans votre famille. Ça, on le sait bien.

Jean rougit en songeant aux affronts subis ces derniers mois; il sentit souffrir en lui sa rancune non apaisée.

— Je crois qu'il n'y en a plus guère de votre avis, Zénaïde.

La vieille le regarda avec une surprise bientôt dissipée.

— Ah! c'est parce qu'ils n'ont pas voulu vous nommer conseiller municipal que vous croyez qu'on ne vous reconnaît plus, dit-elle avec une certaine condescendance. En voilà une affaire! On en a assez parlé dans le pays. Ce n'est pas qu'on vous en veuille, on sait bien que vous êtes du bon monde, comme le papa, comme le grand-père, comme tous les anciens. Seulement, vous ne pouvez pas. Ah! on le voit bien, Monsieur Jean, allez, que ce n'est pas de votre faute si vous ne nous êtes plus rien dans le village. Seulement, vous aussi, vous devez comprendre; les gens sont bien obligés d'aller vers ceux qui ont l'argent. On n'en a pas, nous. Autrefois, du temps de la vieille, vieille grand-mère, on vivait tous sur votre famille dans le pays On n'était pas obligé d'aller gagner ailleurs. Vous ne pouvez pas savoir, vous êtes trop jeune...

— Je sais tout de même, parce qu'on m'a raconté.

— Oui? Eh bien, ma mère à moi et bien d'autres femmes, tous les hivers, elles filaient pour le château; l'oncle de mon pauvre

mari était tisserand : il faisait tout le linge, et des draps, des draps que vous devez en avoir encore. Les jeunes filles allaient comme ouvrières au château, les garçons comme jardiniers et cochers, et tout ce monde qu'il fallait! Vous n'avez pas vu ça; personne n'était en peine... tant qu'on avait d'enfants; on se disait toujours : « On trouvera bien à l'employer au château pour une chose ou une autre. » C'était du sable qu'il fallait aller chercher à la rivière pour les allées; c'étaient les bois qu'il fallait écorcer; c'étaient les troupeaux à garder, et tant d'autres choses encore. C'était le bon temps. Il n'y a pas plus de vingt ans, Monsieur Jean, que les filles de chez nous vont en place loin d'ici. Il ne faut pas vous faire de la peine, Monsieur Jean, on sait bien que vous ne pouvez pas; c'est un malheur pour le pays, voilà tout.

— C'est un malheur pour tous, Zénaïde.

— Seulement, faut comprendre qu'ils vont vers ceux qui ont, puisque le château ne nous est plus rien. Faut pas vous en faire du chagrin. On ne doit que ce qu'on peut, et le Bon Dieu ne nous demandera pas plus qu'il ne nous a donné.

La bonne femme parlait en patois avec cette abondance un peu protectrice des vieilles gens pour qui ceux qu'ils ont vus petits restent toujours petits, ignorants et sans expérience. Et puis « Monsieur Jean » était ruiné, tout le monde le savait dans le pays, et il n'y a rien de tel pour favoriser l'égalité, que le nivellement des fortunes. Pour garder son prestige dans les masses, il ne faut pas être plaint, même avec tendresse. On aimait Jean à Mondastruc, mais avec commisération, et la vie lui devenait chaque jour plus difficile.

Un soir, Mme de Mondastruc fit venir Jean plus près de son lit, caressa longtemps ses cheveux, retint sa main entre les siennes, et, d'une voix altérée, lui donna les doux noms d'autrefois :

— Mon tout petit, mon chéri à moi, j'aurais tant voulu te rendre heureux, et je partirai en ne te laissant que peine et souci. Tu sais que je t'aime, mon Jean, tu ne l'oublieras jamais... et que si je n'ai pas fait mieux, c'est que je ne pouvais pas. Mon pauvre petit... Si le Bon Dieu doit m'exaucer là-haut, je partirai tranquille... et tu auras encore une belle part...

Vainement, Jean s'efforçait de la calmer, de la rassurer :

— Non, laisse-moi parler; tu es brave, mon Jean, mais je vois tout de même que ta vie n'est pas heureuse... Hélas! plus tard, tu penseras peut-être que j'aurais pu faire autrement; mais non, vois-tu, dis-toi bien que je ne pouvais pas, dis-toi que je t'aime tant, que toujours tu as été mon petit, mon plus chéri, et juste-

ment... je te sentais tellement à moi... Tu comprendras, n'est-ce pas?

Quoique ces paroles entrecoupées emplissent Jean de trouble et d'inquiétude, il ne posa pas une question, uniquement soucieux d'apaiser l'angoisse qu'il lisait dans les pauvres yeux fixés sur lui. Cette tendresse douloureuse lui déchirait le cœur et précisait toutes ses craintes.

Elles n'étaient que trop fondées. Cinq jours après cette causerie, une nouvelle attaque emportait Mme de Mondastruc presque subitement.

Pendant quelques semaines, Jean étourdi par la brusque douleur d'un coup qu'il prévoyait pourtant, par des embarras matériels immédiats, par la présence de ses frères, par les démarches indispensables, et l'entraînement irrésistible des événements, pressé, poussé, acculé, par les choses et les hommes, aux hâtives déterminations, prit à peine conscience de l'impasse où il se trouvait.

Enfin tout était terminé, sa misère était complète; mais il pouvait, pour la première fois, souffrir librement sa douleur et regarder en face sa situation, nette au moins dans son désastre. Il en éprouvait presque un soulagement.

Ses frères étaient partis, emportant les lambeaux de son mince héritage. Ainsi que l'avait, dans un bon but, certes, souhaité Mme de Mondastruc dans son testament, elle laissait sa part entière de la propriété à Jean à charge de désintéresser ses frères et sœurs avec sa petite fortune personnelle. Des quelques capitaux qu'elle-même avait conservés lors du partage, trois ans auparavant, il n'était pas question et il ne restait plus trace.

Pour obéir au désir de sa mère, Jean céda jusqu'à son dernier sou. Il ne garda rien : la charge lourde d'une propriété sur laquelle il lui fallait encore servir des intérêts fut toute sa fortune. Raymond crut se montrer généreux en ne réclamant pas de suite le mobilier que, par égard pour sa mère, il avait laissé lors du premier déménagement. Sernin, sa part touchée, repartit aussitôt. Mme de la Vrège invita Jean à passer chez elle une partie de l'hiver. Adhémar promit ses prières et Solange dans une longue lettre fit entrevoir que les tristesses de l'heure présente, en lui rendant malgré elle sa liberté, pourraient peut-être la ramener bientôt à la maison paternelle où elle aiderait son frère à perpétuer leurs traditions de famille. Léopold seul parut comprendre l'embarras où se trouvait Jean, et avec une franche cordialité offrit de lui prêter la moitié d'un petit héritage que venait de faire Nora.

— Tu nous rendras ça quand tu pourras, dit-il. Cela vaut même mieux pour nous, tu nous le conserveras.

Mais Jean refusa : comment pourrait-il jamais rendre?

A présent que la vieille maison était rentrée dans le silence, dans le lourd silence que creusent la mort et l'abandon, Jean se recueillait. Le moment était venu où, libre de tout contrôle et de tout obstacle, il allait prendre enfin les résolutions nécessaires. Souvent il les avait envisagées de loin et maintenant qu'il ne tenait qu'à lui de les préciser, d'en fixer l'exécution immédiate, il se troublait et ne savait plus. Depuis la mort de Mme de Mondastruc, Marie-Josèphe venait chaque jour passer une heure auprès de Jean; elle l'aidait à mettre de l'ordre dans la maison, surtout elle l'écoutait et son silence impuissant, mais plein de tendresse, adoucissait l'amère solitude du jeune homme.

Quelquefois, lorsque la fièvre l'avait tenu toute la nuit éveillé, c'était lui qui, dès le matin, venait à Arjac chercher un peu de calme auprès de son amie. Elle le retenait à déjeuner, ils causaient du sombre avenir, ébauchaient dans tous les sens d'irréalisables projets et peu à peu épuisés d'incertitude, s'élevaient à des idées générales, à des causeries très douces qui influaient lentement sur leurs esprits et les amenaient pas à pas à des résolutions encore inconnues.

— Jean, dit un jour Marie-Josèphe, le plus sage, le plus simple serait de remettre la propriété en plein rapport et pour cela d'emprunter...

Le jeune homme vivement lui coupa la parole.

— Hypothéquer Mondastruc? jamais : ce serait une honte sans profit, ma pauvre amie; quand pourrais-je me libérer? Vendre pour vendre, j'aime mieux le faire moi-même et librement. D'ailleurs qui donc voudrait risquer ses fonds sur moi? insista-t-il, comme pour se défendre d'avoir deviné la secrète pensée de Marie-Josèphe. Ma ruine est bien connue, et franchement j'aime mieux cela, quoique j'en aie cruellement souffert. C'est mon excuse et, si l'on ne me considère plus, du moins on ne me hait pas. Je ne suis plus rien pour personne, comme dit Zénaïde, voilà tout.

Avec un sourire dont il s'efforçait de cacher l'amertume, il raconta sa conversation avec la vieille femme, celle plus ancienne qu'il avait eue avec le curé et dont l'impression ne s'était point effacée.

— Voilà où j'en suis, j'ai brisé ma vie et ma carrière pour maintenir des traditions familiales et je les laisse s'effondrer

misérablement. C'est moi, moi qui jugeais mes frères, qui consomme définitivement la ruine de Mondastruc. J'ai failli à toutes mes tâches... comme à toutes mes aspirations.

Mais, reprit-il, en passant la main sur son front, comme pour en chasser les inutiles regrets, cela c'est le passé, et je dois songer à l'avenir.

A côté de lui, Marie-Josèphe se taisait le cœur brisé de chagrin. Ce lui était un intolérable supplice de voir Jean souffrir et se débattre sans pouvoir le secourir, alors qu'elle en avait entre les mains le misérable et indispensable moyen.

— Je travaillerai, dit lentement le jeune homme.

— Oui, mais comment? pensait tout bas Marie-Josèphe.

Pour l'encourager, cependant, elle répondit à haute voix :

— Libre et seul comme vous l'êtes à présent, ce vous sera beaucoup plus facile.

— Je ne suis ni seul, ni libre, répliqua le jeune homme, mes frères, mon nom, mes souvenirs, et, si vous voulez, mes préjugés traditionnels limitent étrangement mon champ d'action. Voyons, pratiquement, que puis-je faire? et même de quoi suis-je capable? Je ne puis pas, à mon âge, sans préparation aucune, devenir ingénieur ou avocat? Et je ne puis pas davantage quêter une place subalterne dans une maison de commerce ou d'industrie quelconque. Je ne puis être ni charron, ni commis-voyageur; j'ai tâché d'être laboureur, j'ai mis, vous le savez, presque la main à la charrue, et vous voyez ce que j'ai obtenu.

Il marcha plus vite et la route résonna sous son pas nerveux.

— Et pourtant, il faut faire quelque chose..., et sans tarder.

Il la regardait, attendant d'elle un conseil, un encouragement, mais elle ne trouvait rien à lui dire parce que sans cesse montaient de son cœur des paroles impossibles à prononcer.

— Vous ne pourriez pas rentrer dans l'armée? risqua-t-elle enfin sans conviction.

— Comme simple soldat alors? J'ai perdu mon grade en donnant ma démission.

— Et dans les chemins de fer?... Il s'y rencontre des gens bien élevés...

— J'y ai songé; avec des protections, je pourrais obtenir une place d'homme d'équipe.

— Vous n'y pensez pas, Jean!

— A être homme d'équipe? Non, dit-il en souriant, pas en France du moins.

— Il y a tant de choses à faire pourtant, reprit anxieusement Marie-Josèphe, tant d'occupations diverses!

— Oui, mais pas pour moi. Que voulez-vous, mon amie, nous sommes des isolés, nous n'avons plus notre place dans la société actuelle. Notre tour est passé.

Ces heures d'intimité qui étaient un apaisement pour Jean bouleversaient Marie-Josèphe. La détresse de son ami s'enfonçait dans son âme comme un remords. Elle s'irritait contre elle-même, se blessait, se broyait, elle s'appelait cœur lâche, incapable d'aimer, cœur froid et insensible qui ne peut jamais se livrer tout entier, s'abandonner, se fondre. Ah Dieu! pourquoi ne trouvait-elle pas dans son amour pour Jean le courage de tout oser? Pourquoi, toujours, en dépit de sa tendresse, de sa pitié, se sentait-elle distincte de lui, isolée et droite en son âme solitaire, qui s'entr'ouvrait parfois, mais ne se livrait jamais? Pourquoi n'était-elle pas emportée, elle aussi, par le souffle de passion qui abolit, qui emporte tout à l'abîme bienheureux de l'amour? Alors, oui, dans ces élans irrépressibles, où rien ne compte, où rien n'est plus que l'amour même, elle eût pu sauver Jean, elle se fût acquis tous les droits. Qu'importent alors ces mesquines questions d'argent! Il ne s'agit plus d'offrir ou d'accepter, tout est commun à ceux qui ne sont plus qu'un. Marie-Josèphe s'arrachait le cœur de n'éprouver pas cet amour tout-puissant. Elle aimait Jean plus que tout au monde, mais un rempart invincible la murait en elle-même, l'immobilisait dans sa solitude. Elle aimait Jean, mais elle ne pâlissait pas sous son regard, mais quand il s'attardait près d'elle, à la nuit tombante, aucun trouble mystérieux ne la faisait défaillir; si sa voix s'altérait en lui répondant, si ses yeux s'embuaient de larmes, c'était de pitié, non de passion.

Alors elle se révoltait contre les conventions mondaines, contre ces « principes » qui défendent à l'amie ce que l'épouse seule peut oser. Elle s'essayait à s'en affranchir, elle s'imaginait disant à Jean tout simplement, comme une chose très naturelle : vous avez besoin d'argent : voici le mien; en l'acceptant vous m'enlevez mon plus cruel tourment...

Elle s'efforçait vers cette franche simplicité et savait bien que ni elle, ni Jean n'y atteindraient jamais.

Elle savait aussi que Jean n'eût pas été malheureux auprès d'elle, et que jamais, jamais il ne lui offrirait, lui, pauvre et dédaigné, de partager sa vie. Et pourtant elle gardait fermés ses mains pleines et son cœur!

XIV

Quelles que fussent ses hésitations et ses difficultés, Jean s'était promis en tout cas de ne pas repasser à Mondastruc cette fête du dix décembre qui lui avait été si pénible l'année précédente. Il ne se sentait pas la force d'affronter une confusion plus complète encore, puisque sa détresse était plus grande, et la seule pensée que les pauvres du pays pussent d'eux-mêmes rompre la tradition lui était insupportable. Il était donc parfaitement décidé à être ailleurs, à cette époque, et pour lui ailleurs représentait une position quelconque, probablement à l'étranger. Il avait bien dû venir, malgré sa répugnance, à cette idée d'éloignement. Continuer à vivre à Mondastruc était impossible, chercher aux environs un travail modeste l'était plus encore. Il avait tout tenté cependant. Il avait accepté l'appui et les recommandations du marquis d'Arjac et de quelques amis fidèles. Mais il s'était heurté à des difficultés de toute nature et bien vite il avait compris que, dans ce pays où il était apparenté à la plus haute aristocratie, presque toutes les situations lucratives lui étaient interdites. C'est ainsi qu'après avoir entamé quelques pourparlers avec un grand architecte de Toulouse, il s'était vu gauchement refuser la place presque promise, parce que, il l'avait compris plus tard, il aurait déplu au marquis de Lurces-Quitrec, fort client de la maison, d'y rencontrer son jeune cousin parmi les employés.

De même, après bien des hésitations, un riche fabricant de poteries n'avait osé le prendre comme secrétaire, et Jean, après deux mois d'efforts et de sacrifices d'amour-propre, se trouvait aussi embarrassé qu'à la mort de sa mère. Le temps pressait pourtant : déjà il avait dû vendre un bout de prairie détachée, il est vrai, de la propriété. Mais ce premier abandon, qui lui en présageait d'autres, sonnait comme un glas funèbre à ses oreilles.

En vain Marie-Josèphe et son père l'entouraient de leur constante affection, il se sentait couler bas, les bras liés, sans même pouvoir se débattre. L'inutilité de ses efforts les lui rendaient tous les jours plus arides et plus lourds : chaque matin, en se levant, il lui fallait une énergie plus grande pour reprendre le fardeau, visiter encore les champs et les labours, décider des travaux auxquels il ne parvenait plus à s'intéresser. « Qui sait, pensait-il, si ce blé que je sème, je le récolterai, si cette terre que je retourne me donnera sa récolte; à qui, dans un an, seront ces vignes et ces champs?... » La pensée de sa mère, de son père surtout, lui devenait une souffrance, il en arrivait à l'écarter le plus possible, en

même temps que de sa lassitude germait une idée d'abdication et d'éloignement. Il n'en parlait pas encore et la rejetait comme une tentation mauvaise : une lettre d'Isaure l'y poussa brusquement en lui faisant comprendre, dans une douleur aiguë, ce que jusqu'ici il n'avait jamais voulu s'avouer. Sans se méprendre au ton léger de ces pages, il en éprouva une irritation et une amertume désespérées.

« Eh bien, ça y est, écrivait Isaure, je suis fiancée! je n'ai pas besoin de vous dire avec qui, vous vous en doutez. Cela devait finir par là, je le savais bien et que rien ni personne ne viendrait m'y soustraire. D'ailleurs, lui ou un autre, qu'importe : il est d'une belle taille assortie à la mienne; grâce à la gymnastique suédoise, au massage arabe et à l'institut de beauté, il s'est constitué un physique fort présentable; il tire au vol, sans en manquer un seul, tous les pigeons de la Grande-Jatte, fait monter les enchères aux ventes artistiques et, par surcroît, se meurt d'amour pour moi. Si je ne suis pas heureuse avec tout ça! Ah! et j'oubliais l'essentiel. Le grand-père Chenilleau, pour l'honneur d'une telle alliance, nous assure une fortune princière. Hubert des Goblettes est très occupé à se confectionner des armoiries pour les accoler aux miennes sur nos voitures et au fond de nos assiettes; maman, subitement guérie, court de bijoutier en joaillier, papa pose sur moi des regards attendris et mes frères m'honorent d'une considération toute nouvelle. Généralement, on me félicite avec juste assez d'aigreur pour que je me sente enviée : le coup d'épingle porte presque toujours sur le nom.

« — Ça vous amusera de vous appeler des Goblettes? Comtesse des Goblettes ou vicomtesse...

« Et moi je réponds :

« — Non, c'est trop court, ça n'a pas l'air vrai, je reprendrai le nom patronymique, je serai Mme Chenilleau des Goblettes, j'aime mieux cela.

« Maman, pâle de colère, me fait des yeux terribles... Et vous aussi, peut-être! J'entends d'ici : le respect, la soumission, les convenances. Oh! non, pas de sermon aujourd'hui, oncle Jean... Vous voyez bien que rien... A propos, il paraît que j'ai le cœur sec. C'est possible, le saviez-vous? Depuis que j'ai dit le fameux oui, maman me reproche sans cesse de n'être pas sentimentale, de manquer d'idéal. Et elle raconte à qui veut l'entendre qu'Hubert et moi nous nous aimons depuis l'enfance : « Tout un roman, ma chère. » Pour m'entraîner par l'exemple, maman a pris avec papa des airs penchés tout à fait drôles; elle rappelle avec des soupirs les douces joies de leurs fiançailles. Papa a la mémoire moins

fidèle, ce qui amène des quiproquos bien amusants. Quand je vous dis que c'est très gai. Et penser que dans vingt ans je raconterai, moi aussi, à mes Chenilleaux et à mes Chenillettes des histoires aussi véridiques!

« Adieu, mon oncle Jean, l'annonce de si grandes nouvelles m'autorise bien à vous embrasser, je pense. « ISAURE. »

Après trois jours de trouble et de perplexité, Jean s'était décidé à montrer ces pages à son amie : il voulait se faire confirmer sa propre opinion et entendit avec un soulagement la jeune fille déclarer :

— Ce mariage ne se fera pas.

Jean soutint le contraire, malgré sa joie intime.

— Pourquoi donc? C'est un parti magnifique, au contraire. En admettant qu'Isaure ne sache pas l'apprécier, croyez bien que sa mère ne le laissera pas échapper. C'est préparé depuis des années! Une fortune pareille, mais songez-y, Marie-Josèphe, c'est un tabouret à la cour, dans notre siècle d'argent. Allez, le pauvre oncle misérable n'a plus qu'à disparaître. J'ai envie de lui laisser Mondastruc en cadeau de noce, un joli cadeau, ma foi, et de filer en Amérique.

Malgré sa profonde souffrance, Mlle d'Arjac ne protesta pas : elle aimait Jean plus qu'elle-même.

— En Amérique, répéta-t-elle faiblement, oui, peut-être. Qu'y feriez-vous?

Il eut un geste d'insouciance.

— Oh! n'importe quoi. Je garderai des bœufs s'il le faut, ou je déchargerai des paquets, j'ai de bons bras, et là-bas, il n'y a pas de préjugés. Cela m'est égal, ce que je ferai...

Il cacha sa tête dans ses mains et resta immobile. Le triste jour d'automne tombait dans le petit salon, moins triste pourtant que ce silence plein d'aveux. La jeune fille ne trouvait pas un mot pour consoler cette douleur. Toujours, hélas! elle avait été l'assistante silencieuse des pires détresses de son ami. Elle se l'était tant reproché, mais aujourd'hui, à l'éclair de cette souffrance nouvelle, Marie-Josèphe comprenait son humble rôle et qu'elle n'en pourrait avoir un autre. Une contrainte plus rigide lui étreignait le cœur davantage et élevait toujours plus haut le mur qui la séparait de tout.

Jean se leva et lui tendit les deux mains, comme jamais encore il ne l'avait fait.

— Adieu, Marie-Josèphe, ma chère, ma douce, mon unique amie.

Elle se leva toute pâle : les lèvres tremblantes, bouleversée d'une émotion trop forte.

Pourtant, sans un mot elle lui rendit son étreinte, gardant dans son cœur, comme une blessure, la caresse de ses paroles.

XV

Jean s'imaginait que sa résolution une fois prise, il pourrait l'exécuter promptement. Il n'avait pas prévu les innombrables entraves qui l'arrêtaient à chaque pas. Il ne pouvait ni abandonner Mondastruc sans assurer le sort de la propriété, ni partir pour l'Amérique sans un projet déterminé.

Discrètement averti par Marie-Josèphe, le marquis d'Arjac ne s'était pas élevé contre la détermination de Jean, mais il tenait à lui en faire observer dans le tête-à-tête les difficultés de détail et ne voulait pas lui laisser prendre à la légère un parti si grave et en somme définitif.

— Je suis, tu le sais, entièrement à ta disposition, mon enfant, et t'aiderai de grand cœur de tout mon pouvoir... et de toutes façons, ajouta-t-il sans s'arrêter au geste de protestation du jeune homme. Dispose donc de moi, je t'ai parlé de mes quelques relations à l'étranger, j'écrirai quand tu le voudras. Mais avant de partir et de t'engager d'une façon formelle, il faut avertir tes frères, Léopold surtout, puisque ses intérêts sont liés aux tiens, ici...

— Je lui abandonnerai entièrement les revenus de Mondastruc, dit Jean. Aussi bien la propriété lui reviendra plus tard.

— Par exemple, protesta le vieux gentilhomme, tu ne feras pas cela! Tu dois, au contraire, régler tes affaires d'une façon stricte qui ne laisse place à aucun doute, ni à aucune discussion. Il me semble, mon pauvre Jean, que tu devrais être guéri de ces excès de générosité.

— Je suis las de cette lutte impossible, s'écria Jean, las de mes efforts vains, las de cette lente et constante déchéance, las de manquer à tout ce que j'avais voulu maintenir. Je suis las à n'en plus pouvoir... Je donnerais le peu qui me reste pour être un chemineau perdu, seul dans le vaste monde. J'aurais au moins le droit de coucher sur la route, de gagner mon pain en coupant du bois, de traîner partout mon insouciante misère. J'aurais le droit d'être malheureux!

— Mon pauvre enfant!

— C'est pour cela que je veux partir, que je veux fuir, que je veux m'oublier moi-même. Ah! pardonnez-moi mon ingratitude;

avec des amis tels que vous, je ne devrais pas parler comme je viens de le faire; mais je ne puis plus, réellement je ne puis plus continuer cette vie...

— Je te comprends, dit lentement le marquis, tu as besoin d'un changement radical. Ce n'est pas le courage qui te manque, on a abusé de tes forces... Elles renaîtront dans une autre atmosphère, loin des charges écrasantes que tu rencontres ici... Il est plus facile de bâtir une maisonnette que de soutenir un édifice ébranlé; tu as de tout ton pouvoir retardé la chute, tu as rempli tout ton devoir, et au delà, il faut te faire une autre vie, maintenant, et marcher devant toi sans regarder en arrière. Tu seras toujours, quoi que tu fasses, le digne fils de ton père : on porte sa dignité en soi, elle est indépendante de l'humble ou somptueux emploi de nos journées. C'est pour ne pas l'avoir compris à temps que nos familles déclinent et disparaissent. Tu vas trouver une autre conception...

Il parlait pour laisser à Jean le temps de se remettre. Pour que le jeune homme, toujours maître de lui, eût jeté subitement son cri de douleur, il fallait qu'une souffrance nouvelle, plus aiguë et plus poignante que les autres, eût vraiment ravagé son âme. Et M. d'Arjac se demandait à son tour si le mariage d'Isaure ne déterminait pas cette crise. Il dissertait doucement, généralisant les questions, comme il aimait à le faire, attendant, pour revenir aux points pratiques qu'il voulait traiter, que Jean eût repris possession de lui-même.

Le marquis regrettait un peu d'avoir éloigné Marie-Josèphe, qui aurait peut-être mieux que lui trouvé en cet instant les paroles qu'il eût fallu dire. Mais comme il s'était proposé d'offrir un appui matériel à Jean, il avait voulu le voir seul. Au premier mot qu'il avait glissé, à sa discrète allusion, il avait senti se cabrer la fierté du jeune homme. Le moment n'était pas propice : le vieux gentilhomme, avec toute son expérience, tout son long usage de la vie, se sentait intimidé par la souffrance ombrageuse de Jean.

— Vous avez raison, dit tout à coup le jeune homme, je dois d'abord annoncer ma décision à Léopold; le mieux serait que je puisse lui apprendre en même temps que tout est arrangé pour l'exploitation de Mondastruc.

— Tu voudrais louer? tu ne trouveras pas.

— J'essaierai..., en morcelant..., en donnant une vigne à l'un, un champ à l'autre..., de quoi payer Léopold..., le reste sera en friche.

Une seconde fois, le marquis tressaillit de pitié; ce découragement, cet abandon, trahissaient chez Jean un excès de souf-

france. Sa voix était lasse et brisée; on sentait que, vraiment, comme il l'avait dit, il n'en pouvait plus.

— Eh bien, essaie, mon enfant, conclut le père de Marie-Josèphe : je chercherai aussi de mon côté..., et, si je puis t'être utile..., tu sais...

— Je sais, merci.

Jean rentra chez lui découragé et brûlant de fièvre; les paroles de son vieil ami, sans lui apprendre rien de nouveau, l'avaient mis aux prises avec les difficultés pratiques qu'il eût voulu balayer à n'importe quel prix. Il comprenait qu'à moins de vendre Mondastruc, il ne pouvait, même par un renoncement, en déposer le fardeau. D'ailleurs, en y songeant de plus près, Jean ne se sentait pas le courage cruel de décider cette mise en vente, d'en ordonner l'annonce dans les journaux, l'affichage en grosses lettres sur les murs des mairies voisines. Non, non, cela, il ne le pouvait pas. Une seule solution l'attirait, celle à laquelle, de suite, il avait songé : offrir Mondastruc à Isaure. Sans Léopold, Jean n'eût pas hésité un instant, et il serait parti, pauvre comme un mendiant, mais allégé et consolé de laisser sa chère vieille maison à celle qui, seule, l'avait aimée comme lui. Il eût trouvé une douceur à se rappeler ainsi constamment à son souvenir en la replaçant lui-même dans ce cadre où ils avaient vécu ensemble de si douces journées. Mais il n'était pas seul maître de Mondastruc.

Les jours suivants se passèrent pour le jeune homme en fatigantes et inutiles démarches; il cherchait à louer par morceaux la propriété, car les grands fermages ne sont pas dans les usages du pays. Mais la plupart des paysans avaient quelques terres et ne cherchaient point à agrandir leur champ de travail. Ils préféraient envoyer leurs enfants à l'usine de Ferrassou.

C'était plus sûr que le bénéfice aléatoire des récoltes, et puis il y avait des avantages à être bien avec Ferrassou, un homme habile et puissant qui serait maire et député aux prochaines élections. Ils expliquèrent longuement ces choses à Jean en s'excusant de ne point accepter ses offres. A grand peine, le jeune homme parvint à louer les vignes et dans des conditions déplorables. On le voyait pressé d'en finir et on abusait de lui.

— Que voulez-vous? c'est naturel, reconnaissait Jean lui-même, pour calmer l'indignation d'Ambroise. Ils n'en voulaient pas de ces vignes, c'est presque pour me rendre service qu'ils les ont prises, je ne pouvais en exiger une bien forte location. Et puis nous savons ce que coûte la culture!

— Pour Monsieur, oui, qui est obligé de payer des ouvriers, mais pour eux qui travaillent eux-mêmes. De si belles vignes qui rap-

portent bien, les bonnes années, dans les cent cinquante hectolitres.

— Une fois en dix ans, mon pauvre Ambroise.

— Ça arrive, Monsieur, ça arrive, je l'ai même vu bien souvent, n'est-ce pas Mélano?

Depuis la mort de Mme de Mondastruc, une sorte d'intimité s'était établie entre Jean et ses deux vieux serviteurs. Ils n'ignoraient rien de la ruine de leur maître, et s'efforçaient de l'aider selon leur pouvoir : Ambroise souffrait cruellement dans son orgueil des humiliations de la situation et tenait tête obstinément à tous les méchants racontars qui avaient cours dans le village. Pour lui Mondastruc restait toujours et quand même « le château » et Jean, le seigneur du pays... « Mondastruc est plus vieux qu'Arjac », répétait-il quelquefois pour l'avoir entendu dire à son défunt maître.

Mélano mettait son dévouement dans la plus stricte économie domestique; elle lavait le linge, repassait, raccommodait, cuisinait avec une inlassable activité.

— Tu as trop d'ouvrage, ma pauvre vieille, disait Jean, qui la tutoyait depuis l'enfance. Tu ne te reposes jamais!

— Ce n'est pas le travail qui me peine, répondait-elle, c'est de n'en pas savoir faire davantage.

L'annonce du départ de Jean fut un coup de foudre pour tous les deux; ils ne voulurent pas y croire d'abord, puis protestèrent, prièrent, pleurèrent même. Ambroise se rendit le premier, mais dans le tête-à-tête, Mélano essaya de quelques observations :

— A quoi est-ce que cela vous servira, Monsieur Jean, de partir si loin : s'il ne s'agit que de vivre sans rien plus, vous vivrez assez ici. Ce qui vous chagrine, je le vois bien, c'est de ne plus faire du bien à tout le pays comme du temps de M. le Comte. Est-ce que vous en ferez davantage quand vous serez à des milliers de lieues? Bien au contraire, vous laissez la place à ce Ferrassou et à tous ces intrigants qui veulent tout bouleverser par ici. Vous ne pouvez plus faire beaucoup, bien sûr, mais vous y êtes quand même et, on a beau faire, le *Monsieur* c'est vous. C'est un mauvais moment comme ça, à passer, ensuite ça ira mieux. Qu'il y ait seulement quelques bonnes années... Il ne faut pas secouer la tête, Monsieur Jean, il ne faut pas se décourager, croyez-moi... Et puis même, si les bonnes années ne venaient pas, faites-le ici, ce que vous voulez faire là-bas : je sais bien que ce n'est pas partout pareil, mais enfin les hommes sont toujours les hommes, et l'argent ne pousse nulle part tout seul. C'est encore ici que vous valez le plus, à cause de votre nom, de votre famille; vous avez été officier...

— Mais c'est justement, Mélano, ce qui m'empêche de faire ici ce que je ferai là-bas?

— Et quoi donc? grand Dieu! Vous n'allez tout de même pas vous faire brigand?

— Non, mais je garderai peut-être de grands troupeaux dans les pâturages, des centaines de chevaux, des milliers de bœufs.

— Ici, il n'y a que des troupeaux d'oies et de canards, murmura rêveusement Mélano.

Mais tout à coup, se frappant le front, le visage illuminé, elle s'écria :

— C'est cela, voilà ce qu'il faut. Oh! Monsieur Jean, mon petit Jean, si...

Elle s'interrompit, subitement gênée elle-même de la vulgarité de son idée. Le jeune homme, pour ne pas lui faire de peine, feignit de s'intéresser à ses projets.

— Si...? interrogea-t-il.

Les mains jointes, la vieille femme déclara bravement :

— Si nous faisions des pâtés de canard!

La joie anxieuse du vieux visage ridé était si touchante que Jean parvint à ne pas rire.

— Mais oui, poursuivit Mélano, maintenant libérée de sa brève confusion, Mme la comtesse disait que je les faisais mieux que Tivollier, et on les vend cher à Toulouse. On achèterait des canards; avec une propriété comme celle-ci, et de l'eau, du grain, ça ne coûterait presque rien pour les nourrir, je sais faire, et nous expédierions des caisses de pâtés dans les grands restaurants. J'ai justement un neveu qui est garçon au buffet de la gare à Toulouse. Il en connaît du monde des restaurants, il nous trouverait des pratiques!

— Ma bonne Mélano, dit Jean avec un sourire, me vois-tu conduisant une bande de canards dans les champs, ou, en tablier blanc, pilant des foies sous ta haute direction.

— Les canards valent bien les bœufs, et puis ce n'est pas vous qui feriez ça.

— Alors, qu'est-ce que je ferais, moi? demanda-t-il amusé.

— Eh bien, les comptes, pardi! Il faut bien toujours quelqu'un pour faire les comptes dans les maisons de commerce.

— Mondastruc, maison de commerce, avec une couronne de comte sur nos terrines!

— Il y a bien des couronnes de prince sur des bouteilles, et du duc d'Aumale encore. Monsieur en avait autrefois. Vous verrez, monsieur Jean, en y pensant, mon idée ne vous semblera plus si mauvaise. Vous comptiez bien les gerbes et les litres

de vin, vous compterez les pâtés, voilà tout. C'est encore la même chose.

Jean fut toute la nuit dans un état de demi-cauchemar, ce qui lui arrivait souvent depuis quelque temps. Les soucis l'empêchaient de dormir sans lui laisser une lucidité complète. Il était poursuivi par de grandes affiches blanches et vertes sur lesquelles était écrit en gros caractères : A vendre par adjudication en un ou plusieurs lots, propriété de 200 hectares sise en la commune de Mondastruc, comprenant château, dépendances, communs, vignes, terrain de culture, bois, prairies naturelles et artificielles, etc. Mise à prix :

Là, sa vue se troublait; il ne pouvait pas fixer une mise à prix, jamais il ne le pourrait : les vignes et les champs, oui, cela pouvait s'évaluer, mais le reste, ce qui n'était rien pour les autres, ce qui était tout pour lui, la vieille maison, les souvenirs, les traditions, les prières envolées, les larmes, les joies éteintes, tout ce qui, depuis des siècles, imprégnait ces vieux murs, cette atmosphère faite des vies effacées, ce que personne ne voyait, mais ce qui le tenait, lui, ce qui l'emprisonnait, l'attachait par tout l'être! Et la chapelle, et les tombes précieuses si près des vivants qu'elles semblaient n'être point retirées de leur vie, il cèderait tout cela à des étrangers, à des indifférents! Un Ferrassou ou d'autres pourraient, pour quelques milliers de francs, abattre, changer, détruire, jeter au vent les chères reliques du passé, l'âme puissante et confuse des Mondastruc!

Comment, un jour, avait-il pu croire cela possible? Il souffrirait, il vivrait comme un paysan, poussant lui-même sa charrue, il ne serait plus qu'un pauvre parmi les pauvres; il mourrait à la peine, mais il serait jusqu'au bout la sentinelle abandonnée, le veilleur solitaire qui protège le trésor sacré. Il ne permettrait pas qu'un étranger se dressât en face du Pavillon de la Reine, du Pavillon d'Isaure, et un jour, quand il serait très vieux, il lui dirait que pour elle il avait voulu partir, que pour elle il était resté.

Vers le matin, il s'endormit et quand, deux heures plus tard, il se réveilla, une douleur profonde, mais sereine et forte comme sa décision nouvelle, avait succédé à l'angoisse inquiète des jours précédents.

C. Nisson.

La fin prochainement.

LE CARDINAL RICHARD

SOUVENIRS

Le 8 mai 1888, lorsque Mgr Richard me manda auprès de lui pour me proposer les délicates fonctions de promoteur, voyant mes hésitations, il me dit : « C'est moi qui prends les décisions et les responsabilités. »

Le Cardinal est tout entier dans cette parole; elle explique sa manière de gouverner : il se déclarait seul responsable; c'était avant tout une conscience. Lorsqu'il fallait prendre un parti, il pesait les raisons pour et contre, les examinait devant Dieu, les passait au crible de la science canonique et théologique; et lorsque, après bien des hésitations, sa conscience lui dictait une solution, cette solution devenait une résolution inébranlable : rien ne pouvait le faire reculer; le Breton apparaissait sous son doux entêtement.

Lorsqu'il examinait une question ou traitait une affaire, le Cardinal trouvait de suite le principe de la décision dans sa science canonique et théologique. Mais comme il était essentiellement consciencieux, il voulait s'assurer qu'il ne se trompait pas. Il allait à sa bibliothèque, prenait sur le rayon le volume où la question était traitée, l'ouvrait en disant : « C'est à droite ou à gauche, à tel endroit de la page. » Il ne se trompait jamais. Il avait une merveilleuse mémoire, fidèle, impeccable. Il se souvenait des choses les plus lointaines avec une précision de détails qui étonnait.

En administration, il avait ses idées à lui, et, bien qu'il consultât toujours son Conseil, la plupart du temps, il s'y tenait, non pas par amour-propre, mais parce que sa conscience lui donnait raison. Lorsque, après avoir discuté des nominations, le Conseil n'aboutissait pas, il arrivait au Cardinal de dire en souriant : « Messieurs, je crois que le Saint-Esprit ne nous inspire pas aujourd'hui pour cette nomination : passons à autre chose; nous reprendrons cette question à notre prochaine séance. » Quand le Conseil était divisé d'opinions, il disait : « Messieurs, nous remettrons cette question à une autre fois; d'ici là, je vais bien prier le Saint-Esprit pour qu'il m'éclaire. »

Précisément parce qu'il était une conscience, il ne s'en rapportait qu'à lui-même. Toutes les affaires sans exception lui passaient par les mains; il descendait dans les plus petits détails. Après une visite pastorale, remonté en voiture, il se rappelle qu'il n'a pas regardé les confessionnaux. M. Bureau, archidiacre, lui dit : « Eminence, je vais aller voir si tout est en règle. » Le Cardinal descend de voiture et va lui-même les visiter.

Il prenait tout son temps pour examiner les affaires et n'était jamais pressé. Il lisait toutes les pièces, lentement, attentivement, sans rien passer. Il dominait les affaires et ne se laissait jamais dominer par elles. Un jour, à l'époque où j'étais promoteur, je m'empressais de mettre sous ses yeux plusieurs dossiers. « Pas si vite, me dit-il avec calme, les affaires l'une après l'autre. » Il avait pour principe, à l'exemple de saint François de Sales, qu'aller lentement, c'est aller vite, que prendre son temps, c'est gagner du temps.

Son principe de gouvernement n'était pas : gouverner, c'est prévoir. Il laissait aux événements le soin de lui manifester la volonté de la Providence. En général, il n'était pas l'homme des initiatives hardies. Il avait fait sienne la maxime de saint Vincent de Paul : « N'enjambons pas sur la Providence. » Certes, il n'enjambait jamais; il ne se pressait pas de prendre une décision : il était essentiellement temporisateur. Sa seule préoccupation était de faire en toute chose la volonté de Dieu, et pour cela de la découvrir dans les événements, dans un mouvement d'opinion des fidèles, dans ce qu'il appelait une indication de la Providence.

Le Cardinal était, dans toute la force du terme, un homme d'Eglise; par toute sa manière d'être, il appartenait à la lignée des évêques d'autrefois. Il avait la distinction de race. Il possédait à fond la science de son état. Me Barboux, ayant dû se mettre en rapport avec lui, à propos du legs Bernay intéressant les fabriques du diocèse, me disait : « On m'avait représenté le Cardinal comme un ascète ignorant les choses de ce monde : il connaît et traite les affaires comme personne et sait le droit civil-ecclésiastique comme un jurisconsulte. » C'est ce qui faisait dire à M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice et vicaire général : « De tous les évêques de France, le Cardinal Richard est celui qui connaît le mieux son métier. »

Pour ceux qui ont vécu dans son intimité, la vie du Cardinal était une continuelle édification. Il était resté fidèle à la règle du séminaire. Levé à 5 heures, il faisait une heure de méditation, sa préparation à la messe qu'il disait à 7 heures. Après l'action de grâces, le petit déjeuner, la lecture d'Ecriture sainte, les petites

heures. A 11 heures 3/4, l'examen particulier. A midi, le repas suivi de l'*Angelus* et d'une visite au Saint-Sacrement. A 5 heures, l'office, la visite au Saint-Sacrement. Après le souper, chapelet en commun, causerie, lecture des journaux. A 9 heures, prière en commun à la chapelle avec toute sa maison, ecclésiastiques et domestiques. A 10 heures, coucher.

Il était très mortifié, sans en rien laisser paraître. Il ne prenait jamais de récréation, même après le repas de midi. Il ne sortait dans le jardin que l'été, vers 5 heures, pour dire son bréviaire. Il ne demandait jamais rien pour lui : c'était toujours assez bien, quand il s'agissait de sa personne. Il observa le jeûne et l'abstinence jusqu'à la fin, bien que son âge l'en dispensât.

Il avait une régularité très grande dans ses habitudes, prenait toujours la même quantité de nourriture, la même quantité de sommeil. Il ne travaillait jamais après le repas du soir. En voyage, il ne changeait rien à son règlement; ayant un compartiment réservé, cela lui était facile. Il faisait sa visite au Saint-Sacrement, en se mettant à genoux sur la banquette et en appuyant son front sur la barre de fer du filet. Il adorait le Dieu du Tabernacle de loin, dans les églises dont on apercevait le clocher.

Sa modestie rappelait celle de saint Philippe de Néri. Son chirurgien, les sœurs gardes-malades, son valet de chambre, pourraient dire jusqu'à quelle scrupuleuse délicatesse il la poussait.

Sa piété était douce, aimable, comme celle de saint François de Sales, son patron et son modèle. Sa vie était une prière continuelle, une union à Dieu ininterrompue. Quand on ne le trouvait pas dans son cabinet de travail, on était sûr de le trouver à la chapelle à genoux, récitant son office ou priant devant le Saint-Sacrement. Il mettait toute sa confiance dans la prière. Aussi faisait-il prier constamment à ses intentions les communautés religieuses, et y invitait-il souvent les fidèles par des triduums, des neuvaines de réparation, des consécrations au Sacré-Cœur et à la sainte Vierge.

Il priait avec la foi que le Sauveur demandait à ses disciples pour être exaucés, une foi à transporter les montagnes. Un mardi de septembre 1900, je lui apportai deux chèques de 100 000 francs et un chèque de 30 000 francs, en tout 230 000 francs, qui m'avaient été remis pour les œuvres du diocèse de la manière la plus inattendue. Le Cardinal reçut cette bonne nouvelle le plus tranquillement du monde. « C'est bien, dit-il, sans être autrement ému ni surpris; ce sera pour faciliter la construction de l'église Saint-Jean de Montmartre. J'avais fait, à cette intention, une première neuvaine à saint Joseph; j'en

commençais une seconde, saint Joseph m'a exaucé. Avez-vous autre chose à dire? »

Que d'affaires il a ainsi traitées avec Dieu! Que de grâces il a obtenues! Il répétait souvent : « Prions! prions! » Il aimait les cérémonies, les offices et ne les trouvait jamais assez longs. A la basilique de Montmartre, le jour de la fête du Sacré-Cœur, il officiait le matin et l'après-midi, présidait la procession; à six heures du soir, quand tout était terminé, il ne ressentait aucune fatigue et se déclarait prêt à recommencer. Là encore il était homme d'Eglise.

Je ne lui ai jamais connu que des vues surnaturelles. Il pouvait se tromper dans certains choix, dans certaines mesures : il le reconnaissait avec une humilité touchante. Mais il n'agissait qu'avec des intentions droites et désintéressées. Il ne cherchait et ne voulait que le bien et la justice. Un jour avant le conseil, Mgr d'Hulst nous dit : « Aujourd'hui nous allons parler de telle cure à pourvoir. Il faut proposer au Cardinal son ami, M. X... Il a tellement peur de paraître favoriser ses amis qu'il les traite plus mal que les autres et qu'il oublierait celui-là. » En effet, ce ne fut pas sans de grandes hésitations que le Cardinal accepta le nom proposé : « C'est précisément parce que je suis son ami, que je crains de ne pas être impartial. Aussi je ne m'en rapporte pas à moi, mais à mon Conseil. »

Il était d'une humilité qui contrastait avec sa dignité de prince de l'Eglise. Il ne porta jamais son nom « de Lavergne », se contentant de celui de Richard, bien qu'il fût d'une noblesse remontant à Henri IV. Comme le cardinal Guibert, il refusa toujours d'avoir un équipage à deux chevaux, sauf à Rome où le protocole l'exige. Dans une circonstance solennelle, il fit demander à M. Félix Faure s'il pouvait se présenter à l'Elysée avec son coupé à un cheval; le Président fit répondre que le Cardinal pouvait venir dans son équipage ordinaire.

Il recevait de temps en temps, et d'un peu partout, des demandes de secours de Nantais, ou soi-disant tels, qui s'appelaient Richard et se réclamaient de sa parenté. Le bon Cardinal disait en souriant : « Je crois bien que je ne rougirais pas d'avoir des parents pauvres; mais j'ai beau chercher dans ma mémoire, je n'ai plus de parents qui s'appellent Richard; il n'y en a plus à Nantes. »

Son humilité le portait à s'effacer : « Je ne suis pas le cardinal Guibert, me disait-il un jour. Je ne puis prendre la tête de l'Episcopat comme lui. » Mais le jour où sa conscience lui enjoignit de parler et d'agir comme le représentant de l'Eglise de France, ce jour-là sa conscience eut raison de son humilité.

Lorsque j'étais reçu en audience par Pie X dans les pèlerinages que je conduisais à Rome, le Saint-Père me chargeait toujours des choses les plus aimables pour le Cardinal Richard. « Dites-lui que le Pape lui commande de vivre et lui défend de mourir. Vous porterez au Cardinal, pour lequel je professe tant d'affection, tant de vénération, vous lui porterez le cœur du Pape. » Le 22 juillet 1907, Pie X s'entretenait en ces termes, avec un catholique éminent, de l'archevêque de Paris : « Dites-lui surtout que je vis avec lui, que je prie, que je respire avec lui, qu'il est constamment auprès de moi, que je crois qu'il me parle... » Ces témoignages d'amitié du Saint-Père remplissent son cœur de joie, mais en même temps mettaient son humilité à l'épreuve. « Je n'y comprends rien, disait-il; je ne sais pas ce que j'ai fait pour que le bon Pape me traite ainsi. » Il ajoutait : « Il est vrai que je l'aime tant. »

Le Cardinal réalisait complètement ce que le dix-septième siècle appelait l'honnête homme. Il était profondément honnête, vrai, sincère. « Je n'ai jamais vu de malade plus honnête, disait son médecin. Il se rend très bien compte de ce qu'il éprouve, ne cherche pas à se faire illusion et garde un moral parfait. » Il était d'ailleurs fils de médecin. Il ne donnait pas facilement sa confiance; mais une fois qu'il l'avait donnée, il ne la retirait plus.

Il aimait la modération, la mesure, avait une répulsion instinctive pour l'exagération, l'outrance. Ces qualités se retrouvaient dans son style. Son mémoire relatif à l'histoire et au culte de Françoise d'Amboise, était rédigé avec une telle modération dans l'éloge, une telle honnêteté, qu'il fit une grande impression sur les membres de la Congrégation des Rites et contribua singulièrement au succès de la cause de sa béatification.

Sa sagesse dans les conseils, sa prudence dans les jugements venaient de la même source : conscience, honnêteté. La précipitation dans les jugements sur autrui n'était pas son fait; la charité sans doute lui inspirait cette réserve, mais aussi sa conscience scrupuleuse.

Il avait une extraordinaire puissance de travail et aussi une très grande facilité qui avait frappé le cardinal Guibert. Le voyage annuel à Rome était sa seule distraction; il y retrouvait les souvenirs de sa jeunesse sacerdotale. Encore n'était-ce pas pour lui un véritable repos, car il donnait beaucoup de son temps aux affaires. Le cardinal Gotti me disait un jour : « Le cardinal Richard fait notre admiration. Il va dans les Congrégations avec ses dossiers et traite lui-même toutes les affaires, comme un jeune évêque. »

Il répétait souvent à son entourage : « Travaillons, travaillons ». La correspondance, les travaux pour les Congrégations romaines,

l'examen minutieux de toutes les affaires diocésaines absorbaient tout son temps. Sa santé n'en souffrait pas; elle semblait même trouver dans ce labeur opiniâtre une nouvelle jeunesse. Au fond sa constitution était plus vigoureuse qu'elle ne le paraissait. Il avait un organisme à combustion lente; son grand calme, la possession de lui-même lui donnaient des réserves de forces qu'il dépensait à propos et sans excès. Ce vieillard, presque nonagénaire, n'avait aucun signe de sénilité. A quatre-vingt-neuf ans, on lui faisait encore la tonsure toutes les semaines, comme au séminaire.

Sa charité était saintement prodigue. Il dépensait, en aumônes, de 70 à 80 000 francs par an; ses générosités dépassaient même les limites du diocèse. Certains pauvres lui adressaient des lettres qu'ils n'affranchissaient pas, en l'appelant sur l'enveloppe : « Sa Majesté le Cardinal. » La poste reconnaissait, à l'écriture et à l'orthographe, un client du Cardinal et ne surtaxait pas la lettre; c'était une manière délicate de s'associer aux charités du saint Archevêque. A un prêtre retraité, qui se plaignait à lui d'être à court, il remettait sur sa cassette un supplément de pension; et, comme celui-ci le remerciait, il l'arrêta par ces mots : « Je vous défends de le dire et de me remercier. »

Il était plein de charité pour ses prêtres. Avec quelle paternelle bonté il leur tendait la main dans les moments difficiles! « Lorsqu'on avance dans la vie, me disait-il un jour, on ne se fait plus la même idée de la vertu que lorsqu'on était plus jeune. » Il entourait les rigueurs nécessaires de la justice, des ménagements de la charité. Souvent, après avoir fait passer la justice, il faisait intervenir la miséricorde.

Le Cardinal aimait beaucoup la famille. Il la considérait comme la réserve des vertus chrétiennes dans notre pays. Dans des difficultés ou des conflits amenés par une vocation, il s'arrêtait ordinairement devant l'autorité des parents et conseillait d'attendre.

Chaque année, il se rendait en Vendée, à son château de Lavergne ou de l'Echasserie, et réunissait sous son toit et autour de sa table ses neveux et petits-neveux. Lorsque la famille s'augmentait d'un arrière petit-neveu, il ne manquait jamais de faire le voyage pour le baptiser.

C'était comme pour faire revivre la famille absente, que, chaque mardi après le conseil, il réunissait à sa table les membres de l'administration archiépiscopale, souriant avec bonté à la gaieté des jeunes, aux saillies des Parisiens, heureux de voir la conversation animée et tout le monde plein d'entrain. Le mardi 14 janvier, il prit plaisir à rompre des lances avec un de ses archidiacres qui posait des cas de conscience liturgiques. Lorsque nous lui

présentions nos souhaits de fête ou de bonne année, le Cardinal ne manquait pas de nous dire : « Ce qui est pour moi une joie et une consolation, c'est que nous ne formons qu'une seule et même famille, parfaitement unie. »

Pendant ses vingt-deux ans de gouvernement, la mort lui enleva onze vicaires généraux : MM. Gindre, Petit, de Courcy, Icard, Legrand, d'Hulst, Bieil, Bureau, Caron, Captier, Lebas. Il annonçait leur mort à son clergé par une lettre où l'éloge discret s'alliait aux regrets exprimés avec une affectueuse délicatesse.

Le Cardinal était très fin : un mot lui suffisait pour deviner la pensée de son interlocuteur et démêler, sous la banalité des phrases, les mobiles intéressés. Tout en écoutant et en faisant glisser son anneau pastoral le long de son annuláire, il se rendait compte de ce qu'on voulait de lui; son habitude des affaires, sa connaissance des hommes, le mettaient sur ses gardes; on ne le trompait pas facilement, excepté lorsqu'on s'adressait à sa charité. Il savait aussi dire finement les choses et sans avoir l'air d'y toucher. Après la mort du cardinal Guibert, qui exigeait peu de son secrétaire l'abbé Reulet, il fit venir celui-ci et lui offrit de continuer les mêmes fonctions auprès de lui; il ajouta en souriant : « Seulement, ce ne sera pas la même chose. »

Le Cardinal était d'humeur égale et toujours aimable. Il avait quelquefois le mot pour rire. En 1890, il se rendit à Belley pour les fêtes de la béatification du bienheureux Pierre Chanel. Durant le voyage, il relisait le sermon qu'il devait prononcer; et, comme cela lui arrivait fréquemment, il sommeillait. Tout à coup il se réveille, et dit à son secrétaire, qui était alors M. Thomas : « Vous venez de voir une chose que vous ne verrez pas souvent dans votre vie : un prédicateur qui dort à son propre sermon. »

Chaque année, à l'époque des vacances, il ne voyait pas sans regret les vides se multiplier autour de lui, la table du mardi se rétrécir et la famille se réduire à sa plus simple expression. Il répétait alors avec son bon sourire : « De mon temps, à Nantes, on ne prenait pas de vacances. Maintenant elles sont devenues une véritable institution. Toutes les autres institutions peuvent changer, celle-là ne changera jamais. »

Lorsque nous fêtâmes ses quatre-vingts ans, le 1er mars 1899, il nous dit : « Lorsque j'étais jeune, je ne pensais pas arriver à un âge avancé; soixante-dix ans me paraissaient une limite extrême que je n'atteindrais jamais. Maintenant que j'en ai quatre-vingts, je trouve cela tout naturel. »

Il avait eu dans sa jeunesse une forte culture classique. On s'en apercevait à certaines échappées. En février 1893, je l'accom-

pagnais à Rome pour le jubilé pontifical de Léon XIII; nous nous arrêtâmes à Nice, chez le comte de Chambrun. Au déjeuner, le Cardinal eut la conversation qui convenait à un homme du monde comme son hôte. Il parla de nos grands auteurs, entre autres de Bossuet « auquel il préférait saint Augustin, qui montrait plus de cœur ». Il ajoutait : « Saint Augustin ayant eu un échange de lettres avec saint Paulin de Nole, celui-ci, qui était de grande famille, lui était supérieur, non par le génie, mais par la distinction du style. » Le comte de Chambrun était sous le charme et me disait : « Je ne savais pas mon Cardinal si intéressant. »

Pendant ses trente-trois ans d'épiscopat à Paris, il a suivi le mouvement imprimé par le cardinal Guibert et a donné un grand développement aux œuvres. Il a fondé et organisé l'Institut catholique avec Mgr d'Hulst : l'enseignement supérieur lui doit beaucoup. Il a créé avec Mgr d'Hulst l'œuvre des catéchismes, il a créé celles des missionnaires diocésains et des chapelles de secours. Il a réorganisé et développé l'asile de Notre-Dame de Bon-Secours; et poursuivi, à travers bien des difficultés, l'achèvement de la basilique de Montmartre.

Il a encouragé par sa présence, sa parole, les œuvres si nombreuses qui se succédaient dans le grand salon de l'ancien archevêché. Avec quelle paternelle bonté il présidait leur assemblée annuelle! Il écoutait le rapport, tout en somnolant doucement; la lecture du rapport terminée, il se réveillait, et, au grand étonnement de tous, il posait des questions précises, pratiques sur la situation morale et matérielle de l'œuvre; il aimait à descendre dans les détails, à faire des remarques sur certains points spéciaux et des comparaisons avec la situation de l'année précédente. Il adressait ensuite quelques mots d'encouragement; il aimait à répéter la parole de saint Vincent de Paul : « Que chacun fasse son petit devoir et tout ira bien »; celle de saint François de Sales : « Le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien. » Il développait la parole de saint Paul, qui est devenue la devise de Pie X : *Instaurare omnia in Christo.* Il rappelait que les œuvres doivent commencer petitement et ressembler au grain de sénevé de l'Evangile. Il donnait comme exemple les Conférences de Saint-Vincent de Paul. Il disait : « Tout est détruit par la franc-maçonnerie : la famille, la religion, la patrie, la société; il faut restaurer tout en Jésus-Christ. Mais, pour cela, que chacun commence par être chrétien pour son compte et s'y mette tout de suite, aujourd'hui, sans attendre à demain. » Sa dernière parole était toujours une parole de courage, d'espérance, de confiance en Dieu. Il la faisait entendre encore aux déléga-

tions des œuvres, à la réception du 5 janvier, à l'hôtel de Condé.

On appelait le cardinal Guibert le grand Cardinal, et le Cardinal Richard, le saint Cardinal. Mgr de Ségur disait : « Le cardinal Guibert est un saint homme, son coadjuteur est un saint. » L'abbé Legrand, vicaire général, répétait : « Le cardinal Guibert avait pour devise : *Suaviter et fortiter*. Il a emporté avec lui le *fortiter*, et a laissé à son successeur le *suaviter*. » Lorsqu'on étudiera de plus près la vie du Cardinal Richard, on verra que, par certains côtés ignorés du public, il a été grand et qu'il a uni la force à la douceur.

Le cardinal Guibert, scrutant de son regard profond les hommes et les événements, avait prévu et prédit tout ce qui est arrivé. Dans une de ses conversations avec M. Thiers, il lui dit que les temps viendraient où le Concordat serait rompu. « Cela n'est pas possible », répondit de sa petite voix M. Thiers. — « Ni vous ni moi ne verrons cela; mais c'est dans la logique des choses. » Il assista à la laïcisation des écoles, des hôpitaux.

En 1886, le cardinal Richard avait recueilli, avec l'héritage du cardinal Guibert, ses vues sur l'avenir. Il ne s'en est jamais départi. La politique pour lui était très simple. Le cléricalisme maçonnique, voilà l'ennemi. Nous ne sommes pas en République, nous sommes en franc-maçonnerie, suivant l'heureuse formule de Mgr Gouthe-Soulard. Depuis 1879, le plan maçonnique s'est développé lentement mais sûrement : les francs-maçons peuvent s'arrêter devant les révoltes momentanées de l'opinion, bientôt ils reprennent leur marche en avant, ils ne reculent jamais. La franc-maçonnerie, congrégation à vœux solennels d'un genre spécial et non autorisée, expulse les congrégations catholiques même autorisées. Secte athée et matérialiste, elle travaille à supprimer l'Eglise catholique, toute église, et même toute croyance. Oligarchie occulte, elle est devenue un rouage du gouvernement de la République, une sorte de Conseil d'Etat qui, chaque année, au mois de septembre, élabore le programme législatif dans le convent du Grand-Orient. Elle est non seulement un Etat dans l'Etat, mais elle tend à s'identifier avec lui.

Voilà ce que le Cardinal voyait avec la clarté de l'évidence. La politique, comme telle, lui était étrangère; il ne s'intéressait pas à la lutte des partis. Il planait bien au-dessus : il ne voyait dans la politique que la religion, l'Eglise, le pays. Aux yeux des politiciens, c'était sa faiblesse; en réalité, c'était sa force. Il ne connaissait que la politique de principes; il ignorait la politique d'expédients, tout en tenant compte des contingences et des possibilités.

Né sous la Restauration, d'une vieille famille vendéenne, demeuré fidèle à ses traditions, il avait connu dans sa jeunesse les survivants de la grande guerre. Il se rappelait l'échec de la duchesse de Berry en Vendée en 1832; puis, au moment où l'on croyait la religion disparue avec les Bourbons, la renaissance catholique commencée avec Lamennais, dont il avait entendu parler par son frère le saint abbé Jean-Marie de Lamennais; continuée avec Ozanam, le fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul et le promoteur des conférences de Notre-Dame; avec Montalembert, défenseur de la liberté d'enseignement obtenue en 1850 après vingt ans de lutte; avec Lacordaire, l'apôtre des temps nouveaux. Il avait vu des trônes s'écrouler, des gouvernements s'effondrer en vingt-quatre heures. Après tant de révolutions, il ne restait qu'une puissance debout : l'Eglise. Il croyait sage de la tenir au-dessus des fluctuations de la politique. En 1889, au plus fort du boulangisme, il se montrait défiant : « Ce n'est pas encore Boulanger qui sauvera la France », disait-il.

En mars 1891, après le toast du Cardinal Lavigerie, il écrivit une courte brochure, longuement méditée, qui rappelait la manière du cardinal Guibert. Elle avait pour titre : *Réponse de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social.*

Appelé par notre ministère, disait-il, à nous tenir en dehors et au-dessus des compétitions politiques, nous avons mission de rappeler que l'Eglise ne condamne aucune des formes diverses de gouvernement, de même qu'elle ne s'asservit à aucun parti. D'ailleurs, la question qui s'agite aujourd'hui est beaucoup plus haute que toutes les questions politiques. Il s'agit, en effet, de savoir *si la France restera chrétienne ou si elle cessera de l'être*... Au fond, la lutte a toujours été entre la France chrétienne, qui défend la liberté de sa foi, et les sectes antichrétiennes, personnifiées dans la franc-maçonnerie. Aujourd'hui, l'illusion n'est plus possible... Le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de liberté religieuse. Ces deux mots résument, croyons-nous, la disposition générale des esprits. Apportons un loyal concours aux affaires publiques, mais demandons (les catholiques en ont le droit) que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la République. Que les catholiques se placent nettement sur ce terrain qui leur appartient, et qu'ils ne craignent pas d'affirmer leurs revendications.

Nous ne voudrions pas de dénomination de parti. Pour nous, c'est la France chrétienne qui, sans renier aucun des progrès légitimes de notre siècle, s'unit pour défendre sa foi, ses traditions et ses gloires nationales, contre les hommes qui voudraient la déchristianiser.

Au fond, c'était sous une forme modérée qui ne ressemblait pas à la forme bruyante adoptée par le cardinal Lavigerie, ce qu'on a

appelé le ralliement, avant la lettre encyclique de février 1892, où Léon XIII, voulant dégager l'Eglise immuable des formes changeantes de gouvernement, distinguait entre pouvoirs constitués et législation, et concluait : « Acceptez loyalement la République et combattez les mauvaises lois. »

Le cardinal avait fondé l'*Union de la France chrétienne*, pour réunir sur le terrain religieux et légal les catholiques divisés par la politique. L'état-major se composait forcément des hommes les plus en vue des anciens partis, qui étaient, il faut bien le reconnaître, les catholiques les plus militants. Le gouvernement, qui admettait bien que les catholiques acceptassent la République, mais ne leur permettait pas de combattre les lois maçonniques, en prit ombrage et en fit demander la dissolution au Vatican[1]. Le cardinal, qui tenait à se conformer aux vues du Pape, se rendit immédiatement aux désirs de Léon XIII. Il demeura convaincu qu'il n'y avait pas d'autre politique à faire que celle de l'union de tous les catholiques, pour la défense de la religion dans la soumission aux directions pontificales. Aussi vit-il avec satisfaction, à la fin de sa vie, se dessiner un commencement d'organisation des catholiques. C'était la réalisation de leur union sur le terrain religieux, qu'il avait tentée en 1891, et qui fait la force des catholiques belges, allemands, italiens, autrichiens, hongrois. Tant il est vrai que les hommes de Dieu finissent toujours par avoir raison !

La grande force du Cardinal, pendant ces longues années de persécution légale, hypocrite ou brutale, fut la résistance passive, ce qu'on pourrait appeler la résistance bretonne. Il l'opposa au décret des fabriques et au décret sur le droit d'accroissement pour les congrégations. En juillet 1894, le ministère des cultes lui ayant refusé un vicaire général pour des raisons politiques, il maintint sa candidature pendant dix-huit mois, et aurait continué la résistance, si ce vicaire général ne l'eût instamment prié d'accepter sa démission. Lorsqu'il recevait de la direction des cultes ces lettres où, sous une forme volontairement discourtoise, on annonçait de nouvelles atteintes à la liberté de l'Eglise, le Cardinal, en faisant part à son conseil, ajoutait ces seuls mots : « Je mets cette lettre de côté; je prendrai mon temps pour y répondre. »

Lorsque la situation s'aggravait, le cardinal disait à son Conseil :

[1] M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France auprès du Vatican, m'a dit à moi-même, en mars 1893 : « Le Cardinal nous causait des embarras avec son Union de la France chrétienne. Les catholiques n'ont qu'à se tenir tranquilles ; en ne disant rien, ils obtiendront davantage. » M. Constans, étant ministre, tenait un langage bien différent au cardinal Bourret : « En politique, on ne tient compte que de ce qui résiste. »

« J'ai attendu, j'ai réfléchi, j'ai prié; je ne puis me taire davantage, mon devoir est de parler; je vais écrire une lettre au président de la République. » Il ne se faisait aucune illusion sur le sort de ses lettres; mais, à ses yeux, c'était plus qu'un écrit, c'était un acte. Il lui semblait que le silence, dans ces circonstances, eût pu passer pour de la complicité; il tenait à libérer sa conscience, et lui, le représentant de l'épiscopat, à parler au chef de l'Etat le langage à la fois ferme et modéré de la justice.

D'une fermeté inébranlable quand il s'agissait de défendre les droits de l'Eglise, le cardinal était d'une condescendance, d'une charité tout épiscopale pour les personnes.

Un mardi de novembre 1894, pendant le dîner du Conseil, M. Denys Cochin vint annoncer que M. Burdeau, président de la Chambre, était au plus mal. Le cardinal se rappela que M. Burdeau, d'une famille de canuts de Lyon, avait été élevé par les frères des écoles chrétiennes; que, cette même année, il s'était uni aux prières de l'archevêque de Lyon, au pied du lit où M. Carnot expirait, en ajoutant : « Monseigneur, vous venez de nous donner un grand exemple. » Il me pria de me rendre au Palais-Bourbon et de proposer à sa famille d'apporter lui-même au président les consolations de la religion. L'offre fut acceptée; mais le malade reposant, on craignit de le réveiller. Le Cardinal avait tout disposé pour se rendre au Palais-Bourbon, la nuit, s'il était appelé. Le lendemain matin, j'y courus à la première heure; M. Burdeau venait de rendre le dernier soupir.

En 1883, Mgr Richard, étant coadjuteur, avait eu une entrevue avec M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, à propos de la laïcisation des hôpitaux; il avait été reçu froidement. Lorsque Waldeck-Rousseau revint aux Affaires, en juillet 1899, le cardinal eut une nouvelle entrevue avec lui. Il avait été l'ami de son père; il l'avait connu enfant, élève brillant de l'externat des Enfants nantais, et l'avait bien des fois couronné. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, reçut le cardinal Richard comme un étranger, correctement, mais avec sa froideur glaciale et hautaine, sans faire la moindre allusion au passé. Le cardinal en fut plus peiné que surpris. Dans une entrevue subséquente, Waldeck-Rousseau voulut bien oublier un moment le président du Conseil, voir devant lui l'ancien vicaire général de Nantes et mettre en commun leurs souvenirs. Le Cardinal se montra plein de bonté pour l'ancien élève des Enfants nantais et le fils de l'avocat catholique de Nantes, dans une épreuve de famille et dans la crise qui faillit l'emporter lui-même trois mois avant sa mort. Waldeck-Rousseau y fut très sensible et chargea son beau-fils,

M. Jacques Liouville, de lui porter de vive voix ses remerciements, « avant de les porter à qui que ce soit ».

Dans ses rapports avec les chefs de l'Etat et les présidents du Conseil, le cardinal était aimable, digne et courtois; mais il remplissait toujours son devoir en disant la vérité. Il ne manquait pas d'aller rendre visite au Président de la République au Jour de l'an, comme avant et après ses voyages à Rome. Il vit M. Félix Faure une demi-heure avant qu'il fut frappé mortellement. Son allocution au président Carnot, en juin 1889, pour la remise de la barrette cardinalice, contenait une allusion très délicate à la dignité de sa vie familiale. Les quelques paroles qu'il prononça à Notre-Dame devant sa dépouille funèbre, en juillet 1894, furent pleines de tact et d'à propos. Il se montrait ainsi, simplement et sans effort, à la hauteur de sa tâche, et quand les circonstances le demandaient, il se comportait vis-à-vis des pouvoirs publics en prince de l'Eglise et en archevêque de Paris.

En octobre 1893, il reçut à l'archevêché l'amiral Avellane et les officiers de la marine russe et fit chanter le *Te Deum* à la basilique de Montmartre. En octobre 1896, il rendit visite au tsar Nicolas, à l'ambassade de Russie; il le reçut, ainsi que la tsarine, à Notre-Dame, entouré de ses vicaires généraux et de son chapitre, et leur fit les honneurs de la vieille cathédrale, où il fit chanter le *Te Deum*. Il tint même à assister au dîner officiel donné à l'Elysée en leur honneur. En 1891, sur les indications de M. de Laboulaye, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il avait offert à Alexandre III les bannières saintes prises à Sébastopol et placées à Notre-Dame.

En juillet 1898, il me chargea de recevoir en son nom, à la cathédrale, les envoyés de Ménélick, accompagnés par M. Lagarde, consul de France en Abyssinie, qui venaient vénérer les reliques insignes de la Passion.

Le mercredi 31 mai 1905, il recevait à Notre-Dame le roi d'Espagne, Alphonse XIII, et lui rappelait que ses ancêtres et saint Louis y avaient prié. Le jeune roi s'y agenouillait comme eux et soutenait les pas chancelants du vieil archevêque pendant la visite.

Le Cardinal présida les obsèques du maréchal de Mac-Mahon aux Invalides; il se rendit auprès du maréchal Canrobert mourant; et assista, à leurs derniers moments, le général Faidherbe, grand-chancelier de la Légion d'honneur, et le général Dessirier, gouverneur de Paris. Comme il le répétait souvent, il associait dans un même amour l'Eglise et la France.

Il prenait part aux malheurs publics comme aux joies nationales. Lorsqu'une catastrophe mettait en deuil la cité parisienne, comme

l'incendie de l'Opéra-Comique, en 1887, du Bazar de la Charité, en 1897; l'accident du chemin de fer de Saint-Mandé, en 1893, du Métropolitain, en 1903, le cardinal écrivait des lettres touchantes, pleines de foi, d'espérance chrétienne et de consolation pour la douleur des familles atteintes.

On lui a reproché de s'être montré trop réservé vis-à-vis du monde politique. Mais le cardinal Richard a traversé ces temps difficiles, sans recevoir une éclaboussure sur sa pourpre. Par sa grande dignité, par sa sagesse et sa prudence, il a gardé l'honneur qu'il était si facile de compromettre; il a inspiré à tous, même aux adversaires, l'estime et le respect.

A plusieurs reprises, des intrigues se nouèrent à Paris et à Rome contre lui. Le gouvernement, et même certains prélats, le dénoncèrent comme plus religieux que politique, comme n'étant pas à sa place à Paris, où il fallait un archevêque moins retiré, plus répandu, plus moderne. Le cardinal eut vent de ces intrigues. Ne voulant pas être un obstacle au bien, il offrit deux fois sa démission à Léon XIII dans ses voyages annuels à Rome. Léon XIII la refusa nettement et lui fit une obligation de conscience de rester à son poste. Le cardinal obéit.

Dans des conjonctures graves, il gardait la pleine possession de lui-même et sa volonté calme; et lui qui paraissait d'ordinaire hésitant dans ses déterminations, il trouvait la solution juste et se montrait ferme et décidé dans ses résolutions.

Au mois d'octobre 1899, une grève de terrassiers éclata sur les chantiers de l'Exposition prochaine. Les choses prenaient une tournure inquiétante; de nombreux régiments de cavalerie furent dirigés sur Paris pour maintenir l'ordre. On redoutait un conflit entre les ouvriers et la troupe. Des hommes graves pressaient le cardinal d'intervenir, comme l'avait fait naguère si heureusement le cardinal Manning, lors de la grève des dockers de Londres. Il ne repoussa pas tout d'abord cette idée; mais, selon son habitude, il fit une enquête personnelle sur les causes de la grève. Il manda des hommes très au courant de ces questions et les interrogea. Il acquit ainsi la certitude que cette grève avait un caractère exclusivement politique. Il me dit un soir : « Après avoir bien réfléchi, bien consulté et bien prié, j'ai acquis la conviction que cette grève n'est pas sociale, mais politique. Je n'ai donc pas à intervenir, mais à laisser aller les choses. Si elles tournent mal et qu'on se batte dans les rues, alors je ferai comme Mgr Affre, j'irai. » En disant cela simplement, avec force, il tenait dans sa main droite sa croix pectorale, celle que portait Mgr Affre, lorsqu'il tomba martyr de sa charité, et qui lui venait de

Mgr Jaquemet. Il se tenait droit, dans une attitude énergique. Ce soir-là, dans son cabinet de travail éclairé par une petite lampe, le cardinal Richard me parut vraiment grand.

Au mois de janvier 1900, les Pères de l'Assomption furent expulsés. Le Cardinal se rendit à leur couvent de la rue François-Ier, pour leur apporter une parole de consolation; sur l'invitation des Pères, il donna le salut dans la chapelle. Le gouvernement voulut voir dans cette démarche du pasteur un acte politique et faire envoyer de Rome un blâme à l'archevêque. Léon XIII lui fit parvenir, non pas un blâme, mais un avis accompagné d'éloge. Le saint prélat le reçut avec une humilité admirable, en disant : « Lorsqu'à Rome on saura la vérité, on m'approuvera certainement. » C'est ce qui arriva.

Les Dominicains expulsés avaient reçu de M. Waldeck-Rousseau et de M. Combes l'assurance que, s'ils se transformaient en Missionnaires de France sécularisés, ils seraient autorisés; mais, pour cela, il fallait que le Cardinal approuvât les nouveaux statuts. On insista, à deux reprises, auprès de lui pour avoir sa signature. Il la refusa en disant : « Je ne signerai pas la déchéance de l'ordre de Saint-Dominique, ramené en France par le P. Lacordaire. »

Le mercredi 31 janvier 1906, les catholiques de la Madeleine intervinrent pour s'opposer à l'inventaire. Le gouvernement appelait les inventaires une mesure conservatoire; les catholiques clairvoyants les considéraient comme la préface de la spoliation; les événements leur ont donné raison. Le curé de la Madeleine, M. Chesnelong, vint trouver le Cardinal pour le mettre au courani de ce qui venait de se passer. Le Cardinal était au lit; il lut répondit : « En protestant comme vous l'avez fait, en vous conformant aux instructions de votre archevêque, vous avez fait votre devoir; quant aux fidèles, en protestant comme ils l'ont fait, ils ont également fait leur devoir. Dieu soit loué! »

Le lendemain, jeudi 1er février, le gouvernement viola la loi qu'il avait faite, en faisant appuyer la première réquisition de l'agent du fisc par la force armée, alors que, trouvant une résistance, celui-ci devait se retirer. De là, le sac de l'église Sainte-Clotilde, suivi, le lendemain, du sac de l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou. Plusieurs catholiques considérables vinrent trouver le Cardinal et lui demandèrent d'intervenir personnellement, pour mettre fin à la résistance. Il leur répondit : « Je ne puis blâmer les catholiques d'avoir défendu leurs églises. Je dois, au contraire, les féliciter de leur zèle, tout en leur recommandant le calme et l'obéissance à leurs pasteurs. » C'est ce qu'il fit, le mercredi 7 février, à la réunion du Cas de Conscience à Saint-Roch.

La loi de séparation révéla les grandes qualités du Cardinal. Dès le premier moment, il eut la vue très nette de ce qu'on préparait; il en trouva le premier la formule : « La loi, telle qu'elle est, c'est la constitution laïque de l'Eglise de France. » Il ne connaissait pas la mobilité des impressions ni des idées; il ignorait les opinions successives. Lorsque sa conscience lui avait fait adopter une idée, elle ne devenait pas une idée fixe, mais elle était fixée et comme plantée dans son cerveau : elle n'en sortait plus. Il n'avait rien du roseau agité par les vents; il ressemblait plutôt à un menhir du pays breton. Par sa nature même, c'était un résistant. La force d'un homme, c'est de concentrer toutes ses puissances sur une idée. Le Cardinal, bien que, par la pente de son esprit, il fut plutôt porté aux détails qu'à la synthèse, ne perdit pas de vue un instant la position qu'il fallait défendre sans rien céder; il vit clair tout de suite dans le jeu de l'ennemi : « Ce qu'ils veulent, disait-il, c'est laïciser l'Eglise, c'est la destruction de la religion; c'est le plan que poursuivent les sectes antichrétiennes ». C'est ainsi qu'il désignait la franc-maçonnerie.

A la demande du Saint-Père, dans le courant de 1906, des commissions de jurisconsultes et de canonistes distingués, furent réunies à l'Archevêché, pour étudier si l'on pouvait établir des associations cultuelles qui fussent à la fois canoniques et légales. Le Cardinal émerveillait les jurisconsultes par sa science juridique et les canonistes par sa science canonique. Après de longues discussions, il concluait toujours de même : « Si la loi n'est pas modifiée, nous ne pouvons l'accepter, parce que c'est une constitution laïque de l'Eglise. »

Mais ce n'était pas une séparation loyale qu'on poursuivait, c'était une rupture brutale : on voulait faire la séparation contre l'Eglise. Cette loi organique de l'Eglise de France, élaborée par des francs-maçons et des protestants, on l'avait faite sans consulter les évêques, sans appeler les intéressés devant les commissions de la Chambre et du Sénat. On avait bien spécifié dans l'article 4 que les associations cultuelles devraient être conformes aux règles de l'organisation générale du culte; mais il fallait ajouter ces trois mots « et à la hiérarchie », pour rendre la loi acceptable ; il fallait, en outre, répéter cette phrase dans l'article 8, qui rendait le Conseil d'Etat juge de l'orthodoxie des associations cultuelles. Au Sénat, la loi fut enregistrée sans aucune modification. On déclarait la loi intangible. Or, depuis, nous avons vu faire trois lois pour compléter, corriger, interpréter la loi du 9 décembre 1905, et nous ne sommes pas au bout.

De même, si l'on n'avait pas voulu spolier l'Eglise, on n'aurait

pas eu recours à la théorie des biens vacants, artifice légal introduit dans la loi de 1905 pour les biens ecclésiastiques, comme il l'avait été pour les biens de congrégations dans la loi de 1901 sur les associations, œuvre de Waldeck-Rousseau.

On ne voulait pas de séparation amiable et loyale avec une liquidation honnête. On poursuivait sournoisement la destruction de l'Eglise; on avait même escompté un schisme dont on se disait assuré, et on lançait, pour le faire aboutir, des comparses qu'on désavouait ensuite après leur échec piteux.

Le Cardinal suivait tous ces mouvements de l'ennemi, comme un vieux général sur un champ de bataille; pas un moment il ne fut dupe; pas un moment il ne dévia de la ligne que, dans sa conscience, il s'était tracée. On avait tendu un piège : il évita d'y tomber. Il apparut alors comme le vrai chef de l'Eglise de France, lui qui n'avait jamais consenti à remplir ce rôle. Les évêques, dans les assemblées de l'épiscopat, le reconnurent comme tel. « Il était le lien entre nous tous, m'écrivait un évêque le lendemain de sa mort, il faisait l'unité. Il occupait une grande place, bien plus grande que son effacement apparent ne le laissait croire. » Tous s'inclinaient devant sa haute sagesse, son expérience consommée, sa science canonique éminente et surtout, comme le disait le cardinal Lécot, le jour de ses obsèques, devant ses lumières surnaturelles : « Il était le guide de l'épiscopat français, non seulement par l'éclat de ses incomparables vertus, mais encore grâce à cette claire vue qu'il devait aussi à sa sainteté, à cette lumière qui lui venait d'en haut, pour le conduire au milieu des obscurités de l'heure présente. »

Devant le pouvoir civil, il garda jusqu'au bout sa dignité d'évêque. Le samedi 15 décembre 1906, le commissaire de police des Champs-Elysées se présenta au Cardinal : Monseigneur, lui dit-il très ému, je viens vous faire une communication de M. le préfet de police. » Le Cardinal se leva dans sa grande taille : à la prière du coadjuteur, il se rassit. « Vous me mettez à la porte, dit-il au commissaire. Je proteste contre la violation des droits de l'Eglise. Je ne sortirai que par la contrainte. Est-ce la contrainte? — Oui, répondit le commissaire, une contrainte courtoise. — Je ne suis pas prêt pour aujourd'hui, répliqua le cardinal; je partirai lundi. » On se rappelle la manifestation grandiose du 17 décembre.

Au mois de janvier 1906, le cardinal avait profité de la liberté que lui laissait la loi de séparation, pour se choisir un coadjuteur. Il le fit avec les vues surnaturelles et élevées qu'il apportait à toutes ses déterminations. Ce fut pour son cœur d'évêque une grande sécurité de voir l'avenir de l'Eglise de Paris assuré après

lui. Il se retira petit à petit du mouvement extérieur, et vécut plus encore dans le recueillement et la prière, sans se désintéresser des affaires du diocèse qu'il suivit jusqu'à la fin. Le mardi 21 janvier dernier, il présidait encore la séance du Conseil.

Dès le mois de décembre 1906, au milieu des ruines produites par le refus de la loi de séparation, le vieil archevêque, à l'exemple de Zorobabel rebâtissant le temple de Jérusalem, se mit à l'œuvre et créa de nouvelles paroisses. Il voulait rendre les secours religieux plus accessibles à la population toujours croissante, comme le bon Pasteur qui se préoccupe d'assurer la vie surnaturelle à ses brebis. Un des derniers actes de son administration a été inspiré par le zèle des âmes et l'amour du pays. Au mois de janvier dernier, il a préparé et facilité l'adjonction de cinq franciscains français aux franciscains espagnols auxquels est confié le vicariat apostolique du Maroc, afin d'assurer à nos soldats le service religieux par des prêtres de leur nationalité, à défaut d'aumôniers militaires attachés à notre corps expéditionnaire.

Au mois de septembre 1907, à la retraite pastorale prêchée à Issy par Mgr de Ligonnès, évêque de Rodez, il vint présider une conférence. Il adressa la parole à son clergé avec une énergie qui étonna ses auditeurs; il fut profondément touché, lorsque, à sa sortie de la chapelle, ses prêtres entonnèrent le *Dominus conservet eum et vivificet eum*, et le conduisirent à sa voiture en l'acclamant.

Le 2 janvier dernier, à l'hôtel de Condé, mis à sa disposition par la générosité d'un grand chrétien, il reçut les vœux de son clergé auxquels il répondit avec toute sa présence d'esprit et d'une voix forte : « C'est la grande consolation de ma longue vie, d'avoir cherché à faire ce que Dieu veut. Et quand je regarde en arrière, m'en rappelant toutes les circonstances, je n'ai qu'à remercier Dieu de m'avoir toujours récompensé d'avoir cherché à faire sa seule volonté. Je le remercie particulièrement d'avoir couronné tant de bienfaits, en m'accordant pour ma vieillesse ce bon coadjuteur, dont vous appréciez comme moi les hautes qualités de l'intelligence et le grand cœur. »

Dans ces quelques paroles si simples, il livrait le secret de sa vie si parfaite, disons le mot, de sa sainteté.

Le dimanche 5 janvier, il vit défiler devant lui les délégations des principales œuvres, environ 2000 personnes. Il semblait passer une dernière fois en revue les forces du bien dans son grand diocèse et les remettre entre les mains de son coadjuteur.

Cependant le Cardinal sentait ses forces diminuer. Il s'appliquait cette réflexion du cardinal Guibert : « Lorsqu'on arrive à la

vieillesse, on ressemble à un homme qui descend un escalier. On peut bien descendre, on s'arrête encore sur le palier; mais on n'a plus la force de remonter. » Une de ses cousines germaines, tante à la mode de Bretagne, mourut en 1907, âgée de cent cinq ans. Nous lui souhaitions l'âge de sa tante. Il répondait en souriant : « Comme saint Martin, *non recuso laborem*; mais je ne veux faire que la volonté de Dieu. J'ai les infirmités de la vieillesse; la machine est usée : je sens bien que la vie s'en va. » Depuis trois ou quatre ans, il répétait : « C'est ma dernière année. » Il sentait sa fin prochaine et disait à ses prêtres, dans sa lettre du 15 août dernier : « Nous vous demandons de vous souvenir au saint autel de votre vieil Archevêque, quand Dieu l'aura rappelé à Lui. » Il renouvelait cette recommandation à son clergé, à la réception du 2 janvier.

Le mercredi 15 janvier, les sœurs Augustines devaient quitter l'Hôtel-Dieu où saint Landry les avaient établies, treize siècles auparavant : la fureur de la laïcisation avait été plus forte que leurs longs services. Ce fut au dernier moment, au déjeuner de midi, que le Cardinal se décida à se rendre à l'asile de Notre-Dame de Bon-Secours pour les recevoir à leur arrivée. Ce fut le dernier acte public de son épiscopat, acte de protestation contre une injustice criante, acte de consolation pour les innocentes victimes. Lorsqu'il parut, ayant à ses côtés son coadjuteur et un vicaire général, entouré de son clergé, des sœurs et des malades, le vieil Archevêque, tout courbé par l'âge, semblait résumer dans sa personne seize siècles d'épiscopat et représenter les cent dix évêques et les dix-huit archevêques qui l'avaient précédé sur le siège de saint Denis; nouveau Landry, refaire l'Hôtel-Dieu à Bon-Secours et transmettre son héritage à son successeur; nouveau Gozlin, mais un Gozlin pacifique, défendre la vieille cité parisienne contre l'invasion des modernes barbares, destructeurs de la civilisation chrétienne.

Nous ne savons s'il contracta ce jour-là le germe du mal qui devait l'emporter. Le mercredi 22, il en ressentit les premières atteintes et célébra la messe pour la dernière fois. Le samedi 25, son état s'aggravait, puis s'améliorait le dimanche 26, si bien que, tout danger paraissant écarté, on ne lui donnait pas les derniers sacrements qu'il avait demandés la veille. Dans la soirée, une aggravation subite se produisit. Le Coadjuteur proposa au vénéré malade l'Extrême-Onction. « Non, répondit-il; ce matin, les médecins ne l'ont pas voulu; je ne suis pas assez malade. » Le docteur, s'approchant, lui dit que, « depuis le matin, son état s'était aggravé et qu'il pouvait faire ce soir ce qu'il avait

voulu faire le matin. » — « Bien, dit le Cardinal, je désire voir mon confesseur ». Il se confessa et dit tranquillement : « Je demande dix minutes pour me préparer. » Au bout d'un quart d'heure, il redemande son confesseur et lui dit : « Je suis prêt. » Il reçoit l'extrême-onction des mains de Mgr Amette entouré de la famille archiépiscopale, répond à toutes les prières et prononce des paroles d'adieu et de bénédiction grandes dans leur simplicité. Il ne demande pas le saint Viatique, bien qu'il dût lui en coûter de ne pas le recevoir, parce qu'il ne pouvait pas avaler. Ainsi, comme l'a fait remarquer M. le curé de Sainte-Clotilde, jusqu'au dernier moment il se montre homme d'Eglise; l'extrême-onction a été sa dernière fonction; il a rempli la fonction de la mort : *Defunctus*.

Le lundi matin 27, un mieux inespéré se produit. De son lit, il entend la messe célébrée par son secrétaire particulier et la suit dans son missel. A 9 heures, il dit son bréviaire; le médecin arrive, il le prie d'attendre qu'il ait terminé son oraison, et reprend son bréviaire après sa visite. A 11 h. 3/4, il demande son Nouveau Testament et son livre d'examen particulier. L'après-midi, il reçoit deux curés de Paris. Il demande à M. l'abbé Thomas, vicaire général, son légataire universel, de lui relire son testament. Toute la journée, il prie, dit son office, son rosaire. A 11 heures du soir, arrivent ses neveux de Bretagne. Il les reçoit un instant, leur dit qu'il est heureux de les voir et qu'il les recevra le lendemain après la messe.

Le mardi 28, veille de la fête de saint François de Sales, son patron, à 4 h. 1/2 du matin, il dit à la sœur de l'Espérance qui le veillait : « Je ne vois plus mon crucifix ni mon chapelet, et cependant je les tiens toujours. » A 5 heures, Mgr Amette arrive et récite les prières des agonisants. Le Cardinal répond à tout. A un moment donné, il dit : « Je ne suis pas si malade, je vais me lever pour prier à genoux. » A 6 h. 1/2, sans agonie, son âme montait au ciel avec sa dernière prière. Il avait été doux envers la mort, réalisant ainsi cette parole qu'il adressait à son confesseur, quinze jours auparavant : « Je crains de ne pas avoir assez peur de la mort. »

Telle a été l'admirable unité de sa vie. Pie X l'a proclamé « modèle inoubliable de vie sacerdotale et de pasteur fidèle ». Jusqu'à la fin, le cardinal Richard a été l'homme d'Eglise, l'homme de Dieu, l'homme du devoir, et, pour lui appliquer, en les modifiant un peu, les paroles de son cantique à la bienheureuse Françoise d'Amboise : « Prêtre, évêque et Breton toujours. »

H. Odelin, *v. g.*

L'AMÉRIQUE DE DEMAIN

I. Le problème des immigrants. — II. Quelques moyens d'éducation : les hautes écoles du soir, les écoles d'été.

A un Américain qui lui était présenté, certaine grande dame posait, dit-on, la question suivante : « Vous êtes des Etats-Unis? Habitez-vous New-York ou la campagne? » Cette gracieuse ignorance devient de plus en plus rare, et je ne pense pas que beaucoup de lecteurs me demandent pourquoi, ayant déjà vu l'Amérique et écrit sur elle, il m'est venu à l'esprit d'y faire un second voyage et de le raconter. Après avoir, il y a quatre ans, visité New-York et même les gros villages de cinq cent mille habitants ou de deux millions, qui bordent le Potomac et la Delaware, les Grands-Lacs et le Mississipi, il me restait encore beaucoup de « campagne » à voir; et il y en a de fort intéressante, par exemple au sommet des Montagnes Rocheuses, sur les côtes de Californie, dans les déserts de l'Arizona, sur les plateaux du Nouveau-Mexique. Mon plan primitif, qui a été modifié, mais non raccourci, comportait environ 12 000 kilomètres en pays nouveau.

Et pourtant ce n'est pas l'idée de visiter, si intéressantes fussent-elles, des régions pour moi inconnues, qui m'a poussé le plus fortement à reprendre le chemin des Etats-Unis et à y faire un séjour deux fois plus long que le premier. Ce n'est pas même le désir, pourtant vif, de revoir les amis que j'y avais laissés : les amis d'Amérique, tous les deux ans, on les retrouve à Paris. En parcourant, cette fois, les Etats-Unis de long en large, et c'est long! et c'est large! j'ai voulu me renseigner, autant qu'il était possible, sur les questions, fussent-elles insolubles, qui se posent actuellement pour les Américains eux-mêmes touchant l'avenir immédiat de leur pays. De là le titre d'*Amérique de demain* que porteront ces notes de voyage. A ceux qui les jugeraient par trop ambitieuses de prendre un tel nom, je répondrai qu'elles le seraient, en effet, si elles s'appe-

laient *Amérique d'après-demain* et si elles prétendaient, comme elles ne le font pas, s'occuper d'un avenir lointain. J'ajouterai que sur l'Amérique de demain elle-même, elles se proposent seulement de rechercher quels problèmes s'annoncent, quelles craintes et quelles espérances, quelles menaces ou bien quelles promesses. Bref, ce qu'on pense à donner ici, ce n'est point du tout la réponse de l'oracle, mais les termes seulement de la demande qui lui est soumise. J'ose croire, du reste, que ces termes, à eux seuls et par eux-mêmes, méritent tout à fait de retenir l'attention; et s'il est vrai, comme le répétait Brunetière, que les Etats-Unis constituent le plus beau champ d'expérience qui se soit jamais offert à l'humanité, on comprendra, on partagera peut-être la curiosité qui nous a poussé à le parcourir de nouveau, et l'on aimera de savoir quelles combinaisons se trouvent à l'étude en ce gigantesque laboratoire.

Qu'on se rassure, du reste, l'on n'a point affaire ici à un savant de profession, mais à un touriste qui traite les questions, du moins en apparence, au hasard des rencontres; — je dis « en apparence » par un reste de scrupule, obligé que je suis de convenir que mon voyage était, le plus souvent, dirigé avec intention où je savais que les problèmes avaient le plus de chance de se bien poser.

Mais toutes ces explications tournent à la préface, et voici que j'entends plus d'un lecteur impatienté : « Commencez donc, de grâce! Si votre récit est intéressant, nous le verrons bien; s'il ne l'est pas, vous perdez votre temps à soutenir le contraire. »

I

Je pars, cette fois, de Boulogne-sur-Mer et par la ligne hollandaise. Elle n'est point des plus rapides, mettant dix jours à passer l'Atlantique; mais c'est un avantage lorsqu'on a du temps et que la mer est douce, comme elle l'est d'habitude en juin : dans les traversées lentes on glisse sans secousse et l'on se repose mieux que nulle part au monde. De plus, le Français qui fait un voyage d'étude peut, ici, le commencer à bord; il n'y rencontre pas de compatriotes et les Américains qu'il y observe sont, comme on le verra, de l'espèce la moins connue.

Du pont du remorqueur *Holland*, qui doit nous mener au transatlantique *Noordam*, nous voyons déjà se dessiner, en quelque sorte matériellement, l'une des plus graves difficultés que rencontrent les Etats-Unis, celle d'élever et de s'assimiler les immigrants de toute race et de tout pays qui leur arrivent main-

tenant, chaque année, par foules de plus d'un million. Sur le quai manœuvre un troupeau d'êtres humains conduits par un chef, qui leur fait des signes avec un bâton. Ils avancent, ils reculent; ils suivent, sans chercher à comprendre, les injonctions contradictoires qui leur sont données; quatre ou cinq fois, suivant les ordres de la police et du commissaire du bord, transmis par le chef, ils vont, ils viennent, aussi dociles que des choses, et nous avons tout le temps de les considérer.

Quelles figures étranges et sauvages; mais, en la plupart, quelle stoïque énergie! Leurs traits portent la fatigue des longs jours, des longues nuits, passés en chemin de fer, depuis le sud et l'orient de l'Europe. Aux costumes et aux visages, on reconnaît des Italiens, des Russes, des Turcs, des Juifs hongrois et roumains. Leurs vêtements sont pauvres et à peine propres; presque aucun n'a de chaussettes. Les hommes sont en tenue de travail et portent la casquette ou un bonnet fourré. Les femmes sont en cheveux ou coiffées de vagues mantilles; elles sont vêtues de robes et de corsages à couleurs criardes. Il en est qui tiennent des bébés dans leurs bras; le contraste est pénible entre ces enfants dépenaillés et la riche poupée que berce, auprès de moi, une fillette américaine. Un souvenir, heureusement, détourne mon esprit de cette comparaison : je pense qu'il y a un peu plus de soixante ans, deux pauvres petits venaient en Amérique dans des conditions semblables, l'un d'Irlande et l'autre d'Ecosse, deux pauvres petits qui avaient nom John Ireland, Andrew Carnegie.

Les plus intéressants de la bande sont les garçons et les jeunes hommes de quinze à trente ans, à l'air confiant et décidé. J'aime l'initiative que prennent deux d'entre eux : comme on paraît enlever lentement et difficilement la passerelle qui joint le quai au pont, ils sortent des rangs sans être appelés et viennent spontanément donner un coup de main aux matelots. Ceux-là feront des Américains! L'humanité ne progresse que par ceux qui s'offrent d'eux-mêmes quand ils voient qu'un acte est à faire, une parole à dire, une initiative à prendre, et qui ne songent à se demander ni ce qui leur en reviendra ni pourquoi eux plutôt que les autres.

Les passagers proprement dits étant montés tous, on appelle les émigrants un par un. Ils s'embarquent, chargés de valises en carton, de paniers, de gros sacs de toile, d'invraisemblables couvertures. Ils gardent avec eux leur bagage entier. Moi aussi, du reste, mais j'ai laissé quelque chose à la maison; eux emportent tout, sauf la terre des ancêtres, et ils l'oublieront. Peut-être ils l'oublient déjà. On ne lit rien sur leur visage. Ils s'abandonnent à l'inconnu, à l'incompréhensible, à la destinée.

Notre steamer quitte enfin le port, et nous voguons vers le *Noordam*, qui nous attend en pleine mer, mollement balancé sur ses ancres. De cette France qui se dit antireligieuse, les derniers traits qui persistent à l'horizon sont le dôme noir d'une basilique et un grand Christ sur la falaise.

Les côtes de France ont disparu. Nous sommes à l'étranger, complètement à l'étranger. Les gens du bord parlent entre eux hollandais, et anglais avec nous. Des 74 passagers de première, tous sont Américains, sauf quelques Hollandais et quelques Allemands. Dans les 245 passagers de seconde, ces deux derniers peuples sont plus largement représentés. Quant aux 1209 passagers de troisième, ils ne comptent parmi eux que 14 Américains; les autres sont des émigrants de tous pays. Leur provenance ne laisse pas que d'être instructive : 40 viennent de Hollande, 45 d'Allemagne, 48 d'Italie, 93 d'Autriche, 186 de Hongrie, 2 de Bulgarie, 14 de Roumanie, 51 de Grèce, 131 de Turquie, 585 de Russie. Presque tous les Russes et tous les Hongrois sont Juifs.

Israël a donc envoyé la moitié de cette foule! En 1907, il a fourni, lui seul, aux Etats-Unis, 149 182 immigrants dont 93 397 sont restés dans l'Etat de New-York. La cité elle-même en renferme déjà dans les 800 000. Et ils commencent à y tenir beaucoup de place. D'abord confinés dans un faubourg pauvre, ils envahissaient, au temps de mon premier voyage, les rues commerçantes; maintenant vient le tour des quartiers riches.

C'est à New-York en premier lieu que se posera, si elle se pose, la question juive. Déjà l'on peut observer, comme il était inévitable, une certaine jalousie des commerçants et des hommes d'affaires. Si la politique et la religion s'en mêlent, gare l'antisémitisme! Il ne faudrait pas, pour le développer, beaucoup de démarches provocantes comme celles qu'ont faites certains Juifs, à la fin de 1907, auprès du bureau de l'instruction publique de New-York. Ils demandaient qu'on supprimât dans les écoles publiques les hymnes qui s'y chantent, la veille de Noël, pour fêter la naissance du Christ; il a même semblé un moment qu'ils l'avaient obtenu. Devant la protestation énergique des chrétiens, le bureau de l'instruction a déclaré que rien ne serait changé aux usages traditionnels; mais l'émotion soulevée a montré que les Juifs auraient pu payer cher le succès de leur tentative. Qu'ils sachent, au contraire, se tenir à leur place, et ils auront, pour la première fois de l'histoire, l'occasion de montrer, s'ils peuvent, oui ou non, dans un pays qui ne les aura jamais traités mal, se fondre avec les autres citoyens. L'expérience est intéressante. Ils sont, aux Etats-Unis, assez libres et assez nombreux, bien près

de 2 millions, pour montrer de quoi ils sont capables, sous le régime d'une vraie tolérance. S'il existe contre eux des préjugés sociaux, nul du moins ne songe à les exclure du droit commun[1].

*
* *

La question juive n'est qu'un aspect du problème plus vaste de l'immigration. Alors que de 1776 à 1820, environ 250 000 étrangers seulement sont venus s'établir aux Etats-Unis, il n'en est pas arrivé, de 1820 à 1907, moins de 25 318 067. Ils n'atteignaient pas, au début du dix-neuvième siècle, le chiffre annuel de 10 000; ils dépassent de beaucoup maintenant le chiffre d'un million, ayant été, par exemple, 1 100 735 en 1906, et 1 285 349 en 1907[2]. Or l'augmentation suit un cours régulier; elle s'interrompt, et il y a même fléchissement dans les périodes de crise financière, comme celles qui suivirent les années 1854, 1873, 1882, 1892. Il est certain que la crise actuelle amènera, une fois de plus, le travail baissant, pareille décroissance de l'immigration; mais nul doute, non plus, qu'il y ait ensuite relèvement.

Ce n'est pas, toutefois, le nombre qui est inquiétant; ni la place, ni ordinairement le travail ne manquent. La difficulté naît de la provenance même, de l'origine des immigrants actuels. En très grande majorité ils étaient autrefois de même race que les premiers colons ou de races similaires; ils venaient d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, des pays scandinaves, d'Allemagne ou bien de France, peu différents, en somme, des Américains par le caractère, les habitudes, l'idéal, et faciles à assimiler rapidement. En 1906, 67 pour 100 appartenaient aux races qui occupent le sud et l'est de l'Europe, même l'Asie-Mineure. Tandis que les Italiens du sud représentaient, dans ce total, 22 pour 100, et les Juifs, presque tous de Russie, 14 pour 100, le pourcentage des Allemands

[1] Ces préjugés sociaux sont, à la vérité, plus vifs aux Etats-Unis que dans l'occident de l'Europe. Les Juifs sont exclus de la plupart des cercles mondains, et mal vus, très souvent, dans les pensionnats riches ou même dans les hôtels. On m'a raconté qu'un israélite très riche, ami de l'ancien président Cleveland, voulant se loger avec sa famille dans un élégant hôtel de ville d'eaux, se vit répondre qu'on n'admettait pas les personnes de sa race : *No Jews taken*. Il acheta, juste en face, une propriété vacante, y fit bâtir un hôtel splendide avec des prix modérés et cette inscription : *No Jews taken*. L'ancien hôtel, à demi ruiné et obligé de prendre qui se présentait, fut bientôt rempli des Juifs refusés dans le nouveau.

[2] Il faut, toutefois, tenir compte de ce que, cette même année 1907, 310 000 étrangers environ, dont les deux tiers d'émigrants, ont quitté les Etats-Unis. L'accroissement par immigration est ramené de ce chef à 1 075 000. — Par 1907, nous entendons, ici et ailleurs, l'année fiscale qui va du 1er juillet 1906 au 30 juin 1907.

était tombé à 8, celui des Scandinaves à 5, celui des Anglais, Ecossais et Irlandais réunis à 9,3.

Et non seulement l'immigration se recrute surtout, aujourd'hui, en pays inférieurs; elle prend, en ces pays mêmes, des éléments peu désirables. Jadis le Nord et l'Ouest de l'Europe envoyaient aux Etats-Unis une élite ambitieuse, jalouse de plus de progrès et de plus de liberté; le Sud et l'Est leur envoient maintenant, pour une bonne partie, des ignorants, des mécontents et des malheureux qui ne savent quoi devenir et dont la plupart sont enrôlés comme des troupeaux par les agences de transports. Sans doute le gouvernement de Washington a ordonné aux compagnies de navigation d'afficher dans leurs bureaux les lois sur les immigrants en même temps qu'il leur a interdit toute autre réclame que l'annonce des départs et les conditions du passage; sans doute encore le Congrès, dans le nouvel acte sur l'immigration, du 20 février 1907, a renforcé les mesures qui excluaient les étrangers attirés par des contrats de travail plus ou moins explicitement arrangés avant leur départ, et il a étendu cette exclusion à tous ceux dont le voyage serait payé par une association quelconque, une municipalité ou un gouvernement : toutes ces mesures restent insuffisantes, et l'on songe dès maintenant, pour les rendre efficaces, soit à augmenter les amendes contre les Compagnies délinquantes, soit à établir des inspecteurs américains dans tous les ports d'embarquement, soit à convoquer, en vue d'autres remèdes, une conférence internationale. En attendant, l'on examine les nouveaux venus aussi sérieusement que possible. Mais que faire devant des foules qui, souvent, dépassent 5000 par jour? On a vu parfois 20 000 immigrants qui attendaient en même temps l'examen médical. Les refusés n'ont pas été, l'an dernier, moins de 13 064, et tous ces infirmes d'esprit ou de corps ont dû être, en principe, rapatriés aux frais des Compagnies qui les avaient amenés. Mais nombre d'entre eux, rejetés de New-York, ont essayé de s'introduire par les immenses frontières du Canada ou du Mexique, moins faciles à surveiller, la seconde surtout, que ne sont les ports de mer.

Encore si cette foule d'étrangers se répartissait de façon normale, le service qu'ils rendraient à certaines régions compenserait les périls qu'ils font courir à l'ensemble. Mais les Etats du Sud et ceux de l'Ouest, qui manquent de travailleurs, ne reçoivent chacun que 4 pour 100 de l'immigration totale; 22 pour 100 se rendent au centre et 68 pour 100 restent le long de l'Atlantique nord, dont la moitié dans l'Etat presque surpeuplé de New-York. Ces proportions sont celles de 1906. En 1907, 386 244 immigrants

ont donné pour destination l'Etat de New-York; 230 906, la Pensylvanie; 104 156, l'Illinois; 85 583, le Massachusetts et 70 665, le New-Jersey. C'est d'une répartition aussi anormale que dérive le plus gros inconvénient de l'immigration, à savoir la « congestion » de l'élément étranger dans les plus grandes villes, comme New-York, Chicago, Boston et Philadelphie, et son isolement en certains quartiers où il forme des sortes de colonies difficilement pénétrables à l'influence américaine.

Comment assimiler de pareilles multitudes, et les Etats-Unis ne vont-ils pas, sous cette invasion de barbares, compromettre leur civilisation, tout au moins perdre leur caractère propre? C'est une des premières questions que je pose aux Américains du bord. Ils n'en paraissent guère émus.

« Il faut encore de la main-d'œuvre, répondent-ils, surtout dans le Sud et l'Ouest, et il reste de la place pour les nouveaux venus. Nous devons à l'immigration seule d'être devenue la nation la plus populeuse après la Chine et la Russie, sans les comparer à nous! Réduits même maintenant à nos propres forces, nous verrions grandir plus vite que nous et à nos dépens le Canada, l'Argentine, le Brésil; et notre développement industriel, commercial, agricole se ferait avec une lenteur qui équivaudrait à une déchéance. S'il est vrai que beaucoup d'immigrants ne parviennent pas à se fondre avec nous, tous leurs enfants y réussissent, au moins leurs petits-enfants; l'influence principalement de nos écoles, très patriotiques, et aussi l'influence des églises a bien vite fait de les américaniser. Nous observons, d'autre part, que le croisement entre races blanches est très favorable au progrès de l'espèce : les enfants sont plus grands, plus forts, plus intelligents que leurs pères et mères; ils forment une sorte de race neuve et qui réunit les qualités de toutes. » Et la voie est ouverte à une apologie enthousiaste des Etats-Unis...

Je crois bien qu'en effet, le danger n'est pas tel qu'on le pourrait croire. Si forte que soit l'émigration annuelle, elle constitue seulement la quatre-vingtième partie de la population totale; et ceux qui sont nés à l'étranger, les *foreign born*, ne sont, à l'égard des *native born*, que dans la proportion d'un contre six. Bien peu ont dépassé, quand ils arrivent, l'âge où l'on sait prendre de nouvelles habitudes, et un bon nombre, la huitième partie, se compose d'enfants au-dessous de quatorze ans qui ne retiendront presque rien de leur origine. Enfin, là comme partout, se manifeste l'optimisme invincible des Américains : si l'immigration augmente trop et devient réellement dangereuse, on pourra toujours la restreindre, au besoin l'arrêter.

De ce problème et de plusieurs autres, je parle très librement avec mes compagnons de route. Au bout de deux ou trois jours un bon esprit de camaraderie est établi entre passagers, je dirais presque un esprit de famille. Rien ici de la lourdeur allemande ni de la raideur anglaise; rien de l'esprit de classe qui règne toujours un peu dans les groupes français. Rien de la morgue, non plus, ni du magnifique *spleen* des gens trop riches du nouveau-monde. Ils dédaigneraient la *Holland America Line;* elle ne laisse rien à désirer comme confortable ni comme agrément, mais, voilà, elle ne fait pas de réclame à ses passagers, elle ne met pas leurs noms dans le *New York Herald.* Pour avoir le dollar facile (et l'on s'en aperçoit à la quête du concert pour les sauveteurs maritimes), les passagers du *Noordam* n'en préfèrent pas moins le solide au brillant. C'est ici une Amérique de très bonne moyenne, fort peu connue et par là même plus instructive. On y constate avec plaisir, ce dont on pourrait se douter, mais qui ne paraît guère à travers les livres, que tous les Américains ne sont pas agités, excentriques, ni même milliardaires.

Il y a là de fort braves gens qui sont allés en Europe prendre quelques vacances et qui ne cachent pas leur joie de rentrer chez eux. J'y vois des familles dont les membres ne se traitent pas en étrangers, des enfants qui viennent le soir embrasser leur père, des jeunes filles qui parlent à maman. J'y vois un groupe très touchant de quatre grandes sœurs entre vingt et trente-cinq ans, d'un frère de trente, d'une mère de soixante, tous les six presque inséparables. Le père est mort il y a un an; sa veuve, ne pouvant surmonter le chagrin, fut envoyée par le médecin en Europe. Elle a passé l'hiver à Florence avec ses quatre filles; au mois de mai, le fils, architecte, a quitté Paris pour les rejoindre; ils ont visité ensemble Rome, Venise, les lacs; ils rentrent chez eux très émus, et les enfants se demandent avec anxiété quelle sera l'impression de la mère en retrouvant la maison du deuil. Ils lui parlent du frère marié resté à la maison et de sa petite famille, qu'il fera si bon revoir.

A table, j'ai à ma droite une habitante de Sioux-City, que sa santé a obligée de venir en Europe : un déplacement pour les Américains moindre que, pour nous, le voyage de Nice. Cette excellente dame, qui a passé l'hiver à Dresde, ne parle que de son mari et de musique allemande, ce qui ne rend pas, du reste, ses conversations palpitantes.

A ma gauche est un vieux *lawyer* de Detroit qui va tous les ans prendre ses vacances en Hollande. Je lui demande s'il y est né ou s'il y a de la famille. Il me répond que non, mais que c'est

un si bon repos, cette double traversée avec trois semaines de séjour dans le calme néerlandais. J'ai honte, auprès de lui, de ne pas connaître la Hollande et d'en avoir fait le tour sans y entrer; je lui promets de réparer cette lacune. Ils ont l'air, en effet, si bons et si tranquilles, nos officiers, marins et servants, du *Noordam!* Je me rappelle cette charge où l'on voit, dans un canal de la Haye, un malheureux qui se noie en hurlant : « Au secours! je ne sais pas nager! » Un passant, sur le quai, lui répond placidement : « Eh bien, moi non plus je ne sais pas nager, mais je ne le crie pas sur les toits. »

Mon brave lawyer apporte à chaque repas un numéro du *Detroit News* et le lit avec le même soin que s'il venait de paraître. Je ne manque jamais de lui demander quelles sont les dernières nouvelles. A cette question, toujours la même, il rit toujours de très bon cœur et me montre quelques passages intéressants. Il insiste, par exemple, sur telle extravagance dans le genre de celle-ci : « Le plus grand édifice du monde. Une église qui va éclipser toutes celles de l'Europe » ou bien : « Le plus vaste hospice du monde. Un legs colossal. » Et le premier titre correspond au projet qu'a l'évêque anglican Satterlee de bâtir à Washington une cathédrale qui coûtera 2 millions de dollars et pourra contenir quatre mille fidèles; le second parle d'un legs de 300 000 dollars pour fonder près de Detroit un hospice de cent lits. « Ces *fellows reporters* n'ont jamais voyagé, dit mon voisin sentencieusement. Ils exagèrent tout. Ils gâtent l'opinion chez nous et y cultivent un sot orgueil. »

Il a de la religion et fait partie de la *vestry* ou fabrique de son église épiscopalienne. Il reconnaît spontanément que l'Eglise catholique paraît être la meilleure. « Mais je reste, ajoute-t-il, où Dieu m'a placé. D'ailleurs, le monde est difficile à expliquer; faisons de notre mieux et laissons l'avenir s'arranger : *make the best of to day, and let the future take care of itself.* »

Mon lawyer n'est cependant pas le *citoyen proéminent* du bord. Ce n'est pas non plus son ami, un autre beau vieillard de Detroit, qu'à cause de sa mine martiale je me risque à appeler colonel et qui reçoit fort sérieusement ce titre. Je suis bien tombé : il porte la médaille ou plutôt « le bouton » de la Grande Armée. Tout mon regret est de ne pas l'avoir traité de général; mais j'en étais à ma première nomination.

Nos citoyens proéminents sont le vieux docteur H. W. et le pasteur X., tous les deux de New-York. Ce sont eux que l'on invitera, le 4 juillet, à prendre la parole pour la fête de l'Indépendance.

Le pasteur X. voyage avec sa femme, un peu maladive, et ses trois filles très bien portantes : je n'ai presque jamais vu un pasteur voyager sans ses trois filles; je suppose qu'il laisse trois garçons au collège. Notre révérend est un homme des plus distingués, un grand et bel Américain, toujours affable et heureux de vivre. Il est moins porté pour le dogme que pour la morale, et moins pour les théories que pour les bonnes œuvres. Sa bienveillance est grande envers le catholicisme, et il serait assez empêché de dire pourquoi il est épiscopalien. Rome, d'où il vient, l'a vivement intéressé. Pie X lui a semblé très vénérable et un pape à idées larges.

Le docteur H. W. est une autre espèce d'homme. Né de parents irlandais, il a, comme tout bon Celte, la parole facile. Des heures et des heures, sept à huit par jour sans exagérer, tout le temps qu'on ne passe pas à manger ou dormir, il pérore, au fumoir, devant trois jeunes médecins et le clergyman. Tout y passe : politique, plaisanteries, religion, et le reste. Je fréquente beaucoup ce petit cercle, qui est pour moi une excellente Berlitz School. Le docteur H. W. est fervent catholique, « catholique enragé », me dit-il en notre langue, qu'il parle fort bien. Je laisse à penser s'il bat le clergyman en théologie et en histoire de l'Eglise. Un des trois jeunes médecins, qui est matérialiste et assez naïvement, se fait, chaque fois qu'il sort ses idées, remettre à sa place de la bonne façon. Quand le vieux docteur a réduit au silence tous ses autres adversaires, il tombe sur moi, qu'il traite d'hérétique, et je l'appelle Torquemada. N'empêche qu'il m'aime bien, et qu'il m'offre des rafraîchissements pour éteindre ses autodafés [1].

L'Amérique, dont le seul nom fait battre son cœur et illumine ses regards, n'est pas traitée, en paroles, plus doucement que nous :

« Les affaires vont trop bien, dit-il, comme s'il pressentait la crise qui allait éclater moins de quatre mois plus tard; la prospérité continue de notre pays devient un obstacle à son développement moral. L'homme qui se porte splendidement et à qui tout réussit, n'a que faire de penser à un monde supérieur et à la vie future: ce monde-ci et la vie présente comblent tous ses vœux. Mais arrivent le malheur, la ruine, les maladies, la mort des proches ; et il commence à réfléchir, à comprendre l'insuffisance et la fragilité des choses humaines; il pense à Dieu et à l'au-delà. Ainsi des Etats-Unis. Il leur faudrait une bonne épreuve pour les élever au-dessus de leurs préoccupations matérielles et de leur orgueil. »

[1] Je n'entends pas dire, évidemment, que tous les pasteurs et tous les médecins d'Amérique ressemblent aux deux que je viens de décrire !

Je me hasarde à suggérer, d'un ton moitié sérieux, moitié badin, que peut-être le Japon leur rendra ce service. Comme je le pense, et non pas uniquement pour atténuer l'effet plutôt fâcheux de ma réflexion, je dis que sans nul doute les Nippons seraient en définitive battus, s'ils faisaient la folie de s'attaquer à l'Amérique, mais enfin qu'ils pourraient gagner la première manche; et, grâce à un récent article du *Correspondant* sur la marine des deux pays, je soutiens cette thèse avec une compétence qui m'étonne moi-même. Elle n'en reçoit pas un meilleur accueil. *Good gracious*! les Etats-Unis, même provisoirement, vaincus par le petit Japon! Mais à quoi est-ce que je pense? Les Etats-Unis avec leurs immenses ressources, avec leur patriotisme, avec l'énergie qu'ils mettraient à fabriquer navires, canons, et le reste! Pauvres petits Japs! Et pauvre petit moi, pour avoir énoncé, même d'un ton souriant, une pareille supposition!

Avec l'idée que j'ai prise en Europe d'un conflit probable et peut-être prochain entre l'Est et l'Ouest du Pacifique, — idée qu'affaiblira le séjour aux Etats-Unis et la vue du peu de place qu'y tient cette préoccupation, si forte dans le vieux monde, — je ne constate pas sans inquiétude la présomption de mes amis américains. Au repas suivant, je m'en ouvre au grave lawyer de Detroit, qui ne fréquente pas notre Berlitz School, et il me donne une opinion qui sera confirmée presque en tout par ce que j'entendrai de plus sage durant mon séjour. « La guerre, dit-il à peu près, serait trop absurde; un gouvernement aussi pondéré que celui du Japon, des hommes aussi consciencieux que Roosevelt et Taft ne laisseront jamais les deux pays s'engager dans cette folie meurtrière et sans avantage. Les Japonais ont devant eux la Corée et la Mandchourie; c'est assez pour leur expansion, et ils n'ont pas besoin d'envoyer leurs ouvriers en Amérique. Ils comprendront que les Etats-Unis ne peuvent pas raisonnablement admettre la concurrence de gens qui travaillent à si bas prix; ce serait la ruine matérielle et l'abaissement moral du monde ouvrier. » Ces dernières considérations, qui ne sont pas toutes évidentes, m'empêchent d'être complètement rassuré. Je considère l'orgueil des deux peuples, et je me demande lequel des deux serait capable de supporter une insulte, même apparente, même accidentelle, à son pavillon. Or, avec la cause permanente de conflits que suscite la présence des Japonais en Californie, qui peut dire qu'un tel accident n'arrivera jamais à San-Francisco, ni par contre-coup, à Yokohama[1]?

[1] D'autres rencontres nous donneront l'occasion de traiter de nouveau et plus amplement la question japonaise.

*
* *

Le drapeau américain insulté, quelque part que ce soit au monde, mais ce serait la nation debout, frémissante et inapaisable!

L'avons-nous assez exalté, ce glorieux emblème, le matin du 4 juillet, en la fête anniversaire de l'Indépendance! A dix heures, par un temps radieux et un calme absolu, les 1528 passagers étant assemblés avec l'équipage sur le large pont des troisièmes classes, la fanfare attaque le *Star Spangled Banner* et, parmi nos applaudissements, nos acclamations, le drapeau étoilé se hisse majestueusement au sommet du grand mât. Quand on le voit planer dans l'azur, l'émotion touche presque au délire, et le Révérend X., qui a mission de le célébrer, doit longtemps attendre que le calme soit revenu. Il parle enfin, et sa belle voix, qui vainct aisément le murmure très léger des flots, redit les gloires nationales et surtout celles de la guerre de l'Indépendance. Il rappelle la bonté de Dieu pour les Etats-Unis, il le prie de leur continuer sa protection dans l'avenir, et de leur susciter toujours d'aussi grands chefs que Washington, Lincoln, Théodore Roosevelt[1]. L'enthousiasme s'accroît encore, et quand il a fini de parler, les applaudissements couvrent presque l'hymne *America* dont les notes imposantes sont jetées au vent par la fanfare.

Le silence rétabli, le docteur H. W. gravit à son tour la plateforme et, de sa haute stature comme de sa voix sonore, dominant la foule et la mer, il prononce le « discours du jour. » On l'écoute, on l'entend comme dans une église, et sa grande barbe de prophète, ses citations bibliques, achèvent l'impression religieuse. Il cite Moïse et la sortie d'Egypte; il montre aux émigrants, là-bas, du côté de l'ouest, la terre promise vers laquelle s'avance notre navire et où ils deviendront, eux aussi, le peuple élu. Un moment même, il parle spécialement aux Israélites, si nombreux parmi nous, et il leur rappelle, en hébreu, les promesses de Jahvé; mais ordinairement, il s'adresse aux peuples de toute origine qui sont là représentés, et il glorifie devant eux « la race supérieure, faite de la moelle de toutes les autres, puissante synthèse des énergies humaines, où leur place est maintenant marquée, la neuve et bienfaisante patrie qui leur ouvre ses bras, la grande nation, la première du monde, qui les fera ses citoyens ».

Quelques-uns comprennent le sens des paroles, tous comprennent le sens de la voix et du geste; et des rayons d'espoir, des éclairs de fierté illuminent les fronts attentifs, les regards

[1] Ce dernier nom ne soulevait pas les mêmes discussions que maintenant.

passionnés de ces opprimés, de ces misérables, qui croient à la fin de leurs maux. Quand cesse le vibrant discours, ce sont eux, cette fois, qui applaudissent le plus fort, qui tendent leurs bras avec plus d'élan vers le drapeau de la République, flottant tout seul dans le ciel, au-dessus de l'océan vide, le drapeau des hommes libres, *flag of the free :*

Flag of the free, all hail to thee!
Floating the fairest on ocean or shore,
Loud ring the cry, ne'er let it die :
« Union and Liberty, now evermore [1]. »

Après cette démonstration, la plus solennelle du jour, les passagers reprirent leurs différentes classes. Remontés sur le pont, nous entendîmes encore de belles voix de femmes chanter les hymnes nationaux; après quoi, sauf des compliments réciproques sur les drapeaux ou les écharpes que chacun avait arborés à sa boutonnière ou à son corsage, il ne fut plus question de la fête jusqu'au milieu de l'après-midi. Mais alors commencèrent les jeux, les sauts et les courses amusantes, que les jeunes gens et les jeunes filles avaient organisés. Un comité avait poussé tout spontanément, qui avait pris nom « l'Association athlétique du milieu de l'Océan », *Mid-Ocean athletic association.* On avait demandé des prix aux dames et vendu des programmes aux hommes. On avait recueilli des noms de concurrents. J'avais dû m'inscrire pour plusieurs numéros, sans trop savoir ce qu'ils comportaient. Mais comment résister? « Mon Père, je mets votre nom, n'est-ce pas, pour la course à trois pieds? pour celle des pommes de terre? pour dessiner l'œil du cochon? pour la course en sacs? — Mais, Mademoiselle... — Tout le monde s'inscrit! *Every body in the world...* — Inscrivons-nous donc! » On eut la bonne grâce de ne pas me faire tenir tous mes engagements. Le *three legged race*, en particulier, m'eût assez gêné. Pour tout dire, je fus de ceux qui essayèrent, les yeux bandés, de marquer, à la craie, l'œil du gros animal qu'on avait tracé sur le pont. Je ne gagnai pas le prix, ayant placé l'œil au milieu de l'épaule; mais je ne fus pas non plus dernier, et quelqu'un le mit beaucoup plus mal. Bref, la gaieté fut grande, et un passager obtint du succès en proposant comme distraction supplémentaire *a little drive*, une petite promenade en voiture. Le soir, grandissime dîner, illuminations et bal.

[1] Drapeau des libres, salut à toi! — Sur l'Océan ou le rivage tu flottes, le plus beau de tous. — Elevons très haut le cri qui ne doit point finir : « Union et liberté, maintenant pour jamais! »

Décidément, le 4 juillet se célèbre mieux en mer que sur le continent, où il est la terreur des citoyens paisibles. Les coups de canon, les coups de fusil, les pièces d'artifice ne font pas qu'y couvrir les discours patriotiques; ils sont causes de tant d'accidents, que les Américains d'aujourd'hui ont l'air de se venger sur eux-mêmes de leurs ennemis de jadis, et que, suivant certains calculs, la conquête de l'indépendance coûta moins de vies humaines que n'en a coûté, depuis vingt ans, sa commémoration.

C'est ce que me raconte, avec horreur, une dame de Chicago qui s'est abstenue seule de prendre part à nos réjouissances. Je lui demande honnêtement si elle est malade. Elle me répond que non, mais que toutes ces sottises lui déplaisent et qu'elle est inconsolable de quitter Paris, ses musées, ses théâtres et ses magasins. Heureusement, dit-elle, qu'on peut emporter de quoi lire, et elle me montre un stock de romans. Elle gémit sur la grossièreté de ses compatriotes, sur le malheur des âmes d'élite perdues en un milieu qui ne les peut comprendre. Elle est heureuse de trouver un Français avec qui parler, et elle m'entreprend sur nos arts, notre littérature, nos divertissements. Mais je ne me sens pas de force; je ne connais rien de ce qu'elle connaît, ni elle de ce que j'ai appris ou vu. Je cède alors à la tentation de me moquer d'elle; elle ne s'en aperçoit même pas. De guerre lasse, je lui dis, en termes clairs et bien scandés, que j'aime beaucoup l'Amérique; puis je vais à mon Berlitz School, où le docteur H. W. raconte au Révérend X., poliment résigné, l'histoire vraie de l'Inquisition.

II

Le voyage que j'entreprends représente 10 à 12 milliers de kilomètres, sur les grands chemins du nouveau-monde. Cette perspective impressionne le restant de séminariste qui survit en moi et que je m'amuse de temps en temps à épouvanter. Je regretterais qu'il disparût complètement. Il ajoute du piquant à certaines expériences, et il en est que je ne pourrais faire sans lui. Combien il m'est utile, par exemple, quand je veux, au matin du débarquement, imaginer l'inquiétude qui doit saisir quelques nouveaux venus! Le jour est à peine levé. Je viens de dire adieu aux compagnons de traversée; me voilà seul dans la grande salle parmi les douaniers, devant mon petit bagage ouvert, sans amis, hésitant même sur l'adresse à donner. Que sera ce voyage de quatre longs mois, quelles heures de spleen, de fatigue, de regret, de maladie peut-être, loin des miens, loin de tout? La tristesse monte, monte... Que doit-ce donc être pour

l'émigrant définitif, qui ne sait où il ira ni s'il gagnera sa vie, et qui revoit, en un éclair, toutes les certitudes, toutes les affections qu'il a laissées pour l'inconnu vide!

On fait ce qu'on veut de l'imagination : enfant, j'ai versé de vraies larmes en jouant avec d'autres les orphelins perdus; et nous quittions, tout à fait navrés, les arbustes du jardin qui nous avaient servi de forêt sauvage. Voilà qu'il en va de même et que mon « séminariste » se sent défaillir. Je le secoue avec brusquerie, mais ne réussis pas à la faire taire aussi vite que je le souhaiterais. Le long des rues à peine éveillées de New-York, et jusqu'à ma chambre isolée d'hôtel, il continue d'égrener en moi des idées timides et de couleur noirâtre. Je sais maintenant ce que je voulais savoir et combien il est dur de débarquer seul en pays lointain. Mais c'est un petit jeu que je ne recommencerai pas.

Plus de mélancolie! Je viens d'arriver chez les Paulistes, aux bureaux du « Catholic World », où m'attendaient déjà plusieurs lettres, et qui me doit servir de quartier général. On me reconnait, on me fait fête; le P. John Burke m'embrasse : « Quelle chambre avez-vous? » Je nomme mon hôtel, et cela me vaut de belles injures : fallait-il donc me redire que j'étais chez moi à Saint-Paul? Et, justement, on vient prendre l'ami Burke pour une course pressée en automobile. Il m'emmène à l'hôtel pour tout dégager : « Voilà bien, lui dis-je, comme on fait fortune en votre pays. Débarqué misérable à six heures du matin; à neuf heures et demie, je roule en auto. »

J'étais, peu après, sommairement installé dans les meubles, si j'ose dire, d'un Pauliste en mission, et j'allais voir le P. Searle, supérieur général. Le P. Deshon est mort, et j'étais arrivé bien juste, il y a quatre ans, pour saluer le dernier survivant des fondateurs de la Société. Pauvre P. Deshon, si vénérable, si doux, si paternel! C'est un précieux souvenir que d'avoir reçu l'une de ses suprêmes bénédictions. Son successeur n'est pas moins bon, pas moins facile à aimer, avec sa belle âme simple de grand savant et de pieux apôtre. A lui aussi, pour peu que j'eusse trente-cinq ans de moins, je monterais volontiers sur les genoux en disant grand-père. Ce qu'on va être bien, dans cette atmosphère familiale, pour respirer quelques jours avant le grand voyage!

Et la joie augmente quand, au déjeuner, je me retrouve en pays connu. Voilà le P. John J. Hughes, assistant du supérieur et recteur de la paroisse, le confesseur préféré des prêtres de New-York, avec son grave et attachant sourire; voilà le P. Powers, à l'air froid et timide, mais la bonté, la complaisance même, et que le P. Searle veut me donner pour guide, afin, peut-être, de le

dégourdir; voilà le P. Yunnan, citoyen de l'univers, né en Egypte ou en Hindoustan, parlant bien toutes les langues et gagnant toutes les âmes. En voilà de jeunes, pétillants de malice et d'intelligence, qui s'appliquent, parfois sans succès, à réprimer leurs traits d'esprit; en voilà d'âgés, à l'air indulgent, saint, désintéressé, qui vivent sur terre par simple habitude et ne pensent guère qu'au ciel. La plupart, toutefois, comme le P. Daly, le P. Conway, et combien d'autres! sont dans la force de l'âge et de l'activité, unissant en un rare mélange la douceur et la force, le recueillement intérieur et l'allure dégagée : vrais religieux, mais de New-York; vrais Yankees, mais du monastère. Et tous si francs, si droits, si détachés! tous dans l'équipement de confiance et d'optimisme que recommande l'Evangile aux conquérants d'âmes, sans bâton ni besace, comptant sur l'Esprit-Saint et la nature humaine, exempts, je vous l'assure, de soupçons, d'inquiétudes et de préjugés. Et tels je les retrouverai partout, à Washington, au lac George, à Chicago, à San-Francisco : les plus beaux types que je connaisse de foi et de sens pratique, de vie surnaturelle et de qualités humaines, l'énergie de l'Américain dans la suavité du catholicisme, le zèle apostolique avec le respect souverain des consciences humaines. Vive le vieux tronc de l'Eglise qui pousse, après deux mille ans, des rejetons si verts et si élancés!

*
* *

Au lecteur, plus heureux que moi, j'épargnerai la visite de New-York par ces chaleurs du début de juillet. New-York a fait partie du premier voyage, et, du reste, nous y reviendrons. Peu vous importe, n'est-ce pas, que j'y aie étouffé quatre jours, le temps de revoir des amis et d'organiser le départ pour l'Ecole de Chautauqua, qui m'a demandé une conférence?

Chautauqua (n'avouez pas que vous ignorez ce nom si familier aux Américains), c'est la campagne, c'est deux degrés de plus au nord, c'est une petite altitude, c'est le rivage d'un lac, autant de motifs d'espérer la fraîcheur, et cela me console d'avoir à y parler, à y parler en anglais. Impatient de partir, j'ai pris, à l'Erie, un billet vendredi à midi pour lundi matin. Vendredi soir, le P. Mc Millan, que je n'ai pas revu encore, parce qu'il était en retraite, le P. Mc Millan entre dans ma chambre, me secoue les mains, me grogne ses souhaits de bienvenue, me demande mes projets, et y substitue les siens. Il veut que je voie l'école catholique d'été avant la protestante, que je parte le samedi matin pour

Cliff Haven, où se font les cours, au nord du lac Champlain, près du Canada; que je redescende le lundi à la maison de campagne des Paulistes, sur le lac George; que je remonte à Buffalo le mercredi, que j'arrive à Chautauqua le jeudi soir pour y parler le vendredi; que j'en reparte le même soir pour atteindre Chicago le samedi et y prêcher le dimanche devant l'Université. Pour quatre mois de vie américaine, c'est une assez belle entrée de jeu! Au grand émoi de mon séminariste, j'accepte cette bousculade et les 800 kilomètres de surplus. Le P. Mc Millan trouve cela très simple, et ne me félicite même pas. Je crois, du reste, que j'aurais perdu mon temps si j'avais tenté de résister. On ne résiste pas au P. Mc Millan, quand il s'est mis en tête de faire du bien ou de rendre service. Il faut connaître cet Irlandais tout rond, — même au sens moral, — et sa façon tranquille d'arranger les choses comme il sait qu'elles seront mieux. C'est l'homme qui vous apporte les documents, qui vous donne les introductions, qui vous dit les heures, les adresses, les personnes à voir, les démarches à faire, qui vous prend en mains et vous roule avec lui quatre jours sans arrêt, de train en train, de bateau en bateau, de maison en maison, vous montrant, vous expliquant tout, d'un air à moitié bourru, à moitié souriant, dans un anglais qu'on entend à peine, avec des bouts de français prononcés à la diable; au demeurant, le plus dévoué, le plus gai, le plus pittoresque des compagnons de voyage.

On suppose bien qu'un pareil homme est connu partout. J'en fais l'heureuse expérience dans le train même qui nous emmène au lac Champlain, en longeant d'abord les rives pittoresques de l'Hudson. Ravissante vue à gauche sur ce Rhin des Etats-Unis; mais les bons sièges sont tous occupés. On sait qu'une longue allée partage les Pulmans dans toute leur longueur, et que de chaque côté s'alignent des canapés à deux places. Le P. Mc Millan avise une enfant de sa *Sunday School* ou école du dimanche, l'équivalent, ou presque, de ce que nous appelons, moins heureusement peut-être, catéchisme de persévérance. Il nous nomme l'un à l'autre, et miss Marjorie Ellis va me servir de guide, en me cédant sa place, malgré mes refus, toutes les fois que le paysage en vaudra la peine. Elle a seize ans; c'est une jeune fille, mais encore enfant, candide et raisonnable, sans nulle prétention ni soupçon de coquetterie, qui va droit son chemin et déjà sûre d'elle-même. Son père est inspecteur de logements à New-York, une charge modeste. Elle va passer un mois chez des parents à Albany. C'est un excellent type du peuple qui s'élève. Elle aime l'étude, et elle a en mains un livre de diction avec des morceaux

choisis. Elle a été à l'école primaire catholique de sept à douze ans, à une école publique de douze à quatorze, et il y a deux ans qu'elle suit la *High School* où elle restera jusqu'à dix-huit.

Elle trouve dans cette *High School* des programmes aussi avancés que ceux de nos meilleurs pensionnats. Elle y a fait, la première année, de l'anglais, du latin, de l'algèbre, de la botanique, de la biologie, de la musique, du dessin et de la peinture; la seconde année, de l'anglais, du latin, du français, de l'histoire, de la géométrie et les arts déjà indiqués. Les deux autres années, elle approfondira les mêmes matières et y ajoutera la chimie. Elle aurait pu choisir, au lieu du latin, le grec, et au lieu du français, l'allemand. Elle a déjà une sérieuse teinture des deux langues qu'elle apprend, assez pour observer qu'on trouve « beaucoup de mots français dans le latin ». Je l'amuse fort en lui montrant que c'est plutôt le contraire.

L'enseignement de ces *High Schools* pour filles est complètement gratuit; on y entre avec un grade des écoles publiques ou en passant un examen. La principale de New-York compte 3000 élèves et un annexe en reçoit 2000. Il va sans dire que les garçons ne sont pas moins favorisés. Et c'est ainsi dans toutes les villes. En somme la gratuité de l'enseignement secondaire, qui nous paraît une utopie, est de pratique commune aux Etats-Unis.

« Seulement, dis-je au P. Mc Millan, qui nous a suivis avec intérêt, tout cela est excellent pour la jeunesse qui a du temps libre. Comment fait celle qui est obligée de travailler pour gagner son pain? — Nous avons pour celle-là des *High Schools* du soir. Si cela vous intéresse, nous allons voir celui qui dirige la plus importante, le docteur Nicholson. — Avec plaisir. Où et quand cela? — Mais tout de suite, dans le train. Est-ce qu'on attend, en Amérique? »

*
* *

Après cette leçon de poésie, le P. Mc Millan me conduit chez le docteur Nicholson. Nous le trouvons dans un fumoir turc, en compagnie de quatre ou cinq autres New-Yorkais. Tout le monde présenté, comme si nous étions en ville, on nous offre cigares et bière, et la conversation, après quelques allées et venues, se fixe comme naturellement sur les écoles supérieures du soir. Je dis l'intérêt qu'elles offrent pour moi, tout spécialement préoccupé de saisir comment l'Amérique assimile, élève, civilise le million de barbares qui lui arrivent chaque année. Le docteur Nicholson, voyant que c'est sérieux, me donne immédiatement des informations et m'invite à voir son école en octobre quand

je retraverserai New-York. Je n'y ai pas manqué; et, si on me le permet, sacrifiant l'ordre chronologique à celui des idées, j'utiliserai dès maintenant ce que j'ai appris dans cette enquête. Rien ne m'a placé plus directement en face du pouvoir éducateur des Etats-Unis. Et il faut entendre cela montré, expliqué sur place, rapidement, sobrement, par cette quintessence d'esprit net et de volonté sûre, par cet homme surmené et calme, serviable et pressé, par cet Américain à la dixième puissance qu'est le docteur John T. Nicholson, principal de la *Harlem Evening High School.*

New-York a quatorze écoles supérieures du soir. La plupart sont ouvertes aux deux sexes. Celle du docteur Nicholson ne comprend que des hommes. Elle est la plus importante de toutes, et réunit 3000 étudiants au fort de l'année scolaire, laquelle dure du 1er septembre au 1er mai, à raison de quatre soirs par semaine. Le 2 octobre, jour de ma visite, il y a déjà 2000 inscrits. Le Principal me conduit dans chaque classe; je n'en vois pas qui ne soit presque pleine, et d'étudiants on ne peut plus attentifs. Tous sont des employés ou des ouvriers, mais en habits que nous dirions du dimanche, ceux que chacun revêt, le soir venu, chez les peuples d'habitudes anglaises, comme pour s'élever quelque temps au-dessus des préoccupations de l'ordre matériel. Il n'y a pour l'admission à l'école qu'une limite d'âge minimum : quatorze ans. On y voit des hommes faits et même des hommes mûrs; l'âge moyen, toutefois, évolue autour de vingt et un ans. Il suffit, pour entrer, d'avoir son grade des classes élémentaires ou un certificat équivalent. Les matières enseignées sont assez nombreuses et diverses pour que chacun y trouve ce qui convient le mieux à ses aptitudes, aux besoins de sa profession, aux ambitions qu'il nourrit. Dans les deux classes d'une heure qu'il peut suivre, de 7 h. 30 à 8 h. 30 et de 8 h. 30 à 9 h. 30, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine, l'étudiant apprend à son choix, et suivant des degrés qui correspondent à son avancement, l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin, les mathématiques (arithmétique, algèbre et géométrie), la chimie, l'électricité, la physique, l'histoire et l'économie politique, la tenue des livres, le droit commercial, la sténographie et la dactylographie, le dessin, la mécanique, l'architecture. C'est la ville qui fait tous les frais, paie les professeurs, procure l'usage gratuit des laboratoires et autres instruments de travail. Les meilleurs élèves reçoivent des récompenses, qui sont généreusement données par les professeurs. Détail extraordinaire et que je ne puis pas omettre de noter : après les visites des classes, je demande à M. Nicholson quelle est la composition ethnique et

religieuse de son immense école; il cherche, avec ses collègues, et tout surpris lui-même de la proportion, il me déclare que 75 pour 100 sont des Israélites. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'ils atteignent à New-York le chiffre unique au monde d'environ 800 000. Leur présence dans cette *High School* atteste éloquemment leur désir de s'élever et fournit l'explication de leurs succès. Quand je me rappelle l'aspect misérable des Juifs orientaux qu'amenait notre navire et quand je pense que leurs enfants ressembleront à la studieuse et élégante jeunesse de cette grande école, il me semble que je vois fonctionner, presque automatiquement, le phénomène d'assimilation.

Mais que deviennent, dira-t-on, les adultes trop ignorants pour être admis en de telles écoles, et cependant désireux de s'instruire? Ils ont les écoles primaires du soir, semblables à celles de nos pays, avec cette différence que la plupart sont entretenues par des fondations privées. Elles s'ouvraient au moment de mon retour à New-York, le 30 septembre et les soirs suivants, au nombre de 84. Tous les journaux en donnaient la liste, avec les adresses. Ces *evening elementary schools* sont suivies, en particulier, par les immigrants de tout âge, et dont beaucoup ont surtout à y apprendre l'anglais. Il peut s'en trouver, dans la masse, qui ne profitent guère, comme cette vieille négresse, dont parlait un journal, à Boston, et qui apprenait à lire chaque hiver, l'oubliant chaque été; mais la plupart en tirent grand avantage et y acquièrent des connaissances qui leur permettent de mieux gagner leur vie ou même de suivre les *High Schools*. J'ai parlé de Boston, où les écoles primaires du soir s'ouvrirent pendant mon séjour, la troisième semaine d'octobre; elles commençaient avec 20 000 élèves, contre 17 000 l'année précédente, et de tout sexe, de tout âge, de toute nationalité, de toute race, jusqu'à des Grecs, des Russes, des Polonais, des Turcs, des Chinois et des nègres...

Il fait encore clair quand nous arrivons à Plattsburg, — un clair de soirée limpide, où le lac et les bois prodiguent fraîcheur et parfums. Quelle joie de s'en imprégner, après New-York torride, pendant qu'une voiture légère nous emmène à « l'école catholique d'été d'Amérique », c'est-à-dire au groupe élégant et simple de chalets, de tentes, de pensions familiales, de salles de conférence, — sans omettre la chapelle, — qui, pour deux mois de belle saison, réunit dans le délassement, l'étude et la prière, plusieurs milliers de catholiques venus de tous les Etats, principalement de l'Est et parfois même de l'étranger.

L'idéal village domine la rive ouest du grand lac Champlain,

au delà duquel s'aperçoivent les collines verdoyantes de l'Etat de Vermont, tandis qu'en se retournant l'on découvre les monts gris des Adirondacks. Une longue avenue sablée partage en deux les groupes de maisons; des planches de bois blanc s'en écartent pour conduire, parmi les gazons finement tondus, aux diverses demeures. Les chalets sont de telle sorte entretenus qu'on les croirait tous peints à neuf. La pluie et la boue ne peuvent rien contre une telle organisation; et quant à la poussière, le lac, les prairies, les bois en interdisent l'approche. L'intérieur des maisons et la tenue des gens n'étalent pas une moindre netteté, ainsi que je le constate aux visites qu'on me fait faire dès le soir de mon arrivée; partout, dans la mise et dans le mobilier, même simplicité, même sobre élégance, et l'on peut dire qu'on n'aperçoit le signe d'aucune différence sociale. Je ne sais si je m'illusionne, mais il me semble que l'atmosphère morale brille également pure et comme transparente. Chacun vit sous les yeux de tous, et rien n'est à cacher. Aux messes du dimanche matin, où ne manque personne, on prie avec recueillement et beaucoup font la communion. Une gaieté tranquille se reflète sur les visages, signe des mœurs simples et droites. La sécurité est telle que l'église et la sacristie restent ouvertes, sans gardien, même la nuit. Evidemment c'est ici une sorte d'élite qui ne pense à rien d'autre qu'à un repos honnête, à son instruction, à son avancement moral, ou plutôt qui travaille à tout ce progrès sans même y penser, ce qui n'en est pas la moins bonne manière.

Je n'assisterai pas aux cours puisque, arrivé le samedi soir, il me faudra partir le lundi matin. Je recueille cependant assez d'informations pour attester que c'est pure plaisanterie de dire qu'en cette « école d'été » l'on aperçoit aisément l'été, mais l'école plus difficilement. Le programme de cette année annonce plusieurs conférences du Rév. Talbot Smith, président de l'institution, sur la première, la deuxième et la troisième République française; du Rév. James J. Fox, de l'Université de Washington, sur les relations entre l'Eglise et l'Etat telles qu'elles étaient à l'origine et telles qu'elles sont maintenant aux Etats-Unis; du Rév. John J. Driscoll, sur la reconstitution de l'Eglise en France après la Révolution; du P. Mc Millan sur le progrès des écoles paroissiales. J'y note encore des leçons d'astronomie, des cours sur l'histoire de l'éducation, sur la langue et la littérature celtiques, sur la doctrine de l'évolution et sur son histoire, sur la compatibilité du commerce et de la culture intellectuelle, sur l'ancienne et la nouvelle philosophie de la vie, sur l'histoire de France, sur l'histoire et le caractère des Volontaires Américains, sur le rêve

égalitaire. Il faut ajouter à cette liste des classes pour enfants, des cours de musique, même des leçons de danses celtiques, enfin, j'allais dire surtout, parce que c'est ce que les circonstances m'ont fait voir le mieux, des soirées mi-instructives, mi-comiques, où presque toute la colonie se rassemble et fraternise.

Après notre installation dans le chalet du président Talbot Smith, nos visites à plusieurs familles et clubs, notre dîner au commun restaurant, nous assistons à l'une de ces séances. Celle de demain sera moins amusante, puisque j'y parlerai; celle de ce soir est franchement gaie. Des amateurs, la plupart excellents artistes, nous jouent une sorte de vaudeville naïf et cocasse, intitulé *Who is who?* « Qui est qui? » Un papa loufoque attend le prétendant de sa fille et un domestique; il ne leur laisse pas le temps de s'expliquer et les prend l'un pour l'autre. Une confusion parallèle s'établit entre la fille de la maison et la chambrière. Mais l'amour, moins aveugle qu'on ne dit, rectifie les situations, en dirigeant les cœurs où ils doivent aller; et quand, à la fin, le papa furieux expulse tout le monde, le faux domestique parce qu'il veut épouser sa fille, le faux prétendant parce qu'il veut épouser sa bonne, il suffit que le premier, en demandant à être remboursé de ses frais de voyage, se fasse connaître comme le domestique réel, pour que tout rentre dans l'ordre et que chacun se marie comme il doit. Toute la drôlerie de la pièce vient de l'ahurissement que manifestent le serviteur à être traité avec tant d'égards, le fiancé à être obligé de cirer les bottes de Monsieur. Peut-être faut-il, pour jouir de ces facéties, n'être pas trop blasé sur l'art du théâtre; l'auditoire, en tout cas, s'en amuse beaucoup, et aussi mon « séminariste ».

Le dimanche, après la messe, visite au *College Camp*, où des garçons entre la treizième et la vingtième année vivent ensemble sous des tentes, comme des soldats, et mènent la vie au grand air, se livrant à des sports de toute sorte. Le régime est simple, et l'installation primitive; mais l'hygiène bien préservée. La toile de la tente est imperméable, et un parquet en recouvre le sol; des chemins de planche, pour les jours de pluie, relient ici les tentes comme ailleurs les chalets. Le camp se dresse en plein bois, sur une falaise qui domine le lac (d'où le nom de *Cliff Haven*, port de la falaise). Les jeunes gens paraissent tous bien portants et heureux. On me présente des collégiens qui demeurent trop loin pour retourner chez eux durant les vacances, notamment des Américains du Sud, et même deux de ces jeunes Filippinos que le gouvernement des Etats-Unis fait élever à ses frais pour qu'ils l'aident plus tard à assimiler sa lointaine conquête.

La vie sous la tente, le *camping*, se développe beaucoup en Amérique, et non pas seulement pour la jeunesse. Des familles, des groupes d'amis vont volontiers passer quelques semaines de la belle saison dans les bois ou dans les montagnes, à reprendre ainsi l'existence primitive des prédécesseurs Indiens. Rien, paraît-il, de plus agréable ni de plus fortifiant. Mais c'est pour les jeunes garçons surtout que ce sport est considéré à la fois comme le plaisir suprême et un excellent moyen de formation; ils y reprennent des goûts simples et ils y acquièrent la vigueur physique, deux avantages également précieux dans une civilisation surchauffée qui exagère les appétits et diminue les forces. Il faut entendre le P. Talbot Smith, excellent prêtre pourtant et plutôt d'apparence austère, vanter les bienfaits des sports et surtout du *base ball*, ce grand jeu national qui passe peut-être, chez les Américains, avant toute autre espèce de préoccupation. Le *base ball*, me dit en revenant du *camp* le président de l'école d'été, favorise, rien de plus évident, le développement physique; mais il développe aussi les habitudes sociales par le fait qu'il se joue devant le grand public; l'instinct de solidarité, par la répartition des joueurs entre deux équipes; la discipline, le sentiment de l'honneur et la loyauté, parce que tout s'y passe dans les justes règles. « Le *base ball*, ajoute-t-il, est un instrument efficace d'assimilation. Vous voyez ce jeune Filippino? Il est regardé comme bon Américain, parce qu'il joue parfaitement le *base ball*. »

L'Ecole catholique d'été ne manque point d'espace pour ses sports, tennis, jeux de boules, courses, golf, natation, canotage. Les bois, les montagnes, un lac de 45 lieues de long, et large, parfois, de 18 kilomètres, s'ouvrent devant ses heureux hôtes, et elle possède, en propre, 500 acres de terrain. A ce propos, le Français pensera qu'avec un tel fonds et tous ses immeubles, elle doit payer de fameux impôts. Pas un dollar, pas un cent! N'est-ce pas une œuvre d'éducation, et, à ce titre, ne sert-elle pas au bien public? L'ensemble est exempt comme « extension universitaire », et les chalets comme *dormitories*, dortoirs, logis d'étudiants. Mais les pouvoirs publics ne se contentent pas d'exempter d'impôts cette œuvre catholique; ils poussent le cléricalisme où, tout au moins, l'aveuglement jusqu'à l'encourager de leurs sympathies visibles : parmi ses visiteurs, l'Ecole d'été a inscrit les noms du président Mac-Kinley, de plusieurs vice-présidents, et de Th. Roosevelt quand il était gouverneur de l'Etat de New-York. La même bienveillance favorise, du reste, toutes les œuvres analogues, et par exemple l'Institution protestante de Chautauqua, où nous

allons maintenant nous rendre, sans qu'il soit nécessaire, je pense, de raconter le trajet.

*
* *

Le nom de Chautauqua désigne premièrement un lac et secondement une institution.

Le lac est bien, des deux, le plus facile à comprendre! C'est une gracieuse nappe d'eau de 18 milles de long et de 2 milles de large, dépassant de 430 mètres le niveau de la mer, et de 240 celui du lac Erié, qui en est à 3 lieues seulement. Entouré de collines, de bois et de villas, il constitue un des plus agréables séjours d'été de l'Est et du Centre, et l'on n'y vient pas seulement de Buffalo, toute voisine, mais de Chicago et de New-York, lesquelles n'en sont pas à moins de 150 lieues.

L'institution, c'est une école qui reçoit, l'été, des milliers d'étudiants de tout âge et qui continue de loin, le reste de l'année, à instruire, soit par des lectures dirigées, soit par des cours ambulants, son immense clientèle. Le succès qu'elle a obtenu a suscité de toutes parts des imitations, qu'elle suit avec intérêt sans les absorber et qui ont fait de son nom l'appellation commune de tout un système d'œuvres similaires. L'Amérique est maintenant, chaque été, couverte, par centaines, de « Chautauquas » petits ou grands, et le *Summer Meeting* du lac Champlain, décrit au chapitre précédent, est, si l'on veut, un Chautauqua catholique. L'institution mère est toutefois restée, de beaucoup, la plus importante.

Elle fut fondée en août 1874, par Lewis Miller, mort en 1899, et par John H. Vincent, évêque méthodiste, né en 1832, qui en est le chancelier aujourd'hui encore; son fils, George E. Vincent, remplit avec maîtrise les fonctions de président. Elle ne se proposait d'abord que de former à leur délicate mission ceux qui se dévouent aux écoles du dimanche; mais elle ne tarda pas à étendre ses desseins et à embrasser presque tous les ordres d'enseignement. C'est, dans un genre spécialement populaire et souple, une sorte d'université, où près de cent professeurs, chaque année, donnent les leçons les plus diverses, depuis des cours vraiment supérieurs pour personnes instruites, jusqu'à des cours élémentaires pour petits enfants. La session, qui, primitivement, n'était que de douze jours, en dure aujourd'hui cinquante.

Le budget annuel de dépenses va au delà de cent dix mille dollars; le budget des recettes, au delà de cent seize mille Les biens, meubles et immeubles, valent sept cent mille dollars. Les dotations n'entrent encore dans cette somme que pour 61 413, mais elles ne peuvent manquer de progresser, et l'institution

avancera toujours dans la voie où elle est entrée, de dépenser pour ses « étudiants » plus qu'ils ne lui donnent. C'est le cas aux Etats-Unis, dans presque toutes les grandes écoles, et cela, en général, sans subventions des pouvoirs publics.

Chautauqua, du reste, n'a rien d'une affaire, et, si le travail y est rétribué, le capital ne l'est pas. Toutes les recettes servent à réaliser de mieux en mieux les fins supérieures de l'œuvre. Il y fallait des maîtres : on a fait venir, des universités et collèges d'Amérique, parfois de plus loin, les compétences nécessaires. Il y fallait des bâtiments scolaires : on en a construit, de toutes les dimensions, mais sans manquer à l'élégance ni à l'économie. Il y fallait une propriété stable, grande, plaisante et saine : on en a acheté une de 259 acres, couverte d'arbres et de gazons, qui en forment un parc naturel. Un hôtel s'est élevé, qui peut loger 300 personnes; 60 chalets et pensions sont autorisés par l'institution à recevoir les autres habitants. La population varie de 10 000, en été, à 500, pendant l'hiver.

L'ensemble forme une cité absolument indépendante, avec les services ordinaires de voirie, les eaux, le gaz, l'électricité, les messageries, la poste, le télégraphe, le téléphone, une imprimerie, un journal scolaire : tous les avantages de la vie urbaine dans le cadre de la vie rurale. Il y manque des cabarets, des théâtres, des bals publics, des jeux de hasard, des mendiants, des camelots, des politiciens, des ivrognes, et un certain nombre d'autres raffinements; mais l'administration ne les tolère pas, et rien ne se fait, dans cette moderne Salente, sans sa permission. Ce n'est pas ici, en effet, une communauté socialiste ni un phalanstère, c'est un établissement d'éducation, enregistré comme tel par l'Etat de New-York, une « corporation » ou association reconnue, avec le but spécial « de promouvoir le bien intellectuel, social, physique, moral et religieux du peuple ». Les trustees et le bureau qu'ils élisent sont maîtres de faire tout ce qu'ils jugent propre à servir cette cause. L'Etat, loin de les troubler, ne connaît leur œuvre que pour la récompenser de ses services en l'exemptant des impôts communs. Quant aux habitants, qu'ils soient jeunes ou vieux, seuls ou en famille, ils sont traités comme des étudiants; ils doivent cesser tout bruit après que les cloches ont sonné le couvre-feu. Ils ne pénètrent à l'intérieur de la barrière, très sévèrement close, qu'en montrant leur carte d'admission; et, ce qui paraît d'abord étrange, ils ne peuvent sortir sans *exeat*, ou bien ils sont obligés de payer de nouveau le droit d'entrée. Il n'y a d'exception que pour raisons très sérieuses et, régulièrement, le dimanche, pour aller au service religieux de sa « dénomination »

quand elle n'est pas représentée à Chautauqua. Les visiteurs ne sont pas plus facilement admis que dans un collège à la française.

Tant de précautions ont leur raison d'être. Chautauqua n'est pas une ville d'eaux. Les simples curieux en doivent être bannis. Ceux-là seulement qui veulent en profiter sont des hôtes « désirables »; et ils n'ont pas, eux, à se plaindre. Aucun divertissement honnête ne leur fait défaut. *Base ball*, canotage, natation, tennis, jeux de boules, courses et jeux athlétiques, tous les sports sont représentés. Il ne manque ni soirées musicales, ni séances dramatiques, ni fêtes publiques, ni excursions (il en existe de régulières pour le Niagara). Mais l'instruction elle-même fait le plus grand attrait de la vie : sans être jamais imposée, elle s'offre à tous, partout et toujours, sous les formes les plus variées et les plus séduisantes. Chacun peut apprendre ce qui lui plaît; et, s'il se rencontre quelqu'un à qui vraiment rien ne plaise dans les deux cents cours qui sont distribués, depuis les matières d'enseignement supérieur jusqu'aux travaux manuels pour enfants, il est à présumer que ce mortel difficile, ou plutôt inintelligent, quittera volontiers Chautauqua pour une plage à la mode ou quelque bruyante villégiature.

Quoi qu'on désire de légitime, on trouve un arrangement qui y correspond ou, tout au moins, des compagnons pour l'organiser. Il existe des clubs pour hommes, pour femmes, pour jeunes gens, pour jeunes filles, pour enfants, — et je dirai « pour beaucoup d'autres », en ce sens que les mêmes personnes se regroupent et s'entregroupent, indéfiniment, par pays, par profession, par goûts, au besoin même par âge, puisqu'il existe un club des octogénaires, dont les membres varient de 6 à 12.

On se groupe encore par cultes, si l'on veut. Il y a un quartier des *denominational houses* ou maisons confessionnelles, qui ne comprend pas moins de 9 établissements divers. Des services particuliers s'y célèbrent chaque dimanche matin, à 10 heures. Des offices communs ont lieu, le même jour, à 11 et 5 heures, dans le grand amphithéâtre qui peut contenir 5200 personnes. Une chapelle proprement dite, qui est aussi commune, sert, pendant la semaine, à la prière du matin et à des enseignements d'ordre religieux. Les catholiques, assez peu nombreux, vont entendre la messe au dehors : faute d'un clergé suffisant, l'évêque de Buffalo, sollicité d'accorder un prêtre, n'a pu y consentir que deux ou trois fois.

L'institution, bien que fondée par un évêque méthodiste, traite toutes les confessions, jusqu'aux Unitariens, avec le même respect et la même tolérance. Elle n'est pas *undenominational*, mais *alldenominational;* elle n'est pas en dehors des dénominations,

elle les admet toutes. Les incrédules seuls, sans être l'objet d'une inquisition, se trouveraient mal à l'aise dans cette atmosphère sincèrement religieuse; et je pense qu'ils s'en écartent d'eux-mêmes. Le fondateur, John H. Vincent, analysant les principes de l'institution, déclare que Chautauqua repose en premier lieu sur l'idée que l'éducation est l'œuvre de toute la vie; et il ajoute immédiatement : « Le vrai fondement de l'éducation est religieux. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. Il faut avant tout admettre l'existence de Dieu et ses droits sur nous comme êtres moraux; l'unité et la fraternité de la race, avec tout ce qui en découle; l'harmonie entre nous et ce qu'est Dieu, prise comme idéal de la vie pour le temps et l'éternité; la poursuite et le bon usage de toute science capable de nous développer; l'accroissement d'un amour respectueux envers Dieu et de la disposition à se sacrifier à travailler de bon cœur pour le bien-être de l'humanité. »

Or, il ne s'agit point là de cette abstraction, de ce rêve qu'on appelle religion naturelle. Ce qui est enseigné et pratiqué à Chautauqua, c'est la religion révélée de la Bible et de l'Evangile, ce sont les vérités communes à tous les chrétiens; et sans doute les catholiques trouveront cet enseignement incomplet, mais nul ne s'opposera à ce que, par eux-mêmes, ils le complètent dans leur culte et dans l'expression de leurs croyances.

Une salle particulière, *normal hall*, est consacrée à étudier la Bible et à préparer les maîtres des écoles du dimanche, ce qui était l'enseignement primitif et demeure l'enseignement essentiel, « normal » de l'Institution. Pour le rendre plus facile, on avait même, dans les premières années, arrangé un « modèle de la Palestine », une reproduction topographique de la Terre Sainte. Cette miniature en pierre et en sable n'avait pas moins de 100 mètres de longueur et marquait assez bien les montagnes, les villes, le lac de Tibériade, le torrent du Cédron, la mer Morte, tous les paysages sacrés. On ne l'a pas entretenue, et elle est remplacée avantageusement par un bel édifice de style grec, appelé *Aula Christi*, la maison du Christ, dont l'architecte, Paul J. Petz, est le même qui a construit la fameuse Bibliothèque du Congrès, à Washington. Une nef centrale de 70 pieds se termine par une plate-forme au fond de laquelle une grande arche attend la statue du Christ; ce sera probablement, et il faut le souhaiter, une copie du chef-d'œuvre de Thorwaldsen. On ne fera point de cérémonies proprement cultuelles dans *Aula Christi*; on y tiendra toutes les réunions scientifiques, morales, artistiques, on y donnera tous les discours, leçons ou concerts dont l'objet sera de faire connaître et aimer la vie, les paroles, les actes, l'esprit,

l'influence permanente du Maître Divin. Dans une des deux ailes latérales, seront rassemblés tous les travaux sur la vie de Jésus. Les œuvres d'art qui le rappellent et le glorifient orneront le reste de l'édifice. Les vitraux retraceront les scènes évangéliques : « Là, dit John H. Vincent, chacun pourra, tous les jours, à toute heure, s'instruire de ce que le Christ a dit et fait. Ce sera l'édifice central de Chautauqua, et il symbolisera devant le monde ce qui sert d'inspiration et de force à tout ce que nous tâchons d'accomplir. »

Faire pénétrer l'idéal religieux dans toute la conduite, dans les actes même les plus humbles, instruire pour enseigner à vivre, et cela sans distinction d'âge, de profession, ni de fortune, tel est, en effet, le but élevé que poursuit l'école de Chautauqua, et dont l'on ne saurait dire qu'elle se soit jamais écartée. Quel meilleur idéal pouvait-elle, dès lors, proposer à ses foules d'adhérents, que la personne et les œuvres parfaites de Celui qui est venu, a-t-il dit lui-même, pour que les hommes possèdent la vie, et toujours plus de vie?

Le succès de Chautauqua et des œuvres similaires est un des faits qui honorent le peuple d'Amérique. Que, chaque été, une population de 10 000 personnes, et qui se renouvelle, vienne librement s'adonner à une discipline si haute; que l'année durant, par centaines de mille, des gens de toute profession, sur toute la surface du pays, se tiennent en rapports avec l'institution pour apprendre d'elle quels ouvrages lire et, s'il est possible, quels maîtres écouter; que cette œuvre, en même temps, reste désintéressée malgré le budget qu'il lui faut manier, et qu'elle garde une inspiration religieuse tout en pratiquant la plus parfaite tolérance; qu'elle s'impose, par une telle conduite, à l'admiration et aux encouragements de ce que la nation compte d'hommes éminents dans tous les domaines de l'action ou de la pensée, rien ne fait mieux ressortir la valeur morale et intellectuelle, la soif d'instruction et de vrai progrès qui caractérise, aux Etats-Unis, la portion moyenne, la portion ascendante du peuple, celle qui sert d'épine dorsale, de *back bone* comme on dit là-bas, à cette grande démocratie et qui la maintient haute et droite, malgré tout, entre les périls également redoutables d'une grossière démagogie et d'une ploutocratie sans entrailles ni lois.

Félix Klein.

La suite prochainement.

REVUE DES SCIENCES

Découvertes et inventions : A la Sorbonne. — Nouveau genre de photographie. — La photographie intégrale de M. G. Lippmann. — Plus d'appareil. — La plaque sensible porte avec elle la chambre noire et l'objectif. — Epreuves reproduisant la réalité. — Vues en grandeur naturelle. — Le relief. — Les promesses du laboratoire. — Chimie : La neige d'hélium. — Solidification du gaz, hélium à Leyde. — Anthropologie : Découverte d'une grotte à fresques. — La grotte de Pradel dans l'Ariège. — Quarante peintures. — Profils d'homme. — Chevaux et bisons. — Expéditions polaires : Une répétition au Lauteret. — Les nouveaux traîneaux automobiles : Essais en montagne. — Aérostation : Le nouveau ballon mixte Santos-Dumont. — Ballon aviateur. — Système métrique : Notre pièce de 25 centimes en nickel. — Condamnation par l'Académie des sciences. — Variétés : Le pouvoir filtrant des sables de la mer.

C'est bien joli, et si ce que nous allons dire passe du laboratoire dans la pratique, vraiment M. Lippmann aura fait une des plus belles et des plus fines inventions de ce siècle. Du reste, déjà nous devons à M. G. Lippmann, de l'Institut, la photographie directe des couleurs.

Il s'agit d'une véritable révolution dans nos procédés photographiques et dans la photographie elle-même. En comparaison de ce que M. Lippmann nous révèle, on pourrait presque dire que nous n'avons pas su faire jusqu'ici de photographie. La photographie naturelle n'est qu'un petit épisode de la photographie Lippmann. Il est incontestable, en effet, que la plus parfaite de nos épreuves photographiques ne montre que l'un des aspects de la réalité; elle se réduit à une image unique, fixée dans un plan, comme le serait un dessin ou une peinture. Nous nous contentons de ce résultat par habitude, depuis les premières épreuves du daguerréotype. Mais la vue directe de la réalité est tout autre et offre bien plus de variétés. Nous voyons les objets dans l'espace en vraie grandeur et en relief et non dans un plan. En outre leur aspect change avec la position de l'observateur, la perspective se modifie, les parties cachées ne restent pas toujours les mêmes. Enfin, si le

spectateur regarde le monde extérieur par une fenêtre il est maître de voir les diverses parties d'un paysage venir s'encadrer successivement entre les bords de l'ouverture, si bien que, dans ce cas, ce sont des objets différents qui lui apparaissent successivement. Nous sommes bien loin de compte aujourd'hui entre la réalité et l'illusion photographique.

Ce qu'il faudrait, ce serait évidemment d'arriver à reproduire le monde extérieur dans toute sa réalité, d'obtenir un paysage s'encadrant en apparence entre les bords de l'épreuve, comme si ces bords étaient ceux d'une fenêtre ouverte sur la réalité. Ou encore, en d'autres termes, obtenir une épreuve telle qu'en l'examinant par transparence, l'œil perçoive tout ce qu'il verrait en fait s'il regardait la réalité limitée par les contours de l'épreuve. Voici un bois, un fleuve, un château, deux personnes au premier plan que vous distinguez de votre fenêtre, est-il possible de les fixer à tout jamais sur une plaque, de façon qu'en regardant ensuite cette plaque, vous éprouviez absolument l'impression que vous aviez précédemment en observant la nature à travers la fenêtre : dimensions naturelles, relief, grandeurs relatives, et même qu'en vous déplaçant vous voyiez les choses comme vous les distinguez dans la réalité. Il semble bien de prime abord qu'un pareil résultat soit impossible à obtenir... et c'est précisément pourtant ce que M. Lippmann a pu réaliser... La photographie Lippmann n'est plus du tout la photographie ordinaire. On peut demander à ce genre de photographie beaucoup plus qu'à la main de l'homme.

La solution trouvée par M. Lippmann est d'une simplicité géniale et peut être cependant délicate à faire saisir à simple lecture sans dessin explicatif. Avec un peu de réflexion, on comprendra le secret du nouveau système. M. Lippmann prend une plaque de verre ou mieux, pour les essais, une pellicule transparente de celluloïd ou de collodion enduite sur l'une de ses faces d'une émulsion sensible à la lumière. Avant le dépôt de cette couche sensible, on a pressé la pellicule à chaud dans une machine à gaufrer, de façon à produire sur chacune de ses faces un très grand nombre de petites saillies en forme de segments sphériques. Chacune de ses saillies de la face antérieure de la pellicule est destinée à faire office de lentille convergente. Chacune des saillies de la face postérieure, celle qui a été sensibilisée, est destinée à recevoir l'image produite par une des petites lentilles de la face antérieure.

Ainsi on a préparé une série d'objectifs minuscules groupés sur la plaque et derrière une série de plaques sensibles corres-

pondantes; si l'on veut, on a constitué des milliers de petits appareils photographiques juxtaposés et qui se trouvent au point en raison de leurs formes et de la distance un peu éloignée relativement des objets à photographier. On pourrait dire que si chaque cellule simule un œil simple, leur réunion rappelle complètement l'œil composé des insectes.

Il est évident que la première propriété d'un pareil système est de donner des images photographiques sans intervention d'une chambre noire ordinaire. Chaque petit objectif microscopique voit pour son compte et dessine l'image sur la face sensible. Il suffit donc de présenter la pellicule en pleine lumière devant les objets à représenter. Bien entendu, on a conservé cette pellicule dans une boîte étanche à la lumière et on ne l'ouvre que pendant le temps nécessaire à la pose. On referme la boîte, on développe et l'on fixe dans l'obscurité comme d'habitude. Ainsi, dans ce système, une boîte fermée que l'on ouvre; aucun appareil spécial. Il y a, à l'intérieur, des milliers d'objectifs qui ont fixé des milliers d'images.

Chaque objectif élémentaire a travaillé et il existe au verso de la pellicule toute une collection d'images. Observées du côté de la couche sensible ces images ne peuvent être distinguées à l'œil nu et donnent l'impression d'une couche grise uniforme. Au contraire, regardons la pellicule par la face opposée en éclairant par transparence. Alors, l'imagination est confondue. C'est merveilleux.

L'œil voit à la place du système des petites images une *seule image résultante projetée dans l'espace en vraie grandeur.*

Si l'œil se déplace, il voit l'objet sous ses différents aspects; si l'on fixe l'image avec les deux yeux, le relief des objets apparaît nettement dans l'espace. En sorte que l'on a bien cette fois devant soi paysages, habitations, personnes en vraie grandeur et en relief. C'est tout à fait étonnant. On se demande aussitôt comment toutes les petites images marquées sur la pellicule ont disparu pour donner naissance à cette image unique, représentation fidèle de la réalité.

C'est fatal et il ne saurait en être autrement. Quand nous regardons l'épreuve du côté des petites lentilles microscopiques, un point quelconque de l'image photographiée derrière vient frapper notre œil qui le voit par transparence projeté dans l'espace. L'image vue est la résultante de la sommation d'éléments empruntés à l'une des images photographiées sur le fond des cellules. L'image perçue est continue, mais à la condition que les cellules ou petites chambres noires soient suffisamment rapprochées. Du reste, il survient ici ce que l'on remarque dans une

chambre noire ordinaire, quand on a remis dans le chassis le cliché qu'elle a permis de faire. Un point quelconque de l'espace est venu imprimer son point symétrique sur la plaque. Eclairons ce point sur le cliché, les rayons émergents iront converger dans l'espace juste au point générateur. Il y a reversibilité. De même notre œil doit voir nécessairement dans l'espace l'image qui est venue s'imprimer au fond des petites cellules.

Nous voyons ici en relief, puisque nos deux yeux bénéficient des positions différentes, et perçoivent des perspectives correspondantes, comme dans les appareils stéréoscopiques. Enfin, si nous nous déplaçons devant l'épreuve, il est clair que notre œil sera frappé par d'autres points des cellules et nous apercevrons d'autres régions des paysages ou des portraits.

En somme, tout ce singulier système photographique peut se résumer en quelques lignes. Préparer des pellicules sensibles sur lesquelles on a juxtaposé un grand nombre de petites chambres noires. Ces petites chambres impriment des milliers d'images qui ensuite vues simultanément par transparence à travers la pellicule donnent une impression unique se projetant dans l'espace en nous montrant les objets mêmes qui les ont produits. C'est extrêmement ingénieux.

Ces épreuves sont des négatifs, il est facile de les transformer en positifs. Les premiers essais ont été réalisés avec un gaufrage des pellicules tout à fait rudimentaire; malgré cela les résultats ont déjà été très satisfaisants. On a remplacé ensuite le gaufrage avec le collodion par de petites globules de verre sphérique de 0 millimètre 22 rangés sur une plaque photographique ordinaire. La tentative a été aussi réussie. Evidemment la mise au point du procédé va exiger, pendant quelque temps des recherches et des efforts laborieux. Mais il n'est pas douteux qu'un physicien aussi habile que M. Lippmann ne triomphe de ces difficultés de la première heure. Nous posséderons alors une méthode incomparable de reproduction des objets, résultat capital que nous n'aurions jamais osé espérer.

Le gaz helium vient d'être solidifié, le 29 février, par le professeur Kamerlingh Onnes, de l'Université de Leyde, en présence des professeurs Lorentz et Kuenen. M. Becquerel, ami particulier de M. Onnes, en reçut la nouvelle qu'il communiqua à l'Académie des sciences de Paris. Un télégramme en avait averti aussi M. Dewar, de la Société navale de Londres, auquel on devait bien la primeur de la nouvelle, car c'est grâce à son procédé de séparation de l'helium des gaz rares de l'air et des eaux thermales

par le charbon, que l'on put se procurer les quantités d'helium nécessaires à l'expérience. Il eût mieux valu se servir de la méthode de M. Moureu qui retire entièrement l'helium du griffon des sources d'eau de Bourbon-Lancy. Nous avons déjà dit que cette source débitait 10 000 litres d'helium par an. On vient de séparer cet helium des autres gaz rares, auxquels il est associé, aux usines de M. de Laire, à Issy près Paris.

Quoi qu'il en soit, M. Onnes a comprimé 7 litres d'helium à la pression de 100 atmosphères et a refroidi le gaz à la température de — 259°, au moyen de l'hydrogène liquide bouillant dans le vide. Puis, par détente dans le vide, il a observé la formation d'un nuage qui se transforme en une neige floconneuse.

Cette neige a mis 20 secondes à se vaporiser. C'était bien de l'helium solidifié. On avait calculé préalablement que le point critique de l'helium était voisin de — 267°. La température atteinte au laboratoire de M. Onnes doit être inférieure à celle du point critique. En tout cas, elle n'est pas éloignée du zéro absolu — 270°. Cette température de solidification de l'helium est la plus basse de celles que l'on ait pu produire jusqu'ici et la détermination du professeur de Leyde offre un vif intérêt par les physiciens.

Nous devons à M. René Jeannel une découverte qui augmente nos connaissances sur l'art préhistorique. Le 6 mars dernier, avec M. J. Fauveau, inspecteur-adjoint des forêts à Foix, il visita la grotte de Portel, encore appelée « grotte de Crampagna », qui s'ouvre à 420 mètres d'altitude environ sur la crête du Plantaurel, commune de Loubens, canton de Varilhes (Ariège). On savait déjà que cette caverne était riche en débris d'ossements. Son entrée fait face au nord-est. On y pénètre par un étroit boyau en descente rapide qui conduit à différents couloirs rectilignes. Cette grotte avait, d'après M. Cartailhac, été fouillée autrefois par M. Noulet qui y avait recueilli des restes quaternaires de l'industrie humaine et des ossements humains.

Aussi est-ce avec une véritable surprise que M. R. Jeannel releva sur les parois des galeries 40 peintures à fresque représentant des animaux et des silhouettes humaines. On n'a pas trouvé de dessins gravés, mais uniquement des peintures en noir ou en rouge, au trait ou en teinte plate. Toutes les peintures sauf une sont monochromes. Les stalagmites des parois quelquefois humides recouvrent et masquent partiellement un certain nombre de sujets.

Le véritable intérêt de ces peintures qui remontent aux temps paléolithiques se porte surtout sur deux d'entre elles qui repré-

sentent des profils d'hommes en pied. Tous deux sont peints en rouge, mais un peu effacés. L'un est remarquable par son crâne très dolichocéphale, à front très fuyant, à angle facial très fermé, évidemment un type d'homme inférieur. L'autre est saisissant par son attitude simiesque, son dos arrondi, ses bras battant en avant. A Altamira, à Marsoulas, on avait rencontré comme dans les cavernes de Font de Gaumes et de Combarelles des profils d'hommes gravés, mais point encore que je sache, des figures humaines peintes.

Nous espérons bien que l'on en publiera bientôt des reproductions exactes.

Les nombreux animaux figurés dans la grotte sont des bisons, des chevaux, des sangliers, avec une forte prédominance de chevaux. La grotte du Portel est, comme le dit M. Jeannel, la grotte des chevaux, comme Nioux, qu'étudie en ce moment M. Cartailhac, est celle des bisons. Quelques chevaux courent au galop; un sanglier est représenté accroupi. Ces dessins de chevaux ne sont pas bons..., les jambes sont disproportionnées. Aucune bête ne présente la perfection artistique que l'on rencontre dans les peintures au trait noir d'Altamira ou de Nioux. Toutefois, M. Jeannel signale au fond de la caverne un cheval au trait noir très réussi, un grand bison, un grand cheval polychrome rouge cerné de noir, etc., qui sont d'un dessin agréable et correct. Aucune bête n'est représentée percée de flèches.

Cette grotte, encore mal explorée, réserve-t-elle de nouvelles surprises? C'est ce que nous saurons dans quelque temps.

Au milieu du mois de mars, rendez-vous, au milieu des neiges du Lautaret, route de Briançon à La Grave, des traîneaux polaires. On compte gagner beaucoup de temps avec ces traîneaux automobiles pour franchir les glaces et les régions neigeuses antarctiques.

M. le Dr Charcot, qui est bientôt prêt à repartir pour sa seconde exploration du pôle Sud, emporte cette fois des traîneaux automobiles. Les anciens traîneaux étaient remorqués par des chiens. Il fallut emmener à bord du *Discovery* 22 chiens, il n'en revint que trois ou quatre, les autres furent tués ou emportés par la maladie. M. Charcot a tenu à essayer le type de voiture qu'il a fait construire, sur les glaces du Lautaret. Il s'y rencontrait avec le capitaine de vaisseau Scott, commandant le croiseur cuirassé *Essex*, promu officier de la Légion d'honneur à la suite de sa mémorable campagne antarctique de 1901-1904, au cours de laquelle il atteignit 82°17′ de latitude australe, le record du genre.

M. Scott a voulu aussi emporter dans sa prochaine exploration des traîneaux mécaniques.

Les essais du Lautaret ont donné de bons résultats. Le traîneau du docteur Charcot se compose d'un chassis de traîneau norwégien, en queue d'un groupe moteur entièrement protégé contre l'envahissement des neiges, comprennant un moteur de 3 chevaux à deux vitesses, 4 et 8 kilomètres à l'heure, enfin du propulseur. Ce propulseur est formé par une roue à deux jantes. reliées par des raquettes montées sur le même moyeu, à une distance de 30 centimètres l'une de l'autre. Chacune des jantes est garnie de grappins, sortes de petites palettes destinées à mordre dans la neige et dans la glace. Cette roue, entraînée par le moteur à pétrole, possède assez de jeu pour suivre exactement les sinuosités du terrain; elle est armée d'un frein qui ne lui permet pas de dépasser une certaine vitesse dans les descentes.

Ce traîneau, qui sort de chez MM. de Dion et Bouton, a transporté au Lautaret, sur de mauvais chemins en pente ou dénudés, des vivres, des munitions et des appareils de toutes sortes, comme il est appelé à le faire au pôle.

Pendant ce temps, opéraient à côté le commandant Scott, son lieutenant M. Barne, et M. Courrier, ingénieur de l'usine de Dion-Bouton. L'auto-traîneau pèse ici 900 kilogr., au lieu de 210 kilogr. du traîneau Charcot. Il a une machine plus forte de 8 chevaux. Le propulseur consiste en palettes métalliques qui prennent point d'appui sur la neige. Le lieutenant Barne essayait simultanément un autre traîneau un peu plus léger, avec roues dentées en bois et moteur de 10 chevaux. Poids : 800 kilogr. Ces différents engins ont bien travaillé, et après quelques légères modifications, ils prendront place dans le matériel de chaque expédition polaire antarctique.

Nouveau ballon, le n° 16 de M. Santos-Dumont. Il était abrité dans son hangar, boulevard de la Seine, devant l'île de Puteaux. On l'a conduit à Bagatelle, sur la grande pelouse, pour voir comment il se comporterait à l'air libre; après une série d'expériences, il a été de nouveau réintégré sous son hangar jusqu'à sa prochaine sortie.

Ce dernier ballon Santos-Dumont offre un certain intérêt. Le jeune inventeur a voulu réaliser un ballon aviateur, c'est-à-dire un système mixte dans lequel la force ascensionnelle serait obtenue par l'aérostat et l'équilibre de marche par les ailes ou plans ordinaires aviateurs. En somme, le n° 16 est un long cigare de 115 mètres cubes en soie vernie contenant un ballonnet com-

pensateur de 4 mètres cubes, qu'un ventilateur remplit d'air pour maintenir la forme rigide. Deux hélices en aluminium sont placées à gauche et à droite de la nacelle. Chacune de ces hélices est actionnée par un moteur Dutheil et Chalmers de 5 chevaux à deux cylindres. A l'arrière et à l'avant de la nacelle sont des plans qui forment aéroplane.

Quand Santos-Dumont est à bord, l'ensemble est seulement de 25 kilos plus lourd que l'air. Il est évident que dans la pensée de l'auteur, on s'est proposé de constituer un aéroplane sans poids, pour ainsi dire, dont toute l'énergie de traction serait utilisée à la progression et non plus à la sustentation. L'événement nous dira ce qu'il faut en penser, mais du premier abord le système ne nous paraît pas théoriquement lancé dans une voie logique. Le ballon, si réduit qu'il soit, constituera toujours une résistance qui absorbera une grande partie de l'énergie produite et gênera l'évolution du système dans l'air. Attendons les leçons de l'expérience.

Elle vient d'être vivement attaquée par le Bureau des longitudes et par l'Académie des sciences, notre petite pièce de 25 centimes en nickel, qui remonte à 1903. Elle n'a, du reste, jamais été bien vue du public, qui l'a accueillie sans enthousiasme. Elle a été attaquée, non pas parce qu'elle est en nickel, mais parce qu'elle représente 25 centimes et que 25 centimes n'appartiennent pas à notre système métrique. Le Bureau des longitudes avait écrit à ce propos au ministre de l'instruction publique en novembre 1907. « Ayant appris qu'il était de nouveau question de créer et d'émettre une monnaie de nickel comprenant des pièces de 5, 10 et 20 centimes, émet le vœu que le gouvernement s'attache à respecter les règles qui avaient été posées par les fondateurs du système métrique et qui accordaient à chaque unité effective seulement son double et sa moitié. La pièce actuelle de 25 centimes a été émise en désaccord avec ces règles... » Cette lettre fut transmise par le Bureau à l'Académie des sciences le 30 novembre. L'Académie saisie nomma une commission dont le rapporteur, M. Violle, a fait connaître les conclusions ces jours derniers.

C'est sur la loi du 18 germinal an III qu'a été fondé tout le système métrique. L'unité des monnaies prendra le nom de *franc*. Lorsqu'on voudra exprimer les dixièmes ou les centièmes de francs, on se servira des mots *décime* et *centime*. Chacune des mesures décimales aura seulement son double et sa moitié. On peut voir encore en conformité de la loi au Musée des monnaies, des pièces

de 5 décimes, 2 décimes, 1 décime, respectivement frappées en l'an II, en l'an IV, etc.

La loi est la loi ; on aurait pu s'imaginer qu'à partir de cette époque, on ne frappa plus que des pièces conformes. Il fallait compter avec les vieilles habitudes ; on fit encore usage de la toise de 2 mètres, de l'aune de 120 centimètres. On conserva les anciens sous et les pièces de 6 liards. On se servit à la fois des pièces de 20 et de 25 centimes. Il faut attendre le décret du 3 mai 1848 pour voir ramener la fabrication des monnaies au système décimal et faire prévaloir la loi fondamentale du 18 germinal an III. Et encore de 1837 à 1842, on eut beaucoup de peine à s'entendre sur cette question des monnaies. Sur un rapport de Dumas et de Colmont, le ministre des finances déposa à la Chambre, le 7 mars 1847, un projet de loi, « les unités du système monétaire sont le centime, le décime et le franc. La pièce de 1 décime sera frappée en bronze, la pièce de 2 décimes devra être substituée à celle de 1/4 de franc qui doit disparaître d'un système rigoureusement décimal. » La Chambre repoussa le projet et la question ne revint que devant une nouvelle Chambre, en 1845. Gay-Lussac, rapporteur, fit accepter la pièce de 25 centimes en argent, jusqu'à ce qu'un décret du gouvernement provisoire du 3 mai 1848 l'ait fait enfin supprimer, pour la remplacer par la pièce de 20 centimes.

Et la pièce de 25 centimes, très vivace, comme on voit, nous est revenue, malgré tout, en 1903, en nickel. Naturellement, le Bureau des longitudes et l'Académie trouvèrent que cette fois c'était trop. Ce n'est pas à la France qui a fondé le système métrique à donner le mauvais exemple. M. Violle a rappelé le principe. Nous ne devons pas sortir de la loi fondamentale. Le franc et ses multiples par 10, le franc et ses sous-multiples par 10 : décime et centime. La pièce de 25 centimes est absolument condamnée.

Encore une légende qui s'en va. Elle n'était pas bien gênante, mais enfin elle trompait, au mois de septembre, les touristes qui fréquentent les bords de la mer.

Depuis longtemps on prétend que pour dessaler l'eau de mer, il suffit de lui faire traverser une couche de sable ou de terre. Les hydrographes du dix-septième et du dix-huitième siècle admettaient qu'un vase de terre vide bouché avec de la cire, immergé dans de l'eau de mer était remonté rempli d'eau douce. Marsigli fit passer en 1725 de l'eau de mer à travers de la terre de jardin ou du sable dans une série de quinze vases ouverts et disposés

en cascade les uns au-dessous des autres. Il crut constater au moyen de l'aréomètre et en pesant des volumes égaux une diminution de densité et de goût salé. Cette croyance a persisté, puisque, sur les rives de l'Océan ou de la Manche, les pêcheurs affirment encore que l'on purifie l'eau de mer de son sel en lui faisant traverser du sable.

Il existe même au pied des falaises d'Etretat, de Dieppe, de Puy, de Criel, etc., noyées dans les sables du rivage, de petites sources d'eau bien visibles à marée basse. Cette eau est sensiblement douce. C'est en effet de l'eau douce provenant des fissures de la craie. Mais, pour les gens du pays, l'eau est de l'eau de mer dessalée par son passage à travers les sables de la plage.

M. Thoulet, professeur de géologie à l'Université de Nancy, bien connu par ses recherches d'océanographie, a voulu à son tour savoir exactement à quoi s'en tenir sur ces opinions populaires. Il a empli en partie un tube de verre de 1 mètre de sable des dunes d'Arcachon et il a fait passer de l'eau de mer sur ce filtre improvisé par portions successives, enfin il a analysé ces trois prises d'essai. Résultats : densités sensiblement les mêmes, variations de compositions insensibles.

Le phénomène se réduit à la fixation par attraction moléculaire des sels divers en solution dans un liquide au contact d'un corps solide quelconque chimique et inerte. L'expérience est défavorable à la légende.

M. Thoulet rappelle à ce propos que l'on connaît des exemples d'équipages naufragés sur certains attels du Pacifique déserts, dénués de végétations et élevés à peine de quelques décimètres au-dessus des flots, qui ont trouvé de l'eau suffisamment douce pour être buvable en creusant quelques trous très peu profonds à travers le sable coraillien. Une observation un peu attentive montre que cette eau n'est pas de l'eau de mer dessalée par les sables. C'est de l'eau de pluie protégée contre son mélange avec la mer par les sables environnants. C'est, sous une forme un peu différente, l'eau des sources des plages à grande falaise ou encore des puits à marées du littoral.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Il semble que notre pays subisse, en ce moment, par la faute de son régime, une crise de dissolution morale. Les scandales se multiplient, de tous côtés, en quelques jours. C'est, à Paris, l'emprisonnement d'un financier qui avait des protecteurs, des auxiliaires, des espions, dans les bureaux de plusieurs ministères, et qui s'était choisi pour « avocat-conseil » un des vice-présidents de la Chambre, avec une grasse rémunération; c'est, dans le Nord, un sénateur radical, notaire par profession, qui mange l'argent de sa clientèle et qui s'enfuit tranquillement, sous le regard des magistrats, avec l'aide de ses amis politiques; c'est, dans le Midi, une municipalité fameuse, qui, pour la troisième ou quatrième fois, découvre, parmi ses membres, des concussionnaires; c'est, à l'Est, une bande de bouchers qui empoisonnent de leurs viandes avariées la nourriture de nos soldats. Et, dans chaque scandale, il reste un mystère qui inquiète la curiosité défiante de la foule. On devine d'autres hontes. On cite des fortunes faites sur les bas-fonds du Parlement. On croit apercevoir dans le monde gouvernemental, autant que dans le monde des affaires, nombre de corrompus que la justice pourrait, sans son indifférence ou son impuissance, mettre sur la sellette, aussi bien que les agioteurs ou les tripoteurs arrêtés dans certaines coulisses. Politiciens tarés qui se mêlent aux financiers véreux : les mêmes qui enjôlent par leurs programmes fallacieux les électeurs naïfs, gogos toujours renaissants de la démocratie utopique; les mêmes qui dupent le peuple, dans les faillites du Parlement, comme les autres, dans les « krachs » de la Bourse. Sans doute, le Parlement peut toujours, du haut de sa tribune, donner le change, par la sévérité de ses discours, à ceux qui suspectent son austérité. Dans une séance de la Chambre où cette même majorité qui a si impudemment augmenté son salaire législatif et qui gruge notre budget, a eu trois heures de vertu, on a entendu M. Ceccaldi se plaindre que la justice ferme les yeux sur les émissions frauduleuses de certaines compagnies, et M. Briand a bien voulu reconnaître « l'insuffisance des garanties données à la petite épargne ». Mais, ces satisfactions oratoires si bénévolement four-

nies à l'honnêteté publique, que valent-elles? Depuis quelque vingt ans, pas une grande escroquerie n'a été sérieusement punie. Le peuple le sait. Quelle confiance accordera-t-il à ce Parlement qui ne veut pas même édicter une loi contre la fraude électorale? Quelle confiance, à cette Chambre et à ce ministère qui, en préparant le rachat du chemin de fer de l'Ouest, favorisent une spéculation dont la trame est déjà connue? Et, si la démoralisation continue dans ce pays où les lois ne s'efforcent qu'à détruire le pouvoir moralisateur de la religion, quelle autorité morale le gouvernement garde-t-il lui-même, quand il accepte une loi qui réhabilite 400 000 faillis, pour les convertir en électeurs, et quand il propose une loi qui amnistie, grâce à la surenchère électorale de la Chambre, non pas seulement « toutes les infractions » commises dans les troubles du Midi, en 1907, mais presque tous les délits et contraventions ordinaires, si bien que l'amnistie, déjà devenue un acte de pardon périodique, annule la justice, tous les deux ans?

Le gouvernement a sa manière de rivaliser avec les traitants qui frustrent le public, avec les bandits qui dépouillent les particuliers. Sans souci de paraître un malhonnête homme, il retire aux créanciers de l'Etat la sûreté que l'Etat leur avait offerte dans la loi de vendémiaire an VII, en leur promettant de n'exercer jamais aucune retenue sur la rente française. Quatorze fois, cette promesse avait été renouvelée depuis cette époque, dans la bonne et dans la mauvaise fortune de la France. « Défense expresse d'imposer la rente », s'écriait M. Thiers, à l'heure où il faisait l'emprunt presque sacré qui devait libérer notre territoire. Cet engagement de l'Etat, M. Caillaux le rompt par sa loi sur le revenu. M. Briand, de son côté, se rend coupable d'un attentat, par sa loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques. Avec M. Caillaux, l'Etat renie sa parole; avec M. Briand, il manque de probité : les fondations pieuses qu'il confisque, il en spolie les héritiers; il vole les morts, il vole les vivants. Tandis que, là, les publicains, les prévaricateurs risquent un châtiment judiciaire, l'Etat accapare, ici, les biens des catholiques, juridiquement, en supprimant la justice, de par la loi exceptionnelle et circonstancielle de M. Briand : c'est l'impunité légale. Il dépouille les propriétaires, sous le prétexte que leurs biens ne servent qu'à un usage pieux et que, par-dessus leurs têtes, il n'y a que Dieu à qui il ait affaire. Et le Sénat est en train de sanctionner la loi de M. Briand. Tout a été dit, dans la discussion générale, pour convaincre le Sénat que, fût-ce par une raison d'Etat anticléricale et antireligieuse, aucun gouvernement ne peut, sans forfait, s'approprier le bien d'autrui. M. de Las Cases a démontré, avec une éloquence tantôt savante et tantôt pathétique, que la loi viole le droit civil, le droit public et le droit naturel. M. de Lamarzelle, dans un discours qui honorait la

tribune française par la puissance de la dialectique et la véhémence courtoise de l'élocution, a mis en contradiction la loi que M. Briand forge aujourd'hui avec la loi de 1905. M. de Ramel a cité des exemples stupéfiants de l'iniquité que cette loi va autoriser. M. Jenouvrier a fait voir comment le litige était à régler, non dans le Parlement, entre l'Etat et l'Eglise, mais dans les tribunaux, entre l'Etat et des citoyens qui défendent une propriété individuelle. M. Boivin-Champeaux a rappelé la jurisprudence même des assemblées parlementaires qui, cinq fois depuis 1889, ont décidé que la substitution créait spécialement, en faveur des héritiers, un droit de retour. M. Halgan, M. Le Provost de Launay, ont invoqué contre la loi l'opinion du pays. Vainement. Il a suffi à M. Maxime Lecomte, à M. Bienvenu-Martin, d'exciper du droit régalien de l'Etat : il est toujours libre, ont-ils déclaré, de prendre un bien ecclésiastique, quand il le croit « juste et utile »; ce bien est « sous sa dépendance », à toute heure. M. Briand avait énoncé cette thèse, à la Chambre. Il lui a paru que cet absolutisme pourrait, dans le langage d'un ministre, effaroucher un peu la pudeur libérale du Sénat. Il a mieux aimé enflammer la passion politique de la majorité. Impuissant à émettre en l'honneur de sa loi le moindre argument juridique, il a réédité le réquisitoire, historique prétendument, où, devant la Chambre, il avait accusé le Pape de l'avoir forcé à la spoliation d'aujourd'hui, en repoussant les bienfaits que la loi de 1905 lui prodiguait. C'était une diversion sophistique, qui changeait la question et le débat. Mais le Sénat ne voulait, pour son vote, qu'une excuse artificieuse : il a voté. Donc l'Etat pourra, dans la dévolution de ces biens pies qui valent plus de 34 millions, déchirer les contrats et garder l'argent; et rien, logiquement, ne devra l'empêcher, demain, de recourir au même procédé, pour accaparer tel ou tel bien laïque également convoitable. D'avance, un des socialistes les plus hardis de la Chambre, M. Paul Constans, avait célébré cette loi qui semble inaugurer la législation même du socialisme. Il s'était écrié : « C'est une expropriation partielle d'une propriété privée au profit d'une collectivité. On ne viendra plus nous dire que les collectivistes sont des utopistes... Ce que nous réclamons tous les jours, Messieurs les radicaux, vous le faites aujourd'hui. » Ce jugement de M. Paul Constans, pourquoi ne serait-ce pas le mot de l'avenir?

Le mois d'avril, à consulter les présages des premiers jours, sera un temps de crise économique. Si la grève générale proclamée en Italie, après la bagarre qui a ensanglanté une des rues de Rome, n'a pas même duré une semaine, les 300 000 ouvriers du bâtiment, en Allemagne, s'apprêtent à cette grève, pendant qu'en France, les entrepreneurs se voient obligés de la prévenir par l'arrêt du travail, le « lock-out ». Les ouvriers du bâtiment, à Paris, demandent le repos complet du dimanche, toute l'année; ils

veulent que, dans toute saison, la journée de travail soit réduite à neuf heures; ils réclament une augmentation de salaires qui les élèverait, en moyenne, à 30 pour 100 des prix actuels. Les entrepreneurs consentent à augmenter les salaires, dans la proportion de 20 pour 100; ils accordent cinquante-deux jours de repos, par an; ils proposent que la journée de travail soit de dix heures, pendant les huit mois de la belle saison, et de neuf heures en novembre et février, de huit en décembre et janvier. L'accord n'a pas pu s'établir. Aucune transaction ne s'est opérée : la Confédération du Travail ne l'a pas permis; doctrinalement, elle inflige, aux ouvriers comme aux patrons, la journée de huit heures. Encore les conditions ainsi débattues n'étaient-elles pas, dans ce conflit, le pire problème. C'est la désorganisation continue des chantiers qni épouvantait le plus les entrepreneurs, avertis que, désormais, le « sabotage » qui y règne, depuis un an, y sévirait plus violemment encore. Ces chantiers de ruine, ils ont décidé de les fermer. « Si pénible que soit pour nous-mêmes et pour tous cette mesure, ont-ils dit, par un Manifeste, à la population parisienne, nous arrêtons le travail, parce que nous ne pouvons plus longtemps assujettir notre industrie à la direction occulte de personnalités sans responsabilités. Nous fermons, parce que, autrement, ce serait accepter notre déchéance par veulerie et par inconscience. Nous fermons, parce que ne pas résister aux meneurs, c'est entraîner à la misère tous ceux qui vivent de l'industrie et notamment ceux dont les exigences non fondées ne peuvent aboutir qu'à détruire ce qui est leur gagne-pain. » Oh ! le « lock-out » est une bien dure extrémité ! Evidemment, le droit des syndicats patronaux égale celui des syndicats ouvriers : la loi de 1884 garantit aux uns autant qu'aux autres la liberté de la grève. Il faut déplorer, toutefois, que la légalité puisse être si peu chrétienne, dans une situation où il suffirait que, des deux côtés, les hommes de bonne volonté fussent les plus nombreux. Mais la faute principale en est imputable à la tyrannie qu'exercent les syndicats sur les ouvriers et qu'exerce la Confédération générale sur ces syndicats. Elle est immorale, cette tyrannie qui commande à l'ouvrier de travailler seulement pour détruire soit l'outil, soit la machine du patron, et alors le travail, c'est le brigandage, ou à feindre de travailler, sans produire, et alors le travail, c'est le vol. Elle est cruelle aussi, cette tyrannie, quand elle contraint l'ouvrier à choisir entre la servitude et l'ostracisme : le syndicat des maçons ne prétend-il pas que les patrons évincent les travailleurs libres ou bien qu'on les emploie seulement dans des chantiers spéciaux, en les y parquant? Plus avisés, les ouvriers compareraient cette tyrannie syndicale à ce qu'ils appellent la « tyrannie patronale » et ils concluraient. Mais l'espérance révolutionnaire que la Confédération du Travail éveille en eux les illusionne sur leur propre sort et, de plus en plus, cette Confédération leur

donne de sa force une idée plus haute. Elle a 3300 affiliés, parmi les ouvriers des postes et des télégraphes. Dans les ateliers de la guerre et de la marine, elle en compte déjà 20 400 et, de plus, la « Fédération nationale » des inscrits maritimes groupe autour d'elle ses 100 000 membres. La menace que la Confédération du Travail, avec tous ses moyens d'intimidation, dresse contre l'Etat est, on le voit, plus terrible encore que celle qu'elle dirige contre tous les autres patrons, puisque, lui, c'est la patrie elle-même qu'il couvre de son patronage. Mais, dans l'espèce d'interpellation mutuelle où M. Jaurès et M. Clémenceau se sont reproché l'un à l'autre l'inanité de leurs programmes et de leurs réformes, M. Clémenceau, tout en jurant d'intervenir équitablement entre les ouvriers et les patrons, s'est bien gardé de proférer un mot qui condamnât le rôle néfaste de cette Confédération dont l'organisation même n'est pas légale.

Il n'y a pas de Confédération du Travail, en Angleterre. Les ouvriers anglais ont, autant que les nôtres, l'amour de l'association; ils n'ont pas notre passion de l'unité : leurs syndicats sont, au contraire, jaloux de garder, avec leur liberté, leur autonomie, D'ailleurs, les classes ouvrières des deux pays diffèrent profondément par leur esprit, par leurs habitudes et leurs mœurs, autant que par le tempérament de la race. L'ouvrier anglais, plus robuste, est plus apte à une longue tâche; mais il est plus lourd et plus lent. L'ouvrier français, plus sobre, plus nerveux, plus agile, mais plus vite las. De celui-ci on peut dire qu'il possède toutes les aptitudes; de celui-là, qu'il est moins capable d'une œuvre que d'une autre, parce que, s'il a la vigueur, il n'a pas le goût. A l'un le sens industriel; à l'autre le sens industrieux. L'Anglais fabrique, ajuste; le Français façonne et orne. L'Anglais se montre peu curieux de la perfection, dans le détail. Il s'acquitte de sa besogne, sans avoir besoin qu'on l'y encourage ou qu'on l'en récompense. Le Français a la main plus soigneuse et, doué d'une intelligence plus inventive, il s'ingénie toujours à trouver un mode de simplifier son travail et d'embellir son ouvrage : son patron et lui s'uniront fraternellement pour réaliser l'œuvre nouvelle ou le chef-d'œuvre qu'ils rêvent ensemble; tous deux, sensibles également à la louange. Mais les qualités de l'ouvrier français se gâtent de plus en plus, sous l'influence de la démagogie socialiste qui lui apprend à ne plus considérer dans le maître qu'un ennemi et dans le travail qu'une corvée. Tandis qu'en Angleterre, les grèves laissent dans le même état les relations de l'ouvrier, toujours respectueux, et du patron, toujours froid, chaque grève, en France, rend l'ouvrier plus hostile et le patron plus ombrageux. Il y a des lois économiques dont l'ouvrier anglais a la notion; il est calculateur, prudent et patient; il sait percevoir nettement ses intérêts; les devises sonores ne l'entraînent pas plus que les théories vagues ne le captivent. Le nôtre étudie moins; il est

excitable et délire facilement, quand il s'enthousiasme pour un système, pour une devise; plus épris de l'avenir que soucieux du présent; docile, comme un jouet, à l'empire de ses politiciens. Si le syndicat fleurit en France, c'est la Mutualité qui prospère parmi le peuple anglais. Les sociétés de secours mutuels du Royaume-Uni comptent plus de 5 millions 700 000 membres : nombreuses celles qui, comme l'*Ordre loyal des anciens bergers*, ou comme l'*Ordre des vieux camarades*, en ont 230 103 ou 382 128; l'*Ancien Ordre des forestiers* en range 921 085 sous sa bannière. Ces sociétés sont déjà riches de 188 millions. La « Manchester Unie des vieux camarades », dont le capital s'élève à 83 millions 564 000 francs, a distribué, en 1907, à son groupe de 1 026 509 membres, une somme de 6 millions 708 000 francs. L'ouvrier anglais sent que l'association améliore vraiment son existence, sans qu'il lui faille une révolution « humanitaire ». Il n'éprouve en rien le besoin d'être internationaliste. Le *Labour Party*, quelque démocrate qu'il soit, a refusé de s'intituler « socialiste ». Non moins énergiquement refuse-t-il de se proclamer irréligieux. Il a répudié toute solidarité avec le socialiste M. Blatchford qui l'invitait à dire comme lui : « Je ne crois pas en Dieu. Je nie l'efficacité de la prière. » Le *Labour Party* a même voulu attester, par une démonstration solennelle, son respect de la foi chrétienne. Dans son congrès annuel, en janvier 1908, à Hull, ses six cents délégués ont voté, sans débat et unanimement, une motion qui affirme leur attachement à la famille et leur culte de l'idée religieuse. C'est un des chefs les plus populaires du *Labour Party*, M. Henderson, qui s'écriait naguère, dans une conférence où il parlait du christianisme et des problèmes économiques des temps modernes : « Les organisations religieuses et ouvrières, en combinant leurs efforts, peuvent arriver, un jour, à rendre la vie plus sainte, plus pure, plus belle. » Il y a, là, plus d'un exemple que l'ouvrier français utiliserait honorablement. Et quelles leçons pour ces tribuns et même ces ministres qui s'évertuent à lui persuader que, sans la guerre sociale, aucun progrès n'est possible, dans les institutions du travail, et que, seule, l'impiété matérialiste procure à la famille ouvrière la vraie félicité!

Notre gouvernement n'avait pas assez, ce semble, de nos complications sociales et de ses embarras politiques. Par une offense toute gratuite, il a provoqué la colère de Paris et de la nation, en sollicitant de la Chambre un crédit extraordinaire de 35 000 francs, « pour la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon ». Puisque, selon la légende officielle, le Panthéon n'a été repris à Dieu que pour devenir le temple des « grands hommes » qui ont mérité par leur gloire la reconnaissance de « la patrie », on devait se demander de quoi la patrie pouvait être reconnaissante à Zola. Comme M. Maurice Barrès l'a dit,

dans un discours éloquemment sarcastique, Zola ne représentera, dans le Panthéon, que le triomphe de ce dreyfusisme dont il a été, avec son pamphlet *J'accuse*, l'apologiste le plus forcené. Il n'a pas mérité autrement la fière gratitude de la patrie. Et, l'humanité, que lui doit-elle? M. Anatole France, dans un temps où il était encore sincère, avait déclaré que « jamais homme n'avait fait un tel effort pour avilir l'humanité. » Il y a plus : Zola enseignait à cette humanité, « avilie » dans tous ses types, la désespérance même de l'honnêteté, sous toutes ses formes. Quant à la France, il en a été le calomniateur, devant l'étranger : il n'est pas une classe de la société française qu'il n'ait dénigrée ignoblement, sans épargner l'ouvrier plus que le bourgeois, le soldat plus que le paysan. Veut-on que, demain, l'étranger vienne constater, au Panthéon, que la France a, par un acte d'admiration immortelle, divinisé l'œuvre de Zola, non seulement comme celle d'un de ses écrivains les plus célèbres, mais comme celle de son peintre le plus fidèle? Sa littérature n'est qu'une photographie grossissante de la crapule. Il s'est plu à ne décrire que l'immonde, comme si, l'immonde, c'était tout l'homme et comme si, l'immondice, c'était toute la France. Parmi les personnages que dessine brutalement son naturalisme et qui ont si peu la réalité de ceux dont Balzac fut le créateur puissant, pas un qui ait non seulement quelque chose d'un héros ou d'un saint, mais de l'homme médiocrement vertueux et médiocrement pervers, du coupable qui se relève et qui se purifie, de l'être faible et malheureux dont le repentir nous apitoye. Jamais un mot tant soit peu noble, un cri généreux, un propos attendrissant, un conseil salutaire, une pensée qui excite le cœur au bien ou qui élève l'âme vers le beau. Aucune exception dans l'uniformité des vices que sa cynique imagination aime à reproduire et à entasser. Toujours un cloaque; toujours la fange. Il y a eu des pornographes plus obscènes que lui. En aucun temps, chez aucun peuple, un romancier n'a fait, avec une aussi laborieuse conception de l'immoral et de l'odieux, un tel commerce littéraire de l'ignominie. Et, cet homme a exploité une des plus douloureuses infortunes de sa patrie, pour la diffamer. Son livre la *Débâcle*, qui n'est qu'une élucubration de l'antipatriotisme romanesque, nous présente de l'armée vaincue, à Sedan, une caricature hideuse : cette armée n'aurait été, selon la fiction de Zola, qu'un ramassis d'efféminés, d'ivrognes, de pillards, de poltrons, de déserteurs, de fuyards, commandés par les chefs les plus misérables qu'on pût voir en Europe. Et, si traître qu'il ait été ainsi à notre histoire, on veut que Zola reçoive du patriotisme français une consécration quasi sublime, dans le Panthéon. On décide même que l'armée défilera devant son cercueil. Il l'avait souillée, cette armée; on exige qu'elle le salue. En vérité, c'était outrer la honte jusqu'au burlesque. Le pays s'est indigné. Le Conseil municipal de Paris a

senti, parmi le peuple lui-même, cette réprobation : il a indéfiniment ajourné le choix de la place où devait s'élever une statue de Zola. Déjà M. Clémenceau, connaissant, lui aussi, le dégoût public, avait reporté, du 2 avril au 4 juin, la date de « la cérémonie » du Panthéon. Peut-être M. Clémenceau aura-t-il ménagé les restes de Zola avec une sollicitude prévoyante, s'il les oublie pour toujours, au cimetière de Montparnasse, dans la paix universelle des tombes. Ce Panthéon a ses révolutions. La gloire, pas plus que la mort, n'y assure le repos éternel. Ne sont-ce pas deux décrets de la Convention elle-même qui en ont expulsé les restes de Mirabeau et ceux de Marat, tour à tour?

La Chambre, moins le parti socialiste, et le Sénat, à l'unanimité, ont voté les crédits supplémentaires nécessités par les expéditions du Maroc. Les opérations coûtaient déjà 16 121 425 fr., le 1er janvier 1908. A la date du 8 mars, nos troupes comptaient 99 tués et 311 blessés. Le général Drude avait, vers la fin d'août, 4000 hommes sous ses ordres; vers la fin de décembre, 6300. Le général d'Amade commande aujourd'hui à 14 000 hommes, munis de 16 canons de campagne, de 6 canons de montagne et de 20 mitrailleuses. Telle a été, d'après le rapport de M. Doumer, la progression de nos frais, de nos pertes, de nos renforts. Le débat a été, certes, dominé par le sentiment de l'honneur national. La Chambre a voulu rendre à l'héroïsme de nos soldats un hommage d'autant plus éclatant que M. Jaurès, le harangueur antimilitariste de Nancy, le déclamateur antipatriote de Stuttgart, les accusait d'avoir montré, le 17 mars, la plus atroce inhumanité, en massacrant des femmes et des enfants, dans un douar inoffensif. C'était sur la foi d'un récit mensonger colporté par les journaux allemands que M. Jaurès évoquait contre notre armée cette tuerie imaginaire. Il était vraiment, en cette circonstance, le disciple du Zola qu'il a tant louangé : son discours ressemblait à un chapitre de la *Débâcle*. Ce démagogue de l' « humanitarisme » mettait tout son zèle, tout son amour-propre à prouver que nos soldats avaient été suffisamment cruels pour déshonorer la France. Et, alors que les huées de la Chambre l'interrompaient, il répliquait que M. Clémenceau avait été, pour un grief analogue, un accusateur tout aussi virulent de l'armée, pendant la guerre du Tonkin. Comme si c'était se justifier que d'imiter M. Clémenceau! Mais il y avait, dans le débat, une question plus haute que de décider lequel, de M. Jaurès ou de M. Clémenceau, mérite le plus d'être regardé comme un mauvais Français. Voilà huit mois que nous occupons Casablanca et que nous nous battons dans la Chaouïa. « Cette opération dure bien longtemps », a dit mélancoliquement M. Ribot; et nul ne sait si les sacrifices que le rapport de M. Doumer a énumérés auront une compensation. M. Doumer estime que ces sacrifices nous créent « une créance sur le Maroc », en accrois-

sant nos « droits antérieurs et permanents ». Soit. Mais, pour les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, cette créance est purement morale. Comment la préciser, positivement? Et quand nous sera-t-elle payée, sous une espèce réellement tangible? L'incertitude ne s'est pas plus dissipée après cette discussion qu'après toutes celles de ces derniers mois. Presque dans la même journée, M. de Bülow et M. de Schœn prononçaient chacun un grand discours sur l'affaire du Maroc. Si l'attitude de l'Allemagne est moins agressive qu'autrefois, elle n'est guère moins hautaine. C'est toujours le même soin de témoigner qu'elle nous surveille; qu'elle ne nous accorde sa neutralité qu'avec la secrète réserve d'en tirer un profit tout spécial, tôt ou tard, et sous la formelle condition que nous observerons strictement, selon sa propre glose, l'Acte d'Algésiras; enfin, qu'elle peut, d'un jour à l'autre, reprendre sa liberté, si elle juge que son intérêt « particulier », selon le mot de M. de Schœn, n'est pas servi à son gré dans l'intérêt international, ou si un incident similaire à celui de Casablanca lui impose une intervention directe, sur le modèle de la nôtre. La France reste donc, avec sa diplomatie et avec son action militaire, dans l'inconnu, au Maroc; et, vraiment, quand M. Pichon affirme, devant la Chambre, que le grand avantage que nous pouvons retirer de nos sacrifices, c'est « le bénéfice d'avoir accompli notre devoir », ce verbiage pompeux et naïf ne suffit ni à nous consoler de l'affaire, ni à nous rassurer sur l'aventure.

Depuis quelques années, on a beaucoup fait la guerre, dans le voisinage de la France, à la langue française. Cette guerre, le gouvernement allemand la lui déclare aujourd'hui, en même temps qu'à la langue polonaise, par sa loi sur le droit de réunion. M. de Bülow a voulu que l'Alsace-Lorraine et la Pologne cessassent l'usage de leur langue nationale d'autrefois, dans leurs réunions publiques. Comme la Pologne, l'Alsace-Lorraine a résisté. Sa Délégation avait déjà demandé que le français fût enseigné dans toutes les écoles, non seulement secondaires, mais primaires. « Le français, disait M. Kubler, est indispensable dans un pays-frontière comme l'Alsace-Lorraine »; et M. Ricklin, après avoir certifié que le français était toujours « cher à l'âme du peuple », s'écriait : « Nous avons un droit historique à l'emploi de la langue française; elle fait partie du domaine de notre civilisation ». Le gouvernement impérial n'a pas cédé à la Délégation. Cependant la Commission du Reichstag, qui avait à examiner la loi de M. de Bülow, l'a jugée trop rigoureuse : elle l'a corrigée par deux atténuations. L'allemand sera la langue obligatoire dans toutes les réunions publiques, sauf les réunions électorales et les congrès internationaux. Mais « la langue étrangère » sera tolérée, durant une période de vingt ans, « dans les pays-frontières » où l'élément « non-allemand » a une supériorité numérique qui

équivaut à 60 pour 100. Par l'application de cette loi, la Pologne perd, dans 49 circonscriptions, le droit de se servir de sa langue héréditaire; la Lorraine ne le conserve que dans une seule, celle de Château-Salins; l'Alsace, qui se rappelle le libéralisme avec lequel le gouvernement français traitait chez elle, en 1870 encore, la langue allemande, subira l'interdit sur son territoire tout entier. La Délégation a exprimé, alors, l'espoir que le gouvernement daignerait « épargner » à l'Alsace « cette mesure sévère et injustifiée ». Ce n'est qu'un vœu dont le gouvernement impérial pourra toutefois tenir compte, si sa politique de « germanisation » veut bien se tempérer, ici ou là; car l'Alsace-Lorraine est, on le sait, sous l'unique dépendance du chancelier et du Conseil fédéral. Quoi qu'il en soit, le Reichstag a voté la loi, telle que le compromis de sa commission l'avait modifiée. L'Alsace-Lorraine a bien reçu du ministre de l'intérieur, M. de Bethmann-Holwey, la promesse qu'on lui « accordera des exceptions », pourvu qu'elle les mérite par son loyalisme. Tristement et justement, M. l'abbé Delsor a répondu que l'Alsace-Lorraine ne pouvait se fier à une « bienveillance » si arbitraire. M. de Bülow procédera, en Alsace-Lorraine, avec la même inflexibilité qu'en Pologne, dès qu'il lui plaira. Il a raison, indubitablement, de croire que, détruire la langue d'un peuple, c'est le plus sûr moyen d'affaiblir sa nationalité, pour la changer. Mais il se trompe sur les destinées de la langue française et sur la fidélité qu'elle peut attendre des populations de l'Alsace-Lorraine. Elle a été, par la seule vertu de son génie, la langue la plus conquérante de l'Europe. Sans la présence de notre drapeau, elle règne à Genève et à Bruxelles; malgré la police allemande, elle continuera d'être, à Metz, la langue bien aimée et, à Strasbourg, la langue préférée. L'Alsace-Lorraine la parlera encore en ses foyers, quand ce ne sera plus dans les lieux publics, et, l'oreille plus que jamais attentive, elle l'entendra dans l'écho perpétuel de sa frontière, chaque jour traversée par le souffle de l'esprit français et partout visitée par le souvenir de l'ancienne patrie.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Oraison funèbre de S. E. le Cardinal Richard, par S. E. le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, brochure in-8°, avec un portrait. (Lethielleux.)

La vie du regretté Cardinal est résumée en trois chapitres d'un relief saisissant : Le prêtre, modèle de vertu et de zèle sacerdotal. — L'Evêque exemplaire. — Le Cardinal, défenseur intrépide de la cause de l'Eglise.

Tous ceux qui ne purent assister à la cérémonie de Notre-Dame le 31 mars, et qui s'intéressent aux plus importantes des questions actuelles, voudront méditer ces enseignements.

L'assurance patronale contre la grève, par Pierre Saint Girons. 1 vol. in-8° (Larose et Ténin).

Nos lecteurs se souviennent des deux curieux et importants articles publiés ici même sur l'assurance patronale contre la grève en Allemagne. L'auteur a repris la question *ex professo* dans un ouvrage d'ensemble, — le premier sur la matière, — qu'on ne saurait trop recommander à l'attention. Considérations générales sur l'institution en elle-même; exemples tirés des divers pays; revue des essais faits en France, et, en appendice, statuts de quelques sociétés, ce volume est un véritable traité toujours lucide, plein de bon sens, animé d'un sincère esprit de justice autant envers les ouvriers qu'envers les patrons et qui, en montrant la voie, l'éclaire.

Discours de mariage, par l'abbé Félix Klein. Un vol. in-16. (Plon.)

Dans ce genre où la rhétorique prend d'ordinaire tant de place, M. Klein a su la réduire à la portion congrue. Il parle en prêtre. Avec son style élégant et toujours agréable même dans les sujets les plus sévères, il fait un excellent cours de morale chrétienne. Et, à ces discours de mariage, l'auteur ajoute quelques belles pages sur le sacerdoce, qui se trouvent être comme la conclusion du livre. Ce n'est point un contraste cherché, c'est un complément naturel : les deux principales manières de servir le Seigneur sont ainsi décrites, afin que l'attrait de l'une ne fasse pas oublier la grandeur de l'autre.

Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, par Joseph Déchelette, conservateur du musée de Roanne. I. *Archéologie préhistorique*. Un vol. in-8°. (Picard.)

Ce gros volume, abondamment illustré, écrit de la façon la plus attachante et la plus instructive, même pour les profanes, est consacré tout entier aux monuments préhistoriques du pays qui devait devenir la France. C'est une science toute récente que celle qui étudie un passé si reculé. M. Déchelette nous apprend à connaître, à comprendre les vestiges laissés par ces ancêtres ou plutôt par ces devanciers lointains dont nous ignorons presque tout encore.

Pensées et conseils de dom Mabillon. — Prières liturgiques de dom Mabillon. 2 broch. in-32. (Oudin.)

Edités à l'occasion du deuxième centenaire du grand Bénédictin, ces deux volumes donnent, fort opportunément, quelques-unes des plus belles pages de Mabillon. L'incendie de Saint-Germain des-Prés et les bouleversements de la Révolution ont détruit une partie de ses travaux, il n'en restera pas moins le plus lettré religieux du siècle de Louis XIV, celui qui fit naître le fameux proverbe : « Savant comme un bénédictin. »

L'éducation du caractère, par M. Gillet, XII-302 p. in-16. (Desclée.)

L'auteur s'adresse à la jeunesse. Il explique comment se forme le caractère, quel concours lui donnent les habitudes morales, intellectuelles et surnaturelles. Dans une éloquente préface, Mgr Hebbelinck, recteur de l'université de Louvain, recommande vivement ce livre aux étudiants catholiques.

Des Monts de Bohême au Golfe Persique, par René Henry, avec préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut. XXII-566 pages in-16, avec cartes et schémas. (Plon.)

C'est une série d'enquêtes, faites sur place, et consacrées, pour la plupart, aux questions austro-hongroises et balkaniques, que le public français connaît d'ordinaire si mal. Il dépend de lui de remédier à cette ignorance en ouvrant le livre de M. René Henry.

Le lieutenant de Trémazan (Un officier de l'Est), par Pierre d'Aulnoye. Un vol. in-16. (Perrin.)

Il nous suffira de signaler la mise en volume de ce roman que nos lecteurs ont apprécié ici même, pour qu'ils se souviennent de l'intensité de vie qui en fait le mérite et de l'idéalisme fervent et fécond où s'alimente l'âme du héros.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

SI LA GUERRE ÉCLATAIT DEMAIN

— En France, on laisse toujours en repos ceux qui mettent le feu, pour ne persécuter que ceux qui sonnent le toscin. (CHAMFORT.)

— ... C'est le système qui est en cause, le système, effroyable en matière militaire, de l'irresponsabilité et de l'indifférence générales.

(Général de LA ROQUE; *Enquête du Sénat sur la catastrophe de l'*Iéna, t. III, p. 93.)

Si la guerre éclatait demain, qu'arriverait-il? Il peut être utile de s'en faire une opinion en examinant les faits, tels qu'ils sont présentés au public, avec le souci constant de demeurer dans les strictes limites que la logique impose au bon sens [1].

I

Mettons tout au mieux. La mobilisation a pu être préparée, et nos troupes sont, de longue date, prêtes à soutenir le choc. Au Palais-Bourbon comme au Luxembourg, toutes les rivalités mesquines ont disparu; l'opposition s'est fondue dans la majorité, et toutes les opinions se sont tues pour laisser parler seule la

[1] Les enquêtes se sont multipliées depuis quelques années sur tous les sujets qui touchent à la défense nationale. Elles ont eu pour auteurs des hommes de compétences très diverses : l'un de ceux-ci, qui fut officier et vécut quelque temps dans l'entourage d'un ministre âprement discuté, a formulé en un livre récent son appréciation pessimiste de militaire indigné; un autre, au retour d'un voyage à la frontière, a lancé, en journaliste d'opposition, un cri d'alarme retentissant; d'autres enfin, parlementaires, publicistes, soldats, ont fait connaître à la tribune ou dans la presse leur sentiment, plus ou moins solidement étayé sur des faits, et crié leur enthousiasme, leur confiance, leur doute ou leur tristesse. Le débat pourrait donc être clos, et ces lignes auraient mérité de n'être pas écrites si elles ne devaient pas apporter autre chose que l'écho lointain de tout ce qui fut dit : mais elles ont l'ambition, sinon de poser un nouveau problème, du moins d'examiner un côté différent de la question.

grande voix de la patrie menacée. Dans le pays, pas une discussion, pas un mot discordant, pas un cri de haine; nulle part on n'hésite, nulle part on ne se souvient que l'*Internationale* a pu jadis être chantée.

Toutes les prévisions minutieuses de l'état-major général se réalisent, et les armées se concentrent rapidement sur les points indiqués pour leur rassemblement. Les voici dans la main des généraux; les opérations de guerre commencent; les premiers engagements sont heureux, le chef suprême de l'armée[1] apprend ses premiers succès. Quels prophètes de mauvais augure avaient donc parlé naguère des difficultés sans nombre avec lesquelles le Gouvernement de la République pourrait se trouver aux prises

[1] Pour si invraisemblable que la chose puisse paraître au premier abord, il est à peu près impossible de savoir avec exactitude quel est le chef suprême de l'armée française. Aux termes de la Constitution, c'est le Président de la République qui, exerçant les droits du souverain, commande aux troupes de terre et à la marine; mais les juristes affirment que, dans notre régime républicain, ce commandement nominal, et pour ainsi dire théorique, ne peut lui conférer aucune autorité effective, parce que, par définition, un chef ne peut pas être irresponsable L'armée aurait, dans ce cas, à sa tête les deux ministres de la défense nationale qui, tous les deux, doivent compte de leurs actes au Parlement. Dans les milieux militaires et navals, on s'accorde cependant à estimer que les ministres, personnages purement politiques et qui ne sont pas toujours des tacticiens professionnels, n'ont, pas plus que le Président de la République, qualité pour dicter en cas de mobilisation le plan de campagne auquel devraient obéir à la fois les généraux et les amiraux. Pour eux, l'armée a, en réalité, deux chefs : le généralissime et l'amiralissime, qui sont désignés dès le temps de paix, et elle est commandée, dans son ensemble, par le Conseil supérieur de la défense nationale; mais, à propos de cet organisme de création récente, il ne faut pas oublier de citer cette phrase écrite par le Rapporteur du budget de la guerre : « ... à condition que le Conseil (de la défense nationale) se réunisse, et que les affaires les plus importantes, au moins lui soient soumises; mais il ne semble pas que, depuis un an, les séances du Conseil aient été nombreuses Elles ont eu lieu les 6 et 31 décembre 1906 et le 6 février 1907 : depuis plus de neuf mois, contrairement au texte même du décret constitutif, le Conseil ne s'est pas réuni. Quant au *secrétariat permanent* qui devait, à nos yeux, avoir un rôle de coordination très important, il n'a pas été formé autrement que sur le papier... (Rapport de M. Messimy sur le budget de la guerre pour 1908; p. 216). »

Il est, par suite, un fait certain, c'est que l'armée française, qui est un organisme complexe comprenant à la fois les troupes de terre et la flotte, n'est, *en réalité*, pas commandée dans son ensemble, contrairement à la volonté formelle du Parlement manifestée par un décret Il est indiscutablement logique que ce dualisme persistant est infiniment dangereux. Comment, *et par qui*, la mobilisation a-t-elle pu être préparée dans ses grandes lignes de telle sorte que l'armée de terre et la marine puissent se prêter un mutuel appui?

avant même le début des hostilités? Comme il s'était lourdement trompé, ce professeur de l'Ecole supérieure de guerre qui prétendait, dans un de ses cours, qu'en certains centres populeux, une partie notable de la garnison aurait à jouer un rôle policier difficile pour assurer la simple mise en route des réservistes...

Pourtant, quelles catastrophes épouvantables se seraient produites si tout ne s'était pas passé avec le calme le plus grand et la précision la plus parfaite. Supposons qu'éclate un jour à Paris ce coup de tonnerre, l'annonce d'une invasion subite du territoire, et que retentisse, comme un glas de désastre, cette terrifiante nouvelle que les troupes allemandes, luttant à trois contre un, ont repoussé la division de fer, contraint le 20e corps à se replier, et occupé Nancy[1]. Qui peut affirmer que la Chambre saurait garder le calme et le sang-froid nécessaires, qu'elle n'accuserait pas sans tarder le Gouvernement d'imprévoyance coupable et n'irait pas compliquer dangereusement la situation en ouvrant une crise ministérielle? C'est en pensant à ces éventualités redoutables que l'on se prend à souhaiter la nomination de quelques chefs militaires choisis pour leur seul mérite en dehors de toute considération étrangère, qui seraient maîtres absolus des troupes sous leurs ordres, n'auraient pas d'autre rôle que préparer la nation à la guerre, et qui, puissants de la confiance du pays, demeureraient intangibles au milieu des orages politiques.

II

Les faits veulent maintenant être serrés de plus près.

D'autres diront, s'ils le jugent convenable, à quelles inextricables complications il faudrait trouver un remède immédiat si quelqu'un des trains militaires déraillait en route, obstruant, pour de longues heures, une voie souvent unique; ils examineront ce qui surviendrait si quelque aiguille d'embranchement venait, par suite d'un accident ou d'un crime, à ne pas fonctionner au moment voulu[2]; ils étudieront comparativement le rendement de

[1] L'hypothèse est absolument vraisemblable : tous nos écrivains militaires sont d'accord pour la formuler et pour ne pas envisager au nombre des choses possibles, une résistance définitive sur la rive droite de la Meurthe.

[2] On pourrait citer, par exemple : 1° un point de la région qui avoisine immédiatement Paris et où, en service normal, *quatre-vingt-seize trains* franchissent journellement une seule aiguille; 2° plusieurs autres points où *près de cent cinquante trains* auraient à passer *par jour* sur une seule voie, en cas de mobilisation. Il vaudrait mieux une grande bataille perdue que la présence dans ces postes d'un homme résolu, pour employer l'expression du jour, à « saboter la mobilisation ».

nos lignes dirigées vers la frontière et celui du réseau qui leur correspond en Allemagne[1]; ils déduiront enfin toutes les conséquences naturelles des règlements qui ont organisé notre service de garde des voies ferrées. Puis, ces constatations une fois faites, ils concluront, au gré de leur esprit optimiste ou chagrin, que tout est parfait ou que tout est détestable.

Mais leur enquête ne pourra jamais porter que sur des probabilités ni se fonder que sur des analogies, puisque le plan exact du transport de nos troupes est jalousement tenu secret par l'état-major général de l'armée. C'est, d'ailleurs, faire œuvre toujours discutable que de raisonner sur des faits mal connus : il est plus rationnel et plus significatif, au contraire, de borner son effort à apprécier des données absolument certaines. C'est ainsi que, en lisant simplement le budget de la guerre et les nombreuses circulaires parues au *Bulletin Officiel*, on se rend compte que, SI LA GUERRE ÉCLATAIT DEMAIN, il manquerait à la fois tant de choses à nos troupes, qu'elles se trouveraient placées dans un état invraisemblable de faiblesse et d'infériorité sur les troupes allemandes.

On dira que c'est là une affirmation d'un pessimisme outré, que les approvisionnements de toute sorte abondent maintenant dans nos arsenaux, dans nos manutentions et dans nos forts, que toutes les places de l'intérieur ont leurs magasins au complet et que, pour ravitailler tous les jours le front de combat, des camions

[1] Il existe pour deux corps d'armée allemands une ligne ferrée spéciale, à deux voies, indépendante sur toute sa longueur; soit, au total, dix grandes lignes doubles qui, rayonnant en éventail sur tout le territoire de l'empire, viennent en quelque sorte *converger devant Nancy*, à moins d'une étape de la frontière ; leur front de débarquement est marqué par la ligne ferrée transversale Mulhouse, Colmar, Schlestadt, Saverne, Sarrebourg, Metz, à laquelle aboutissent toutes les lignes de transport qui sillonnent l'Allemagne. Le rendement utile total de celles-ci s'élève à près de 500 trains par vingt-quatre heures. Si l'on veut bien calculer que le transport d'un corps d'armée à trois divisions exige environ 130 trains, le transport de l'armée d'invasion (*Feld-Armée*) exigerait 2500 trains et pourrait être assuré en cinq jours et demi.

D'autre part, les Allemands appellent tous leurs réservistes le premier jour de la mobilisation, les équipent dans la nuit, et les mettent en route dès le lendemain de leur arrivée sous les drapeaux. Par suite, l'armée d'invasion peut être réunie au point de rassemblement le neuvième jour après celui de la mobilisation; elle peut avoir franchi la frontière le dixième jour, entrer en campagne le onzième, et avoir ainsi *un jour d'avance* sur l'armée française qui n'est totalement rassemblée qu'au douzième jour.

automobiles seront à la disposition du train des équipages, qui permettront toujours de le faire avec rapidité.

Beaucoup d'excellents esprits s'accordent à croire que l'automobilisme est appelé à transformer dans un délai très bref les conditions matérielles de la guerre moderne. A ce sujet, voici, en substance, ce qu'écrivait récemment un homme d'une compétence certaine, M. Pédoya, ancien commandant en chef du 16e corps : Un général ne peut régler son action qu'en tenant compte de la marche de ses convois : or, la capacité de mouvement de ceux-ci, qu'ils soient administratifs ou régimentaires, est très limitée, puisqu'elle dépend des chevaux, auxquels on ne peut imposer une course supérieure à 40 kilomètres par jour : il en résulte, suivant une expression pittoresque, « que les armées sont pour ainsi dire, tenues en laisse par ce cordon nourricier qui les relie à leur ligne de communication et assure en même temps leur subsistance ». Si, d'autre part, on se souvient que le ravitaillement d'un corps d'armée pendant huit jours exige un convoi de 1378 voitures, 2400 hommes et 3500 chevaux, couvrant, en file indienne, au moins 13 kilomètres de route (à la condition qu'il ne se produira dans sa marche ni désordre, ni retard, ni accident d'aucune sorte), on se rendra facilement compte de la nécessité dans laquelle se trouve un général de lier les mouvements de son armée aux voies ferrées, ce qui lui enlève la liberté d'allures nécessaire pour développer ses conceptions tactiques. Aussi l'armée suit-elle avec un vif intérêt les expériences relatives au remplacement de la traction animale par la traction mécanique « dont l'adoption bouleversera l'organisation actuelle des transports militaires ».

En Allemagne, le problème est considéré comme pratiquement résolu, et le grand état-major de Berlin, qui a organisé depuis plusieurs années déjà tout un corps d'automobilistes volontaires, étudie en ce moment le projet de construire une route militaire qui relierait la ligne du Mein à l'Alsace-Lorraine, et dont l'importance stratégique serait évidemment considérable. D'autre part, les dernières grandes manœuvres allemandes n'ont donné lieu à aucune critique concernant le service des camions automobiles : aussi leur adoption générale est-elle décidée en principe : « Elle permettra, pour le ravitaillement d'une armée de quatre corps, de remplacer 5200 voitures attelées par 800 automobiles, 10 400 chevaux par 320 tracteurs, et 5200 conducteurs par 2400 chauffeurs seulement. »

Comme opposition à ce qui se passe chez nos voisins d'outre-Rhin, le général Pédoya expose ensuite ce qui se passe chez nous.

En France, dit-il, la question de la traction des poids lourds a été, depuis dix ans, l'objet d'études qui se sont poursuivies sans relâche. Nous avons eu les trains Scott, qui permettaient d'assurer le ravitaillement des troupes et même de transporter des pièces de gros calibre; mais ils avaient une vitesse trop réduite, et, de plus, ne pouvaient être employés que dans les places-fortes, en raison des difficultés qu'ils éprouvaient au tournant des routes. Durant les manœuvres de forteresse de 1906, dans l'Est, nous avons fait usage des camions Mors, qui ont quatre cylindres, sont de la force de 28 HP, et ont transporté un poids utile de 3000 à 3500 kilogrammes, avec une vitesse suffisante et une grande souplesse d'allure, même dans les virages les plus courts; le résultat obtenu avec eux fut satisfaisant. Mais, de tous les systèmes expérimentés jusqu'ici, « c'est celui du colonel Renard qui semble répondre le mieux à tous les desiderata militaires et avoir donné la véritable solution du problème des transports sur routes ». En pleine charge, le train Renard conserve habituellement une allure de 12 kilomètres à l'heure, la puissance de son moteur est telle qu'un train a pu gravir le grand Saint-Bernard, et ceux qui ont fait cette ascension savent qu'entre le village de Saint-Pierre et l'Hospice les pentes sont si raides que les voitures légères peuvent seules faire la montée. Enfin, avantage inappréciable, l'inventeur est parvenu à donner à chaque voiture entrant dans la composition du train une force de traction propre, ce qui peut la faire considérer comme indépendante des voitures d'avant et d'arrière et permet d'accomplir des virages très courts.

Aux manœuvres du Sud-Ouest (automne 1907), une expérience nouvelle et non moins concluante fut tentée. Le ministre de la guerre avait fait un large appel à l'industrie privée et admis tous les modèles de camions [1]. Le nombre de voitures présentées a été de 34; elles furent divisées en sections, dont chacune pouvait emporter les vivres de toute nature (pain, sucre, café, viande de conserve, avoine) nécessaires à un corps d'armée pendant une journée. Chaque jour, une section partait de Bordeaux, se dirigeant vers les points de stationnement des troupes : un télégramme du commandant du corps d'armée faisait connaître au commandement de la section les points de contact avec l'armée. Les convois attelés étaient dirigés sur ces points et placés de manière qu'à leur arrivée les véhicules automobiles n'avaient qu'à s'accoter aux voitures à chevaux pour permettre d'effectuer très rapidement le transbordement des denrées. Les divers points

[1] Une indemnité fixe de 0 fr. 86 par HP-jour était allouée, le combustible, l'huile et la graisse étaient fournis par l'administration militaire.

furent choisis de telle sorte que les autos n'aient à parcourir qu'une distance variant entre 100 et 140 kilomètres dans la journée, et les voitures attelées une trentaine de kilomètres environ.

« Dans son ensemble, conclut le général Pédoya, ce service a été parfaitement réglé, a admirablement fonctionné, et les avantages du ravitaillement par automobiles à poids lourds furent clairement démontrés. »

A cette opinion très nette d'un de nos commandants de corps d'armée, on peut, pour plus de précision encore, joindre celle que formule M. Messimy, député, dans le rapport du budget de la guerre pour 1908.

L'honorable rapporteur écrit en substance (rapport, p. 507 et *sq*) : « L'emploi de la traction automobile, sous la forme de trains sur route, permettrait de réaliser des économies sérieuses en personnel et en chevaux; en outre, le corps d'armée ne serait plus suivi immédiatement par les sections du convoi administratif. Celui-ci, qui est presque exclusivement attelé par des chevaux de réquisition, aurait à fournir parfois 60 à 70 kilomètres en deux journées séparées par une nuit de marche[1] : ce serait là un dur labeur... »

Plus loin, M. Messimy écrit (rapport, p. 510 et *sq*) : « En résumé, avec l'emploi de la traction automobile dans les divers et principaux services d'un corps d'armée actuellement attelés et conduits par le Train des Equipages, les économies réalisées en personnel et en chevaux de trait seraient au total de 862 hommes et 2215 chevaux[2].

[1] Pour ravitailler en un jour de vivres les trains régimentaires d'un corps d'armée, la section ravitailleuse d'un convoi administratif aura à parcourir, tant pour se rendre sur le lieu de ravitaillement que pour gagner ensuite ses cantonnements : 1° l'étape (20 à 30 kilomètres) commune à tous les éléments du corps d'armée; 2° une seconde étape (20 à 30 kilomètres), effectuée pendant la nuit, et qui lui permettra de se trouver le lendemain, dans la matinée, au lieu de ravitaillement des convois régimentaires; 3° une petite étape supplémentaire (10 à 15 kilomètres), effectuée après le ravitaillement et ayant pour but de ramener la section ravitailleuse à son nouveau cantonnement. Il ne faut pas perdre de vue que la section ravitailleuse, comme le convoi administratif, comporte à peu près exclusivement des attelages et des voitures de réquisition conduits par des hommes à pied.

[2] Ces économies se répartissent ainsi : 1° Personnel : Service de Santé, 34 hommes; Service des Subsistances, 616; Boulangerie et son convoi, 212 hommes; 2° Chevaux d'attelage : Service de Santé, 300 chevaux; Service de la Trésorerie et des Postes, 23; Service des Subsistances, 1488; Boulangerie et son convoi, 504.

En multipliant tous ces nombres par 20, nombre des corps d'armée, nous aurions une idée très approximative du nombre de voitures et de trains automobiles nécessaires à l'ensemble du territoire, ainsi que du chiffre élevé des économies en personnel et en chevaux, par suite de l'emploi de la traction automobile dans ces divers services...

Plus loin encore (p. 511), il fait une déclaration importante : « Dès maintenant, on peut affirmer que la réquisition serait en mesure de fournir : au Service de Santé, les voitures automobiles pour le transport des blessés assis ou couchés; au service de la Trésorerie et des Postes, les voitures automobiles pour porter ou recueillir les dépêches et la correspondance; au service des Subsistances, un certain nombre de trains automobiles ou de voitures automobiles pour poids lourd, capable d'assurer le service de ravitaillement. »

Sa conclusion est la suivante : « Ce qui nous amène à dire, en terminant, que, pour généraliser de plus en plus l'emploi de la traction automobile et afin que la réquisition puisse procurer à l'armée les voitures appropriées à ses besoins, on ne saurait trop encourager les particuliers et les sociétés qui s'occupent de l'intéressante question du transport des poids lourds au moyen de la traction automobile. »

Dans ses grandes lignes, la question peut donc être considérée comme très nettement posée par les opinions qui viennent d'être rapportées. Un général en chef, d'une part, le rapporteur du budget de la guerre, de l'autre, affirment que la transformation du train des équipages s'impose et que la substitution des camions automobiles aux camions attelés est une nécessité militaire indiscutable et urgente, qui assurera à nos troupes plus de mobilité, en même temps qu'elle permettra aux chefs de concevoir et de développer avec plus d'ampleur leurs thèmes de tactique offensive.

L'adoption des autos par l'armée est, d'ailleurs, chose faite, et, à l'heure actuelle, la voiture et le camion mécaniques ont officiellement droit de cité dans nos troupes. Les deux buts auxquels les unes et les autres sont destinés sont très différents : les premières devant être appliquées au transport rapide des personnes, tandis que les seconds doivent assurer les divers services de l'intendance.

D'après les circulaires diverses émanées de l'état-major général, d'après la doctrine professée à l'école supérieure de guerre ainsi qu'à l'école d'intendance, et d'après les documents officiels du

Parlement, il est admis aujourd'hui que le transport des personnes peut être « largement assuré aux manœuvres et à la guerre, grâce au nombre sans cesse croissant des voitures particulières que l'on pourra réquisitionner sans qu'il soit besoin de pourvoir d'automobiles les officiers généraux en temps ordinaire [1] ».

Pendant quatre ans, en effet, il a été voté, par les Chambres, 28 000 francs par an pour l'achat de voitures automobiles destinées aux généraux (neuf voitures jusqu'en 1906 [2]). En 1907, il n'a été fait aucune acquisition, mais les dépenses d'entretien et de réparation des voitures en service se sont élevées à la somme de 20 000 francs. Aussi la Chambre, trouvant qu'il en coûterait trop cher pour doter dès le temps de paix tous les généraux de voitures appartenant à l'Etat, a décidé, en votant le budget pour 1907, de renoncer à l'achat de ces voitures et de s'en procurer uniquement par voie de location au moment des besoins. Elle a persisté dans cette décision, en votant le budget pour 1908, et accordé une somme annuelle de 50 000 francs pour louer des automobiles en temps de paix, comptant uniquement sur la réquisition pour trouver celles qui seront nécessaires pendant la période des manœuvres ou au moment de la mobilisation.

En ce qui concerne donc le transport des personnes, la thèse adoptée est celle de la réquisition; elle doit être entendue dans un sens très large, puisque toutes les voitures automobiles circulant en France (les autobus y compris) seront mises, en cas de guerre, à la disposition des généraux, des intendants et des divers chefs de service, dont elles permettront d'assurer le transport rapide aux points où leur présence est nécessaire. Quant aux autobus, le service de santé a prévu leur utilisation pour l'évacuation des blessés assis et pour le transport accéléré du personnel et du matériel des formations sanitaires de première ligne [3]. Le commandement, lui aussi, compte bien se servir d'omnibus automobiles pour amener par exemple de petites unités tactiques aux points qu'elles doivent défendre, ou pour conduire rapidement des sapeurs du génie à proximité des ouvrages d'art

[1] Rapport de M. Messimy sur le budget de la guerre pour 1908, p. 203.

[2] Les dernières voitures acquises sont : un landaulet, destiné au ministre de la guerre, au prix de 15 443 fr. 75 (acheté le 19 juillet 1906); une voiture pour le général Bailloud, alors commandant en chef du 20e corps (achetée le 3 avril 1906) ; une petite voiture pour la Direction de l'artillerie de Vincennes (service des achats, courses chez les fournisseurs), achetée 4800 francs le 20 décembre 1906.

[3] Conférences aux médecins majors de l'armée active, et diverses conférences de garnison (1907).

dont ils auraient à effectuer la défense ou la destruction[1].

Quant à ce qui est des camions automobiles, il a été acheté jusqu'ici par le département de la guerre onze véhicules lourds[2]. Une somme de 350 000 francs est inscrite au budget de 1908[3] pour continuer ces achats, et, de cette somme, une centaine de mille francs doit être distraite[4] pour solder divers frais d'études et d'expériences[5]. Quant au reste des camions nécessaires, le système adopté pour assurer leur possession en cas de paix est celui de la location, et en cas de mobilisation partielle ou totale, celui de la réquisition.

La situation est donc exactement celle-ci : l'armée ne possède en propre qu'un nombre infime de véhicules automobiles, neuf voitures et onze camions : en cas de mobilisation, et d'après les documents officiels les plus récents, il faudrait environ cinq mille véhicules de toute sorte, que la réquisition lui fournira sans peine[6]. Seulement, ces véhicules ne lui rendront pour ainsi dire aucun service, car ils ne fonctionneront pas, faute du combustible nécessaire pour les alimenter, puisque les services compétents de l'armée ont simplement oublié de prévoir où, comment et par quels moyens pourrait, en temps de guerre, être trouvée l'essence de pétrole nécessaire aux moteurs à explosion des voitures automobiles. Ainsi, le singe de Florian avait oublié d'éclairer sa lanterne...

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que ces cinq mille véhicules obtenus par réquisition seront, en immense majorité, du type industriel courant, c'est-à-dire animés par des moteurs à explosion fonctionnant à l'essence. Si l'on admet que chacun

[1] Cf. Cours de l'Ecole de Versailles (1907).

[2] Trois, en 1906, pour le service de l'artillerie, et, en 1907, cinq pour l'intendance et trois pour le service de santé.

[3] Budget de la guerre, chapitre XXXIV.

[4] Rapport de M. Messimy, p. 208.

[5] Adaptation sur des châssis commerciaux de carrosseries destinées au transport de denrées spéciales (voitures à viande); aménagement des voitures existantes pour certains transports (pain, évacuation de blessés), remplacement des carrosseries d'autobus par des carrosseries-camions, choix de bandages robustes et durables, études de châssis, concours divers, etc.

[6] Sept à huit cents camions par armée de quatre corps (rapport de M. Messimy, p. 207), soit, pour l'ensemble des troupes françaises qui seront réparties en cinq armées, quatre mille au bas mot. Il faut y ajouter les deux cents voitures des généraux, et les camions qui doivent être mis en réserve disponible.

d'eux exige par jour 25 litres de combustible liquide[1], c'est 1250 hectolitres d'essence qui seront quotidiennement nécessaires[2], soit 37 500 hectolitres par mois et 225 000 hectolitres pour une campagne de six mois[3]. Il faut, du reste, ajouter à cela bien autre chose pour avoir le total approximatif de l'essence réclamée par les besoins de la défense nationale.

L'armée de terre emploie des moteurs fixes pour les tracteurs de l'artillerie de siège, pour certaines locomotives des voies stratégiques, pour les monte-charges des arsenaux et des forts, pour les groupes électrogènes des projecteurs, pour ceux qui actionnent les dynamos motrices et les dynamos d'éclairage dans les places de guerre, etc. D'après le cours d'intendance et d'après celui de fortification professés à l'Ecole de guerre[4], tous ces moteurs sont du type à explosion et fonctionnent normalement à l'essence. Ils sont au nombre minimum de 1200 pour l'ensemble de l'armée et consomment ensemble 200 hectolitres par jour, soit 6000 par mois, et 36 000 hectolitres pour une campagne de six mois. C'est, de ce chef, 36 000 hectolitres à ajouter aux 225 000 rendus nécessaires pour les transports automobiles généralisés. Il vient ainsi, pour l'armée de terre seulement, 261 000 hectolitres indispensables pour l'approvisionnement. Il faut en ajouter 90 000 au moins[5] pour les vedettes, les torpilleurs et les moteurs divers de la marine, et l'on se trouve en présence d'un total formidable de 350 000 hectolitres, qu'il est indispensable d'avoir en réserve si l'on veut pouvoir utiliser, pendant six mois de guerre seulement, les divers moteurs à explosion sur l'emploi desquels comptent les divers services de la défense nationale.

Cette réserve n'existe nulle part. On ne trouve pas trace de sa

[1] Ce qui est une moyenne basée sur les récents concours de poids lourds.

[2] Il est sage de prévoir l'approvisionnement des véhicules de réserve et de calculer largement, même pour les voitures légères.

[3] Les tacticiens calculent toujours sur une campagne devant durer un an et demi : on ne trouvera pas exagéré une évaluation qui n'est que le tiers de l'évaluation officielle.

[4] Ces cours n'ont aucun caractère confidentiel : ils sont suivis par tous les élèves, les stagiaires étrangers y compris; les renseignements ci-indiqués, et qui sont extraits de ces cours, ont été publiés à diverses reprises dans des revues scientifiques, tant en France qu'à l'étranger.

[5] En instituant pour la marine un calcul analogue à celui qui vient d'être fait pour l'armée de terre, calcul puisant ses éléments dans les documents officiels (Budget de la marine et circulaires ministérielles, *passim*), on arriverait, pour un approvisionnement de six mois, au total de 114 000 hectolitres.

constitution dans les budgets votés depuis dix ans. Elle ne peut pas avoir été rassemblée secrètement, puisque le chapitre 56 du budget de la guerre n'est riche que de 530 000 francs par an. L'ARMÉE FRANÇAISE N'A DONC PAS DE PÉTROLE EN RÉSERVE.

Quand on signale cette situation dangereuse à quelqu'un des hommes auxquels incombe la redoutable mission de diriger l'armée, il prend volontiers la pose d'Harpocrate, dieu du silence, mais quand on le presse de questions, il laisse entendre qu'il existe dans les entrepôts du commerce un stock important de pétrole et d'essence et que ce stock pourra être facilement réquisitionné.

Il y a dans cette réponse une part minime de vérité et une part énorme d'inexactitude. D'après les statistiques des douanes, le stock de pétrole disponible est de 150 000 hectolitres environ. En admettant donc que, dès le lendemain de la mobilisation, on supprime totalement aux particuliers la consommation de pétrole sur l'ensemble du territoire de la République, les voitures de l'armée pourront rouler pendant deux mois et les moteurs fixes qu'elle emploie pourront fonctionner pendant un temps égal. Après cela, plus rien, l'inconnu, le désarroi, le désastre, la débâcle peut être, car le stock de pétrole et d'essence existant en France au jour de la mobilisation ne pourra pas être renouvelé.

Notre pays ne produit pas de pétrole[1], et toute l'énorme quantité qui en est importée provient de l'étranger, du Caucase, de la Roumanie et surtout de l'Amérique. Un dilemme se pose évidemment au sujet de cette importation. Elle ne pourra continuer à être assurée que si notre flotte nous donne la maîtrise de la mer, mais, dans ce cas, nos navires de guerre, exclusivement employés à escorter et à protéger des vaisseaux pétroliers, seront inutilisables pour le combat. Une phrase résume donc la situation tout entière : pas de marine ou pas de moteurs à explosion[2].

Pourtant, nous aurions pu ne pas nous trouver acculés à cette nécessité. Il eût suffi pour cela, par exemple[3], que les automo-

[1] Les gisements de Gabian (Hérault) sont inexploités, à cause de leur rendement trop faible.

[2] Le pétrole est, au premier chef, une marchandise que le droit international peut qualifier « contrebande de guerre ». Par suite, les vaisseaux neutres eux mêmes ne pourront en faire l'importation chez nous qu'à la double condition de ne pas rencontrer sur leur route une escadre ennemie qui les confisquerait, et de naviguer sous une protection militaire suffisante pour repousser toute attaque de vive force.

[3] La solution par l'alcool-moteur n'est pas la seule qui puisse être pro-

biles françaises fussent encouragées officiellement et d'une façon efficace à adopter l'alcool comme combustible moteur. Lorsque, il y a quelques années déjà, la question de l'alcool-moteur fut posée devant l'opinion comme une question primordiale au point de vue français, elle le fut, par ses défenseurs les plus autorisés, d'une façon parfaitement insuffisante, puisqu'ils se bornèrent à rester sur le terrain économique et agricole au lieu de dire avec netteté quel péril militaire l'alcool industriel pouvait supprimer.

Il semble cependant que l'on se soit aperçu, dès l'abord, qu'une faute grave était commise.

Depuis 1900, la commission militaire des automobiles et le service de l'artillerie ont, à plusieurs reprises, préconisé l'adoption de l'alcool à la place de l'essence; en 1902, le département de la guerre a été représenté au congrès de l'alcool par le colonel Mangin, alors chef d'escadron d'artillerie, et le congrès de novembre 1907 a compris comme membres plusieurs officiers[1]. Enfin, depuis 1901, tous les programmes d'achat, établis par la commission militaire des automobiles, et toutes les commandes adressées par elle aux constructeurs, ont exigé l'utilisation de l'alcool à l'exclusion de l'essence.

Mais tout cela n'a pas grande valeur au point de vue technique, et, en fait, ne signifie pas grand chose, sinon que les services directeurs de l'armée s'intéressent aux emplois de l'alcool-moteur. Il est permis de dire cependant qu'ils s'y intéressent d'une façon lamentablement platonique.

Si la question de l'alcool industriel avait été posée devant le Parlement comme une question primordiale et vitale au point de vue de la défense nationale, le Parlement aurait su favoriser l'emploi de l'alcool et, s'il l'avait fallu, combattre même celui du pétrole.

Il faut, en tous cas, se bien souvenir de ceci : la possibilité d'employer à la guerre les moteurs à explosion ne peut être qu'un corollaire de ces trois mots : Quel combustible employer? et, à l'interrogation ainsi formulée, il est à l'heure actuelle interdit d'apporter une réponse qui soit pratiquement sérieuse au point de vue militaire[2].

posée : l'emploi des huiles de schiste comme combustible pour les moteurs tonnants pourrait donner aussi des résultats satisfaisants.

[1] Les capitaines Enaux, Borschnek, Ballut, le commandant Ferrus, le colonel Goigoux, chef du 4e bureau, et l'ingénieur naval Petithomme.

[2] Le fait indiscutable et qu'il faut retenir est le suivant : les voitures que l'armée possède en propre (elles sont au nombre de onze en tout), peuvent fonctionner à l'alcool pur; sur les 5000 qu'elle compte réquisitionner, une centaine environ peuvent également fonctionner à l'alcool

III

Le grave problème de l'alimentation de nos troupes en temps de guerre n'est pas moins angoissant que celui de nos transports militaires. En l'étudiant avec quelque précision, on se rend compte qu'il n'a été résolu jusqu'ici que d'une façon à peine approximative. Tous les physiologistes et tous les hygiénistes sont d'accord pour affirmer qu'un homme qui se livre à un travail physique fatigant comme l'est celui du soldat en campagne, doit recevoir une ration notablement supérieure à celle d'un homme soumis à un travail modéré. Les décisions ministérielles des 19 mai et 17 octobre 1890[1], puis du 11 janvier 1893 ont fixé les quantités de vivres divers qui doivent être alloués quotidiennement aux troupes : ces décisions n'ont fait, en somme, que codifier et qu'appliquer les résultats de travaux scientifiques de la plus haute valeur : elles peuvent être considérées comme excellentes et approuvées à peu près sans réserves. Le soldat français est donc, théoriquement tout au moins, nourri en campagne d'une façon très satisfaisante, et reçoit les aliments convenables pour réparer amplement ses forces perdues, mais il est pénible de constater que, dans la pratique, il pourrait bien ne pas en être de même.

Vouloir s'attacher à discuter ce que l'on pourrait appeler « les détails du problème alimentaire », c'est-à-dire, par exemple, rechercher si les proportions relatives de chaque substance ont été scientifiquement établies, si ces substances elles-mêmes ont été heureusement choisies, et si les procédés culinaires recom-

pur, 200 environ à l'alcool carburé, toutes les autres ne peuvent brûler que de l'essence, et l'essence n'existe pas en France en quantités suffisantes pour être admise au rang des combustibles utilisables à la mobilisation. Ne comptons donc en aucune façon sur les automobiles militaires, et considérons comme un simple bluff tout ce qui peut être dit des services qu'elles rendront chez nous à l'intendance et au commandement. Il est nécessaire de savoir, au contraire, qu'en Allemagne, la protection intelligente accordée par l'Etat à l'alcool dénaturé a suffi pour que celui-ci, maintenu à des prix raisonnables, devienne le combustible de choix des moteurs tonnants : le matériel du corps des automobilistes militaires (qui est exclusivement composé de volontaires, tous propriétaires de leurs voitures) ne comporte *que des autos fonctionnant à l'alcool*. La mobilisation ne trouvera donc pas nos voisins d'outre-Rhin dépourvus de combustible pour les autocamions de leur train des équipages et pour leurs militärmotorwagen.

[1] Cf. *Journal officiel*, 1895, p. 355 : Ration des troupes faisant partie de la division expéditionnaire de Madagascar.

mandés ou ordonnés sont judicieux, ce serait faire œuvre trop spéciale : il y a mieux à tenter, et le seul examen des grandes lignes de la question fournira des éléments d'appréciation après lesquels il sera sans doute inutile de pousser plus loin des investigations déjà concluantes. Il suffit pour cela de se demander si nos soldats auront, en temps de guerre, du pain et de la viande en quantité et en qualité suffisantes.

Le pain constitue un élément très important de la ration militaire française, et le biscuit, grâce à la facilité avec laquelle il peut être conservé, est appelé à jouer en campagne un rôle peut-être plus considérable encore. L'un et l'autre se différencient surtout par ce fait que le pain est fabriqué peu avant le moment où il est consommé, tandis que le biscuit doit être classé dans la catégorie des vivres de réserve : tous deux doivent exclusivement provenir du travail convenable d'un mélange de farines de blé tendre et de blé dur, répondant à des conditions bien déterminées de composition chimique et de bonne conservation[1].

L'administration militaire est obligée d'entretenir dans les places de guerre et dans les manutentions de grandes provisions de blé qui ne peuvent être préservées des altérations que grâce à des précautions minutieuses[2].

« Le blé doit être placé, dit M. Laveran, dans des locaux bien secs et bien aérés, sans quoi il s'échauffe et il germe; un des meilleurs moyens de le protéger contre les insectes, est de le remuer souvent (pelletage); dans certaines manutentions, on fait circuler le blé d'un étage à l'autre au moyen d'appareils assez compliqués (greniers Huart). Le sulfure de carbone est un excellent parasiticide : il suffit de mettre dans un tas de blé une bouteille non bouchée renfermant du sulfure de carbone pour le

[1] Règlement sur le service des subsistances militaires (ap. *Journal milit. off.*, 1872; 597-638, etc.) *Formulaire pharmaceutique des hôpitaux militaires* (1884, 329 et sq.), etc.

[2] Un grand nombre de parasites s'attaquent au blé : ce sont le charançon (*calandra granaria*), petit coléoptère qui se multiplie avec une rapidité prodigieuse et dont les larves dévorent les grains de blé; l'alucite ou fausse teigne (*sitotroga cerealella*), petit papillon nocturne dont la larve produit dans les grains de blé les mêmes ravages que le charançon; enfin la teigne (*tinea granella*); les tas de blé attaqués par la teigne se recouvrent d'une sorte de toile, et on trouve de nombreuses larves entre les grains agglutinés. (Laveran, *Hygiène militaire*, p. 165.) La cadelle du Midi (*trogosita mauritanica*), très commune dans le Midi de la France, est, contrairement à l'opinion vulgaire, un insecte utile, car il mange les larves des teignes et des charançons (Railliet, *Zoologie méd. et agric.*, p. 900).

protéger contre les insectes; malheureusement, les vapeurs de sulfure de carbone sont très inflammables et l'emploi de ce procédé expose, par suite, à des accidents (incendie, explosions). »

Ces lignes par lesquelles le professeur Laveran résumait, dans son traité d'hygiène militaire, les procédés à employer pour la conservation des grains, étaient exactes quand elles ont été écrites *en 1896;* elles ont vieilli cependant depuis que l'industrie frigorifique a fait des progrès tels qu'elle est en train de révolutionner toute l'agriculture et tout le commerce des denrées agricoles. En plaçant simplement les graines dans des chambres refroidies à + 2 ou + 4, on assure leur conservation à peu près indéfinie, et on les met complètement à l'abri de toutes les causes de détérioration et de destruction. C'est le système employé en Angleterre et surtout en Allemagne, où chaque région militaire possède un entrepôt frigorifique dans lequel sont accumulés les grains et les pains biscuités nécessaires pour assurer aux troupes *une réserve d'un an de rations.* Chez nous, rien de pareil; et, dans une conférence de garnison faite par un de nos intendants les plus distingués, l'aération, le pelletage et le renouvellement fréquent des blés et des avoines destinés à l'alimentation des hommes et des chevaux en cas de guerre étaient présentés, l'année dernière encore, comme les seuls procédés en usage dans l'armée. Pourtant, en cherchant bien, on trouverait dans les cartons verts de la rue Saint-Dominique toute une série de rapports émanant d'officiers du service des subsistances et signalant au ministre le fâcheux état de nos approvisionnements en céréales. Quelques-uns de ces rapports ont été publiés, au moins partiellement, dans la *Revue de l'Intendance* et même à l'étranger; ils n'en sont pas moins demeurés lettre morte... SOMMES-NOUS SURS D'AVOIR DU BLÉ BIEN CONSERVÉ SI LA GUERRE ÉCLATAIT DEMAIN?

La même question peut être faite en ce qui concerne la farine et le pain biscuité[1]. Quand on est obligé de nourrir pendant longtemps des soldats ou des marins avec du biscuit, on voit souvent apparaître, au bout d'un certain temps, des troubles

[1] Les principaux parasites du biscuit sont au nombre de trois : *Ephestia clutella, Ephestia interpunctata, Asopia farinalis.* (Decaux, *Arch. de méd. milit.*, t. XX, p. 81) Les biscuits, surtout quand ils ont été emmagasinés dans des locaux humides, sont souvent envahis par les moisissures. On comprend quels ravages peuvent produire les insectes et les moisissures dans les approvisionnements quand on songe que les magasins de la guerre contiennent 100 000 quintaux de biscuit, et que le biscuit n'est consommé que quatorze mois (au minimum) après sa fabrication (Trouessart, *les Parasites des habitations humaines et des denrées alimentaires*, p. 153).

gastro-intestinaux chez un certain nombre d'hommes; la diarrhée est si commune dans ces conditions qu'on lui a donné le nom de diarrhée du biscuit (Laveran). Ces accidents se produisent surtout quand les biscuits sont altérés, et ils peuvent prendre, lorsque ces altérations sont profondes, les allures de véritables intoxications (Laveran). L'autorité militaire le sait bien; elle en est même si intimement persuadée, qu'elle a fait étudier les moyens d'y obvier. Mais tandis que la solution simple et parfaite, qui est la conservation du biscuit en chambres froides, a été adoptée en Allemagne, nous en sommes encore, en France, à employer des moyens de fortune, qui masquent le mal sans le détruire. Quand on n'a à sa disposition que du biscuit altéré, il est indiqué de le passer au four avant de le consommer, afin de tuer les parasites qu'il renferme (Kéraudren); cependant, on ne remédie ainsi que partiellement au mal, car les cadavres des parasites, leurs déjections, les altérations chimiques subies par le biscuit expliquent les troubles graves qui se produisent (Fonssagrives, article Biscuit du *Dict. encycl. des Sc. méd.*)

Que se passera-t-il, en temps de guerre, si nos soldats sont nourris avec du biscuit avarié dont l'ingestion est toujours dangereuse? Pourquoi ne pas avoir résolument adopté chez nous comme on l'a fait en Allemagne la conservation des céréales, de la farine et du pain biscuité dans des chambres froides où pourraient être accumulées sans inconvénient aucun les réserves indispensables[1] pour une campagne de dix-huit mois?

IV

Cependant, il ne faut jamais être absolument pessimiste, ni croire au mal nécessaire quand on peut se borner à penser au mal possible. A ce titre, on peut espérer peut être et souhaiter en tout cas l'inanité totale des craintes qui viennent d'être formulées! Mais il est impossible, par contre, d'en faire de même quand on se demande comment serait assuré, au jour de la mobilisation générale, le ravitaillement des troupes en viande fraîche.

Les faits scandaleux qui viennent d'être découverts en de nom-

[1] Tous ceux de nos lecteurs qui ont été soldats savent que, pour renouveler peu à peu les approvisionnements de campagne, on donne aux troupes dès le temps de paix des rations de biscuit remplaçant partiellement les rations de pain. Ils savent aussi que ces biscuits, presque toujours vermineux et immangeables, sont régulièrement refusés par les hommes. Perte d'argent évitable par la création d'entrepôts frigorifiques où la vie des parasites est impossible.

breuses garnisons et que la presse quotidienne a justement stigmatisés, ont montré qu'il existe en France toute une catégorie de fournisseurs malhonnêtes dont le métier paraît être d'empoisonner les soldats sous couleur de les nourrir. Les tribunaux répressifs vont certainement intervenir pour infliger aux coupables le châtiment qu'ils méritent; un certain nombre d'individus sans scrupules seront condamnés à la prison et à de fortes amendes, puis exclus à vie des adjudications et des marchés de l'Etat; le Gouvernement fera à la tribune les déclarations patriotiques qu'il convient, le Parlement les sanctionnera par le vote d'un ordre du jour sévère, et... personne ne sait ce qui adviendra dans l'avenir.

Une seule chose est certaine, c'est que, jusqu'ici, on s'est toujours payé de mots en ce qui concerne la qualité de la viande distribuée aux soldats. Cette viande ne peut pas être bonne, étant donné les allocations ridicules qui sont offertes pour la payer[1] : pour que la troupe soit nourrie comme il est nécessaire qu'elle le soit, il est indispensable que les prix consentis par l'Etat soient résolument relevés : c'est une nécessité à laquelle il faudra bien que le ministre de la guerre se soumette.

Mais si, dès le temps de paix, les ordinaires de l'armée reçoivent des viandes immangeables, est-il logique de supposer qu'en temps de guerre il n'en sera pas de même? M. le sous-secrétaire d'Etat, Henri Chéron, vient de prendre un arrêté, que toute la presse a reproduit avec grands éloges, et qui prescrit toute une série de mesures et de précautions pour l'inspection préalable et la réception des viandes. Grâce à un nombre important de vérifications successives, dont chacune est attestée par l'apposition d'un cachet spécial, la viande qui nourrira les soldats sera, paraît-il, irréprochable désormais. Mais tous les cachets seront-ils apposés en temps de guerre?

En réalité, voici comment les choses se passeront au lendemain de la mobilisation. Les quelques approvisionnements locaux seront vite épuisés, et les régions du territoire qui avoisinent la frontière verront rapidement leurs ressources taries, car les passages de troupes affecteront surtout certaines artères bien déterminées et y acquerront une intensité considérable. Dès lors, comme on

[1] Dans une garnison voisine de Paris, où des viandes suspectes ont été saisies le 8 avril dernier, le régiment d'infanterie à qui ces viandes étaient destinées, payait au boucher adjudicataire 1 fr. 02 le kilogramme, tandis que les cours du jour étaient, d'après la mercuriale officielle, de 1 fr. 45 à 1 fr. 50 le kilogramme. Le fournisseur ne pouvait évidemment faire autrement que livrer de la marchandise de mauvaise qualité, afin de ne pas se ruiner à exécuter un traité onéreux pour lui.

ne pourrait pas, sans imprudence grave, toucher aux approvisionnements en viandes de conserves qui constituent la dotation normale des places fortes, il faudra faire venir de l'intérieur d'immenses troupeaux d'animaux sur pied [1]. Ceux-ci ne voyageront pas, le plus souvent, par voie ferrée, n'en déplaise au 4e bureau qui a prévu la circulation des trains de bestiaux dans tous ses graphiques de mobilisation, parce que la pénurie des wagons [2] dont souffrent à l'heure actuelle tous nos réseaux ne permettrait pas de distraire une seule voiture pour d'autres transports que ceux des troupes, du matériel, des munitions et des fourrages [3]. Les troupeaux voyageront donc par étapes, et les convois qui s'en allongeront sur les routes, cheminant à 30 kilomètres au plus par jour, immobiliseront de nombreux conducteurs appartenant aux services auxiliaires, consommeront des quantités énormes de fourrages [4], causeront des encombrements fréquents, et vicieront souvent les sources par leurs déjections [5]. En admet-

[1] Un troupeau de 1000 bœufs exige un parc d'une superficie de près d'un hectare, pour que le bétail soit dans des conditions satisfaisantes.

[2] Un wagon à marchandises du type bien connu : hommes, 32; chevaux (en long) 8, peut contenir au maximum 12 bœufs.

[3] Toutes les fois qu'un wagon a servi au transport de bestiaux, il doit être désinfecté avec soin avant de servir à nouveau : il existe une série de circulaires ministérielles indiquant que les wagons arrivant à vide à la frontière devront être désinfectés avec soin et recevoir, dans leur voyage de retour, un chargement de malades et de blessés à évacuer. Il est inutile d'insister sur la complication matérielle que cette mesure implique, non plus que sur les dangers qu'elle présente au point de vue de l'hygiène.

[4] Il faut pour 100 000 rations : 222 bœufs, 333 vaches et 2220 moutons. (Instruction sur le service des approvisionnements).

[5] La fourniture de viande fraîche pendant une campagne est assurée par du bétail sur pied et à l'entreprise, avec cette restriction que l'abatage des animaux et leur distribution sont confiés à la gestion directe, c'est-à-dire à des agents militaires. L'entrepreneur entretient : 1° à deux journées de marche en arrière de l'armée, c'est-à-dire aux têtes d'étapes de route et de guerre, un parc d'armée de deux jours; 2° en arrière de ce parc, le long de la voie ferrée ou de la ligne d'étapes routières, des entrepôts de bétail de quatre jours pour l'ensemble de l'armée; 3° à une journée de marche en arrière de chaque corps d'armée, un parc de corps d'armée de quatre jours. Ces divers troupeaux, conduits par l'entrepreneur, restent sa propriété, mais leur surveillance, ainsi que la détermination de leur emplacement, sont du ressort du service des étapes. D'autre part, à chaque convoi administratif est rattaché un troupeau de deux jours, livré à l'administration et conduit par ses agents : un jour, il marche avec le convoi administratif en tête; souvent on le fera marcher en queue des convois régimentaires : l'autre jour, dit « jour de distribution » il cheminera avec un groupe d'ouvriers bouchers (groupe d'ouvriers du troupeau) et une voiture de boucherie après l'avant-garde : le bétail sera abattu et distribué au cantonnement.

tant même que tout se passe avec une régularité, une méthode, une propreté et un ordre parfaits, n'est-ce pas une conception illogique que celle de vouloir, par l'emploi systématisé des camions automobiles, hâter la marche des convois, sans tenir aucun compte de ce fait indiscutable qu'ils seront toujours retardés par l'allure lente des troupeaux? D'autre part, la présence d'animaux au milieu des troupes (troupeau divisionnaire et troupeau de distribution) ne peut manquer d'être une cause de désordre, et cependant il faut qu'il en soit ainsi, pour que la viande puisse être abattue de bonne heure et distribuée en temps utile. De quelle qualité, cependant, sera la viande ainsi obtenue? Les animaux de boucherie dépérissent nécessairement pendant les marches [1], leur chair perd une grande partie de ses qualités nutritives : les épizooties les plus graves sont à redouter [2] dont les

[1] Dans l'état actuel des choses, douze jours au moins de bétail doivent marcher avec les troupes ou à leur suite, et ce bétail se déverse de proche en proche, depuis les entrepôts d'armée sur le parc d'armée, le parc de corps d'armée et les troupeaux divisionnaires (M. Peyrolle, *Alimentation des troupes en campagne*).

[2] Le 3 avril 1867, le maréchal Davout écrivait : « Il règne dans nos cantonnements une épizootie qui enlève une grande quantité de bêtes à cornes; d'après un rapport fait au général Friant, sur 56 bêtes qui étaient à son parc, il en est mort 49 en 24 heures ».

A l'armée de l'Est, en 1870, on amena à grands frais de superbes bœufs provenant de la Beauce et de la Sologne. La neige, le froid, l'insuffisance des fourrages et le manque d'herbe, les marches forcées et la fatigue avaient, à la fin de la campagne, fait de nos troupeaux des espèces de squelettes ambulants qui ne valaient pas mieux pour la consommation que les chevaux étiques du siège de Metz (G. Marchal, *les Viandes de boucherie*).

Pour subvenir à l'alimentation des armées en campagne, il n'existe pas d'autre moyen que celui-ci : ne prendre de viande vivante que ce que l'on peut se procurer directement sur place ; le transport du bétail sur pied par les voies ferrées doit être absolument abandonné. Ce système a un avantage évident, c'est de réduire, dans une proportion considérable, la tâche qui incombe aux chemins de fer. Transporter vivant un bœuf de 1000 livres, c'est transporter au moins 500 livres d'os, de cuir, de cornes, de sabots et d'entrailles. Ces parties sont loin d'être dénuées de valeur, mais en campagne elles n'auront jamais, malgré les mesures prises par l'administration, que peu ou point de prix. A ces inconvénients, viennent s'en ajouter d'autres, tels que le transport des fourrages, l'entretien des conducteurs, la difficulté de charger et de décharger de lourdes masses vivantes (général Lewal, *Etudes de guerre, tactique des ravitaillements*).

Préserver les troupeaux contre les épizooties, assurer la propreté absolue des tueries, enfouir avec soin tous les abats, ces trois nécessités qui sont primordiales mettront souvent à une rude épreuve l'habileté technique et l'ingéniosité des vétérinaires, des médecins, des intendants et des chefs (Billet, *Etudes sur le ravitaillement en campagne*).

soldats, nourris de viande fatiguée, fiévreuse et parfois malsaine, ressentiront fatalement le terrible contre-coup. Il semble que ce soit là un état de choses impossible à éviter, et pour tout dire en un mot, que la présence des troupeaux aux armées soit un mal nécessaire.

C'est un mal cependant auquel les Allemands ont remédié d'une façon radicale[1]. Pour cela, le gouvernement de Berlin a simplement favorisé et encouragé par tous les moyens possibles (subventions, remises d'impôt, primes en argent, distinctions honorifiques, exemption de charges diverses) la création d'abattoirs frigorifiques dans toutes les grandes villes de l'empire; il est arrivé à faire installer aujourd'hui, dans 267 villes, des chambres refroidies à — 5 où la viande d'abord congelée à — 12 (congélation à cœur) est conservée en entrepôt pendant quelques jours avant d'être livrée à la consommation. Dans leur ensemble, ces entrepôts contiennent 75 millions de kilogrammes de viande. Si la guerre éclatait demain, il y aurait là de quoi nourrir toute l'armée allemande pendant quatorze mois. Tous ces entrepôts possèdent des wagons frigorifiques pour l'emport de la viande congelée : un train de 50 wagons qui peut cheminer à 30 kilomètres à l'heure contient 1 300 000 rations de viande immédiatement utilisable[2]. Grâce à ces réserves formidables en viande congelée, le grand état-major allemand ne prévoit plus la viande sur pied dans l'alimentation des troupes en campagne et compte pouvoir se passer à peu près totalement des conserves de viande qui répugnent toujours plus ou moins aux soldats. Il ne maintient les usines pour la fabrication de l'eiserne-portion que dans le seul but de donner à l'opinion publique une satisfaction toute platonique et « de garder la possibilité de pourvoir

[1] Les Allemands ont constitué dans les magasins de l'armée ce que leur état-major appelle « l'approvisionnement inviolable » et qui assurera vingt jours de viande de conserve pour 750 000 hommes; de plus, le jour même de la mobilisation, vingt usines qui appartiennent à l'Etat et qui sont toujours prêtes à entreprendre en une heure une fabrication intensive commenceront à fabriquer les vivres en boîtes (*eiserne portion*) destinés à remplacer ceux qui seront quotidiennement envoyés au front. Nous avons, d'ailleurs, en France, une organisation analogue quoique moins parfaite et moins complète, et le ravitaillement en viande de conserve serait convenablement assuré chez nous.

[2] Un wagon frigorifique normal, d'une contenance égale à celle de nos « hommes 32-chevaux (en long) 8 » peut transporter, dans d'excellentes conditions, 67 bœufs, ou 350 porcs, ou 694 moutons, soit une moyenne de 30 à 32 000 rations. Une voiture régimentaire à un cheval transporte 1500 rations, soit 4 bœufs, 15 porcs ou 35 moutons. Une voiture à deux chevaux transporte 2500 rations, soit 6 bœufs, 30 porcs ou 60 moutons.

de vivres — en cas — les petites unités ayant exceptionnellement à marcher isolées ». (Discussion du budget de la guerre de l'empire, 1907, doc. du Reichstag.)

En France, l'industrie de la conservation des viandes par le froid est à peine naissante, et son utilisation par les services de l'armée n'existe pas. Ceci peut être dit sans exagération, puisque nous avons chez nous, en tout et pour tout, à l'heure actuelle, les installations frigorifiques suivantes : à Paris, au marché de la Villette, un entrepôt construit par les soins du ministère de la guerre, pouvant contenir environ 1 million de kilogrammes de viande, *mais totalement inutilisé par l'armée en temps de paix*[1], et, à la Bourse du commerce, des chambres froides qui pourraient contenir au plus 200 000 kilogrammes de viande; à Lyon, de 16 à 1800 mètres cubes [2] (chambres froides du Skating-Ring); à Marseille (installation privée de la Chambre syndicale de la charcuterie) 750 à 800 mètres cubes; à Dijon (frigorifique municipal) 500 mètres cubes; à Nantes, quelques cases refroidies au marché de Feltre; à Chambéry et dans quelques autres villes, de petits entrepôts employés par le commerce local. Il faut avoir le courage de dire que là se bornent, au jour où ces lignes sont écrites, les installations frigorifiques existant en France[3].

Pourtant, les gens bien informés parlent du frigorifique militaire de Verdun, qui fut installé en 1894-95 et livré dès cette époque au service des subsistances. Malheureusement, il fut élevé à proximité de la Meuse, en un point si malencontreusement choisi et bâti de façon si maladroite, sans fondations suffisantes, que les infiltrations du fleuve en ont compromis très vite la solidité; depuis 1901, il ne fonctionne plus, bien que 4000 francs aient été votés tous les ans (Budget de la guerre, chap. 42), sous la rubrique « Fonctionnement de l'usine frigorifique de Verdun »; de 1901 à 1906, les services compétents ont étudié à qui en incomberait la restauration; en 1906, 100 000 francs furent enfin mis à la disposition de l'Intendance qui fit elle-même les travaux de réfection totale, lesquels *ne sont pas encore complètement terminés aujourd'hui*. A Epinal, à Belfort et à Toul, des frigori-

[1] Le frigorifique de la Villette est loué à un particulier qui le sous-loue ou l'exploite à son gré, mais doit, quarante-huit heures après la mobilisation, le remettre vide et en bon état au délégué du ministre de la guerre : il contient d'ordinaire du beurre, des œufs, du poisson, etc., mais pas de viande réquisitionnable.

[2] On peut loger 5 à 600 kilogrammes de viande congelée par mètre cube.

[3] Plusieurs usines génératrices de froid sont en construction à l'heure actuelle : d'autres sont en voie d'achèvement, mais si la guerre éclatait demain aucune d'elles ne pourrait servir.

fiques militaires sont en construction : certains spécialistes affirment qu'ils seront des modèles du genre, d'autres affirment le contraire et, malheureusement, ils semblent avoir raison[1].

Quoi qu'il en soit, le système adopté chez nous est exactement le contraire du système allemand. Tandis que nos voisins constituent dès le temps de paix leurs approvisionnements en viande frigorifiée, nous ne constituerons les nôtres qu'après le début de la mobilisation[2], et nous sommes obligés de prévoir encore, comme une regrettable certitude, la présence de bétail vivant aux armées.

Dans quelques mois, un certain nombre de places fortes auront leurs frigorifiques où, dès les débuts de la guerre, seront mis en réserve des rations en nombre relativement élevé qui assureront leur ravitaillement. Mais ces places sont toutes situées à la frontière, *à la merci d'une armée ennemie victorieuse*. En Allemagne, au contraire, les villes de l'intérieur ont leurs frigorifiques, où se concentre l'approvisionnement de viande nécessaire à l'armée, lequel est toujours prêt à être envoyé au front par les nombreux wagons spécialement aménagés pour le transport des denrées périssables[3].

Pour nous mettre en état de lutter à armes égales avec nos rivaux d'outre-Rhin, il faudrait adopter résolument leur système, aider à la création de nombreux frigorifiques *au centre même des régions d'élevage* et à proximité des voies ferrées, veiller à ce qu'ils soient *toujours* remplis de viande et compter sur eux pour supprimer d'abord, dès le temps de paix, le scandale de la viande à soldats, pour supprimer ensuite, en temps de guerre les multiples dangers qui résultent de la présence des troupeaux à proximité des troupes combattantes.

Il y a là une question de la plus haute importance[4] qui peut

[1] Pour agglomérer le liège constituant la muraille isolante des chambres froides construites dans une de ces trois places, on a employé une substance qui fut fournie par le fils d'un homme d'Etat spirituel et bien connu; mais cette substance se décomposa très vite et son remplacement par une substance mieux choisie fut nécessaire, à cause de l'odeur forte qui s'en dégageait et qui aurait rendu le frigorifique inemployable pour la conservation de la viande.

[2] Il est impossible de considérer comme un approvisionnement sérieux les quelque cent mille de kilogrammes de viande congelée importés de l'Amérique du Sud et conservés à Pantin.

[3] Nous avons, en France, au plus 100 wagons frigorifiques excellents, et 400 environ dont la valeur pratique est plus que discutable.

[4] « La place de Verdun possède une usine frigorifique récemment remise en état et les autres places de l'Est en posséderont bientôt d'analogues. Nous avons déjà émis l'année dernière l'idée de les faire fonctionner

être résumée en quelques mots. Le jour où, par tout le territoire, se seront élevées des usines frigorifiques et où tous les abattoirs auront des chambres froides permettant de conserver la viande pendant quelques jours avant de la livrer à la consommation, trois graves problèmes se trouveront résolus d'un coup : le transport des rations de viande jusqu'aux armées mobilisées, l'hygiène alimentaire des troupes, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, l'approvisionnement en viande fraîche enfin pour toute la durée d'une longue campagne[1].

N'est-on pas en droit, dès lors, de *s'étonner* que l'armée française n'ait pas encore à sa disposition les entrepôts frigorifiques nombreux, dans lesquels pourraient être conservées à son usage — ou dans lesquels, plus simplement, elle serait assurée de trou-

dès le temps de paix : il semble qu'il n'y aurait à cette manière de faire que des avantages, puisqu'on est obligé de mettre les machines en marche « à blanc » tous les quinze jours. En maintenant toujours dans l'usine un approvisionnement, on pourrait réduire dans une certaine mesure, faible à la vérité, la masse des approvisionnements de viande de conserve dans les places et, par voie de conséquence, le temps pendant lequel on la garde en magasin avant consommation. » (Budget de la guerre, p. 1908; rapp. Messimy, p. 400.)

[1] Les services directeurs de l'armée ont sur la viande frigorifiée une opinion qui est la suivante : la viande frigorifiée ne diffère de la viande ordinaire qu'en ce que l'eau de constitution y est à l'état solide et que les couches superficielles sont un peu asséchées par l'effet de la ventilation active qui est pratiquée dans les chambres frigorifiques. Elle contient moins d'eau que la viande ordinaire, circonstance qui ne diminue pas et qui augmente même ses propriétés nutritives...

La viande frigorifiée se dégèle en effet avec une lenteur qui facilite beaucoup sa conservation. On peut admettre qu'à l'air libre et à la température normale, la viande congelée se dégèle à peu près dans le même laps de temps que celui qu'elle exige pour se congeler, c'est-à-dire en trois jours; mais la moindre précaution pour entraver le libre accès de l'air autour des morceaux augmente beaucoup la durée de ce dégel et la porte facilement à cinq, six ou huit jours. Si on veut alimenter avec de la viande frigorifiée des troupes opérant à quelque distance de l'usine, on n'exigera pas d'autre précaution que de protéger cette viande des souillures par une enveloppe de toile soigneusement lavée ; puis de l'expédier en vrac dans des voitures couvertes de bâches. Le tas de viande ainsi formé doit être, autant que possible, entouré d'un matelas de paille qui a pour effet de la protéger contre les chocs et contre l'action réchauffante de l'atmosphère.

Les fourgons régimentaires conviennent parfaitement au transport des viandes, et chaque fourgon peut contenir 500 kilogrammes de viande nette emballée comme il vient d'être dit. Naturellement on ne doit jamais, en cours de route, toucher au chargement ; il faut éviter que la pluie ne pénètre dans les voitures et n'atteigne les viandes, et que les voitures ne séjournent au soleil ou dans les endroits humides.

Signé : Général André, Paris, 13 juillet 1900 (*Notice sur la viande frigorifiée et sur son emploi*).

ver — les abondantes réserves de vivres dont elle aura besoin, dès le lendemain de la mobilisation? N'est-on pas en droit de *s'étonner* que nous nous trouvions, à cet égard, dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des Allemands?

V

Mais l'étonnement n'est peut-être pas un sentiment suffisant quand on se demande pourquoi nos poudres de guerre ne sont pas, elles aussi, conservées partout en chambres froides[1].

Les poudres anciennes (poudres noires) étaient très stables en raison même de ce qu'elles provenaient du mélange de substances inertes : leur conservation était, par suite, très facile, pourvu qu'on les mît à l'abri de l'humidité. Mais les perfectionnements continus de l'armement ont conduit à chercher et à trouver des explosifs plus énergiques et d'une nature spéciale, permettant d'assurer un tir plus rapide et des vitesses initiales plus grandes. Actuellement, ces explosifs sont, à peu près tous, à base de nitrocellulose, dont l'action vive et trop brisante doit être atténuée par l'adjonction de dissolvants appropriés (alcools, éthers) qui sont toujours éminemment volatils[2] et qui tendent à se libérer, laissant

[1] A propos de nos poudres de guerre, il faut faire cette constatation vraiment navrante que la France *est tributaire de l'étranger pour leur fabrication*. A l'heure actuelle, nous recevons encore d'Angleterre tout le coton-poudre dont nos manufactures nationales ont besoin, et dont la fabrication est interdite chez nous. En signalant ce fait, le rapporteur du budget de la guerre pour 1908 ajoute : « Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : il est indispensable de permettre à l'industrie privée la fabrication du coton-poudre en temps de paix, dans certaines conditions à déterminer. » (Rapport Messimy, ch. XXXIX, p. 393-394.)

[2] Dans la pratique, on procède comme suit : le coton-poudre est mélangé au dissolvant, de manière à obtenir une pâte qui est façonnée en baguettes ou en tubes, et on laisse le dissolvant s'évaporer à l'air libre, quelquefois même à l'étuve, jusqu'à amener une sorte d'équilibre apparent, mais toujours nécessairement instable.

En effet, continuellement, le corps volatil tend, en vertu de lois physiques rigoureuses et bien connues, à saturer l'air ambiant de ses vapeurs dont la tension est strictement corrélative à la température : mathématiquement, à l'air libre, dans un temps plus ou moins long, tout le corps volatil doit disparaître dans l'atmosphère, puisque celle-ci ne sera jamais saturée des vapeurs du liquide volatil considéré ; c'est ainsi qu'une soucoupe sur laquelle on verse de l'alcool se dessèche entièrement, l'atmosphère ne pouvant jamais arriver à être saturé de vapeurs d'alcool, même à faible tension. Par contre, si la soucoupe est remplie d'eau, et si l'atmosphère est très humide, et voisine du point de saturation, aucune évaporation ne peut se produire. De même, dans un vase absolument clos, la

la nitrocellulose à l'état sec, et modifiant d'une façon profonde les qualités balistiques de la poudre. La catastrophe de l'*Iéna* et les

volatilisation s'arrête dès que la tension relative à la température régnante y est atteinte. Or les soutes ne pouvant, et bien loin de là, être considérées comme des vases clos, la volatilisation s'y effectue comme à l'air libre (on sait, du reste, que les corps volatils se vaporisent dans un gaz exactement comme dans le vide). Il résulte de ce qui précède que, quoi qu'on fasse, les dissolvants volatils émettront continuellement des vapeurs, que ces vapeurs auront une tension qui sera en corrélation stricte avec la température ambiante, que, par conséquent, on ne pourra que retarder plus ou moins leur volatilisation totale, mais qu'indubitablement, plus la température sera élevée et plus cette volatilisation sera rapide. On la retarde cependant, dans une certaine mesure tout au moins, en modelant la pâte de nitrocellulose dissoute suivant diverses formes : on arrive ainsi à retarder la disparition des dissolvants, l'évaporation ayant lieu par la périphérie et la matière elle-même formant à la fois protection et obstacle à la propagation de la chaleur volatilisante. Mais ce ne sont là que des palliatifs momentanés, et les inconvénients du phénomène chimique qui vient d'être signalé sont toujours des plus graves. D'abord, la perte du dissolvant change du tout au tout le potentiel balistique de l'explosif. C'est à ce point que, plus les poudres sont vieilles, et plus la nitrocellulose asséchée devient brisante, plus les pressions augmentent dans l'âme des pièces, plus enfin les vitesses initiales grandissent, ce qui dérègle le tir en dépit de toutes les corrections possibles. En second lieu, si l'assèchement, au lieu de se produire d'une façon progressive, se produit brusquement par suite d'une forte variation de température, les dangers les plus effroyables sont à redouter. C'est ainsi que la chaleur décompose la poudre et que l'humidité, fixant à l'état d'acide nitreux les produits de la désintégration accroissent notablement celle-ci : or, à toute chute de température correspond une condensation d'eau. Par suite, s'il ne règne pas dans les soutes une température à la fois fixe et basse, on est nécessairement exposé : 1° au déréglage du tir et à la mise rapide hors de service des bouches à feu, le départ du dissolvant restituant à l'explosif les propriétés brisantes du coton-poudre (l'élimination du dissolvant correspond environ à un accroissement de 15 pour 100 dans la vivacité de la poudre et à une augmentation de 3,5 à 4 pour 100 sur les vitesses initiales); 2° pour chaque variation de température, à une condensation d'eau accélérant la décomposition de la poudre. Mais, en même temps, un autre danger grave provient de ce que les réactions chimiques exaltées produisent parfois des inflammations spontanées. Pour que les poudres B détériorées s'enflamment spontanément, il faut, *et il peut suffire*, que leur température atteigne + 180 à + 190. Pareille élévation de température peut être produite non seulement par la chaleur dégagée au sein des réactions décomposantes elles-mêmes, mais par des phénomènes obscurs d'oxydation résultant de la mise en contact de certains produits libérés avec certains des constituants organiques de l'explosif. Ces inflammations spontanées peuvent donc se produire même en partant de températures ordinaires et dans les conditions usuelles de conservation où la masse de la poudre intervient par son action isolante et empêche la chaleur produite de se dissiper par rayonnement ou par conductibilité.

En un mot, les nécessités du tir moderne exigent absolument l'emploi

enquêtes officielles qui l'ont suivie ont révélé que la poudre ne peut être conservée sans danger qu'à basse température[1] et, grâce à une ventilation en cycle fermé opérée par le frigorifère lui-même, empêchant toute déperdition de gaz, et réduisant à son minimum la volatilisation du dissolvant.

D'après l'opinion de tous les techniciens, il faut donc, de toute nécessité, pour éviter des accidents redoutables, réfrigérer jusqu'à une température bien choisie, tout en aérant le moins possible. C'est ce qui n'est fait dans les soutes D'AUCUN de nos cuirassés, mais le sera sans doute d'ici peu de mois si les installations actuellement à l'étude sont réalisées, ainsi qu'il faut le souhaiter ardemment.

Dans les poudrières, dans les casemates et dans les forts, où les munitions sont tenues en réserve pour le service de l'artillerie, on ne trouve nulle part d'installation frigorifique proprement dite; mais partout cependant la précaution est prise de tenir les poudres nitrocellulosiques dans des réduits enterrés et dans des caves fraîches. Cela suffit à rendre moins grands les dangers de déflagration spontanée, mais ne suffit pas à les supprimer d'une façon absolue. En tous cas, le refroidissement naturel ainsi réalisé ne s'accompagne peut-être pas partout de précautions suffisantes en ce qui concerne l'aération restreinte du milieu dans lequel les poudres séjournent. Il en résulte qu'une partie du dissolvant volatil qu'elles contiennent s'évapore, qu'elles deviennent plus sensibles qu'il ne conviendrait, qu'elles se désintègrent plus ou moins et se détériorent, et qu'enfin, pour éviter dans leur structure chimique des modifications fâcheuses et des ruptures d'équilibre, il est indispensable de les « radouber » de temps en temps. Cette opération du radoubage consiste en la réfection partielle des poudres altérées : elle est délicate et coûteuse, ce qui est un inconvénient, et en même temps qu'insuffisante parfois, ce qui est un défaut d'une gravité certaine. Le radoubage renouvelle le dissolvant dans lequel la nitrocellulose est incluse, mais ne refait pas la cellulose nitrée elle-même qui

de matières explosives dont les précieuses qualités balistiques ne persistent qu'à la condition stricte de conserver les poudres dans l'état d'imbibition pour lesquelles les tables de tir ont été établies.

[1] Quelques mois avant la catastrophe de l'*Iéna*, le général de la Roque, directeur de l'artillerie au ministère de la marine, écrivait, dans une lettre officielle adressée au ministre, la phrase suivante qui doit être méditée avec tristesse : « Votre responsabilité est gravement engagée, un désastre est certain si on n'arrive pas à abaisser la température des soutes. Il s'agit, non d'une possibilité, ni d'une probabilité, mais d'une certitude. » (Enquête du Sénat sur la catastrophe de l'*Iéna;* rapport de M. Monis, t. III, p. 92.)

se décompose toujours plus ou moins à la longue, quand elle est maintenue à une température supérieure + 2 ou + 5. Cette température basse, les caves les plus fraîches sont insuffisantes à la lui assurer d'une façon permanente : l'emploi du frigorifère est donc indispensable pour assurer aux poudres nitrées une conservation parfaite et indéfinie.

C'est une notion chimique qu'il suffit de rappeler pour avoir le droit de manifester quelque regret à la pensée que nos poudrières sont TOUTES dépourvues de chambre frigorifique.

VI

Après avoir formulé, au cours de ces pages, bien des doutes anxieux, il est superflu de se demander si l'on a fait œuvre utile ou néfaste en cherchant la vérité et en la disant avec précision[1]. Dans un pays comme le nôtre où tout doit être soumis au contrôle des Chambres, et où le Parlement apparaît comme le modérateur suprême et comme le maître absolu de toute la vie publique, il ne peut pas être mauvais d'avoir lu avec quelque attention des documents officiels. Ce que nos honorables ordonnent dans la plénitude de leur souveraineté éphémère appartient à la libre discussion de tout homme qui réunit en soi les trois titres de Français, d'électeur et de contribuable.

Les malfaçons et les imperfections graves qui ont été signalées disparaîtront-elles bientôt pour le plus grand bien de notre armée nationale? C'est au Parlement seul qu'il appartient de formuler une réponse.

Peut-être, conscient pour un jour de ses devoirs, voudra-t-il se ressaisir et s'occuper enfin des intérêts primordiaux de la France. Il comprend, certes, des hommes de bonne volonté et d'action énergique; ceux-là voudront faire quelque chose, mais le pourront-ils? Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la boutade classique : *Senatores boni viri, senatus autem mala bestia*[2].

Francis MARRE.

[1] On pourrait peut-être invoquer à ce sujet l'autorité d'un homme dont notre ministre actuel de la guerre ne niera sans doute ni le patriotisme éclairé, ni la compétence, ni la valeur militaire et qui a écrit : « C'est un devoir civique que de proclamer bien haut ce que l'on sait être vrai, et le pire malheur qui puisse menacer un pays, c'est de ne pas savoir. » (Georges Picquart, lieutenant-colonel en réforme; ap. l'*Aurore*).

[2] Cicéron (*Verrines*).

LA HOLLANDE SOCIALE

On connaît l'aspect général qu'offre le paysage hollandais. On y aperçoit sans doute des diversités intéressantes. La partie méridionale du royaume est comme un fragment artificiellement séparé de la Belgique et particulièrement de cette Belgique flamande qu'on appelle la Campine : terres maigres où pousse, et, quand la culture faiblit, repousse indéfiniment la bruyère, forêts de sapins et de bouleaux, manufactures relativement nombreuses établies là sans autre raison que l'abondance et par conséquent le bon marché de la main-d'œuvre résultant elle-même d'une très forte natalité. L'Ouest est le pays des canaux, canaux agricoles et d'irrigation, canaux de dessèchement, canaux rivalisant avec les fleuves pour le service des transports. C'est là que sont les grandes villes de Rotterdam, de La Haye, d'Amsterdam, comme les industries de luxe de Delft et de Schiedam et les riches cultures de fleurs organisées par de puissantes compagnies. Plus encore que le reste du pays, les provinces septentrionales sont par excellence la région des prairies, prairies illimitées où l'œil cherche les hommes et n'aperçoit le plus souvent que le paisible bétail. La partie orientale semble un peu plus variée : on y distingue un plus grand nombre de cultures et des industries récentes, déjà dit-on, plus progressives. Cependant le voyageur qui va là de ville en ville doit faire parfois quelque effort pour bien retrouver les traits particuliers de chaque cité. Dans les unes comme dans les autres est un noyau intérieur fait de la vieille ville aux rues encore étroites, aux quartiers pauvres, aux monuments archaïques : une place centrale plus ou moins régulière tourne autour de l'antique église dont le seizième siècle a fait un temple calviniste, et là, à certaines heures du jour, s'ébattent gaiement, mais sans effronterie et sans violence, de nombreux enfants, presque tous vêtus de laine et de laine foncée, même en été. Tout autour de ce noyau est une ville nouvelle, remplie d'habitations brillantes, de villas confortables et quelquefois coquettes, aux jardins soignés. Entre les deux sont presque toujours les fossés d'autrefois transformés

en un petit lac aux eaux dormantes et où se reflète l'ombre des beaux arbres sous lesquels serpentent et s'allongent des promenades calmes et bien tenues. Le centre du royaume, où se trouvent les villes — si connues dans notre histoire — d'Utrecht et de Nimègue, est composé, comme tout centre, d'éléments empruntés aux différentes extrémités avec lesquelles il est en contact. Mais enfin ce qui domine à peu près partout, c'est la prairie coupée de canaux. La proportion des prairies aux terres arables est d'environ 58 pour 100 dans l'ensemble du royaume; et encore cette moyenne est-elle affaiblie par les provinces méridionales qui font contraste avec le reste du pays. La proportion s'élève à 68 pour 100 dans l'Overyssel, province de l'Est, à près de 83 pour 100 dans les provinces septentrionales, comme la Frise. L'eau et la verdure, l'eau qui ne tarit pas et la verdure qui ne se dessèche pas, voilà bien le caractère de ces terres qui ont cessé d'être la boue primitive pour s'embellir sous les mains de travailleurs patients. Le lait et le beurre sont vraiment les produits nationaux, et on comprend que parmi les contraventions dont les statistiques enregistrent les poursuites, figure largement le *boterwett :* c'est l'équivalent de ce qu'est la fraude des vins dans une si grande partie de notre France. Dans ce pays d'apparence assez uniforme, se remarquent cependant des nuances nombreuses, et, d'abord, au point de vue de la criminalité.

*
* *

On ne se fait d'idée nette de la criminalité d'une nation qu'en la comparant à celle de quelques autres. A la vérité, les statistiques officielles de la Hollande ne rendent pas cette comparaison très facile ou ne permettent pas de la rendre très sûre. Elles ont une lacune considérable et fâcheuse à plus d'un point de vue. Elles n'enregistrent que les infractions punies : elles ne s'appliquent pas à relever toutes les infractions réellement commises et à compter, comme le font, par exemple, la France et la Belgique, les plaintes, dénonciations et procès-verbaux. On sait que les crimes ou délits certains, mais dont les auteurs, inconnus ou non, restent impunis, grossissent partout dans d'énormes proportions. De ceux-ci, les pouvoirs publics de la Hollande ne nous apprennent rien. Prenons cependant pour vraisemblable que ces infractions non condamnées ne doivent pas être plus nombreuses dans les Pays-Bas que dans les deux pays que nous venons de citer, et tenons-nous-en à la comparaison des chiffres des condamnés. En France, en 1905, on arrivait, tout compte fait, à 510 condamnés par 100 000 habitants. En 1904, la Hollande n'en avait que 267.

S'il est nécessaire de comparer un Etat à ses voisins, il est non moins nécessaire, — et encore plus sûr, — de le comparer à lui-même. La criminalité augmente-t-elle ou diminue-t elle dans celui que nous étudions? Voilà surtout la donnée qui demande à être éclaircie pour devenir utilement le point de départ des recherches à faire sur les influences à noter, sur les courants à suivre, sur les nouveautés à l'égard desquelles il y a lieu de conseiller la défiance ou d'encourager la faveur du public. Prenons donc la période contemporaine. En 1894, le nombre des condamnés était d'environ 17 500. Il était, en 1897, de 16 096. Le total en est tombé à 15 000, puis à 14 000. En 1904, il a remonté de quelques centaines, mais il est encore inférieur à 15 000 (exactement 14 975).

Ce qui accentue la valeur de cette diminution des chiffres bruts, c'est que, pendant ce laps de temps, la population totale du royaume augmentait de près de 800 000 habitants. A suivre le mouvement d'après ce mode de calcul, évidemment le seul exact, on constate que, par 100 000 habitants, on trouve successivement 378 condamnés, puis 374 et finalement les 267 que nous avons déjà signalés. L'amélioration n'est pas niable, et, cette fois, nous voilà bien en présence d'une nation qui a su diminuer sa criminalité.

Le nombre des actes punissables n'est pas tout : la nature de ces actes demande à être analysée. Or, si on totalise l'ensemble des condamnations prononcées en France, soit en cour d'assises, soit en police correctionnelle, pour attentats contre la propriété, on arrive à 148 par 100 000 habitants. La même addition, faite en Hollande, s'arrête à 85. Si l'on groupe les « morts violentes par délits », suivant la formule de la statistique de la Hollande, on ne trouve dans ce dernier pays que 0,9 pour 100 000 habitants (en chiffres absolus, 46, au cours de 1904). Nous constatons chez nous 1,88, soit plus du double. Si, d'autre part, on compte les attentats de toute nature contre les mœurs, l'écart diminue un peu. Il n'est plus que de 5,37 contre 6,29.

S'il faut décomposer les genres de crimes, il faut aussi analyser les principaux groupes de criminels, voir la part des sexes, celle des âges. Les proportions du groupe féminin tendent généralement à s'affaiblir chez les nations civilisées. Ce fait a été mainte fois constaté, mais il a deux aspects. La civilisation contemporaine affine beaucoup la femme; elle n'est pas sans la corrompre à sa manière, et elle remplace souvent en elle l'esprit de lutte ouverte et de violence par une adresse habile à obtenir qu'on se compromette pour elle. En France, il n'y a aujourd'hui que 13 femmes sur 100 prévenues ou accusées : on en comptait 14 il y a vingt ans. En Belgique, où les mœurs ont quelque chose de plus rude et où la femme participe beaucoup trop à des travaux

industriels qui la retiennent loin de son milieu naturel, sa part est de 18. En Hollande, où elle n'était déjà plus que de 10,4 en 1896 ; elle oscille, depuis 1900, entre 8 et 9. Cette proportion doit être jugée ici comme un bon indice, car il est certain que le pays ne connaît que modérément ce monde de la galanterie ou de la prostitution qui commet bien quelques crimes, mais qui en suggère et en provoque bien davantage, tout en sachant se mettre, pour son compte, à l'abri des poursuites légales. L'adoucissement des mœurs féminines y conserve donc une signification favorable.

A un certain point de vue, beaucoup se félicitent de voir que le crime, se concentrant, pour ainsi dire, dans un groupe de professionnels plus connus, plus faciles, croit-on, à reconnaître et à combattre, laisse le reste de la population plus indemne; autrement dit, que le nombre des primaires diminue, tandis que celui des récidivistes s'accroît. Mais, je l'ai observé à plus d'une reprise, ce dernier accroissement ne montre-t-il pas que cette société, tenue pour indemne, ne fait pas tout ce qu'elle aurait le devoir de faire pour l'assainissement de son milieu? Or, une telle défaillance ne peut être sans péril ni pour ce qu'on peut appeler sa tenue morale, ni pour sa sécurité. Un récidiviste est toujours plus menaçant qu'un primaire, et c'est une grande illusion de croire qu'un homme habitué à risquer sa liberté, sinon sa vie, dans sa lutte contre l'ordre social, ne devient pas promptement habile à dépister les recherches de la police.

Or, dans le royaume qui nous occupe, il est certain que, tout en restant moins forte qu'en France et qu'en Allemagne, la proportion des récidives au nombre total des condamnés a augmenté. Elle s'est surtout beaucoup accrue de 1897 à 1899. Mais l'ascension a continué. De 1900 à 1904, elle a été successivement de 36,5, à 38, à 40,8, à 41,8, à 40,3 et à 42. En chiffres absolus, le nombre même des récidivistes a positivement augmenté. En 1894, il était de 6092. En 1904, nous le trouvons à 6556.

Il est impossible qu'une statistique s'abstienne aujourd'hui de rechercher la part de l'ivresse et celle de l'alcoolisme dans la progression du délit. D'après les documents néerlandais, cette part n'est pas la même chez les primaires et chez les récidivistes. Si l'on fait porter indistinctement les recherches sur la masse des condamnés, on trouve parmi eux 12 ou 1300 sujets « adonnés à l'alcool », et on en compte près de 25 000 qui, au moment du délit, étaient « sous l'influence de la boisson ». Dans les récidivistes, la proportion, — et on le comprend aisément, — est renversée : 69 pour 100 d'entre eux sont des buveurs.

Si l'alcoolisme influe fortement sur la récidive, les professions semblent avoir aussi sur elle une certaine action..., moins

forte, moins irrésistible surtout, cela va de soi! Je n'insiste pas sur des pourcentages qu'on retrouve partout les mêmes : car qui ne s'attendrait à rencontrer plus de déclassés dans les professions ambulantes, et chez les ouvriers « sans profession spéciale », que chez les ouvriers bien encadrés, fût-ce dans une usine? Disons seulement que, dans les Pays-Bas, une des professions les moins entamées est celle des domestiques : ils ne comptent pas plus de condamnés que les fonctionnaires, et ceci est tout à l'éloge de la vie familiale des Hollandais.

*
* *

La Hollande, si elle n'est pas plus exempte que d'autres de la contagion criminelle, y résiste donc mieux que bien d'autres. Pour achever de nous en assurer, voyons comment se manifeste à nous sa vie nationale, là où le Code ne pénètre pas directement. Est-elle entendue de manière à diminuer ou de manière à fortifier l'efficacité de la résistance?

Allons tout de suite à l'institution fondamentale, à la famille et cherchons comment elle y est pratiquée. A l'état sain, la vitalité de la famille se traduit naturellement par une forte natalité. Quant à l'état maladif, il se révèle d'abord par le symptôme contraire, puis par ces crises qu'on appelle les divorces et enfin par les suicides qui en sont si souvent la conséquence : car les données les plus sûres établissent de plus en plus que le premier de ces deux derniers faits n'augmente pas sans que le second multiplie, dans les mêmes proportions, ses ravages.

A ces divers points de vue, la Hollande n'est vraiment pas mal partagée. Assurément, la natalité y diminue comme elle diminue actuellement chez tous les peuples où l'amour du bien-être va s'accroissant en même temps et plus encore que le bien-être même. En 1876, on y relevait 37 naissances par 1000 habitants. On n'en comptait plus que 32 en 1900 et 30,95 en 1905. Mais, dans les dernières statistiques, la Belgique est tombée à 27,33 et la France à 22.

Ce qui rend la comparaison plus honorable encore pour le royaume, c'est que les naissances illégitimes sont en décroissance régulière, tandis que l'abaissement de la natalité légitime semble rencontrer plus de résistance. Les chiffres des naissances légitimes de 1904 et de 1905 sont les plus élevés de la période décennale qui s'y termine, tandis que ceux des naissances naturelles y sont les plus bas et que, finalement, l'ensemble des naissances est plus élevé (mais ici nous devons faire la part de l'augmentation réalisée dans la population générale). Quelle est la

proportion des naissances illégitimes au nombre total des naissances? De 1895 à 1905, sans soubresauts, sans menaces sérieuses de recul, elle est descendue de 3,14 à 2,23 sur 100. La mortalité qui, cependant, en tout pays, frappe surtout les familles nombreuses et aux naissances trop rapprochées, n'a cessé de baisser. De 1880 à 1890, elle dépassait 20 décès par 1000 âmes. Dans les années 1903, 1904, 1905, elle est à peine supérieure à 15. Aussi l'excédent des naissances sur les décès y a-t-il, dans ce même laps de temps, monté de 12,7 à 15,50. On peut donc s'attendre à constater que le mariage est en honneur. En effet, le nombre des mariages par 1000 âmes s'est élevé de 13,9 à 14,4, après avoir, il est vrai, atteint et même dépassé légèrement 15 en 1900, 1901 et 1902. Je sais bien qu'il est des pays où les mariages augmentent plutôt, tandis que les naissances diminuent effroyablement. On explique ces deux phénomènes l'un par l'autre et il est bien à craindre que le paradoxe ne soit qu'apparent. Les gens, dit-on, hésitent moins à se marier parce qu'ils se disent que la mode n'est plus aux nombreux enfants, et que si les charges diverses de la famille fondée semblent encore trop lourdes, le divorce est là pour les alléger. Alors pourquoi tant hésiter? Aucune de ces deux explications ne vaut pour la Hollande.

Disons d'abord que les statistiques judiciaires n'enregistrent aucune condamnation pour adultère. Le fait est bien visé par le Code, mais il ne peut être poursuivi que sur la plainte de la partie lésée, et il paraît que ces plaintes ne se produisent jamais. Les chefs de la statistique me disent, il est vrai, avec prudence et modestie, qu'un étranger ne doit pas en tirer de conclusions trop absolues et trop optimistes; mais enfin, entre le grand nombre des naissances et le petit nombre des divorces, c'est là un fait qui tient sa place, heureusement, ce me semble. Je reviens donc au divorce. Sans doute, il est difficile à une nation d'aujourd'hui d'échapper complètement à la contagion de l'exemple et à la diffusion des idées malsaines que nulle douane n'a la vertu d'arrêter. En dix ans, de 1895 à 1905, le nombre des divorces par 1000 mariages s'est élevé, mais de peu; il a monté de 0,61 à 0,75. (En chiffres absolus, les statistiques donnent 561 en 1900 et 749 en 1905.) Comparons maintenant la Hollande à la France. Si les deux pays n'étaient pas plus atteints l'un que l'autre, le second, eu égard à sa population, devrait compter 4838 divorces; et c'est là un total qu'il dépasse de beaucoup, puisqu'il s'approche de 11 000. La différence vaut, hélas! la peine d'être soulignée.

Le divorce trouve donc dans les mœurs hollandaises beaucoup moins de complaisance que dans celles de maint autre pays, et il est une autre comparaison qui achève de le prouver. La

proportion des jeunes filles épousant des veufs ou des divorcés va régulièrement en s'affaiblissant. Par 100 mariages, elle était de 9,6 en 1887. De 1895 à 1900, elle oscillait entre 8,1 et 8,7. Depuis lors elle s'est abaissée à 6,6, à 6,5, à 6,4, à 6,3 et à 6,1.

Ce maintien des mœurs familiales a naturellement sa répercussion dans le nombre des suicides; et ici la comparaison est encore plus favorable au royaume.

Il ne nous laisse compter, en 1904, que 482 cas. Si nous remontons aux périodes précédentes, assurément nous trouvons que ces cas vont en augmentant, comme les divorces; mais, somme toute, l'augmentation est peu considérable, eu égard, ici aussi, à l'accroissement de la population générale[1]. En 1905, la Hollande n'avait pas plus de 8 à 9 suicides par 100 000 habitants, tandis que la France en comptait 22.

La science qui veut se rendre compte exactement de la valeur morale des institutions et des usages, s'aperçoit de plus en plus d'une chose : c'est que certaines forces peuvent également, suivant la manière dont on les dirige et dont on en use, travailler à la consolidation ou à l'affaiblissement de l'énergie nationale. Telles sont, à n'en plus douter, l'instruction, la liberté politique, l'action industrielle, la richesse, l'ardeur militaire et la passion pour les nouveautés aussi bien que l'obstination conservatrice.

Les vieilles coutumes et les vieux usages sont-ils vraiment plus en honneur dans la Hollande que dans les autres pays de l'Europe et que, par exemple, en Belgique? Incontestablement, ils résistent, nous devrions plutôt dire, ils ont résisté davantage, bien que, d'un voyage à l'autre, l'étranger déplore la disparition de plus d'un élément original et pittoresque dans les constructions, dans les habillements, dans les parures. L'individualité de chaque demeure, qui faisait encore, il y a vingt ans, le charme de la plupart des quartiers de La Haye, s'évanouit de plus en plus devant les entreprises créant d'un seul coup dix rues pareilles. Les vitrines des magasins de toilette comme les étalages des librairies se ressemblent, à bien peu de chose près, à Lille, à Bruxelles et à La Haye. Si vous avez laissé à Paris un jouet faisant fureur, si laid soit-il, vous êtes sûr de le retrouver partout. Quant aux costumes archaïques, vous les verrez dans les cartes postales beaucoup plus que dans la réalité.

Le peuple hollandais est un peuple prudent, pratique, évitant de se presser, réfléchissant sérieusement; et s'il a laissé tomber plus d'une vieille coutume patriarcale, il a laissé aussi tomber

[1] Sans amélioration ni aggravation de l'état moral, l'accroissement de la population aurait dû, de 1900 à 1905, donner 37 suicides de plus. En réalité, on en constate 68 de plus.

les vieilles haines et les passions sectaires. Aussi, dans sa lutte contre le mal et pour l'affermissement de la paix sociale, a-t-il jusqu'ici plutôt gagné que perdu.

*
* *

L'alliance antirévolutionnaire conclue entre le calviniste Kuyper et feu le docteur Schaepmann, professeur au grand séminaire d'Utrecht, donne encore la caractéristique de l'heure présente.

On peut s'étonner au premier abord qu'une telle alliance ait été conclue en pays calviniste, car la confession luthérienne ou anglicane, par exemple, a fait subir au dogme catholique, semble-t-il, un moins grand nombre de retranchements. Oui, sur le papier et dans les manifestes, me répondent les prêtres hollandais; mais, en réalité, ajoutent-ils, le luthérianisme s'achemine vers le naturalisme, tandis que nos calvinistes, ceux du moins avec qui nous faisons alliance sur le terrain politique, tiennent fermement à un ensemble de trois croyances dont ils font la règle de leur vie, la croyance à la divinité du Christ, la croyance à la Rédemption, la croyance à la nécessité de la foi. C'est sur cette base que, sans aucun sacrifice de part ni d'autre, l'alliance antirévolutionnaire s'est faite. Malgré des résistances qui furent d'abord assez vives, elle a conquis, peut-on dire, la majorité et je crois que son œuvre durera. Ceux qui, dans la vie individuelle, se laissent aller à l'indifférence et à l'abstention de toute pratique religieuse, sentent bien qu'à eux seuls ils lutteraient difficilement contre les excès du socialisme. Quant à ces derniers, nous allons voir ce que cette situation leur impose de sagesse relative. Nulle part ils ne font appel à l'irréligion, nulle part ils ne la favorisent ouvertement : ils affectent même de déclarer que la religion est affaire privée dont ils n'ont pas à s'occuper. Si ces déclarations ne sont pas prises très au sérieux par les esprits réfléchis, elles n'en contribuent pas moins à calmer les querelles et à maintenir dans la paix des populations profondément attachées à l'Evangile.

Calvinistes et catholiques rivalisent en effet d'esprit religieux, et les premiers ne sont pas très éloignés de dire que les seconds ne sont pas suffisamment chrétiens. Toute la Hollande sait comment le docteur Kuyper, arrivé à la présidence du conseil, refusa de conduire ses filles au bal de la reine, parce que les toilettes devaient y être trop peu décentes et comment la reine, pour honorer ce scrupule, s'empressa d'offrir à la famille et aux amis de son premier ministre une autre soirée moins décolletée. Toute la Hollande sait aussi que la loi sur la vaccination obligatoire est tenue en échec par le zèle rigoriste de ceux qui voient là une lutte

téméraire contre les volontés de la Providence. Chaque année, enfin, les rédacteurs apparemment calvinistes de la statistique criminelle intentent à la moralité des populations catholiques un procès de tendance dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Cette émulation, quels que soient les sentiments intimes qu'elle laisse subsister, — a fait tomber plus d'une barrière. Il n'est pas rare de voir un protestant croyant fréquenter l'église catholique, s'il se trouve par hasard hors de chez lui et dans un lieu où il n'y a pas de temple de sa confession. Les jansénistes d'Utrecht en font autant : ils iront même, à l'occasion, jusqu'à demander les sacrements à un curé catholique romain, dans l'idée que la séparation n'est qu'un malentendu superficiel entre l'un et l'autre clergé. Au fond cependant il n'y a ni d'un côté ni de l'autre aucune tentative de fusion, aucun sacrifice de doctrine. Il est même remarquable que la sincérité de l'alliance politique aille de pair avec un resserrement défensif dans l'ordre proprement religieux chez chacun des deux principaux groupes alliés. Il semble bien que plus les catholiques s'offrent à un concert loyal, plus ils prennent de précautions pour que ce concert ne puisse altérer en rien l'intégrité de leurs croyances. Les mariages mixtes ont été un instant assez nombreux. Les évêques font actuellement tout ce qu'ils peuvent pour enrayer ce mouvement, et on me dit qu'ils y réussissent. Ils poussent également à l'abandon, par les catholiques, des œuvres libérales ou neutres : mais cette séparation, à son tour, laisse subsister certains rapports que notre consul d'Amsterdam m'exposait. « Ce qui m'a le plus frappé, me disait-il, à mon arrivée ici, c'est l'existence d'une œuvre qui a pour but de rechercher les abandonnés et les isolés malheureux, exclusivement pour remettre chacun d'eux à la charité de la confession dont il relève. » A l'un de mes questionnaires, un des plus distingués pasteurs de l'Eglise wallonne, un Français et très imprégné de l'esprit « libéral », me faisait la réponse suivante : « Catholiques et protestants orthodoxes pratiquent respectivement leur culte avec zèle. Ces cultes s'ignorent; mais dans les élections, protestants orthodoxes et catholiques marchent ensemble. » Il ajoutait : « Il y avait, il y a cinquante ans, plus de tolérance qu'aujourd'hui. Prêtres catholiques et pasteurs protestants se rencontraient souvent et se rendaient visite. Cela ne se voit plus aujourd'hui. » Est-ce bien la tolérance qui a diminué? Ou n'est-ce pas une sorte d'indifférence et de tiédeur, comme celle qui poussait aux mariages mixtes? En tout cas, n'est-il pas singulièrement intéressant, cet exemple d'une Eglise d'autant plus jalouse de ne pas se laisser entamer dans son intégrité spirituelle qu'elle est plus prête aux accommodements sur le terrain social et politique?

Le peuple hollandais est d'ailleurs, il faut bien le répéter, un peuple pratique, et le zèle confessionnel dont les différentes Eglises sont animées s'exerce en dedans plus qu'en dehors, et cela autant par goût que par nécessité. Les instituteurs sont nommés par les municipalités. Dans les communes catholiques, l'instituteur sera donc le bras droit du curé : dans les communes protestantes il sera le bras droit du pasteur. Là où le curé a sa majorité, il faut que l'on compte avec lui à peu près en tout; mais c'est accepté. Quand la majorité est protestante et que la situation est retournée, le curé, suivant un mot que j'ai recueilli, a « la modestie du vaincu » : il n'est jamais combatif, sa méthode est réaliste, il fera toujours tout ce qu'il jugera possible, mais jamais davantage. Pour opérer des conversions, il compte sur les occasions qui font tomber quelques-uns des nombreux préjugés répandus contre le catholicisme.

Je viens de parler de la situation de l'instituteur. Le caractère religieux de l'enseignement primaire est aussi bien assuré, peut-on dire, par l'autorité que par la liberté. Depuis le ministère Kuyper, les écoles libres qui remplissent certaines conditions (maîtres pourvus de leurs diplômes, nombre minimum d'élèves, acceptation de l'inspection) reçoivent des subventions proportionnées au nombre des enfants. Or, ceci ne reste pas lettre morte; les subventions aux écoles particulières qui, en 1895, n'étaient que de 921 400 francs, atteignaient, en 1904, la somme de 2 085 300 francs. De tous les chapitres des dépenses d'Etat relatives à l'instruction primaire, c'est celui-là qui, dans le cours de ces dix années, a présenté la plus forte augmentation. Quant aux subsides des communes, ils se sont élevés de 3 259 300 francs à 5 101 800 francs.

Les résultats de ces sacrifices sont loin d'être négligeables. En 1865, on comptait que, parmi les hommes compris dans le contingent des milices, 18,2 pour 100 ne savaient ni lire ni écrire. En 1905, la proportion était tombée à 2,04, alors que, dans cette même année, chez les jeunes Français maintenus aux listes du tirage au sort, on en inscrivait 3,80. C'est que, dans la première des deux nations, les dirigeants ont bien compris que l'argent dépensé n'est pas tout. Ils font en sorte que l'obligation soit prise absolument au sérieux. On peut même trouver que leurs statistiques poussent ici bien loin l'analyse, en réservant des colonnes distinctes aux absences autorisées et aux absences non autorisées, aux absences ayant eu pour cause ou pour excuse, soit l'éloignement, soit le mauvais temps, soit la maladie, soit l'accomplissement des devoirs religieux, soit une fête de famille... Et on ne manque pas de dénombrer ceux qui, à la fin de l'année

scolaire, n'ont pas tiré de l'enseignement le profit attendu.

L'instruction primaire et ce que nous appelons l'instruction primaire supérieure (où l'on apprend le français) sont donc très développées et très soignées. En retour, cette instruction ne porte pas un très grand nombre de jeunes gens vers des études d'un ordre plus élevé. En ce qui touche l'industrie, notamment, le royaume fait assez peu de recrues chez lui : la plupart du temps, il doit avoir recours à l'étranger. N'empêche que le Supérieur français d'un séminaire nouveau recevant Belges et Hollandais estime que le jeune Belge qui lui vient a déjà un grand sens pratique, avec l'habitude et le goût de l'association, mais qu'il est plus rude, plus ignorant, plus méprisant des règles de sa propre langue et met une sorte d'affectation à dédaigner certains soins dont ne sauraient se passer ses voisins du Nord. L'impartiale direction se dit très frappée de voir que, généralement, ses recrues hollandaises sont plus instruites, mieux élevées, plus civilisées, plus aimables.

Voilà donc une nation où l'instruction populaire et la religion sont également en honneur, on peut ajouter florissantes. Eh bien, cette nation n'a dans son gouvernement ni ministre de l'instruction publique ni ministre des cultes.

Le privilège dont jouissent là les Hollandais n'est pas sans avoir une influence heureuse sur d'autres branches de la vie nationale. Voici, par exemple, l'exercice de la bienfaisance et de l'assistance (on sait que l'usage a prévalu de réserver le premier de ces deux mots à l'action privée et le second à l'action gouvernementale). De 1894 à 1903, le nombre des bureaux de bienfaisance, bureaux municipaux et institutions mixtes pour les secours à domicile est tombé de 1212 à 1000. Les ateliers de bienfaisance et autres institutions donnant à travailler aux indigents ont diminué, ainsi que les comités officiels pour distribuer des vivres en hiver. En revanche, le nombre des institutions privées, des institutions religieuses de bienfaisance n'a cessé de s'élever. Aussi le nombre des secourus et celui des sommes distribuées ont-ils augmenté. Les subsides des départements et des provinces sont bien venus grossir les produits des quêtes à domicile et ceux des rentes fixes des fondations, mais dans des proportions inégales. Voici du reste la comparaison très suggestive que donne le dernier annuaire du royaume. Sur 1000 florins dépensés en secours, venaient : des subsides, 31,1 en 1899; 28,4 en 1903; des collectes, 35,7 en 1899; 30,5 en 1903; des revenus propres des institutions, 33,2 en 1899; 41,1 en 1903. Mieux respectées dans leurs propriétés et dans leurs droits, les fondations suffisent de mieux en mieux à leurs charges et soulagent

d'autant les particuliers et l'Etat. Somme toute, dans la dernière période, la bienfaisance privée a monté, l'assistance publique a baissé, ce qui n'a pas empêché le total des secours de s'élever. Telle est la caractéristique générale[1].

Ici comme ailleurs, ce genre de lutte contre la pauvreté et la misère n'est pas du goût de tout le monde et le socialisme ne pouvait manquer d'y opposer ses projets de refonte complète de la société. Ces projets, cependant, ne sont pas parfaitement concordants. Les partis socialistes de la Hollande me paraissent avoir délimité eux-mêmes les frontières de leurs groupes respectifs au fameux congrès d'Amsterdam où fut discutée, il y a trois ans, l'idée de la grève générale. Sur les trois groupes qu'enveloppe une même dénomination, un seul adoptait la grève générale comme prélude obligé de la révolution sociale avec exclusion de toute combinaison politique. Les autres étaient défavorables à l'idée, car ils se défient beaucoup des miséreux se donnant comme anarchistes et de ceux qui composent — le mot et l'idée sont à retenir — « le sous-prolétariat ». Ils le craignent comme trop facile à acheter par le pouvoir; ils le craignent comme trop porté à des actes que nul parti sérieux ne peut se dispenser de qualifier de crimes ou de délits. A ces tentatives violentes et incohérentes, ils opposent la discipline démocratique et l'organisation syndicale reposant sur des efforts qui exigent eux-mêmes des individus des sacrifices persévérants.

Ce dernier langage m'a été surtout tenu dans des milieux uni-

[1] En Hollande, une « fondation » déclarée demeure indéfiniment la propriété de celui qui l'a établie et de ceux qui la représentent dans la suite des générations. C'est une vraie mainmorte. Ces fondations sont tolérées chez les catholiques parce que les protestants tiennent fort à celles qu'ils ont, et ils en ont beaucoup. Quelques-unes offrent des caractères d'une certaine naïveté. Il y a, par exemple, à Groningue, un orphelinat (on l'appelle l'orphelinat rouge) où les enfants ne peuvent être admis que dans les conditions suivantes. Il faut que les parents, avant leur mariage, n'étant encore que fiancés, aient déclaré que s'ils venaient à mourir l'un et l'autre avant d'avoir pu élever eux-mêmes leurs enfants, ils désiraient que ceux-ci fussent admis dans cette maison. Parmi les observations variées qu'ont suscitées ces conditions, il en est qui ne sont pas moins à noter que l'idée même du fondateur. Quelques-unes louent cette idée, parce que, disent-ils, elle est une invitation à la prévoyance. D'autres, s'inspirant de la pudicité caractéristique de leurs concitoyens, trouvent peu séant que le fiancé et la fiancée parlent ainsi, avant leur mariage, des enfants qu'ils pensent mettre au monde. En tout cas, on comprend qu'avec de pareilles exigences, le recrutement soit difficile. Et, en effet, « l'orphelinat rouge » qui pourrait recevoir au moins cent enfants, n'en avait que quatre en juillet 1907. Il les logeait, mais les envoyait à l'école publique. Aussi, l'université ayant été partiellement détruite par un incendie, put-elle prêter ses locaux à la faculté de droit, et c'est là que j'ai eu l'honneur de la voir.

versitaires où règne le protestantisme libéral. En d'autres régions, chez les hommes plus mêlés à la vie active et aux affaires, on prend un peu moins au sérieux toutes ces subdivisions et tous ces programmes. Tout cela, me dit-on, est du domaine parlementaire, autrement dit, c'est une question électorale. L'esprit d'opposition qui, au fond, n'est ici que l'esprit antichrétien, prend successivement des noms nouveaux et accuse des sentiments de plus en plus novateurs en apparence. Puis il y a le grand nombre de ceux qui se disent qu'en appuyant ceux qui demandent trop, on aura peut-être à peu près assez. C'est ainsi que le libéral est devenu radical et que le radical est devenu socialiste. On ajoute (ce qui pouvait se deviner d'avance) qu'à un moment donné les mêmes candidats, dits socialistes, pourront recueillir en même temps les voix des travailleurs mécontents de la résistance des classes moyennes et les voix de certains membres de ces mêmes classes qui choisissent le plus opposant, car elles sont mécontentes de se voir trop peu défendues, trop chargées d'impôts et d'obligations dites sociales qui diminuent d'année en année leurs bénéfices. Malgré tout, le socialisme n'a point dans le royaume, jusqu'ici du moins, de racines bien profondes. Il ne peut compter, — il l'avoue, — sur les classes agricoles. Les ouvriers industriels ne sont qu'une petite minorité. Ses recrues lui viennent à peu près toutes des travailleurs des ports et du personnel des chemins de fer; on l'a vu tout récemment par la grève de Rotterdam. Encore là était-ce bien le socialisme qui était engagé? Les ouvriers de Rotterdam s'opposaient à l'introduction des élévateurs qui leur prenaient, disaient-ils, leur ouvrage. Des socialistes de Suède et de Norvège venaient cependant de leur dire, au nom de la dignité du parti : « Comment vous obstinez-vous à faire de vos propres mains un travail de bêtes de somme et de machines? Aucun de nos socialistes ne voudrait s'en charger dans notre pays. »

Le mouvement dit socialiste prendrait sans doute un développement beaucoup plus grand si ceux qui l'activent pouvaient faire accepter, — sur preuves sérieuses, — qu'ils ne travaillent pas contre la religion. Il se développerait encore plus, cela va sans dire, si le peuple n'avait plus que la préoccupation des choses terrestres et des jouissances matérielles. Mais le peuple hollandais n'en est pas là, et les détenteurs du pouvoir ont le soin, — toujours nécessaire, — de le ménager en montrant qu'ils ne méprisent pas les revendications légitimes. Ayant laissé beaucoup à la libre initiative, comme on l'a vu pour l'enseignement, pour la bienfaisance, ils peuvent sans péril accorder plus de droits aux fonctionnaires de l'Etat; c'est ce qu'ils ont fait ces mois derniers. Ils ne craignent pas de demander beaucoup à l'impôt. Dire que

ces charges sont acceptées gaiement serait excessif; mais on les supporte moins mal parce qu'on sait que l'Etat n'en use pas pour servir les passions des uns contre la liberté des autres. Quant aux classes encore dirigeantes, elles n'ont pas été sans profiter des leçons des événements.

On pouvait s'étonner que la province où le socialisme avait enfoncé ses premières racines fût la province si agricole de la Frise. De divers côtés on accuse la propagande de pasteurs et d'instituteurs imbus d'idées germaniques. Mais à ces germes, venus du dehors, il fallait un terrain propice, autrement dit une population suffisamment mécontente. Après la guerre franco-allemande de 1870, tout le monde avait fait de très bonnes affaires par l'effet des circonstances et sans que les habitudes routinières des habitants en eussent été modifiées. Des temps moins heureux survinrent, et la souffrance, qui parut alors chose nouvelle, fut mal supportée. On s'avisa dès lors que les grands propriétaires, — c'est dans la Frise qu'il y en a le plus, — ne résidaient point dans le pays, ne contribuaient ni par leurs dépenses ni même en partie par les impôts (dont la plupart se paient au lieu du domicile) à alléger les charges de la province. Or ces charges sont aggravées par les frais de la défense des digues, qui sont très lourds. Les centimes additionnels vont là jusqu'à 93 pour 100, alors que dans d'autres parties du territoire ils ne dépassent pas 2 pour 100. De là une irritation qui se traduisit par l'élection du socialiste Troelstra. Mais depuis lors, le deuxième des neuf fils d'un très riche châtelain vint s'installer dans le domaine paternel. Il y résida, il y rendit tous les services que peut rendre un gros agriculteur sincèrement attaché à la terre et au sort de ceux qui la travaillent. Troelstra dut bientôt chercher une autre circonscription. Le jeune seigneur ne voulut point cependant se laisser porter. Il contribua à faire passer un protestant clérical, c'est-à-dire antirévolutionnaire chrétien. Il serait cependant élu, m'affirme-t-on, s'il prenait la résolution de se présenter.

Telle m'a apparu, dans son ensemble, ce que nous appellerons, si l'on veut, la psychologie du peuple hollandais. Mais les diversités locales, et surtout les causes de ces diversités, demandent à être distinguées. Elles ne le demandent pas seulement au nom de l'exactitude descriptive et de la vérité historique. Elles le demandent plus encore dans l'intérêt des leçons morales à tirer de ces comparaisons. Seuls, les matérialistes et les fatalistes peuvent se contenter d'un bloc d'effets et le considérer comme provenant d'un bloc d'influences indissolubles, auxquelles rien ne peut résister, que rien même ne peut essayer, n'a le droit d'essayer de modifier. C'est pour nous rendre compte une fois de

plus de la fragilité de cette conception que nous demandons au lecteur de vouloir bien nous suivre dans l'étude sommaire des différentes provinces du pays.

*
* *

Nous avons pris notre point de départ dans la criminalité légale. Si l'on s'en tient aux données brutes, les trois provinces les plus chargées de la Hollande, celles qui doivent être teintées le plus en noir sur une carte, sont ordinairement les provinces méridionales de Brabant, de Limbourg et d'Utrecht, trois provinces catholiques, les deux premières surtout. Les plus blanches sont les deux provinces de Sud-Hollande, de Nord-Hollande, de Frise et d'Overyssel, toutes à majorité protestante, toutes les quatre baignées par la mer, soit par la mer du Nord, soit par le Zuyderzée. Un peu moins nette est la Zélande. Les blanches teintes vont en perdant plus encore dans la Gueldre, dans la province de Groningue, enfin et surtout dans la Drenthe qui, d'après certains calculs, se rapproche très sensiblement de la province d'Utrecht [1]. Toutes ces différences, je dois le rappeler, sont uniquement fondées sur les nombres respectifs des *condamnés*.

Elles donnent lieu, dans le pays même, à des polémiques périodiques et certainement intéressantes. Les honorables et obligeants rédacteurs des statistiques, — qui sont, en général, des protestants, — n'ont pas manqué d'établir entre les sectateurs des divers cultes des pourcentages permettant de les classer.

Les populations les moins chargées de délits sont les populations juives. Viennent ensuite les populations protestantes appartenant à « l'église réformée néerlandaise ». En troisième lieu, sont les catholiques. On peut négliger les « autres cultes » ou les « sans culte », dont la statistique semble assez incertaine et flottante. Notons cependant, pour être précis, que, d'après un tableau récapitulatif (*Annuaire de la Hollande*, 1903, p. 118), les condamnés comptés avaient été : sur 10 000 israélites, 22; — sur 10 000 calvinistes, 27,50; — sur 10 000 catholiques, 37,50; — sur les autres cultes ou les sans-culte, 67.

Que la criminalité des protestants apparaisse comme inférieure à celle des catholiques, les autorités de La Haye ne s'en étonnent pas. A leurs yeux, il va de soi qu'un calviniste soit plus sérieux, plus sévère, plus tempérant, plus instruit, plus prudent

[1] J'ajoute que, dans les quatre dernières années, la situation morale du Brabant s'est améliorée, mais qu'il n'en est pas de même du Limbourg et encore moins d'Utrecht et de la Drenthe. Le Sud-Hollande a aussi perdu quelque peu de la supériorité que lui attribuent les statistiques.

aussi, sachant mieux se mettre à l'abri des périls de la pauvreté. Ils admettent moins facilement la supériorité apparente des Juifs et là ils trouvent à faire des restrictions contre leurs propres documents : « Ne connaissez-vous pas, vous disent-ils en souriant, l'*astutie* de la race? » Le problème est assez important pour être examiné avec la plus grande attention.

Pour expliquer le nombre relativement faible des condamnés juifs, il n'est que juste de mettre en avant : 1° qu'ils sont, en général, peu enclins à la boisson; or, dans les pays où domine la criminalité moyenne et où c'est l'ivresse qui amène le plus de crimes non prémédités, il y a là de quoi leur assurer une supériorité marquée; 2° que, si l'on excepte un certain nombre d'ouvriers diamantaires, les Juifs de Hollande ont une vie de famille à laquelle les plus hautes autorités religieuses rendent volontiers justice. Mais, ceci reconnu, il faut ajouter que la population juive, ramassée dans ses quartiers à elle, a le plus grand soin de ne pas donner prise aux récriminations et aux poursuites des chrétiens. Le rabbin fait office de juge de paix et arrête un très grand nombre d'affaires. Un homme d'expérience et de sagacité, qui a été pendant sept ans commissaire de police à Amsterdam, me dit : « Le samedi, je voyais venir à moi beaucoup de plaignants israélites; mais à peine mes procès-verbaux étaient-ils rédigés ou même simplement commencés, que les parties venaient me prier de n'y pas donner suite. Elles s'étaient arrangées entre elles ou le rabbin les avait conciliées pour prévenir l'intervention du juge ordinaire. » Or, du moment où celui-ci n'a pas eu à prononcer de condamnation, les faits accomplis ne figurent pas dans les statistiques.

J'arrive à la comparaison entre la criminalité des protestants et la criminalité des catholiques. Les autorités les plus diverses sont d'accord pour reconnaître que, soit en raison d'une ancienne défiance, dont les effets tout au moins persistent, soit en raison de la proximité de la frontière terrestre, les provinces sont très inégalement surveillées. La maréchaussée (équivalent de notre gendarmerie) a quatre centres : à Bois-le-Duc (pour la Zélande et le Brabant), à Maestricht (pour le Limbourg et la Gueldre), à Zwolle (pour l'Overyssel), à Leuwarden (pour Groningue et la Drenthe). Le Nord-Hollande et le Sud-Hollande sont totalement exemptes. Ces deux dernières provinces ont, il est vrai, dans leurs grandes villes, des agents d'une autre nature; mais, de l'aveu général, ce sont des agents moins actifs, moins vigilants, moins à cheval sur le règlement et sur le Code que la maréchaussée, relevant du ministère de la guerre.

Il est un second fait qui, par un côté, se rattache à celui-là.

Il est avéré que les tribunaux des deux provinces données comme si blanches et, en particulier, les tribunaux de leurs deux capitales, Amsterdam et La Haye, sont surchargés d'affaires civiles, qu'ils ont peine à en venir à bout et que, n'étant point dégagés comme les nôtres par l'institution d'une cour d'assises et d'un jury, forcément ils se résignent à laisser sans suite un grand nombre d'affaires. Ils laissent de côté des quantités de ces coups et blessures et de ces violences accidentelles qui font les trois quarts de la criminalité, bel et bien punie dans les populations flamandes. Il est encore plus avoué et en quelque sorte officiellement consacré qu'ils laissent complètement de côté toutes les affaires de vagabondage et mendicité, ce qui fait que tous les délits connexes de vagabondage passent aisément par les mailles déjà bien élargies du filet. Les vagabonds qui tiennent, en Hollande comme en Belgique, à comparaître de temps à autre pour être envoyés dans la colonie où ils ont pris l'habitude de se reposer de leurs fatigues, sont obligés de se déplacer et d'aller se faire arrêter ailleurs (en premier lieu à Utrecht et en second lieu à Bois-le-Duc). Malgré cette simplification assez abusive, au mois de juin 1907, le tribunal d'Amsterdam adressait à la reine une requête où il exposait qu'il avait, dans l'année, jugé 1300 affaires, mais que, faute de temps et de personnel, il en laissait impoursuivies un beaucoup plus grand nombre. Or, la statistique n'enregistrant que les condamnations, on voit comment celles-ci ne peuvent absolument pas donner une idée exacte de la criminalité des deux provinces essentiellement protestantes que le système adopté ménage au delà de toute équité.

Malgré ces obscurités ou à cause d'elles, il n'en pèse pas moins sur les provinces méridionales une suspicion persistante, et on comprend que les catholiques zélés du royaume ne soient pas satisfaits de cet état de choses. Sans s'arrêter, comme ils le pourraient et, à mon sens, le devraient, aux vices de la méthode adoptée par la statistique de leur gouvernement, ils tiennent humblement pour acquise une certaine infériorité de leurs fidèles sur le terrain de l'honnêteté légale. Ils en cherchent les raisons avec une subtilité parfois naïve, mais méritoire. Ils s'en prennent surtout à l'alcoolisme et, depuis quelques années, ils poursuivent contre ce vice une campagne très vigoureuse[1].

A quoi donc faut-il s'en prendre? On allègue que les populations catholiques sont plus pauvres, et plus pauvres par le plus grand nombre de leurs enfants, peut-on dire en dépit de certaines

[1] Parmi les promoteurs de cette croisade est le docteur Ariens, curé dans la Gueldre, dont une brochure très commentée a été publiée par les soins de la société *Sobrietas*, de Maestricht.

affirmations inexactes. On ajoute que dans les Pays-Bas elles ont manqué de laïques voulant bien exercer chez elle un apostolat pratique. En même temps, on les dépeint comme plus amies de la joie collective et de la bonne humeur. Mais, jusqu'où faut-il remonter pour que ces différences aient à leur tour une explication satisfaisante? Quand la Réforme éclata, ses chefs se recrutèrent de deux côtés : chez ceux qui avaient été sincèrement scandalisés des abus de cette renaissance du paganisme dont l'Italie avait été le foyer et chezc eux qui aspiraient à se créer des dignités, de la puissance et des richesses avec les débris de la féodalité catholique; mais ces derniers, pour cimenter l'union, avaient besoin de justifier leurs prétentions par une sévérité de mœurs au moins apparente. De là un mouvement convergent vers une affectation de decorum et vers une sorte de raideur qui devinrent traditionnelles. Tenant beaucoup à maintenir et à améliorer leur fortune temporelle, ils restreignent beaucoup le nombre de leurs enfants. En tout cas, voici textuellement ce que je recueille de la bouche d'un de leurs pasteurs du Sud-Hollande : « Les personnes cultivées et riches comprennent que, dans le régime de concurrence où nous vivons, on ne peut maintenir sa situation avec des familles nombreuses. » Ce calcul même paraît favoriser une supériorité croissante d'aisance et de correction où, à côté de ce qui est condamnable, il y a bien quelque chose de bon. Il est certain, par exemple, que dans la propagande antialcoolique, les pasteurs ont le plus souvent devancé nos curés, et c'est ce qui explique que les meneurs socialistes, — tous protestants, — se soient associés à ce mouvement.

Mais enfin, les provinces catholiques de la Hollande consomment-elles plus d'alcool que les autres? Il faudrait trancher cette question par des faits bien établis. Si l'on entend par alcool les boissons distillées, il ne le semble pas. D'après des tableaux dressés avec soin pour les années allant de 1882 à 1996, — et qui malheureusement n'ont plus été mis à jour, — la moyenne du royaume, pour les litres d'eau-de-vie consommés par tête d'habitant, était tombée de 9,46 à 8,80. Dans le Brabant, elle avait oscillé entre 6,75 et 7,22 : le Limbourg était à peu près au même niveau. Dans ces deux provinces, cependant, le nombre des cabarets atteignait le maximum, tandis que les deux Hollandes, Utrecht, Overyssel, qui avaient peu de cabarets, accusaient une consommation plus forte. C'est même là un exemple dont on s'est beaucoup servi pour essayer d'établir que la diminution des cabarets ne serait pas suivie nécessairement d'une diminution correspondante de la consommation. Les Hollandais eux-mêmes distinguent ainsi, — j'en ai eu la confirmation dans plus d'une

réponse à mes questionnaires, — entre la consommation au cabaret et la consommation à domicile[1]. Il faut donc croire que les provinces protestantes que j'ai citées ont une préférence marquée pour la consommation à domicile, et que les provinces méridionales gardent une faiblesse caractéristique pour la vie de cabaret. Ils y boivent surtout beaucoup de bière. Ainsi les consommations se renouvellent et le temps passé ensemble est plus long, mais finalement il est possible qu'ils absorbent ainsi la même quantité d'alcool, et que bientôt les disputes et les colères succèdent aux accès d'hilarité confraternelle. De là ces entraînements subits et inconsidérés vers des actes de violence, qui donnent, ici comme en Belgique, la plus grande partie des affaires portées devant les tribunaux.

Et cependant, l'ensemble de ces habitudes ne paraît pas altérer le vigueur de la race; car ces deux provinces, que les autres semblent considérer avec une pointe de mépris, ont beau être les plus prolifiques et les plus pauvres, ce sont celles qui ont le moins d'absences signalées à l'école primaire et le moins de conscrits réformés pour infirmités ou maladies.

*
* *

Pour accuser ou justifier une population, comme pour accuser ou justifier un individu, il faut entrer dans beaucoup de nuances. Qu'on m'excuse donc d'examiner d'abord séparément le Limbourg et le Brabant : ce sont deux provinces sœurs, mais les sœurs ne se ressemblent pas toujours de tous points.

Le Limbourg est comme une presqu'île très étroite, confinant à la frontière terrestre par trois côtés. Elle est donc sans cesse traversée par des étrangers, d'autant plus qu'elle possède les seules mines de houille du territoire et que pour ce genre de main-d'œuvre elle fait appel à des travailleurs du dehors; or ces derniers n'étaient vraisemblablement pas de l'élite de leur pays, car s'ils eussent été de bons sujets, il y eussent trouvé du travail en abondance. Enfin, la ville de Maestricht, le chef-lieu, est une ville de grande industrie. Sur 31 000 habitants, elle compte bien 10 000 ouvriers, répartis en majorité dans des fabriques de faïence. Une seule de ces usines occupe 3400 ouvriers, dont 1212 femmes ou filles.

Il ne faut pas s'étonner si une telle agglomération entraîne des misères que la vie rurale des autres provinces ne connaît pas, du

[1] Plusieurs trouvent moins dangereuse la consommation à domicile faite, disent-ils, sous les yeux et la surveillance de la maîtresse du ménage. — Mais si cette dernière s'y associe ?

moins au même degré. Bien qu'il y ait contre le travail des femmes à la manufacture un mouvement sérieux (auquel une des deux fabriques citées s'est associée), l'habitude d'envoyer les femmes hors de chez elles et dans la promiscuité des ateliers subsiste encore. Il en résulte tout ce qui doit en résulter : rapprochements trop fréquents et trop libres, rapports précoces, mariages rendus nécessaires[1], tenue des ménages absolument insuffisante et défectueuse, maris dépensant communément au cabaret 25 et quelquefois 50 pour 100 de leurs salaires, lesquels ne dépassent guère 4 francs ou 4 fr. 50. Ici, comme dans les Flandres belges, le brasseur regagne en grande partie ce qu'a perdu le distillateur. Il ouvre ou fait ouvrir des cabarets qu'il commandite. On m'en cite un qui en soutient ainsi quatre-vingts. On achève à peine de bâtir une fabrique nouvelle, que le cabaret est déjà là tout prêt. Il est vrai que les capacités des buveurs s'y prêtent. On me parle de braves gens, — c'est le mot qu'on leur applique, — qui boiront quarante bocks en une soirée de cabaret.

Les directeurs d'usine, généralement Belges ou Allemands, m'ont paru assez bien placés pour donner sur leurs ouvriers des renseignements impartiaux. D'après eux, — et les renseignements que j'ai recueillis au Volksbund de la ville concordent parfaitement, — les délits qu'on peut reprocher le plus à cette population, sont les suites variées des beuveries et aussi les vols à l'usine, qui ont pour cause la sensualité et la coquetterie beaucoup plus que la misère. J'ai tenu surtout à savoir, — n'est-ce pas là ce qu'il y a de plus intéressant? — quelles étaient les différences des générations qui se succèdent et dans quel sens allait la transformation, si transformation il y avait. Les réponses ont été nettes et décisives. La jeune génération est inférieure à celle qui l'a précédée. Les ouvriers de dix-huit à vingt-deux ans donnent de mauvais éléments, à tout point de vue. Mais ceux de douze à seize ans valent déjà beaucoup mieux, grâce aux patronages et grâce à l'action religieuse, qui a été peut-être lente à se mettre en marche, mais qui va de l'avant avec méthode et résolution. Partout où j'ai demandé si le clergé paroissial faisait son devoir contre l'alcoolisme et l'intempérance, on m'a répondu invariablement : « Depuis deux ou trois ans il le fait très bien. » Compliment et aveu, compliment pour le présent et aveu pour le passé sont également à retenir. Si cette génération d'adolescents, mieux préparée, apporte aux syndicats catholiques qui se forment des recrues honnêtes et vaillantes, l'amélioration si désirée et enfin signalée s'accentuera.

Pareille amélioration est encore souhaitable dans la partie

[1] Heureusement, l'abandon de la fille séduite est très rare.

rurale de la province. Là, la population, très laborieuse, un peu grossière, très parcimonieuse en temps ordinaire, est périodiquement très amie des manifestations à la flamande, excursions, fêtes, concours, auxquelles une fanfare n'ira pas sans avoir entendu la messe de très grand matin, mais dont elle ne reviendra pas sans avoir pris une très large part aux réjouissances de cabaret. Le curé permet les danses; mais il veut qu'elles finissent à neuf heures ou neuf heures et demie du soir; et si je dis qu'il le veut, c'est que son pouvoir est aussi respecté qu'il est étendu. Ceci même est observable dans certaines parties plus mouvementées, comme le sont les villes de Venloo et des alentours, d'où les habitants vont en Allemagne et en reviennent dans la même journée, pour la vente de leurs légumes. Les migrateurs, les mendiants, les instables sont signalés et en assez grand nombre. Bref, le Limbourg est une province plus hétérogène, mais dont les habitudes sont comme la reproduction, un peu effacée, dans le bien comme dans le mal, de certaines provinces orientales de la Belgique.

C'est la Belgique occidentale, c'est la vieille Flandre, laborieuse, prolifique, facile à discipliner, très religieuse, que nous retrouvons dans le Brabant hollandais. Ici, le caractère le plus saillant, c'est la domination quasi absolue du curé, maintenant les vieilles mœurs avec la foi et avec la fidélité aux pratiques du culte. Dans presque tous les villages, bourgmestre, instituteur, médecin lui obéissent, ou plutôt ils marchent d'accord avec lui : la population le veut ainsi, et on m'affirme, par exemple, qu'un médecin qui ne serait pas bien avec son curé ne pourrait pas rester quarante-huit heures. En général, les rapports de chacun avec tous sont excellents, pleins de familiarité[1] et de bonhomie. Les pauvres sont sans rancune, sans jalousie, sans aigreur. Si par hasard il y a des fâcheries, des brouilles, *il faut* que les ennemis se réconcilient : s'ils tardent à le faire, le prône du dimanche leur lancera des allusions si bien comprises, qu'ils sortiront de l'église la tête basse et ne rentreront pas chez eux sans s'être exécutés, de bonne ou de mauvaise grâce.

A l'office du dimanche donc, tout le village est présent. Ici, me dit un de ceux que je questionne, tout le monde, sans exception, fait son devoir pascal. A quelque distance, dans un bourg de 3000 âmes, le député de la circonscription, M. le général Van Vlijmen (qui l'habite), me dit qu'il n'y a qu'un seul homme qui s'en abstienne, mais que tous, cet homme-là compris, vont régu-

[1] On me montre un petit séminaire, institution à la vieille mode, externat dont les élèves sont en subsistance dans les familles du pays. Deux prêtres suffisent à tout. On me dit qu'ils fument même en faisant la classe.

liers à la grand-messe. Dans de pareilles conditions, le curé est un vrai seigneur, vivant dans un beau, dans un très beau presbytère, regardant quelquefois d'un peu haut, avec un air protecteur, les pauvres religieux français exilés, vivant sur un assez grand pied, fumant du soir au matin ses gros cigares. Il permet le cabaret, tout en essayant, depuis peu, d'en limiter les abus; mais il ne permet pas les danses, et il aggrave encore les scrupules déjà très forts qu'ont ses paroissiens pour tout ce qui touche au souci méticuleux de la décence. Il défend les bains hors de chez soi, et on me cite un vicaire qui fut un jour cruellement embarrassé : un de ses frères s'étant noyé dans une baignade en rivière, il se demandait s'il ne pécherait pas lui-même en se rendant aux obsèques.

Dans la vie rurale du Brabant, il y a grande persistance des anciennes coutumes. En ce qui touche à l'héritage, c'est le Code Napoléon qui fait loi. Mais les paysans brabançonnais s'ingénient souvent, comme les Basques, à tourner la difficulté pour éviter les inconvénients des partages forcés et du morcellement qui en résulte. Celui des enfants qui a la meilleure volonté de continuer l'exploitation paternelle rachète les parcelles. Le plus souvent, le père défunt a facilité l'opération par l'usage qu'il a fait de la quotité disponible : les frais de ce genre de rachat sont beaucoup plus modiques que les frais de partage proprement dit, et, de son côté, l'acquéreur trouve des facilités dans le bon état de la culture, qui est prospère, et dont les propriétés sont peu hypothéquées. Enfin, l'attachement à la tradition fait trouver des combinaisons originales. En un village important, on me parle de deux frères qui, célibataires l'un et l'autre, quoique n'étant plus déjà très jeunes, avaient longtemps vécu ensemble sur le fond commun. S'avisant un jour qu'il fallait assurer la perpétuité du bien de famille, ils firent la convention suivante : ils allaient tous les deux chercher femme; le premier qui réussirait à se marier prendrait la propriété et l'autre resterait vieux garçon, ce qui eut lieu.

Ces familles fécondes n'élèvent pas leurs nombreux enfants sans peines et sans privations. (La petite propriété est surtout établie dans les terres sablonneuses du Centre et de l'Est de la province, et les argileuses de la partie occidentale appartiennent presque toutes à la grande propriété.) Elles devaient donc accepter avec un certain empressement les industries qui sont venues s'établir au milieu d'elles. Elles ont de quoi suffire au travail de la terre et au travail de l'atelier. Leurs offres pour l'un et pour l'autre sont même assez nombreuses pour que leurs salaires restent bas. Je vois travailler des maçons : ils sont au chantier treize heures par jour, avec deux heures d'interruption par fragments. Ils gagnent 0 fr. 20 par heure. Dans les filatures de Tilbourg (ville

de 46 000 habitants, dont 12 000 ouvriers), le salaire des hommes est d'environ 20 francs et celui des femmes de 8 francs par semaine. (En général, ces dernières sont des filles; une fois mariées, elles ne restent point à l'usine.) Les gros industriels qui me donnent ces chiffres n'en louent pas moins la probité de ces pauvres gens. S'ils n'écoutaient pas autant les paroles des nouveaux meneurs qui leur apprennent peu à peu tout ce qu'on peut essayer d'imposer aux patrons, ceux ci les trouveraient à peu près parfaits, ne leur connaissant, à l'endroit du code, d'autres faiblesses que celles de la dispute et de quelques actes de violence, sans malice, après boire.

Lorsqu'on entend ces éloges répétés et désintéressés, on se persuade de plus en plus que les inductions tirées du nombre des condamnés de cette province ont quelque chose de factice. Les déclarations des magistrats du tribunal et de la cour de Bois-le-Duc le confirment. Enfin l'existence de certains foyers localisés de délit achève de montrer que pour bien juger l'ensemble de la province, il faut plutôt s'en rapporter aux témoignages de ceux qui vivent chez elle qu'aux chiffres incomplets et aux proportions boiteuses de la statistique rédigée dans la capitale. Un ancien inspecteur général des prisons, aujourd'hui professeur à l'université de Groningue, M. Simon van der Aa, me disait que, d'après les impressions que lui avaient laissées ses tournées, il voyait dans les Pays-Bas deux points criminels par excellence, Mutendam dans la province de Groningue et Osch, en Brabant, près de Bois-le-Duc. Dans ce dernier endroit est une grosse fabrique de margarine, qui n'a pas bonne réputation, pas plus que les fabriques de cigares de la frontière; mais le rayonnement de ces petits foyers est très faible et le reste de la population ne s'en ressent pas beaucoup dans ses mœurs. Il se ressent encore moins de l'action de ces autres îlots assez curieux où se confinent et se perpétuent, en se mariant entre elles, certaines familles réfractaires. Tel est, près de Schyndel, le hameau de Wybosch, où presque tout le monde porte le même nom. Là vivent à part une vingtaine de ménages dont l'origine remonte à des nobles déchus, venus d'ailleurs. Leurs descendants s'obstinent à ne rien faire que du mal, ils ont toujours quelques-uns des leurs en prison et nul n'a de prise sur eux; mais cet îlot demeure moralement bien isolé et n'exerce pas plus d'action sur la population d'alentour qu'il ne consent à en recevoir lui-même aucune influence. On en disait autant jusqu'ici d'un hameau d'Oosterhout, dont les habitants passent pour descendre d'une ancienne colonie de bohémiens qui, jadis, s'est arrêtée et fixée là. La plupart de ces hommes vont travailler en Allemagne, comme terrassiers, pendant l'été. Pendant l'hiver,

ils reviennent vivre de leurs économies, tout en les accroissant par le braconnage dans les bois et par la maraude, gens débraillés et sauvages, ne respectant que le prêtre. Pendant longtemps les personnes du bourg, qui d'ailleurs les méprisaient profondément, ne s'aventuraient pas chez eux : un jour qu'elles voulurent y assister à une procession, ils y furent reçus à coups de pierre. Peu à peu, cependant, la religion a fait son œuvre. L'été dernier je voyais s'y élever une belle église, en partie aux frais d'un jeune prêtre qui va y devenir curé. On croit que lorsqu'il y aura, en plus, des écoles, avec des frères et des sœurs, les traces de la sauvagerie héréditaire seront enfin effacées.

Il y a donc quelques changements qui s'opèrent ou qui se préparent dans ce milieu si traditionnel, et replié d'autant plus volontiers sur lui-même que, politiquement séparé du reste des Flandres dont il fait partie ethniquement et religieusement, il est assez peu considéré du reste du royaume. Que vont être ces changements?

Une chose est certaine; c'est que, dans l'industrie, les patrons ont abusé de leur situation. Ils ont tenu les salaires très bas et ont bénéficié longtemps des abus — aggravés — de ce qu'on appelait le truck system, c'est-à-dire du paiement en nature par des objets de consommation majorés et que l'ouvrier était obligé de prendre ou chez le patron lui-même ou chez les membres de sa famille. Cet usage a enfin disparu devant une résistance qui fut toute spontanée, sans mot d'ordre des socialistes et sans violences. Les journaux catholiques et le clergé l'ont soutenue. De ces souvenirs et des réflexions provoquées de jour en jour par les échanges, devenus si faciles, de comparaisons variées, naît toutefois un état d'esprit dont les patrons s'inquiètent et se plaignent, disant que bientôt ils ne seront plus maîtres chez eux. Généralement les curés sont plutôt avec eux; les vicaires sont ouvertement avec les ouvriers qu'ils n'ont aucune peine à faire venir à des messes supplémentaires et à conduire en pèlerinage en temps de grève. Si les prêtres anciens comptent surtout sur les congrégations pieuses, sur les confréries de la Sainte-Famille, de Sainte-Elisabeth, etc., les jeunes prêtres s'appliquent à multiplier les syndicats où ils sont toujours acceptés comme conseillers (ou *adviseurs*); mais, somme toute, les uns et les autres font bon ménage et travaillent également à la paix sociale.

Le nouveau clergé saura-t-il conserver son ascendant? Il lui faudra sans doute se départir un peu de la hauteur de ses devanciers. J'ai tenu à consulter quelques religieux français exilés; ils m'ont paru avoir étudié le milieu où ils vivent avec une sympathie qui n'altère pas la liberté de leur esprit. L'un, plus rapproché du Limbourg, lequel a beaucoup à gagner, me dit : « Il me semble

que tout reste dans le *statu quo*, avec une tendance à mieux encore, grâce à l'esprit d'organisation et de prévoyance qui caractérise les chefs ecclésiastiques et laïques de notre population catholique. » Un autre, vivant en plein Brabant (où il y a plus à perdre), m'écrit : « Le socialiste est ici en horreur, surtout à cause de son irréligion, mais si ses autres principes étaient connus, ils seraient aisément acceptés », et il poursuit : « On sent que la simplicité s'en va et que bientôt, dans vingt ans peut-être, le respect pour le clergé, pour le patron auront disparu; les familles seront moins unies, la population sera moins stable. » A ces deux opinions s'en ajoute, à la vérité, une troisième qui montre comment ce qui se passe en France à l'heure actuelle se retrouve en des pays bien différents. Je transcris encore le jugement tel qu'on me le donne : « La propagande du bien et celle du mal devenant plus étendues et plus intenses, les bons et les mauvais deviennent plus conscients, les uns de leur bonté et les autres de leur malice. »

Qui aura tort? Qui aura raison? Sans doute une transformation est inévitable; mais l'accord du peuple et de son clergé peut encore la régulariser. Il peut diminuer la pauvreté ou l'adoucir, il peut éclairer les esprits sur leurs droits et leur donner un usage moins simpliste de leur liberté, sans toutefois les laisser tomber dans des erreurs où ils n'useraient de leurs ressources nouvelles que pour le mal. Rarement la liberté de l'action humaine m'a paru plus évidente, quoique plus évidemment sollicitée par des séries d'influences où tout s'enchaîne, où tout se tient, où tout écart détermine un péril qui se prolonge, mais où tout effort heureux détermine aussi la naissance d'une force saine qui accroît les chances de salut.

*
* *

En sortant des deux provinces méridionales et toutes catholiques de Limbourg et de Brabant, nous remontons vers le vrai pays de Hollande où une minorité de catholiques et une majorité de protestants vivent côte à côte, s'observant mutuellement, s'alliant[1], depuis quelques années, sur le terrain politique et rivalisant de zèle dans tout ce qui intéresse la prospérité de la nation. L'opinion générale est que là, en face d'une rivalité mesurée, mais attentive et active, le clergé catholique et ses fidèles travaillent davantage et avec plus d'efficacité à leur propre amélioration. Tout ce qu'on a lu plus haut sur le fort et le faible des mœurs

[1] Sous cette réserve qu'on a vue : que c'est une fraction seulement du protestantisme qui s'allie aux catholiques.

hollandaises s'y justifie de ville en ville; mais il y a des nuances qui demandent à être précisées; c'est dans les diversités, même légères, qu'on surprend le mieux la nature des causes et la juste étendue des responsabilités.

La province de Zélande comprend deux parties, la partie continentale et la partie insulaire. L'une et l'autre passent pour avoir conservé une forte dose de sang espagnol avec toutes les tendances qui devaient, dit-on, en découler pour la promptitude dans la violence et pour la liberté dans les mœurs. Pour la violence, est-ce exact? Il faut dire d'abord que la partie continentale est certainement plus mélangée, que la grande propriété, qui y domine, y est surtout entre les mains de Belges et de Français, que la nature artificielle de la frontière y rend plus faciles les échanges, les fraudes, les passages de mendiants et de chemineaux. Les villégiatures de mer y ajoutent quelques éléments mêlés de plus. Si l'alcoolisme proprement dit y diminue, comme dans tout le reste du royaume, par l'effet de la législation et par l'action de la propagande, la consommation de la bière et la fréquentation du cabaret y sont plutôt en augmentation. C'est dire que la moralité n'y gagne pas. Cependant si l'ensemble de la Zélande paraît compter proportionnellement plus de violations de domicile, plus de rébellions individuelles ou collectives, plus de coups et blessures volontaires que le Sud-Hollande ou que la Frise, elle ne compte pas plus d'attentats contre les mœurs et les excitations à la débauche y sont inconnues.

Les deux provinces de Sud et de Nord-Hollande sont celles qui possèdent les grandes villes de Rotterdam, La Haye, Amsterdam.

A Rotterdam, ville à population très mêlée, l'action d'une richesse croissante et d'intelligences plus ouvertes aux expériences du dehors élèvent graduellement les plus actifs et les mieux doués. De nouveaux emplois les attirent, de nouveaux groupements leur donnent des moyens d'action et de préservation perfectionnés. Ainsi, les jeunes filles qui, il y a vingt ans, se faisaient servantes, sont devenues demoiselles de magasin, employées de bureau... C'est une classe inférieure qui fournit maintenant les domestiques. On me dit cependant que cette amélioration des privilégiés ne profite pas à tout le monde, que les classes sont absolument séparées, sans aucune fusion, que, par conséquent, l'ignorance et la grossièreté de ceux d'en bas sont difficiles à guérir. La nature des travaux propres à la cité maritime fait d'ailleurs qu'ils doivent être continuellement sur les quais ou dans la rue, dans l'attente des appels intermittents d'une occupation lucrative et... toujours sous le coup des appels continus du cabaret. Les opérations de chargement et de déchargement

des navires provoquent aussi bien des vols, et le nombre de ces vols favorise l'industrie des recéleurs. Ces derniers, à leur tour, poussent au vol beaucoup d'enfants et il paraît que les enquêtes de la société *pro juventute* sont loin d'avoir mis hors de cause les expéditeurs eux-mêmes.

Dans les dépositions que j'ai recueillies à la ville même, l'affirmation que les différentes classes n'avaient entre elles aucune relation m'a surpris. Rien de pareil ne m'avait été signalé, loin de là, dans les provinces catholiques. Est-ce donc là un trait de la société protestante? Il est certain que les catholiques, si riches en œuvres et en congrégations très actives, dans lesquelles toutes les âmes sont également appelées aux mêmes espérances, facilitent beaucoup plus le contact des uns et des autres. L'enfant des écoles est convié aux patronages; du patronage on l'invite à entrer, vers dix-huit ans, dans les Saintes-Familles. De là il passe dans le Volksbund ou dans la Hanze ou, — s'il est à la campagne, — dans le Bœrenbund; s'il en a besoin, il a l'aide des sociétés de Saint-Vincent de Paul, qui ne mettent pas seulement leurs aumônes (elles sont riches), mais leurs visites au service des indigents. Ce ne sont pas uniquement les ordres que j'appellerai voyageurs, comme les Rédemptoristes ou les Dominicains, qui vont ainsi au peuple. Le clergé proprement dit a, dans chaque diocèse, une organisation puissante gouvernée par deux principes excellents, décentralisation de l'action et centralisation des conseils. C'est du centre, autrement dit, c'est du grand séminaire de Warmond (près Leyde), sorte de capitale catholique, qu'on envoie les questionnaires : c'est là qu'on choisit les conférenciers et les sujets des conférence : c'est là qu'on a commencé à préparer les congrès antialcooliques et les « semaines sociales », — car on n'a pas laissé tomber l'exemple de nos vaillants initiateurs. — Bref, là est un atelier de travail intense, minutieusement informé des choses scientifiques, religieuses, sociales de la France, comme de celles des provinces nationales.

Il va sans dire que, tout en rayonnant le plus loin possible, cette action doit être surtout efficace à son foyer. Je ne serais même pas surpris que cette méthode des catholiques du Nord ait contribué à élever le niveau général de leurs provinces plus encore que le niveau des populations plus exclusivement catholiques. Dans ces dernières, le clergé, jouissant avec complaisance du sentiment de sa suprématie indiscutée, demande peut-être à ses ouailles plus d'obéissance et de respect que d'effort sur eux-mêmes. Là où la lutte, là où tout au moins l'émulation est plus vive, l'action vraiment réformatrice l'est également : de proche

en proche tout le monde, y compris les dissidents, y subit à son insu l'heureuse influence.

La classe qui paraît s'y prêter le mieux est ici la classe rurale. L'ouvrier, là où commence à se développer une certaine industrie, comme dans le canton de Zaandan, a pour caractéristique l'imprévoyance. L'esprit de mutualité, l'esprit d'association, l'esprit d'épargne sont plus familiers à l'habitant des pâturages, comme aussi aux petits commerçants et aux gens des petits métiers individuels. La richesse agricole elle-même risque parfois, — nous le voyons dans notre Normandie, — de gâter beaucoup ceux qu'elle comble de trop de faveurs. S'il n'en est pas de même ici, c'est que la nature a beaucoup moins fait que le travail. Non seulement les habitants doivent défendre leur sol après l'avoir conquis; mais c'est l'association qui a fondé chez eux ces belles compagnies florales toujours en progrès et qui répandent de plus en plus l'aisance autour d'elles.

La Haye est une ville très élégante, quoique malheureusement de plus en plus uniforme. Les manières y sont plus polies, les rues moins agitées, la population moins grouillante qu'à Amsterdam, et les pauvres apparents y sont beaucoup plus rares. Et cependant, rien de plus affirmatif ni de plus concordant que les témoignages dont voici en peu de mots le résumé. La population d'Amsterdam gagne davantage parce qu'elle travaille davantage. Si elle semble plus pauvre, c'est qu'elle a beaucoup plus d'enfants, mais elle supporte courageusement ses charges, avec plus de bonhomie, plus de bonne humeur : elle a le cœur sur la main, un peu plus prompte peut-être à se monter la tête pour un instant et à se disputer, même avec la police, mais le tout sans méchanceté et sans obstination, finalement plus obéissante à l'égard des autorités et plus facile à conduire. La population de La Haye, me disent des fonctionnaires qui ont été successivement dans les deux villes, est pleine de gens qui veulent occuper deux ou trois échelons au-dessus de celui que leurs moyens leur permettent; elle est plus mécontente, plus dissimulée, plus traîtresse, faisant par des moyens détournés une opposition plus systématique.

C'est à Amsterdam que juifs, catholiques et protestants, tout en tenant de plus en plus à garder leur indépendance et à organiser leurs œuvres particulières, se rendent le mieux justice, je dirai même se louent le plus cordialement les uns les autres. « C'est la ville où les catholiques se trouvent le mieux », me dit un jésuite marquant, qui me fait aussi l'éloge des juifs qu'il coudoie. Le quartier de ceux-ci est-il aussi sale qu'on le répète? Non, bien qu'on voie s'y étaler tous les commerces, que les femmes y aient des vêtements peu renouvelés et que les enfants

y soient, à certaines heures du jour, presque aussi nombreux que les pavés de la rue. Non moins pauvre, non moins peuplé est dans une autre partie de la ville le quartier célèbre de la Wilhemstrasse et de ses environs, avec ses petites cités remplies de logettes habitées par des gens de métiers ambulants, joueurs d'orgue et autres. La reine ne manque jamais de venir y passer une après-midi et elle y reçoit toujours des ovations enthousiastes : on lui élève des estrades, on lui offre des fleurs, on lui chante des airs patriotiques et les enfants des écoles viennent lui réciter des compliments.

Ce qui ferait tache sur ce fond intéressant, ce sont d'abord les ouvriers diamantaires, les plus riches et les moins rangés des ouvriers. En général, me dit l'inspecteur de police qui m'a très utilement conduit dans un certain nombre de quartiers, ces hommes ne donnent pas à leurs femmes plus de 10 florins par semaine : ils dépensent le reste hors de chez eux. Il y a quinze ans, la disproportion était absolument scandaleuse, car ils gagnaient 80 florins, c'est-à-dire plus de 160 francs par semaine. Actuellement, ils sont réduits à 40. Si j'en crois le secrétariat du Volksbund, leur conduite a gagné à peu près ce que leurs salaires ont perdu. Ils n'en sont pas moins socialistes, quoique non anarchistes. Ils réclament surtout le suffrage universel pur et l'impôt progressif sur le revenu. Un instant ils ont demandé, et 90 pour 100 d'entre eux ont obtenu le contrat collectif de travail. Mais le contrat fixait un certain taux de salaire pour une durée déterminée : à la première occasion, les ouvriers, dédaigneux de leurs propres engagements, rompirent le contrat.

De tous ces faits groupés, il ne faut pas conclure que la ville d'Amsterdam soit indemne. Nous ne devons pas nous étonner si la plupart des enfants des maisons de correction viennent des rues de la grande ville et de la partie nécessairement la plus agitée de sa population, si on nous apprend que le quartier des étudiants n'est pas renommé pour ses bonnes mœurs, si enfin ce centre commercial est pour beaucoup dans le nombre de faux, de détournements, de recels, d'excitations de mineurs à la débauche, qui caractérise la criminalité de la province et qui occupe assez les magistrats pour assurer trop d'impunité aux menus délits si sévèrement punis ailleurs. Mais enfin comparons entre elles les trois grandes villes, dont deux au moins se ressemblent par la nature de leur industrie commerciale et navale. Amsterdam est, en somme, la plus favorisée des trois. La Haye, qui compte pour 4,12 dans l'ensemble de la population, a 2,74 des condamnés : elle est ici au-dessous de ce qu'elle aurait, pour ainsi dire, le droit d'avoir, elle y est de 1,38. Mais Rotterdam

est au-dessous, dans la proportion de 1,15, et Amsterdam dans la proportion de 3,67. Telles sont, du moins, les proportions de l'une des dernières années, et pour les « condamnés », il n'est pas superflu de le rappeler[1]. Si la statistique adoptée était plus sûre, on en tirerait plus délibérément cette conclusion, pourtant probable, que la pauvreté qui s'accepte et ne recule pas devant ses charges porte moins au délit que l'ambition impatiente et que le désir de briller.

Quand on passe à l'est du Zuyderzée, on trouve un groupe de quatre provinces, Frise, Groningue, Overyssel et Gueldre, que rapproche une ressemblance fâcheuse : c'est chez elles que la proportion des condamnés mineurs est la plus forte; elle est plus forte que dans le Limbourg et dans le Brabant, dans les deux Hollandes. Selon toute vraisemblance, il pourrait bien y avoir là un péril pour un avenir assez prochain.

En attendant, il est à constater que la Frise perd beaucoup et de ses vieux usages et de sa réputation d'intégrité morale. Dans les rangs élevés de la population, sans doute, les dehors sont irréprochables : mais il semble bien qu'il y ait là des germes nombreux de trouble social. Là, on l'a vu, est comme le premier berceau du socialisme hollandais, né de mécontentements divers. Pourquoi les pasteurs protestants l'ont-ils favorisé? Parce qu'ils étaient imbus, me dit-on, des théories des universités allemandes et que le naturalisme a, parmi eux, plus de partisans que parmi leurs confrères des autres provinces. Les catholiques s'éloignent comme instinctivement du socialisme, parce qu'ils y sentent un affaiblissement de la religion. Et cependant ce sont peut-être eux qui ont les plus vifs sujets de mécontentement, puisqu'ils appartiennent en majorité aux classes moyennes. A Leuwarden même, ils ne sont pas assez riches pour construire comme ils le voudraient des écoles de leur confession. Ils n'ont pas moins édifié à leurs frais la belle église de Saint-Boniface et le non moins bel hôpital où sont accueillis indistinctement les malades qui se présentent. En aucun endroit du royaume, je n'ai entendu plus de plaintes sur les impôts, sur le taux trop bas des salaires[2], sur la décadence de la petite pêche, que supplantent les vapeurs allemands, sur les primes à payer pour les accidents et sur l'aggravation de ces frais par les déplacements des inspecteurs chargés

[1] Ce sont les communes de 20 000 à 100 000 habitants qui paraissent, en Hollande, les plus chargées de condamnations.

[2] Mon maître d'hôtel m'affirme que les domestiques de fermes ne gagnent que 4 florins (8 francs) par semaine. « Mais ils sont nourris », lui dis-je. Il me répond : « Pas du tout, il faut, là-dessus, qu'ils se nourrissent et s'habillent... »

de venir fixer les indemnités en cas de conflit, etc. Cependant les vols ne paraissent être le fait que d'enfants mal surveillés auxquels il faut ajouter quelques enfants trop bien stylés par des parents buveurs. Il y a peu de temps, un certain nombre d'écoliers s'étaient formés en bandes, avec un chef et un sous-chef : ils opéraient après les classes et le chef gardait pour lui 75 pour 100 des produits. Le retour des familles riches à la terre pourra seul améliorer l'état des mœurs et rendre de tout point à la province sa vieille renommée.

Groningue est à la fois une ville d'université et une ville de commerce. Mais l'agglomération savante qui en fait l'honneur aux yeux de l'étranger paraît n'avoir que peu d'influence sur les mœurs des habitants. Le caractère de ces derniers, plus raffinés que les purs herbagers de la Frise, est une réserve assez marquée. Un homme d'origine étrangère, mais fixé depuis de longues années à Groningue et qui est à même de bien connaître son monde, m'en donne le portrait suivant : bonnes têtes et pas beaucoup de cœur, ne confiant jamais leur secret complet, peu irritables et même froids, économes et prévoyants, avec une tendance à l'avarice, opiniâtres et hautains... ; ce n'est pas un peuple aimable. La campagne connaît mieux l'esprit d'association que la ville. Dans celles-ci, les classes moyennes sont moins regardantes, plus mêlées aux bonnes œuvres que la majorité des gens riches.

Si je consulte des hommes de vieilles familles locales, ils s'accordent d'une manière remarquable, à regretter, eux aussi, que la femme, assez bonne ménagère, soit médiocre éducatrice et se décharge trop complètement sur l'école. Ils croient la moralité stationnaire, avec une légère amélioration, disent-ils, en ce qui concerne l'alcoolisme. Le premier témoin pronostique, au contraire, une génération nouvelle qui ne vaudra pas la précédente, qui sera, dans tous les sens du mot, plus prétentieuse, où les parents auront perdu de leur autorité, où les enfants seront plus pervers. Il estime que, pour prévenir ces dangers, le patronage ne fait pas son devoir suffisamment et qu'il ne faut trop compter sur l'école, où agit l'influence du pasteur, beaucoup plus socialiste ici que dans les parties orientale et méridionale du territoire.

L'industrie, qui est déjà représentée dans la province de Groningue, se développe beaucoup plus encore dans celle d'Overyssel. Les filatures de coton y sont nombreuses, comme les filatures de laine dans le Brabant. Ceux qui dirigent ce mouvement s'en félicitent. Ils se vantent d'être plus libéraux, mieux outillés, plus novateurs que leurs confrères du Midi. La suppression du protectionnisme (que le Midi regrette toujours) date de 1874. Alors, me dit-on en Overyssel, les petites maisons se sont

écroulées, les plus fortes ont grandi. Finalement, l'industrie s'est développée et a demandé des bras nouveaux. Comme elle n'en avait pas autant qu'elle en voulait, elle a enrôlé sur place beaucoup d'ouvriers qui demeurent ruraux et petits cultivateurs : elle obtient d'eux, cependant, onze heures de travail par jour. On trouve, dans le pays, que ce n'est pas trop, parce que, le samedi, le travail cesse à trois heures de l'après-midi. Cependant, ce gros travail et la promiscuité des deux sexes dans les usines n'ont pas amélioré les familles, et la race paraît bien s'en ressentir; car la province est celle qui a la plus forte proportion de conscrits réformés. Dans les rangs les plus élevés, on me signale des subdivisions assez nombreuses de sectes protestantes, sans que l'ardeur de la foi y gagne; la plupart inclinent plutôt aux négations et la majorité des instituteurs de l'Etat est libre-penseuse en même temps que socialiste. C'est ici le même son de cloche que dans Groningue et dans la Frise. Somme toute, cependant, la criminalité y est encore assez faible, sauf dans les villages de la frontière. Une élite tend à se former dans les classes laborieuses. Il y a comme une lutte entre la résistance de l'esprit religieux et de l'esprit de famille d'un côté et, d'autre part, un affaiblissement du respect chez les enfants, devenus « plus licencieux et plus brutaux ». Rien n'indique, quant à présent, quelle est la tendance en mesure de vaincre.

Il y a également plus d'un conflit dans la Gueldre, bien qu'aucun d'eux ne se fasse sentir avec âpreté. C'est une région où dominent la moyenne industrie et la moyenne agriculture. La campagne ne paraît ni très riche ni très civilisée, car c'est celle où le royaume compte le plus d'habitations surpeuplées. Beaucoup d'habitants vont travailler en Allemagne par émigrations temporaires : ils en rapportent des habitudes plus marquées d'alcoolisme. Dans cette province, pourtant, comme dans l'Overyssel et dans la Drenthe, les kermesses et les foires n'existent pour ainsi dire pas. Les auberges de village sont inoffensives. Celles des villes le sont beaucoup moins, et on me dit que c'est là un piège pour les jeunes gens, trop nombreux, qui quittent la campagne.

Si on compare la Gueldre au Brabant, on constate que la Gueldre a moins de condamnations pour menaces, pour coups et blessures volontaires, pour rébellions, pour provocations publiques à des faits punissables, mais qu'elle a plus de condamnations pour vols simples ou qualifiés, pour maraudage et pour détournements. La lutte contre les difficultés de l'existence y est cependant bien engagée. A la campagne, où l'action du clergé pousse efficacement à la mutualité, il n'y a, pour ainsi dire, point de misère. Dans les villes, on ne connaît pas de ces groupes de familles

qui ailleurs fournissent à elles seules la majorité des réfractaires. Dans cette population de moralité moyenne et, à quelques égards, indécise, voit-on du moins dans quel sens se prépare le mouvement de demain? Deux hommes appartenant, l'un au clergé régulier, l'autre au clergé séculier[1], et qui mènent ensemble une vive campagne contre les agents de criminalité, me résument sur ce point leur opinion. Le premier, vivant présentement plus retiré, me dit : « L'état d'esprit devient pire chez une partie où la foi s'est éteinte, mais il s'améliore dans une autre, grâce surtout à l'action sociale chrétienne, où la rudesse des mœurs diminue en même temps que l'alcoolisme. » Le second, qui vit de plus en plus dans le courant de l'apostolat, m'écrit : « Il y a un changement en plus mal : plus de légèreté, plus d'esprit critique, moins de solidité dans le commerce, moins de simplicité dans les mœurs et moins de moralité, surtout chez les jeunes. »

Parmi les provinces de l'Est de la Hollande, j'ai laissé de côté la Drenthe. Lorsque, dans l'étude des dernières statistiques de 1904, on prend pour critérium le nombre des condamnés (mendicité et vagabondage exclus), la Drenthe est au onzième et dernier rang : elle est également au onzième ou tout au plus au dixième pour la proportion des récidives au nombre total des condamnations, pour les absences des enfants à l'école primaire et pour la faiblesse de l'épargne. Il ne faut certainement pas lui faire un grief d'être une des plus pauvres, c'est-à-dire une des deux où le produit des impôts directs par habitant est le plus bas; mais il faut la plaindre davantage d'être une des deux qui souffrent le plus du surpeuplement des maisons. On peut même regretter pour elle qu'elle ait la plus faible proportion d'écoles libres pour garçons.

Le nombre des catholiques y est très minime. Le chef-lieu de la province, Assen, véritable ville à la campagne (mais dans une campagne soignée), a 600 catholiques contre 12 000 protestants. Ce qui domine chez ces derniers, c'est la neutralité, le libéralisme et finalement l'indifférence. Nulle part, cependant, on ne m'a autant signalé la propagande socialiste des instituteurs publics qui « sont presque tous dans cette secte ». Mais la population comprend assez peu la nature et la portée de leur prédication. Somme toute, au témoignage d'un avocat distingué, président du comité de l'alliance française et membre du conseil de surveillance de la prison, la plupart des détenus qu'il doit visiter viennent de la frontière allemande. Là sont des tourbières et de petites industries dont les ouvriers sont les plus habiles et les

[1] La Gueldre compte 225 000 catholiques sur 620 000 habitants.

mieux payés, mais aussi les plus violents et les plus « bruts » de la province. Concluons, sans beaucoup de crainte de nous tromper, que si la Drenthe est mal placée sur l'échelle de la statistique criminelle, ce n'est pas à la pauvreté de la majeure partie de ses habitants qu'elle le doit. Là, comme en tant d'autres endroits, c'est l'enrichissement relatif qui fait naître le péril. Ce péril, une élite dévouée peut le conjurer et le faire tourner en avantage. Si elle ne s'y applique pas avec méthode, c'est parfaitement là qu'est la cause de la démoralisation signalée.

Nous arrivons au terme de nos analyses avec la province centrale d'Utrecht. Sa réputation morale serait bien gravement compromise si on regardait simplement au nombre des mendiants et des vagabonds, des récidivistes, des buveurs, qui viennent y grossir démesurément le nombre des condamnés. Nous savons que ces gens-là lui viennent d'ailleurs en très grande majorité et qu'elle n'est pas responsable de l'attrait qui les amène, puisque cet attrait, c'est une belle route à travers un beau pays et la certitude d'être envoyés à la colonie de Veenuizen. Il y a un contraste curieux entre cette population ambulante, presque irrémédiablement misérable, et la population de la ville et des environs d'Utrecht où le monde universitaire et savant vit à côté d'une aristocratie riche, fastueuse et fermée et où la petite église janséniste se flatte de perpétuer la sévérité que l'on connaît. Entre une basse classe qui touche à l'abjection et une haute classe qui n'exerce pas beaucoup d'action parce qu'elle ne tient pas à s'en donner la peine, que devient et que fait la classe moyenne? Elle se subdivise : d'un côté sont des oisifs chez lesquels on trouve que la moralité familiale ne gagne guère ni à l'augmentation exceptionnelle des divorces ni au colportage des récits croissants sur les infidélités conjugales. D'un autre côté sont des hommes actifs et dévoués, mais qui ne sont pas assez secondés pour pouvoir diminuer, comme ils le voudraient, la misère. Il y en a une en effet. Un avocat marquant me dit que la cause en est dans le manque de travail. Mais d'où vient à son tour ce manque de travail? Un autre homme d'œuvres me dit : « D'une trop grande affluence de ruraux à la ville, sous les mêmes mobiles que partout. »

La ville de Nimègue, ville aux trois quarts catholique, est, comme ses environs, un pays où il y a de tout et de tout assez mêlé. Nous revenons ici à la collaboration, un peu oubliée dans l'est, des catholiques et des protestants. Je vois un Jésuite très influent qui me dit avoir un pasteur pour principal allié dans ses œuvres. C'est qu'il croit qu'il y a beaucoup à faire. A ses yeux la fréquentation du cabaret ne diminue pas et il n'est pas sûr

que l'alcoolisme soit en baisse. Les ligues et les sociétés de tempérance sont surtout peuplées de gens qui étaient déjà très suffisamment tempérants. L'amour des jouissances augmente et compromet plus d'un caractère que ni l'abnégation très imparfaite des parents ni la neutralité menteuse des écoles publiques (malgré les améliorations dues au ministère Kuyper) n'ont assez fortement trempés. Heureusement des sociétés commencent à se former, et « la prévoyance est plus le fait des associations que des individus ». Les classes moyennes, malgré leurs ambitions et leur « turbulence », s'y emploient mieux que les classes riches : mais le peuple se défie encore trop de ce qui se fait pratiquement pour lui, et périodiquement il prête l'oreille aux promesses des socialistes.

*
* *

Ce peuple pacifique, sage et jaloux de sa liberté, contient donc en lui, — comme tous les autres, — des éléments très divers, entre lesquels les individus et les groupes ont à choisir à presque tous les moments de leur existence. Parler d'un courant général, irrésistible et uniforme, calmant ou surexcitant, dans un sens arrêté d'avance, les principaux facteurs de la criminalité, serait absolument faux, ici comme ailleurs. On ne peut s'initier à la vie du pays, on ne peut consulter ceux qui la surveillent et la dirigent, sans voir à chaque instant des forces qui s'essaient, d'autres qui s'endorment, d'autres qui s'égarent. On se confirme dans la conviction que nul effort pour le bien, comme nul effort pour le mal n'est perdu. On aime à constater le bien considérable dû à deux ou trois progrès, très réfléchis, très voulus : la facilité laissée aux œuvres pour travailler, avec les moyens nécessaires, contre les causes de démoralisation et de désordre, la pacification religieuse et la liberté de l'enseignement.

Henri Joly.

UN MÉDECIN COURTISAN AU XVIIe SIÈCLE

BOURDELOT[1]

I

Le 11 septembre 1633, Gassendi annonçait un visiteur à l'humaniste Peiresc. « C'est un jeune homme que vous trouverez bien honnête et bien sage et qui a très bon esprit. » Ce visiteur était le jeune Pierre Michon, plus connu sous le nom de « l'abbé Bourdelot ». Médecin des princes de Condé et de la reine Christine, savant, poète, philosophe, musicien, bouffon, homme à la mode, diplomate à l'occasion, toujours cocasse, surtout quand il ne croyait pas l'être, M. Bourdelot, dans son siècle, manqua d'être une manière de grand homme. Cet original qui, après lui-même et l'argent, n'aima peut-être rien tant que la science, eut une carrière d'étonnante fécondité, où il rencontra quelques-unes des plus grandes figures du dix-septième siècle.

[1] M. Bourdelot appartient à l'histoire anecdotique du dix-septième siècle. Son nom revient souvent dans les mémoires et les correspondances du temps, dans les souvenirs de Huet, évêque d'Avranches, dans les lettres de Gui Patin, de Bussy-Rabutin et de Mme de Sévigné. De son temps même, Linages de Vaucienne et au dix-huitième siècle Arckenholtz exposèrent, non sans malice et sans fortes exagérations, le rôle qu'il aurait joué à la cour de la reine Christine de Suède. De nos jours, M. le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Princes de la maison de Condé*, Mme Arvède Barine, dans sa curieuse étude sur la reine Christine, Tamizey de Larroque, dans ses notices sur les correspondants de Peirec, le P. Chérot, dans son ouvrage intitulé *Trois éducations princières au dix-septième siècle*, et M. Allaire, dans sa magistrale étude sur *La Bruyère dans la maison de Condé*, l'ont mentionné à l'occasion des rapports qu'il entretint avec plusieurs des plus grands personnages de son temps.

Si après tant d'autres nous nous sommes décidés à parler nous aussi de

*
* *

Pierre Michon naquit à Sens le 1er février 1610. Il était fils de Maximilien Michon, chirurgien, et d'Anne Bourdelot. Son grand-père était « en grande réputation de chirurgien à Sens » et, de plus, très bien vu dans la maison de Condé. L'un de ses oncles, Edme, était médecin ordinaire du roi. Un autre, Jean Bourdelot, était un humaniste distingué. Le jeune homme débuta comme compagnon d'apothicaire et de chirurgien ; la connaissance pratique qu'il acquit de son métier l'inclina au dédain de la spéculation et l'orienta vers les voies expérimentales. Il fit ensuite ses études de médecine à la Faculté de Paris, puis obtint des lettres du grand sceau qui, selon le désir de ses oncles, lui permirent de porter le nom de Bourdelot. Tout en prenant ses grades, il développait d'utiles relations. Pour ses débuts dans les lettres, il édita un savant ouvrage médical et il dédia son travail au « héros très courageux, au seigneur très illustre, François, comte de Noailles », dont il était, la même année, c'est-à-dire en 1634, nommé le médecin. Il allait rejoindre son poste à Rome, où M. de Noailles était ambassadeur auprès du pape Urbain VIII : c'est sur son chemin qu'il s'arrêta à Aix, chez Peiresc.

Peiresc le trouva « un très brave jeune homme et grandement curieux ». Il eut plaisir de « l'ouïr si judicieusement discourir de toutes choses et surtout de sa profession, comme s'il y avait vaqué des cinquantaines d'années, expliquant fort noblement et à point nommé les propres paroles du texte de son Hippocrate qu'il sait tout par cœur », et Gassendi, venu de Digne pour voir son ami, fut du même avis. M. Bourdelot partit pour Rome muni de lettres de recommandation chaleureuses, fort disposé à s'en servir,

M. Bourdelot, c'est non seulement parce qu'aucune étude d'ensemble, vraiment sérieuse, n'a été jusqu'ici entreprise de son personnage, mais aussi parce qu'il nous a été donné de pouvoir utiliser toute une série de documents encore inconnus ou à peine consultés avant nous. Parmi ces documents figurent au premier plan la correspondance diplomatique de Mazarin et de Chanut sur les affaines de Suède en 1653, la correspondance de Bourdelot avec Saumaise pendant son séjour à Stockholm de 1651 à 1653, et surtout les innombrables lettres (plus de 800), que pendant près d'un demi-siècle, Bourdelot adressa aux divers princes de la maison de Condé qu'il eut l'honneur de servir et surtout au vainqueur de Rocroi et de Seneffe Nous tenons à exprimer à M. Macon, l'aimable et savant conservateur du musée Condé, à Chantilly, nos plus vifs remerciements pour l'extrême obligeance avec laquelle il a bien voulu, non seulement nous donner communication de ses lettres, mais aussi nous autoriser à utiliser de nombreux documents déjà réunis par lui sur M. Bourdelot.

et, comme l'événement le montrera, capable d'y faire honneur.

A cette époque, les savants et les gens de lettres de l'Europe, souvent dépourvus d'instruments de travail et de moyens personnels d'investigation, apportaient au développement de leurs connaissances un zèle parfois naïf, souvent malheureux, et qui toujours a quelque chose de touchant. La confraternité suppléait aux lacunes de l'information. De savant à savant, il s'échangeait des correspondances volumineuses qu'on se communiquait, et qui tenaient lieu à la fois de journal et de revue, suppléaient aux lacunes des bibliothèques et des collections. Rome était un centre artistique de premier ordre. Un jeune homme intelligent établi dans cette ville n'était pas un correspondant à dédaigner. M. Bourdelot écrivit et on lui répondit.

A Rome, M. Bourdelot fut bientôt comme chez lui. Médecin de l'ambassadeur de France, ami de Peiresc et de Gassendi, il fut accueilli avec « de grandes caresses ». Pour « s'accommoder à l'air du pays », il s'affubla de la soutane et du long manteau. Médecin, lettré ou naturaliste, il eut ses entrées dans toutes les maisons. Le cardinal Barberini, neveu du Pape, le prit en affection. Tout ce qu'il y avait de considérable à Rome lui était connu. On lui adressait les voyageurs français et M. Bourdelot savait se rendre utile. Pendant que l'ambassadeur prenait médecine, il lui recommandait ses protégés. Il acceptait les messages, se chargeait d'acheter des estampes, des livres, des manuscrits, des objets d'art, des curiosités magnifiques, des plantes rares. On lui trouvait du goût et de la connaissance. Il était capable de choisir des « pièces fort curieuses et dignes d'être conservées ». Sa correspondance était ponctuelle et rédigée avec « des surérogations d'honnêteté les plus extraordinaires ». Il savait parler de tout : des veines lactées et de la comédie espagnole, de la philosophie de Campanella et des faits divers de la ville. Le sacré et le profane, l'art et la médecine, tout était de son domaine. Il décrivait les plaisirs du carnaval et les parties de chasse des cardinaux avec le même entrain que les phénomènes de la vision : « Il y avait vingt des plus belles dames de Rome, autant de zerbins, bonne comédie. Le cardinal Barberini a tué trois sangliers de sa main; le cardinal Antoine doit faire une autre belle chasse dans peu de jours, mais le carnaval sera froid, les sbires ayant cassé tous les œufs chez les marchands, de peur qu'on n'en jetât; et même tient-on qu'on ne masquera point. Je crois que c'est crainte qu'il n'arrive désordre entre les Colonnes et Caettans; en récompense, les gentilshommes et les Français ont fort bien passé leur temps à jeter de la neige par les fenêtres aux passants. »

Curieux, complaisant, actif, habile à nouer des relations et à les faire valoir, M. Bourdelot affirme déjà quelques traits essentiels de son caractère. Signalons-en deux autres qui ne se démentiront pas. Tout d'abord, une grande répugnance à risquer sa peau. Il y eut à Rome une épidémie maligne. M. Bourdelot montra une telle prudence, que le bruit en vint jusqu'au bon Peiresc qui dut écrire : « Pour M. Bourdelot, je jugeai bien, par les termes de sa dernière lettre, qu'il avait pris un peu plus d'appréhension que je n'eusse cru d'un homme de sa profession. » Mais, avec son ordinaire bienveillance, l'érudit attribuait ce sentiment à l'exemple général ou au désir de ne pas exposer son hôte à la contagion. D'autre part, M. Bourdelot, qui tenait à la vie, la voulait confortable et ne se montrait point indifférent aux questions d'intérêt. Lorsqu'on le chargeait de commissions, il attendait, pour s'en acquitter, d'avoir en main l'argent « qui, disait-il, est le premier moteur de toute chose ». Quand il eut quitté Rome, il dut à son tour recourir aux amis qu'il y laissait, pour quelques emplettes; il ne montra pas la même promptitude à payer d'avance.

Un grand nombre d'années plus tard, M. Bourdelot prétendit avoir été médecin du pape Urbain VIII et avoir de lui une bulle « qui lui permettait de tenir des bénéfices ». Il aurait même ajouté avoir effleuré le cardinalat. Sans doute n'y eut-il là de sa part que quelques hâbleries exagérées par ses ennemis.

En 1638, M. Bourdelot revint en France avec M. de Noailles. Sa destinée se fixa rapidement. Presque aussitôt nous le voyons attaché à la personne du prince de Condé, père du grand Condé.

Gouverneur de Bourgogne, le prince de Condé aimait à s'entourer de Bourguignons. Un des médecins de sa maison, au commencement du dix-septième siècle, avait été Guillaume Sibylle, de Sens, compatriote par conséquent de M. Bourdelot. En 1638, Guénaut, le premier médecin du prince, étant âgé, incapable de le suivre en campagne, et la santé du prince exigeant beaucoup de soins, M. Bourdelot fut agréé, et appointé à 200 livres par mois. Il partit sur-le-champ pour la Guyenne, où le prince commandait l'armée chargée d'opérer contre les Espagnols, et bientôt, suivant son maître, M. Bourdelot alla camper sous les murs de Fontarabie. Il donna alors de ses nouvelles à sa parenté par l'intermédiaire de son cousin le généalogiste d'Hozier : « Fontarabie est une ville, la plus meurtrière qui ait été assiégée depuis toutes les guerres. La ville est très forte et ceux qui la défendent très bons soldats. » L'événement justifia ses craintes. L'armée française fut mise en déroute. Tandis que M. Bourdelot,

à l'entendre, se couvrait d'honneur, son oncle Jean Bourdelot mourut. Et ce fut pour notre héros l'occasion d'un mécompte que bien des années plus tard il consignait encore douloureusement dans son testament.

Il est à propos que j'explique ici un secret de famille. Feu mon oncle, Edme Bourdelot, qui avait une bibliothèque, me laissa son héritier par testament. Mon oncle, Jean Bourdelot, prit le testament et me dit qu'il était inutile que je l'eusse et qu'il me voulait faire son seul héritier, ce qu'il fit. Mais, comme j'étais en Guyenne, au service de feu M. le prince Henri de Condé, Jean Bourdelot mourut; son testament fut pris et, dit-on, brûlé, de sorte que je me vis privé d'un bien qui me devait revenir légitimement. Je fis une transaction avec mes parents par laquelle, pour éviter procès, ils me laissèrent la bibliothèque. Je fus contraint d'y consentir, ayant peu d'argent pour plaider et désirant pousser mes études et ma fortune, comme j'ai fait depuis.

Quand M. Bourdelot parle de « pousser sa fortune », nous pouvons l'en croire. Il n'était pas homme à l'attendre au lit. Non content de prodiguer au prince malade des soins de plus en plus appréciés, il savait profiter des occasions de se rendre utile. Le duc d'Enghien tomba malade au début de 1641. Il avait sa maison et ses médecins; mais le mal était inquiétant. M. Bourdelot fut appelé à la rescousse. C'était une sorte de fièvre bizarre qui affectait le moral autant que le physique. Le prince était noyé dans une mélancolie noire, refusait les médecins, présentait des symptômes de folie. Pendant six semaines on fut inquiet. Suivit une longue convalescence au cours de laquelle persistèrent des symptômes anormaux. M. Bourdelot, qui avait soigné le jeune homme pendant la crise, eut la mission de tenir le prince de Condé, son père, au courant de la convalescence. Il s'acquitta de ce soin avec ponctualité et précision. Enfin, le 4 avril, le duc allait beaucoup mieux. Il ne niait plus avoir été malade, dormait tranquillement et s'éveillait « avec gaieté et couleur agréable répandue par tout le visage »; il se levait quelques heures dans l'après-midi. Un seul symptôme restait alarmant; c'était, comme disait M. Bourdelot, un « appétit dénaturé qui, outre le vide des parties, est entretenu par quelque dégorgement de rate. » Le 17, les nouvelles du duc deviennent meilleures encore. « Tout ce qu'il boit et qu'il mange lui profite si visiblement qu'à l'heure présente il a le visage plus plein qu'il n'avait un mois devant sa maladie. Tous les mouvements de l'âme sont plus réglés : il ne se met presque plus en colère et s'il dit quelque parole avec chaleur, c'est en choses justes, et cela ne dure qu'un moment. » Mais l'appétit était toujours excessif et deux « signes mélancoliques » demeuraient à noter. Chose incroyable, M. le duc n'éprouvait aucun plaisir à

voir ses médecins et, en particulier, M. Bourdelot. Et d'autre part, il affectait un goût immodéré des romans, s'en faisant lire « dès les six heures du matin jusqu'à huit heures du soir », soit pour se donner une excuse de ne pas parler, soit « qu'effectivement il eût de la passion pour ces sortes de livres qui lui donnaient matière de rêver profondément ». Mais M. Bourdelot, à force de tisanes laxatives et autres remèdes propres à débrouiller la rate, triompha le 24 avril; son malade, « comme par miracle, rentra entièrement dans son naturel, demanda compagnie avec laquelle il causa plus de trois heures et railla avec la même grâce qu'il avait devant sa maladie ». Son appétit était redevenu normal, il n'avait plus d'idées noires et même il ne se les rappelait pas, « non plus que les rêveries qu'il a eues pendant sa maladie et qu'il prend plaisir à se faire raconter ».

Derrière le malade, M. Bourdelot a peint l'homme et lui-même le devinait. Les bouderies et les brusqueries du fiévreux n'étaient que des exagérations, sous l'effet de la maladie, de ce quelque chose de « renfermé », de décidé, d'impétueux que le médecin discernait avec quelque intimidation chez le jeune homme. M. Bourdelot venait de soigner le futur vainqueur de Rocroy. Ses bulletins de santé en esquissent une psychologie.

L'une des convictions les mieux établies de M. Bourdelot était que le moral est uni au physique par d'intimes liens, et que la bonne disposition d'esprit tient aux conditions de la santé. Et c'est pourquoi, autant qu'à soigner le prince, M. Bourdelot s'ingénia à le distraire. A son intention, il collectionnait les nouvelles, les anecdotes, les primeurs littéraires, les documents curieux, s'empressant, quand il était loin, de les lui soumettre avec des lettres circonstanciées. Mais surtout, à l'imitation de Conrart, qui venait quelques années plus tôt de convier les gens de lettres à des réunions d'où sortit l'Académie française, M. Bourdelot eut l'idée de réunir périodiquement, dans l'hôtel de Condé, des savants de tout ordre qui sous sa présidence examinaient les questions les plus intéressantes de la science et de la philosophie. Telle fut l'origine de l'Académie de M. Bourdelot, une des entreprises les plus célèbres de sa vie. A peine instituée, elle fit du bruit. On y étudiait les inventions nouvelles, M. Bourdelot en signalait les auteurs à son maître. Il écrivait à l'un d'eux :

> Je parlai hier à Son Altesse, qui m'a témoigné impatience de vous voir avec votre roue pascale : si vous prenez la peine de venir à dix heures du matin, je crois que ce sera celle qui lui est le plus commode.

Cette lettre était destinée à Blaise Pascal.

Ainsi, par toutes les voies licites, M. Bourdelot « poussait sa fortune ». Mais le prince de Condé mourait le 26 décembre 1646. M. Bourdelot fut habillé de deuil aux frais du défunt et garda ses fonctions auprès de sa veuve. Mais c'était au jeune maître qu'il s'agissait de plaire. Ecrivant à son ami Saumaise au sujet des satisfactions qui lui restaient « du siècle passé », M. Bourdelot se demandait mélancoliquement : « Je ne sais si l'aube me sera plus heureuse que le crépuscule. » C'est que le duc d'Enghien, devenu maintenant prince de Condé, avait toujours inspiré une certaine appréhension à M. Bourdelot, qui le trouvait « un homme fort caché » et sans doute croyait distinguer chez lui quelque reste de cette antipathie pour les médecins qui lui avait paru naguère un symptôme morbide si alarmant. M. Bourdelot essaya sur lui d'autres moyens de séduction que la médecine. Au lendemain de la victoire de Lens, il écrivait un sonnet dont voici le début :

L'invincible Condé vient d'achever la guerre,
Je l'ai vu combattant dans les plaines de Lens;
Ses yeux, dans sa fureur, étaient étincelants,
Son bras était un foudre et sa voix un tonnerre

Le grand Condé oublia de rémunérer une telle inspiration. M. Bourdelot revint à son rôle de médecin. Condé avait un fils depuis le 29 juillet 1643. M. Bourdelot dut veiller sur la santé de l'enfant et, par intermittence, sur son éducation. Une partie des bulletins qu'il envoyait au père nous ont été conservés. Ils donnent bonne opinion de leur auteur. Le médecin s'y montre scrupuleux, plus porté à user de remèdes bénins que de drogues. La purge, administrée souvent « par précaution », revient avec quelque excès; mais le petit prince ne s'en fût pas tiré à si bon compte avec nombre des confrères de M. Bourdelot. Et tout ce qui concernait son physique était étudié avec un soin minutieux. S'agit-il de lui couper les cheveux pour le préparer à porter perruque, long rapport de M. Bourdelot, et la chute prochaine de ses dents de lait en inspire un autre solennel, et d'ailleurs plein de bon sens. Quant aux études du jeune duc, les lettres latines, selon la coutume du temps, y tenaient la plus grande place. L'enfant ne s'en tirait pas mal, et bien qu'il oubliât parfois les règles de la grammaire, le précepteur pouvait soumettre au père ses thèmes non corrigés. On lui enseignait également l'histoire et l'allemand, matières beaucoup plus négligées alors. Tout cela est à l'honneur de M. Bourdelot. Et nous le louerons davantage de ses méthodes. La princesse douairière, nous dit Lenet, « prenait plaisir à voir instruire le duc par Bourdelot qui avait mille petites

manières agréables pour le faire étudier avec moins d'aversion que n'en ont ordinairement les enfants de son âge ». Il tenait à un élève bien portant, plus qu'à un enfant prodige. Même au moral, la tâche était facile. « Pour lui faire aimer la vertu, écrivait-il au prince de Condé, je ne cherche point d'exemple hors de sa maison. »

M. Bourdelot n'était pas brave. Les débuts de la Fronde, qui obligèrent la maison de Condé à quitter Paris, le troublèrent d'autant plus que sa propre santé le préoccupait aussi. Il écrivait à Saumaise, le 16 février 1649 : « Le démon qui agite l'Etat a commencé sur ma personne; depuis huit mois, j'ai failli mourir trois fois. J'ai eu deux grandes maladies et une artère coupée par une mauvaise saignée qui m'a tenu deux mois au lit et trois autres mois le bras en écharpe. Dans ces temps sont venus les barricades et nos délogements imprévus. Nous avons campé quelque temps. » M. Bourdelot est effrayé du poison « qui infecte le genre humain, mais principalement ceux qui nous gouvernent et des folies de qui nous pâtissons ».

Vous voyez l'état où nous sommes, dans la plus grande confusion du monde, dans une guerre civile, laquelle je ne sais comme elle a commencé, je ne sais non plus quand elle finira, et le mal est que les autres en savent moins que moi. Tout le monde dit que c'est un astre qui domine sur toute l'Europe et qui anime les peuples. Il ne faut point aller chercher les principes de ces mouvements dans le ciel. Ils sont en nous-mêmes...

Si Dieu n'y met la main, concluait-il mélancoliquement, je ne sais si il y aura sûreté et repos dans tout l'Etat. Je voudrais à présent être auprès de vous, et si l'honneur ne m'attachait de suivre ceux que je sers, je donnerais ordre qu'on mît le feu en ma maison et m'en irais en Hollande.

La rupture des princes et de Mazarin, puis l'emprisonnement de Condé augmentèrent l'angoisse de M. Bourdelot. Jadis, il avait plaisanté le cardinal qu'il appelait « l'homme aux glands ». Maintenant, la tristesse de Chantilly l'inquiétait. Il écrivait mélancoliquement, le 1er mars 1650 : « Je ferai mon carnaval avec M. de la Hodde, qui ne fait ses débauches qu'avec de l'eau bénite. » Ce fut bien pire quand on quitta Chantilly, d'abord pour Montrond, et ensuite pour Bordeaux. La reine, pour avoir un otage, avait proposé d'élever le petit duc d'Enghien aux côtés du jeune roi. M. Bourdelot ne trouvait point « que cette proposition fût si horrible et si captieuse qu'on l'a voulu faire passer ». Et il estimait beaucoup plus dangereux d'envoyer le petit duc « aux pays étrangers », comme c'était l'avis de quelques-uns. Mais ses vœux

de conciliation ne furent pas écoutés. Au milieu de la nuit, Mme la princesse partit précipitamment, emmenant son fils. M. Bourdelot monta dans son carrosse et dut faire bon visage à mauvaise fortune. Mais les épreuves se multipliaient. Des personnes mal intentionnées écrivaient au prince que M. Bourdelot n'avait à Bordeaux « aucune assiduité auprès de M. le duc »; pourtant, disait-il, « il n'y a pas eu de barbet plus attaché que moi ». Et puis, il eut des clous qui le firent beaucoup souffrir.

M. Bourdelot touchait maintenant 300 livres par mois, mais estimait cette somme fort inférieure à son mérite. Avant de suivre son élève, M. Bourdelot, avec un grand sens de l'opportunité, avait mis des conditions à sa fidélité. La princesse douairière tenait à ce qu'il accompagnât son petit-fils; pour le décider à partir, elle lui fit espérer « quelque grâce considérable ». Il demanda un bénéfice. Pourquoi ne serait-il pas abbé? On lui fit des promesses, du moins, c'est lui qui nous l'affirme. A peine à Bordeaux, il en réclama l'exécution. Mais on le desservit, on représenta ses demandes, si légitimes cependant, « pour intéressées et licencieuses ». On lui reprocha calomnieusement de nourrir son élève « de ragoûts et de confitures », d'être impérieux avec lui. M. Bourdelot se récria : « Depuis huit mois, il n'a pleuré ni il n'y a eu disputes à la chambre; nous sommes heureux à la chambre, nous sommes heureux. » M. Bourdelot se déclarait chéri de son élève, et prêt à le suivre aux Indes, « s'il faut aller aux Indes ».

M. Bourdelot ne fut pas mis à nouvelle épreuve. De Bordeaux, les difficultés aplanies, on reprit le chemin du retour vers la Bourgogne. Alors, de toutes les étapes, de Coutras, de Milly, de Saintes, de Poitiers, Bourdelot réclama son bénéfice. Il crut le tenir, le vit s'échapper encore une fois. Enfin, on atteignit Montrond. Il allait être plus facile de se faire entendre. Une nouvelle inattendue vint tout bouleverser. Mme la princesse douairière mourut le 2 décembre 1650. De tous côtés, les serviteurs et les clients rivalisent de protestations émues. M. Bourdelot envoya de brèves condoléances et de longues récriminations :

Si Son Altesse eût vécu, elle n'eût pas laissé ma fortune en l'état où elle est; elle l'a dit à trop de monde pour en douter; et, outre l'estime qu'elle témoignait avoir pour moi, je peux dire qu'il y avait de la justice. Je ne sais si elle a fait coucher sur son état sa dernière résolution pour mes gages. En partant de Chantilly, elle m'offrit 1000 écus; je lui dis qu'aux pertes que je faisais de mes pratiques de Paris, sans être relevé d'aucun bienfait de la maison, que je ne me pouvais pas contenter de cela; elle me dit que je serais satisfait et que je partisse sur sa parole.

Et M. Bourdelot écrivait à droite, à gauche, pour se faire appuyer. Son désappointement fut cruel. La princesse lui laissait « mille livres une fois payées ». Il jeta les hauts cris, mais non par esprit de lucre, bien entendu : « Je meurs de peur que ce testament ne s'imprime et qu'on ne voie l'état que l'on faisait de moi par le legs que l'on me fait; comme je suis connu, cela ferait le plus mauvais effet du monde pour la maison dont on ne pourra pas louer la gratitude en ma personne. » A coup sûr, Madame la princesse aurait dû lui laisser au moins 16 000 livres de capital; elle avait promis de porter ses appointements à 6000; mais tout cela était insuffisant encore « pour le temps passé et perdu, lequel je ne peux ôter de ma mémoire et qui doit inquiéter l'âme des défunts dans l'autre monde; je me suis reposé sur leurs promesses et ai été frustré de mes espérances. Si ceux qui restent veulent leur repos, ils doivent tenir la main que mes services soient reconnus ».

Bourdelot ne reçut rien. De plus, l'emprisonnement des princes se prolongeait. En leur absence, ce n'était pas le temps des largesses. Puis, quand il recouvra la liberté, Condé eut d'autres soucis que les intérêts de M. Bourdelot. Celui-ci ne jugea pas opportun de poursuivre des aventures périlleuses pour un maître qui le méconnaissait. Il ne consulta désormais que ses intérêts. A Paris, il y avait des malveillants pour le traiter de « courtisan à yeux enfoncés », de « valet d'apothicaire », de « menteur effroyable, joueur et pipeur ». Ailleurs, on avait de lui une opinion plus exacte. Au moment où tous les serviteurs de Condé s'empressaient à partager ses dangers, M. Bourdelot quitta l'ingrate maison où il était depuis treize ans. Le 21 octobre 1651, l'officieuse *Gazette de France* annonçait en ces termes le changement de sa destinée :

Le 19 du courant, le sieur Bourdelot, docteur en médecine de la Faculté de cette ville, est parti pour aller servir la reine de Suède en la charge de son premier médecin, dont cette judicieuse personne l'a voulu honorer, en faveur de l'estime qu'elle fait des personnes de lettres, et notamment de la réputation que ledit sieur Bourdelot s'est acquise dans sa profession pendant quinze ou vingt années qu'il l'a exercée auprès des princes et des plus grands seigneurs de France et d'Italie.

*
* *

C'était au célèbre Saumaise, jadis l'ami de son oncle, que Bourdelot devait cette bonne fortune. Avant qu'il quittât la Suède, la reine Christine, qui l'aimait fort, lui avait demandé de lui indi-

quer un médecin. Il avait d'abord pensé à Gui Patin, son compatriote, qui refusa. Alors il s'adressa à M. Bourdelot qui accepta. La reine Christine écrivit de sa propre main une lettre « d'une amabilité démesurée ». Bourdelot se mit en route.

De grosses émotions marquèrent le début de son voyage. Il tenait à voir Saumaise, d'abord, pour lui exprimer sa reconnaissance : « Un mot de votre bouche peut donner du lustre, écrivait-il, à la personne du monde la plus inconnue. C'est quasi (notons ce quasi) l'état où j'étais, et celui où vous m'avez mis est plein de gloire. » Et de plus il fallait apprendre de lui comment se comporter dans un pays plein d'embûches. Saumaise revenait de Suède au moment où M. Bourdelot s'y rendait. Ils faillirent se manquer. Ils finirent heureusement par se rejoindre à Hambourg. M. Bourdelot remercia, se renseigna et fit son entrée à Stockholm, muni de toutes les instructions nécessaires.

On sait l'étrange spectacle qu'offrait, à cette époque, la cour de Suède, arrachée brusquement, par une reine de vingt-cinq ans, à un état de demi-barbarie, pour apparaître comme une sorte d'Athènes du Nord infiniment bruyante, brillante et tumultueuse. Fille et successeur de Gustave-Adolphe, Christine de Suède faisait l'étonnement du monde et le désespoir de ses sujets par les bizarreries de son humeur, plus singulière encore que son physique.

Cette souveraine, — qui ressemblait à une gamine contrefaite, jurait comme un charretier, ne se lavait guère et se peignait tous les quinze jours, — était passionnée pour les choses de l'esprit, discourait en latin depuis l'enfance, écrivait huit langues, dormait cinq heures par nuit, vivait dans le culte exalté des lettres et des sciences. Ses émissaires parcouraient l'Europe, achetant pour elle des livres, des manuscrits, des statues, des médailles. Elle correspondait avec les hommes de mérite de tous les pays. On la louait en toutes langues. Plus de cent panégyriques et plus de mille éloges la célébrèrent. Les hôtes les plus illustres se pressaient à sa cour. Descartes y était mort, Saumaise était parti. Il y restait Grotius, Heinsius, Vossius. Surtout elle était engouée des Français qui encombraient toutes les charges, et ainsi encouraient l'animosité générale. Elle pensionnait vingt savants français. On annonçait Naudé, chargé de mettre en ordre sa bibliothèque. Bochart, l'orientaliste, des artistes de toute espèce.

Comment M. Bourdelot fit-il sa place au milieu de tant d'ambitions ennemies? M. Bourdelot débuta par un coup de maître. Victime d'une santé médiocre, d'un mauvais régime de vie et d'un surmenage désordonné, la reine souffrait d'un ébranlement

général des nerfs et d'une fièvre lente qui s'exaspérait par accès. La faculté de Stockholm, représentée par trois médecins dont un d'Arras (il y en avait bien trois autres dans le reste du pays) la soignait à la suédoise : on la bourrait de mets échauffants et on lui administrait quotidiennement « un demi-verre d'eau de vie avec du poivre bien pilé au fond ».

M. Bourdelot, dit un témoin oculaire, ayant examiné tout cela, se mit à traiter la reine tout différemment : il lui ordonna des bouillons avec des poulets et du veau, la faisait baigner tous les jours et la rafraîchissait toujours. Les médecins de la cour et les grands crurent la reine morte, lui voyant prendre de tels remèdes; mais on vit, dans un mois, un si grand changement dans sa santé, qu'on en fut surpris. La fièvre la quitta, elle recouvra l'appétit et se porta aussi bien qu'elle l'eût jamais fait.

Il n'en fallait pas davantage pour jeter les bases de la fortune de M. Bourdelot. Il sut pousser ses avantages. Bientôt circulèrent à travers l'Europe les bruits les plus extraordinaires sur ses exploits. Le personnage de la reine Christine stimulait les curiosités. Les colères que souleva son médecin enflammèrent les imaginations. On inventa des faux Bourdelot. On publia des lettres qu'il n'avait jamais écrites. Au dix-huitième siècle, un historien suédois, imbu de la haine de la France et du catholicisme, Arckenholtz, empila méthodiquement tous ces racontars, et en ajouta d'autres. C'est ainsi qu'il se constitua une sorte de légende de M. Bourdelot. L'histoire telle qu'elle ressort des correspondances inédites du temps, particulièrement des lettres qu'il adressa à Saumaise et des missives diplomatiques de Chanut, est assez pittoresque pour se passer d'enjolivures suspectes.

Saumaise était l'auteur de la fortune de M. Bourdelot. M. Bourdelot entretint avec lui un commerce de lettres qui nous témoigne de sa reconnaissance. Il se fit, en Suède, le champion des intérêts de son protecteur, soumettait ses épîtres à la reine, suivait ses affaires, s'efforçait, tâche difficile, de lui faire payer sa pension. « Je suis âcre pour mes amis, lui écrivait-il, et considère vos intérêts comme une dette à laquelle je suis obligé. ». Tant qu'il ne fut pas entièrement sûr de l'esprit de la reine, il pressa Saumaise de revenir à Stockholm, et même il lui prescrivit un régime pour supporter la traversée. Mais la terrible Mme Saumaise était jalouse de la reine Christine qui venait voir son mari au lit. Elle ne pensait qu'à rentrer en France et rêvait de la Bourgogne et des environs de Paris, qui pourtant, disait Bourdelot, « ne sont pas à présent les plus beaux du monde ». En fin de compte, Saumaise ne vint pas, et les deux compères n'eurent pas,

comme le projetait plaisamment le médecin, à faire campagne aux côtés de la souveraine, l'un en carrosse et l'autre en litière. M. Bourdelot, étant assez fort pour n'avoir plus besoin de personne, se consola et se borna à tenir son protecteur au courant des faits divers de la cour et de toutes les rivalités qui s'y agitaient.

Il y avait largement de quoi alimenter une correspondance. Saumaise, en s'en allant, était à peu près brouillé avec la plupart des savants en *us* qui se disputaient avec lui la faveur de Christine. M. Bourdelot se présentant comme sa créature hérita de toutes ses brouilles, et ne prit aucun souci de les apaiser. On peut imaginer au contraire à quel point elles s'exaspérèrent quand on vit le médecin français, au nom de l'intérêt de la santé de la reine, lui ôter ses livres, déclarer qu'il y allait de sa vie si elle persistait à étudier et l'incliner vers les goûts les plus frivoles. « Il affectait, dit Huet, le futur évêque d'Avranches, de lui rappeler le ridicule dont les belles dames de la cour de France frappaient les personnes du sexe qui se piquaient de science; il l'égayait de plus par des plaisanteries et des bons mots. Par là, il prit peu à peu un tel ascendant sur l'esprit de la jeune reine qu'il la dégoûta presque de ses doctes études. »

A chaque courrier venant de France, il déballait de « gros paquets de toutes les galanteries qui se débitent dans les ruelles ». Il lui donnait le goût des odes et des sonnets. Il rimait en son honneur, recueillait ses bons mots, organisait un ballet pour son anniversaire, faisait venir des artistes, des peintres, des sculpteurs. M. Bourdelot avait toujours eu le surmenage en horreur; comment ne l'eût-il pas spécialement interdit à sa cliente quand son propre intérêt l'y engageait si naturellement?

Bourdelot, dit Arckenholtz, s'étant insinué dans les bonnes grâces de Christine par ses étourderies, par des bons mots et des traits satiriques qu'il savait lâcher à propos, fit sa principale étude, dès son entrée à la cour, de connaître à fond l'humeur et le caractère de la reine. Il n'y avait ni ruses ni souplesse qu'il ne mît en œuvre pour se mettre seul dans la confiance auprès d'elle, et il employa si bien ses tours de charlatan, que Christine s'en infatua et qu'il passa dans son esprit pour un homme universel tel que Saumaise le lui avait dépeint. Il savait chanter de petits airs, il jouait de la guitare, il s'entendait à toutes sortes de parfums; il n'ignorait même pas a cuisine. Mais, pour ce qui était des belles-lettres et de sciencels solides, il n'en avait presque point de teinture.

Ce portrait est l'œuvre d'un ennemi. Mais il est amusant d'en rapprocher le passage d'une lettre à Saumaise où M. Bourdelot répondit aux sarcasmes qu'un « homme de Paris », l'austère historiographe Adrien Valois, avait lancés contre le médecin de la reine.

Il est vrai que je m'applique tout à la servir et que je ne pense pas qu'elle me trouve en faute. Je prends souci de sa santé, et, dans la conversation, j'ai toutes les complaisances et cherche tous les agréments possibles. Si l'homme de Paris appelle cela hâblerie, je l'ai. J'ai surtout étudié le monde par les livres. L'éternité qu'on acquiert par la doctrine est une belle chose, mais savoir vivre est encore une assez belle chose; et, après tout, pour la doctrine, chacun a ses petits talents... (8 juin 1652.)

M. Bourdelot avait ses petits talents et, osons le dire, la manière de s'en servir. L'un après l'autre, les savants succombaient devant l'astucieux médecin. Vossius fit la meilleure résistance, mais vainement. La reine lui avait confié les plus hautes missions scientifiques. Il faisait grande figure à la cour. Qu'on juge de son courroux de se voir évincé! Les épîtres qu'il adressait en latin à ses amis débordaient de rage. Des honneurs inouïs, un logement princier, quatre mille écus d'honoraires, des indemnités de voyage extravagantes et, pour comble d'amertume, les meilleurs plats de la cuisine royale, tout cela était pour le nouveau venu. Ce n'était pas encore assez. Pour des raisons d'intérêt, Vossius se brouilla avec Saumaise. M. Bourdelot embrassa avec une ardeur exceptionnelle les intérêts de son protecteur. Christine interdit à Vossius de reparaître à la cour avant que Saumaise lui-même demandât sa grâce.

Les autres n'étaient pas plus heureux. Bourdelot mandait à Saumaise les progrès de ses intrigues en termes mystérieux :

96 est ruiné tout à fait... Il est tel que 9 me l'écrit... 32 tiendra bien sa place; par hasard, 97 a vu ce que vous m'écrivez pour mon séjour.... Il se brouillerait ici cruellement avec les deux fils de 21... Il fera taire 14 et le ruinera... Je sais tout ce que vous dites de 25, mais je ne puis faire autrement que ce que je fais; ayez patience... J'ai été, pour ma santé, plus en peine que vous; mais 30, je commence à me bien mettre avec la 61 de ce qu'il avait conjuré avec force gens par 54. Si je puis gagner 56, laissez-moi faire. Il n'y a pas huit jours que je suis bien avec 23. Je suis toujours dissimulé; 22 me fait caresses, et 20 m'aime fort et 88. Paris n'a pas été fait en un jour. 97 me doit écrire le reste. (19 avril 1652.)

Il constatait triomphalement un autre jour : « La santé que je lui ai rendue (à la reine) m'a donné par toute l'Europe une réputation incroyable... Le bien ne me peut manquer et la reine m'en promet. »

Au cours de l'année 1652, quelques nouveaux visages étaient apparus à la cour. C'étaient Bochart, l'orientaliste, « appelé en Suède avec autant d'insistance que s'il eût été un homme de

l'autre monde »; Naudé, homme doux et modeste, chargé de mettre en ordre la bibliothèque de Mazarin, que la reine avait achetée dans les troubles de la Fronde; et Huet, alors tout jeune, qui venait pour copier un manuscrit d'Origène. C'étaient des compatriotes. Bochart était en mauvais termes avec Vossius. M. Bourdelot devait, semble-t-il, les ménager, d'autant que Saumaise était en relations avec eux. M. Bourdelot ne pouvait les décrier ouvertement auprès de lui. Mais, jusque dans les lettres à son protecteur, perce à leur égard une ironie maligne et suffisante. D'un trait de plume, il note Bochart tout le jour « rembûché dans la bibliothèque », les mélancolies de Naudé, les mésaventures de Huet : « Il a été malheureux ici, il s'est toujours rompu quelques jambes. » A l'occasion, M. Bourdelot y avait peut-être bien aidé. Soixante ans plus tard, Huet, écrivant ses mémoires, traçait encore un portrait plein de rancune de ce bouffon dépourvu d'érudition et qui avait plus pratiqué l'art de courtisan que celui de médecin.

M. Bourdelot alla-t-il jusqu'aux farces déplorables qui lui ont été reprochées? Se permit-il effectivement de purger la reine Christine le matin même où M. Bochart devait lui lire son Phaleg? Eut-il l'effronterie de lui suggérer de contraindre le pauvre Naudé et le savant helléniste Meibomius à danser et chanter les airs grecs qu'ils pensaient avoir restitués? Et reçut-il, à la suite de cet exploit, du fougueux Meibomius, une volée de coups de poings largement méritée? Nous n'oserions en jurer. Toujours est-il que les savants étaient loin de rencontrer l'accueil auquel ils s'étaient attendus et savaient à qui s'en prendre. M. Bochart ne rencontrait aucun égard. M. Bourdelot montait dans les carrosses qui lui étaient destinés. Calviniste et quinquagénaire, il en était réduit à jouer au volant avec la reine pour avoir une occasion de l'entretenir, ce qui, au dire d'un contemporain, « était une chose belle à voir ». Et Naudé adressait à Saumaise, confident universel, des épîtres pleines de mélancolie.

La reine va mieux, disait-il, grâce « aux soins qu'en prend M. Bourdelot qui ne la perd guère de vue, et qui, à mon avis, a tout pouvoir auprès d'elle. Pour nous autres, c'est-à-dire MM. Bochart, du Fresne et moi, nous la voyons quelquefois à dîner ou incontinent après, mais avec tant de retenue pour tout ce qui est de lui parler d'aucune affaire, que le plus hardi de nous ne l'oserait entreprendre crainte de rebuffade. C'est pourquoi nos discours ne sont que de choses plaisantes et le plus souvent légères auxquelles Sa Majesté correspond suivant l'humeur qu'elle est. Autrefois, elle nous envoyait quérir d'elle-même; maintenant, les nouveaux venus d'Italie ont leur tour et contribuent autant, et plus que nous, au divertissement de Sa Majesté.

Encore les autres avaient-ils à la fin réussi à se faire entendre, de sorte que, concluait amèrement Naudé, « il n'y a plus que moi qui ne l'ai point encore particulièrement entretenue de ses livres auxquels je ne me lasse pas de travailler tous les jours trois ou quatre heures ».

L'excellent bibliothécaire, comme Bochart lui-même, voulait bien d'abord s'en prendre à l'humeur de la reine encore plus qu'à M. Bourdelot qui, disait-il, « quoiqu'il ait plus de force sur son esprit que personne que je connaisse, ne la mène pas toujours à sa fantaisie ». Il dut finir par dépouiller ses bienveillantes illusions.

M. Bourdelot, tant qu'il amusait la reine, était sûr de la situation. Mais si, par esprit de contradiction, elle retournait à l'étude? M. Bourdelot, tandis qu'il faisait fermer la porte à tous les érudits de la cour de Suède, les remplaçait tant par lui-même que par d'autres hommes que leur éloignement rendait inoffensifs.

Sous les auspices de M. Bourdelot, Pascal offrait à Christine la « machine arithmétique », et c'était le médecin lui-même qui lui transmettait les félicitations de la souveraine.

Monsieur, lui mandait-il, vous écrivez merveilleusement bien pour un philosophe et pour un homme qui voit que le courrier va partir. Il faut un esprit comme le vôtre et que rien n'étonne. Sa Majesté a lu votre lettre. Vous vouliez bien que je la lui montrasse puisqu'elle parlait tant d'elle. La reine se trouve bien louée de ce que vous avez écrit qui la regarde, et moi je me trouve trop loué. Je ne suis pas d'une si haute exaltation que vous dites, l'amitié que vous avez pour moi doit avoir altéré vos sentiments; les miens seront pour vous éternellement les mêmes. Je les fais savoir à la reine et toute la terre en sera instruite. Vous êtes l'esprit le plus net et le plus pénétrant que j'aie jamais vu; avec l'assiduité que vous avez au travail, vous passez également les anciens et les modernes... Vous êtes l'ennemi déclaré de la vaine gloire, du galimatias et des énigmes... Vous êtes un de ces génies que la reine cherche... Elle sera très aise de voir votre machine et votre discours. N'y mêlez aucun faux dogme; à l'estime qu'elle a pour vous, elle serait pour le croire; mais j'ai peur d'une chose qui ne peut arriver. Vous êtes l'infaillible...

M. Bourdelot n'avait pas oublié les bons offices de Gassendi. Il engageait le philosophe à écrire à la reine, et celle-ci lui répondait en personne :

Vous êtes si généralement honoré et estimé de tout ce qui se trouve de personnes raisonnables dans le monde, et l'on parle de vous avec tant de vénération que l'on ne peut, sans se faire tort, vous estimer médiocrement; ne vous étonnez donc pas s'il se trouve, au bout du monde, une personne qui se croit intéressée à vous estimer infiniment, et ne trouvez pas étrange qu'elle ait suborné vos propres amis pour vous faire connaître qu'elle ne s'éloigne pas des sentiments de tout le

genre humain lorsqu'il est question de donner à votre mérite une estime commune. Je reste infiniment obligée à celui qui vous a fait connaître une partie des sentiments d'estime que j'ai pour vous, et je le suis d'autant plus puisque ce bon office est un surcroît des autres services qu'il m'a rendus, et encore que je confesse de lui devoir la restitution de ma santé et de ma vie... Je confesse que l'obligation de m'avoir procuré des assurances de votre estime, égale tous les autres dont je lui ai été redevable.

Eclipsés sous de tels noms, oubliés dans leur bibliothèque, tenus loin de la reine, bernés et bafoués de mille manières, on se figure les sentiments des malheureux savants français. Saumaise, écrivant à Naudé, osait appeler Bourdelot « notre ami commun ». Naudé ne put y tenir et s'épancha :

Si je vous ai écrit qu'il était tout-puissant envers Sa Majesté, c'est parce qu'en effet il est tel et encore plus que je ne vous l'ai dit, de façon qu'il accrédite et discrédite qui bon lui semble; et quoiqu'il lui soit survenu des affaires assez fâcheuses, il semble toutefois que ce soit un redoublement à la reine pour se déclarer en sa faveur et pour maltraiter ceux qu'elle croit lui être contraires, ce qui n'a pas toutefois empêché qu'étant las de souffrir tant de mauvais offices qu'il m'a rendus contre les obligations qu'il avait, par la déférence que je lui ai portée et la bonne intelligence en laquelle j'ai tâché de croire avec lui, je lui ai déclaré hautement que je ne me souciais plus de lui,

La reine, assurait Naudé, est entièrement circonvenue par lui : « Le moindre soupçon qu'il peut avoir qu'un autre s'en peut approcher, cela l'oblige à y remédier par une infinité de stratagèmes desquels je crois que le meilleur est indigne d'un honnête homme » (26 avril 1653). Le pauvre Naudé se préparait donc à faire ses paquets. Mais la crainte que lui inspirait le médecin était telle qu'il suppliait Saumaise de garder pour lui ses confidences : « Il a des émissaires partout! »

Si tel était le langage du paisible bibliothécaire de Mazarin, qu'on juge de la fureur des autres. Une tempête d'imprécations s'élevait de toutes parts contre l'intrigant. Les épithètes les plus extravagantes à son adresse emplissaient les longues lettres qui s'échangeaient entre gens doctes, d'un bout à l'autre de l'Europe. C'était un chœur d'indignation sur « ses folies, son ignorance, son orgueil ». On le traitait de bouffon, de charlatan, d'histrion, d'idole, de fourbe, de coquin, de gredin, d'aventurier et d'une foule de mots latins malhonnêtes à traduire. On gémissait sur « le renvoi sauvage de Vossius », sur « l'impudence gauloise », sur « les artifices bourdelotiens ». On lui reprochait d'enseigner à la reine l'athéisme et même de lui apprendre à jurer. Les ennemis

de Christine allaient jusqu'à dire qu'il était auprès d'elle pour lui donner « des moyens de supprimer les effets de ses lascivités ». Des années après, les rancunes tenaces s'exhalaient encore contre le « tiracleur prélat », (le prélat marchand de thériaque) et le « vendeur de mithridate », qui à la cour de Suède s'était cru l'égal de Jupiter, avait nié qu'il y eût des dieux et avait disposé des faveurs royales.

Si tout cela fût demeuré querelles de savants, M. Bourdelot eût pu s'en tirer moyennant quelques épigrammes et peut-être de temps en temps un coup de poing. Mais peu à peu sa faveur en venait à lui susciter d'autres ennemis.

Dans cette cour, dont selon son propre aveu « le péché originel était faute d'argent », et où vivait « la noblesse la plus orgueilleuse de l'Europe », l'insolence fastueuse du favori étranger devenait intolérable; M. Bourdelot avait table ouverte, menait un train égal à celui des magnats, se tenait derrière la chaise de la reine dans les réceptions, la suivait dans son cabinet, y avait ses entrées à toute heure, disposait des grâces. C'était une insulte à la nation. Les colères grandirent. Les médecins l'accusèrent d'avoir tué les sénateurs qu'il soignait. Sa réputation d'athéisme inquiétait la foi protestante. On prêcha en chaire contre lui. Les nobles supplièrent la reine de l'éloigner. La reine, non contente de dédaigner leur plainte, s'attacha davantage à lui. Pour ne pas perdre les bonnes grâces royales, les ennemis de M. Bourdelot durent lui offrir des présents magnifiques au nouvel an. Cela devenait intolérable. La reine-mère intervint en personne contre lui et fit des remontrances à sa fille. Christine la reçut fort mal, lui interdit de se mêler de telles affaires, proféra des menaces contre les inspirateurs de cette démarche et sortit en la laissant sangloter pendant plusieurs heures. Grièvement offensée, la veuve de Gustave-Adolphe se retira à Nicoping. Une émeute populaire faillit jeter M. Bourdelot à la rivière. Un complot se forma parmi les grands pour l'assassiner. Très ému des colères qu'il soulevait, M. Bourdelot s'alita. La reine vint le visiter elle-même, resta une heure avec lui, promit de le défendre contre tous. M. Bourdelot apparut plus puissant que jamais : « On pouvait dire que c'était lui qui gouvernait. » Il porta ombrage jusqu'au comte Magnus de la Gardie, l'un des plus hauts dignitaires du royaume et le favori de la reine avant l'arrivée de l'étranger. Le comte se plaignit des bavardages du médecin et le menaça de coups de bâton. Bourdelot se défendit. La reine lui donna raison après une enquête. Le comte de la Gardie parla de quitter Stockholm. A l'instigation du favori, la reine le lui défendit. En vain les ennemis se multi-

pliaient : M. Bourdelot « se vantait d'être plus en état de leur nuire qu'eux de lui faire du mal[1] ».

Toutefois, quoi qu'il en eût, ces actes d'hostilité donnèrent à penser à notre héros. Il dut envisager l'hypothèse d'un retour dans sa patrie. Comment y serait-il accueilli?

Il était prudent de tâter le terrain.

Donc, au mois de mars 1653, on vit M. Bourdelot se présenter chez M. Piques, résident français en l'absence de notre ambassadeur Chanut. Il était porteur des félicitations de la reine à l'occasion du rétablissement du cardinal Mazarin. Et, peu après, Christine confiait à M. Piques une autre requête. Elle désirait que les bons soins de son médecin fussent officiellement reconnus, et demandait pour lui, au cardinal, un bénéfice ecclésiastique de quelque honnête revenu. M. Bourdelot n'était pas abbé, mais il ne demandait qu'à le devenir, pourvu que ce fût avec quelque profit.

Mazarin, depuis quelques semaines déjà, suivait de l'œil les agissements de M. Bourdelot. Piques et les Français qui étaient en Suède l'accablaient de leurs doléances, représentaient à l'envi M. Bourdelot comme l'homme qui, l'an passé, avait fait du prince de Condé « le héros » de la reine Christine. Mazarin voulut en avoir le cœur net. Depuis plusieurs mois, Chanut, l'un des meilleurs diplomates de la jeunesse de Louis XIV, était à Lubeck, essayant inutilement d'y négocier une paix profitable entre la Suède et la Pologne. Il se préparait à regagner la France, avait même vendu une partie de sa vaisselle d'argent pour couvrir les frais de son voyage, quand il reçut de son ministre l'ordre de partir pour Stockholm afin d'y rétablir le prestige de la France et d'y trancher « le cas Bourdelot ».

Chanut était bien préparé à cette mission. Pendant tout l'hiver, il avait surveillé, de loin, les agitations de la cour de Suède. M. Bourdelot, qui connaissait l'estime que lui avait vouée la reine Christine, le comblait de lettres « toutes d'esprit et de gentillesse » et de toutes sortes « de vers, de proses et de galanteries ». Chanut remerciait, mais restait sur la réserve et ne manquait pas de relever son impertinence quand il se hasardait « dans son genre d'écrire demi-burlesque » à lancer quelque trait en faveur du prince et contre le cardinal.

[1] Tous ces derniers détails sont empruntés à un auteur du temps, Linage de Vauciennes, qui, en 1676, publia de prétendus mémoires de Suède, rédigés, dit-il, d'après les documents du temps. Une partie de ces allégations peuvent être vérifiées : d'autres n'ont pas d'autre fondement, mais l'impression d'ensemble, la haine que souleva l'arrogance de M. Bourdelot sont incontestables.

Lorsque les lettres du ministre lui annoncèrent le changement de dispositions de la reine Christine à l'égard de la France, il n'hésita pas à l'attribuer pour une bonne part « aux batteries assidues du sieur Bourdelot ». « Raillant, versifiant et rencontrant d'ailleurs assez heureusement à la conservation de sa santé, il a, disait l'ambassadeur, pris un très grand crédit auprès d'elle. »

Au surplus, ajoutait-il, ceux qui sont en Suède disent qu'il est fort souple, plein d'artifices et qu'il attache sa toile de tous côtés, comme une araignée, qu'il tient comme un empire sur tous les Français de cette cour et que, n'ayant jamais pu être bien dans l'esprit de M. le prince, quoique Mme la douairière, sa mère, le favorisât, il tâche maintenant d'acquérir crédit de cet ancien maître, en le servant à Stockholm. Et peut-être fait-il diligence d'une autre part pour faire croire qu'il est serviteur du roi et pour s'introduire de tous côtés. (22 mars 1653).

En diplomate de l'école de Mazarin, Chanut, d'ailleurs, ne prenait pas les choses au tragique, réservant son jugement définitif jusqu'à ce qu'il fût sur les lieux. Il concluait : « Il s'est pu dire beaucoup de choses à Stockholm dont on ne se souviendra plus aujourd'hui. » L'intérêt bien entendu du roi pourrait être de ne pas s'en souvenir davantage.

Chanut partit donc pour la Suède. Dès le lendemain de son retour, la reine le recevait et, à peine quelques mots échangés, le sondait pour voir, disait-il, « si j'étais prévenu de l'aversion qu'elle voit avec déplaisir quasi générale contre le sieur Bourdelot ». Chanut afficha l'indifférence, revit la reine, reçut des confidences, reprit la faveur dont jadis il avait joui auprès d'elle, et au bout de peu de jours avait son siège fait. Elle l'entretenait de ses affaires les plus secrètes « au delà de ce qu'en sait le sieur Bourdelot ». Elle lui confiait qu'elle savait « le fort et le faible de son médecin, qu'elle n'était pas femme à s'infatuer des personnes non plus que des choses, » qu'elle distinguait bien ses défauts, entre autres « l'estime qu'il se donne de lui-même ». Mais elle appréciait chez lui « une philosophie sans pédanterie, un parler net et poli et une grande suffisance en sa profession de médecin ». Elle estimait lui devoir la vie, et la haine dont elle le voyait l'objet l'engageait à affirmer encore son amitié pour lui.

D'autre part, le loyalisme de M. Bourdelot avait pu chanceler. « Mais dès lors que les affaires du roi ont été rétablies, il a changé de discours. » Il faisait du zèle, tâchant de se « purger » des accusations dont on l'avait noirci. Chanut opinait pour l'indulgence : « Il est croyable que ses ennemis n'ont pas eu de charité en l'interprétation de ses paroles. » Il y voyait clair. La reine

allait abdiquer. La paix était rétablie en France. M. Bourdelot n'avait plus qu'un désir qui était de s'en aller pourvu que ce ne fût pas les mains vides et qu'il n'eût rien à craindre.

Le 24 mai arrivaient à Stockholm deux lettres de Mazarin datées du 25 avril. L'une témoignait à la reine son regret d'être obligée de reculer jusqu'à une prochaine occasion l'octroi du bénéfice sollicité. L'autre, adressée à Chanut, attestait combien l'ambassadeur connaissait à fond les méthodes politiques de son ministre.

Pour ce qui est de la peinture que vous m'avez envoyée de l'humeur de M. Bourdelot, sans rechercher si elle est naturelle ou non, il faut tâcher d'en profiter et cultiver la bonne disposition où il paraît être pour la France. Pourvu qu'il ait dans les veines une goutte de sang français, il aura pu perdre l'inclination qu'il avait pour un homme qui est armé et qui combat à force ouverte contre son prince et sa patrie. Vous voudrez donc confirmer ledit Bourdelot dans la bonne volonté qu'il fait paraître par les assurances que vous lui donnerez de la reconnaissance qu'il trouvera de la part du roi pour les soins qu'il prendra de rallumer dans l'esprit de la reine de Suède ce qui s'y pourrait être refroidi de l'affection qu'elle avait pour nous.

Chanut transmit à la reine et à M. Bourdelot les assurances qu'il recevait. Christine se déclara satisfaite et M. Bourdelot écrivit sur-le-champ à Mazarin la belle lettre qui suit :

Monseigneur, les assurances que M. l'ambassadeur m'a données de la part du roi et de Votre Excellence pour la grâce que la reine a demandée en ma faveur m'obligent à lui en faire mes remerciements très humbles. Je ne doute point que M. l'ambassadeur qui s'est éclairci de toutes choses n'ait fait voir clairement que je ne me suis pas rendu indigne en cette cour, mais au voyage que la reine m'a commandé de faire en France, avec l'esprit de reconnaissance que j'y porte, je donnerai des preuves que je les désire mériter pour mes services. Je m'estimerais le plus heureux des hommes du monde si j'en pouvais donner de très particulières à votre Eminence de la passion démesurée que j'ai de me pouvoir rendre digne de la qualité,

Monseigneur, de votre très humble, très obéissant et très zélé serviteur, BOURDELOT.

M. Bourdelot quitta la Suède dans les premiers jours de juin. « Force petits meneurs, écrivait-il à Saumaise, avaient cabalé contre ma fortune et ma réputation, mais ils en seront les dupes sur ma parole. » Il se déclarait enchanté de Chanut : « Il a désabusé la cour de l'impression qu'on lui avait donnée de deçà que j'étais Espagnol »; enchanté de la reine qui se montrait pour lui d'une « générosité extraordinaire »; enchanté même de ses anciens ennemis suédois, y compris le comte de la Gardie avec lesquels, à l'en croire, il partait réconcilié.

Le mérite de M. Bourdelot était-il aussi reconnu, lui-même aussi satisfait qu'il voulait le dire? Un doute est permis. Lorsqu'il partit, dit un contemporain, « tout le monde généralement en avait une si grande joie qu'il serait bien difficile de l'exprimer et, n'eût été la crainte de déplaire à la reine, ils auraient fait des feux de joie pour cet éloignement qui semblait leur toucher plus le cœur que si la reine eût conquis deux provinces ». Au fond, cela importait peu à M. Bourdelot. Il avait acquis de l'argent comptant et de la réputation. On lui promettait un bénéfice. Les assurances de Chanut et les négociations qu'il avait à traiter au nom de la reine lui garantissaient en France un accueil inespéré quelques semaines auparavant.

Quelles étaient ces choses « si belles et avantageuses », s'il faut l'en croire, dont M. Bourdelot était chargé? La reine de Suède, résolue à abdiquer, cherchait à se créer des ressources. Moyennant une rente viagère accordée par le roi de France, elle offrait de faire abandon de certaines sommes dues par la France à la Suède et d'une portion de sa flotte. Telles étaient les propositions qu'apportait à Paris M. Bourdelot, confident de ses desseins, même son inspirateur. Il existe aux archives des Affaires étrangères un mémoire écrit de sa main, où en sont discutés les détails.

La proposition fut sérieusement examinée. M. Bourdelot fit un premier rapport et Chanut lui-même rédigea un *Mémoire de ce qui est à faire en exécution de la proposition apportée de Suède, par M. Bourdelot*. Le cardinal se montra bien disposé. Mais l'affaire était épineuse et surtout le négociateur ne lui inspirait qu'une confiance médiocre. « Il semble, écrivait-il, que le sieur Bourdelot va bien vite et qu'en proposant, comme il fait, des choses impraticables, il veuille diminuer en quelque façon le prix et le mérite de celles qu'on fait pour la reine de Suède quoiqu'elles soient extraordinaires » (25 septembre). A lutter avec Mazarin, M. Bourdelot n'était pas de force. Après Chanut, Silhol, autre agent du cardinal, eut vite fait de prendre sa mesure. Mazarin désirait savoir « ce que Pimentel (l'ambassadeur d'Espagne en Suède), peut avoir traité en Suède pour son maître ». Silhol se fit fort d'obtenir le renseignement du médecin diplomate.

Si votre Eminence me faisait l'honneur de m'écrire un article dans lequel elle me commandât de savoir de la part de lui s'il avait quelque notion de cela (non pour douter de ses sentiments loyaux), mais qu'ayant tant d'esprit de lumière et de pénétration comme il avait, — l'on ne lui dira en ceci rien qui lui lui soit incroyable et dont il ne soit persuadé, — et ayant d'ailleurs tant d'accès et rendu tant d'assiduité à

la reine de Suède, il était impossible qu'on ait pu rien tenter auprès d'elle dont il n'ait eu quelque notion, par ce moyen, nous pourrions peut-être découvrir ce que nous cherchons et M. Bourdelot pourrait peut-être donner dans ce panneau, car il n'est pas toujours trop enfin, ce que j'ai pu connaître.

De fait la grandeur de M. Bourdelot tirait sur son déclin. En vain, il tâchait à s'enfler. Il avait cessé d'être pris au sérieux par la reine de Suède elle-même. Chanut écrivait, le 11 décembre 1653, de Hollande où il s'était arrêté : « Le sieur Bourdelot est en très grand mépris et aversion à la reine de Suède. Il n'y aurait pas de quoi s'étonner si elle ne lui avait point confié son secret (son dessein d'abdiquer) ». Toujours prudent, il ajoutait : « Je pense qu'il vaudrait mieux entretenir cet homme en l'opinion que sa maîtresse feint de l'avoir oublié pour satisfaire le comte Magnus, afin qu'il espère toujours et ne s'emporte pas jusqu'à découvrir ce qu'il sait. » Ainsi fit-on. A la fin de l'année 1653, on accorda à M. Bourdelot l'abbaye de Massay, en Berry, qui pouvait valoir 5 à 6 000 livres de rente. C'était de quoi lui fermer la bouche. A cette nouvelle, la reine montra une parfaite indifférence. On assura même qu'elle trouvait le présent exagéré. Et elle se moqua de lui, quand il prétendit relater une longue conférence qu'il aurait eue avec Mazarin sur le sujet de son abdication.

M. Bourdelot avait cessé d'être intéressant. La vente des vaisseaux traînait en longueur et finalement n'aboutissait pas. L'abdication de Christine devenait officielle. Il ne pouvait plus être indiscret. Le bonhomme était vidé et l'incident clos. A l'automne de 1654, les yeux du cardinal s'arrêtèrent encore un instant sur lui. Il le soupçonna d'être allé retrouver la reine en Flandre dans le but de ménager un rapprochement entre elle et le prince de Condé. Chanut, à qui Mazarin s'en ouvrit, déclarait l'en croire bien capable, mais le disculpa avec quelque dédain : « Si elle lui avait donné quelque charge pour cela, il n'est pas si couvert qu'il n'en fût échappé quelques indices en ses paroles et en ses actions. » (12 octobre 1654).

Mazarin fut satisfait et accorda l'expédition du brevet pour le bénéfice que jusque-là il avait retardée et ne pensa plus à M. Bourdelot, devenu, de par la bienveillance de la reine de Suède, l'abbé Bourdelot.

*
* *

Comment se comporta M. Bourdelot rendu à la vie privée? Son premier souci fut d'éblouir. Il fallait qu'on sût qu'il avait « garni

ses mains en Suède ». La *Gazette de Loret* célébra le retour de :

Bourdelot, Esculape insigne,
Que cette reine a trouvé digne
Des bienfaits de Sa Majesté,
Mais en si grande quantité,
Qu'en or, joyaux, meubles et livres,
Ils font près de cent mille livres.

Il déclarait à qui voulait l'entendre « avoir fait des miracles en Suède », avait la bouche pleine de ses succès et du haut emploi diplomatique qui lui était confié, donnant à entendre « qu'il avait refusé un évêché que le Mazarin lui avait voulu donner », « jouait le grand ministre et l'homme d'Etat ». On ne le rencontrait qu'en carrosse ou en chaise, accoutré, disait Guy Patin « en très révérendissime prélat, grands et longs habits à longue queue », suivi de trois ou quatre estafiers, dignes « officiers de sa basse-cour », ajoutait le haineux confrère.

Quand la reine Christine vint en France, en 1656, M. Bourdelot alla à sa rencontre jusqu'à Lyon et se montra partout à ses côtés. Il écrivit au comte de Noailles, le 28 septembre 1656 :

J'ai accompagné cette reine par toute la Bourgogne, à Paris et à la Cour, et comme je savais ses intérêts et les personnes qui l'honorent, j'étais toujours près de sa personne pour lui présenter ceux qui lui venaient faire la révérence... la foule était si extraordinaire pour voir la reine à Paris et à la Cour que je n'ai pas eu un seul moment de repos... J'ai pris congé d'elle à une journée de Paris où je suis revenu avec ordre de l'aller trouver à Rome ce printemps.

On juge si M. Bourdelot sut tirer parti d'une telle amitié. Cependant, au milieu de la magnificence dont il voulait paraître entouré, nous soupçonnons qu'il ne fut pas sans éprouver certaines amertumes. Parmi ceux qu'il avait molestés en Suède, beaucoup étaient de retour à Paris. Les allures glorieuses de M. Bourdelot n'étaient pas faites pour désarmer la malveillance. On raillait son ostentation, son amour des remèdes nouveaux. En bien des lieux, il était tenu pour un extravagant, « un charlatan canonisé par la Fortune », comme le disait Gui Patin.

Et il apparaît, ce qui sans doute le toucha davantage, que cette canonisation fut moins complète qu'il ne voulait le faire croire. A faire étalage de sa splendeur récente, M. Bourdelot eut bientôt épuisé ses ressources. Dès 1655, à peine en possession de son abbaye, il dut la mettre en coupe réglée pour en tirer argent, d'où naquirent avec les moines une série de contestations judiciaires qui mirent en joie ses ennemis.

M. Bourdelot, écrivait Gui Patin, est toujours en son abbaye de Massay en Berry, où il plaide fort contre ses moines et les moines contre lui. Il a eu peur de l'imposition de leurs mains et, afin d'obvier à ce malheur qui pourrait arriver une autre fois, il va se faire prêtre, afin que, s'il vient à être battu et bien frotté, il puisse faire faire le procès à ces gens-là comme à des batteurs de prêtres.

De fait, ils lui reprochaient « d'entretenir le difforme (*sic*) dans l'abbaye » en excitant les moines les uns contre les autres, et de les ruiner en leur refusant le nécessaire et en dévastant par des coupes déréglées les forêts qui constituaient le meilleur de leur revenu.

« Il devrait, disait leur factum, être honteux de se voir poursuivi par ses religieux pour avoir leur vie, ne leur donnant que du pain et du vin et du sel, et deux jours seulement l'année leur pitance, pendant qu'il a carrosse et grand train, avec équipage de chasse pour son plaisir, sans se mettre en peine que ces pauvres religieux languissent de faim. »

Ils demandaient qu'il y eût une répartition nettement établie des revenus et des charges de l'abbaye entre l'abbé et les religieux.

M. Bourdelot se défendait énergiquement et prenait l'offensive contre ceux qui menaient la campagne. A l'en croire, ils n'étaient que des débauchés. Et il poursuivait le plus scandaleux devant l'officialité de Bourges.

Il y eut quatre années de luttes judiciaires. M. Bourdelot dut finir par céder et consentir à un partage qui le privait d'une notable partie de ses revenus.

On se figure que de tels soucis minaient sa belle humeur. Gui Patin, qui le vit en 1658, le trouvait « décharné, tout atrabilaire et fondu », et pronostiquait, d'ailleurs sans aucune compassion : « Il doit craindre l'hiver prochain. »

A l'encontre de ces prévisions, l'année 1659 devait lui être favorable. Un grand événement allait, pour lui, mettre un terme aux vicissitudes du sort. Au seuil de la cinquantaine, M. Bourdelot vit s'ouvrir devant lui les perspectives d'un avenir à la fois brillant, paisible et assuré, auxquelles, au tournant de l'âge, il était trop heureux de borner ses espérances.

M. Bourdelot, au moment du péril, avait quitté la maison de Condé. Mais il n'y avait jamais eu rupture. Il s'était présenté en Suède sous les auspices du prince, et y avait défendu ses intérêts Depuis son retour, il avait donné à ses anciens maîtres toutes les marques de respect et de dévouement qui se conciliaient avec le loyalisme qu'il devait au cardinal. Ne doutons pas qu'elles se multiplièrent dès que, le traité des Pyrénées signé, on vit

se préparer l'accommodement de M. le prince. Condé était déjà précocement atteint par la maladie. Il avait appris l'indulgence. Il se rappelait les qualités réelles de M. Bourdelot, le voyait en possession de la renommée. L'année même où le prince rentra en France, M. Bourdelot rentra dans sa maison, et la lettre qu'il écrivit à cette occasion est si belle qu'on nous permettra de la reproduire :

Je témoignerai assez à Votre Altesse Sérénissime la joie que j'ai de son traité et l'impatience de son rappel dans le royaume, quand je lui dirai qu'ayant fait une fortune qui m'attire l'envie de beaucoup de monde jusqu'à déchaîner force écrivains qui m'ont voulu désbonorer et d'autres personnes qui de violence et par procès ont tâché de me perdre, je me trouve ici sans support, ma bienfaitrice qui en est éloignée n'y ayant pas le crédit que je souhaiterais, je ne vis que dans l'attente du retour de Votre Altesse Sérénissime. L'honneur de sa protection me donnera la jouissance des biens et de la vie, car, depuis les persécutions que j'ai supportées, je n'ai fait que languir, et n'ai vu de jour au recouvrement de ma santé que depuis l'instant que je sus qu'on lui allait donner toute satisfaction. Je ne puis expliquer les mouvements que cette nouvelle fit en mon corps et en mon esprit. Ce fut un transport que l'intérêt seul ne peut opérer et une véritable joie au cœur qui me donna des forces et me fit renouveler mille vœux pour le service de Votre Altesse Sérénissime. Il est vrai que celui que je lui peux rendre est de petite considération, mais on ne saurait avoir plus d'ardeur que j'en ai pour sa grandeur et pour sa gloire. Elle a paru en tous les temps et en tous les lieux. C'est un sentiment naturel à ma personne qui a pris naissance et qui a été nourri dans la maison de Votre Altesse Sérénissime. Aussi je m'aperçois bien qu'il s'augmente tous les jours et qu'il n'est point de moments qu'il ne me demande des preuves qui représentent mon zèle.

C'est ainsi que M. Bourdelot rentra dans la maison de Condé, et que, libéré des soucis d'argent en même temps que des ambitions démesurées, il put se consacrer à ses illustres clients, à la science, à la philosophie, à bien d'autres tâches encore, auxquelles, selon son avis, le rendait propre son incomparable génie et où il nous sera profitable de le suivre.

Jean Lemoine. André Lichtenberger.

La fin prochainement.

LA FAILLITE DU DIVORCE

Le divorce a franchi au commencement du mois dernier une nouvelle étape. Le Sénat a voté à une forte majorité la conversion obligatoire de la séparation de corps en divorce, au bout de trois ans, sur la demande d'un seul des conjoints séparés. Désormais les époux désunis, mais respectueux tout au moins du lien sacramentel qui les lie, sont à la merci l'un de l'autre. Le coupable, celui contre qui le tribunal a prononcé, peut, à son gré, transformer en rupture définitive et absolue la séparation déjà regrettable et douloureuse mais toujours réparable, qui a divisé son foyer et dont il porte seul la responsabilité. Il infligera par là une sorte de châtiment à son conjoint innocent. Il obtient le droit de tirer une vengeance légale de celui ou de celle qu'il a, par son caractère ou ses vices, privé des douceurs de la famille. Son absence de scrupules religieux lui vaut une prime, tandis que la délicatesse de conscience de l'autre est punie par l'affront de se voir divorcé malgré soi. C'est, comme l'a fort bien dit M. de Lamarzelle, la suppression de la séparation de corps remplacée par le divorce à terme.

Après vingt-quatre ans d'essai, nous voilà arrivés à la réalisation complète de la proposition de M. Naquet telle que la Chambre l'avait votée en 1882 et que le Sénat l'aurait également adoptée en 1884, s'il ne s'était heureusement repris en deuxième lecture.

L'expérience faite justifie-t-elle du moins cette extension? La question mérite d'être envisagée.

Les effets de la loi du 27 juillet 1884 se sont manifestés avec une rapidité et une netteté que les auteurs de la réforme eux-mêmes n'attendaient pas sans doute et la statistique les a enregistrés avec précision. En rapprochant ces résultats des promesses faites par M. Naquet, on établira le bilan du divorce et il sera facile de voir s'il a fait faillite ou non.

Tous les inventeurs de réformes promettent monts et merveilles. Il le faut bien, d'ailleurs, chacun vante sa marchandise et les procédés de la réclame moderne ont été depuis longtemps appli-

qués aux choses de la politique. Mais jamais, peut-être, le *bluff* ne fut aussi hardi que pour le divorce. M. Naquet qui avait appris par ses premiers échecs les difficultés qu'il avait à craindre, avait fort habilement présenté son projet.

« La loi libérale que je réclame, écrivait-il dans l'ouvrage qu'il consacra à ce sujet [1], aura des effets moralisateurs. » La raison en était bien simple. « C'est une règle, ajoutait-il [2], qu'en général les mœurs se relâchent quand la loi devient trop sévère, tandis que les mœurs se fortifient quand la loi se détend. Cette règle, plus que partout ailleurs, a ici son application. »

Partant de ce principe, M. Naquet exposait d'abord que le rétablissement du divorce n'entamerait pas l'institution sacrée de la famille. « Si la réforme que nous proposons, disait-il à la Chambre, devait avoir un résultat, ce résultat consisterait plutôt, j'en ai la persuasion, à diminuer les cas de désunion qu'à les accroître [3]. » Sans doute on prévoyait bien que, pendant la ou les premières années, le nombre des ménages dissociés augmenterait momentanément, il s'opérerait une liquidation des situations arriérées; les époux en discorde qui ne voulaient pas demander la séparation parce qu'elle leur semblait insuffisante, s'empresseraient dès que la loi nouvelle entrerait en vigueur, d'en réclamer le bénéfice. Mais cet arriéré une fois liquidé, on ne tarderait pas à constater que la crainte d'une rupture aussi complète resserrerait les liens conjugaux en France. Et M. Naquet, qui se déclarait hautement anti-religieux, n'hésitait pas à dire que la religion catholique servirait de frein aux époux impatients du joug matrimonial : « La France étant un pays de tradition et d'éducation catholique, c'est une garantie pour ceux qui veulent rétablir le divorce et qui, partant de ce principe, peuvent être certains qu'on n'en usera jamais chez nous comme on en use dans les pays protestants, en Danemark et en Suède, par exemple [4]. »

Quant aux époux divorcés, il ne doutait pas qu'ils auraient une conduite beaucoup plus morale que les époux simplement séparés. « Vous leur défendez d'aimer légalement, s'écriait-il en parlant de ces derniers [5], de se reconstituer une famille légitime; eh bien! ils aimeront illégalement et se constitueront une famille

[1] *Le Divorce*, par Alfred Naquet, p. 53.
[2] *Op. cit.*, p. 56.
[3] Discours de M. Naquet à la Chambre des députés le 7 février 1881. *Journal officiel*, p. 179, colonne 2.
[4] Discours de M. Naquet au Sénat le 26 mai 1884.
[5] *Le Divorce*, p. 55.

adultérine. En rendant ainsi obligatoires pour tous des prescriptions qui dérivent d'une simple conception métaphysique, vous n'aurez obtenu d'autre résultat que de mettre hors la loi des hommes et des femmes qui désireraient demeurer les observateurs de la loi, et de remplacer par des unions clandestines et inavouables nombre de ménages réguliers dont la société aurait pu s'enrichir. » Toute la question était de savoir, disait-il encore avec plus d'énergie, « s'il ne vaut pas mieux permettre à ces unions immorales qui sont un levain de corruption pour la société, de se légitimer, de s'épurer, de se transformer en mariages honorables et au grand jour » [1]. Enfin l'espoir d'un nouveau mariage ferait éviter à la femme les écarts de conduite qui l'en rendraient indigne. Aussi concluait-il que « le divorce est une véritable soupape de sûreté qui consolide le mariage et fortifie la société [2] ».

Un autre résultat de sa réforme devait être d'augmenter la population de la France tout en diminuant le nombre des naissances illégitimes. « La population de l'Allemagne double en quarante-cinq ans, constatait M. Naquet [3], la population française ne double qu'en cent quatre-vingt-dix-huit ans. Encore cette progression, si faible qu'elle soit, ne semble-t-elle pas devoir se maintenir, et l'augmentation est-elle déjà remplacée par une diminution dans une grande partie de nos départements. C'est là pour l'avenir de la nation la menace la plus redoutable, et l'on ne saurait concevoir dès lors que, suivant une heureuse expression de Treilhart, « le pays s'appauvrisse systématiquement chaque année d'un grand nombre de familles dont il aurait pu s'enrichir ». Et il disait dans l'exposé des motifs de sa première proposition de loi, déposée le 6 juin 1876 : « Si le divorce existait et s'il était très facile à obtenir, l'adultère deviendrait plus rare encore que les unions libres entre gens non mariés, le nombre des liaisons clandestines irait en diminuant et avec elles diminuerait aussi le nombre des enfants que cette clandestinité prive de toute garantie. »

Enfin cette loi moralisatrice qui devait être un bienfait pour la société devait en être un aussi pour les individus : pour les conjoints auxquels elle rendait le bonheur avec la liberté, pour les enfants même à qui elle donnait une nouvelle famille indispensable à leur bonne éducation.

Ces illusions, dont nous ne contesterons pas la sincérité, étaient

[1] Discours de M. Naquet au Sénat le 26 mai 1884.
[2] Discours de M. Naquet à la Chambre le 7 février 1881.
[3] *Le Divorce*, p. 184 et 185.

partagées par toute la gauche et la plus grande partie du centre des deux Chambres. Des radicaux et des républicains bon teint élevèrent cependant la voix pour combattre la proposition de Naquet. Jules Simon prononça un très beau discours au Sénat en faveur de l'indissolubilité du mariage. Au Palais-Bourbon, le défenseur le plus influent de ce principe fut, sans conteste, M. Brisson, l'actuel président de la Chambre.

Il est piquant de rappeler aujourd'hui, par quels arguments prévoyants, et souvent très durs, M. Brisson combattit ce que le général André devait appeler, vingt ans plus tard, une loi fondamentale et intangible de la République, et ce que son collègue M. Naquet présentait alors sous de si séduisants dehors.

« Cette faculté du divorce, disait-il [1], exercera une certaine séduction sur l'imagination des époux ; pourquoi donc voulez-vous précisément offrir comme prime aux mauvais ménages la possibilité d'un second mariage, et pourquoi voulez-vous risquer ainsi d'en augmenter le nombre?... »

. . . . . .

« Au point de vue social, je pense que le mariage, notre institution maîtresse, Messieurs, la véritable molécule sociale de ce pays-ci, le seul élément solide autour duquel vous puissiez grouper vos autres institutions, tellement que je l'appellerai l'embryon de la République, en demeurera ébranlé. »

Il ne croyait pas que cette réforme rendrait le bonheur aux époux mal assortis : « Je soupçonne, je pense, je suis convaincu dans le fond de mon être, disait-il, que le divorce sera un piège tendu à la plus noble, à la plus faible des deux créatures unies par le mariage. » Et, prévoyant déjà obscurément M. Bourget, il ajoutait : « Il est même possible, si vous établissez le divorce, que les dramaturges ou les littérateurs de l'avenir se retournent contre vous. Les dramaturges et les littérateurs de l'avenir n'auraient pas de peine à peindre des femmes malheureuses, et des femmes malheureuses par le divorce, comme ils représentent aujourd'hui des femmes malheureuses par la séparation de corps et par le mariage. »

Il prévoyait que le divorce, une fois introduit dans le Code civil, s'y ferait une place de plus en plus grande. « Ce que M. Naquet se propose, je n'ai pas l'indiscrétion de le lui demander ; je me rappelle ce qu'il avait en vue dans une proposition relativement

[1] Discours de M. Brisson à la Chambre des députés, le 8 février 1881, *Journal officiel*.

récente, — puisqu'elle n'a pas cinq années de date, — et dont vous avez pris lecture; ce qu'il avait en vue, c'était de porter au mariage l'atteinte la plus considérable, en autorisant le divorce sur la demande plus ou moins persistante de l'un des deux époux, ce qui, en somme, ne différerait pas sensiblement de la liberté à peu près absolue des unions. Ainsi, Messieurs, il faut se demander d'abord s'il n'y a pas, dans cette proposition de loi, une atteinte portée au mariage, atteinte que les uns veulent limiter, mais que les autres, lorsqu'une première étape aura été parcourue, peuvent se proposer de poursuivre plus loin et de prolonger. » (*Dénégations à gauche, — très bien! très bien! sur plusieurs bancs au centre.*)

Il terminait son discours par ces mots : « J'obéis au sentiment du péril que la bonne renommée de la République peut courir par l'adoption d'une pareille proposition de loi... C'est un danger non pas pour l'existence, mais pour la solidité sociale de la République elle-même. » Les événements ont donné raison à M. Brisson contre M. Naquet. Sur toute la ligne, le divorce a fait faillite aux promesses de ses promoteurs.

Les premiers résultats parurent conformes aux prévisions des auteurs de la loi. Après une augmentation sensible des ruptures entre époux pendant les deux premières années, il sembla que le nombre en allait diminuer. Cette sagesse fut très momentanée. Chaque année, depuis plus de vingt ans, nous voyons grossir le total des mariages rompus. En 1885, on en comptait 2950; en 1890, 5457; en 1895, 6751; en 1900, 7157. Pendant les dernières années du dix-neuvième siècle la progression avait cessé, mais dès le début du vingtième, le monstre remonte à l'assaut des ménages plus furieusement que jamais, il en démolit 8919 en 1903, 9860 en 1904, 10 019 en 1905 et enfin, — dernier chiffre connu, — 10 573 en 1906. En même temps le nombre des séparations prononcées par la justice augmente d'année en année, alors qu'un des effets annoncés de la loi de 1884 devait être de les ramener à leur minimum. Nous voilà loin des 2870 séparations de corps sur lesquelles M. Naquet se lamentait à la tribune du Sénat. Ce ne sont plus 5600 époux séparés « jetés chaque année dans la circulation », mais plus de 21 000 qui, après avoir détruit leur propre foyer, menacent la tranquillité des autres.

Il est vrai que depuis vingt-quatre ans le législateur s'est évertué à diminuer l'influence de cette religion catholique qui devait servir de frein. Bien loin de l'appeler comme correctif de la loi, nos représentants l'évincent à tout prix de la législation, au

nom même de la laïcité de l'Etat. « Est-il possible, demandait M. Vallé au Sénat le 21 février dernier, qu'alors que vous avez fait la séparation des Eglises et de l'Etat, alors que vous avez proclamé, dans l'article 1er de cette loi, que l'Etat reconnaissait toutes les religions, mais qu'il entendait rester neutre à l'égard de chacune d'elles, est-il possible qu'il subsiste dans nos lois un texte qui s'inspire d'un dogme religieux? Or l'article 310 actuel[1], d'après les déclarations de M. Bérenger, repose sur un dogme et il n'a pas d'autre objet. »

Sur un point seulement M. Naquet ne s'était pas trompé. Il s'était vanté de faire une réforme démocratique, et, en effet, la désagrégation sociale que nous venons de constater, fait des progrès constants dans les classes ouvrières et rurales. Le divorce n'est pas un luxe bourgeois. L'assistance judiciaire l'a mis à la portée des plus petites bourses comme un objet de première nécessité. Les ouvriers qui n'ont pas encore obtenu, avec les retraites ouvrières, la sécurité de leur foyer pour les vieux jours, ont déjà reçu de la faveur de l'Etat, la possibilité de le démolir gratuitement.

On a depuis longtemps fait observer que la jurisprudence a aggravé les effets de la loi de 1884 par l'interprétation abusivement large qu'elle donne au motif de l'injure, par la tolérance volontairement aveugle qu'elle étend sur les faux délits d'adultère, sur les correspondances apocryphes, sur toutes les supercheries qui servent aux époux fatigués l'un de l'autre à se séparer légalement, par la légèreté enfin avec laquelle les affaires sont expédiées. C'est un fait remarquable et bien suggestif que les pires lois de notre époque ont été poussées par leurs exécuteurs bien au delà des limites auxquelles leurs auteurs avaient tout d'abord promis de s'arrêter. M. Combes dépasse de bien loin M. Waldeck-Rousseau, et l'âpreté des liquidateurs laisse encore derrière elle le fanatisme de M. Combes. Quand M. Briand applique la loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, de libéral il devient spoliateur et de notables protestants qui l'applaudissaient rapporteur de la loi, le conjurent de s'arrêter quand il s'en fait l'exécuteur. Il en a été de même pour le divorce. Comme les statues que l'on inaugure, on l'a caché aux

[1] L'article 310, qui vient d'être modifié, soumettait à l'appréciation des tribunaux la demande de conversion de la séparation de corps en divorce faite par l'un des conjoints séparés. Les tribunaux pouvaient la rejeter. La conversion se fera désormais automatiquement.

yeux du public jusqu'à ce qu'il fût bien solide sur son piédestal, et maintenant qu'il a repris sa place dans le Code civil, la loi moralisatrice que l'on nous annonçait, trouve dans l'opinion publique et dans la magistrature des complices plus ou moins conscients qui la transforment en instrument de perversion sociale. Chaque fois qu'une de ces prétendues réformes est à l'ordre du jour, elle trouve des défenseurs d'apparence modérée qui rassurent le pays effrayé par le cynisme d'une certaine presse libre-penseuse. On se garde bien dans la rédaction des articles, dans les rapports et dans les discours ministériels de tout ce qui semblerait trop manifestement concédé à la passion; la loi est votée telle que la voulaient les sages de la majorité, quand elle est exécutée, elle est telle que la voulaient les fous; les vaines assurances disparaissent et les craintes les plus alarmées se réalisent.

Est-ce ruse? Oui, pour une part, mais ce n'est pas seulement ruse, à notre avis. Le peuple démoralisé et fanatisé emporte ses législateurs plus loin qu'ils ne le prévoyaient. La brèche est élargie par le torrent qui y passe. Nos mœurs sont plus mauvaises encore que nos lois.

Ce résultat primordial, — l'augmentation des désunions, — étant diamétralement contraire aux prévisions officielles, il en résulte que tous les autres, qui n'en sont, en quelque sorte, que les conséquences, démentent également ces prévisions.

La population, au lieu d'augmenter, est restée quasi-stationnaire, avec une tendance de plus en plus marquée à diminuer. Au moment où M. Naquet jetait son cri d'alarme, en 1883, le nombre des naissances était de 937 944. En 1906 il s'est réduit à 806 847. Il serait, sans doute, injuste de faire du divorce l'unique responsable de l'affaiblissement progressif de notre natalité. Mais il est bien permis de constater qu'en cette matière encore il a fait faillite aux promesses données en son nom. On ose même croire que la faillite est frauduleuse, et que le divorce, au lieu de travailler à repeupler le pays, conspire secrètement à le dépeupler.

Enfin les bénéficiaires de cette grande réforme ne semblent pas du tout en avoir tiré le profit qu'ils y cherchent, ni comme moralité, ni comme bonheur. La statistique enregistre parallèlement à l'augmentation des divorces, un accroissement très sensible des délits d'adultère et des suicides. M. Naquet s'était laissé attendrir par le triste sort des époux séparés à qui le remariage est interdit, il s'écriait : « Ils doivent dire adieu à toutes les joies de la famille et de l'amour en dehors desquelles il n'y a pour

l'homme et pour la femme non seulement aucun bonheur, mais encore aucune existence tolérable[1]. » Or voilà que les divorcés désespérés d'une vie plus intolérable que jamais, l'abrègent de leurs propres mains.

L'excès du mal produit aujourd'hui une réaction. Le roman, le théâtre, comme l'avait prévu M Brisson, la presse même et pas la moins dégagée de tout « préjugé religieux » se sont émus des ravages causés par le divorce. Chacun s'est placé à son point de vue particulier, le romancier sociologue a envisagé les droits de la conscience et les intérêts de la société; le journaliste s'est apitoyé sur le sort des enfants. C'est l'argument qui a le plus touché le public. N'est-ce pas, d'ailleurs, le plus fort?

Il y a en ce monde deux catégories de malheureux à qui doit aller une particulière pitié; une sorte de fatalité pèse sur eux dès le berceau pour les uns, dès l'enfance tout au moins pour les autres, ils semblent marqués d'une seconde tache originelle que le monde n'oublie pas, celle-là, ce sont les enfants nés hors mariage et les enfants de divorcés. Trouvera-t-on le rapprochement odieux? Quelque chatouilleux partisan du divorce nous reprochera-t-il de faire une injure à ceux qui rompent leurs liens matrimoniaux, en classant leurs enfants à côté de ceux qui n'ont point de père? Je ne veux ici faire injure à personne, même pas à ces derniers; les uns et les autres ne méritent qu'une grande commisération. Je ne compare que leurs malheurs.

Il y a longtemps, d'ailleurs, que le rapprochement a été fait. « La situation matérielle, morale et sociale des enfants d'époux divorcés, disait, il y a plus de quatre ans déjà, un collaborateur de la *Grande Revue*, est inférieure à celle des enfants vivant dans une famille unie; elle est également inférieure à celle des orphelins de père ou de mère, parfois même à celle des enfants naturels. Ceci ne peut faire de doute pour personne[2]. » S'ils avaient perdu un de leurs parents, le défunt ne les disputerait pas au survivant; mais ici celui qui les a, pour ainsi dire, légalement perdus, les dispute à celui qui en a la garde. C'est le chevalet écartelant, c'est l'enfant écartelé qui grandit dans la pire souffrance, parce qu'elle est la plus intime et parce qu'elle le prive de l'élément le plus indispensable à sa formation morale. Secrètement poussé par l'un, poussé par l'autre, il arrive à

[1] *Le Divorce*, p. 55.

[2] *Grande Revue*, 1er novembre 1903. *Les Enfants d'époux divorcés*, par Renée Pingrenon.

n'aimer ni son père ni sa mère, heureux quand il ne les hait pas, plus heureux encore quand il ne les méprise pas.

L'enfant de divorcés comme l'enfant né hors mariage a le sentiment que l'un de ses auteurs a commis à son égard une lâcheté, s'est dérobé à ses devoirs par égoïsme et très souvent par vice. L'un et l'autre rencontrent dans la vie une méfiance presqu'invincible. Il a manqué à leur éducation quelque chose d'essentiel sans quoi on est très difficilement un homme. A moins qu'ils n'aient des qualités exceptionnelles, ils n'entrent point par le mariage dans des familles où l'union règne, les uns parce qu'ils portent une tache inavouable; les autres parce que l'on craint en eux l'hérédité des vices ou du caractère du parent coupable.

La tristesse déprimante qui pèse sur eux, l'atmosphère de lâche individualisme qu'ils respirent, l'absence des affections nécessaires, le mépris qu'ils conçoivent pour ceux qu'ils devraient pouvoir aimer, les défiances qu'ils rencontrent, tout cela les conduit trop souvent à l'armée du crime. « Pour les personnes tant soit peu au courant du mouvement intellectuel des enfants, il semblera probable que le résultat définitif de cette situation anormale (celle des enfants d'époux divorcés) risque beaucoup d'être mauvais; et ce n'est pas une contre-vérité d'annoncer que chez l'enfant la démoralisation est l'antichambre de la criminalité[1] ».

Or, non seulement les auteurs de la loi sur le divorce n'avaient pas prévu que leur réforme allait créer toute une classe d'êtres aussi malheureux que les enfants illégitimes, mais ils avaient prédit, nous l'avons vu plus haut, qu'elle aurait pour résultat de diminuer le nombre de ceux-ci.

Le raisonnement était spécieux. Puisque le mariage, déjà si facile à contracter, est devenu si facile à résilier, puisque la porte de sortie est aussi grande que la porte d'entrée, puisque les obligations qu'il impose sont si légères, il ne devrait plus faire reculer personne. Pourquoi se passer d'une formalité si peu coûteuse? Pourquoi éviter des liens qui ne sont plus une chaîne ni un joug et qui assurent aux enfants des avantages moraux et légaux considérables? Remarquez, d'ailleurs, que M. Naquet ne voyait dans le divorce qu'une mesure de miséricorde pour des malheureux qui souffrent, « qui désireraient demeurer observateurs de la loi », qui ne sont sortis de la légalité que par la contrainte d'une législation inhumaine et qui vont y rentrer dès qu'on leur en ouvrira les portes.

[1] *L'Enfance criminelle à Paris*, Louis Aubanel et Dr Legras.

M. Legrand avait prévenu M. Naquet de l'illusion qu'il se faisait[1] et lui avait montré que dans les pays où le mariage n'est pas indissoluble le nombre des enfants illégitimes allait en augmentant à mesure que les facilités du divorce s'accroissent. Mais M. Naquet n'en avait rien cru; en s'appuyant sur les statistiques de la Bavière, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Roumanie même et d'autres pays encore, car il était très érudit, il avait prétendu démontrer le contraire.

L'expérience des vingt-quatre années écoulées lui donne encore tort. Les naissances hors mariage n'ont point diminué en France depuis que le titre sixième du Code civil a été remis en vigueur. Si l'on examine le dernier tableau du dénombrement de la population en 1906 publié par le *Journal officiel*, on s'apercevra, au contraire, que la loi que M. Legrand avait essayé d'établir pour les pays étrangers, se vérifie actuellement pour la France : c'est dans les départements où il y a le plus de divorces, qu'il naît le plus d'enfants hors mariage. Les tableaux ci-après[2] que nous avons dressés d'après ces chiffres officiels le démontrent péremptoirement, et ce fait a sa place dans le bilan du divorce.

[1] *Journal officiel.* Chambre des députés, séance des 6 et 7 février 1881.

[2] *Note explicative des tableaux.* — La proportion moyenne des divorces en France est de 26,9 pour 100 000 habitants. Mais ce chiffre est très élevé; vingt-trois départements seulement le dépassent. Il tient à ce que certains départements très populeux ont une proportion très considérable de divorces : Seine (62,75), Rhône (41,40), Seine-et-Oise (42,30), Aisne (52,6), Bouches-du-Rhône (32). Aussi avons-nous cru préférable de prendre, pour délimiter nos deux classifications, le chiffre, d'ailleurs commode, de 20 divorces pour 100 000 habitants. Dans le premier tableau, la classification est faite en partant du nombre le plus fort jusqu'au plus faible. Dans le second, au contraire, les départements sont classés en partant de celui qui a la plus petite proportion de divorces (3,90) et en allant vers le nombre 20. — En regard nous avons mis la proportion de naissances illégitimes pour 100 000 habitants, et dans la colonne suivante la proportion de celles-là par rapport à la natalité générale dans le département. Par exemple, on verra que la Seine a 464 illégitimes pour 100 000 habitants et 23,79 pour 100 naissances, tandis que l'Ardèche a 45,70 illégitimes pour 100 000 habitants et 2 seulement pour 100 naissances.

Enfin, dans une 4e colonne, afin de rendre notre démonstration plus saisissable pour ceux qui voudraient s'en servir, nous avons mis le numéro que chaque département occupe dans une classification unique, faite non plus d'après le nombre des divorces, mais d'après celui des naissances naturelles, en partant de celui qui en a le plus pour aboutir à celui qui en a le moins : la Seine à un bout, l'Ardèche à l'autre. On se rendra compte ainsi très facilement que les départements qui ont le moins de divorces se trouvent, sauf quelques exceptions, groupés parmi ceux qui ont le moins d'enfants naturels.

DÉPARTEMENTS QUI ONT *LE PLUS* DE DIVORCES

Nom du Département.	Nombre de divorces pour 100.000 habitants.	Naissances illégitimes pour 100.000 habitants.	Proportion des naissances illégitimes pour 100 naissances.	(Voir la note page 307).
Seine	62,75	464,00	23,79	(1)
Eure	55,5	169,60	8,84	(19)
Aisne	52,6	252,00	11,45	(8)
Aube	51	187,00	10,75	(11)
Oise	49,70	187,30	8,96	(18)
Marne	43,40	204,00	9,64	(14)
Seine-et-Oise	42,30	161,00	8,53	(24)
Rhône	41,40	232,00	13,65	(3)
Seine-Inférieure	41,25	317	9	(17)
Calvados	39,60	232	11,50	(7)
Somme	38,85	304	15,30	(2)
Vaucluse	33,90	108	5,70	(45)
Sarthe	33,50	164	8,33	(25)
Lot-et-Garonne	32,50	61,60	4,20	(67)
Ardennes	32,2	151	7,50	(31)
Bouches-du-Rhône	32	291	13,50	(4)
Nord	32	273	11,40	(9)
Seine-et-Marne	31,60	117	6,20	(38)
Gironde	30,70	189	11,69	(6)
Eure-et-Loir	29,30	140	7,05	(32)
Var	28,70	153,50	7,97	(29)
Doubs	27,20	192	8,53	(23)
Alpes-Maritimes	27	293	13,20	(5)
Loire	26,60	94,40	4,69	(60)
Meurthe-et-Moselle	26,30	251	10,68	(12)
Côte-d'Or	26,2	144,50	8,80	(20)
Meuse	26,04	110,60	5,97	(42)
Yonne	25,70	101	6,53	(35)
Indre-et-Loire	25,50	161,5	9,27	(15)
Charente-Inférieure	25,2	90,30	4,92	(56)
Nièvre	24,60	75,80	4,49	(63)
Isère	24,20	99,50	5,50	(48)
Pas-de-Calais	24,20	295,40	10,33	(13)
Loiret	23,90	153	8,10	(26)
Jura	23,00	106,60	5,25	(51)
Belfort	23,00	253,00	11	(10)
Haute-Saône	22,40	177,00	8,54	(22)
Saône-et-Loire	21,30	97,60	4,77	(58)
Charente	21,00	102,00	5,54	(47)
Ain	20,80	114	5,93	(43)
Vosges	20,75	205,50	8,70	(21)
Orne	20,60	88,30	4,95	(55)
Moyenne pour les 42 départements ci-dessus		180,095	8,82	

DÉPARTEMENTS QUI ONT *LE MOINS* DE DIVORCES

Nom du Département.	Nombre de divorces pour 100.000 habitants.	Naissances illégitimes pour 100.000 habitants.	Proportion des naissances illégitimes pour 100 naissances.	(Voir la note page 307).
Lozère	3,90	128,00	4 16	(68)
Vendée	5,20	72,40	3,47	(75)
Morbihan	5,41	122,40	4,66	(61)
Landes	5,80	106,90	5,14	(53)
Finistère	5,90	73,00	2,43	(85)
Hautes-Pyrénées	6,22	95,20	5,44	(49)
Côtes-du-Nord	6,38	80,00	3,08	(79)
Basses-Alpes	7.00	58,60	2,88	(82)
Basses-Pyrénées	7,04	137,90	6,19	(39)
Aveyron	7,15	65,00	2,86	(83)
Corse	8,25	173,00	8,10	(27)
Lot	8,80	39,40	2,40	(86)
Haute-Savoie	9,22	109,00	4,99	(54)
Ariège	9,26	56,10	3,20	(76)
Haute-Loire	9,54	77,50	3,45	(74)
Corrèze	9 79	82,40	3,84	(70)
Ardèche	9 80	45,70	2 00	(87)
Ille-et-Vilaine	10 45	101,00	4,70	(59)
Savoie	10,80	120,00	5,65	(46)
Indre	11.38	129,00	6,70	(34)
Tarn-et-Garonne	12,75	47,80	2,94	(81)
Cher	13,2	145,00	7,80	(30)
Haute-Vienne	13,24	142,80	6,15	(40)
Deux-Sèvres	13,29	70,20	3,66	(73)
Vienne	13,50	88,60	3,015	(80)
Tarn	13,62	49,60	2,65	(84)
Puy-de-Dôme	13,60	73,20	4,44	(64)
Creuse	13.85	110,00	6,10	(41)
Cantal	14,9	123,00	5,85	(44)
Mayenne	14,10	78,70	3,72	(72)
Hautes-Alpes	15,00	68,20	3,20	(77)
Aude	15.9	79,50	4,24	(66)
Loir-et-Cher	15,58	156,00	8,02	(28)
Pyrénées-Orientales	15,92	85,40	3,76	(71)
Manche	16.00	140,00	6,84	(33)
Maine-et-Loire	16.16	111,50	6,22	(37)
Allier	17	92,00	5,42	(50)
Hérault	17,25	98,00	5,20	(52)
Haute-Garonne	18 30	146,00	9,00	(16)
Dordogne	18,60	85,40	4,04	(69)
Gers	19.00	73,30	4,84	(57)
Haute-Marne	19	113,50	6,36	(36)
Drôme	19,50	78,20	4,38	(65)
Loire-Inférieure	19,20	89,60	4,62	(62)
Gard	19,92	59,00	3,12	(78)
Moyenne pour les 45 départements ci-dessus		95,015	4,68	

Il ne faut cependant pas exagérer les conclusions à tirer de ces tableaux. Il n'existe pas de rapport constant entre le nombre des divorces et celui des naissances illégitimes par département. Pareille régularité serait un phénomène inconnu en cet ordre de choses. La moralité d'un département tient à des causes très diverses et produit des effets très divers également : ses causes sont le climat, la religion ou l'absence de religion, les coutumes, l'importance des agglomérations, la race, les antécédents historiques. Les effets varient également suivant la diffusion plus ou moins grande des pratiques malthusiennes et le genre des vices répandus. Et il faut bien rappeler ici encore que nos départements sont des circonscriptions administratives découpées en dépit de l'ethnographie.

Ce que nos tableaux établissent péremptoirement c'est que, d'une façon générale, les départements qui ont proportionnellement le plus de divorces, sont ceux qui ont également le plus d'enfants sans famille. A cette règle il y a des exceptions qui s'expliquent suffisamment par l'extrême diversité des situations climatériques et des coutumes. La Corse, par exemple, qui a une faible proportion de divorces, a une forte proportion d'enfants illégitimes, mais personne ne s'étonnera qu'elle puisse difficilement entrer en comparaison, sur ce point, avec nos autres départements.

Quelles que soient les exceptions que l'on remarque dans l'un et l'autre tableau, le résultat final est aussi concluant que possible. Les 42 départements où l'usage du divorce est le plus développé ont une moyenne de 180,09 enfants illégitimes pour 100 000 habitants, contre 95,015 pour les 45 départements où le mariage est resté le plus à l'abri de ce virus. Si l'on compare le rapport moyen des naissances illégitimes à la natalité générale, le résultat est le même : 8,82 pour 100 dans la première catégorie, contre 4,68 pour 100 seulement dans la seconde.

Faut-il rendre le divorce responsable de tant d'êtres nés sans famille, tous menacés d'une existence inférieure, et beaucoup voués en même temps à la criminalité? Faut-il croire que les époux divorcés ne sont pas si désireux que le prétendait leur apostolique défenseur de rentrer dans l'observation de la loi, et que l'expérience du mariage les en a dégoûtés définitivement? Si cela n'est pas vrai de tous, ce l'est pour beaucoup. Combien de femmes, privées à la fois de foyer et de ressources, n'ayant plus de parents ou repoussées par eux à cause de la charge inopportune qu'elles leur imposeraient, tombent dans la prostitution! Quelle que soit, néanmoins, la part du divorce dans ce triste bilan, elle est

impossible à déterminer. Il nous suffit d'avoir démontré qu'il existe entre ces deux phénomènes sociaux un rapport à peu près constant de concomittance et que leurs progrès sont parallèles. On peut en conclure qu'ils dérivent d'une source commune : cette source, c'est l'égoïsme de l'individu qui recherche des jouissances personnelles, sans souci des conséquences de ses actes; c'est l'oubli des responsabilités, c'est l'individualisme animal.

Une grande partie des liaisons illicites sont des fautes de jeunesse; le divorce est la faute de l'âge mûr. Une même méconnaissance du devoir des parents vis-à-vis des êtres qu'ils appellent à la vie caractérise celle-ci aussi bien que celles-là. Mais, si dans les erreurs de la jeunesse l'oubli de ce devoir est plus radical, plus absolu, — grâce d'ailleurs à la complicité de la loi, — il a certaines circonstances atténuantes que l'on ne peut invoquer dans le second cas.

Qui croira que cette multitude de divorces est due à l'impossibilité de concilier des caractères incompatibles? Si pareille assertion était soutenable, il faudrait en conclure que certains départements produisent une race de bien méchante qualité! Non, la vraie cause est celle que nous avons déjà dite : l'égoïsme de l'individu qui ne veut obéir qu'à son caprice, qui vit pour lui et pour lui seul, qui n'entend rien sacrifier de ses jouissances personnelles à une postérité que bien souvent, en constituant un foyer, il aurait voulu éviter et qu'il regrette. Comme nos vignes, nos familles ont leur phylloxera qui s'attaque à leurs racines : le voilà!

Or, ce bonheur que l'individu recherche si âprement pour lui seul est la source des plus poignants malheurs. Ces égoïstes sèment autour d'eux une multitude d'êtres voués par eux aux plus désespérantes cruautés de la vie. Et quand on relit les tirades de M. Naquet demandant le rétablissement du divorce pour la félicité de cette portion d'humanité qu'est la France, on sent la navrante ironie de ce fait que les contrées qui ont le plus avidement mis à profit sa malsaine réforme sont celles qui continuent à faire le plus de malheureux.

Tel est le bilan du divorce : un bilan de faillite. Des prédictions de M. Naquet, aucune ne s'est réalisée.

Le divorce devait, en inspirant aux époux une crainte salutaire, diminuer le nombre des désunions; — il l'a quadruplé et nous ne sommes certainement pas au faîte de cette progression.

Il devait repeupler la France; — la France se dépeuple de plus en plus.

Il devait moraliser le pays ; — les délits de mœurs se multiplient.

Il devait délivrer les conjoints mal assortis des horreurs d'un intolérable enfer ; — si une partie de ceux-ci semblent en profiter avec une frénésie de courte durée, les autres tombent dans un désespoir fatal.

Aux enfants mêmes, il devait, avait-on prédit, assurer une condition meilleure que celle des enfants d'époux séparés de corps ; — et voilà que, à les voir dans un si noir malheur, les publicistes jettent un cri de profonde pitié. Bien mieux, on s'aperçoit que c'est dans les contrées où le divorce est le plus répandu que les « sans famille » sont le plus nombreux : ceux à qui leurs parents n'ont jamais eu la conscience de donner une famille et ceux qui en avaient une, mais que leurs parents en ont privés après coup, par égoïsme, sans souci de leur avenir.

Le divorce n'a, en somme, satisfait qu'un individualisme féroce dans ses conséquences.

Et cependant, c'est au moment où les chiffres que nous avons cités sont connus, où les résultats sont palpables, que le Sénat, avec l'appui de M. le Garde des sceaux, ouvre encore la brèche plus grande au torrent qui cause déjà tant de ravages.

C'est que, sans doute, si le divorce a fait faillite aux promesses publiques données en son nom, il n'a pas fait faillite aux secrets désirs que l'on n'osait avouer.

Joseph Bigenwald.

LE CADET[1]

XVI

Pas un instant, Mélano ne douta que ce fût elle qui eût décidé Jean à rester, et elle n'avait pas tout à fait tort. En quoi elle se trompait, c'est en attribuant un tel succès à son ingénieuse idée commerciale. Le jeune homme, amusé et touché à la fois du zèle de la vieille cuisinière, ne s'était pas attardé à ce projet ridicule d'un Mondastruc fabricant de pâtés. Il n'en avait même pas parlé à Marie-Josèphe, dans ses visites quotidiennes, en lui racontant l'évolution nouvelle qui le déterminait à ne pas quitter le pays.

Ce fut Mélano elle-même qui se chargea d'en informer Mlle d'Arjac en sollicitant son approbation et ses encouragements. Le sourire étonné de la jeune fille ne l'avait pas déconcertée, pas plus que l'indignation véhémente d'Ambroise.

Chaque jour, la vieille femme y revenait en servant à Jean son bol de lait matinal; cela tournait à l'obsession. Si bien que malgré lui l'idée faisait peu à peu son chemin : l'idée saugrenue, l'idée mauvaise qui, à la longue, aux heures éperdues où l'imagination s'affole, prenait presque des airs de tentation. Car, enfin, en se plaçant à un point de vue réaliste, positif, les arguments de Mélano étaient justes après tout. Evidemment, la déchéance, si déchéance il y avait, était la même de fabriquer des conserves de porc à Chicago ou des pâtés de canard à Mondastruc. Evidemment, sa dignité morale ne serait pas plus diminuée en vendant des terrines que des sacs de blé. Evidemment, la différence sociale entre un propriétaire de bœufs et un propriétaire de canards n'était basée sur rien de raisonnable. Mais, à quoi bon? Il y a autre chose que cette logique terre à terre; il y a, pour dominer et régler la vie, des lois insaisissables et informulées plus souveraines que tous les codes, des lois dont il est impossible de s'affranchir sans cesser, en apparence, d'être soi-même, et Jean le sentait bien. Il se résignait à vivre de pain noir, et à

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 février, 10 et 25 mars et avril 1908.

courir en sabots dans les champs dès cinq heures du matin, mais à devenir marchand de comestibles, non, il ne le pouvait pas. Et vraiment, il le regrettait presque, car Mélano avait raison. Cette modeste industrie serait d'un rapport sûr et facile; elle n'exigerait pas de frais préliminaires et s'élargirait au fur et à mesure, sans effort ni difficulté; elle ne demandait ni installation coûteuse, ni outillage spécial, une ou deux femmes pour aider la bonne vieille, voilà tout. En ayant des prix légèrement inférieurs à ceux du grand fabricant toulousain, on trouverait assez facilement des débouchés.

« Mais je ne puis pourtant pas me faire commis-voyageur en foies de canard », se disait brusquement le jeune homme coupant court à l'entraînement de ses réflexions.

Si encore il s'agissait d'une industrie « sérieuse ». D'autres qui le valaient avaient monté des laiteries modèles, de productifs élevages, à plus forte raison des fabriques ou des usines... Jean se surprenait à chercher des noms, à se faire une liste de gentilshommes authentiques demandant au commerce leurs moyens d'existence, et il ressentait comme une petite joie à chaque nouvel exemple. Ce n'était pas un encouragement, encore moins une autorisation, mais, tout de même, il constatait avec un certain plaisir que, dans son monde, on travaillait bien plus qu'il ne l'aurait cru.

Seulement si les producteurs agricoles, les ingénieurs industriels, les fabricants d'automobiles, les filateurs, les grands minotiers, les usiniers du fer ou de la soie se multipliaient chaque jour, Jean n'avait pas encore découvert un seul cas analogue au sien. Non, décidément, il n'y avait pas à y songer, autant vaudrait se faire épicier dans son village! « Si je pouvais monter une grande affaire, envoyer chaque année deux cent mille terrines en Amérique sur des bateaux à moi, l'importance d'un tel commerce le rendrait acceptable... mais vendre péniblement dans mon propre pays quelques douzaines de pâtés serait une déchéance! C'est stupide, mais c'est ainsi. Le raisonnement n'a pas grande part dans les jugements du monde! » Et Jean ne se sentait pas de taille à les affronter.

Pourtant, après quinze jours de ces perpétuelles argumentations avec lui-même, Jean s'aperçut soudain que l'opinion publique ne lui paraissait plus un arbitre aussi indiscutable. Peut-être même, après tout, s'en exagérait-il la rigueur. A force de retourner sans cesse les mêmes idées, on perd la notion juste des choses.

Pour en avoir le cœur net, il voulut en parler à ses amis d'Arjac. Le marquis en rit d'abord sans y attacher d'importance, et Marie-Josèphe raconta gaiement les ouvertures de Mélano.

— N'est-ce pas, c'est ridicule, inadmissible, insista Jean; tout le pays rirait de moi!

Mais, à son accent, on devinait que, déjà, l'idée lui paraissait moins extravagante.

— Le fait est que ce serait au moins inattendu et peu traditionnel.

— Oh! les traditions, murmura Jean; j'en suis loin, hélas! et, de toute façon, il me faut bien y renoncer.

M. d'Arjac le regarda, surpris de l'entendre parler ainsi. Depuis quelque temps, un Jean nouveau lui apparaissait qui l'étonnait beaucoup.

— Et je me demande, continua le jeune homme, si vraiment l'on a raison de s'attacher servilement aux traditions, au lieu d'en dégager le sens et d'en modifier l'expression.

— Ah! tu y viens enfin, s'écria le marquis; que te disais-je autrefois?

— Oui, vous aviez raison; je ne le croyais pas alors, et maintenant, je vais plus loin que vous. Je me demande si nous ne trahissons pas la pensée de nos ancêtres en perpétuant obstinément leurs gestes, si, en voulant faire aujourd'hui ce qu'ils faisaient il y a cinq cents ans, nous n'allons pas à l'encontre de leur véritable effort.

— Je l'ai pensé quelquefois, dit Marie-Josèphe.

— Depuis deux ans, tant de choses, tant de paroles sont venues secouer mes vieilles idées toutes faites, tant de choses m'ont forcé à prendre douloureusement conscience de ce qu'il y avait d'exagéré, de suranné, de faux dans mes préjugés les plus tenaces. J'y tiens encore, par faiblesse, par respect humain, par atavisme; mais, au fond de l'âme, je les ai jugés, et je n'y crois plus!

Il s'était levé, et la voix vibrante, la tête haute, se dressait svelte et droit, comme un homme nouveau.

— Mais je crois, je crois plus que jamais à l'essence même de nos traditions et de nos devoirs. Pour arriver au même but, nous n'avons plus les mêmes moyens, il faut en chercher d'autres. Ah! si vous saviez combien de fois les paroles de la vieille Zénaïde, — je vous les ai dites, Marie-Josèphe, — ont tinté à mes oreilles.

« Autrefois, nous étions, au moral comme au matériel, la vie même du pays. C'est un leurre de vouloir séparer l'un de l'autre. Ils ont besoin de vivre, ces gens-là : volontairement ou non, pour eux, nous avons déserté notre rôle. Quel bien puis-je faire à leur esprit, si je ne les nourris plus, s'ils sont obligés d'aller chercher ailleurs l'indispensable travail, le travail que je n'offre plus? Par quoi irais-je vers eux, par quoi les lierais-je à moi? Je les aimais.

Dieu le sait, et ils ne me haïssent point. Pourtant tout est rompu entre nous. « Je ne leur suis plus rien », comme dit Zénaïde. Elle a raison. Eh bien, croyez-vous que je manquerais aux traditions si, « pour leur être quelque chose », je bravais les usages, si je travaillais avec eux pour qu'ils travaillent avec moi? Ah! je le sais, la besogne n'est pas élégante, tout frémit encore et se révolte en moi quand s'en précisent les détails. Et cependant... Ah! mes amis, où est-elle la vraie tradition? Est-elle dans mon instinctive répugnance? Est-elle dans cette hardiesse nouvelle que je ne connaissais pas? J'ai fait tout au monde pour remplir la tâche que j'avais acceptée. J'ai misérablement échoué. Je n'ai même pas le courage de mettre fin d'un coup à cette agonie lamentable de notre passé... Alors?...

— Alors, mon garçon, déclara gravement le marquis, va jusqu'au bout; sois conséquent avec toi-même. Tu as raison peut-être!

— Je vais ameuter l'opinion, je serai l'objet de tous les sarcasmes, mes frères ne me pardonneront pas, je deviendrai la risée du pays, j'aurai tout le monde contre moi...

— Pas tous, interrompit doucement Marie-Josèphe.

Il la remercia du regard.

— Et pourtant, oui, je crois que je suivrai le conseil de Mélano; je crois que c'est là non seulement l'avenir, mais le devoir.

— C'est vrai, concéda le marquis qui s'efforçait de ne pas le décourager.

Il admirait la vaillance soudaine qui vibrait dans la voix de Jean, sa pensée claire, la netteté hardie de sa parole.

— Alors, pour moi, pour les autres, pour le passé et pour l'avenir, je crois qu'il me faut braver l'opinion.

Changeant de ton, il se retourna vers Mlle d'Arjac :

— Pardonnerez-vous, Marie-Josèphe, à votre ami de n'être qu'un marchand?

Pour toute réponse, elle lui tendit les deux mains. Ses yeux étaient remplis de larmes; elle vivait, en cet instant, toutes les luttes, toutes les révoltes, toutes les résistances dont avait chèrement triomphé le jeune homme. Il lui apparaissait soudain grandi par son loyal sacrifice, plus généreux, plus fort, plus noble dans l'humble rôle vaillamment choisi, qu'il ne l'avait jamais été aux jours brillants de sa courte carrière.

XVII

Très vite les choses s'étaient organisées. Ambroise avait dû faire plier son orgueil et acheter aux marchés de Lavaur quelques

douzaines de canards. Puis, prenant résolument son parti, Jean lui-même était allé à Toulouse voir les marchands de comestibles et leur présenter des échantillons. Sans trop de peine, il était parvenu à assurer une vente modeste qui l'encouragea. Il s'adressa alors à Paris, à Bordeaux, à Marseille; puis, voyant peu à peu s'étendre sa clientèle, il songea à diminuer ses frais de transport : les terrines étaient trop lourdes, il les remplaça par des boîtes de fer-blanc qu'il soudait lui-même.

Marie-Josèphe venait le rejoindre dans l'ancien jardin d'hiver, transformé en atelier. Il avait fallu quelque temps à Mlle d'Arjac pour surmonter sa gêne à voir Jean dans un tel emploi : mais à présent elle avait pris son parti et lui offrait même ses services, que Jean déclinait en riant.

— Non, ma pauvre amie, laissez cela, c'est déjà bien assez de me le voir faire.

— Je pourrais au moins coller les étiquettes.

— Non, non, c'est mon travail du soir.

Un jour pourtant elle le fit, et depuis, souvent, elle aida le jeune homme.

Comme il l'avait prévu, la décision de Jean avait soulevé un *tolle* général : les la Vrège surtout avaient protesté avec indignation contre cette honte de famille; Léopold n'avait pu cacher une surprise un peu peinée, et Raymond avait écrit sèchement à son frère : « Quoique chef de famille, je ne prétends pas diriger ta conduite; tu peux te faire négociant, si cela te plaît, mais je ne comprends pas que tu aies jugé bon de transformer le château de Mondastruc en maison de commerce! »

Jean aurait eu long à lui répondre et il l'eût fait, sans doute, sans un petit mot d'Isaure : « Bravo, mon oncle Jean, écrivait-elle, c'est très crâne ce que vous faites là, très chic, très courageux; vous avez raison de vous moquer du monde, il ne vaut pas qu'on se gêne pour lui. Ah! comme j'aimerais, auprès de vous, m'initier aux mystères gastronomiques dont Mélano est la prêtresse. Cher oncle Jean, je vous envie!...

« Mon mariage est remis au mois de mai; maman voulait le faire pendant le Carême; avant c'était trop tôt à cause de notre deuil; mais j'ai déclaré net que je ne me marierai jamais en temps prohibé par l'Eglise. J'ai des principes!

« Vos affaires, à défaut d'autre chose, ne vous attireront-elles pas à Paris? »

La tentation était grande pour le jeune homme d'accourir à cet appel mal déguisé. Mais une double raison le retint : l'ambiguïté de l'accueil qu'il recevrait chez Raymond, et aussi les frais du

voyage. Il n'en était pas encore à se relâcher de sa stricte économie, et il lui fallait payer par des mois d'austérité la grande joie fière qu'il s'était accordée en maintenant, au 10 décembre, la distribution traditionnelle.

Dans le village même, l'opinion, hésitante d'abord, lui devenait, de jour en jour, plus favorable; on entrevoyait vaguement un intérêt général dans cette affaire qu'il montait. La vente des canards serait assurée, et Mélano, en s'adjoignant une fille du pays, en réclamant quelques concours transitoires les jours de presse, encourageait les espérances.

Déjà plusieurs femmes s'étaient approchées de Jean, lorsqu'elles le rencontraient dans la campagne, et gauchement avaient offert leurs services : « Si vous aviez besoin de quelqu'un pour aider Mélano, Monsieur Jean, j'ai ma fille que j'aimerais mieux voir au château qu'à l'usine. Ce n'est pas qu'elle y soit mal, mais c'est tout de même pas la même chose. Ne m'oubliez pas, Monsieur Jean. »

Peu à peu, le pays semblait revenir à lui. Au printemps, ayant reçu d'une grande épicerie lyonnaise une forte commande, Jean prit deux jeunes garçons pour l'exploitation de son industrie. Il apporta de nouvelles améliorations dans son matériel, et s'étant décidé à doubler ses caissettes de fer-blanc d'une mince boîte de verre, il se décida à en faire la commande à la verrerie ouvrière. Ce fut un événement sensationnel dans toute la région, et très diversement apprécié.

— Jean se lance! disait le marquis d'Arjac à sa fille, il se lance même tellement qu'il commence à m'inquiéter...

— Laissez-le faire, répliquait Marie-Josèphe; dans la voie où il est entré, il faut marcher hardiment et avec assurance.

Le curé, qu'une démarche aussi démocratique, pour ne pas dire socialiste, avait fort effaré, dut pourtant en reconnaître l'habileté le jour où il entendit pour la première fois jeter le nom de Jean, en opposition à celui de Ferrassou, à propos du conseil municipal. Mais Jean déclara ne point vouloir, pour le moment du moins, se mêler de politique, fût-elle locale.

Pourtant ce succès inespéré, quoique encore bien modeste, ne dissipait pas la tristesse de Jean. Le soir, seul dans sa chambre, après une journée de travail acharné, il pensait à Isaure, avec une douloureuse anxiété. Depuis plus d'un mois il ne savait rien d'elle. Le jour fixé pour le mariage approchait cependant et Jean s'étonnait de n'en pas recevoir une annonce plus formelle. Peut-être, après tout, Raymond dédaignait-il de lui écrire, et Isaure, sans doute, était trop occupée. Peut-être aussi lui en voulait-elle de n'avoir pas répondu à ses appels mal déguisés.

Cette après-midi de mai, obsédé par sa pensée trop forte, Jean relut encore une fois la dernière lettre de la jeune fille.

« Je suis en pénitence, oncle Jean, consignée dans ma chambre comme une petite fille. Imaginez-vous chose semblable? Il paraît que j'ai fait une énorme sottise, presque un crime, et, dame, je commence à le croire, tant maman a été indignée, tant papa a paru consterné. Je n'imaginais pas pourtant qu'un seul geste pût déchaîner de pareilles tempêtes. Je voudrais savoir ce que vous en pensez, vous! Il faut d'abord vous dire que, pour mieux faire éclater la magnificence de son amour, Hubert m'a offert trois bagues de fiançailles; j'hésitais entre un rubis, un brillant et une émeraude, il m'a tout donné, prétendant que ces trois couleurs étaient le symbole de nos futures joies; je croyais plutôt y trouver l'emblème des vertus surnaturelles qui me seront sans doute nécessaires. Enfin, cette après-midi, mes trois bagues gonflant mes gants à me faire mal, je traversais la Concorde avec Miss Gâne, lorsque je rencontre une ancienne compagne de cours, toute gentille et modeste, que j'aimais beaucoup autrefois. Nous nous sommes perdues de vue depuis deux ans, à cause de la différence des situations, maman ne supportant ni que je la reçoive ni que j'aille chez elle. Nous causons, nous cheminons ensemble (elle était seule), elle me raconte qu'elle est fiancée à un jeune architecte, qu'ils sont très pauvres et très heureux. Ils s'adorent..., ils habiteront chez ses parents à lui par économie. Depuis un mois elle travaille huit heures par jour avec une ouvrière pour faire ses robes et son trousseau. Elle était gentille comme tout en me racontant sa petite histoire. Quand elle disait « mon fiancé », ses yeux rayonnaient, ses lèvres se gonflaient comme pleines de baisers; sous son air candide et recueilli, elle semblait consacrée par le bonheur. Elle m'a fait envie, avec ses doigts piqués par l'aiguille. Elle m'a montré sa bague, un tout petit saphir entre deux demi-perles. « C'est mon seul regret, « avoua-t-elle, je ne tiens ni aux toilettes, ni aux bijoux, pourtant « j'aurais aimé, pour mes fiançailles, une belle émeraude couleur « d'espérance. »

« Que voulez-vous, oncle Jean? ça s'est fait tout seul, je n'avais pas eu le temps de penser, que mon émeraude était à son doigt et que nous protestions à qui mieux mieux, elle pour que je la reprenne, moi pour qu'elle la garde. C'est moi qui l'ai emporté, bien entendu. Et j'étais si contente de lui avoir enlevé *son seul regret*. Mais ce soir, quand, à table, maman s'est aperçu de la chose, ça n'a pas marché! C'est même allé très, très mal, et le calme n'est revenu, le calme de la consternation, que lorsque j'ai parlé

de rendre à Hubert le rubis et le brillant, s'il n'était pas content que j'aie disposé de l'émeraude. Alors papa est intervenu, a promis de tout réparer, en achetant une bague pareille à l'autre et m'a finalement envoyée dans ma chambre. M'y voici et comme j'y suis avec vous, Jean, cette orageuse soirée comptera encore parmi mes meilleures.

« Je suis triste, pourtant; comment est-il donc cet architecte dont le nom seul met au visage de ma petite amie un tel rayonnement d'amour?

« La fortune est une horrible chose, je la déteste! et j'adore ceux qui n'en ont pas.

« Isaure. »

Jean se reprit à scruter le sens caché de cette lettre dont tant de fois déjà il avait paraphrasé le moindre mot.

Il discutait avec lui-même en arpentant la large avenue par où était partie Isaure, par où s'en étaient allées une à une toutes ses affections. Les rayons obliques du soleil doraient encore les fraîches prairies et coloraient au ciel d'étranges nuages jaunes, des nuages amincis. Une joie légère, une vague espérance flottait dans l'air lumineux. Jean se répéta une fois de plus les arguments auxquels, depuis des semaines, il tentait de résister : « Puisque je dois aller à Bordeaux, pourquoi ne pas aller aussi à Paris? Avec un billet circulaire, les frais ne seraient pas énormes. Raisonnablement, même en ne songeant qu'à mes intérêts matériels, je dois faire ce voyage. Et je verrai au moins une fois Isaure. »

Au fond, il savait bien que toute la question, pour lui, était là. Mais il voulait se justifier à ses propres yeux plus encore qu'à ceux des autres, il voulait pouvoir expliquer l'évidente nécessité de cette brusque décision, il voulait que le marquis, Marie-Josèphe, et même la fidèle Mélano la trouvassent toute naturelle.

A présent que sa résolution était prise, le calme lui revenait. Il rentra à la maison, plein d'ardeur pour le surcroît de besogne qui devait lui assurer quelques jours de liberté. Il était absorbé par son travail quand la porte de son bureau s'entr'ouvrit :

— Monsieur, c'est Mademoiselle qui vient d'arriver, dit la voix agitée d'Ambroise.

— Mademoiselle? Quelle Mademoiselle? s'écria Jean.

Une voix fraîche lui répondit :

— Moi, oncle Jean, moi, Isaure! Vous ne m'attendiez pas?

— Ah! non, par exemple, d'où venez-vous? Qu'y a-t-il? Qui vous a amenée?

— Un homme d'équipe.

Et comme Jean, stupéfait, debout, pâle, demeurait tout saisi devant elle, elle s'approcha les mains tendues.

— Eh bien, c'est tout ce que vous me dites? Vous n'êtes donc pas content de me voir?

— Si, oh! si, mais je m'attendais si peu... je ne comprends pas... comment êtes-vous ici... toute seule... Et votre mariage?

Elle eut un geste tranchant de la main.

— Rompu, cassé, et pour de bon cette fois, j'espère.

— Alors vous vous réfugiez chez moi, dit Jean la voix haletante.

— Je me réfugie *à la maison*, rectifia-t-elle très doucement, et aussi un peu vers vous, oui, Jean, un peu vers vous. Me le reprochez-vous?

Trop ému, il ne répondait pas. Elle le regarda, puis s'assit, comprenant qu'elle ne devait pas s'offenser d'un tel silence.

— J'ai passé de mauvais mois, Jean; ce mariage était un cauchemar; dès le jour où j'y ai consenti, je n'ai plus pensé qu'à le rompre. Mais tout le monde m'y poussait, Hubert était d'une impardonnable patience, toutes mes sottises passaient pour des gentillesses, toutes mes impertinences pour une aimable coquetterie; il était décidé à tout me passer, quoi que je fisse; maman me grondait, mais réparait infatigablement toutes mes gaffes volontaires. Papa avait des airs peinés qui m'empêchaient de lui crier : tuez-moi plutôt, mais épargnez-moi ce mariage... et personne ne voulait me comprendre! Enfin hier a éclaté la crise de délivrance. On avait fixé le jour du mariage, j'étais d'une humeur exécrable. On est venu à parler de vous, Jean, de votre industrie et figurez-vous que Hubert imagine de vous critiquer, de prétendre que vous auriez dû au moins changer de nom pour vous livrer à ce travail. Ah! ç'a été plus fort que moi : « Monsieur Chenilleau, lui ai-je dit, renoncer à son nom pour en prendre un autre n'est pas dans le goût de tout le monde! » Il y avait vingt personnes au salon; un silence de mort a accueilli ma déclaration. Je me suis levée et je suis sortie. Maman m'a suivie, absolument hors d'elle. Je n'ai pas osé regarder papa. Après la scène que vous pouvez imaginer, je me suis enfermée dans ma chambre, et ce matin, de grand matin, je suis partie.

— Qu'avez-vous fait? murmura le jeune homme consterné.

Elle leva vers lui des yeux pleins de larmes.

— Où vouliez-vous que j'aille, sinon vers vous? demanda-t-elle.

— Oh! ma petite Isaure, qu'avez-vous fait? répétait-il, toujours debout devant elle.

— Oui, c'est vrai, avoua-t-elle, j'aurais pu demander asile à ma tante Nora, je n'y ai même pas pensé. Je n'ai pensé qu'à vous, Jean.

Ils se turent tous les deux, comme accablés. Jean ne pouvait proférer une parole, il était trop troublé et se dominait de tout son effort pour ne pas prendre dans ses bras l'enfant malheureuse qui venait à lui. Elle, tremblante, brisée enfin par la tension nerveuse de ces vingt-quatre heures, pleurait silencieusement, la tête entre ses mains.

Il restait près de la cheminée, n'osant s'approcher, trop peu maître de lui encore.

— Vos parents savent-ils où vous êtes? demanda-t-il enfin.

Elle fit signe que non sans découvrir ses yeux.

— Et vous arrivez ainsi chez moi, toute seule, murmura Jean.

— Je ne vous gênerai pas, dit-elle très bas.

— Ah! il ne s'agit pas de cela. Vous êtes une enfant, vous ne comprenez pas, Isaure.

Il hésitait, la voix sèche se brisant dans sa gorge.

— Qu'est-ce que je ne comprends pas, dites? demanda-t-elle avec douceur.

— Qu'il ne fallait pas, à votre âge, venir ainsi chez moi; je ne suis pas encore un grand-père présentable, balbutia-t-il, s'efforçant de sourire. Mais vous êtes une enfant, vous ne savez pas.

Elle se leva et s'approchant du jeune homme :

— Si, je sais, Jean, répliqua-t-elle d'une voix chaude, je comprends, je sais, je sais... ce que vous savez aussi. Ah! mon Jean.

D'un élan irrésistible, le jeune homme avait ouvert les bras :

— Isaure!

Déjà confus de son geste, il voulait la repousser. Mais, blottie contre lui, elle murmura de sa voix enfantine d'autrefois :

— Gardez-moi, Jean, gardez-moi toujours.

La première, Isaure s'arracha à ce rêve.

— Maintenant, dit-elle, qu'allons-nous faire?

Jean fronça les sourcils, soucieux.

— Il faut télégraphier à vos parents, d'abord, ils ne seront pas fort satisfaits.

— Ces vingt-quatre heures d'inquiétude les disposeront peut-être à l'indulgence.

— Si je vous reconduisais vers eux.

— Jamais! je ne bouge plus d'ici.

Il sourit, heureux malgré lui de cette folie qu'il lui fallait combattre.

— Vous en bougerez tout de suite, au contraire, je vais de ce pas vous conduire à Marie-Josèphe.

— Vous me chassez, c'est abominable! Vous accueilleriez mieux une mendiante. Mais je ferai ce que vous voudrez! avec vous, je suis toujours docile. Vous seul, Jean, savez manier mes

qualités et mes défauts. Il y a longtemps que je m'en doute. Voyez-vous, ajouta-t-elle en riant, c'est pour mon perfectionnement moral que je veux vous épouser. Ce n'est qu'entre vos mains que je puis devenir une femme passable. Jean, je suis heureuse!

— Isaure, je n'ose pas l'être.

— Il faut vouloir son bonheur, il faut le saisir de vive force, il ne faut pas trembler. Moi, je n'ai pas peur. J'ai rompu ma chaîne, je saurai bien m'en forger une autre.

Jean plongeait ses yeux dans les yeux ardents d'Isaure. Sa raison, en cet instant, se laissait convaincre, il fortifiait son cœur à cette voix résolue.

— S'il le faut, reprit la jeune fille, j'entrerai dans un couvent!

— Vous briseriez toutes les clôtures!

— Pour courir à vous? Cela se pourrait.

Ils se regardèrent muets, les mains unies, écrasés par ce bonheur trop grand.

— Je suis heureuse, murmura Isaure la voix défaillante.

Mais lui, déjà ressaisi, la repoussa doucement.

— Non, non, je ne puis vous garder ici, il ne faut pas, je ne dois pas...

Elle s'entêta tendrement.

— Si, Jean, vous me garderez. Vous voyez bien que je n'en puis plus; demain nous ferons ce que vous voudrez, mais aujourd'hui je reste près de vous. Ah! mon Jean, il y a si longtemps que je voulais cette heure, ne me la gâtez pas. A présent j'ai tout brisé, je n'ai plus que vous, je ne veux plus avoir que vous. Pourquoi toujours penser à de vilaines choses raisonnables? La sagesse, c'est d'être heureux, ce n'est pas d'être riche, ce n'est pas d'avoir l'approbation du monde..., ce n'est pas de tout sacrifier aux usages... Oui, je sais, j'ai manqué de correction, on me grondera plus tard, et ce sera très bien; mais je voulais être heureuse, et je le suis, Jean, oh! je le suis. Vous vous taisez..., vous voudriez être sévère, vous m'en voulez un peu..., je lis tout cela dans vos yeux..., et aussi que vous avez peur de papa, ah! n'y pensons pas..., moi je n'ai peur de rien puisque je suis avec vous. Vous m'aimez, Jean, c'est tout ce que je veux savoir.

— Oui, je vous aime!... je...

— N'ajoutez rien... Laissez-moi me noyer dans la joie... Vous verrez... tout s'arrangera... Demain j'écrirai à papa... à Hubert aussi. S'il m'aime, il comprendra! Et s'il ne m'aime pas, il sera vite consolé. Vous voyez comme c'est simple. On n'ose pas être heureux, c'est pour cela qu'on ne l'est pas, voilà tout. Mais nous, nous oserons.

Peu à peu les paroles d'Isaure se ralentissaient, sa tête lasse s'appuya à l'épaule de son ami. Mais Jean se dégagea.

Elle s'excusa, ne comprenant pas ce recul soudain.

— Il fallait bien que je vienne, puisque vous ne veniez pas. Et vous m'aimiez pourtant... Et vous me laissiez aller à mon malheur sans même tenter de me retenir...

— Le pouvais-je? Isaure, reprit-il tristement, je me reproche déjà ces minutes de joie; je vous serai éternellement reconnaissant de ce que vous m'avez dit, de ce que vous vouliez faire, mais je ne puis pas l'accepter, je ne le dois pas. Vos parents ne consentiront jamais et ils auront raison.

— Oh!

Il prit entre les siennes les petites mains rebelles qui protestaient.

— Taisez-vous, laissez-moi parler. Il faut bien pourtant que je vous dise quelle est ma vie, la vie obligatoire que s'imposerait quiconque s'attacherait à moi.

— Je sais..., nous n'irions pas au bal et nous ferions des pâtés!

— Oui, reprit gravement Jean, tous les jours, tous les mois, toutes les années nous resterions à Mondastruc, sans visites, sans réunions, sans jamais exhiber vos jolies toilettes, sans théâtre, sans concert, sans voyage...

— Ça m'est égal! Et puis vous exagérez un peu, Jean, vous noircissez à plaisir pour voir si je suis brave. Eh bien, oui, nous vivrons à Mondastruc, nous nous promènerons dans les bois comme autrefois toute la journée. Le soir, c'est entendu, nous travaillerons; vous ferez vos comptes et je collerai des étiquettes. Puis nous achèterons un automobile, et nous partirons tous les deux, nous volerons à travers le monde, semant sur notre route notre joie et nos terrines. Vous verrez, Jean, quelle gentille vendeuse je ferai, je doublerai votre clientèle. Je me charge des vieilles douairières. Et d'abord, pour nous concilier tout le monde, conclut-elle triomphalement, nous enverrons à toutes nos connaissances, en guise de lettre de faire part, un superbe pâté. C'est alors qu'on bénira ma rupture avec des Goblettes... Que dites-vous de mon idée, Jean?

— Je dis que vous êtes une chère petite folle, répliqua Jean d'une voix lassée. Allons, enfant, venez, je vous emmène à Arjac. J'y suis attendu pour dîner.

Elle eut un geste de prière, ouvrit les lèvres pour protester et pourtant se leva docile à la volonté de Jean.

— Puisque vous le voulez, murmura-t-elle.

Et malgré l'émotion, malgré la fatigue, ils s'en allèrent tous deux à travers les bois fleuris de muguets, dans le doux crépuscule.

XVIII

Cette nuit-là Jean ne se coucha pas. Il erra dans la campagne, cherchant tour à tour et fuyant sa pensée. Isaure, exténuée de fatigue, était restée à Arjac.

— Elle me plaît, cette petite, avait déclaré le marquis en reconduisant Jean à la porte du parc; certes son escapade n'est pas un exemple à citer dans les familles, mais au fond je l'absous. Et, tu sais, il y autre chose que tu ne dis pas, et que j'approuve aussi... Oh! inutile de protester. Elle ne sait pas dissimuler cette enfant, son regard fixé sur toi est le plus clair des aveux. Je comprends, tu ne peux rien me dire encore, et je n'insiste pas, mais sache bien, mon garçon, que ton vieil ami serait profondément heureux si la vie te souriait enfin.

Le jeune homme avait refait en sens inverse le chemin parcouru à deux quelques heures auparavant. Mais déjà le charme se dissipait, l'ivresse fugitive tombait au cœur de Jean. Il comprenait l'inanité du rêve entrevu, la folie délicieuse des minutes enfuies. Non, certes, il ne pouvait accueillir l'élan qui jetait Isaure entre ses bras. Toujours il lui serait reconnaissant de ce don généreux qu'elle avait voulu lui faire. Il ne l'accepterait pas. Isaure s'ignorait elle-même, elle ne savait pas, à vingt ans, combien lui serait longue cette obscure existence de médiocres soucis, sans les joies brillantes qu'elle aimait, sans éclat, sans plaisirs, sans toilettes, sans succès. Son amour s'éteindrait dans la monotonie des jours moroses, et quelle douleur, alors, devant ses regrets inavoués! Non, mieux valait la faire pleurer maintenant, pleurer avec elle le beau rêve impossible, et suivre chacun sa route avec un souvenir intact au fond du cœur.

Il se disait ces choses sages. Mais, surtout, lui qui, stoïquement, avait tout supporté de son rude destin, il se sentait faible devant la joie, devant l'amour : il s'était préparé à une vie de sacrifice, et à présent que le bonheur s'offrait, Jean s'y dérobait avec effroi. Il n'avait plus, ainsi que l'avait dit Isaure, le courage ni la force de vouloir être heureux. Un instant, pourtant, il songea qu'avec lui il condamnait la jeune fille, qu'il ne suffit pas de souffrir soi-même pour avoir le droit de faire souffrir ceux qui vous aiment, que les actes négatifs peuvent, comme les autres, entraîner des conséquences et des responsabilités, qu'il pouvait se tromper, après tout, que l'on ne peut, même dans la recherche du bien, substituer sa sagesse et sa volonté à la volonté et à la décision d'un autre.

Mais ces pensées étaient trop nouvelles, il les repoussa comme

des tentations. Tout son passé veillait sur lui, son respect de la tradition, sa déférence pour l'aîné, son culte de la famille. Il tenta de s'imaginer Isaure comme pendant trente ans il avait vu sa mère, en robe de laine sombre, veillant aux soins du ménage, visitant les pauvres, soignant les malades, préoccupée de la lessive et des confitures, partageant ses journées entre la lingerie, le jardin et la chapelle, humble, dévouée, modeste, impersonnelle. Mais il n'y parvint pas. C'était le doux visage de Marie-Josèphe qui se plaçait obstinément dans le cadre familier.

Et Jean comprit tout à coup qu'en acceptant Mondastruc, il s'était donné à lui plus encore qu'il ne le croyait, qu'il s'était voué à son idéal sévère et que rien jamais ne l'en pourrait détourner. C'était à la vieille demeure qu'il avait consacré tout son cœur, comme toutes ses forces, comme toute sa vie. C'était elle, elle seule, l'arbitre de sa destinée.

De bonne heure, dans la matinée, Jean retourna à Arjac. Le soleil maintenant brillait haut dans le ciel d'un bleu éclatant. Il dorait la forêt épaisse, embrasait la verte prairie, et le jeune homme se souvenait des chères promenades, des courses folles d'autrefois qui ne reviendraient plus jamais. Il entendait Isaure lui crier de sa voix joyeuse : « Oncle Jean, venez avec moi. »

Il se raidit, ferma rigidement son cœur aux pensées douces, se força à marcher plus vite. Il n'apportait pourtant que de la peine à celle qui confiante l'attendait. Mais il sentait qu'il lui devait au moins une explication loyale et sincère, que ce serait lâche de s'y dérober, de se retrancher derrière l'inévitable refus de Raymond.

Ce fut pourtant avec un réel soulagement que Jean trouva d'abord Marie-Josèphe seule dans le petit salon.

— Eh bien? demanda-t-il hâtivement.

— C'est à vous que je pose la question, répliqua-t-elle.

— Isaure vous a tout raconté? Alors vous comprenez que je ne puis pas, je ne puis pas...

Mlle d'Arjac le regarda tristement, longuement, tandis qu'une souffrance assombrissait ses yeux gris.

— Vous l'aimez, et elle vous aime, articula-t-elle lentement. Eh bien, épousez-la.

— Mais vous savez bien que c'est impossible, s'écria le jeune homme, que jamais, jamais, ses parents n'y consentiront, que je ne puis pas me marier, moi, voyons...

Comme elle ne répondait pas, il s'assit auprès d'elle, et lui saisissant la main pour mieux forcer son attention :

— Voyons, Marie-Josèphe, vous qui ne m'avez jamais manqué,

vous me comprenez bien, n'est-ce pas? Je ne puis pas prendre cette enfant. Elle serait malheureuse. Comment voulez-vous que je l'enferme ici, dans ma vieille maison peuplée seulement de rudes devoirs et d'austères souvenirs, elle si jeune, si gaie, si brillante...

— Si riche... acheva Marie-Josèphe comme un reproche. Ah! Jean, c'est votre orgueil qui parle en ce moment.

— C'est ma dignité. Voulez-vous, après tout ce que j'ai souffert, m'entendre accuser d'avoir capté une fortune? On le dirait, n'en doutez pas, et Raymond lui-même me le jetterait à la face. Il y verrait une revanche, et quelle revanche! faire de sa fille, sa fierté et son seul amour, la pauvre femme d'un infime commerçant.

— Jean!

— Mais je ne suis que cela, et ce n'est pas avec l'argent de Raymond que jamais je relèverai Mondastruc, ce n'est pas en lui prenant sa fille!

— Elle vous aime! et vous ne songez qu'à vous.

— Je songe à elle aussi, à ce morne avenir où elle se précipite en aveugle, et qui lui pèserait si vite.

— Le croyez-vous?

— Et même s'y ferait-elle, puis-je, moi, braver la volonté de Raymond? J'ai tout sacrifié à mes traditions de famille : ma vie, mes espoirs, ma carrière, et jusqu'à mon honneur mondain, jusqu'à l'opinion des miens.

— Vous avez eu tous les courages, excepté celui d'être heureux.

Sa voix était si grave et si triste que Jean courba la tête.

— C'est vrai, murmura-t-il, ce bonheur imprévu me fait peur, je n'ai pas la force de le saisir.

Ils se turent, agités l'un et l'autre de pensées trop violentes, trop heurtées... Marie-Josèphe s'irritait des hésitations de Jean, de ses effrois, de son recul effaré devant le bonheur qui s'offrait à lui, et pourtant ce mariage lui eût été insupportable. Elle approuvait ses sages raisons et lui en voulait de s'y soumettre si vite : elle, la calme, la sensée, la raisonnable Marie-Josèphe, enviait l'élan irréfléchi d'Isaure, sa belle ferveur généreuse et passionnée. D'un coup son cœur alla vers cette enfant.

— Pauvre petite, murmura-t-elle.

— C'est une enfant, elle oubliera.

Jean détourna les yeux.

— Vous croyez? Et si elle n'oubliait pas, si vous la rejetiez en pleine tempête quand elle croyait avoir gagné le port?

Jean se prit la tête à deux mains, en un geste de souffrance impuissante.

— Ah! taisez-vous!... Puisque je ne puis pas..., puisque je n'ai point de bonheur à donner ou à recevoir! Puisque mon lot impitoyable est de veiller seul sur le passé éteint! Je ne puis pas la prendre et l'étouffer comme moi! Je ne le dois pas...

« Vous ne l'aimez pas comme elle vous aime », pensa Marie-Josèphe, mais elle retint les paroles sur ses lèvres. Hélas! elle-même n'était-elle pas tremblante et sans force devant la joie? Aurait-elle pu faire le geste hardi qui brave tout pour s'en saisir?

— Il y a des choses, dit Jean tout bas, que d'autres feraient, et ils auraient raison peut-être; moi, je ne puis pas.

Il s'arrêta, tendant l'oreille aux pas légers courant dans l'escalier.

— La voici!

Isaure, radieuse, entrait les mains tendues.

— Oh! Jean, que je suis heureuse...

Elle s'arrêta interdite un instant par l'attitude contrainte du jeune homme :

— Ah! reprit-elle gaiement, j'ai tout dit à Mlle d'Arjac. Vous pouvez devant elle embrasser votre fiancée.

Il eut un geste désolé.

— Ma chère petite amie, je suis infiniment touché et reconnaissant... Mais, je vous l'ai dit hier, il faut avoir le courage de voir la vie telle qu'elle est... Je ne puis pas... et je ne dois pas...

Le visage d'Isaure s'était décomposé.

— Oh! taisez-vous, par pitié, s'écria-t-elle. D'autres me diront cela. Mais pas vous, pas vous!

— C'est justement parce que je tiens à votre bonheur, plus que vous-même..., essaya-t-il gauchement, honteux de ses paroles, tout en les croyant nécessaires.

Mais elle secouait la tête, se refusant à l'écouter.

— Non, non, ne me dites plus rien.

Alors il se tut, accablé, et chercha des yeux Marie-Josèphe. Mais, cette fois, il ne la sentit pas à lui : elle ne le regardait même pas, toute sa pitié tournée vers la jeune fille muette de souffrance. Avec un geste raide de blessée, Isaure fit un pas pour s'éloigner. Mais soudain la porte s'ouvrit violemment et Raymond entra.

Il toisa une seconde les trois personnes qui se taisaient, stupéfaites de le voir déjà.

— Eh bien, que fais-tu ici? dit-il sèchement à sa fille. Gillette a deviné le but de ta ridicule escapade, et j'ai pu te suivre par le premier train.

— Gillette? balbutia Isaure, je ne lui avais pas dit...

— Il faut croire cependant qu'elle avait percé à jour tes roma-

nesques billevesées, et fort heureusement, puisqu'elle a pu ainsi m'indiquer ton refuge.

— Mademoiselle, je vous prie de m'excuser, poursuivit-il en se tournant vers Marie-Josèphe, je suis confus de me présenter ici dans une si déplorable circonstance. Mais vous êtes presque de la famille et vous oublierez, j'espère, comme nous, un enfantillage aussi déplacé que sans conséquence.

Après avoir salué Mlle d'Arjac, il tendait deux doigts à son frère et reprenant sa voix sévère :

— Bonjour, Jean, j'imagine que tu as bien dit à cette gamine qu'elle n'avait pas à compter sur toi comme complice de sa révolte. Je ne le tolérerais pas.

— Oh! il me l'a dit, soyez tranquille, intervint Isaure, amèrement. Je suis seule responsable de mon rêve, bien seule, et je n'invoque ni secours ni excuse.

— Tu comprends enfin l'inqualifiable inconvenance de ta conduite, le scandale de l'autre soir, car, Dieu merci, ta fuite a été tenue secrète. Mais, malheureuse enfant, on dirait vraiment que tu prends plaisir à compromettre ton avenir, à briser des projets que nous avons préparés pour toi depuis si longtemps.

— Il ne fallait pas les préparer, vous savez bien que je n'en veux pas.

— Mais c'est de la folie, je ne te permettrai pas de perdre ta vie pour un caprice.

— Un caprice, vouloir être heureuse?

— Nous savons mieux que toi ce qui peut te rendre heureuse, ce qui est indispensable à ton existence.

— Et si je n'en veux pas, moi, d'une existence comme la vôtre. Si ça m'est égal la richesse, le luxe, la situation, si je veux le bonheur!

— Le bonheur? mais, ma pauvre enfant, il n'existe pas; et c'est à cette chimère que tu veux tout sacrifier! Le bonheur? Mais regarde autour de toi. Qui donc le possède?...

— Ceux qui s'aiment.

— ... Demande à tes amies, demande à Léopold lui-même qui est dans tes idées, demande à Marie-Josèphe, demande à Jean?

Le jeune homme se redressa :

— Je souffre, dit-il d'une voix grave, mais je ne me plains pas.

Raymond le regarda, subitement radouci, avec une surprise où passait l'ombre d'un remords.

— Toi? toi? pauvre Jean! Oh! alors, garde-le bien ton bonheur. Même, s'il est illusoire, tu as la meilleure part... Mais, ajouta-t-il, tu sais, n'espère pas me fléchir.

— Je n'espère rien.

— Je ne souscrirai jamais à la fantaisie d'Isaure. Tu as remplacé pour elle le traditionnel cousin, rien de plus. Nous avons préparé son mariage avec Hubert, elle l'épousera, il le faut pour toutes les raisons possibles.

Jean s'inclina.

— Pas une seconde, dit-il avec une fierté contenue, je ne me suis permis un impossible rêve. Tout ce qui me sépare d'Isaure, je le sais mieux encore que vous, et me donneriez-vous votre consentement que je me refuserais, moi, à un mariage qui ne saurait lui convenir. Ne lui imposez pas un mari qui lui déplaît.

Le colonel l'interrompit d'un geste raide :

— Hubert ne lui déplaît pas. Et d'ailleurs, je prétends savoir mieux que quiconque ce que je dois à ma fille et à ma situation, ce qu'il convient de faire pour elle et pour la dignité de ma maison. On se doit à sa position sociale, la fortune a des exigences aussi, plus impitoyables que la misère. Chacun traîne son boulet; et le tien, Jean, n'est peut-être pas le plus lourd...

— Non, puisque je suis seul à en sentir le poids.

Sec et bref, le dialogue continuait entre les deux hommes.

Les mots d'honneur, convenances, nécessités de la vie, exigences des situations, orgueil de son rang s'entrechoquaient âprement sur leurs lèvres.

Isaure était bien oubliée. Debout, les mains jointes, atterrée de ce hautain égoïsme qui l'excluait d'un débat où se jouait sa vie, elle sentait se briser son cœur et n'avait pas une larme. Son père, Jean, eux deux qu'elle avait aimés, eux seuls en qui elle avait cru, lui manquaient à la fois. Elle se sentait perdue, naufragée, irrémédiablement seule dans un monde sans lumière, sans joie, sans espoir. Un court sanglot monta à ses lèvres.

Alors du coin d'ombre où elle avait assisté, silencieuse, à toute cette scène, Marie-Josèphe se leva; elle s'approcha d'Isaure, lui prit le bras, l'attira vers le canapé, la fit asseoir auprès d'elle et, appuyant à son épaule la jeune tête douloureuse, elle la caressa maternellement avec des mots très doux, et plaça sa main sur l'oreille pour l'empêcher d'entendre les froides paroles qui faisaient mal. Cette enfant, seule d'eux tous, avait su aimer pleinement, généreusement, sans calcul, sans réticence, sans orgueil. Jean avait raison sans doute : ce qu'il faisait était juste et sage. Mais ce n'était pas à lui qu'allaient en cette minute l'infinie tendresse de Marie-Josèphe et sa pitié.

Aussi quand Raymond revenant à sa fille voulut lui parler, Mlle d'Arjac intervint nettement :

— Non, Raymond, laissez-la-moi, je la garde.

Elle sentit frémir Isaure blottie entre ses bras.

Le colonel hésitait, essayait une explication :

— Je le voudrais, Marie-Josèphe, je vous assure que je le voudrais, et je vous remercie très sincèrement de votre indulgence pour cette petite étourdie. Mais il est d'une extrême importance que personne ne soupçonne son équipée. Pour cela, elle doit reparaître au plus tôt à Paris; peut-être pourrons-nous encore tout réparer.

— Oh! laissez-moi, supplia Isaure!

Raymond passa la main sur son front. Il souffrait visiblement.

— Ma pauvre enfant, dit-il doucement..., eh bien..., reste.

Mlle d'Arjac se leva et Isaure la suivit sans mot dire. A la porte, elle se retourna et son regard jeta vers Jean l'adieu que ses lèvres tremblantes ne pouvaient prononcer.

— Jean!

Le jeune homme demeurait immobile, debout près de la fenêtre, tel que l'avait atteint le dernier regard d'Isaure.

— Jean, répéta le colonel, tu m'en veux beaucoup?

— Je ne vous en veux pas, articula le cadet, après une seconde d'hésitation due moins à l'incertitude de sa réponse qu'à l'étonnement d'une telle question.

Depuis quand Raymond s'inquiétait-il des sentiments qu'il inspirait? Depuis quand avait-il, pour parler à son jeune frère, cet accent troublé et contraint?

— Moi, je m'en veux, je m'en veux sans relâche depuis vingt ans. Et aujourd'hui..., aujourd'hui je fais souffrir l'être que j'aime le plus au monde, et celui que j'estime davantage. Je m'aliène la confiance de ma fille, son affection peut-être, et toi!... Mais, pour vous-mêmes, pour vous deux, j'ai fait ce que je devais faire. Le crois-tu?

— Je le crois, acquiesça Jean.

— Une seule faute, une seule erreur suffit à enchaîner la vie entière, poursuivit péniblement Raymond, et pèse sur toute une famille. En faisant un mariage d'argent, je savais ce que, personnellement, je sacrifiais. Je croyais du moins servir en quelque façon nos traditions de famille, rendre plus d'éclat à notre vieux nom, et par cela même vous être utile à tous. Oui, je le croyais, et cette chimère autant que mon amour du luxe, mon orgueil et ma vanité m'a déterminé alors. Je croyais, j'ose à peine te le dire, pouvoir ainsi conserver plus aisément Mondastruc. Je me suis durement trompé. Je suis devenu l'esclave de cette fortune en qui

je croyais trouver l'indépendance. Que ma vie y ait été sacrifiée, peu importe; mais que la tienne, pauvre Jean, que celle de ma fille, de ma petite Isaure en soient aussi les victimes, cela m'est très cruel... très douloureux. Je voulais te le dire, à toi seul.

Raymond se tut, pâle, les mains crispées. Le violent effort qu'il venait de s'imposer le tenait encore raide et immobile. Il attendait un mot de Jean : mais le mot ne vint pas. Cette hautaine confession, dont chaque mot semblait arraché de force, cette voix rauque et basse, cette attitude étrange de son aîné l'avaient ému pourtant, mais sans briser la contrainte qui toujours avait subsisté entre eux. Ce fut encore Raymond qui reprit la parole.

— Isaure croit à présent que je brise son cœur; heureusement, je sais, moi, qu'il n'en est rien; tout au plus ai-je éteint un feu follet, un rêve de jeunesse; avant un mois vous me bénirez tous les deux de vous avoir sauvés à temps d'une insigne folie. Tu dois le comprendre, Jean.

— Ne parlons pas de moi, voulez-vous? interrompit le jeune homme. Je suis convaincu que vous avez raison, que vous remplissez votre rôle de prévoyance et d'affection paternelles, en empêchant Isaure de partager ma vie : je m'en rendais compte avant même de vous entendre, et moi, le premier, j'ai montré à Isaure l'impossibilité d'un tel sacrifice. Je serai éternellement son débiteur de l'avoir rêvé, ne fût-ce qu'une heure. Et c'est pour cela, poursuivit-il la voix moins ferme, adoucie par l'émotion, pour lui prouver cette gratitude, que j'ose vous demander de ne pas la contraindre. Je ne la reverrai plus avant qu'elle ait fixé sa vie, mais ne la fixez pas malgré elle. Elle ne m'épousera pas, ne la forcez pas à un mariage qui lui est odieux, qu'à tort ou à raison elle a pris en horreur. Vous l'avez dit : dans quelques mois elle aura compris et oublié peut-être ce que vous voulez qu'elle comprenne et qu'elle oublie. Peut-être même se rangera-t-elle complètement à vos vues. Mais d'ici là ne la pressez pas. Vous m'avez témoigné une estime, une confiance dont je vous remercie...

— Dis : une affection, Jean...

Le jeune homme s'arrêta, surpris, puis reprit lentement :

— Eh bien, Raymond, c'est au nom de cette affection que je vous supplie de ne plus reparler à Isaure de M. des Goblettes. Je sais, je crois du moins que si vous l'exigiez, elle consentirait par lassitude à ce mariage, mais elle n'y trouverait même pas les quelques mois de bonheur qu'elle aurait pu trouver ailleurs.

— Ce bonheur-là, non, elle ne le connaîtra pas avec Hubert, mais Isaure n'est pas une sentimentale; peut-être, près de toi, subit-elle inconsciemment ton ascendant; loin de toi, elle

reprendra le sens pratique qui est, de nos jours, une des nécessités de la vie.

— Et le sens du bonheur, le sens de l'amour, vous croyez qu'elle ne l'a pas?

— Hubert l'aime.

— Elle ne l'aime pas.

— Mais elle aime le luxe, l'élégance, la vie large et facile.

— Soit, elle épousera un autre jeune homme riche.

— Ils sont tous pareils.

— Pas à ses yeux.

— D'ailleurs, ce mariage est décidé, annoncé depuis six mois, tout le monde en parle. Ce serait un vrai scandale.

Jean s'énervait. L'émotion d'abord causée par les demi-confidences du colonel se dissipait, faisant place à une obstination irritée. Il voulait, il voulait de toutes ses forces donner à Isaure ce suprême et unique témoignage de son amour : lui conquérir sa liberté. Il vint à Raymond, lui posa les deux mains sur les épaules et le regardant dans les yeux, hardi enfin, il osa dire :

— Mon frère, je ne vous demanderai jamais rien, et si, parfois, un vague regret vous effleure en pensant à moi, secouez-le, je vous en conjure, et dites-vous qu'en laissant Isaure libre de sa vie, vous aurez acquis mon entière reconnaissance. C'est tout ce que je vous demande, mais cela vous ne pouvez pas me le refuser.

— Tu l'aimes donc bien? murmura Raymond.

Puis saisissant la main de Jean :

— Soit. Je te promets qu'elle sera libre. Pour elle, je t'en remercie aujourd'hui, et, plus tard, pour moi aussi peut-être.

Il ajouta avec un petit sourire :

— Tu me fais commettre une bonne action.

Mais redevenant grave aussitôt :

— Nous nous sommes dit tout ce que nous pouvions nous dire. Maintenant, Jean, séparons-nous sans amertume, je ne t'écrirai guère, je te verrai moins encore, c'est ainsi...; mais sache que je pense à toi, que je t'estime... et parfois que je t'envie, achéva-t-il à voix basse. Adieu.

Dans une virile étreinte les deux hommes mirent leur émotion contenue. Puis chacun s'en alla vers sa vie.

XIX

Tout d'abord Jean s'étonna de souffrir si peu. Il était resté comme assommé des émotions trop fortes de ces dernières heures. L'arrivée d'Isaure, la courte ivresse de leurs aveux, le sens trop

net des réalités hostiles, l'intervention de Raymond, puis de Mlle d'Arjac, et la lutte courte et définitive, le départ sans un adieu, tout cela repassait sur lui comme des lames violentes et courtes qui l'étourdissaient, dont il sentait à peine la morsure. Il ne cherchait pas à suivre ses pensées entrechoquées, sachant qu'il n'y trouverait qu'une douleur plus aiguë.

Soudain, il se demandait dans un brusque sursaut si tout était bien vrai, de ces impressions fugitives et étranges comme un rêve. Puis, peu à peu, les images se firent plus précises, plus lancinantes, et Jean alors s'efforça de les prendre corps à corps, d'en dégager un peu de douceur, parmi tant de regrets, cette mélancolique essence du souvenir qui, plus tard, quand les années ont passé, garde un charme douloureux. Il tenta aussi de se fortifier à la puissance des sages raisonnements que lui-même tenait à Isaure. Il se répéta qu'elle oublierait vite, qu'à vingt ans on se console, et qu'enfin et surtout, lui, Jean, il n'aurait pu agir autrement. Il voulut user sa peine, voyant qu'il ne pouvait plus l'assoupir, et il la regarda en face, la retourna en tous sens. Cependant, à côté de son chagrin précis, le dominant, l'envahissant peu à peu, persistait une croissante angoisse, mal définie, diffuse, inexplicable, un malaise étrange et pénétrant, presque physique, où s'abolissaient toutes ses énergies.

En vain s'efforçait-il de revenir aux humbles devoirs de sa vie quotidienne, de leur distribuer ses heures comme autrefois, il ne pouvait plus. Sur sa table s'accumulaient les lettres et les papiers; il fallait les pressantes instances de Mélano pour qu'il y jetât un coup d'œil nécessaire et répondît aux urgentes commandes, puis il retombait dans sa lourde peine. Les promenades où, dans les pires moments, il oubliait son âme, les bois qu'il aimait tant lui étaient odieux maintenant. Comme l'air vif attise la flamme, la joie du printemps avivait sa douleur. Un immense besoin de tendresse, d'amour, gonflait son cœur à l'étouffer.

Depuis qu'une seconde il avait tenu Isaure entre ses bras, il ne pouvait plus retomber au vide affreux de sa solitude. Toutes ses ardeurs écrasées par les devoirs, si violemment refoulées, des années entières, qu'il les avait crues détruites et mortes, bouillonnaient de nouveau, âpres à la revanche. Et cette fois, Jean ne pouvait plus les dompter : inutilement, il invoquait les mots magiques si longtemps tout puissants; inutilement, il appelait à lui les grands principes, les grandes traditions; Mondastruc lui-même, ce Mondastruc bien-aimé auquel il avait tout sacrifié, lui devenait presque étranger et indifférent. Avec stupeur il ouvrait les yeux et ne se reconnaissait plus. Il se racontait avec effort sa

propre vie comme si c'était celle d'un autre, et ne la comprenait pas. Bien loin, très loin derrière lui, il apercevait un homme plein de rêves et de secrets enthousiasmes galopant, ivre de vie, sur les routes toulousaines. Qui était celui-là? Quelque ancêtre chevauchant vers une chimérique croisade. Pourquoi exaltait-on les héros qui risquaient leur vie sur les champs de batailles, dans les périlleuses aventures? C'étaient les heureux ceux-là, les favoris du destin? Toute ivresse porte en elle-même sa force et sa récompense. Mais les lents devoirs, les journées qui émiettent sans relâche la jeunesse, l'ardeur, la joie! Tourner la meule éternellement, sans, jamais, la folle chevauchée où l'on peut se briser ou conquérir le monde!

Un dégoût insurmontable envahissait Jean alternant avec une fièvre qui le tenait debout des nuits entières tournant dans sa chambre, arpentant les longs corridors. Aimer, aimer! Comment avait-il pu croire se passer d'amour toute une vie? Floriane, Isaure, ils s'envolaient dès qu'il les approchait, les beaux papillons qu'il avait cru saisir. A trente-cinq ans, il n'aurait dans son passé, dans son avenir, que ces décevants souvenirs, que cette trompeuse goutte d'eau pour irriter sa soif! Dans quels yeux lirait-il enfin l'amour infini, l'amour profond, l'amour qui se donne et qui prend? Dans quel cœur verserait-il son cœur?

Un soir, n'en pouvant plus, il écrivit à Marie-Josèphe. Depuis un mois, il ne l'avait pas vue, elle ne lui avait pas écrit. Elle aussi, qu'il avait crue fidèle, elle l'abandonnait. Elle était partie avec Isaure, toute à sa nouvelle amitié. Peu de jours après « l'événement », elle avait, en quelques lignes, appris à Jean qu'avec le consentement de Raymond, elle emmenait Isaure aux Lacs italiens et, depuis, elle se taisait obstinément. Le marquis, privé de sa fille aînée, avait aussi quitté le pays, et Jean était seul, seul entre Ambroise et Mélano dont les regards apitoyés l'attristaient comme un reproche.

« Marie-Josèphe, écrivit-il, contenant à peine son irritation, que devenez-vous? Trouvez-vous encore, tout entière à votre tâche nouvelle, le temps de penser parfois à votre vieil ami? Moi, je n'ai rien à vous apprendre, tout est immuable, à Mondastruc, même les sentiments reconnaissants avec lesquels j'aurais reçu de vos nouvelles si vous aviez bien voulu m'en donner. »

Il relut sa lettre, la déchira. A quoi bon? On ne peut pas forcer les gens à vous aimer! Pourtant, qu'elle, Marie-Josèphe, l'amie de toutes les heures, se retirât de lui, en ce moment où il souffrait, lui paraissait intolérable, imposssible même. Alors, il accusa les hôtels, les postes, il suspecta le vieux facteur lui-

même de lui garder ses lettres, et rougit ensuite de tels enfantillages. Il imagina, au silence de Marie-Josèphe, d'invraisembrables excuses, s'y cramponna en désespéré : il pouvait tout admettre, mais pas son oubli, pas son indifférence.

Il préféra s'accuser, se chercha des torts vis-à-vis d'elle pour lui en demander pardon, et en justifier son apparent abandon. C'est cela, il avait dû la blesser dans leur dernière rencontre, entre Raymond et Isaure. Qu'avait-il fait, qu'avait-il dit alors? Il ne se souvenait plus. Il s'était surtout raidi, pour dominer sa souffrance, pour ne pas céder aux larmes d'Isaure, pour ne pas faiblir devant l'aîné. Marie-Josèphe l'avait trouvé dur, il se rappelait son regard : elle était partie sans lui serrer la main, toute à la malheureuse enfant. Il lui en avait su gré sur le moment; il avait cru que c'était pour lui encore qu'elle aimait Isaure. A présent, il ne savait plus.

Enfin, vers la fin de juin, il reçut une carte d'Isaure, datée de Lucerne. « Nous rentrons dans trois jours à Paris, et je veux vous remercier, Jean, de m'avoir prêté votre amie. Elle m'a fait voir des pays merveilleux, mais, surtout, elle m'a montré son âme qui est plus apaisante et plus douce que la nature tout entière. Je vous la rends en vous disant merci. »

Ce jour-là, une joie fébrile, inquiète, étrange, s'empara de Jean.

Pourtant, une semaine encore, Marie-Josèphe se fit attendre. Le matin, après le courrier, Jean allait à Arjac s'informer de son arrivée. Son impatience s'accroissait des déceptions nouvelles. Il décida qu'il irait l'attendre à la gare, puis il sentit qu'il ne pourrait pas, qu'il ne voulait pas la revoir devant d'autres, au milieu des malles et des employés. Et, tout à coup, il comprit que quelque chose s'était passé entre eux, durant ces longues semaines de silence et d'éloignement, il pressentit que plus jamais il ne reverrait Marie-Josèphe avec les yeux d'autrefois, il ne serrerait sa main avec le calme de jadis. Mais elle? elle?

Il la revit, comme il l'avait voulu, seule, un soir de juillet, dans ce même petit salon où il l'avait quittée. Quand elle entra, il ne courut pas vers elle, il vit d'abord son costume, une simple toilette grise comme elle en portait souvent, ses mains sans bagues, sa taille souple; il aima ses cheveux et la grâce de sa démarche. Comme il demeurait immobile, elle s'approcha de lui, la main tendue, compatissante.

— Vous souffrez de vous retrouver ici?

— Non!

— Asseyez-vous, reprit-elle, embarrassée et surprise, je vais

vous donner des nouvelles. Elles sont bonnes, je veux dire aussi bonnes qu'on peut le souhaiter. Je sais que vous ne voudriez pas qu'elle fût révoltée et inconsolable. Elle vous gardera toujours un sentiment à part, un souvenir fidèle, mais elle est très jeune, elle a besoin d'ardeur et de joie, vous ne pouvez pas souhaiter qu'elle s'attarde à de trop durs regrets.

— Tout le monde a besoin de joie, murmura Jean.

— Que faut-il encore vous dire, mon ami? J'ai peur de vous faire mal en vous parlant d'elle, avoua Marie-Josèphe hésitante. Elle est rentrée hier à Paris. Son père était venu à notre rencontre à Bâle, ils ont été heureux de se revoir... Il la prendra avec lui, cet été, pour éviter les réceptions de Beauvilliers.

— Merci, dit enfin Jean. Maintenant, parlez-moi de vous.

— De moi?

— Pourquoi ne m'avez-vous pas écrit?

Elle rougit.

— Je ne pouvais pas, Jean, avoua-t-elle, j'ai essayé, je ne savais pas que vous dire.

— Moi aussi, j'ai essayé, et j'ai déchiré mes lettres.

— Pourquoi? Ce n'était pas la même chose, vous pouviez tout m'écrire, à moi. Vous pouviez me parler d'Isaure.

— Je ne vous parlais pas d'Isaure.

Il y eut un silence.

— Vous l'aimiez, pourtant, reprit la voix altérée de Marie-Josèphe.

— Je le croyais, avoua le jeune homme. Je ne sais plus... Son chagrin vous avait bouleversée et vous m'avez blâmé, vous n'avez pas compris mon brutal courage. Mais non, voyez-vous, je ne pouvais pas l'épouser, pour elle comme pour moi.

— Il faudra bien cependant vous marier un jour, ne serait-ce que pour continuer à Mondastruc les traditions auxquelles vous avez tout sacrifié.

Jean se retourna, inquiet, cherchant à lire sur le visage fermé de Marie-Josèphe et une douleur aiguë lui serra le cœur.

— Oh! mon amie, ne me soyez pas hostile, implora-t-il. Cherchez plutôt à me comprendre. Je vous ai paru barbare parce que j'ai fait pleurer Isaure : mais je ne pouvais pas céder à son désir...

— Vous ne le partagiez donc pas?

— Jamais, je vous le jure, je ne me l'étais formulé. Isaure était ma chimère, ma petite fée chatoyante et insaisissable. Dès qu'elle s'est approchée, j'ai vu quel abîme était entre nous... Elle était ma gaieté, le rêve ensoleillé de mes heures de jeunesse, elle n'aurait pu jamais être la compagne de ma vie, remplir auprès de moi le seul rôle d'abnégation et de graves devoirs que

j'eusse à lui offrir. Elle pouvait, pendant quelques heures, quelques jours, chasser les ombres, tout faire rayonner autour d'elle..., pendant quelques jours seulement... Elle-même se serait éteinte à la monotonie de mon existence. Non, ce n'est pas l'âme profonde, puissante, sûre d'elle-même, à qui seule je pourrais confier ma vie, vous le savez bien, Marie-Josèphe.

Il continua plus librement, la devinant à lui de nouveau.

— Vous sentez bien qu'avec moi, à Mondastruc, Isaure eût été malheureuse, que malgré moi, malgré elle, notre vie lui serait vite devenue intolérable, que ç'eût été un crime de la lier à moi... Nous sommes trop étrangers l'un à l'autre, et c'est cet éloignement même, cette diversité qui nous ont tous les deux attirés et séduits. Nous sommes chacun ce qui n'est pas, ce qui ne sera jamais dans la vie de l'autre, nous n'avons été peut-être que l'attrait de l'impossible... Je l'ai compris, elle se l'avouera bientôt, si ce n'est déjà fait. J'ai compris aussi autre chose, mon amie, c'est que pour moi, pour vous aussi, qui sommes en dehors du monde, les mots n'ont pas tout à fait le même sens que pour les autres, que leur bonheur à eux ne peut pas être notre bonheur, que l'amour même... Vous m'avez souvent appelé orgueilleux, je ne le suis plus. Marie-Josèphe, si vous vouliez...

Elle leva la tête, indécise, hésitant à comprendre; mais elle ne répondit pas, immobilisée par ce bonheur imprévu, par l'ardente émotion qu'elle ne croyait jamais sentir, si calme dans son silence, si impénétrable, que Jean s'y méprit.

Mais à présent, il ne pouvait plus renoncer à l'espoir qui s'était précisé, il ne voulait plus revenir aux sombres jours solitaires. Il fit un pas vers son amie, essaya de lui parler. Seul, monta à ses lèvres, comme s'il enfermait toute sa pensée, le cher nom familier et secourable :

— Marie-Josèphe!

Alors la jeune fille tourna lentement vers son ami un visage transfiguré.

— Jean, dit-elle, je vous aime depuis toujours. Ma vie entière vous appartient.

C. Nisson.

LES HÔPITAUX PARISIENS

ET LA LAÏCISATION

L'histoire de l'Assistance publique, en France, est liée à celle des ordres religieux qui, depuis plus de mille ans, ont desservi nos hôpitaux. Aux heures de trouble, ces dévoués serviteurs de la misère ont pu être éloignés du lit des malades. Ils y furent toujours rappelés par les gouvernements réparateurs que le bon sens public a ramenés après la tourmente.

Il serait oiseux de proclamer ici le désintéressement et le dévouement des Sœurs des hôpitaux contre lesquelles, depuis plus de trente années, le conseil municipal de Paris a employé toutes les armes et formulé toutes les accusations. Les grands médecins des hôpitaux ont répondu en apportant leur témoignage aux Sœurs et leur opinion se résume dans cette lettre écrite par M. Hallopeau, au moment de l'expulsion des Dames Augustines de l'hôpital Saint-Louis :

Je dois dire que, pendant mes années d'internat à la Salpêtrière et à la maison Dubois, j'ai obtenu le meilleur concours des surveillantes laïques ; ce que j'affirme, c'est que ce n'est pas là une raison pour priver les malades des aptitudes et des garanties toutes spéciales qu'offrent les religieuses. C'est dans cette idée que tous les médecins de l'hôpital Saint-Louis, présents alors à Paris, y compris un protestant et des areligieux, ont fait, par mon intermédiaire et celui de M. le professeur Gaucher, une démarche collective auprès du directeur de l'Assistance publique pour protester contre le renvoi projeté des Sœurs; je dois à la vérité de déclarer que l'éminent administrateur a montré, à cet égard, la plus grande bienveillance et qu'il a fait tout ce qui était politiquement possible pour retarder la fatale échéance et en atténuer les rigueurs.

Signé : H. Hallopeau.

Il n'y a rien à ajouter à ces paroles. Elles sont le meilleur des plaidoyers en faveur des Sœurs hospitalières auxquelles, d'ailleurs, le peuple, comme les hommes de science, a rendu justice. Le

docteur Bourneville, qui n'est pas suspect, à coup sûr, déclarait, lors de la distribution des prix des écoles d'infirmières de la Salpêtrière, que toutes les Sœurs, qui avaient suivi les cours et passé les examens, devaient recevoir le diplôme officiel. La question professionnelle est donc jugée.

Dès lors, si aucun grief ne pouvait être invoqué contre les Sœurs hospitalières, sinon le témoignage qu'on leur rendait, ce qui exposa Aristide à l'exil, au temps où la civilisation grecque brillait de tout son éclat, comment a-t-on pu chasser les Dames Augustines de l'Hôtel-Dieu? A cette question, une réponse précise doit être faite, car, malgré l'indifférence générale, personne en France n'a compris les raisons ni les conditions de cet ostracisme vraiment odieux.

Les Dames Augustines étaient à l'Hôtel-Dieu, chez elles, depuis saint Landry qui les y avait appelées et installées vers le milieu du neuvième siècle. Mille ans de résidence dans la maison des pauvres confèrent bien un droit. Il n'était même pas besoin de recourir aux ressources de la procédure civile pour faire valoir ce droit. Une action possessoire aurait certainement suffi. Mais les Sœurs avaient mieux et plus. Elles avaient un titre ancien, leur conférant un droit d'habitation incontestable, dont l'expropriation seule pouvait les déposséder, qu'il s'agît de l'Hôtel-Dieu ou de Saint-Louis.

Ce titre, c'était le décret du 26 décembre 1810, qui, les établissant à l'Hôtel-Dieu et à Saint-Louis, fixait, en même temps, le chef-lieu de leur congrégation à l'Hôtel-Dieu.

On ne pouvait donc chasser les Sœurs de leur maison à moins de les indemniser et après une procédure régulière d'expropriation.

Mais le ministère redoutait cette perspective judiciaire et savait très bien le scandale et la défaveur qui en pouvaient résulter pour lui. Il imagina autre chose et recourut à une manœuvre qu'on peut et qu'on doit dénoncer, car elle n'est pas à l'honneur d'un pays qui avait le culte de la loyauté et le respect des femmes. On procéda par voie d'intimidation et on menaça les Sœurs d'un décret qui dépouillerait la congrégation dont elles faisaient partie de l'autorisation à elle donnée, ou plutôt renouvelée en 1810, si elles n'acceptaient pas de quitter volontairement l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis. Les Augustines, placées entre ces deux menaces et ne voulant pas exposer leurs compagnes à la liquidation qui accompagne les retraits d'autorisation, acceptèrent le sacrifice, mais contraintes et forcées, subissant la loi du plus fort. C'est ce qui explique les termes des documents administratifs qui furent publiés pour donner le change à l'opinion publique et faire croire

que les Sœurs avaient abandonné un poste d'honneur, volontairement, disons mieux spontanément.

On trouverait peu d'exemples d'une semblable félonie vis-à-vis de nobles femmes que leur passé et leurs services devaient protéger contre de semblables manœuvres. L'histoire des persécutions au vingtième siècle comptera cette page lamentable parmi celles que les écrivains de l'avenir pourront enregistrer, quand ils jugeront notre temps.

Le décret doit être mentionné et reproduit en entier :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le décret du 26 décembre 1810 qui a reconnu les congrégations des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris et approuvé leurs statuts;

Vu lesdits statuts portant que les sœurs hospitalières sont établies à l'Hôtel-Dieu et à l'hospice Saint-Louis et fixant le chef-lieu de la congrégation à l'Hôtel-Dieu;

Vu, en date du 23 juillet 1906, la délibération du Conseil d'administration de l'établissement principal de la congrégation tendant à obtenir notamment le transfert du siège dudit établissement principal et de celui de l'hôpital Saint-Louis, à Paris, 66, rue des Plantes;

Vu l'acte sous-seing-privé du 17 avril 1907 portant engagement par la Societé civile de l'asile Notre-Dame-du-Bon-Secours, de concéder aux religieuses hospitalières les locaux qui leur sont nécessaires pour établir le siège de leur congrégation et leur noviciat;

Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date du 16 novembre 1906;

Vu les autres pièces produites;

Vu les lois des 24 mai 1855 et 1er juillet 1901;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

Article premier. — La congrégation des sœurs hospitalières autorisée à l'Hôtel-Dieu à Paris, par décret du 26 décembre 1810, est autorisée à transférer le siège de sa maison-mère et de son noviciat, à Paris, rue des Plantes, n° 66.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 novembre 1907.

Signé : A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : Aristide Briand.

L'autorisation apparente masque donc la proscription et la dépossession. Mais personne ne peut s'y tromper. Le gouverne-

ment a fait partir les Dames Augustines de leur maison à l'aide de procédés que la conscience publique flétrira.

Toutefois, de semblables faits ne suffiraient pas pour juger l'œuvre de la laïcisation. Les chiffres vont maintenant parler et donner la mesure financière de l'œuvre poursuivie, depuis 1877, par les sectaires du Conseil municipal.

La laïcisation des hôpitaux et hospices a été effectuée en plusieurs étapes, à partir de 1878.

En 1892, M. Alpy établissait qu'elle avait déjà coûté 809 947 francs aux contribuables de Paris. Dans cette somme, la différence des traitements figurait pour 315 230 francs, car les religieuses ne recevaient que 200 francs pour leur vêture. Le calcul trouvait sa preuve dans les chiffres mêmes empruntés aux budgets. La dépense du personnel attaché aux malades était, en effet, avant la laïcisation, de 500 600 francs pour les 17 établissements laïcisés. Elle s'élevait en 1892, après la laïcisation, à 1 310 547 francs. L'écart était donc bien de 809 947 francs.

La comparaison des budgets qui se sont succédé, depuis 1892 jusqu'en 1908, va faire apparaître et permettre d'apprécier le développement de l'œuvre antireligieuse, avec ses conséquences financières.

En 1892, les dépenses totales du personnel s'élevaient à 7 383 357 francs pour 8 657 000 journées de malades prévues. En 1908, le budget de l'Assistance publique indique une dépense de personnel de 18 016 979 pour 10 771 000 journées de malades prévues. Ainsi la dépense augmente de 10 633 622 francs quand le nombre des journées ne s'est accru que de 2 114 000. D'un côté, augmentation dans la proportion de 143 pour 100, de l'autre accroissement de 20 pour 100.

C'est une première constatation. Il n'y a aucune corrélation entre l'augmentation des fonctions et l'accroissement du personnel. On en trouvera la preuve éclatante dans le compte de l'année 1905. Le nombre des journées de malades prévu au budget était de 10 092 592. Il ne s'éleva en réalité qu'à 9 876 378, soit 216 214 journées en moins. Or chaque journée coûtait 4 fr. 14. La diminution de dépenses devait donc être de $216\,214 \times 4{,}14 = 895\,204$ fr. 33. Mais l'augmentation de la dépense de personnel a été de 898 244 francs. Normalement cette dépense devait diminuer. Mais, en admettant le maintien du même personnel, elle ne pouvait augmenter dans cette proportion.

Aucune réponse n'a été formulée contre cette objection, qui donne évidemment la note du système adopté sinon subi dans

l'administration de l'Assistance publique. Les Sœurs ne réclamaient jamais; elles se contentaient d'une modeste allocation et d'une nourriture simple. Le personnel, qui a pris leur place, a été, tout naturellement, plus exigeant et plus dépensier. Il a réclamé et comme il a son influence électorale, on lui a alloué une bonne part des millions que dépense l'Assistance publique tous les ans. C'est humain, c'est même naturel et on ne saurait reprocher aux infirmiers et aux infirmières les réclamations qu'ils font en vue d'améliorer leur sort présent et futur. Mais on peut dire qu'une administration économe, soucieuse des deniers des contribuables, n'aurait pas dû s'exposer à de semblables réclamations, si faciles à prévoir. Et si, maintenant, on ajoute les dépenses de nourriture qu'occasionne le personnel non externé, on constate que le total s'élève, pour 1907, à 26 millions environ, sur un budget de 53 819 091 francs, déduction faite des dépenses d'ordre. Ainsi, 50 pour 100 de la dépense passe en personnel. Evidemment cette proportion dépasse toutes celles que fournissent les budgets des services d'assistance dans les grandes villes du monde. Elle montre que le personnel est plus exigeant que les malades.

A côté du personnel privilégié, il faut faire figurer les autres catégories avec l'augmentation qui les concerne. En voici le tableau :

Augmentation pour cent de la dépense de 1892 à 1908 :

Personnel administratif.	72 pour 100
— médical.	78 pour 100
— hospitalier.	303 pour 100
— ouvrier.	132 pour 100
— d'architecture.	129 pour 100

En somme, l'effectif a doublé, atteignant une augmentation de 104 pour 100, en dix-huit ans, alors que le nombre des malades s'est élevé de 20 pour 100 seulement.

A l'heure actuelle, le personnel de l'Assistance publique, qui était de 5983 employés et ouvriers, en 1892, s'élève à 12 244, en 1908. C'est une division d'armée confiée à un directeur unique. Mais cette énorme augmentation de personnel ne correspond pas à un accroissement proportionnel des malades. Elle tient à d'autres causes, générales ou spéciales, qui sont : la diminution des heures de travail, l'affaiblissement du sentiment du devoir, le goût des distractions, le groupement des employés de catégories distinctes, les revendications des syndicats, les sollicitations extérieures, la complexité des traitements, les demandes des médecins, la faiblesse de la direction et l'insuffisance du contrôle.

Alors, nous dira-t-on, ce n'est pas la laïcisation qui est la principale cause de l'accroissement du personnel. D'autres facteurs, très actifs et puissants les uns et les autres, ont provoqué cette augmentation. Les créations d'emploi étaient de 168 par an. De 1906 à 1907 elles se sont élevées à 574.

L'objection n'est pas sans valeur et elle est, à certains égards, spécieuse. Mais on va voir qu'elle ne résiste pas à la comparaison. On ne peut, en effet, contester que le personnel religieux, même avec les auxiliaires qui doivent l'assister, est moins exigeant, et partant moins coûteux que le personnel purement laïque. Une sœur hospitalière n'a jamais réclamé de repos, elle ne compte pas les heures de service et ne les écourte pas pour sortir afin de rejoindre une famille ou se rendre à un attrait. Aucun de ces éléments de distraction n'entre en jeu quand il s'agit de ces femmes qui se donnent tout entières à leur devoir pour plaire à Dieu et servir leurs semblables. Qu'on fasse le calcul des journées de maladie chez les religieuses et les laïques, employées aux mêmes services. La comparaison sera décisive.

Un document récent permet de faire le rapprochement. C'est le *Roman d'une infirmière*, écrit par le directeur d'un établissement hospitalier, et précédé d'une préface de M. le Directeur général de l'Assistance publique.

Ce livre, publié dans une collection populaire, a donc un caractère officieux; et quoique *d'un réalisme un peu outré*, comme a dit M. Mesureur, il donne évidemment un aperçu assez exact des mœurs d'une partie du personnel hospitalier.

Nous n'oserions reproduire ici les scènes scandaleuses multipliées dans ce roman. Souhaitons qu'elles soient fortement exagérées par le romancier. Mais tout cela n'est pas inventé. La moralité la plus élémentaire manque totalement dans ce personnel qui a la mission, noble entre toutes, de soigner les malheureux. Croit-on que des femmes placées sous la direction maternelle des religieuses, comme autrefois, tomberont à ce degré d'abjection? La vertu est contagieuse, elle aussi, et elle forme une atmosphère dans laquelle les passions s'apaisent, dans laquelle les âmes se relèvent. L'influence morale des surveillantes en cornette était certaine, et si on l'a écartée, c'est au détriment de la clientèle hospitalière. *Res sacra miser*, disait la loi romaine. Un malade indigent doit être respecté par celles qui le soignent. Ceux qui liront le *Roman d'une infirmière* se demanderont avec angoisse si la laïcisation des hôpitaux a augmenté ce respect chez les infirmières actuelles, telles qu'elles se manifestent au public dans un livre autorisé.

Voici, d'ailleurs, un extrait du livre qui mérite d'être cité. C'est la profession de foi d'une infirmière : « C'est entendu, je ne m'en cache pas, j'aime la noce, c'est dans mon tempérament, dans ma nature. Mais il y a de nos camarades, et en plus grand nombre que vous ne le pensez, qui seraient restées sages si l'ennui, mauvais conseiller, ne les avait pas entraînées à tomber. Quant à la grève, vous ne la ferez pas, parce que vous ne pouvez pas la faire... Avant l'intérêt particulier, il y a l'intérêt général. Vous souffrez par la faute de la société, mais vous vivez..., il y en a qui souffrent et qui meurent..., vous devez les soigner, ceux-là, ou vous êtes indignes du métier choisi. »

Cette conception du rôle des hospitalières laïques est peut-être moderne. On nous permettra de penser que celle des Sœurs valait mieux.

Revenons, après cette digression, à la question économique :

Nous avons voulu, pendant la durée de nos fonctions dans la Commission d'assistance, au Conseil municipal, comparer des hôpitaux similaires et desservis, les uns par une association religieuse, les autres par des laïques, et nous avons trouvé des éléments de comparaison probants, à ce point qu'il n'a pas été possible de contester nos constatations.

Voici le moyen que nous avons employé. A Paris, la plupart des hôpitaux étaient laïcisés. A Lyon, ville populeuse et importante, ce sont des infirmières religieuses qui desservent les hôpitaux. Paris se prévaut de la bonne tenue de ses établissements. Lyon passe à juste titre pour un modèle d'administration hospitalière et d'enseignement médical. On peut donc, sans témérité, comparer les hôpitaux de Paris et ceux de Lyon. Nous l'avons fait en nous entourant de tous les moyens d'appréciation, au cours de l'année 1902. Actuellement, nos conclusions seraient certainement plus catégoriques encore et nos rapprochements plus décisifs.

A cette époque donc, les établissements de Lyon contenaient 4955 lits et ceux de Paris 25 869, soit cinq fois plus, à 1000 près, au profit de Paris. Or, les hospices civils de Lyon, dirigés par un conseil indépendant et autonome, dépensaient 5 787 761 francs. Ceux de Paris figuraient au budget pour 37 187 956 fr. 50, soit six fois et demie plus. La différence était de 9 249 150 francs au détriment de Paris. C'est-à-dire que l'assistance publique parisienne aurait économisé cette grosse somme si elle avait administré ses hôpitaux comme ceux de Lyon.

Des comparaisons plus précises pouvaient être faites. A Lyon comme à Paris, le premier des hopitaux s'appelle l'Hôtel-Dieu.

Mais celui de Lyon a 185 lits de plus. La dépense de l'Hôtel-Dieu de Lyon était de 1 164 101 francs. Celle de l'Hôtel-Dieu de Paris était de 1 082 624 francs. Ce dernier, avec 185 lits de moins, n'avait dépensé que 82 000 francs de moins. L'hopital de la Charité existe à Lyon comme à Paris, mais le premier a 774 lits de plus que le second. Il est deux fois plus important et cependant n'avait dépensé que 371 302 francs de plus. Tout compte fait, le personnel secondaire coûtait quatre fois plus à Paris qu'à Lyon, pour un même nombre de malades. Il était aussi beaucoup plus nombreux.

Ainsi, on comptait à l'Hôtel-Dieu de Lyon (avec 185 lits de plus) :

Service de santé, 121 personnes;
Personnel secondaire, 170 personnes.

A Paris, on comptait à l'Hôtel-Dieu (avec 185 lits de moins) :

Service de santé, 21 personnes;
Personnel secondaire, 237 personnes.

A la Charité de Lyon (avec 734 lits en plus) :

Service de santé, 48 personnes;
Personnel secondaire, 186 personnes.

A la Charité de Paris (avec 734 lits en moins).

Service de santé, 80 personnes;
Personnel secondaire, 161 personnes.

Si on faisait le même calcul pour l'année 1907, l'avantage serait encore plus grand pour les établissements de Lyon.

Mais, avons-nous dit, l'augmentation des dépenses constatées à Paris n'a pas la laïcisation pour cause unique. Une des raisons de cet accroissement, c'est le nombre des établissements qui constituent le domaine créé par la loi de 1849 et auquel elle n'a donné qu'un maître, sans conseil effectif pour l'assister et le guider au milieu d'un budget qui représente près de 70 millions.

Le nombre des établissements à diriger est de 42 et, tous les ans, le recueil des règlements et avis qui leur sont adressés forme un volume de près de 200 pages. En 1907, il a été envoyé 139 instructions, circulaires, arrêtés, etc., plus d'un tous les trois jours. Le budget général de l'Assistance publique comporte 400 pages.

Evidemment, si l'on veut faire des économies et endiguer un torrent qui grossit toujours, une nouvelle organisation est nécessaire. On reviendra un jour aux Sœurs hospitalières, quand le bon sens public aura repris ses droits et quand on comprendra, en France, comme autrefois, que l'assistance des malades doit être confiée à ceux qui n'ont pas de famille ni de préoccupations extérieures. L'infirmière laïque peut être excellente. Elle l'est

souvent, il faut le reconnaître, mais elle n'aura jamais l'abnégation, le désintéressement de la religieuse dont toute la vie est concentrée dans sa fonction, qui ne voit rien en dehors de sa maison ou de son service, et ne demande qu'à Dieu de récompenser son dévouement. Tout homme de bonne foi reconnaîtra que l'intérêt général exige dans les hôpitaux le service de femmes expérimentées, disciplinées, qui n'ont pas de maris électeurs ni de famille à élever. Comme il faut souhaiter que les laïques se marient et aient des enfants, on comprend qu'elles ne peuvent rendre les mêmes services que les religieuses. La France paraît être le seul pays du monde où cette idée est contestée, mais cela n'est pas une raison pour qu'elle soit contestable. Laissons donc passer l'orage. Les sœurs hospitalières ont été déjà chassées des hôpitaux et elles y sont rentrées. Leur rôle n'est pas fini.

Toutefois, il ne faut ni se leurrer ni se contenter d'espérances. Il n'est pas permis d'escompter à brève échéance les économies que permettraient de faire les Sœurs hospitalières et il faut chercher les moyens de réduire des dépenses excessives en remettant de l'ordre dans l'administration. C'est un des rapporteurs du budget hospitalier, M. André Lefèvre, qui le déclarait en 1899, et voici ses propres expressions : « Depuis 1879 (la laïcisation a commencé en 1878), les comptes financiers de l'Assistance publique ont toujours été en déficit. Le total s'élevait, en 1899, à 12 670 547 francs de dépenses en excédent et, pendant certains exercices, le déficit était monté à plus de 2 millions. »

Une lettre du ministre de l'intérieur, datée du 28 mars 1899, ne peut laisser aucun doute à cet égard. C'est le procès de l'administration sectaire dont le docteur Peyron fut trop longtemps l'instrument.

Depuis 1884, les comptes se sont, sauf pour deux années, soldés par des excédents de dépenses variant de 359 000 francs à plus de 2 millions.

Pour couvrir ces déficits, l'Assistance publique, au lieu de rechercher des économies, puisqu'elle ne pouvait obtenir de la Ville de Paris les subventions nécessaires au complet équilibre du budget, s'est bornée à demander les secours qui lui étaient indispensables pour l'acquittement des dépenses effectuées au fonds de capitalisation du dixième des prix de ventes d'immeubles. En dépit des recommandations du ministre de l'intérieur, elle ne s'est point arrêtée dans cette voie.

Le déficit constaté au compte financier de l'exercice 1897, soit 812 899 fr. 77, est augmenté d'un découvert aux chapitres additionnels de 1898 et porté à près de 2 500 000 francs.

Pour faire face à cet excédent de dépenses, l'Assistance publique a proposé, comme unique moyen, d'aliéner encore une partie du fonds

de réserve; or, après cette opération, le peu qui restera de ce fonds disparaîtra entièrement par suite de la nécessité de solder les dépenses complémentaires que vous avez signalées.

Cependant, le Conseil de surveillance avait multiplié les avertissements. A propos, notamment, du budget de 1897, lorsqu'il fut présenté à ce Conseil, M. Risler, rapporteur, signala le peu de sincérité du projet, l'équilibre étant obtenu, d'une part, par une évaluation absolument insuffisante des dépenses à prévoir pour les créations nouvelles et les augmentations de personnel, et d'autre part au moyen de majorations peu justifiées des revenus comme le Droit des pauvres...

Non seulement il n'a pas été tenu compte des observations formulées au moment de l'établissement des budgets, mais encore, alors que les dépenses eussent dû être serrées de très près, afin de réduire le plus possible un découvert qui s'annonçait comme presque certain, le Rapporteur a constaté un mauvais emploi de fonds. Aussi M. Risler a-t-il pu dire, à propos des chapitres additionnels de 1898, et, partant, du déficit de 812 697 fr. 77 de l'exercice de 1897 : « Cet excédent s'est trouvé augmenté par suite d'opérations arriérées, nombreuses..., et qui, pour la plupart, ne devraient pas être tolérées, car elles sont le fait de négligences coupables. » Et M. Mourier s'est exprimé ainsi au sujet des conséquences du traité passé avec la maison Genest, Herscher et Cie, pour le chauffage de l'hôpital Boucicaut : « On ne saurait contester que toute cette affaire a été suivie par le service compétent avec une impéritie coupable, avec une insouciance absolue des intérêts de l'Assistance publique. »

On peut se demander de même si la surveillance des dépenses dans certains hôpitaux s'effectue avec toute la sévérité que doit comporter la bonne gestion des biens des pauvres lorsqu'on constate que la consommation du lait varie, suivant les établissements, de 98 litres 40 à 167 litres pour 100 journées.

Dans cet ordre d'idées, vous voudrez bien me faire savoir à quoi ont été employés les 3 600 000 francs attribués par la Ville, en 1885, et les 10 000 000 de francs réservés sur le produit de l'emprunt municipal de 1885 pour grosses réparations et grands travaux.

En ce qui regarde la gestion, il vous appartient, Monsieur le Préfet, d'inviter M. le Directeur à limiter absolument les engagements de dépenses dans les bornes des crédits ouverts et de veiller à ce que les anciens errements ne se reproduisent plus.

Pour le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Le sous-secrétaire d'Etat, Signé : Jules Legrand.

La Cour des comptes a-t-elle connu ces injonctions sévères? On croirait qu'elle s'est désintéressée des questions qui concernent l'Assistance publique et a renoncé même à la soumettre à son contrôle, car le rapporteur général du budget municipal a pu dire encore, en 1907 :

En 1906, la subvention ordinaire à l'Assistance publique s'élevait à 25 956 500 francs, dont 4 243 634 francs pour les bureaux de bienfaisance.

En 1908, on prévoit 22 673 950 francs pour l'Assistance publique,

dont 1 494 834 francs pour les bureaux de bienfaisance. Mais on a dû inscrire à l'article 2 du chapitre xx, une somme de 11 641 370 fr. 10 pour les pensions aux vieillards compensée dans une limite de 1 105 825 fr. 92 par la subvention directe et complémentaire de l'Etat. (Barême C. annexé à la loi de 1905.)

Les crédits demandés sont donc au total augmentés de 7 252 995 fr. 18. Sans doute, ces 7 millions n'entrent pas tous dans le budget particulier de l'Assistance publique, mais ils sont employés par ses soins et, en secourant efficacement plus de 41 000 vieillards ou infirmes, ils viennent évidemment diminuer par ailleurs la charge des hôpitaux et des hospices.

On ne saurait donc tirer argument de cette réduction apparente de la subvention. La ville de Paris se montre au contraire plus généreuse que jamais.

En ce qui concerne uniquement l'article premier c'est, par rapport aux crédits alloués pour 1907, une augmentation de 2 226 000 francs, et c'est en vain que, pour tenter de diminuer ce chiffre, on a, au budget hospitalier, séparé le sous-chapitre XVIII en deux articles :

Article premier. — Subvention de la ville de Paris pour dépenses ordinaires.	21 179 116 fr.
Art. 2. — Subvention complémentaire éventuelle destinée à assurer l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.	650 000 fr.
Total.	21 829 116 fr.

C'est fort habilement présenté. Par malheur, cette habile présentation ne correspond pas exactement à la réalité des faits.

La lecture du budget municipal indique que la subvention fut, l'année dernière, de 20 697 950 francs.

Cette subvention contenait, en réalité, la somme nécessaire à l'application du repos hebdomadaire, et les 650 000 francs, considérés comme quelque chose de tout à fait spécial, constituaient simplement un crédit mis en réserve et constitué avec des réductions effectuées plus ou moins heureusement sur les autres sous-chapitres de façon à pouvoir appliquer la loi à partir du second semestre.

C'est donc bien une brutale augmentation de 2 226 000 francs que réclame l'Assistance publique. Nous nous trouvons dans l'impossibilité matérielle d'acquiescer à cette demande et nous allons voir qu'elle est excessive, sans entrer dans l'examen des sous-chapitres, sans empiéter le moins du monde sur les attributions du rapporteur du budget hospitalier.

La démonstration est facile à faire. Les vieillards auxquels la loi sur l'assistance obligatoire a alloué 11 641 370 francs, dans le département de la Seine seulement, n'entreront pas dans les hospices de l'Assistance publique, et, en effet, en 1907, on constate une diminution de 36 000 journées à Brévannes. Où est l'économie résultant de cette diminution de clientèle? Nulle part.

Il y a mieux. Cette diminution de clientèle se maintiendra et même s'augmentera en 1908, par l'effet de l'admission de nou-

veaux vieillards à la pension. Et cependant, dans le budget, on ne voit pas figurer l'économie de 150 000 francs résultant de ces journées en moins.

Le rapporteur général constate encore une prévision excessive de 163 000 journées dans les services hospitaliers, se chiffrant par une demande non justifiée de 599 970 francs. Ce n'est pas là le seul exemple, mais il montre que le budget des pauvres et, par suite, l'argent des contribuables, ne sont pas ménagés, comme le seraient les ressources d'une association de bienfaisance bien administrée. La Société philanthropique, qui est une assistance publique au petit pied, pourrait servir de modèle à la grande administration que la loi de 1849 a édifiée.

Comme bien on pense, la laïcisation n'a pas augmenté les ressources de l'Assistance publique. Un de ses directeurs l'avouait en 1902 : « Les dons et les legs représentent à peine 7 pour 100 de nos ressources annuelles, et nos bureaux de bienfaisance, qui partagent aux indigents plus de 7 millions de secours chaque année, ne reçoivent du public que 750 000 francs, soit 9 pour 100 des sommes qu'ils distribuent. »

Pourquoi la charité privée a-t-elle ralenti ses dons? Il n'est pas difficile de le dire. Dès l'instant où la politique est entrée à l'Assistance publique, elle a tari la source des bienfaits qui l'alimentaient. La charité se lasse quand elle voit que ses fondations sont méconnues et dépouillées. Peut-il en être autrement?

*
* *

Il faut donc envisager, dans l'état de choses actuel, les moyens de diminuer les dépenses hospitalières. Plusieurs ont été proposés.

Le premier et le plus sûr, c'est la décentralisation administrative et financière des divers établissements que comprend l'Assistance publique. L'un des plus anciens et des plus expérimentés des médecins de nos hôpitaux, le docteur Letulle, disait à cet égard :

S'il est un rouage défectueux, menaçant ruine, c'est bien le service des hôpitaux de Paris. Par une centralisation étroite et tracassière, la vie quotidienne de tous les hôpitaux et hospices relevant de l'Assistance publique est entravée, faussée même, pourrait-on dire, à un degré inimaginable. Le directeur d'un hôpital n'est qu'une sorte d'employé, délégué par les bureaux de l'avenue Victoria, sans liberté, sans initiative, toujours obligé de penser et de ne décider que de seconde main, après l'avis des bureaux, et cela, malgré l'évidente erreur commise par des chefs trop éloignés de lui, ou renseignés d'une manière insuffisante.

L'autonomie de l'hôpital, réglementée conformément à l'état actuel de nos mœurs et, on ne saurait l'oublier, de nos lois encore si incomplètes en matière d'assistance, ce serait peut être le salut pour la lourde et antique machine qui est l'Assistance publique de Paris.

Le jour, en effet, où chaque hôpital, muni de son budget annuel, libre d'effectuer dans son orbite propre presque toutes les améliorations et toutes les réformes réclamées par l'expérience et par les besoins de la région, pourra fonctionner de ses propres forces, ce jour-là verra une profonde révolution accomplie... Il faudrait que le directeur de l'hôpital fût entouré d'un nombre variable de conseillers, parmi lesquels le personnel médico-chirurgical et obstétrical de l'hôpital serait choisi et auquel on adjoindrait plusieurs personnes connues par leur dévouement, leur bienfaisance ou leur expérience administrative.

Cette Commission hospitalière serait tenue d'administrer les « biens de l'hôpital » ; ces biens s'enrichiraient, n'en doutons pas, bientôt, de dons et de legs spécialement attribués à l'hôpital et non plus à l'Administration dans son ensemble.

De cet essor nouveau imprimé à l'assistance à Paris résulteraient de nombreux avantages matériels et moraux.

L'hôpital, dans sa région, redeviendrait ce qu'il fut autrefois, au dire de nos grands-pères, une personnalité sociale connue, aimée, à laquelle les citoyens s'attacheraient, où l'on sentirait, mieux qu'aujourd'hui, vivre et fructifier cet esprit d'assistance et de solidarité qui représente comme l'âme naissante des générations prochaines.

Le Parisien ayant près de lui l'instrument nécessaire, voyant mieux comment souffrent les déshérités et comment on lutte pour soulager leur souffrance, pour obvier à leur détresse, comprendrait mieux ses devoirs à l'égard de l'Assistance publique. Il lui rendrait sa sympathie et ne lui marchanderait plus ses subsides. Le public, l'Administration et les médecins vivent dans un perpétuel malentendu. On bataille parce que l'on ne se connaît pas. Ouvrez l'hôpital au public, forcez les médecins à devenir, pour leur part, administrateurs et meilleurs économes des deniers de leur maison hospitalière, condamnez l'Administration à coopérer de fait et chaque jour avec son personnel médical. Vous réaliserez, je le répète, sans rien briser et sans fracas, une révolution féconde, et vous vous assurerez la reconnaissance éternelle de Paris, ce grand enfant sentimental et bon, qui adore ses pauvres, mais ne les connaît pas.

Plusieurs propositions en ce sens furent soumises au Conseil municipal qui les accueillit toujours avec faveur et nous avons fait voter, à la fin de l'année 1903, un projet dont l'objet était de constituer un comité de patronage dans chaque hôpital ou hospice, auprès des directeurs.

Ce comité devait être composé de la manière suivante :

Le membre du conseil de surveillance chargé de l'établissement;
Les conseillers municipaux des quartiers intéressés;
Le ou les députés de l'arrondissement;
Les médecin et chirurgien de l'établissement;

Le maire et un adjoint par arrondissement rattaché ;
Huit personnes notables désignées par les maires et conseillers municipaux intéressé.

Nous avions ajouté les deux dispositions suivantes :

Art. 2. — L'architecte, le pharmacien et l'économe pourront être appelés au comité de patronage avec voix consultative.
Art. 3. — Le comité de patronage sera chargé de présider à l'emploi des fonds affectés au budget de l'établissement;
Contrôler la réception et la distribution des denrées et produits pharmaceutiques, instruments, matières premières, etc.;
Concourir au maintien de la discipline dans le personnel:
Etudier et proposer les améliorations d'ordre matériel, bâtiments et services;
Faire un rapport à l'administration et au conseil de surveillance, aux points de vue financier et moral.

Une proposition du même genre avait été déposée par M. Léon Bourgeois, lors de son entrée au Conseil de surveillance. En voici quelques extraits :

Pour la moindre réparation, pour une fenêtre que le médecin voudrait condamner, il faut :
1° Que le directeur d'établissement écrive au directeur général;
2° Que le directeur général requière l'avis de l'inspecteur;
3° Que l'inspecteur fasse une enquête et un rapport;
4° Que l'architecte ou l'ingénieur présente un devis;
5° Qu'enfin l'exécution de ce devis soit autorisée par le directeur général. Il résulte de cette correspondance interminable et de toutes ces complications, que, bien souvent, le travail a perdu une partie de son utilité lorsqu'il est autorisé, ou, encore, que des accidents se produisent, faute d'une autorisation suffisamment rapide.
On pourrait, semble-t-il, remédier à cet inconvénient par un moyen assez simple : le crédit global d'entretien serait réparti annuellement entre les divers hôpitaux; les travaux d'entretien de chaque hôpital seraient autorisés, dans la limite de ce crédit, par le directeur de l'établissement, et sous la responsabilité de cet agent; ils seraient d'ailleurs évalués et exécutés sous la direction des architectes ou de l'ingénieur de l'Administration, et l'on concilierait ainsi les exigences d'une centralisation rationnelle avec les avantages de la rapidité, de l'opportunité et de l'utilité; les besoins seraient satisfaits presque aussitôt qu'ils seraient nés, les établissements seraient véritablement entretenus comme ils doivent l'être, c'est-à-dire au jour le jour.
Ceci conduit à une troisième observation beaucoup plus générale, et d'une portée beaucoup plus grande. Il apparaît qu'on pourrait fortifier, pour ainsi dire, la vie de chaque établissement, en élargissant le cercle des réunions mensuelles du corps médical et administratif, en y faisant entrer quelques personnalités étrangères, sinon à la bienfaisance, du moins à l'Administration, par exemple, un représentant de la municipalité d'arrondissement, ou encore diverses personnes notoirement passionnées pour le bien public et qui apporte-

raient généreusement à l'hôpital les conseils qu'autorise l'expérience et les secours qu'inspire la solidarité. Parmi ces personnes, beaucoup ignorent quel serait le meilleur placement de leurs libéralités; d'autres s'effrayent à la pensée qu'un don minime ira se perdre, pour ainsi parler, dans la caisse de l'Administration centrale et ne profitera pas aux pauvres et aux malades d'un quartier donné. Pour tous ceux-là, ce serait évidemment une satisfaction et un plaisir que de pouvoir exercer leur activité bienfaisante, dans le quartier même où ils exercent leur activité industrielle, commerciale ou mondaine; et il y aurait, en même temps, tout profit pour l'Assistance publique. Enfin, à ces collaborateurs d'un nouvel ordre, on ferait sagement d'ajouter quelques dames; celles-ci apportent, dans l'exercice de la bienfaisance, une finesse et un tact particuliers; c'est par elles que l'on pourrait connaître ce qui échappe généralement aux hommes, et ce qui constitue la partie la plus délicate de la vie hospitalière; l'orateur veut parler des rapports courants entre les malades et les infirmières. Ces rapports ne sont pas ce qu'ils devraient être; l'intervention et l'ingéniosité de quelques femmes de cœur suffiraient souvent à les améliorer.

Ces observations sont intéressantes à deux points de vue. D'une part, elles montrent l'intérêt pratique de la décentralisation réclamée par le Conseil municipal et souvent même votée par lui. D'autre part, elles contiennent un aveu qu'il convient d'enregistrer.

M. Léon Bourgeois fait discrètement le procès de la laïcisation, en constatant que les rapports entre les malades et les infirmières ne sont pas ce qu'ils devraient être. Cette déclaration est grave et significative. Il en résulte à l'évidence que les femmes dévouées qui s'appelaient les Sœurs des malades n'ont pas été remplacées à leur chevet. Peut-on demander à un personnel salarié les sentiments que les religieuses tiennent de leur mission même? La nature des choses et les situations s'y opposent et l'on peut dire que cette phrase, écrite par un homme politique considérable, contient en germe l'acte d'accusation qui sera dressé un jour contre l'œuvre néfaste et cruelle de la laïcisation.

Elle a aggravé les charges imposées aux contribuables et n'a pas donné aux malades les concours qui leur étaient autrefois assurés.

Tenons-nous-en cependant au régime économique.

Cette organisation nouvelle, appelée révolution par M. le Dr Letulle, ne serait, d'ailleurs, qu'une restauration des errements passés. Voici, en effet, d'après dom Felibien et Lobineau, comment était composé le conseil qui administra l'Hôtel-Dieu au commencement du dix-septième siècle.

« L'archevesque de Paris en est le premier administrateur honoraire, avec les premiers présidents du Parlement, de la Chambre des comptes et des aydes, du procureur général du Parlement, le lieutenant de police et le prévost des marchands. Il y a, outre cela, douze bourgeois de Paris, administrateurs comptables, présentés par le bureau de la ville et instalez par le Parlement auquel ils font serment. »

On voit que l'ancien régime faisait une large part à l'élection et laissait au principal des hôpitaux de Paris la plus large autonomie; c'est la loi de 1849 qui a brisé la tradition. Il est évident que ce système ne pourrait avoir que des avantages pour la population. Il est facile de les faire apparaître.

Côté économique. — Ainsi entouré d'un réseau de protections puissantes et effectives, chaque établissement hospitalier verrait certainement ses dépenses diminuer. La surveillance constante d'administrateurs zélés éviterait les gaspillages et les coulages qui sont la plaie des services publics. Une organisation plus rationnelle et plus simple amènerait aussi des économies de matériel et de personnel. Enfin, en ce qui touche la nourriture et le traitement des malades, on verrait se créer une véritable émulation entre les différents établissements, au grand profit de leur clientèle. Les administrateurs, pour assurer la liberté de conscience, auraient le droit de mettre des religieuses dans certaines salles et les malades seraient, autant que possible, écoutés dans leurs préférences.

D'autre part, l'administration autonome trouverait certainement des ressources supplémentaires dans sa circonscription même. Bien des gens, qui ont de la fortune et de la bonne volonté, mais ne s'occupent guère de l'œuvre générale de l'Assistance publique, s'intéresseraient à des établissements fonctionnant sous leurs yeux et ayant une personnalité locale. Aujourd'hui, les testateurs qui consacrent leur mémoire par des dons aux hôpitaux sont bien rares, à l'encontre de ce qui se faisait autrefois, alors que tous les testaments contenaient un legs de bienfaisance. Les sentiments de charité, ou, suivant la formule du jour, de solidarité humaine, ont-ils changé? Certainement non. Mais l'Assistance publique est impersonnelle et lointaine. Des préjugés l'entourent qui constituent autour d'elle comme un nuage défavorable. Le contact les dissiperait bien vite. L'expérience des siècles passés, comme celle des temps présents, montre que la bienfaisance privée alimente sans relâche les établissements libres qu'elle a fondés. On attirerait les donateurs en ouvrant largement les portes devant eux, en leur faisant une part d'influence dans les comités, en leur

permettant de contrôler l'emploi de leurs libéralités, d'en constater les résultats. Des œuvres annexes et auxiliaires pourraient ainsi se constituer pour seconder l'effort de l'Assistance publique et diminuer ses charges. Une maison populaire et à bon marché diminue notablement la clientèle des hôpitaux. Les sociétés de contruction de logements ouvriers sont les plus précieuses alliées des services hospitaliers. L'idée n'est pas encore vulgarisée, mais elle gagne du terrain tous les jours.

Quand on consulte les budgets annuels de la bienfaisance officielle, budgets toujours croissants, on constate que l'administration succombe sous le poids des charges, qu'elle est impuissante à alléger. On ne peut vraiment prétendre que les impôts, déjà si lourds à Paris, suffiront toujours à combler les déficits du budget de l'Assistance publique. Les dons et les legs, si abondants à Lyon ou à Lille, sont une ressource puissante auxquels on doit faire appel, qu'on peut même provoquer en intéressant la population à ses hôpitaux et à ses hospices. L'inscription sur les murs des noms des donateurs est un excellent moyen d'action. On l'a employé ailleurs avec succès. Nous avons demandé et fait voter par le Conseil municipal qu'il en serait de même à Paris, et cependant rien n'a été fait encore. En matière de bienfaisance, il faut écarter les théories creuses et chercher le résultat pratique, c'est-à-dire l'argent, qui est le nerf de la guerre aux malades et à la misère. Il n'est ni déshonnête, ni malséant de montrer à la population souffrante quels sont ceux qui viennent à son secours. On inscrit bien sur les murs les noms de ceux qui meurent à son service et, s'ils sont laïques, on leur donne un coin de cimetière.

Une délibération du Conseil municipal actuel a enlevé aux Sœurs hospitalières ce modeste témoignage d'admiration et de reconnaissance. Nous la signalons aux hommes de cœur.

Enfin, au point de vue économique encore, l'emploi des fonds serait mieux assuré, puisque le comité y présiderait avec impartialité et discernement. On ne verrait plus, comme aujourd'hui, des chefs de service, influents auprès de l'administration centrale ou de l'assemblée municipale, attirer à eux des ressources qui appartiennent à tous, dans l'intérêt des malades, et qui sont refusées ou disputées à d'autres.

La surveillance des pharmacies et cuisines, que des inspections officielles sont impuissantes à assurer, serait bien facile à établir avec le concours d'hommes entendus et rompus aux affaires, comme Paris en compte par milliers.

Côté médical. — Les médecins, avant les conseillers munici-

paux, ont réclamé l'autonomie des différents établissements où ils soignent les malades de Paris. Les observations du corps médical ont déjà été résumées dans un rapport que nous avons consacré, en 1904, aux réformes hospitalières. Mais elles n'ont rien perdu de leur actualité, car elles fournissent la solution d'une question qui s'est récemment posée : celle de l'enseignement libre dans les hôpitaux.

La participation directe et effective du corps médical à la gestion d'un établissement hospitalier aurait des avantages matériels et moraux fort appréciables. Evidemment, elle comporterait, de la part des médecins, un séjour plus ou moins prolongé dans un hôpital ou hospice déterminés. On pourrait ainsi réduire le nombre de ces perpétuelles mutations qui sont si onéreuses pour le budget hospitalier, en raison des changements de personnel et même d'appareils que chaque déplacement entraîne. D'autre part, le médecin attaché à une maison, non pas seulement par son dévouement professionnel, mais encore par son rôle de collaborateur, d'associé à l'administration, de surveillant, enfin, serait certainement plus économe et se ferait un point d'honneur de restreindre certaines dépenses d'objets de pansement et d'outils qui peuvent être diminuées sans que le service en souffre. Une salutaire rivalité amènerait bien vite ce résultat, dont la nécessité ne saurait être contestée. Nous trouvons, en effet, dans le rapport de M. Henri Rousselle sur le budget de l'Assistance publique pour 1908, cette constatation :

« La dépense relative aux appareils, instruments de chirurgie et objets de pansement était, en 1902, de 1 399 247 fr. 43. Elle s'est élevée, pour 1906, à 1 807 439 fr. 74. L'écart de 408 192 fr. 31 représente près de 30 pour 100 en quatre ans, alors que la population hospitalière n'a pas augmenté de 2 pour 100.

« En 1902, on dépensait 6283 kilomètres de gaze mousseline. En 1906, la consommation dépassait 8809 kilomètres, et l'augmentation de la dépense se chiffrait par 155 000 francs. »

Quand on ne s'attache pas à une maison, quand on la considère comme un abri passager, pense-t-on à faire des économies? Il serait cependant nécessaire d'y songer, car le prix de la journée de malade (médecine ou chirurgie), s'est élevé, en 1906, à 4 fr. 45, alors qu'il est de 2 fr. 50 à l'hôpital chirurgical de la Société philanthropique, fondation Gouin. En associant les médecins à la gestion des établissements auxquels ils sont attachés, on pourrait espérer restreindre les frais croissants qu'entraîne le personnel médical. Ces frais, de 1892 à 1907, ont grossi de 78 pour 100, passant de 1 741 215 francs à 3 097 970 francs, alors que le

nombre des malades ne croissait que de 20 pour 100. Une augmentation de ce genre ne s'explique pas.

Participant à l'administration d'un hôpital, le médecin serait certainement plus attaché, sinon plus dévoué à sa clientèle hospitalière, à son service, à son personnel. Il serait presque nécessairement amené à résider dans les environs de l'établissement et verrait ainsi s'étendre ses relations et son influence. Il pourrait intéresser aisément les malades riches qu'il aurait soignés à la clientèle pauvre qui a besoin de l'hôpital. Quel patronage vaudrait celui-là? Enfin, le médecin deviendrait le collaborateur du directeur pour le choix, l'instruction et la direction du personnel subalterne, dont le recrutement sera de plus en plus difficile.

Ce ne sont pas là de simples hypothèses, ni seulement des espérances. On peut affirmer que le médecin administrateur serait peu disposé à quitter l'établissement dans lequel il aurait vécu, grandi et où il aurait pu réaliser des améliorations et des bienfaits. Avec un corps médical plus stable, l'hôpital décentralisé serait tout préparé pour la fondation de l'hôpital *école pratique*, instrument essentiel d'enseignement professionnel, qui existe à Londres et à Berlin. Déjà, un mouvement se dessine en faveur de l'enseignement médical libre, et l'année 1908 verra sa naissance et son développement, à l'appel de M. Lucas-Championnière et d'un grand nombre de ses confrères. On a fait remarquer, avec raison, que les conseils locaux connaissant leur circonscription, pourraient mieux se défendre contre les abus ruineux de l'hospitalisation des non indigents au profit des malheureux, puisque c'est à ceux-là seuls que l'hôpital gratuit doit être réservé. Les enquêtes concernant les ressources des malades seraient plus aisées et plus efficaces. Le directeur, défendu contre les sollicitations par son conseil, pourrait taxer au prix coûtant les traitements usurpés par les personnes indiscrètes qui ont réussi à pénétrer dans l'hôpital. N'est-il pas juste de faire payer le service rendu à ceux qui peuvent payer?

Déjà, en 1894, un des rapporteurs du budget de l'Assistance publique, M. Navarre, pouvait dire :

« Bientôt Paris ne sera plus seulement la capitale, mais aussi l'hôpital général de la France.

« Enfin, par suite des améliorations apportées dans les services hospitaliers et peut-être aussi à cause du coût des opérations chirurgicales, la clientèle des hôpitaux s'agrandit dans le sein même de la population parisienne et, de plus en plus, des personnes jouissant d'une certaine aisance se présentent aux consultations gratuites, sollicitent leur admission gratuite et obtiennent parfois un tour de faveur.

Tout le monde sait encore qu'à cette heure l'Assistance paye les frais de la moitié des accouchements qui se font à Paris. Cet amoindrissement dans la répulsion pour l'hôpital constitue une véritable transformation dans les mœurs, transformation dont les effets se font également sentir dans le domaine de l'enseignement public. Des chefs de famille suffisamment aisés pour payer les frais de scolarité de leurs enfants bénéficient dans nos écoles de la gratuité de l'enseignement et des fournitures scolaires. Cette évolution se produit avec lenteur, il est vrai, mais elle se manifeste clairement quand on compare le présent au passé. C'est là peut-être un des symptômes de la poussée vers un ordre social nouveau. »

C'était très exact. La tendance actuelle est à l'économie et les contribuables cherchent en masse à se décharger des obligations comme des dépenses qui leur incombent légitimement, sur l'Etat ou sur les villes. De là l'accroissement vraiment effrayant de tous les budgets.

Citons, à l'appui de ces observations, une anecdote des plus instructives que nous empruntons au rapport présenté au congrès de 1900 par M. le docteur de Grissac, sur l'hospitalisation des gens aisés :

« Laissez-moi vous raconter un fait qui m'est personnel. L'année dernière, me trouvant faire une saison à Vichy, je rencontrai, à table d'hôte, dans la maison où j'étais descendu, une dame fort élégante, femme d'un négociant en grains de Paris. Un matin, à déjeuner, la dame en question faisait admirer à sa voisine de table un superbe bracelet.

« C'est un cadeau de votre mari, lui dit son interlocutrice. — Oui et non, répondit-elle. Voilà. Je devais subir une opération chirurgicale grave; mon mari mit à ma disposition la somme de 3000 francs pour me faire opérer; mais, sur les conseils d'une amie, au lieu d'entrer dans une maison de santé, comme il était convenu avec mon docteur, je m'habillai en pauvresse, donnai une adresse fausse où, moyennant 10 francs, on a donné des renseignements sur moi. J'ai été opérée par un des plus habiles chirurgiens de Paris et, avec les 3000 francs donnés par mon mari, j'ai pu me payer le magnifique bijou que vous voyez. »

L'histoire, nous dit le docteur de Grissac, est absolument véridique. Elle ne doit pas être isolée et elle explique les dépenses considérables faites pour des instruments et des objets de pansement qui ne devraient servir qu'aux malheureux.

Rôle de l'administration centrale. — La décentralisation hospitalière, réclamée par tous ceux qui s'occupent de l'Assistance publique, ne romprait pas le lien qui rattache à la direction centrale les nombreux établissements régis par la loi de 1849. Elle

lui laisserait son rôle tutélaire et général, en l'affranchissant de mille détails inutiles qui occupent un personnel considérable et le détournent de ses vraies préoccupations.

Sait-on que le ministère de l'intérieur a seulement 291 employés de tous grades auxquels il alloue un peu plus de 1 200 000 francs et que l'Assistance publique, restreinte au département de la Seine, compte 1105 employés en 1908, contre 597 en 1892. L'augmentation de 508 personnes représente 85 pour 100. Or, la dépense afférente à ce personnel est de 3 704 545 francs. Elle s'est accrue de 1 554 803 francs, soit de 72 pour 100 depuis 1892.

On n'imagine pas ce que comporte de papiers et d'écritures cette lourde machine, actionnée par tant de bras. Les impressions, frais de bureau, etc., entraient dans ce total, en 1906, pour 341 132 francs. Or, avec la décentralisation des établissements, on diminuerait la dépense de l'administration centrale au moins de moitié, puisque les écritures seraient faites dans chaque établissement et contrôlées seulement au siège central qui serait chargé de préparer les budgets spéciaux à chacun d'eux. Chaque hôpital, possédant son budget distinct, aurait un compte ouvert dans les magasins centraux toujours soumis à la Direction et régis par elle. Le système des marchés et fournitures qui fonctionne actuellement pourrait être conservé, la répartition et l'emploi étant seulement attribués au comité local. Quel serait alors le rôle de la Direction? Elle donnerait l'impulsion, exercerait la surveillance et servirait de lien entre tous les organes de l'administration. Mais elle n'aurait plus à intervenir dans les questions les plus minimes, comme elle fait aujourd'hui, réduisant les directeurs d'hôpitaux à une fonction presque mécanique. Un d'eux, chargé d'un des grands établissements de Paris, nous racontait qu'il passait ses matinées à signer 1500 bons. Mais ces bons avaient un voyage à faire avant de revenir sous la forme d'une béquille ou d'un bandage et l'on a vu des infirmes retenus à l'hôpital pendant six semaines, à 4 fr. 45 par jour, parce que la jambe de bois qui leur était destinée ne revenait pas. Sur le bon du directeur, directement transmis, elle serait arrivée en trois jours, sans doute. Le fait est fréquent dans les hôpitaux.

Voilà donc la Direction libérée de cette besogne inutile et stérile. Elle peut exercer son action par de fréquentes visites dans les hôpitaux qu'elle doit tenir en haleine. Elle agit encore en examinant les procès-verbaux des séances de chacun des comités locaux et suit pas à pas leur œuvre sans la troubler, s'il n'y a pas d'erreur commise. A la fin de l'année, elle réunit tous les comptes et dresse le budget général, puis les budgets spéciaux

qui sont la résultante des comptes spéciaux de l'exercice écoulé. C'est ce qui se fait pour les vingt bureaux de bienfaisance de Paris.

Entre temps, elle s'occupe, non pas seulement de traiter et de guérir les malades, mais encore de prévenir la maladie. Est-il une mission plus noble et plus salutaire que celle-là? En est-il une qui rentre mieux dans les attributions de l'Assistance publique moderne?

C'est ainsi que nous comprenons son rôle avec ses divisions : l'enfance, l'adulte malade ou dément, la vieillesse. Ce sont là les chapitres où l'administration supérieure écrit les résultats obtenus et les réformes à opérer, les progrès à réaliser. Elle a réellement le caractère d'une Académie de la bienfaisance et son rôle grandit, sans que son personnel s'augmente.

Sait-on ce que fait l'Asssitance publique pour les enfants? Elle recueille et élève ceux qui sont abandonnés. Elle soigne ceux qui sont malades. Mais le service des crèches lui échappe et cependant c'est là de l'assistance au premier chef. On compte à Paris et dans le département de la Seine près de 50 crèches. Aucune d'elles n'est surveillée directement par les représentants de l'Assistance publique.

Les tuberculeux sont nombreux à Paris et payent à la mort, tous les ans, un douloureux tribut qui se chiffre par 12 500 décès. On ne les guérit presque jamais, quand le mal a atteint une certaine gravité, mais on peut les abriter et les éloigner du reste de la population pour éviter la contagion. A cet effet, nous avons fait voter, en 1903, l'établissement d'un vaste asile pour ces malheureux, comme le demandaient les médecins. La délibération du Conseil municipal est restée lettre morte. L'assainissement des habitations parisiennes serait la meilleure des méthodes pour prévenir la tuberculose qui tue dans certains quartiers populeux 114 personnes sur 10 000. C'est à peine si l'Assistance publique a commencé à prêter des capitaux aux sociétés d'habitation à bon marché, qui sont ses meilleurs auxiliaires. Et cependant, le Conseil municipal l'y invitait en 1903; et cependant, sa fortune mobilière, constituée par la charité privée, s'élève à 120 millions.

On pourrait citer bien d'autres défaillances de cette administration devenue pléthorique et qui éclate dans le cadre de la loi de 1849. Elle n'a ni souplesse, ni initiative, ni esprit d'économie et dépense beaucoup trop en frais de personnel dont les malheureux ne profitent pas. La preuve, à cet égard, est faite et ne sera pas détruite. Le vice, d'ailleurs, est général dans les administrations publiques. On n'y a pas souci des sacrifices imposés à la population qui alimente le budget. De grandes réformes sont donc

nécessaires et il faut les faire promptement. Une nouvelle organisation doit remplacer l'ancienne, désormais usée et caduque, comme la machine vieillie, qui consomme trop et marche mal, doit céder la place à un moteur neuf. On peut répondre à tous les besoins en remaniant l'institution. Nous avons indiqué un des moyens d'obtenir ce résultat, auquel tous les électeurs de Paris devraient s'employer.

Nous pensons que la lecture de nos observations leur permettra aussi de juger l'œuvre de la laïcisation qui vient de s'achever. Pour tout homme impartial, l'expulsion des Sœurs a eu d'abord cette conséquence que les dépenses ont augmenté considérablement. Les malades sont-ils mieux soignés? Non certainement. Tous les directeurs des établissements de l'Assistance publique, quand on leur pose la question, répondent que les Sœurs, en dehors des sentiments qui les animent, ont plus de discipline, plus de soumission que les laïques. Elles savent obéir et ne discutent jamais. Un souvenir permettra d'en juger. Il nous a été fourni par le chef d'un des établissements que l'Assistance publique administre.

Le typhus apparaît dans cette maison. Un cas grave s'est produit et il faut soigner le malade. Une infirmière appelée fait observer au directeur qu'elle a des enfants et qu'elle va rapporter la maladie chez elle. Il fallut un ordre formel pour vaincre cette appréhension, cependant explicable. Une religieuse n'aurait jamais hésité ni surtout réclamé, nous disait le témoin de cette scène. La laïcisation a donc été deux fois mauvaise. Elle a aggravé les charges de l'Assistance publique et privé les malades de soins dévoués. Elle leur enlève encore un appui moral que les apôtres de la libre-pensée n'ont pas fait oublier.

Le malheureux qui meurt sur un lit d'hôpital, loin des siens, abandonné des hommes, était souvent réconforté par la parole ou même par la vue de cette femme qui le soignait au nom de Dieu. On le laisse maintenant tout seul et, s'il n'a pas signé, en entrant, un bon de confession, on éloigne même le prêtre de son chevet.

C'est là, paraît-il, la consécration des principes de la liberté de conscience. Ceux qui connaissent les hôpitaux et leur clientèle misérable diront : c'est de l'intolérance cruelle.

Ambroise Rendu,
Ancien président de la commission de l'Assistance publique.

T.-A. EDISON, INVENTEUR

En 1889, Edison déposait comme témoin devant un tribunal de New-York. Lorsque le président, conformément aux usages, lui demanda « quelle était sa profession », il répondit brièvement : « Inventeur. »

Inventeur! Il faut que le mot sorte de la bouche de celui que le public américain appelle « le sorcier de Menlo Park » pour ne pas provoquer un sourire. Nous avons en France des savants qui, quelquefois, s'illustrent par une découverte : nous hésiterions à les affubler du nom d'inventeurs. N'est-ce pas parce que cette appellation est réservée à ces vieux fous que nous peignent si volontiers théâtre et romans populaires : ruinant leurs familles par des dépenses insensées pour leurs inventions, trouvant quelquefois des choses pratiques, mais incapables de s'y arrêter, et entraînés toujours par un vertige de l'irréalisable? Ce type est un poncif sur lequel il est inutile d'insister longuement.

Voilà pourtant un homme qui n'hésite pas à prendre ce nom tellement décrié chez nous d'inventeur, et qui, du coup, l'impose à notre respect et à notre admiration. Bien mieux : si peu que l'on sache de sa vie, — même si l'on ignore qu'il a pris trois mille brevets d'invention — on sent qu'aucune autre désignation ne conviendrait à Edison.

Il est l'*inventeur* de profession, l'inventeur en soi, dirait-on, si on voulait employer le jargon kantien. Et le fantoche que popularisent nos romans-feuilletons n'est que la caricature de cette figure.

D'une étude psychologique d'Edison « inventeur », on peut espérer tirer quelques renseignements sur le mécanisme mystérieux qui fait naître dans un esprit ces idées géniales dont l'humanité bénéficie ensuite; n'est-ce pas une recherche attrayante que de suivre une « invention » depuis le moment où jaillit l'étincelle divine jusqu'au jour où la réalisation pratique de la pensée a fait entrer dans le domaine public ce qui a été l'éclair illuminant l'esprit d'un seul homme? Et surtout n'est-il pas important de savoir quelle est la part du génie et celle du travail patient dans une invention?

Il y a là une étude qui ne manque pas de portée morale ni de signification sociale. Nous voudrions l'esquisser en nous aidant d'un livre qui vient de paraître : *Thomas-Alva Edison, soixante ans de la vie d'un inventeur*, par M. P.-A. Jones.

Commençons par indiquer brièvement les principales étapes de la vie de notre héros. Thomas-Alva Edison est né le 11 février 1847, à Milan (Ohio). Son père, après avoir été colon au Canada, avait émigré aux Etats-Unis, où il menait une vie modeste et laborieuse. Sa mère avait été institutrice : c'était une nature fine et cultivée : « Je ne la gardai pas longtemps, dit un jour Edison, mais pendant le peu de temps que je la connus, elle exerça sur moi une influence qui durera toute ma vie. Jamais je ne cesserai de sentir les heureux effets de la première éducation qu'elle me donna. Si elle n'avait pas été près de moi, avec la bonne opinion qu'elle avait de moi, sa foi en mon avenir à un moment critique de mon existence, je ne serais jamais devenu un inventeur. » Edison ressemblait à sa mère d'une manière frappante : ceux qui l'ont connue estiment que c'est d'elle qu'il tient son génie.

Lorsque le jeune Tom Edison atteignit l'âge de onze ans, il chercha de quelle manière il pourrait, par son travail, alléger les charges qui pesaient sur sa famille. Il se résolut à vendre des journaux : mais déjà ici se montre chez l'enfant la sûreté de coup d'œil de celui qui devait être un jour « le sorcier ». Le métier de crieur de journaux dans la rue lui paraissait avec raison précaire, pénible et peu lucratif. Au contraire, il voyait un poste avantageux à créer dans les chemins de fer : et il demanda à l'administration du Grand Trunk Railroad, l'autorisation de vendre sur les trains circulant entre Port-Huron et Détroit, journaux, livres, magazines, bonbons, etc. Cette permission lui fut aussitôt accordée, et voilà notre héros, à onze ans, à la tête d'une entreprise qui lui laisse de 20 à 25 francs de bénéfices par jour.

Il y a trois heures de chemin de fer entre Port-Huron et Détroit, et c'est le même train qui faisait le va et vient entre les deux villes. Le wagon des bagages y était divisé en trois compartiments : un pour les malles, un pour la poste; le troisième fut abandonné au jeune marchand de journaux : il y installa un laboratoire de chimie et de physique et une imprimerie.

Edison était en excellents termes avec les télégraphistes des différentes stations de la ligne où circulait son train : lorsqu'ils avaient transmis une nouvelle importante, volontiers ils la lui racontaient. L'enfant eut l'idée de tirer parti de ces informations et de vendre aux voyageurs une feuille où ils trouveraient les

dernières dépêches. Un hôtel venait de faire faillite à Détroit, qui possédait une machine pour imprimer ses menus : le jeune Tom Edison l'achète et dans son wagon à bagages il rédige, compose et imprime le *Weekly Herald*, qui paraissait le samedi soir.

Un seul exemplaire de ce journal a été conservé. Il est dans le cabinet d'Edison enfermé entre deux plaques de verre. C'est le numéro du 3 février 1862. En voici le titre exact :

LE WEEKLY HERALD
publié par A. Edison.
PRIX
8 cents par mois l'édition hebdomadaire.

Le journal est de la taille d'un grand mouchoir. Des nouvelles du Grand Trunk Railway y occupent une place considérable; quelques événements locaux y sont signalés : les naissances, les objets perdus, les diligences correspondant avec les trains, et surtout les cours commerciaux des marchés des villes voisines occupent les principales rubriques. Il y a même une partie philosophique et littéraire; on y trouve la réflexion suivante : « La Raison, la Justice et l'Equité n'ont jamais assez de poids sur la terre pour gouverner les conseils des hommes », où se révèle la jeunesse de l'éditeur-rédacteur en chef-imprimeur-vendeur du *Weekly Herald*. Si Edison était resté journaliste il aurait certainement été un des premiers de sa profession. Mais déjà sa vocation se faisait sentir et l'entraînait ailleurs : elle devait d'abord lui causer une cruelle mésaventure.

La vente des journaux, la confection du *Weekly Herald* n'étaient pas capables d'occuper ni de satisfaire l'esprit chercheur de Master Edison. Ce qu'il aimait, c'était de s'enfermer dans sa « cambuse » — c'est ainsi que les employés du chemin de fer désignaient son compartiment réservé; là, il avait quelques piles électriques, quelques substances chimiques, quelques appareils simples, et il expérimentait. Il étudiait déjà surtout l'électricité vers laquelle l'entraîna toujours une vraie passion.

Un jour qu'Edison travaillait en son laboratoire roulant, un violent cahot lui fit tomber des mains un flacon renfermant du phosphore. La bouteille se brise et voilà le plancher du wagon qui prend feu. Le conducteur du train, — un nommé Alexandre Stevenson, — était un Ecossais énergique jusqu'à la violence. Il s'occupa d'abord d'éteindre avec quelques seaux d'eau l'incendie commençant. Mais à la station suivante, celle de Mont-Clément, il jeta pêle-mêle sur le quai presse à imprimer, appareils de télégraphie, bouteilles et éprouvettes; bref, tout le contenu du premier laboratoire qu'ait eu Edison.

L'enfant n'essaya plus de recommencer ses expériences dans le train : mais il n'y renonça pas. Nous le voyons pendant les années qui suivent établir un télégraphe entre la maison de son père et celle d'un de ses camarades située tout près, puis, sous la direction du chef de station de Mont-Clément, un de ses amis, il étudie à fond le métier de télégraphiste. A quinze ans, il est engagé comme télégraphiste de nuit à la station de Port-Huron. Il débutait ainsi dans le seul métier qu'il devait jamais exercer avant celui d'inventeur, et sa première découverte devait être dans le domaine de la télégraphie. Dans les *Affinités électives*, Gœthe prétend qu'à travers toutes les vicissitudes et les aventures d'une destinée humaine on peut toujours trouver un fil conducteur qui fait l'unité et la marque de cette vie, comme dans les cordages de la marine britannique il y a un filament rouge si intimement mêlé avec toutes les fibres qu'on ne peut jamais l'en séparer et qu'il en fait reconnaître et identifier aussitôt le moindre segment : dans la vie d'Edison ce fil est un fil électrique.

Voilà donc notre jeune électricien avec un emploi lui rapportant 125 francs par mois; ses fonctions n'étaient ni très difficiles ni très pénibles : il devait signaler le passage des trains. Mais son service était la nuit et pour s'en acquitter convenablement il aurait fallu dormir le jour. Or, pendant le jour, Edison travaillait d'arrache pied dans son laboratoire : comme conséquence inévitable, il tombait de sommeil la nuit, s'endormait et laissait passer les trains sans les signaler. Son chef de service s'en aperçut vite et afin de s'assurer que l'employé de Port-Huron ne dormait pas il lui imposa de lui télégraphier toutes les demi-heures, — à l'heure et à la demie, — la lettre A de l'alphabet Morse.

Cela gênait fort le jeune Edison : il s'était arrangé pour faire quelques sommes entre les trains : un réveil, mis à l'heure de leur passage suivant l'horaire, lui permettait de les signaler sans avoir besoin de rester éveillé toute la nuit : mais avec l'obligation d'envoyer un signal toutes les demi-heures la combinaison devenait impraticable et il fallait renoncer à dormir la nuit, c'est-à-dire à expérimenter le jour, ce que Edison ne voulait à aucun prix.

Voici comment il s'en tira : sur la pendule de son bureau il disposa deux petits leviers à l'heure et à la demie. La grande aiguille toutes les fois qu'elle heurtait un de ces bras fermait un circuit électrique : le courant mettait en mouvement un petit appareil disposé au dessus du télégraphe Morse : cet appareil expédiait la lettre A, puis le système se déclanchait jusqu'à la demi-heure suivante. Cela fonctionna parfaitement jusqu'au jour

où un inspecteur en tournée assista au spectacle singulier de ce télégraphe envoyant automatiquement les signaux. Il fut plein d'admiration pour le génie du jeune Edison. Mais comme son rôle était de signaler les retards de trains, les événements imprévus, etc., bref de remplir des fonctions dont aucun automate ne peut s'acquitter, l'inspecteur réveilla l'inventeur et le mit à la porte...

Edison commence alors une vie errante qu'il mène toujours en partie double. Nous le voyons télégraphiste à Sarnia, à Stratford (Canada), à Indianapolis, à Cincinnati, à Memphis, à Boston. Mais toujours l'intérêt de son existence est dans les expériences qu'il poursuit chez lui, ou dans un petit atelier qu'il se loue; il emploie tout le temps, tout l'argent dont il peut disposer à acheter des livres et des instruments.

Un jour il se procure les ouvrages de Faraday sur l'électricité; il les porte chez lui en revenant de son bureau à 4 heures du matin et commence aussitôt à les lire, il travaille sans interruption jusqu'à son dîner et déclare en se mettant à table à un de ses amis : « Adams, j'ai tant à faire et la vie est si courte qu'il faut que je me dépêche ». Sur quoi il avale hâtivement quelque nourriture et va se remettre au travail.

C'est dans cette période de sa vie que se place sa première invention patentée. Comme télégraphiste, il avait eu à transmettre des comptes rendus des séances du parlement, et il avait souvent été frappé du temps que prenait le compte des voix, des erreurs qui pouvaient se produire, des tours de passe-passe qui se faisaient. Il inventa donc une machine à voter. Chaque membre de l'assemblée n'avait qu'à pousser un bouton placé d'un côté de son pupitre et il enregistrait par là son nom, sur un ruban de papier préparé chimiquement, parmi les *oui* ou les *non*. Le courant faisait en même temps mouvoir un compteur qui totalisait les votes. On avait donc la liste des votants avec le sens de leur vote et le total dans chaque parti : le tout automatiquement, instantanément, sans erreur ni fraude possible.

Edison avec son appareil alla trouver le président des commissions du Congrès à Washington. Celui-ci examina la machine avec grand soin et dit au jeune inventeur : « Mon ami, votre appareil fonctionne parfaitement et on ne saurait trouver mieux. Avec un instrument pareil il serait impossible de truquer un vote si on le voulait. Mais ce n'est pas ce qu'il nous faut. En fait c'est la chose du monde dont nous avons le moins besoin ici. Flibuster et tarder dans le compte des votes sont souvent les seuls moyens que nous ayons d'empêcher le vote de mauvaises lois. Aussi, bien que j'admire beaucoup votre génie inventif et les motifs qui

vous ont fait fabriquer cette machine, je vous le dis carrément : nous n'en avons que faire, emportez-la ! »

Edison chargea mélancoliquement son appareil sur son dos et quitta le palais du Congrès. Mais cette déception fut pour lui une utile leçon. « Naturellement, a-t-il dit plus tard, j'étais très ennuyé, car j'avais compté que cette machine me rapporterait de l'argent. Mais ce fut une leçon pour moi. Sur place, je fis le serment que jamais *je n'inventerais rien dont on ne sente pas le besoin ou qui ne soit pas utile à tout le monde.* Jusqu'ici j'ai tenu mon serment. »

Peu de temps après l'invention stérile de la machine à voter, Edison quitte Boston pour New-York. Il était de plus en plus las des fonctions de télégraphiste qui lui étaient nécessaire, pour gagner sa vie et désirait ardemment pouvoir se consacrer tout entier aux études qu'il poursuivait dans son laboratoire, mais il lui manquait le nerf de la science.

Il arrive à New-York possédant à peine de quoi payer le loyer de son logement : tout le reste de son argent avait passé en livres et en appareils. Un matin qu'il se promenait le long de Lower Broadway, il entra par hasard dans le hall de la Compagnie des indicateurs du cours de l'or de Law. Ces petits appareils imprimeurs, mus par l'électricité, distribuaient chez cinq ou six cents agents de change et banquiers les cours des métaux précieux. Malheureusement leur fonctionnement était loin d'être parfait et au moment où Edison pénétrait à l'établissement central de la Compagnie une grande excitation y régnait. Un arrêt venait de se produire et à chaque moment arrivait un messager d'une banque, demandant si les appareils n'allaient pas bientôt recommencer à marcher : en effet, les cours de l'or étaient précisément très hauts et la spéculation active.

M. Law, avec toute une équipe d'ouvriers, s'efforçait de découvrir la cause de l'arrêt; mais personne ne pouvait y parvenir et tout le monde était aux cent coups. Edison, qui surveillait leur travail depuis un moment, déclara tout à coup qu'il croyait pouvoir remettre tout dans l'ordre : M. Law le pria de le faire. Edison immédiatement s'approchant de l'appareil enleva un ressort détaché qui était tombé dans les roues et la machine se remit aussitôt à marcher : sur quoi directeur et ouvriers se regardèrent les uns les autres d'un air un peu décontenancé.

M. Law pria Edison de bien vouloir entrer dans son bureau et, après quelques questions, lui offrit le poste de sous-directeur avec un traitement de 1500 francs par mois : c'était le salut pour le jeune inventeur, et il a déclaré plus tard qu'il s'évanouit presque en entendant ce chiffre. Immédiatement il se loua un

atelier pour pouvoir poursuivre ses expériences, et souvent il y passa la nuit : la caractéristique d'Edison sera toujours de pouvoir se passer de sommeil.

Il est, du reste, assez consciencieux pour consacrer ses premières études aux appareils qu'il était chargé de contrôler : dans leur état actuel ils n'étaient capables de rendre que de très médiocres services. Après bien des essais, Edison arrive enfin à établir un enregistreur marchant avec régularité. Il montre son modèle au général Marshall Lefferts, président du Conseil d'administration de la Compagnie : celui-ci le lui achète 200 000 francs.

*
* *

Avec ce chèque finit une première partie de la vie d'Edison. Nous avons rapporté avec quelque détail les combats de ces années de début pour montrer comment Edison avait pu arriver à se faire sa place dans la vie comme « inventeur ». Après l'achat du « ticker », 200 000 francs, on peut considérer que c'est fait. La vie du savant sera désormais pour nous l'histoire de ses inventions.

Nous ne prétendons ici ni en faire une étude scientifique ni en tenter une énumération complète. Notons simplement ce qui est utile pour la connaissance d' « Edison inventeur ». Ses premières découvertes furent naturellement dans le domaine de la télégraphie. Il créa le « duplex », par lequel deux dépêches peuvent être envoyées en même temps par le même fil dans deux directions opposées sans qu'elles se retardent ni ne se confondent. Le « duplex » devint, en 1874, le « quadruplex » grâce auquel on peut expédier deux messages dans chaque sens. Ce brevet fut vendu par Edison à la Compagnie télégraphique *Western Union* qui s'assura un droit de préemption sur toutes ses découvertes. Pour indiquer le côté *pratique* de l'invention, disons qu'elle équivaut à transformer 100 000 kilomètres de fil télégraphique en 400 000 kilomètres sans frais supplémentaires : elle épargna des millions à la Compagnie qui la paya 150 000 francs à Edison : qu'on se souvienne qu'il n'avait pas encore trente ans.

Nous ne pouvons qu'énumérer les étapes de la route glorieuse que suit le « sorcier »; télégraphe automatique, téléphone, lampe à incandescence électrique, phonographe, kinétoscope, tasimètre, odoroscope, etc., etc., et nous nous arrêterons seulement sur les toutes dernières inventions d'Edison encore mal connues.

D'abord ce qu'on a appelé « les maisons à 2500 francs ». C'est un procédé pour construire des maisons en ciment; il suffit de quatre jours pour une maison renfermant dix pièces. On établit un moule en acier dans lequel le ciment est comprimé par des

pompes : on laisse le ciment durcir, on enlève le moule et la maison est faite. Les moules peuvent être ornés ou simples : ils coûtent 1 250 000 francs pour les dimensions indiquées, mais peuvent servir un millier de fois, de sorte que le prix de 2 500 fr. pour le moulage d'une maison laisse un joli bénéfice.

Enfin, la fameuse batterie d'accumulateurs pour laquelle vingt brevets ont déjà été pris. C'est à elle qu'Edison a consacré presque tout son temps en 1906 et 1907; il ne se déclarait pas satisfait parce que, sur 5000 appareils construits, environ 4 pour 100 ne fonctionnaient pas parfaitement : or, la règle de l'inventeur est de ne jamais rien laisser sortir de son laboratoire qui ne soit pas absolument irréprochable. C'est cette haute conscience seule qui fait que la nouvelle batterie n'est pas encore sur le marché. Néanmoins, on bâtit en ce moment à Orange d'énormes manufactures destinées à la confection de ces nouveaux accumulateurs.

Il est intéressant de savoir à quelles épreuves terribles Edison soumet les appareils qu'il invente afin de s'assurer qu'il peut les livrer en toute sécurité au public. Depuis deux ans environ, une demi-douzaine d'automobiles actionnées par les nouveaux accumulateurs Edison, et conduites par d'habiles mécaniciens circulent journellement sur des routes choisies avec soin parmi les plus mauvaises de l'Etat de New-Jersey. Chaque machine doit faire 100 milles par jour jusqu'à un parcours total de 5000 milles. Quand elle rencontre sur une route une portion particulièrement dure et mal entretenue, elle doit y repasser sans cesse jusqu'à ce que les 100 milles journaliers soient atteints. Au bout de deux mois de ce régime, les voitures n'étaient plus que des ruines : on ne comptait plus le nombre de fois qu'il avait fallu changer les pneumatiques, mais lorsqu'on examina les batteries, on s'aperçut que pas une d'elles n'avait souffert.

Voici une autre épreuve à laquelle fut soumise une batterie d'accumulateurs dans le laboratoire d'Edison : elle fut fixée à un bout d'une planche de $1^{m},50$ posée par terre. Un petit moteur électrique soulevait toutes les cinq minutes la planche à 1 mètre du sol et la laissait retomber : la batterie résista.

Le métal employé par Edison dans ses nouveaux accumulateurs est le cobalt. Ce métal est assez rare et Edison fit entreprendre des recherches pour savoir si on ne pouvait en découvrir de nouveaux gisements. Il eut la chance qu'on en trouvât un gisement important dans l'Etat de Tennessee près de Nashville.

Voici les renseignements que donne lui-même l'inventeur sur ses nouveaux accumulateurs :

Je crois que le problème de la traction des véhicules dans les villes est enfin résolu. La nouvelle batterie d'accumulateurs pèse 40 livres pour une force d'un cheval pendant une heure. Les batteries actuelles au plomb pour la même énergie pèsent de 85 à 100 livres. Je crois que la voiture électrique donnera la solution du problème du trafic dans les villes. La suppression du cheval réduit d'un tiers la longueur du véhicule. Le moteur électrique double la vitesse. On peut avec mes nouvelles voitures électriques quadrupler le nombre des véhicules circulant dans une ville sans augmenter l'encombrement. Mes accumulateurs dureront de six à huit ans : cela est prouvé par mes expériences. J'ai une batterie qui travaille sans interruption depuis plus de cinq ans. Ma batterie ne coûtera pas plus cher que les pneumatiques ou la peinture de la voiture. Les frais d'entretien seront moins grands que celui des chevaux. Là encore il y aura un avantage.

Le livre de M. Jones sur Edison se termine par ces lignes :

M. Edison est maintenant occupé par ce qu'il nomme le plus grand problème de tous, la production directe de l'électricité par la houille. Cette question a occupé son esprit depuis plusieurs années et maintenant qu'il a pratiquement abandonné tout travail d'invention commerciale, il consacre tout son temps à ce mystère fascinant. Il s'est déjà rapproché du succès et a pu dériver directement quelque force de la houille : mais cette force est faible. On sait que, jusqu'à présent, l'électricité doit être produite par une autre force : tant qu'il en sera ainsi, elle ne pourra être le moteur du monde, mais quand l'électricité sera produite directement, la vapeur aura fait son temps. Actuellement on développe seulement 15 pour 100 de la force cachée qui est enfermée dans la houille; les 85 autres centièmes sont perdus. C'est pourquoi, par exemple, les transatlantiques qui traversent l'Océan, doivent emporter tant de centaines de tonnes de charbon. Quand le problème de la génération directe de l'électricité sera résolu, deux ou trois tonnes de charbon seulement suffiront au même travail. Voilà vingt ans qu'Edison travaille sur ce thème sans résultat vraiment satisfaisant, mais il n'est pas découragé.

*
* *

Après ces quelques données biographiques, nous pouvons aborder ce qui est l'objet même de cette étude : la psychologie de l'inventeur et le mécanisme de l'invention.

Nous avons déjà l'impression que le métier de sorcier implique un labeur des plus pénibles. Si l'on en croyait Edison lui-même la faculté d'inventer serait, à peu près, en dernière analyse, la faculté de travailler plus que les autres. *Le génie, a-t-il dit, est 2 pour 100 d'inspiration et 98 pour 100 de transpiration.* Il considère que le métier d'inventeur peut s'apprendre comme celui d'acteur ou de médecin. L'étincelle créatrice est dans la plupart des intelligences humaines, mais il faut la développer. Tout le monde ou à peu près naît inventeur; très peu d'hommes le deviennent parce qu'ils sont trop paresseux pour mener à terme leurs idées.

Mais nous nous faisons difficilement une idée de la patience qu'il faut pour « développer » une invention. « M. Edison, disait un avocat dans un procès relatif à un de ses brevets d'invention, peut aller dans un pré de un mille carré et y choisir la feuille la plus régulière. » Cette comparaison donne une parfaite image de la manière dont s'élabore une découverte dans le laboratoire d'Edison. Pour nous la représenter exactement, suivons de très près la genèse d'une invention, celle de la lampe à incandescence par exemple.

En 1878, Edison voit les premières lampes électriques : les lampes à arc. Il se rend compte en même temps de l'avenir de la lumière électrique et des inconvénients du type de lampe qu'il voyait. La lumière était trop forte : il fallait pouvoir *subdiviser* le courant et distribuer l'éclairage aussi facilement que par le gaz, de manière qu'on n'ait qu'à tourner un robinet pour éteindre et allumer.

Voilà le problème posé nettement dans la tête d'Edison; il pouvait l'être aussi bien et en termes identiques dans l'esprit de n'importe quel électricien qui regardait les lampes à arc.

Quelques capitalistes estimant que Edison était capable de résoudre ce problème, mettent de l'argent à sa disposition et constituent la Compagnie d'éclairage électrique Edison à la tête de laquelle est M. G.-P. Lowry. Edison se mit au travail, entouré de quelques aides : chaque semaine il recevait la somme nécessaire pour couvrir ses frais; il a lui-même raconté en ces termes ses débuts : « Nous vîmes assez vite qu'on ne réaliserait jamais la subdivision si chaque lampe n'était pas indépendante de toutes les autres. Il était évident qu'elles ne pouvaient pas brûler en séries. Donc elles devaient brûler en arcs multiples. C'est avec cette conviction que je commençai. J'étais illuminé de l'idée d'une lampe à incandescence par opposition à la lampe à arc; je me mis donc à l'œuvre et pris un fil de platine extrêmement fin. »

Tout est trouvé, se dit-on quand on lit ces lignes. Rien n'était fait, et à ce moment commencent treize mois d'expériences continuées sans arrêt jour et nuit et qui semblent, par leurs résultats navrants, devoir briser toute patience humaine, décourager tout espoir. Le filament de platine porté à l'incandescence donnait une lumière suffisante, mais il fondait et se détruisait lorsque le courant était trop fort. Comment remédier à cet inconvénient? Edison invente différents régulateurs qui devaient jouer automatiquement lorsque le courant devenait trop fort : aucun n'était assez simple et assez sûr.

On essaya ensuite de mêler au platine une autre substance : 10 pour 100 d'iridium, par exemple, cela ne l'empêcha pas de

fondre. On recouvrit le platine d'un autre corps : oxyde de cerium, magnésie, etc., et aucun résultat satisfaisant. On essaya tous les métaux, jusqu'au silicon et au boron : rien.

Ces expériences duraient depuis plus d'un an. Edison était assis un soir devant la table de son laboratoire et réfléchissait. Machinalement, il prit une boulette de noir de charbon mélangé de goudron que ses assistants avaient laissé traîner et commença à la pétrir entre ses doigts. L'inventeur se demandait, avec lassitude, quelle substance il pourrait bien employer pour le filament de sa lampe à incandescence et, en même temps, à force de rouler sa boulette entre ses doigts, il la transformait en une sorte de fil épais. Ses yeux tombèrent sur ce filament : c'était du carbone capable de résister au courant électrique mieux que le platine : l'idée lui vint de l'expérimenter.

Il fallait, pour s'en servir, le placer dans le vide : mais précisément, lors des dernières expériences sur le platine, on avait employé des lampes où le vide avait été fait, et pour l'obtenir presque complet, on avait perfectionné tous les systèmes de pompes connus : on arrivait, dans le laboratoire d'Edison, à ne laisser qu'un millionième d'atmosphère dans une ampoule de verre : les circonstances étaient donc heureuses pour le nouvel essai que le hasard avait suggéré à l'inventeur.

Le filament de carbone et de goudron fut placé dans une ampoule, l'air en fut chassé, on fit passer le courant et la lampe donna une lumière éclatante. Mais vite, elle s'éteignit et le carbone se consuma. Edison vit que cela tenait à ce qu'il était impossible d'épuiser tout l'air qui était dans le noir animal. En outre, le filament était trop fragile. Mais une nouvelle voie était trouvée et un point était acquis pour l'inventeur.

C'était un filament de carbone qu'il fallait.

Une deuxième série d'expériences commence alors aussi minutieuses, aussi longues que les premières. On prit d'abord une fibre de coton : elle fut courbée en forme d'épingle à cheveux, placée dans un moule en nickel et laissée cinq heures dans un fourneau pour se carboniser. Le moule fut alors retiré : on le laissa refroidir et on en tira, avec des précautions infinies, la fibre de coton carbonisée... qui se cassa.

Il fallut deux jours et deux nuits de travail incessant pour pouvoir retirer du moule une fibre sans qu'elle se casse. Enfin on en obtint une, on la fixa dans l'ampoule... et elle se brisa.

Le soir du troisième jour — pas un des aides n'avait dormi depuis deux nuits — on réussit à fixer un filament dans une ampoule : on ouvrit le courant et une douce lumière inonda tous

les assistants; le secret de la lampe électrique à incandescence était trouvé. Edison a raconté lui-même ces moments :

Nous essayons la lampe, dit-il, et ouvrons le courant : elle éclaire! Dans l'émotion de la première minute, nous mesurons rapidement la résistance : 273 ohms, tout ce qu'il nous fallait. Ensuite, nous nous asseyons et regardons cette lampe. Nous voulions voir combien de temps elle brûlerait. Le problème était résolu — si le filament durait; c'était le 21 octobre 1873. Nous étions assis là, la lampe brûlait, et plus elle durait, plus elle nous fascinait. Personne de nous ne songeait à aller se coucher et pourtant il y avait quarante heures que nous n'avions pas dormi. Nous étions assis et regardions cette lampe avec une anxiété qui se transformait en enthousiasme. Elle résista quarante-cinq heures et je dis alors : « Si elle dure quarante-cinq heures, elle peut durer cent. » Je savais dès lors que le carbone était ce qu'il nous fallait. »

Cette fois c'est fini? dira-t-on. Pas du tout et Edison ajoute lui-même : « Il ne s'agissait plus que de savoir : *Quelle espèce de carbone.* » En effet, on ne pouvait considérer comme la solution pratique et industrielle du problème une fabrication aussi délicate que celle que nous venons de décrire. Il fallait trouver une fibre moins fragile, plus homogène que celle du coton. Dans le laboratoire d'Edison on commence à carboniser... tout, tout ce qui peut tomber sous la main : du papier, du carton, des copeaux de bois, des morceaux de parapluie, de canne. « Si un paralytique était venu avec sa béquille, dit M. Jones, on l'aurait carbonisée. »

Un jour Edison attrape un éventail japonais qui traînait, arrache le tour en bambou, en sépare un filament et le carbonise. Le résultat est supérieur à tous ceux qu'on a jamais atteints : *Le bambou était la vraie solution.* Nous voilà donc au bout? Pas encore. Il y a environ 1200 variétés de bambou et Edison désirait employer celui dont la fibre est le plus homogène. Il envoya de ses assistants en Birmanie, en Chine, dans la presqu'île de Malacca, dans les Indes occidentales, au Brésil, dans la République Argentine, au Mexique, à Ceylan, dans l'Inde, en Guyane. Des savants s'associèrent aux recherches d'Edison et lui envoyèrent des spécimens. Cette enquête coûta néanmoins 500 000 francs. 6000 espèces de bambou furent carbonisées dans le laboratoire de Menlo Park avant que le bambou croissant sur les bords de l'Amazone soit définitivement choisi, avant qu'on ait découvert que la partie de la tige à employer était la périphérie, ce que les botanistes appellent l'épiderme siliceux.

Le premier brevet fut pris par Edison en janvier 1880, il a été suivi de soixante-neuf, tous relatifs à la lampe à incandescence.

Nous abandonnons ici l'histoire de la découverte et de la fabri-

cation de la lampe à incandescence : un plus long récit deviendrait vite fastidieux. Mais quelque détail était nécessaire afin de pouvoir doser la part « d'inspiration » et la part de « transpiration » dans une invention. Edison n'avait-il pas raison d'évaluer la première à 2 pour 100, la deuxième à 98 pour 100? Combien de patiences ou de forces humaines n'aurait pas épuisé une seule de ces séries d'expériences?

Un ami d'Edison lui amena un jour son fils et le pria de dire à l'enfant quelques mots qu'il puisse retenir. Le grand « sorcier » posa sa main sur la tête de l'enfant et lui dit avec un sourire : « Mon ami, ne surveille jamais la pendule. » Edison ne porte jamais de montre, il n'y a pas d'horloge dans ses laboratoires. A quoi lui serviraient-elles du reste? Lorsqu'il est engagé dans une expérience, il la poursuit nuit et jour jusqu'à ce que le résultat le satisfasse. Il ne s'arrête ni pour dormir ni pour manger et semble avoir eu depuis son enfance le singulier don de pouvoir se passer de sommeil et de nourriture.

Pendant qu'il s'absorbe dans une recherche, le monde extérieur n'existe plus pour lui. Edison est du reste un peu sourd : il n'entend presque plus de l'oreille droite. Il ne regarde pas cette infirmité comme un malheur. Un médecin lui demandait un jour de se soumettre à un traitement, lui promettant la guérison. Edison refusa : « J'ai peur, dit-il, que vous réussissiez. Pensez alors à tout ce qu'il me faudrait entendre, qui ne m'intéresse pas. Etre un peu sourd a ses avantages, et je préfère le rester. » Il semble qu'on puisse attribuer à cette surdité une partie du pouvoir de concentration que possède Edison. Plus on étudie soigneusement sa merveilleuse organisation, plus on voit que les *limitations* y jouent un aussi grand rôle que les *dons*. Il est certain qu'une *imagination* plus développée lui aurait beaucoup nui dans son métier d'inventeur. Elle l'aurait d'abord certainement détournée des « travaux de bénédictin » qu'il poursuit dans son laboratoire, comme les bruits du monde extérieur l'auraient distrait sans sa bienheureuse surdité.

S'il y a de la méthode dans la folie de Hamlet, il y en a bien plus dans le génie d'Edison. Et tout a été méthodiquement organisé dans ses laboratoires pour faciliter les patientes recherches auxquelles on s'y livre. Dans la bibliothèque du laboratoire d'Orange, on peut voir une série d'énormes registres in-folio : ce sont les « Livres d'idées » d'Edison. Ils renferment la trace de tous les travaux qu'il a faits depuis trente-cinq ans. Chaque expérience y est relatée avec la date, et le plus souvent un schéma explicatif. On y voit, par exemple, l'interminable dénom-

brement des substances essayées pour la fabrication du filament destiné aux lampes à incandescence. Chacune est marquée en marge par Edison de deux lettres : N. G. (*No good* = pas bon). L. B. (*Little better* = un peu mieux); N. B. (*No better* = pas meilleur); D. B. (D... *bad* = « diablement » mauvais). Et cela pendant treize mois : enfin arrive l'emploi du carbone, et en marge apparaît la lettre E (*Encouraging*), puis V. E. (très encourageant). Enfin, à côté de la dernière expérience, on lit en gros caractères : *EUREKA*.

Il y a un « magasin » dans le laboratoire d'Orange. On y trouve *toutes* les substances organiques ou inorganiques qui peuvent servir dans les séries exhaustives d'essais. Autrefois Edison accordait une prime à celui de ses assistants qui pouvait nommer un corps manquant dans le magasin : mais depuis longtemps tous ont renoncé à cette recherche.

*
* *

Nous croyons avoir jeté quelque lumière sur l'œuvre de patience qui se poursuit dans le laboratoire du grand sorcier américain.

Cette étude montre que si l'on naît poète, on peut espérer devenir inventeur. Il est beaucoup de problèmes, et de ceux qui intéressent au plus haut point l'humanité, dont la solution peut être trouvée par un travail sans relâche, une méthode patiente comme celle d'Edison. Pendant les treize mois d'essais infructueux pour la lampe à incandescence, il ne cessait d'encourager ses aides, leur disant : « Lorsque *tout* aura été éprouvé et rejeté, ce qui restera sera la vraie solution. »

Combien d'existences inutiles deviendraient précieuses pour la communauté, si elles étaient consacrées à ces séries d'expériences grâce auxquelles on peut parvenir à améliorer le sort de l'humanité. Tant d'êtres souffrent de ne pouvoir rendre service à personne, et épuisent leurs forces dans des entreprises d'une philanthropie stérile : aiguillés vers les recherches scientifiques, ils deviendraient peut-être des bienfaiteurs de notre espèce. Ceux qui possèdent une grande quantité de temps à employer ont entre les mains une force dont ils ne savent pas toujours la puissance. L'examen d'une vie comme celle d'Edison en montre la valeur incalculable; il doit révéler un champ d'activité où l'on peut s'engager sans une extraordinaire outrecuidance. Le royaume des songes, suivant Homère, a deux portes, l'une d'ivoire, l'autre de corne : si la modestie n'ose aborder le métier d'inventeur par la porte d'ivoire du génie, la porte de corne de la patience est largement ouverte à tous.

J. Arren.

LE PROBLÈME MACÉDONIEN

DEUX ELEMENTS DE LA SOLUTION D'AVENIR

En Macédoine, les hommes continuent à s'entretuer. Depuis quelques années, ce n'est plus la lutte des raïas, des chrétiens contre ce qu'on a nommé le régime hamidien. Les bandes serbes et grecques se battent contre les bandes bulgares. Les comitadjis terrifient et ruinent les villages. Les plus fanatiques des Ottomans consentent maintenant à rester l'arme au repos : ceux dont ils veulent la disparition se chargent d'exécuter eux-mêmes, peu à peu, les uns contre les autres, les plans de massacre. La désorganisation, le détestable état politique et économique de l'Empire ottoman continuent à produire leurs effets. La terreur, la souffrance et l'injustice désolent les rives du Vardar et de la Maritsa, le plateau de Vieille Serbie, les vallées de Monastir et du lac d'Ocrida. Dans les petits États affranchis au cours du dix-neuvième siècle, et l'élite, et le peuple, et parfois les gouvernements se lassent et s'énervent au récit de ce qu'endurent, de l'autre côté de la frontière turque, leurs frères de nationalité. L'Europe est perpétuellement menacée d'une guerre dont la cause serait le mal macédonien, un des ulcères de l'Europe au début du vingtième siècle.

Au lendemain de la tentative révolutionnaire de 1902 et du grand soulèvement de 1903, l'opinion publique, persuadée que la répression ottomane était un épilogue, s'est désintéressée; les chancelleries se sont déchargées de toute responsabilité sur deux puissances auxquelles elles ont donné mandat de faire régner l'ordre et le silence dans la péninsule : l'Autriche-Hongrie et la Russie.

Mais voilà que la période d'inattention et de trop timides tâtonnements paraît enfin close. Le grand public découvre une fois de plus la Question d'Orient. Dans les chancelleries et les ambassades, on se demande si la composition des deux camps adverses de joueurs en ce moment passionnément penchés sur l'échiquier mondial où est engagée une complexe, difficile et peut-être décisive partie, ne va pas se modifier en fonction du problème macédonien. On connaît les faits. Après que l'Autriche-Hongrie et la Russie ont eu élaboré leur insuffisant et empirique programme de Muerzsteg (1903), ces deux puissances et aussi, en même temps qu'elles et de plus en plus activement, les trois puissances occidentales et maritimes, l'Angleterre, la France et l'Italie, sont arrivées à imposer à la Porte les organes de réformes suivants : 1° deux contrôleurs austro-hongrois et russe surveillant, au moins en principe, l'inspecteur général que la Porte a consenti à nommer et qui a charge de veiller sur tout ce qui se fait dans les trois vilayets macédoniens; 2° des officiers des grandes puissances européennes — sauf l'Allemagne — répartis par nationalité dans des secteurs différents et chargés de contribuer à l'organisation de la gendarmerie et de renseigner l'Europe; 3° une commission financière, composée de représentants de toutes les puissances, qui a fait une œuvre excellente.

Au début de 1908, deux questions sont posées : celle du renouvellement des pouvoirs des agents, commissaires et officiers européens; celle de la réforme de la justice sous le contrôle de l'Europe. C'est alors que le baron d'Æhrenthal, ministre austro-hongrois des affaires étrangères, déclare s'occuper de la jonction, à travers le sandjak de Novibazar, du réseau austro-hongrois de chemins de fer avec la ligne macédonienne de Mitrovitza à Salonique. Des rivalités économiques s'accusent et s'exaspèrent aussitôt. La Serbie, soutenue par la Russie, la France et l'Italie, entame à Constantinople la procédure tendant à la construction de la ligne transversale de l'Adriatique, et par conséquent d'Italie, en Russie par la Vieille-Serbie, Nich et la Roumanie. Les Monténégrins manœuvrent pour que la tête de ligne soit à Antivari et non dans le port ottoman de Saint-Jean de Médoua, et pour que la ligne traverse non l'Albanie mais le Monténégro méridional. Les Bulgares émettent la prétention d'être mis en communication, d'une part, avec le centre sud-ouest de la Macédoine, Monastir, et accessoirement avec Durazzo et l'Adriatique et, d'autre part, avec le golfe d'Orfano et l'Archipel. Les Grecs ont entendu avec joie le ministre austro-hongrois leur proposer de faire du Pirée le lieu de passage des voyageurs et des marchandises pressés allant de la vallée moyenne du Danube en Orient et en

Extrême-Orient. A peine l'Autriche-Hongrie, soutenue en silence par l'Empire allemand, a-t-elle inauguré la politique de chemins de fer que l'Angleterre traduit en une proposition précise la politique de réformes dont elle est le champion le plus résolu et le plus impatient : elle demande comme mesure essentielle la nomination d'un gouverneur, même musulman, mais indépendant d'Yldiz-Kiosk

et contrôlé par l'Europe. La Russie qui, trouvant que l'Autriche-Hongrie viole le pacte de 1897 renouvelé à Muerzsteg, s'est mise à faire une active politique de chemins de fer, de façon à contrebalancer ou à paralyser celle de Vienne, suit en même temps l'Angleterre sur le terrain des réformes : plus timidement, mais peut-être plus pratiquement que le gouvernement de Londres, elle demande qu'il y ait à côté de Husséin-Hilmi-pacha, — inspecteur général des trois vilayets macédoniens, dont les pouvoirs seraient consolidés, — une commission européenne qui prendrait la place des contrôleurs civils austro-hongrois et russe et jouerait le rôle qui leur avait été attribué.

Ne sommes-nous pas, à la suite de ces divergences de vue, de tactique et aussi d'intérêts, à la veille de constater un recul dans la politique pourtant si timide, si lente et si mesquine des réformes en Macédoine? La politique de chemins de fer ne va-t-elle pas paralyser la politique des réformes, puis échouer piteusement? Sans doute, cette politique de chemins de fer est, en elle-même, excellente. Un réseau balkanique, dont les lignes nombreuses s'équilibrant donneraient à chacun des divers intéressés des avantages et des compensations suffisantes, aurait l'avantage de pratiquer des percées, des avenues dans la terrible brousse macédonienne. Les chemins de fer construits, tous ceux qui auraient intérêt à ce que leur exploitation se fît paisiblement et fût rémunératrice, voudraient une Macédoine calme et prospère : ils seraient amenés à soutenir la politique des réformes. Mais, actuellement, la politique qui tend à la construction immédiate des nouvelles voies ferrées, — voies qui, par la force des choses, existeront un jour, — ne va-t-elle pas diviser les puissances? Elle permettra ainsi à l'Empire ottoman de reprendre avec succès sa politique de promesses vaines, de pseudo-réformes, de parodies éphémères et dérisoires des réformes nécessaires, pratiques et durables.

Et pourtant les raisons de ne point désespérer du sort de la Macédoine dans un avenir prochain sont bien fortes. Il est vrai que les rivalités et la désunion des puissances sont à craindre. Mais, par contre, nous n'en sommes plus au temps où les Austro-Russes avaient une sorte de monopole sur la Macédoine et traitaient cet organisme presque agonisant comme des empiriques obstinés à ne faire que couper une fièvre qui est le signe d'une maladie grave, sans étudier ni soigner cette maladie même, cause de la fièvre et bientôt de la mort. Aujourd'hui, les puissances occidentales, — et parmi elles la France, forte de son désintéressement, et appelée à être dans le concert européen, autant qu'on peut encore parler de lui, un conciliateur actif et bienfaisant, — désireuses d'obtenir, d'imposer des réformes sérieuses, vont pouvoir jouer leur rôle au premier plan. Toutes les puissances ont intérêt à soigner énergiquement la maladie macédonienne afin d'éviter la contagion sous forme de guerre. Elles en ont et le devoir et le droit. Plusieurs devraient ne pas oublier que si le traité de San Stefano n'avait pas été déchiré par elles, la Macédoine ne connaîtrait point le régime hamidien. La solution de San Stefano n'était pas, il est vrai, une solution idéale; elle n'était adaptée ni à l'ethnographie indécise et complexe, ni à la psychologie vague et compliquée de la région et de ses habitants; le seul intérêt

russe, — ou du moins ce que la Russie se figurait être son intérêt de puissance désireuse d'atteindre, à travers le territoire d'un Etat protégé, la mer Méditerranée, — avait tracé les frontières. N'importe. Ceux qui ont limité les effets des victoires russes ont replacé les Macédoniens sous le joug qui, maintenant, les écrase et les agite d'une folie furieuse et fratricide. Mais l'article 23 du traité de Berlin substitué au traité de San Stefano oblige la Sublime Porte à organiser ses provinces européennes. La Sublime Porte ne l'a pas fait. Les puissances signataires du traité de Berlin ont un large droit d'intervention.

Nous avons jusqu'ici supposé et nous allons continuer à supposer (sans d'ailleurs rien préjuger et affirmer à ce sujet) que la paix dure dans le Balkan et en Europe. — En cas de défaite turque, nous assisterions probablement à un partage du territoire macédonien au prorata des forces dont disposeraient ou dont auraient fait montre les grands et les petits Etats. Comme à San Stefano, la solution adoptée ne serait point celle qui est écrite sur le territoire de la Macédoine et dans l'âme de ses peuples; c'est cette solution naturelle qu'il s'agit de déchiffrer et de réaliser.

Le problème macédonien est posé de la façon suivante : Quelle organisation, quelle constitution peut donner la paix intérieure à la Macédoine et la mettre le plus possible à l'abri des dangers extérieurs? Par quels moyens appliquer cette constitution?

Il faut d'ailleurs arriver à résoudre ce problème sans violer le principe toujours existant, — bien que de temps à autre brutalement mis de côté, — de l'intégrité de l'empire ottoman. Le concours ou du moins le silence des amis de la Turquie est à ce prix. Et puis, si on veut procéder sans guerre, il ne faut pas oublier que l'armée ottomane compte; que la Sublime Porte en est bien persuadée; que l'idée de guerre n'est point là-bas comme en notre Occident un odieux cauchemar.

Le moyen nécessaire des réformes est bien connu : c'est le gouverneur général indépendant de la Porte, quasi omnipotent, contrôlé par l'Europe[1]. Lui nommé, les réformes ne seraient plus paralysées, annihilées : quelles réformes devrait-on faire? La plupart ont déjà été indiquées, analysées et pour ainsi dire mises en projets de loi. Il ne s'agit nullement ici d'en dresser un tableau d'ensemble, mais seulement d'attirer l'attention sur deux particularités macédoniennes qu'on n'a peut-être pas toujours suffisamment remarquées et étudiées et dont il est important de tirer

[1] Voy. *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient* (Plon, 3e édit., 1908), IIe partie, chapitre II, § 4.

toutes les conséquences pratiques. L'une de ces particularités tient à l'ethnographie et à la psychologie de la Macédoine; l'autre à la situation géographique de cette région, située entre les pays de l'Europe centrale et sud-orientale et la mer Méditerranée.

*
* *

En Macédoine, les nationalités n'occupent pas chacune une région distincte comme — à tout prendre — en Autriche. Ce n'est pas seulement parce que la Macédoine est encore mal connue qu'il est impossible d'en dresser une carte des nationalités. Nous ne sommes pas en présence d'une mosaïque ethnographique. La Macédoine fait plutôt songer à une étoffe bariolée et bigarrée, formée de trames — rouge, rose, orange, bleue, verte, violette et jaune; bulgare, serbe, grecque, koutzo-valaque, albanaise, juive et turque — étroitement enchevêtrées. Plus exactement, les nationalités macédoniennes peuvent être comparées à des graines de différentes espèces placées ensemble dans un même récipient qu'on a ensuite longuement secoué et agité en tous sens.

Il faut entendre par Macédoine au sens large du mot, sans tenir compte des limites de vilayets, tout ce qui reste de la Turquie d'Europe, sauf l'Albanie, à l'ouest, et, à l'est, la région placée en avant de Constantinople. Dans ce vaste et chaotique pays, il existe à la périphérie, des bandes de territoire sur lesquelles la population est à peu près homogène. Telle est au nord, la Vieille-Serbie, peuplée de Serbes, avec toutefois, campés parmi eux, des Albanais de plus en plus nombreux. Telle est aussi, au sud, la région grecque qu'une frontière factice sépare de la Thessalie. Mais tenter de détacher ces bandes de l'ensemble macédonien serait soulever d'interminables et violentes contestations sur leur étendue. Ce serait aussi risquer de laisser la Vieille-Serbie hors des réformes, comme elle l'est actuellement, proie des Skipétars pillards et massacreurs qui font le désert, ou pour l'Islam, ou pour l'Autriche. Mais, dans la Macédoine proprement dite, les nationalités sont tellement mélangées qu'il ne faut pas songer à déterminer des régions nationales homogènes, qui pourraient être attribuées aux petits Etats voisins, ou former les subdivisions d'une Macédoine subsistante et constituée.

Cette opération est d'autant plus impossible que, dans l'étoffe macédonienne, une trame noirâtre, incolore, aux fils nombreux, est enchevêtrée parmi toutes les autres. Un grand nombre de paysans macédoniens ne savent pas à quelle nationalité ils appartiennent, ou déclarent successivement qu'ils appartiennent, à l'une

puis à l'autre. Ce sont, a écrit M. Victor Bérard, des androgynes. Ils sont frustes; leur être moral est à peine ébauché. Peut-être sont-ils les métis des races en présence. Peut-être leurs ancêtres étaient-ils les sujets de Philippe et les soldats d'Alexandre, ou les Slovanés, ces tribus slaves primitives qui auraient couvert le pays avant l'arrivée des Serbes et, par conséquent, avant celle des Bulgares. Peut-être aussi, sans qu'ils le sachent, l'âme nationale de la Macédoine future s'élabore-t-elle dans leur conscience crépusculaire : ce sont des Macédoniens, sans épithète. Il se peut qu'ils travaillent pour l'avenir quand, — rude archipel d'écueils qui subsiste depuis des siècles dans la mer musulmane, — ils opposent aujourd'hui leur invincible résistance passive aux nervosités et aux menaces des bandes nationalistes qui se les disputent et s'efforcent de les annexer.

Comment constituer la Macédoine, tout en tenant compte de ses nationalités?

En Autriche, quand fut élaborée la nouvelle loi électorale qui porte la date du 16 janvier 1907, on avait pris comme règle de parquer chaque nationalité dans des circonscriptions distinctes. Or, on constata qu'en Moravie, à moins de sacrifier presque partout de fortes minorités, il était impossible de dissocier la majorité tchèque et la minorité allemande, qui y sont presque aussi étroitement mélangées que le sont, en Macédoine, les nationalités diverses. D'où la création de deux Moravies légales, la tchèque et l'allemande, qui s'étendent chacune sur tout le pays : l'électeur déclare dans sa commune s'il veut voter dans la circonscription tchèque ou dans l'allemande. C'est ce qu'on nomme le système du cadastre national. Ne peut-il pas résoudre les plus ardues difficultés de l'organisation macédonienne? Sans doute, en Moravie, les nationalités sont moins nombreuses; le pays est moins vaste : le problème est plus simple; mais il est de même essence et comporte une solution de même sorte. Expérimenté avec succès aux élections de 1907, le cadastre national morave met en pratique un principe de nature à libérer l'électeur de la glèbe territoriale, et à permettre à des nationalités de coexister sur un même territoire sans que chacune se sente obligée, pour se développer, de se subordonner les autres : il leur sera possible de substituer à la loi de lutte pour la vie la loi d'union pour la vie.

Chaque Macédonien, affranchi de la terreur des bandes, déclarerait périodiquement, en toute liberté, s'il se considère comme Bulgare, Serbe, Grec, Koutzo-Valaque, Albanais, Turc ou Juif, voire même Macédonien tout court. On pourrait ainsi traiter la Macédoine telle qu'elle se considère, telle qu'elle est; car, eu

matière de nationalité, ce qu'on croit est. Ainsi, de tâtonnements en tâtonnements, par l'effet d'une multitude d'oscillations, les Macédoniens prendraient conscience d'eux-mêmes et la Macédoine pacifiée aurait enfin trouvé son centre de gravité. Elle l'aurait trouvé par le libre vote des intéressés maintes fois révisé par les intéressés eux-mêmes. Elle se serait, à ce point de vue, faite elle-même : *farà da se*. La vérité, la solution serait arrivée à sourdre lentement, goutte à goutte, des profondeurs obscures de son être. Qui ne veut pas de cette méthode expérimentale, de cette croissance naturelle, de cette épreuve biologique est suspect à un Français et appelle vainement à son aide l'épigraphie, l'histoire et la linguistique pour prouver que la Macédoine est de sa nationalité. Il est d'ailleurs bien entendu qu'il ne s'agit point seulement de faire quelque loi électorale en vue de l'élection d'un conseil consultatif, où les Bulgares voteraient pour les conseillers bulgares et les Grecs pour les conseillers grecs, le nombre des conseillers ayant été préalablement déterminé par nationalités, proportionnellement au nombre de chacune automatiquement indiqué par le cadastre. Par exemple, dans la si grave question des écoles, si un quart des Macédoniens s'étaient déclarés Grecs, un quart des crédits affectés aux écoles seraient mis à la disposition des écoles grecques. On pourrait, — sauf difficulté d'entente avec le patriarcat et légère complication du questionnaire base du cadastre, — procéder de même en ce qui concerne l'irritante question des patriarchistes de différentes nationalités.

Après des années, on saurait si une nationalité macédonienne tend à se constituer ou si la Macédoine reste le pays, de plus en plus hétérogène, de plusieurs nationalités toujours mélangées et distinctes, mais unies. Peut-être une telle Macédoine, placée au centre du monde balkanique et dans une admirable situation maritime, deviendrait-elle alors, dans un avenir vraisemblablement lointain, la clef de voûte d'un Balkan lui aussi fédéral et pacifié [1]. Ce serait la plus splendide façon de payer sa dette de reconnaissance à l'Europe qui l'aurait aidée.

*
* *

La Macédoine en organisation serait gardée et défendue par des garnisons turques. Toutefois il serait plus sûr pour elle qu'elle n'entravât pas le développement de quelque grande puissance. La

[1] Cette idée est développée dans les très intéressantes déclarations que m'a faites un Serbe macédonien, M. Grégoire Hadji-Tachkovitch : *Des monts de Bohême au golfe Persique*, p. 460-468. (Plon, 1908.)

Russie, qui se recueille et qui sait par expérience à quel point la Bulgarie ne se laisse pas traiter en pays de protectorat et de passage vers la mer, ne semble point menaçante. L'Autriche-Hongrie, au contraire, n'en est plus au temps où elle ne songeait qu'aux débouchés danubien — commandé par les Détroits — et adriatique, au fond duquel une flotte peut être embouteillée. A travers le Monténégro, qu'elle a déjà grevé de servitudes et qu'elle compte traverser par un chemin de fer nord-sud, elle se prépare à consolider sa situation en Albanie et à commander ainsi la route maritime qui conduit de Trieste, de Fiume et de Pola à la Méditerranée; en même temps, elle espère lancer dans quelques années ses locomotives du plateau de Bosnie vers Salonique. Le temps n'est plus où le Balkan, formant une masse impénétrable, séparait les puissances continentales de la mer méridionale. Aujourd'hui les continentaux, avec leurs marchandises et leur diplomatie, atteignent, par les chemins de fer, les bazars et les échelles, et y concurrencent les puissances maritimes. Tandis que l'Empire allemand, fort de l'iradé qui autorise le passage de sa voie ferrée vers Bagdad, s'efforce de se tailler une formidable part d'Asie occidentale, l'Autriche-Hongrie veut déboucher à Salonique. Les Macédoniens, s'ils s'interposent, seront broyés.

Est-il possible de dissocier, — au profit, à la fois, de l'Autriche et des Macédoniens, — l'idée de chemin de fer allant de Bosnie à l'Archipel et celle de populations et de territoire macédoniens? Comment faire que la raison d'Etat autrichienne n'ait pas intérêt à occuper la Macédoine comme la Bosnie; que la Macédoine ne devienne pas une Egypte autrichienne?

Il suffirait que les marchandises autrichiennes ou à destination de l'Autriche pussent transiter non seulement sans payer de droits, mais sans pouvoir ni être arrêtées par des commissions vétérinaires habilement détournées de leur but, ni subir une augmentation de tarif qui équivaudrait à un droit de douanes. Il faudrait, au besoin, qu'elles trouvassent un port franc à Salonique, devenu de plus en plus la grande et libre Echelle de l'Europe.

Tout cela peut être fait par une entente austro-turque. L'empire ottoman y gagnerait de sauver son intégrité menacée. L'Autriche y trouverait l'avantage de ne plus avoir, pour passer sans entraves, besoin de l'amitié turque : elle sait bien qu'il est aisé, pour la puissance maîtresse du chemin de fer, de laisser pendant des mois sur une voie de garage des wagons chargés de canons bulgares qui transitent, et qu'on peut empêcher d'entrer, sous prétexte de maladie, les porcs et les bœufs serbes pour lesquels les expéditeurs ne demandaient pourtant que le passage. Mais un traité

austro-turc, où de pareils avantages seraient réservés à la seule Autriche, soulèverait les clameurs de tous les tiers intéressés. C'est par un traité collectif qu'un pareil système, s'il est jamais adopté, sera consacré. Il en résultera une internationalisation du chemin de fer de Mitrovitza, et vraisemblablement de quelques autres. Le but sera d'anéantir une raison de conquête et de paralyser des causes de conflit : la Russie laissera passer un courant autrichien qui ne menacera plus de submerger des orthodoxes et des Slaves ; la Serbie, coupée de l'Adriatique, trouvera enfin vers la mer un débouché qui ne dépendra pas d'autrui. L'internationalisation de chemins de fer par traité ne serait d'ailleurs pas un fait tout à fait nouveau : on trouve notamment des dispositions y tendant dans le traité du 12 décembre 1846 entre les États-Unis et la Nouvelle-Grenade et dans le récent traité entre les Etats-Unis et la république de Panama. L'assimilation d'un traité comme celui dont nous envisageons la possibilité aux traités sur lesquels est fondée toute la théorie des fleuves internationaux, — Danube et Rhin, Niger et Congo, — s'impose : les raisons véritables en sont identiques et au fond les objets en sont juridiquement les mêmes ; quelle différence entre une voie ferrée et un fleuve qu'on aménage, entre un bateau à vapeur et une locomotive? Enfin, dans un traité russo-allemand, des dispositions ont été prises pour empêcher que des abaissements de droits de douane ne soient compensés par des élévations de tarifs de chemin de fer ; en 1905, quand les Polonais du « royaume » espéraient arriver à s'entendre avec les Russes, la question des tarifs de chemin de fer écrasants pour l'agriculture polonaise les préoccupait, et plusieurs souhaitaient qu'il en fût parlé dans le pacte attendu.

Comme il est possible de dégager les Macédoniens de la glèbe territoriale pour mettre fin aux haines qui les animent les uns contre les autres, de même il est possible de concilier leur indépendance avec les besoins économiques des continentaux de l'Hinterland : Autriche-Hongrie, Serbie, Bulgarie.

La difficulté primordiale est celle qui consiste à obtenir la nomination du gouverneur « genre Liban ». On trouverait aisément ce qu'il faudrait que ce gouverneur fît.

Il est probable que les puissances n'agiront que sous l'influence de la peur ou de la douleur ; mais les bombes macédoniennes ne font que discréditer la Macédoine : seule la crainte de la guerre (ou la guerre) contraindra — bientôt peut-être — l'Europe à résoudre enfin le problème macédonien.

René Henry.

POÉSIE

NATURE[1]

Si le sol des tombeaux jaillit en immortelles
Comme la vie en fleur s'élève de la mort,
Si l'aveugle nature ouvre nos yeux sur elle
Comme la voûte d'ombre éclate en astres d'or,

Qu'importe que la chèvre et son chevreau de neige
Piétinent l'iris noir qui borde le chemin
Et que l'âne en broutant mes roses de Norvège
Eteigne dans l'air bleu les flammes du carmin?

— Oui, ce parfum de thym et de genêt sauvage
Qui donne à mes longs jours leur chaude volupté,
Ce ciel changeant, ce vent rapide, ces nuages
Qui traînent sur les blés des taches de clarté,

[1] Olivier Calemard de la Fayette, mort à vingt-neuf ans, il y a quelques mois, s'était fait parmi les jeunes poètes une place bien à lui. Un premier recueil de vers, *le Rêve des jours*, paru en 1904 (Sansot), avait déjà fait connaître quels dons étaient les siens, dons de l'idée, du sentiment, de l'invention verbale. Les poèmes qu'il créa depuis et qui devaient paraître, — qui paraîtront dans leur état inachevé, — sous le titre de *la Montée*, expriment, avec une plus grande richesse de vision colorée et plastique, par un rythme et une harmonie plus proprement expressifs de ses images intérieures, la noble inquiétude d'une âme, qui, pour avoir plus pensé et plus souffert, aspire avec plus d'ardeur à l'immuable Parfait, à l'invisible Absolu.

Par ce « désir de la lumière essentielle », bref, par ce sens spiritualiste, autant que par l'amour de la nature, belle en ses changeantes saisons, belle jusque dans les simples travaux de la terre, belle enfin du prestige mystérieux de sa réalité profonde, on peut dire que le petit-fils continue la race, l'esprit et l'œuvre du grand-père, si attaché à toutes les traditions qui nous sont chères, Charles Calemard de la Fayette, l'auteur du *Poème des champs*.

Les vers publiés ici sont détachés d'un poème, dont le thème général est le sacrifice de la matière à l'esprit, de la sensibilité humaine à l'idée pure, divine, devinée par intuition et par amour.

Caresseront un soir la fane et la ramée
Sans que rien ne tressaille et ne se lève en moi,
Et frôleront en vain ma forme inanimée
Insensible au printemps pour la première fois!

Les saisons cueilleront la feuille qui se dore...
Et quand la neige lourde aux grands épicéas
S'écroulera d'un coup sur le caveau sonore,
L'écho long du sol creux ne m'éveillera pas...

Mais dans l'aube, à la fin d'avril, la primevère
Percera les prés blancs de son rouge velours;
Les givres étoilés et clairs, le gel sévère
Céderont à la brise tiédie; et toujours,

Lorsque Mai chantera sa chanson de jeunesse,
La pervenche luira sous l'épine du houx,
Et dans le bois sonore où venait sa tristesse,
La huppe au col d'argent jettera son cri doux,

Et mon sentier moussu, saignant sous les pivoines,
Conduira d'autres pas jusqu'au champ printanier
Où le corbeau, bercé sur les jeunes avoines,
Nage dans le vent tiède et poursuit l'épervier!

— Oh! vois-tu, ce que je t'ai pris à toi, Nature,
Ces longs sommeils dorés au flanc calme du val,
Ces silences devant tes monts aux lignes pures,
Ces frissons si profonds qui m'ont fait tant de mal,

Ces yeux bleus étonnés des teintes de l'automne,
Sous les érables fraternels prompts à gémir,
Ce pouvoir de fixer la couleur que tu donnes
Au ciel d'héliotrope où le soir va mourir,

Tout cela, tout cela, tu peux me le reprendre;
Car si j'en fis du songe et de vaines douleurs,
Le temps silencieux en ferait de la cendre,
Et toi, tu sais, dans l'ombre, en refaire des fleurs!

Olivier Calemard de la Fayette.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE MENSUELLE

DU MONDE, DES LETTRES, DES ARTS ET DU THÉATRE

Œufs de Pâques à la neige. — Une marche de tambours. — Les orgues de Barbarie. — Gloire et banalité. — Deux ruses antiorganistes. — Taquinerie dernier cri. — L'abolition de la gêne. — Débandade luxurieuse. — Le mois des Œuvres. — *L'Hospitalité* et M. de Lapparent. — Le compte des mille et une nuits. — Les « lendemains ». — A *l'Hôpital Saint-Joseph*. — Réponse à deux objections par le comte P. de Kergorlay. — Discours de M. Etienne Lamy. — L'enseignement et la bienfaisance. — Une preuve vivante. — La nouvelle *Maison des aveugles*. — Trois premiers prix d'orgue sur quatre. — Le rapport de deux aveugles. — La bibliothèque Braille. — La *Presse pour tous* et le bien possible. — La crise du recrutement sacerdotal. — L'ouvrage du P. Delbrel. — Vocations à favoriser, non à forcer. — Les débuts d'un cardinal. — Racine et M. Jules Lemaître. — Un regret. — De maîtresses pages. — Le finale du volume. — A la Comédie-Française : *Simone*, par M. Brieux.

Les œufs de Pâques furent, cette année, des œufs à la neige. C'est une surprise dont les destinataires se montrèrent navrés, et le concert des gémissements fut lamentable et universel. Seul le calme imperturbable des météorologistes pouvait ramener dans les esprits un peu de philosophie, et même quelque jovialité. Car les météorologistes ne se laissent jamais désarçonner : on dirait qu'ils ne chevauchent que des chimères. Température anormale? Allons donc! S'il fait trop froid, ils nous rappellent qu'en telle et telle année, il fit beaucoup plus froid encore. S'il fait trop chaud, ils jugent que ce n'est pas extraordinaire, et s'il pleut avec excès, ils nous démontrent très congrument que la règle le veut ainsi. Car il y a une règle, ou du moins on dit qu'il y en a une. Le malheur est qu'on ne s'aperçoit que des exceptions. Il est entendu qu'elles la confirment. Mais on croirait volontiers à la règle toute seule sans ces confirmations-là.

Pour être juste, il faut convenir que la sagesse populaire n'en sait pas, en l'espèce, plus long que les savants, ce qui maintient à ceux-ci la supériorité du doute méthodique. On a parlé des

méfaits de la lune rousse, mais il est avéré qu'elle n'était point encore en exercice. Alors on nous a expliqué que ces variations proviennent d'une modification chronique de l'axe solaire, etc., et on a prouvé, très facilement, que les choses se passaient dans l'ordre le plus naturel. D'où l'inutilité des plaintes. Là, nous nous trouvons sur le véritable terrain solide. A quoi bon se lamenter et pleurer le soleil? Il y a déjà bien assez de pluie comme cela! Et il y a beau temps que Mme de Staël disait : « Il ne faut jamais se fâcher contre les choses : ça ne leur fait rien du tout. » Sage maxime, mère de sérénité, conseillère de paix, éminente patronne de l'équilibre mental, et que trop rarement écoute notre fougue récriminatoire.

C'est tout à fait le cas d'y faire appel, pour ceux qui se trouveront sur le passage de la formidable « Retraite » que vont battre, au commencement de mai, tous les tambours de France. Car voici le dernier cri de la nouveauté. Nous allons avoir un concours de tambours!

C'est la retraite, et ran-tan-plan,
La garde s'avance tambour battant...

On compte sur des milliers de concurrents qui devront faire 37 kilomètres en battant leur caisse sans interruption. Les mânes du général Farre vont en frémir. Ce sera bien autre chose que les poétiques « tu, tu, pan, pan » du tambourinaire Valmajour. Ce sera un hourvari apocalyptique, la marche du tonnerre.

Que le Dieu des batailles soit clément à ces bruyants concurrents, et que les averses épargnent leurs caisses! Imagine-t-on ces milliers de peaux distendues et assourdies par l'ondée? Ce serait un désastre. Ils méritent mieux, les petits tapins agiles, dont les baguettes tricotent en cadence guerrière, et les vieux grognards aux doigts noueux, qui rêvent encore du « beau tambour major tout galonné d'or », en annonçant, placides gardes-champêtres dans les bourgs perdus, l'ouverture de la chasse ou le déballage à treize sous. Le tambour! qui chantera le tambour, essentiellement français, audacieux, martial, un peu redondant, et dont les rra fla bien scandés, rythment la marche des régiments? Presque tous les ans, la question se pose de les supprimer dans l'armée, et il ne manque pas de bonnes raisons, sans doute, pour appuyer cette réforme. Mais il n'en manque pas, non plus, pour la rejeter. Et il faudrait longtemps pour habituer le bon public de nos villes de garnisons, à voir défiler un régiment sans sa quadruple ligne de tambours, qui redonnent de l'allure aux plus harassés, après

les longues randonnées, et quand, rentrant au quartier, le troupier veut tout de même « crâner ». Mais qui sait si le service de deux ans, après avoir déjà perdu tant de choses, ne fera pas aussi sauter la « caisse »?

Car aujourd'hui la mode est aux suppressions. Et voilà qu'on nous menace de supprimer les orgues de Barbarie? Non point brutalement, remarquez-le, mais par extinction, comme de simples chanoines! La Préfecture ne donnerait plus d'autorisation. Déjà M. Froment-Meurice, conseiller municipal, a demandé grâce dans une jolie lettre au Préfet. Peut-être sera-t-il entendu, s'il ne se cache pas sous cette sévérité, quelque raison de haute police dont nous n'avons pas la clef. Mais sauf ces raisons, en vérité, pourquoi supprimer ces modestes « faiseurs de joie » qui sont parfois l'unique musique qu'entendent la ménagère pauvre et l'ouvrière esseulée? La seule condition qu'on pourrait imposer aux permissionnaires, c'est de faire accorder leur instrument quand c'est nécessaire, — et ce l'est souvent!

On a beaucoup médit de ces moulins à notes. Et pourtant c'est eux qui, pour une bonne part, consacrent la gloire! Pas de paradoxe : la gloire musicale et la banalité sont sœurs! N'est pas banal qui veut, en ce sens-là... Suivez le répertoire de ces boîtes à musique : à côté des scies et des rengaînes à la mode, vous entendrez les mélodies les plus célèbres des maîtres contemporains, et jusqu'à « la romance de l'Etoile » de *Tannhäuser!* Profanation, dira-t-on? Mais non : consécration. C'est bien différent. Car si vous posez en principe que Wagner, ou Gounod, ou Massenet, ou Saint-Saëns, ne doivent jamais être interprétés que supérieurement, je demande combien de théâtres demeureraient autorisés à monter leurs opéras, — même de grands théâtres...

L'orgue de Barbarie est un peu à la musique ce que l'image d'Epinal est à la peinture. Un peu plus de bonne grâce et un peu moins de dédain! Laissez-les donc « moudre », même à contretemps, quelques mélodies célèbres ou quelques romances larmoyantes. Cela vaudra tout de même mieux que de laisser chanter l'*Internationale*. Je sais bien que l'image ne fait pas de bruit, et c'est peut-être une supériorité. Mais les pauvres diables qui tournent inlassablement leur manivelle, me semblent aussi respectables, en art, que le boutiquier ou le petit bourgeois qui font nasiller, par leur phonographe, toutes fenêtres ouvertes, les « grands opéras » par les voix supposées des « premiers artistes! »

On a conté maintes anecdotes à propos des orgues de Barbarie. Je ne sais plus quel écrivain (?) eut recours au procédé sui-

vant. A peine arrivé dans son auberge, il s'installa sur son balcon, et feignit de s'intéresser au répertoire de l'exécutant, applaudissant avec affectation. Mais à la fin de la série, il ferma sa fenêtre sans envoyer un maravédis à l'artiste ambulant. Chaque fois qu'il s'en présentait un autre, il recommençait son jeu; et les six ou sept organistes de la localité défilèrent ainsi sans voir leur zèle récompensé. Le lendemain, à l'approche du premier, il s'installa de nouveau sur le balcon, prêt à recommencer l'expérience. Mais au lieu de s'arrêter, le brave joueur d'orgue passa fier comme Artaban, lui décochant une raillerie vengeresse : « Plus souvent que je vous jouerai des morceaux pour rien! » Le malheureux! C'est justement l'effet que notre homme attendait de son machiavélique et méritoire enthousiasme d'un jour!

Verdi, assure-t-on, avait aussi en horreur les orgues de Barbarie parce qu'ils le poursuivaient dans sa villégiature avec l'éternel *Miserere* du *Trouvère*. Il commit l'imprudence de louer, pour la saison, les premiers instruments qui lui donnèrent cette aubade importune. Aussitôt, de toute la région, les autres d'accourir, de sorte que le maestro en avait quelques douzaines en pénitence silencieuse dans sa maison! Le moyen n'est pas à la portée de tout le monde! Et puis, s'ils avaient persévéré, Verdi aurait pu fournir à quelque entrepreneur en détresse un moyen facile de créer un nouveau commerce : la location pour le silence!

Le plaisir de taquiner le prochain est si vif pour nos contemporains! M. Brieux, l'auteur dramatique, en a fait récemment l'expérience. Ayant fait choix, sur les bords de la « grande bleue », d'une villa paisible où il voulait travailler en paix, il eut l'imprudence d'afficher à la porte une déclaration ainsi conçue : « Je suis venu ici pour y être seul. » C'était compter sans la gaminerie dont se pare parfois la mondanité. Pas un automobile ne passait devant la villa, sans corner à toute trompe. Pourquoi? Pour rien. Pour le plaisir d'ennuyer quelqu'un qui ne voulait pas l'être! Ne sait-on pas que c'est là un des charmes les plus appréciés de notre amabilité traditionnelle? Autrefois la politesse consistait essentiellement à se gêner pour faire plaisir à autrui. Nous avons changé tout cela. Et c'est désormais la réponse de *Joséphine vendue par ses sœurs*, qui semble devenue le dernier cri de la sociabilité :

Où y a d'la gêne,
Y a pas d'plaisir!

Or, quant à se gêner, on en a tellement perdu l'habitude, que

le faire désormais, c'est paraître manquer de savoir-vivre! Dieu gênait : on le supprime. La morale gênait : on la bafoue. La moralité gênait : on la raille. La censure gênait : on l'abolit. Et ce qui devait arriver arrive : le vêtement féminin gêne la licence, on dépouille le vêtement. Cela se passe très hardiment sur plusieurs de nos scènes. Le président de la Ligue contre la licence des rues intervient. Quelques courageux le soutiennent. Mais l'opinion publique le soutiendra-t-elle longtemps? Et avec fermeté? Et avec ténacité? Faut-il avouer que j'en doute!... Déjà quelques bons apôtres, paillards sur le retour, esquissent un sourire, ce sourire encourageant que guettent les amateurs de pornographie. Sous peu, on nous dira qu'il faut reconnaître les droits de l'art. Et la débandade luxurieuse recommencera de plus belle, au point que les nouvellistes ne pourront se tirer convenablement de leurs comptes-rendus qu'en citant Suétone, et parce qu'il est en latin! Car ce qu'il y a de caractéristique dans notre situation actuelle, c'est que l'audace antimorale et antisociale avance comme quatre, et que, lorsqu'elle se décide à agir, la société la fait reculer comme un, ce qui laisse toujours une avance de trois aux adversaires de la société! Et l'on s'étonne du progrès d'un tas d'ignominies qui sont l'assommoir du riche, comme l'alcool est l'assommoir du pauvre! Mais ce qui serait étonnant, c'est que le char s'arrêtât, alors que tant de mains qui devraient le retenir, le poussent.

Il faut, pour lutter contre la tristesse qui nous envahit devant certaines constatations imposées par la réalité des faits, se rappeler que, à l'honneur du pays, un autre monde entend de meilleure façon son devoir et son rôle. Quelques œuvres, dont les assemblées annuelles viennent d'avoir lieu, fournissent l'occasion de le constater une fois de plus; et nous nous devons de faire connaître ces efforts des vaillants, car la faute des amis est trop souvent de les ignorer, et l'habileté des adversaires est de les méconnaître.

M. de Lapparent présidait, à la fin du mois dernier, la séance de l'œuvre de l'*Hospitalité de nuit*, et traitait avec son esprit habituel un sujet des plus austères.

D'ordinaire, lorsqu'on veut évoquer la pensée de quelque merveille invraisemblable, c'est le souvenir des contes des *Mille et une Nuits* qui vient le plus naturellement à l'esprit.

Les *Mille et une Nuits!* Mais c'est vous qui en êtes les rédacteurs, et ce titre est vraiment celui auquel votre œuvre a le plus de droits; car vos statistiques nous apprennent que, dans vos divers établissements, le chiffre des lits disponibles dépasse un millier. Et que parlons-

nous ici d'un millier! C'est par millions seulement qu'on doit s'exprimer quand on parle de vous; car votre moyenne annuelle de plus de 72 000 hospitalisés et de 220 000 nuits, passées dans les asiles, vous permet d'enregistrer, depuis la fondation, plus de *deux millions* de pensionnaires, correspondant à un nombre de nuits déjà supérieur à *cinq millions et demi!*

Quelle vision magique que celle-ci, illuminée, non par la lampe d'Aladin, mais par la flamme ardente de la charité chrétienne!

Il est une question qui vient spontanément à l'esprit, et à laquelle le dévoué fondateur, M. le baron de Livois, a fait la réponse la plus topique. C'est la question du « lendemain » pour les hospitalisés; c'est le regret que les malheureux, après la halte réconfortante, soient rendus au tourbillon qui les broiera peut-être. Généreux en soi, ce regret se heurte à une impossibilité. « Si nous trouvions, réplique M. de Livois, le moyen d'abriter toutes les nuits les 20 000 vagabonds qui n'ont pas de domicile fixe dans Paris, d'après le principe que le vide attire le plein, demain Paris compterait 40 000 vagabonds. Nous avons donc renoncé à faire de l'hospitalisation et nous avons dû n'offrir qu'une hospitalité temporaire. » C'est une halte sur la dure route de la vie où l'on reprend courage et où parfois l'on retrouve la paix.

Les totaux signalés par le rapporteur suffisent à montrer que, même dans ces limites, l'Hospitalité de nuit atteint de sa charité une population considérable. Elle a recueilli, en 1907, 65 723 hommes et 3137 femmes et enfants, soit en tout 68 860 pensionnaires qui ont couché 199 370 nuits. L'œuvre ne possédant pas, la plupart du temps, de renseignements assez précis sur ses pensionnaires, ne peut guère songer à en placer un grand nombre. Cependant les gérants ont placé, en 1907, 471 hommes. Et M. de Livois, avec sa bonne grâce toute paternelle, nous contait quelques « cas », suivant son habitude. C'est un tailleur de pierre fourni à un hôtelier pour tailler des portions! La transition fut admirable. Le maçon se mua en « garçon » exemplaire, et l'hôtelier, enchanté, en demande un second, en vue de l'extension de son établissement!

Les exemples de délicatesse sont plus fréquents qu'on ne pense dans ce monde fort mêlé. Des parents s'y cherchent et se retrouvent, et il y vient même des héritiers sans le savoir. Les femmes y reçoivent des soins encore plus délicats que les hommes, comme il convient. Mais à tous on donne le pain, le bon de fourneau et le vestiaire nécessaire. On a ainsi donné aux hommes 4322 paires de chaussures, 1360 chemises, 1155 pantalons, etc. Les femmes ont eu, de leur côté, près de 6000 vêtements divers. L'une d'elles demandait, le 25 avril, des vêtements très propres afin de pou-

voir faire ses Pâques. On lui fit observer que c'était un peu tard, la fête de Pâques ayant eu lieu, l'an passé, le 31 mars : « Qu'à cela ne tienne, répondit-elle, si ce n'est pour Pâques, ce sera pour la Trinité ! » Espérons que, cette année, elle s'y sera prise à temps!

La même question qui vient à quelques esprits, à propos d'une hospitalisation plus prolongée à l'Hospitalité de nuit, s'est posée également, en ce qui concerne l'hôpital Saint-Joseph. Dans le rapport présenté à l'assemblée générale, M. le comte Pierre de Kergorlay y répond avec une loyauté parfaite. Il s'agissait surtout, en l'espèce, des cancéreuses :

On nous a objecté, explique M. de Kergorlay, qu'une maison chrétienne comme la nôtre ne doit pas fermer ses portes à de pauvres gens qui ne demandent qu'à achever en paix leur existence et qui ne trouveraient pas ailleurs, à leurs derniers moments, les secours de la religion. Comment n'aurions-nous pas été émus par un raisonnement pareil? Comment n'aurions-nous pas été tentés de modifier le règlement fait par les fondateurs de l'hôpital? Nous avons cru, cependant, devoir conserver le règlement dans son intégralité. Il faut, en effet, voir les choses telles qu'elles sont. Si nous laissions nos salles se remplir de malades chroniques et incurables, c'en serait fait de l'hôpital Saint-Joseph. Il se transformerait rapidement en un hospice d'incurables...

Nos bienfaiteurs approuveront donc certainement le bureau de leur Œuvre d'être resté fidèle à la pensée des fondateurs de l'hôpital, d'autant plus, qu'en fait, on a toujours fait à la rigueur de la règle toutes les exceptions possibles pour concilier les vœux de la charité avec les justes exigences des médecins.

D'ailleurs, le jour où un bienfaiteur voudra construire un pavillon destiné aux cancéreux et surtout aux cancéreuses, — car les femmes atteintes de cette terrible maladie sont plus nombreuses que les hommes, — nous organiserons avec empressement ce nouveau service spécial. Nous disposons encore d'assez grands espaces inoccupés pour espérer la réalisation de ce vœu, qui donnerait une si grande satisfaction à plusieurs des amis de nôtre Œuvre.

En attendant, cette œuvre conserve éminemment son caractère charitable. A peine 44 malades sur 1000 ont été payants, et souvent même leur pension a été fournie par des bienfaiteurs. Les services se développent avec une progression aussi rapide que le permettent les dons. Cette année, Mgr Amette bénissait la première pierre d'un nouveau pavillon qui abritera une seconde salle d'opérations, la première étant insuffisante pour les 1000 opérations graves qui y ont été pratiquées dans le dernier exercice. L'hôpital est de plus en plus « achalandé ». On y a reçu l'année dernière près de 4000 malades. Et quant au dispensaire qui y est joint, le nombre des opérations, pansements et consul-

tations pour les non-hospitalisés n'y a pas été inférieur à 50 908. Ces totaux semblent arides à première vue. Ils sont utiles à connaître et à faire connaître, afin de montrer ce que réalise la charité privée, par le seul effort de son initiative et de sa foi. Mais c'est l'essence des œuvres privées de ne se soutenir que par l'effort constant, et c'est une tendance bien humaine que de se convaincre qu'une œuvre « se tire d'affaire », quand, à le bien prendre, il est urgent « qu'on l'en tire » sans lassitude et par des efforts renouvelés. Il semble que M. de Kergorlay ait pressenti le danger, et, comme il sied entre chrétiens, il s'en est très simplement expliqué :

Faut-il penser, comme certaines personnes, je crois, le disent, que l'Œuvre a de si grandes ressources qu'au point de vue financier elle n'est pas intéressante? Cela est-il exact?

Nous n'avons jamais méconnu et nous publions au contraire très haut, à la fin de chaque année, que la Providence a toujours pourvu à tous nos besoins et que nos bienfaiteurs sont très généreux. Mais une Œuvre qui entretient un hôpital de 386 lits, dont les charges augmentent tous les ans et atteindront prochainement 500 000 francs, qui n'a comme recettes assurées qu'environ 124 000 francs, qui au 1er janvier se trouve en face d'une somme de 376 000 francs à trouver dans l'année, n'est pas, humainement parlant, dans une situation financière de tout repos. Quand on vous tendra la main en 1898, au nom de l'hôpital Saint-Joseph, croyez-le bien, c'est le pain de chaque jour qu'on vous prie de donner à nos malades.

Après cet exposé loyal, M. Etienne Lamy a prévu une autre objection : est-ce bien la peine de soutenir des œuvres que l'Etat confisquera? Et il y a répondu en montrant qu'il n'est pas exact de conclure de ce qu'on a fait contre l'enseignement à ce qu'on fera contre la bienfaisance. Ces considérations ont trop d'importance générale pour que je ne les transcrive pas ici :

Il n'est pas douteux que les inspirateurs de la politique française rêvent de traiter la bienfaisance comme ils traitent l'enseignement. Mais de notre enseignement ils ne sont pas débarrassés encore; bien que leur volonté soit la loi, les résistances de la liberté retardent le monopole, et c'est beaucoup d'imposer des délais au mal, puisque les méchants ne sont pas immortels. Or il leur serait bien plus difficile de confisquer la bienfaisance que l'éducation. Contre les maîtres chrétiens certains sophismes étaient redoutables..... Enfin, à les croire, notre enseignement était par la science inférieur à celui de l'Etat. Et pour ne pas les croire, il eût fallu que le peuple fût expérimenté des hommes, conscient des doctrines, arbitre de la science, c'est-à-dire tout ce qu'il n'est pas. Voilà pourquoi il a assisté non avec sympathie, mais avec indifférence, à la campagne contre la liberté d'enseignement.

Aucun de ces sophismes efficaces contre les écoles catholiques ne

porte contre la bienfaisance catholique. Quand des laïques, riches et pauvres, prélèvent sur leur superflu et sur leur nécessaire pour ouvrir des asiles à la vieillesse, à la douleur, quand des femmes libres de choisir entre les joies de ce monde se consacrent au service répugnant des malades, où est l'intérêt humain? Insinuer que les religieuses recrutent une clientèle politique parmi des infirmes incapables de se traîner à la salle du scrutin et parmi des malades menacés de mourir avant le prochain vote, et qu'à poursuivre un calcul si vain elles perdent les années de leur vie et exposent leur vie même, est une ineptie évidente pour les plus bornés. Si l'on affirme qu'elles soignent les corps pour atteindre les âmes, on avoue qu'elles travaillent non pour elles, mais pour leur prochain, et se consacrer à lui dès cette vie, afin de lui obtenir la félicité d'une vie future, n'est assurément pas se servir de lui et par une ambition humaine. Le désintéressement ici rayonne. Et autant que le but de ces services, leur qualité échappe à la calomnie. Pour apprécier l'exactitude, le scrupule et la tendresse des soins, il n'est pas besoin d'être un grand clerc, il suffit d'avoir souffert ou d'avoir vu souffrir ceux qu'on aime. Entre l'assistance obtenue de la solidarité laïque et l'assistance offerte par la charité chrétienne, entre les dévouements qui s'achètent et ceux qui se donnent, entre la bonté de ceux qui font un métier et de ceux qui pratiquent une vertu, le peuple est un bon juge, et sa préférence est fixée. Même où il avait subi la laïcisation des écoles, la laïcisation des hôpitaux lui a déplu Son incompétence a laissé commettre la première iniquité, son instinct de conservation résiste à la seconde.

A cette résistance votre Œuvre apporte une force. Et ici apparaît une de ces fécondités contenues dans toute œuvre de bien, à l'insu même de ses ouvriers, et qui sortent d'elle pour la compléter à l'heure opportune. Vous vouliez seulement être charitables, et, en face de l'athéisme, vous avez par vos œuvres justifié votre foi. Ici la science a des maîtres égaux aux plus renommés. Ici servent toujours celles que les médecins de l'Assistance publique demandent à garder, celles que leur fondateur, par une louange prophétique, nomma les Filles de la Charité. Ici l'âme est respectée comme le corps, obtient sans contrainte pour personne les consolations qu'elle souhaite. Ici les offrandes de la vertu volontaires recueillies par des mains désintéressées, vont toutes aux malades, mieux traités et à moins de frais. Que cette leçon cesse d'être donnée par des œuvres comme la vôtre, le peuple cesserait d'être sûr que la laïcisation est une décadence. Que cette leçon continue, il se sentira, et toujours davantage, la victime de la soi-disant réforme. Notre meilleure réponse à nos ennemis sera toujours de les condamner à une comparaison entre leurs œuvres et les nôtres. Les contacts de ces philanthropes avec la misère humaine sont stériles, indifférents, dédaigneux; montrons tout ce que nos croyances nous apprennent de déférence et d'amour pour elle. La charité est le champ de bataille où l'athéisme est téméraire de nous poursuivre et où nous devons le vaincre.

Dans cette compagnie d'élite, formée par la charité chrétienne, l'*Association Valentin Haüy* occupe une place à part. Comme des autres, j'en ai plusieurs fois parlé ici même, mais puisque ses besoins croissent avec ses progrès, on ne saurait trop appeler

l'attention sur elle, d'autant plus qu'elle vise les aveugles de la France entière, environ 40 000, dont les trois quarts sont indigents. La maladie qui retient M. François Coppée loin de ses amis, ne lui a pas permis d'inaugurer la nouvelle *maison des aveugles*, 9, rue Duroc, et la réunion a été présidée par M. le prince d'Arenberg, le grand philanthrope, et le président de la compagnie du canal de Suez, qui apporte autant de zèle à rapprocher les diverses parties de la société, que de compétence à tenir séparés les continents.

Il y aura, dans quelques mois, vingt ans que M. Maurice de la Sizeranne fondait l'Association, et ce doit être une profonde satisfaction pour son âme d'apôtre que d'avoir réussi à la mettre désormais « dans ses meubles », s'il est permis de parler ainsi, car les meubles sont ceux que fournit la charité des donateurs [1]. C'est lui qui en a dressé les plans et qui, aveugle lui-même, a pourtant stupéfait entrepreneurs et ouvriers par la précision de ses indications et le soin méticuleux avec lequel il a veillé à ce que cette maison soit faite « sur mesure ». Elle l'est admirablement, et les visiteurs pourront s'en rendre compte, les 13 et 14 mai prochain, pendant l'exposition des travaux que des aveugles fabriqueront devant le public. Des auditions musicales compléteront ces deux séances, et c'est peut-être l'occasion de rappeler que, en quatre ans, le premier prix d'orgue du Conservatoire a été remporté trois fois par des aveugles!

A l'assemblée générale de l'Œuvre, un vivant exemple des résultats auxquels on peut arriver était fourni par deux aveugles du plus grand mérite. L'un, M. Eugène Lorin, ancien polytechnicien, administrateur honoraire des postes et télégraphes, frappé en même temps de cécité et de paralysie partielle, avait écrit en points saillants le Rapport annuel, que lisait avec ses doigts M. Albert Mahaut, le virtuose aveugle, l'ardent propagateur de l'œuvre de César Frank.

L'Association poursuit deux buts : le patronage et l'assistance intellectuelle. Le budget du patronage s'éleva cette année à 117 000 francs et l'œuvre doit trouver pour y faire face 25 000 fr. de ressources extraordinaires. Il s'agit là, non pas d'une aumône proprement dite, mais d'une assistance, car c'est en aidant son effort personnel qu'on prétend arracher l'aveugle à la misère, et voilà pourquoi l'œuvre demande qu'on lui donne la préférence pour l'achat des objets manufacturés par ses patronnés, qui valent

[1] On sait que l'Association fait bon usage de tout ce qu'on veut bien lui donner : vieux vêtements, vieux meubles, vieux papiers, et qu'elle les fait prendre à domicile.

ceux de commerce et qui sont vendus au même prix. Quant à la bibliothèque en points saillants, elle s'est enrichie, cette année, de 1620 volumes, et en possède maintenant 25 000. Mais il y a place, dans la nouvelle installation, pour 100 000 ; et les 1200 copistes volontaires (parmi lesquels 136 nouvelles recrues) ont encore, c'est le cas de le dire, de la besogne sur la planche. Ce service est si bien entendu, que plusieurs pays sont en train de le copier. Il se complète par 3000 volumes ou plaquettes constituant une bibliothèque musicale particulièrement utile aux musiciens aveugles. Tout cela est consulté sur place, ou envoyé dans 9 dépôts destinés aux aveugles de la banlieue, ou mis à la portée de la province par une bibliothèque circulante.

Tels sont les nouveaux détails qu'il était bon de donner en cette année jubilaire, pour montrer, une fois de plus, ce que peuvent l'initiative d'un homme convaincu, et le zèle de collaborateurs dévoués. On annonce que le ministère du travail va s'installer dans l'ancien palais archiépiscopal de la rue de Grenelle. A vrai dire, il y en a un qui est déjà installé rue Duroc, et il serait fort à désirer que les clairvoyants fussent aussi méthodiques, et d'une ardeur aussi sincère que les aveugles!

Voici encore une œuvre qui s'occupe des aveugles; mais cette fois, il s'agit des aveugles d'esprit qu'il faut arracher à la tentation des sophismes et des basses calomnies de la mauvaise presse. Nos lecteurs savent déjà que tel est le but poursuivi par la *Presse pour tous*, et je me bornerai, cette fois, à signaler son activité croissante et à indiquer le principal des conseils qu'elle donne. Le conseil, c'est de favoriser la propagande, — ou la création là où il n'existe pas — du journal du dimanche que lisent surtout les travailleurs de la terre, attachés le reste de la semaine à la glèbe. Cette indication répond à l'esprit pratique de l'œuvre qui ne se paie pas de mots et tâche, sans faconde et à force de zèles bien dirigés, de réaliser immédiatement le plus grand bien *possible*. C'est besogne qui demande plus d'abnégation que d'ostentation, mais dont les résultats promettent d'être durables comme tout ce qui est fait avec méthode, après enquête approfondie, sans autre idée préconçue que celle d'arracher peu à peu, mais sûrement, leur proie aux journaux démoralisateurs. M. Fernand Laudet, dans un rapport très spirituel et très pratique, a montré tout ce qu'on *pouvait* attendre de tout ce qu'on *devait* faire. Et il a annoncé que le bilan du dernier exercice offrait un total de 50 000 journaux réexpédiés après lecture et de 54 000 abonnements directs; soit 104 000 journaux qui prennent quoti-

diennement la place des pires. C'est peu, diront peut-être certains. C'est énorme, au contraire, si l'on songe que ces journaux sont lus, parce qu'ils sont choisis comme s'adaptant le mieux à la mentalité du destinataire. Car voilà la difficulté et aussi le mérite : l'adaptation. En matière de presse, ni la quantité, ni même, jusqu'à un certain point, la supériorité, ne suffisent à la remplacer. « La France, a rappelé M. Barboux, citant un mot de Taine, est agitée par les écrivains et gouvernée par les fonctionnaires. » Il faut veiller à ce que l'agitation soit féconde afin que le gouvernement soit meilleur. C'est à quoi vise la *Presse pour tous*.

Il y a, en dehors des écrivains et des fonctionnaires, un autre élément un peu oublié, dans les préoccupations contemporaines, après qu'on lui a si longtemps reproché de s'être imposé : c'est le prêtre. Il est trop certain que son influence morale a baissé. De la crise actuelle, elle peut sortir d'autant plus efficace qu'elle aura été épurée de toute visée étrangère à son but. Mais encore faut-il qu'il reste un nombre de prêtres suffisant pour cet apostolat. Et les hommes les plus compétents signalent une crise dans le recrutement du clergé. J'aurais eu garde de m'occuper ici de cette grave question, si l'on ne m'eût demandé de signaler que les laïques eux-mêmes ont un rôle à remplir pour favoriser ce recrutement. Les raisons en sont très clairement indiquées dans le récent volume que le P. Delbrel vient de publier chez Lethielleux, sous le titre : *Pour repeupler nos séminaires*, et qui est une véritable « somme » de cette question primordiale pour la vie de l'Eglise en notre pays. Rien ne sert, en effet, de fermer les yeux à l'évidence. La crise existe. Et ce sont les évêques qui la signalent. Mgr Gibier, évêque de Versailles, écrit notamment : « L'Eglise de France, à l'heure présente, a-t-elle assez de prêtres? Non... En aura-t-elle demain? On peut craindre qu'elle en ait demain encore moins qu'aujourd'hui. » Je citerais vingt autres témoignages aussi catégoriques. La crise s'étend aux petits séminaires.

Je sais très bien qu'il ne faudrait guère pousser certains pour leur faire avouer que cette crise les ravit. A quelques esprits, tout ce qui est crise paraît le salut. Ce sont les médecins Tant-Mieux. Dieu me garde de coiffer le bonnet du docteur Tant-Pis! Mais enfin où il y a crise, il y a danger. Et Dieu lui-même nous défend d'aimer le danger. Le même état d'esprit se révèle quand il s'agit des catholiques tièdes. Tant mieux qu'ils nous quittent, dit-on couramment : quand il n'y aura plus que le bataillon

de Gédéon, la victoire sera à nous. Je voudrais en être persuadé! Non que l'allure des soldats de Gédéon soit pour me déplaire : ils buvaient l'eau du torrent sans ployer le genou. Cette station debout fut aussi, plus près de nous, celle du chevalier pendant la veillée des armes, et elle avait une autre allure, en effet, que l'attitude qui met le front dans la poussière, et qui fut familière aux ambassadeurs siamois devant Louis XIV. Mais j'en reviens à la crise du clergé : qui conduira les Gédéonites dans les voies de l'Eglise catholique si les prêtres nous manquent?

En signalant l'œuvre du P. Delbrel, qui est une étude très pratique des moyens à employer pour arriver au but, j'attire l'attention sur le chapitre intitulé : « les fidèles », où sont énumérés les motifs qui imposent aux laïques cette préoccupation; et en premier lieu celui-ci qui est tiré d'un passage du Pontifical, « révélateur de l'esprit et des intentions de l'Eglise » :

Avant de conférer l'ordre de la prêtrise aux diacres que l'archidiacre vient de lui présenter, à cet effet, l'évêque adresse au clergé et au peuple — *clero et populo*, dit expressément la rubrique — une exhortation dont voici la partie la plus significative : « Frères très chers, parce que, sur un navire, pilote et passagers ont les mêmes motifs, tantôt de craindre et tantôt de se rassurer, il est nécessaire qu'il y ait entre eux communauté de sentiments comme il y a communauté d'intérêts. Et elle est donc fondée en raison, cette tradition qui nous vient de nos pères, en vertu de laquelle il faut que le peuple lui-même soit consulté — *consulatur etiam populus* — quand il s'agit de choisir ceux qui seront préposés au service de l'autel, etc., etc. » Ainsi l'Eglise permet, exige même que les laïques prennent part, avec les prêtres et l'évêque, à une des opérations les plus graves, les plus délicates, entre toutes celles que comporte le recrutement du clergé : le jugement à porter sur la dignité ou l'indignité de ceux qui aspirent à la prêtrise...

Le P. Delbrel, du reste, a bien soin de spécifier très nettement, — et il est superflu d'y insister, — que ce qu'il demande, c'est qu'on facilite la vocation et qu'on ne l'étouffe pas; mais il s'élève avec une juste véhémence contre les vocations forcées, résignées ou artificielles. Un exemple qu'il cite indiquera, mieux qu'une analyse — impossible, tant le livre « se tient », — ce que l'auteur conseille :

Il y a environ quarante-cinq ans, un missionnaire de la Nouvelle-Orléans, le P. Duffo, entre pour quelque emplette chez un grainetier, y remarque la mine intelligente et bonne d'un petit commis de dix-huit ans, que le patron et les camarades appelaient Jimmie, diminutif familier de James. Il le fit causer. Jimmie était excellent catho-

lique, pieux et sage. Le Père eut l'idée de lui demander : « Tu ne voudrais pas être prêtre? » Jimmie, stupéfait d'abord, finit par répondre qu'il trouverait un tel avenir bien beau, mais qu'il n'avait pas le droit d'y songer : la nécessité de gagner sa vie, le retenant au magasin tout le jour, le mettait dans l'impossibilité de faire ses études. Le missionnaire insista : « Tu as tes soirées... Viens chez moi, je te ferai la classe... » Ainsi fut fait, et Jimmie est devenu l'archevêque de Baltimore, le cardinal Gibbons.

Il paraît évident d'autre part qu'un homme comme Racine, par exemple, malgré les bonnes dispositions de ses jeunes années, fit aussi bien de renoncer à la cléricature en même temps qu'au bénéfice qu'il attendit vainement à Uzès, durant deux années. Cela ressort une fois de plus du livre très captivant[1] où M. Jules Lemaître vient de réunir le cours qu'il a fait, les mois derniers, à la Société des Conférences, et dont j'ai déjà dit le succès extrêmement brillant. Je viens de lire ces pages fines, narquoises, piquantes, toujours intéressantes et parfois — comment dire? — un peu risquées. Je ne crois pas pourtant être janséniste! Mais je ne puis me défaire de l'idée qu'une assez grande partie de l'auditoire de M. Lemaître, où les jeunes filles étaient fort nombreuses, a dû être fort « gêné » en écoutant certains passages. D'autant plus que le critique n'escamote pas le « risque », — et c'est bien ce qui me surprend chez lui, — mais il y insiste, il souligne, comme pour l'épigramme sur le mari de la Champmeslé, la lettre de Racine citant un extrait de la *Callipédie* de Quillet, la vie conjugale de Scarron, et comme en maintes autres circonstances. Déjà l'an passé, pour les maladies de Jean-Jacques Rousseau, M. Lemaître avait eu la main un peu lourde; mais, cette année, il n'y avait pas, pour céder à la même tendance, — j'allais écrire tentation! — le motif d'expliquer l'influence d'un état physiologique sur la mentalité d'un homme. Alors pourquoi, devant cet auditoire, ces traits dont au moins neuf sur dix sont superflus? Pourquoi, pouvant faire un livre tout à fait exquis par ce charme qui lui est tout personnel, par cette érudition aimable qui dissimule le travail de l'esprit sous l'agrément de la causerie, y mettre d'abord, mais surtout y laisser, la valeur d'une dizaine de pages que l'on voudrait pouvoir enlever? Supposez que *Phèdre* ait été écrite avec ce procédé, ce serait simplement intolérable. L'horrible mot « suggestif » vient sous la plume. Et y a-t-il un mot qu'on répugne davantage à écrire quand il s'agit de cet esprit chatoyant et nuancé? C'est comme si l'on soulignait

[1] *Jean Racine*, par Jules Lemaître. Un vol. in 12. (Calmann Lévy.)

d'un coup de crayon bleu un dessin de Flandrin ou un pastel de Latour?

Sauf ce regret, sur lequel j'insiste parce qu'il est vraiment amer, ces pages sont à ravir. L'auteur déclare lui-même qu'il ne prétend pas, sur un tel sujet, à l'originalité. Il a relu Racine, il a relu les commentateurs et les annotateurs de Racine, et tout cela, traduit par le clair cerveau de Jules Lemaître, donne une impression d'agrément parfait. Je ne jurerais pas que son exégèse littéraire du livre d'Esther ne sente pas un peu le fagot; mais c'est de la littérature pure... Et comme nous retrouvons avec délices, presque partout, le critique souriant, mais d'un sourire qui désormais est moins amusé que désabusé.

Ce qui est sûr, dit-il en commençant, c'est que je suis content de n'avoir plus à examiner et à juger des idées. Dans l'art pur et dans la connaissance des âmes et des mœurs, — qui fut une des occupations du dix-septième siècle, — on peut arriver à quelque chose de solide et de définitif : dans la philosophie ou la critique ou les sciences politiques et sociales, je ne sais pas.

Le jansénisme raffiné, à la fois humble et orgueilleux de M. Hamon, le maître de Racine, est analysé avec une élégante dextérité. Et reconnaissez-vous le Jules Lemaître des *Impressions de théâtre* dans ces phrases : « Ces saints hommes goûtaient trop les belles-lettres. Ils n'étaient pas parfaitement conséquents avec eux-mêmes, et je les en aime davantage »? Voyez maintenant ce camée littéraire :

La merveille, c'est la façon dont se sont conciliées ou plutôt fondues dans son œuvre ces deux éducations, ces deux traditions, ces deux cultures (la chrétienne et la grecque). Elles supposent deux conceptions de la vie si différentes en elles-mêmes et si diverses dans leurs conséquences! Ici, la foi dans l'homme, la vie terrestre se suffisant à elle-même Là, le dogme de la chute, la vie terrestre n'ayant de sens que par rapport à l'autre vie, la peur et le mépris de la chair. Or la pensée de l'autre vie a changé l'aspect de celle-ci, a provoqué des sacrifices, des résignations, des songes, des espérances et des désespoirs inconnus auparavant. La femme, devenue la grande tentatrice, le piège du diable, a inspiré des désirs et des adorations d'autant plus ardents, et a tenu une bien autre place dans le monde. La malédiction jetée à la chair a dramatisé l'amour. Il y a eu des passions nouvelles : l'amour de Dieu considéré à la fois comme un idéal et comme une personne, la haine paradoxale de la nature, la foi, la contrition. Il y a eu des conflits nouveaux de passions et de croyances, une complication de la conscience morale, un approfondissement de la tristesse, un enrichissement de la sensibilité.

La tradition grecque donnera à Racine la mesure, l'harmonie, la

beauté. Elle lui offrira des peintures de passions fortes et intactes. Elle lui fournira quelques-uns de ses sujets et quelques-unes de ses héroïnes. Et Racine souvent leur prêtera une sensibilité morale venue du christianisme. Il fera des tragédies qui secrètement embrassent et contiennent vingt-cinq siècles de culture et de sentiment.

La mort, dans Racine, de « l'auteur » à qui seul le chrétien survit est décrite en de maîtresses pages. Les motifs du sacrifice qui fut accompli un peu par dégoût, beaucoup par scrupule, peut-être par remords, sont présentés avec cette simplicité « bonhomme », nourrie d'érudition et ne la faisant point sonner, qui est une des grandes coquetteries de M. Lemaître. Une fois, pourtant, l'indignation est la plus forte. Le triomphe de Pradon l'exaspère. Et c'est le « confrère » qui écrit :

Je vous avoue que cela m'indigne encore au bout de deux cent trente ans! Oui, Racine dut beaucoup souffrir. Une injustice si atroce, s'ajoutant à douze années de critiques stupides et méchantes, c'était trop vraiment. Etre poursuivi d'une haine acharnée et déloyale, on a beau faire, cela est pénible à concevoir et à sentir; mais surtout la sottise triomphante fait mal. On enrage d'avoir raison. Et l'on se dit que les sots ne sauront jamais qu'ils sont des sots, excepté peut-être dans l'autre monde, quand cela nous sera égal...

Nous trouverions encore de si jolies choses dans ce volume. Des ressouvenirs d'anciens agencements de phrases, divertissants jusqu'à la gaminerie, comme cette chute de la grande tirade sur *Athalie :*

« ... *Athalie* est unique chez nous. *Athalie* est une sorte de miracle.

« *Athalie* n'eut aucun succès. »

Que de pages à signaler! Le portrait de Mme de Maintenon, le parallèle entre Scarron et Louis XIV : le roi Mayeux et le roi Soleil; tout le résumé de la fin, un peu didactique comme il convient à une conclusion; les deux dernières pages (bien qu'un peu exclusives) et qui se terminent par cette « adaptation » d'une phrase que M. Lemaître a cueillie dans la *Sylvie* de Gérard de Nerval :

Elles dansent en rond (les tragédies de Racine) sur les pelouses et dans le jardin du roi, en chantant des airs qui viennent de très loin dans le temps et dans l'espace, mais d'un *français si naturellement pur* que c'est en les écoutant qu'on se sent le mieux vivre en France, et avec le plus de fierté intime et d'attendrissement.

Je me trompe en disant que le volume se clôt par cette « tenue »

sur la « dominante », comme une mélodie qui ne veut pas rompre l'évocation magique. Il y a quinze ans, M. Lemaître eût fini là. Mais le polémiste d'hier s'est retrouvé aux dernières lignes. Il félicite Racine de n'avoir pas sa place dans un des bas-reliefs du « monument tumultueux et déchiqueté que la troisième République a élevé à Victor-Hugo », parmi les poètes qui reçoivent aux Champs-Elysées l'auteur des *Châtiments*. Et cela est juste. Mais, tout de même, cette « fierté intime » et cet « attendrissement » ne répondaient-ils pas mieux à l'idée qui nous reste de Racine, et de sa « vie exquise... où l'amour et tous les amours s'achèvent en charité »?

Je venais de lire le volume de M. Jules Lemaître quand j'ai vu jouer à la Comédie-Française la *Simone* de M. Brieux. Ah! ce n'est pas du Racine! Et il faut que le mouvement de la pièce soit endiablé pour qu'il ait réussi à m'entraîner malgré mes souvenirs tout fraîchement remués. *Simone* dérive, comme genre, de l'*Enigme*, de M. Hervieu. Les personnages sont posés en scène, d'autorité, sans préparation, sans explication, sans analyse. Ils sont ainsi, voilà; et ne passez pas votre temps à en chercher le pourquoi, car vous ne les retrouveriez plus : la pièce court, vole, bondit. Elle bondit même si vite et si loin qu'entre le premier et le deuxième acte quinze ans s'écoulent, c'est un record! Et malgré tout, la pièce est intéressante, poignante et empoignante. On ne se demande qu'après coup, quand on a pu réfléchir, si c'est une comédie, un drame ou même un mélodrame. Il y a des trois. Mais quant à la forme, au style, rien ne reste; pas une formule, pas un mot qui souligne une situation. Ces gens-là souffrent, gémissent, implorent, menacent, crient, se révoltent et se réconcilient, en hommes d'affaires qui n'ont pas le temps d'aligner de jolies phrases. Ils sont dans un canon et le public avec eux : le tout est d'en sortir. Et l'on en sort, en effet, secoué, énervé, haletant... Mon Dieu, que Racine a donc la main légère!...

Simone, ai-je dit, dérive de l'*Enigme* comme genre dramatique, mais elle vient de la *Femme de Claude*, de Dumas fils, et elle en vient comme une contre-partie. Dumas disait, en parlant de la femme adultère : « Tue-la. » M. Brieux répond : « Ne la tue pas. » Et c'est à cause de l'enfant. Voilà encore une pièce où l'enfant continue d'être le premier moteur d'une action théâtrale. Jusqu'ici, on avait considéré son sort dans le divorce. M. Brieux le considère dans le cas où la mère, coupable, a été tuée par le père vengeur. Et l'idée est neuve, incontestablement

très scénique. Pourquoi M. Brieux, ayant un tel sujet, n'en a-t-il pas fait une œuvre d'art? Mais il semble que ce dramaturge vise uniquement l'émotion et s'inquiète peu de la forme. Pas assez!

Edouard de Sergeac a donc tué sa femme coupable. La blessure qu'il s'est faite à lui-même a provoqué une amnésie totale. Et le premier acte se passe à lui redonner conscience détaillée de son assassinat. C'est tragique. Au second acte, Simone qui avait six ans à la mort de sa mère, en a vingt et un, et veut se marier. Son père lui a toujours parlé de sa mère comme d'une femme d'élite qui s'est tuée dans un accident de chasse. Cependant le futur beau-père de Simone a pris des renseignements, procédé à une enquête, il « ajourne » le mariage. Simone se sent subitement en plein mystère. Elle adjure son père de le lui découvrir. Mais M. de Sergeac, que quinze ans d'expiation n'ont pas sauvé du danger où sa vie devait se heurter fatalement, supplie sa fille de ne pas l'interroger et lui en impose même le serment. Au troisième acte, comme il convient, Simone a tout appris d'une vieille bonne dont la bêtise lui fut secourable. Et le drame se localise entre le père qui s'obstine au silence et la fille qui ne veut pas lui dire que désormais elle sait tout. Mais devant un geste de Sergeac, Simone recule frémissante : elle ne peut plus supporter le contact des mains qui furent criminelles. Sergeac avoue, et, désespéré, appelle à son aide le propre père de la morte, M. de Lorcy, de passage à la maison. Celui-ci, qui sait gré à son gendre d'avoir, malgré tout, élevé la jeune fille dans le culte de sa mère, ramène Simone dans les bras de Sergeac. Et voilà.

C'était un sujet de premier ordre. La pièce vit, brutale et heurtée, masquant ses invraisemblances par l'acuité de l'émotion; mais elle vit. L'œuvre d'art reste à faire. Pourquoi M. Brieux, qui pourrait la réussir, ne le veut-il point?

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Nos législateurs sont en vacances pour trois semaines. Ils ne s'occupent plus qu'à préparer, dans leurs départements, les élections municipales du 3 mai. Déjà les radicaux-socialistes, pour ménager ceux de leurs électeurs que leur politique parlementaire a pu inquiéter, mettent une sourdine à leur éloquence démagogique et voilent de leur mieux une partie du programme qu'ils ont étalé, devant la Chambre; et comme, selon l'usage, les socialistes profitent de cette crise, pour leur faire sentir, par leurs exigences ou par leurs rebuffades, le prix de leur alliance, ces radicaux, que, tour à tour, M. Clémenceau et M. Jaurès caressent ou flagellent avec la même insolence, multiplient les manifestes fraternels où ils adjurent le « Bloc » de rester uni. Mais c'est aussi le moment psychologique où le public prononce ses jugements. Qu'est-ce que ce Parlement a fait, pour les vrais intérêts du pays? A quoi, particulièrement, cette session si tumultueuse, si incohérente, a-t-elle servi? De tous côtés, la réponse est sévère. En présence d'un tel Parlement, les républicains les plus émérites confessent que le régime parlementaire, sous la forme du méprisable parlementarisme qu'il est devenu, n'est plus, en haut, dans les ministères, que l'impuissance de gouverner et, en bas, dans les Chambres, que le règne anarchique d'une majorité dont tout le rôle législatif consiste à fabriquer ou à exploiter les lois, pour le profit, tantôt collectif, tantôt personnel, de ses membres. Le mal de ce parlementarisme ne fut jamais plus notoire que dans ces derniers mois où la « surenchère électorale » a dominé tous les actes de la Chambre, si bien qu'elle a sacrifié à ce besoin de sa populacerie l'intérêt national lui-même, l'intérêt de l'armée et de la patrie. Mais le gouvernement, pour s'accorder avec cette majorité par les suffrages de laquelle il subsiste et vit au jour le

jour, a son propre parlementarisme, ce parlementarisme ministériel qui dénature et avilit sa fonction. Pas plus que la majorité n'a de principes, il n'en a lui-même : pas plus qu'elle, il ne représente une cause; avec elle, il incarne uniquement la jouissance du pouvoir. Comme la Chambre cède à l'électeur qu'elle prétend contenter, le gouvernement cède, lui, à la Chambre. Il n'a que des simulacres de résistance. Il se fie au Sénat pour rejeter les funestes réformes de la Chambre. Il porte au Sénat les volontés de la Chambre, avec ses propres capitulations, et, tout en souhaitant que le Sénat en retranche le principal, il fait mine de se mettre en lutte avec lui; et il est plus courageux, plus entêté, pour imposer au Sénat ses concessions, qu'il ne l'a été à la Chambre, pour les refuser. Ainsi le parlementarisme de la Chambre absorbe le pouvoir, et, le peu qui en reste, le parlementarisme du ministère l'annihile, à force de relâchement. M. Poincaré a bien raison, dans son effroi : ces politiciens « finiront par dégoûter un jour la France des libertés parlementaires et par réveiller en elle les instincts césariens ».

Le spectacle que le parlementarisme de la Chambre nous donne, dans le détail de ses intrigues et de ses luttes, est, en effet, honteux. Le manifeste des radicaux-socialistes se plaint de ne découvrir, là, que des « querelles personnelles », des « convoitises », des « rancunes », des « compromissions louches ». Mais les chroniques de la Chambre ne disent pas que les radicaux-socialistes soient exempts de tous ces vices parlementaires. On se rappelle les pratiques « abjectes » que M. Combes toléra, dans son gouvernement. Il n'est guère supposable que, demain, le parlementarisme inaugurât, avec un autre ministère de M. Combes, l'ère de la vertu. Ce qui est sûr, c'est que M. Combes, en prenant l'attitude d'un justicier, devant les liquidateurs des Congrégations, n'a paru que revêtir un masque et qu'il s'en montre déjà las. Ce qui est moins indéniable encore, c'est que, pour renforcer les moyens d'action parlementaires dont il use, sans succès, contre M. Clémenceau, le voici qui reprend le vieux jeu de son anticléricalisme. Cent fois, M. Combes avait accusé l'Eglise de subordonner la religion à la politique. Il a fait, lui, de l'irréligion sa politique et celle de son parti. Il publie dans un journal autrichien des articles « sur le passé et l'avenir du catholicisme en France ». Sont-ce des factums purement philosophiques? Nullement. Ses prophéties annoncent bien la fin prochaine du catholicisme, et, par là, il veut rassurer l'humanité; mais il avertit d'abord la République que l'Eglise complote contre elle une

revanche qui sera formidable. Pour repousser cet assaut clérical, la République doit confier à M. Combes sa défense. Mais l'intérêt de la République, dans le choix d'un tel homme, n'est pas moins grand, s'il faut aider seulement le catholicisme à sa destruction naturelle : nul ne saurait mieux que M. Combes l'activer, puisque nul ne connaît plus pertinemment que lui les principes de ruine qui travaillent l'Eglise et que personne non plus n'a commencé plus énergiquement que lui à l'anéantir. Voilà tout le secret des prophéties que M. Combes divulgue dans la *Neue Freie Presse* de Vienne. Soit. M. Combes oblige, par sa concurrence, l'anticléricalisme de M. Briand à s'exagérer, à innover toujours pour ne pas démériter de la confiance des radicaux. Evidemment, les radicaux ne demandent pas mieux que de consacrer, avec M. Combes, la seconde partie de leur législature à sévir contre les « curés » plutôt que contre les bourgeois, les rentiers. Mais qu'est-ce qu'en pensent les socialistes? M. Jaurès n'ignore pas ces paroles récemment prononcées par M. Combes : « Ah! les radicaux ont bien tort de perdre leur temps à toutes ces lois sociales qui sont si difficiles et qui ne peuvent que leur susciter des ennemis, parmi leurs électeurs! Pour s'occuper utilement, ils ont encore vingt-cinq ans de politique anticléricale à leur disposition... » L'invitation est séduisante autant que cynique. Mais M. Jaurès peut-il l'accepter? Et combien sont-ils, les radicaux qui croient, aujourd'hui, qu'une république qui promettrait à la France vingt-cinq ans de guerre religieuse remplirait cette destinée de vingt-cinq ans, si courte qu'elle puisse paraître?

La loi de dévolution des biens ecclésiastiques est promulguée. Parmi les spoliations qu'elle décrétait en masse, au mépris du droit public et du droit privé, le Sénat, saturé de tant d'iniquités, a bien voulu faire une exception, une seule : les messes fondées pour les morts continueront; la parcelle nécessaire à ce service sera prise sur la fondation. Tous les autres biens, l'Etat se les approprie. On ne peut donc pas dire que l'amendement par lequel M. Berger a obtenu du Sénat cette amélioration partielle de la loi, ôte à la loi son caractère d'injustice inexpiable : elle demeure une loi odieuse par sa rétroactivité; une loi de confiscation qui soustrait aux collatéraux leur droit de propriété; une loi de dessaisissement qui annule la justice. M. Briand a consenti à commettre un vol de moins que cette loi ne l'avait prémédité. Voilà tout. La probité véritable, pour le gouvernement, c'était, selon la proposition de M. Chaumié, d'acquitter les messes, par les soins des prêtres les plus proches du lieu de la donation, avec tout le

capital dont il s'empare. Il importe aujourd'hui d'examiner si, pour l'application de la loi, on peut mettre dans une juste concordance l'amendement de M. Berger et l'amendement antérieur de M. l'abbé Lemire. On se souvient que la loi, grâce à l'amendement de M. Lemire, a décidé « que les biens des caisses de retraites et maisons de secours pour les prêtres âgés et infirmes seraient attribués par décret à des sociétés de secours mutuels constituées dans les départements où ces établissements ecclésiastiques avaient leur siège ». D'autre part, l'amendement de M. Berger attribue à ces mêmes sociétés la célébration des messes : il sera prélevé, sur les biens de fabrique qui composent la donation, une somme correspondante à cette charge. Y a-t-il entre ces deux amendements un rapport douteux et dangereux pour l'Eglise? Faut-il supposer que, pour être « approuvées » par le gouvernement et en avoir tous les avantages, les Mutualités ecclésiastiques auront à subir, dans leurs statuts, des conditions que le droit canonique réprouverait? Faut-il craindre qu'elles ne respectent mal la discipline de l'Eglise et même qu'elles ne se changent en associations cultuelles, bien que leurs membres soient tous des prêtres qui, après la loi de Séparation, ont accepté docilement, fervemment, toutes les prescriptions des Encycliques? Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, a instruit cette double question, dans un mémoire intitulé : « *Les Mutualités ecclésiastiques.* » Il estime que, pour maintenir dans ces mutualités la discipline nécessaire, les évêques, dont le Pape appuiera toujours l'autorité, n'auront besoin que de quelques recommandations et de quelques précautions. Il ne croit pas que ces sociétés charitables songent jamais à se transformer en associations cultuelles et il nie qu'elles le puissent. Le Pape pèsera toutes ces raisons. Il a remis à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires l'étude de la question. Cette Congrégation sait que les catholiques de nos deux Chambres, pressés par l'urgence de la délibération, ont, spontanément, voté l'amendement Berger et que leur vote a été unanime. Ils ne pouvaient pas plus refuser, pour les morts, que, précédemment, pour les prêtres pauvres et infirmes, ce qu'ils reprochaient à M. Briand de leur dérober; c'était une victoire gagnée par leurs protestations. Et puis, au fond de leur conscience, ils se sentaient commandés par la volonté des morts : il croyaient qu'il fallait l'exécuter, dans la mesure même indirecte, même restreinte, où cette volonté des morts, tout ce qui reste de leur âme ici-bas, peut survivre aux injures du siècle. Mais ils n'ont pas oublié que, quelle que soit la nature de l'intérêt débattu, le Pape seul peut

bien voir ce qui convient à l'Eglise, pour la préservation de sa doctrine, pour la sauvegarde de sa constitution. Le Pape prononcera souverainement. Ils accepteront (et nous, avec eux) sa décision, avec le respect et l'obéissance dont les devoirs nous deviennent de jour en jour plus sacrés, dans les épreuves de l'Eglise.

Il semble que les grèves qui, depuis vingt ans, ont de plus en plus troublé le travail de la France, n'aient laissé à leurs victimes aucun enseignement, ni économique, ni moral. Les grèves ont recommencé, comme perpétuellement, sans que rien changeât les conditions de la lutte. C'était, de part et d'autre, le même effort dans la résistance : on ne disputait, au fond, que sur la durée qu'on pourrait lui donner le plus longuement. Les transactions que, par lassitude, on bâclait, n'étaient toutes, dans leur pénible et incertaine réciprocité, que des conventions temporaires. Pas une qui essayât la moindre solution de ce problème si terriblement social. Peut-être, pour que cet essai commençât avec quelque liberté, peut-être a-t-il fallu le conflit actuel des ouvriers du bâtiment et des entrepreneurs. Les entrepreneurs ont compris qu'il ne pouvait leur suffire d'affirmer, en recourant au « lock-out », qu'ils étaient les égaux des ouvriers devant la loi. Ils se sont dit que le triomphe même de leur droit compromettait l'intérêt général et que leur victoire d'aujourd'hui ne pacifierait pas l'avenir. Ils ont conçu le projet d'une « Union pour la protection du travail dans l'entreprise de la maçonnerie ». Cette association garantira aux ouvriers, pendant trois ans, « un minimum de salaire basé sur un minimum de travail ». Elle admettra, sans cotisation, tous les ouvriers, même les syndiqués. Elle établira un tribunal arbitral, pour la conciliation de tous les différends qui surgiraient entre les membres de l'Union. Elle allouera des retraites. Elle fournira des secours aux ouvriers malades, à leurs veuves et à leurs orphelins. Et ces œuvres de bienfaisance seront à ses seuls frais. Tout ce que les entrepreneurs avaient récemment accordé, ils le maintenaient. Tout ce qu'ils offraient, actuellement, constituait donc pour les ouvriers un nouveau bénéfice. L'Union a eu contre elle, fatalement, tous les politiciens qui, pour garder leur importance, ont besoin de fomenter la lutte des classes; tous les meneurs patentés de la Confédération du Travail; tous les artisans de désordres, dans toutes les catégories ou de la misère ou de l'indignité humaine. Ils ont intimé aux ouvriers de refuser « le présent patronal ». Mais vers qui les ouvriers se tourneront-ils, dans leur embarras? Sera-ce vers M. Jaurès? Ils sont trop intelligents pour croire que la

« réquisition de l'outillage », son suprême moyen de régler le conflit, soit réalisable sans une révolution. Imploreront-ils l'assistance magique de M. Viviani? Lui-même, quand M. Georges Berry et M. Willm lui ont reproché, devant la Chambre, son inertie, il a reconnu son impuissance : aucun gouvernement, ni celui de l'Angleterre ou des Etats-Unis, ni celui de l'Allemagne, n'a pu interdire le « lock-out », sous peine d'avoir à interdire la grève. D'ailleurs, les avantages immédiats de l'Union sont si grands qu'elle a trouvé des adhésions jusque parmi les ouvriers que, d'habitude, la Confédération du Travail aveugle ou terrorise le plus. La Chambre syndicale de la maçonnerie, comptant que les adhérents seraient assez nombreux pour reprendre efficacement la besogne interrompue, a rouvert tous les chantiers du bâtiment, dans la matinée du 21 avril, à tous les ouvriers qui ont « signé le règlement » qu'elle a rédigé, selon l'esprit et les statuts préparatoires de l'Union. Plaise à Dieu que, malgré tous les obstacles que les bandes révolutionnaires de la Confédération auront dressés devant les ouvriers de bonne volonté, ce soit, bientôt, la pacification!

Les variations du régime parlementaire ont, à certaines périodes, une histoire tristement instructive, dans toute l'Europe. Ici, c'est la révolution légale; ailleurs, un remaniement brusque, quoique constitutionnel, du gouvernement; presque partout, une perturbation continuelle. Aussi bien sous le titre de la Monarchie que sous celui de la République, le parlementarisme, quand il est le maître absolu, peut pervertir tout l'organisme du gouvernement. Les élections du 6 avril, dans le Portugal, n'ont pas changé ce qu'il y a de précaire dans l'état du royaume, depuis la tragédie du 1er février. La nouvelle Chambre, à la vérité, a une majorité monarchiste plus que considérable : 63 « régénérateurs » et 58 « progressistes »; en face, 7 républicains. Cependant, ces élections ont moins affermi le gouvernement dans ses principes essentiels, dans son autorité, que consolidé le consortium des deux partis qui se partagent, dans une exploitation presque mathématiquement distribuée, le pouvoir, ses honneurs et ses sportules. Les désordres violents qui ont ensanglanté Lisbonne, dans la journée même des élections, ont prouvé que les conspirateurs scélérats du 1er février n'ont pas désarmé : l'impunité dont ils ont joui ne pouvait que les encourager. En Serbie, le ministère de M. Patchitch, qui gouverne avec les Vieux radicaux, était attaqué par les Jeunes radicaux et les Nationalistes, lesquels ne sont pas si mécontents, ce semble, de sa politique même que las de languir dans le marasme de leurs ambitions.

Il leur fallait un « cabinet de concentration » où les plus impatients pussent occuper quelques places; et, pour forcer M. Patchitch à les satisfaire, ils entravaient par une obstruction systématique le fonctionnement parlementaire de son gouvernement. Après avoir substitué à deux ou trois de ses collaborateurs des personnages mieux accrédités, M. Patchitch a dissous la Skoupchtina; il en appelle aux électeurs. En Norvège, le ministère Gunnar Knudsen se trouve étreint, parlementairement, entre une impossibilité morale et une impossibilité constitutionnelle. La majorité lui manquant, il a emprunté allègrement aux socialistes l'appoint de leurs dix suffrages. Or il avait juré de ne jamais s'allier à eux. Et, comme le droit de dissolution n'existe pas en Norvège, il faudra laisser venir, dans deux ans, la date des élections générales, pour remédier à la dangereuse fausseté de cette situation. Par un ukase du 4 avril, le tsar a dissous la Diète de Finlande. Cette Diète, dont les socialistes forment un tiers, n'usurpaient pas seulement toutes les attributions du gouvernement russe. Elle tendait à convertir en une indépendance complète la très large autonomie que le tsar avait accordée à la Finlande, en 1905. Il est fâcheux que son régime électoral ait fait à la Finlande moins une Diète qu'un club de déments et d'illuminés, parmi lesquels les femmes, hier cuisinières, matelotes, maîtresses d'école, tisseuses, ouvrières de tout métier, se sont démenées passionnément, comme par un privilège de leur féminisme. La masse si sérieuse, si honnête, du peuple finlandais n'était pas représentée réellement dans cette étrange réunion. La troisième Douma qui, née de deux dissolutions, est aujourd'hui presque une assemblée de sages, réclamait elle-même l'ukase qui vient de renvoyer devant les électeurs la Diète de Finlande.

En Angleterre, le ministère libéral s'est réorganisé. Sir Henry Campbell-Bannermann, qui le présidait, a dû, contraint par la maladie et son grand âge, résigner le pouvoir qu'il avait en mains, depuis plus de deux années. Il était aimé, autant que respecté, pour la générosité de son cœur, pour sa droiture, pour son désintéressement. Mais il avait plus de valeur morale que politique. Il était un chef de parti plus que de gouvernement. Un puritain, sans fanatisme, mais trop sensible et capable d'exaltation; un idéaliste, à la fois impulsif et opiniâtre. Complaisant aux doctrines les plus hardies du parti radical; bienveillant au socialisme; ami du « Labour Party »; ennemi de la Chambre des lords, il avait déjà, par plusieurs de ses bills, mécontenté l'opinion publique. Il l'avait surtout irritée par les incartades et les

bévues de sa politique étrangère et internationale, soit qu'il encourageât la Douma révolutionnaire contre le tsar ou que son pacifisme chimérique proposât à la Conférence de La Haye la limitation de ces armements dont l'Allemagne et l'Angleterre elle-même allaient, dès le lendemain, précipiter la progression. Sir Henry Campbell avait fini par compromettre l'unité de son parti, si brillant qu'en eût été le succès dans les élections de 1905. Son successeur, M. Asquith, a reconstitué le ministère avec les mêmes hommes, en plaçant mieux chacun « in the right place » et en les animant d'un esprit nouveau. Il est doué d'une intelligence lucide, d'une volonté forte, du sens le plus pratique et d'un talent de parole qui fait de lui le « debater » le plus éminent de la Chambre des communes. C'est un libéral de tempérament conservateur, impassible gardien de la loi, vaillant devant l'émeute même. C'est aussi un « impérialiste » ardent, qui ne repliera pas le pavillon de l'Angleterre, pour plaire au groupe des « petits Anglais ». Le vétéran du radicalisme, M. John Morley, qui, parfois, eut des visions républicaines, conserve le portefeuille de l'Indian Office. Mais il passe à la Chambre des lords; il devient vicomte, en abdiquant le vieux nom de ses ancêtres; et il ne s'en effarouche pas. M. Llyod George, naguère petit avocat dans un coin du pays de Galles, remplace M. Asquith comme chancelier de l'Echiquier. Il doit tout à son travail, à son éloquence, à son honnêteté. On n'a pas oublié comment, ministre du Board of Trade, il empêcha, l'an dernier, une grève générale des chemins de fer. M. John Burns, choisi comme président du Local Government Board, a laissé, peu à peu, s'humaniser son socialisme d'antan. Un jour, il avait déclaré que, dans une société telle qu'il la concevait, un homme, quel que fût son mérite, ne devait pas gagner plus de douze mille cinq cents francs. On vient d'augmenter de cette somme même ses appointements ministériels; et M. J. Burns supporte très philosophiquement ce coup perfide de la fortune. Oui, la démocratie se répand, çà et là, dans les institutions anglaises; mais c'est lentement et sans aucune velléité de violence révolutionnaire : comme toutes les autres forces des partis, elle se meut autour d'un point stable, la Monarchie, base inébranlable du gouvernement national. Oui, elle monte au pouvoir, mais en apprenant d'abord à gouverner et en s'agrégeant à l'antique aristocratie de l'Angleterre par sa propre élite, avec ses services et ses gloires. Quant à la politique extérieure, sir Edward Grey en garde la direction. M. Asquith, pour sa part, a toujours été favorable à une double entente de l'Angleterre avec la France et

la Russie. Un jour que, pendant sa jeunesse d'étudiant, à l'Université d'Oxford, dans la salle de l'Union-Club, on dissertait sur la guerre franco-allemande, il prononça un discours en l'honneur de la nation vaincue et il conclut par ce jugement dont l'inspiration était bien haute : « La France n'a pas été victorieuse, mais elle méritait de l'être. »

Les affaires d'Orient ont commencé à occuper les Parlements : d'abord, notre Chambre des députés; puis la Douma. M. Denys Cochin a supérieurement retracé l'histoire des troubles qui, religieux et nationaux à la fois, ensanglantent la Macédoine, et celle des difficultés diplomatiques qui en entravent ou qui en retardent la pacification. Il a demandé au gouvernement quelle serait l'attitude de la France dans les débats soulevés, à Constantinople, par les questions des chemins de fer balkaniques et de la réforme macédonienne. M. Pichon a répondu que la France s'associait à sa fidèle alliée, la Russie, et à sa cordiale amie, l'Angleterre, dans ces affaires des Balkans; d'autant mieux que, les propositions de la note russe modérant celles de la note anglaise, les deux puissances conciliaient leurs vues et concertaient leurs démarches. Mais la vraie lumière est venue du discours où M. Isvolski a reconnu, devant la Douma, que l'entente austro-russe de Muerzsberg est aujourd'hui caduque et que, désormais, la Russie aura, en Orient, une politique de « désintéressement », qui prendra pour principe l'accord des puissances. Parlant de la note russe, M. Isvolski a déclaré que l'Autriche « n'a formulé aucune objection »; que l'Allemagne est favorable; que la France « a mis un empressement tout particulier à appuyer le projet russe »; que l'Italie y a « formellement adhéré »; qu'enfin la Grande-Bretagne ne veut pas insister sur « les deux dispositions les plus scabreuses de son projet, à savoir la nomination d'un gouverneur général et la réduction des effectifs des troupes turques ». Mais, à l'heure même où ces négociations nous apportaient leurs promesses, un conflit éclatait entre l'Italie et la Turquie. Depuis deux mois, le sultan refusait au gouvernement italien l'autorisation d'établir des bureaux de postes à Constantinople, à Salonique, à Vallona, à Smyrne et à Jérusalem. Quelques raisons que le sultan alléguât, l'Italie, soit irritée que la Turquie la considérât comme une puissance négligeable, soit jalouse d'imprimer à ses ambitions, dans les querelles confuses du jour, une direction nette et hardie, a passé outre. Elle a, presque soudain, décidé de faire contre la Turquie une démonstration navale, dans la mer Egée. Le sultan s'est empressé de

capituler, avec quelques réserves de pur amour-propre. Cependant l'empereur Guillaume se reposait, à Corfou, comme un héros d'Homère, après avoir parcouru, dans un nouveau périple, les rivages radieux de la Méditerranée, et M. de Bülow frappait à la porte du Vatican, avec l'apparat le plus solennel. Quel est le secret de la longue conversation que M. de Bülow a eue avec le Pape et des entretiens qu'il a demandés au secrétaire d'Etat, puis au cardinal Rampolla lui-même? Nos hypothèses ne serviraient de rien et presque toutes sont pour nous, pour notre chère France, une tristesse. M. de Bülow n'emportât-il de sa visite que le bénéfice du respect qui l'amenait et de l'honneur qu'il a reçu, c'est bien un profit pour son gouvernement. Entre cette Allemagne qui salue, au Vatican, la plus grande puissance morale du monde, et cette France qui affecte officiellement d' « ignorer » le Pape, quelle est la puissance la plus intelligente des influences qui pénètrent, ici ou là, le fond des peuples? Et quelle est, dans le soin même de ses intérêts nationaux, la plus habile des deux?

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Avent de Saint-Sulpice, Carême de Montréal, par l'abbé Pierre VIGNOT. 2 vol. in-16. (Lecoffre.)

M. l'abbé Vignot est un fin moraliste de la chaire et il écrit fort bien. Il y a dans ses sermons de la bonne psychologie et de la meilleure littérature. On y prend autant de plaisir qu'on en retire d'édification, sans que celui-là nuise le moins du monde à celle-ci. Pourquoi serait-il déplacé d'avoir du style quand on traite des sujets pieux? Saint François de Sales en avait bien. Et c'est très opportunément que M. l'abbé Vignot, sur les deux rives de l'Atlantique, prêcha une religion austère dans une langue élégante.

Histoire contemporaine (1789-1900), par Albert MALET. 708 pages in-16, avec 160 gravures et 46 cartes. (Hachette.)

Cette œuvre, d'un des plus distingués professeurs de l'Université, est plus et mieux qu'un manuel scolaire : les lecteurs de tout âge aimeront à y rafraîchir et à y compléter leurs souvenirs. Le récit est animé, remarquablement clair, impartial avec une nuance très accusée de libéralisme. L'illustration, tout entière empruntée aux documents contemporains, est à la fois instructive et amusante.

Musiciens d'aujourd'hui, par M. Romain ROLLAND. 1 vol. in-16. (Hachette.)

Dans ce livre, M. Romain Rolland peint quelques-unes des principales personnalités musicales de l'heure actuelle : Saint-Saëns, Vincent d'Indy, Debussy, don Lorenzo Perosi, Richard Strauss. Deux magistrales études consacrées à Berlioz et Wagner ouvrent ce beau volume que termine une étude sur la musique française contemporaine.

Mémoires du baron Fain, premier secrétaire du cabinet de l'empereur, publiés par ses arrière-petits-fils. XVI-372 pages in-8°. (Plon.)

Si les dernières pages de ce livre, consacrées au caractère moral et aux opinions politiques de Napoléon, reflètent un peu naïvement la légende de Sainte-Hélène, toute la première partie, qui décrit la vie de travail du grand homme, est du plus vif intérêt. Ce dont il a été témoin, l'auteur le raconte sans emphase ni redites, avec une précision de détails très rare chez les écrivains de cette génération. Même après les *Mémoires* de Méneval, même après les *Napoléon chez lui* de M. Frédéric Masson, le témoignage de Fain est instructif et attrayant.

Petites villes d'Italie, par André MAUREL, 2 vol. (Hachette.)

M. André Maurel nous promène à travers l'Emilie, les Marches, l'Ombrie, la Toscane et la Vénétie. Il sort des sentiers battus pour nous faire connaître les petites cités qui font le charme de ces provinces. En même temps qu'il nous les dépeint, il en évoque le passé. Et il est délicieux de voir s'enmêler aux impressions du moment les souvenirs d'histoire et d'art qui font ces villes sacrées. M. Maurel le fait en érudit et en artiste.

Quelques figures de femmes aimantes ou malheureuses, par Teodor de WYSEWA. 1 vol. in-8°. (Perrin.)

La plume délicate de M. Teodor de Wysewa était bien faite pour nous décrire ces existences si diverses, mais toutes malheureuses. Des reines aux simples bourgeoises, des victimes du seizième siècle aux martyres modernes, sa pitié nous convie, sollicitant nos larmes Paladin de lettres, il se plaît volontiers à réhabiliter ses héroïnes; il disculpe tour à tour Catherine Howard et Marie Stuart. Une fois même — une fois seulement — c'est un homme qu'il innocente; et Carlyle, ce soi-disant égoïste, nous apparaît aussi bon mari qu'excellent fils et que frère affectueux.

Un danger social : la purgation, par le Docteur BURLUREAUX, professeur agrégé libre du Val-de-Grâce. X-157 pages in-16. (Perrin.)

Voilà un titre qui paraît tant soit peu paradoxal « avant lecture », mais qui ne fait plus sourire quand on ferme le petit volume. Aussi bien, le réquisitoire de l'auteur contre la vénérable panacée de nos pères est alerte, incisif, pathétique même par endroits. Les professionnels le discuteront; quant aux profanes, ils en tireront tout au moins cette conclusion, qu'une « médecine » n'est pas toujours salutaire, ni même inoffensive.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE FRANCE

PENDANT LA PREMIÈRE SÉPARATION

Au moment où la France commence l'apprentissage du régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, — régime que, même s'il n'est pas définitif, ce serait une illusion de ne pas croire durable, car, établi déjà aux Etats-Unis et au Brésil, à Genève aussi bien qu'à Paris, il semble répondre à un sentiment mondial, — n'y aurait-il pas intérêt à rechercher de quelle façon les choses se sont passées dans notre pays, il y a un peu plus d'un siècle, lorsqu'au lendemain du 9 thermidor, la Convention sépara, elle aussi, l'Eglise de l'Etat? Sans doute, entre les deux événements, il y a des abîmes : le principal, le plus profond, est que les décrets de l'an III furent imposés au gouvernement d'alors, de force, par les circonstances, et non pas, ainsi que la loi de 1905, voulus par le parti au pouvoir, spontanément, en conséquence d'un prétendu système philosophique. Mais, si les différences d'époques, de milieux, de textes sont nombreuses, nombreuses aussi sont les ressemblances. Chez les jacobins, comme chez les catholiques d'aujourd'hui, on entend, selon une formule célèbre, « les morts qui parlent »; et, de l'expérience qu'ont tentée les pères entre le 21 février 1795 et le 18 avril 1802, il nous paraît que les fils peuvent tirer des enseignements.

La séparation de l'an III a d'ailleurs, ces temps derniers, fourni matière à plusieurs études. Est-il besoin de dire que leurs conclusions ne sont pas tout à fait concordantes? Tandis que, par exemple, MM. Aulard et Mathiez nous ont donné de ses effets un tableau fort plaisant, M. Albert Vandal comme M. l'abbé Sicard n'ont pas épargné, pour les dépeindre, les couleurs sombres. Avec les uns et les autres, et aussi d'après une enquête personnelle, nous voudrions examiner ici en quoi consista exactement l'acte de l'an III, comment en usèrent le clergé et les fidèles de France, et enfin de quelle manière le culte fut pratiqué sous le régime qu'il inaugura [1]

[1] Parmi les ouvrages auxquels j'ai recouru, je cite une fois pour toutes : E. Champion, *la France d'après les cahiers de 1789*, et *la Séparation de*

I

On a dit souvent, ou laissé dire, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat était une idée mère de la Révolution. Rien n'est plus faux; elle a pu en être une conséquence, elle n'en a point été un principe. Jamais ceux qui ont fait la Révolution, croyants ou incroyants, n'en avaient envisagé la perspective, sinon pour la repousser avec mépris comme une forme inférieure des états de société. Et ce n'étaient pas seulement les masses populaires, encore tout imprégnées d'idées et de pratiques chrétiennes, qui répugnaient à la séparation ainsi qu'à une sorte d'impiété, c'étaient, pour des mobiles différents, au nom de la raison, les disciples mêmes des philosophes.

Les philosophes, bien loin de vouloir séparer l'Eglise de l'Etat, ne pensaient qu'à les unir davantage. Tous, à commencer par Voltaire et Rousseau, les deux grands fournisseurs de systèmes de la Révolution qui les porta au Panthéon, — tous ont impérieusement réclamé une religion officielle, une religion d'Etat, qui fît corps avec les institutions politiques, qui fût un rouage du gouvernement [1]. Elevées à leur école, les générations de 89 inclinèrent comme eux vers une confusion des deux pouvoirs où l'Eglise, au lieu d'être affranchie de l'Etat, lui aurait été plutôt asservie. Les fameux cahiers des bailliages furent rédigés sous cette inspiration. D'une voix unanime, ils demandaient non seulement que la religion traditionnelle, la religion catholique, fût respectée, mais qu'elle fût protégée, défendue, maintenue en qualité de « religion dominante »; et ce n'était qu'une fois ce prin-

l'Eglise et de l'Etat en 1794; A. Aulard, *Hist. politique de la Révolution, Etudes et leçons sur la Révolution*, II et V, et *Paris pendant la réaction thermidorienne*, I-V; Gazier, *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution;* A. Vandal, *l'Avènement de Bonaparte*, I; abbé Sicard, *l'Ancien clergé de France*, III, et, dans le *Correspondant* du 25 juillet 1905, *Quinze années de budget des cultes à la charge des fidèles;* Forneron, *Hist. des émigrés;* A. Mathiez, *la Théophilanthropie et le culte décadaire, Contributions à l'hist. religieuse de la Révolution*, et, dans la *Rev. politique et parlementaire* du 10 janvier 1907, *l'Exercice du culte sous la première Séparation;* Debidour, *Hist. des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France, de 1789 à 1870*; Mgr Méric, *Hist. de M. Emery;* [Gosselin], *Vie de M. Emery;* abbé Delarc, *l'Eglise de Paris pendant la Révolution;* abbé Grente, *le Culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat;* enfin, des historiens locaux tels que Sauzay, Loth, Beuchot, Lottin, etc.; les *Annales de la religion;* les *Annales catholiques.*

[1] Voy. notamment Voltaire, article sur *le Droit canonique*, dans *le Dictionnaire philosophique*, et J.-J. Rousseau, *le Contrat social*, IV, VIII.

cipe posé, que, timidement, quelques-uns se risquaient à admettre pour les dissidents, non pas la liberté, à peine la tolérance.

Que ces idées ne fussent pas toujours claires et passées à une critique sévère, qu'elles sortissent de préoccupations que la pratique devait démontrer inconciliables, rien ne le prouve mieux que l'erreur énorme de l'Assemblée constituante. Juste au moment où elle inscrivait dans sa Déclaration des droits de l'homme : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu qu'elles ne troublent pas l'ordre public établi par la loi », ne se donnait-elle pas à elle-même un démenti en engageant, à propos de la Constitution civile du clergé, la lutte où, devant le soulèvement des consciences, elle fut vite acculée à la persécution?

L'échec de la Constitution civile ne convertit pas les révolutionnaires à l'idée de la séparation. Plus que jamais le principe, que leur avaient inculqué Voltaire et Rousseau, d'unir l'Eglise à l'Etat, leur apparaissait comme un dogme. Puisque l'Eglise catholique, même garrottée, lui échappait toujours, l'Etat essayerait de lui substituer une religion dont il serait l'auteur. La Raison fut déifiée; Notre-Dame désaffectée devint son temple. Mais adorer la Raison, n'était-ce pas nier le Dieu personnel, cause intelligente du monde? Sauf exceptions rares, les révolutionnaires n'étaient pas des athées. « L'athéisme, s'écriait Robespierre à la tribune des Jacobins, est aristocratique; l'idée d'un grand Etre qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant, est populaire... Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer! » La Raison fut détrônée par l'Etre suprême. L'Etat, fidèle aux leçons du *Contrat social*, proclama lui-même ses dogmes. Aux fêtes catholiques du dimanche succédèrent les fêtes civiques du décadi. La guillotine devint la gardienne féroce de l'orthodoxie nouvelle, et, pêle-mêle avec les prêtres catholiques, constitutionnels ou réfractaires, l'ex-évêque Gobel, qui avait renié le Christ en l'honneur de la Raison, et Chaumette, l'un des promoteurs de son culte, — celui-là même qui avait proposé à la Commune de Paris d'inscrire sur les portes des cimetières : *La mort est un sommeil éternel*, — gravirent comme athées les marches de l'échafaud. Mais, malgré la pompe des fêtes décadaires, malgré la menace de la guillotine, la grande masse populaire resta indifférente, scandalisée ou moqueuse, et le 9 thermidor balaya, avec la Terreur, le culte de l'Etre suprême.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat naquit de cette troisième faillite d'une religion nationale.

II

Ce fut un financier aux abois, Cambon, qui porta le coup décisif à l'intangible principe de la religion d'Etat. Le deuxième jour sans-culottide an II, il faisait voter par la Convention un décret dont l'article 1er portait : « La République française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte. » Plus de culte entretenu, plus de culte officiel : la conclusion s'imposait. Mais, sur les bancs où les applaudissements crépitèrent le plus joyeusement pour saluer le décret de Cambon, bien peu se doutèrent qu'il ouvrait une ère nouvelle. Les thermidoriens n'étaient que des terroristes touchés par la peur. En faisant leur coup d'Etat, ils avaient voulu abattre un homme, non renier son système. Aussi violemment que Robespierre, ils abhorraient le catholicisme, même avec le clergé jureur; aussi ardemment, ils rêvaient de l'anéantir. Lorsque, d'un vote, ils supprimaient le salaire des curés, — ce salaire, qu'ils avaient proclamé deux ans plus tôt une « dette publique », — ils ne voyaient là qu'un incident de la lutte engagée contre la religion qui opposait au leur son idéal. De même, lorsque, quelques jours plus tard, les 27 et 28 brumaire, sur la proposition de Lakanal, ils transformeront les presbytères en écoles avec logement pour les instituteurs et, dans leur programme d'éducation, remplaceront tout principe religieux par l'étude de la Déclaration des droits de l'homme et de la Constitution et par des « instructions élémentaires sur la morale républicaine ». De même encore, lorsque, le 1er nivôse, ils se préoccuperont d'organiser les fêtes décadaires qui, déclarait le rapporteur, M.-J. Chénier, seront le plus énergique remède contre « les préjugés... fondés sur des idées mystiques », c'est-à-dire, pour qui sait comprendre, sur l'idée chrétienne.

Mais si la Convention restait figée dans ses parti-pris, pour le pays, la journée de thermidor avait signifié plus que la chute d'un tyran, la fin d'un régime, — de la Terreur sectaire autant que de la Terreur sanglante. La réaction fut brusque, parfois brutale. Irrésistiblement, des masses profondes, les déceptions, les colères, les espérances jaillirent. La pression fut si forte que les députés durent solennellement désavouer la Terreur, mettre en accusation deux de ses plus hideux produits, Fouquier-Tinville et Carrier; expulser du Panthéon Marat qu'ils venaient d'y porter. Qu'ils le fissent de leur plein gré? Non pas. Ils cédaient en rechignant, talonnés par la peur. Quand, le soir, dans les rues des villes et sur les places des bourgs, les mêmes voix qui chantaient

naguère la *Carmagnole* ou le *Ça ira*, entonnaient le *Réveil du peuple*, sentant proche l'heure de la justice ou de la vengeance, ils tremblaient, et, le lendemain, à la Convention, tête basse, ils votaient.

De toutes les revendications populaires, aucune ne fut plus spontanée, plus générale, plus ardente, que la revendication du culte traditionnel. Ce n'était plus seulement l'Ouest, c'était la France entière qui réclamait ses églises et ses prêtres. Les représentants en mission, débordés, s'étonnaient et s'inquiétaient. Pour briser cet élan, quelques-uns, comme Mallarmé et Bouillerot dans le Tarn, le Gers et la Haute-Garonne, prenaient des mesures draconiennes : les églises seraient fermées, les cloches brisées. Mais, éteinte sur un point, la revendication s'allumait sur mille autres. « C'est un fait, avoue M. Aulard, que, presque partout où ils furent privés du culte catholique, les paysans ne purent s'en consoler. » Dans le premier moment, selon le tempérament de leurs provinces, les uns s'étaient enfermés dans une bouderie grondeuse, les autres avaient éclaté d'une fureur bruyante. Tous, maintenant, mêlaient leurs regrets, leurs désirs. Les plus hardis, tels certains villageois de la Lozère, de la Haute-Loire, de l'Aveyron, allaient chercher les curés dans leurs prisons ou dans leurs cachettes, et les ramenaient en triomphe aux églises. Dans les départements frontières, notamment dans le Doubs et le Jura, les prêtres émigrés se glissaient sous des habits de ferblantiers, de canonniers, même sous des robes de femmes; les populations les accueillaient avec transport et, bientôt, ils voyageront dans toute la France « plus aisément qu'en Allemagne ».

Le clergé fidèle à Rome n'était pas le seul à reparaître. A côté de lui, avec un zèle égal d'apostolat, le clergé constitutionnel sortait de l'ombre; profitant de ce qu'il représentait, si l'on peut dire, un culte légal, il assaillait la Convention de pétitions en faveur de la liberté religieuse.

Sur ces entrefaites, le 1er nivôse an III (21 décembre 1794), Grégoire, l'évêque constitutionnel du Loir-et-Cher, intervenait à la Convention dans la discussion sur les fêtes décadaires. Chez l'abbé Grégoire, le démagogue avait souvent étouffé le chrétien. Il avait prononcé tant d'infâmes paroles, applaudi à tant de crimes, que ses collègues de la Convention en avaient presque oublié, avec son origine, son rêve de christianiser la Révolution. Qu'allait dire l'évêque intrus? A la profession de foi philosophique de Chénier, Grégoire répliqua par une profession de foi chrétienne. Séance émouvante : pour la première fois depuis le jour où,

troquant sa mitre contre le bonnet rouge devant une salle ivre d'enthousiasme, Gobel avait renié sa foi, un prêtre, la croix sur la poitrine, osait affirmer la sienne. Grégoire réclamait hardiment la liberté des cultes : « Le gouvernement, disait-il, ne doit adopter, encore moins salarier aucun culte... Le gouvernement ne peut, sans injustice, refuser protection, ni accorder préférence à aucun... Il doit les tenir tous dans sa juste balance et empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent. » Les conventionnels, ceux-là mêmes qui avaient tant de fois acclamé le principe de la liberté des cultes, écoutaient, stupéfaits qu'on les eût pris au mot. « Il faudrait cependant, continuait Grégoire, proscrire une religion persécutrice, une religion qui n'admettrait pas la souveraineté nationale, l'égalité, la liberté, la fraternité dans toute leur étendue; mais dès qu'il est constant qu'un culte ne les blesse pas, et que tous ceux qui en sont sectateurs jurent fidélité aux dogmes politiques, qu'un individu soit baptisé ou circoncis, qu'il crie Allah ou Jéhova, tout cela est hors du domaine de la politique. Si même il était un homme assez insensé pour vouloir, comme dans l'ancienne Egypte, adorer un légume et lui ériger un autel, on n'a pas droit d'y mettre obstacle, car ce qui n'est pas défendu par la loi est permis. » A mesure que Grégoire, prenant à témoins tantôt Fénelon, tantôt Voltaire, dressait contre l'intolérance son réquisitoire, de longs murmures parcouraient l'Assemblée. Lorsqu'il s'écria : « La liberté des cultes existe en Turquie, elle n'existe point en France! Le peuple y est privé d'un droit dont on jouit dans les États despotiques, même sous les régences de Maroc et d'Alger. Ne parlons plus de l'inquisition; nous en avons perdu le droit : car la liberté des cultes n'est que dans les décrets, et la persécution tiraille toute la France... » La colère fit explosion. Debout, le poing levé, la bouche tordue par l'invective, les députés grondaient, sifflaient, menaçaient. Grégoire, impassible, contemplait, de la tribune, cette tempête. A la moindre éclaircie, il reprenait la parole : il comparait le fanatisme religieux et le fanatisme philosophique; il mettait sur la même ligne la Saint-Barthélemy et les noyades de Nantes; il affirmait qu'être bon catholique n'empêche pas d'être bon républicain, et il citait en exemples les citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des petits cantons suisses. Puis, tourné vers la Montagne où le boucher Legendre menait le tapage : « Expliquez-vous, criait-il, et qu'enfin nous sachions si Charles IX et Louis XIV sont ressuscités, et s'il faut, comme les protestants après la révocation de l'édit de Nantes, nous arracher à une patrie que nous chérissons, pour nous traîner sur des rives étrangères en mendiant un asile et la

liberté. — Si vous étiez de bonne foi, vous avoueriez que votre intention, manifestée jusqu'à l'évidence, est de détruire le catholicisme. Vous êtes embarrassés sur le choix des moyens, et vous avez la cruauté lâche de le cacher pour n'être pas flétris du caractère infâme de persécuteurs, auquel vous n'échapperez pas... » Les clameurs furieuses couvraient la voix de l'orateur; il continuait : « Ne comptez pas sur l'existence d'une République sans religion; et s'il vous plaisait d'en organiser une, en supposant même que vous fussiez d'accord sur les principes, ce qui ne sera jamais, chaque citoyen aurait droit de vous faire la question que tant de fois on a faite à d'autres : de quel droit prétends-tu interposer ta volonté entre Dieu et moi? » Quand il eut terminé son discours qui, malgré quelques tirades fâcheuses, lui fait grand honneur, Grégoire, avant de descendre de la tribune, déposa ce projet de décret : « Les autorités constituées sont chargées de garantir à tous les citoyens l'exercice libre de leurs cultes, en prenant les mesures que commandent l'ordre et la tranquillité publique. » Aussitôt des voix, — parmi lesquelles celle de Legendre hurlant qu' « être bon mari, bon fils, bon père, bon citoyen, c'est la seule religion du républicain », — s'élevèrent : L'ordre du jour! L'ordre du jour! L'ordre du jour fut voté par acclamations et, aux cris de vive la République! comme pour une victoire gagnée, les députés sortirent de la salle des séances en agitant leurs chapeaux.

La liberté des cultes séparés de l'Etat serait-elle enterrée sous le vote de cet ordre du jour? Les conventionnels le crurent. Pleins d'ardeur, ils se remirent à discuter l'organisation des fêtes décadaires. En même temps, afin de bien affirmer que leur haine n'avait point désarmé, le 22 nivôse (11 janvier 1795), ils enjoignaient aux accusateurs publics « de poursuivre et de faire juger sans délai, suivant toute la rigueur des lois, les émigrés et prêtres déportés qui auraient osé rentrer en France ». Trop tard! Par delà les murs de la Convention, la voix de Grégoire avait retenti. On s'arrachait son discours imprimé en hâte, on le commentait avec fièvre; et enhardis par cette parole crâne, qui avait porté leur revendication au sein même de l'Assemblée, sans attendre la permission des lois, les catholiques de France recommencèrent à pratiquer leur culte à ciel ouvert. « Ce mouvement de résurrection religieuse, constate M. Aulard, devient irrésistible. » Grégoire prêche d'exemple : dès la mi-janvier, dans les paroisses de son diocèse où il y a encore des curés, ils célèbrent la messe, font le prône, chantent les vêpres. D'autre part, les évêques orthodoxes de Châlons-sur-Marne et d'Alais, Clermont-Tonnerre et Bausset,

mandent à leurs prêtres de revenir. Des missionnaires parcourent la Savoie. Dans l'Ouest, en Bretagne, en Vendée, ce sont les représentants en mission qui, eux-mêmes, rouvrent les églises. A l'autre extrémité de la France, dans le Doubs, quelques prêtres insermentés distribuent des catéchismes et administrent les sacrements. Des paysans catholiques de la Meuse, le dimanche, passent la frontière pour aller entendre la messe, puis, de retour au village, sonnent et chantent les vêpres; d'autres, dans le Haut-Rhin, groupés devant les portes closes de leurs églises, récitent en commun le chapelet. Dans certains bourgs de Normandie et d'Alsace, l'ancien bedeau, l'ancien chantre et, plus souvent, le maître d'école prennent la place du pasteur absent; ils lisent la messe devant le peuple assemblé : c'est ce qu'on appelle la « messe aveugle », parce qu'il y manque l'officiant. Dans la Drôme, « des terroristes, devenus dévots, relèvent nuitamment les croix, lisent des psaumes aux vieilles femmes et chantent des messes ». Ailleurs, dans l'Aisne et dans la Somme, par exemple, on récite solennellement au cimetière les prières des enterrements. Dans la Nièvre, on travaille le décadi et on chôme le dimanche.

L'élan est formidable. La presse modérée, l'*Orateur du peuple*, le *Journal de Perlet* le soutiennent et l'encouragent. Des conventionnels, comme Durand de Maillane, l'honnête Baudin (des Ardennes), le régicide abbé Audrein s'y associent. Que peuvent à l'encontre les criailleries de feuilles jacobines telles que le *Journal des hommes libres* et la *Décade philosophique*, ou encore les déclamations hargneuses d'un Legendre et d'un Merlin (de Douai)?

La Convention céda. Le 3 ventôse an III (21 février 1795), après avoir écouté un rapport de Boissy d'Anglas, elle vota le décret qui apportait à tous les cultes — au culte catholique comme aux autres — le droit de vivre, ou plutôt de ne pas mourir.

III

Préface du décret du 3 ventôse, et l'on peut ajouter de tous les décrets sur la police des cultes qu'édicta la Convention, le rapport de Boissy d'Anglas est un jet de lumière sur cette législation éphémère et changeante. « Il fut, nous apprend le *Moniteur*, interrompu fréquemment par les plus vifs applaudissements. » Ces applaudissements saluant ce rapport, c'est tout l'état d'âme de l'Assemblée mis à nu; c'est l'explication de sa politique faite d'incohérences et de contradictions, d'attentats sectaires et de protestations libérales.

Il y avait en Boissy d'Anglas, comme dans beaucoup de ses collègues, deux hommes : l'un qui affichait le mépris et la haine de l'Eglise catholique, l'autre qui se piquait de philosophie et de tolérance. Le calviniste Boissy d'Anglas, pour qui deux siècles de persécution avaient pu troubler la nette vision des choses, lui du moins, sous ses deux faces, était sincère parmi tant d'autres qui ne l'étaient pas; sa parole était l'expression vraie de sa pensée. Il commença son rapport par une diatribe amère contre l'Eglise romaine « intolérante et dominatrice », qui a « abruti l'espèce humaine » par l' « absurdité de ses dogmes » et la « puérilité de ses pratiques », qui s'est « associée aux crimes des rois ». Bien entendu, il évoqua « les massacres de la Saint-Barthélemy, les horreurs des Cévennes et tous les fléaux de la Vendée ». Son rêve, il ne le cache pas, serait que cette malfaisante Eglise disparût. Mais pas de violence! Chaumette, Hébert et leurs amis ont été violents : « L'incrédulité des brigands tourmenta à plaisir la crédulité paisible ; des femmes, des enfants, des vieillards, des milliers d'agriculteurs utiles furent entassés dans des cachots pour avoir entendu furtivement quelques messes, ou dit leurs péchés à l'oreille de quelque prêtre... » A ces crimes, continuait Boissy d'Anglas, qu'a-t-on gagné? Une réaction. Ne retombons plus dans les mêmes erreurs. « Citoyens, le culte a été banni du gouvernement, il n'y rentrera plus... » Mais les pratiques religieuses « ne sont pas des délits envers la société », elles peuvent s'exercer. « Gardez-vous bien de faire pratiquer avec enthousiasme dans des souterrains ce qui se pratiquerait avec indifférence, avec ennui même, dans une maison privée. » Et il terminait par cette tirade à l'allure prophétique où apparaît bien l'incorrigible naïveté du révolutionnaire : « Semblables à la nature qui ne compte pas avec le temps, mais qui mûrit avec lenteur et persévérance les trésors dont elle doit enrichir le monde, vous préparerez constamment, et par la sagesse de vos lois, le seul règne de la philosophie, le seul empire de la morale. Bientôt, on ne connaîtra que pour les mépriser ces dogmes absurdes, enfants de l'erreur et de la crainte... Bientôt les hommes ne seront guidés que par le seul attrait de la vérité; ils seront bons parce qu'ils seront heureux, et heureux parce qu'ils seront libres. Bientôt la religion de Socrate, de Marc-Aurèle et de Cicéron sera la religion du monde, et vous aurez la gloire d'avoir eu à cet égard l'initiative de la sagesse. »

Une discussion brève, insignifiante, avait suivi ce rapport. Puis le décret avait été adopté. En voici les principales dispositions; plus d'une, sans doute, suggérera des rapprochements :

« ... L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé. — La République n'en salarie aucun. — Elle ne fournit aucun local ni pour l'exercice du culte, ni pour le logement des ministres », autrement dit, en langage clair : la République a pris les églises et les presbytères, elle les garde; les églises resteront salles de bals et de banquets, temples pour les fêtes civiques, magasins à fourrage, entrepôts de marchandises, à moins que, comme Notre-Dame de Paris, leur fraîcheur ne les ait fait aménager en caves à vin. — « Les cérémonies de tout culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice. » Cet article-là, sous son air anodin, était plus que vexatoire, il était odieux : de par lui, en effet, défense non pas seulement de faire se dérouler à travers les villes ou les campagnes les processions de jadis; non pas seulement de bénir, dans les cimetières privés de croix, la fosse où, comme dans un néant, s'enfonce le cercueil; mais défense aux prêtres d'aller dans les hôpitaux porter aux moribonds la suprême parole de pardon et d'espoir, défense à eux de visiter dans leurs cachots les prisonniers que guette la déportation, si ce n'est plus l'échafaud. — L'article 5 déclarait : « La loi ne reconnaît aucun ministre de culte. Nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses. » — Après quoi : « Tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités constituées », c'est-à-dire de la police. — « Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public ni extérieurement... Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté; aucune proclamation ni convocation publiques ne peuvent être faites pour y inviter les citoyens » : en conséquence, pas de croix sur les oratoires, pas de croix sur les tombes, pas de croix aux carrefours des routes; et pas davantage de cloches pour sonner l'*Angelus* ou annoncer l'office. — L'article 8 complétait, en le précisant, l'article 3 : « Les communes ou sections de communes... ne peuvent acquérir ni louer de local pour l'exercice des cultes. » — « Il ne peut être formé, continuait la loi, aucune dotation perpétuelle ou viagère, ni établi aucune taxe pour acquitter les dépenses [du culte]. » Enfin, une loi de police correctionnelle était annoncée qui fixerait les pénalités à encourir par quiconque troublerait le culte.

Telle était, dans ses grandes lignes, la loi du 3 ventôse[1], que la

[1] La constitution de l'an III dit à son tour : « Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun. » (Art. 354.)

France accueillit « avec des transports de joie »[1]. Une école, ou plutôt un parti, la présente comme une loi de liberté; nous nous contenterons de l'appeler une loi de tolérance. D'ailleurs, arrachée par l'opinion à l'Assemblée qui ne l'avait votée que sous le fouet, elle n'allait pas cesser d'être reprise et modifiée.

Tout d'abord, il s'agit d'empêcher les prêtres orthodoxes d'en profiter. Qu'avec les constitutionnels, une trêve fragile soit conclue, passe encore; mais, pour les réfractaires, pas de quartier! Dès le 25 germinal (14 avril), dans un débat sur la disette des grains, un terroriste, André Dumont, qui naguère, représentant en mission, avait poussé la frénésie antichrétienne jusqu'à se faire désavouer par le Comité de salut public, invitait ses collègues à sévir : Si le peuple se plaignait de la faim brutalement, à qui la faute? Aux prêtres qui, réinstallés de force, malgré la loi, dans les églises, y prêchaient le royalisme et l'insurrection. — Quinze jours plus tard, le 12 floréal, la Convention décrétait : Sous peine d'être traités en émigrés, d'être fusillés, « les individus qui, ayant été déportés, sont rentrés dans la République », auront, dans le délai d'un mois, à quitter le territoire français; les « individus », c'étaient les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment à la Constitution civile ou le serment de liberté et d'égalité, et dont les lois des 26 août 1792 et 24 avril 1793, aggravées par celles des 29 et 30 vendémiaire an II, avaient ordonné la déportation à la Guyane.

Cependant, au cours de cette même séance du 12 floréal, le représentant Thibaudeau avait, à brûle-pourpoint, demandé : « Que voulez-vous faire des églises? » Et un très obscur député de la Charente, Dévars, avait eu l'audace d'ajouter : Votre loi de ventôse est « illusoire », si vous ne donnez pas aux sectaires des divers cultes la possibilité de les pratiquer. Or, ils n'ont pas de locaux. « On a enlevé aux Juifs leurs synagogues, aux protestants leurs temples, aux catholiques leurs églises; tous ces lieux-là ne sont pas des propriétés nationales, ils appartiennent aux différents cultes auxquels ils sont destinés... » Des clameurs interrompirent l'orateur, qui ne put achever son discours... Heureusement, — la Convention allait en faire l'expérience, — on ne résout pas une question en l'écartant, même par la violence.

Dévars n'avait été à la tribune que l'écho de la voix populaire. Partout on réclamait les églises. Dans les départements de l'Ouest, les autorités les avaient rouvertes « provisoirement », au son des cloches carillonnantes. Ailleurs, les mêmes autorités les

[1] *Gazette française* du 3 ventôse.

gardaient closes. Pourquoi cette différence? Sans chercher à percer l'énigme, dans une infinité de villages, les paysans poussaient d'un coup d'épaule les portes verrouillées et, leur curé au milieu d'eux, envahissaient la vieille église. Contre ce mouvement, parti d'en bas, les représentants en mission avouaient leur impuissance. D'autre part, le clergé constitutionnel, escomptant que la restitution se ferait à son profit, menait campagne pour l'obtenir. L'abbé Audrein adressait à ses collègues une sorte de lettre ouverte où il disait : « Revisez la loi de ventôse ; faites-vous des amis des prêtres républicains, qu'ils rentrent dans leurs églises, et que le peuple soit content. » Prise entre ces feux croisés, la Convention capitula. Le 11 prairial (30 mai), Lanjuinais lui apporta un rapport où il expliquait que le meilleur moyen de ramener à la République les esprits troublés, était de rendre les églises aux croyants et, presque sans opposition, le décret qu'il proposait au nom des Comités de sûreté générale, de salut public et de législation, fut voté.

Ce décret du 11 prairial mérite examen. A lui aussi, comme à son aîné, le décret du 3 ventôse, on peut trouver un vague air de parenté avec une loi récente. Avant tout, pour assurer le « libre exercice » des cultes, le décret de prairial reconnaissait aux citoyens le « libre usage » des églises non aliénées. « Libre exercice, libre usage » : les hommes de la Convention avaient toujours la bouche pleine du mot de liberté. Le principe étant ainsi proclamé, viennent, dès le même article, les restrictions. Les citoyens n'auront ce « libre usage » des églises que « provisoirement », par une gracieuseté sans cesse révocable. En outre, les églises serviront « tant pour les assemblées ordonnées par la loi » que pour l'exercice du culte. La chose est grave. En l'an III, par « assemblées ordonnées par la loi », on entend les assemblées électorales et aussi les cérémonies civiques — les solennités décadaires où les bustes de Voltaire et de Rousseau trônent souvent sur l'autel, devant le tabernacle vide, parmi des feuillages ; où le maire, escorté des principales autorités, donne lecture des lois ; où les enfants des écoles récitent la Déclaration des droits de l'homme ; où l'on célébrera bientôt les mariages civils, où même des orateurs d'occasion pourront prononcer des « sermons philosophiques et anticléricaux [1] ». Mais ce partage de l'église entre les catholiques et les autorités ne suffit pas au législateur ; il ajoute : « Lorsque des citoyens de la même commune ou section de commune exerceront des cultes différents ou prétendus tels, et qu'ils

[1] Mathiez, *l'Exercice du culte sous la première Séparation*, 85.

réclameront concurremment l'usage du même local, il leur sera commun, et les municipalités... fixeront pour chaque culte les jours et heures les plus convenables... » Voilà donc possible que l'église, — l'église qu'ont la plupart du temps bâtie les seuls fidèles, en dehors du gouvernement, — devienne dans un pêle-mêle égalitaire « commune » au culte traditionnel et aux cultes inventés pour le détruire; et le rêve sera que, dans le même sanctuaire sinon sur le même autel, officient tour à tour le curé catholique sous sa chape ou sa chasuble, l'orateur théophilanthrope en toge bleu céleste avec une tunique blanche et une ceinture aurore, et tous les pontifes de ces religions mort-nées — *culte des adorateurs*, du conventionnel Daubermesnil; *culte social*, de Benoist-Lamothe; *culte naturel*, du médecin d'Arpajon, Bressy; *culte des adorateurs de la Liberté et de l'Egalité*, etc.[1], — pour lesquelles le gouvernement a toutes les complaisances. — Par un autre article, le décret du 11 prairial notifiait : les édifices cultuels « seront remis à l'usage des citoyens, dans l'état où ils se trouvent, à la charge de les entretenir et réparer... sans aucune contribution forcée ». Enfin, nul n'aura aptitude à remplir, dans les édifices, le ministère d'un culte, s'il ne s'est fait « décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République ». Génissieu aurait voulu que, cet acte de soumission aux lois, on en étendît la formalité aux réfractaires célébrant le culte en chambre; mais Cambacérès obtint le rejet de son amendement. Le Comité de législation fit un pas de plus : afin de dissiper les fantômes suscités par l'obligation du nouveau serment, il adressa, le 29 prairial (17 juin), une circulaire franchement libérale aux corps municipaux : « Observez bien, y lisait-on, que cette soumission du déclarant ne se reporte nullement au passé... La loi n'exige de lui qu'une seule chose, c'est qu'il demande acte de sa soumission aux lois de la République. » Puis, après avoir constaté que la Constitution civile du clergé est maintenant lettre morte : « Dans les cas qui pourraient présenter des difficultés nouvelles, rappelez-vous toujours ce principe : que la loi entend assurer et faciliter de plus en plus le libre exercice des cultes. »

Victoire! s'écriaient en apprenant le vote du décret de prairial, les *Annales de la religion*. Victoire, en effet, dont pouvaient se réjouir les réfractaires d'aussi bon cœur que les constitutionnels.

[1] Tous ces cultes imaginés, comme disait l'un des inventeurs, pour « opposer la raison à la superstition », se fondirent plus ou moins dans la théophilanthropie.

En dépit des dispositions vexatoires qui entouraient la loi, l'église rendue au culte, c'était le droit de cité rendu à Dieu.

Lanjuinais avait annoncé dans son rapport qu'une grande loi de police générale des cultes — résumé et conclusion des décrets déjà promulgués — était sur le chantier. Le texte n'en fut soumis à la Convention que le 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795). Entre temps, les dispositions des députés ne s'étaient point améliorées : à leur zèle anticlérical, le déplorable drame de Quiberon, les fanfaronnades des intransigeants dont allait gémir le vénérable M. Emery dans une lettre au Pape, l'agitation royaliste du Sud-Ouest, avaient fourni un aliment et un prétexte. Le 20 fructidor (6 septembre), à la suite de rapports nombreux dénonçant dans les départements les manœuvres des prêtres rentrés, le décret du 12 floréal avait été modifié : pour les déportés, bannissement à perpétuité et, s'ils reparaissent, la mort; pour « tous les ministres des cultes qui, ayant refusé l'acte de soumission exigé par la loi du 11 prairial, ou ayant ajouté des restrictions à cet acte, ou l'ayant rétracté, exerceront encore un culte quelconque dans les édifices publics ou dans les maisons particulières », incarcération après un dernier délai de trois jours; pour les propriétaires et locataires des immeubles où officiera un insoumis, amende de 1000 livres et, en cas de récidive, six mois de détention.

La loi de police, discutée et votée par la Convention, le 6 et le 7 vendémiaire, ne ressentit qu'un faible contre-coup des événements récents. Les principales dispositions des décrets antérieurs y étaient reproduites, avec le taux des pénalités encourues par les contrevenants : amende, prison, à quiconque troublerait les cérémonies religieuses; à quiconque, fonctionnaire ou particulier, chercherait par pression à rendre un culte dominant; à quiconque établirait des taxes pour l'entretien du culte et le logement de ses ministres, etc. La formule du serment était complétée : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. » Au culte privé, le législateur mettait des entraves : par l'article 16 du décret, pouvaient seuls assister aux cérémonies de ce culte les habitants de la maison où elles se célébraient et, en plus, au maximum, dix invités. Aucun prêtre n'avait le droit d'exercer dans un oratoire particulier sans avoir juré soumission aux lois. D'autres articles tendaient à briser, ou à relâcher, les liens des fidèles avec Rome et les évêques légitimes; c'était surtout le vingt-deuxième : par lui, défense, sous peine d'un emprisonnement de six mois à deux ans, de publier, afficher ou distribuer, hors de l'enceinte cultuelle, aucun écrit qui émanât d'un ministre du culte

ne résidant pas en France, ni même, quoique y résidant, d'un de ses délégués. L'article 23 visait les attaques directes au gouvernement ou aux lois : gêne à perpétuité pour le ministre du culte qui, par des discours, des exhortations, des prières, « en quelque langue que ce soit », provoquera, non pas seulement à la restauration de la royauté et à l'anéantissement de la République, mais même à la dissolution de la représentation nationale, à la désertion des conscrits, à la mutilation des arbres de la liberté. Enfin, la vente des biens nationaux était protégée contre la critique par deux ans de prison.

Avant de mourir, la Convention eut un dernier hoquet de rage anticléricale. Au lendemain du 13 vendémiaire, sur le rapport de Tallien, elle ordonna l'exécution, dans les vingt-quatre heures, de toutes les lois rendues en 1792 et 1793 contre les prêtres passibles de la déportation ou de la réclusion [1] : ces lois aboutissaient à la mort.

Faite de pièces et de morceaux, répondant non à une grande idée générale, mais à de petites nécessités, à de petits intérêts, à de petites passions transitoires, l'œuvre des conventionnels devait durer plus de sept ans. Leurs successeurs, les politiciens du Directoire, aussi incapables qu'eux-mêmes de quelque hauteur de vues, ne feront que continuer cette politique au jour le jour. Sous leur abject régime, ainsi que l'a dit M. Vandal, « la liberté religieuse n'était qu'un mot ». Cette liberté précaire, qu'étouffa le 18 fructidor, n'en suffit pas moins à l'Eglise de France, purifiée par la persécution, — et c'est ce que nous allons maintenant étudier, — pour durer, même pour grandir.

IV

Les lois avaient donc, en proclamant une fois encore la liberté religieuse, organisé la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'était quelque chose. Au premier moment, elles avaient été accueillies, ces lois, si l'on en croit un observateur non suspect, M. Aulard, « par un cri de joie de presque toute la nation ». Restait maintenant à s'en servir.

L'Eglise constitutionnelle, d'avance sur les lieux, sympathique au pouvoir, se présenta la première. La Constitution civile étant abrogée, admirable aurait été pour elle l'occasion de se réconcilier avec Rome. C'eût été de la sagesse et, mieux, de l'habileté. Quelques-uns de ses chefs paraissent, dans une demi-lueur, l'avoir

[1] 3 brumaire an IV

entrevu. « On a beau dire, écrivait par exemple le métropolitain de Toulouse, l'ancien carme Sermet, jamais, sans le concours du Pape, nous n'aurons la paix intérieure. Plus on s'aigrira contre lui, plus il gagnera de terrain *piano*, *piano*. Rome ne meurt jamais. » La voix de Sermet se perdit dans le brouhaha des rancunes et des froissements. Au lieu de rentrer en communion avec le Saint-Siège, ses collègues — et il ne leur fera pas défection, — aimèrent mieux maintenir contre l'Eglise universelle leur Eglise nationale. Grégoire, avec son indomptable passion, s'efforça de la faire renaître de ses cendres. Sous sa poussée, des Encycliques furent publiées, des conciles réunis; on y jeta les bases d'une organisation ecclésiastique, on y tenta de restaurer la discipline en expulsant du sanctuaire les prêtres indignes; un journal, *les Annales de la Religion*, devait répandre la bonne doctrine, pendant que, groupés dans une *Société de philosophie chrétienne*, des clercs et des laïques, fils spirituels des Messieurs de Port-Royal, édifieraient une monumentale apologie du christianisme... Ce ne fut qu'un feu de paille vite éteint. Par l'apostasie de Gobel, par la chute de trop de ses prêtres, l'Eglise constitutionnelle avait été ruinée dans l'opinion. Et, pasteurs sans troupeau, malgré le zèle et la vertu de plusieurs d'entre eux, les derniers intrus assisteront, pauvres et chaque jour plus délaissés, à l'agonie de leur Eglise, qui ne fera jusqu'au Concordat que se survivre à elle-même, tristement.

En revanche, dès les premiers mois de 1795, l'Eglise orthodoxe eut une résurrection glorieuse. Ses prêtres en foule reparaissaient. Les uns sortaient des prisons entr'ouvertes, d'autres du fond des bois, des cachettes des villes; d'autres encore, abjurant leur erreur, des rangs des constitutionnels. Le plus grand nombre venait d'au delà des frontières. Il en arrivait d'Angleterre et d'Espagne, surtout d'Allemagne et d'Italie, de Rome. La menace des lois sauvages ne les arrêtait pas. Rares étaient ceux qui, pour se mettre en route, attendaient un passeport ou se faisaient prudemment naturaliser Suisses. La nuit, dans des bateaux complices qui glissaient sur les vagues comme des ombres, ou bien à pied, par les sentes obscures des Pyrénées, des Alpes, des Vosges, semblables à des contrebandiers, ils rentraient. C'était une infiltration goutte à goutte, silencieuse et continue. Bientôt, il y eut de ces revenants dans tous les diocèses. Telle était leur ardeur qu'un évêque réfugié à Ravennes, Mgr de Mercy, s'en effrayait. « Il en rentre trop, écrivait-il le 28 mars; ils se nuiront les uns aux autres. Ils pourront donner lieu à de nouvelles persécutions. » De fait, maussades ou jaloux, les agents du

pouvoir, les prêtres jureurs, les jacobins philosophes vont unir contre eux leurs dénonciations. « Dans tous les départements, lit-on dans le premier numéro des *Annales de la Religion*, [les réfractaires] pullulent comme les sauterelles de l'Egypte », et la feuille perfide ajoute : « Ils se refusent au serment, ils décrient les biens nationaux », etc., tandis que le *Journal des hommes libres de tous les pays* évoque, derrière l'armée des prêtres rentrants, le spectre d'une restauration monarchique. Fournir des chiffres exacts serait difficile : on en comptait 400, dit un historien local, dans le seul département du Doubs; au moins 200 dans le diocèse de Rennes, si l'on s'en rapporte à l'évêque Le Coz, et 300 à Paris.

Le peuple, aussi bien celui des villes que celui des campagnes, recevait les rentrants à bras ouverts. Les témoignages sont, à cet égard, unanimes. Veut-on des exemples? A Nancy, leurs premiers hôtes sont le président du département, le général et les députés. A Toulouse et dans les environs, « les anticonstitutionnels seuls font foule », confesse mélancoliquement Sermet. Dans le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, dans le département du Tarn, le culte s'exerce publiquement. Les Savoyards envoient en Suisse des députations pour quérir leurs prêtres. Les paysans du Var organisent pour les leurs des réceptions triomphales. Ceux de la Dordogne, dit un rapport de l'an IV, font 2 lieues pour assister à une messe. A Rouen, neuf églises, sans compter les oratoires privés, huit à Orléans sont tout de suite réclamées par des groupes de catholiques et rendues au culte.

A Paris, où la foule ne semble pas, au premier moment, avoir distingué entre jureurs et réfractaires, elle se presse indifféremment aux offices des uns et des autres. « On ne paraît pas plus étonné, dit la *Gazette française* du 9 mars 1795, des *queues* qui sont à la porte des églises que des *queues* qui sont à la porte des boulangeries; cela fait croire que la messe est devenue pour les Parisiens eux-mêmes un objet de première nécessité. » Le voltairien *Messager du soir* prend la chose au tragique : « Cessez vos jérémiades, s'écrie-t-il le 18 août, ô vous qui pleuriez sur la destruction de la religion et les ruines de Sion! Jérusalem renaît plus brillante et plus belle; jamais le culte ne fut mieux observé; jamais on ne fut plus dévot. » Et le *Journal du bonhomme Richard* invite, le 27 août, « ceux qui disent que la religion est détruite..., à venir à Paris, qu'on prendrait maintenant pour un grand couvent de capucins, tant il y a partout de crucifix d'ivoire, de plâtre, de bronze, de bois, d'argent et d'or étalés à toutes les boutiques... »

D'un bout à l'autre de la France — exception faite de quelques

diocèses indifférents, comme celui de Tours, ou dominés par les constitutionnels, comme le Loir-et-Cher — le spectacle était tout pareil; et M. de Mercy avait le droit d'écrire, le 25 avril 1795 : « Presque partout on voit tout le monde revenir à l'Eglise romaine et la religion reprendre ses droits. Le culte catholique est exercé publiquement et librement dans une partie de la France; ici, c'est dans les églises; là, c'est dans des maisons particulières; dans un endroit, c'est avec publicité et liberté; dans un autre, c'est avec plus de mystère; mais partout, en général, l'opinion est changée et elle l'est en faveur de la religion. »

V

De ces bonnes dispositions il fallait profiter. Comment? C'était là le difficile. — La France n'avait pas renoncé à son rêve de 1789. Si, lasse d'horreurs et de hontes, elle souhaitait amender la Révolution, plus encore elle tenait à la maintenir, même à la consolider : elle ne voulait à aucun prix d'une contre-révolution. Ainsi que le remarquait, vers cette date, Montlosier, dans une lettre publique adressée à Malouet : « C'en est fait, la Révolution, que toute la France maudit, a envahi toute la France; l'une et l'autre se tiennent et sont inséparables. Il faut entrer dans cet amalgame tel qu'il est, y chercher notre place, et se persuader qu'on n'y sera pas reçu avec tout le volume de son ancienne existence. » Après quoi, il ajoutait : « La France offre aujourd'hui une grande conquête à faire; mais il ne faut y arriver... ni avec des prétentions de quatorze siècles, ni avec des principes exagérés, ni avec des vengeances, ni avec des proscriptions : c'est avec la raison et la modération [1]. » Ce que le comte de Montlosier écrivait en pensant à la monarchie, il aurait pu, non moins justement, l'écrire en pensant à l'Église; et l'homme qui avait crié à la Constituante, au moment où elle dépouillait le clergé : « Ce n'est pas une croix d'or, c'est une croix de bois qui a sauvé le monde! » — cet homme aurait répété plus fortement encore sa phrase célèbre au clergé, appauvri et anobli par le martyre, qui arrivait de l'exil ou qui sortait des catacombes. Mais ces prêtres à l'âme intrépide comprendraient-ils que la France, en revenant de tout cœur à sa religion traditionnelle, — à la « religion de nos pères », comme on disait alors, — n'entendait pas du même coup revenir à l'Ancien Régime? Comprendraient-ils que les sentiments, les intérêts nouveaux

[1] Montlosier, *Des effets de la violence et de la modération dans les affaires de France* (Londres, 1796), 48 et 64.

restaient en garde contre ce passé mort, et que son seul fantôme était un épouvantail?

Les donneurs de conseils ne manquaient pas. Ils étaient nombreux et bruyants, d'autant plus nombreux, d'autant plus bruyants que Rome se taisait. Pie VI, vieux et doux, abîmé dans le deuil, attendait au pied de son crucifix l'éclair d'En-haut. Mais, pendant qu'il s'enfermait dans la prière comme dans une tour d'ivoire, de toutes parts des voix s'élevaient qui tranchaient avec assurance les questions redoutables. Et les curés s'acheminant vers leurs paroisses, les missionnaires s'aventurant vers l'apostolat, étaient assaillis d'ordres ou d'avis. De l'évêque jusqu'au journaliste, chacun disait son mot, — controverse où, avec des passions moins pures, les laïques étaient souvent les plus intransigeants.

Le clergé demeuré en France inclinait en général à la sagesse et à la modération. Il écoutait l'éminent évêque d'Alais, Mgr de Bausset, qui avait trouvé une retraite près de Longjumeau, aux portes de Paris; M. Emery; l'abbé Sicard. De ces trois hommes, l'orthodoxie ne pouvait point faire doute : ils l'avaient affirmée jusque dans les prisons. Mais persuadés qu'à tenter de ramener le torrent vers sa source, les catholiques s'useraient dans un effort stérile, ils jugeaient moins impossible et plus habile de s'évertuer à guider son cours; ils se plaçaient en face du fait accompli : reconnaissant dans la Révolution de l'irrévocable, ils déclaraient que, pour l'améliorer, il fallait commencer par l'accepter. Essayons, répétaient-ils dans leurs brochures, dans leurs lettres et bientôt dans leur journal, les *Annales religieuses, politiques et littéraires*, essayons les récents décrets. — Le clergé de l'émigration était très divisé. Beaucoup de ses membres se refusaient à voir dans l'ordre nouveau autre chose que le mal : c'était, disaient-ils, l'œuvre de Satan; ils rappelaient la Constitution civile du clergé, le schisme, la spoliation, les massacres, la rage impie des terroristes, les lois antichrétiennes comme celle du divorce; ils proclamaient que l'Eglise de France ne se relèverait qu'avec l'Ancien Régime, et parce qu'ils avaient perdu le contact avec le pays, ils s'imaginaient par moments l'entreprise réalisable. Tous ne pensaient pas et ne parlaient pas de la sorte. En face des Maury, des Conzié, des Asseline prêchant la contre-révolution, il y avait les Clermont-Tonnerre, les Juigné, les Boisgelin qui ne visaient qu'à relever la croix.

Lorsque le moment fut venu de ne plus seulement affirmer des principes, mais qu'il fallut, de la théorie, descendre à la pratique, les plus ardents mirent d'ailleurs d'eux-mêmes, en bien des cas, une sourdine à leur intransigeance. L'ensemble de l'épiscopat

— c'est justice de le constater — sépara de la religion la politique. Le très royaliste Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, n'était que le porte-parole du haut clergé le jour où, donnant le pas à sa foi religieuse sur sa foi monarchique, il osait dire à Louis XVIII : « Il est de la plus grande importance que les ministres de la religion aient une marche absolument isolée de tout intérêt temporel. L'autorité de la religion perdrait de son poids si l'on paraissait y mêler des vues politiques. » Sans doute, vers le même temps, le cardinal-évêque de Metz, M. de Montmorency-Laval, se vantera d'avoir imposé à ses missionnaires la consigne d' « inculquer » ensemble aux fidèles l'attachement « à leur religion et à leur roi ». Sans doute, Mgr Asseline, à qui son érudition théologique conférait de l'autorité, prescrira aux siens « d'enseigner qu'en France, la monarchie doit être considérée comme un ordre établi de Dieu, que ceux qui l'ont attaquée ont attaqué l'ordre établi de Dieu, que tous leurs complices sont coupables de résistance à l'ordre établi de Dieu, que cette criante injustice doit être réparée, et que chacun doit concourir à cette réparation en contribuant de tout son pouvoir au rétablissement du trône »; mais il ajoutera quelques lignes plus loin : « Il n'est pas possible d'enseigner au peuple que la religion catholique ne se lie bien qu'à la monarchie et ne peut exister longtemps sans elle, parce que la vérité est que la religion catholique se lie bien à toute sorte de gouvernement légitime, et peut subsister longtemps avec toute forme de gouvernement légitime. Depuis que la religion catholique est établie, elle s'est bien liée à des formes de gouvernement républicain et a subsisté longtemps avec elles. Ce serait donner de l'odieux à cette religion sainte, nuire à sa propagation et à sa conservation que de prétendre que la monarchie est exclusivement la forme de gouvernement à laquelle elle se lie bien, avec laquelle elle puisse subsister longtemps. » Les militants de la trempe du cardinal de Montmorency et de M. Asseline restèrent des exceptions — de même encore que fut une exception M. de Hercé, ce saint et ce héros qui, non content d'encourager de loin la propagande royaliste dans son diocèse de Dol, voulut y revenir et, fait prisonnier à Quiberon, au milieu de ses chouans, périt à Vannes fusillé.

La prudence et la modération dominent dans les instructions des évêques ou de leurs représentants. « On vous a imposé la loi de renfermer votre culte dans l'intérieur de vos maisons, écrivait par exemple aux prêtres de Toulouse le vicaire général de Mgr de Fontange, après le décret du 3 ventôse. Eh bien, soumettez-vous en entier à cette loi; évitez d'exciter l'inquiétude de ceux qui

n'auront pas encore reconnu la sainteté de notre religion, mais que le feu qui brûlera dans vos cœurs, retenu par ces obstacles, n'en devienne que plus ardent. » C'étaient des avis d'une même inspiration que dictaient à l'abbé Saussol, pour le clergé de leurs trois diocèses, MM. de la Tour du Pin, de Montaignac et de Castellane, réfugiés à l'abbaye de Montserrat : Vous ne devez, en aucun cas, toucher aux questions politiques; vous ne devez pas davantage « attaquer en chaire ceux qui exercent le pouvoir suprême ni les magistrats ». Ils disaient encore : « Notre retour en France va nous rapprocher de nos persécuteurs et de nos ennemis. La haine, la vengeance et l'animosité sont des passions basses qui ne doivent pas entrer dans le cœur d'un ministre de l'Eglise... Ne pensons pas à l'enlèvement de nos biens, ne traînons pas devant les tribunaux nos persécuteurs; ne demandons pas qu'on les exile, qu'on les livre au supplice qu'ils ont mérité, en un mot, ne leur faisons rien souffrir de ce que nous avons enduré de leur part. Au contraire, gagnons-les, s'il est possible, par notre charité... » Les évêques, groupés à Constance autour de M. de Juigné, tenaient un langage tout semblable : « Les pasteurs rendus à leurs troupeaux, enseignaient-ils, doivent user de la plus grande circonspection dans tous les points de contact entre la Révolution et la croyance catholique, et ne pas compromettre leur ministère et le fruit de leur mission par un zèle indiscret et condamnable. »

Un autre document qui mérite l'attention est le *Manuel des missionnaires ou essai sur la conduite que peuvent se proposer de tenir les prêtres appelés à travailler au rétablissement de la religion catholique en France*, par Jean-Noël Coste, curé de Haute-Fage, diocèse de Tulle, mort à Ancône le 12 septembre 1796. Aucune instruction n'obtint d'approbation plus haute, puisque le pape Pie VI en fit lui-même l'éloge dans un bref. Aucune, quoiqu'elle soit restée manuscrite jusqu'en 1801, date où un libraire de Rome l'édita, ne fut plus répandue, plus suivie : on en retrouve encore de vieux exemplaires en loques, jaunis et délavés, qu'avant de se mettre en route pour la France, des prêtres avaient copiés, et qu'ils portèrent avec un calice d'étain et quelques pains azymes, — leur habituel bagage d'apôtres, — cachés sous leurs vêtements. Nulle part, les conseils ne sont d'une élévation plus noble et, à la fois, d'une plus ferme prudence. Le refrain semble en être : *douceur*, *patience*. Avant tout, disait l'auteur, présentons-nous aux populations comme des « hommes nouveaux ». Pas de regrets, pas de réclamations, pas de plaintes. La « prudence exige que nous soyons soumis à toutes les lois, les règlements

et les usages qui n'ont rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs; que nous exercions les fidèles à la même soumission, et surtout que nous n'agitions jamais les questions dangereuses et délicates de la légitimité des lois, etc. » Il faut qu' « on ne voie en nous que des citoyens paisibles, bienfaisants, amis de l'ordre, occupés du soulagement de l'humanité souffrante, éloignés de toute domination, contents de pouvoir exercer la religion de nos pères dans ce qu'elle a d'essentiel, et avec les limitations qu'on aura mises à tout ce qui ne regarde que l'extérieur; point empressés à recouvrer les biens, le crédit et la liberté dont nous jouissions, occupés, au contraire, à modérer le zèle trop ardent des fidèles, qui pourrait les porter à vouloir faire dominer la religion par la violence... » Le bon abbé, pour donner à ses avis plus de poids, les plaçait sous la protection de saint Athanase, qu'il citait comme un modèle; et sa conclusion était : Mêlons « le zèle de la justice » à « l'amour de la paix ».

Placé entre la violence et la douceur, le bas clergé fit comme ses chefs; il se divisa. Dans quelle proportion? Il ne serait point aisé de répondre. Les intransigeants étaient les plus belliqueux, les plus bruyants : ils purent donner l'illusion qu'ils étaient aussi les plus nombreux. Prêtres attachés au vieil ordre de choses; prêtres qui, après avoir salué 89 avec des transports, haïssaient maintenant la Révolution de toute la force de leur déception; ou simplement prêtres à l'âme pure, soulevés par les crimes dont ils trouvaient à chaque pas les traces encore chaudes, ils rappelaient, par le geste et par le ton, les moines du temps de la Ligue. Que certains d'entre eux aient trempé dans l'agitation contre-révolutionnaire qui suivit Thermidor, ce n'est point douteux. La haine exagérait leurs imprudences dans les déclamations d'un Dumont ou d'un Tallien à la tribune de la Convention, mais elle ne les inventait pas toutes. Dès le 13 octobre 1795, dans une lettre au Pape, M. Emery, qu'on ne saurait accuser de parler à la légère, gémissait sur leur zèle mal entendu : « Si les prêtres déportés, rentrés en France, avaient été plus sages et plus réservés dans leur conduite; si la sagesse et la prudence qui caractérisent tous les actes de votre pontificat, avaient présidé à tant de décisions, à tant de règlements donnés par quelques prélats, et qu'on eût voulu attendre sur plusieurs chefs les décisions de Votre Sainteté, j'ose assurer que l'Eglise jouirait aujourd'hui, en France, d'un assez grand calme, et que ses ministres, au moins ceux du second ordre, lui auraient été rendus. » Mgr de Bausset se plaindra, lui aussi, en termes moins mesurés, « de ces hommes inquiets et ardents qui, dans l'intervalle du 3 prairial au 7 vendé-

miaire, ne surent user de cette liberté que pour agiter des questions indiscrètes, pour faire un mélange grossier et incohérent des idées politiques et des principes religieux, pour transporter le sanctuaire au sommet des volcans; qui ont fait, en un mot, tout ce qu'il fallait pour réveiller la haine mal assoupie d'un gouvernement ombrageux[1] ». Et Bausset les accuse d'avoir, par leur humeur batailleuse, provoqué les nouveaux décrets de proscription; pire encore : le serment d' « obéissance et de soumission aux lois de la République ».

Ce fut une formidable affaire que l'affaire de ce serment. Les constitutionnels en avaient soufflé l'idée aux Jacobins de la Convention, comptant bien que, parmi le clergé papiste, sa courte formule sèmerait le vent et déchaînerait la tempête. Qui sait? Peut-être, à la faveur des divisions accrues, leur Eglise reprendrait-elle avantage sur sa rivale l'Eglise romaine? — Le serment de soumission aux lois de la République, en impliquant non plus seulement l'abstention des choses politiques, mais l'adhésion à la forme même du gouvernement révolutionnaire, suscita des scrupules et des colères. Les intransigeants, en tête M. Asseline, partirent en guerre : reconnaître les lois de la République, c'était, à les en croire, reconnaître la Constitution civile du clergé, le divorce, etc.; c'était passer l'éponge sur tous les crimes commis. En vain, M. de Bausset, soutenu par les *Annales catholiques*[2], par M. Emery, par le Père Jésuite de Feller, objectait que la Constitution civile était abrogée et qu'en conséquence, il n'était pas question de l'accepter; distinguait entre la soumission active et la soumission passive, et faisait enfin valoir les dangers d'une résistance aveugle : la place laissée libre aux schismatiques, les prêtres orthodoxes de nouveau traqués, les églises perdues... Dans l'épiscopat, les avis varièrent : Clermont-Tonnerre ordonna à ses prêtres de prêter le serment, Mercy et Villedieu le conseillèrent, Boisgelin l'autorisa; d'autres, comme Montmorency ou Thémines, l'interdirent. Malheureusement, les autorités ne facilitaient pas la tâche aux partisans de la soumission. Ainsi que le reconnaît M. Debidour, et que nous l'avons nous-même constaté, avec un parti-pris sans excuses, elles n'admirent souvent pas au serment les prêtres qui y étaient disposés : autant de recrues pour l'intransigeance.

[1] *Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité et sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire, an IV*, 49. — [2] Les *Annales religieuses* avaient pris le nom d'*Annales catholiques*, pour n'être pas confondues avec les *Annales de la religion*, organe des constitutionnels.

Les « soumissionnaires », comme les appelaient leurs adversaires, eurent du moins des consolations. Dans les diocèses où le serment fut prêté, la vie religieuse connut un plus triomphant réveil. Paris en est la preuve. Paris où le représentant de Mgr de Juigné, M. de Dampierre, prônait ouvertement la soumission et où, en dépit des efforts des constitutionnels et des théophilanthropes, la « religion de nos pères » était pratiquée, dans les églises trop rares et trop étroites, avec la ferveur des âges anciens.

D'autre part, Pie VI s'arrachait à son silence, et c'était pour donner raison aux amis de la conciliation. A la fin de juin 1796, au lendemain de la première invasion des Etats de l'Eglise par Bonaparte et de l'armistice de Bologne, le Pontife se hasardait à négocier avec le Directoire[1]; il envoyait à Paris l'abbé Pierrachi, transformé en laïque pour ne pas effaroucher, par la vue d'une soutane, la niaiserie anticléricale de Barras et de ses collègues; et le diplomate romain, dans son portefeuille, apportait un projet de bref. Ce bref, — le bref *Pastoralis sollicitudo*, — tout frais sorti des presses de l'imprimerie de la Chambre apostolique, était la justification sans réserves de la politique « soumissionnaire ». Le même Pie VI, qui avait naguère condamné si fermement la Constitution civile et qui, malgré les instances du Directoire, refusait encore de l'absoudre; le même Pie VI, ne voyant plus, dans les lois récentes, une menace pour le dogme et la discipline de l'Eglise, était prêt à dire aux catholiques de France : « Nous croirions nous manquer à nous-mêmes, si nous ne saisissions pas avec empressement toutes les occasions de vous exhorter à la paix et de vous recommander la soumission qui est due aux puissances établies. C'est un dogme en effet de la religion catholique que l'établissement des gouvernements est l'ouvrage de la sagesse divine, qui a voulu par là nous préserver du désordre et du chaos auxquels nous aurions été livrés et empêcher que les peuples ne soient ballottés, çà et là, comme un vaisseau battu par les flots. Aussi, saint Paul, parlant non de chaque prince en particulier, mais des gouvernements en général, nous dit qu'*il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu et que résister à la puissance, c'est résister à l'ordre que Dieu a établi*[2].

[1] Voy. vicomte de Richemont, *la Première rencontre du Pape et de la République française* (*Correspondant* du 10 septembre 1897).

[2] Traduction des *Annales catholiques*, II, 338-340. — Le Directoire ayant rompu avec brutalité les pourparlers engagés par Rome, le bref ne fut pas promulgué officiellement; mais l'abbé Emery et ses amis, qui en eurent copie par le ministre Delacroix, le publièrent et le répandirent.

VI

De l'organisation ecclésiastique en diocèses et en paroisses, — de cette merveilleuse organisation qui, dix siècles durant, avait étendu sur le sol de la vieille France les mailles souples de son filet, — il ne restait en apparence que le souvenir. Après avoir voulu la remanier, lors de sa Constitution civile, la Révolution avait fait effort pour l'anéantir : maintenant, dans la division du territoire en départements et en communes, elle l'ignorait. Et plus d'un aurait pu croire que l'Eglise de France était une chose morte. Au-dessus des villes et des villages, les cathédrales et les églises, closes, silencieuses, dévastées, se dressaient comme pour attester l'irrévocable fin d'un monde. Mais, justement, c'étaient eux, ces mausolées géants, qui allaient devenir les foyers de résurrection. A l'entour, des âmes anxieuses et fidèles, foule muette, attendaient, portant le regret du passé, et, au premier signal, toutes prêtes pour reformer dans leur ombre le groupement de jadis — la paroisse.

En ces années où la mode était de se laisser prendre au mirage trompeur de l'uniformité, les autorités religieuses eurent le bon sens de ne pas prétendre tout niveler d'après une même règle. Les besoins qui naissaient des lieux et des occasions furent leurs guides; et leur action fut d'autant plus féconde que Rome, sous l'égide de quelques principes généraux, laissait elle-même le champ libre à toutes les initiatives que pouvaient enfanter le zèle ou inspirer les circonstances particulières. Aux évêques, chacun dans son diocèse, d'agir pour le bien. Le difficile était que la dureté des temps fermait à la plupart la terre de France. Sous le prétexte que l'unité de la République était en danger, le gouvernement, tout en reconnaissant aux citoyens le droit de pratiquer une religion, n'admettait pas l'existence d'une société religieuse avec sa hiérarchie : une paroisse, il la tolérait; un diocèse, c'est-à-dire un groupe de paroisses sous un même chef, il le proscrivait. Et l'affaire de l'évêque constitutionnel de Versailles, Clément, allait prouver que, fût-on un intrus, il ne faisait pas bon de se poser en évêque. Ceux des prélats orthodoxes qui, au risque de la vie, étaient rentrés dans la fournaise, — tels M. de Bausset, M. de Cugnac ou cet évêque de Saint-Papoul, Mgr de Maillé de La Tour Landry, qui rappelait, par son héroïsme simple, les premiers apôtres, — devaient se cacher loin de leurs villes épiscopales. Les autres restaient par-delà les frontières. Lorsque, grâce à quelques messagers, souvent des femmes, des

liens fragiles purent subsister entre un évêque et son diocèse, les choses, vaille que vaille, s'arrangèrent encore. L'évêque arrivait, par l'intermédiaire de vicaires généraux, d'un conseil épiscopal, à diriger à distance, non parfois sans heurt, la restauration du culte. Mais dans les diocèses où l'évêque était mort, dans ceux où les communications étaient rompues avec lui, dans ceux où, comme à Autun, à Orléans, à Viviers, il avait embrassé le schisme, les obstacles s'amoncelaient. En principe, c'était le chapitre des chanoines de la cathédrale qui, dans ce cas, avait mission de désigner un vicaire capitulaire. Mais si les chanoines ne pouvaient pas s'assembler? S'il n'y en avait plus? Alors, le métropolitain, même le Saint-Siège, essayait d'envoyer un délégué. Il fut aussi admis, dans des endroits très reculés et très fermés, que trois ou quatre curés, se réunissant en une sorte de conseil, prissent la place du chef absent. — Quoi qu'il en fût, avec une belle énergie, sans s'attarder à pleurer sur les ruines, les prêtres de France se mettaient à l'œuvre.

Dès le premier moment, pasteurs et fidèles visèrent à rétablir le culte public, — le culte au grand jour, dans les églises. Jamais le culte privé n'avait été populaire. La messe dans une grange, disait la foule, ce n'est pas la vraie messe! La foule voulait ses vieux sanctuaires où les morts avaient laissé un peu de leur âme, où les vivants avaient senti la leur éclore. Dans les régions de foi, chez les chouans de l'Ouest, chez les montagnards de la Savoie et de l'Auvergne, qui avaient retrouvé un clergé suffisamment nombreux pour pourvoir à tous les besoins, et de même à Paris, dans certains grands centres, vers lesquels avaient afflué les rentrants, la vie paroissiale recommença presque comme par enchantement. Bien avant le décret de prairial, nous l'avons dit, sous une poussée de bras impatients, les églises de maints villages s'étaient rouvertes avec fracas : elles ne furent plus fermées. A la ville, où la police veillait en force, on dut y apporter plus de formes. Des prêtres louèrent des chapelles désaffectées; ainsi fit à Paris, dès le 10 mars 1795, M. Asselin, « prêtre de la communauté de Saint-Roch », pour la chapelle du couvent de la Conception. D'autres fois, des laïques, afin d'en assurer à leur culte la jouissance légale, achetèrent l'une ou l'autre de ces nombreuses églises, qu'au temps du Directoire, des municipalités besogneuses et ignares vendirent à vil prix, pour les matériaux de démolition [1].

[1] Est-il besoin de rappeler la vente de la cathédrale de Cambrai pour 120 000 livres, des cathédrales d'Arras, de Mâcon, d'Avranches, de l'église de Cluny, de Saint-Nicaise de Reims, de dix-sept églises ou chapelles

Mais, aussitôt que ce fut possible, les catholiques eurent recours de préférence au décret de prairial. Il mettait, comme on sait, les anciens temples, « provisoirement, » à la disposition des citoyens. Dans une émulation ardente, citadins et campagnards, malgré la précarité du cadeau, malgré les charges écrasantes dont il était tout hérissé, revendiquèrent hardiment leurs églises. Ils exposaient leurs personnes et leurs bourses à de terribles surprises. N'importe! L'église que leur concédait la République, neuf fois sur dix, ce n'était plus que quatre murs nus et branlants : avant tout, la loi exigeait qu'œuvres du temps ou des hommes, les brèches en fussent réparées. « Les pétitionnaires prendront le local dans l'état où il est et seront tenus de pourvoir à son entretien et aux réparations. » Telle est la formule, identique au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, qui se retrouve dans tous les actes passés entre les groupes de fidèles et les corps municipaux. Ce n'est pas une formule en l'air. Si les autorités de certains départements se montrent assez coulantes sur ce chapitre des réparations, d'autres sont féroces dans leurs exigences. Il y eut des administrations locales, notamment celle de l'Aisne[1], qui ordonnèrent la fermeture de tous les temples non restaurés. Quelquefois, il est vrai, les municipalités, considérant l'édifice comme un « monument des arts », n'imposent aux fidèles que « les frais... pour disposer l'intérieur et le rendre propre à l'exercice du culte » et déclarent que « les grosses réparations... sont une charge nationale[2] »; mais c'est une faveur très rare dont on ne rencontre guère d'exemples. Et, d'une façon générale, on peut dire avec M. Mathiez que les églises « furent partout réparées aux frais des fidèles, sans contribution communale et, à plus forte raison, départementale ou nationale ».

Après avoir relevé les églises en ruines, les catholiques devaient les meubler. En général, il n'y restait rien[3]. Sur les incomparables trésors accumulés au cours des siècles, la Révolution avait fait main basse. Avec les objets de métal précieux, ciboires ou calices, candélabres d'argent, elle avait battu monnaie à l'effigie de la République; avec les cloches de bronze, elle avait coulé des canons ou des gros sous; avec les jubés, les

d'Orléans, de plus de cent églises ou chapelles de Paris? La plupart furent démolies. (Voy. Delarc, III, 364-365.)

[1] Mathiez, *l'Exercice du culte sous la première séparation*, 86.

[2] Voy. l'arrêté pris par la municipalité d'Orléans, le 3 messidor an IV, relatif à la cathédrale de Sainte-Croix, dans Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, deuxième partie, IV, 57-58.

[3] Voy. La Harpe, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* (2e éd., an V), 127.

chaires, les confessionnaux, elle avait allumé des feux de joie. Les vitraux étaient brisés. Les statues de saints servaient, dans les fêtes civiques, à symboliser la Liberté, l'Egalité, la Tyrannie, la Paix, la Concorde..., à moins que quelque jacobin artiste ne leur eût offert l'hospitalité de sa maison. Quant aux objets d'usage courant, comme les buffets, les bancs, les chaises, au milieu du pillage universel, il n'avait pas manqué de patriotes prévoyants pour se les adjuger gratis. Le reste pourrissait dans les magasins publics.

On a dit qu'au moins dans les premiers temps de la séparation des églises et de l'Etat, les autorités débonnaires avaient souvent ouvert aux prêtres les dépôts des communes, et qu'ils en tirèrent nombre d'autels, de lutrins, de missels, d'ornements, etc. Quelques-uns des inventaires, qui furent dressés au moment de la reprise des églises par les fidèles, y mentionnent en effet des objets religieux. Mais le fait, croyons-nous, est exceptionnel. La Révolution ne lâchait pas ses proies. A la fin de la Convention comme au début du Directoire, beaucoup de municipalités ne livrèrent aux catholiques les églises qu'après les avoir vidées soigneusement de ce qui pouvait y rester encore, oublié dans un coin[1]. Bien mieux, en 1796, les dépouilles des sanctuaires furent souvent mises en vente, « au profit de la République », par les soins du ministère des finances. C'est ainsi qu'à Orléans, le 21 ventôse an IV, « une grande quantité d'ornements d'église en velours de différentes couleurs, brocard d'or et d'argent, drap d'or, satin, damas et gros de Tours de toutes espèces, richement brochés et galonnés en or et argent, provenant des dépouilles des églises, tant faits qu'en coupons, dont plusieurs sont garnis en perles fines..., et pourront servir à faire des meubles; plus, une grande quantité de linge d'église, comme aubes, surplis et rochets, partie garnis de dentelles[2] », furent dispersés aux enchères publiques. C'est ainsi que, dans la même ville, une estimation, précédant vente, fut faite des « buffets d'orgues » qui existaient encore dans les églises. Mais, sans le secours des municipalités ni de l'Etat, le zèle des fidèles sut pourvoir presque partout aux premiers besoins. Sortant des cachettes où de pieuses personnes les avaient enfouis pour les dérober aux profanations, des vases sacrés, des reliques de saints, des statues vénérées reprirent leur place dans les sanctuaires. Des citoyens donnèrent ou prêtèrent des bancs, des tables, des flambeaux; des citoyennes confectionnèrent des ornements et du linge d'autel. Parfois aussi le dénuement fut extrême.

[1] C'est ce qui fut pratiqué à Orléans pour l'église Saint-Donatien.
[2] Texte de l'affiche placardée pour annoncer la vente.

Dans certaines régions, « le plus pauvre ménage, constate M. l'abbé Sicard, était mieux outillé que l'église du village ».

A la charge de restaurer et d'aménager l'église, s'en ajoutait vite une autre, plus lourde parce que chaque année la ramenait, — la charge d'entretenir le culte. Un budget paroissial était indispensable. Il fallait bien nourrir le curé, lui louer un logement, payer les frais des cérémonies, salarier un bedeau, des chantres, et l'on avait beau être économe, même parcimonieux, le total avait tôt fait de s'enfler avec toutes les petites dépenses au jour le jour. Ce budget, de quelle façon le constituer? Les législateurs de la République, qui n'avaient pas réussi à tuer l'Eglise de vive force, espéraient se rattraper en la faisant mourir de faim. Autour d'elle, ils avaient dressé une barrière de décrets hostiles. Rien à attendre, bien entendu, de l'Etat ou des communes : toute subvention était proscrite[1]; et, si le Directoire transgressa un instant la loi en l'honneur des théophilanthropes, ce ne fut que pour encourager leur guerre au catholicisme. Les fidèles n'avaient même pas la permission d'être généreux à leur guise. Pas de dotation perpétuelle ou viagère en faveur d'une église[2] : ce serait ressusciter la main morte de mémoire détestée! Pas de taxe établie pour faire vivre le culte[3] : ce serait attenter à la liberté des citoyens! Seules, les cotisations, les quêtes étaient admises, — ressources fragiles et minces.

Dans beaucoup de paroisses, surtout à la campagne, les prêtres, pressés avant tout de satisfaire aux besoins spirituels de leurs ouailles, eurent la noble imprudence de ne pas assez penser dès l'abord à leurs propres besoins matériels. Les populations leur faisaient fête; les municipalités, sans regarder de trop près aux formalités, rendaient les églises; quelques-unes concédaient l'usage gratuit des presbytères inoccupés. Pareil empressement dépassait les espérances. Comment les curés n'auraient-ils pas cru que les gens, aussi largement qu'ils ouvraient leurs cœurs, ouvriraient leurs bourses? Joyeux, confiants, désintéressés, comme si depuis leur départ rien n'avait bougé, ils reprirent sans condition la place qu'ils avaient laissée vide. Hélas! très souvent, le réveil fut dur. La Révolution, il est vrai, avait mis partout une atroce misère. Les prêtres, « dans plusieurs endroits, écrivait Mgr Asseline en 1797, ne peuvent pas trouver le strict nécessaire pour leur subsistance, malgré la bonne volonté et la

[1] Décret du 3 ventôse an III, art. 8; décret du 7 vendémiaire an IV, art. 9-11, et art. 354 de la Constitution de l'an III.

[2] et [3] Décret du 3 ventôse an III, art. 9; décret du 7 vendémiaire an IV, art. 10; Constitution de l'an III, art. 354.

charité des habitants, tant ceux-ci sont épuisés. » Mais à la gêne passagère se joignait bientôt, chez les meilleurs eux-mêmes, l'ennui de donner. Les paysans de France avaient unanimement acclamé l'abolition de la dîme; ils n'entendaient pas, sous une forme nouvelle, la voir renaître : tout en se pressant aux offices, ils lésinaient aux quêtes, et le curé qu'ils aimaient, ils lui laissaient froidement souffrir la faim. Sur ce sujet, les témoignages sont d'une navrante unanimité. « Les prêtres, disait La Harpe dans sa célèbre brochure *Du Fanatisme*, appelés par les communes, sont à la merci de la charité publique qui a si peu de moyens dans la détresse publique... La plupart ne trouvent que précairement un asile et des aliments. » Ajoutez que ces pauvres prêtres, mendiants du pain quotidien, étaient dans une demi-dépendance de leurs paroissiens, et que, bien des fois, ils durent payer cher une maigre aumône. Avec les années, le mal ne fit qu'empirer. A l'époque du Concordat, où la prospérité renaissait, en même temps que le zèle religieux pouvait plus librement se manifester, la misère des curés de campagne était au paroxysme; même au sein des populations les plus croyantes, même dans cette Vendée qui avait affirmé sa foi jusqu'au martyre comme s'il était moins dur de verser son sang que son argent, — elle était, cette misère, constatée par les préfets, et elle arrachait aux évêques des cris d'angoisse.

Il y eut heureusement nombre de localités où les catholiques ne laissèrent pas ainsi les choses de la religion s'en aller à vau-l'eau; çà et là, des essais d'organisation qui, presque tous, réussirent, furent tentés. Parfois, le curé lui-même — tel le curé de Saint-Roch à Paris, l'abbé Marduel, — préféra assumer seul, à ses risques et périls, toute l'administration temporelle : il tenait d'ailleurs, chaque année, à rendre publiquement ses comptes aux fidèles assemblés dans l'église. Mais, le plus souvent, ce furent des groupements de laïques qui, sous le nom de Conseil de paroisse, de Société du culte catholique, de Société des administrateurs temporels, de Société des économes de la paroisse, etc., prirent la tâche d'assurer les frais du culte. Quelle que fût leur étiquette, ces groupements étaient tenus de vivre en sourdine. Tolérés par le pouvoir, qui eut plus d'une fois la tentation de les traiter comme des corporations ressuscitées, ils n'étaient pas légalement autorisés. Défense leur était faite, sous peine de prison pour leurs membres, de se fédérer par diocèses [1]. Chaque groupe devait rester dans son coin, discret, isolé, faible.

[1] Mathiez, *l'Exercice du culte...*, 93.

Quoique la plupart de ces petites sociétés, qui souvent n'eurent même pas de statuts, soient encore enveloppées d'ombre, nous pouvons, par quelques exemples, juger de ce qu'elles furent. Paris en posséda plusieurs : Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Laurent, Saint-Gervais, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Eustache avaient chacun la leur. La « Société du culte catholique de l'église Saint-Eustache », qui semble être, de toutes, la plus représentative, fut constituée le 4 messidor an III (22 juin 1795). Ce jour-là, les citoyens catholiques s'étaient réunis « chez le citoyen Poupart, ancien curé », avec l'intention de « régler l'ordre et la dépense du culte ainsi que l'entretien de l'église ». Ils décidèrent d'abord qu'à la paroisse seraient attachés douze prêtres, dont « le citoyen Poupart sera connu comme le chef, chargé... de diriger le spirituel ». Ils fixèrent l'ordre et l'heure des offices : les dimanches et fêtes, grand'messe à neuf heures précises; auparavant, à huit heures et demie, « on chantera Tierce, et Sexte après la messe »; des messes basses seront dites chaque jour, en été, depuis six heures, en hiver, depuis sept jusqu'à midi; les vêpres « se chanteront toutes les fêtes et dimanches, à trois heures et demie ». Ce programme établi, les citoyens arrêtèrent qu'un registre serait ouvert pour inscrire les souscriptions des fidèles, et ils élirent un trésorier, le citoyen Dallée-Chavincourt, « pour tenir ledit registre, recevoir les sommes offertes, en donner reçu et payer les dépenses du culte et entretien de l'église », le tout sous le contrôle d'une commission de six membres. Désormais, grâce aux procès-verbaux des assemblées de fidèles, il est possible de suivre, presque jour par jour, l'œuvre des administrateurs. On les voit louer au Domaine national une maison qui servira de presbytère; entreprendre dans l'église d'importantes réparations; acheter un autel, des statues, des stalles de chœur, un dais pour la Fête-Dieu, des tentures pour le tombeau du jeudi saint, une châsse contenant des reliques de saint Eustache; distribuer des secours aux prêtres âgés ou infirmes de la paroisse. Plus tard, en l'an VI, lorsque les théophilanthropes, le décret de prairial à la main, réclamèrent leur part dans la jouissance de l'église, ce furent les administrateurs qui traitèrent avec ces intrus : par soumission à la loi, ils leur prêtèrent une chaire, leur abandonnèrent une chapelle pour en faire un vestiaire, et leur louèrent des chaises. Entre temps, le curé Poupart était mort le 19 mars 1796; les fidèles s'étaient aussitôt assemblés, et, à la majorité des suffrages, lui avaient désigné un successeur, le « citoyen Juvigny, ci-devant premier vicaire[1] ».

[1] Voy. Joseph Grente, *le Culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, 266-272.

A propos de cette élection, on a reproché aux laïques de certaines paroisses parisiennes d'avoir outrepassé leurs droits. Ils avaient pour rôle, ont dit leurs censeurs, de veiller à l'entretien de l'église et du culte, et voilà que, débordant du temporel jusqu'au spirituel, ils se mêlaient de choisir eux-mêmes leur curé, ou bien, comme firent les économes de Saint-Jacques du Haut-Pas, de donner sur les doigts à un desservant qui commençait sa messe en retard. Peut-être la participation très active des laïques à l'administration de la paroisse entraîna-t-elle en effet de petits inconvénients? Mgr de Juigné, cependant, n'y trouva pas à redire, ce qui prouve que l'abus ne fut pas bien grave et, d'autre part, comme le remarque M. l'abbé Grente, ces laïques indiscrets, mais si dévoués, ne faisaient que continuer les « antiques traditions des marguilliers de beaucoup d'Œuvres et Fabriques d'avant la Révolution ».

Aux champs, les choses se passaient comme à la ville. On nous a naguère conté, dans une monographie qui est un modèle, l'histoire de la paroisse de Seysses, au diocèse de Toulouse. Dès le 21 juin 1795, la municipalité de ce petit village avait affecté l'église au culte catholique. Un mois plus tard, le 19 juillet, un prêtre, venu de Toulouse tout exprès, avait célébré une « cérémonie de réconciliation », la paroisse ayant un instant adhéré au culte constitutionnel. Mais une église, même « réconciliée », ne suffisait pas aux gens de Seysses : ils y voulaient des messes le dimanche, de belles fêtes, des catéchismes, un curé. Comment faire? Les électeurs de la commune reconnus par la loi — et ces électeurs seuls — se réunirent après vêpres pour en délibérer. Ils nommèrent un Conseil de paroisse composé de cinq membres. Ce Conseil tiendrait séance chaque premier dimanche du mois. A lui de « pourvoir aux dépenses qu'exige l'exercice du culte catholique, aux réparations de l'église et à l'entretien des prêtres ». A lui de négocier avec les vicaires généraux de l'archevêque absent pour en obtenir un curé ou un vicaire. Le Conseil de Seysses offrit à l'administration diocésaine de verser au curé 100 francs, à titre de gratification, le jour de son arrivée, et de lui assurer un traitement annuel de 800 francs. La somme fut jugée insuffisante. Alors le Conseil promit en plus de fournir au prêtre un logement meublé, de payer les gages de sa servante, — 4 fr. 50 par mois, — et de lui abandonner le casuel et les messes. Un contrat écrit précisa les conditions. En cas de mort ou de départ du curé, c'est le Conseil qui lui cherchera un remplaçant. Pour se procurer des ressources, le Conseil eut recours à des quêtes. Tous les ans, à l'automne, après

les moissons et les vendanges, deux de ses membres s'en allaient de porte en porte demander un peu de blé, un peu de vin; la collecte achevée, les quêteurs se transformaient en marchands, et partageaient les produits de la vente : tant pour le curé, tant pour le culte. A partir de 1797, des dons en argent s'ajoutèrent aux dons en nature. Le tableau des recettes et des dépenses était affiché à la porte de l'église et, chaque année, les comptes étaient soumis à une assemblée générale des fidèles [1]... Ainsi vécut jusqu'au Concordat la paroisse de Seysses; nous avons des raisons de croire qu'elle ne fut pas une exception.

VII

Si, chacune à sa façon, de nombreuses communes de France possédèrent, sous la première séparation, un curé résidant, plus nombreuses encore furent celles qui durent s'en passer. Tel diocèse était pauvre en prêtres. Dans tel autre, l'évêque interdisait aux siens l'acte de soumission aux lois de la République. Ici, la population apparaissait indifférente ou hostile. Là, l'église avait pour occupant un constitutionnel. Mais peu de communes cependant, grâce aux missions, furent privées de secours religieux.

Mieux peut-être que les paroisses d'autrefois, les missions plaisaient aux évêques. Le cardinal de la Rochefoucauld et le cardinal de Montmorency, le primat des Gaules, M. de Marbeuf, M. de Juigné et les évêques de Constance, M. de Talleyrand-Périgord, M. de Puységur, M. de la Tour du Pin et son ami, M. de Fontanges, M. de Chabot, M. Asseline, M. de Bonal, et combien d'autres, portèrent de ce côté leur plus ardent effort. Dans les missions, ils voyaient, par ces temps incertains, l'instrument forgé tout exprès pour rechristianiser la France. Et en effet le missionnaire, sans cesse par voies et par chemins, mobile et rapide, était fait, plus que le sédentaire desservant, pour se défiler, en jetant la bonne semence, à travers les aventures, les hasards, les périls. Sans doute, il faut pour résister des âmes et des corps d'acier. Le missionnaire, lorsqu'il pousse sa pointe d'avant-garde, doit être prêt à tout. Suivant l'heure et suivant le lieu, il sera fêté, délaissé, houspillé. Sa liberté, quand il n'a pas prêté le serment, est à la merci des dénonciateurs. Il endurera des privations, des fatigues. Malheur à l'imprudent et au timide !

[1] Voy. abbé J. Contrasty, *Un Conseil de paroisse sous le régime de la première séparation de l'Eglise et de l'Etat* (Toulouse, 1906), 24 et suiv.

Malheur au faible! Mais un seul homme, s'il est apte au rude métier, fera la besogne de dix. La plupart y réussirent. Louis XVIII, que ses agents tenaient au courant des progrès des missionnaires, en fut si émerveillé qu'au lendemain du 18 fructidor, il demanda aux évêques s'ils ne pourraient pas joindre à l'apostolat religieux un apostolat monarchique. Les évêques — même les plus fidèles à la royauté — eurent la sagesse de se refuser au mélange. Mais la démarche du prétendant n'est-elle pas un éclatant témoignage en faveur du succès des missions?

Dans un chapitre de son beau livre, l'*Ancien clergé de France*, M. l'abbé Sicard a clairement exposé ce qu'étaient ces missions. Il a pris pour exemple le diocèse de Saint-Claude. L'évêque, M. de Chabot, qui, de l'exil, veillait sur son église avec une sollicitude passionnée, y avait envoyé quelques prêtres, dès 1794. En 1796, d'une façon simple et pratique, il organisa leur apostolat. M. de Chabot divisa son diocèse en quatre missions. A la tête de toutes les missions, il plaça un conseil d'hommes sûrs; à la tête de chacune d'elles, un chef et un adjoint. Sous leur double contrôle, les missionnaires, par une marche méthodique, réglée d'avance, gagneront successivement les villes, les bourgs, les hameaux[1].

Le missionnaire avait à desservir un « cantonnement », c'est-à-dire un groupe d'anciennes paroisses. Infatigablement, il doit les visiter, courir de l'une à l'autre, au moindre appel. L'autorité lui conseille de s'attaquer d'abord aux centres importants, « dont l'exemple entraîne ordinairement les autres », et seulement ensuite aux villages. Il est bon qu'en éclaireurs, des catéchistes laïques — hommes ou femmes — le précèdent. Pendant que lui-même se tiendra dans l'ombre, à leur portée, ces auxiliaires reconnaîtront les lieux, tâteront les gens, distribueront des livres de religion tels que le *Missionnaire catholique ou instructions familières à l'usage des fidèles de l'Eglise de France*, qui, en 1797, était déjà à sa troisième édition; et, quand ils auront orienté les cœurs vers la croix, ils lui feront signe. Mieux vaut que le missionnaire n'apparaisse qu'au moment décisif. Son ministère à lui est complexe et délicat : baptiser les enfants et faire renouveler aux adultes les vœux de leur baptême, prêcher sur « les grandes vérités de la religion », confesser, administrer les sacrements, faire faire les premières communions, régulariser les mariages, réconcilier avec l'Eglise romaine les schismatiques

[1] Voy. Dom Paul Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, II, 882-883, et abbé Sicard, *op. cit.*, III, 472.

repentants et leurs adeptes : par-dessus tout reconstituer, pour l'avenir, un noyau chrétien[1].

Sans cesse, dans son apostolat, le missionnaire frôle des écueils. Parlera-t-il du divorce, loi impie? des fauteurs du schisme constitutionnel? des acquéreurs de biens nationaux? Qu'il prenne garde; des oreilles de haine guettent ses moindres propos. Les jacobins de la Convention et du Directoire, à maintes reprises, ont accusé les prêtres orthodoxes de donner des conseils séditieux. Naguère encore, un professeur de la Sorbonne, se faisant l'écho des dénonciateurs, prétendait qu'ils avaient excité les contribuables à refuser l'impôt, détourné les jeunes gens du service militaire, levé des recrues pour les bandes rebelles, etc.; et comme M. Debidour n'avait sans doute pas sous la main de preuves très péremptoires, il ajoutait que ces pernicieux propos étaient chuchotés derrière les portes closes du catéchisme ou les rideaux baissés du confessionnal. Des brouillons, des maladroits et des violents, il y en eut, c'est certain, parmi les missionnaires. Où d'ailleurs n'en trouverait-on pas? Mais il ne faut ni exagérer, ni généraliser. Les missionnaires n'ont pu réussir que par le tact. S'ils s'étaient présentés en prêcheurs de la contre-révolution aux foules encore éprises de l'idéal de 1789, leur apostolat eût été étouffé dans l'œuf. Il n'en fut rien. Ce qui frappe, au contraire, c'est la modération, la sagesse des instructions qui leur étaient données. Ils doivent tout faire pour ne pas effaroucher les pouvoirs publics par des manifestations bruyantes : des exercices de piété au sein des familles tiendront lieu des cérémonies à grands fracas; les offices divins ne seront repris que discrètement et seulement dans certaines paroisses; un redoublement de prières en commun, l'observance rigoureuse du repos dominical, des jeûnes, des abstinences remplaceront les chants, les sonneries de cloches et les processions. Le missionnaire a pour consigne d'être réservé dans ses discours. Sur le divorce, il s'exprimera avec fermeté, mais il faudra qu'il y soit amené par une occasion particulière, une circonstance locale. Il doit n'accueillir qu'avec des

[1] Voy. les instructions données aux missionnaires, et qui sont plus ou moins larges suivant leurs auteurs. Ainsi *Avis concernant l'exercice du saint ministère dans les circonstances présentes*, par M. Asseline; *Instructions de M. de Puységur* (Vicomte de Brimont, *M. de Puységur et l'église de Bourges*, 282); *Instruction pour la pratique du saint ministère durant la persécution*, par M. de la Luzerne; *Traité de la conduite à tenir après la persécution*, par l'archevêque d'Auch, les évêques de Lavaur et de Tarbes; *le Manuel des missionnaires*, de l'abbé Coste, etc.

garanties la conversion des schismatiques; il doit leur imposer une pénitence, mais il ne doit réclamer aucune « abjuration publique ou éclatante ». Quant aux acquéreurs de biens ecclésiastiques, prenant vis-à-vis d'eux pour règle un bref du Pape du 5 octobre 1793, il les invitera à restituer tout de suite les vases sacrés, les calices, les ciboires, les objets dont l'emploi profane est sacrilège; mais il n'exigera d'eux, en ce qui concerne les biens-fonds, que la promesse de se soumettre aux décisions à venir de l'autorité religieuse, et d'en consacrer jusque-là les revenus à l'entretien du culte et à des bonnes œuvres [1].

L'apostolat du prêtre a porté ses fruits; il y a de nouveau, dans le village, une vie religieuse. Mais voilà que le missionnaire reprend son bâton de voyage, qu'il s'éloigne. Lorsque sa silhouette amincie aura achevé de s'effacer dans les brumes de l'horizon, que deviendra le culte à peine ranimé? N'aura-t-il pas bientôt fait de retomber dans un sommeil qui ressemble à la mort? Beaucoup d'évêques ont pressenti le danger; ils y ont paré. Avant de se mettre en route, le missionnaire postera une sentinelle de garde : le chef de paroisse. « Les missionnaires, dit Mgr de Chabot, tâcheront d'engager les fidèles de chaque lieu à s'assembler les dimanches et fêtes, pour vaquer aux exercices spirituels les plus propres à sanctifier les saints jours et à remplacer les secours de la religion qu'ils ne peuvent avoir. A cet effet, il est important qu'un fidèle, remarquable par sa piété, son âge, son instruction et son zèle, préside à ces assemblées. Les adjoints et les missionnaires nommeront donc conjointement un chef de paroisse pour tous les lieux où il conviendra d'assembler les fidèles. » — Un chef de paroisse : c'est l'intérim laïque, qu'ont institué certains évêques, pour suppléer, dans le déchaînement des nouvelles persécutions, le sacerdoce ecclésiastique. La plupart du temps, le chef de paroisse est quelque ancien marguillier au courant des choses d'église. Le dimanche, il lit à haute voix la messe, il chante les vêpres. C'est lui qui tient le registre des baptêmes, fait aux enfants le catéchisme, assiste les moribonds. Avec un autre bon chrétien, en vertu des autorisations qu'octroient les évêques, il sert de témoin aux fidèles qui veulent se marier religieusement pendant l'absence du prêtre [2]. Le ministère du chef

[1] Voy. *le Manuel des missionnaires.*

[2] Voici comment M. l'abbé Sicard s'exprime sur ces mariages contractés sans prêtre : « La présence du curé, exigée par le concile de Trente, n'est point requise quand les circonstances la rendent impossible ou même trop difficile. « Les fidèles, écrit l'archevêque d'Auch, peuvent se marier sans prêtre, en présence de deux témoins catholiques, après quoi, ils se

de paroisse est à ce point admis, même par les autorités civiles, que, dans certains départements, il est astreint au serment tout comme les prêtres catholiques, les pasteurs protestants et les lecteurs théophilanthropes.

Parmi les alliés que le missionnaire ou le curé rencontrèrent dans leur apostolat, au premier rang, on voit les maîtres des écoles libres. — Lorsque, à la suite du 9 thermidor, la Convention avait réorganisé l'instruction primaire, sur le rapport de Lakanal, elle avait admis pour les parents le droit de ne pas envoyer leurs enfants aux écoles officielles; c'était, il est vrai, à une condition : « Les jeunes citoyens, dit la loi, qui n'auront pas fréquenté ces écoles, seront examinés en présence du peuple, à la fête de la Jeunesse; s'il est reconnu qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés, jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes les fonctions publiques. » La Convention avait fait mieux encore. Passant outre aux indignations des montagnards Duhem et Romme, elle avait proclamé la liberté de l'enseignement : « La loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres sous la surveillance des autorités constituées. » Un an plus tard, Daunou, rapporteur d'un nouveau projet de décret, — le décret sur l'instruction publique du 3 brumaire an IV, — avait posé comme trois principes intangibles : « Liberté d'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction..., liberté des méthodes instructives. » Aussitôt, il y eut une brusque éclosion d'écoles libres, ou, selon le terme du jour, d'écoles particulières. Anciens frères des écoles chrétiennes et religieuses sécularisées, magisters d'avant 1789, ci-devant prêtres qui, sans renier leur foi, avaient renoncé à leur sacerdoce, se firent instituteurs. Comme ils apprenaient à lire aux élèves dans les vieux alphabets de jadis et non pas, à la mode nouvelle, dans l'*Alphabet des sans-culottes;* qu'ils leur enseignaient, au lieu de la « morale républicaine » tirée du *Catéchisme historique et révolutionnaire* ou du *Nouveau catéchisme républicain à l'usage des sans-culottes et de leurs enfants*, tout bonnement la morale chrétienne d'après les catéchismes traditionnels approuvés par les évêques, — ils eurent un succès colossal. Les pères de famille, effarés par les manuels officiels où, souvent, « l'horrible et l'odieux », pour employer les expressions de M. Albert Duruy, se mélangeaient au « grotesque », ne voulaient qu'à ces maîtres

présenteront devant la municipalité. » C'est d'après cette solution, donnée d'ailleurs par le Pape à l'évêque de Luçon, qu'on jugera la validité des mariages. » *L'Ancien clergé de France*, III, 477-478.

seuls confier leurs enfants. Et, tandis que les écoles de l'Etat, faute de locaux, faute de maîtres, faute d'argent, ne s'ouvraient qu'avec peine, et en étaient réduites à la clientèle des indigents, les « écoles du fanatisme », — contraste humiliant, — se multipliaient à profusion et, trop étroites, regorgaient d'élèves, garçons et filles, sortis de tous les milieux sociaux[1]. Le ministre Letourneux, dans une circulaire du 17 ventôse an VI, gémissait sur cette « coupable prospérité » des écoles particulières. La police parisienne s'en indignait. N'y trouvait-on pas même des enfants de généraux, de députés? « Ces députés qui, en 92 et 93, se sont le plus élevés contre les prêtres, ne regardent leur fille bien élevée que quand elle a fait sa première communion[2]. » Un autre rapport, en l'an VI, constate que « tous les gens à préjugés retirent leurs enfants des écoles primaires pour les envoyer dans les écoles où ils pourront apprendre la *religion de leurs pères* »; il ajoute que, rien que dans le département de la Seine, il existe « plus de 2000 écoles particulières et 56 écoles primaires seulement ». — Toutes ces écoles particulières, en dépit du Directoire qui destituera les maîtres pour cause d'incivisme, fermera les classes sur le plus futile prétexte et tentera de peupler de force ses propres écoles désertes en imposant aux fonctionnaires d'y mettre leurs enfants, étaient des pépinières pour le christianisme renaissant.

*
* *

Le 6 messidor an V, les *Annales de la Religion* inséraient la note suivante : « Au commencement de vendémiaire dernier, c'est-à-dire à la fin de septembre (1796), on a fait, dans les bureaux du ministère des finances, le relevé de toutes les communes qui avaient repris l'exercice public de leur culte. On en comptait déjà, il y a neuf mois, 31 214; de plus, 4 511 étaient en réclamation pour l'obtenir; enfin, dans cet état, il n'était point question de Paris; les grandes communes n'étaient comptées que pour une église. Voilà bien à peu près nos 40 000 anciennes paroisses. » Sur ces 31 000 églises rouvertes au mois de septembre 1796, peut-être un quart, peut-être un tiers, — soyons large, — étaient encore desservies par des constitutionnels. Dans les autres, dont le nombre croissait chaque jour, c'étaient

[1] Voy. A. Vandal, *l'Avènement de Bonaparte*, I, 38-39; Victor-Pierre, *l'Ecole sous la Révolution française*, 130-136 et 189-206; A. Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution*, 171 et suiv. et 340.

[2] Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et le Directoire*, V, 424 (Rapport sur le mois de ventôse an VII).

des prêtres orthodoxes, missionnaires et curés, qui officiaient; et il n'est que juste de compter aussi les oratoires privés où les plus intransigeants des réfractaires persistaient, devant quelques fidèles qui, comme eux, n'admettaient pas qu'on profitât des concessions d'un gouvernement abhorré, à célébrer des messes clandestines. Le primat des Gaules, M. de Marbœuf, archevêque de Lyon, ne semble donc pas s'être trop avancé, lorsqu'il écrivait à Louis XVIII, le 1er octobre 1797 : « Les choses en sont à un tel point, Sire, que, dans l'étendue de votre royaume, il n'est personne, voulant sincèrement les secours spirituels qui ne puisse se les procurer. »

Deux ans avaient suffi, — deux ans de détente dans la persécution, — pour produire cette restauration religieuse. La foi avait jailli, bouillonnante de sève, des entrailles mêmes de la nation. Contre le gouvernement d'une minorité sectaire, le peuple avait lutté pour réclamer son culte : pour le rétablir, le vieux clergé, si noble et si ferme devant la mort, si désintéressé pour lui-même, si dévoué aux âmes, s'était prodigué. Comme dit M. Albert Vandal, « cette renaissance catholique demeure un des grands phénomènes sociaux de l'époque ». Vienne maintenant le 18 fructidor traînant à sa suite les vexations et les crimes de sa Terreur; viennent le partage forcé des églises avec les impies, les abominables serments de haine, la proscription du dimanche et des fêtes chrétiennes, — les déportations à la Guyane, la « guillotine sèche », — la religion devra de nouveau disparaître dans les catacombes : elle ne mourra pas. L'Eglise du Christ avait donné la preuve triomphale qu'en France, elle vivrait sous tous les régimes, dans tous les états de société.

Bernard de Lacombe.

LA CRISE RUSSE[1]

LE TSARISME

I

On parle constamment, dans les polémiques de presse qui se rédigent en Europe depuis trois ans à propos de la crise russe, et parfois à propos de nos propres affaires, du *tsarisme*. On en parle comme d'un pouvoir odieux et mystérieux à la fois, justifiant, motivant même, tous les excès révolutionnaires. Il serait peut-être intéressant de le définir.

Si, par tsarisme, on entend le pouvoir absolu, — ou soi-disant tel, — barbare, tyrannique parfois, et à demi hiératique de certains des anciens grands-princes de Moscou ou plutôt de Kiew, il y a des siècles que cette forme de monarchie n'existe plus. Et si l'on entend le régime bureaucratique, arbitraire, oppressif et inquisitorial souvent dépeint par les Français qui visitèrent la Russie durant la première moitié du siècle dernier, ce régime, lui aussi, a profondément évolué.

Peut-être n'est-il pas absurde de soutenir que l'abus de l'autocratie a existé sous Paul Ier et Nicolas Ier, et encore, cet abus était-il plus apparent que réel. Mais depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis 1855, date de la mort de Nicolas Ier, il en est tout autrement. Les différents souverains russes, depuis Alexandre II, ont toujours marché à la tête du progrès, chacun selon son tempérament. Ils n'ont reculé devant aucune des mesures les plus hardies, les plus dangereuses même, pour faire avancer à pas de géant le pays qu'ils gouvernaient. Depuis l'émancipation des serfs, en 1861, jusqu'aux oukases qui ont marqué chacune des dernières semaines, on peut dire que l'autocratie russe a été l'outil de progrès le plus puissant et le plus rapide qu'on ait employé dans les sociétés modernes. Le Japon seul, sous une influence également autocratique, a fourni un exemple de progrès comparable.

Assurément le système des décisions sommaires, rapides et

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 novembre 1906 et 25 janvier 1907.

omnipotentes, ne serait peut-être pas le meilleur pour un peuple placé à la tête de la civilisation humaine, car un souverain, même absolu, ne peut pas pressentir et trouver à lui seul toutes les découvertes nouvelles ni résoudre les problèmes sociaux, techniques ou autres, non résolus avant lui. Là un régime parlementaire, pour éclairer l'avenir, pourrait être meilleur. C'est à ce titre, du reste, que la France, voulant marcher à la tête des peuples dans la voie des innovations libérales ou autres, l'a adopté.

Mais tant qu'il ne s'agit que de marcher à la suite d'autres nations, de regagner du terrain entre d'autres civilisations plus avancées et celle du peuple que l'on gouverne, que d'imiter, même en les perfectionnant, les inventions et les procédés industriels déjà inventés ailleurs, le régime autocratique est sans rival. Et ce serait compliquer les rouages et perdre bien volontairement un temps précieux que de subordonner, dans ce cas, la marche en avant aux controverses d'un parlement.

Qu'est-ce donc que le pouvoir actuel des tsars? Qu'est-ce donc que cette évolution du tsarisme qui fait que, de l'ancien pouvoir, jadis établi sous ce nom, et qui certes, de nos jours, serait un anachronisme, il ne reste pour ainsi dire rien que des racines, toutes les branches extérieures en ayant été graduellement rénovées?

Du plus loin que nous connaissions l'histoire des Slaves, c'est-à-dire dès une époque antérieure à Charlemagne, nous savons que leur organisation en petites communautés, à demi nomades, avait un caractère populaire, électif et libéral, qui a précédé de beaucoup l'évolution de toutes les tendances analogues en Occident. Les grandes villes, comme Novgorod ou Jaroslaw, conciliaient la soumission nominale à leurs princes avec une très grande indépendance.

Le pouvoir des anciens tsars était soumis à de perpétuelles élections, à des contrôles populaires ou même municipaux, à des remaniements de territoires qui se renouvelaient lors de chaque succession; de ceux-ci découlait la création d'apanages temporaires, restant liés entre eux par la communauté de langue, d'origine, de foi, et, il faut l'avouer aussi, liés pendant trois siècles par la communauté de servage sous le joug mongol, condition capitale dont il faut tenir compte, bien que les historiens russes aient souvent glissé sur ce point. C'était donc un pouvoir qui, tout en étant forcément personnel, attendu qu'on n'en concevait guère d'autre à cette époque, était déjà bien loin d'être absolu.

Si le pouvoir des anciens tsars, depuis l'antiquité jusqu'au dix-septième siècle, présentait déjà un côté démocratique, électif et,

en quelque sorte, socialiste, héritage des vieilles traditions slaves, d'autre part la souveraineté des Romanoff, reconstituée après le « Temps des troubles », sur un plan plus moderne, par le suffrage du peuple moscovite, a toujours eu, avec des caractères différents, une face populaire et démocratique que nous persistons à méconnaître en Occident. La république des marchands de Moscou, dont Michel Romanoff était l'élu, n'avait pas entendu s'asservir à la volonté d'un seul, et l'autorité du tsar moscovite, chez les premiers Romanoff jusqu'à Pierre le Grand, était celle du premier magistrat d'une république commerçante et guerrière : elle n'était pas celle d'un tyran féodal.

Après Michel Romanoff et ses premiers successeurs, Féodor et Alexis, conservant la tradition monarchique russe, mais respectant en même temps les libertés de leurs pairs, qui les avaient nommés et qui pouvaient les renverser, est venue l'empreinte allemande imposée par Pierre le Grand, complétée par ses successeurs : elle a transformé du tout au tout le caractère du pouvoir impérial et, de l'ancien tsarisme n'a laissé que le mot. Ce moule allemand a mis momentanément les Russes en état de lutter contre les Suédois et de défendre leur indépendance. Mais en leur appliquant du jour au lendemain des formes extérieures, des usages et des obligations qui ne répondaient ni à leurs coutumes, ni à leurs aspirations, ni à leurs mœurs, il a arrêté net l'évolution naturelle de la nation. Pierre le Grand, puis les impératrices allemandes ou à tendances allemandes, à maris et à favoris allemands, Elisabeth, les deux Anna et Catherine II — souveraines dont la dernière, chose assez curieuse, née allemande, fut la plus russe — avaient donné à Saint-Pétersbourg, devenu l'une des *cours du Nord*, un caractère d'étiquette allemande et de formalisme allemand. Dès lors il n'y avait plus de *tsars*, mais des *empereurs*.

Après la réaction de Paul Ier, nationaliste d'âme, admirateur de Bonaparte et ennemi de l'influence étrangère, mais très allemand quand même dans ses formes de gouvernement, parce qu'il n'en concevait pas d'autres, et imposant au peuple russe d'incessantes tracasseries administratives pour le contraindre à des formes européennes dans les détails de sa vie; et après la réaction d'Alexandre Ier, empereur philosophe, vinrent les règnes de Nicolas Ier et d'Alexandre II, empereurs allemands, à facies et à esprit allemand, s'entourant de fonctionnaires allemands dont beaucoup n'étaient même pas naturalisés. C'est pendant cette période que Nesselrode, le chancelier dont la carrière fut si longue et le ministère si durable, déclarait ouvertement que la Russie était un pays de Barbares, destiné à être gouverné et

colonisé par les Allemands. Il n'était pas seul à penser ainsi.

Puis vinrent d'autres mouvements plus modernes : Alexandre III, le tsar *à barbe*, prédit par Napoléon[1], retournant, malgré son ascendance personnelle, aux tendances nationales du peuple russe et reprenant les traditions orientales interrompues par Pierre le Grand; puis Nicolas II, concevant toutes les libertés, toutes les combinaisons sociales les plus hardies, les admettant toutes et n'hésitant que sur le choix à faire entre elles.

C'est seulement sous Alexandre III que la Russie a repris en Europe son influence propre et, dans l'ordre d'idées du progrès intérieur, sa marche en avant, indépendamment de l'impulsion puissante, mais artificielle, qui jusque-là résultait de la volonté généreuse, laborieuse et parfois géniale, mais arbitraire, de ses gouvernants. C'est seulement sous ce règne qu'elle put retrouver, non sans tâtonnements, la voie de son ancien génie national, comme celle de son art national, comprimés jusque-là.

Car ni le formalisme de Paul Ier, ni le caporalisme d'Araktchéieff, ni l'uniformisation inflexible et monochrome qu'avait imposée Nicolas Ier à tous les services publics, ni même le libéralisme voltairien et sans bases ni croyances de la Grande Catherine, n'étaient conformes au génie naturel du peuple russe. Ces régimes lui étaient demeurés presque aussi antipathiques que les réformes brutales et arbitraires de Pierre le Grand.

Le tsarisme n'existe donc pas en tant que système immuable de gouvernement, et encore moins en tant que système d'oppression. Cependant le mot a été employé jadis par de nombreux auteurs, dont plusieurs, comme Tourguenieff, Gogol, Lavroff, ont été assez éminents pour que l'on tienne compte de leur pensée. C'est d'ailleurs dans leurs écrits et dans ceux de leurs contemporains que s'alimente la presse occidentale.

Quand elle parle du tsarisme, elle dépeint, d'habitude, un état de choses qui a été caractéristique de deux étapes du pouvoir en Russie, celles que l'on a appelées : la période des « années Quarante » et la période des « années Soixante ». Mais, depuis, le tsarisme a marché à pas de géant. Et il a notamment franchi trois étapes essentielles, dont un trop grand nombre d'écrivains ne tiennent pas compte. Ce sont les suivantes :

1° Le changement dans l'état social de la Russie, tel qu'il existait encore en 1860, changement survenu forcément à la suite de l'émancipation des serfs, laquelle date de 1861. Ce progrès, à lui seul, conduisit la Russie au seuil de la constitution qui allait,

[1] « Le jour où la Russie sera gouvernée par un *tsar à barbe*, écrivait de Moscou Napoléon, elle dominera le monde ».

comme on le sait, lui être accordée le jour même de l'assassinat d'Alexandre II. Nous n'entrerons pas, dans le présent article, dans le détail des réformes qui ont complété l'émancipation des serfs; nous en avons donné l'esquisse en parlant de la question agraire[1].

2° La russification de la Russie par Alexandre III, opération peu comprise par les étrangers, mais très caractérisée, très nationale, à la fois réactionnaire et progressiste.

Cette opération était rendue nécessaire par le grand développement de la population de l'empire russe qui, de 60 millions, était passée à 118 millions lors de l'avant-dernier recensement, et atteint aujourd'hui 139 millions, sur lesquels il n'y a que 40 millions de Russes proprement dits. Elle était rendue nécessaire aussi par l'immense développement du territoire, et enfin par les différentes mesures qui, depuis deux siècles, dans un but civilisateur, avaient imposé aux peuples conquis par les Russes, des usages européens, mais non spécialement russes. Il en était résulté que, dans l'empire, au moment où Alexandre III monta sur le trône, il existait une noblesse parlant le français, très cosmopolite de pensée et d'habitudes, profondément athée, une administration allemande et un peuple composé d'une foule de races, parlant des langues diverses et dont un quart seulement était lié aux traditions de la Sainte Russie. Tous ces peuples, ayant des besoins dissemblables, des intérêts différents et souvent contradictoires, des origines ethniques tout à fait diverses, n'étaient unis entre eux que par un lien bien fragile et essentiellement temporaire, l'obéissance à un chef unique et absolu, le tsar. D'où cette conséquence que, si ce lien s'était relâché ou avait seulement cessé d'être absolu, la Russie aurait eu de grandes chances de s'émietter. Les Russes avaient soumis les peuples de l'Europe orientale et d'une partie de l'Asie, ils les avaient civilisés, ils leur avaient imposé les idées de l'Europe : ils n'avaient oublié que de leur imposer celles de la Russie. Les Arméniens, par exemple, pour ne citer qu'un fait peu connu, n'apprenaient pas le russe, langue trop difficile; ils apprenaient le plus souvent l'allemand. Dans les bureaux, même les plus éloignés des centres, beaucoup des plus humbles employés tenaient à honneur de parler français ou allemand; ils se sentaient humiliés lorsqu'ils étaient forcés de parler russe à leurs interlocuteurs.

La tâche d'Alexandre III fut réactionnaire si l'on s'arrête au côté superficiel. Certes, le fait de supprimer dans les écoles une partie des cours de langues vivantes et de les remplacer par des

[1] Voy. le *Correspondant*, n° du 10 novembre 1906.

cours d'histoire religieuse et de slavon liturgique, que personne ne parle plus, le fait d'imposer la langue russe dans toutes les administrations, celui de renvoyer tous les fonctionnaires allemands non naturalisés, celui d'imposer partout l'écriture russe, si compliquée et si inutile en apparence, et d'obliger les sociétés savantes et les corps savants à faire toutes leurs publications en langue russe, que personne ne comprend à l'étranger, au lieu de les faire en allemand, en français ou en latin, ce qui en permettait l'échange, tout cela fut réactionnaire en apparence. Mais ce fut un progrès énorme et indispensable dans le sens national. Réactionnaire aussi, si l'on veut, fut ce mouvement au point de vue historique, si l'on considère que l'architecture russe et les architectures tartares et mongoles, complètement délaissées jusque-là pour le grec ou le germano-romain, ou même pour le style français rococo du dix-huitième siècle, furent ressuscitées, que le génie national du peuple russe, déjà en retard au seizième siècle, et considéré par Pierre le Grand comme un bagage suranné et encombrant, fut exhumé et appelé à reprendre sa marche.

Mais ce mouvement fut formidablement progressiste si l'on considère qu'il brisa un moule usé et trop étroit où toute croissance était impossible, et qu'il ouvrit la voie au véritable progrès, c'est-à-dire à celui qui vient des tendances et des talents naturels du peuple, et qu'il libéra la Russie de la tutelle de l'Europe et de son imitation servile. M. de Witte, ministre sans scrupules, ignorant l'Europe et ne parlant pas le français lorsqu'il fut appelé aux affaires, mais intelligence supérieure et esprit ouvert à toutes les hardiesses, — peut-être parce que son ignorance initiale de certaines choses l'empêchait de connaître certains obstacles, — fut un incomparable agent de ce progrès. Dans une dictature qui dura treize ans, et durant laquelle il disposa d'une façon omnipotente des ressources d'un empire immense, de ses finances, et aussi des finances empruntées à l'Europe, il créa l'outillage économique de la Russie et lui fit franchir, au moins au point de vue matériel, une étape de trois siècles.

3° La troisième phase fut la suite de l'évolution progressive de la Russie, dans un sens non plus matériel, mais moral et social. Après les grands travaux publics qui avaient marqué l'époque de Witte, après l'ère des emprunts, des réformes financières, des fondations d'institutions de crédit, des réorganisations administratives, vint l'éclosion de l'élan libéral donné par Nicolas II. Avec une bonne foi, une persévérance, un idéalisme que ni les insuccès de ses efforts, ni l'acharnement de ses adversaires, ni le martyre de ses collaborateurs ne réussirent à rebuter, Nicolas II

poursuivit l'inauguration, en Russie, de libertés que les esprits les plus impartiaux et les plus libéraux à l'étranger jugeaient irréalisables même chez eux, et croyaient incompatibles avec un régime monarchique réputé autoritaire. Après que la main de fer d'Alexandre III eût doté la Russie, souvent malgré elle, de progrès matériels qu'il ne prenait pas toujours la peine d'expliquer ni de justifier à l'avance, se contentant de les assurer, l'esprit bienveillant, idéaliste et chercheur de Nicolas II s'est préoccupé d'assurer à tous des libertés, collectives et individuelles.

II

Résumons rapidement la marche du progrès réalisé en Russie, durant chaque règne, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, sous l'impulsion du pouvoir central.

Paul Ier, tant critiqué, et finalement assassiné, après un règne court, a commencé, avec le siècle dernier, la série des empereurs modernes contre l'œuvre desquels se déchaînent les mécontents. Car, en général, ils veulent bien ne pas faire remonter leurs rancunes plus loin que la Grande Catherine, à qui l'on ne peut contester d'avoir donné au pays, avec la prédominance et la force au dehors, la liberté de conscience la plus absolue au dedans. Peut-être aussi jugent-ils qu'il est utile de garder en réserve les souverains d'autrefois ainsi que leurs idées pour en faire au besoin des alliés et des armes contre les souverains modernes. Peut-être simplement les ignorent-ils, ou feignent-ils de les ignorer?

Montant tardivement sur le trône, après le long règne de sa mère Catherine II, Paul Ier y apporta, en même temps qu'un esprit philosophique formé par la culture occidentale, un caractère capricieux et des idées d'initiative personnelle. Il inaugura des procédés de gouvernement imprévus ou touchant à la manie, et que l'on eut bientôt fait de critiquer en le déclarant fou. S'il fût venu cent ans plus tard, après le grand règne de Guillaume II, on l'eût peut-être jugé autrement. Et la réciproque aussi eût peut-être été vraie en Allemagne si Guillaume II, comme Paul Ier, n'eût régné que six ans.

Certes, c'était un homme d'un commerce peu agréable, profondément imbu du principe d'autorité, ou très résolu à l'appliquer envers et contre tous, que celui qui disait à son interlocuteur : « Sachez, monsieur, qu'il n'y a dans tout l'empire qu'un seul homme considérable : c'est celui à qui je parle et pendant l'instant où je lui parle. » C'était un souverain peu soucieux de se rendre populaire que celui qui, du jour au lendemain,

sans transition ni exceptions, réglementait la dimension des chapeaux, la couleur des habits, la longueur de leurs basques, les moindres détails d'étiquette. Mais, en somme, la forme de ses actes fut seule critiquable.

La tâche qu'il s'imposa fut de chercher à mettre de l'ordre dans l'Etat, qui, jusque-là, à peine sorti de la période de conquête et de formation territoriale, avait été gouverné au fur et à mesure des circonstances, par expédients en quelque sorte, et sans programme ni cadres permanents.

L'empereur s'appliqua à définir le rôle de chacun, ses attributions, ses insignes, son costume. Il régularisa les états civils, où tout jusque-là n'était que confusion, et il uniformisa l'administration. Il le fit d'une façon tracassière et qui ne plut pas à tout le monde. Il souligna trop, peut-être, l'importance de la forme. Il mécontenta les derniers descendants des boyards russes et des anciens grands-princes en modifiant leurs blasons et en s'obstinant à leur faire prendre les insignes et l'apparence extérieure des princes du Saint-Empire allemand.

Mais il pensait, et avec beaucoup d'autres, que la forme est une partie du fond, ou qu'elle est une garantie de l'existence du fond. Il était soucieux d'établir et d'affirmer l'équivalence des dignités et des grades de son empire avec ceux des autres pays européens. Et si certains de ses édits furent vexatoires, minutieux, puérils même, il ne fut l'ennemi ni de la liberté de la pensée ni même de la liberté de l'exprimer.

Fort spirituel, ainsi qu'on avait pu en juger à Paris lorsqu'il y vécut sous le nom de Comte du Nord, il n'ignorait certainement pas le côté ridicule ou peu esthétique de certaines de ses réformes, mais il considérait sans doute ce défaut comme négligeable à côté de l'importance et de l'utilité du but à atteindre.

Il arriva au pouvoir avec des idées préconçues, ou parfois, au contraire, il tâtonna quelque peu, et ne trouva pas toujours d'emblée à chaque question la meilleure solution. Mais il le fit avec de bonnes intentions, et, en somme, avec de bons résultats. Quoique libéral dans l'âme, il ne pouvait pas adopter les méthodes de la Révolution française au lendemain de ses excès, et les modèles de gouvernement lui manquaient. Enthousiaste du génie de Napoléon, qu'il comprit dès la première heure, il l'aurait copié et aurait été, vraisemblablement, son plus fidèle allié s'il eût vécu.

Ses enfants, élevés par lui avec le concours du Français La Harpe et du comte Morier, furent des souverains éminents.

Et, à l'extérieur, son règne fut grand. En Asie, il continua résolument l'application du plan gigantesque que l'on a appelé

le Testament de Pierre le Grand. En Europe, Souvaroff porta haut et loin le renom du soldat russe.

Alexandre Ier est peut-être, de tous les empereurs de la dynastie, celui qui est le mieux connu en France, malgré la complexité de son caractère et la diversité de son œuvre. Parmi les nombreux Français qui vécurent en Russie sous son règne, beaucoup furent de bons juges, qui nous ont laissé des écrits importants, et, durant ces dernières années, plusieurs ouvrages profondément étudiés ont été consacrés, en France, à sa figure[1].

Tout en jouant, à l'extérieur, le rôle considérable et même prépondérant que l'on sait, et que l'histoire générale de l'Europe suffit à faire connaître, il continua, à l'intérieur, l'œuvre de la Grande Catherine par la création de rouages multiples, d'innombrables institutions touchant à l'instruction publique, aux administrations, aux écoles techniques, aux conseils dans toutes les branches. L'Etat russe, en un mot, c'est-à-dire un Etat qui, avec ses prolongements asiatiques, était déjà plus grand que tout le reste de l'Europe, fut constitué par lui d'une façon moderne, avec tous ses organes indispensables, non seulement au point de vue de son existence matérielle, mais aussi au point de vue de sa vie intellectuelle et morale.

Là où il n'avait encore trouvé que l'ébauche d'organisation imposée par Paul Ier, et qui n'était guère qu'un cadre vide entourant l'ensemble des créations admirables, mais partielles, de la Grande Catherine, Alexandre Ier laissa un Etat complet, et un Etat bien loin d'être barbare, au moins par ses lois. Son œuvre fut imparfaite, soit; mais le programme en était gigantesque, et il ne dépendait pas du souverain, après avoir fondé les institutions les plus modernes et les mieux étudiées, de faire franchir à son peuple plusieurs générations pour lui assurer d'un seul coup le bénéfice du résultat héréditaire de ces innovations. Il fallait le concours du temps. En elles-mêmes, les institutions d'Alexandre Ier sont admirables, et il n'y a rien à critiquer à leur plan ni à leur libéralisme.

Nous ne prétendons pas, d'ailleurs, grandir outre mesure son génie, car il est évident que, dans les détails de ses créations, il s'inspira de ce qui avait déjà été fait en d'autres pays. Nous ferons remarquer seulement que lui, souverain absolu, régnant sur un peuple d'hommes arriérés, il devança, en bien des points, dans la voie du progrès moderne, les autres gouvernements européens.

Il a organisé en Russie, non pas la monarchie constitutionnelle,

[1] Cf. Albert Vandal, *Alexandre Ier et Napoléon.* (Plon, 3 vol. 1896.)

attendu que le mot de constitution ne figure pas dans ses décrets, et parce que les ministres n'étaient responsables que devant leur souverain et non pas devant une Chambre élue, mais la monarchie libérale, avec des ministres stables, laborieux, pourvus, par la délégation impériale, de puissants moyens d'action. Du reste, pour contrôler et diriger les ministres, un souverain éclairé, philosophe, intelligent et passionné pour le progrès, valait bien, au point de vue des intérêts du peuple, une Chambre capricieuse et aveugle, laquelle, certainement, à pareille époque, ou bien n'aurait pas représenté la majorité de la nation, ou bien aurait été d'une inexpérience manifeste.

Les ministres, Alexandre Ier les choisit toujours parmi les gens les plus intelligents et les plus compétents, dans un pays où, certes, à côté de masses ignorantes ou incomplètement éclairées, les supériorités intellectuelles ne manquent pas, et où l'ardeur à l'étude des questions spéciales est grande. Et presque toujours, conformément à la règle qui devait être celle de la plupart de ses successeurs, il les choisit parmi les esprits les plus avancés en matière politique et sociale.

Aussitôt la machine gouvernementale organisée, il inaugura ce système avec Spéransky, lequel fut un libéral résolu, un novateur allant même trop loin pour son époque.

Plus tard, à la fin de son règne, devenu sceptique, il adopta, comme procédé de gouvernement, peut-être à regret, et peut-être aussi d'une façon transitoire, les méthodes d'Araktchéieff, qui inaugura le système uniformisateur et policier que l'on a qualifié de *caporalisme*. Ce régime fut rendu nécessaire par les troubles qui répondirent, selon l'usage, aux réformes libérales de Spéransky. Peut-être était-il obligatoire, au moins pendant un certain temps, pour assurer matériellement le gouvernement effectif d'un empire aussi étendu, à une époque où les chemins de fer et le télégraphe n'existaient pas.

Il est à remarquer que le ministère Richelieu, qui inaugura et rendit possible en France la monarchie constitutionnelle, dans des circonstances difficiles, était un don d'Alexandre Ier à Louis XVIII.

Nicolas Ier a, pendant son long règne, dirigé la Russie d'une façon résolue, invariable en apparence, d'après un plan nettement déterminé, dont il a poursuivi la réalisation, et il a, pour ce motif, laissé la réputation d'un souverain autoritaire à outrance. D'aucuns disent un tyran. Cependant, son autoritarisme n'impliqua jamais ni tyrannie, ni égoïsme, ni injustice, ni aveuglement.

En arrivant au pouvoir, il continua à se servir de l'organisation

d'Araktchéieff parce qu'il la trouva commode et prête à fonctionner. Il y introduisit cependant les réformes successives que son esprit de justice et que son désir de développer intellectuellement la nation lui inspira. Il crut pouvoir, dans la pratique, en tempérer suffisamment les inconvénients que, certes, il ne méconnaissait pas, en l'appliquant avec un esprit large, juste et bienfaisant.

Sans doute, cette organisation, qui est devenue, en se perfectionnant, mais aussi en se compliquant encore, la fameuse bureaucratie russe, et qui fut longtemps presque toute-puissante, avait des inconvénients. Mais elle ne devait pas être éternelle, dans l'idée même de ses fondateurs, et elle ne l'a pas été. Elle a fait néanmoins un bon service et elle a rempli son rôle en son temps. On ne voit guère comment la Russie serait arrivée à se constituer sans elle.

Nicolas Ier fut autocrate en ce sens qu'il contrôla lui-même ses ministres et qu'il leur donna même des ordres directs et souverains. Mais il laissa ceux-ci lui exposer leurs vues : il adopta et encouragea souvent leurs propositions les plus avancées. La manière dont, personnellement, il imposa les chemins de fer au pays est devenue classique.

Sa volonté parut surtout inflexible et son régime parut intransigeant après la direction flottante et versatile d'Alexandre Ier. Mais Nicolas Ier avait le droit et le devoir de profiter des tâtonnements et des expériences du règne précédent pour éviter les mêmes tergiversations, qui eussent été dangereuses pour l'Etat. Son plan de gouvernement une fois choisi, il fut l'homme de son œuvre et fut dévoué à ses principes pour divers motifs, dont le principal est qu'il comprit que la conviction est une force et qu'il est presque impossible d'inculquer des croyances aux hommes ou de leur inspirer le dévouement à des idées si l'on ne partage pas soi-même celles-ci.

Ce que l'on ne sait pas assez en Europe, et ce qui frappe dès que l'on visite Saint-Pétersbourg, et plus encore lorsque l'on étudie les institutions du jour, c'est que Nicolas Ier fut un grand travailleur, un grand constructeur et un grand artiste.

Les palais nombreux, d'un style grec, qui bordent la Néva et qui abritent, dans diverses parties de la ville, les principales institutions, sont détériorés par la rigueur des éléments, laquelle a imposé en même temps l'emploi de certains matériaux, mais leur plan est impeccable et leur ensemble est grandiose. Le musée de l'Ermitage, d'un sentiment antique si particulier et si bien harmonisé avec son contenu, est un chef-d'œuvre. Le plan est, en grande partie, l'œuvre de Nicolas Ier lui-même. Saint-Isaac, la cathédrale, bien que rappelant un peu trop peut-être le Panthéon,

en est un remarquable perfectionnement. C'est le résultat de la collaboration de l'empereur et de l'architecte français Montferrand.

Les quais de la Néva et ceux des canaux qui en dérivent, sur un développement total de plus de 100 kilomètres, sont formés de blocs de granit rose taillé, arrachés au sol de la Finlande, récemment conquise, et dont chacun pèse plusieurs tonnes. La hauteur de cette maçonnerie excède 10 mètres. C'est là une œuvre cyclopéenne, et il n'en existe guère de comparable en Europe.

Les auteurs occidentaux qui, durant le milieu du siècle dernier, critiquaient l'empereur Nicolas Ier et le traitaient de barbare, ne tenaient aucun compte de toutes ces choses. C'est que la France de Louis-Philippe ignorait la Russie de son temps. Les conceptions de Nicolas Ier étaient absolument inconnues aux ministères alternatifs de M. Thiers et de M. Guizot, pour qui la politique étrangère se concentrait sur les bords de la Tamise.

Pendant ce temps, isolé de l'Occident auquel il dédaignait d'expliquer ses actes, — ce qui lui a valu depuis ce que l'on est convenu d'appeler une mauvaise presse, — ce Pharaon, dans un silence hautain, exécutait chez lui des travaux prodigieux dont nous venons d'indiquer quelques-uns; et, en même temps, dans le domaine de l'administration et des choses de l'esprit, il réalisait des créations gigantesques. Les établissements de prévoyance, les écoles techniques, militaires et civiles, de tout genre, les fondations diverses se rattachant aux sciences ou aux lettres, étaient organisés sur des plans et avec un développement prodigieux. Des universités étaient créées jusque dans les parties les plus nouvelles de l'empire.

A l'étranger, il intervint plusieurs fois en Hongrie, en Allemagne, en Turquie, chaque fois avec une conception très personnelle et très haute de son pouvoir et de son rôle international, qui n'a pas toujours été comprise en Occident.

En Asie, la Russie eut, sous son règne, à traverser la phase la plus ingrate de la conquête, à savoir la découverte et l'annexion des interminables déserts, improductifs et presque inhabitables, qui séparaient les avant-postes russes, partis de l'Oural, des contrées fertiles de l'Asie centrale. Et au Caucase, dans un pays où la nature avait accumulé de grands obstacles, et où des populations guerrières opposaient une résistance acharnée, la conquête ne fut pas moins rude. Elle ne devait, d'ailleurs, être achevée que sous le règne suivant.

Nicolas Ier ne fut donc pas un réactionnaire aveugle. Il fut l'homme d'une certaine phase de progrès dans la vie du peuple russe. Et, pour cela, il fut l'homme de certaines méthodes. Il céda

la place à son fils, qui fit franchir à la nation l'étape suivante. S'il gouverna sans discuter, c'est qu'ayant à accomplir une tâche énorme et difficile, dont il avait mûri le plan et les moyens, il pensa que discuter était inutile, et que consacrer à l'action le plus de temps possible est un avantage. Mais croit-on qu'il ne se soit jamais donné la peine de penser et d'étudier? Il serait absurde de le supposer.

Et, s'il fut un grand travailleur, il fut aussi un homme généreux et bienfaisant. On a retrouvé, il y a peu d'années, dans les archives, les traces de sa sollicitude personnelle, infatigable, pour beaucoup de malheureux et notamment pour les condamnés de Sibérie, dont il s'occupa constamment d'une manière individuelle afin de concilier le soulagement de leurs maux avec ce qu'il estimait être les nécessités de la sûreté de l'Etat.

Alexandre II est survenu pour donner au peuple toutes les libertés dont il avait besoin, et, en même temps, il a poursuivi ardemment la réforme de tous les abus.

L'émancipation des serfs, qui fut son œuvre personnelle, l'œuvre de sa volonté, luttant seule contre toutes les oppositions et toutes les inerties, et qu'il réalisa en 1862, fut précédée de quatre années d'efforts considérables de sa part, ayant pour but la réforme des abus auxquels avait donné lieu la puissance de la bureaucratie, devenue trop absolue. L'empereur réforma la justice, fit d'immenses transformations dans toutes les administrations, et surtout dans celles de l'intérieur. Il poursuivit à outrance les prévaricateurs, mit à exécution son plan de libération des serfs, compléta cet acte par les nombreuses et difficiles mesures de détail auxquelles donnait forcément lieu le changement d'équilibre dans un corps de 60 millions d'habitants, et mourut martyr de ses idées et de son libéralisme, au moment où, après avoir laissé passer une génération, il allait promulguer la constitution élaborée par lui.

Dans l'intervalle, ses efforts avaient été entravés ou retardés par des insurrections intérieures qu'il dut réprimer, et il avait eu à soutenir l'onéreuse guerre de Turquie. Il appuya, comme on le sait, les petits Etats balkaniques pour leur permettre d'arriver à l'indépendance, et l'empire turc fut un rude adversaire.

Mais, à l'extérieur, ce monarque d'un si grand air, d'apparence si européenne, si sociable, et dont les Français admiraient les grandes manières et la froide élégance, fut surtout un grand conquérant asiatique. Ce fut, de tous les souverains russes de tous les temps, celui qui eut la plus grande action sur la face de l'Asie, indépendamment des annexions faites aux dépens de la Turquie.

Sous son règne, les armes russes qui, peu après son avénement, avaient dompté le Caucase, atteignirent enfin les contrées problématiques et à peine connues jusque-là, où s'étaient concentrés les restes de la puissance de ces Etats mongols qui, au Moyen-âge, avaient fait trembler l'Europe et en avaient balayé devant eux la civilisation.

Les descendants affaiblis des Khans, forcés dans leurs capitales légendaires, devinrent vassaux de la Russie et durent s'asservir aux lois de l'Europe.

Le contact avec l'influence anglaise, partie de la mer des Indes et venue du Sud, fut pris par les Russes, dans la partie centrale du continent asiatique, et avec une supériorité marquée du côté de la Russie. La prédominance sinon sur l'Inde elle-même, du moins sur certains peuples de race aryenne se rattachant à l'Hindoustan, fut mise en cause entre les deux grandes puissances européennes conquérantes.

Enfin, dans le nord de la Chine, une grande partie des déserts de la Mongolie et de la Mandchourie fut conquise, ainsi que la région des Monts Célestes, et le contact fut pris par la Russie avec la Chine elle-même, qui parut alors nettement placée en état d'infériorité et réductible à merci.

Alexandre III remplit, entre autres tâches, le rôle très spécial que nous avons indiqué plus haut et dont nous avons fait ressortir l'opportunité historique, à savoir la *russification* de l'empire.

En même temps, à l'extérieur, il fut l'arbitre de l'Europe.

Se réservant personnellement la direction des relations de la Russie avec les autres puissances, il ne nomma pas de successeur au prince Gortchakoff, grand chancelier de l'empire. Et, en fait, il n'eut pas de ministre des affaires étrangères. M. de Giers, qui porta ce titre à la fin de sa carrière, ne fit jamais qu'enregistrer la volonté du souverain.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, et contrairement à l'opinion publique européenne qui lui aurait volontiers attribué des tendances de conquérant, Alexandre III fut bien loin d'avoir en Asie un rôle envahissant. Il fut beaucoup moins conquérant que son père Alexandre II.

En Asie centrale, particulièrement, où le conflit avec l'empire des Indes était aigu, lors de son avènement, sa politique ne fut rien moins qu'agressive. Il sacrifia, de propos délibéré, l'avantage qui, dans ce duel, semblait alors acquis à la Russie, en imposant aux armes russes un brusque arrêt après la bataille de Kouchka, qui leur ouvrait l'Afghanistan. Il laissa ce pays devenir une pro-

vince anglaise, et les positions les plus importantes du Pamir, le *Toit du monde*, finirent, contrairement à toute attente, par échoir à l'Angleterre.

Par contre, il consolida la situation de la Russie sur les bords du Pacifique, donna une grande impulsion à la colonisation de la Sibérie, annexa quelques districts de la Mongolie et du Turkestan chinois. Mais, en Asie centrale comme en Perse, si l'étendue territoriale de l'empire russe ne fut pas amoindrie, si son influence même fit, d'une façon absolue, quelques progrès, sa situation fut diminuée relativement à celle de l'Angleterre, qui prit, par ses annexions et par ses progrès d'influence, une prépondérance que l'on n'aurait pas prévue au début du règne.

On peut critiquer la politique d'Alexandre III en Asie, au point de vue de la concurrence avec l'empire anglais des Indes, en particulier. Mais de tels reproches ne sont pas de ceux que les théoriciens de la Révolution ont coutume de formuler. Ils ne trouveront donc pas là d'arguments en faveur de leur thèse contre le *tsarisme*.

On a dit assez souvent qu'Alexandre III fut réactionnaire et autoritaire. Deux circonstances seulement, et toutes deux bien superficielles, justifient cette appréciation.

La première consiste en ce fait historique, qu'à la suite de l'assassinat de son père, il ne promulgua pas la constitution, que celui-ci avait préparée. Cette décision, qu'il ne prit pas sans y avoir profondément réfléchi, est cependant assez explicable. L'empereur jugea que d'autres nécessités étaient, en pareille occurrence, plus urgentes. Et parmi elles il faut placer au premier rang la répression du mouvement révolutionnaire que l'on appelait alors le *nihilisme*, et qui semblait devoir tout emporter dans un tourbillon irrésistible. Et pourtant, comme nous l'avons dit, sans aucune mesure violente, le calme fut, par une administration prudente et libérale, rétabli pour vingt ans. Peut-être ce résultat n'aurait-il pas été compatible avec le changement subit et radical de la forme du gouvernement chez un peuple qui, à cette époque, y était insuffisamment préparé.

La seconde apparence consistait simplement dans l'aspect physique de l'empereur. De très haute taille, d'une vigueur exceptionnelle, d'une physionomie taciturne quoique bienveillante, il inspirait à ceux qui l'approchaient une sorte de crainte matérielle, qui a pu faciliter à ses adversaires la thèse consistant à le travestir en tyran. Il était en outre peu loquace, ne rendant compte à personne de ses projets, mais fidèle à sa parole et à ses promesses et animé d'une constante préoccupation de justice et de progrès. Toutefois il n'en faisait aucunement parade et n'avait en aucune

façon, même lorsqu'il accordait les plus précieuses concessions, le désir de *faire plaisir*, qui fut l'un des caractères les plus remarqués de l'administration de Nicolas II au début de son règne.

Monté sur le trône dans des circonstances difficiles, au lendemain d'un régicide, Alexandre III eut à faire preuve de fermeté, mais il fit preuve surtout de modération. Le mouvement révolutionnaire fut éteint sans mesures répressives extrêmes, sans que le progrès matériel ni intellectuel fût enrayé; et, en dehors des assassins d'Alexandre II, il n'y eut, pendant tout le règne de son successeur, aucune exécution capitale.

Aussitôt après cette terrible convulsion de la Russie, Alexandre III donna satisfaction aux aspirations les plus progressistes de la nation, en appelant au pouvoir un ministère non seulement libéral, mais composé en majeure partie d'esprits extrêmement avancés pour leur époque, et même pour toutes les époques. Ces ministres, qu'il prit, dans chaque branche, parmi les hommes les plus notoirement libéraux, les plus capables et les plus novateurs de son empire, il les présida lui-même, connut leurs pensées et leurs talents, et, lorsqu'il les trouva capables, lors même que leurs idées étaient différentes des siennes, il les maintint au pouvoir, pour leur donner le temps de faire œuvre utile et complète.

Parmi ceux-ci, M. de Witte, auquel il accorda, depuis 1892 jusqu'à la fin de son règne, un pouvoir toujours croissant et qui finit par être presque dictatorial, fut personnellement ultra-libéral, et en outre très novateur dans toutes ses méthodes. Affranchi de tout préjugé, toujours prêt à adopter, en matière administrative, les solutions les plus audacieuses et les plus nouvelles, pourvu qu'elles fussent fécondes et ingénieuses, il fut le ministre le plus moderne que l'Europe eût encore vu.

On peut même dire qu'il a abusé de ce que la souplesse des combinaisons financières actuelles peut fournir, lorsqu'elles sont mises au service d'un cerveau de mathématicien, appuyé par un pouvoir législatif discrétionnaire. Tout ce que le crédit public peut échafauder, tout ce qu'il peut escompter et faire escompter, par des créations multiples, subtiles, compliquées, — trop compliquées même, — M. de Witte l'a réalisé comme en se jouant. Il l'a fait tantôt au mépris des règles classiques de l'Economie politique, tantôt en appliquant ces règles, mais en les torturant ou en les combinant entre elles d'une façon tellement hardie que la solidité du résultat en devenait fort problématique.

Nous ne pouvons résumer ici l'œuvre de M. de Witte, tâche à laquelle un article entier ne suffirait pas, même pour n'en esquisser que les grandes lignes. Œuvre très critiquée, très critiquable,

mais incontestablement l'une des plus puissantes qu'aucun ministre ait jamais remplie. Jamais peut-être un homme, sans en excepter Pierre le Grand, n'eut, dans le cours de sa carrière, une action immédiate aussi considérable sur la civilisation, la fortune et le progrès matériel d'un aussi grand nombre d'hommes.

Le réseau des chemins de fer, celui des voies navigables, furent accrus avec une merveilleuse rapidité et une hardiesse qu'aucun obstacle naturel n'effrayait. Les mines, desservies dorénavant par des voies de communication qui manquaient jusqu'alors, prirent un développement prodigieux. La réforme monétaire, qui devait s'achever sous le règne suivant, commença sous celui d'Alexandre III. Les institutions de crédit intérieur furent développées à outrance, pourvues d'attributions nouvelles et de moyens puissants et variés. Enfin, le crédit à l'étranger fit également l'objet des soins du ministre, qui réalisa par des emprunts extérieurs la possibilité d'exécuter le plan gigantesque qu'il avait conçu pour créer l'outillage économique mettant la Russie, en quelques années, au niveau des nations les plus avancées.

On peut discuter, — mais c'est le parti conservateur surtout qui peut le discuter, — la valeur morale des progrès que M. de Witte a fait faire à la Russie. Mais on ne peut nier l'importance du progrès matériel dont il a été l'auteur et que son administration a fait réaliser à la nation.

Enfin, dans le domaine intellectuel, Alexandre III et ses ministres donnèrent à l'enseignement primaire, supérieur et technique, un prodigieux essor par la généralisation de l'instruction dans le peuple et par la création d'écoles spéciales, plus nombreuses peut-être qu'il n'y en a dans aucun autre pays.

On parle souvent, en France, de l'œuvre du tsarisme, et on la critique sans la connaître. Depuis la date de la Révolution française, la voilà, pendant un siècle, esquissée brièvement. Et, si l'on veut remonter un siècle plus loin, jusqu'à la fondation du régime actuel, les règnes de Pierre-le-Grand et de Catherine II sont là pour montrer ce qu'a su faire ce régime tant décrié.

Par deux siècles d'efforts constants, il a annexé à l'Europe, à sa civilisation, une surface double de celle du monde romain, surface composée de pays ingrats, hérissés de formidables difficultés naturelles, devant lesquelles le génie de Rome s'était arrêté, et dont les Etats issus de sa descendance n'avaient jamais su faire la conquête. Il a supprimé de la carte du monde les derniers royaumes barbares, réservoir des invasions, qui, de tout temps, avaient été une menace permanente pour l'humanité et dont

l'existence constituait le principal obstacle à l'unification de la civilisation du globe.

Au point de vue de la lutte contre les obstacles naturels, il a rendu artificiellement habitable, au prix de travaux gigantesques, pour 100 millions d'habitants au moins sur 140 que compte l'empire, les parties de la Russie d'Europe et de la Sibérie qui sans cela ne pourraient nourrir que quelques peuplades clairsemées.

Il a doté le pays, en un temps prodigieusement court, d'un outillage économique et industriel aussi puissant et aussi perfectionné que celui que possèdent les autres nations européennes les mieux pourvues.

Enfin, dans l'ordre intellectuel, de ces moujiks asiatiques dont Pierre le Grand, en leur coupant les cheveux et en leur imposant de force des costumes hideux, mais uniformes et pratiques, avait fait des soldats solides, dont Nicolas Ier avait fait, plus tard, des fonctionnaires modèles, les derniers règnes ont fait des esprits cultivés et instruits, trop instruits même dirons-nous, car nous avons exposé [1] comment il se peut que la diffusion trop rapide et trop générale de l'enseignement supérieur dans le peuple russe soit l'une des causes des troubles d'aujourd'hui.

Nous ne dirons pas que c'est le régime actuel qui, de ces hommes, a fait des penseurs. Car dans ces obscurs cerveaux, toujours illuminés par un mince rayon de la lumière d'Orient, fermentait, de tout temps, une pensée fine et subtile, un idéalisme dont l'application est souvent défectueuse, mais dont l'existence et la ténacité sont incontestables, un vif esprit d'observation et une grande souplesse de raisonnement. Ces deux dernières facultés peuvent toujours devenir de puissants instruments d'étude et d'assimilation. Une prodigieuse patience s'y ajoute. Les Russes d'avant les empereurs étaient déjà des penseurs. Mais le gouvernement a donné à ces penseurs, à tort peut-être, et à profusion, l'enseignement des sciences occidentales. Il leur a mis ainsi dans les mains des armes perfectionnées et des outils puissants, pouvant servir à la transformation de l'édifice social et que la plupart d'entre eux ont cherché, au cours des dernières années, à appliquer à sa démolition.

Les Russes, en somme, auraient bien tort de se plaindre de l'œuvre du tsarisme, du moins pendant les cent ans qui viennent de s'écouler.

Il leur a donné la puissance au dehors, la sécurité au dedans, l'unité, la richesse, l'instruction, la civilisation, l'outillage moderne,

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1907, — *la Crise russe : les Etudiants.*

la liberté religieuse. Il n'était pas en son pouvoir de leur donner le ciel de l'Italie, ni d'appliquer à la fois les rêves divergents de tous les architectes sociologues.

Ce sont les autres pays qui seuls auraient le droit de se plaindre, car il leur a emprunté les ressources nécessaires pour faire vivre une énorme nation dans des conditions où ses dépenses excèdent ses recettes.

Sans guerres sanglantes à l'extérieur, ou du moins sans guerres touchant au sol national, mais simplement avec des emprunts, des guerres de tarifs, des mesures financières, le gouvernement a exploité, au profit de la nation russe, l'épargne et les découvertes de l'Europe et il a conquis l'Asie. Car la guerre japonaise, quelque sanglante qu'elle ait été, et quelque prix qu'elle ait coûté, n'a jamais eu d'autre caractère que celui d'une guerre coloniale et lointaine, n'affectant, pas plus que la guerre de Turquie, le sol de la patrie.

III

Ceci nous conduit à dire quelques mots de l'empereur actuel. Il serait prématuré de prétendre juger Nicolas II. Nous nous bornerons à signaler, d'une façon pour ainsi dire fragmentaire, quelques-uns des points saillants de son œuvre, qui paraissent avoir été généralement méconnus par les critiques européens.

Son règne peut se diviser naturellement en deux parties : l'une antérieure à la guerre de Mandchourie et à la tempête révolutionnaire qui y a été consécutive, l'autre postérieure à cette guerre.

Nous avons déjà parlé de l'énorme développement économique et des progrès merveilleusement rapides, dans l'ordre purement matériel, dont la Russie avait été le siège sous l'impulsion du premier ministère Witte, de 1891 à 1902.

Cette œuvre, commencée sous Alexandre III, a été, sous le règne de son successeur, poursuivie par les mêmes ministres, auxquels en avaient été adjoints d'autres, éminents dans leurs spécialités. Et c'est surtout pendant cette seconde phase, de la politique moderne de l'empire russe (période que l'on pourrait appeler préconstitutionnelle), que la prospérité financière et la vitalité du pays ainsi que son crédit ont atteint leur apogée.

Par l'application d'un programme dont le devis total dépassait 20 milliards, et dont les trois quarts ont été réalisés par le ministre lui-même qui l'avait conçu, et qui a su créer ou trouver les ressources nécessaires, la Russie a été dotée, en quinze ans, d'un outillage économique et industriel lui permettant de marcher de pair avec les nations européennes les plus civilisées.

Les institutions de crédit, les fondations d'écoles techniques,

la diffusion des connaissances scientifiques ou professionnelles dans le peuple, ont suivi une marche parallèle. On a cherché la mise en valeur du fond national, aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie, des mines, du commerce et des travaux publics.

A côté de cette œuvre d'ordre matériel, qui a été surtout celle des ministres, il en est une autre, d'ordre moral, qui a été accomplie surtout par l'empereur, et qui est le résultat de ses tendances personnelles, ainsi que de sa volonté propre.

On l'a traité d'idéologue. On lui a reproché aussi de ne pas voir large et de ne pas savoir gouverner. Ces deux reproches sont profondément injustes. Le second est en train de s'évanouir devant la façon supérieure, humaine et libérale en même temps, dont il tient tête à des attaques formidables et dont il résout, depuis deux ans, des problèmes que les plus experts jugeaient inextricables. Quant à l'autre reproche, il est injuste également. Aucun souverain n'a jamais été plus laborieux ni plus consciencieux. Aucun n'a eu l'esprit plus ouvert, plus bienveillant, à toutes les nouveautés, aux solutions les plus hardies, les plus diverses et les moins conformes à son propre intérêt. Quelques monarques ont vu plus vite : bien peu ont vu plus haut, et l'on n'en trouvera pas qui aient plus résolument transporté l'idéalisme dans la pratique, au mépris des obstacles apparents et des délais en apparence irréductibles que semblaient imposer les circonstances. Aucun n'a soutenu un lutte plus colossale, au profit de l'Humanité, contre l'espace et contre le temps.

Parmi les actes du tsar actuel, il faut compter, et dès les premières années de son règne, l'établissement de la liberté de conscience dans tout l'empire.

Aux Polonais catholiques, il a donné, par des mesures successives, pour les manifestations extérieures de leur culte, des libertés qu'il est intéressant de comparer avec celles qui existent en France. Le sort du clergé catholique a été beaucoup amélioré.

Aux Finlandais et aux Allemands luthériens des provinces baltiques, toute la liberté désirable a été laissée pour la pratique de leur religion.

Aux musulmans d'Europe et d'Asie, Tatars du Volga, Circassiens, indigènes du Turkestan, on a ouvert largement l'accès des fonctions publiques, même les plus hautes, en même temps que le gouvernement réparait avec soin leurs mosquées et les dotait de nombreuses écoles. Il existe dans l'armée russe des généraux musulmans, commandant à des chrétiens. Parmi les

députés de la première douma, figuraient plusieurs moullahs, prêtres mahométans qui siégeaient à côté d'un assez grand nombre de prêtres catholiques, députés des régions polonaises pour la plupart. Au nombre de ces derniers se trouvaient même des membres du haut clergé, tels que l'évêque de Wilna.

Les Juifs qui, sous Alexandre III, avaient été, à de certaines époques, persécutés par des gouverneurs antisémites, désireux de leur faire quitter le territoire, ont vu, sous Nicolas II, rapporter ou tomber en désuétude la plupart des mesures de rigueur dont ils avaient été l'objet, malgré l'intérêt qu'avait l'Etat à les voir porter ailleurs leurs talents et leurs tendances.

Enfin, aux Bouriates, aux bouddhistes de la Transbaïkalie, on a accordé le même traitement qu'aux sectateurs d'autres religions.

Le gouvernement a poussé le souci du respect des croyances religieuses de chacun de ses sujets jusqu'à interdire, dans les actes administratifs parlant de ces indigènes, l'emploi de formules « les qualifiant d'infidèles ou d'adorateurs des faux dieux ».

Le plus retentissant et l'un des plus anciens parmi les actes politiques de Nicolas II a été la convocation du Congrès de La Haye et son effort pour arriver à supprimer les guerres par l'intervention d'un aréopage international.

Cette idée d'un arbitrage universel, tranchant les querelles des nations, et qu'avant lui les esprits les plus hardis considéraient soit comme une utopie grandiose, soit comme l'un des progrès réservés à la suite des temps, Nicolas II eut l'honneur d'essayer, dès la fin du dix-neuvième siècle, de l'introduire sans délai dans la pratique, et de jeter dans la balance, pour ce résultat colossal, le poids de son pouvoir souverain sur une importante partie du monde habité.

Et ce fut un coup de maître, de la part d'un souverain jeune et encore novice, régnant sur un peuple réputé arriéré, de prendre cette initiative avant d'autres monarques plus expérimentés, de qui on pouvait l'attendre.

Cette idée a pu être prématurée, sinon dans la théorie, du moins dans l'application. Elle a pu être, partiellement, détournée de son but primitif. Il n'en est pas moins vrai que la tentative fut grande et noble, et qu'elle fut et restera féconde, tout imparfaits que furent ses résultats. La guerre, contestée dans son principe, évitée quelquefois, cessa d'être ce qu'elle était depuis l'origine de l'histoire, la sanction suprême et unique des querelles des nations et l'*ultima ratio regum*.

La suppression de la déportation politique en Sibérie, laquelle constituait, aux yeux de l'Occident, l'un des rouages adminis-

tratifs les plus caractéristiques et les plus actifs de la Russie, a été une autre étape dans la voie des conquêtes morales de l'humanité, dont Nicolas II a pris l'initiative.

C'est à peine si le fait a été signalé en Europe : on a feint de l'ignorer en Amérique. Les journalistes mal renseignés et les étudiants maladivement mécontents qui déblatèrent contre le gouvernement russe ont passé sous silence cet acte, pourtant d'une certaine importance, ne serait-ce qu'au point de vue littéraire, étant donnés le nombre, la notoriété et le talent des écrivains qui, depuis deux siècles, avaient parlé de l'*enfer de glace*. Mais la suppression de cet accessoire dramatique gênait les polémistes en leur ôtant un de leurs plus faciles arguments.

Les forçats, dont le nombre a beaucoup diminué, et qui, actuellement, ne sont plus que des condamnés de droit commun, ont été concentrés dans l'île de Sakhalien. En dehors de cette île, il n'a été conservé comme lieu de déportation que certaines localités de l'extrême nord et de l'extrême nord-est de la Sibérie, encore affectées à la colonisation pénale.

Dans presque tous les cas, la déportation politique a été remplacée par une autre peine, la seule qui, en pareille matière, concilie la logique et l'humanité, celle de l'exil à l'étranger. Les fameuses mines d'or de la couronne, dont l'exploitation par les condamnés constituait le degré le plus dur de la pénalité, ont été livrées à l'industrie privée et même aux étrangers.

Avec la suppression de la déportation en Sibérie, devait venir, dans un même ordre d'idées, la suppression des peines corporelles, dans toutes les catégories de la pénalité. Nicolas II l'a également décrétée et fait appliquer.

Enfin, la tendance à la suppression du schisme, ou tout au moins le projet d'une entente avec Rome et d'une réglementation de l'Eglise orthodoxe préparant l'abolition de la barrière qui existe entre les deux Eglises, fut l'un des rêves les plus hardis que l'empereur Nicolas II ait faits, dès les premières années de son règne, et dont il ait osé entrevoir la réalisation.

Une tendance qui, vis-à-vis des éléments ethniques constituant l'empire russe, a été le pendant de la liberté de conscience pour les individus, s'est traduite par ce qu'on a appelé, au début du règne de Nicolas II, *la politique des confins*.

Il serait injuste de dire que l'empire russe ait été, jusque-là, administré au profit exclusif d'une race dominatrice, celle des Grands-Russes, noyau de la nation, ni même au profit des races agglomérées autour de celle-là, et constituant le groupe

ethnique que l'on est convenu d'appeler la Sainte-Russie.

Cependant, l'esprit des lois et des décrets, leur forme de rédaction sinon leur fond, étaient toujours conçus en prenant pour base les croyances, les préjugés, les demandes, les mœurs de cette partie de l'empire. C'est en se considérant implicitement comme chefs des Moscovites et comme faisant eux-mêmes partie de ce peuple, que les empereurs, au moins depuis Michel Romanoff, sinon depuis Ivan le Grand, rédigeaient leurs oukases.

Nicolas II, portant son attention sur les pays annexés depuis une époque relativement récente, mais qui avaient fini par former la majeure partie de ses Etats, aussi bien en surface qu'en population, s'est préoccupé de traiter tous ses sujets avec une équité absolue et, qui plus est, de résoudre au mieux le problème de leurs intérêts. Il a voulu être le souverain le meilleur pour les Polonais, les Tatars du Volga et de Crimée, les Arméniens de Transcaucasie, les Finlandais, les Allemands des provinces baltiques, et même pour les sujets plus lointains encore. Et ce n'était pas chose facile, étant donnée la diversité de leurs civilisations, de leurs races, de leurs aspirations et de leurs besoins.

Dire comment il a réussi, quels obstacles il a rencontrés, à quelles difficultés il s'est heurté dans la pratique, c'est une analyse que nous ne pouvons pas faire dans les limites d'un article. Le principe n'en a pas moins été posé et soutenu de la façon la plus généreuse.

Au point de vue de l'action extérieure de la Russie, la politique dite *des confins* pouvait, d'ailleurs, être féconde.

En Europe, du côté du sud-ouest, elle renforçait la base d'opérations de l'action panslaviste : elle aidait la Russie à consolider son influence morale sur les Etats des Balkans, ainsi que sur les populations chrétiennes de la Turquie. Elle n'a pas été étrangère au rattachement de la Bulgarie à l'alliance russe.

En Arménie, son résultat était encore plus marqué. En effet, la Transcaucasie est aujourd'hui, dans sa partie non montagnarde, peuplée d'Arméniens réfugiés, bien plus que de Circassiens ou d'autres peuples. Aujourd'hui, dans le bassin de la Koura, qui, sur la carte, s'appelle Géorgie, on est déjà en Arménie. En s'occupant spécialement des sujets qu'il possède dans cette région, le gouvernement russe établit forcément un lien avec les gens de même race qui continuent à habiter l'Arménie turque.

C'est surtout en Chine, et particulièrement au Thibet, que la politique des confins a eu, de 1893 à 1904, une action importante. Bien que le Thibet ne fût pas limitrophe de la Russie, bien qu'il en fût séparé par des barrières naturelles considérables et par de

vastes étendues de pays telles que la Kachgarie, le désert de Gobi et les provinces du Nord-Ouest de la Chine, l'influence russe était arrivée à s'étendre diplomatiquement sur cette région si fermée et si mystérieuse, et à y primer celle de l'Angleterre. Après les voyages de Prjévalsky et les missions qui les suivirent, les procédés habiles du gouvernement russe vis-à-vis des Bouriates de la Transbaïkalie, coreligionnaires des lamas thibétains, ainsi que les intelligences adroitement établies avec le centre religieux d'Ourga, en Mongolie, avaient été les principales bases de cette influence, à laquelle un agent savant et particulièrement compétent, le prince Oukhtomsky, avait voué ses efforts.

Il a fallu l'intervention militaire de l'Angleterre au Thibet même, à la faveur des difficultés où était engagée la Russie au cours des trois dernières années, pour retourner les rôles et pour substituer par la force son protectorat au patronage de la Russie.

Enfin, pour compléter le cadre du programme élaboré par Nicolas II dès la première partie de son règne, bien que la date de promulgation empiète sur la seconde période, il faut citer les « libertés d'octobre » 1905, accordées conformément aux promesses faites et à un plan antérieur, au lendemain d'une guerre désastreuse, et malgré les attentats anarchistes qui auraient justifié, de la part d'un souverain moins loyal et moins résolument progressiste, un ajournement indéfini.

Le programme agraire, dont nous avons exposé sommairement le mécanisme à la fois généreux et ingénieux, est un chef-d'œuvre. Il tranche d'une façon heureuse, par des dons volontaires et par des mesures plus larges que tout ce qu'avaient proposé les révolutionnaires eux-mêmes, les problèmes les plus redoutables et les plus compliqués.

Si, regardant en arrière, — sans parler des événements considérables et encore problématiques du formidable drame terroriste, et en se bornant à l'œuvre de la première partie du règne, antérieure à la guerre japonaise et à la lutte révolutionnaire, — on aperçoit toutes ces choses, on reconnaît, non sans étonnement, que chacune d'elles, dans tous les temps, suffirait, devant le tribunal de l'histoire, à honorer un règne, même au point de vue des esprits les plus avancés.

Par une fatalité inouïe, la guerre, dont l'empereur était l'adversaire acharné, dont il aurait voulu abolir le principe même à la surface du globe, est venue interrompre son œuvre de gouvernement pacifique, changer malgré lui le caractère de son règne et

déchaîner, par contre-coup, une terrible tempête intérieure à travers l'empire. Ce souverain qui, en février 1904, au lendemain de l'agression subite des Japonais, et lorsque ceux-ci avaient déjà tiré le premier coup de canon, était résolu à faire tous les sacrifices de territoire et de vain amour-propre pour rester « l'empereur de la paix », ce même souverain s'est trouvé engagé, par la force des choses, dans une guerre où des armées de plus de cinq cent mille hommes, de chaque côté, se sont livré des batailles de dix jours, avec tout l'outillage le plus meurtrier que puisse fournir la science moderne.

La guerre mit en évidence certains points faibles de la Russie, dans son organisation militaire, comme dans son administration, comme dans les sentiments de son peuple. Elle provoqua dans l'administration militaire et civile certaines réformes, — qui ne sont pas encore réalisées, bien que la nécessité en soit reconnue, — et pour lesquelles il faudra beaucoup de milliards et beaucoup d'années.

Le traité de Portsmouth, qui mit fin à la guerre, fut peut-être inopportun. Beaucoup de patriotes russes et la majorité des hommes compétents au point de vue technique le jugent ainsi. La Russie n'avait encore ni perdu la supériorité numérique en hommes sur le terrain des opérations, ni mis en œuvre sa principale ressource militaire, celle qui résulte de l'immensité de son territoire et de la pauvreté de ses déserts, moyen qui lui a déjà assuré la victoire en d'autres circonstances. La pression résultant des troubles intérieurs ne fut pas étrangère à la conclusion de la paix.

Quoi qu'il en soit, ce traité fut, en quelque sorte, imposé à l'acceptation de la Russie par ses conditions vraiment inespérées, et qui déçurent profondément tout le parti chauvin au Japon. Il fut caractérisé par des sacrifices territoriaux réduits au minimum et n'entamant pas les frontières, — du moins les frontières nominales, — de l'empire, par des sacrifices financiers habilement dissimulés, et d'ailleurs réellement faibles, et par une sauvegarde complète de l'amour-propre russe.

Quant aux autres conséquences, et notamment à la diminution de la prépondérance de la Russie en Asie, et à la perte, pour elle, de certains monopoles politiques, chèrement acquis et longtemps poursuivis en Extrême-Orient, ils ne sont devenus apparents que plus tard. Et d'ailleurs peut être devait-on *a priori* les considérer comme inévitables.

*
* *

Si maintenant nous considérons la seconde partie du règne, la plus agitée, mais aussi la plus intéressante, celle qui a commencé

à se dérouler après la guerre japonaise, il est trop tôt pour l'apprécier. A première vue, on pouvait être fondé à n'y voir que chaos. C'était, semblait-il, un duel aveugle entre deux principes opposés, celui de l'autorité et celui de l'anarchie, ou, si l'on préfère les travestir sous d'autres noms moins exacts, celui de la tyrannie et celui de la liberté. Dans ce duel, les péripéties semblaient livrées à l'incertitude, et tout plan méthodique, — du moins du côté du gouvernement, — semblait exclus, ses actes paraissant à la merci du hasard ou des coups des adversaires.

On pouvait aussi considérer la partie comme perdue pour le gouvernement impérial et n'avoir à discuter, entre les pronostics, que sur la manière dont il tomberait. Non seulement le gros du public étranger, mais encore plusieurs cabinets européens et maints hommes d'Etat s'y sont trompés. Ils ont commis l'erreur de croire qu'en vertu de la loi du progrès l'avenir de la Russie était du côté des agitateurs.

Mais maintenant on voit, avec surprise, que le gouvernement impérial, sans avoir faibli, sans avoir capitulé, et, en même temps, sans avoir renié les principes de liberté qu'il avait promulgués, sans avoir fait appel aux moyens de coercition et de réaction, c'est-à-dire sans s'être déjugé et sans avoir même riposté aux attaques par la force brutale, tient tête à l'orage.

C'est une lutte formidable, d'une admirable générosité de la part de l'un des partis, perfide et acharnée, bien qu'héroïque aussi, par son mépris de la mort, de la part de l'autre. Comment elle se terminera, on n'en est pas certain encore. Chaque jour, à chaque heure, l'empereur peut succomber, comme ont succombé déjà tant de ses proches ou de ses fidèles. Mais déjà on peut dire que, quelle que soit l'issue, la figure de l'empereur Nicolas II, qu'il soit martyr de son œuvre et de son devoir, ou qu'il reste l'organisateur victorieux de la liberté, alliée au maintien de l'ordre et du pouvoir souverain, sortira de cette lutte singulièrement grandie.

La promulgation des lois dites *fondamentales*, faite à la veille même du jour où la première Douma allait se réunir, fut un des actes les plus critiqués de l'empereur Nicolas II, lors de l'organisation de la représentation parlementaire en Russie.

On sait que cet acte politique consista dans la limitation des attributions de la Douma et dans la détermination d'un certain nombre de points de gouvernement et de prérogatives souveraines auxquels l'Assemblée ne devait pas porter atteinte. Et, puisque nous analysons ce qu'est actuellement, en Russie, le pouvoir impérial, il peut être bon de s'arrêter un peu à cette mesure politique, qui déconcerta tous les partis, et par laquelle

on peut prétendre que l'empereur a voulu à l'avance étrangler la liberté et consolider outre mesure son autorité personnelle. Il importe de juger le plan de cet acte à sa véritable valeur.

L'empereur d'une part, les élus du peuple, d'autre part, se trouvaient en présence d'un arsenal formidable de lois antérieures et d'usages divers et discordants, remontant à toutes les époques, et ayant leurs racines chez les divers éléments de la nation russe.

Abroger toutes ces lois et les considérer toutes comme non avenues, c'était faire crouler l'édifice social et gouvernemental. Les maintenir toutes, c'était stériliser les débats ou les éterniser en chinoiseries inutiles. C'était rendre la discussion par trop indéterminée et la laisser s'égarer. C'était aussi faire acte de mauvaise foi, puisque, en dehors du principe de la convocation d'une assemblée parlementaire, il était implicitement entendu que des réformes s'imposaient. Mais tout remettre en question, depuis les menus détails d'administration jusqu'aux principes essentiels de l'organisation gouvernementale, c'était faire porter les débats sur des points trop gros et trop nombreux, qui menacent la sécurité du pays.

Laisser mettre en cause, comme on n'eût pas manqué de le faire, et comme l'essaya la première Douma, le principe même et la forme du gouvernement, c'était encore, enfin, retourner la question. Car les principes organiques du gouvernement d'un Etat, chez un peuple moderne et civilisé, ne sont pas les points de départ des lois, mais une résultante. Ils ne sont pas l'origine de l'histoire du pays, de ses usages et de sa législation : ils en sont la synthèse. On ne peut donc pas les modifier *a priori* ni en faire table rase, ni même les mettre en délibération. Il fallait conserver intact, au moins provisoirement, cet héritage du passé, gage d'une stabilité relative, établie non sans peine après les convulsions et les efforts de longues générations, sauf venir à modifier plus tard, avec la prudence nécessaire, certains principes, si, la législation relative aux personnes et aux biens une fois constituée et complète, on reconnaissait la nécessité de modifications dans les bases même du gouvernement.

L'empereur aurait pu rester confiné dans la forteresse de droits et de prérogatives que lui avaient léguée ses ancêtres et dont ils avaient entouré l'autocratie. En les conservant tous, indistinctement, il paralysait l'action de la Douma, rendait presque toutes ses délibérations illégales et enveloppait leurs conclusions d'une sorte de *veto* permanent. Cette forteresse, dans laquelle il détenait, en principe, tous les pouvoirs, il l'a démolie de ses propres mains, ne gardant, pour sauvegarder l'autorité impériale, qu'un

réduit central dont il a indiqué nettement le périmètre, livrant tout le reste aux architectes de la réforme. Il a donné à celle-ci un vaste terrain libre, lui indiquant seulement, à la veille de la réunion de l'Assemblée, le terrain réservé.

Il serait difficile de trouver à ce système un précédent historique. Il n'en était pas moins, en somme, prudent et libéral. Et il paraît avoir été préférable au système du *veto*, adopté par Louis XVI, et qui, au cas actuel, aurait fait perdre le temps du pays et de l'assemblée en vaines délibérations, pour les frapper ensuite, arbitrairement, de nullité.

En résumé, on doit admirer Nicolas II d'avoir su, à la fois sans faiblesse, sans capituler devant la révolution, tout en gardant intact le pouvoir, sans en amoindrir en rien la dignité ni le prestige, sans rien céder à ses ennemis, mais en même temps sans tyrannie et sans jamais rien reprendre de ce qu'il avait donné, gouverner dans des circonstances plus que difficiles.

Il l'a fait sans arbitraire, sans injustice, sans rancunes, se plaçant au-dessus de toutes les haines et de toutes les vengeances, accordant des libertés plus larges et mieux conçues que celles que réclamaient ses adversaires, et, ainsi qu'on l'a vu dans la question agraire, donnant plus qu'on ne lui demandait, mais donnant mieux.

Il faut dire encore qu'il a lutté non seulement pour garder intact le principe du pouvoir, mais aussi pour la vie de son pays, car, au cours des dernières années, la chute du pouvoir impérial c'était la destruction de la nation russe par dislocation des éléments qui la constituent.

Une telle manière de gouverner, en même temps que l'indice d'un haut caractère et d'une profonde bonté, ainsi que d'une réelle expérience de la pratique du pouvoir, est le résultat d'une longue et patiente poursuite du progrès par des souverains de caractère divers, mais tous laborieux, studieux, dévoués à leur tâche, à la fois pénétrés de leur mandat et résolument libéraux. Le dernier d'entre eux est la synthèse de ces prédécesseurs.

Il est curieux de remarquer qu'entre eux tous, le plus sentimental, le plus rêveur, le moins autoritaire, celui que son caractère semblait désigner comme le moins porté à l'initiative personnelle, est celui qui aura fait peut-être la plus grande œuvre, et qui aura compris son rôle de souverain de la manière la plus originale et la plus nouvelle.

Edouard Blanc.

LA MUNICIPALITÉ DE PARIS

DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

Au moment où, dans tout le pays, se poursuit le renouvellement des conseils municipaux, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les transformations successives de la municipalité parisienne.

Lorsque les Romains eurent conquis la Gaule, plusieurs institutions des vainqueurs passèrent chez les vaincus et s'y fixèrent définitivement. En particulier, l'administration des cités fut presque entièrement calquée sur les us accoutumés de l'empire romain.

Tout d'abord, elle fut dirigée par un magistrat nommé tantôt préteur, proconsul ou président; puis celui-ci fut suppléé par des officiers subalternes choisis dans le corps des citoyens. C'était, dit Justinien, la règle adoptée dès les premiers temps de la République romaine. Les officiers municipaux ainsi nommés par le peuple étaient élus d'abord pour cinq, puis pour deux années; on les prenait parmi les plus honorables citoyens : *Inter municipes et honoratos*. Mais les Romains ne devaient faire que passer : bientôt ils étaient refoulés par les Francs qui s'établissaient dans la Gaule et ne devaient plus la quitter. Toutefois, la civilisation romaine, beaucoup plus avancée que celle des hordes barbares, s'imposa vite aux envahisseurs qui la subirent sans chercher d'ailleurs à en secouer le joug. Cette forte armature n'avait-elle pas, en effet, contribué pour beaucoup à la puissance et à la prospérité de la nation romaine?

Les officiers municipaux de Paris, nommés auparavant « défenseurs de la cité », furent appelés désormais « Rachimburges » et donnés pour aides aux comtes qui commandaient au nom du roi. Ce fut tout le changement. Les magistrats parisiens étaient pris à peu près exclusivement dans le corps des *Nautes*, institution remontant à l'époque de Tibère et très puissante à cause de

l'importance des transactions qui se faisaient par le fleuve, et se trouvaient toutes entre ses mains [1].

Les Nautes étaient fort riches; ils jouissaient de privilèges considérables, de l'exemption de presque toutes les charges publiques; ils avaient le monopole du transport de presque toutes les denrées et matières premières; ils disposaient de biens inaliénables; ils étaient dirigés par des chefs dont la succession se continuait sans la moindre interruption. Peu à peu, les Nautes aspirèrent à la direction, non seulement des affaires de leur corporation, mais de la ville tout entière et ils en arrivèrent bientôt à se confondre avec la Curie [2]. Ajoutons que les Nautes se perpétuèrent jusqu'au règne de Louis XIV, époque à laquelle ils furent définitivement supprimés et virent leurs droits de péage réunis à ceux du trésor royal. On nomma successivement cette corporation — devenue municipale — Nautes, Bourgeois, Marchandise de l'eau, Prévôté des marchands.

J'ai fait allusion à ce qu'était l'administration municipale romaine implantée par les vainqueurs dans la Gaule et qui persista sous la domination franque, — en s'agrégeant toutefois aux coutumes apportées par ces nouveaux occupants. Ajoutons-y quelques traits :

A partir du règne de Pépin le Bref, en 752, on vit l'élément australien prévaloir de plus en plus, surtout dans le nord de la Gaule. Grâce aux avantages conférés aux cités qui adoptaient les lois franques, la législation jusqu'alors en vigueur s'effaça de jour en jour devant la prépondérance des institutions germaniques, mais en y faisant pénétrer toutefois quelque chose de ses procédés et de son esprit, par suite en modifiant elle-même, sur plusieurs points, les lois nouvelles qui l'absorbaient.

Les « sachibarons » et les « rachimbourgs » furent, au fur et à mesure, supplantés par le « scabinat », apparu surtout au septième siècle et progressivement avancé jusqu'aux bords de la Loire. Toutefois, et de longues années encore, nombre d'anciennes cités conservèrent une partie des cadres de l'administration romaine, sa curie et ses officiers municipaux désignés toujours sous les noms de *principales*, *consules* ou *jurati*.

Peu à peu, l'anarchie des premiers siècles disparaît, la stabilité se montre dans les administrations municipales et celles-ci méritent d'attirer l'attention, à telle enseigne que Charlemagne exige que ses *Missi Dominici* appliquent tous leurs soins au choix des

[1] *Histoire de la Ville de Paris*, par dom Michel Félibien, livre XIII, pages 260 et suivantes.

[2] *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par E. de Ménorval, t. Ier, p. 42.

magistrats citadins et qu'ils les prennent, de concert avec le comte et le peuple, parmi les citoyens les plus recommandables par leur probité, leur esprit de justice et la mansuétude de leur caractère.

Bref, ce qui nous apparaît d'abord dans la Gaule, à partir de la domination romaine et pendant les trois premiers siècles, c'est la curie romaine, sorte de sénat municipal, institution à la fois politique et religieuse combinée surtout en vue de l'établissement et de la perception des impôts. Au quatrième siècle, s'établit de toutes parts un régime municipal, ecclésiastique, c'est-à-dire presque entièrement soumis aux évêques et au clergé. Vient le cinquième siècle avec les invasions des Francs, Burgondes, Wisigoths, etc., qui mêlent, à l'ancienne administration, leurs institutions militaires, leurs « grafen » ou « grafions », leurs « sachibarons », leurs « rachimbourgs ». Puis, au septième siècle, le « scabinat » remplace progressivement les tribunaux temporaires par des officiers municipaux permanents. Enfin, c'est la féodalité et, à la fin du onzième siècle, s'établissent définitivement les institutions communales telles qu'elles fonctionneront, sans grandes modifications, jusqu'à la Révolution.

La première ordonnance royale concernant le corps de ville de Paris fut édictée par Louis VI en 1121. Puis nous en voyons d'autres se succéder en 1124, 1128, 1170 (confirmation de privilèges par Louis le Jeune), 1181, 1186, 1192, 1199, 1210, 1213, 1214, 1220. La grande affaire est toujours la liberté du commerce sur l'eau, à quoi sont joints divers privilèges d'une intime connexité.

Le soin des ouvrages publics est confié au corps de ville et le roi Philippe-Auguste charge en particulier celui-ci du pavage — alors très primitif — puis s'entend avec lui pour la construction d'un pont sur la Seine et l'édification de sa fameuse enceinte, dont on voit encore quelques traces, entre autres, rue des Francs-Bourgeois, dans les bâtiments du Mont-de-piété faisant vis-à-vis aux Archives nationales. Elle fut commencée en 1190 et partait de la Seine, un peu au-dessus du pont des Arts actuel pour rejoindre la porte Saint-Honoré, la porte Coquillière, la porte Saint-Denis, la rue du Verbois, la poterne Barbette, la rue Vieille-du-Temple, la porte Baudoyer, le quai des Célestins; puis, de l'autre côté de la Seine, le quai de la Tournelle, les portes Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Michel et s'achevait en remontant par la porte de Bucy à la tour de Nesles[1].

C'est encore au règne de Philippe-Auguste que remonte le choix

[1] Paris a eu huit enceintes successives :

La première date de Louis le Gros et commençait à Saint-Germain-

des armoiries prises par la ville de Paris et dont le symbole, heureusement déterminé, caractérise parfaitement les origines nautiques du corps municipal.

A ce moment, celui-ci est toujours désigné sous le nom de « marchandise de l'eau » ou « sur l'eau » et c'est en 1258, dans une ordonnance de police faite par le prévôt de Paris, Etienne Boileau, qu'il est, pour la première fois, question de « prévost des marchands » et d' « échevins ». Ceux-ci, d'ailleurs, y sont appelés indifféremment « échevins » ou « jurés de la confrairie des marchands de Paris ». Dix ans après, à la Chandeleur de 1268, un arrêt du Parlement fait, lui aussi, allusion au « prévost des marchands », ainsi qu'une sentence du « parloir aux bourgeois [1] » édictée la même année, le mardi avant Pâques.

Cette dénomination n'est cependant pas encore définitive car, dans un arrêt du Parlement en date du jour de la Pentecôte 1273, le prévost des marchands est qualifié « maître des échevins de Paris ». C'est seulement à partir de 1274 que l'on abandonna pour toujours les anciens termes employés jusqu'alors et que l'on dit, sans plus jamais varier, « prévost des marchands » et « échevins ». On voit alors ces magistrats continuer à s'occuper, toujours et avant toutes choses, du commerce par eau. De plus, ils exercent la police dans la ville; ils rendent la basse justice [2],

l'Auxerrois pour finir à la place de Grève, d'un côté; pour aller des Grands-Augustins au quai Montebello actuel, de l'autre côté.

La deuxième enceinte est celle de Philippe-Auguste.

La troisième enceinte date de Charles V et embrassait la partie septentrionale de la ville depuis la porte Barbette jusqu'à la Bastille (par la rue Saint-Antoine), puis suivait notre ligne des grands boulevards jusqu'à la rue du Temple d'où elle rejoignait la porte Montmartre, le Palais-Royal, le boulevard des Capucines et le quai de l'Ecole.

La quatrième enceinte est de François Ier et augmenta un peu la précédente sans la modifier sensiblement.

La cinquième enceinte est de 1626 et incorpora, dans la ville, les faubourgs Montmartre et Saint-Honoré.

La sixième enceinte (1783-1786) se composa d'un mur élevé le long du parcours que nous appelons encore, en langage familier, « les boulevards extérieurs » ; elle fut l'occasion de la fameuse épigramme :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

La septième enceinte, dite de M. Thiers, et datant de 1841, est celle que nous connaissons et qui va disparaître en partie.

Enfin, la huitième ne constitua pas précisément une nouvelle enceinte, mais on comprend sous ce nom l'annexion, en 1860, de communes suburbaines qui ajoutèrent 1400 hectares à la superficie de la capitale.

[1] *Vulgo :* l'Hôtel de Ville.

[2] Il y avait au moyen âge trois sortes de justices : la *haute*, la *moyenne* et la *basse*.

La *haute* entraînait les deux autres avec elle; peu de seigneurs la

veillent à la perception des droits, distribuent les mesures, afferment les revenus de la cité, pourvoient aux offices de crieurs. mesureurs, porteurs de sel; prononcent les confiscations et retirent les privilèges à temps ou définitivement, à la suite de contraventions au commerce sur l'eau.

A cette époque, le « Parloir aux Bourgeois », siège du pouvoir municipal, se trouvait dans le quartier Saint-Jacques, à la hauteur de la rue des Grèves, et non loin du monastère des Jacobins. C'était un gros édifice, beaucoup plus forteresse que palais, surmonté d'une terrasse pavée et flanqué de tours massives. Il disparut au commencement du dix-septième siècle. En 1357, Etienne Marcel acheta, place de Grève, une maison dite la « Maison aux piliers », à cause des gros piliers sur lesquels elle portait; cette maison avait été la première bâtie sur la place, et successivement occupée par Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, puis par Guignes et Humbert, dauphins de Viennois, et enfin par Jean, comte d'Auxerre, qui la vendit à Etienne Marcel. L'administration municipale s'y installa en juillet 1358 et y demeura deux siècles environ. Puis ce fut l'Hôtel de Ville qui, commencé en 1533, a été incendié par la Commune en 1871.

Nous arrivons maintenant au règne de Jean II le Bon qui, en 1351, édicte une importante ordonnance ajoutant aux précédentes fonctions du corps de ville les attributions suivantes : — Le prévost des marchands choisit quatre prud'hommes pour visiter le pain deux fois par semaine en l'hôtel des Tallemeliers [1]; le pain qui ne sera trouvé ni de poids exact ni de qualité suffisante sera confisqué et donné, moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié aux Quinze-Vingts; le boulanger fautif aura 60 sols d'amende [2], dont moitié reviendra au trésor royal, un quart au prévost des mar-

possédaient; ses appels ressortissaient aux juges royaux, présidiaux ou aux parlements.

La *moyenne* était l'apanage du plus grand nombre des fiefs; le condamné interjetait appel devant le haut justicier, toujours soumis aux juges royaux, présidiaux et aux parlements.

La *basse* comprenait la police, les dégâts causés par les animaux, les injures légères et autres délits ne pouvant être punis d'une amende supérieure à 10 sous parisis (équivalant, en 1300, à 57 francs environ de notre monnaie), les procès entre vassaux ne dépassant pas 60 sous (un peu moins de 350 francs) ainsi que les questions relatives aux cens, rentes, contrats d'héritages; le bas justicier pouvait faire arrêter sur ses domaines tous les délinquants.

[1] Ancien nom des boulangers parce qu'ils se servaient d'un tamis pour séparer la farine du son.

[2] Environ 112 francs.

chands, un quart aux visiteurs. — Le prévost des marchands surveille le commerce des vins dont le coupage est interdit; il a, de même, la police des cabarets, à qui défense est faite de recéler les joueurs de dés (trop souvent pipés), ainsi que les « personnes diffamées », et de donner à boire après le couvre-feu sonné à Notre-Dame, cela sous peine d'une amende de 60 sols. — Le prévost des marchands désigne quatre prud'hommes, ou, au besoin, « de loyaux et suffisantes bonnes gens de Paris », pour inspecter les pierres à poissons; enfin il est autorisé à faire vendre d'office le sel que les marchands auraient en magasin depuis plus de quarante jours.

Mais voici la révolte des Maillotins[1], et, le 27 janvier 1383, Charles VI, furieux contre sa bonne ville de Paris, y abolit toute magistrature élective, la prévosté des marchands, l'échevinage, la juridiction, les privilèges, les revenus, les quartiniers, dizainiers, cinquanteniers et centeniers. Tout le pouvoir, toutes les attributions du corps de ville passent aux mains du prévost de Paris nommé par le roi. La recette est opérée par le receveur du domaine royal. Les corporations d'arts et métiers sont abolies avec défense, sous peine de mort, de se réunir en assemblée ou en confrérie, sauf pour aller à l'église. Le prévost des marchands alors en exercice, et nommé Jean Culdoe, se voit remplacé par Audoin Chauveron, prévost de Paris, qui prend, à cette occasion, le titre de « Garde de la prévosté des marchands ».

La punition ne dure pas moins de trente ans. Mais, le 20 janvier 1412, sur les instances du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, le roi consent à rendre ses franchises à la ville de Paris et, quatre ans plus tard, en février 1416, celles-ci sont solennellement inscrites dans l'édit connu sous le nom de « Grande ordon-

[1] Le 15 novembre 1380, peu après la mort de Charles V et l'avènement de Charles VI, âgé de douze ans seulement, quelques meneurs, comme il en existe toujours dans les temps troublés, profitèrent de l'établissement d'une taxe nouvelle pour soulever une partie du peuple parisien. Le duc d'Anjou, oncle du jeune roi, et le chancelier Milès de Dormans apaisèrent la sédition non sans peine en remettant (ordonnance du 16 novembre 1380) les impôts directs et indirects, les fouages (impôts sur les maisons), les aides et les gabelles. Un an après, les droits de vente sur les marchés furent rétablis par l'assemblée des notables convoquée spécialement à cet effet. Peu après, pendant que le roi, avec les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Bourbon, était en Normandie pour réprimer une émeute, des troubles éclatèrent de nouveau à Paris. Les révoltés pillèrent l'arsenal, y enlevèrent des maillets en fer, — d'où le nom de Maillotins, — des poignards, des épées, ouvrirent les prisons, saccagèrent une partie de la ville. Au retour des troupes royales, le calme se rétablit et un certain nombre d'exécutions furent accomplies parmi les émeutiers.

nance », et divisé en sept cents articles et cinquante-cinq chapitres.

La Grande ordonnance résumait et codifiait les anciens droits de la ville; elle continua à régir la capitale jusqu'aux règnes de Louis XIV et de Louis XV, puis avec modifications, jusqu'à la Révolution. Notons, en passant, que, même encore dans cet édit, les termes d'Echevinage et de Confrairie de la marchandise sur l'eau sont tous deux employés.

La constitution du corps de ville et son élection y sont complètement arrêtées. Je n'en parlerai pas en détail. Je noterai seulement que la Ville est autorisée à posséder trois compagnies de gardes[1] de cent hommes chacune, commandées par un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, trois capitaines, trois enseignes et douze sergents.

La Grande ordonnance édictait encore que les vingt-quatre conseillers de la Ville seraient choisis par le prévost des marchands, les échevins et les conseillers en exercice au fur et à mesure des vacances survenues. Enfin, elle décidait que le prévost des marchands, les échevins, le procureur et le greffier

[1] Les trois compagnies de gardes de la Ville sont formées par des archers auxquels se joignent ensuite des arbalétriers puis des arquebusiers. Chacune, de 100 hommes, est commandée par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne, un cornette, un guidon. Ajoutons-y l'état-major.

Voici quel était l'uniforme des gardes de la Ville à la fin de la monarchie. Les officiers portaient un justaucorps de drap bleu doublé d'abord de serge puis de voile écarlate avec bordure et galon d'or; revers des manches en drap écarlate avec galon d'or; collet écarlate et galonné d'or. Veste en drap écarlate doublée de soie blanche avec double galon d'or et boutons en cuivre doré aux armes de la ville. Culotte en drap écarlate. Jarretières or. Bas de soie blancs. Boucles de cuivre aux souliers. Chapeau galonné d'or avec cocarde en ruban noir et plumes blanches. Manchettes de batiste (les manchettes en dentelles ou broderies sont formellement interdites). Perruque à catogan. Gants blancs. Hausse-col en cuivre doré. Epée à monture de cuivre doré et poignée d'argent doré; à la poignée, cordon de soie aux couleurs de la Compagnie, c'est-à-dire blanc pour la première, bleu pour la seconde, ponceau pour la troisième, vert quand une quatrième compagnie fut formée.

L'habillement des sous-officiers et soldats était semblable à celui des officiers, mais avec fournitures moins fines, moins riches et moins éclatantes; les bas couleur feu. Ils étaient armés de l'épée et du fusil.

Constitués par Charles V le 9 août 1359, les gardes de la Ville de Paris reçurent divers privilèges et confirmations par lettres patentes de Charles VI (août 1410 et juin 1411), de Charles VII (septembre 1437), de Louis XI (septembre 1465), de Charles VIII (novembre 1483), de Louis XII (juillet 1498), de François Ier (mars 1523 et juin 1544), d'Henri II (janvier 1547 et août 1557), de Charles IX (juillet 1563 et février 1566), d'Henri IV (novembre 1594), de Louis XIV (mars 1655) et de Louis XV (14 décembre 1769).

auraient droit chacun à un setier de sel par an; le prévost des marchands recevrait en outre, annuellement, deux robes de velours et, de même que les échevins, des jetons d'argent, des chandelles et une oie blanche offerte, le jour de la Nativité de la Sainte Vierge (8 septembre), par l'abbé de Sainte-Geneviève.

D'autres ordonnances complétèrent successivement ce code municipal telles que les édits du 25 juillet 1450, de 1461, de 1474, de mai 1554, du 17 avril 1562, de 1577...

Avant d'aller plus loin, il serait bon de dire un mot sur les quartiniers, — on sait déjà ce qu'étaient le prévost des marchands et les échevins, — dont nous venons de prononcer le nom. Indiquons sommairement leur origine, leurs devoirs et leurs privilèges, ainsi que leur rôle à travers les siècles :

La première mention que je trouve des quartiniers date de 1382, dans un édit du roi Charles VI, où ils sont dits « chefs militaires des bourgeois de leur quartier » avec les cinquanteniers et dizainiers pour adjoints. Au moyen âge, les quartiniers devaient, dans leur quartier, faire exécuter les ordonnances et mandements du bureau de la Ville et y exercer diverses fonctions militaires et civiles : garde des portes donnant entrée dans la Ville; défense des remparts; garde des clés des portes, la nuit, aux époques de guerres ou de troubles; tenue du registre des habitants; surveillance de la tension des chaînes au travers des rues; dénonciation des crimes venus à leur connaissance; surveillance des secours contre l'incendie et garde, sous l'entrée de leur maison, pour cet objet, de vingt-quatre seaux et de crocs en fer.

Ces charges, ainsi qu'on voit, étaient, en principe, autant militaires que civiles; mais leur appareil guerrier diminua d'années en années et, au moment de la Révolution, tout leur rôle se bornait à quelques mesures de police et à leur coopération aux élections de la municipalité. C'est pendant la Fronde qu'on les vit, pour la dernière fois, s'occuper de questions militaires. A partir de cette époque, ces charges devinrent vénales.

En 1681, les quartiniers reçurent le titre de « conseillers du roi ». En 1702, lors de la division de la ville en vingt-quatre quartiers, les quartiniers qui, jusqu'alors, étaient au nombre de seize, furent portés à vingt-quatre; mais les titulaires en charge poussèrent les hauts cris et finirent par avoir gain de cause en obtenant la réunion de ces quatre nouveaux offices aux leurs. Il continua donc, jusqu'à la Révolution, à n'y avoir que seize quartiniers conservant leurs anciennes juridictions.

Comment un nouveau quartinier traitait-il pour l'obtention de sa

charge et dans quelles formes avait lieu sa réception? Nous le savons d'une manière précise — et curieuse. En effet, Michel Martel [1], possesseur de cet office, rédigea, avec un de ses collègues, Lempereur, — une sorte de *Vade mecum* du quartinier intitulé : *Recueil pour la Compagnie de Messieurs les conseillers du roi, quartiniers de la ville de Paris, contenant divers instructions, édits et autres titres sur leurs origines, fonctions, prérogatives, règlements, formé en 1770 par les soins de MM. Lempereur et Martel.*

Ce recueil, cité à huit reprises par Leroux de Lincy dans son *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, n'a jamais été imprimé et n'existe plus malheureusement. En effet, au cours d'une étude sur les quartiniers, cinquanteniers et dizainiers de la Ville de Paris [2], M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, nous apprend que ce manuscrit faisait partie de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville et qu'il fut brûlé avec ce monument lui-même dans l'abominable incendie allumé, par ordre de la Commune, le 24 mai 1871. Heureusement une copie en avait été conservée, dans sa propre bibliothèque, par Michel Martel et — par don, échange ou achat — parvint entre les mains de M. de Villeneuve, échevin, en 1786. Elle appartient actuellement à l'un de ses descendants, M. G. de Villeneuve, neveu de M. Georges Picot. C'est un manuscrit de format petit in-quarto contenant deux cents pages de large écriture et un plan de la ville de Paris.

Au dix-huitième siècle, y lisons-nous, pour pouvoir traiter d'une charge de quartinier, il fallait tout d'abord obtenir l'agrément de la compagnie en s'adressant à son doyen. Celui-ci réunissait ses collègues et leur faisait part de la demande introduite. Puis il ordonnait une enquête sur le postulant et, les informations recueillies, une nouvelle assemblée se tenait, huit jours après la première, pour l'acceptation ou le rejet de la sollicitation. Dans le premier cas, le doyen prévenait le récipiendaire et se faisait communiquer par lui l'acte d'achat afin d'avoir la certitude que les intérêts de la compagnie n'avaient point été lésés. En même temps, le vendeur devait remettre à l'acquéreur sa robe de soie, son bonnet carré, la carte armoriale de la compagnie, — signes visibles de sa dignité, — ainsi que l'exemplaire des statuts. Enfin, le doyen, revêtu de sa robe, accompagnait le nouveau quartinier, en simple manteau et rabat, dans une série de visites aux membres de l'administration municipale.

[1] Echevin de 1764 à 1766.
[2] *Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile de France*, t. Ier.

Le nouvel élu avait alors divers droits à payer : 400 francs au greffe de l'Hôtel de Ville ; au doyen, une bourse de jetons frappés à la Monnaie et d'une valeur de 150 francs ; à chacun des quartiniers, une bourse de jetons de 100 francs (ces bourses étaient en peau blanche doublée de satin avec cordons de soie et glands d'or) ; 6 francs au suisse du prévost des marchands ; 6 francs au laquais du doyen ; 3 francs au portier du procureur du roi près l'Hôtel de Ville. Enfin, à la Saint-Laurent qui suivait sa réception, il versait à la compagnie une somme de 400 francs et donnait, derechef, en des bourses semblables à celles mentionnées plus haut, 72 jetons au doyen et 60 à chacun de ses collègues. Il en coûtait donc plus de 2500 francs pour être reçu quartinier ; à quoi il fallait ajouter, — outre le prix d'achat, — les vêtements de cérémonie, c'est-à-dire la robe tannée, la robe noire, le bonnet carré et le manteau à manches en velours ciselé.

En face de ces charges et devoirs, le quartinier jouissait de privilèges assez importants : exemption de tous aides, subsides, impositions sur les denrées qu'il débitait en gros ou en détail et droit de *committimus*. Terminons en disant qu'à la mort d'un quartinier, ses collègues faisaient chanter une messe solennelle pour le repos de son âme à l'église du Saint-Sépulchre [1] et mentionnons aussi que, dans les assemblées de la compagnie, réunie toujours chez son doyen, les fonctions de secrétaire étaient remplies par le quartinier que les suffrages de ses collègues avaient désigné comme futur échevin, c'est-à-dire, au terme accoutumé, « premier montant à l'échevinage. »

Les cinquanteniers et les dizainiers étaient les subordonnés du quartinier. Leur nom même indique assez leurs fonctions et ils suivirent naturellement l'ascension comme la décadence de leurs chefs d'emploi.

Arrêtons-nous, maintenant un moment, pour noter quelque trait de mœurs municipales et voyons, par exemple, comment se passa l'enterrement de Jean Lescalopier, échevin de Paris, décédé en 1563 : Le bureau de la ville commande, à son fournisseur apothicaire, seize torches de deux livres chacune, ornées d'armoiries.

[1] La première pierre de l'église collégiale du Saint-Sépulchre, située sur le territoire de Saint-Merry, fut posée le 18 mai 1326. Elle avait tout d'abord 12, puis, au dix-septième siècle, 16 canonicats d'un revenu de 400 livres chacun. Elle était réputée fille du chapitre de la Métropolitaine ; jadis, son clergé allait tous les dimanches chanter une grand-messe à Saint-Merry. Elle se trouvait rue Saint-Denis, vis-à-vis le cimetière, devenu square, des Innocents ; elle fut détruite en 1795.

Puis, le jour de l'enterrement, entre huit et neuf heures du matin, seize crieurs, vêtus de deuil, arrivent dans la grande salle de l'Hôtel de Ville[1] où Messieurs du Bureau sont réunis; ils crient : « Dites vos patenôtres pour noble homme Jean Lescalopier, receveur et payeur de Messieurs de la cour de Parlement et l'un des échevins de cette ville. »

Nos crieurs font ensuite la même cérémonie sur la place de Grève. A dix heures, le prévost des marchands, les trois échevins, vêtus de leurs robes de cérémonie et accompagnés des officiers du corps de ville, se rendent à cheval au logis du défunt, d'où part le cortège pour l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, en observant l'ordre suivant : d'abord les quatre ordres mendiants, puis les Minimes portant le corps du défunt, ainsi que le poêle, et entourés des seize porteurs de torches de la ville, les sergents de ville ou huissiers, « Messieurs » les deuillants, les parents et les amis. La cérémonie terminée, on retourne au logis du défunt où « Messieurs » dînent avec les membres de la famille Lescalopier.

Cent années se passent et nous arrivons au règne de Louis XIV où nous allons voir décliner la puissance de l'échevinage parisien, par suite d'ordonnances royales qui en modifient les privilèges et la constitution. C'est ainsi qu'en 1667, le lieutenant de police, nouvellement créé, reçoit une notable partie des fonctions jusqu'alors exercées par le prévôt des marchands. Puis, voici un édit des plus importants, en date de 1672 : c'est la suppression définitive de la vieille et puissante compagnie des Nautes, origine de l'échevinage parisien, comme nous l'avons indiqué :

Pour laisser, dit l'ordonnance, une entière liberté au commerce et exciter d'autant plus les marchands, trafiquant sur les rivières, à amener, en cette ville de Paris, toutes les provisions nécessaires, seront et demeureront les droits de la compagnie française éteints et supprimés sans préjudice du droit de hanse[2] et sans qu'il soit fait

[1] La première pierre de l'Hôtel-de-Ville fut posée le 15 juillet 1533 par Pierre de Viole, prévost des marchands, Gervais Larcher, Jacques Boursier, Claude Daniel et Jean Barthélemy, échevins. Il fut construit sur les plans de Dominique Barnabé, dit de Cretone (en Toscane), lieu d'où il était originaire, amené en France par François Ier et mort vers 1550. La construction, très ralentie depuis 1558, fut complètement interrompue en 1580; elle fut reprise par Henri IV qui, le 16 octobre 1600, établit un impôt sur les octrois pour parer aux frais des travaux. Ceux-ci furent entièrement terminés en 1628 par Pierre Morin de la Vallée (1576-1655). Cet Hôtel de Ville fut brûlé sous la Commune.

[2] Hanse, synonyme de Nautes. La hanse parisienne n'était autre chose que la communauté des marchands sur l'eau et les droits de hanse com-

aucune distinction désormais entre les marchands forains[1] et les marchands de Paris.

En 1676, le chevalier du guet reçoit le droit de nommer les officiers des compagnies d'archers de la ville. En 1686, toutes les charges de l'Hôtel de Ville sont transformées en offices vénaux, sauf celles de prévôt des marchands et d'échevins. Le 28 juillet 1699, un nouvel arrêt du bureau de la ville établit les règles de discipline militaire à observer par les officiers, les gardes, les archers, les arbalétriers, les arquebusiers de Paris; règlement approuvé par le Parlement le 31 août suivant. En 1700, Louis XIV rend un édit portant règlement de la juridiction du prévôt des marchands et des échevins, lesquels doivent recevoir la déclaration des vins entrant à Paris et en surveiller la vente, de même qu'ils doivent s'occuper du commerce de bois, de l'entretien des quais et faire la police de la rivière. Signalons encore l'édit de 1703, portant création d'offices héréditaires et nommant, dans chaque quartier, un lieutenant-colonel, un major, un capitaine, un lieutenant, un enseigne pour chacune des cent trente-trois compagnies de la milice bourgeoise. Disons aussi que le prévôt des marchands et les échevins de Paris devaient être nés natifs de Paris, c'est-à-dire être nés dans la capitale et avoir leur domicile principal à l'endroit ou dans le voisinage immédiat du lieu de leur naissance.

En ce qui concerne les échevins, élus au nombre de deux chaque année, l'un devait être pris parmi les officiers de la ville, conseillers du roi, quartiniers; l'autre parmi les bourgeois.

L'apogée de la puissance des échevins de Paris fut l'époque de la Ligue où les deux prévôts des marchands nommés par chaque parti se trouvaient l'un et l'autre en prison; tous les honneurs, devoirs et responsabilités de l'administration municipale incombèrent par suite aux échevins.

Si l'on en croit Dom Félibien, le plus ancien prévôt des marchands connu serait Jean Augier en 1268. Mais, depuis le savant bénédictin, la critique historique a fait de nombreux progrès, la recherche des documents a été effectuée de façon plus attentive et plus fructueuse; bien des pièces qui avaient échappé à la saga-

prenaient les redevances dues pour le commerce fait par la Seine. Elle étendait sa juridiction sur la traversée de Paris et sur sept à huit lieues en aval comme en amont. Les bourgeois « hansés » étaient les membres de cette puissante corporation.

[1] Dans le sens du latin « foras » c'est-à-dire extérieur.

cité des anciens travailleurs ont été mises au jour et livrent à présent leur contenu mystérieux. C'est ainsi que, dans son *Introduction à l'histoire générale de Paris*, — volume Etienne Marcel, — par M. Perren, M. Tisserand est amené à certifier [1], d'après une charte portant convention entre la grande « confrérie de Notre-Dame » et la « marchandise sur l'eau », que le premier prévôt des marchands dont l'histoire fasse mention est Evreux de Valenciennes en 1263.

Nous voyons ensuite notre Jean Augier qui siège dans le « parlouër aux bourgeois » avec Cochin, Martin Poitevin, Jehan Popin, de Chastiau, Festu, du Porche, Robert le Coutier, Robert Guiète et Simon l'Aumonier. Après Jean Augier, l'on trouve Guillaume Pisdoe; Guillaume Bourdon; Jehan Popin, en 1287; Jehan Popin, pour la seconde fois, en 1293; Guillaume Bourdon, pour la seconde fois, en 1295; Etienne Barbette, en 1300; Guillaume Pisdoe, pour la seconde fois, en 1304; Etienne Barbette, pour la seconde fois, en 1312; Jean Gentien, en 1324; Hugues Le Cocq, vers 1350; enfin, le fameux Etienne Marcel, dont la prévôté fut si orageuse, en 1357.

A partir du moment où, en 1412, les franchises enlevées par Charles VI sont rendues à la ville de Paris et où presque tous les noms des prévôts des marchands sont connus désormais, la vie municipale reprend son cours normal; rien n'en vient plus troubler l'exercice jusqu'à la Révolution, sauf pendant les deux courtes périodes de la Ligue et de la Fronde. A partir aussi de ce moment, la prévôté des marchands se rattache chaque jour à la couronne par des liens plus étroits grâce au nom, à la qualité des personnages successivement en possession de cette charge. De plus en plus, la vieille bourgeoisie marchande fait place à la noblesse de robe et l'on ne trouve désormais ses représentants que dans les offices inférieurs de quartinier, cinquantenier ou dizainier [2].

[1] Page 9.

[2] Voici, à titre de curiosité, la liste de tous les prévôts des marchands connus depuis Etienne Marcel jusqu'à l'époque de la Révolution qui marqua la fin de cette institution municipale; la date est celle de leur élection :

Gentien Tristan,	1358	André d'Espernon,	1413
Jean Culdœ,	1381	Tanneguy du Chatel,	1415
Audouin Chauveron,	1381	Guillaume Cirace,	1417
Charles Culdœ,	?	Guillaume Sanguin,	1431
Jean Jouvenel,	1388	Michel de Laillier,	1436
Juvénal des Ursins,	1392	Hugues le Cocq,	1456
Jean Culdœ,	1409	Mathieu de Nanterre,	1457
Charles Culdœ,	1411	Henri de Livres,	1460

Nous voilà fixés brièvement sur le fonctionnement de l'ancienne municipalité parisienne et sur ses principaux représentants. Il faut encore cependant nous arrêter un moment devant une question ou plutôt devant un privilège qui fut le plus cher aux édiles de la capitale, je veux dire l'état de noblesse dont ils étaient en possession par le seul fait de leur élection aux charges de prévôt des marchands et d'échevins.

La première ordonnance relative à cette matière est du roi Charles V et porte la date du 9 août 1371, en l'hôtel Saint-Paul. Mais, en vérité, le bon roi, malgré sa renommée de sagesse, dépasse un peu les bornes de la saine raison, car, d'un trait de plume, il déclare nobles *tous* les citoyens nés et à naître en la ville de Paris. Quelle promotion, grand Dieu ! A coup sûr la population ne s'élevait pas encore au chiffre de 2 500 000 habitants; il n'empêche que l'abus était évident, risquant d'enlever tout prestige au privilège nobiliaire, puisque celui-ci devenait dès lors un

Jacques Piedfer,	1493
Dreux Roguier,	1499
Nicolas Potier,	1500
Robert Turquan,	1513
Guillaume Budé,	1524
Jean Morin,	1526
Germain de Marle,	1526
Pierre Viole,	1533
Jean Tronchon,	1536
Jean Moreau,	1541
Claude Guyot,	1548
Noël Brulart,	1550
Antoine du Prat,	1550
Martin de Bragelongne,	1556
Guillaume de Marle,	1562
Claude Guyot,	1564
Nicolas Le Gendre,	1570
Claude Marcel,	1570
Jean Charron,	1572
Etienne de Nully,	1582
Nicolas Hector,	1586
Michel Marteau,	1588
Jean Luillier,	1592
Antoine Guyot,	1600
Martin de Bragelongne,	1602
François Miron,	1604
Jacques Sanguin,	1606
Gaston de Grieu,	1612
Robert Miron,	1614
Antoine Bouchet,	1616
Henri de Mesmes,	1618
Nicolas de Bailleul,	1622
Christophe Sanguin,	1628
Michel Moreau,	1632
Oudart le Féron,	1637
Macé le Boulanger,	1641
Jean Scarron,	1644
Jérôme le Féron,	1646
Antoine le Febvre,	1650
Alexandre le Febvre,	1654
Daniel Voisin,	1662
Claude Le Pelletier,	1668
Robert de Pommereu,	1676
Henry de Fourcy,	1684
Claude Bosc,	1692
Jérôme Bignon,	1708
Charles Trudainè,	1716
Pierre-Antoine de Castagnère,	1720
Nicolas Lambert,	1725
Michel-Etienne Turgot,	1729
Félix Aubery,	1740
Louis-Basile de Bernage,	1743
J.-B. Elie Camus de Pontcarré,	1758
Armand-Jérôme Bignon,	1764
J.-B. François de la Michodière,	1772
Antoine-Louis-François Lefebvre de Caumartin,	1778
Louis Le Pelletier, élu en	1784
et dont la charge fut supprimée en	1789

état commun et non distinctif. Ses successeurs, Charles VI (ordonnances du 5 août 1390, du 10 septembre 1409 et du 26 janvier 1411), Charles VII (ordonnance de 1437), Louïs XI (ordonnances de septembre 1441 et de septembre 1465), Charles VIII (ordonnance de 1483) et François Ier (ordonnances de 1515 et 1543) ne pensèrent pas à modifier ce fâcheux état de choses qui demeura tel jusque dans la seconde moitié du seizième siècle.

Vint alors Henri III qui se rendit compte que la noblesse, ainsi donnée à toute une ville, au mendiant comme au grand seigneur, n'était plus la noblesse, qu'il était donc urgent de remédier à un état de choses inconvenant et même un peu ridicule. Par lettres patentes de janvier 1577, données à Blois, il révoqua solennellement le privilège de noblesse accordé à tout citoyen de Paris et le maintint seulement en faveur du prévôt des marchands et des échevins de la capitale :

Lesdits prévosts des marchands et échevins, dit l'ordonnance royale, ceux qui sont présens et entreront cy après esdites charges et dignitez, seront annoblis et décorés titres, honneurs, droits et privilèges de noblesse... sans qu'ils soient tenus faire autre preuve de leur dite noblesse, si elle estoit, à eux ou leurs successeurs, controversée, que de montrer qu'ils ont estés, ou leurs pères, appelés en l'une des dites charges publiques, pourvu qu'eux ou leurs dits enfans ne facent aucun acte dérogeant audit titre de noblesse.

Cinquante ans après, à l'occasion d'un procès entre particuliers, le Parlement de Paris reconnaissait, par arrêt, aux échevins de la capitale, passés, présents, futurs, le droit de porter leurs armes timbrées (d'une couronne ou d'un casque, suivant le cas), à cause du privilège de noblesse dont ils étaient en possession[1]. En 1656, le 14 juillet, Louis XIV, se trouvant à La Fère, rendit à son tour un édit portant ces mots : « Lequel privilège de chevalerie et de noblesse nous avons confirmé et confirmons auxdits prévosts des marchands et échevins voulant que ces présentes leur servent et valent, de toute confirmation, et qu'ils jouissent de l'effet d'icelles. » Le roi confirma encore ces attestations en 1659 et 1669, puis en novembre 1706. Ce dernier édit s'exprimait ainsi :

Voulant témoigner notre affection particulière pour la ville capitale de notre royaume et accorder aux prévosts des marchands et échevins d'icelle tous les avantages qui leur avaient été accordés par les lettres

[1] Arrêt du 30 mars 1624. — M. de Bellièvre, président.

patentes des rois nos prédécesseurs... et qui peuvent faire connoître à la postérité combien nous prenons de confiance en leur fidélité et en celle de tous les citoyens, bourgeois et habitants de notre dite ville, et au zèle qu'ils nous font journellement paroître pour notre service et le bien de notre Etat, nous avons résolu de les confirmer tout de nouveau dans la jouissance des dits privilèges de noblesse et d'attribuer à notre procureur, aux échevins, au greffier et au receveur de ladite ville des gages pour être acquis par ceux qui sont actuellement en place, dont la finance sera remboursée auxdits échevins par ceux qui leur succéderont. Et comme les conseillers et quartiniers de ladite ville sont ordinairement nommés échevins à l'exclusion de tous autres, qui est une voie sûre pour parvenir au degré de noblesse qui sera attaché à l'échevinage, qui rendra leurs offices très considérables, nous avons cru devoir confirmer l'usage qu'il y ait toujours un desdits conseillers ou quartiniers dans le nombre des échevins élus par chaque année et augmenter en même temps leurs gages à proportion afin que ces offices ne soient possédés que par des personnes qui aient les qualités requises pour soutenir un titre si honorable.

Louis... à ces causes et autres, nous mouvans, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par le présent édit perpétuel et irrévocable, confirmé et confirmons le prévost des marchands de notre bonne ville de Paris étant en charge et ceux qui lui succéderont à l'avenir dans les titre, dignité et qualité de chevalier avec droit de manteau, armes timbrées et autres privilèges appartenant au degré de chevalier, et les échevins et notre procureur, ensemble le greffier de l'Hôtel de Ville, étant présentement en charge et qui y entreront cy après, leurs enfans nés et à naître en légitime mariage et leur postérité dans les titres, honneurs, droits, privilèges et prérogatives de noblesse que nous leur avions accordés par notre édit du mois de juillet 1656, soit qu'eux ou leurs enfans soient résidents en la dite ville de Paris ou hors d'icelle en quelque lieu et endroit de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance que ce soit et sans qu'ils soient tenus de faire autre preuve de noblesse, au cas qu'elle leur fût contestée ou à leurs descendans, que de faire apparoir qu'eux ou leurs pères auront possédé un desdits offices de notre procureur, greffier ou receveur dudit Hôtel de Ville de Paris ou qu'ils auront passé par l'échevinage.

...En considération dudit rétablissement de noblesse, nous avons créé et créons vingt-deux mille trois cents livres de gages héréditaires, savoir cinq mille cinq cents livres au denier vingt, que nous avons attribué et attribuons aux échevins étant présentement en charge, à notre procureur de ladite ville, au greffier et au receveur d'icelle, et seize mille huit cents livres au denier dix-huit que nous avons attribué aux conseillers et quartiniers de ladite ville, le tout suivant les rôles de répartition qui en seront arrêtés en notre Conseil...

Mais voici qu'en août 1715, une catastrophe s'abattit sur la municipalité parisienne. Vers la fin du règne du grand roi, alors que celui-ci soutenait de terribles guerres contre l'Europe jalouse d'une France trop florissante, trop illustre et trop dominatrice, les finances du pays avaient fini par s'épuiser. Sur l'exemple du

souverain et de sa maison, nombre de seigneurs et patriotes dévoués avaient porté à la monnaie leur vaisselle d'or et d'argent. Mais ces ressources demeuraient insuffisantes. Or, la vénalité de nombreux offices était alors en usage. Le roi n'hésita pas à en créer de nouveaux, auxquels était attaché le privilège de noblesse et les fit vendre à beaux deniers.

Que la noblesse en général et les possesseurs de charges n'eussent point vu de bon œil ces nouvelles créations, on le comprendra de reste. Mais, en vérité, ni la majorité du peuple d'alors, ni les historiens qui suivirent ne devaient et ne doivent en faire grief au grand roi. L'impôt qu'il décrétait ainsi était une contribution tout à fait volontaire, portant uniquement sur la vanité et nul ne se trouvait contraint de la solder au trésor. On épargnait ainsi les petites bourses aux dépens des grosses. N'était-ce pas du meilleur socialisme et de la plus ingénieuse administration? Cet impôt rencontra d'ailleurs une telle faveur que la France devenait, jour à jour, plus abondante en fonctionnaires de tout ordre, encore que l'on fût loin des 800 000 grands ou petits administrateurs attablés autour du meilleur morceau de notre budget actuel.

Néanmoins, en approchant de sa dernière heure, Louis XIV aperçut les abus auxquels il s'était laissé entraîner et, par édit de 1715, il révoqua tous les privilèges de noblesse accordés depuis quelques années contre argent comptant. Malheureusement, il y eut, à cette occasion, quelques erreurs commises, et des droits, absolument réguliers, se trouvèrent méconnus. C'est ainsi que l'échevinage parisien, malgré ses titres inattaquables, fut compris dans ce décret prohibitif et passa, lui aussi, sous le niveau régulateur.

Inutile de dire s'il protesta avec énergie et, dès l'année suivante, en 1716, le régent, faisant droit à ces justes réclamations, rétablit les magistrats municipaux de la capitale en tous les droits dont ils venaient d'être frustrés. Mais, là encore, il y eut une légère erreur, ou du moins la phrase qui reconnaissait à l'échevinage parisien sa noblesse immémoriale fut mal construite. Elle semblait indiquer, en effet, non pas que le roi *reconnaissait*, et *confirmait* la noblesse échevinale, mais l'*accordait* pour la première fois.

Il en fut ainsi durant tout le règne de Louis XV et l'échevinage parisien se contenta de cette demi satisfaction; mais, peu de temps après l'avènement de Louis XVI, la cause fut évoquée de nouveau, soumise à l'autorité suprême et le roi, convaincu, donna pleinement raison à ses fidèles sujets de la municipalité pari-

sienne. C'était en juillet 1777. Voici la partie la plus importante de l'ordonnance royale :

Louis..., le prévost des marchands et échevins de notre bonne ville de Paris nous ayant représenté que, de tout temps, ils avaient joui de différents privilèges qui leur ont été concédés et confirmés par plusieurs rois nos prédécesseurs; que, notamment la noblesse dont ils jouissaient était d'une époque si reculée qu'on ne peut remonter à l'origine de sa concession et qu'elle a l'avantage de n'être connue que par des titres énonciatifs ou confirmatifs, en sorte qu'elle a toujours été l'apanage de leurs fonctions autant que la récompense de leurs travaux; qu'elle se trouve comprise au nombre des droits et privilèges dans lesquels ils furent maintenus ou rétablis par les lettres patentes de Charles VI du 26 janvier 1411; qu'ils ont été pareillement confirmés par l'édit du mois de mars donné par Henri IV en 1594 dans tous leurs privilèges; que Louis XIV a aussi donné plusieurs lois qui les confirment, et que le dernier édit sur cette matière est celui du 1er juillet 1716.

L'ordonnance reconnaît alors l'erreur commise au détriment de l'échevinage parisien et elle conclut ainsi :

« ...A ces causes..., nous avons par ces présentes, signées de notre main, maintenu et maintenons le prévost des marchands de notre bonne ville de Paris... comme aussi avons maintenu et maintenons, confirmé et confirmons les échevins, notre procureur, le greffier et le receveur de l'Hôtel de notre dite Ville[1] dans tous les privilèges et prérogatives qui leur ont été accordés par les rois nos prédécesseurs et dont ils jouissent de toute ancienneté, notamment dans le privilège de la noblesse au premier degré, soit eux ou leurs descendants, sans être obligés de faire d'autre preuve, au cas où elle fût contestée, que de faire apparoir qu'eux ou leurs pères ont été échevins, procureurs, greffiers, receveurs à condition qu'ils ne pourront, ni les uns, ni les autres, faire d'autre commerce que le commerce en gros. »

Les dignitaires de la municipalité parisienne rentraient ainsi définitivement dans leurs privilèges et ceux-ci ne leur furent plus contestés jusqu'à la Révolution.

Adrien Varloy.

[1] A condition, pour le procureur, le greffier et le receveur, qu'ils décédassent en charge et après avoir accompli vingt années de services.

L'AMÉRIQUE DE DEMAIN[1]

Quelques traits de Chicago. — Comment se crée une paroisse. — La nouvelle œuvre d'extension catholique. — Un type de grande université.

Avant de quitter Chicago, déjà vu il y a quatre ans, et l'une de mes villes préférées, fixons quelques souvenirs des deux agréables semaines que je viens d'y passer encore. Laissons, autour de nous, bourdonner le bruit confus des machines, des trains et des cars électriques. Montons au dernier étage de notre monastère Pauliste et, certains de n'être plus visités par les amis, qui croient déjà au départ, installons-nous en face du grand lac. Le balcon n'a rien d'élégant : les colonnes sont des cubes de fer au naturel; des planches mal jointes de bois blanc peint en vert servent de balustrade; les rocking-chairs unissent au maximum de solidité le minimum de grâce. Tout dénote la simplicité de religieux véritables. Mais si vous ne faites point la faute de regarder trop près ni trop bas, vous pouvez vous croire sur le pont d'un navire au milieu des flots. Les cheminées, les wagons, les murs gris, les cours laides, disparaissent de votre horizon, et, tant loin que vos yeux portent, ils ne découvrent plus que les eaux du lac Michigan, deux cent quatre fois plus étendues que celles du lac de Genève. Quelquefois, ses couleurs sont bleues; quelquefois, elles sont noires; il lui arrive de se couvrir d'or, au coucher du soleil, et d'argent, aux rayons de la lune. Son caprice, aujourd'hui, est d'être vert d'émeraude, et rien ne lui sied mieux. Il se montre en ce moment presque vide, et cela augmente sa ressemblance avec l'Océan; je n'y découvre que le lointain *water works*, d'où nous est envoyée l'eau pure, et un gros navire blanc qui se dirige vers Milwaukee. O le grand calme et la douce brise, parmi l'intense labeur de ces millions d'hommes et sous l'ardent soleil de la fin de juillet!

Je n'en disconviens pas, Chicago regorge d'affaires; Chicago

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 avril 1908.

vend, achète, fabrique, expédie; Chicago a des abattoirs et fait des conserves, où le romancier de *la Jungle* mêle, pour nous faire peur, des doigts d'ouvriers à de la viande de porc; Chicago a des usines, des comptoirs, des banques, et ses magasins sont de beaucoup les plus vastes du monde; on viderait le *Louvre* et le *Bon Marché* dans *Marshall Fields* sans en remplir les dix étages. Et Chicago a de la misère, des anarchistes, des sans travail, des rouleurs, des immigrants désemparés, des cultes extravagants. Il a des rues qui ne sont pas finies, des chaussées de terre friable, qui alternent entre poussière et boue; à certains jours et par certains vents, toutes les fumées se rabattent sur la ville et en teignent l'atmosphère d'un noir adhésif, si bien qu'on a pu appliquer ici le dicton inventé pour Pittsburgh : « La question n'est pas de se tenir propre, mais de s'accoutumer à être sale. » Oui, et tant que l'on voudra, Chicago est rempli de laideurs.

Mais Chicago est rempli de beautés, et ce sont elles qui se développent le plus, ce sont elles qui l'emportent, en définitive. A quatre ans de distance, le progrès est marqué. Un plus grand nombre de rues, même dans les pires quartiers, sont maintenant couvertes d'asphalte. Et que dire des quartiers luxueux? des boulevards aux six rangées de verdure et de fleurs, des résidences qui bordent les avenues et les routes, sans murailles jamais, offrant à tous les yeux leurs parcs, leurs gazons, leurs fleurs, chaque palais ou cottage avec son style propre, avenues du Bois de Boulogne dix fois, vingt fois répétées? Oublierai-je ces parcs si vastes, mais si bien dessinés, si parfaitement entretenus et qui, le dimanche, offrent aux travailleurs tous les avantages d'une campagne exquise? Quant aux oisifs, ou plutôt quant aux riches, car l'homme oisif n'existe pas ici, ils ont, le soir, au sortir des affaires, — et leurs femmes ont tout le jour, — des routes indéfinies à parcourir en automobile, dans les parcs eux-mêmes, ou sur les bords du grand lac, aussi longtemps, aussi loin qu'il peut leur convenir. Les chaussées couvertes de pétrole suppriment, pour eux et pour les passants, toute poussière. Les quatre villes où j'ai vu le plus d'automobiles sont Paris, Londres, Boston et Chicago.

Et la supériorité de cette dernière est que tous les amis y mettent leur machine à votre service : « Un coup de téléphone, vous l'aurez dans les cinq minutes. » Il est vrai qu'avec ce procédé-là, on ne peut plus refuser d'invitation sous prétexte que le temps manque. Avais-je assez fait de difficultés pour n'aller point prêcher le dimanche à l'église belge de Saint-Jean Berchmans? Mais allez donc discuter les objections par le téléphone, demandez

donc à réfléchir quand on vous dit qu'il reste juste le temps de lancer les invitations et annonces pour le surlendemain; excipez donc des surcharges de votre programme, quand on vous offre de vous faire prendre et ramener en automobile! Pendant que vous cherchez quelque nouvelle défaite, la communication est interrompue, et vous voilà invité malgré vous. Ce serait un thé, un dîner, qu'il en irait tout à fait de même. Une fois jeté dans le tourbillon américain comme un petit bleu dans le pneumatique, le plus simple est de se laisser faire, et, sauf concurrence d'engagement antérieur, de tout accepter. On en est, d'ordinaire, bien récompensé. Par exemple, j'ai fait en cette occasion deux découvertes intéressantes, celle d'un médecin à l'américaine et celle d'une paroisse en voie de formation.

C'est le docteur S., en effet, qui a été réquisitionné pour me mener à Saint-Jean Berchmans. Je ne prétends pas que tous les docteurs lui ressemblent, aux Etats-Unis, et j'en ai vu de très différents. Mais tel quel, je ne crois pas qu'il aurait pu se développer ailleurs. Né en Irlande, il vint jeune et sans ressources au Canada, où il fit un peu de *business*, comme tout le monde. Ne trouvant pas assez de satisfaction ni de chance dans cette voie, il se mit aux études et prit le grade de docteur en médecine. Il gagne aujourd'hui cinq mille francs par mois, et il n'a pas plus de quarante ans. Il réussit surtout les opérations, auxquelles il croit plus qu'à la médecine; les deux choses qu'il préfère au monde sont, à des points de vue divers, l'appendicite et l'automobile. Il possède une petite machine des plus souples et des plus dociles qu'il conduit lui-même, et sur laquelle il roule tout le temps qu'il ne passe pas auprès des malades. Il n'a jamais connu, pour son compte, souci, douleur ni fatigue, et il trouverait le monde sans défaut, s'il n'existait des règlements et des policemen contre la vitesse des automobiles. On parle de la vie réelle, de l'hygiène et de la morale, ou plutôt, car mon docteur est un homme pratique, du grand air et de la religion. Du grand air pour le corps, de la religion pour l'âme, voilà sa philosophie; trouvez donc mieux. Son idée est que la science, après avoir d'abord compliqué à l'excès nos vies, les ramènera au primitif; une simplicité voulue, le naturel savamment reconquis et habilement ménagé, voilà d'après le docteur S. la clé du bonheur et la solution de tous les problèmes. En tout cas, c'est parfait pour un médecin de Chicago, intelligent, instruit, sage, qui gagne ses douze mille dollars, n'a pas de famille, se porte bien et sait conduire lui-même son automobile.

Il laisse sa voiture dans la rue en face de l'église avec une confiance qui m'étonne. Il est vrai que le quartier, ce dimanche

matin, a l'air fort tranquille. On dirait un canton de nos vieilles provinces, sauf que tout y est neuf, et que l'inachevé y tient la place de l'antique : parfois, en Amérique, l'on croit aussi voir des ruines, mais ce sont des ruines montantes, des murs qui s'élèvent au lieu de s'écrouler. L'église elle-même, où je vais parler, n'est pas encore finie; la sacristie ressemble à une cabane de settler; le presbytère, l'école, sont des hangars de bois aménagés au moins mal possible. Mais le terrain est acheté et l'on a le temps devant soi. Est-ce que, du reste, le boulevard et les rues d'alentour ne sont pas de même en voie de construction? est-ce que les maisons n'y alternent pas avec les terrains vagues? est-ce que le chemin de fer n'y passe pas sans barrières, comme dans la campagne? L'histoire du quartier, s'il fallait l'écrire, se diviserait par périodes de mois et de semaines; ce qui remonte à deux ans paraît fabuleux. L'histoire, elle est dans l'avenir, et elle ne se fera pas attendre. Nous sommes à la fin de juillet 1907, exactement le 28 à dix heures du matin, et presque rien ne semble exister de cette paroisse, qu'un prêtre zélé et quelques centaines de catholiques inconnus les uns des autres; le 15 décembre de la même année, je suis tenté de donner l'heure, neuf et demie, l'église sera dédiée très solennellement par l'archevêque de Chicago; l'évêque de Covington chantera la grand-messe; l'évêque d'Ogdensburg prêchera l'après-midi aux vêpres, et celui d'Oklahoma le soir au salut. Je ne serais pas étonné que maintenant le fondateur, mon brave P. Julius de Vos, commence à trouver sa vie monotone et par trop facile dans cette paroisse toute faite. C'est le type du prêtre actif et zélé, du missionnaire des villes. Il connaissait déjà son monde individuellement, et après la messe il me mit en conversation avec nombre d'excellents Belges, heureux, disaient-ils, d'avoir entendu parler si bien la langue du pays. Ils ne savaient pas que l'orgueil est la tentation des prédicateurs, même les plus médiocres. Et quand je pense, en plus, qu'un journal français de Chicago vanta mon sermon comme tout ce qu'on peut imaginer « de plus canadien et de plus gaulois »! Canadien, peut-être; mais gaulois, eh bien, vraiment, non.

Si ces braves Belges de Chicago continuent d'aimer notre langue, leurs enfants, qui me sont présentés, la comprennent fort mal et déjà ne la parlent plus. Les pauvres parents s'en excusent avec confusion, et me disent que ce n'est pas leur faute. Je le sais de reste, et suis moins surpris qu'eux, ayant vu partout le même phénomène. Sauf les petits Canadiens, tous les enfants d'immigrés oublient la langue maternelle. A l'école et entre eux ils ne parlent qu'anglais. Le contraire leur semblerait un signe d'infériorité; ils

ne veulent pas avoir l'air d'étrangers : ils sont Américains. Où j'ai le mieux constaté peut-être le pouvoir assimilateur des Etats-Unis et la facilité avec laquelle on s'y détache des anciennes patries, c'est dans la rencontre que j'ai faite en chemin de fer au Nouveau Mexique, d'un jeune homme et d'une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, nés tous deux au Kansas, l'un d'une mère et l'autre d'un père émigrés de France : non seulement les deux voyageurs n'avaient aucune espèce de relation familiale chez nous, mais ils étaient incapables de dire un seul mot de notre langue, et ils ne savaient le nom ni de la ville ni de la province où étaient nés leurs parents. Tout au plus la jeune femme croyait-elle que ce devait être près de Paris, le seul nom sans doute qu'elle connût de la France.

Chicago me paraît être, après New-York, la ville qui reçoit le plus d'immigrants. Elle possède une foule de quartiers entièrement étrangers : allemand, bohémien, russe, polonais, belge, italien et combien d'autres encore! Les Juifs, comme presque partout, ont leur ville spéciale, où se lisent des enseignes en caractères hébraïques. Chaque nationalité se groupe à part en des villes différentes, dont la juxtaposition, autour du quartier des affaires et de la riche cité américaine, constitue Chicago l'incommensurable. L'armature du grand corps ne semble faite que des lignes de chemins de fer et de tramways qui relient ces sortes de faubourgs au centre; on dit « aller en ville », comme un habitant de Clamart ou de Suresnes parle d'aller à Paris, et la distance n'est pas moindre, mais plus rapidement franchie. La ville, du reste, gagne constamment sur les faubourgs et se les assimile; reformés plus loin, ils envahissent les campagnes. C'est ainsi que Chicago, érigée en cité l'an 1837 avec 4170 habitants, arrive maintenant à ses trois millions.

*
* *

C'est ce que me montre et m'explique le vicaire général Mgr Muldoon, évêque de Tamassus, dans la journée si instructive et intéressante qu'il a la bonté de me consacrer. L'automobile que prête et conduit un diocésain complaisant, nous fait parcourir d'incroyables distances. Je ne parle pas de la promenade qui, vers le soir, nous mène à près de huit lieues sur la route de Milvaukee, sans atteindre la limite des belles résidences. Mais l'après-midi, avant cette course reposante, nous étudions les quartiers populaires de l'ouest, le côté opposé au lac ; et toutes les nationalités défilent l'une après l'autre sous nos yeux. Chaque église, chaque établissement religieux, — et souvent nous nous y

arrêtons, — manifeste la vitalité ou la renaissance de la foi en des groupes d'origine et de langue différentes. « Comment faites-vous, demandai-je à l'évêque, pour développer ou pour maintenir l'unité dans un tel diocèse? — La fusion, répond-il, se fait d'elle-même et sans nulle contrainte, un peu plus lente chez quelques-uns, comme les Polonais et les Allemands, un peu plus rapide chez d'autres, mais partout sûre et inévitable. Nous donnons aux divers groupes des prêtres de leur nationalité, quand nous en avons, et tout au moins des prêtres qui comprennent leur langue. Nous ne leur imposons pas l'anglais ni les coutumes américaines : ils y viennent d'eux-mêmes, à la seconde génération, quand ce n'est pas dès la première. La différence serait plutôt entre le clergé formé dans nos séminaires et celui qui nous vient d'Europe, mais le premier sera bientôt le seul. Il n'y a ici qu'un catholicisme, comme il n'y a qu'une patrie. »

Je demande comment, avec quelles ressources, on érige les paroisses : quand je suis venu il y a quatre ans, elles étaient au nombre de 130 dans la ville; elles sont maintenant 165. Il y faut ajouter, hors de Chicago, 131 paroisses, 49 églises de missions, 6 stations, 61 chapelles.

— Est-ce le diocèse qui avance les fonds aux paroisses nouvelles? car je sais qu'il est riche.

— Riche? pas tellement, répond Mgr Muldoon : 44 millions de dollars peut-être; rien de plus, mais pas une seule dette. Nous devons cette petite fortune à la prévoyance des premiers évêques; les terrains achetés par eux ont beaucoup augmenté de valeur. Le diocèse, fondé en 1843 et archevêché depuis 1880, est administré de main de maître par Mgr Quigley, que vous auriez eu grand plaisir à voir, s'il ne se trouvait pour quelques semaines à la campagne. Nous ne voulons que de petites paroisses; il faut que le pasteur connaisse tout son monde individuellement. Bien que nous ayons, par grande exception, une paroisse de près de vingt mille âmes, pour des Polonais, qui tiennent à rester ensemble, notre idéal est de grouper les fidèles par quatre ou cinq cents familles. Avec ce principe et le perpétuel accroissement de la population, vous vous expliquez que nous ayons souvent à fonder des paroisses nouvelles.

— Quelles ressources donnez-vous au prêtre qui en est chargé?

— Des ressources? Aucune. Il faut que ce soit son œuvre à lui. Une fois nommé, il cherche sur sa circonscription un terrain convenable pour l'église, l'école et le presbytère; et il emprunte pour l'acheter.

— Il emprunte à qui?

— Aux banques. Il doit d'abord nous soumettre son choix d'emplacement. Si le choix convient, l'Archevêché l'approuve et se porte garant. N'empêche que c'est au prêtre de trouver l'argent et de tout acquitter. Il y arrive comme il peut, généralement assez vite; les gens sont heureux d'avoir leur paroisse et savent qu'il faut la payer. Vous verrez que votre ami de Vos s'en tirera très bien.

En tout ce que dit le jeune évêque on sent la confiance, la vie, en même temps que la sagesse, le zèle, un sens à la fois très pratique et très noble de tous les besoins présents du catholicisme. Pourvu que l'épiscopat des Etats-Unis continue de se recruter comme il l'a fait depuis longues années, l'Eglise y réussira autant ou plus que nulle part au monde.

Et Chicago sera, Chicago est déjà l'un des plus actifs foyers de vie catholique. Le diocèse, pour plus de moitié compris dans la ville, compte 452 prêtres séculiers et 191 réguliers; 293 paroisses, 115 églises ou chapelles de secours, 125 écoles paroissiales, 33 pensionnats ou collèges. Or ces statistiques, pourtant les dernières, ne sont plus, quand je les publie, à la hauteur des progrès réels. Les prêtres de Chicago que j'ai rencontrés, à Saint-Jarlath, à Saint-Malachie, à Saint-Jean Berchmans, chez Mgr Muldoon et chez mes Paulistes, à la *Catholic Church Extension Society* (dont nous parlerons en détail), joignent à beaucoup de zèle une vraie distinction. En général, du reste, et quoi que l'on dise ailleurs, la moyenne du clergé catholique, aux Etats-Unis, est plus « gentleman » et juste aussi instruite qu'en nos vieux pays. Si les prêtres de très grand savoir y sont encore peu nombreux, comme il est inévitable avec l'activité intense qu'exige la création perpétuelle de paroisses et de diocèses nouveaux, cependant il existe déjà des grands séminaires d'une valeur telle qu'on en trouverait peu de semblables dans la vieille Europe; ainsi, pour parler seulement de ceux que j'ai étudiés, les séminaires de Rochester, de New-York, de Saint-Paul, de Boston, de Baltimore. La plupart des diocèses, jusqu'ici, sont assez raisonnables pour envoyer leurs clercs dans quelque séminaire bien organisé, au lieu d'en vouloir à tout prix créer un chez eux malgré l'absence des ressources nécessaires. C'est dans une pensée semblable que Pie X a invité les petits diocèses d'Italie à sacrifier leurs embryons de séminaires, et qu'en France même nous avons vu assez récemment les diocèses de Sens et de Troyes réunir leurs jeunes clercs en une seule maison deux fois mieux équipée.

*
* *

Chicago a donné naissance, il y a deux ans et demi, à une œuvre de propagande religieuse que je demande à présenter avec quelque détail comme étant peut-être le plus remarquable effort collectif qu'ait encore tenté l'Eglise catholique des Etats-Unis, en tous cas, le plus propre à montrer et à développer ses ressources vitales. Je veux parler de la *Catholic Church Extension Society*, « Société d'extension de l'Eglise catholique ».

Il faut remonter aux tout premiers siècles du christianisme pour trouver l'exemple de progrès comparables à ceux qu'a faits l'Eglise américaine depuis cent vingt ans. Mais ces progrès, grâce à Dieu, ne lui suffisent plus. Elle ne s'attarde pas à examiner s'ils auraient pu être, dans le passé, plus rapides et plus grands encore. Elle se dit qu'à partir de maintenant ils peuvent et donc ils doivent l'être; elle cherche le moyen de les rendre tels, ou plutôt elle ne le cherche plus, elle l'a trouvé et elle le met en œuvre : c'est l'organisation d'une propagande collective, qui répande sur tout le territoire l'influence et les ressources des points privilégiés. Il ne lui convient plus qu'en face de diocèses immensément riches, d'autres végètent dans la misère, ni que dans un même diocèse, les campagnes restent délaissées, alors que les grandes villes nagent dans l'abondance[1]. Elle regrette d'avoir ici dépensé en ornements de luxe des ressources qui eussent mieux servi ailleurs à se procurer le nécessaire, et elle commence à regarder moins complaisamment les opulents calices, les précieux ostensoirs qui ont parfois coûté le prix d'une église ou d'un presbytère. Sans se désintéresser de l'évangélisation des peuples païens, elle comprend que la part qu'elle prendra aux missions étrangères dépend en première ligne de l'entretien et de l'expansion de la foi chez son propre peuple. Elle trouve enfin, — et nous ne sommes pas les premiers à le dire, — elle trouve moins urgent de souscrire pour l'embellissement des cathédrales en Irlande que d'édifier chez elle des temples modestes dans les districts ruraux où il est impossible d'entendre la messe le dimanche.

L'Eglise d'Amérique ne s'exposera point pour cela au reproche

[1] Une fructueuse tentative avait déjà été faite pour le catholicisme des campagnes, lorsque Mgr Ireland et Mgr Spalding avaient fondé leurs colonies irlandaises; et Mgr Glennon, archevêque de Saint-Louis, a su faciliter, par une œuvre intelligente, l'établissement de fermiers catholiques dans son immense province. Mais aucune entreprise de ce genre n'avait encore porté sur l'ensemble des Etats-Unis.

d'égoïsme. Est-ce que cet apostolat sur place ne profitera pas d'abord aux catholiques étrangers qui lui viennent chaque année par six et par sept cent mille, spirituellement encore plus misérables qu'ils ne le sont au matériel? Qu'on ait pour les accueillir, eux et leurs enfants, des écoles suffisantes, des églises assez rapprochées, des prêtres qui parlent leur langue, et qu'ainsi on les garde, qu'on en fasse même de meilleurs chrétiens : et dans vingt-cinq ans, plus de la moitié des Etats-Unis appartiendra au catholicisme.

Telles sont les idées, tels sont les devoirs et les espérances dont s'entretenaient, 2 archevêques, 2 évêques, 8 prêtres et 7 laïques, réunis à l'archevêché de Chicago, le 18 octobre 1905. Comme fruit de leurs délibérations, une société de propagande fut fondée sous la présidence des archevêques de Chicago et de Milwaukee, sous la direction effective d'un prêtre jeune, actif, débordant de zèle et d'intelligence pratique, le P. Francis C. Kelley, avec le concours désintéressé, mais très effectif de plusieurs hommes d'affaires dont le premier était M. Petry, un des noms le plus haut cotés sur les places de Détroit et de New-York. L'appel fut lancé, les souscriptions commencèrent à venir : 1048 dollars, en novembre; 1083, en décembre; 2218, en janvier; 2637, en février; puis 3000, 4000 et 5000 par mois. En mai 1907, époque où s'arrêtent les seuls comptes que nous ayons au complet sous les yeux, on en recueillit 5346. A cette date, c'est-à-dire à dix-neuf mois seulement de sa fondation, la Société avait reçu 73 916 dollars, et elle en avait près de 100 000 souscrits pour l'avenir. Le Pape l'avait solennellement bénie, l'épiscopat presque tout entier, un millier de prêtres et 12 000 laïcs lui avaient donné un concours réel. M. Ambrose Petry lui avait promis déjà et il a depuis fait construire une chapelle ambulante, sous forme de wagon Pulmann, qui porte maintenant les bienfaits de la parole de Dieu, de la messe, des sacrements, aux populations délaissées de la montagne et de la prairie dans l'Ouest, le Nord-Ouest et le Sud. Enfin dès le mois d'avril 1906, la Société avait commencé la publication d'un Bulletin trimestriel ou plutôt d'une revue *Extension*, qui, entre les mains de rédacteurs habiles, est devenue le plus efficace des instruments de propagande. Sous le titre : *Entre amis*- une causerie pleine d'entrain du président Kelley y expose chaque mois la vie de l'œuvre et tout ce qui peut accroître le nombre, exciter le zèle des adhérents.

On y raconte l'héroïsme, on y décrit la vie pittoresque des missionnaires pionniers des Montagnes-Rocheuses et des plaines du sud, de l'Alaska, du territoire Indien, du Nouveau-Mexique et

de l'Arizona. Rien n'y est négligé de ce qui peut émouvoir le lecteur sur la misère trop réelle des presbytères de campagne, sur le délabrement de certaines églises, sur les dangers que court la foi des colons privés de secours religieux, bref sur tout ce qui est à faire, sur tout ce qu'on devrait faire, et, par une noble émulation, sur ce que font dans le même ordre d'idées, les catholiques d'autres pays et les sectes protestantes d'Amérique.

L'*Extension* a rappelé les exemples et les leçons de notre œuvre française de saint François de Sales et de la société allemande de saint Boniface. Mais ce qu'elle tient à mettre en évidence, parce que sans doute elle connaît l'efficacité de cet argument, c'est le zèle des protestants pour la propagande de leur propre foi. Dès son premier numéro, le Bulletin cite les chiffres du docteur H. K. Carroll sur les progrès du christianisme aux Etats-Unis, en 1904 : sur un gain total de 582 878 fidèles pratiquants et de 2310 églises, les catholiques ont compté pour leur part 241 955 fidèles et 226 églises; les baptistes, 85 040 et 469; les méthodistes, 69 244 et 178; les épiscopaliens, 25 381 et 138; les congrégationalistes, 7555 et 79; les universalistes, 462 et 83; et ainsi les catholiques, qui gagnent à eux seuls presque la moitié des nouveaux chrétiens, ont à peine bâti la dixième partie des nouvelles églises. Le second numéro du Bulletin donne d'autres chiffres encore plus impressionnants : il estime à 300 millions de dollars (1 milliard et demi) ce qui a été versé depuis 1798 par les sociétés protestantes pour la « Mission intérieure ». De 1822 à 1905, ajoute-t-il, la Propagation de la foi distribuait 71 millions de dollars, et l'on peut admettre, suivant une estimation plutôt large, que l'ensemble des autres œuvres catholiques en donnait autant; cela ferait donc 142 millions de dollars pour toutes les missions catholiques réunies : or, dans le même intervalle de quatre-vingt-trois ans, les protestants en ont dépensé 232 millions pour leurs seules missions des Etats-Unis, soit 90 millions de plus que nous dans le monde entier. Aujourd'hui la moitié des paroisses méthodistes, baptistes, épiscopaliennes, congrégationalistes sont entretenues par les diverses sociétés de « Missions intérieures ».

Les zélés promoteurs de l'extension catholique se gardent bien de tirer de pareils faits des conclusions humiliantes ou des reproches. Ils expriment très haut leur reconnaissance pour les dizaines de millions qu'a donnés à leurs pères l'œuvre admirable de la Propagation de la foi; ils savent que leur Eglise ne compta pendant longtemps qu'un petit nombre de fidèles et qu'elle n'avait ni assez de clergé, ni assez de ressources pour suffire aux besoins même les plus urgents; ils comprennent bien que chaque évêque

se soit laissé, dans ces conditions, absorber par le soin de son propre diocèse, chaque prêtre par le souci de son église, de son presbytère et de son école, chaque laïque même par l'entretien des œuvres de sa paroisse. Mais le temps leur paraît, à bon droit, venu, où, dans beaucoup de villes, sinon presque toutes, les catholiques, n'ayant plus, comme jadis, à se préoccuper du strict nécessaire, doivent consacrer une part au moins de leur superflu à soutenir « la Mission intérieure », à envoyer et à faire vivre des missionnaires partout où besoin en est, à sonner autour de nouvelles églises le rappel des fidèles que l'isolement perd, à assurer le pain de la parole et celui de l'Eucharistie aux âmes qui tombent d'inanition; à évangéliser, en un mot, ces foules de païens dont le nombre va sans cesse croissant dans nos sociétés qui se disent chrétiennes.

Et ces vues si justes n'ont pas mis longtemps à faire leur chemin. Des nouvelles m'arrivent, au moment de publier ces lignes, qui ne permettent plus de mettre en doute le brillant et rapide succès de la nouvelle œuvre d'apostolat. Même par ce temps de crise financière, les souscriptions affluent. Les membres fondateurs, qui versent chacun 5000 dollars, 25 000 francs, sont au nombre de 10; les membres à vie, qui versent 1000 dollars, sont plus de 150, et beaucoup d'autres contributions personnelles ou de quêtes dépassent 100 dollars. Un « homme de l'Est » vient même de promettre 100 000 dollars, si l'on en trouve 900 000 autres; et il n'est pas impossible que le défi soit relevé. En deux semaines seulement du dernier mois de décembre, il est venu, par l'entremise de 300 prêtres, 10 000 petites souscriptions.

L'emploi des fonds ne subit, du reste, aucun retard. A chaque réunion du « corps des gouverneurs », dont l'archevêque de Chicago est le président et qui compte toujours quatre hommes d'affaires expérimentés, on vérifie les comptes, on examine les demandes, et *tout ce qui reste en caisse* est immédiatement attribué en secours sans souci du lendemain. Voilà, je pense, qui est évangélique. Et voici, d'autre part, qui est américain : sur chaque demande, on a pris soin de consulter l'évêque du lieu; l'argent voté pour une construction n'est jamais versé avant qu'elle soit totalement achevée; on n'aide les paroisses, même les plus pauvres, qu'à condition qu'elles s'aident tant soit peu elles-mêmes; enfin, le conseil ne peut attribuer en dons gratuits qu'une partie des fonds disponibles; la moitié, au moins, doit être avancée à titre de prêts et, par conséquent, faire retour à l'œuvre pour de nouveaux emplois. Je vois, par exemple, qu'au 12 septembre 1907, on avait voté en pur don 20 875 dollars, et à titre de

prêts 36 000 dollars. C'était déjà beaucoup pour une œuvre de moins de deux ans. Mais il faut tenir compte, en plus, des vingt mille intentions de messes qu'elle avait distribuées aux prêtres sans ressource; des 18 séminaristes qu'elle faisait élever comme futurs missionnaires; de la quantité d'ornements d'église et d'écrits de propagande qu'elle avait distribués déjà.

L'augmentation des ressources a multiplié encore, dans ces derniers mois, l'action salutaire de la jeune société. Bientôt notre Eglise n'aura plus rien à envier, pour ses missions intérieures, aux églises protestantes; et si déjà, privée d'un tel instrument de diffusion, elle s'est développée deux ou trois fois plus que les plus prospères d'entre elles, quels ne devront pas être maintenant ses progrès! Elle peut l'emporter, en un quart de siècle, sur toutes les autres confessions ensemble; elle peut faire des Etats-Unis, selon un rêve qui commence à n'être plus un rêve, la première nation catholique du monde. Parmi les motifs d'espoir que j'ai rencontrés dans le dernier voyage, aucun ne m'a semblé plus réconfortant que la venue au jour de la Société de l'Extension.

*
* *

Une ville qui donne naissance à des œuvres de cette envergure a droit de n'être plus simplement regardée comme un centre de production et de richesse matérielles. Et ce n'est point la seule manifestation puissante de la vie de l'esprit qui m'ait frappé à Chicago. Dans les salons d'amis déjà vus au premier voyage et qui ne le cèdent en bonne grâce ni, d'ailleurs, en causticité, à personne du vieux monde; dans les groupes de professeurs, d'avocats, de journalistes, que veulent bien inviter en même temps que moi le jeune directeur de la *Tribune*, M. Mc Cormick, l'avocat O'Keefe et le doyen qui remplace, à l'Université, le président en vacances; au *Board of Education*, où le très aimable M. Megan m'explique l'organisation de l'instruction publique et comment la cité ou l'initiative religieuse fournissent l'enseignement secondaire gratuit, dans 17 *High Schools*, à 14 000 adolescents des deux sexes entre quatorze et vingt et un ans[1]; partout j'ai eu l'occasion de fortifier en moi l'idée, au reste peu originale, qu'il est temps pour l'Europe de renoncer à se croire la seule partie du monde qui mérite vraiment le nom de civilisée. Nous avons notre passé glorieux, avec les monuments d'art qu'il a semés pour nous le long des siècles, avec l'affinement qu'il a goutte à goutte creusé

[1] L'enseignement élémentaire, qui est obligatoire jusqu'à quatorze ans, est donné dans 240 écoles. Il est gratuit, cela va sans dire, de même que dans les écoles du soir, qui sont ouvertes à tout le monde sans limite d'âge.

dans les âmes comme l'eau creuse la pierre du rocher, et je ne prétends point que les cités neuves d'Amérique ou d'Australie rivalisent de sitôt, ni peut-être jamais, en beauté profonde, avec Sienne, Florence, Paris ou Oxford. Mais ce n'est pas une raison non plus de mépriser les civilisations plus jeunes et de traiter de sauvage quiconque se permet de différer de nous. A ce compte, les Chinois pourraient nous toiser de belle manière, comme je crois que, du reste, ils ne s'en font pas faute.

Des circonstances favorables, une invitation pleine de bienveillance, des relations d'amitié avec des professeurs et des étudiants m'ayant permis d'observer de plus près qu'aucune autre la jeune et prospère Université de Chicago, je voudrais en parler avec insistance. L'effort très consciencieux qui s'accomplit en Amérique pour élever la nation au plus haut degré possible de culture morale et intellectuelle, ressortira peut-être mieux d'une seule description un peu détaillée que de plusieurs aperçus rapides. Nous avons parlé ailleurs de ce qui se fait pour l'éducation des classes laborieuses; nous allons surtout voir maintenant quel secours rencontre la jeunesse qui a le goût et le moyen de se livrer aux études supérieures.

L'Illinois possède plusieurs centres de haut enseignement et, entre autres, l'*Université* même d'*Illinois*, qui est entretenue par l'Etat. L'*Université de Chicago* est, comme la plupart de celles d'Amérique, absolument indépendante des pouvoirs officiels. Son nom fut d'abord celui d'une première entreprise qui échoua et qui disparut en 1886. M. John D. Rockefeller eut, bientôt après, l'idée de fonder sous le même titre une œuvre nouvelle et que son immense fortune allait lui permettre de rendre plus durable. Après avoir mûri le projet avec M. William R. Harper, l'un des professeurs et éducateurs les plus autorisés de toute l'Amérique, il s'assura le concours moral de la société baptiste d'enseignement et fit approuver par elle son projet à l'assemblée annuelle tenue à Boston en mai 1889. Il s'inscrivit immédiatement pour une première souscription de 600 000 dollars, à condition qu'on en trouvât 400 000 autres avant le 1er juin de l'année suivante. Rien de plus fréquent, aux Etats-Unis, que des appels de ce genre : « Trouvez 2 millions, j'en donne 3. » Et l'on est sûr de réussir. Nous recommandons le procédé aux Mécènes français.

En septembre 1890, la nouvelle université était *incorporée*, c'est-à-dire qu'elle recevait l'existence juridique, et M. Harper en était élu président. Elle n'était pas encore ouverte qu'un autre donataire, William B. Ogden, lui léguait 500 000 dollars; deux ans plus tard, miss Helen Curvey, de Chicago, lui offrait

une propriété qui en valait un million. M. Rockefeller lui donna bientôt un nouveau million qu'il a depuis fait suivre de beaucoup d'autres : on peut évaluer à 20 millions de dollars, ou 100 millions de francs le chiffre actuel de ses contributions. Une pareille munificence, jointe à l'initiative qu'il a prise dans le lancement, explique la mention qui est ajoutée au titre officiel d'*Université de Chicago* : « fondée par John D. Rockefeller ». Elle ne paraît pas se soucier outre mesure des reproches qu'on lui fait de cette origine ni du surnom d'*Oil University* « université du pétrole », qu'on lui attribue parfois. Sans compter que l'argent gagné à vendre du pétrole pourrait trouver un moins bon emploi que l'encouragement des hautes études, il n'est pas vrai que la jeune école ait le moins du monde aliéné son indépendance dans les mains du célèbre milliardaire, ni même qu'elle ne soit redevable qu'à lui de son existence. Les générosités venues d'autre part atteignent à peu près le chiffre appréciable de 40 millions de francs, et les principales d'entre elles ont valu à leurs auteurs le parrainage de halls, de chaires, de maintes fondations sur quoi ne plane en aucune manière le nom discuté ni la figure glabre du roi des pétroles.

Les seize ans d'existence que compte maintenant l'Université de Chicago lui donnent, pour l'Amérique, un air presque ancien et traditionnel. Au nombre de ses étudiants, à l'abondance et à l'excellente organisation de ses cours, à la valeur de ses instruments de travail, à l'ampleur et à la dignité de ses édifices, on hésite à la reconnaître, ce qu'elle est cependant, pour une improvisation, l'improvisation, il est vrai, d'un éducateur de premier mérite et de Mécènes, si je l'ose dire, inépuisables. Le tonneau des Danaïdes perdait tout ce qu'on y versait; certaines fortunes d'Amérique semblent garder tout ce qu'on en retire.

L'Université de Chicago a fait bon usage de ses 140 millions. Elle trouve presque à se suffire maintenant, dans ses ressources normales, et nous voyons que l'an passé son déficit n'a été que de 191 345 dollars, si bien que les largesses récentes et futures passeront, la plupart, en fondations neuves. Bien que l'équilibre budgétaire, en de pareilles conditions, ne soit pas ce qui émerveillera le plus un lecteur français, la question financière exerce, toutefois, sur le moral assez d'influence pour qu'il y ait lieu d'en dire quelques mots. Du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906 les recettes se sont chiffrées, en dollars, à 2 796 791 et les dépenses à 2 988 136. La richesse mobilière était de 4 400 117 dollars, en placements très sûrs et d'un revenu moyen de 4,17 0/0. La propriété foncière était de 3 889 918 dollars. La valeur des édifices

utilisés pour l'enseignement était estimée à 4 422 874 dollars. Le terrain possédé était de 66 acres, 12, et le coût, avec les diverses améliorations, en revenait à 2 761 803 dollars.

Ces deux derniers chiffres sont de nature, croyons-nous, à impressionner le lecteur. Un emplacement estimé 14 millions de francs, des édifices qui en coûtent près de 23, voilà qui ne donne pas l'idée de constructions banales. L'Université de Chicago est située, en effet, aux limites de la ville, juste entre deux parcs immenses, *Washington* et *Jackson*, sur les bords d'une avenue, *Midway Plaisance*, qui les rattache l'un à l'autre, et dont les pelouses, les arbres, constituent déjà par eux-mêmes une splendide promenade. C'est là qu'ont surgi, dans une irrégularité voulue et savante, les vingt et quelques édifices où s'organise et se distribue la vie intellectuelle, morale et matérielle du grand corps universitaire. Séparés par des bosquets et par des pelouses constamment fraîches, ils s'essayent à rappeler Oxford et Cambridge, et ils y réussiraient d'autant mieux, si l'antiquité ne leur faisait défaut, qu'ils sont tous construits dans le style anglais de la Renaissance. Grâce à la noblesse et à la gravité de cette architecture, la nouveauté n'en est pas criarde, et l'on hésite à regretter, malgré sa poésie, la grisaille, la noirceur plutôt, qu'impriment aux vieilles murailles les brumes rongeuses de l'Angleterre. Même dans leur jeunesse grave, il est tels édifices, comme le laboratoire de physique et celui de chimie ou comme Mandell Hall, qui rappellent sans trop d'inégalité les plus beaux halls oxoniens de Balliol ou de New College; et la tour Mitchell, aperçue de Hull Court, est une fort belle réplique de la tour de Magdalen.

Les cadres de l'enseignement, moins rigoureux que dans le vieux monde, permettent aux universités américaines de donner une instruction beaucoup plus variée que celle des nôtres. Pour nous en tenir à l'Université de Chicago, il n'est rien, peut-on dire, qu'on n'y puisse apprendre, sauf à devenir architecte, agriculteur ou ingénieur. Les arts et les lettres, les sciences, la théologie, le droit, l'éducation, le commerce et l'administration, y forment autant de facultés distinctes; et il en existe une spéciale sous le nom de *United Faculty of Junior Colleges*, pour s'occuper des étudiants de première et de seconde année. Comme plusieurs de ces noms ne répondent qu'imparfaitement à ce qu'ils évoquent d'ordinaire chez nous, et comme il serait trop long de les expliquer, les spécialistes qu'intéresserait à bon droit cette matière consulteront les rapports annuels du président, toujours très complets, et l'*Annual Register*, qui ne contient pas moins de 484 pages de documents précis. Disons seulement que les

facultés se divisent en soixante et un départements spéciaux d'instruction, où se trouvent enseignés tous les programmes de nos facultés françaises (lettres, sciences, droit, médecine, théologie même) et ceux de la plupart de nos grandes écoles. Je n'ai pas eu la patience de faire le compte des professeurs, mais il ne me paraît pas inférieur à cinq cents, et quelques-uns donnent plusieurs cours. Les instruments de travail ne manquent pas plus que les maîtres : la bibliothèque, en avril 1907, renfermait 447 166 volumes et recevait 1500 périodiques; la chimie, la physique, les sciences biologiques, ont chacune leur laboratoire, comme la géologie et les sciences orientales ont leur musée propre et comme l'astronomie a son observatoire.

On voit que toute l'organisation est tracée sur un plan grandiose et témoigne d'une absolue confiance dans l'avenir. L'augmentation rapide des effectifs scolaires justifie un tel sentiment. Dès la première année, 1892-1893, le nombre des élèves inscrits dans les *College and Graduate Classes*, c'est-à-dire dans les cours qui correspondent à notre enseignement secondaire et supérieur, fut de 698. Il passait, les années suivantes, à 920, 1347, 1815, 1880, 2307, 2959, pour dépasser 3000 en 1899-1900. En 1905-1906, il était de 5079, parmi lesquels 483 inscrits suivaient les cours du collège Universitaire, et 1737 n'étaient présents que dans le trimestre d'été; ce qui laissait un total de 2859 pour ceux que nous appellerions étudiants au sens français du mot.

A cet enseignement régulier et direct il faut ajouter celui qui vient du département de l'Extension. L'Extension universitaire consiste, on le sait, à faire rayonner l'enseignement supérieur au delà de l'Université au moyen de cours ambulants, de travaux par correspondance, de lectures dirigées et de prêts d'ouvrages. Ce système existe depuis longtemps en Angleterre, où il est né, et il est même entré dans la pratique de quelques Universités françaises, officielles ou libres. Il était trop démocratique pour ne pas se répandre promptement aux Etats-Unis, et nous l'avons vu pratiqué en grand par l'institution de Chautauqua. L'Université de Chicago s'en est occupée dès le début et n'a cessé de s'y dévouer. En 1906-1907, elle a fait circuler 6000 volumes, et donner à 51 772 auditeurs, en 147 centres différents, 191 cours de six leçons chacun. La ville même en a reçu pour sa part 37, le reste de l'Illinois 27, le Michigan 21; les 62 autres ont été répandus un peu sur tout le territoire; on en a compté 4 en Californie, et le lointain Etat de Washington en a lui-même entendu un. Le total des cours distribués depuis 1892 est de 2325, ce qui ne fait pas moins de 13 950 leçons.

*
* *

Il ne faut pas confondre avec l'*Extension* ce que nous avons indiqué sous le nom de trimestre d'été, et qui n'existe pas, croyons-nous, ailleurs. L'Université de Chicago n'admet pas de vacances prolongées. L'année scolaire, par une anomalie tout à fait spéciale, y est divisée en quatre trimestres de chacun douze semaines. Ceux d'automne et d'hiver sont suivis de huit jours de repos; il y a des vacances un peu plus longues après le trimestre d'été, mais aucune après celui du printemps. Chaque trimestre commence par des rentrées et se conclut par des examens comme s'il formait une année complète. La raison principale d'un pareil usage est qu'on a voulu rendre l'enseignement et les grades universitaires accessibles à plus de monde, tout en les maintenant à hauteur voulue. Le « terme » d'été, sans être fermé aux étudiants habituels, sert surtout aux personnes qui ne sont pas libres en d'autres saisons, et notamment aux maîtres de l'enseignement élémentaire. A trois mois, ou même à six semaines par an (car on a exprès pour eux dédoublé le trimestre), ces étudiants exceptionnels n'avanceront sans doute pas très vite, mais enfin ils recevront, s'ils y tiennent, le bénéfice de l'éducation supérieure. C'est une fois de plus, et comme dans les *high schools*, l'idée bien américaine d'égaliser les chances pour tous les capables.

Le trimestre d'été n'est donc pas ce qu'on appelle un *Summer meeting*, un enseignement spécial et vulgarisé comme en ont établi, par exemple, les universités d'Oxford et de Cambridge, de Caen, de Grenoble et même de Paris. Il fait partie intégrante de la vie universitaire complète, et les facultés de droit, de médecine, de théologie, de philosophie et des arts y fonctionnent comme dans le reste de l'année. A cause, toutefois, du grand nombre des instituteurs et institutrices, les branches relatives à l'éducation y sont plus favorisées.

D'autre part, l'université tient un peu compte de la saison en offrant à ses hôtes, pour les reposer, quelques concerts, quelques représentations de Shakespeare et des conférences libres, qui sont au nombre de quatre ou cinq par jour. C'est dans cette série que je fus invité à parler de la situation politique et religieuse de la France contemporaine. L'auditoire, fort mêlé, de gens du monde, de professeurs, d'étudiants, de clergymen, ne me parut pas différer beaucoup de ce qu'il est dans les cours publics des autres universités au milieu de l'année scolaire[1].

[1] Notons, en passant, que la plupart des Universités américaines s'abstiennent de donner, comme les nôtres, des cours publics et gratuits.

Le dimanche, on ne parle qu'une fois, et c'est pour faire un sermon.

J'eus l'honneur d'être, à mon tour, l'*university preacher;* et, comptant que mes lecteurs voudront bien sortir de leurs habituelles préoccupations pour apprécier, en elle-même seulement, une situation qui n'a point d'analogue chez nous, je raconterai avec candeur cette expérience, la plus émouvante de tout mon voyage :

Lorsque le professeur Henderson, qui est à la tête de l'enseignement et du service religieux, m'invita par lettre à prêcher le sermon d'université le dimanche 21 juillet, il ne manqua pas de me dire qu'il serait tenu absolument compte des exigences de notre Eglise, qu'au reste l'on avait déjà entendu dans les mêmes conditions un orateur catholique, l'illustre évêque de Péoria, et qu'enfin, considération décisive, la cérémonie avait lieu, non dans une église, mais dans la plus belle salle de concerts et de conférences. J'acceptai en demandant que tout se passât comme pour Mgr Spalding. Il fut convenu, en conséquence, que je n'entrerais qu'après la fin des prières et qu'il y aurait séparation marquée entre le service et mon sermon.

La Providence permit que ce fût mieux encore et que, sans blesser les convictions de nos frères séparés, il n'y eût rien que de catholique dans toute la cérémonie. La veille, en effet, j'étais à peine arrivé chez les Paulistes, que j'y recevais la visite de M. Henderson. Après les premières effusions de l'amitié, — car c'est un ami pour moi, et tous ceux qui le connaissent comprendront que je sois fier de le dire, — il me parla de la cérémonie. Je priai le supérieur, le P. O'Callaghan, de rester avec nous et de me donner son avis. Ancien élève d'Harvard et ayant eu lui-même à faire un sermon dans cette célèbre université, d'autre part, aussi remarquable par sa largeur de vues que par sa sûreté doctrinale et disciplinaire, il était plus apte que personne à juger sagement la situation.

— Reste-t-il entendu, demanda M. Henderson, que l'on ira vous prendre à la fin des prières et des chants? Ou voulez-vous faire vous-même les prières, choisir les psaumes et les hymnes, et conduire tout le service?

Cette dernière proposition me séduisit fort. Je l'avouai, mais en ajoutant qu'avec mon ignorance des coutumes et mon imparfaite connaissance de la langue, j'accomplirais trop mal les fonctions. « Si le P. Supérieur pouvait et voulait venir lui-même... » Henderson, sans hésitation, joignit sa demande à la mienne, et ce fut accepté. Le P. O'Callaghan, qui devait prêcher à la même

heure dans sa propre église, laisserait la parole à un missionnaire français du Japon, fort désireux de parler et de quêter pour ses œuvres. Tout était pour le mieux. Je laissai mes deux amis régler les détails ensemble.

Et le dimanche, à onze heures, précédés des choristes et des professeurs en tenue universitaire, *cape and gown*, nous traversions, le Père et moi, en soutane et en barrette, l'immense nef de *Mandel Hall*, où se pressait, sympathique et un peu curieuse, une foule de deux mille assistants, pour un tiers peut-être catholique, et pour les deux autres tiers protestante. Le cortège arrivé sur l'estrade, on chanta les hymnes et les psaumes qu'indiquait le supérieur des Paulistes. Il prononça ensuite quelques mots pour faire ressortir le caractère touchant de la réunion, et il lut, d'un ton pénétré, le XVIIe chapitre de saint Jean : « Que tous soient un, de même que toi, Père, tu es en moi, et moi en toi... Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un; moi en eux et toi en moi, afin qu'ils soient parfaits en unité, pour que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé. Père, ceux que tu m'as donnés, je veux que là où je suis, eux aussi soient avec moi... Je leur ai fait connaître ton nom, je le leur ferai connaître, afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux, et que je sois aussi en eux. »

Ces divines paroles, qui se commentaient d'elles-mêmes en une telle assemblée, firent passer dans tous les cœurs une sorte de courant qui les unissait comme par induction, et il devint manifeste qu'elles avaient produit, avec une efficacité de sacrement, ce qu'elles signifiaient. Le P. O'Callaghan ajouta, traduisant l'émotion commune : *O Lord, let us never hate one another in thine holy name.* « Seigneur, ne permettez pas que nous nous haïssions jamais en votre saint nom. » Puis il commença le *Notre Père*, que l'assemblée récita tout haut avec lui.

Le moment d'annoncer la parole de Dieu étant arrivé, on chanta, pour attirer les lumières du ciel, ce bel hymne de Newman : « Guidez-moi, lumière tout aimable, dans les ténèbres qui m'enserrent, guidez-moi en avant. »

Lead, kindly light, amid the encircling gloom,
Lead thou me on!

Et je me rappelais avoir entendu ce même chant à Londres, douze années plus tôt, dans l'abbaye de Westminster, perdu alors dans une multitude que mon âme de prêtre souffrait de ne pouvoir évangéliser; je me rappelais qu'après un discours solennel

et froid, voyant la foule se recueillir sous une formule de bénédiction, je prononçai tout bas moi-même les paroles sacrées en priant Dieu qu'il les fît opérantes. Et voilà que l'ancien rêve se réalisait, se réalisait agrandi; voilà que, dans une des plus grandes cités de ce nouveau monde, une assistance attentive, religieuse, attendait de moi les paroles d'amour et de vérité. Il me semble que, si j'eusse été assez maître du langage, ma voix aurait trouvé sans peine le chemin des cœurs et je les aurais tous embrasés des sentiments qui me brûlaient.

Obligé de m'en tenir au discours préparé, j'eus du moins la consolation de penser qu'il s'harmonisait à la circonstance et, à défaut d'autres qualités, ce fut avec conviction que le pauvre envoyé de Dieu s'acquitta de son message.

J'avais pris pour sujet *the common Creed of Christendom*, le *Credo* commun de la chrétienté, c'est-à-dire le symbole des apôtres gardé, dans les mêmes termes, par les catholiques et par les diverses branches du protestantisme. Après avoir nettement déclaré « que l'amitié attestée par cette réunion ne reposait pas sur un malentendu et qu'il ne s'agissait point de méconnaître nos différences trop réelles, notamment en ce qui touche la notion d'autorité religieuse », je rappelai qu'entre nous tous, chrétiens, il reste pourtant le respect des mêmes livres saints, une même morale, celle du Décalogue et de l'Evangile, mais surtout un même formulaire de foi, un *Credo* identique, *the common Creed of Christendom*. J'essayai de montrer le chemin glorieux qu'avait parcouru le symbole des apôtres tout le long des siècles pour descendre jusqu'à nous, depuis saint Irénée et Tertullien, depuis le temps des catacombes, depuis la conversion des empereurs romains et des peuples barbares. « On récite, ajoutai-je, on récite au Cap, à Melbourne, à New-York, le *Credo* des martyrs de Rome, d'Antioche et de Lyon. Et aujourd'hui un prêtre catholique romain vient des bords de la Seine à ceux du lac Michigan, de l'antique Lutèce à la jeune Chicago, glorifier le même symbole des apôtres devant des chrétiens, la plupart séparés de lui sur beaucoup de points, mais heureux de répéter avec lui ou plutôt avec l'élite de l'humanité : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, et en Jésus-« Christ, son fils unique, notre Seigneur. »

Plus longuement que ces gloires extérieures de notre commun *Credo*, j'essayai d'en retracer la beauté intérieure et d'exposer la synthèse magnifique des vérités qu'il nous affirme : vie intime de Dieu dans la Trinité, élévation absolue de l'humanité et de la création à cette vie suprême dans le Christ, Dieu incarné; communication qui est faite de cette même vie à chacun de nous par la

Rédemption et par les moyens de grâce qui nous appliquent les mérites du Christ; beauté enfin du plan providentiel qui nous lie dès maintenant entre nous et avec le Christ par la communion des saints, qui élèvera même la création matérielle jusqu'à Dieu par la résurrection de la chair, qui nous ménage la perfection de l'unité et du bonheur dans la jouissance prochaine de la vie éternelle...

Et je souhaitai que, mieux comprise, une telle bonté de Dieu augmentât notre amour pour lui et notre charité mutuelle; je priai « pour que grandît de jour en jour notre foi commune en cet admirable Symbole des Apôtres, qui demeure pour nous tous, malgré tant de séparations, le signe ineffaçable de la fraternité entre disciples du Christ, l'étoile qui guide nos pas vers la patrie commune et qui brille si haut dans le ciel qu'elle peut être aperçue de tous ». *Honneur à vous qui croyez*, dis-je en terminant; et à ces paroles de saint Pierre j'ajoutai : « Honneur aussi à ce que nous croyons, honneur à notre symbole fidèlement gardé, joyau le plus précieux de notre ancien patrimoine, touchant souvenir de l'union passée, gage et promesse des réunions futures. »

L'inspiration me vint, pour conclure, de proposer que nous récitions ensemble notre *Credo*, et ce fut fait d'une même voix, d'un même cœur, avec une gravité et une émotion que jamais je n'oublierai.

*
* *

Des exemples de tolérance comme celui que je viens de rapporter s'associent trop facilement, pour l'esprit français, avec l'idée de scepticisme ou tout au moins d'indifférence. La foi, d'une part, l'incrédulité, de l'autre, lui apparaissent d'ordinaire sous la forme combative; et on l'étonnerait beaucoup en lui disant que l'Université où le prêtre catholique a pu recevoir un pareil accueil *sans cacher aucun de ses principes*, est l'une des rares, aux Etats-Unis, qui se rattachent à une secte protestante bien déterminée. Il est très vrai que dans cette Université, comme dans la plupart des autres, nombre de maîtres et d'élèves ont perdu toute foi pratique; aussi se garde-t-elle d'exiger un *Credo* quelconque sous peine d'exclusion. Mais, sans compter qu'elle ne permettrait à personne de combattre ouvertement la religion comme telle, — en cela, du reste, semblable à toutes les écoles du pays, — elle favorise l'action des différentes Eglises qui veulent bien s'occuper de ses étudiants; et, pour son propre compte, d'une manière positive et officielle, elle distribue un enseignement religieux qui se rattache à la secte des baptistes. Lorsque M. Rockefeller souscrivit son premier don de cinq mil-

lions de francs, il stipula que le « séminaire théologique de l'Union baptiste », établi à Chicago depuis 1867, deviendrait l'Ecole théologique de la nouvelle Université, et qu'un million serait consacré à cette transformation. La Faculté de théologie, d'où relève cette école, comprend de plus un séminaire anglais, un séminaire suédois, un séminaire danois-norvégien, enfin le « collège de science religieuse et sociale ».

Avec les sciences auxiliaires de la théologie, comme les langues orientales, on enseigne naturellement, dans les séminaires, le dogme, la morale, l'exégèse, l'homilétique, la pastorale, l'histoire religieuse. Mais l'institution, dans ce groupe, qui paraîtra la plus éloignée de nos catégories, est bien celle du collège de science religieuse et sociale. Les étudiants auxquels il s'adresse, lisons-nous dans un document officiel, sont : 1° ceux qui se destinent au secrétariat des Associations de jeunes gens chrétiens [1] ou à des fonctions analogues; 2° ceux qui veulent exercer la médecine dans les pays de mission et qui devront, au reste, étudier cette science dans la Faculté spéciale; 3° ceux qui, se préparant au ministère paroissial, ont été empêchés par l'âge ou d'autres circonstances d'y consacrer le temps habituel dans les séminaires; 4° ceux qui se proposent de collaborer aux différentes œuvres de philanthropie, telles que le secrétariat des offices de bienfaisance, l'enseignement religieux ou profane dans les maisons pénitentiaires. Nous trouvons au programme, dans les deux premières années (avec quelques variantes, suivant qu'on se prépare ou non à exercer le ministère), l'étude de l'ancien et du nouveau Testament, l'économie politique, la science sociale, l'histoire, le grec, les langues vivantes, l'hygiène, la parole publique. Dans les cours supérieurs sont enseignées les mêmes matières, à des degrés plus avancés, et en outre la philosophie, la psychologie, la physiologie, la pédagogie, l'homilétique, l'histoire religieuse, la sociologie ecclésiastique. Le professeur et directeur de ce dernier département est M. Charles R. Henderson, à qui ses enquêtes en Europe et ses publications, notamment sur *l'Esprit social en Amérique*, ont valu une réputation universelle. Je ne m'exposerais pas à blesser sa modestie, en le nommant ainsi à part de ses collègues, s'il n'avait, en Allemagne, à Londres, à Paris, laissé nombre d'amitiés précieuses et fait connaître à quel degré d'élévation morale et intellectuelle peuvent parvenir ces Améri-

[1] En anglais Y. M. C. A. (Young men christian Association). Ce sont des cercles qui servent de centre moralisateur, religieux et social pour la jeunesse dans toutes les villes où se trouvent des protestants en assez grand nombre.

cains que nous nous représentons toujours comme des barbares fraîchement dégrossis[1].

M. Henderson porte le titre officiel de Chapelain, et c'est lui qui a charge des « religious agencies of the University ». Sous cette rubrique, il rend compte en un rapport annuel, des services du dimanche matin, des prédications qui y sont données par des orateurs venus de tous les Etats; de la Ligue chrétienne des jeunes filles, qui groupe 250 étudiantes; de l'Association chrétienne de jeunes gens, qui se réunit tous les jeudis soirs et a organisé une « classe de Bible » suivie par 125 auditeurs; de la « troupe des étudiants volontaires », qui s'intéressent aux Missions; d'une œuvre plus générale appelée l'Union chrétienne et qui travaille à promouvoir tout cet ensemble d'activités religieuses et philanthropiques. Il consacre la fin de son rapport à l'œuvre si intéressante du Settlement Universitaire, établi depuis quatorze ans au sud-ouest des Stock Yards et qui a tant fait soit pour l'éducation morale, soit pour le bien-être physique des adultes et des enfants dans le quartier le plus misérable de la ville. Il réside là 30 ou 40 000 ouvriers dont les trois cinquièmes récemment arrivés d'Europe sont au dernier degré de l'ignorance et tout ce qu'il y a de plus désorganisés. Comment ne pas admirer les jeunes hommes et, plus nombreuses encore, les jeunes femmes qui viennent s'établir temporairement ou même à poste fixe, parmi tous ces misérables pour s'occuper de leurs intérêts auprès des patrons, auprès de la cité, jusqu'auprès des législateurs et parfois même du président des Etats-Unis; pour essayer aussi de les moraliser, eux, leurs compagnes, leurs enfants; pour recueillir les filles malheureuses, les orphelins, l'intéressante clientèle des « tribunaux juvéniles »? J'apprends que le 11 janvier de cette année 1908, la dévouée présidente du Settlement, miss Mary E. Mc Dowell, a reçu la visite d'environ 600 étudiants ou étudiantes de l'Université, auxquels elle a fait donner une fête par ses petits protégés, mais auxquels surtout elle a montré le bien qui se fait déjà et expliqué le bien qui reste à faire pour l'éducation, pour la civilisation de ce peuple qui est venu chercher et qui doit donc trouver aux Etats-Unis une vie supérieure à celle où il croupissait dans les vieilles contrées. « On ne saurait se faire une trop grande idée, écrit avec raison M. Henderson dans son rapport de 1906, de ce que nos milliers de jeunes gens et de jeunes filles peuvent gagner en développement religieux et social par le fait de prendre part aux œuvres

[1] Voy. (*Correspondant* du 25 juin 1905) les lignes consacrées à M. Henderson dans « les Œuvres et les hommes ».

de zèle et de bienfaisance; rien ne leur fait tant de bien, pas même d'étudier l'histoire ou la théorie de la religion et du progrès social. »

Pareil langage montre assez clairement que l'Université de Chicago ne s'estime pas quitte envers ses élèves quand elle leur a assuré les moyens de s'instruire. Aucune partie de leur formation ne la laisse indifférente. Tout en prêchant elle-même, sans jamais l'imposer, la foi qu'elle juge la meilleure, elle tient à laisser les autres Eglises expliquer librement devant tous en des conférences publiques ou s'occuper à part de leurs propres fidèles. Mon propre sermon démontre assez le premier point. En ce qui touche le second, j'ai entendu les représentants de l'Université m'affirmer plusieurs fois et m'autoriser à redire qu'ils seraient très heureux de voir l'Archevêque déléguer un de ses prêtres pour s'occuper officiellement des jeunes catholiques; et il y a lieu de penser que ce projet se réalisera comme je l'ai vu réalisé à Harvard et à l'Université de Californie, comme il l'est à Cornell, dans le diocèse de Rochester. Mais il est assez clair, par tout ce qui précède, que l'Université ne se désintéresse pas de la vie religieuse de ses étudiants. Tâchons, à présent, de faire voir comment elle s'ingénie, suivant l'expression anglaise, à « rencontrer tous leurs autres besoins », à leur offrir les moyens de se développer en tous les sens.

Qu'elle leur procure avec somptuosité, dans sa propre enceinte, gymnases et emplacements de toutes sortes pour leurs jeux et exercices physiques, je n'y insisterai pas; ce n'est point, en Amérique, une note originale. Mais ce qui m'a paru tout à fait caractéristique, c'est son effort pour assurer à ses pupilles une vie assez collective pour qu'ils échappent aux périls de l'isolement, et toutefois assez personnelle, pour qu'ils se sentent constamment responsables d'eux-mêmes. A ces deux nécessités d'apparence contradictoire, on a essayé de répondre du même coup en suscitant ou organisant, sous le nom général de maisons universitaires, *University Houses*, une quantité de groupes autonomes. C'est ici, comme partout en Amérique et en pays particulariste, la tendance constante aux petits organismes pleins de vie, même s'ils doivent être compliqués, avec une belle indifférence pour l'ordre grandiose et uniforme des embrigadements qui ne produisent rien.

Pour mettre un peu de clarté dans cet ensemble inextricable, divisons les étudiants en trois groupes : ceux qui résident en ville, ceux qui habitent les *dormitories*, ceux qui vivent en « fraternités ».

Les premiers ne sont pas, comme on pourrait le croire, aban-

donnés à eux-mêmes. A l'intérieur de l'Université, différents clubs leur sont ouverts, où ils peuvent travailler soit à part, soit en commun, s'exercer à la parole, jouer, faire de la musique, prendre leurs repas. Deux restaurants à la carte sont accessibles à ceux qui les préfèrent, un pour les étudiants, l'autre pour les étudiantes. On a même pris des arrangements pour ceux qui apportent leurs provisions. Les jeunes gens trouvent en ville des chambres à partir de 1 dollar 25 cents par semaine (6 fr. 25) et des pensions à partir de 4 dollars 50 cents (22 fr. 50).

Les *dormitories*, qu'il ne faut pas traduire par dortoirs, sont au nombre de neuf, 4 pour les étudiantes et 5 pour les étudiants. Ce sont des sortes de maisons de familles avec un salon commun et avec des chambres particulières dont le prix varie de 20 à 74 dollars par trimestre. Le directeur, — ou chez les femmes, la directrice, — est nommé par l'Université; mais les pensionnaires se recrutent par cooptation. Les jeunes gens n'y prennent point leurs repas; ils vont au restaurant universitaire. Mais les *dormitories* de jeunes filles comportent une pension qui revient à 42 dollars par trimestre. Je fus invité à *Beecher House* par la directrice, miss Elizabeth Wallace, une aimable et savante élève, en philologie romane, de mon illustre collègue, l'abbé Rousselot. Les étudiantes étaient au nombre d'une trentaine. Hôtesses et demeure, repas et entretiens, tout respirait la distinction, la simplicité, une cordialité sans apprêts et exempte de soucis.

Le caractère familial est, de toute façon, plus développé dans le *dormitory* de jeunes filles. Les garçons, eux, fréquentent davantage leurs clubs, ou, s'il arrive qu'ils tiennent à un groupement plus intime, ils trouvent à satisfaire ce besoin d'une façon plus intéressante dans ce qu'on appelle les *fraternités*.

*
* *

Les « fraternités de lettres grecques » forment, sans aucun doute, l'une des institutions les plus caractéristiques de la vie universitaire aux Etats-Unis. On appelle ainsi des associations, secrètes à l'origine, — et quelques-unes le restent encore plus ou moins, — qui réunissent en groupements autonomes et assez peu nombreux des étudiants désireux de se soutenir dans la vie matérielle, mais surtout de s'entraîner à la poursuite d'un idéal. Chaque fraternité porte le nom d'une ou plusieurs lettres de l'alphabet grec; elle ne fusionne jamais avec celles d'un autre nom, mais elle se subdivise elle-même en autant de « chapitres » qu'il y a d'établissements d'instruction où elle est établie. Les divers chapitres sont unis entre eux par toutes sortes de liens :

assemblées régulières, bulletins périodiques, assistance mutuelle. Les rapports entre les membres se prolongent au delà de la période universitaire, et c'est pour la vie entière que l'on appartient à telle ou telle fraternité, comme à une sorte de franc-maçonnerie d'ailleurs irréprochable. Si l'on demande pourquoi les fraternités des différentes lettres ne se fondent pas entre elles, c'est pour cette raison très simple et toujours la même qu'au delà d'un certain chiffre d'adhérents les associations perdraient nécessairement leur caractère intime; or, quand il s'agit, comme c'est ici le cas, d'un but moral à atteindre, plus les groupements sont nombreux, moins ils restent efficaces. Et, par exemple, à Chicago, où 16 fraternités se partagent 276 membres, elles forment comme autant de foyers d'action et de progrès dont les rapports officiels de la Faculté se plaisent à reconnaître l'heureuse influence sur toute la vie universitaire. Bien qu'elles gardent leur indépendance, un ou plusieurs professeurs servent à chacune d'intermédiaire auprès de l'administration. Celle-ci même ne demanderait pas mieux que de les voir s'établir sur son terrain et dans des maisons à elle. Faute de place, elles s'installent au dehors, mais aussi près que possible, en des villas particulières, où chacun des membres contribue pour sa quote-part aux dépenses de loyer, d'entretien et de pension. Quelquefois la villa appartient au chapitre lui-même. On n'est admis dans la petite république qu'avec le consentement de tous ses citoyens; et ceux qui la gouvernent, dans la mesure où elle est gouvernée, sont nommés par leurs camarades.

J'eus le plaisir d'être invité par le groupe Delta Upsilon, grâce à mon jeune ami Harwey B. Fuller, l'un de ses adhérents, type accompli de « l'étudiant de Chicago ». C'était à mon retour du Pacifique, vers la fin de septembre, très peu de jours, par conséquent, après la rentrée. La jolie maison qu'habite la fraternité, sur Woodlawn Avenue, était déjà au complet avec une vingtaine de membres. C'était la sympathie des caractères, le même souci de développement moral, qui les avait réunis, sans qu'il fût tenu le moindre compte des différences de fortune, d'origine ou de politique. Ils m'avouèrent cependant qu'en fait leurs rangs ne s'ouvraient pas aux Juifs, aux Japonais ni aux nègres; c'était, du reste, ajoutaient-ils, une question qu'ils n'avaient jamais examinée de façon explicite, et nul principe, le cas échéant, ne s'opposerait de façon absolue à de telles admissions. Si la maison n'avait pas de nègre, elle avait une négresse, une bonne vieille négresse qui nous servit à table d'un air maternel, étalant dans un bon sourire ses énormes dents blan-

ches, et pittoresque au suprême degré avec sa jupe noire, son caraco blanc tacheté de pois bleus, son mouchoir rouge autour de la tête. Je n'ai pas noté le menu, très simple, mais je me rappelle que tout le monde but de l'eau et qu'à la fin seulement, la négresse nous offrit le choix entre une tasse de café et un verre de lait. Après déjeuner, nous passâmes au salon, où l'on exécuta des chants assez gais. Je réclamai l'hymne universitaire. Tous se levèrent et l'entonnèrent gravement.

Delta Upsilon est, avec Delta Kappa Epsilon, la fraternité la plus répandue dans l'Est; dans l'Ouest, c'est Bêta Pi Phi. On compte, au total, pour 20 fraternités, 989 « chapitres » en activité, dont 351 dans l'Est, 319 dans l'Ouest et 304 dans le Sud. Mais je crains qu'une telle statistique dise peu de chose au lecteur, et je me borne à ajouter que notre Delta Upsilon est la fraternité qui, depuis vingt-cinq ans, a gagné le plus de chapitres; elle en possède dans presque toutes les universités d'Amérique ainsi qu'à Montréal et à Toronto. Elle a des clubs et des associations dans la plupart des villes importantes. Elle publie, sous la direction de son conseil exécutif, une revue trimestrielle de plus de cent pages, un annuaire statistique, un catalogue décennal, un cahier de chants particuliers, le compte-rendu de ses assemblées annuelles. A ces assemblées, qui réunissent vétérans et nouvelles recrues, l'on remarque parfois des personnages d'importance, tels, par exemple, que M. David S. Jordan, président de l'université Stanford, ou M. Charles E. Hughes, gouverneur de l'Etat de New-York, l'un des plus sérieux candidats à la succession de Roosevelt. Ces hommes éminents ne ménagent pas les exhortations à leurs jeunes confrères, et il semble bien que ceux-ci soient disposés à en tenir compte. Le Bulletin de Delta Upsilon pour septembre 1907 publie en première page quelques lignes énergiques où M. Jordan déclare que les fraternités ne peuvent faire de bien que si elles sont composées de travailleurs et de caractères forts; c'est à elles, dit-il, qu'il appartient de promouvoir au collège la vraie démocratie, celle qui consiste à n'estimer les gens que suivant leurs œuvres et à laisser de côté, — pauvres ou riches, il n'importe, — les médiocres et les lâches. Le petit manuel de la fraternité cite en épigraphe ces paroles prononcées au banquet de New-York, le 9 mars 1907, par le gouverneur Hughes : « Heureux le jeune homme que ses relations de famille ou de collège attachent à un noble idéal et que ses anciennes amitiés pousseront à se montrer digne des dons qu'il a reçus. C'est une grâce qui n'a été refusée à aucun membre de Delta

Upsilon. Que rien donc ne puisse nous faire perdre l'esprit de la fraternité, que rien ne détruise en nous les liens de Delta Upsilon. »

*
* *

Avec tant d'éléments de vie personnelle et d'initiative, les étudiants de Chicago ne peuvent manquer d'avoir leur presse à eux. Ils publient en effet, sous leur propre contrôle, un journal quotidien, le *Daily Maroon*, dont les quatre pages, alertes et bien vivantes, mélangent agréablement les informations scolaires aux traits humoristiques, les annonces et comptes-rendus de cours aux nouvelles de sports, les gaies suggestions de voyages pour vacances aux descriptions sérieuses d'un settlement ou de quelque autre œuvre sociale. Est-il besoin de dire que, dans tous les numéros que nous avons consultés, il n'y avait pas une idée, pas une suggestion, dont la plus stricte morale eût lieu de s'offusquer? Mes amis de Chicago s'étonneront même (et c'est leur honneur) de nous voir relever un fait si naturel; je crains que leur surprise cesse après une visite d'Europe. Durant le trimestre d'été, le *Daily Maroon* quotidien fait place à une revue hebdomadaire, *the University Chicago Weehly*, qui remplit exactement le même office et est aussi rédigée par les étudiants.

Journal et Revue sortent des presses de l'Université. Cette imprimerie ne laisse pas que d'être fort importante; elle ne fait guère de travaux pour moins de 1 million et demi de francs chaque année, et ses dépenses vont encore au delà de ce chiffre. Mais avec tout ce que l'Université compte de rapports, de catalogues, de bulletins et de programmes variés, elle trouve sûrement avantage à faire elle-même ses impressions. Rien ne manque à l'outillage, ni les caractères grecs, syriaques, arabes, hébreux, éthiopiens, ni les signes spéciaux des mathématiques ou de l'astronomie. A la date du 30 juin 1906, elle avait publié déjà, en dehors de 13 périodiques savants, 375 volumes écrits par les professeurs, ce qui, rapproché de tout ce que nous venons de voir, et pour une institution vieille seulement de quinze années, ne donne certes pas l'idée de l'engourdissement.

L'argent ne fait pas plus la science qu'il ne fait le bonheur; mais, s'il est vrai qu'il puisse, comme généralement on l'avoue, contribuer au bonheur, il contribue à la science davantage encore, quand il se met à son service, comme c'est ici le cas, généreusement et loyalement, sans lésinerie et sans exigences.

Félix Klein.

La suite prochainement.

HISTOIRE D'UN QUI NE VOIT PAS

Je ne sais pas si vous avez déjà voyagé — non pas voyagé en première, avec toutes vos aises, avec de l'argent tant et tant, que vous ne savez même pas si dix et dix font vingt, et cinquante et cinquante cent. Vous vous plaignez du menu et du lit; mais, au fond, vous ne dormez pas mal et vous digérez bien. Non; si vous n'avez pas voyagé, comme Rip et moi, en troisième, si vous ne connaissez ni les sourires méprisants des garçons, ni la viande froide qu'on mange dans le train, vers l'heure du dîner, « parce que c'est plus commode », ni le serrement de cœur avec lequel on se sépare d'un billet de cinq lires, comme d'un vieil ami qu'on ne reverra jamais, jamais plus, — vous ne comprendrez pas, vous ne pouvez pas comprendre le sentiment qui nous possédait, Rip et moi, quand nous arrivâmes à Florence.

— Nous ne couchons pas à l'hôtel cette nuit, dit Rip avec force en sautant sur le quai. Assez de chambres à cinq étages! Nous cherchons une pension, tout de suite. Nous la trouvons, tout de suite. Nous nous fixons.

— Veux-tu me laisser la paix, animal!

Ce n'était plus à moi que la dernière partie de son discours s'adressait, c'était à un commissionnaire obséquieux, qui avait décidé dans son âme qu'il porterait la valise, bon gré mal gré. Rip tirait, le commissionnaire tirait aussi. Rip reculait, le commissionnaire avançait. Mais il ne connaissait pas Rip; car Rip lui lança tout à coup un si terrible regard, qu'il partit épouvanté.

— Et de cinq! dit Rip.

Il avait juré aux commissionnaires une haine profonde. Depuis Gênes, c'était sa cinquième victoire, et il en était fier dans son cœur.

Oui, mais trouver une pension dans un pays dont on ignore la langue, et dans une ville qu'on ne connaît pas, c'est plus difficile qu'on ne saurait croire. Nous tenons conseil.

— Il y aurait bien l'adresse que le monsieur nous a donnée dans le train, dit Rip.

— Oui, mon cher; mais tu sais le prix : huit francs par jour.

— C'est vrai, dit Rip; c'est bon pour Crésus, pas pour nous. Nous la rayons de nos papiers.

— Si nous regardions dans le guide?

— Inutile, répond Rip avec autorité. Voulons-nous apprendre l'italien, oui ou non? C'est une pension italienne qu'il nous faut; et non pas une pension cosmopolite.

Voilà qui est embarrassant. Rip arrache les poils de gauche de sa moustache; c'est qu'il est vexé. Je le connais; quand il est joyeux, ce sont les poils de droite qu'il arrache.

— Prenons une résolution, dis-je. La première pension que nous rencontrons, nous entrons. Regarde à droite, je regarde à gauche.

— C'est moi qui trouverai, dit Rip.

— Pas du tout! c'est moi!

— Parions!

— Tenu.

Au fond, je pense bien que Rip gagnera; quand nous parions, c'est toujours lui qui gagne. Il est indéniable que, dans les circonstances ordinaires de la vie, il l'emporte sur moi. Mais je le lui pardonne. Pauvre Rip! Refusé à l'agrégation!

« Veux-tu reprendre mon commerce? lui dit son père. Veux-tu être papetier, comme moi-même et tous tes aïeux? Tu seras tranquille et tu gagneras gros. » Mais Rip ne veut pas; c'est une agrégation qu'il veut. Il se prépare à l'agrégation des lettres; ou plutôt, il ne s'y prépare pas; il fait des vers pour son Henriette. Il est refusé, naturellement, pendant que je suis reçu premier à l'agrégation d'histoire. Je demande une mission en Italie, je l'obtiens.

— Veux-tu reprendre mon commerce? lui demande encore son père.

— Non, répond encore Rip. C'est une agrégation que je veux, je l'aurai. Si je ne suis pas reçu à celle des lettres, je puis avoir celle d'italien.

Et nous voilà. Pauvre Rip!

— J'ai trouvé! s'écrie Rip. Regarde l'écriteau : *Pensione Leoni*. Comme c'est italien!

Il a gagné; c'était fatal. Reste à entrer, maintenant; nous hésitons devant la porte. A Pise, nous nous sommes introduits dans un magasin, pour acheter des gants. Il n'y avait plus de gants; mais nous sommes sortis avec trois cravates, trois cravates vertes, que nous ne mettrons jamais, mais que nous n'avons pas osé refuser.

— Gare aux cravates! dit Rip.

— Tant pis! dis-je avec le frisson des gens qui tirent la sonnette du dentiste. Entrons! C'est moi qui parlerai, puisque tu ne sais pas l'italien.

Le fait est qu'il n'en sait pas un mot. Pauvre Rip! Comme il s'illusionne! Lui, fait pour la science! Lui, fait pour le travail! Il vient préparer l'agrégation sans savoir un mot d'italien, sous prétexte que la langue s'apprend vite dans le pays même. Moi, j'en ai fait un peu pendant les vacances, tous les jours deux heures, par méthode.

Nous sonnons : la porte s'ouvre.

Quand je dis qu'elle s'ouvrit, j'exagère; elle s'entr'ouvrit, elle s'entre-bâilla. Passa d'abord un nez, puis plus rien; on eût dit que ce nez se promenait là tout seul, pour son plaisir; et on avait des envies de le tirer, pour voir la suite. La suite, ce fut un menton, qui apparut sous le nez; et c'était un beau spectacle, que ce nez et ce menton se promenant de compagnie. Puis vint tout le visage, puis un bras, puis une femme tout entière : mais même alors, c'était toujours le nez et le menton qu'on voyait seuls, tant ils étaient amples et majestueux! Je rassemblai tout mon courage et toute ma science, pour expliquer... Mais le nez me regarda d'un air de méfiance inexprimable, et sans me laisser finir, partit pour chercher du renfort.

Attente. Un bruit bizarre — on dirait de la vaisselle cassée? — et le renfort apparaît sous les espèces d'une signora respectable, à qui je souhaiterais moins de barbe au menton peut-être, si j'avais à exprimer mon goût particulier, mais qui n'en a pas moins fort bon air. Elle nous fait signe de suivre; nous suivons. Je sens que le moment est grave; il faut de la diplomatie, pour nous ménager une retraite habile, dans le cas où la pension ne nous conviendrait pas; il faut du tact, pour ne pas froisser les légitimes susceptibilités de la signora respectable, en traitant avec brutalité les questions d'argent; il faut des connaissances linguistiques, pour montrer à cette Italienne que les Français possèdent, quoi qu'on en dise, les langues étrangères. Je ne suis pas trop mécontent de mon petit discours; la signora m'écoute avec intérêt et sourit.

J'aime beaucoup Rip. Ce surnom, c'est moi qui le lui ai donné, au lieu de Jules Lefort. Et lui, au lieu de Paul Darmentières, m'appelle Rap. Nous nous connaissons depuis notre enfance; je suis orphelin, et je crois bien que je ne pourrais pas vivre sans lui. Mais quand la signora me répond, dans le français le plus pur : « Monsieur, je ne connais pas votre langue; mais si vous parlez le français, nous pourrons peut-être nous entendre » — et

quand Rip me regarde d'un certain air ironique que je lui connais — je me sens pris d'une haine féroce, et j'ai des envies de le battre. Le voilà qui parle, qui s'informe, qui discute; à son aise! Pour ma part, je ne resterai pas dans cette pension; je n'y resterai pas. J'espère que le prix est beaucoup, beaucoup trop élevé pour notre bourse.

— Puisque vous êtes deux, dit la signora respectable, je vous ferai une réduction, et je vous accepterai à quatre francs par jour.

C'est tentant, mais ça m'est égal, je ne resterai pas. J'espère que la pension est toute remplie de Français, d'Allemands et de Roumains : non, il n'y a que des Italiens; bien plus! il n'y a que de purs Florentins. J'espère que le public n'est pas celui qui nous convient : non; la signora Leoni se vante d'abriter sous son aile un artiste, un employé, de vieilles dames infiniment distinguées... Je me sens pris; je ne vois plus mon salut qu'en des événements invraisemblables; je souhaite que des carabiniers se présentent tout à coup pour arrêter la signora respectable, ou que le plancher s'ouvre sous nos pieds.

Ce n'est pas le plancher qui s'ouvre, c'est la porte; ce ne sont pas les carabiniers qui entrent, c'est une jeune fille.

— Annina, voici des messieurs français qui seront peut-être nos pensionnaires. Messieurs, ma fille Annina.

Je sens plus vivement que jamais combien il est difficile de saluer, quand on tient à la fois un chapeau, un parapluie, un guide, et un appareil photographique. La signorina Annina est bien jolie, et n'a pas la moindre trace de barbe au menton; je resterai peut-être tout de même.

En bonne justice, ma colère devrait s'accroître : chose étrange, elle s'apaise. C'est la lassitude du voyage; c'est le désir d'en finir avec les recherches et les marchés; c'est la joie de faire plaisir à Rip qui manifestement veut rester.

— Puisque vous désirez apprendre la langue, dit la signora respectable, je vais vous séparer dans votre intérêt : vous aurez deux chambres aussi éloignées que possible l'une de l'autre.

A vrai dire, ma chambre est bien un peu triste et nue; le lit est dur; le lavabo est réduit à sa plus simple expression. A vrai dire, si la chambre de Rip donnait ailleurs que sur une cour obscure, les choses n'en iraient pas plus mal; et si les dieux avaient voulu qu'elle fût beaucoup moins haute, et seulement un peu plus large, les choses en iraient mieux. Mais nous sommes submergés sous le flot des avantages que la signora énumère, et nous nous confondons en remerciements. Par la suite, je me suis souvent

demandé quelles chambres elle aurait pu nous donner, à supposer qu'elle eût voulu nous réunir; je les ai cherchées avec soin, sans les découvrir jamais.

Je n'avais pas encore fini de procéder à une toilette sommaire, et de ranger dans une armoire exiguë le contenu de ma valise, quand Rip vint gratter à ma porte. Il s'assit sur le lit, à la turque, alluma une cigarette, et demanda :

— Comment trouves-tu la maison?

— Pas mal, répondis-je — au diable celui qui a fait les faux-cols si grands, ou les tiroirs si étroits! — Et toi?

— Je crois que nous serons bien, dit Rip avec assurance. As-tu remarqué la façade? Elle ressemble à la signora Leoni. Un peu de lourdeur, un peu de froideur; trop de « pratique », pas assez d'ornements. Mais, en somme, de la solidité, de la sécurité. Le bonnet de la signora, surtout, ressemble étonnamment au toit de la demeure; c'est une fleur qui sert de girouette. Quand il y a une harmonie entre la maison et la propriétaire, tout va bien... C'est le portrait de Garibaldi?

— Oui, Rip; et aussi celui de Victor-Emmanuel, de l'autre côté. Contemple aussi ce bouquet de mariée, sous ce globe, et envie mon luxe! Mais, dis-moi, pourquoi parles-tu de la propriétaire, et non du propriétaire?

— Mort, le propriétaire, dit Rip. Pendant que tu ranges avec méthode, je me suis informé. Et j'ai vu aussi la domesticité; le phénomène qui nous a entr'ouvert la porte répond au nom de Rosa. Il y a un autre domestique, mâle, celui-là. Il s'appelle Gigi; il est ventripotent, ce qui est bien remarquable chez un insecte de quatorze ans; il occupe ses loisirs à casser la vaisselle. Le bruit que nous avons entendu, quand nous sommes arrivés, c'était lui qui nous saluait. Une salve de trois assiettes et de deux verres, mon cher. On nous rend les honneurs qui nous sont dus.

— Je t'admire, Rip. Il me faudrait huit jours pour savoir ce que tu viens d'apprendre en dix minutes.

— Parce que tu philosophes, dit Rip. Tu penses à la science, tu penses à ta thèse, tu rêves à l'avenir. Moi, je vis.

— Et la signorina Annina, comment la trouves-tu?

Rip se recueillit, tira deux bouffées, et répondit :

— Bien; très bien. Les yeux sont plus beaux que ceux d'Henriette. Mais Henriette est mieux.

— Nous sommes ici pour des mois. Qu'arrivera-t-il de nous? Serons-nous heureux ou malheureux? Ferai-je ma thèse, et arriveras-tu à l'agrégation?

— Allume une cigarette, dit Rip, et attends : tu verras bien.

*
* *

Au fond, c'est Rip qui était dans le vrai. J'allumai donc une cigarette; et en attendant l'avenir, j'attendis l'heure du déjeuner. Midi et demie, avait dit la signora respectable. Mais si nos montres ne vont pas avec les horloges de Florence? Si nous arrivons dans la salle à manger vide dix minutes trop tôt, comme des parents pauvres arrivent à la noce huit jours d'avance? Si nous arrivons cinq minutes trop tard, après le premier plat? C'est un grave problème. Rip paraît ne pas s'en soucier.

Nous n'arriverons pas dix minutes trop tôt, comme des affamés, ni dix minutes trop tard, comme des imbéciles. Car la porte s'entre-bâille lentement, doucement, avec des précautions infinies; et le nez de Rosa apparaît, et le menton de Rosa, et Rosa tout entière : et Rosa agite frénétiquement une cloche énorme. La cloche disparaît, puis Rosa, puis le menton, puis le nez. Rip refait sa raie; je consolide mon nœud de cravate, et nous pénétrons dans la salle à manger. Je passe le premier.

— Tous nos pensionnaires, je veux dire tous nos amis, ne sont pas ici, nous dit la signora Leoni, qui nous attend sur le seuil. M. Gameri et sa femme sont à Rome pour huit jours.

— Monsieur Darmentières, voulez-vous vous placer ici, entre la signorina Ersilia et M. Farri qui va venir? Et vous, Monsieur, ici, entre la signora Carlotta et M. Talimberoni?

C'est une chose terrible que ce premier déjeuner. Personne ne me regarde; chacun fixe obstinément son assiette, comme si toute l'attention disponible était consacrée à savoir quelle quantité de pâte le bouillon peut contenir, pour mériter encore le nom de liquide. Et pourtant, je suis bien sûr que tous me voient; je sens peser sur moi des regards obliques, des demi-regards, des quarts de regards qui me sont lourds. La chaise à ma gauche est vide; à droite est assise une dame d'âge mûr, qui a des prétentions à l'élégance. Elle a d'assez beaux yeux, qu'elle affecte de recouvrir souvent de paupières énormes. Elle se penche vers moi, elle me parle; je vais échapper à l'obsession de ce silence ridicule; je suis sauvé! Je suis perdu; car je crois, Dieu me pardonne! qu'elle a l'intention de parler français; et je consens à être pendu, si je comprends un seul mot. Je prends un air aimable, et je réponds « parfaitement » avec le sentiment intime qu'il fallait répondre tout le contraire. J'ai bien répondu, car elle recommence, je respire! Elle reprend une longue phrase, elle se penche, elle sourit, elle interroge. Quand on ne

comprend pas, c'est toujours oui qu'il faut répondre; je réponds : « Oui, Madame », avec conviction. Elle prend un air pincé et ne dit plus rien; je l'ai vexée, c'est sûr. La prochaine fois, je répondrai non.

Mon voisin de gauche arrive; cette fois, j'ai entendu le nom de l'arrivant; il s'appelle Farri, il est employé d'administration. Qu'il soit désespérément chauve, cela m'est égal; mais qu'il soit myope au point de s'emparer de la bouteille dont je devais être le possesseur légitime, voilà qui est plus ennuyeux. Car je meurs de soif sans oser rien dire.

Et Rip? Il est serré à l'autre bout de la table entre un monsieur aux cheveux trop longs et à l'air distrait, et une dame aux cheveux blancs en bandeaux et au regard très doux. La dame lui parle italien très lentement : de temps en temps, il répond : « Si, Signora », avec la plus parfaite aisance; et j'envierais son bonheur si je ne le voyais occupé à lutter contre un plat étrange dont il a eu l'imprudence de se servir copieusement. J'y distingue des choux-fleurs, des artichauts avec toutes leurs feuilles, de la cervelle, du fromage, du pain, — le tout frit ensemble. Il y entre encore différentes autres substances sur la nature desquelles je n'ose pas me prononcer; toutes réunies ont un goût de bouchon très caractéristique. Rip mâche le bouchon avec l'énergie du désespoir.

— Je suis sûr, dit la signora Leoni, qui se tourne aimablement vers lui, que la cuisine italienne vous plaira beaucoup, Monsieur. Vous aurez, ici, la pure cuisine italienne, Monsieur. Je veux que rien ne vous manque, car je suis une mère pour mes pensionnaires.

Rip consentirait, même à ce prix, à devenir le frère d'Annina; mais où les choses se gâtent, c'est quand la signora veut à toute force lui faire reprendre du bouchon. Et le pire, c'est qu'elle y réussit. J'aime encore mieux ma place, dût la dame mûre s'envelopper dix fois de ses paupières dans l'espace d'une minute.

D'où je suis, je ne vois pas Annina. Je fais une habile manœuvre, je tourne astucieusement ma chaise, et je vois... Je vois à côté d'elle un jeune homme plein d'élégance, qui lui parle avec volubilité. Annina a l'audace de l'écouter avec intérêt et de lui répondre des choses qui sont fort drôles, sans doute, car tous deux éclatent de rire. Je fais reprendre à ma chaise sa position normale.

Mon voisin s'en va. Je ne comprends pas ce qu'il me dit. Mais il est clair, à sa mine affairée, que la masse et l'importance de ses occupations l'empêchent de jouir aussi longtemps qu'il le

voudrait des charmes de notre compagnie. Je me flatte un instant de l'illusion que je vais boire, en m'emparant de sa propre bouteille demeurée intacte à côté de lui; mais la signora Leoni se lève, et la dame aux bandeaux blancs se lève, et tout le monde se lève, et tout le monde s'en va.

Les jeunes personnes de dix-huit à vingt-deux ans sont des créatures bien extraordinaires; et encore que je les aie observées avec intérêt, et que je commence, sans me flatter, à les connaître assez bien, il y a des moments où elles me font perdre mon latin. La signorina Annina, quand nous lui avons été présentés, nous a fait à peine l'honneur de nous accorder un regard. Pendant le dîner, elle n'a pas cessé de parler avec ce jeune homme, son cousin, sans doute. Et maintenant, elle manœuvre pour rester avec nous. Elle se dirige vers la droite, moi vers la gauche; elle s'approche de Rip, je saute sur une *Divine comédie* qui s'étale sur la table; elle engage la conversation, je m'installe dans un fauteuil, je lis d'un œil, comme dit Rip, et j'observe de l'autre.

Elle parle très bien le français, la signorina Annina. Non pas qu'elle n'ait, pour mes oreilles subtiles, un accent exotique; mais c'est un charme de plus. Elle a une façon de dire « c'est gentil » si douce et si musicale que j'ai envie d'intervenir pour lui demander de répéter. Elle se frotte le bout du nez avec le majeur, — pourquoi donc avec le majeur? Si j'avais à faire la même opération, c'est l'index que je choisirais. Mais je ne me dissimule pas que ce serait beaucoup moins joli.

Elle est ravissante, la signorina Annina, avec ses yeux très grands et ses cheveux très noirs. N'a-t-elle pas le nez un peu long? Non, elle n'a pas le nez un peu long; il s'harmonise avec l'ensemble du visage. Elle sourit en découvrant ses dents. Je voudrais bien savoir ce que Rip a dit pour mériter ce sourire.

Elle donne l'impression d'une créature si frêle, si délicate! Je parlerais bien d'un papillon, qu'on ne peut toucher sans l'écraser; mais chaque fois que je me servais, au temps des narrations françaises, de cette métaphore ingénieuse, le professeur la rayait à l'encre rouge et mettait en marge : « banal ». Elle ressemble à un rêve.

Elle vient vers moi; attention. Quand je suis dans ma chambre, et que je dois affronter un danger du même genre, je refais mon nœud de cravate. Alors, je me sens plein d'assurance. Mais, ici, il n'y a pas moyen. L'attaque commence.

— Nous avons beaucoup bavardé, votre ami et moi, dit-elle. Mais j'ai tort; à l'avenir, je ne parlerai plus français. Car il faut

que vous appreniez l'italien; je veux que vous le sachiez vite, et vous m'obéirez.

Elle nous menace du doigt, sourit et disparaît.

Si la signora Leoni avait voulu nous fixer un emploi du temps, ou si elle avait prétendu seulement nous envoyer dans tel musée plutôt que dans tel autre, nous aurions été vexés. J'ai vingt-cinq ans, mon ami vingt-quatre; nous sommes des hommes, et nous n'entendons pas qu'on nous mène en petites filles. Et, pourtant, lorsque nous nous retrouvons seuls, après avoir eu la sensation, sinon d'un foyer, au moins d'une maison qui déjà est un peu nôtre, il nous semble qu'il nous manque quelque chose. C'est ridicule.

— Soyons pratiques, dis-je. Nous avons deux choses à faire : nous irons d'abord voir le consul, le protecteur naturel que nous donne la France. Puis nous irons porter notre lettre à l'illustrissimo signor Sardagno. Et, dès demain, nous pourrons organiser notre vie.

— Organiser! dit Rip. Déjà! Allons plutôt voir les musées, ou San Marco; ou bien, allons au Viale dei Colli...

Il est admirable, il connaît déjà tout Florence. Et j'ai quelque envie de céder. Mais je suis, dans une certaine mesure, moralement responsable de mon ami. Si je ne le force pas à travailler, si je n'organise pas sa vie pour lui, adieu l'agrégation!

— Non, dis-je. Nous avons à Florence deux personnes sur qui nous pouvons compter, deux personnes pour qui nous ne serons pas des étrangers, deux personnes qui nous sortiront de notre isolement. C'est elles qu'il faut aller voir.

Quand je parle sur un certain ton, et que j'ai raison, il n'ose pas résister. Il fait bien un peu la moue pour montrer qu'il a sa dignité et ne se laisse pas conduire comme un mouton; mais sa mauvaise humeur ne dure jamais longtemps, et nous n'étions pas à la porte du consul, que déjà elle avait disparu.

— Tiens, dit-il, il n'y a pas de drapeau!

Dans son esprit, comme dans le mien, le consulat français devait être une maison somptueuse, avec un immense drapeau flottant au-dessus de la porte, et des domestiques galonnés à foison. Rien de tout cela : il y avait seulement un représentant de cette espèce bâtarde qui tient le milieu entre le scribe et le concierge, fière de ne pas avoir d'uniforme et désireuse d'en avoir un. L'espèce bâtarde nous toisa d'un air insolent et laissa tomber de ses lèvres moroses un « que voulez-vous? » de nature à décourager les plus hardis.

— Allez dire à votre maître qu'un illustre savant, chargé d'une

mission par le gouvernement de la République française, est à la porte, et attend!

Ainsi s'exprima Rip.

L'espèce bâtarde, ahurie, se confondit en civilités, et nous assura que son maître serait fort heureux de nous recevoir.

A vrai dire, la joie du consul devait être tout intérieure, car il la manifesta peu. Il était vraisemblablement plongé dans des occupations importantes au moment où nous le dérangeâmes; il avait les yeux tout rouges, et même il était obligé de les frotter, comme un homme qui aurait dormi longtemps dans une position incommode. Excès de travail...

— Nous avons cru de notre devoir, Monsieur, lui dis-je, de venir nous présenter à vous. Mon ami, Jules Lefort, est venu à Florence pour préparer l'agrégation d'italien.

— Ah! Monsieur, dit le consul, vous préparez l'agrégation d'italien?

— Et moi-même, agrégé d'histoire, je suis chargé d'une mission scientifique en Italie. Je prépare ma thèse.

— Vraiment, Monsieur, vous préparez votre thèse!

— Oui, Monsieur. Nous habitons piazza Annunziata.

— Une belle place, Monsieur, dit le consul.

— Pensione Leoni, Monsieur.

— Pensione Leoni, dit le consul, avec un accent français qui faisait plaisir à entendre.

— Vous connaissez, peut-être?

— Non, Monsieur, dit le consul; et, à vrai dire, je connais peu Florence, car je sors très peu. Mais, si je puis vous être utile à quelque chose, comptez sur moi. Au revoir, Messieurs...

— Allons-nous chez le commendatore Sardagno? dit Rip en sortant.

— Pourquoi pas? répondis-je. Nous n'avons pas à compter sur la France; la France, dans la personne de son représentant, nous a montré la porte. Mais nous avons l'Italie.

— Qu'est-ce que c'est, dit Rip, un commendatore? Un officier d'Académie, ou bien un grand cordon de la Légion d'honneur?

Pas plus que Rip, je n'avais d'idées nettes sur la valeur du nom, qui me semblait, par ailleurs, majestueux et sonore. Mais quand nous vîmes l'escalier accueillant, le bureau sévère, le salon luxueux du commendatore Sardagno, tentures et tapis, tableaux et statues, élégance et harmonie, Rip poussa un sifflement discret et murmura :

— Grand cordon de la Légion d'honneur.

— Enchanté, Messieurs, dit le commendatore Sardagno, qui

apparaît en personne par une porte que nous n'avions pas vue. Peu de visites pouvaient m'être plus agréables! Restez assis, ne vous dérangez pas : j'en serais navré. C'est mon vieil ami qui vous envoie, parfaitement! Je lui suis profondément reconnaissant de me procurer le plaisir de votre visite!

Le commendatore savait ce que c'était que l'agrégation et que le doctorat; le commendatore écrivait dans un nombre incalculable de revues savantes; le commendatore connaissait toute la France, et même tout Paris. Nous étions ravis.

— Puis-je vous être utile à quelque chose? Je suis tout à votre disposition. Vous me feriez un véritable plaisir, si vous vouliez bien user librement de moi. Donnez-moi votre adresse; j'irai vous voir, si vous le permettez. Nous deviendrons des amis; je vous présenterai à ma femme et à mes filles...

Je me dis que la tapisserie de ma chambre est bien un peu fanée, pour recevoir la visite d'un homme aussi distingué, et j'éprouve quelque scrupule à lui donner mon adresse. Mais puisqu'il le veut absolument...

— Pour ma part, Monsieur, dit Rip, je vous avoue que je mettrais volontiers votre obligeance à contribution. Je serais fort heureux d'être présenté au professeur de français de l'Université.

— Comment donc! s'écrie le commendatore Sardagno; rien n'est plus facile! Ou plutôt, rien ne serait plus facile, si je n'avais oublié son adresse pour le moment. Mais je la retrouverai. Et vous, Monsieur, vous irez sans nul doute aux archives; un mot pour le directeur vous faciliterait sans doute le travail; c'est un de mes amis les plus intimes...

— Mon Dieu, Monsieur, dis-je, je l'accepterais volontiers...

Je m'attends à ce que cet homme obligeantissime joigne le geste à la parole et écrive le billet qu'il m'offre spontanément. Mais voici qu'il m'en propose un autre pour le directeur de la bibliothèque nationale, un autre encore pour le préfet de la Laurentienne : il est debout pour nous reconduire, qu'il énumère toujours des amis intimes, dont la connaissance pourra m'être infiniment utile. Il parle encore dans son escalier, car il veut absolument nous reconduire; nous sommes dans la rue, et il parle toujours.

— Officier d'académie, dit Rip! Et de deux. Nous voilà seuls, mon cher, et bien seuls. Nous n'avons à compter que sur nous-même.

— Tant mieux, dis-je avec énergie. Nous n'en serons que plus forts.

Mais quand l'homme fort se retrouva seul dans sa chambre banale, l'homme fort se sentait lamentablement faible, l'homme

fort avait besoin d'appeler à son aide toute sa dignité pour ne pas pleurer.

*
* *

D'abord, j'ai appris que l'élégant jeune homme, que j'avais pris pour le cousin d'Annina, est son propre frère; et ceci n'a pas été sans me causer un sensible plaisir. Il fait son droit, paraît-il. J'aime à croire que les professeurs de droit font leurs cours dans le café qui est à l'angle de la via Calzaiuoli; car c'est là que le jeune Paolo tient séjour, quand il ne se promène pas dans la via Calzaiuoli elle-même. Puis je commence à comprendre ce que disent mes voisins; et même je me lance parfois dans la conversation générale. Fiers de nos forces naissantes, nous partons dans une phrase compliquée; tout le monde se tait pour nous écouter; aussitôt qu'on nous écoute, nous perdons la tête, nous lâchons une faute énorme, ou nous restons court : c'est délicieux. Sans me vanter, je parle mieux que mon ami, qui n'hésite jamais à dire tout ce qui lui passe par la tête, mais qui fait trop de fautes. Nous avons lié amitié avec la dame aux bandeaux blancs, la signora Carlotta, doyenne des pensionnaires; elle nous a pris sous sa protection spéciale : c'est elle qui corrige nos fautes d'accent, et qui recoud nos boutons. Nous sommes maintenant au courant des habitudes de la maison; nous savons que l'employé affairé, mon voisin, pendra soigneusement son pardessus à côté du porte-manteau, et sera très étonné de le voir par terre. Nous savons que le voisin de Rip, le professeur Talimberoni, est à la fois le meilleur des hommes, et le plus distrait : il enseigne le dessin aux élèves du lycée Michel-Ange. Nous savons qu'au milieu du dîner, nous entendons la voix aiguë du jeune Gigi se mêler à la voix grave de Rosa, et que cette discussion courtoise se terminera par un grand bruit de vaisselle cassée. La signora Leoni affecte de ne pas entendre; mais on la voit tressauter sur sa chaise, et on prévoit pour l'infortuné Gigi un quart d'heure pénible. Nous aimons le moment qui suit le dîner, où on cause par petits groupes, où on fait de la musique quelquefois. Aussi quand Rosa, comme si sa vie dépendait de la discrétion qu'elle met à ouvrir la porte, insinue lentement son nez chez Rip, et nous avertit qu'il est l'heure d'aller dîner, parce que... Rip ferme avec empressement sa grammaire italienne, et nous nous rendons, le sourire sur les lèvres, dans la salle à manger.

— Monsieur Darmentières, dit la signora Leoni, qui prononce Darmenggtierres, permettez-moi de vous présenter à M. Gameri, qui revient de Rome.

— Enchanté, Monsieur, dis-je en serrant la main velue du signor Gameri, dont les cinq doigts ressemblent étrangement à autant de petits boudins. Ce n'est pas qu'il soit spécialement laid; mais il est antipathique, comme disent les Italiens, qui sont grands physionomistes; il me déplaît sans que je sache pourquoi. Cela tient peut-être à l'expression de ses yeux, qui est mauvaise.

— Ah! ah! dit le signor Gameri d'un air protecteur, ce sont là les deux jeunes Français. Bonjour, Messieurs. Je connais bien la France, moi, Messieurs; j'ai vu l'exposition. Il y avait un garçon de café qui voulait me faire payer un bock quinze sous. Je ne connais pas le français, moi; mais je ne me suis pas laissé faire. Je ne me laisse jamais rouler, moi, Messieurs.

J'ai envie de répondre au signor Gameri qu'il doit être bien difficile à un homme ordinaire de le rouler, dans quelque dimension que ce soit. C'est le signor Gameri qui prend la meilleure place; c'est le signor Gameri qui se sert le premier, toujours; c'est le signor Gameri qui parle, on n'entend plus que le signor Gameri. Il faut que j'interroge à son sujet ma voisine, que je me garde maintenant d'appeler madame, comme aux premiers jours : c'est pour elle une injure mortelle. Elle m'en a voulu, d'abord; mais elle m'a pardonné. Elle sent que j'aime les vieilles filles. Car je les aime, et je l'avoue, dûssé-je paraître ridicule! J'en ai vu qui avaient des chats, et d'autres des perroquets; j'en ai vu qui frisaient encore leurs cheveux gris, et d'autres qui portaient des jupes courtes à quarante ans. Mais j'en ai rencontré peu qui n'aient eu des trésors d'affection tendre et chaude dans leur cœur, qu'on croit pétrifié. Toute la force d'aimer qu'elles n'ont pas dépensée dans leur vie, subsiste intacte dans leur cœur; elles la concentrent sur un objet; âpres aux gens qu'elles n'aiment pas, elles sont exquises aux gens qu'elles aiment. Les femmes vieillissent plus vite, elles jouissent plus, elles souffrent plus; les vieilles filles, jusqu'au jour de leur mort, restent jeunes, de l'éternelle jeunesse de l'illusion.

— Dites-moi, signorina Ersilia, la dame qui est à l'autre bout de la table, toute jeune et si pâle, c'est la signora Gameri, n'est-ce pas?

— Pauvre fleur! soupire la signorina Ersilia, en s'enveloppant de ses paupières.

Je me demande un instant de quelle fleur elle veut parler; mais elle précise :

— Elle a trente ans; lui, cinquante. Elle est toujours malade. D'abord, elle a toussé; les médecins ont parlé de phtisie. Maintenant, elle ne tousse plus; mais elle est malade tout de même. Les médecins disent qu'elle est anémique. Pauvre fleur!

— Et son mari, dont personne n'a parlé pendant son absence, et que tous servent maintenant comme un dieu, que fait-il?

— La fortune lui a souri, répond la signorina, qui aime le langage choisi. Il vendait du vin, et son vin s'est transformé en or.

— Il est riche?

— Très riche. Il donne beaucoup. Il entretient jusqu'à trois étudiants pauvres. Il soutient une foule d'œuvres.

— Alors, il est bon?

— Il donne beaucoup.

— Pourquoi donc a-t-on l'air de le craindre?

Mais la signorina Ersilia ne veut plus répondre. Il est manifeste qu'elle éprouve, elle aussi, une sorte de terreur, comme si elle avait peur d'être écrasée par la corpulente personne de Gameri. Il règne autour de la table une sorte de gêne; seuls, Rip et son voisin aux longs cheveux paraissent ne pas s'apercevoir de la présence obsédante. Le signor Talimberoni vit en rêve, avec les tableaux qu'il peint ou ceux qu'il admire; il ne fait, dans la vie réelle, que de courtes et rares apparitions. Il a voué à Rip une admiration profonde, parce que celui-ci lui raconte, quand il le veut bien, des histoires prodigieuses, qui le plongent dans des abîmes de stupeur.

La signora Gameri voudrait partir aussitôt après le dîner, car elle est lasse. Mais son mari reste, et il faut qu'elle reste avec lui.

— Nous ne sommes pas fatigués, dit Gameri. Nous venons de Rome et nous nous sommes arrêtés en route, pour visiter Orte. Mais nous ne sommes pas fatigués. Je suis solide, moi! Ça n'est pas comme les jeunes gens d'à présent!

Nous essayons de défendre la cause des jeunes gens; mais Gameri ne veut rien entendre.

— Je suis fort, moi. Je ne crains personne, à quelque exercice que ce soit. Tâtez mon bras, Monsieur, tâtez!

Il faut que je m'approche et que je tâte son bras. Si je pouvais serrer assez fort pour lui laisser un bleu qui durât huit jours! Pendant que Rip procède à la même opération, je m'esquive et je vais m'établir dans un coin, sur un fauteuil bas, mon favori. La signorina Annina vient m'y retrouver.

Car je ne déplais pas à Annina, c'est certain; et moi-même, dans l'intérêt de mon italien, je cause volontiers avec elle, le soir. Nous discutons sur tous sujets; et, naturellement, nous ne sommes presque jamais d'accord.

— Vous voilà dans votre coin préféré?

— J'ai bien peur d'être maniaque, signorina : j'aime les fau-

teuils comme des amis. Quoi de neuf aujourd'hui? Avez-vous rencontré le prince charmant de vos rêves?

— Vous savez bien que mon rêve n'est pas de rencontrer le prince charmant, mais de devenir une artiste, une grande artiste, car je suis ambitieuse. Je ne veux pas me marier.

— Et vous savez bien aussi, signorina, que je n'en crois pas un mot. Discutons.

— Non, pas ce soir; il est probable que je vais devoir chanter; car le signor Gameri...

C'est vrai; déjà il vient vers nous; il lui demande de chanter, et sans attendre sa réponse, lui donne le bras pour la conduire au piano. Cet homme m'exaspère. De voir la petite chose délicate et fragile aux mains de ce marchand de vins enrichi, bouffi, brutal, mauvais, je me révolte. Et je ne puis rien y faire; Annina est la fille d'une maîtresse de pension. Elle est une petite fleur éclose sur la route; tous les passants ont le droit de la regarder. Gameri la dévore des yeux. A l'autre bout du salon est assise sa femme, si triste, si pâle, qui regarde Annina, et qui regarde son mari.

Je n'écouterai pas chanter Annina. Ce lied de Schumann est pourtant bien beau, — « A ma fiancée ». — Mais elle chante pour Gameri, je ne l'écouterai pas. J'aime mieux rejoindre la signora Leoni, partagée entre le désir d'admirer sa fille, et celui de faire à Rip le récit de ses maladies.

— Figurez-vous que je sentais à la tête une sorte d'oppression. Alors je dis au docteur : « C'est comme s'il y avait un gros homme qui s'asseyait sur ma tête. Je le sens, il est là! — Il faut chasser ce gros homme à tout prix, dit le docteur. »

— Et il l'a chassé? demande Rip.

« — Oui, dit la signora. Il y a bien des jours où il revient encore; mais c'est rare. Et il ne reste jamais plus d'une heure ou deux. »

— « Très bien! parfait! voix admirable! » — C'est Gameri, toujours Gameri. Maintenant, il intime à sa femme l'ordre de chanter; elle obéit, et commence une chanson que je lui ai entendu répéter depuis, et que je n'oublierai, je pense, jamais; une chanson française, venue je ne sais d'où, et dont je ne connais pas l'auteur; une chanson triste, qu'elle chante si tristement!

Oh! le beau jardin que j'avais,
Du temps que j'étais jeune fille!
Le matin, je m'y promenais,
Et les soirs d'été, j'y rêvais
Dans mon palais vert, — la charmille.

L'oiseau grave et l'oiseau gamin,
Et la fleur qu'on comprend à peine,
J'entendais tout dans mon jardin.
« Cueillez-moi, disait le jasmin;
« Cueillez-moi, disait la verveine. »

Voici que l'hiver est venu
Dans le doux jardin de mon rêve.
Où sont les fleurs? L'oiseau s'est tu.
Où sont les oiseaux? L'arbre est nu.
Il fait nuit et le vent se lève.

Le rythme est lent, l'air est monotone, la voix est faible; elle se traîne, comme si elle avait peine à finir :

Dans la charmille dépouillée,
Qui est là, seule, sous le froid?
Cette femme, pâle et glacée,
Qui est-elle et qui l'a laissée?
Ah! je la reconnais. C'est moi.

Signora Gameri, comme je vous plains!

*
* *

— M. Talimberoni me conduit aujourd'hui à San Marco, pour ma leçon d'histoire de l'art. Voulez-vous venir avec nous?

C'est la signorina Annina qui m'invite ainsi, après déjeuner. Elle a mis un grand chapeau rond, avec de la dentelle qui retombe sur les bords; un chapeau comme on n'en verrait pas en France, et qui lui donne à mes yeux une note d'exotisme gracieux. Elle a mis une jaquette de velours noir, qui va bien avec son teint mat. Elle se retrousse en prenant sa robe très bas, ce qui lui donne l'air d'une petite fille.

J'ai déjà vu plusieurs fois le couvent de San Marco, dont Frà Angelico orna les cellules austères. J'ai pour le bon frère une passion; j'aime ses vierges et ses anges, j'aime son art pieux et mystique, j'aime l'éclat de ses couleurs et jusqu'à la naïveté de ses lignes. Aussi y retournerai-je volontiers; je réponds à Annina par un « oui » joyeux.

Rip n'est pas là; je le regrette. A peine la dernière bouchée avalée, il s'est éclipsé en me disant à l'oreille : « J'ai trouvé le moyen; à ce soir. » — Quel peut bien être ce « moyen mystérieux? » Hier soir, nous avons fait notre budget, sur mes conseils. Nous avions acheté, au départ de France, un superbe carnet en papier glacé, avec une belle couverture noire. Nous avions écrit, en

grosses lettres, « recettes » d'un côté, et « dépenses » de l'autre. Mais nous avons constaté avec douleur que la page « recettes » ne contenait toujours qu'un seul nombre, tandis que la page « dépenses » s'était allongée au point de se décupler.

— Tu dois avoir de l'argent sur toi, dis-je à Rip.

— Mais non, c'est toi qui dois en avoir encore!

Nous cherchons; nous réunissons nos deux fortunes, et nous amenons, tout bien compté, sept lires, deux sous français et un pfennig; d'où peut venir ce pfennig? Or, nous sommes le 20 : un habile calcul nous permet de voir que nous disposons, par jour, et à nous deux, de soixante-dix centimes, un cinquième de sous français et un dixième de pfennig. Ceci nous promet une fin de mois mélancolique.

— Il doit y avoir erreur, dit Rip en se décidant à revoir l'addition.

Non, il n'y avait pas erreur, car je la recommence moi-même et les totaux sont d'accord.

— Nous avons fait des dépenses stupides, remarque Rip avec tristesse. Nous avons acheté cinq fois des fleurs.

— Cinq fois, jamais de la vie!

— Cinq fois, cinq fois, mon cher : regarde. Et les cinq lires que nous avons données au guide! Et toutes les cartes postales que nous avons envoyées aux collectionneuses!

Il est certain que la mention « cartes postales » revient dans notre compte avec une fréquence exagérée.

— Et la blanchisseuse que nous devons encore payer, dit Rip, en arrachant deux poils de sa moustache, du côté gauche. Et tes bottines qui pleurent pour être ressemelées! Et le dictionnaire de Petrocchi, qu'il nous faudrait absolument acheter!

Je ne sais si quelque philosophe l'a déjà remarqué et en a fait une loi générale, mais les dépenses, comme les malheurs, n'arrivent jamais seules. Quand, en prenant un faux-col dans votre tiroir, vous constatez avec peine qu'il est effiloché, il n'y a pas de raison pour que quatre et jusqu'à cinq faux-cols ne soient effilochés en même temps.

« Comment! pensent aussitôt les bottines, les faux-cols se font remplacer et on ne voudrait seulement pas nous donner d'autres semelles! »

Et voilà les bottines qui sèment à plaisir leurs clous sur toutes les routes et cherchent les pointes les plus pointues pour y déchirer leur cuir. Mais le chapeau, à qui rien n'a échappé de ce manège, n'entend pas rester en arrière : ses bords s'usent, sa couleur passe, ses poils tombent comme des cheveux, sa coiffe

prend l'aspect misérable d'un chapeau phtisique. Alors, la blanchisseuse arrive; vous croyez lui devoir quatre lires, quatre lires cinquante tout au plus, et ce jour-là, c'est sept lires que vous lui devez. Le facteur sonne, c'est une lettre de France : une lettre de votre meilleur ami, vous reconnaissez son écriture sur l'enveloppe. Mais votre meilleur ami a justement oublié d'affranchir sa lettre. Alors, vous entrez en agonie, et une sueur froide vous prend.

— Et dire, murmure Rip, qu'il existe tant de moyens de dépenser l'argent, et si peu pour le gagner! Je ne veux pas écrire à mon père, qui me proposerait tout de suite de me faire papetier! Nous ne pouvons cependant pas attendre les gens au coin des bois, armés d'un chapeau pointu, d'un poignard et d'un tromblon! Il faut, oui, il faut absolument que je trouve le moyen d'inscire un second nombre à la colonne recettes.

— Ça, mon cher, c'est impossible!

Impossible! Rip bondit.

— Impossible! s'écrie-t-il. Je parie que j'en trouve, de l'argent!

— Je parie que non!

— Que j'en trouve avant deux jours!

— Je parie que non!

Quel peut bien être le moyen de Rip?

Enfin, le signor Talimberoni est prêt. Pour sortir avec nous, ce n'est pas qu'il se soit mis en frais de coquetterie, il a le même pantalon, auquel un tailleur généreux a indiscrètement prodigué l'étoffe; il a le même pardessus, envers lequel un tailleur avare s'est montré ridiculement parcimonieux. Mais son chapeau! ce n'étaient plus des bords, c'étaient des ailes; ce n'était plus un fond, c'était un dôme.

Le gardien du musée demeure si stupéfait à son apparition, que, pour un peu, nous passerions sans payer. J'ai reconnu, depuis, que son émotion était intense, sans doute, mais brève, en trouvant parmi la monnaie qu'il me rendit une pièce fausse.

Voilà le beau cloître aux arcades légères, au milieu duquel le grand sapin vert se balance pour me saluer; je lui rends son salut, comme on se doit entre amis. Voici la grande salle silencieuse où Ghirlandajo peignit sa Cène, et voici, après l'escalier roide, les petites cellules blanches où Frà Angelico peignit son rêve.

Mais le signor Talimberoni parle sous son chapeau; et voici que cet homme distrait, qui croit tout ce qu'on veut bien lui faire croire, et rougit chaque fois qu'on lui adresse la parole, devient tout à coup ingénieux, subtil, délicat, éloquent, et que nous l'admirons. Il parle, il crie, il s'anime, jusqu'au moment où il tombe en extase et devient muet tout à coup.

Rien ne peut plus l'arracher à sa contemplation. Je tousse : inutile. Annina insinue qu'il reste beaucoup à voir, et que beaucoup d'autres fresques ne sont pas moins dignes peut-être d'attirer notre attention : c'est en vain. Le signor Talimberoni est retourné à son rêve qui le possède, âme et corps.

Annina passe dans la cellule voisine; et je la suis. Alors nous entreprenons des voyages plus lointains : si bien que, peu à peu, nous nous trouvons assis tous deux, côte à côte, dans la cellule où le bon frère peignit jadis la crèche avec l'Enfant Jésus.

Peu à peu, au caprice de la conversation, nous prenons la route d'un pays presque aussi lointain que le pays de rêve où le signor Talimberoni aime à se perdre : la route de notre avenir.

— Signorina, signorina! C'est très joli de dire qu'on veut devenir cantatrice. Vous voyez le théâtre sous son jour le plus beau; vous êtes celle qui tient toute la salle sous son charme, celle qu'on applaudit et qu'on fait revenir sur la scène, celle à qui l'on apporte les gros bouquets blancs, celle qu'on suit d'un regard admirateur quand elle passe dans la rue. Mais savez-vous comment on arrive là? Connaissez-vous les désirs mauvais des hommes?

— Je n'ignore rien, répond Annina, et sa figure prend une expression douloureuse; j'ai de la vie une expérience plus dure et plus cruelle que vous ne pensez, signor Paolo! Mais il me faut un but : je ne veux pas me marier, vous le savez : car que deviendrait maman? Et alors? Rester toute ma vie dans une pension? Sourire à l'un, sourire à l'autre, plaire à tous? Toujours? Rien que de banal, rien que de vide, rien que de désespérant? Il me faut un but, j'en ai choisi un : c'est l'art. Il me soutient, comme vous la science. Car vous voulez devenir un savant, n'est-ce pas?

— Ce à quoi je veux arriver, signorina? C'est très simple. Je veux faire ma thèse, une grosse thèse, que personne ne lira sans doute : étude sur le *Tumulto dei Ciompi* à Florence, 1378. Si je la travaille avec conscience, elle me conduira à deux résultats : en premier lieu, — et c'est le moins important, — elle me permettra d'arriver au titre et aux fonctions de professeur d'Université, ce qui est fort honorable. En second lieu, elle me permettra de laisser quelque chose qui demeure après moi. Si je puis établir un fait, si minime qu'il soit, un fait qui reste, une vérité qui sera acquise pour toujours, et sur laquelle les hommes n'auront plus à perdre leur temps et leur peine, — peut-être ma vie n'aura-t-elle pas été inutile, signorina.

— Aoh! dit une Anglaise qui pénètre à ce moment précis dans notre cellule.

Je crois d'abord qu'elle m'approuve; mais c'est au tableau que va son admiration, car elle vient se placer entre la fresque et nous. L'Anglaise osseuse est suivie d'un Anglais rouge brique; et l'Anglais rouge brique est suivi, — si je n'avais la berlue, et si je n'étais convaincu de l'impossibilité matérielle du fait, — je dirais que l'Anglais rouge brique est suivi de Rip. Annina est victime de la même hallucination; car elle semble prodigieusement étonnée.

L'ombre de Rip nous fait un clin d'œil, place le doigt sur la bouche pour nous recommander le silence, se glisse entre l'insulaire mâle et l'insulaire femelle, et commence l'explication de la fresque. Je reconnais dans son langage quelques bribes d'anglais, un peu d'italien et beaucoup de français. Chose admirable! Il a pris l'air à la fois digne et protecteur du guide que nous prîmes un jour, pour notre malheur, à Santa Maria Novella; il permet bien à la femme de manifester de temps en temps son admiration par des « Aoh! » vigoureux; mais aussitôt que le mari veut placer un mot, il l'interrompt avec un regard sévère.

— Les plus belles fresques de Florence sont à San Marco, yes! Et de toutes les fresques de San Marco, celle-ci est la plus belle!

Enfin l'Anglaise sort, l'Anglais suit l'Anglaise, l'ombre de Rip disparaît derrière l'Anglais.

— Que fait donc là M. Lefort? demande Annina.

En conscience, je devrais répondre que Rip est bien l'être le plus ingénieux de la création; qu'il ne nous restait que sept lires pour passer les dix derniers jours du mois, et que Rip s'est fait guide à la seule fin de gagner des lires supplémentaires. Mais je juge bon de ne pas lui dévoiler les mystères de notre existence.

— Ce sont des Anglais, dis-je avec une belle assurance. Ou plutôt non; ce sont des Anglais. Je veux dire un Anglais et une Anglaise. Je crois que mon ami les connaît personnellement.

J'ai peur que ces explications ne paraissent obscures à la signorina; et pour détourner le cours de ses pensées, je lui propose habilement d'aller retrouver son professeur d'histoire de l'art. Le signor Talimberoni est toujours campé sous son chapeau. A part qu'il a vu un Anglais et une Anglaise avec un guide, qui l'ont gêné dans son admiration, parce qu'ils se sont interposés entre la fresque et lui, il n'a pas repris contact avec le monde extérieur. Nous l'emmenons de force, car il est cinq heures et on va fermer.

— Nous pourrons recommencer, dit Annina comme nous rentrons à la pension. Elle s'arrête, et ajoute en souriant : « si toutefois la promenade vous a plu. ».

— Si la promenade m'a plu? signorina! Je la recommencerais volontiers tous les jours, dût ma thèse dormir d'un sommeil éternel!

— Tous les jours, ce serait beaucoup. Mais à la première leçon que M. Talimberoni voudra bien me donner encore, je vous ferai signe.

Le temps de heurter, dans le couloir, Gigi qui était gravement occupé à enfoncer son doigt dans son nez, et me voilà chez Rip.

— Combien? dis-je.

— Vingt francs, répond Rip.

Alors Garibaldi et Victor-Emmanuel, car ils se trouvaient aussi chez Rip, furent témoins d'une scène étrange et qui les stupéfia. Ils me virent prendre mon ami par la taille, et commencer avec lui une danse qui n'était ni une valse ni une mazurka ni une polka, mais tenait de toutes à la fois. Ils nous virent sauter, tourner, nous trémousser, — gare au fauteuil, et gare à la table! — glisser, bondir, nous balancer et nous arrêter, et recommencer encore, jusqu'au moment où nous tombâmes, épuisés, lui sur le fauteuil, moi sur le lit. Le lit crie, le fauteuil gémit, et nous rions.

— Je danse, dit Rip, quand il a repris haleine; et j'ai raison. Tu danses, et tu as raison, bien davantage!

— Davantage? Et pourquoi, s'il te plaît?

— Connais-tu l'histoire de Marthe et de Marie? demande Rip en guise de réponse.

— L'histoire de Marthe et de Marie, dans l'Evangile? Je la connais; mais je ne vois pas le rapport...

— Marthe travaille, répond Rip; c'est elle qui épluche les légumes, et qui met la table; c'est elle qui verse l'huile dans la lampe et qui court, et qui peine, et qui sue. Pendant ce temps-là, Marie cause avec Jésus; et quand Marthe se plaint, c'est Marthe qui a tort. Aujourd'hui, Marthe a fait le guide, Marthe a conduit des Anglais à travers San Marco, Marthe a travaillé à le sueur de son front. Et pendant ce temps-là, Marie causait avec Annina.

*
* *

C'est Noël. Non pas un Noël de froid et de neige; non pas un Noël de boue, sous un ciel de pluie; un Noël joyeux, où le gai soleil éclaire la ville des fleurs.

— Ne faisons pas les Français, dit Rip, qui apparaît dans ma chambre. Ne procédons pas par idées générales; ne disons pas : pour être heureux le jour de Noël, il faut manger une dinde familiale autour de la table paternelle. Soyons Italiens, soyons pra-

tiques; puisque les circonstances ne veulent pas se plier à nous, plions-nous à elles, et *combinons* quelque chose qui nous rende heureux tout de même. Je suis le bonhomme Noël, et je te jette de la joie pour tout le jour.

Il a trempé ses mains dans l'eau et m'asperge. Je me cache sous la couverture; il m'y poursuit. Alors, je bondis hors du lit et, par la force, je contrains Rip humilié à me faire des excuses.

C'est Noël. Il est bien certain que le bonhomme Noël passe : aux enfants, il jette des jouets, et aux hommes de la joie. Peut-être est-ce le rayon de soleil qui rit à la fenêtre; peut-être est-ce le grand vieillard blanc que nous avons tous vu, au temps où nous savions voir encore; et peut-être est-ce, après tout, Rip qui m'asperge. Les mines renfrognées se déridents, les bouches hargneuses se détendent, les mauvais estomacs digèrent. Si nous donnions? pensent les avares. Songeons aux autres, pensent les égoïstes. C'est Noël.

— Nous irons voir les églises, dis-je.

— Allons voir les églises. Aussi bien le signor Farri prétend-il que nulle part en Italie les crèches ne sont aussi belles qu'à Florence, répond Rip en prenant son chapeau.

Il y a foule dans les rues; des ouvriers, des paysans, des bourgeois se promènent lentement sous le soleil ami; point de hâte, point de heurts; ils savent se promener, comme les gourmets savent manger. Aux portes des églises, les gens se pressent; ils entrent, soulevant la lourde portière de cuir, comme on entrerait chez un ami; entrés, ils regardent, ils parlent, ils circulent; ils prennent toutes leurs aises. Un monsieur respectable a jugé bon d'emmener son chien; sur les marches d'un autel, des enfants jouent.

Les messes se succèdent, les prêtres qui vont à l'autel ont peine à fendre la foule, les gens vont et viennent, entrent et sortent, les cloches sonnent, les voix résonnent, le peuple grouille : point de recueillement; mais rien non plus de compassé ou de morne : leur Dieu, c'est le Dieu qui a fait le soleil et la vie.

— Achetons des fleurs, dit Rip, vite fatigué de voir des crèches. Nous les porterons aux dames, et ceci nous servira de visite de nouvelle année.

Bonne idée! Nous nous précipitons chez une marchande de fleurs, qui ressemble étonnamment à une pivoine, et nous entreprenons de mener à bien l'œuvre d'art qui s'appelle un achat.

Car c'est ici qu'il convient d'être habile. Les prix fixes, applicables à toutes les têtes et à toutes les bourses, sont bons pour

les niais qui veulent donner à toutes choses une commune mesure. Ils n'existent pas en Italie : pour acheter comme pour vendre il faut de la *virtù;* tout est souple, même les prix. Si nous ne marchandons pas, nous serons abominablement volés, volés comme des étrangers. Si nous marchandons brutalement, et déclarons, par exemple, que les fleurs ne sont pas belles, ou bien qu'elles sont fanées, le marchand se fâchera, et ne voudra pas nous les laisser, fût-ce au poids de l'or.

Mais Rip est un tacticien de premier ordre; il engage la bataille sans hésiter et sort vainqueur. Vite à la pension! C'est chez la signora Carlotta que nous irons d'abord, en dépit des préséances : car c'est elle que nous préférons.

Elle est bien modeste, la chambre de la signora Carlotta; un lit de fer, une armoire, une petite table, quelques chaises; aux murs, quelques photographies, portraits jaunis qui paraissent si vieux, si vieux! Elle est assise près de la fenêtre et lit. A nous voir, son visage s'éclaire, et elle reçoit nos fleurs avec tant de joie, que nous en avons le cœur tout remué.

— Nous voulons vous souhaiter un joyeux Noël, signora Carlotta, dit Rip.

— Et vous remercier...

— Chut! dit la signora Carlotta. C'est vous que je dois remercier : vous permettez à une vieille femme comme moi d'avoir encore quelque chose à faire, et à aimer...

La signora Carlotta nous parle en lissant d'un geste habituel et doux ses beaux bandeaux blancs; elle nous parle de notre famille et de notre pays, de notre avenir et de nos espérances.

— Ce que je vous souhaite avant tout, mes amis, c'est une bonne femme qui vous rende heureux.

— Une bonne femme, qui nous rende heureux...

— Au revoir, signora Carlotta!

— Au revoir, signorini!

— Toc, toc! C'est nous, signora Leoni!

— Merci, Messieurs, merci! Je suis une mère pour mes pensionnaires; et je peux dire que j'ai en vous des enfants. Vous avez le droit d'en préférer une autre; je le sais, vous en avez le droit. (Rip me fait un clin d'œil; elle sait que nous avons été voir d'abord la signora Carlotta). C'est votre droit, et je ne peux pas vous le reprocher. Mais vous n'en trouverez aucune qui ait pour vous un cœur comme le mien...

Annina ne parle pas de son cœur, et n'est pas vexée parce que nous ne sommes pas venus chez elle en premier lieu. Elle prend avec un sourire les fleurs que je lui tends; elle en fait un bouquet

que nous admirons. Je crois, sans me flatter, qu'elle s'adresse plus volontiers à moi qu'à Rip.

— Au revoir, signora! Au revoir, signorina! Un joyeux Noël!

— Au revoir, Messieurs. Un joyeux Noël!

— Toc, toc! C'est nous, signorina Ersilia!

La porte s'entr'ouvre, et la tête de la signorina apparaît dans l'entre-bâillement; car elle a toujours peur que quelque ravisseur ne vienne la surprendre, et il faut montrer patte blanche pour entrer chez elle.

— Oh! Messieurs! comme vous êtes aimables! Et comme on a raison de vanter la galanterie française! Oh! des fleurs! Comme elles sont belles!

— Je donnerais deux sous, dit Paul en sortant, pour être là au moment où elle découvrira qu'elle n'avait pas défait ses papillotes! Maintenant, tenons conseil : allons-nous chez la signora Gameri, au risque de nous trouver face à face avec son monstre?

C'est Noël : nous nous sentons tous les courages; nous irons chez la signora Gameri. Toc, toc!

— Mon mari est sorti, Messieurs. Il regrettera d'avoir manqué votre visite. Pour moi, ces fleurs?

Les joues de la malade rougissent; de ses longues mains blanches, elle prend le bouquet; elle joue avec une rose qu'elle détache, et sourit de son sourire triste. Bon Noël, signora Gameri! Lisez-vous dans nos yeux la part que nous prenons à votre peine? Et comprenez-vous que les fleurs que nous vous apportons, nous les avons cueillies au jardin de vos rêves, aujourd'hui même? — Bon Noël!

C'est Noël : la signora Leoni a préparé un déjeuner succulent. Il y a sur la table, Dieu me pardonne! de l'asti! Au lieu des éternelles pommes, il y a un gâteau, un vrai gâteau, fait de farine de châtaignes avec des noyaux de pommes de pin! Le signor Farri arrive à l'heure; il pend son pardessus au porte-manteau, sans erreur; il s'est muni d'un gros bouquet, et se dirige d'un pas délibéré vers Annina, à laquelle il veut l'offrir, et qui cause avec la signorina Ersilia à l'autre bout de la salle à manger.

— Grand Dieu! s'écrie la signorina Ersilia dès qu'elle le voit arriver, pour moi ces belles fleurs! C'est trop beau!

Et dans sa joie, elle s'enveloppe de ses paupières. Le signor Farri n'ose pas protester, sourit d'un air parfaitement misérable, et va s'asseoir à sa place, où il s'efforce vainement de manger son potage avec sa fourchette. Gameri arrive à son tour :

— Quand j'étais apprenti, moi, on ne me donnait que deux sous pour fêter Noël, à moi!

Il tire de sa poche deux petits paquets, qu'il déplie lentement; c'est un bracelet pour la signora Leoni, une bague pour sa fille. Tout le monde se récrie et s'extasie sur la délicatesse de ses attentions et la finesse de son goût. On fait circuler la bague et le bracelet; pour le bracelet, passe encore; mais la bague, je l'écraserais volontiers.

Je commence à comprendre pourquoi Gameri jouit d'un tel crédit dans la maison. Sa femme a mis à son corsage quelques-unes des fleurs que nous avons apportées; elle ne regarde ni le bracelet ni la bague. Le déjeuner commence.

— Moi, dit Gameri...

C'est Noël, et voici que vient nous chercher Paolo, pour nous conduire au dîner où quelques étudiants littéraires nous ont conviés, « sans cérémonie, pour faire connaissance ». Quand nous arrivons, ces messieurs nous attendent déjà! et ce sont des cris, et ce sont des rires! Evidemment, ils nous connaissent depuis notre enfance, car ils nous prennent sous le bras, et nous frappent sur l'épaule, et nous font mille gentillesses du caractère le plus intime. Mon voisin de droite est superbe : cheveux noirs, fine moustache noire, yeux noirs qui brillent sous de longs cils noirs, profil de médaille florentine. Mon voisin de gauche est si barbu, si chevelu, que les Abruzzes seules peuvent avoir abrité son berceau. Malheureusement, il s'obstine à me parler français; et il ne me cache pas qu'il se ferait scrupule de perdre une seule occasion de s'exercer dans une si belle langue. L'autre ne parle pas du tout; il n'a pas le temps, il mange et boit sans s'arrêter. Mais je prévois que ma pénible situation ne tardera pas à se modifier, car le brigand des Abruzzes mêle de plus en plus d'italien à son français, et la médaille florentine, qui commence à se rassasier, écoute notre conversation avec le désir évident d'y prendre part. J'attends l'Asti avec impatience. A l'Asti, le brigand des Abruzzes, qui est Florentin, déclare qu'il se fâchera, s'il m'entend encore prononcer un seul mot de français; car il faut que j'apprenne à fond l'italien, qui est la plus belle des langues. Le profil de médaille me raconte qu'il est Sicilien, et me vante les beautés de Palerme. J'élève moi-même la voix, et je crois bien qu'il y a des moments où nous parlons tous les trois ensemble.

Chut! Ecoutez! C'est le voisin de Rip qui se lève; il a un faux-col énorme et une tête minuscule sur ce grand faux-col. « Messieurs, voici que la belle cité de Florence s'est enrichie de deux autres joyaux, dont elle est fière, et qui ne sont pas les moins estimables de ceux qu'elle possède. Je veux parler, messieurs, des deux étudiants de l'Université de Paris (*bravo! bravo! chut!*),

qui nous ont fait l'honneur de s'asseoir à notre modeste table. A ces joyaux, Messieurs, que de liens nous unissent! Les liens de notre commune jeunesse; les liens de notre commune race; les liens de notre commun amour pour les lettres; les liens de la fraternité universelle des étudiants! (*Bravo! bravo! bravissimo! tonnerre d'applaudissements.*) J'espère qu'ils n'aimeront pas seulement les tableaux et les statues dont notre ville est fière à si juste titre, mais aussi ceux qui vivent avec eux, et parmi tous les Florentins, les étudiants de Florence! (*Trépignements frénétiques.*) Je bois à la santé des docteurs Darrmengtierres et Léfort! » On applaudit, on boit, on crie; l'orateur ne lâche plus les mains de Rip qu'il secoue avec une inquiétante énergie. Ce que je répondis en échange, je ne le sais plus au juste. Je me souviens que j'entendis un nombre incalculable de « bravo » et de « benissimo », et que je me vis entouré tout à coup de mes nouveaux frères, qui tous voulaient m'embrasser à la fois. On but à la science italienne et à la science française, au président de la République française et au roi d'Italie. Je me souviens qu'on se leva pour fumer des cigares longs d'une toise. Je me souviens que Paolo prit Rip dans un coin pour lui offrir la main d'Annina; mais qu'il refusa parce qu'Henriette était beaucoup plus jolie. Alors Paolo éclata en sanglots, en s'écriant qu'il ne souffrirait pas qu'on méprisât sa famille. On essaya de le calmer, rien n'y fit. On fut obligé de le laisser dans son coin, où on l'entendit tout à coup rire aux éclats, en montrant du doigt la tête bizarre qu'il voyait dans une glace.

Je me souviens que quelqu'un proposa d'aller en corps à la Loggia dei Lanzi, sur la place de la Seigneurie, pour rendre un juste hommage aux merveilles de l'art florentin; et la voix de celui qui parlait eût ressemblé à la mienne, si le diapason n'en eût été plus haut. Cette proposition souleva un grand enthousiasme; Rip prit le chapeau de l'orateur, j'ouvris le parapluie du brigand, qui prit ma canne, et nous nous mîmes en route. Une voix dit alors qu'il était deux heures du matin; mais on s'indigna contre cette plaisanterie stupide, et on en chercha l'auteur, pour tirer de lui une vengeance sommaire.

Puis, une lacune; comment je fis la route, comment je pus franchir le seuil de la pension, gravir l'escalier, et me trouver enfin devant la porte de la signora Leoni, je l'ignore, et je l'ignorerai sans doute toujours.

Puis, je me rappelle de nouveau : nous attendons dans l'obscurité. Rip a laissé tomber une allumette, et use toutes celles qui lui restent pour retrouver l'allumette perdue; Paolo rit aux éclats. Une lumière filtre, la porte s'ouvre : c'est la signora Carlotta qui

apparaît. J'ai vaguement conscience que les choses ne se passent pas comme elles le devraient, et j'essaie de lui expliquer :

— C'est le bœuf... Nous avons mangé du bœuf.

Rip ne veut pas rentrer, parce qu'il n'a pas retrouvé son allumette. Je me sens dans mon lit; la fenêtre tourne, la table tourne, mon lit tourne. Et je m'endors.

*
* *

Rip est dans ma chambre. Il est assis dans le fauteuil qui gémit, il a ouvert une grammaire, qu'il ne lit pas. J'ai pris une volumineuse « histoire des Médicis », et je fais des efforts méritoires pour en commencer la préface.

Tout ce vin bu la veille; et ce retour, à je ne sais quelle heure de la nuit! Je me rappelle maintenant le visage de la signora Carlotta, quand elle nous a ouvert la porte; je me rappelle son expression, faite de dégoût et de tristesse. Il y aurait eu dans son regard de la colère que j'en serais moins peiné aujourd'hui. Je sais bien qu'il ne faut rien exagérer; beaucoup d'étudiants ont fait ce que nous avons fait hier, et le feront encore, sans le moindre remords.

Mais j'ai beau chercher des excuses. Je me dégoûte moi-même. J'ai choisi, pour me salir, le jour de Noël.

Il me semble qu'on a frappé.

— Entrez!

C'est la signora Carlotta.

— Monsieur Lefort, voici deux lettres pour vous. Au revoir, Messieurs.

Nous nous sommes levés; il tient sa grammaire, je joue avec mon coupe papier, et nous regardons du même air niais la signora Carlotta. Nous sentons que nous devrions parler; il y a en nous mille choses confuses, qui voudraient bien sortir; nous cherchons à donner une forme à nos sentiments, aveux, excuses, regrets, remords. Mais Rip ne trouve rien, je ne trouve rien; nous laissons partir la signora Carlotta. Je me rassieds.

— Bonnes nouvelles de France?

— Si les facteurs s'en mêlent, à présent! répond Rip en froissant avec rage les papiers qu'il tient à la main.

Au fond, les facteurs sont bien innocents! Mais ce n'est pas le moment de le lui faire remarquer.

— J'attends depuis huit jours une lettre d'Henriette; la signora Carlotta m'annonce deux lettres, et qu'est-ce que je reçois? Le prospectus d'une maison de phonographes, et ma cotisation des anciens élèves d'Henri IV à payer!

Rip pousse un rire si amer, qu'il vaut mieux, décidément, l'abandonner à son humeur noire. Je laisserai passer quelque temps avant de l'interpeller à nouveau. Et je me plonge dans mes réflexions.

Sans doute, mon état physique en est cause; mais il y a des moments où je me demande si la recherche de la science n'est pas une duperie. Je disais l'autre jour à Annina que si j'ajoutais un peu de certitude aux certitudes humaines, ma vie n'aurait point passé inutile. En vérité, je n'oserais plus le répéter aujourd'hui. D'abord, établir une vérité, sur un fait si minime qu'on le suppose, c'est impossible. Disons « probabilité », tout au plus. Mais supposons même que je l'établisse; pour qui? Qui me lira? En Allemagne, cinq ou six savants, chauves et consciencieux; en France, moins encore; deux ou trois spécialistes, qui mettront à me critiquer une joie féroce : et puis, c'est tout. Je n'ai pas d'illusions à me faire : c'est tout. Est-ce là ce qu'on appelle établir une vérité parmi les hommes? Est-ce là être utile? Est-ce là servir? C'est à ce but que je dois consacrer cinq, dix années de ma vie? Une minute d'action vaut mieux que dix années de recherche scientifique. Le cordonnier qui a fait mes souliers, le tailleur qui a coupé mon habit, l'homme d'équipe qui a mis mes bagages dans le wagon, le maçon que j'entends siffler sous ma fenêtre, et jusqu'à la signora Carlotta, qui recoud un bouton à mon gilet, agissent plus que moi, sont plus que moi utiles à leurs semblables. Rip, je le lui ai souvent répété, ferait bien mieux de vendre du papier que de préparer une agrégation. J'ai bien peur que la science ne suffise pas à donner un but et un sens à la vie. Agir le plus et le mieux qu'on peut, dans son milieu; avoir une femme qu'on aime, et qui vous donne de bons enfants, de bons enfants qui feront un peu de bien avec vous et après vous, sans trop de phrases et sans trop d'illusions, voilà ce qu'il faudrait. A mon âge, mon père était déjà père de famille. Oui; mais trouver la femme? C'est là toute la question.

— Rip, que penses-tu de la signorina Annina?

Il ne s'étonne pas de la brusquerie de ma demande; avec les gens qu'on connaît mal, il faut toute sorte de précautions pour parler; il faut avoir soin d'habiller ses mots, leur mettre des souliers, un chapeau et des gants; il faut de la logique et des transitions. Mais j'aime que ceux que j'aime me comprennent tout de suite, sans s'étonner ni sourire; je suis content quand ils mettent d'un seul coup leur pensée à l'unisson avec la mienne.

— Tu me l'as déjà demandé, dit Rip, et je t'ai déjà répondu. Je lui donne dix-sept sur vingt. Mais je donne dix-huit à Henriette.

— Et moi, que penses-tu que je pense d'Annina?

— Toi, dit Rip en se recueillant, toi... Je me demande si tu ne l'aimes pas.

— Tu es fou!

— Merci. Mais ça n'est pas une réponse!

— Mais je ne l'aime pas le moins du monde!

— Sûr?

— Sûr.

— Jure-moi un peu que tu ne l'aimes pas?

— Je le jure.

— Alors, je me suis trompé, dit Rip en se versant un grand verre d'eau. Tu as peut-être raison, après tout; et peut-être tu as tort.

— Non, en vérité, j'ai beau descendre en moi-même, je crois que je ne l'aime pas. C'est la faute de l'histoire et de l'agrégation: j'ai l'esprit critique trop développé; je vois trop clair. Les défauts m'apparaissent autant que les qualités; autant, et cela suffit. Les défauts, chez Annina, ce n'est pas elle-même qui les a; c'est sa condition, c'est sa vie. *A priori*, après tant de contacts, tant de chocs, tant de heurts avec les gens qui ont passé dans sa pension, elle a perdu quelque chose de sa spontanéité, de sa féminité, pour ainsi dire. Il est fatal que l'esprit se soit développé chez elle plus que le cœur; les hommes sont devenus pour elle des sujets d'observation, des pantins qui dansent sous ses yeux, plus ou moins bien, et dont elle-même se plaît quelquefois à tirer les ficelles. Il est bien heureux que je ne l'aime pas! Je souffrirais trop. Déjà je suis jaloux quand elle lit les lettres de ses anciens hôtes, en souriant; je suis jaloux quand elle me parle du Français qui s'asseyait, il y a deux ans, sur le même fauteuil, dans le même coin où je m'assieds maintenant. C'est une jalousie stupide; il y a dans tous les jeunes hommes un Don Juan platonique qui s'intéresse à toutes les femmes, est jaloux de tous les hommes et aime sans aimer.

— Rip, si nous allions jusqu'à la bibliothèque, pour changer le cours de nos idées?

— Vas-y si tu veux, Rip, moi je reste.

— A tout à l'heure!

— A tout à l'heure!

Ma courbature proteste. Mais je ne puis plus rester en place. Les rues sont interminables. Quelqu'un m'a joué le mauvais tour de doubler la *via dei Servi;* et il ne m'échappe pas que la place de la Seigneurie elle-même est d'un bon tiers plus grande qu'à l'ordinaire. Je ne réfléchis plus; j'ai assez réfléchi; j'ai trop réfléchi; je marche.

Je marche si bien, que je viens me casser le nez contre la porte. « L'administration prévient les lecteurs que pendant les vacances de Noël et du jour de l'An... » C'est vrai ! Je n'y avais pas pensé. La bibliothèque est fermée ; l'occasion était trop belle. C'est l'anniversaire de la mort du roi : on ferme. C'est l'anniversaire de la naissance de l'autre roi : on ferme. C'est l'avant-veille, la veille, le lendemain, le surlendemain de Noël : on ferme. Ces gens-là passent le meilleur de leur temps à attendre que l'on ferme ; et ils n'ont jamais beaucoup à attendre. Le gros employé de la salle réservée, immense, avec un dos énorme et des yeux rouges, qui a toujours l'air de trouver que je réclame trop de livres, doit être bien content. Je ne demande un livre qu'avec terreur, tant son regard est méprisant. « Comme si vous pouviez en faire quelque chose ! » me disent ses yeux rouges. Je ne travaille avec sécurité qu'un jour sur deux, quand c'est le tour de son collègue. Celui-là donnerait avec bonhomie mille livres si on les lui demandait. Il est vrai qu'il se trompe généralement, et qu'il a une prédisposition fâcheuse à m'envoyer des livres d'algèbre quand j'attends de l'histoire. Mais je puis les lui retourner sans qu'il se fâche, et je me sens à mon aise. Tandis que j'attends quelquefois un quart d'heure sans rien faire avant d'oser m'approcher des yeux rouges.

Je me hâte d'aller retrouver Paul. Quand il n'est pas là, il me semble qu'il me manque une partie de moi-même ; je ne me sens pas au complet. J'aime Rip et ses qualités et ses défauts, d'une affection absolue, mais il faut qu'il me le rende : je suis des gens qui aiment pour le désir d'être aimés.

— Rip, mon ami, les employés ont fermé, avec une joie indicible, les portes des bibliothèques et des musées. Les Offices sont fermés, la galerie Pitti est fermée, San Marco est fermé, tout est fermé...

— Je m'en doutais, répond-il.

— Alors, pourquoi ne me l'as-tu pas dit?

Il répond par un geste vague. Je reprends :

— Tu ne lis pas ta grammaire, et j'ai suffisamment étudié mon *histoire des Médicis*. Si nous allions nous promener à Fiesole?

— Je n'irai pas à Fiesole, dit Rip avec une moue maussade.

— Je t'assure que tu as tort. Il fait beau ; c'est une promenade exquise qu'il est honteux que nous n'ayons pas faite encore.

— Je n'irai pas à Fiesole, répond Rip en se balançant sur sa chaise.

— Voyons, sois raisonnable ! Le grand air te fera du bien, à toi et à moi !

— Je n'irai pas à Fiesole.

Il commence à m'agacer. Evidemment, il a tort de rester ici enfermé; il s'ennuie, il se désole. Je vais prendre mon air d'autorité, qui réussit toujours avec lui.

— Voyons, Rip, c'est un plaisir que je te demande! Tiens, je le veux.

— Tu m'agaces, répond Rip en cessant de balancer sa chaise. Il y a longtemps que tes airs de supériorité me donnent sur les nerfs. Je sais bien que tu as un an de plus que moi! Je sais bien que tu as été reçu à l'agrégation et moi refusé! Ça n'est pas la peine de me le rappeler toutes les cinq minutes!

Il a tort. Je ne devrais même pas relever ses paroles; dans cinq minutes, il les regrettera. Si j'étais sage, je sifflerais l'air de la *Traviata*, que je siffle d'ailleurs abominablement faux, et j'attendrais. Mais je suis piqué et ce n'est pas moi qui réponds, c'est je ne sais quelle voix mauvaise, toujours présente en nous, toujours prête à sortir malgré nous.

— D'avoir été refusé à l'agrégation, ça n'est pas non plus un titre, que je sache!

— Tu as raison, dit Rip en se levant; écrase-moi, piétine-moi! Adieu, je te laisse triompher seul!

— Rip, je t'en prie, ne fais pas l'enfant! Je te demande pardon si je t'ai offensé. Mais, je t'en prie, ne me refuse pas la preuve d'affection que je te demande! Viens à Fiesole avec moi!

— Non, dit Rip en claquant la porte derrière lui.

C'est la première fois que je me dispute avec Rip. Cela ne durera pas, je le sais; demain nous serons réconciliés. Mais c'est la première fois.

Paul Darmentières.

La fin prochainement.

AMATEURS D'ART

AU XVIIe SIÈCLE

Pendant le moyen âge, si décrié et si peu connu, que de sources de délicates jouissances! Nous voyons, dans ses cathédrales flamboyantes, d'innombrables beautés fleurir à l'ombre de cette merveilleuse végétation de chapiteaux, de clochetons et de fenestranges. Ce sont des christs admirables de vérité naïve, de douces vierges d'ivoire, des croix finement ciselées, de riches reliquaires ornés de pierres précieuses, et dont les ors étincellent discrètement sous la lumière mystérieusement tamisée par les vieux vitraux. Ce sont aussi, écloses dans le silence des cloîtres, ces enluminures exquises, ces étonnantes miniatures dont de grands artistes enrichissent les missels et les livres d'heures.

Plus tard, la Renaissance nous vint d'Italie, arrêtant peut-être l'essor du génie français; elle sème sur le sol de France ces châteaux célèbres, dont les sculptures ajourées semblent de la fine dentelle; dans ces châteaux, elle place les tableaux de ses grands maîtres, et les chefs-d'œuvre de ses ciseleurs, les armes damasquinées, les délicates et fines verreries de Venise, les cabinets de bois précieux dont « les liettes » [1] étaient garnies de petits vases d'or contenant des parfums. Elle les orne de ses étoffes les plus riches; Gênes envoie ses draps fins, ses velours changeants, ses tabis moirés, Milan ses passementeries d'or et d'argent, et Florence ses satins brillants. Avec les Médicis, l'italianisme s'était implanté en France; sous le règne de ces Valois si corrompus, mais si fins, si élégants, si artistes, il avait tout envahi : ameublement, costume et même langage, il domina tout le seizième siècle.

Au début du dix-septième, une princesse espagnole monta sur le trône; aussitôt l'engouement se transforma, tout fut alors « à l'espagnole ». Les cordons de perles qui s'enlaçaient dans les cheveux des femmes, se nommèrent des *apprétador*, et ce fut avec des lames de Tolède, que « les gentilhommes d'honneur » se tuèrent sur la place royale.

[1] Petits tiroirs.

D'Espagne, nous vinrent les meubles en bois des îles, incrustés de nacre, les cuirs de Cordoue aux tons riches et chauds, les tabourets et les carreaux de tapisserie qui coudoyèrent les peu confortables, mais majestueuses, « chaires » antiques. Les ameublements furent d'une sévérité pleine de noblesse.

Nous avions donc subi successivement les modes italiennes et espagnoles et pas encore créé la mode française; car dans notre pays, dont cependant le goût est si personnel, si pur et si supérieur, on réservait (alors, comme aujourd'hui) toute admiration à ce qui venait de l'étranger.

Une réaction allait se produire. Ce fut en 1640 que survint ce grand événement. Pour la première fois, à cette date, un jeune et beau gentilhomme, le plus raffiné des dix-sept seigneurs, Cinq-Mars, Grand Ecuyer de France et favori du roi, fit exécuter un mobilier d'un style particulièrement français. L'admiration fut générale à la cour et à la ville et l'abbé Henry Arnaud [1] écrivait le 8 février 1640 au président Barillon : « M. le Grand a fait faire le plus superbe ameublement que l'on ait guère vu. »

Superbe aussi fut la dépense; une autre lettre d'Henry Arnaud nous donne d'ailleurs une idée de son importance : Cette lettre est du 5 octobre 1642; l'infortuné Cinq-Mars n'est plus; les courtisans se sont rués à la curée de ses charges et de ses honneurs et les créanciers à l'assaut de ses biens qui d'ailleurs étaient confiqués [2]. « On dit, écrivait l'abbé, que l'on a trouvé, à M. le Grand, plus de 200 000 livres de meubles, malgré ce qui en a été retiré » et nous devons nous souvenir que cette somme représentait à cette époque un million de notre monnaie [3].

[1] Henry Arnaud, abbé de Saint-Nicolas, plus tard évêque d'Angers, était le frère du grand Arnaud. Le président Barillon est celui qui mourut plus tard à Pignerol; Mazarin fut accusé (sans vraisemblance, d'ailleurs) de l'avoir fait empoisonner.

[2] La confiscation des biens était le corollaire obligé de la peine capitale; mais c'était là une simple formalité officielle, car, en réalité, l'État se refusait à hériter de ses victimes; la confiscation était toujours donnée par le roi à un parent quelconque du condamné; celle de Cinq-Mars fut attribuée à son beau-frère, le maréchal de La Meilleraye, très en faveur auprès de Richelieu dont il était le cousin germain.

Quant aux dettes, elles s'élevaient à environ 400 000 livres (actuellement 2 millions). On sait qu'avant de monter à l'échafaud, l'infortuné jeune homme écrivit la lettre la plus touchante à la maréchale d'Effiat, sa mère, la suppliant, « pour le repos de son âme », de satisfaire ses créanciers; la maréchale était fort riche, mais aussi fort avare; longtemps elle résista. Enfin, après des négociations qui durèrent cinq années, elle paya ces dettes réduites à 370 000 livres (1 850 000 fr.)

[3] Le vicomte d'Avenel, si compétent en ces matières, l'auteur de *La Fortune privée à travers sept siècles* et de *La Noblesse sous Richelieu*,

L'inventaire qui va suivre a été établi le 10 janvier 1642; ces sortes de documents ont en général la faveur du public. Est-ce, comme on l'a prétendu, en raison du développement de l'amour et de la recherche des objets anciens? Peut-être; mais c'est aussi, je crois, par un principe analogue à celui qui a poussé les directeurs de théâtre à remplacer les décors fictifs d'antan par de véritables et luxueux salons, remplis de meubles anciens, de tableaux de prix et de plantes rares. L'impression du spectateur y gagne en vérité, et il a ainsi le sentiment d'événements vécus.

Il en est de même pour les inventaires de mobilier; ils permettent de voir les hommes du passé se mouvoir dans leur véritable cadre et pour cette raison de mieux les comprendre. C'est ainsi que nous pouvons nous représenter Cinq-Mars, sous les hauts lambris de l'hôtel de Clèves[1], dans ce riche ameublement embaumé par le genièvre brûlé et l'eau d'ange à l'iris de Florence.

Nous le voyons vêtu d'un pourpoint de drap fin de Hollande « couleur nouvelle », garni d'un large point de Gênes, doublé de tabis changeant et agrémenté d'aiguillettes pointées en diamant. Il porte des bas verts, et par-dessus des bas blancs avec dentelle; sur ses épaules, un manteau de drap écarlate passementé d'or fin de Milan. Et sous son chapeau noir retroussé à la catalane, sa figure fine et un peu sérieuse s'éclaire à l'entrée de Marion de Lorme...

Les détails de ce costume supposé ont été pris dans la facture de Gautier et Langlois « ses marchands de soye ». Ils fournissaient les étoffes nécessaires au tapissier, le sieur de Comans, et au tailleur, le sieur Tabouret, rival du célèbre Archambaud.

Cette facture (un véritable volume) s'élève, pour la seule année 1640, à la somme de 54 200 livres (actuellement 271 000 francs). Elle constitue un véritable chapitre de l'histoire du costume à cette époque, et pour cette raison nous nous permettrons d'en donner quelques extraits, avant d'aborder la reproduction de l'inventaire du mobilier. Ce document nous fera connaître le prix très élevé des étoffes, et par suite des costumes, car à la facture du « marchand de soye », il y a lieu d'ajouter celles du brodeur, du tailleur, du chapelier, du plumassier, du fourbisseur et celle du bottier, laquelle, en ce qui concerne M. de Cinq-Mars, n'était pas sans importance, puisque le roi, se plaignant amèrement du luxe de son favori, disait : « Croiriez-vous, Fabert, qu'il a plus de

nous indique qu'à cette époque « tous les chiffres doivent être quintuplés pour avoir leur valeur correspondante en francs actuels ».

[1] Cinq-Mars occupait l'hôtel de Clèves, appartenant au duc de Chevreuse, auquel il payait un loyer de 3000 livres.

trois cents paires de bottes [1]. » N'oublions pas les dentelles, dont l'usage était si général. Citons : « Le pontignac, dentelle ordinaire, était la moins chère de toutes; le point de Sedan, d'Aurillac, de Raguse et surtout le point de Gênes, allaient jusqu'à 2500 francs d'aujourd'hui [2]. On peut donc aisément se rendre compte que le prix du costume d'un homme de cour ne pouvait être inférieur à 1500 ou 2000 livres; les costumes de cérémonie atteignaient 3000 livres, sans compter les perles dont ils pouvaient être surchargés.

Extrait de la facture de Gautier et Langlois, marchands de soye :
Fourny a Monseigneur de Cinq Mars.
Livré par son mandement à Tabouret, tailleur : . . . . . .
« Cinq aulnes de très fin drap d'hollande, coulleur nouvelle, pour abit complet et manteau double, a trente-six livres l'aulne.
« six aulnes de taby double largeur, changeant a trois coulleurs, pour doubler le pourpoint et faire sept douzaines d'esguillettes a gallant, a douze livres l'aulne.
« quatre aulnes de taffetas blanc huict filz pour doubler les chausses et faire les calsons pour attacher les bas de soye, a neuf livres l'aulne.
« deux aulnes et demie de lammes d'or, vray milan, perfectement riche, pour un pourpoint, a soixante et dix livres l'aulne.
« trois aulnes de très fin drap d'hollande, escarlatte pour un grand manteau, a soixante et dix livres l'aulne.
« neuf aulnes de ras d'Italie très riche, escarlatte pour doubler le manteau, a douze livres l'aulne.
« une aulne deux tiers de taby de Gennes, coulleur de grenade, pour faire plusieurs paires de gants, a quinze livres.
« trois aulnes et demie de sattin de coulleur pour doubler douze paires de gants, a treize livres, dix sols l'aulne.
« cinq aulnes de fin drap d'hollande noir pour abit et manteau noir pour le dueil de M. de Guise, a trente six livres l'aulne.
« trois aulnes de sattin de florence noir, fort beau, pour doubler le pourpoint et faire quatre pochettes, a douze livres l'aulne.
« douze aulnes de fin drap d'angleterre, coulleur nozette, pour chausses et hongreline, a trente six livres l'aulne.
« trois aulnes de sattin vray boullognoise blanc, pour doubler un pourpoint de vellours coulleur d'amande, a douze livres l'aulne.
« trois aulnes trois quarts de fin ras de challons gris de bure fort beau pour faire une cazacque d'armes, a six livres l'aulne.
« quatre aulnes de taffetas huict filz mesme coulleur pour doubler cette cazacque, a neuf livres l'aulne.
« quatre aulnes de mohère isabelle et or très riche pour une robe de chambre, a trente six livres l'aulne.
« douze aulnes de panne isabelle fort belle très forte et très bien couppée pour doubler la robe de chambre, a dix huict livres l'aulne.

[1] Cet amour immodéré pour les bottes paraît être un vice de famille, car Tallemant des Reaux nous apprend que le remuant abbé d'Effiat, frère de Cinq-Mars, en avait également 300 paires.
[2] *La Noblesse française sous Richelieu* (vicomte d'Avenel).

« sept aulnes de taffetas jaune très fort pour faire deux jerretières aux deux suisses et parmenter les bas des valets de pieds, a trois livres, dix sols l'aulne.

« trois aulnes de vellours rouge cramoisy trois poils, pour chamarer une cazacque de trompette, chausses et manteau, a vingt quatre livres l'aulne.

« douze aulnes de riche mohère coulleur de roze et argent pour faire des coisinets de santeurs, a trente six livres l'aulne.

« une aulne de taby pour l'estuict des peignes, miroir et mulles, a douze livres »....

Maintenant que la citation de ces quelques articles nous permet d'imaginer les costumes du jeune et brillant gentilhomme, décrivons le riche ameublement, au milieu duquel il évolue :

INVENTAIRE DES MEUBLES APARTENANT A MONSEIGNEUR DE CINQ MARS, GRAND ESCUYER DE FRANCE, QUI SONT DANS SON HOSTEL A PARIS ENTRE LES MAINS DE SON CONSIERGE, FAICT CE JÔURDHUY DIXIESME JANVIER 1642.

Premièrement : Une tanture de tapicerie de haute lisse représentant l'histoire du Grand Constantin, rehaussée d'or et d'argent et soye, contenant neuf pièces.

Item : Une tanture de tapicerie des Gobelins représentant l'histoire du Pastor Fido, contenant neuf pièces.

Item : Une tanture de tapicerie des Gobelins représentant la chasse du Roy François, contenant huict pièces.

Item : Une tanture de tapicerie de broccatel de Lion à fond d'or et d'argent et à fleurs de soye de plusieurs couleurs contenant neuf pièces, et à chasque pièce sont les armes de Monseigneur rehaussés d'or, d'argent et de soye, le tout doublé de toile verte.

Item : Une tanture de tapicerie de satin de la Chine de huict pièces faisant vingt cinque aune de tour, ou environ, sur trois aunes et un quart de haut, avec un grand tapis de table de mesme satin de trois aunes et un quart, ou environ, le tout doublé de toile jaune.

Item : Trois pièces de tapicerie à jardinage et le reste de la tanture est à Saint-Germain à l'antichambre de Monseigneur en son apartement au chateau.

Item : Un grand tapis de la Savonnerie de six aunes deux tiers de long environ, et quatre aunes de large ou environ, le fond brun et à fleurs de plusieurs couleurs, lequel tapis sert de marche pied au lict blanc.

Item : Un tapis de turquie qui sert de marche pied au lict de velours vert.

Item : Trois tapis de turquie pour mettre aux tables de plusieurs grandeurs.

Item : Un tapis de la Chine tissu de soÿe, or, et argent.

Item : Quatre tapis de cuir rouge.

Item : Un tapis de cuir vert, doublé de serge verte pour servir au tapis de velours vert avec la table brisée.

Item : Un tapis de cuir blanc doublé de serge blanche pour servir au lict de satin blanc avec la table brisée.

Pour le lict de satin blanc :

Un bois de lict a bas piliers de sept pieds en carré, peinct de plusieurs couleurs.

Item : Un grand chassÿ de bois de huict pieds en carré, servant audict lict.

Item : Deux matelas de satin de Burgo, blanc.

Item : Deux matelas de toile et fustaine plain de laveton, servant de somier au dict lict.

Item : Un traversin de satin de Burgo blanc, plain de plume.

Item : Un lit d'ange [1] de satin blanc consistant en trois grandes pièces, scavoir : le pied et les deux costés [2] et quatre cantonières [3] sur lesquelles sept pièces, il y a trente-sept bandes tant d'or que d'argent, fruicts et fleurs nuées de soÿe, enrichis de broderies; les dittes sept pièces sont doublées d'une riche toile à fleur d'or, d'argent et soÿe [4] et ont les dittes pièces trois aunes de hauteur, contenant un redoublé de la doubleure qui est par le haut, et par le bas sont garnies d'une crépine et mollet [5] aux deux costés, le tout or et argent; le mollet n'allant que jusqu'au déffaut du satin.

Item : trois pantes [6] de mesme satin et broderie que le lict, de huict pieds de long ou il y a vingt cinque glans a poire a chasque pante, enrichis de freluche et clinquant d'or et d'argent et mollet aux deux costés des bouts et par le haut est une dentelle, le tout doublé de taffetas blanc.

Item : trois soubassemens de mesme satin et broderie que le lict, garnis d'une crespine par le bas et mollet aux deux costés, doublés de toile bleue.

Item : une courtepoincte trénante d'une riche toile a fleur d'or et d'argent et soÿe doublée de taffetas blanc, garnie de mesme crépine et mollet que le lict.

Item : Un fond du lict et dossier de mesme que la courtepoincte serrant dessous le chassy, de huict pieds en carré et le dossier a deux aunes et demie de haut et doublés de toile bleue.

[1] « le lit d'ange est celui qui n'a point de quenouilles ou piliers, mais a de grands rideaux suspendus en guise de pavillons. » (*Dict.* de Furetière.)

[2] « l'un des costés était le devant du lit ou on se met pour recevoir ceux qui rendent visite, l'autre la ruelle, par lequel on parle aux domestiques. »

[3] « les cantonières sont de petits rideaux qu'on tend des deux côtés des quenouilles d'un lit, vers les pieds. Elles servent à défendre l'entrée du vent qui pourrait venir par l'ouverture que laissent les grands rideaux, on les appelle aussi bounes graces. »

[4] La facture du marchand d'étoffes nous donne, à ce sujet, les détails suivants : « cent dix aulnes de thoile fond d'argent a fleurs nuées or et argent fort riche pour doubler ung grand lict de sattin blanc, en broderies d'or et d'argent — à cent vingt livres l'aune. »

Cette « doublure » revenait donc à 13 200 livres (actuellement 66 000 fr.)

[5] « la crespine est un ouvrage à jour par le haut et par le bas pendant en grands filets ou franges, qu'on travaille avec des fuseaux. Quand la frange est petite, on la nomme mollet. Ils sont en or, argent et soie. »

[6] Garnitures que l'on met en haut d'un lit ou d'un dais (*Dict.* de Furetière).

Item : quattre pomeaux couverts de satin blanc et broderie de mesme que le lict chamarrés d'une dantelle d'or et argent.

Item : quattre cordons de soÿe, isabelle et blanc.

Item : cinque cordons tout or et argent garnis de gland a poire enrichis de ferluche et ont cinque aunes de long ou environ chascun, et servent pour trousser le lict avec leurs coulans.

Item : un tapis de table eschancré de mesme satin blanc et broderie que le lict et au millieux est un grand ouvale de mesme broderie et garny d'une crespine par en bas, et un mollet aux eschancrures, d'or et d'argent et doublé de taffetas blanc.

Item : six fautoeuils garnis de tapicerie de haute lisse des Gobelins, a fond blanc et des fleurs de toutes sortes de couleurs, rehaussés d'or et d'argent et garnis d'une crespine et mollet de mesure que le lict; les dossiers doublés de satin à l'arabesque, les dicts fautoeuils sont garnis partout de la ditte tapicerie, et couverts de housses de serge blanche.

Item : six chèses a dossier, couverts de mesme tapicerie, crespine et mollet que les fautoeuils, avec leurs housses de serge blanche.

Item : six escabeaux pliants, garnis de mesme que les fautoeuils, avec leur housse de serge blanche.

Item : quattre tables de noyer a chassy, dont il y en a trois qui s'allongent par les deux bouts et l'autre se met en rond.

Item : quattre formes [1] en bois d'haïti.

Après cet inventaire minutieux du lit, ou plus exactement de la chambre de satin blanc, viennent : le lit de velours vert, le lit de velours rouge, à fleurs et à foudras, le lit de gaze rehaussée de fleurs de soie de couleur. Chacune de ces chambres ne diffère de celle de satin blanc que par la couleur et la nature de l'étoffe, mais la composition est la même; la richesse des étoffes, des toiles d'or et d'argent et des broderies est identique; nous pensons donc qu'il serait superflu d'en donner les longues descriptions.

Nous arrivons à la lingerie qui ne comprend que le linge donné en service au maître d'hôtel, ce qui explique sa quantité médiocre. La partie la plus importante du linge, du matériel de cuisine et toute la vaisselle d'argent étaient à Saint-Germain, où se trouvait le Grand Escuyer.

Pour le linge :

Item : Une paire de draps pour le lict de Monseigneur.

Item : Deux douzaines de serviettes et deux nappes de petite venise.

Item : Cinque douzaines de serviettes et six nappes pour le comun.

Item : Huict paires de draps pour les honestes gens.

Item : Huict paires de draps pour le comun.

Item : Deux douzaines de torchons et une douzaine de tabliers.

Nous arrivons à la cuisine. Les fourneaux ne chômaient pas chez M. le Grand; on sait avec quelle magnificence il avait traité

[1] Les « formes » étaient des bancs de moyenne grandeur que l'on transportait dans les pièces où on voulait recevoir plusieurs personnes.

le roi au château de Chilly; à Paris et à Saint-Germain il avait table ouverte; aussi les sommes dépensées sont-elles considérables.

Il résulte d'une ordonnance de M. de Choisy, conseiller d'Etat, « député par le roi aux affaires de feu M. de Cinq Mars » que pour la seule année 1640, le sieur Jean Pérou, pourvoyeur de la maison du Grand Ecuyer, présentait pour « viandes, poissons, chandelles et autres choses », une facture de 64 871 livres (actuellement 324 355 francs). Indépendamment des fournitures du pourvoyeur, le sieur de Bordegaray, premier maître d'hôtel, avait dans ses attributions « le pain, vin, sucre, sel, bougies, fruits, entremets, épicerie, bois, charbon, foin, paille et avoine ». Il établit par ses mémoires, pour cette même année 1640, une dépense totale de 141 407 livres, (actuellement 707 035 francs).

L'ensemble des frais de table s'élève donc à 206 278 livres (actuellement 1 131 380 francs).

Le roi avait donc quelque raison de dire, en un jour de colère : « Un royaume ne suffirait pas aux dépenses de M. le Grand. »

Pour la cuisine :

Quattre chaudières de plusieurs grandeurs.
Item : Quattre marmites de cuivre de plusieurs grandeurs.
Item : Une passoire.
Item : Deux armenin.
Item : Une poissonnière avec sa feuille.
Item : Une poile à confiture de cuivre rouge.
Item : Deux poilons à trois pieds de cuivre rouge.
Item : Deux coquemars de cuivre rouge,
Item : Trois escumoirs et deux friquets [1] de plusieurs grandeurs.
Item : Une fontaine de cuivre rouge.
Item : Une pair de gros somiers de fer, deux pelles, et une pair de tenallier, une pair de contrehattiers [2], deux broches, trois tripiers, trois grils, trois poiles a frire, une lèchefritte, un eschaudon [3], deux cuilliers a pot et une crémallière a trois cramails [4].
Item : Deux grands poilons a queue.
Item : Un fourneau de cuivre avec les pieds de fer.

Signé : Lescamonsier.

Dans cet inventaire ne figure point ce que contenait l'appar-

[1] Friquet : plat percé comme un écumoir, servant à retirer les fritures de la poële.

[2] Les contrehattiers : grands chenets ayant plusieurs crampons sur lesquels on peut mettre plusieurs brochées de viandes pour les rôtir.

[3] Eschaudon : « récipient où les cuisiniers eschaudent leurs vaisseaux, leurs marmites, pour les laver ».

[4] Crémaillière ou crémillière : instrument de fer ayant plusieurs crans ou hoches, qu'on attache à la cheminée pour y pendre des marmites ou des chaudrons.

tement que le Grand Ecuyer occupait au château de Saint-Germain, ni ce que l'on nommait « son train », c'est-à-dire, non seulement les équipages, mais aussi « les meubles de suite » comprenant de riches tentures et toute la vaisselle d'argent.

Ce luxueux ameublement ne fut pas la seule cause des orages qui éclataient si fréquemment entre Louis XIII et son favori; il faudrait citer aussi le fameux carrosse doré exécuté par Vavrin, et surtout la somptuosité excessive des vêtements du jeune gentilhomme, que le roi trouvait « trop magnifique ». Car Cinq-Mars aimait le beau sous toutes ses formes, et c'est d'ailleurs la caractéristique de l'amateur d'art à cette époque : il est essentiellement éclectique. En effet, le « curieux » du dix-septième siècle recherche indistinctement les riches meubles et les beaux tableaux, les joyaux précieux et les gracieuses statues; il s'intéresse aux fontaines, aux jardins, aux fleurs et aux fruits.

Il n'en est plus ainsi de nos jours. En raison de l'extrême développement du goût des arts, en raison de l'accumulation de chefs-d'œuvre (vrais ou faux) résultant de la suite des siècles, l'amateur actuel ne saurait éparpiller ses études et ses recherches dans des directions si dissemblables; il a dû se spécialiser, il est devenu collectionneur.

La diversité des collections est d'ailleurs infinie, depuis les plus grandioses jusqu'aux plus simples, jusqu'à celles qui sont simplement originales ou même ridicules.

Leur nomenclature est donc impossible; toutefois, quelques-unes de ces collections, parmi les plus belles, sont connues du grand public : nous citerons la superbe galerie de tableaux d'un grand industriel parisien, la merveilleuse suite de vierges du moyen âge que possède un riche baron. On sait aussi que tel autre baron possède de splendides Christs de vieil ivoire; certaine grande dame a pu rassembler de bien précieux souvenirs de la reine Marie-Antoinette; la gloire napoléonienne revit chez un prince de cette maison, et tant d'autres exemples que l'on pourrait citer pour indiquer cette « spécialisation » qui différencie notre siècle du dix-septième.

Mais il est un point qui est resté commun aux deux époques, c'est le caractère même de l'amateur d'art. Il peut se ramener alors comme aujourd'hui à deux types principaux, le *glorieux*, fier de ses chefs-d'œuvre et les exaltant sans mesure, et le *modeste* (plus ou moins sincère) les louant plus discrètement, sans les moins apprécier, bien entendu. A l'appui de cette assertion, nous allons soumettre au lecteur une courte correspondance échangée entre deux « curieux » du dix-septième siècle.

Elle est datée de 1646 et 1647, et nous arrive de province, car à Paris les troubles de la minorité et les préludes de la Fronde n'étaient guère favorables à la culture des arts.

L'un de nos correspondants est Pierre Scarron, évêque et prince de Grenoble; il appartenait à une ancienne famille originaire du Piémont, qui avait donné de nombreux conseillers au Parlement de Paris; il était le frère du conseiller Paul Scarron, que l'on surnommait *l'apôtre*, nous dit Tallemant des Reaux, a cause de sa manie de citer saint Paul à tout propos. L'évêque de Grenoble était donc l'oncle du célèbre poète burlesque, auteur du *Roman Comique*.

L'autre, était un vieux magistrat, Géraud de Champflour, qui avait rempli, pendant les règnes de Henri IV et de Louis XIII, la double charge de conseiller d'Etat et de garde des sceaux de la cour des aides d'Auvergne. Après avoir été mêlé aux affaires publiques, il vivait, retiré dans sa province, charmant ses loisirs par l'étude des belles-lettres et l'amour des arts et comme plus tard Candide, il cultivait son jardin.

Le vieux magistrat avait fréquemment séjourné à la cour, soit à l'époque ou le maréchal d'Effiat, son ami d'enfance, était surintendant des Finances, soit pendant la grande faveur de M. de Cinq-Mars; c'est ainsi que l'évêque put apprendre, par des amis communs, la conformité de leur goût pour les belles choses; il résolut aussitôt de lier avec lui un commerce d'amitié et lui écrivit la lettre suivante :

Monsieur,

Puisqu'il est véritable que la sympathie d'humeur sert de germe à l'affection, je suis d'aultant plus obligé a estimer votre mérite que je ne puis ignorer que les choses curieuses servent d'object à vostre desir et de subject à vostre contentement; car je doibs dire avec plus de vérité que de vanité, que personne dans toute la France, ne me surpasse pour la possession de choses rares, comme pierreries, tableaux de grand prix, livres tous d'eslite, fleurs et fruicts en si grand nombre, que je puis dire avoir recherché dans toutes les parties du monde, ce qu'il y avait de capable pour satisfaire à ma passion raisonable; mais j'ay des fraizes principales et trés dignes d'admiration, puisqu'elles sont aussy prodigieuses en grosseur que relevées en bonté, desquelles je vous offre du plan dans la saizon, et des greffes de mes fruicts sans réserve, avec intention d'entretenir avec vous un commerce de lettres, pour vous faire cognoistre, qu'absent et présent, je veux toujours demeurer

Monsieur,
Votre bien humble et très affectionné serviteur.
P. Scarron. E. et Prince de Grenoble.

de Grenoble, le 20 octobre 1646.

Le vieux conseiller répondit aussitôt :

Monseigneur,

C'est un effect de votre bonne humeur qui vous a faict concevoir une favorable opinion de la mienne, estimant qu'il y a quelque simpathie de l'une a l'autre. Je chéry bien avec admiration la passion généreuse de ceux qui comme vous, Monseigneur, font littière des métaux de commerce que les âmes basses idolatrent, pour s'acquérir la possession des choses les plus rares et les plus exquises. Je sçay qu'outre les éminentes vertus qui vous recomandent ez cours de France et de Rome, le trésor sans prix de vostre cabinet, de vostre bibliothèque et de vos parterres, vous a acquis partout une grande réputation. Monsieur de Sève, conseiller d'Estat, Intendant de la Justice et finances en cette Province, nous a quelquefois détaillé les singularités de vostre rare momie, de vostre Escarboucle parrant aux pierreries de la Couronne, du tableau inimitable qui, par son excellence, a mérité d'estre placé à la ruelle de vostre lit, et de ces livres d'eslite dont la teneur n'est pas moins dans vostre mémoire que les volumes dans vostre bibliothèque; plusieurs autres personnes de bonne marque qui ont passé en Dauphiné nous ont icy entretenus de la bonté et beauté des fruits et fleurs dont vous avez enrichy le paradis terrestre que vous avez faict faire auprès de Grenoble et j'ay encore en l'imagination l'idée de ces fraizes admirables et de la tulippe sans seconde dont j'ay veu autrefois la véritable figure entre vos mains, à Paris. J'advoue que tant de belles et rares choses m'ont obligé, dans les rencontres, à m'enquérir curieusement de l'estat de vostre santé et de leur subsistance. Mais, à Dieu ne plaise que cette mienne curiosité me puisse donner tant de présumption, que de croire mon humeur ou inclination avoir quelque sympathie à la noble passion que vous avez eu pour les acquérir et conserver, sinon que ce soit par un rapport semblable à celluy de la plante solaire envers cet astre qui attire son aspect, tout ainsi que vostre Excellence et vos raretés attirent mon admiration. Ceux qui, pour m'obliger charitablement, vous ont appris mon nom et voullu vous donner quelque créance que j'ay du soin et affection pour les choses de recherches, se sont volontiers arresté sur quelques ornements de fontaines d'une petite cassine [1] que j'ay proche de cette ville et que les gens du pays ont estimé aggréables, bien que sa véritable parure ne soit formée que de sa situation naturelle et de la fécondité des eaux, ce qui pourtant ne mérite pas l'entretien de Vostre Excellence, ny des personnes qui ont veu les advancements des fontaines d'Italie. Si néantmoings il ne vous est pas ennuyeux de sçavoir l'estat de cette rusticité naïfve, j'eay pensé que sans vous importuner par des discours sur un si petit subject, je pourrais vous satisfaire par la description qui en fut faicte ces années passées par un aumosnier de mondit Sr de Sève, qui voulust esguiser les pointes de sa verve à nos rochers [2] et enrichir par son art ce qui n'est autre chose que du

[1] « La petite cassine » n'est autre que le joli château de Loradoux, près Clermont, où le vieux conseiller avait offert la collation à S. E. le cardinal de Richelieu en 1629, lors de son entrée à Clermont.

[2] « La verve aiguisée » de l'aumônier s'était traduite par un long poème latin; vingt ans plus tard, en 1665, dans les *Grands Jours d'Auvergne*, Fléchier donnera de ces mêmes fontaines une charmante description.

simple naturel; il est vray, Monseigneur, que pour l'ornement d'une niche dans la grotte d'une fontaine, je me suis servy de certaines pierres prises en une mine qui est à dix ou douze lieues de cette ville [1], d'où l'on tire des amétystes fausses, lesquelles, bien que bruttes et appliquées en la mesme façon que le marteau les brize, rendent une variété de couleurs et un esclat non ordinaires, ce que je ne présume pas estre digne de vos recherches et néantmoins pour soumettre le tout à vostre meilleur jugement, j'ay pris la hardiesse de vous envoyer quelques échantillons, afin de vous détromper de l'estime plus grande qu'on vous en avait donné. Je suis honteux d'offrir si peu de chose à Vostre Excellence pour recognoissance de l'honneur quil luy a plu de me faire et de celluy que j'en espère à l'advenir si Elle me daigne faire cette grâce que de m'advouer

Monseigneur, pour son
très humble et très obéissant serviteur
Champflour.

à Clermont ce 1646.

Par un fâcheux concours de circonstances, cette réponse (ainsi que la poésie latine et les échantillons d'améthyste) ne parvint à Grenoble que trois mois plus tard. Le F. Melchior de Vienne, « pauvre capucin » qui s'était chargé du paquet, en donne, à la fin de mai 1647, un avis qui fut presque immédiatement suivi par cette lettre de l'évêque :

Monsieur,

Je me plains que vos lettres n'ont point secondé vostre désir, puisque je les ay reçeues trois moys après leur datte, mais elles sont arrivées assès tôt pour me faire cognoistre l'effect de vostre affection et l'essort de vostre éloquence qui rend par son art les choses grandes bien qu'elles soient petites par nature, j'advoue que je n'ay point d'object déterminé de ma curiosité de laquelle je vous fais paroistre l'eschantilon dans un cabinet qui a reçeu sa véritable estime par celui [2] duquel les sentimens passoient en France pour oracles. Je vous diray que j'ay grandement loué vostre fontaine, mais beaucoup plus vostre description qui part de la bonté de vostre esprit et l'autre de la beauté de l'ouvrage; si la nature avait contribué à mon désir quelque sourse féconde, j'aurais recours à vos belles pierres, mais je veux espérer que une favorable occasion vous conviera un jour à nous visiter, et je me prometterais de contenter vostre raisonable passion, la mienne sera finie, lorsque je rencontreray le subject dans lequel je puisse vous témoigner par les effects, que je suis et seray sans fin et sans feintize

Monsieur.
Vostre très humble et très obligé serviteur
Pierre E. de Grenoble.

de Grenoble, ce 27 may 1647.

[1] « Cette mine » était située à Vernet-la-Varenne, dans l'arrondissement d'Issoire; elle est encore exploitée aujourd'hui, et ces quartz violets sont les plus beaux spécimens des « pierres d'Auvergne ».

[2] Il s'agit vraisemblablement du cardinal de Richelieu, mort en 1642.

Là s'arrête la correspondance des deux « curieux ». Les lettres suivantes ont été perdues ou détruites; la postérité ignorera donc si le prélat a orné ses grottes avec des améthystes et si ses beaux fraisiers se sont acclimatés sur le sol de l'Auvergne. Mais la description de son cabinet a été heureusement conservée, la voici :

DESCRIPTION DU CABINET DE LA CHAMBRE ÉPISCOPALE FAICT DE L'INVENTION ET AU FRAIS DE MESSIRE PIERRE SCARRON, ÉVESQUE ET PRINCE DE GRENOBLE.

Au dessus de la porte, il y a : *Nec vidisse semel satis est.* (Il ne suffit pas de le voir une fois).

Dans la voulte du cabinet sont dépeintes les quatre saisons et les quatre elémens dans des figures différentes.

Au milieu de la voulte est dépeinte la cheute de Phaëton dans un rond, et dans les coings pour remplir les quarrés, il y a des fruicts convenables a chasque saison de l'année et du costé du Printemps, il y a des fleurs. Au dessus des fenestres sont dépeintes les quatre heures du jour, et au milieu sont les armes du Seigneur Evesque portées par des petits anges. Au dessoubs de chascun des quatre Eléments, il y a quatre devises qui comprennent les qualités de l'Elément et d'un Prélat.

Le Feu. — Pour marquer l'Elément du Feu, Juppiter est dépeint tenant des foudres en sa main droicte et en sa gauche un phœnix qui brusle debout sur un charriot tiré par quatre chevaux jettans le feu par la bouche et par les narines et qui marchent sur le feu, et au dessoubs est dépeinte une salamandre et au dessoubs des embrazements.

La 1re devise : *Docet, facit que omnia*, est prise du Paracelse qui dict que le Feu est le maistre des arts et nous enseigne à tout faire; pour l'appliquer à un Prélat, il est dict de nostre grand maistre : *Cœpit facere et docere.*

La 2e : *Sine vî fervor, sine fulgure fulgor.* Comme le feu tend a son centre sans violance, ainsy un Prélat doibt faire ses fonctions sans altération.

La 3e : *Plus ardet in undâ.* Comme l'antispéristase [1] redouble la force des Eléments, aussy les difficultés doibvent animer le courage d'un Prélat.

La 4e : *Plus lucet in umbrâ* et mesme interprétation.

La Terre. — La Terre est représentée par une Déesse, assise sur un charriot tiré par deux lyons, tenant en sa main la corne d'abondance.

La 1re devise : *Jubari solis non efficit umbram.* Comme la terre ne cause pas l'éclipse du soleil, aussy un Prélat ne doibt chercher les choses de la terre.

La 2e : *Parte sui meliore latet.* Comme les trésors sont cachés dans la terre, ainsi le Prélat doibt cacher ses vertus, par modestie.

La 3e : *Quod tegit hoc cupiant Dii*, et mesme sens.

[1] En nous donnant la définition de l'antispéristase, Furetière nous fait connaître également à quelle cause on attribuait, à cette époque, les phénomènes de la foudre : « L'antispéristase est l'action de deux qualités contraires dont l'une exerce la vigueur de l'autre; la moyenne région de l'air est froide en été, et les foudres s'y forment par antispéristase, par le combat du froid et du chaud. »

La 4e : *Aperit clauditque.* Pline dict que : *Terra est hominibus bis mater, excipit illos nascentes et morientes.* Pour l'appliquer au Prélat *Clavis ecclesiæ.*

Lair. — Lair est représenté par une Déesse assise sur un charriot tiré par deux aigles. Elle tient a sa droite un caméleon et un espervier à sa gauche, et autour d'elle, il y a toute sorte d'oyseaux.

La 1re devise : *Hunc spirant Reges, hunc omnia.* Comme toutes les créatures respirent l'air, ainsi le Prélat se doibt remontrer médiateur de Dieu et des hommes : *Aquæ multæ, populi multi.*

La 3e : *Non ille gelu, non uritur æstu.* Comme l'air n'est susceptible des mauvaises impressions, ainsy un Prélat ne doibt percevoir facilement les mauvais rapports.

La 4e : *Hinc fulminaque.* Comme les foudres et les eaux viennent d'en hault, aussy le Prélat lance les foudres de l'Eglise, et donne l'eau de la doulceur.

L'eau. — L'eau est représentée par un Neptune, debout sur un charriot tiré par quatre chevaux, marins, tenant soubs son bras une conque marine, de laquelle sort quantité d'eau et de poissons.

La 1re devise : *Ascendit ut irriget orbem.* Pline dict que l'eau monte au Ciel pour arroser la terre. Aussy le Prêlat doibt monter au Ciel par contemplation.

La 2e : *Quærit mobilitate quietem.* Comme l'eau par son agitation tend au repos, ainsy le Prélat doibt tendre au repos du Ciel.

La 3e : *Hic fœlix naufragus esse potuit.* Le Prélat faict faire un heureux naufrage dans la pénitence.

La 4e : *Parit pretiosa quæritque.* Comme l'eau engendre les perles, et les cache, ainsy le Prélat doibt cacher ses bounes qualités par sa modestie.

L'automne. — L'automne est représentée par un tableau plein de fruicts convenables à la saizon.

La 1re devise : *Præteritis melior venientibus author.* L'automne vaut mieux que l'esté par sa chaleur et l'hyvert par la rigueur de son froid ; ainsy le Prélat doibt surpasser ceux qui l'ont devancé.

La 2e : *In totum sufficit ævum.* L'automne donne des provisions pour toute l'année ; aussy le Prélat doibt servir de modelle à ceux qui le suivent.

La 3e : *Toti frugifer orbi* et mesme sens.

La 4e : *Paradisii hic omnia signa.* Origène dict que l'âme est un paradis ou toutes les vertus se rencontrent.

Le printemps. — Le printemps est représenté par un tableau plein de fleurs.

La 1re devise : *Aurato princeps in tellere fulgens.* Les mathématiciens représentent le printemps par un bélier ; cela s'applicque à la principauté de Grenoble.

La 2e : *Hiemene solvit cœlumque recludit.* Comme le printemps chasse l'hyvert et donne lieu à la sérénité, aussy le Prélat couvre les péchés par la pénitence et ouvre le Ciel.

La 3e : *Do Florem sine nubilo.* La 4e : *Do Florem sine spiculo,* ont mesme sens.

Il n'y a point de devise à l'hyvert et à l'esté a cause qu'ils se rencontrent au plus hault de la voulte.

Au lambris qui est autour du cabinet y sont dépeints douze vazes

pleins de toutes sortes de fleurs du parterre de la Pleine, maison dépendante de l'Evesché.

Huict corbeilles pleines de fruicts de la dicte Pleine.

Dix paysages entremeslés entre les fleurs et les fruicts.

Pour les mieux séparer, il y a des niches dans lesquelles sont dépeints au naturel les plus illustres personnages du Dauphiné, avec leurs noms et leurs armes, estant bien séant au dict Evesque, président né des Estats, de relever la noblesse de la dicte province.

Les vitres sont de cristal a plomb doré dans lesquelles sont dépeints des fleurs, des fruicts et des paysages.

Les moresques [1] du cabinet sont d'or.

Le compartiment de la voulte est orné par des batailles romaines, en camayeux de plusieurs couleurs.

Le parquet a un rapport au hault et est tout marqué à la mosaïque.

Tout récemment, traversant Grenoble, je fus admis à l'honneur de voir Mgr Henry, qui préside aujourd'hui aux destinées spirituelles de ce grand diocèse. En gravissant les deux étages du sombre escalier qui conduit au modeste logis où l'évêque, expulsé de son palais, a dû se réfugier, momentanément je l'espère, je songeais aux merveilles du cabinet que nous venons de décrire. Le contraste était saisissant et m'avait profondément attristé! Mais, ensuite, considérant la douce sérénité de l'éminent prélat et sa dédaigneuse indifférence pour les questions qui lui sont personnelles, je pensai que les temps étaient changés; je compris que le successeur de Pierre Scarron avait de plus graves soucis et de plus hautes ambitions que son fastueux prédécesseur et qu'il était plus « curieux » du salut des âmes que de la recherche des objets rares.

Il serait intéressant, cependant, de savoir ce que sont devenues toutes ces richesses artistiques. Ont-elles été détruites lors de la Révolution? La chose est possible, car le palais épiscopal actuel est relativement récent; il a été bâti sur l'emplacement de celui du dix-septième siècle, dont il n'a pas les vastes proportions. Il a cependant grand air avec son portail monumental et sa longue façade se profilant sur la place de la cathédrale, cette place où, par une suprême ironie, se dresse le groupe du centenaire. En effet, presque en face du palais spolié, trois hommes, — représentant les trois ordres, — se tiennent enlacés; ils ont le bras tendu comme les trois célèbres conjurés du Rutli et font le serment de donner à la France la liberté!...

Comte de Champflour.

[1] Moresques : dessins d'ornementation, capricieux et compliqués.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT AU BRÉSIL

L'intérêt d'une étude de la législation brésilienne sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat réside surtout dans le fait que le régime de la liberté des cultes a dû être adapté aux besoins d'une population religieuse, dans un pays de traditions et de mœurs foncièrement catholiques. Au Brésil, la neutralité de l'Etat en matière religieuse n'est accompagnée d'aucune profession d'athéisme officiel; le gouvernement n'est pas confessionnel, mais il ne croit pas qu'il aille de sa dignité de ne pas reconnaître l'Eglise et ses pasteurs; dans une pensée de déférence, qui sert en même temps ses intérêts politiques intelligemment compris, il entretient une légation auprès du Saint-Siège.

Les trois Etats qui vivent sous le régime de la séparation : les Etats-Unis, le Mexique et le Brésil (ce sont les seuls sur le continent américain), présentent donc les trois conceptions suivant lesquelles peuvent être envisagés les rapports de l'Eglise et de l'Etat, en dehors du système des concordats : la liberté absolue et l'absence de toute législation sur la matière; la liberté, proclamée en principe, mais restreinte en fait par les dispositions d'une législation spéciale, conçue dans un esprit de défiance; la liberté proclamée en principe et garantie en fait, définie seulement sur quelques points dans un esprit de tolérance : neutralité indifférente, neutralité hostile, neutralité bienveillante.

L'examen du système brésilien, après celui qui a été fait ici même des systèmes américain proprement dit et mexicain, permettront au lecteur de fixer ses préférences[1]. Il pourra se rendre compte du régime qu'il convient le mieux d'adopter pour assurer le maintien de la paix sociale et le développement de la civilisation générale dans un pays catholique, qui n'a pas à redouter le conflit des sectes multiples, comme aux Etats-Unis, et qui n'a pas à tenir compte d'un lourd passé de discordes civiles, comme au Mexique.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 avril 1905, *la Séparation aux Etats-Unis*, par M. Félix Klein, et du 10 novembre 1906, *l'Eglise et l'Etat au Mexique*, par l'auteur du présent article.

I

Les Brésiliens ne sont pas sans éprouver quelque fierté de la paix religieuse qui règne chez eux, et volontiers ils en attribuent tout l'honneur au libéralisme éclairé des fondateurs de la République. Assurément, la manière dont la séparation des Eglises et de l'Etat s'est faite au Brésil contraste avec les actes plus ou moins arbitraires ou violents qui ont marqué, dans d'autres pays, la sécularisation complète de l'Etat. Toutefois, il importe de faire remarquer, en commençant, qu'il n'a jamais existé de causes profondes de mésintelligence entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique au Brésil. Nous avons vu que l'Eglise fut, au Mexique, une puissance politique et financière considérable qui tînt longtemps en échec l'autorité d'un Etat, faible à l'origine, et affaibli encore par les intrigues des chefs de factions. Rien de pareil ne s'est vu au Brésil, où l'Etat a été fort dès les premiers temps de l'indépendance, et où l'Eglise, institution d'Etat, n'a jamais été une puissance rivale. Il est arrivé, en fin de compte, que l'Eglise, placée en tutelle par un pouvoir civil très sécularisé, moyennant une sportule assez mince, n'a eu à regretter ni les émoluments du clergé, ni les hommes d'Etat du régime impérial, le jour où la République vint lui offrir la liberté en échange de la suppression du budget des cultes.

Peu de constitutions écrites paraissaient, cependant, donner à l'Eglise autant de satisfactions théoriques que la Constitution impériale du 25 mars 1824. Faite au nom de la très sainte Trinité, la Charte constitutionnelle, octroyée par dom Pedro Ier, proclamait la religion catholique romaine religion d'Etat et refusait aux non catholiques le droit d'éligibilité (article 95, paragraphe 3). Les autres cultes n'étaient pas prohibés, mais ils n'étaient tolérés qu'à la condition de ne pas se manifester aux yeux du public; ils ne pouvaient être célébrés que dans des édifices dont la forme extérieure ne révélait pas la destination (article 5). Le gouvernement payait les prêtres et les évêques modestement, il est vrai, car le traitement d'un évêque ne dépassait pas 7 à 8000 francs. Le dernier budget des cultes de l'Empire ne s'élevait pas à plus de 890 *contos de reis*, ce qui représentait au change d'alors une somme de 2 500 000 francs environ; mais les assemblées provinciales, instituées par l'acte additionnel de 1834 à la Constitution de l'Empire, avaient la faculté de contribuer à l'entretien du culte.

Le gouvernement, d'après l'article 102, paragraphe 2 de la Constitution, avait le droit de nomination des évêques. Cette préro-

gative ne résultait nullement d'un Concordat[1] conclu avec Rome, elle résultait du droit de *patronage* que l'Etat s'attribuait sur l'Eglise, et dont nous reparlerons tout à l'heure. Une fois l'évêque choisi, le gouvernement envoyait le dossier de la nomination au Saint-Siège pour l'obtention de l'investiture canonique; mais les bulles de confirmation du Souverain Pontife ne pouvaient produire aucun effet sans le placet impérial. En fait, les conflits étaient rares entre Rome et Rio-de-Janeiro, sur ce point, car une entente officieuse sur les candidats avait toujours lieu, avant le choix du gouvernement, entre le ministre des cultes et l'internonce. Il n'y avait au Brésil, en ce temps-là, qu'un seul archevêché, celui de Bahia, dont le titulaire avait le titre de primat du Brésil, et 11 évêchés.

Le gouvernement brésilien avait également la collation des bénéfices ecclésiastiques : cette prérogative avait fait l'objet de plusieurs décrets et textes de lois; elle s'exerçait sur la proposition des évêques qui devaient présenter trois candidats à l'agrément du ministre; l'ordinaire avait la nomination intérimaire en cas de vacance. Les prêtres avaient la qualité d'officiers de l'état civil; ils avaient la garde des registres paroissiaux sur lesquels ils enregistraient les naissances, les mariages et les décès, et le droit d'intervenir dans la police des cimetières d'où les non-catholiques furent longtemps exclus.

Ainsi l'Eglise se trouvait, en vertu de la Constitution même de l'empire, reconnue officiellement et associée à la vie civile de la nation.

Si telle était la situation légale, il serait néanmoins très faux de croire que l'Eglise n'avait qu'à se louer du système. Le gouvernement de Rio-de-Janeiro s'inspirait d'une tradition politique toute

[1] Il n'y a jamais eu sous l'Empire, au Brésil, entre le gouvernement et le Saint-Siège de traité analogue au grand acte diplomatique passé entre Pie VII et le Premier Consul. Les journaux ont présenté, à ce sujet, une information manifestement inexacte dans le résumé fait par eux d'une déclaration d'une « haute personnalité » du Vatican (Voy. le *Matin* du 15 décembre, l'*Echo de Paris* du 16 décembre 1906). Dans cette information, la conduite du gouvernement français était opposée à celle du gouvernement républicain au Brésil.

« Là-bas, la monarchie avait un Concordat que la république supprima en proclamant la séparation. Le Saint-Siège, tout en faisant quelques réserves sur les principes, arriva à une entente à la suite de laquelle un nonce du Pape fut accrédité à Rio-de-Janeiro et un ministre du Brésil accrédité au Vatican ».

Autant de mots, autant d'erreurs. La république brésilienne n'a pas pu supprimer ce qui n'existait pas, et les relations diplomatiques, établies sous l'Empire, ne furent jamais rompues.

portugaise, apportée au Brésil avant la séparation d'avec la métropole, qu'il appliquait sans que la Constitution en fît mention et sans que le Saint-Siège l'eût jamais formellement reconnue.

Cette théorie politique est celle des « régaliens ». Ceux-ci considèrent l'Eglise comme une branche des services publics et les prêtres comme des fonctionnaires d'un genre spécial. C'est la conception que se faisait Bonaparte du rôle de l'Eglise dans l'Etat ; le célèbre ministre portugais, le marquis de Pombal, a été l'un des plus remarquables représentants de cette thèse et l'on se souvient que l'Eglise, et surtout la Compagnie de Jésus, n'eurent pas précisément à se louer des procédés de cet homme d'Etat.

En Portugal, Sa Majesté Très Fidèle est le grand patron de l'Eglise, et le jour où la séparation se fit entre le Portugal et le Brésil, la branche de la maison de Bragance qui resta en Amérique hérita des droits et prérogatives de la couronne portugaise et du droit de patronage comme des autres. L'empereur dom Pedro II se servit du *pouvoir modérateur* que lui conférait la Constitution pour développer ce droit de patronage ; il soumit l'Eglise à une surveillance très stricte, et si l'Eglise tirait quelque bénéfice moral de sa reconnaissance officielle, elle ne pouvait se dissimuler qu'elle le payait assez chèrement. Loin de dominer la société civile, la société ecclésiastique était sous la dépendance du pouvoir politique et, chaque fois qu'il en avait l'occasion, le gouvernement de dom Pedro en usait vis-à-vis d'elle d'une manière qui rappelait assez les conceptions et les procédés du gouvernement de la monarchie de Juillet.

Sans doute les prêtres étaient officiers de l'Etat civil et il n'y avait pas d'autre mariage que le mariage religieux ; sans doute l'orthodoxie était défendue par le bras séculier. Mais le prêtre, fonctionnaire, était asservi au ministère de l'Empire. Le gouvernement entendait défendre aux évêques de sortir de leur diocèse sans sa permission ; les bulles pontificales ne pouvaient pas être appliquées sans l'exequatur du Conseil d'Etat. A l'imitation de ce qui se passait en France, le Conseil d'Etat brésilien avait développé la théorie de l'appel comme d'abus : le Conseil d'Etat avait établi que la juridiction externe dépendait du pouvoir civil.

Aussi les malentendus, sans être très graves, en général, entre l'épiscopat et le gouvernement, comme entre le gouvernement et le Vatican, n'étaient-ils pas rares. Les plus sérieuses difficultés entre l'Etat brésilien et le Saint-Siège eurent lieu dans les premières années du règne de Dom Pedro II plutôt que dans les dernières. Toutefois, les Brésiliens d'âge mûr n'ont pas oublié la

fameuse querelle suscitée, en 1873-1874, par les rigueurs de trois évêques contre les catholiques affiliés à la franc-maçonnerie. Les évêques d'Olinda et de Para, notamment, avaient lancé l'excommunication sur plusieurs franc-maçons notoires, membres de certaines confréries religieuses, et interdit la célébration du culte dans plusieurs églises où ils fréquentaient[1]. Il y eut appel comme d'abus, et la Cour Suprême de l'empire condamna les deux prélats à quatre années d'emprisonnement pour avoir appliqué une bulle pontificale sans l'exequatur du gouvernement, ce qui constituait un acte de rébellion envers les pouvoirs publics. Les évêques furent incarcérés pendant quelques mois, puis amnistiés par les Chambres.

A ce moment, les catholiques du Brésil essayèrent de fonder un parti politique distinct. Ils auraient voulu placer à leur tête deux sénateurs, MM. Candido Mendes d'Almeida et Zaccharias de Goes Vasconcellos, l'un conservateur et l'autre libéral, mais tous les deux d'accord sur la question religieuse et qui s'étaient constitués les avocats d'office des deux évêques. Mais le Vatican découragea cette tentative, qui, précisément, coïncidait avec le Kulturkampf allemand et une politique toute contraire suivie avec succès en Allemagne.

*
* *

Si telle était l'attitude du gouvernement à l'égard de l'épiscopat, on ne saurait s'étonner qu'il n'en usât guère mieux vis-à-vis des congrégations religieuses. Les congrégations avaient été nombreuses et riches à l'époque coloniale, sans atteindre, d'ailleurs, le formidable développement qu'elles avaient pris dans certaines colonies espagnoles, et surtout au Mexique. La pensée maîtresse du gouvernement brésilien, une fois l'indépendance acquise, fut de restreindre le développement des congrégations et même de faciliter leur extinction; et dans cette œuvre de suppression lente, l'Empire avait presque complètement réussi, au moment de sa chute.

L'Etat brésilien ne se bornait pas à soumettre à son autorisation la constitution des associations religieuses. Se considérant comme leur héritier légal, il n'avait pas intérêt à les sauver de la décadence. Il interdisait les noviciats des profès brésiliens

[1] A cette époque, les exemples étaient nombreux, au Brésil, de catholiques très pratiquants qui étaient en même temps des francs-maçons zélés. Des loges maçonniques participaient aux processions. Aussi, les condamnations prononcées par les évêques qui mettaient les fidèles en demeure de choisir entre l'Eglise et la loge parurent incompréhensibles à beaucoup de gens, peu au courant des choses d'Europe.

et étrangers, ou les subordonnait à son autorisation; quelques assemblées provinciales, appuyées sur l'acte additionnel, s'étaient crues autorisées à permettre l'admission des novices, mais une circulaire du ministre de la justice leur enleva de bonne heure (en 1855) cette faculté[1]. La gestion des biens des congrégations n'était pas libre. Plusieurs lois et décrets, en 1857, en 1870, en 1883 et 1884, étaient intervenus, obligeant les congrégations qui vendaient leurs immeubles à opérer le remploi du prix de la vente en rentes sur l'Etat ou en actions des compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat; ces valeurs étaient déclarées inaliénables. Certaines de ces lois prescrivaient même cette aliénation dans un délai donné, à l'exception des couvents de résidence. Il y avait des impôts spéciaux, des décimes additionnels, qui frappaient les biens de mainmorte.

Par des interventions bien calculées, le gouvernement brésilien avait ainsi supprimé les Augustins, les Capucins, les Oratoriens, les Carmes déchaussés. Les Carmes, les Bénédictins, les Franciscains qui subsistaient encore en 1889 n'étaient plus qu'une poignée de moines dispersés dans quelques maisons. Le plus riche de tous, l'ordre des Bénédictins, qui possède 11 couvents et une fortune évaluée à cent millions ne comptait plus qu'une vingtaine de membres, âgés et infirmes pour la plupart[2], et vraisemblablement l'Etat n'attendait que leur disparition pour mettre la main sur ce riche patrimoine.

Cette décadence des ordres religieux n'avait pas été sans présenter quelques inconvénients que le gouvernement reconnaissait lui-même; les missions pour la catéchisation des indigènes, premier pas à faire dans l'œuvre de civilisation des parties encore sauvages de l'empire, ne se recrutaient plus. En mai 1889, un rapport du ministre de l'intérieur au Parlement le constatait, en le regrettant. L'administration brésilienne ne refusait pas son autorisation aux congrégations enseignantes, surtout à celles qui se consacrent à l'instruction des jeunes filles, car elles rendaient de précieux services. Seuls les Jésuites restaient théoriquement dans une situation précaire. Répondant à une interpellation, le 16 juillet 1880, le baron Homem de Mello, ministre de l'intérieur, disait que le gouvernement n'accepterait jamais une situation « où les Jésuites interviendraient dans l'enseignement ou dans l'éducation ». Menaces assez vaines, car la Compagnie de Jésus

[1] En 1857, il fut rendu un avis du Conseil d'Etat, favorable aux noviciats, après la réforme des ordres.

[2] L. Guilaine, *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat au Brésil.* (*Revue politique et parlementaire* du 10 janvier 1905)

possédait alors, depuis longtemps, et possède encore au Brésil, deux collèges célèbres, Itu et Fribourg, qu'il n'a jamais été sérieusement question de fermer[1].

Ainsi, sans être réellement hostile à la pensée religieuse à laquelle il rendait publiquement hommage « comme au meilleur auxiliaire des lois[2] », l'Empire n'entendait pas que la prédominance du pouvoir civil sur l'autorité ecclésiastique ne fut qu'une vaine formule. Il préparait les esprits à accepter le principe de la séparation, en sécularisant peu à peu les mœurs, et en amenant l'Eglise à reconnaître qu'un régime de liberté vaudrait mieux pour elle que cette tutelle parfois indiscrète d'un Etat qui se laïcisait graduellement. Plusieurs projets concernant le mariage civil, la sécularisation de l'état-civil, et même établissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat avaient été déjà déposés sans aboutir; au moment de la chute de Dom Pedro, le ministère libéral du vicomte de Ouro Preto, qui était au pouvoir, avait inscrit cette réforme dans son programme.

L'alliance « du trône et de l'autel » n'avait donc plus au Brésil qu'un caractère précaire dans les dernières années du règne de Dom Pedro II; la proclamation de la République, à la suite de la révolution du 15 novembre 1889, allait simplement précipiter une rupture que l'Eglise, liée par aucune pensée de reconnaissance au gouvernement impérial, ne devait pas accueillir *a priori* comme un grand malheur.

Rien ne peut mieux donner une idée des sentiments de l'épiscopat brésilien, à ce moment, que la lettre collective des évêques envoyée au maréchal Deodoro da Fonseca, président du gouvernement provisoire, institué le lendemain de la chute de l'empire. Assurément, les évêques ne pouvaient pas approuver la laïcisation complète de l'Etat que comportait la séparation ; mais tout en faisant leurs réserves à ce sujet et en exprimant l'espoir que la religion resterait considérée comme l'appui moral de l'Etat, ils déclaraient entrer avec confiance dans le nouveau régime de liberté qui devait être la conséquence logique de la rupture entre l'Eglise et l'Etat.

[1] Quelques juristes prétendaient que le décret d'expulsion des Jésuites de Portugal (1759) devait être considéré comme toujours en vigueur. On répondait qu'après la proclamation de l'Indépendance, un décret avait *expressément* énuméré les lois portugaises qui resteraient en vigueur au Brésil, et que le décret de 1759 n'avait pas été compris dans l'énumération. A quoi l'on répliquait que l'énumération ne s'appliquait qu'aux lois *civiles* et non pas aux lois politiques. La controverse n'eut pas d'applications pratiques.

[2] Discours de M. Leoncio de Carvalho, ministre de l'intérieur, au Parlement, 17 février 1879.

« L'oppression exercée par l'empire au nom du *Padroado* (droit de patronage) », disait le manifeste des évêques, « avait abattu et atrophié l'Eglise. La protection de l'Etat nous étouffait. C'était l'ingérence continuelle dans le domaine de l'Eglise, l'indifférence, le dédain pour ses réclamations. C'étaient les diocèses laissés sans pasteur pendant des années. C'était l'appui officiel donné à des abus qui étaient l'abomination de la désolation dans le lieu saint. C'était une oppression de fer sur les couvents, l'expulsion des ordres, la suppression du noviciat par l'Etat qui épiait bassement le moment où expirerait le dernier moine, pour porter la *main vive* sur ce patrimoine sacré appelé la *mainmorte*. On alla jusqu'à la persécution! Et l'Eglise, au Brésil, a vu avec horreur, les évêques de Para et d'Olinda, comme de vils criminels, condamnés par le tribunal suprême à quatre ans de travaux forcés, c'est-à-dire à porter des seaux d'eau et à balayer les cours de la maison de correction, parce qu'ils avaient osé maintenir la liberté de la conscience catholique devant l'incompétence de César...

« Le gouvernement provisoire a aboli, avec toute raison, un prétendu droit de patronage que l'Empire considérait comme une prérogative de la couronne, alors qu'il n'aurait dû tenir ce droit que d'un Concordat avec le Saint-Siège. Seule, la magnanime condescendance des Souverains Pontifes l'avait toléré pour l'amour de la paix.

« Désormais, il n'appartient plus au pouvoir civil de présenter les évêques ou autres fonctionnaires ecclésiastiques, de créer ou de subdiviser les diocèses ou paroisses. Tout cela est du ressort exclusif de l'Eglise. Enfin, elle est donc brisée cette législation oppressive de l'ancien Etat régulier, pombalien, joséphiste qui a tant mis d'entraves à la libre action ecclésiastique! »

II

L'épiscopat brésilien accueillait, en somme, la séparation avec un soupir de soulagement, et il paraissait disposé à faire quelque crédit au nouveau régime. Cette confiance n'était pas mal placée. La plupart des chefs de la République militaire et fédérative, qui venait de remplacer l'Empire unitaire, n'étaient pas des anticléricaux vulgaires. Ceux d'entre eux qui faisaient profession ouverte de positivisme gardaient vis-à-vis du catholicisme ce curieux sentiment de considération, nuancé de condescendance, qui est un des traits de l'église positiviste : respect pour la gloire ancienne, pour les immenses services rendus à l'humanité, pour l'admirable organisation qui a permis à l'Eglise de survivre, malgré toutes les tempêtes

qui l'ont assaillie, hérésies, schismes, révolutions ; en même temps, persuasion intime que les religions sont appelées à disparaître et que les jours de l'Eglise sont comptés ; mais conviction profonde que cette disparition doit être seulement la conséquence des libres progrès de l'esprit humain. Il n'appartient à aucun groupement libre-penseur et encore moins à l'Etat de prétendre hâter cette décadence par des mesures législatives ou administratives : outre que cette action est abusive, elle risque d'amener un résultat tout contraire aux espérances de ceux qui la provoquent. L'Etat laïcisé doit la liberté à tout le monde, à l'Eglise catholique comme aux autres communions religieuses, et la liberté sans restriction ; si l'Eglise doit tout d'abord profiter de cette liberté, tant mieux pour elle ; les positivistes ne sauraient en prendre ombrage, car ils demeurent persuadés que la libre concurrence de toutes les doctrines devant l'opinion doit aboutir en définitive à la ruine du dogme.

Ces vues erronées, mais non dépourvues de générosités, passèrent dans le décret, proclamant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, rendu par le gouvernement provisoire le 7 janvier 1890.

Voici ce document *in-extenso*.

Art. 1er. — Il est interdit à l'autorité fédérale et aux Etats d'édicter des lois, des règlements ou des actes administratifs tendant à reconnaître ou à prohiber une religion quelconque, ainsi qu'à établir des distinctions entre les habitants du pays ou dans les services à la charge du budget pour motifs de croyances ou d'opinions philosophiques ou religieuses.

Art. 2. — Toutes les confessions religieuses auront un droit égal à exercer leur culte selon leur rite ou à ne pas être troublées dans leurs actes privés ou publics, accomplis conformément au présent décret.

Art. 3. — La liberté consacrée dans les articles précédents s'applique, non seulement aux personnes à l'égard de leurs actes individuels, mais encore aux églises, aux associations et aux instituts où ils se trouveront réunis ; ils ont donc pleine faculté de se constituer et de vivre collectivement selon leurs croyances et leur discipline, sans aucune intervention des pouvoirs publics.

Art. 4. — Le droit de patronage de la couronne est aboli avec toutes ses institutions et prérogatives, ainsi que les recours pour abus.

Art. 5. — La personnalité juridique est reconnue à toutes les églises et confessions religieuses dans le but d'acquérir des biens et de les administrer dans les limites prescrites par les lois concernant la mainmorte. Chacune est maintenue dans son domaine actuel, ainsi que la propriété des édifices consacrés aux cultes.

Art. 6. — Le gouvernement fédéral continuera à pourvoir au traitement du personnel actuel du culte catholique et pendant une année à celui des chaires des séminaires ; chaque Etat aura la liberté de subventionner les futurs ministres de ce culte ou de tout autre, sans contrevenir aux dispositions des articles précédents.

Art. 7. — Les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

L'esprit le plus largement libéral avait inspiré, comme on le voit, le décret proclamant la séparation : abolition du droit de patronage de l'Etat et de toutes ses conséquences; liberté complète d'organisation des cultes; faculté entière d'acquérir et d'aliéner reconnue aux associations religieuses, sauf toutefois le maintien provisoire des lois et décrets qui concernaient l'administration et l'aliénation des biens de mainmorte. Ces restrictions n'étaient pas en contradiction avec les termes du décret, parce qu'elles ne résultaient pas tant de l'ancienne union de l'Eglise et de l'Etat que du caractère spécial de ces biens de mainmorte. Enfin respect des droits acquis par le maintien des traitements des ministres des cultes, et liberté donnée aux assemblées provinciales, promues à la dignité de législatures d'Etats, de leur accorder des subventions, comme elles l'entendraient.

Aussi quelques personnes trouvaient-elles que le décret du gouvernement provisoire était allé trop loin dans la voie du libéralisme absolu. Un certain revirement se manifesta. Le projet de Constitution présenté à l'Assemblée constituante entendit défendre toute subvention de la part des Etats, prohiber la fondation de nouveaux couvents et de nouveaux ordres religieux, et interdire aux Jésuites l'entrée du Brésil. En même temps, d'autres décrets mirent la législation civile en harmonie avec le principe de la séparation : le mariage civil fut institué (décret du 24 janvier 1890); la police des cimetières fut entièrement remise aux municipalités, sans aucune intervention des autorités ecclésiastiques (décret du 7 septembre 1890).

L'agitation créée autour de ces textes et des projets de constitution alarma l'épiscopat. Il eut cependant la sagesse de ne pas partir en guerre et de ne pas s'aliéner les éléments modérés du parti républicain.

L'événement donna raison à ceux qui avaient préconisé cette conduite prudente; la Constitution du 24 février 1891 consacra, dans ses grandes lignes, le régime libéral institué par le décret du 7 janvier 1890.

La *Déclaration des droits* (article 72, paragraphe 3 et suivants) définit et garantit la liberté des cultes et des consciences; elle affirma, en même temps, la laïcité de l'Etat, qui, dans la pensée des libéraux, devait être le corollaire de la séparation.

Art. 72. § 3. — Tous les individus et toutes les confessions religieuses peuvent exercer publiquement et librement leur culte, s'associer dans ce but et acquérir des biens en observant les prescriptions du droit commun.

§ 4. — La République reconnaît uniquement le mariage civil dont la célébration sera gratuite.

§ 5. — Les cimetières seront laïcisés et administrés par l'autorité municipale; l'exercice des rites respectifs, conformes à leurs croyances, y est libre pour tous les cultes religieux pourvu qu'ils n'offensent pas la morale publique et les lois.

§ 6. — Dans les institutions publiques, l'enseignement sera laïque.

§ 7. — Aucun culte ni aucune église ne jouira de subvention officielle et n'aura de rapports de dépendance ou d'alliance avec le gouvernement de l'Union ou des Etats.

§ 8. — Le droit d'association et de réunion, librement et sans armes, est reconnu à tous; la police ne peut intervenir que pour le maintien de l'ordre public.

. . . . . .

§ 28. — Nul citoyen brésilien ne pourra, en raison de ses croyances ou de ses fonctions religieuses, être privé de ses droits civils et politiques, ni se soustraire à l'observance de ses devoirs de citoyen.

§ 29. — Ceux qui, à raison de leurs croyances religieuses, chercheraient à se soustraire à l'un quelconque des devoirs imposés au citoyen par les lois de la République, et ceux qui accepteraient des décorations et des titres nobiliaires, perdraient leurs droits politiques.

Comme conséquence des principes qui étaient affirmés dans la Déclaration des droits, il était interdit aux Etats comme à l'Union d'établir, de subventionner ou d'entraver les cultes religieux (article 11, paragraphe 2)[1]. Les dispositions de l'article VI du décret du 7 janvier 1890 n'étaient donc pas maintenues. Toutefois les traitements des ministres du culte ne furent pas complètement supprimés; ils furent assimilés aux pensions accordées par l'Etat. En même temps était abrogé l'article 284 du Code pénal qui imposait des peines aux ministres des cultes qui célébraient le mariage religieux avant le mariage civil. Enfin, étaient déclarés inéligibles « les religieux des ordres monastiques, compagnies, congrégations ou communautés, quelle qu'en soit la dénomination, soumis à un vœu d'obéissance, à une règle ou à un statut comportant renonciation à la liberté individuelle » (article 70, paragraphe 4).

Le clergé séculier était donc émancipé sans restrictions. La même liberté était-elle accordée aux congrégations? Oui, sans doute, quant au droit de réunion ou d'association; mais il s'agissait de savoir si cette liberté s'étendait à la disposition de leur patrimoine?

La question était importante. Sous la législation impériale, on avait attribué aux biens de mainmorte un caractère particulier et

[1] Cependant les Etats peuvent contribuer aux frais des grosses réparations des églises, considérées comme monuments publics.

exceptionnel : les congrégations n'étaient considérées que comme les dépositaires de leur patrimoine; des restrictions avaient été apportées à leur droit d'aliénation et leurs biens devaient faire retour à la nation dans l'hypothèse de leur dissolution ou de leur extinction.

Le décret du 7 janvier 1890 avait implicitement maintenu en vigueur le régime relatif à la mainmorte (article 5). Un arrêté ministériel du 21 octobre 1890 avait décidé que, conformément à l'article 33, paragraphe 2 d'un décret du 19 décembre 1860, les associations religieuses seraient tenues de faire enregistrer leurs statuts au greffe de l'autorité judiciaire (*provedoria*) sans avoir à demander au gouvernement l'autorisation et la confirmation de leurs statuts; un autre arrêté du 29 novembre de la même année décidait que le rôle de l'autorité judiciaire en question devait se borner à la surveillance et à la constatation de l'exécution des lois sur la mainmorte, sans ingérence dans l'administration de ces biens. C'était la mise en harmonie des lois sur la mainmorte avec l'abolition du droit de patronage de l'Etat; mais c'était aussi le rappel des congrégations à l'obéissance de ces lois.

Or, ne pouvait-on pas soutenir que l'article 72, paragraphe 3 de la *Déclaration des droits*, qui proclamait la liberté complète du droit d'association pour tous les individus et pour toutes les confessions religieuses, avait abrogé implicitement les lois, les décrets et les circulaires ministérielles qui se trouvaient en contradiction avec le nouveau principe?

Les congrégations religieuses l'entendaient ainsi. Elles revendiquèrent la liberté complète d'acquérir et d'aliéner, qui leur avait été refusée par les lois de l'Empire, désormais caduques. Deux circulaires ministérielles, des 30 et 31 mars 1891, s'y opposèrent et déclarèrent que l'ancien droit, relatif à la mainmorte, bien que contraire aux termes de l'article 72, paragraphe 3 de la Constitution Fédérale, devait rester en vigueur jusqu'à ce qu'une loi spéciale sur les associations eût réglé l'usage des droits qu'il conférait.

Le clergé protesta au nom des lois mêmes qui avaient séparé l'Eglise de l'Etat, aboli le patronage, supprimé les traitements ecclésiastiques et défendu les subventions aux cultes. L'Etat répondit qu'il n'avait jamais renoncé à son droit d'héritier éventuel des congrégations, et qu'en cette qualité il avait le droit d'exercer son contrôle sur la disposition de leurs biens. Le conflit se précisa à propos d'aliénations faites par le riche couvent de Sao-Bento, à Rio-de-Janeiro, possédé par les Bénédictins, réduits alors, comme nous l'avons dit, à quelques moines âgés et

infirmes. L'affaire se compliqua d'une nomination à l'archevêché de Rio-de-Janeiro, nouvellement créé, qui déplut au gouvernement. Une vive agitation se produisit, et une crise ministérielle s'ensuivit. Ce conflit devait montrer, dans tous les cas, l'avantage que le gouvernement d'une nation catholique, même séparée de l'Eglise, peut retirer du maintien de ses relations diplomatiques avec le Vatican. La légation auprès du Saint-Siège avait été supprimée théoriquement; mais le décret de suppression ne fut jamais appliqué : circonstance heureuse qui permit au gouvernement brésilien de faire toujours entendre sa voix à Rome et d'empêcher les désaccords sur les matières ecclésiastiques de dégénérer en lutte ouverte.

Entre temps, une loi sur les associations fut votée et promulguée le 10 septembre 1893. Elle définissait la liberté d'association et soumettait son exercice à certaines règles. Toutes les associations, civiles et religieuses, doivent, pour acquérir la personnalité civile, c'est-à-dire le droit d'acquérir, d'administrer et d'aliéner un patrimoine, se faire inscrire au bureau d'enregistrement civil du lieu où elles ont leur siège, en faisant connaître leur nom, leur objet, leur domicile, la forme de leur administration et la façon dont s'exercera leur représentation active ou passive devant la justice ou dans leurs rapports avec les tiers.

Les associations prennent fin, entre autres motifs, par la cessation de leur objet, l'impossibilité de poursuivre leur but, ou la perte de tous leurs membres. Leur actif liquide peut être transféré à quelque établissement public ou autre association nationale tendant à un but analogue. En cas d'extinction d'une association par la perte de tous ses membres, ses biens deviennent vacants et sont revendiqués par l'Etat.

Ainsi, le droit d'héritage de l'Etat sur les biens anciennement dits de mainmorte était maintenu. Rome s'en offensa, et ordonna aux communautés religieuses d'ignorer la loi, sous peine d'excommunication. En conséquence, les congrégations ne se firent pas inscrire. Elles n'ont donc ni la personnalité civile, ni le droit d'aliéner, ni le droit de transférer leurs biens à d'autres communautés. Par ce fait, elles ne peuvent davantage acquérir. Mais il leur importait plus alors de conserver leurs biens présents que de se mettre en mesure d'acquérir des biens futurs. Pour tout ce qui regarde l'administration des biens ecclésiastiques, le droit supérieur de l'évêque est reconnu par le gouvernement; et les biens des congrégations, qui ne sont plus des biens de mainmorte, sont considérés sous sa juridiction.

A ce moment, le clergé, inquiet et mécontent, n'aurait pas vu

avec défaveur un changement de régime. La révolte de la flotte et la guerre fédéraliste qui éclata à Rio Grande do Sul (1893-1894) parurent un instant menacer l'existence de la République. Un retour de l'Empire n'eût pas alors été impossible et une partie du clergé, malgré les mauvais souvenirs d'antan, semblait voir dans une Restauration le moyen de négocier avec Rome un Concordat qui aurait réuni l'Eglise à l'Etat, en lui conservant les avantages de la séparation.

Ces espérances ne se réalisèrent pas : la révolte fut domptée et la République maintenue, sans que le clergé se fût compromis de manière à tourner contre lui la bonne volonté des républicains. Dans le mutuel désir d'éviter une rupture, préjudiciable aux deux parties, le Saint-Siège et le gouvernement brésilien ne tardèrent pas à négocier un *modus vivendi* qui dissipa les malentendus engendrés par la querelle relative aux anciens biens de main-morte.

*
* *

Depuis cette époque, la paix religieuse n'a pas été troublée au Brésil et les relations les plus cordiales n'ont jamais cessé d'exister entre la Curie romaine et le gouvernement de Rio-de-Janeiro. La légation auprès du Saint-Siège a été toujours maintenue, en dépit des manifestations annuelles des radicaux qui demandent sa suppression au Congrès, manifestations isolées, d'ailleurs, et sans écho. Le ministre des affaires étrangères fait, chaque année, la même réponse. Il déclare que le maintien de cette légation est un acte de déférence qui ne saurait humilier aucun gouvernement, puisque le Pape est une personnalité internationale et que les nations les moins catholiques sont en relations diplomatiques avec lui; il fait valoir que c'est également un acte politique, puisque, grâce à ces relations, les désaccords sont promptement arrangés avant de dégénérer en conflits: il cite, dans l'histoire du Brésil, quelques faits récents qui ajoutent à sa démonstration la force d'un exemple; des applaudissements nombreux soulignent sa péroraison, le crédit relatif à l'entretien de la légation est maintenu, et tout est fini pour un an.

En témoignage d'estime et d'affection pour le peuple brésilien, l'internonciature de Rio-de-Janeiro a été élevée au rang de nonciature en 1901. Depuis dix-neuf ans, le nombre des évêchés a été porté de 11 à 19 et le siège de Rio promu à la dignité d'archevêché [1].

[1] Les évêques sont nommés directement par le Vatican. Le gouvernement brésilien n'a plus rien à voir dans ces nominations, mais le nonce a toujours soin, dans ses conversations avec les membres du

L'Eglise, émancipée de tout lien légal avec l'Etat, et placée sous un régime de liberté qui ne comporte pas d'exceptions de rigueur, s'est pliée avec la plus grande facilité aux conditions nouvelles d'existence qui lui étaient faites. Elle y a trouvé les plus grands avantages. Mais on doit reconnaître que le régime juridique qui lui est fait est un peu bizarre et qu'il exige la bonne volonté réciproque de l'Etat et de l'Eglise. Les églises, sauf celles qui sont légitimement possédées par une personne physique ou morale, sont, au fond, des *res nullius*. L'Etat ne s'en arroge pas la propriété; peu importe, d'ailleurs, qui est propriétaire; même si ce n'est personne, on s'en arrange tout de même. Elles sont mises à la disposition du clergé et placées sous l'administration de l'évêque. La loi de 1893 prévoyait, en réalité, la formation d'associations paroissiales; ces associations ne se sont pas formées, Rome ne l'a pas voulu. On se passe de cet intermédiaire et c'est la seule personnalité de l'évêque qui intervient en tout état de cause. Un exemple illustrera cette situation singulière. En 1905, au moment des grands travaux de voirie au moyen desquels on a transformé tout récemment Rio-de-Janeiro, une église fut expropriée, Saint-Joachim, pour une somme de 400 000 francs. A qui devait aller l'argent? Aucune personne juridique n'était là pour le recueillir. Une confrérie religieuse le réclama. Elle fut très légalement déboutée et l'argent a été remis à l'archevêque de Rio.

Le culte, assuré par des confréries, limitées à une paroisse, alimenté par le produit des dons et des quêtes, est prospère. Aucun texte de loi n'est venu gêner la nation dans ses habitudes catholiques : les prêtres et les séminaristes ne sont soumis au service militaire que s'ils veulent conserver leurs droits politiques; les fêtes religieuses sont régulièrement chômées. Aucune disposition légale n'interdit la participation officielle des autorités civiles et militaires aux cérémonies et aux fêtes, ni ne défend la célébration du culte dans les établissements de l'Etat. Si l'enseignement officiel est neutre, aucune disposition législative n'a prétendu limiter la liberté de l'enseignement; aucun projet de ce genre ne fait partie du programme d'aucun parti. Le divorce n'a pas été institué. De temps en temps, quelques députés présentent bien au Congrès des projets de lois établissant le divorce et règlementant étroitement les congrégations religieuses dont la situation juridique est mal assise, par suite de leur refus de se faire enregistrer. Mais ces manifesta-

gouvernement ou le Président de la République, de savoir ce qu'ils pensent sur les candidats à un siège épiscopal.

tions n'éveillent que peu d'échos. La nation, tout entière à l'œuvre de développement économique et de progrès pacifique, à laquelle son gouvernement s'est consacré, montre peu de sympathies pour la politique pure. Il y a là, au Brésil, une manifestation heureuse d'un état d'esprit qni commence à s'éveiller dans les autres Etats de l'Amérique latine.

Le budget des cultes garde un reliquat de 181 *contos de reis*, environ 250 000 francs, représentant, pour la plus grosse part, des pensions servies aux anciens desservants du culte et des services d'aumônerie.

Les congrégations, malgré l'attitude qu'elles ont dû prendre devant la loi de 1893, ne sont pas l'objet de la méfiance et de l'hostilité des pouvoirs publics. Tout au contraire : sous le régime de liberté, sanctionné par la loi de 1893, les anciennes congrégations menacées d'extinction ont pu se renouveler et échapper à la disparition, en faisant venir d'Europe au Brésil des membres du même ordre; des congrégations nouvelles se sont établies, quelques-unes sont venues de France et ont été vues avec sympathie, surtout celles qui enseignent, car elles rendent un réel service dans un pays où l'enseignement n'est pas encore complètement organisé, et où les distances sont énormes. Beaucoup de parents, qui devaient envoyer leurs enfants étudier très loin, voire même en Europe, sont très satisfaits de pouvoir leur faire donner auprès d'eux l'éducation qui, naguère, n'était qu'à la portée des familles assez riches pour maintenir leurs enfants pendant plusieurs années en France ou en Angleterre.

Le gouvernement considère que les églises des congrégations qui viennent à s'éteindre doivent être remises aux évêques : c'est ainsi que l'évêque de Para a pu revendiquer l'église Notre-Dame de Grâce, anciennement bâtie par une congrégation éteinte sous l'Empire.

Le gouvernement brésilien a profité dernièrement de ses bonnes relations avec le Saint-Siège pour obtenir un avantage moral considérable. En 1833, l'empereur du Brésil avait reçu du Saint-Siège le droit de nommer, comme tout souverain d'une nation catholique de premier ordre, un ou plusieurs cardinaux. Ce droit ne fut jamais exercé par l'Empire. La république, faisant état de la déférence qu'elle a toujours montrée au Vatican, a décidé de se servir de cette faculté, et déjouant les intrigues de la République Argentine, du Chili et du Pérou, qui auraient été fort heureux d'obtenir le premier chapeau de cardinal qui ait jamais été accordé à l'Amérique du Sud, elle a obtenu, en 1906, la promotion au cardinalat de l'archevêque de Rio-de-Janeiro,

Mgr Albuquerque Cavalcanti. La satisfaction causée par ce succès a été très vive au Brésil. Lorsque le cardinal Cavalcanti est rentré au Brésil, le baron de Rio Branco, ministre des affaires étrangères, l'attendit au débarcadère, à Rio-de-Janeiro, et c'est dans les voitures de la présidence que le nouveau prince de l'Eglise gagna son palais. Un grand banquet lui fut offert quelques jours après, auquel assista le président de la République.

Ainsi l'Eglise a trouvé, au Brésil, la prospérité, et l'Etat la paix, dans la liberté. C'est un résultat dont on peut hautement féliciter les Brésiliens. Mais à quoi le doivent-ils principalement? Au tact, au libéralisme, à la sagesse de leurs hommes d'Etat. L'Eglise a pu accepter facilement une liberté loyale qui lui était offerte par des hommes qui, amis, indifférents ou adversaires, avaient conscience du rôle qu'elle joue encore dans l'œuvre de civilisation générale. Il eût été facile, après avoir proclamé la liberté des cultes, de reprendre en détail ce que l'on venait d'accorder en bloc, d'imposer un régime spécial d'organisation cultuelle, de multiplier les règlements, les déchéances, d'édicter une police spéciale du culte; en un mot, de maintenir l'Eglise dans la dépendance de l'Etat, tout en déclarant séparer l'Etat de l'Eglise. Cette conception était d'autant plus facile à réaliser que nul Concordat antérieur ne limitait ces droits réciproques de l'Etat et de l'Eglise : en supprimant le budget des cultes, l'Etat brésilien ne brisait aucun engagement spécial. Il serait d'autant plus aisé, même aujourd'hui, de gêner considérablement l'Eglise et les congrégations religieuses que la loi de 1893 est restée inutilisée par l'épiscopat.

Cependant les fondateurs de la République ne l'ont pas fait : ils n'ont pas entendu, en répudiant les institutions de l'Empire, continuer ses traditions. La loi de séparation brésilienne tient en quelques lignes. Elle n'a donné lieu ni à controverses juridiques, ni à procès. Elle n'a pas nécessité de perpétuelles retouches. Elle a respecté tous les droits. Il en est résulté que la séparation a été acceptée d'emblée par les intéressés et qu'elle est entrée rapidement dans les mœurs.

C'est la leçon la plus remarquable que l'on puisse retirer de ce court épisode de l'histoire du Brésil : il serait regrettable que cette leçon restât inutile et que l'exemple donné au monde par le pays sud-américain, venu le dernier à la forme républicaine de gouvernement, ne rencontrât pas d'imitateurs.

H.-R. Savary.

L'ALHAMBRA DE GRENADE

Toutes les fois que nous voulons connaître les siècles anciens, c'est aux pierres qu'il faut nous adresser. Certaines sont bavardes, comme ces briques de Babylone couvertes de caractères cunéiformes, véritables archives dont le déchiffrement récent a permis de substituer aux fables léguées par l'imagination hellénique l'histoire véritable de l'antique Chaldée. Celles mêmes qui sont muettes d'apparence ne le demeurent pas pour qui sait les interroger. Chaque peuple s'est exprimé par son architecture et les vestiges de Khorsabad, les temples d'Agrigente et de Paestum, les ruines de Timgad, sont l'âme pétrifiée des âges disparus.

Ces âges, nous pouvons bien les étudier dans les livres. Pour les comprendre et les aimer, pour qu'ils nous soient familiers, il faut aller faire un pèlerinage à ce qui fut leur œuvre. En récompense d'être venus vers eux à travers l'espace, à travers le lointain du temps, ils viendront jusqu'à nous et nous parleront. Menez un adolescent devant les cinq ou six monuments types qui jalonnent les étapes de l'humanité : il est à même désormais d'entendre des leçons qui jusqu'alors étaient lettre morte pour lui. Il faut, pour lire Homère et mettre au point les légendes de la Grèce, avoir dénombré les Cyclades et rêvé sur l'Acropole.

Qu'est-ce qui symbolise à nos yeux le siècle de Périclès? Un temple. Avec ses proportions réduites, sa structure robuste et calme, ses dissymétries voulues, avec ses lignes droites se détachant sans hésitation sur un ciel tranquille, il nous représente l'Athénien du cinquième siècle avant notre ère, pour qui la vie, s'adaptant à un cadre harmonieux, est chose une et simple, que l'art ennoblit sans la compliquer. — La Rome impériale est représentée par un cirque. Il est immense et très riche. Une architecture plus scientifique a substitué à l'emploi exclusif de la ligne droite celui de la ligne courbe et du cintre, légués par l'art étrusque. L'ornementation est moins calme et plus recherchée. Là dedans, l'on tue. Le Colisée, c'est toute la grandeur orgueilleuse, le labeur opiniâtre, la cruauté froide du peuple de parvenus qui confisquèrent l'univers.

Le paganisme a vécu; avec son égoïsme doctrinaire, il portait en lui son germe de destruction. Viennent d'autres temps et d'autres monuments. Notre-Dame de Paris, c'est tout le moyen-âge, avec son mépris de la matière et de la forme, son désordre apparent; avec ses élans, ses troubles, ses pénombres traversées par des lueurs mystiques.

Pour nous faire comprendre la vie du moine-soldat, Saint-Michel-en-Mer dresse sur la grève solitaire son rêve de granit, et la féodalité, armée de pied en cap, nous apparaît sur les bords de l'Aude derrière les murailles de la cité de Carcassone.

Mais une autre civilisation avait brillé d'un éclat incomparable, une civilisation qui avait eu ses héros, ses poètes, ses mathématiciens, et qui s'était éteinte presque subitement, parce qu'il n'était pas en elle de se renouveler. Si l'on veut ouvrir les yeux à la lueur jetée par l'Islam, il faut franchir le seuil de l'Alhambra de Grenade.

*
* *

L'art arabe semble prendre à tâche d'étonner et de déconcerter. Il diffère en cela de l'art antique et même de l'art chrétien; ceux-ci veulent avertir dès l'abord; ils subordonnent l'aspect extérieur du monument à sa destination intime et plient l'ornementation qui, aux bonnes époques, demeure l'accessoire, à la nécessité : c'est en cela qu'ils sont essentiellement expressifs et rationnels. Cette constatation est rigoureusement exacte jusqu'à la période de la Renaissance. Il n'est pas besoin d'avoir lu les pages vivantes d'un Viollet-le-Duc pour comprendre que rien n'est arbitraire dans la structure d'une cathédrale gothique, que le besoin a créé la forme; que la décoration s'incorpore au monument; que le caprice apparent n'est qu'un aboutissement et qu'un épanouissement. Là où les écrivains romantiques n'avaient vu que de gracieux symboles, les techniciens n'ont pas eu de peine à trouver des solutions architectoniques nécessaires.

L'artiste arabe opère à rebours. Bien loin de chercher à indiquer, il semble qu'il se soit efforcé de dissimuler. L'extérieur ne compte donc pas pour lui; c'est un mur et non une façade; un masque et non un visage. C'est l'écrin plus ou moins grossier qui doit contenir le bijou; moins encore : c'est la gangue qui le cache et le protège. Et cela se conçoit; dans son pays, l'étranger et le soleil, ailleurs traités en hôtes et en amis, sont devenus deux ennemis qu'il ne faut pas laisser pénétrer. Voilà pourquoi l'édifice musulman, mosquée ou maison, encapuchonné de blanc, ne veut regarder au dehors, et, semblable au « vrai croyant », ne connaît que la lumière intérieure.

Mais, une fois qu'il s'est muré dans son sanctuaire religieux ou familial, l'artiste donne libre cours à sa virtuosité. Il joue avec la difficulté et se complaît aux tours de force. Quels matériaux met-il en œuvre? De la pierre et du marbre? — Sans doute, mais pour les dallages seulement. Les murs sont faits de bois, de plâtre et de stuc. Avec de l'argile il va produire des merveilles. La plastique, à vrai dire, n'existe pas pour lui; de squelette, d'ossature, il en est à peine question. Rien ne prend corps d'une façon décidée : pas de surface continue. Le plein n'apparaît guère à l'œil, amusé sans cesse par l'arc, par la colonnade, par l'entrelacs, par l'arabesque, par tout ce qui s'évide, s'interrompt, se contourne et s'enlace. Pas de construction, pas d'architecture, mais de la décoration, ténue et souple, qui se reproduit et se multiplie. L'ornement naît de l'ornement et l'engendre à son tour; c'est un enfantement qui se perpétue dans le caprice. Des coupoles et des voûtes qui se pénètrent avec des accouplements imprévus pendent des stalactites et, dans la pénombre, on se croirait dans une grotte, tandis que plus loin, des milliers d'alvéoles ouvrées dans un plafond font songer à une paroi de ruche. Les murs, divisés en une infinité de casiers polyédriques, font miroiter leurs facettes de diamant taillé. Le pourtour des niches, le cintre ou l'ogive des portes sont festonnés, dentelés et déchiquetés. Et dans les parties creuses que leur retrait a dérobé au frottement et à l'usure, subsistent encore des traces de la polychromie rouge, bleue et or qui jadis animait cette fantasmagorie de rêve.

Il semble qu'au milieu d'un tel fourmillement de choses, le regard doive être vite obsédé et lassé. Et bien, non, et ce fut une surprise quand je pus me ressaisir et me rendre compte. L'art qui se manifeste sous cette forme n'est en effet déréglé qu'au premier abord. Il a lui aussi son code et sa raison. S'il n'est pas plastique, il est géométrique, et s'il échappe aux canons de la forme, c'est pour se plier à la loi du nombre. Les hommes qui conçurent et créèrent de la sorte n'étaient pas seulement des artistes, c'étaient aussi des scientifiques, qui connaissaient le pouvoir mystérieux des chiffres. Peut-être la contemplation de la voûte céleste, familière à ceux de leur sang, leur avait-elle appris à concilier le désordre apparent avec la régularité mathématique. Cette régularité se découvre, pour qui veut examiner de près, dans la décoration purement linéaire, exclusive de tout motif naturel, de tout attribut vivant, aussi bien que dans la construction. De la plus extrême complication, de l'enchevêtrement le plus touffu, l'on peut dégager toujours la simplicité du plan générateur. Quant à l'habileté de l'artisan, quant à son originalité, elle apparaît dans le choix de la ligne, dans la recherche du profil, dans l'aménage-

ment de la perspective. Celui-là était bien de sa race : un jongleur doublé d'un mathématicien.

Rien du palais de l'Alhambra n'est visible de l'extérieur. Si vous montez par le ravin devenu l'*Alameda* vers le sommet de la colline, vous apercevez seulement, contournant le plateau, une circonvallation de murs noués par des tours carrées. Murs et tours sont rouges, d'un rouge orange, admirablement chaud, comme si, depuis huit siècles, chaque couchant y avait déposé un peu de sa gloire. Cette tonalité, unique à Grenade, est due à la nature du sol, riche en minerai, et qui a fourni les briques et le revêtement de la construction. Aussi la retrouve-t-on à fleur de terre, sur les murailles des maisons, teignant les voitures de charroi et la croupe des bêtes de somme, vermillonnant les loques des mendiants et des enfants, qui se sont couchés et roulés sur cette terre ocreuse. Nulle autre part, je n'ai trouvé pareille splendeur dans les masures, pareille richesse dans les haillons. Je m'explique l'étymologie arabe de l'Alhambra : « Medina Ah-Hamra », la Ville rouge.

Elles sont épaisses et massives, ces tours dont la plupart, découronnées, feront bientôt des ruines. Aucun ornement, aucune ouverture n'égaye leur cube qui, aux heures méridiennes, flamboient en rouge et or sur le bleu du ciel. Je me trompe : tout en haut, si haut qu'on a peine à la voir, une fenêtre minuscule ouvre la découpure mystique de sa double ogive : provocation illusoire vers quelque inaccessible paradis, trouvaille exquise de l'art; sur la chose énorme, une fleur a poussé.

Même surprise, issue du même contraste, devant la *puerta Judiciara*, ou porte de la Loi, par où l'on pénètre dans l'enceinte fortifiée. Une masse trapue, haute de vingt mètres sur quinze de large; dans l'épaisseur de cette masse, une entrée que surmonte un arc aigu en fer à cheval, forme un passage voûté de quelques mètres de profondeur : c'est le premier seuil. Passé celui-ci, une seconde ouverture plus étroite, pratiquée dans la muraille du fond, et couronnée d'un arc plus aigu, se recule dans la pénombre transparente, d'où surgit encore, accrochant un peu de lumière à ses saillies, le profil d'un troisième seuil et d'une troisième ogive, lointains déjà dans un retrait mystérieux.

L'architecte inconnu qui édifia cette porte vers le milieu du quatorzième siècle était un esprit singulièrement complet. — C'était un dessinateur épris de la ligne : celle-ci est d'une pureté remarquable, aux arêtes nettes et fermes. L'arc qu'il a bandé hardiment à même dans l'épaisseur de la porte, sans pilastre pour le soutenir, n'est point évasé et outrepassé comme ceux de la mosquée

de Cordoue, qui ont du ventre. C'est plutôt un arc lancéolé dont le retour, indiqué à peine, donne à l'ogive son cachet oriental, sans en altérer l'élancement gracieux : on ne pouvait faire mieux comme élégance et comme à-propos. — C'était un amoureux de la couleur : les trois seuils successifs qui vont en se rétrécissant vers l'intérieur du monument ménagent autant de plans de lumière différents, passant par toutes les transitions les plus délicates de la brutalité du jour cru à la douceur enveloppante du fond. Les oppositions d'ombre et de clarté, favorisées par les reliefs, y varient continuellement avec les heures du jour. — C'était enfin un maître dans l'art de la fortification : au lieu de percer sa porte d'un couloir en ligne droite et facile à forcer, il y a pratiqué deux ouvertures, l'une extérieure, l'autre intérieure, qui ne sont pas dans le prolongement l'une de l'autre, mais se relient par un passage coudé deux fois à angles droits ; la défense avait ainsi contre l'assaillant plusieurs échelons de résistance. L'alliance est donc étroite entre l'utile et le beau : c'est l'art dans sa perfection.

A supposer tout le reste détruit, la porte de la Loi de l'Alhambra de Grenade témoignerait de ce qu'a su produire la civilisation arabe dans la Péninsule.

Tout le délice du petit palais de l'Alhambra se résume pour moi dans un coin où j'ai passé des heures rapides et vers lesquelles mon souvenir revient souvent, dans la cour des Myrtes.

Je la vois se reflétant dans le bassin dont l'eau dormante est immobile entre les dalles de marbre. Des deux côtés, une haie de myrtes taillée demeure éternellement verte, et, sous sa ligne rigide, ondule le feuillage des orangers qu'a dorés le soleil. A travers les ouvertures de la salle des Ambassadeurs, qui fait face et se trouve dans l'axe de la cour, verdoient les premiers plans de la colline de l'Albaycin; plus bas, la galerie couverte allonge ses colonnettes frêles et graciles, auxquelles semble suspendue la muraille ornée d'inscriptions en caractères coufiques; plus bas encore, la tour de Comarès renverse ses créneaux qui flottent dans l'azur du ciel.

Ce reflet, je l'ai contemplé pendant des jours, tâchant de l'exprimer par le pinceau. C'était à l'arrière-saison. Les gardiens, me connaissant, me laissaient seul travailler à ma guise. A peine quelques rares visiteurs, le guide en main, se hâtaient-ils de la cour des Lions à la salle des Abencérages. La chaleur au dehors était accablante; mais, à l'ombre de la galerie et près des murailles polies et froides, la température était douce. Dans l'eau qui les emprisonnait, les objets semblaient plus lointains et prenaient un recul qui s'harmonisait avec le recul des temps.

Cette eau me parut l'âme assoupie du palais qui dormait. Tout était fait pour elle, pour l'amener, la contenir et la répandre : les vasques, les rigoles, les lances d'eau, aujourd'hui vides et inutiles, jadis ruisselantes et chantantes. Quelle féerie lorsque, dans cet organisme, la vie liquide coulait, jaillissait et retombait de toute part! Qui sait cependant? Peut-être la présence des choses est-elle moins belle que leur regret!

Du haut de la tour de la Vela, ou tour de la Cloche, qui domine l'Alhambra, l'on découvre un ample panorama et l'on admire l'heureuse situation choisie par les émirs de Grenade pour y asseoir leur acropole.

Adossée à la Sierra, dont elle est un des derniers contreforts, la colline de l'Alhambra s'allonge dans un mouvement de reptation entre deux coupures profondes : l'une, plantée en jardin, voici un siècle, l'isole du Monte Mauros, où sont les tours Vermeilles; l'autre, de la hauteur que couronne le Généralife. Son plateau, fortifié sur toutes ses faces, se termine à l'ouest par une plate-forme abrupte, occupée par l'Alcazaba, — la citadelle — dont la tour de la Vela est le donjon. A l'autre extrémité se trouvait ce qu'on nomme aujourd'hui l'Alhambra alta, petite ville formée des dépendances du palais. Celui-ci même, l'Alcazar, se resserrait au milieu, occupant à peu près l'emplacement d'une maison moderne. Au pied de la colline coule le Darro, qui, plus loin, va mêler ses eaux à celles du Xenil. Les deux fleuves réunis arrosent la Vega qui, jadis, vit les tentes des rois catholiques se dresser sous les murs de Grenade. De l'autre côté de la vallée, l'Albaycin recèle dans ses flancs des villages de Troglodytes. Tout cela est enfermé dans le cirque de la Sierra Nevada, dont le pic le plus élevé, la Mulhacen, porte à 4000 mètres, dans le ciel sombre, son aiguille de neige éblouissante.

En bas, la vallée au tapis vert et les murailles vermeilles; puis, les assises de la montagne, arides et décolorées; là-haut, enfin, l'étincellement morne des glaciers. Voilà ce que pleurait Boabdil.

Chaque soir, au coucher du soleil, la cloche de la tour se met en branle. C'est un signal. Dans tous les jardins de la Véga s'ouvrent les portes de retenue qui permettent à l'eau du fleuve de se répandre dans les canaux et les fossés. Les Arabes avaient inauguré dans toute l'Andalousie ce mode d'irrigation qui assurait, sous un ciel brûlant, la fertilité du sol. Hélas! comme presque tout le reste, leurs admirables travaux hydrauliques, dignes des Romains, ne subsistent guère que dans quelques endroits privilégiés. Aussi, là comme en Afrique, le désert a-t-il remplacé le grenier d'abondance.

La cloche du soir se tait en même temps que le crépuscule s'abaisse derrière les monts de Loja. Les tintements s'affaiblissent comme la clarté diminue. La vibration sonore et la vibration lumineuse s'éteignent dans un dernier frisson.

L'art qui a créé l'Alhambra de Grenade est le produit d'une de ces époques, rares dans l'histoire, auxquelles un peuple, avant de disparaître ou de se transformer, s'exprime dans une œuvre dernière et définitive.

Sans doute l'âge précédent avait eu plus de grandeur. Le khalifat de Cordoue, émancipé par les Ommyades de celui de Bagdad, marqua l'apogée de la civilisation arabe qui — le fait est remarquable — ne s'est vraiment épanouie que sur le sol d'Ibérie. C'est là qu'elle a brillé du plus vif éclat. Mais cet éclat n'alla pas sans l'emphase, sans l'exagération propre aux époques triomphantes. L'artiste y est hanté par la poursuite de l'effet; il veut étonner, éblouir plus que plaire et charmer. Le siècle d'Abd-er-Rhaman rappelle le siècle de Louis XIV : toutes proportions gardées, c'est un siècle majestueux.

Après le désastre de las Navas, prélude de la ruine; après que Castille eut prit Cordoue, la nationalité mauresque se réfugia à Grenade. La Cour des émirs fut pendant deux cents ans une Cordoue nouvelle, mais une Cordoue amoindrie et menacée sans cesse. On voulut alors jouir d'instants qu'on savait comptés. On oublia la gloire pour aimer le plaisir. Comme en notre dix-huitième siècle, la recherche de la grandeur fit place à la recherche de la grâce, de la joliesse et de l'élégance. Transporté sur un plus petit théâtre, resserré dans des murs plus étroits, enfermé dans une vie moins intense, le génie andalou se concentra en lui-même, épura son goût et produisit quelque chose de plus délicat, de plus affiné. Il donna vraiment sa quintessence, il mit le sceau à son œuvre. Désormais, c'en était fini; la perfection atteinte, la décadence allait arriver.

Il était temps de mourir.

*
* *

Un des titres de notre âge à la reconnaissance de la postérité sera sa piété conservatrice envers les choses du passé. Alors que les siècles précédents, forts de leur production, ont méprisé celle des devanciers et l'ont mutilée ou détruite, nous nous sommes efforcés de la recréer. Les monuments de l'antiquité païenne avaient été exploités comme carrières de pierre et de marbre par des générations. Le dix-septième siècle, qui tenait le moyen âge pour une époque barbare, n'avait pas craint de défigurer des façades de nos cathédrales gothiques que la fureur imbécile de

la Révolution devait mutiler; et le premier Empire a transformé en casernes des couvents et des palais. Des fresques ont été couvertes d'un lait de chaux et des verrières ont été détruites.

Notre temps a détesté cette intransigeance et ce vandalisme. A défaut du génie puissant de certaines époques, il a possédé l'éclectisme qui permet de tout comprendre et de tout goûter. Il a vu que l'homme ne vit pas seulement dans la minute présente, mais que son existence est faite de toutes celles qui l'ont précédé. Il a voulu revivre ces existences et de leurs restes, il a fait des reliques. Si ce culte n'est pas allé sans quelque fétichisme, il ne faut ni s'en étonner, ni, à tout prendre, le regretter.

Notre richesse nationale, conservée en dépit des gouvernements, nous a permis de faire de la France un vaste musée. Les trois merveilles, dont je parlais au début de ces lignes — Notre-Dame, la cité de Carcassonne, et l'unique, l'incomparable Mont Saint-Michel — sont doublement la gloire du pays qui les a élevés et qui les a restaurés. Leur vue peut nous consoler de bien des deuils, de bien des humiliations.

Hors de notre sol, nous pouvons encore aimer les monuments du passé et nous attrister de la ruine qui les menace. Tel est le sort de l'Alhambra de Grenade. Ni le temps, ni les hommes ne l'ont épargné. Charles-Quint l'admirait tellement qu'il en fit abattre une partie pour y loger tout contre. Vers la fin du seizième siècle, l'explosion d'une poudrière détruisit en partie la cour des Lions et, en 1812, les mines que nous avions disposées lézardèrent quelques tours.

C'est en 1828 que commença la restauration, interrompue par les crises politiques et par les désastres de la dernière guerre. Si elle n'a pas été partout également heureuse, elle n'a du moins pas déshonoré l'édifice, comme celle de l'Alcazar de Séville, dont la polychromie hurlante semble appliquée sur du carton-pâte. Mais, faute de crédits suffisants, elle est demeurée partielle, se bornant aux salles principales.

A l'heure actuelle, bien des parties de l'Alhambra — l'enceinte fortifiée sur presque tout son pourtour — ne sont que ruines et, dans le palais même, la fragilité des matériaux mis en œuvre fait craindre un sort semblable pour d'autres parties. Or, l'Espagne n'a pas le droit de laisser disparaître ce joyau, légué par un peuple qu'elle a vaincu, mais dont le génie vit encore dans quelques murailles. Le pays qui possède une telle richesse ne fait que la détenir pour le compte de l'humanité. Il se doit et lui doit de sauver définitivement l'Alhambra.

P.-Louis Rivière.

REVUE DES SCIENCES

Applications de la télégraphie sans fil : L'heure dans le monde. — Sur terre et sur mer. — Détermination des longitudes. — Le méridien de Paris et le méridien de Greenwich. — Les avertissements météorologiques. — En Amérique. — Signaux rapides. — Signaux sur paquebots. — Progrès récents. — Les cartes du temps. — La station d'Islande et les prévisions sur la Manche. — Mécanique : Explication du planement des oiseaux. — Comment un oiseau peut-il se soutenir dans l'air sans remuer les ailes? — Rôle des vents et des courants d'air. — M. Marcel Deprez. — Petit problème de mécanique. — Navigation aérienne : Un grand progrès réalisé. — Les longues ascensions sans lest. — Le gouvernail de profondeur. — Elévation ou abaissement des ballons sans lest. — Depuis 1907. — Les longs voyages de *Patrie* et de la *Ville de Paris*. — Médecine : Asphyxie par le gaz. — Un cas exceptionnel. — Sauvé par les injections d'eau de mer. — Nécrologie : Mort de M. A. de Lapparent.

L'idée devait venir tout naturellement, et effectivement elle est venue au Bureau des Longitudes et à M. Bouquet de la Grye, le savant ingénieur hydrographe de l'Académie des sciences. La télégraphie sans fil qui nous rend déjà de si grands services n'est-elle pas tout indiquée pour fournir le moyen d'avoir partout sur le globe terrestre l'heure exacte et sur terre et sur mer? N'est-ce pas par son intermédiaire la solution la plus complète et la plus connue de la détermination des longitudes, problème posé depuis des siècles. Il est bien clair que cette explication de la télégraphie était dans l'air et s'imposait. Seulement, si la solution technique nous paraît très simple, aujourd'hui, il faut penser qu'elle a pour corollaire nécessaire une entente internationale et c'est là le point délicat qu'a très bien présenté le Bureau des Longitudes et qui pourra retarder la solution définitive.

La connaissance de l'heure d'un premier méridien en un point quelconque de la terre donnerait avec précision la longitude en mer et augmenterait la sécurité de la navigation. Depuis longtemps les navires emportent avec eux un chronomètre réglé sur le méridien initial. En route, il suffit de comparer les heures, l'heure du lieu où l'on se trouve et l'heure emportée, pour avoir la longitude. Un chronomètre est-il emporté de Paris et transporté à Londres, on reconnaîtra qu'il marque 8 heures alors qu'à Londres, il n'est que 7 h. 50 m. 15 s. Différence : 9 m. 45 s.

Or, une minute de temps correspond à 15′ d'arc et une seconde de temps à 15″ d'arc. Par suite on trouve 2° 26′ 15″ pour longitude ouest de Londres, par rapport au méridien de Paris ou pour l'angle des deux méridiens de Londres et de Paris[1]. Les longitudes se comptent sur l'équateur céleste de 0 à 360 degrés dans le sens direct ou de la rotation de la terre. La terre, effectuant sa rotation autour de la ligne des pôles en vingt-quatre heures, un méridien quelconque, celui de Paris, par exemple, tourne uniformément à raison de 15 degrés par heure. Par suite si notre chronomètre marque 0 h. 0 m. 0 s. sur le méridien originaire de Paris, il marquera 1 heure sur le méridien distant de celui-là de 15 degrés, 2 heures sur le méridien distant de 30 degrés et ainsi de suite proportionnellement. C'est pourquoi chaque minute de temps correspond à 15′ d'arc et chaque seconde de temps à 15″ d'arc.

C'est pourquoi aussi certaines personnes, et même un assez grand nombre d'ingénieurs, ont le tort d'inscrire dans leurs calculs, notamment les automobilistes, les fractions d'heure par la notation des accents. Ils marquent 5 h. 45′ 33″. Il faut écrire 5 h. 45 m. 33 s. Sinon, il y a confusion absolue entre les minutes et les secondes de temps et les minutes et les secondes d'arc. Et, comme on vient de le voir, c'est bien différent.

Quoi qu'il en soit, en pleine mer, on redoute toujours quelque anomalie ou quelque incorrection imprévue des chronomètres du bord. Les données astronomiques sont évidemment d'un grand secours, mais comme toute crainte disparaîtrait vite si, à un moment donné, le navire recevait un signal parti par exemple de la Tour Eiffel et indiquant l'heure du méridien central. C'est facile, puisque les ondes de la Tour vont en ce moment à 2000 kilomètres, et qu'en augmentant l'énergie de la station, il serait possible d'aller dix fois plus loin. Un signal hertzien finira par faire le tour de la terre. Aujourd'hui, avec la station faible de la Tour, faible au point de vue de l'énergie électrique produite, le service de la division navale du Maroc n'en est pas moins assuré, la transmission s'effectue à la distance de 1000 milles; déjà, au Canada, un service de signaux horaires fonctionne à la station radiotélégraphique de Camperdown au port d'Halifax.

[1] On sait que, en Europe, l'heure centrale a pour point de départ le méridien de Greenwich. L'heure occidentale, c'est l'heure de Londres, et l'heure centrale, c'est l'heure occidentale plus une heure. On a l'habitude de dire que lorsqu'on entre en Suisse, par exemple, il faut avancer sa montre de 55 minutes. C'est vrai, parce que les horloges de chemin de fer sont en retard de 5 minutes. Mais le véritable écart entre l'heure de Paris et l'heure de Londres est de 9 m. 45 s.

Rien n'empêcherait même maintenant, comme le faisait remarquer récemment M. Tissot, d'installer un service analogue sur la Tour. Les signaux horaires ainsi transmis permettraient aux navires passant à 200 milles de toutes nos côtes de régler leur chronomètre.

Le Bureau des Longitudes croit donc, comme M. Bouquet de la Grye, le moment venu de tirer parti de la télégraphie sans fil. Seulement, ainsi que nous le faisions remarquer, ainsi que le dit fort bien M. le commandant Guyou, rapporteur du Bureau des Longitudes, on se rend facilement compte qu'il n'est pas possible de s'en remettre à l'initiative indépendante des diverses puissances du soin de créer des stations horaires. Il est évident tout d'abord que des stations horaires, dont les zônes d'influence seraient voisines et même en partie communes n'aboutiraient qu'à des confusions plus dangereuses que les incertitudes de l'état actuel, sans une entente préalable sur le mode de départ adopté et sur le méridien fondamental choisi. Ce problème des longitudes en mer est, par sa nature même, un problème d'ordre essentiellement international, dont la solution doit être étudiée au point de vue des intérêts généraux de la navigation et réalisée d'après un plan d'ensemble établi par une Commission aussi compétente au point de vue scientifique qu'au point de vue nautique, c'est-à-dire par une Commission internationale composée de savants et de marins.

Il est évident que le Bureau des Longitudes est, par ses attributions mêmes, particulièrement qualifié pour prendre l'initiative de provoquer la réunion de cette commission. On peut espérer que le Bureau s'en occupera le plus vite possible. Il n'y a plus à reprendre l'ancienne question du méridien initial. Le méridien de Greenwich l'a emporté au point de vue international sur tous les autres. Il n'y aura plus qu'à régler les détails, à choisir le poste international de transmission... et à applaudir au succès.

Chronologiquement, il est peut être bon de rappeler que l'idée d'appliquer la télégraphie sans fil à la détermination de l'heure avait été indiquée en 1904 par M. Bigourdan, de l'Observatoire de Paris, par M. A. Normand pour la transmission de l'heure et quelques mois après par M. Th. Albrecht.

A l'heure actuelle, l'utilisation de la radio-télégraphie est déjà si bien entrée dans nos mœurs que nous voyons un peu partout se multiplier les applications. On a organisé en Angleterre et en Amérique de nombreux postes de télégraphie sans fil destinés à transmettre des informations météorologiques. Nous aurions un

grand intérêt à connaître l'état du temps sur l'Atlantique vers les régions où le 30e méridien coupe la route des transatlantiques. Il y a environ 1500 kilomètres entre ce point et l'Islande; les signaux peuvent facilement franchir cette distance et des nouvelles du temps plus rapprochées permettraient de mieux dresser nos cartes. Certains cyclones progressent du large vers l'Ouest, en Europe, avec une vitesse telle qu'il est difficile d'informer les intéressés de leur prochaine arrivée. Un radiotélégramme rendrait ici des services considérables. Il y a là toute une organisation en germe qui ne demande qu'à se développer. Aux Etats-Unis trente-sept paquebots appartenant à sept compagnies différentes sont autorisés à transmettre au « Weather Bureau » les observations faites en mer à midi (méridien de Greenwich). Les dépêches relatives au mauvais temps sont communiquées gratuitement aux navires. Les paquebots signalent aussi des obstacles dangereux pour la navigation, rencontre d'épaves, d'icebergs, etc.

M. Bigourdan est revenu de son côté, à l'Académie des sciences, sur cette amélioration des signaux météorologiques. Dans nos régions, l'état du temps est surtout en relation avec le passage des dépressions qui passent généralement de l'ouest au nord du 40° de latitude boréale. La moitié environ de ces dépressions viennent de l'Amérique du Nord. Les autres se forment en plein Atlantique. Il faudrait les surveiller en plein Océan. Or, nos grands paquebots ne sont-ils pas tout indiqués pour cette besogne. Déjà les paquebots possèdent l'outillage nécessaire à la transmission. Il leur serait donc extrêmement facile d'envoyer à Paris l'état du temps ou les menaces de tempête.

Il y a du reste progrès en ce moment, un peu partout, pour la prévision du temps. M. Bouquet de la Grye, qui préside le conseil du Bureau central météorologique, a montré dans un récent rapport (*Journal officiel* du 26 avril) que, malgré sa très faible subvention, le Bureau Météorologique maintient son rang en Europe. Les avertissements du Bureau Central ont été plus d'une fois bienfaisants.

En 1907, la proportion des tempêtes annoncées a été de 73 pour 100 et de 78 en ce qui concerne la direction et la force du vent. Les avis agricoles ont porté sur 80 000 observations.

Sur la demande de M. Bouquet de la Grye, le gouvernement a consenti à augmenter de 4000 francs le crédit alloué au Bureau; cela a permis de réaliser un grand progrès : l'obtention de télégrammes nous fournissant le temps de l'Islande. Depuis deux

mois, le Bureau est en relations avec l'Islande. Or, la plupart des cyclones dont l'influence se fait sentir en France abordent l'Europe occidentale en passant au nord de l'Angleterre.

Jusqu'ici les grands Etats européens avaient tous les matins les dépêches venant de l'Islande et des îles Féroë qui ne nous arrivaient que par contre-coup et seulement le lendemain. Un abonnement a enfin été souscrit avec la compagnie des Télégraphes du Nord. Il a fallu toute la bonne volonté de cette Compagnie pour arriver à donner à l'Europe des dépêches de l'Islande. Il y a plus de quinze ans qu'on avait essayé de plusieurs moyens, mais on exigeait toujours des Etats contractants des sommes relativement énormes : plus de 20 000 francs pour un télégramme quotidien. La compagnie des Télégraphes parvint, après plusieurs années d'études, à assurer le service par son câble moyennant 6000 francs, chiffre auquel se rallièrent aussitôt l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, etc.

L'utilité pratique de ces télégrammes d'Islande s'est affirmée aussitôt en France. Le 21 février, à 7 heures, la pression était supérieure à 760 sur toute la France et atteignait même 770 au fond du golfe de Gascogne. C'était le beau temps. Mais les dépêches d'Islande indiquaient une pression de 733 à Seydisfjord et de 725 à Reikjavik avec baromètre en baisse. Bien que la situation atmosphérique fut encore absolument calme sur la Manche et sur la Bretagne, le Bureau central envoyait aux sémaphores dans la journée, à 3 h. 30 m., l'ordre de hisser les cônes. Le lendemain matin, le vent commençait à fraîchir; il soufflait en tempête sur la Manche et sur l'Océan dans l'après-midi et pendant toute la nuit suivante. Ce fut le début des mauvais temps qui ont persisté jusqu'à la fin du mois.

Cette tempête a été annoncée exactement vingt-quatre heures d'avance; elle n'aurait pu être certainement signalée, sans les dépêches d'Islande, que le lendemain matin, et les sémaphores auraient reçu l'ordre de hisser les cônes quelques heures à peine avant le début du coup de vent.

Les prévisions du Bureau Central ont donc gagné en certitude et elles progresseront encore quand les navires au large, munis de radiotélégraphes, voudront bien envoyer pour leur compte des avertissements météorologiques. Cela va venir.

Les nombreux essais d'aviation avec les aéroplanes, qui se poursuivent dans la plaine d'Issy, près Paris, avec succès ont ramené l'attention sur le vol des oiseaux, problème si stérilement étudié depuis des siècles. Le phénomène du planement des

oiseaux grands voiliers est un de ceux qui ont le plus excité l'étonnement et la sagacité des mécaniciens.

Ce phénomène consiste en ceci : l'oiseau, les ailes étendues et immobiles, se tient à une certaine hauteur au-dessus du sol, dans une fixité absolue, comme le ferait un cerf-volant amarré à un point fixe à l'aide d'une cordelette qui l'empêche d'être actionné par le vent, auquel il doit sa force ascensionnelle.

Or, la force qui soutient l'oiseau et l'empêche de tomber est certainement identique à celle qui soutient le cerf-volant, c'est-à-dire qu'elle est due à un courant d'air dans lequel se tient l'oiseau et qui exerce sur ses ailes une certaine pression, que l'on peut décomposer en deux autres : une verticale qui soulève l'oiseau et une composante horizontale qui, dans le cerf-volant, est équilibrée par la résistance de l'amarre. L'oiseau étant entièrement libre, pourquoi n'est-il pas entraîné par cette composante horizontale, qui est augmentée, en outre, de la pression exercée par le courant d'air sur le corps même de l'oiseau?

Cette question embarrassante vient d'être traitée par M. Marcel Deprez, de l'Académie des sciences. Elle a été l'objet de controverses qui n'ont servi qu'à mettre en lumière l'extrême difficulté de trouver une réponse satisfaisante. Cette difficulté a paru telle que l'on a vu dernièrement des ingénieurs distingués émettre l'opinion que le planement des oiseaux constitue un phénomène mystérieux, dont l'explication ne peut être donnée dans l'état actuel de nos connaissances.

M. Marcel Deprez démontre, au contraire, que cette explication est facile et ne comporte aucune hypothèse en dehors des lois élémentaires de la mécanique. Il faut simplement analyser de près le phénomène, ce qui n'a pas été fait suffisamment jusqu'ici. Considérons un élément de l'aile de l'oiseau placé dans un courant d'air horizontal et faisant avec le courant un certain angle compris entre 0 et 180 degrés. La force normale au plan dû à la pression du courant d'air se décompose en une force vitale dirigée de bas en haut, c'est-à-dire en sens contraire du poids de l'oiseau, et une force horizontale dirigée de gauche à droite, c'est-à-dire dans *le sens du courant d'air*. L'oiseau sera donc *soutenu*, mais entraîné dans le sens du courant d'air. Donc, quoi qu'on fasse, le planement est impossible, si le courant d'air a une direction rigoureusement horizontale. Mais...

Supposons maintenant que l'on donne au courant d'air une direction non plus horizontale, mais *légèrement ascendante*. Tout change aussitôt. En décomposant le courant d'air en deux forces, l'une verticale, l'autre horizontale, on reconnaît immédiatement

que la composante verticale est encore dirigée de bas en haut, c'est-à-dire en sens contraire du poids de l'oiseau, tandis que la composante horizontale est dirigée cette fois en sens contraire de la direction du vent soufflant horizontalement. Le petit plan de l'aile aura donc une tendance à se mouvoir en sens contraire du vent. Et si les forces s'équilibrent suffisamment, la composante verticale annulera le poids de l'oiseau.

En sorte que si l'on fait la somme de toutes les forces élémentaires appliquées aux ailes de l'oiseau, et si elles sont bien choisies, il va de soi que l'oiseau restera en repos dans l'espace au milieu du courant d'air, sans avoir besoin de développer aucun travail mécanique, et par conséquent sans imprimer aucun mouvement périodique à ses ailes. *En un mot, l'oiseau planera.*

M. Marcel Deprez a réalisé un petit appareil destiné à mettre en évidence le curieux effet de la composante horizontale dirigée en sens contraire du vent, lorsque ce dernier décrit une trajectoire oblique ascendante. Le courant d'air est fourni par un ventilateur. On constate ainsi que la surface légèrement courbe représentant l'aile, loin de fuir devant le courant d'air, se dirige en sens contraire du courant. L'expérience est très intéressante.

M. Marcel Deprez tire de cette étude des conséquences importantes. Ainsi on pourrait construire des *aéronats dirigeables à voiles*, empruntant *exclusivement au vent* leur force ascensionnelle, ainsi que la force motrice qui leur permet d'évoluer dans tous les sens, tant que le vent soufflerait suivant une direction légèrement ascendante. L'explication du savant académicien semble devoir satisfaire tout le monde et fournir la véritable théorie du « planement » des oiseaux.

M. le commandant Bouttieaux, qui a hérité à Chalais-Meudon de la succession du colonel Renard, a présenté à l'Académie des sciences quelques observations importantes à connaître sur les conditions de bonne utilisation des ballons dirigeables.

Le grave défaut des ballons libres en équilibre instable dans l'air, c'est que le moindre alourdissement le fait descendre jusqu'à terre, et si l'on cherche à enrayer cette descente en allégeant la nacelle, l'aérostat remonte et atteint une nouvelle zone supérieure à la première. En d'autres termes, le ballon est subordonné à la consommation de lest, et ceci limite singulièrement la durée des ascensions. Un rayon de soleil, un courant d'air frais et voici le ballon qui monte inutilement ou descend sans profit et il y a dépense de lest. Il faudrait tendre à naviguer au même niveau. Autrement, impossible de tenter tout voyage de longue durée. Les

dirigeables, au début, ont présenté les mêmes inconvénients, mais ils en sont dépourvus aujourd'hui. Il devait venir à l'idée, puisque le dirigeable est muni de force motrice, d'employer pour remonter dans une zone plus élevée, ou pour empêcher une descente malencontreuse, des hélices sustentatrices ou encore des plans mobiles autour d'un axe horizontal. Ces plans sont déjà utilisés à bord des sous-marins; ces plans dits « gouvernails de plongée » permettent de régler la profondeur d'immersion avec une telle précision que l'on peut déterminer dans d'étroites limites la zone de navigation où doit se tenir le bâtiment.

M. le commandant Bouttieaux a pensé à appliquer la méthode à la navigation aérienne en 1906. Il a placé près du maître-couple du ballon des plans horizontaux qui fournissent un certain effort vertical sans provoquer l'inclinaison de l'axe horizontal du ballon et sans donner lieu à des mouvements de tangage dangereux. Ces gouvernails que l'on incline plus ou moins réduisent beaucoup la consommation de lest et, par suite, augmentent le rayon d'action des dirigeables. Ainsi, la simple addition de ces plans mobiles autour de leur axe horizontal transforme en quelque sorte le vieux ballon et lui donne le moyen de naviguer beaucoup plus longtemps et beaucoup plus loin.

Selon ce raisonnement, *la Patrie* a été munie en 1906 de gouvernails de profondeur ou ailerons placés en avant du centre de pression, à peu près dans la même situation que les nageoires latérales des poissons. A partir de ce moment, elle a effectué de longues ascensions en naviguant en altitude constante par le simple jeu de ces gouvernails. C'est ainsi que pendant l'été de 1907, c'est-à-dire à l'époque de l'année où les ruptures d'équilibre sont les plus fortes en raison de l'action intense du soleil, il a été possible d'exécuter quatorze ascensions sans aucune dépense de lest. Les descentes aussi peuvent être effectuées avec une dépense de lest nulle ou insignifiante et avec une vitesse très réduite. Le 16 novembre 1907, *Patrie* se trouvant à 1325 mètres d'altitude au-dessus du fort de Saint-Cyr a pu regagner le sol sans aucune dépense de lest et avec une vitesse verticale ne dépassant pas $0^m,50$ par seconde.

Un gouvernail horizontal fut installé en 1907 sur le dirigeable *Ville de Paris* et il a fait preuve d'une très grande efficacité.

Au reste, quelques chiffres montreront nettement les progrès accomplis depuis que l'on peut tirer parti de la nouvelle méthode. En 1905, dans les expériences exécutées avec le dirigeable de MM. Lebaudy, le plus grand trajet en circuit fermé fut le voyage de Toul à Nancy et retour, soit 50 kilomètres environ; la plus

longue étape parcourue en ligne droite fut celle de Jouarre au camp de Châlons : elle était d'environ 100 kilomètres et fut franchie en 3 h. 25 m. Il eut été difficile de dépasser de beaucoup cette durée en raison de la forte consommation de lest nécessitée pour le maintien de l'équilibre vertical du ballon. En 1907, le dirigeable *Patrie* a exécuté en circuit fermé le trajet de Chalais à Fontainebleau et retour, lequel complété par des évolutions au-dessus de Châlons représente une distance de 140 kilomètres. Il a pu accomplir sans arrêt, par des circonstances atmosphériques peu favorables, le voyage de Chalais à Verdun, soit une étape de 240 kilomètres franchie en 6 h. 45 m.

De même le dirigeable *Ville de Paris* a effectué le 24 décembre 1907, le trajet Sartrouville-Coulomniers et retour, soit un parcours total de 140 kilomètres.

Pendant ces longues ascensions, les dépenses de lest relativement minimes n'ont eu pour objet que de gagner des altitudes supérieures et le maintien de l'équilibre vertical a été obtenu à peu près uniquement par l'emploi des gouvernails horizontaux.

Ainsi donc, grâce au procédé de sustentation dynamique inauguré avec le dirigeable *Patrie*, la durée possible des ascensions si étroitement limitée autrefois par la dépense de lest ne dépend plus guère aujourd'hui que de l'approvisionnement d'essence calculé pour 10 heures de marche, et qu'il serait facile d'augmenter encore en emportant des bidons d'essence en guise de lest.

Au fond, cette modification des aérostats crée un progrès considérable, qui en fait un véhicule pratique pour de longs voyages. C'est un progrès qu'il importait de ne pas laisser passer inaperçu.

Dans les derniers jours d'avril comme dans les premiers jours d'octobre, on note toujours des accidents asphyxiques produits par les poêles. C'est qu'alors le tirage s'effectue mal et les gaz toxiques ont toutes les chances de diffuser dans les appartements. Cette fois, il s'agit d'un bec de gaz. Nous ne le signalons que parce qu'il sort tout à fait de l'ordinaire. La victime considérée comme perdue a été complètement remise debout en quelques jour par les injections à l'eau de mer.

Il s'agit d'un robuste jeune homme de vingt-quatre ans venu de la campagne pour passer quelques jours à Paris. Il se couche dans une chambre peu vaste éclairée par un bec de gaz. Avant de s'endormir, il ferme naturellement le robinet, mais il le ferme mal et le gaz par petite quantité s'échappe dans la pièce. Cependant le jeune homme s'endort.

Le lendemain matin, comme on ne le voit pas venir, on va à

sa chambre, à 10 heures, pour le réveiller. Le jeune homme était sans connaissance. On le transporte dans une chambre plus vaste, aux fenêtres ouvertes; on pratique la respiration artificielle, etc. M. le docteur Ed. Laval appelé arrive à 11 heures et trouve la victime bien malade. On tente des procédés connus, des inhalations d'oxygène, des injections de caféine, etc. La respiration devient petite et superficielle; les ongles sont violets, les lèvres et les paupières deviennent bleues, la face antérieure du thorax est tachée de marbrures violacées. La situation est jugée si grave que l'on fait venir le prêtre pour les derniers sacrements.

M. le docteur Laval, en présence de ce cas désespéré, ordonne comme ultime ressource une injection d'eau de mer de Quinton, de 100 centimètres cubes. Il était environ 4 heures, le malade *in extremis*. Une heure après l'injection le malade entr'ouvre les paupières quand on l'appelle; il respire un peu mieux. A 9 heures nouvelle injection. Mieux sensible. Le lendemain matin 9 heures troisième injection. Un jour après le malade pouvait se lever.

On ne peut pas dire ici que la guérison ne soit pas due à l'action de l'eau de mer. M. le docteur Laval a évidemment eu une heureuse idée de tenter l'aventure. Il sera bon de se souvenir qu'en pareil cas l'injection du plasma Quinton peut sauver un moribond de l'asphyxie.

Une cruelle et douloureuse nouvelle nous parvient : la mort de M. A. de Lapparent. Il y a un an, à pareille époque, je saluais avec bonheur le choix de l'Académie des sciences qui le nommait son secrétaire perpétuel, le jugeant digne d'occuper la place des Arago, Flourens, Elie de Beaumont, Dumas, Bertrand, Berthelot. Il y a exactement un an; et aujourd'hui, c'est déjà fini. Cette haute intelligence s'en est allée. Quelles tristesses!

Certes oui, Lapparent a personnifié la géologie moderne sous ses aspects les plus divers; comme on le répète, il a été le géologue par excellence, mais comme il a été bien davantage! On ne saurait trop admirer celui dont nous pleurons la perte. Esprit synthétique, il a été le savant dans toute sa grandeur et dans toute sa puissance.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Il y a douze ans encore, le mois de mai avait, sous tous les cieux, une légende charmante de jeunesse, de grâce, d'amour, de fécondité; et, nulle part, les poètes ne l'avaient plus joliment chanté que dans « le pays de France ». Il a plu aux socialistes de faire du 1er mai la date fatidique où leur chimère changerait les destinées du monde. Les feuilles et les fleurs de mai annonçaient, seulement, à nos pères le renouveau de la nature; elles devaient nous annoncer, à nous, celui de la société. Et voilà douze années que le 1er mai nous apporte ainsi un présage de guerre civile. Il semble, toutefois, que cet idéal du socialisme se soit un peu obscurci et amoindri, en ce printemps de 1908. Les ouvriers n'ont célébré le 1er mai ni avec la même ferveur mystique, ni avec le même apparat, ni avec le même entrain révolutionnaire qu'autrefois. Ont-ils fini par constater que, douze années durant, cette parade ne leur a servi de rien? Et que les tribuns qui profitent le plus, dans leur gloriole, du tumulte théâtral et déclamatoire de cette journée, les trompent, puisqu'ils sont incapables, comme M. Jaurès, de décrire la réorganisation sociale du lendemain? Le programme des revendications a été moins ambitieux, cette année, qu'habituellement : la Confédération du Travail avait recommandé de « chômer », en se contentant de réclamer « la journée de huit heures ». « L'action directe », tant préconisée jadis, n'a pas, non plus, exercé ses coups de force. Du bruit, çà et là; des conférences; le drapeau rouge promené; l'*Internationale* hurlée; mais peu d'incidents; point de collision sanglante. On n'a guère « manifesté », on s'est plutôt amusé : le muguet « qui porte bonheur » était arboré autant ou plus que l'églantine rouge; il y a eu des concerts et des bals populaires : la fête presque partout, nulle part l'émeute. Et la journée du 1er mai a été pacifique, dans toute l'Europe. Non que les agitateurs pro-

fessionnels du 1er mai se soient assagis, en 1908. Il faut croire, plutôt, qu'ils ont craint des gouvernants et même des populations une résistance plus ferme, une réprobation plus énergique; peut-être, en France, ont-ils prévu que leurs violences nuiraient, dans les élections municipales du 3 mai, aux candidatures de leur parti. Mais il est caractéristique que les seuls désordres un peu graves du 1er mai 1908 se soient produits dans les lieux où l'Etat avait, sur la foule des ouvriers, le plus d'autorité nominale, le plus de pouvoirs et de droits, pour les tenir sous sa discipline : à Bourges, dans ses ateliers; à Bordeaux, dans ses manufactures; à Rochefort, à Toulon, à Brest, dans ses arsenaux. Rien, vraiment, ne pouvait mieux démontrer combien son inertie, sa pusillanimité, parfois la complicité de son indulgence, contribuent à l'anarchie qui trouble la République.

Les élections du 3 mai ont reconstitué les conseils municipaux de nos 36 222 communes. Le pays a voté, dans une tranquillité presque complète. Aucun entraînement de l'opinion publique; aucune idée générale qui ait formé, à travers la masse du suffrage universel, un courant un peu vif. Voilà le fait le plus certain de ces élections. Il faut laisser aux scribes si diligents, aux annalistes si complaisants du ministère de l'intérieur le soin d'établir, dès le lendemain de ces élections, la statistique des gains et des pertes imputables à chaque parti. Une énumération plus ou moins mathématique, une appréciation plus ou moins certaine, ne sont évidemment possibles qu'après les ballottages. Encore devra-t-on se souvenir que, pour un nombre infini de cas, les intérêts locaux et les sentiments personnels agissent plus sur les votes, dans ce genre d'élections, que les passions politiques. Ce n'est pas à dire qu'en cette journée du 3 mai, la confusion des scrutins ait été si grande qu'aucun résultat n'y apparaisse avec quelque netteté. Si le pays n'a pas fortement marqué, dans ces élections, telle ou telle de ses volontés, il a du moins exprimé une de ses répugnances. Il a signifié au socialisme révolutionnaire, « antimilitariste », « antipatriote », que les populations connaissaient mieux, maintenant, le clinquant et le vide de ses doctrines; qu'elles étaient dégoûtées de ses excès; qu'elles ne voulaient plus livrer à ses funestes essais leur vie communale. Il n'y a pas une grande ville que le socialisme, dépossédé en 1904, ait reconquise, en 1908. Il y a, au contraire, en 1908, beaucoup de grandes municipalités que les libéraux, les modérés, gardent avec un crédit nouveau ou ressaisissent avec une force plus que prépondérante. L'expérience des populations, dans ces cités où le socialisme régnait et sévissait comme après une

invasion de barbares, n'aura pas été une leçon inutile. En attendant « le monde meilleur » que le socialisme promet à la commune, il la tyrannise, il la désorganise et la ruine. Témoin, naguère, Montluçon, Limoges, Marseille, Roubaix, Brest, Toulon; témoin, hier, Dijon, dont les centimes additionnels ont doublé en quatre ans, et Toulouse, avec les malversations et la gabegie de sa municipalité, dont les dépenses somptuaires coûtent, en deux ans, 650 000 francs au contribuable. Or, certains chefs-lieux ont repris au socialisme leurs hôtels de ville; d'autres l'en menacent, au ballottage. Dans maints endroits où le socialisme était une puissance, il paraît s'être affaibli; le nombre de ses voix a diminué. Paris, dès le premier tour, réélit ses sept conseillers conservateurs et vingt-quatre modérés; il condamne à l'épreuve du second tour dix-huit radicaux et dix socialistes; il fait aux candidatures de la Confédération du travail un sort ridicule. Si les élections municipales du 3 mai n'opèrent aucun changement politique, M. Clémenceau peut, secrètement, se féliciter de la prudence avec laquelle il a fait ajourner ces réformes fiscales, ces lois sociales, dont le fracas remplissait encore la Chambre, quelques semaines avant le 3 mai : à un vote du Parlement instaurant l'impôt sur le revenu, le pays aurait répondu, le 3 mai, par un vote aussi sévère, sans doute, pour les « radicaux de gouvernement » que pour les socialistes. Mais il était écrit que, dans nos élections municipales, M. Clémenceau nous donnerait une preuve encore de l' « incohérence » déjà si fameuse de son régime gouvernemental. Il avait décidé que les fonctionnaires que la loi n'a pas déclarés catégoriquement inéligibles, pourraient être candidats. Seulement ils devaient demander au gouvernement l'autorisation préalable : M. Clémenceau se réservait de l'accorder ou de la refuser, selon son bon plaisir. Il ne paraît pas que le double risque d'une brigue, d'abord ministérielle, puis électorale, ait tenté beaucoup de fonctionnaires. Plus d'un, d'ailleurs, aura jugé suffisamment épineuse sa sujétion d'aujourd'hui.

Il serait difficile de dire si les Conseils généraux ont, de leur côté, indiqué l'opinion du pays sur les questions qui ont récemment agité le Parlement. Beaucoup, pour ménager à leurs candidatures municipales le loisir de la préparation nécessaire, ont ajourné leur session. La plupart des autres se sont occupés des intérêts départementaux qui leur paraissaient les plus urgents. Presque partout, on s'est abstenu des débats politiques qui divisent, actuellement, les radicaux et les socialistes : il ne fallait pas que leur querelle passionnât les Conseils généraux, devant les

électeurs du 3 mai. Tel était l'ordre donné par M. Clémenceau à ses préfets. Or jamais, même sous l'Empire, les préfets n'ont été plus souverainement, par leur influence électorale, les régents des Conseils généraux et les maîtres des départements : ils y corrompent la majorité, ils y oppriment la minorité, avec une licence et une effronterie qui n'épargnent pas plus les républicains suspects d'être les adversaires de M. Clémenceau que les conservateurs suspects d'être les ennemis de la République. La plainte que M. Delcassé a proférée, avec tant d'amertume, dans le conseil général de l'Ariège, ne serait pas moins juste dans une soixantaine d'autres conseils généraux. La France a connu des temps où le pouvoir était plus absolu; rarement, une époque où, sous une apparence constitutionnelle, il fût plus arbitraire. Sans doute, les préfets ont-ils permis aux Conseils généraux de manifester, d'accord avec le gouvernement, leur patriotisme, en adressant leurs saluts aux vaillants soldats qui portent notre drapeau dans la Chaouïa et sur la frontière de l'Algérie. Cet hommage si mérité, les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Jura, du Doubs, de l'Aisne, d'Ille-et-Vilaine, du Calvados, le leur ont rendu, ardemment, et peut-être, tout en s'inspirant de cet amour naturel et traditionnel de la patrie qui reste encore si intense dans le fond de nos populations, peut-être ces conseils généraux ont-ils voulu avertir M. Jaurès, M. Hervé et les bandes de faux Français dont ils sont entourés, que leur antipatriotisme fait horreur au pays et qu'il suffirait d'un cri d'alarme pour le soulever contre eux. Un sentiment, ou plutôt un ressentiment, non moins vivace, qui a animé nombre de conseils généraux, c'est leur mépris de la cupidité scandaleuse avec laquelle le Parlement a augmenté son salaire législatif : les uns, comme le conseil général de Maine-et-Loire, ont protesté contre cet accroissement; les autres, comme celui de la Corrèze, ont émis le vœu que les parlementaires fussent empêchés, dorénavant, par les règlements des deux Chambres, de grossir leur allocation sans avoir consulté les électeurs par un referendum. Mais nos affaires religieuses, les conséquences néfastes de la loi de Séparation et de la loi de dévolution, n'ont hélas! pas ému les Conseils généraux : là aussi, aura veillé l'omnipotence des préfets. Cependant, c'est le gouvernement lui-même qui, dans le Loiret, a invité le Conseil général à sanctionner sa confiscation des petits séminaires de Sainte-Croix et de La Chapelle, sur lesquels l'Etat n'avait aucun titre de propriété, même fictif. Ce conseil général en a malhonnêtement agréé la dévolution. Il n'ignorait pas que c'était comme le recel d'un vol. L'évêque d'Orléans, Mgr Touchet,

le lui a dit, dans une lettre aussi précise que véhémente : « Que l'Etat vous ait offert le séminaire de la Chapelle et celui de Sainte-Croix, plusieurs ne s'en étonneront pas; que vous ayez accepté l'offre, plusieurs s'en étonneront. Ni Sainte-Croix ni la Chapelle, en effet, n'appartiennent à l'Etat. Ni Sainte-Croix ni la Chapelle n'ont coûté un centime à l'Etat... Rien, rien, rien n'est à l'Etat. Rien, rien, rien ne peut retourner à l'Etat; à moins que l'Etat ne mette la main sur ce qui ne lui appartient pas. Voilà ce que l'Etat vous a offert. Il vous a offert ce qui ne lui appartient pas. Vous l'avez accepté ». Pour qu'une assemblée, où l'opinion publique avait toujours cru apercevoir une majorité d'honnêtes gens, participe à un pareil acte de rapine gouvernementale, il faut, d'une part, que la notion de la probité, le sens de l'honneur, ait bien diminué dans nos « classes moyennes » et que, d'autre part, la domination de l'Etat soit capable d'une bien grande perversion.

L'anarchie règne, actuellement, dans les organismes de l'Etat où, jusqu'à ce jour, il avait, en tout temps, le plus senti sa force, le mieux répandu son autorité : chez ses fonctionnaires et, parmi eux, chez ses instituteurs. En général, les fonctionnaires menacent de leurs syndicats son administration. Chez les instituteurs, ce n'est plus la menace, c'est la révolte. La Fédération nationale des syndicats d'instituteurs a tenu, à Lyon, son troisième congrès corporatif. Tout était illicite dans cette réunion : les syndicats d'instituteurs n'ont pas d'existence légale; encore moins avaient-ils le droit de former une « fédération ». Cependant le gouvernement l'a toléré. Il a seulement défendu que, par une troisième illégalité, les syndicats d'instituteurs ne tinssent avec les syndicats ouvriers « un congrès mixte ». Mais, si les syndicats d'instituteurs n'ont pas bravé le gouvernement, ils l'ont nargué. Où se sont-ils rassemblés? A la Bourse du travail. Et le gouvernement a feint de ne pas le savoir. Le congrès a siégé là, comme sous des auspices impunément choisis. Et, le jour où le Congrès clôt sa session, quel est l'orateur qui vient le haranguer solennellement, en félicitant les instituteurs « syndicalistes » de leur courage? Le secrétaire général de la Bourse du Travail de Lyon. Et le gouvernement a feint aussi de ne pas connaître cette intrusion. Au surplus, le secrétaire général de la Fédération, M. Nègre, jadis révoqué par M. Briand, l'a déclaré, le front haut : « Ce congrès mixte, pour avoir été ajourné, n'aura pas moins lieu. » Et la Fédération, avant de se séparer, affirme par un vote que ce congrès se réunira l'an prochain. Toutes les décisions de ces présomptueux maîtres d'école auront été comme une négation formelle des pouvoirs de l'Etat. La Fédération

usurpe sur le gouvernement, sur le Parlement, en s'attribuant le droit de changer le programme de l'enseignement primaire, pour l'adapter aux besoins de la classe ouvrière; le droit « d'appliquer », dans cet enseignement, la méthode que l'instituteur jugera la meilleure pour « développer le plus possible les facultés des enfants qui lui sont confiés; » le droit d'organiser « des enquêtes professionnelles », non seulement « dans le corps enseignant », mais parmi les associations « ouvrières, agricoles et commerciales »; le droit de composer, dans le Congrès mixte de 1909, un groupe qui procédera à la « réorganisation de l'enseignement primaire; » le droit d'établir, avec « les ressources » des syndicats d'instituteurs et des Bourses de travail, des « écoles modèles », dont « les instituteurs syndicalistes, frappés pour délit d'opinion, seront les premiers maîtres ». On ne pouvait pas, avec plus d'insolence, annoncer que les instituteurs supprimaient dans leurs écoles le ministère de l'instruction publique. Sera-ce leur seule manière de « travailler à l'émancipation des prolétariats manuel et intellectuel »? Non. Ils méditent de détruire dans leurs écoles, sous la forme d'une neutralité dédaigneuse, la notion de la patrie elle-même, probablement en effaçant de leur programme toute ou presque toute l'histoire de France. M. Nègre l'a dit, sans qu'un seul de ces instituteurs vînt le démentir. « Nous n'entendons donner ni un enseignement patriote, ni un enseignement antipatriote. Nous voulons la neutralité absolue de l'enseignement. Nous voulons que celui-ci se borne aux sciences exactes et à l'observation impartiale des choses. » Donc hier, l'école sans Dieu; aujourd'hui, l'école de l'Etat, sans l'Etat; demain, l'école sans la patrie : voilà, pour l'âme française, le cycle nouveau de son éducation.

Mais, si les instituteurs traitent l'Etat avec cet orgueilleux mépris et s'ils lui dénoncent même, publiquement, leur révolte, il ne faut pas les accuser seuls du mal qu'ils font et s'en prendre seulement à l'esprit démagogique qui les possède. La plus grande responsabilité en revient à l'Etat. C'est lui, avec les partis dont il a tour à tour favorisé la fortune électorale, c'est lui qui a livré les instituteurs au radicalisme et au socialisme, en faisant d'eux, par les pratiques de la candidature officielle, les courtiers du parti radical et du parti socialiste, devant les électeurs; c'est lui qui les a jetés dans la mêlée, sous les bannières de ses préfets et sous-préfets. Il leur a donné le goût de cette politique qui leur apprenait à se transformer en professeurs, d'abord de radicalisme, puis de socialisme. Et, fiers de leurs services politiques, s'infatuant de leur valeur politicienne, rien

d'étonnant s'ils ont fini par se juger les égaux de ceux dont ils créaient les titres, puis les maîtres de ceux dont ils étaient les serviteurs. En s'exagérant leur rôle, ils ont cru que le corps des instituteurs était, politiquement, la force la plus considérable de l'Etat républicain, et, quand ils ont vu comment les syndicats pouvaient accroître encore cette importance, ils ont aspiré à dominer le gouvernement, avec la certitude que le Parlement n'oserait rien contre eux. Voilà comment s'est érigée leur outrecuidance d'aujourd'hui. Et ce n'est pas sans raison que M. Nègre a dit au Congrès : « Comme les instituteurs ont été, jusqu'ici, des agents politiques, le gouvernement a compris qu'une force allait lui échapper. » Lui-même, ce gouvernement, n'a su, par calcul, par peur, que les flatter, sans s'apercevoir que, devenus des personnages redoutables, ils le forceraient à compter avec eux, comme avec les arbitres du suffrage universel, les dispensateurs de la popularité. Ce n'est pas d'hier qu'il a cessé d'être écouté, d'être obéi par eux. Il ne veut pas qu'ils se fédèrent : pourquoi n'a-t-il pas commencé par dissoudre leurs syndicats? Ils usurpent ses pouvoirs : quand donc les a-t-il formellement rappelés à l'ordre par une interdiction directe, dans un discours ou une circulaire de M. Briand? A leurs yeux, l'Etat n'est qu'un simple patron, et ils estiment qu'ils sont devant leurs chefs hiérarchiques, comme des employés devant leurs employeurs. Ils se prétendent libres de régler leur tâche, autant que de formuler leurs vrais devoirs, selon la conception démocratique et sociale qu'ils en ont. Ils se superposent à l'Etat, autant qu'à la famille. Mais, quand ils ont émis ces doctrines, quel ministre les a condamnées? Après leurs congrès, celui de l'an dernier et celui de cette année, le gouvernement a-t-il trouvé, parmi eux, un seul rebelle à punir? Lequel a-t-il révoqué, dans l'entourage de M. Nègre? De même, la « crise du patriotisme à l'école » dure depuis plus de trois ans. Elle a été signalée avec une éloquente tristesse par M. René Goblet. Cet automne, les Amicales, dans le Midi, chantaient l'*Internationale* et donnaient leur approbation publique aux motions de Nancy, de Stuttgart. Hier encore, nombre d'entre eux introduisaient les livres de M. Hervé dans leurs écoles et y interdisaient ceux de Paul Bert, anathématisé par eux en raison de son patriotisme. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour châtier ces instituteurs antipatriotes? Rien. Comment donc, après avoir montré une si insigne faiblesse, pourra-t-il se plaindre que le congrès de Lyon, par la voix de M. Nègre, ait proclamé qu'à l'avenir, l'instituteur n'enseignera plus le respect et l'amour de la patrie? Si, pour les instituteurs, l'Etat n'est plus qu'une entité constitutionnelle et la patrie qu'une entité méta-

physique, l'une et l'autre négligeables, c'est que le gouvernement n'a pas su en maintenir la tradition, en entretenir l'idéal : plus encore que les instituteurs, nos ministres ont manqué à leur devoir.

Ce n'est pas au Maroc même que, provisoirement, notre drapeau attire la fière et inquiète attention de la France. C'est sur les confins de l'Algérie, dans son extrême sud, entre la région de Figuig et celle du Tafilalelt. Une harka, menée par notre vieil ennemi, le marabout Moulaï-Lhassan, avait, là, guetté, pendant plusieurs semaines, les postes si épars de notre frontière. Le 16 avril, pendant la nuit, elle surprenait les troupes du colonel Pierron, en leur campement d'El-Menabha. Le corps à corps était terrible. Nos soldats avaient à repousser, sous les plis de leurs tentes, dans l'ombre, plus de 2500 assaillants. La lutte durait, furieuse, héroïque, jusqu'à l'aube. Victorieux alors, nous chassions impétueusement la harka : elle n'a pas reparu; mais elle se reforme dans ses refuges du Tafilalelt. Nos pertes avaient été douloureuses : plus de trente tués; plus de cent blessés. Comment notre gouvernement va-t-il assurer, dans cette zone immense et à demi déserte, la défense de l'Algérie? Les droits de la France, reconnus par le traité de 1845 et par la convention de 1901, sont incontestables : l'Acte d'Algésiras les a confirmés. La France en usera-t-elle? Occupera-t-elle le Tafilalelt, d'où les hostilités surgissent continuellement et d'où la guerre sainte nous menace, aujourd'hui, plus que jamais? Va-t-elle, par là, frayer complètement la voie qui, à travers le Sahara, mettra en communication l'Algérie avec notre empire du Soudan et du Sénégal? Pendant que ces questions se posent dans l'extrême Sud, l'heure critique semble sonner pour notre politique marocaine, par delà la Chaouïa. Les deux prétendants sont sur le point de régler leur querelle. Les événements, brusquant enfin l'indolence de l'un et la débilité de l'autre, les entraînent à l'action, dans le cercle de Mequinez et de Fez. Moulaï-Hafid, qui ne pouvait plus rien dans cette région de Marrakech où sa mahalla se démembrait de jour en jour et s'épuisait de plus en plus, a quitté les bords de l'Oum-er-Rbia, pour se lancer sur les routes de Mequinez et de Fez. En même temps, il envoie à Berlin des ambassadeurs dont les doléances plaideront contre le gouvernement français et le Maghzen tout ensemble. Abd-el-Aziz semblait vouloir disputer à son frère la capitale qu'il a désertée, Fez et le palais où sa souveraineté reposait mystérieusement, et la grande mosquée où elle avait été consacrée. Sa mahalla, commandée par Bagdadi, n'était plus qu'à deux ou trois étapes de Fez : une dépêche annonce qu'il la rappelle pour

la conduire lui-même à Marrakech. Quelques jours auparavant, les troupes du Makhzen avaient, sans coup férir, réoccupé Safi, le port où Moulaï-Hafid se ravitaillait en armes et en munitions, par contrebande. Est-ce, pour notre gouvernement, l'occasion de répudier la politique trois fois affirmée par lui, devant la Chambre, depuis le mois de novembre dernier? Certains groupes, certains journaux l'y incitent. Ils veulent qu'il déclare la guerre à Moulaï-Hafid; qu'il rallie à la mahalla d'Abd-el-Aziz notre petite armée, pour le rétablir dans Fez et l'y protéger; enfin, qu'il pacifie tout le Maroc, alors qu'il a pu si difficilement, en neuf mois, pacifier toute la Chaouïa. Ce sont des conseils dont déjà M. Clémenceau a lui-même reconnu, à la Chambre, la folle témérité. Et comment, d'ailleurs, pourrait-il harmoniser une entreprise si coûteuse et si dangereuse avec les efforts qu'un intérêt plus pressant, ce semble, impose à la France, là-bas, sur la frontière de l'Algérie?

On n'aurait pas cru le diplomate qui, vers l'année 1872, aurait prophétisé que, trente-cinq ans plus tard, les nations riveraines de la mer du Nord et de la Baltique se garantiraient mutuellement, par un traité commun, la possession de leur littoral. Cependant il en est ainsi, depuis le 23 avril. Ce jour-là, on a signé à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Stockholm, trois conventions : l'une, de l'Allemagne, du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède, pour le maintien du *statu quo* dans la mer du Nord; l'autre, de l'Allemagne, du Danemark, de la Russie et de la Suède, pour le maintien du *statu quo* dans la Baltique; le troisième, de l'Angleterre, de la France et de la Suède, pour abroger le traité qui garantissait contre la Russie l'intégrité de la Suède et de la Norvège, lequel traité devenait inutile à la Suède, après la seconde convention. La Norvège, séparée de la Suède, s'est vu assurer, par le traité spécial du 2 novembre 1907, l'intégrité de son territoire tout entier. Quant à la Belgique, elle est sous la protection de l'acte international qui a présidé à la formation de son royaume. On ne saurait, certes, se fier absolument, pour la paix de l'Europe, à la valeur de ces conventions. Elles ont leur prix cependant, par la précaution diplomatique qu'elles constituent : chacune groupe d'avance les puissances contre celle qui trahirait sa parole et leur dispense le droit immédiat de la résistance. On doit se rappeler qu'il y avait, depuis deux ans, une « question du Nord ». L'Allemagne prétendait faire de la Baltique un « mare clausum », en déterminant elle-même, avec les seules nations dont la Baltique baigne les rivages, les conditions de cette fermeture décrétée spécialement contre l'Angleterre et la France. Par protestation, une

flotte anglaise vint visiter les principaux ports de la Baltique. Les traités du 18 avril mettent fin à cette « question du Nord ». On a raconté, dans les Chancelleries, que celui qui concerne la mer du Nord est dû à l'initiative de l'empereur d'Allemagne : il l'avait proposé au roi d'Angleterre, l'automne dernier; mais il stipulait que la France n'y participerait pas; l'Angleterre n'avait pas consenti à cette exclusion et Guillaume II s'était incliné. Légende ou non, peu importe aujourd'hui. Mais il faut reconnaître que l'histoire, même moderne, a ses paradoxes. Il est curieux, en vérité, que la France sauvegarde le littoral allemand de la mer du Nord contre toute conquête, et, vice versa, que l'Allemagne s'engage à ne pas conquérir cette partie du littoral français qui borde la mer du Nord, entre la frontière belge et Calais, et que naguère certains pangermanistes marquèrent, dans leurs livres, comme un des biens dont, par prédestination, l'Allemagne s'enrichirait, après une guerre heureuse.

Auguste Boucher.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Lucy-le-Bois, 27 avril 1908.

Monsieur,

Je lis dans le *Correspondant* du 25 mars, page 1101 :

« Louis XVIII nomma M. de Chastellux, duc de Durfort-Duras, titre « qui eût été celui d'un fils aîné : par convenances de famille, il fut changé « en celui de duc de Rauzan. »

Il y a une inexactitude qu'il m'importe de vous signaler et que je vous prie de relever dans votre prochain numéro :

« Le duc de Rauzan, mon grand'père, n'a pas voulu prendre à ses cou- « sins Durfort leur nom de Durfort, mais le Roi n'a jamais rayé le nom de « Duras; ainsi le titre a été changé en celui de Rauzan-Duras et de plus, « quinze jours auparavant, il l'avait nommé marquis de Duras-Chastellux. »

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Comte de Chastellux.

ALBERT DE LAPPARENT

Albert de Lapparent est mort.

Dans la surprise et dans la première douleur de ce coup, je ne songe à rappeler ni tous les dons ni toutes les œuvres d'un tel homme. Les heures me manqueraient non moins que la compétence. Mais, alors que le cercueil passe, je veux du moins le saluer avec respect, avec tendresse, et dire, avec les courtes paroles de ceux qui pleurent, la plus grande gloire de celui qui s'en va.

Exceller est le privilège d'un petit nombre. Quiconque atteint la perfection, si spéciale ou restreinte semble-t-elle, a droit à l'honneur quand il travaille, au souvenir quand il disparaît. Plus rares et plus précieux encore, quelques hommes par leur supériorité collaborent avec l'intérêt général de leur temps. Enfin, les plus exceptionnels et les plus admirables sont ceux qui par leur mérite servent la vérité de tous les temps.

Le mort d'hier fut un de ces privilégiés.

La science de son choix était la géologie. Eût-il vécu enfermé dans la vaste étude des structures terrestres, elle suffirait à le faire célèbre, tant il habita en maître parmi ces mystères. Mais, loin qu'il se murât dans sa technicité, cette réputation rayonna assez au dehors pour y combattre un des préjugés les plus familiers de notre époque. Et le crédit de l'homme devint une défense pour la loi la plus nécessaire des sociétés humaines.

L'idée que la science soit destructrice de la foi ne date pas de loin. La rencontre d'un génie très libre et de croyances très soumises est l'habitude chez les plus grands de ceux qui gardent un nom dans l'histoire. Le dix-huitième siècle enseigna le premier et apprit au dix-neuvième que la foi est une infirmité et noue la raison. La science même condamne ce sophisme qui abuse d'elle : car la double activité de la science, — l'exercice de l'esprit et l'étude de la matière, — ne rencontre ni par suite ne combat des espérances immatérielles et supérieures à la raison. Mais l'incrédulité flatte en nous l'orgueil d'échapper à tout maître, de ne rien devoir qu'à nous seuls, la faiblesse philosophique de ceux qui

répandirent ce préjugé n'apparaissait pas à l'ignorance de ceux qui le reçurent, quelques exemples se rencontrèrent d'intelligences puissantes et rebelles au divin, on les loua comme si ce qui leur manquait les eut complétées, la raillerie enleva à nombre de ceux qui prétendaient penser le courage d'être ridicules en restant chrétiens, et le dédain professé par une partie des doctes a contribué à discréditer la morale qui, publique ou privée, ne survit pas où meurent les croyances.

A ce mal existe un remède, à cette erreur une réfutation : c'est la renommée d'hommes en qui s'unissent avec éclat la foi religieuse et la puissance scientifique. Le peuple dont le regard voit toujours trouble dans les théories, distingue nettement les faits. Les faits ont donné, de nos jours, à cette prétendue solidarité entre la science et l'irréligion de si illustres démentis que le mensonge commence à avoir moins de crédules. Lapparent est un de ceux qui l'ont le plus glorieusement vaincu.

Il était un croyant de race, d'éducation, de nature. Il le fut sans trouble, sans intermittence, de sa première à sa dernière pensée. C'est en cet esprit tout plein de foi que se forma, dès l'enfance, la vocation des certitudes scientifiques. Au collège, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole des mines, Lapparent entra et sortit le premier, ayant choisi une fois pour toutes sa place naturelle. Jeune ingénieur, il s'était fait une situation telle que, en 1874, le jour où la liberté de l'enseignement supérieur commença, la chaire de géologie à l'Institut catholique de Paris fut offerte à M. de Lapparent. Entre les honneurs certains qui, avec des travaux pour lui faciles, l'attendaient dans le service de l'Etat, et la redoutable tâche de tenter une immense synthèse, de renouveler sans cesse l'étude par la familiarité continue avec les travaux poursuivis dans le monde entier, et surtout de surprendre, par le plus génial effort de la pensée, dans la connaissance des faits le mystère des lois, Lapparent n'hésita pas. Dans toutes ces difficultés, il reconnaissait sa vocation; l'incertitude de l'avenir qui lui était offert et de la durée promise à l'Institut acheva de le décider. Il lui parut que ces risques personnels, mêlant à l'attrait le sacrifice, rendaient sa vie plus chrétienne. Il commença ainsi une œuvre de trente-deux ans. Il se trouva riche en surabondance des dons qui en pouvaient faire le succès : une curiosité scrupuleuse de tous les détails et de toutes les précisions; une mémoire méthodique où rien n'était oublié et où tout se classait à sa place; une puissance d'ordre qui édifiait lentement sur les observations les principes; pour répandre les doctrines après les avoir formées, un double et égal talent d'écrivain et

d'orateur; l'art suprême de rendre l'abstrait intelligible et la complexité simple, de descendre sans obscurité jusque dans les entrailles de la terre, de conduire partout à la lumière dans les profondeurs; enfin, les dons accessoires eux-mêmes, l'esprit et la malice qu'il ne dirigeait pas contre les personnes, mais dont il savait utilement se servir contre les systèmes faux et outrecuidants. Il accomplit au delà tout ce qu'il avait rêvé. Il donna à la science dont il avait fait choix toute son extension, il fut le maître de la « plus grande géologie ». Et, des profondeurs terrestres montant à la surface, il devint le précurseur des réformes où la géographie, jusque-là servante trop humble des historiens et des capitaines, a acquis son indépendance et sa dignité.

Cette vie si pleine n'était pas toute sa vie. Il ne permit jamais que le savant usurpât au delà de sa part, sur la part du chrétien. Aux œuvres multiples qui, tour à tour, lui demandaient aide au nom de l'Evangile, il avait toujours du temps à offrir. Il avait réservé un dévouement régulier à quelques-unes dans les conseils desquelles il avait pris place. C'est ainsi qu'il servait l'enseignement chrétien à l'Institut catholique et à l'école de la rue de Madrid, l'apostolat chrétien à l'œuvre de la propagation de la foi, la presse chrétienne par sa collaboration au *Correspondant*.

Si la science et la foi vivaient étroitement unies en cet homme, elles n'y étaient pas confondues. Bien que son étude constante, l'œuvre de la création, ait été décrite en grands traits par la Genèse, il ne cherchait jamais à forcer dans le sens du Livre le langage des faits. Certain que Dieu, auteur de la raison humaine et inspirateur des Ecritures, ne saurait être en désaccord avec lui-même et n'a pas voulu davantage préparer à la bonne foi de l'homme le scandale des contradictions insolubles, il étudiait sans angoisses, il concluait sans scrupules. Il savait d'avance que toutes les difficultés de conciliation entre les textes antiques et les découvertes modernes sont les apparences passagères d'une expérience en cours, comme des dissonnances fugitives qui s'apaisent et se résolvent en une harmonie finale, que le travail des hommes prépare, par les lents efforts de leur sincérité, le triomphe de toute parole divine, et que jusque-là, Dieu n'a pas besoin de témoins complaisants. Spectateur attentif des phénomènes terrestres, il acceptait comme loi unique de ses certitudes scientifiques les constatations de l'expérience.

C'est cette probité de la conscience qui consacra son autorité sur les disciples et sur les admirateurs attirés par l'étendue de son savoir. Des géologues de tout culte et de toute philosophie acceptèrent comme juge et comme maître Lapparent. Les congrès

internationaux le plaçaient depuis longtemps à leur tête quand la France apprit à être fière de lui, et sa gloire s'alluma lentement chez nous à ces rayons venus de loin. Mais en 1896 l'Académie des sciences l'appelait au nombre de ses membres, et le nommait à la mort de Berthelot, le 14 mai 1907, secrétaire perpétuel. La consécration était venue. Lapparent la reçut avec gratitude pour sa personne, pour ses travaux, pour sa croyance. Elle montait avec lui dans le respect des hommes, c'est de cela surtout qu'il fut fier, et à juste titre. Car il lui avait été donné d'être, par sa science, l'apologiste de sa foi.

La noblesse de ces sentiments et de cette destinée transparaissait dans l'homme. Il était la quiétude de la conscience dans l'activité de l'effort. Le calme de sa belle figure, je ne sais quoi de très énergique et de très doux dans son regard semblait le reflet d'une âme en équilibre, en paix avec les autres et avec elle-même. Il y avait en lui, à un degré que je n'ai vu chez aucun autre, comme de la joie diffuse, le bonheur de l'ouvrier qui accomplit toute sa tâche et qui trouve à l'accomplir sa récompense. Du dedans lui venait cet air de jeunesse qui trompait tout le monde, sauf lui. Au commencement de cette année, il m'écrivait : « Je vous envoie les vœux d'un vieillard, j'ai soixante neuf ans. » Je croyais qu'il faisait erreur et je le lui dis, il me détrompa moi-même, sans mélancolie à la pensée du terme, en homme accoutumé à voir dans tous les changements une évolution de l'ordre, prêt à se conformer lui-même à cet ordre par la vie ou par la mort.

C'est la mort qui est venue. Quand nous contemplons l'œuvre accomplie, nous comprenons que l'ouvrier ait bien mérité son repos. Mais en regardant la vie de la science, les intérêts du catholicisme, notre propre cœur, nous sentons quel vide peut faire dans le monde un homme de moins.

Etienne Lamy.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

DEUX ANS AU PALAIS FARNÈSE

(1886-1888)

Il y a des instants, dans la vie des peuples les plus intéressés à s'inspirer d'une mutuelle bienveillance, où, par suite des circonstances ou de malentendus réciproques, ils sont amenés à des relations difficiles et parfois même à des querelles périlleuses. Telle était la situation de la France et de l'Italie lorsqu'en 1886 je fus appelé à l'ambassade auprès du Quirinal. Deux faits, d'inégale importance, mais considérables l'un et l'autre, avaient laissé dans l'esprit des deux peuples une impression profonde. Le premier était l'organisation de notre protectorat à Tunis; le second, l'accession du Cabinet de Rome à l'entente austro-allemande connue, depuis, sous le nom de Triple alliance. Bien que ces deux incidents fussent très différents par leur caractère et leur valeur politiques, il y avait cependant entre eux une sorte de connexité, en ce sens que si nous avions traversé les vues italiennes dans l'ancienne Régence, l'Italie, en s'unissant aux Empires du centre, nous marquait des intentions inquiètes et défiantes. Il en était résulté dans nos rapports beaucoup de réserve et une immanente amertume. En deçà et au delà des Alpes, on restait silencieux, sans doute, mais mécontent et blessé. Mes éminents prédécesseurs, le marquis de Noailles et M. Decrais, et aussi plusieurs ministres italiens, avaient essayé de réagir contre ces tendances; mais la force des choses était supérieure à leur désir, et je ne me dissimulais pas, qu'à moins de conjonctures très favorables, je me trouverais en présence des mêmes obstacles au cours de ma laborieuse mission.

Nous espérions cependant, à Paris, qu'ils pourraient être atténués par l'action du temps et peut-être par des chances heureuses : notre gouvernement souhaitait vivement donner à nos rapports avec nos voisins un aspect meilleur, et en Italie les idées conciliantes gardaient d'assez nombreux partisans. Mais le bon vouloir de la diplomatie est sujet à bien des fluctuations et nous allions en faire l'épreuve. En réalité, quelle que fût l'amicale phraséologie des Cabinets, notre protectorat à Tunis, la Triple alliance, et, de plus, les exigences du système protectionniste également cher aux deux pays, les éloignaient l'un de l'autre; aucun d'eux n'entendait

modifier sa politique continentale et maritime, non plus que son système économique. Nous nous heurtions ainsi à des antinomies de principe et à des difficultés de détail, et tout en désirant un bon voisinage, les deux gouvernements se trouvaient placés dans des conditions telles qu'une série de dissentiments était, pour ainsi dire, inévitable.

Quoi qu'il en fût, et bien qu'il y eût fort à faire pour « resserrer », comme on dit en style de chancellerie, « les liens d'amitié entre les deux pays », je connaissais trop bien les vœux pacifiques du ministère français et j'étais animé de sentiments trop sympathiques à l'Italie, pour ne point garder quelque espoir d'adoucir les angles, et j'apportais à ma tâche un dévouement qui, je puis le dire, ne s'est jamais démenti. J'étais loin de penser que le rapprochement espéré prématurément alors, non seulement ne serait pas accordé à mes efforts, mais ne s'effectuerait qu'après de si longues années et par le concours de tant d'événements. On va voir comment les faits nous ont mal servis, et je dois, dans cet ordre d'idées, rappeler d'abord une circonstance qui, dès le début de l'ambassade, aggravait encore un état de choses déjà si complexe et si incertain.

I

Lorsqu'au mois de juillet 1886, j'arrivais à Rome, le monde politique italien était fort ému par un incident qui venait de se produire à Paris. Voici à quelle occasion : dans les premiers jours de l'année, un traité de navigation avait été signé par M. Decrais, alors ambassadeur, assisté de M. Rouvier, délégué spécial, et par les représentants du Quirinal. Cet acte, présenté par les gouvernements à leurs Parlements respectifs, avait été aussitôt accepté par les Chambres italiennes. On ne doutait pas qu'il en fût de même au Palais-Bourbon, mais cette prévision se trouva tout à coup déçue par une étrange oscillation parlementaire. Les paragraphes du projet de loi avaient été successivement adoptés, et les ministres, croyant tout achevé, s'étaient abstenus de prendre part au débat sur l'ensemble, lorsqu'à la surprise générale, l'assemblée, se déjugeant brusquement, repoussa en bloc ce même traité dont elle avait accueilli tous les articles, et qui se trouva ainsi annulé à 11 voix de majorité. M. de Freycinet, président du Conseil, et M. Lockroy, ministre du commerce, que nulle objection sérieuse dans la discussion finale n'avaient préparés à ce dénouement, en furent d'autant plus affectés que la convention, avantageuse aux deux marines marchandes, avait été sanctionnée à Rome où une telle décision ne pouvait manquer de provoquer les susceptibilités

parlementaires. Les deux gouvernements n'étaient parvenus à conclure qu'avec beaucoup de peine et de longues discussions, et il fallait reprendre le travail sur de nouveaux frais dans des conditions défavorables. Notre Parlement avait, en réalité, commis une faute politique : il nous imposait une négociation épineuse, et, au moment où nous avions espéré faciliter, par une entente commerciale, nos relations avec l'Italie, il se trouvait, au contraire, que nous nous donnions l'apparence de ne point désirer cet accord.

Je regrettais vivement cette mauvaise « entrée de jeu »; mais comme, étant venu directement d'Athènes à Rome, je devais me rendre à Paris pour y recevoir mes instructions générales, et comme, d'autre part, le roi Humbert étant à Monza, je ne pouvais lui remettre mes lettres de créance, la discussion des questions maritimes se trouvait nécessairement ajournée. Dans les visites de courtoisie que nous échangeâmes alors, le ministre des affaires étrangères et moi, nous convînmes de laisser provisoirement de côté ce sujet délicat et nous nous entretînmes uniquement, d'une façon sommaire, des intentions pacifiques de nos gouvernements, et de la situation européenne. Je n'eus d'ailleurs qu'à me louer de l'affabilité de son accueil et de son langage personnellement amical. Je connaissais de longue date le comte de Robilant, ayant été Chargé d'affaires à Vienne quelques années auparavant lorsqu'il y était ambassadeur. Il m'avait témoigné les sentiments les plus bienveillants. Son aimable femme avait même bien voulu me présenter à nombre de personnes de la société austro-hongroise avec un empressement que je n'avais pas oublié. Ces premières conversations furent donc très faciles pour le ministre et pour moi, mais je n'en pouvais rien préjuger pour le moment où nous aurions à débattre des intérêts contraires.

Le général de Robilant était un personnage d'illustre naissance et d'une exquise distinction. Sa haute et élégante stature, ses traits irréguliers mais animés par l'expression ouverte et fine de sa physionomie, son clair regard, ses grandes manières diplomatiques et mondaines où l'on retrouvait à la fois la grâce de l'homme de Cour et la vivacité militaire, prévenaient sur-le-champ en sa faveur. Il avait combattu dans sa jeunesse pour l'indépendance italienne auprès de Charles-Albert et il avait perdu un bras à la triste et glorieuse bataille de Novare. Devenu depuis lieutenant général et appelé plus tard à représenter son pays à Vienne, il avait montré dans ces dernières fonctions des qualités de premier ordre. Connaissant à merveille toutes les questions européennes, il en parlait avec autant de précision

que de style. Il dirigeait de haut les affaires extérieures de son pays, tout ensemble très ferme, très avisé et très réservé au fond sous une apparence cordiale et enjouée. Il inspirait toutefois au Parlement plus d'estime que de sympathie : son éloquence aisée, souvent un peu brusque et mêlée d'ironie hautaine, était écoutée avec la respectueuse déférence que méritaient le patriotisme et la science diplomatique de l'orateur qu'on savait d'ailleurs investi de l'amicale confiance du souverain, mais elle n'était pas de nature à plaire aux assemblées : on sentait en lui un certain dédain de grand seigneur qui nuisait à sa popularité, et si l'on était confiant dans ses lumières spéciales, on n'aimait ni son attitude personnelle ni la forme de ses discours. On le considérait comme un excellent ministre des affaires étrangères, mais il n'eût jamais pu être président du conseil. Si grande que fût son autorité personnelle, il avait besoin d'être soutenu par ses collègues, et en ce qui concernait particulièrement les relations avec la France, je ne pouvais douter, malgré la grâce engageante de son langage, que dans la question du traité maritime, tout dépendrait de l'opinion qui serait manifestée par la majorité des membres du Cabinet.

La connaissait-il dès lors? Je le crois, mais il n'en fit rien paraître. Néanmoins son silence même, si justifié qu'il pût être en ce moment où je n'étais pas muni de directions précises, me laissait quelque souci, et je partis pour Paris, avec la pensée que les négociations futures seraient difficiles. J'en fus d'autant plus persuadé que je trouvai au quai d'Orsay l'intention d'accentuer en notre faveur certaines clauses du traité de navigation. Sans doute, nous étions essentiellement pacifiques, nous n'avions aucune arrière-pensée ambitieuse qui pût porter ombrage à l'Italie, mais le vote de la Chambre nous obligeait à demander diverses modifications au texte qu'elle avait repoussé; nous étions résolus à les poursuivre et il nous semblait impossible de le présenter de nouveau au Parlement avant de les avoir obtenues. Je reçus à cet égard les instructions les plus impératives et il était bien peu probable que le Cabinet italien, mécontent de l'échec de la convention qu'il avait acceptée, consentît à nous assurer de nouveaux avantages. En effet, lorsqu'à mon retour à Rome, j'engageai la discussion avec de M. de Robilant, il éleva les objections les plus sérieuses contre toutes mes propositions, se montra plus qu'incertain de l'assentiment de ses collègues et surtout de l'opinion du Parlement. Sa réponse fut ambiguë et dilatoire. Ce fut dans cette situation que je fus reçu par le roi et le président du Conseil, M. Depretis.

Sa Majesté m'accueillit par les plus gracieuses paroles de bienvenue, sans discours solennel, avec une expression de visage extrêmement affable. Ses yeux très brillants et un peu farouches, ses longues et épaisses moustaches grisonnantes donnaient à sa physionomie un caractère martial tempéré par l'aménité de son sourire. La simplicité de ses manières ne coûtait rien, d'ailleurs, à la dignité de son attitude : il restait prince de grande race tout en causant d'abondance, familièrement, avec bonne humeur, sans aucune forme oratoire, par phrases saccadées et rapides. Mais tout en improvisant, il ne disait que ce qu'il voulait dire, étant très prudent, très fin et très bien instruit de ses affaires. Sincèrement constitutionnel et fort avisé, il exerçait très correctement une réelle autorité : il venait de la consolider encore récemment en résumant, lors de l'anniversaire du 20 septembre, l'intime pensée de la nation dans une formule laconique et décisive : « Rome, conquête intangible », avait-il dit, et le mot était sur-le-champ devenu populaire. L'alliance allemande avait toutes ses sympathies, mais il ne les laissait paraître que sous la forme très régulière d'une parfaite communauté d'idées avec ses ministres et le Parlement. En ce qui nous concerne, et après quelques phrases générales sur les divers objets de la politique présente, il s'étendit longuement sur ses sentiments affectueux pour la France, rappela notre brillante confraternité d'armes au temps de Victor-Emmanuel, insista sur l'amitié des deux peuples, sur les avantages de leur union dans le même désir de paix. Enfin il s'attacha, au cours de cette entrevue prolongée, à me faire entendre qu'il verrait toujours, avec une vive satisfaction personnelle, se développer l'entente des deux pays, et, avec regret, toute dissonance. Je ne pouvais que m'associer à ces idées et que le remercier de vouloir bien me les exprimer avec tant de bienveillance.

Je vis peu après M. Depretis. L'âge et les infirmités n'avaient point affaibli l'habile intelligence de ce vieil homme d'Etat, Piémontais de l'école de Cavour. Sa figure paisible, sa longue barbe blanche, la lenteur de ses mouvements, son langage pondéré, lui donnaient l'aspect d'un philosophe ou plutôt d'un patriarche parlementaire. Il avait été mêlé, pendant sa longue carrière, à tous les événements de l'histoire de son pays, aux luttes de l'indépendance et à la formation constitutionnelle. Depuis quarante ans député, et plusieurs fois ministre, excellent patriote, d'opinions libérales assez avancées, mais temporisateur et tolérant, sceptique non seulement en religion, mais à l'égard de tous les partis, remarquable tacticien, il avait été l'un des plus ingé-

nieux protagonistes de cette politique connue sous le nom de « transformisme », et qui était analogue à notre « opportunisme ». Expert dans l'art d'osciller à droite ou à gauche suivant les circonstances, d'associer dans les mêmes directions les hommes les plus divers et de fondre les nuances par des combinaisons flexibles d'idées et de personnes, il s'était étudié toute sa vie à rester « possible » dans toutes les éventualités. De fait, après la disparition successive des grands organisateurs de l'unité italienne, les Cavour, les Ricasoli, les Ratazzi, les Minghetti, il était demeuré le représentant et le chef d'une majorité formée d'éléments divergents sans doute, mais réunie par des concessions nécessaires et des transactions subtiles. Il en était le Nestor et l'Ulysse. On ne pouvait le considérer comme un grand ministre, car il n'avait point de conceptions supérieures, mais sa stratégie convenait à merveille aux situations enchevêtrées, aux époques où il faut louvoyer entre des écueils. Les questions étrangères n'avaient jamais été de son domaine, il les connaissait sans doute, mais il n'avait conduit que les intérieures, et nous n'avions à espérer de lui que des sympathies pour la paix, qu'un bon souvenir du concours que nous avions jadis donné à la liberté italienne. Il m'exprima ces sentiments avec une courtoisie bienveillante, mais sa conduite demeurait évidemment subordonnée aux vues de la majorité dont il s'appliquait, avec tant de prudence et d'art, à maintenir l'instable équilibre. Ses dispositions personnelles étaient bonnes, mais nous n'avions pas à nous faire illusion sur le degré d'énergie et d'activité qu'il emploierait éventuellement à les soutenir.

J'aurais désiré qu'elles fussent plus décisives, car il y avait en ce moment pour l'Italie et pour nous, et aussi pour l'Europe, un certain nombre de questions délicates sur le tapis qui nous intéressaient inégalement, il est vrai, mais que nous suivions toutes avec attention; les unes, commerciales comme le traité de navigation et les théories protectionnistes; les autres, diplomatiques comme l'échéance prochaine de la Triple alliance, la politique dans la Méditerranée, surtout en Egypte et en Abyssinie, la crise bulgare qui menaçait la paix de l'Orient. Or, sur celles qui nous touchaient davantage, les négociations maritimes et la Triple alliance, j'avais trouvé le comte de Robilant assez vague, et mes entretiens avec le roi et M. Depretis, si gracieuse que fût l'attitude de l'un et de l'autre, me laissaient dans l'incertitude. Je sentais, enfin, partout, dans les conversations particulières et dans le langage de la presse gouvernementale, une certaine froideur : l'Italie était évidemment préoccupée, désireuse de

maintenir l'alliance austro-allemande et d'y obtenir une plus grande place que par le passé, anxieuse de sa position à Massouah et des vues hostiles du Négus, résolue à surélever ses tarifs de douane; en somme, elle se défiait de l'impression que ces ambitions diverses, surtout sa persévérance dans l'intimité allemande et ses projets économiques, produisaient en France. Elle semblait se mettre en garde contre nos susceptibilités et nos résistances beaucoup moindres qu'elle ne les imaginait, et ne croyait pas que nous fussions aussi enclins que nous l'étions en réalité à un rapprochement sincère. Cette erreur qui l'entretenait envers nous dans des dispositions réservées et parfois même nerveuses, a été l'origine des malentendus et des dissentiments qui devaient suivre, et que nous allions subir bien malgré nous.

II

M. de Robilant exagérait même à notre égard la discrétion professionnelle : en ce qui touchait notamment les négociations qu'il poursuivait pour renouveler la Triple alliance et la rendre plus avantageuse à l'Italie, il apportait un soin jaloux à nous cacher ses démarches et à nous persuader, quand mes allusions devenaient plus pressantes, que les bruits répandus à ce sujet étaient mal fondés. C'était prendre une peine inutile, car nous n'ignorions pas ses efforts et le réel état des choses, et il ne pouvait se flatter de nous abuser. Nous savions parfaitement que malgré les complaisances récentes et calculées de l'Allemagne envers le Saint-Siège, malgré l'obstination de l'empereur François-Joseph à ne pas rendre au roi Humbert la visite que celui-ci lui avait faite, malgré les querelles de l'irrédentisme, le gouvernement n'épargnait rien pour confirmer des pactes qui avaient conservé à ses yeux tout leur prestige. Le mystère dont le ministre entourait ses pourparlers ne servait donc qu'à en aggraver pour nous le caractère malveillant. Puisque le renouvellement de l'alliance était certain pour nous, et que nous devions, si peu de temps après, en apprendre la conclusion, il eût été, ce semble, préférable de nous montrer au moins, en cette conjoncture, un peu de confiance, de nous représenter l'événement comme la simple réconduction d'un accord qui nous était connu, d'atténuer notre impression par un procédé amical et surtout de ne pas nous rendre le fait plus sensible en affectant de nous le dissimuler.

En même temps et dans une autre question, le gouvernement italien, à mots couverts, et la presse de tous les partis en termes peu mesurés, nous indiquaient de graves soupçons; ils

persistaient à nous croire hostiles à l'occupation de Massouah; ils accusaient notre agent en cette ville d'entraver le développement de leurs intérêts sur le littoral de la mer Rouge, de gêner l'action du corps expéditionnaire et d'encourager ainsi la résistance de l'Abyssinie. Le vice-consul n'était ici évidemment qu'un prétexte et c'était notre politique elle-même qui était mise en cause. Or rien ne justifiait une telle défiance. Notre agent avait reçu itérativement les instructions les plus correctes : nous n'avions de ce côté que l'établissement assez peu important d'Obock et des droits réservés sur le petit territoire de Zoulah, et nous attachions au contraire le plus grand prix à prévenir toute difficulté dans ces parages entre nous et le cabinet italien. Nous étions donc assez mal satisfaits aussi bien de la réserve officielle que des insinuations et des polémiques inopportunes, au moment où nous désirions, en général, entrer, de concert avec l'Italie, dans un ordre d'idées conciliantes, et, en particulier, poursuivre la conclusion des négociations maritimes.

Celles-ci se trouvaient donc fort mal engagées. M. de Robilant, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait froidement accueilli, dès l'abord, la pensée de modifier quelques articles du traité si mal à propos repoussé par notre Chambre des députés; bien qu'en réalité ces changements n'altérassent point le fond de l'acte et les réciprocités établies sur la navigation d'escales, le cabotage, la pêche et le régime des ports, le ministre semblait, à mesure que nous discutions plus en détail les demandes que j'étais chargé de lui présenter, multiplier, de parti-pris, les objections diverses : tantôt il prétendait que la nouvelle rédaction nous assurait de très grands avantages là même où, véritablement, elle était assez insignifiante, tantôt il mettait en avant les difficultés parlementaires, les incertitudes de ses collègues de la marine et des finances : non seulement son langage était pessimiste, mais encore il nous opposait sans cesse, sous différents prétextes, des lenteurs assez étranges dans une affaire urgente. Il savait cependant comme moi que si, au 1er janvier 1887, nul arrangement n'intervenait, les opérations des deux marines marchandes deviendraient singulièrement précaires. J'étais donc naturellement amené à penser que ces atermoiements étaient fondés sur des motifs qu'on ne nous disait pas.

Cette crainte n'était pas vaine, et ce fut la presse italienne qui se chargea de nous éclairer. Une polémique commencée à l'improviste, et au moins bien prématurément, entre deux organes ministériels, sur la dénonciation éventuelle du traité de commerce franco-italien, qui expirait seulement en 1892, se propagea tout à

coup, et comme sur un mot d'ordre, dans les journaux de toute nuance. En présence d'une telle controverse sur une question aussi grave, il nous importait de savoir quelle était l'opinion du gouvernement, et j'en parlai incidemment à M. de Robilant sans avoir l'air toutefois de supposer que ses collègues y fussent pour quelque chose, bien qu'au fond je fusse persuadé du contraire. L'attitude du ministre me confirma dans cette pensée : sans m'indiquer d'intentions précises, il me laissa cependant entendre que, préoccupé de la surélévation de son tarif général, le Cabinet envisageait l'opportunité de devancer l'échéance du traité de 1881. Cette réponse était assez inquiétante par elle-même, mais j'en fus d'autant plus frappé que M. de Robilant s'empressa d'ajouter qu'au surplus, à son avis, les dissentiments douaniers n'affectaient en rien les relations politiques des peuples. J'étais, pour ma part, très éloigné de cette théorie de circonstance, mais, sans la discuter, je me bornai à lui dire que, s'il ne fallait pas s'exagérer l'importance des luttes économiques, il était toujours sage de les éviter et surtout de ne pas les provoquer sans motifs urgents, et que, d'ailleurs, je ne devais pas lui dissimuler qu'il n'y avait pas lieu d'espérer de notre côté des concessions vraiment utiles. Je lui marquai, en conséquence, dans cet entretien, aussi bien que dans ceux qui le suivirent, le ferme espoir qu'il userait de son influence pour écarter une telle aventure.

J'avais plus d'une raison d'inquiétude. Je n'ignorais pas que quelques paroles, prononcées récemment à notre Chambre des députés, avaient été mal interprétées en Italie et que le parti protectionniste, auquel appartenaient plusieurs membres du ministère, affectait de nous croire disposés à entrer en campagne; il était donc vraisemblable qu'il préférerait nous prévenir, soit par amour-propre, soit pour montrer qu'il ne redoutait point la lutte et que le pays y était préparé. J'estimais, en outre, que M. de Robilant, si circonspect d'ordinaire, ne m'eût point parlé de la sorte, s'il n'eût considéré la décision du Cabinet comme à peu près fixée, peut-être même prochaine, et qu'il voulait m'y préparer. Notre gouvernement, toutefois, ne chercha point à prendre l'initiative d'une mesure hasardée dont il aimait mieux laisser la responsabilité à l'Italie. Il n'attendit pas longtemps, d'ailleurs, et je dus bientôt lui faire connaître la dénonciation officielle du traité qui devait, dès lors, devenir caduc un an plus tard. En outre, M. de Robilant m'annonça que son gouvernement entendait joindre, dans les négociations futures, les deux questions maritime et commerciale, afin, me dit-il, de nous fournir réciproquement de nouveaux éléments d'accord, de sorte que nous devions

réserver aux conférences ultérieures sur un traité de commerce, toute controverse sur le traité de navigation.

Ce programme nous fut doublement désagréable : d'abord nous n'avions aucune intention d'abaisser dans une convention nouvelle les taxes de 1881 que nous jugions déjà insuffisantes; ensuite nous souhaitions conclure au plus vite le traité de navigation, et la jonction des deux affaires nous semblait devoir le retarder en compliquant la discussion. Mais, indépendamment de ces considérations, et nous plaçant au point de vue de la politique générale, nous regrettions d'avoir à suivre des pourparlers si longs et si épineux, quand nous avions à cœur de résoudre tant d'autres difficultés d'un autre ordre, et notamment à nous occuper ailleurs qu'en Italie des intérêts qu'il nous importait de défendre, tels que notre situation en Egypte, nos missions catholiques en Orient et en Extrême-Orient, surtout en Chine, et aussi du règlement européen des questions récemment soulevées par les troubles de Bulgarie. Nous pouvions d'autant moins envisager sans anxiété la perspective de démêlés commerciaux avec le Cabinet de Rome, que M. de Robilant, dans un discours sur ses relations avec les autres puissances, après avoir exposé ses bons sentiments envers l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre, s'était complètement abstenu de parler de la France. Cette omission si étrange dans une dissertation où le ministre avait accumulé les phrases les plus chaleureuses à l'adresse de Berlin, de Vienne et de Londres avait été partout remarquée et soulignée. A quelque degré qu'elle eût été calculée, elle indiquait tout au moins dans les sphères gouvernementales un courant d'idées assez peu favorable, et, dans ces conditions, de nouvelles polémiques nous paraissaient à bon droit très inopportunes.

III

Je dois dire toutefois que, malgré cet aspect assez sombre de l'horizon, l'ambassade rencontrait partout autour d'elle, aussi bien dans les régions politiques que dans le monde, beaucoup de bonne grâce et d'affabilité. Je rappelle bien volontiers cet agréable souvenir. Les dispositions personnelles que le roi m'avait témoignées lors de ma première audience, demeuraient immuables, et j'ajoute qu'elles ne se sont jamais démenties. Nous ne pouvions qu'être touchés et reconnaissants, l'ambassadrice et moi, de la bienveillance dont nous étions honorés par la reine d'Italie, non moins remarquable par sa beauté que par l'éminente distinction de son esprit. Dans les réceptions officielles et intimes du palais Farnèse, le personnel de la Cour et la brillante et charmante société romaine

se montraient animés des sentiments les plus sympathiques. J'avais aussi cette chance heureuse de trouver dans mes collègues des hommes aimables, de rare mérite, et avec qui les rapports quotidiens étaient toujours faciles et souvent affectueux. J'aime à citer ici les noms de ces diplomates dont j'appréciais la cordiale courtoisie : le baron d'Uxkull, notre doyen, ambassadeur russe de la vieille école, d'une élégance supérieure, causeur disert et savant; sir Savile Lumley, qui recevait, avec tant d'aménité souriante, dans sa belle villa entourée de vastes jardins; M. de Keudell, qui représentait depuis douze ans l'Allemagne avec prudence et bonne humeur; le baron de Brück, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, homme de carrière, connaissant à fond le métier, bon camarade, très actif et avisé; Photiadès-Pacha, hellène-ottoman, passé maître dans la tactique orientale, qui avait toute la fine intelligence et le style de sa race. Je goûtais aussi beaucoup le voisinage de notre Ecole d'archéologie installée au second étage du palais Farnèse, et dont l'érudit M. Le Blant, membre de l'Institut, dirigeait les études; enfin, j'aimais notre villa Médicis, particulièrement chère à la France : lorsque j'allais voir son directeur, l'illustre Hébert, et les jeunes artistes dont il était entouré, j'étais heureux de leur intimité et j'oubliais auprès d'eux les perplexités de la politique.

Il fallait bien cependant y revenir sans cesse, en dépit des distractions et des séductions du séjour de Rome et des conditions accessoires qui, en d'autres temps, m'eussent rendu agréable et facile l'accomplissement de mes devoirs. Les circonstances se pressaient, d'ailleurs, et j'avais d'autant plus à m'en préoccuper, que je fus bientôt en présence de deux crises ministérielles survenues à peu d'intervalle l'une de l'autre : la première à Paris et la seconde à Rome. Je n'ai pas à raconter les causes de la nôtre, toutes intérieures; je dirai seulement que le 9 décembre 1886, le Cabinet présidé par M. de Freycinet donnait sa démission, et que, dans le ministère formé alors par M. Rouvier, M. Flourens acceptait le portefeuille des affaires étrangères. J'appris avec peine le départ de l'homme d'Etat célèbre qui dirigeait notre diplomatie : je connaissais de tout temps son expérience des questions européennes; il maniait les affaires délicates avec dextérité, les envisageait avec autant de netteté que de prudence, et s'était acquis, dans toutes les Cours, une incontestable autorité. Lors des graves événements qui s'étaient développés en Grèce et auxquels j'avais eu l'honneur de prendre part, en qualité de ministre à Athènes, sous sa loyale et sage direction, j'avais été particulièrement en mesure de constater l'élévation de sa

pensée, son discernement des circonstances et la fermeté de son jugement. Enfin, pour la mission que j'avais à remplir, j'étais certain d'être soutenu par un ministre qui venait de me donner, en me désignant pour l'ambassade de Rome, la meilleure preuve de confiance et d'estime. J'eus heureusement la vive satisfaction de recevoir aussitôt de son successeur les instructions les plus conformes à mes désirs. M. Flourens, parfaitement au courant de nos affaires, éclairé par un patriotisme robuste et prévoyant, diplomate sinon de profession du moins de caractère, instruit par une longue expérience administrative, doué d'autant de tact que de dignité, affirmait l'intention de ne rien modifier dans notre politique extérieure, notamment en Italie. Il voulut bien me marquer, après avoir lu ma correspondance antérieure, des sympathies qui m'étaient très précieuses et que j'ai eu le bonheur de conserver dans la suite. L'ambassade se trouvait donc, après cette crise, au point de vue de la conduite à suivre, dans la même situation que par le passé, et j'étais assuré que le nouvel hôte du quai d'Orsay s'inspirait, envers l'Italie, des mêmes sentiments que son prédécesseur. Les difficultés subsistaient sans doute, mais il était évident qu'elles seraient abordées avec autant de sagacité que de prudence, et c'était pour nous d'autant plus nécessaire qu'elles allaient devenir plus intenses à la suite de la crise ministérielle de Rome dont j'ai maintenant à retracer les lentes et complexes péripéties.

On était loin de penser dans le monde politique, aussi bien en Italie qu'en Europe, que ce fût une affaire coloniale qui dût non seulement renverser le cabinet Depretis qui paraissait très solide, mais encore déplacer l'axe du gouvernement au profit du parti radical. Ce fut cependant ce qui arriva comme on va le voir. J'ai cité plus haut la question de Massouah et d'Abyssinie comme une des préoccupations italiennes, mais il était impossible de prévoir les proportions que de pénibles événements lui donnèrent soudain. Je dois en rappeler ici rapidement les origines. Pendant l'insurrection mahdiste, en février 1885, l'Egypte ayant évacué ce territoire pour concentrer ses forces, le Cabinet du Quirinal, malgré les protestations de la Turquie, Puissance suzeraine, avait envoyé à Massouah un corps de troupes assez peu nombreux d'ailleurs en justifiant cette occupation par la nécessité de maintenir l'ordre, de protéger un petit établissement qu'il possédait déjà dans ces parages, et surtout de sauvegarder les intérêts de la civilisation européenne sur le littoral de la mer Rouge. L'entreprise avait été alors vivement combattue par l'opposition, et M. Mancini, ministre des affaires étrangères en ce moment, avait dû la présenter

comme une mesure préventive et transitoire qui n'impliquait aucun projet d'expansion permanente et de conquête africaine. Il en avait parlé dans ce sens tant au Parlement qu'au dehors : les Puissances étaient restées indifférentes, et quant à la France, elle s'était bornée à réserver ses droits sur Zoulah. L'occupation s'était donc établie et consolidée si bien que peu à peu elle était considérée pour ainsi dire comme définitive, ou du moins comme un de ces faits dont on ne songe pas à contester la validité, quoiqu'aucun acte international ne l'eût consacré officiellement. Les Italiens avaient donc développé là leur situation, augmenté leurs forces, créé une administration civile et militaire, sérieusement organisée. Ils ne rencontraient aucun obstacle du côté de l'Egypte, mais si l'attitude du Khédive et celle de l'Europe leur permettait d'espérer une possession paisible, il y avait cependant pour eux un péril du côté de l'Abyssinie. Le Négus en effet n'envisageait qu'avec malveillance leur installation dans une région aussi rapprochée de son empire et où leur présence lui paraissait menacer ses frontières. Sans insister sur les discussions et dissentiments qui s'en suivirent entre lui et le gouvernement italien, il suffit de dire que, depuis quelques mois, cet état de choses avait pris un caractère assez inquiétant. Le souverain abyssin accentuait de plus en plus des vues contraires à toute extension de la colonie sur le continent : ses troupes concentrées aux environs et leurs manœuvres suspectes indiquaient des projets hostiles, et l'on disait même qu'un de ses lieutenants, le Ras Alula, s'avançait du côté de Massouah. On s'en était ému à Rome, et le commandant du corps d'occupation prenait de son côté des mesures défensives sur des points assez éloignés de la côte, élargissant ainsi son cercle d'action dans la direction de l'Abyssinie. L'anxiété de l'opinion publique en Italie se traduisit alors par des attaques de presse contre le ministère et, ce qui était plus étrange, contre nous qu'on accusait de donner de mauvais conseils au Négus. J'ai rappelé plus haut ces insinuations absolument injustes, accueillies cependant, sinon inspirées par l'état-major de la colonie. Nous n'avions, quant à nous, en présence de cet état des esprits, qu'à maintenir les instructions formelles qui prescrivaient à notre vice-consul à Massouah de vivre en bons rapports avec les autorités de sa résidence : plus la situation s'aggravait dans ces parages, plus M. de Freycinet et après lui M. Flourens insistaient pour que son attitude demeurât absolument correcte.

Le Ras Alula poursuivait cependant sa marche en avant et les inquiétudes devinrent bientôt si vives à Rome que des questions catégoriques furent posées aux ministres dans le Parlement. Il se

produisit alors un singulier et triste épisode. Soit qu'ils fussent mal informés des forces réelles rassemblées par le Négus, soit qu'ils se fussent exagéré la valeur des dispositions adoptées à Massouah et aux alentours par le commandant des troupes italiennes, le comte de Robilant et le général Ricotti, ministre de la guerre, cherchèrent avant tout à rassurer le pays, à réfuter les critiques de l'opposition et affectèrent une complète sérénité. M. de Robilant contredit les assertions et arguments de ses adversaires avec une vivacité excessive, parla de l'Abyssinie avec dédain, qualifia même ironiquement de « quatre bandits » les soldats du Négus et déclara sur un ton péremptoire « qu'il n'y avait pas péril en la demeure ».

C'étaient là, comme il l'a avoué lui-même plus tard, « des mots malheureux », et les événements devaient lui infliger un cruel démenti. Quelques jours après, en effet, un télégramme de Massouah annonçait que ces « quatre bandits » avaient surpris auprès de Dogali plusieurs compagnies de l'armée italienne et une colonne d'irréguliers et les avaient entièrement détruites dans une embuscade. Cette nouvelle porta au comble l'émotion populaire : elle attestait la vigueur et le nombre des troupes ennemies, faisait prévoir des complications dangereuses et plaçait dans une situation délicate le gouvernement qui, la veille encore, manifestait une sécurité imprudente. Lorsque M. Depretis vint annoncer ce désastre à la tribune et demander les crédits nécessaires pour l'envoi immédiat de renforts, une foule irritée entourait le palais de Monte-Citorio : les orateurs de l'opposition firent entendre à l'envi de violents discours; il fallut dissiper à main armée les rassemblements séditieux; on ne put donner à la Chambre que des explications assez vagues et embarrassées, et si les députés votèrent par patriotisme les subsides demandés, ils n'acceptèrent l'ordre du jour de confiance qu'à 34 voix de majorité. Le cabinet ne crut pas devoir se contenter de ce chiffre si inférieur à celui qu'il obtenait d'ordinaire, et déclarant, selon l'expression de M. de Robilant, qu'il ne voulait pas être « un ministère toléré », donna aussitôt sa démission (février 1887).

IV

La crise allait durer deux mois. Elle était d'autant plus grave qu'elle surprenait le pays en pleine accalmie parlementaire : nul n'était préparé à un changement de direction et de personnes. M. Depretis semblait, après tout, seul en mesure de réunir une majorité, un peu factice peut-être, mais au demeurant assez fidèle puisque, même dans ces circonstances, et si atténuée

qu'elle fût, elle l'avait maintenu au pouvoir. En outre, M. de Robilant était engagé avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et 'Angleterre dans des négociations dont il paraissait difficile de lui retirer la conduite, et le roi lui demeurait favorable. En penchant soit à droite, soit à gauche, on risquait de détruire l'équilibre du gouvernement et de la Chambre elle-même. Au premier abord, M. Depretis crut ou feignit de croire qu'un « replâtrage » pourrait suffire; il élimina quelques ministres secondaires et garda M. de Robilant. Mais cette combinaison incolore ne correspondait pas au mouvement de l'opinion. Il y renonça, et, certain d'ailleurs que, dans le désarroi de la droite et du centre, et en présence de l'opposition compacte de la gauche, lui seul aurait, en définitive, assez d'art et d'autorité pour concentrer les groupes divers autour de son nom, il pria le roi de lui donner un successeur. Mais S. M. s'adressa vainement aux hommes politiques les plus en vue, M. Biancheri, M. Farini, voire à M. de Robilant, ce qui semblait assez inutile, puisqu'il était plus que tout autre compromis : tous refusèrent d'assumer une tâche aussi ardue, et cet imbroglio se prolongea pendant un mois au milieu d'une agitation stérile. A ce moment, les partis étaient lassés, aucune solution nouvelle ne semblait possible : on s'avisa d'un expédient. Le Cabinet démissionnaire étant resté provisoirement en fonctions, on se souvint qu'en somme il avait conservé la majorité, et, toute autre issue paraissant fermée, le roi invita simplement M. Depretis et ses collègues à garder leurs portefeuilles et à se représenter devant la Chambre. Ainsi fut fait, et, le 5 mars, à la surprise générale, le ministère tout entier informa le Parlement de sa résurrection.

En réalité, il tentait une aventure. Soit qu'il eût mal calculé et trop préjugé de la fatigue des partis, soit que M. Depretis, assuré de surnager en toute hypothèse, estimât nécessaire de pousser à bout les choses pour éclaircir la situation et pour évoluer ensuite à son aise, il trouva devant lui le public déçu, l'opposition plus violente que jamais et ostensiblement dirigée par le chef célèbre et populaire de la gauche, M. Crispi. Redoutable adversaire, animé désormais d'une énergie décisive, celui-ci engagea sur le champ la bataille, et, dès le 10 mars, présenta un ordre du jour hostile. Il est vrai qu'après une orageuse discussion le ministère obtint encore la majorité, mais elle était réduite à 20 voix, y compris celles des ministres et des secrétaires généraux. Vainqueur, sans doute, il était moralement condamné.

Vainement ce même Cabinet qui, un mois auparavant, jugeait insuffisante une majorité de 34 voix, déclara se contenter de

20 et resta au pouvoir en prorogeant le Parlement. L'opinion et la presse furent ironiques et sévères. En dépit des chiffres, il s'effondrait. M. Depretis, avec sa perspicacité accoutumée, comprit qu'il fallait changer de route; comme toujours servi par son experte et flexible intelligence, il n'hésita point à entrer en pourparlers avec M. Crispi. Sa tactique fut toutefois prudente : en inclinant vers la gauche, il ne voulait pas abandonner le centre, et dans ses entretiens avec l'opposition, il ne lui offrit que deux portefeuilles : l'intérieur pour M. Crispi, la justice pour M. Zanardelli. Il se réserva les affaires étrangères, et attribua les autres ministères aux groupes qui l'avaient toujours soutenu. Le succès de cette combinaison était inévitable : M. de Robilant était écarté; le centre ne pouvait pas se plaindre, puisque la plus grande partie des titulaires lui appartenaient; la droite, il est vrai, restait sur le carreau, mais l'appoint de la gauche compensait amplement la différence, et le Cabinet, ainsi constitué, était assuré d'une majorité compacte. Cette coalition était un coup de maître, et le vieux stratège réunissait, une fois encore, autour de lui, les forces vives du Parlement. De son côté, M. Crispi, bien que les modérés eussent la majorité dans le conseil, avait tout avantage à accepter la transaction. La grande affaire pour lui était d'entrer dans le gouvernement qui se trouvait transformé par sa seule présence. Il était sûr d'y exercer une influence prépondérante, sachant très bien que sa personnalité puissante dominerait la caducité de M. Depretis et absorberait rapidement ses collègues. Il se fiait avec raison à son talent, à son prestige et à la vigueur de sa volonté. Les choses furent donc ainsi réglées. Nous avions assisté à cette crise qui, après tout, n'avait aucun rapport avec nos affaires présentes, sans en être fortement émus. Nous ne pouvions regretter M. de Robilant, M. Depretis demeurait président du Conseil, et nous devions attendre pour savoir si la dictature imminente de M. Crispi nous serait plus ou moins favorable que la diplomatie équivoque de ses prédécesseurs.

V

M. Crispi avait alors près de soixante-dix ans, mais il paraissait dix ans de moins. Il avait gardé toute sa force. L'accentuation de ses traits, ses yeux brillants, sa grosse moustache blanche, la vivacité de ses mouvements donnaient à l'ensemble de sa physionomie un aspect rude et hardi. Son visage et son attitude dénonçaient le tempérament passionné et autoritaire, l'active intelligence, l'audace imperturbable et l'esprit subtil qui l'avaient prédestiné à une vie orageuse, aux épreuves et aux succès de sa

carrière. Révolutionnaire avec Garibaldi en Sicile, conspirateur dans l'exil, mêlé à toutes les péripéties du jeune royaume italien, ministre un instant avec ce même Depretis dont il devait, dix ans plus tard, redevenir le collègue, démissionnaire à la suite d'un divorce retentissant, orateur éloquent au barreau et dans les assemblées, l'un des cinq membres du groupe militant qui, sous le nom de « pentarchie », dirigea longtemps le radicalisme italien, il était l'un des derniers survivants des fondateurs de l'unité, et il avait, avec la légitime ambition d'un homme supérieur, le fier sentiment de sa vigueur et de sa popularité. Cependant, et quels que fussent ses talents, son courage, la renommée de son existence sonore, il n'inspirait dans les cercles politiques et dans cette haute bourgeoisie qui mène tout en Italie, qu'une confiance restreinte. Le parti libéral modéré, parfois ses amis eux-mêmes, craignaient son caractère impérieux, son imagination aventureuse, ses tendances à l'intrigue; ses brillantes qualités, excellentes pour l'attaque, semblaient peu compatibles avec la direction pondérée d'un gouvernement. On le jugeait plus capable d'agiter le pays que de le conduire. On voyait en lui un chef impétueux, mais on doutait de sa prudence. On le savait plein de ressources, en mesure d'emporter un vote par sa parole véhémente et par une stratégie rapide : saurait-il être un guide rassurant, concentrer les résultats par une politique suivie et persuasive? Il plaisait par son langage familier, nerveux, patriotique : c'était certainement un maître, mais la volonté n'est pas tout : encore faut-il savoir comment elle s'exerce. Il était néanmoins alors l'homme d'Etat le plus en vue, et, après une si longue crise qui avait démontré l'impuissance de ses rivaux, il arrivait nécessairement au pouvoir. D'ailleurs, avec cette lucide habileté qu'il tenait de son origine grecque, instruit aussi par l'expérience et par l'âge, il avait, depuis plusieurs années, adopté une ligne de conduite très sage en soi que Mazzini avait qualifiée durement et injustement de « trahison », mais qui lui aplanissait la voie : il avait résolument accepté le principe monarchique tout en restant le champion des doctrines radicales. Sans rien désavouer de son passé et de son parti, il avait agi avec une heureuse souplesse, fidèle à ses opinions, mais les renfermant dans les limites constitutionnelles et les conciliant avec le maintien d'une royauté nationale, populaire et correcte. Grâce à cette évolution parfaitement compatible avec sa dignité, il était devenu « possible » et même, par suite des divisions du parti conservateur, il apparaissait comme seul possible. Quant à nous, si, avec un homme aussi hautain qu'agité, nous devions être vigilants, notre gouvernement républicain

n'avait aucun préjugé qui lui fût contraire; et même, comme M. Crispi affectait, dans l'opposition, des sympathies françaises, nous aimions à penser qu'au pouvoir il voudrait bien nous les conserver. Nous étions donc préparés à seconder éventuellement de notre mieux le nouveau ministre, qui allait bientôt être au premier rang, et auquel ses facultés éminentes et son tempérament énergique assuraient d'avance dans les conseils de la Couronne une indéniable autorité.

VI

Nous avions, en ce moment, un assez bon moyen de pressentir ses intentions à notre égard. La participation officielle de l'Italie à notre exposition de 1889, dont les préparatifs étaient commencés, avait été depuis quelque temps l'objet des commentaires de la presse dans la Péninsule, sans que le gouvernement royal eût encore manifesté sa pensée. Bien que cet événement en lui-même et sa date ne pussent déplaire à un grand pays industriel et libéral, des bruits contradictoires avaient couru. Pendant la crise ministérielle, les choses restèrent dans le vague, mais lorsqu'elle fut terminée, le nouveau cabinet se trouvait appelé à prendre une décision. Nous savions que l'Allemagne et l'Autriche s'abstiendraient sous divers prétextes dont nous comprenions plus ou moins le sens, mais nous considérions comme assurée l'adhésion du jeune royaume fondé sur les principes de la révolution et dirigé par des hommes d'opinions avancées. Nous désirions toutefois être fixés, et je dus chercher à connaître sur ce point les vues de M. Depretis devenu ministre des affaires étrangères, me réservant d'en entretenir plus tard, s'il y avait lieu, son puissant collègue.

Je fus étonné de son langage. Après m'avoir écouté avec une apparente bienveillance, il me dit « qu'il n'avait pas encore approfondi la question, et qu'il allait l'étudier ». Puis, comme je tâchais d'en savoir davantage, il ajouta, en caressant sa longue barbe blanche d'un air un peu embarrassé, qu'en général « il n'appréciait pas beaucoup l'utilité des expositions ». Je me rappelai alors, avec un certain souci, que j'avais entendu jadis, à Berlin, le prince de Bismarck soutenir cette théorie. Peu satisfait de la retrouver sur les lèvres du président du Conseil italien, et surtout de l'hésitation visible de sa pensée, aussi bien que de sa réponse dilatoire, je résolus de voir M. Crispi. Bien que cette affaire, en apparence du moins, ne fût pas de son ressort, je connaissais trop son influence pour négliger de tâter le terrain de ce côté-là; je le pouvais d'autant plus aisément que je n'étais pas encore entré en relations personnelles avec lui et que ma visite

pouvait paraître de simple courtoisie, sans aucun objet particulier. Après une conversation assez longue sur la situation générale de l'Europe, le ministre protesta de ses sympathies envers la France, puis faisant allusion à la Triple alliance, me dit qu'il se trouvait là en présence d'un fait accompli dont il ne fallait pas s'exagérer l'importance et que lui-même aimait trop notre pays pour jamais rien faire qui nous fût pénible. C'était à peu près, avec une nuance plus cordiale, le style de M. de Robilant. J'effleurai alors la question de l'exposition d'une manière incidente; mais M. Crispi, tout en m'affirmant que « son passé garantissait ses opinions à cet égard », et qu'il ne voyait « aucune raison » pour que l'Italie, qui avait pris part officiellement à l'exposition de 1878, n'agît pas de même en 1889, évita de se prononcer sous prétexte que tout dépendait du Conseil des ministres dont les résolutions étaient encore indécises. Il observait donc en réalité la même réserve que M. Depretis, et, sur ce point, les directions de la politique italienne n'étaient pas meilleures qu'autrefois. Je ne doutais donc pas, qu'en ceci, comme en tout le reste, le Cabinet conformerait son attitude à celle de ses alliés, et en effet, peu de temps après, il nous fit connaître son abstention. Il est vrai qu'il nous assurait de son empressement à favoriser l'initiative privée du commerce et de l'industrie de la Péninsule, et j'ajouterai que les comités particuliers formés alors réagirent de telle sorte contre la décision de leur gouvernement, que le palais italien, érigé à Paris par leurs soins, attesta une fois de plus les progrès, la vitalité et la grandeur de leur patrie. Toutefois, au point de vue politique, nous ne pouvions voir sans déplaisir qu'en cette circonstance mémorable, M. Depretis et M. Crispi se fussent détournés de nous.

Nous n'en tenions pas moins à leur montrer les dispositions les plus gracieuses, et, vers la même époque, nous envoyions le conseiller de l'ambassade représenter les ministres des affaires étrangères et des beaux-arts aux fêtes célébrées à Florence pour le centenaire de Donatello. Mais nous avions trop souvent le regret de constater la froideur et même parfois le mauvais vouloir du Cabinet du Quirinal : tantôt, à Massouah, le blocus de la côte était étendu, sans notre aveu, à notre territoire de Zoulah, tantôt nous rencontrions, pour l'exequatur des consuls à Madagascar, sinon des objections formelles, du moins des réserves gênantes pour notre protectorat. En outre, ce qui était plus grave, l'Italie poursuivait de plus en plus des négociations secrètes avec l'Angleterre sur les affaires de la Méditerranée et notamment celles d'Egypte, ce qui ne laissait pas de nous donner de l'inquiétude. Enfin, presque toute la presse nous témoignait une continuelle

défiance dans les moindres discussions où nous étions engagés; les rares journaux qui se disaient nos amis prétendaient même nous bien servir en ne parlant pas de nous. La société romaine, ainsi que je l'ai dit, montrait assurément beaucoup de sympathie à l'ambassade; le monde politique et les ministres étaient très corrects et même affables : mais les faits demeuraient troublants.

En ce moment (juillet 1887), l'état de santé de M. Depretis s'étant aggravé, et le roi lui ayant fait cette visite qui, pour les malades illustres, est de si mauvais augure, on ne doutait plus de sa fin prochaine. Il partit pour passer l'été dans ses propriétés de Stradella. M. Crispi prit l'intérim des affaires étrangères et présida provisoirement le Conseil, évidemment avec succession future. Je saisis cette occasion pour le revoir, et je dois dire que, dans cet entretien, soit que ses intentions fussent en réalité plus bienveillantes, soit qu'il jugeât convenable, à la veille d'assumer le pouvoir suprême, de donner une forme rassurante à son langage, il me renouvela avec plus de force que jamais l'expression de ses bons sentiments. Il insista sur le caractère éminemment pacifique de la Triple alliance; il affirma que pour l'exposition il n'avait pu agir autrement en ajoutant « qu'il ne pouvait m'en dire davantage », et en déclarant de nouveau que, d'ailleurs, il donnerait tout son concours à l'initiative de l'industrie italienne. En ce qui concernait les traités de commerce et de navigation, il espérait vivement les conclure, enfin il manifesta le plus grand désir de régler toutes nos affaires à l'amiable et d'établir une parfaite union entre deux grandes nations libérales. Et comme j'allais prendre mon congé annuel, il me dit que je pouvais à Paris assurer le gouvernement de ses vues amicales. Bien qu'au demeurant son discours fût assez vague, j'y répondis sur le même ton affectueux : j'en gardais une meilleure impression, sans être cependant tranquille, mais j'estimais préférable de lui montrer de la confiance et de l'encourager à préparer, pendant les mois des vacances, le terrain où il semblait vouloir s'avancer dans une pensée de concorde conforme à la nôtre.

Quoi qu'il en fût, nous allions être à même d'en juger. Un événement que tout faisait prévoir, mais qu'on ne croyait pas aussi proche, modifia le tableau. M. Depretis, qui représentait dans le Cabinet l'élément pondérateur, succombait, le 29 juillet, à une attaque de goutte au cœur. Le vieux ministre mourait en plein succès, après avoir reconquis sa popularité qui, au cours de sa longue carrière, avait subi quelques éclipses. Le monde parlementaire et la presse rendirent à sa mémoire les plus solennels hommages. Sans doute il avait été moins un homme d'Etat qu'un

éclectique tolérant, subtil, servi par une savante dextérité, mais il laissait à son successeur désigné une majorité forte et un gouvernement bien constitué. M. Crispi recueillit immédiatement l'héritage que personne ne songeait à lui disputer. Le pays, sans avoir en lui une confiance absolue, était séduit par ses qualités brillantes, sa volonté décisive, les ressources de son esprit, et aussi par sa vie agitée, associée à l'histoire. Le Parlement acceptait sa direction comme un fait dont la récente crise avait démontré la nécessité, comme la condition actuelle d'un gouvernement libéral et fort : le roi qui n'avait admis d'abord qu'avec une certaine froideur l'accession au pouvoir d'un personnage aussi remuant, s'était rallié cependant à la combinaison que M. Depretis avait imaginée, et, au moment où celui-ci disparaissait de ce monde, S. M. considérait avec raison M. Crispi comme seul capable de gouverner avec le concours des Chambres. Il lui confia donc, le 7 août, la Présidence du Conseil et le confirma dans le ministère de l'Intérieur. M. Crispi prit en même temps le portefeuille des Affaires étrangères, — par intérim, — mais personne ne doutait qu'il n'eût la ferme intention de le conserver. Il se trouva ainsi investi d'une autorité exceptionnelle dans le Cabinet dont il était non seulement le chef, mais encore l'unique inspirateur et le maître.

C'était donc désormais exclusivement avec lui que l'ambassade avait à traiter les affaires déjà engagées entre l'Italie et la France et celles qui pourraient survenir. Nous n'avions aucune appréhension particulière à concevoir après les aimables paroles qu'il m'avait adressés lors de mon départ en congé, et quand on apprit en France son élévation à la présidence du Conseil, rien ne semblait faire supposer qu'il fût pour nous un adversaire. Nous savions bien que son programme général serait celui du précédent Cabinet, l'entente avec l'Allemagne sur le continent, et avec l'Angleterre dans la Méditerranée : mais, comme il y a toujours manière d'interpréter en détail et de pratiquer un programme, il nous restait à connaître quelle serait envers nous l'attitude du nouveau ministre, s'il chercherait, tout en suivant sa ligne politique, à se rapprocher de nous, ou s'il affecterait à notre égard, dans les affaires en suspens, des sentiments réservés ou malveillants. Or, nos doutes ne furent pas de longue durée, car avant même mon retour à Rome, un incident assez caractéristique détermina d'une façon très claire l'orientation de la diplomatie italienne.

Comte Charles de Moüy.

La fin prochainement.

LES INDES ANGLAISES

Un des plus graves, peut-être le plus grave des problèmes qui se posent au début du vingtième siècle est certainement le réveil de l'Asie. Le plus vieux des continents, harcelé, exploité de toutes parts, sort enfin de sa séculaire torpeur, et se refuse à accepter plus longtemps la suprématie européenne comme inévitable. Le Japon, vainqueur de la Russie, fortifie, avec une ardeur fiévreuse, la situation qu'il a acquise, l'empire chinois manifeste une activité dont l'Europe paraît ne se rendre qu'imparfaitement compte, les Indes donnent des signes d'une agitation que les Anglais s'efforcent de cacher, mais qui s'est manifestée violemment l'année dernière par des émeutes sanglantes au Punjab, au Bengale, à Madras, où les peuples des races les plus diverses qui remplissent les Indes manifestent au cri de « Bande Mataram » (ma patrie). Cette agitation ne peut plus être niée en présence des attentats dont le Bengale vient d'être le théâtre, et de la conspiration dont les traces sont manifestes. Au moment où se produisent ces événements dans une partie de l'Asie que l'Europe, mal renseignée et insouciante, s'est habituée à considérer comme absolument soumise et réduite, il est important de se rendre compte de la situation exacte et des causes qui l'ont amenée.

Le 31 janvier dernier, au lendemain de l'ouverture de la session du Parlement britannique, à l'occasion du débat sur l'Adresse, un des membres de la majorité gouvernementale, M. Rutherford, membre pour Brentford, présentait un amendement portant que :

> Le présent état des affaires aux Indes réclame l'attention sérieuse et immédiate du gouvernement de Sa Majesté, que les présentes propositions du gouvernement des Indes sont insuffisantes pour calmer le mécontentement existant et grandissant, et que des mesures de réformes étendues, donnant aux populations des Indes l'administration de leurs affaires, sont impérieusement nécessaires.

Appuyé par de nombreux membres de la majorité, cet amendement ne fut retiré que sur les déclarations de M. Morley, secrétaire d'Etat pour les Indes, aujourd'hui lord Morley, déclarations où il demandait qu'on attende le résultat de propositions

de réformes à l'étude, et affirmait ses sentiments de sympathie et d'amitié pour les populations des Indes.

« Sans être dangereuse, la situation est cependant grave », osait avouer il y a peu de temps le même M. Morley. Grave, elle l'est sans aucun doute, et elle peut, sinon immédiatement du moins dans un délai plus rapproché qu'on ne le croit, devenir dangereuse. Le jour où les choses en arriveraient à ce point, l'Angleterre ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même, les sages conseils, les avis respectueusement présentés ne lui auront pas manqué.

C'est l'honneur de l'Angleterre que, depuis longtemps, il s'est trouvé sur son sol des esprits élevés qui n'ont pas hésité à braver l'impopularité et parfois pis encore, pour critiquer ses actes quand ils le méritaient; pendant la guerre de l'Indépendance américaine, Burke employa tout son prestigieux talent à défendre les droits des colons de la Nouvelle-Angleterre; Walpole fit appel à ses compatriotes en faveur de la liberté américaine, et leur montra qu'ils ne pouvaient pas la détruire sans détruire aussi les principes des libertés anglaises; pendant la guerre Sud-Africaine, l'Angleterre n'eut pas de critiques plus sévères, et, il faut le dire, plus justes, que ceux qu'elle trouva parmi ses propres enfants et au sein même de son Parlement; nombreux sont les Anglais, même anticatholiques, qui ont élevé la voix pour protester contre les traitements tyranniques et impitoyables appliqués à l'Irlande, nombreux sont ceux aujourd'hui qui s'efforcent de faire entendre raison à l'Angleterre et à la détourner de la voie redoutable où elle s'est engagée dans les affaires indiennes.

L'Angleterre n'a pas conquis les Indes. Lord Curzon, le dernier vice-roi, parlant, le 3 juillet dernier, à un dîner donné dans la Cité par la Compagnie des marchands tailleurs, déclarait que « l'empire des Indes était le plus grand exploit, non pas de guerre, parce que la plus grande partie des Indes n'a pas été conquise par l'épée, mais de science de gouvernement civil, que l'histoire du monde puisse montrer ».

Les Indes n'ont pas été conquises par l'épée, et ainsi que le fait justement remarquer M. C.-J. O'Donnell, « ce qui est infiniment plus important, elles ne peuvent être gardées par l'épée[1] ».

Ainsi que le disait le savant auteur de l'histoire de la « Mutiny » (la *Révolte des Sepoys en 1857*), M. G.-W. Forrest, dans le numéro d'août 1907 de la *Fortnightly Review*, si chaque *ryot* (paysan hindou), nous jetait « une motte de terre, notre puissance serait

[1] *The Causes of present discontents in India*, par C. J. O'Donnell, membre du Parlement, Londres, 1908.

forcée de fondre comme la neige sous les rayons du soleil ».

Lorsque, le 31 décembre 1600, la « London East India Company », qui venait de se former, obtint la charte qui lui conférait le privilège exclusif de commercer dans toutes les parties de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, au delà du cap de Bonne-Espérance, à l'est des détroits de Magellan, elle ne possédait aucun établissement en un point quelconque de la péninsule indienne. Ce ne fut qu'en 1613 qu'elle établit à Surat, en vertu d'un firman accordé par l'empereur, une factorerie, suivie bientôt d'autres à Calicut et à Masulipatam. Cinquante ans plus tard, en 1668, Bombay fut cédé par les Portugais comme faisant partie du Douaire de Catherine de Bragance, et depuis lors, tantôt par des achats comme dans le cas de Calcutta, tantôt par la protection accordée à des princes indiens en guerre contre d'autres, tantôt, mais plus rarement, par des expéditions directes, ou bien en appuyant, après le traité d'Aix-la-Chapelle, Mohammed Ali contre Muzaffar Iung et Chanda Sahid, que soutenaient les Français dans la lutte pour la possession du Carnatic, et en jouant le même jeu pendant la guerre de Sept-Ans, la Compagnie, qui était devenue la « United East India Company », arriva à donner à l'Angleterre une grande partie des territoires qui composent aujourd'hui l'empire des Indes. Pendant toute cette période d'acquisitions, les Indes étaient divisées en un grand nombre d'Etats hostiles les uns aux autres, ne parlant point les mêmes langues, et les Anglais se servirent de ces rivalités comme, dans la conquête de l'Algérie, la France se servit des rivalités de certaines tribus puissantes pour vaincre les autres. Il y avait un grand nombre d'Etats aux Indes, il n'y avait pas de nation indienne, pas plus qu'en 1830, il n'y avait de nation arabe, dans ce qui est l'Algérie actuelle.

Les Indes se subdivisent aujourd'hui en deux grandes divisions, l'Inde anglaise proprement dite, administrée directement par les officiers de la Couronne, comprenant 15 provinces et 250 districts, avec 235 millions d'habitants, et les « Native States », les Etats indigènes, ou Etats feudataires, gouvernés par leurs chefs, sous la surveillance de résidents anglais. Ces Etats sont au nombre de 364, et comptent une population de 66 millions d'habitants, en chiffres ronds. Cette population de 300 millions d'habitants parle près de 150 langages différents, mais cette multiplicité de langues n'indique pas des groupes ethniques séparés, et on peut les ranger presque toutes en 20 groupes linguistiques, dont 3, l'Ario-Indien, le Dravidien et le Tibéto-Birman représentent le langage de 97 pour 100 de la population des Indes.

Au premier de ces groupes appartiennent, le Bengali, l'Hindi, le Marathi, le Punjabi, le Gujarati, l'Uriya, l'Urdu et le Sindhi, parlés par plus de 221 millions d'âmes. Les principaux représentants du groupe dravidien sont le Tamil, le Telugu, le Canarese et le Malayalam, parlés par 56 millions 1/2 d'êtres; le groupe Tibéto-Birman comprend le Birman, parlé par 9 millions 1/2 d'individus, et d'autres langues telles que le Kachari, le Garo, le Tipperah, le Naga, le Mik, qui ne sont parlées que par de petites fractions de la population totale. On peut en dire autant des langues kolariennes, que parlent les tribus aborigènes.

Dans la concession accordée à la première Compagnie des Indes orientales[1], en date du 27 mars 1669, il était formellement affirmé :

Et il est déclaré que toutes les personnes sujettes de Sa Majesté, habitant dans la dite île et leurs enfants, et leur postérité, nés dans les limites de la dite île, seront tenus comme habitants libres et sujets naturels, comme s'ils vivaient et étaient nés en Angleterre.

Par la suite, toutes les conditions de cette première concession furent étendues à toutes les futures acquisitions territoriales britanniques aux Indes.

En 1833, la Charte de la Compagnie des Indes orientales venant à expiration, un bill fut présenté au Parlement pour son renouvellement. Il fut voté avec des modifications qui donnaient au gouvernement métropolitain un contrôle plus direct sur l'administration de la Compagnie, qui supprimaient toutes les restrictions apportées à l'entrée des Européens aux Indes et

qui ouvraient aux indigènes l'entrée à toutes les fonctions du gouvernement en abolissant toutes les distinctions basées sur la race, la couleur et la religion.

Lorsque, après la grande « Mutiny » de 1857, la Compagnie des Indes disparut et que l'Angleterre assuma la charge d'administrer et de gouverner directement les Indes, la reine promulgua une proclamation qu'elle chargea lord Derby de rédiger. Dans sa lettre au premier ministre, elle disait :

Et faites ressortir les privilèges dont jouiront les Indiens en étant mis sur un pied d'égalité avec les sujets de la Couronne d'Angleterre et la prospérité qui découlera pour eux d'être placés dans le courant de la civilisation.

En conséquence, la proclamation promettait, en prenant Dieu

[1] Extrait du *Grant to the First India Company of the Island of Bombay*, dated 27th March 1669.

à témoin, de traiter désormais les indigènes sur le même pied que les sujets anglais.

Nous nous tenons pour engagée, disait cette proclamation royale, vis-à-vis des indigènes de nos territoires indiens, par les mêmes obligations de devoir qui nous lient à nos autres sujets, et, par la grâce du Dieu tout-puissant nous les remplirons fidèlement et consciencieusement.

La proclamation royale promettait, plus loin, que les indigènes des Indes seraient admis librement et impartialement à

tous les emplois que leur éducation, leurs capacités et leur intégrité les mettraient à même de remplir.

Et, presque en même temps, lord Lytton, dans un document confidentiel, qui fut imprimé, disait, en parlant des engagements pris par la souveraine et le Parlement d'Angleterre :

Nous savons tous que ces engagements et ces espérances ne peuvent jamais être, ne seront jamais tenus ni satisfaits. Nous avons eu à choisir entre deux partis : leur interdire (aux Indiens) l'accès à tout ce qu'ils pouvaient demander ou les tromper, *nous avons choisi le parti le moins loyal*[1].

A l'occasion de la proclamation de la reine comme impératrice des Indes, Victoria envoya à lord Lytton, alors vice-roi, un télégramme qu'il lut publiquement, dans un grand durbar, auquel assistaient les princes et le peuple.

Que du plus humble au plus haut, disait ce télégramme, tous puissent sentir que, sous notre gouvernement, les grands principes de liberté, d'équité et de justice sont assurés à tous, et que amener leur bonheur, ajouter à leur prospérité, et améliorer leur bien-être sont et seront le but et l'objet constants de notre empire.

A l'occasion du jubilé de 1887, l'impératrice-reine renouvela les engagements pris lors de la proclamation et les affirma formellement de nouveau en ces termes :

Il a été dit, en parlant de la proclamation parue lorsque j'ai assumé le gouvernement direct des Indes, qu'elle constituait la Charte des libertés des princes et des populations des Indes. Cela a toujours été, et cela continuera à être toujours mon désir le plus ardent que les principes de cette proclamation soient toujours maintenus sans réserve.

Ces promesses solennelles ont été répétées à diverses reprises par l'empereur-roi, notamment dans son discours du 19 fé-

[1] *British Rule in India*, par William Jennings Bryan, candidat du parti démocrate à la présidence des Etats-Unis.

vrier 1906; elles n'ont point été tenues, et comme le disait, aux applaudissements de l'assistance anglaise qui l'écoutait, dans le débat sur le « Réveil des Indes », discuté au National Liberal Club, le 15 novembre 1905, un Hindou des plus distingués, the Honor. G. K. Gokhale :

Les Indes demandent aujourd'hui qu'il ne soit pas permis au gouvernement britannique de jouer avec les promesses qui leur ont été faites par les Acts du Parlement et par feue l'impératrice-reine... Le peuple des Indes a été cruellement éprouvé par les mesures des dernières années, et sa foi dans les Anglais a été tristement ébranlée.

Il avait eu cependant pendant longtemps foi dans les promesses anglaises, ce pauvre peuple des Indes, si facile à gouverner; il avait toujours attendu, il leur avait toujours fait crédit, et pourtant, ainsi que le dit W. J. Bryan, cité plus haut, dans son *British Rule in India*, écrit après un voyage d'études aux Indes :

La domination britannique aux Indes est bien pire, bien plus lourde pour le peuple, bien plus injuste, si je comprends bien le sens de ce mot, que je ne l'avais supposé [1].

La Compagnie des Indes, la « John Company », comme on l'appelait, avait surtout administré les Indes dans le but d'en tirer de l'argent et de s'enrichir. Cependant son autorité était supportée, et il fallut un singulier ensemble de fautes pour provoquer l'insurrection de 1857, la « Mutiny », qui faillit enlever les Indes aux Anglais. Tous les historiens sont aujourd'hui d'accord pour en rejeter la faute sur ceux-ci. La déposition du roi d'Oude, et l'annexion de ses Etats aux possessions britanniques par lord Dalhousie « produisit les plus graves conséquences et est absolument indéfendable [2] », et si l'insurrection échoua, ce fut uniquement dû « au manque de direction chez les insurgés, à leur divergence d'intérêts, et surtout au loyalisme des Sikhs, des Gourkhas, de Sindhia et d'Holkar [3] ».

Les Sepoys, de l'armée du Bengale, qui se révoltèrent, étaient

[1] Il faut observer que M. Bryan insiste sur ce qu'il ne porte aucune accusation contre les Anglais, qu'il ne formule aucune attaque sur les mobiles des gens aux affaires aux Indes. En relations personnelles et amicales avec lord Minto, vice-roi des Indes, avec le lieutenant-gouverneur Fraser, chef exécutif du Bengale, avec le lieutenant-gouverneur La Touche, chef des provinces d'Agra et d'Oude, avec le gouverneur Lamington, chef de la présidence de Bombay, il les considère comme des hommes de grande valeur; c'est le système qu'il regarde comme déplorable et devant forcément amener les pires résultats.

[2] Cassell, *History of England*, vol. VI, chap. XII.

[3] Hamsworth, *Encyclopædia*, vol. VI.

pour la plupart des hommes de haute caste du royaume d'Oude, de Behar, et de Rohilcund. Il était bien facile de faire droit à leurs réclamations[1], tout au moins de ne pas les froisser de parti pris dans leurs sentiments religieux, et ceux qui les combattirent le plus vaillamment, des hommes comme les maréchaux lord Roberts, sir Evelyn Wood, les gloires de l'armée britannique, et d'autres illustres autorités militaires, sont les premiers à reconnaître, après avoir mûrement étudié la question, que les Sepoys avaient de « bonnes raisons pour craindre qu'il ne fût porté atteinte à leurs religions, aussi bien les Hindous que les musulmans[2] ». « Si cette révolte a montré la force de l'Angleterre, elle a aussi montré sa faiblesse et sa folie, car ce sont elles qui l'ont causée[3]. »

Quoi qu'il en soit, les événements de 1857 eurent pour résultat de faire disparaître la Compagnie des Indes et de faire passer ses pouvoirs à la couronne. Depuis cette époque, une succession de sages vices-rois, depuis lord Lawrence jusqu'aux lords Dufferin, Lansdowne, Elgin, sans oublier lord Ripon, dont l'administration fut « l'âge d'or des Indes[4] », et dont tous les efforts tendirent à tenir les promesses faites par la Grande-Bretagne, avait fortifié l'édifice de la puissance anglaise par leur tact et la bienveillance de leurs méthodes. Le plus grand de tous les services que ces administrateurs de mérite aient rendu aux Indes fut le développement et l'amélioration des facilités d'éducation offertes aux indigènes, grâce auxquelles s'est développée une grande classe instruite, qui est certainement la classe non européenne de plus haute culture qui existe dans le monde.

Malheureusement, une bureaucratie, qui a perdu beaucoup des qualités de l'ancien « Civil Service », a trop souvent entravé l'œuvre de certains vice-rois, et manifeste aujourd'hui à l'égard des indigènes « cet intense esprit anglo-saxon de suffisance et de

[1] Kaye et Malleson, *Sepoy War* (1864-1876).

[2] C.-J. O'Donnell, membre du parlement, *The causes of present Discontents in India.*

[3] Cassell, *Hist. of England*, vol. VI, chap. XII, voy. aussi Holmes, *History of the Indian Mutiny*; Forrest, *The Indian Mutiny*; Fitchett, *Tale of the great Mutiny*; Hunter, *British India*; Lyall, *British Dominion in India*; Forbes, Havelock, Cunningham, Canning, etc., etc.

[4] *New India,* Londres, 1908, par sir H. Cotton, membre du parlement; ancien haut fonctionnaire de l'Indian Civil Service, décoré de l'Etoile des Indes, fils et petit-fils de fonctionnaires de l'Indian Civil Service, né aux Indes, sir H. Cotton est un des hommes les plus au courant de toutes les questions indiennes, et tout particulièrement de celles qui touchent au Bengale.

satisfaction de soi-même, si déplaisamment perceptible en Angleterre même, et si souvent blessante chez les Anglais vulgaires sur le continent[1] ». Nous ne voulons pas dire que cet esprit soit universel parmi les fonctionnaires anglais aux Indes. Nombreux sont, au contraire, les hommes ayant occupé de hautes situations dans le « Civil Service » qui luttent de toutes leurs forces pour réagir contre ces tendances, ce sont de tels hommes qui, après avoir passé leur vie aux Indes, s'efforcent aujourd'hui, aux communes, aux lords, dans des commissions, des comités, d'éclairer leurs concitoyens, d'éveiller l'attention du Parlement. On a souvent dit que « l'Angleterre perdrait les Indes sur le parquet de la Chambre des communes ». Si cet événement se réalise, ce groupe d'hommes aura la conscience d'avoir fait tout ce qui était humainement possible pour le prévenir, et les sentiments que leur témoignent les indigènes, hindous, musulmans, parsis, brahmines, sont la preuve de l'influence qu'ils exercent sur eux[2]. Aux causes de graves mécontentements que le *red tape*[3] des bureaucrates a provoqués depuis quelques années sont venues se joindre les mesures fâcheuses prises par lord Curzon, vice-roi des Indes de 1898 à 1905, et l'attitude du parti libéral, et du secrétaire d'Etat pour les Indes, en particulier, qui a causé un amer désappointement depuis le Punjab jusqu'au fond du Bengale[4].

Lord Curzon est un homme remarquablement doué, ayant de grandes et séduisantes qualités, éloquent, travailleur, et aucun motif bas ou personnel ne l'a guidé dans la politique qu'il a

[1] *New India*, sir Henry Cotton.

[2] Sir H. Cotton fut, lorsqu'il quitta le Civil Service, l'objet des manifestations les plus touchantes de la part des indigènes, non seulement au Bengale et en Assam, mais aussi dans la présidence de Bombay, et, il y a deux ans, appelé par la masse du peuple du Bengale, il revint comme président de l'Indian National Congress, assemblée annuelle dont nous aurons l'occasion de parler, et il fut reçu à Bombay comme à Calcutta par des démonstrations d'enthousiasme rappelant celles dont fut l'objet lord Ripon lorsqu'il eut atteint le terme de sa charge de vice-roi.

[3] « Red tape », littéralement fil rouge, au figuré, paperasserie, routine.

[4] Peu de jours après la discussion sur les affaires des Indes, qui eut lieu le 6 juillet 1907 aux Communes, le *Bengali*, le premier journal indien de Calcutta, écrivait un long article dont voici quelques passages : « Nous sommes aujourd'hui dans cette position malheureuse d'avoir perdu toute foi dans les deux partis politiques de l'Angleterre. Si M. Morley est capable d'agir ainsi, que pouvons-nous attendre d'autres, d'hommes qui ne se sont jamais souciés des principes en politique, et dont l'ambition est le seul but? C'est un grand déchirement quand un idéal ancien et longtemps chéri est arraché de ses racines et jeté de côté comme une figure de plâtre. Mais c'est là aujourd'hui l'état d'esprit des classes élevées dans toute l'Inde. Elles ont perdu toute foi dans le parti libéral. »

suivie durant sa vice-royauté, politique qu'il considérait certainement comme la meilleure pour l'empire britannique, et peut-être même, qui sait? pour les populations des Indes. Mais le mécontentement actuel a sa principale source dans le système qu'il a appliqué.

Entre autres nombreux problèmes que les Anglais doivent résoudre aux Indes, il en est deux surtout qui demandent impérieusement une prompte solution; la première est la réforme du système de gouvernement et d'administration, la seconde est l'amélioration des méthodes d'impôts sous lesquels succombe la population rurale des Indes, et qu'on a justement qualifié de *rack-taxing*.

II

Il existe aujourd'hui aux Indes une classe, chaque jour plus nombreuse, d'hommes ayant reçu une éducation occidentale extrêmement développée. En dehors des jeunes gens qui viennent faire leur éducation en Angleterre, qui deviennent « graduates » d'Oxford et de Cambridge, qui passent les examens pour être barristers, « avocats », au temple, solicitors, médecins, ingénieurs, etc., mais qui ne sont qu'une petite minorité, il en est un nombre beaucoup plus considérable qui reçoivent dans leur pays une éducation absolument européenne. Il y a aux Indes cinq universités, à Calcutta, Madras, Bombay, Punjab et Allahabad, chacune a de nombreux collèges affiliés où les élèves reçoivent une instruction supérieure à celle donnée dans les écoles publiques. Ces dernières sont fréquentées par près de cinq millions d'enfants.

Les musulmans, spécialement dans le Nord, préfèrent l'instruction religieuse donnée dans leurs mosquées, mais les efforts de feu sir Saïd Ahmed, fondateur du collège d'Aligarh, ont eu pour résultat d'amener un changement dans les dispositions de ses coreligionnaires à cet égard. Dans chaque province, il a, en outre été établi des écoles normales pour préparer des professeurs, il y a également des collèges de médecine, des collèges pour les ingénieurs, d'autres écoles techniques et quelques écoles d'art. Néanmoins, les sommes affectées à l'instruction publique par le gouvernement sont extrêmement faibles si on les compare aux impôts dont l'Inde est frappée.

Cependant, cette instruction a eu un effet qui n'avait certainement pas été prévu à l'origine.

Cela a été pendant de longues années un lieu commun rebattu de dire qu'il n'y avait pas de nation indienne. Comme le dit si justement l'auteur de *New India :*

Cela n'est plus vrai aujourd'hui, et nous voyons se constituer sous nos yeux une nation, au sens réel du mot, en voie de formation, avec des sentiments communs d'intérêts et de patriotisme. Ces Indes en transition sont les Indes nouvelles et le problème politique qui se présente aux Indes est la croissance d'une nation indienne. Les Indes sont un vaste assemblage de races différentes, divisées en castes, en classes, en sectes innombrables. Le gouvernement britannique est un pouvoir suprême séparé et distinct de toutes les unités qui reconnaissent son empire. Mais quelque peu de sympathie que peuvent avoir les unes pour les autres les races soumises, et l'expérience prouve que ce manque de sympathie a été grandement exagéré, le gouvernement britannique leur est singulièrement plus antipathique, et tout ce qui se passe porte à faire croire qu'elles mettront de côté leurs différends et s'uniront contre l'ennemi commun. Il ne leur manque qu'une organisation, autour de laquelle les éléments d'une nationalité puissent se grouper [1].

Cette organisation, sir H. Cotton, et bien d'autres avec lui, reconnaissent que ce sont les Anglais eux-mêmes qui en ont fourni les bases. C'est l'éducation, et l'éducation suivant les méthodes anglaises et conformément aux idées de la civilisation occidentale, qui a servi à grouper ensemble les forces séparées des populations des Indes. Il n'y avait pas d'autre lien d'unité possible; la multiplicité des langues était un obstacle insurmontable. Mais maintenant la langue anglaise est le canal par lequel, d'un bout à l'autre de la péninsule, les Indiens peuvent se rencontrer sur un terrain commun et donner expression à leurs aspirations et à leurs intérêts communs. Il faut ajouter que, en même temps, la vapeur, la poste, le télégraphe, ont facilité les relations et contribué à ce rapprochement. En même temps les Indiens apprenaient à se rendre compte de leur force, de leur nombre, de la puissance que pouvait leur donner l'union; ils devenaient conscients de leur valeur; ils se comparaient à leurs maîtres, et il y a déjà vingt-cinq ans qu'un Anglais qui connaissait bien les Indes pouvait écrire :

Des hommes qui parlent mieux l'anglais que la plupart des Anglais, qui lisent Stuart Mill et Comte, Max Müller et Maine, qui occupent avec distinction des sièges dans les cours de justice, qui administrent les affaires d'Etats indigènes comprenant plusieurs millions d'habitants, qui dirigent des filatures de coton, et se livrent aux opérations commerciales les plus hardies, qui publient des journaux en anglais et correspondent sur un pied d'égalité avec les savants de l'Europe, ces hommes-là ne peuvent pas être plus longtemps traités comme une race inférieure [2].

Lorsque lord Ripon quitta en 1884 la vice-royauté des Indes,

[1] *New India*, chap. Ier.
[2] Macmillan, 1883. (*English Citizen Series*) *India*.

on peut dire que les manifestations d'enthousiasme extraordinaire auxquelles se livrèrent les indigènes pour rendre honneur à celui qui avait tant fait pour eux furent le premier signe d'une organisation nationale. Le spectacle qu'offraient les Indes tout entières soulevées par un élan unanime de gratitude était sans précédent dans leur histoire, c'était la manifestation d'une nation.

Pendant son gouvernement, lord Ripon avait eu fort à lutter contre la bureaucratie, qui avait souvent entravé ses efforts et qui avait trouvé appui en Angleterre; l'attitude des Anglais à cette époque fit plus pour développer la cause de l'unité indienne qu'aucune des mesures législatives qu'on reprochait à lord Ripon de vouloir prendre. Un an après son départ, le premier « Indian National Congress » était constitué et se réunissait (1885), et les réunions annuelles de ce congrès national, véritable Parlement des Indes, et des congrès provinciaux donnèrent au mouvement national une impulsion qui trouva son expression dans une presse indigène se développant chaque jour davantage, animée d'un profond sentiment de patriotisme, et qui est aujourd'hui reconnue comme une sorte d'opposition constitutionnelle[1]. On peut dire que toutes les mesures de répression prises contre cette presse, les lois destinées à restreindre la liberté de la presse et de la parole, n'ont eu pour effet que de donner aux journaux indiens une vie et une vigueur nouvelle et de les rendre plus ardents dans la lutte. Les événements des deux dernières années ont encore accentué ces dispositions. Les journaux pénètrent dans toutes les classes qu'anime leur énergie et qui sont fières du talent et du patriotisme qu'ils déploient. Grâce à eux les peuples de l'Inde ne sont pas dans l'ignorance des signes que l'on peut voir partout se manifester. Ils savent les efforts incessants de l'Irlande pour être enfin gouvernée suivant ses désirs; ils ont suivi avec intérêt les événements intérieurs de la Russie, le mouvement égyptien, le mouvement pan-islamique, l'agitation en Perse, même les événements d'Afrique ne sont pas pour eux sans intérêt, mais ils suivent surtout avec une attention intense ce qui se passe en Chine, ils applaudissent à ses efforts pour se faire restituer ses droits souverains, pour faire abolir les privi-

[1] Le nombre de journaux publiés aux Indes est extrêmement considérable, et il s'y publie aussi de nombreuses revues, fort bien faites, dont les principales sont : *The Journal of the Indian Research Society, Calcutta*; *the Indian Review, Madras*; *the Calcutta Review*; *the Hindustan Review, Allahabad*; *the Indian World, Calcutta*; *the Malabar Quarterly Review*; *the Modern Review, Allahabad*; *East and West, Bombay*; *the Hindu Spiritual Magazine, Calcutta*. Cette liste est fort incomplète et ne comprend que des revues publiées en anglais par des indigènes.

lèges jadis accordés aux étrangers et pour rentrer en possession des sources importantes de revenus jusqu'ici aux mains des Européens; tous les signes de cet indiscutable mouvement national et patriotique dans le grand empire de l'Asie centrale trouvent aux Indes un écho intelligent et sympathique. Le Japon, ses triomphes, passionnent aussi les Indiens. Et on a pu dire à juste titre que le peuple de l'Inde s'est enflammé aux instincts patriotiques qui animent le monde autour de lui. Les journaux indigènes n'ont pas été non plus sans faire remarquer que si l'Angleterre est hostile à tout mouvement national qui peut en quoi que ce soit affecter ses intérêts personnels, en Chine, en Egypte, dans l'Afrique du Sud, sans parler de l'Irlande, elle manifeste, en revanche, des sympathies ardentes pour tous les mouvements nationaux et même révolutionnaires qui se produisent ailleurs, en Russie, en Macédoine, en Perse, en Pologne, et cette constatation n'a pas été sans provoquer des réflexions peu à l'éloge de la Grande-Bretagne dans nombre de journaux indigènes.

Dès 1875, le marquis de Salisbury, alors secrétaire d'Etat pour les Indes, parlant aux étudiants de Cooper's Hill Collège qui se préparaient à entrer dans l'Indian Civil Service, leur donnait ces sages avis :

> Aucun système de gouvernement ne peut être en sécurité d'une façon permanente là où existe un sentiment d'infériorité ou d'humiliation entre les gouvernants et les gouvernés. Il n'est rien dont je désirerais plus ardemment persuader ceux qui quittent ce pays-ci pour aller prendre part au gouvernement des Indes que, s'ils se proposent d'agir de la sorte, ils sont les seuls ennemis que l'Angleterre ait à redouter. Ils sont les gens qui peuvent, s'ils le veulent, porter le coup le plus mortel au gouvernement futur de l'Angleterre.

Or les rapports entre les deux races, les gouvernants et les gouvernés, sont infiniment moins bienveillants qu'ils n'étaient il y a une trentaine d'années, qu'ils n'étaient même du temps de l'ancienne Compagnie des Indes. L'an dernier, toute la presse anglaise, et surtout la presse conservatrice, poussait des cris d'alarme et annonçait que le cinquantième anniversaire de la « Mutiny » allait être le signal d'un soulèvement aux Indes. Ces craintes étaient parfaitement ridicules et non fondées, comme l'ont montré les faits. Mais elles émanaient de la conscience qu'avaient les Anglais des sentiments dont leurs sujets indiens étaient animés à leur égard.

Les raisons qui ont amené ces changements dans la façon de penser des Indiens sont multiples. Il faut d'abord mettre en première ligne la façon hautaine dont les Indiens sont traités par

les Anglais aux Indes. Un Indien de bonne famille vient en Angleterre. Il y fait ses études, il y est reçu poliment, il y est même souvent bien accueilli. Il retourne dans son pays, tout change, et il redevient le « coloured man » pour lequel l'Anglais, fonctionnaire ou civil, cache mal son mépris. Il y a peu d'Hindous, même du plus haut rang, qui n'aient pas eu, un jour ou l'autre, à subir des insultes de la part d'Anglais qui ne veulent pas voyager en chemin de fer dans le même compartiment.

On ne compte pas les cas où des gens, marchant à pied sur la route ou d'autres, à cheval, ont été frappés, les uns pour n'avoir pas fermé leur ombrelle, les autres pour n'avoir pas mis pied à terre, en signe de soumission, à la vue d'un « sahib[1] ». La question des souliers a souvent révolutionné le monde officiel anglais. Des hommes comme sir David Barr, précédemment résident à Hyderabad, comme sir Montagu Gerard, etc., rapportent des faits qui seraient incroyables s'ils n'étaient attestés par d'aussi hautes autorités[2]. Le lieutenant-colonel Graham raconte que le juge Mahmood, un des plus distingués parmi les magistrats indigènes, étant à Madras de passage, fut mené au Madras Club par sir Charles Turner, chief justice (grand juge), qui le tenait en estime toute spéciale. A peine étaient-ils entrés, qu'un membre se précipitait et disait à sir Charles devant le juge Mahmood que « l'entrée du club était interdite aux indigènes[3] ». Sir H. Cotton cite le cas d'un sous-secrétaire de son gouvernement, élevé à Cambridge, dont il était « graduate », avocat du Middle Temple (Londres), homme de relations aimables et de connaissances fort étendues, des plus honorables, qui ne pouvait mettre les pieds au club de la station. Il rappelle aussi la façon insolente dont furent traités, à l'occasion d'un dîner à Government House (Palais du gouvernement), des Hindous dignes de tous les égards et occupant les plus hautes positions. Si des indigènes de telles situations sociales sont traités de la sorte, on peut penser de quelle manière le sont ceux d'un rang inférieur. Les voies de faits contre des indigènes par des Européens, souvent suivies de conséquences fatales, ont toujours été très fréquentes, et le procès de ces cas où les Anglais sont jugés par des jurys anglais ont « trop souvent abouti à une banqueroute de justice, qui ressemble fort à un scandale juridique ».

Il faut dire, à l'éloge de lord Curzon, et ce sera son honneur,

[1] Nom donné par les Indiens aux Européens.

[2] *Leaves from the Diaries of a Soldier and Sportman*, par sir Montagu Gerard.

[3] *Life of sir Syed Ahmed*, par le lieutenant-colonel Graham.

qu'il a fait tous ses efforts pour mettre un terme à ces actes si blâmables. Sa conduite à l'égard du 9e lanciers fut aussi ferme que courageuse. L'enquête avait établi formellement qu'un cuisinier indigène avait été assassiné par un cavalier de ce régiment, fait qui n'est malheureusement pas sans de nombreux précédents. Le régiment refusa de faire connaître l'assassin. Il dégrada le régiment. Quand le 9e lanciers défila au durbar, tous les fonctionnaires anglais présents éclatèrent en applaudissements furieux, manifestant ainsi leur désapprobation à lord Curzon, qui demeurait silencieux sur son cheval. Quelles que soient les conséquences futures de l'administration de lord Curzon, il lui restera l'honneur d'avoir essayé de mettre un terme à ces injustices et à ces violences.

S'il est un fait que tous les témoignages de l'expérience attestent, a dit John Stuart Mill, c'est que, lorsqu'un pays en tient un autre en son pouvoir, les individus de la race conquérante qui viennent dans le pays soumis pour faire leur fortune, sont, entre tous, ceux qui ont le plus besoin d'être tenus en bride avec une main vigoureuse... Au milieu d'un peuple comme celui des Indes, tous les efforts des autorités sont insuffisants pour protéger efficacement le faible contre le fort [1]

Les colons anglais ont continué à justifier ce qu'écrivait Stuart Mill il y a tant d'années, mais jadis, la situation n'était pas la même. Les fonctionnaires d'autrefois allaient aux Indes dans des idées différentes, certains même étaient fils de fonctionnaires du Civil Service et y étaient nés. Ceux qui arrivaient d'Angleterre venaient avec l'idée de se consacrer à leurs fonctions, et ils établissaient leurs foyers dans leur patrie d'adoption; par suite, ils étaient en rapports plus intimes avec leurs administrés, ils les connaissaient davantage, ils s'intéressaient plus à eux. Les temps et les choses ont changé; ceux d'aujourd'hui regardent leurs fonctions comme désagréables et temporaires, la facilité des communications rend les congés plus faciles, et les fonctionnaires actuels saisissent toutes les occasions de venir en Europe et prennent leur retraite aussitôt que possible. Ces inconvénients sont augmentés par la *five years rule* (règle de cinq ans), période pendant laquelle certains des plus hauts fonctionnaires sont en possession de leur emploi. Quand un homme sait qu'il n'a qu'un temps limité pour effectuer quelque mesure importante, il est naturellement porté à précipiter les choses, et à hâter des solutions qui auraient gagné à plus de calme.

Les Anglais attribuent la faillite des Français comme adminis-

[1] *Considerations on Representative Government*, ch. XVIII. Il vaudrait d'être cité tout entier, comme une admirable leçon de la manière de traiter les peuples vaincus.

trateurs coloniaux à ce que « le Français déteste son exil à Saïgon ou au Tonkin et soupire après Paris et sa France bien-aimée »; mais, fait à juste raison remarquer M. O'Donnell, « son collègue anglais lui devient rapidement semblable sous ce rapport[1] »; il est à remarquer que, aux examens pour le Civil Service, les candidats qui sont en tête des listes, différents en cela de leurs devanciers, préfèrent de beaucoup un emploi à Somerset House[2] ou à l'amirauté qui les fait rester à Londres, à un exil aux Indes qui leur offrirait cependant de plus grandes chances de se distinguer et de réussir. Un autre grand changement qui s'est produit dans les façons d'être des membres du Civil Service aux Indes a eu un grand effet sur les dispositions des indigènes. « Les colons, dit Stuart Mill au chapitre dont nous avons cité un passage, pensent que les peuples des pays soumis ne sont que de la poussière sous leurs pieds. » A quel point cela est vrai, ceux-là qui ont vécu de longues années dans les colonies, qu'elles soient anglaises ou autres, et qui y ont vécu sans idées exclusives de lucre ou de bénéfices de carrière, ceux-là seuls qui ont inspiré assez de confiance aux indigènes, qu'ils soient hindous ou d'autres races, pour recevoir leurs plaintes, peuvent le savoir. Jadis, le Civil Service aux Indes était le champion établi des droits des indigènes, et ceux-ci avaient toujours le sentiment qu'ils pouvaient compter sur les fonctionnaires de ce service pour les protéger contre l'oppression des colons anglais. A l'époque de l'agitation qui suivit le vote du Bill de Macaulay, vulgairement connu sous le nom de « Black Act », par lequel les juges indigènes avaient des droits égaux à ceux de leurs collègues anglais, et contre lequel s'élevèrent tous les gens formant aux Indes le monde non officiel européen, le Civil Service sans défaillances fit appliquer l'Act, appuya le gouvernement et défendit les droits des indigènes[3]. Pendant les troubles au sujet de l'indigo, vers 1860, les fonctionnaires du Civil Service furent les amis et les défenseurs inébranlables des paysans et des cultivateurs contre les planteurs d'indigo et s'attirèrent ainsi la haine et les reproches de ces derniers. En ces temps déjà lointains, on ne pouvait guère se douter que les choses prendraient la tournure qu'elles ont aujourd'hui. Les fonctionnaires étaient justes pour les colons, mais s'interposaient pour les empêcher d'opprimer les indigènes, et les indigènes des classes élevées, ceux instruits à l'euro-

[1] O'Donnell, M. P. *Oper. cit.*

[2] Somerset House, ancien palais des ducs de Somerset, dans le Strand, aujourd'hui le siège de nombreuses administrations publiques.

[3] *Life of lord Macaulay*, par sir George Trevelyan, Londres, 1876.

péenne, moins nombreux qu'aujourd'hui, se rapprochaient davantage des fonctionnaires qui, nous le répétons, faisaient souvent leur home là où ils avaient longtemps servi. L'Anglais aux Indes était plus Indien et moins Anglais dans ses habitudes et ses sentiments. Aussi a-t-on pu dire que « le canal de Suez n'avait rapproché l'Angleterre et les Indes que pour les séparer davantage ».

Le nombre toujours croissant des Anglais qui viennent aux Indes pour y faire des affaires joue aussi un rôle important. Lorsqu'ils étaient peu nombreux, isolés, éparpillés dans le pays, ils étaient contraints, par la force même des choses, d'être en rapports plus intimes avec la population locale. Maintenant qu'ils peuvent trouver des relations parmi des gens de leur race, ils ne sentent plus le besoin de ces relations, et partagent, pour les indigènes qu'ils ne connaissent pas, tous les préjugés que l'Anglais a plus encore que tout autre peuple, pour les races qui ne sont pas la sienne, et par-dessus tout pour les gens de couleur, les « coloured races », les « niggers » (moricauds), comme il appelle indistinctement tous ceux qui ne sont pas de race blanche. L'éducation a eu aussi un autre résultat. Elle a tendu à égaliser les races, et plus les indigènes se sont sentis les égaux des Anglais, plus ils ont réclamé avec insistance la part dans l'administration à laquelle ils avaient droit; plus la lutte est devenue aiguë entre eux et la classe des fonctionnaires jaloux à la pensée de se voir déposséder d'une partie de leur influence; et l'on peut dire que plus grande a été l'égalité, plus profonde est devenue l'antipathie. Les fonctionnaires se sont rabattus sur les colons, et les classes élevées indigènes se sont écartées des fonctionnaires, pour s'appuyer sur la masse du peuple et faire cause commune avec lui. De là aujourd'hui, deux camps bien séparés, 300 millions d'indigènes qui désormais parlent des Anglais aux Indes en les traitant d'étrangers, à la grande colère de ceux-ci, et dans l'autre, les fonctionnaires, les colons et les soldats anglais [1]. Lord Curzon a fait ce qu'il a pu pour accentuer encore cet état d'esprit. Lord Curzon est un homme doué de qualités extraordinaires et d'une

[1] L'antipathie que le « self-conceit » britannique inspire aux peuples des Indes a été bien souvent signalée. « Sir Salar Yung, parlant de la grande animosité contre nous, pensait qu'elle peut en partie s'expliquer ainsi : aucun de nos prédécesseurs n'était aussi complètement étranger au pays que nous le sommes. Avec toutes leurs fautes, ils s'établissaient parmi le peuple et s'amalgamaient avec lui, ce que, nous, avec toutes nos vertus, nous ne pourrons jamais faire. C'est là, semble-t-il croire, la plus insurmontable de toutes les objections contre notre domination. » (*East Indian System of Government*, p. 73, cité de la brochure du docteur Congreve sur *les Indes*, publiée en 1857, réimprimée en 1872.)

capacité de travail exceptionnelle, mais il n'a pas compris les populations des Indes, il a échoué complètement, il a fait tous ses efforts pour bureaucratiser l'Inde encore plus qu'elle ne l'est, il a tout fait pour entraver le développement du peuple indien, il n'est pas surprenant par conséquent qu'il ait été si impopulaire, disait dans une adresse sur « le Problème des Indes », à la salle de conférences du National Liberal Club, le 22 février 1905, sous la présidence de lord Reay, sir H. Cotton. Dans tous ses discours, comme dans ses actes trop souvent, il a montré aux colons que son seul but était d'identifier leurs intérêts avec ceux de l'administration; — jamais, qu'on relise les discours qu'il prononçait à Cachar, en novembre 1901; à Burrakar, en janvier 1903; aux planteurs de thé d'Assam, et aux propriétaires de mines, — il ne dit un mot des obligations qu'ont les fonctionnaires, dans tout pays où un peuple vainqueur veut imposer sa loi d'une façon durable, de protéger le faible contre le fort. « Mon œuvre est d'administrer, la vôtre est d'exploiter », dit-il à ces colons; « ce ne sont que des subdivisions de travail, le but est le même ».

Les résultats de ces mesures ne se firent pas attendre. Il se forma rapidement un parti qui demandait le self-government pour les Indes et une minorité dite extrémiste qui allait jusqu'à demander la séparation complète. Les premiers demandaient même une « Duma », une sorte de parlement électif de toutes les parties de l'Inde. Hâtons-nous de dire que ceci est inadmissible et impossible. Ceux qui ont cette idée et la soutiennent sont grisés par les théories du parlementarisme britannique, inapplicables partout ailleurs.

Le parlementarisme anglais, disait Sheridan, est la meilleure forme de gouvernement, mais il n'y a qu'en Angleterre qu'il puisse bien fonctionner.

L'histoire de l'Europe semble avoir donné assez raison à cette boutade; en tous cas, il serait absolument impossible de l'appliquer aux Indes.

Les peuples des Indes sont essentiellement aristocrates, divisés non seulement en classes, mais en castes, il n'en est pas de plus facile à gouverner, mais :

On ne peut trop souvent répéter qu'une aristocratie patricienne à laquelle obéissent avec leur docilité caractéristique les classes inférieures est la base du maintien de l'ordre intérieur aux Indes, celle sur laquelle le gouvernement doit toujours s'appuyer pour le maintien de sa propre autorité [1].

[1] *New India, Indian Land Problems*. Londres, 1908.
Citons encore à ce propos ce passage de *Through India*, chap. xv

Mais la noblesse indienne est beaucoup trop fière, elle a de sa caste une trop haute idée, pour qu'elle s'abaisse jamais à solliciter les suffrages et les votes des castes inférieures. Il faudrait pour cela le bouleversement complet d'une civilisation vingt fois séculaire et que même le contact de la civilisation européenne, même le partage de la culture européenne n'ont guère plus ébranlée que la religion chrétienne n'a empiété sur les vieilles religions indiennes [1]. D'ailleurs, si la noblesse indienne en général demande pour le pays une plus large part dans l'administration et le gouvernement, elle n'a nul désir d'un gouvernement parlementaire indien. D'une manière générale non plus elle est loin d'être séparatiste. Enfin, imbue, par suite de l'éducation anglaise, des idées anglaises, elle a horreur des Russes, et elle en avait la crainte, bien que cette frayeur ait singulièrement diminué depuis la guerre de Mandchourie, dont les effets ont été immenses dans toute l'Asie [2]. Elle a donc pendant longtemps redouté cette invasion russe, cauchemar des hommes d'Etat anglais, hypnotisés depuis

« Des Indiens de haute situation refusent parfois de se présenter comme candidats... en raison de leur répugnance à courir le risque d'être exposés à l'indignité d'être défaits par un candidat rival d'une condition sociale inférieure. »

[1] Sur une population de 300 millions d'habitants, il n'y a que près de 3 millions de chrétiens, et encore, si l'on déduit de ce chiffre les Européens et les Eurasiens, on arrive au chiffre de 2 285 000 chrétiens, dont *1 315 000 sont catholiques romains*. Ces chiffres sont significatifs, eu égard aux efforts extraordinaires et indus que fait le gouvernement pour propager la religion protestante anglicane et le culte presbytérien, par l'appui pécuniaire, matériel et moral qu'il donne à tous les évêques et archidiacres anglicans, et à l'armée de chapelains et d'aumôniers anglicans et presbytériens qu'il entretient avec le produit d'impôts prélevés sur les Hindous et les Musulmans. Les protestants ont fait quelques conversions ces dernières années, mais il faut comprendre que, ainsi que le démontrent les origines de ces rares nouveaux convertis, ils sont pour la plupart recrutés dans les plus basses classes et les dernières castes, ou bien dans les tribus demi-sauvages qui n'ont rien à faire ni avec le bouddhisme, ni avec l'islamisme.

[2] De toutes les influences politiques qui ont agi sur le caractère des Indes, le plus important est la victoire du Japon sur la Russie. Non pas que cela soit un mal, car la renaissance de l'Asie sera plus profitable à la race humaine que le rigide empire de la domination et des coutumes de l'Europe. Mais, indiscutablement, les Hindous, comme bien d'autres peuples d'Asie, sentent maintenant qu'il est possible à des Asiatiques de résister à des Européens, et ils pensent aussi que leurs institutions ne sont pas nécessairement inférieures. Les agitateurs du Bengale réclament les mêmes droits que les Européens, mais montrent moins de dispositions que précédemment à abandonner leurs propres coutumes. » (*Through India*, chap. IX, par sir Charles-Eliot, 1907-1908.)

les traités de 1815 par la terreur russe, et qui les hante encore malgré les derniers événements.

La politique du dernier vice-roi a été jusqu'à indisposer et humilier les princes feudataires, si prodigues pourtant de bruyantes démonstrations de loyalisme. Et ici il est bon de dire un mot de la situation de ces princes, fort peu connue en Europe.

Théoriquement indépendants sous la suzeraineté de l'empire, ils sont en réalité tenus dans une sujétion complète. Ils dépendent du bon plaisir du résident anglais à leur cour, et des mandats secrets et irresponsables du Foreign Office à Simla. Il est impossible d'imaginer un corps plus susceptible que nos feudataires indiens. Ils sont dévorés par des questions de mesquine jalousie entre eux, par des questions de préséance, de saluts, de composition de leurs armées. Ils savent que la politique d'annexion de lord Dalhousie est encore en faveur dans l'Indian Civil Service, et qu'il est sans cesse proposé de licencier leurs troupes. Mais le maintien de leurs armées est une question d'honneur vital pour eux en tant que chefs indépendants. Et c'est un sentiment de légitime défense, plutôt que de loyalisme, qui leur fit mettre leurs soldats à la disposition du pouvoir suzerain...

Si l'on veut réellement inspirer aux princes feudataires de véritables sentiments de loyalisme, on ne peut y arriver qu'en les traitant bien, en se les conciliant, et en prenant tous les soins pour ne pas blesser leurs susceptibilités et diminuer leur prestige. La manière dont ils gouvernent n'est peut-être pas idéale, mais elle est bien plus humaine, plus sympathique et plus populaire que nous ne pouvons le penser. Ce n'est pas d'une sage politique d'être toujours à les sermonner et à poser en public comme leurs pédagogues [1].

Il est trois manières, a dit Machiavel, de garder une conquête. La première est d'exterminer tous les habitants du territoire conquis. La seconde, de l'occuper et de maintenir les habitants dans la crainte au moyen de forteresses et de nombreuses garnisons. La troisième est de se faire aimer des habitants.

Et le Florentin, qui n'était pas cependant un « humanitaire », juge la troisième manière la seule bonne. La seconde est ruineuse, et provoque toujours, tôt ou tard, des soulèvements qui chassent le vainqueur; quant à la première, bien qu'elle ait été et soit encore fréquemment appliquée de nos jours au nom « des droits de la civilisation sur la barbarie », nous ne saurions la recommander.

Eh bien! nous ne craignons pas de l'affirmer, les Anglais, qui n'avaient que bien peu à faire pour se faire aimer des populations de l'Inde, sont en train d'arriver à s'en faire haïr. Et cependant, combien d'hommes qui ont passé leur vie aux Indes ont essayé de les amener à réfléchir à ce qu'ils préparaient. Et cela ne date

[1] *New India, Indian Opinion and Aspirations, op. cit.*, pp. 37, 38, 39.

pas d'aujourd'hui. Il y a soixante-sept ans que Charles Forbes écrivait :

Soyez bons pour les indigènes. Traitez-les comme vos égaux et vos compatriotes, donnez-leur votre confiance et vous en serez largement récompensés. La gratitude est leur devise naturelle. Ils peuvent oublier une injure ; un bienfait, jamais !

Combien de hauts fonctionnaires parlent ainsi ; le comte de Selborne, lord chancelier d'Angleterre, disait en 1883 :

J'ai eu beaucoup de cas indiens devant la commission juridique du Conseil privé, et je n'hésite pas à dire que les jugements rendus par les juges indigènes soutiennent, en général, de la manière la plus favorable, la comparaison avec les jugements rendus par les juges anglais... Je n'hésite pas à dire que, dans chaque cas, sous le rapport de l'intégrité, de la science, des connaissances, de l'équité et de la justice des arrêts rendus, les jugements des juges indigènes étaient entièrement aussi bons que ceux des juges anglais.

Le marquis de Ripon, vice-roi des Indes, disait publiquement :

La connaissance plus grande que nous possédons aujourd'hui de l'histoire, de l'art, de la jurisprudence du passé, doit nous aider à mieux connaître, à apprécier à un plus haut prix la civilisation indigène de l'Inde, nous montrer combien la tendance à la dénigrer est le fait d'un ignorant... Nous sommes ici au milieu de peuples anciens, possédant une civilisation, une littérature et un art qui leur sont propes ; notre affaire n'est pas de les forcer à regretter leur passé, mais de placer à leur disposition toutes les richesses de la science et de la culture occidentales, pour qu'ils puissent harmonieusement les fondre avec les trésors de leur savoir oriental. C'est sur les bases anciennes de leur civilisation que nous pouvons espérer bâtir un édifice solide et durable. Notre puissance repose plus sur notre bonne foi que sur la force de nos armes... Quelque puissante que soit une nation, mes études historiques m'ont amené à la conclusion que ce n'est pas par la force des armes ou la puissance de ses soldats qu'un grand empire est maintenu d'une manière durable, mais que c'est par la justice de ses lois et par son respect pour les principes de justice [1].

Et cependant, malgré toutes ces protestations, chaque jour en Angleterre, ou aux Indes, on peut entendre proférer contre les Indiens les calomnies les plus stupides, et aussi les plus dangereuses :

C'est ma conviction croissante que ces perpétuels efforts pour avilir le caractère indien, dit M. Alfred Webb, auront des conséquences désastreuses [2].

[1] *Speeches of the marquis of Ripon in India.* 2 vol. Calcutta, 1884.

[2] *The People of India,* par Alfred Webb, président du 10e « Indian National Congress », directeur du journal *India,* Bombay, 1900, publié

Les Anglais se plaignent et s'étonnent de ne pas être aimés aux Indes et le mouvement actuel les indigne et les surprend! A cela un journal de Calcutta répondait :

Il est absolument faux de dire, comme on l'a dit, que les indigènes haïssent les Anglais en tant qu'Anglais. Il est parfaitement vrai qu'ils haïssent les Européens, qui ne manquent aucune occasion de les mépriser, de les injurier, de les humilier, mais il est également vrai que leur respect et leur attachement pour les hommes de race occidentale qui leur font ou qui entendent leur faire quelque bien, est pour ainsi dire sans bornes [1].

Cette opinion est corroborée par tous ceux qui, sans être animés par un esprit étroit de suffisance, d'admiration de soi-même, ou sans être mus par des idées de gain ou d'avancement, ont vécu aux Indes, et, dans le *People of India*, M. Webb a recueilli les attestations de près de cent personnages du plus haut rang et de la plus haute culture qui tous portent témoignage de ces sentiments. D'ailleurs, les innombrables dévouements d'Hindous et de musulmans qui ont sauvé au péril de leur vie, et qui souvent l'ont perdue pour sauver tant d'Anglais et d'Anglaises, au moment de la « Mutiny », il y a cinquante ans, auraient dû ne pas s'effacer si vite de la mémoire du peuple anglais.

Pauvres, simples, honnêtes cœurs, disait sir Lepel Griffin, ils ne savaient pas que, jugés en toute bonne foi et sincérité, les peuples de l'Inde étaient à un niveau de moralité bien plus élevé que les Anglais, qu'ils étaient industrieux, sobres, chastes et religieux, qu'un homme ivre y était rare, à moins que ce ne fût un Anglais, et qu'une femme ivre y était inconnue [2].

Aujourd'hui, donc, les peuples des Indes réclament, sinon l'exécution de toutes les promesses qui leur ont été faites, du moins l'exécution d'une partie de ces promesses. Le *Times* qui, cependant, ne se fait généralement pas remarquer par sa bienveillance quand il s'agit des peuples des Indes, écrivait, à propos des affaires de cet empire :

Nous avons ouvert aux classes élevées une littérature dont chaque page est pleine d'admiration pour la liberté et le patriotisme. Afin d'assurer la circulation des idées qu'engendre notre littérature, nous

par Harischandra A. Talcherkar, professeur à l'Ecole supérieure de la Société d'éducation arienne. Bombay, 1900.

[1] *Indian Mirror*, journal quotidien de Calcutta, extrait d'un article sur l'attachement des indigènes pour ceux qui leur font du bien.

[2] Sir Lepel H. Griffin, chevalier compagnon de l'Etoile des Indes, fonctionnaire du Bengale Civil Service de 1861 à 1889, président du Conseil de l'Association des Indes orientales depuis 1894.

avons introduit l'imprimerie, les journaux quotidiens, et nous avons accordé la liberté de la presse et de la parole. Et, de peur que le peuple ne saisisse pas bien les enseignements des faits placés sous ses yeux, nous avons, en deux occasions mémorables, déclaré qu'aucun Indien ne pourrait, en raison de sa religion, de son lieu de naissance, de sa descendance ou de sa couleur, être empêché d'occuper dans le gouvernement aucune charge pour laquelle il a les qualités requises. Les peuples des Indes auraient été moins qu'humains s'ils n'avaient pas pris ces leçons à cœur; s'ils n'avaient pas, après plus d'un demi-siècle de tels enseignements, commencé à demander à leurs gouvernants une part plus considérable dans le gouvernement de leur pays [1].

Impossible de mieux dire; et, dans son numéro du 20 août suivant, le *Times* insistait encore. Les facilités de communications ont fait qu'aujourd'hui beaucoup d'Indiens fortunés de la classe moyenne viennent en Angleterre :

Ils y apprennent non seulement comment les Européens se traitent entre eux, mais aussi comment ils traitent les étrangers avec lesquels ils désirent être polis. Mais lorsqu'ils retournent aux Indes, ils trouvent qu'ils ne sont pas traités par la généralité des Anglais, et encore moins des Anglaises (car, sous ce rapport, les Anglaises sont d'une remarquable insolence), comme ils étaient traités en Angleterre. Ainsi que le disent les Américains du Sud, un homme qui est fier de sa couleur montre qu'il n'a guère autre chose dont il puisse être fier [2].

Ces voyageurs répandent, par suite, dans la classe moyenne des idées hostiles qui trouvent leur écho dans la presse indigène.

Que demandent maintenant les Indiens? Une forme de gouvernement moins despotique, un peu plus représentatif, et que plus d'emplois leur soient ouverts; enfin, qu'on ne leur ferme pas, dans la pratique, les emplois élevés qui leur sont ouverts en théorie. Le « Civil Service » est divisé en trois branches : l' « Indian Civil Service », qui se recrute en Angleterre, mais qui est supposé ouvert aux indigènes des Indes, et les « Provincial et Subordinate Services » recrutés aux Indes et presque en entier composés d'Indiens. Le nombre total des fonctionnaires du gouvernement dans ces services, touchant des traitements annuels inférieurs à 800 liv. st. (20 000 francs), est de 26 908. De ce nombre, 5205 seulement sont Européens, 5420 sont Eurasiens [3], et 16 283 indigènes.

Mais si nous regardons les emplois dont les traitements s'élèvent au-dessus de 800 liv. st., les plus importants comme les plus

[1] *Times*, 29 juillet 1906.
[2] *Through India*, par sir C. Eliot.
[3] On appelle Eurasiens les métis de race blanche et de race indigène

rétribués, la question change complètement. Ils sont au nombre de 1370, dont 1263 sont occupés par des Anglais, 15 par des Eurasiens, et 92 seulement par des indigènes. Ceux-ci protestent contre cette proportion, et ils sont d'autant plus dans leur droit que, en dehors des promesses dont ils revendiquent l'exécution, dans bien des cas que nous pourrions citer, c'est l'employé subalterne indien qui fait toute la besogne.

Le mouvement impérialiste des dernières années a tendu non à diminuer la séparation des Anglais et des indigènes, mais à l'augmenter. L'impérialiste pense à « nos dépendances », aux gloires de la race insulaire. Il se regarde, lui et ses compatriotes, comme un empereur, et en imagination partage la couronne. Mais c'est là exactement le type de sentiment qu'il ne faut pas aux Indes. Ce qu'il y faut, c'est l'aspiration beaucoup plus rare que tous les citoyens civilisés de l'empire britannique, quels que soient leur couleur, leur langage ou leur foi, soient associés sur un pied d'égalité, et que les Européens soient disposés à apprendre des Asiatiques [1].

En même temps que les Anglais ferment ainsi aux Indiens les situations élevées dans l'ordre administratif, ils ont été contraints de les investir de hautes fonctions dans l'ordre judiciaire, et de reconnaître que, dans les postes inférieurs comme dans les charges les plus élevées des hautes cours de justice, les indigènes s'acquittent de leurs devoirs à l'égal des premiers magistrats anglais. Nous avons cité, à cet égard, le témoignage non suspect de lord Selborne, lord chancelier. Quant à l'armée, les indigènes y sont peu favorisés. L'officier indigène, dans les régiments « natifs » dont les effectifs s'élèvent à 154 219 hommes (sans parler des troupes au service des princes feudataires), ne peut arriver qu'à des grades subalternes, il est toujours subordonné aux officiers anglais, et n'est, en somme, qu'une sorte de sous-officier indigène d'un rang un peu supérieur au sergent ordinaire. Demander à des hommes de race guerrière de se faire tuer pour l'honneur de vos armes aux quatre coins du monde, et leur interdire d'espérer la récompense méritée par leur bravoure, c'est non seulement une mauvaise action, mais c'est aussi une action maladroite. Lord Curzon a essayé, il faut là aussi lui rendre justice, de remédier à cet état de choses; il n'a pas réussi, comme il l'avait espéré, à attirer, dans les rangs des troupes indigènes, des représentants de la noblesse indienne. Cela n'est point étonnant pour

[1] *Through India*, par sir Charles Eliot, chap. x. Paru d'abord en série d'articles dans la *Westminster Gazette*, novembre-décembre 1907, janvier 1908.

qui connaît les Indes. Il fallait, auparavant, assurer les classes qu'on voulait attirer, que justice leur serait faite, et qu'elles seraient certaines de trouver le traitement auquel elles ont droit, qu'elles avaient quelque chose de mieux à attendre que le droit de s'asseoir devant un sous-lieutenant anglais.

Les anciens conquérants des Indes, les Mongols, avaient généreusement adopté une politique de confiance, et les plus grands généraux d'Akhbar furent des enfants de ceux que son grand-père avait combattus; la chevalerie Rajput fut le boulevard des empereurs Mongols; le gouvernement anglais a, au contraira, adopté une politique de suspicion, bien différent en cela des Russes qui trouvent parmi leurs sujets de l'Asie centrale des hommes comme les Loris Melikoff et les Alikhanoff.

Nous avons insisté sur ces différents points parce qu'ils constituent certains des principaux griefs que font valoir les Indiens et qu'il est impossible, si on les ignore, de comprendre la situation aux Indes. Ces griefs trouvent leur expression d'abord, avons-nous dit, dans la presse indigène, entièrement aux mains des classes élevées et dans les congrès. Ces congrès sont de deux sortes : les congrès provinciaux, qui s'assemblent dans chaque province pour discuter les affaires provinciales et qui se réunissent ensuite dans un congrès national, « l'Indian National Congress », qui s'assemble annuellement dans un centre choisi, pour discuter les intérêts nationaux. Il est composé de représentants de toutes les parties des Indes, de membres de familles nobles, de grands propriétaires terriens, de membres du Conseil, de membres des municipalités locales, de magistrats honoraires, de membres des universités, d'ingénieurs, de banquiers, de marchands, de juristes, de docteurs, de prêtres, de professeurs de collèges et autres. La présidence en est confiée tantôt à des chrétiens, tantôt à des Hindous, à des Parsis, à des Musulmans. Il est le véritable porte-parole de l'opinion publique, des classes dirigeantes. Le National Congress a en permanence, à Londres, un comité, le « British Committee of the Indian National Congress », qui compte parmi ses membres d'anciens hauts fonctionnaires du Civil Service, des hommes comme sir H. Cotton, ex-chef secrétaire du Bengale et commissaire en chef d'Assam; Mr Donald Smeaton, précédemment membre du Conseil législatif du vice-roi; sir John Jardine, ancien chef secrétaire du gouvernement de Bombay; Mr. Hart Davis, haut fonctionnaire du gouvernement de Bombay; Mr. C. J. O'Donnell, ex-commissaire du Bengale, etc., des membres du Parlement, et un grand nombre de

personnes qui s'efforcent d'éclairer, par des brochures, des réunions, des discours au Parlement, l'opinion anglaise[1].

Lorsque lord Curzon arriva aux Indes, un de ses premiers soins fut d'essayer d'enrayer le mouvement d'éducation. Que le système d'éducation que les Anglais avaient préconisé aux Indes fût le meilleur, nous ne le croyons pas. Les étudiants, dans les universités, sont surtout nourris, pendant une partie de leurs études, de doctrines philosophiques et de philosophie métaphysique qui occupent une beaucoup trop grande place dans les programmes. M. Rees, ancien fonctionnaire de Madras, membre du Parlement, ardent partisan des idées de lord Curzon, est absolument dans le vrai lorsqu'il dit que « c'est une grave erreur d'instruire les jeunes gens dans les universités indiennes avec les œuvres de Rousseau, de Macaulay et des philosophes qui tendent à faire des rêveurs peu pratiques[2] ». On pouvait s'efforcer de modifier progressivement les programmes, mais ce n'est pas là ce que cherchait lord Curzon. Il nomma une commission d'éducation universitaire (Commission on University Education), dont le rapport, pour employer les termes d'un admirateur dans la *Quarterly Review*, sapait le « Babudom » jusque dans ses « fondements[3] ». Sans entrer dans des détails, on peut dire que les recommandations de la commission tendaient à rendre l'éducation plus coûteuse et moins facile à obtenir pour la jeunesse indienne et à désaffilier des universités autant de collèges indigènes que possible. Les Indes tout entières, Hindous comme Musulmans, se levèrent contre de pareils desseins. Un grand meeting de protestation fut tenu à Calcutta. Des hommes comme l'hon. Dr. Mahendra Lal Sarkar, le plus illustre savant des Indes, membre du conseil législatif et le membre le plus ancien du Sénat de l'Université de Calcutta; l'hon. Narendra Nath Sen, membre également du conseil législatif, pour les Hindous; comme Maulvi

[1] Lorsque la question de la « Partition » du Bengale vint pour la première fois devant le parlement, les cinq hauts fonctionnaires dont nous venons de donner les noms et qui sont en même temps membres du parlement, prévinrent instamment M. Morley que cette mesure aurait les plus sérieuses conséquences. M. Morley ne voulut rien entendre. Les troubles de l'an dernier, l'agitation actuelle sont la preuve de la sagesse de ces avis.

[2] *The real India*, par M. Rees, membre du parlement, Londres, Methuen, 1908.

[3] Les Anglais appellent ironiquement ainsi les classes instruites aux Indes, et « Babus », les Indiens qui appartiennent à ces classes.

« Babu », chez les Bengalis, est un titre de respect et équivaudrait à peu près à Monsieur.

Abul Kasim, délégué de l'Association musulmane, pour les Mahométans, protestèrent avec indignation, mais dans les termes les plus dignes et les plus loyalistes. Les orateurs déclaraient que ces mesures auraient pour effet la destruction de plus de la moitié des collèges des Indes. Après avoir, pendant tant d'années, vanté aux Indiens les mérites de l'éducation qu'ils avaient été à même de recevoir sous le gouvernement de l'Angleterre, leur avoir dit que cette éducation les mettrait à même de remplir les plus hautes fonctions dans leur pays, c'était vraiment une idée peu adroite et peu généreuse que de vouloir réduire ces bienfaits.

C'était, ainsi que le disait dans ce meeting Narendra Nath Sen, « sans exagération, une question de vie ou de mort pour les aspirations et les progrès de ses compatriotes ».

Sous les lords Dufferin et Lansdowne, le recrutement des fonctionnaires pour le Subordinate Executive Service et le Subordinate Judicial Service avait été assuré au moyen d'examens concours, de sorte que les emplois inférieurs avaient été attribués à des jeunes gens instruits, sortis des universités indiennes avec les diplômes de Masters of Arts (licenciés ès lettres) et Bachelors of Law (bacheliers en droit). Lord Curzon rétablit l'ancien et déplorable système de nominations sur présentation, c'est-à-dire que les emplois étaient donnés uniquement à la faveur.

Ces deux mesures provoquèrent la plus vive irritation, non seulement par elles-mêmes, mais aussi parce que les Indiens y virent surtout des moyens de les priver de l'éducation qu'ils considèrent comme l'instrument avec lequel ils doivent arriver à avoir accès à ces charges promises, et qu'ils justifiaient ainsi être à même de remplir, et parce que la suppression des concours (et les nominations faites ont justifié ces craintes), avait surtout à leurs yeux pour but de donner des places à des favoris qui seraient les sycophantes du gouvernement, et auraient peu souci des intérêts de leurs concitoyens.

En même temps, lord Curzon prenait les mesures les plus sévères contre la presse, à l'égard de laquelle il était déjà si puissamment armé. Il faisait voter le « Official Secrets Act », qui soulevait les protestations universelles. Nous ne citerons pas l'opinion des journaux indigènes, on pourrait les croire suspects, nous donnerons seulement un ou deux extraits de journaux *anglais* publiés aux Indes, pour montrer ce qu'eux-mêmes pensaient de cet Act et du nouveau « Coercion Act » que lord Curzon fit presque en même temps voter à Simla. Le *Pioneer*, le premier et un des mieux faits parmi les journaux anglais publiés aux Indes, disait :

« C'est une puissance de répression contre la presse indienne qui serait plus digne d'un gouvernement comme celui de la Russie que d'une administration britannique présidée par un homme d'Etat aussi distingué que le présent vice-roi. » Le *Englishman*, édité à Calcutta, disait : « L'Official Secrets Bill n'est pas autre chose qu'une détestable attaque contre la paix d'esprit et la liberté de chaque sujet britannique aux Indes. Le Bill a l'apparence d'avoir été rédigé par quelque militaire ayant une belle admiration pour les méthodes russes et une ignorance absolue des traditions britanniques de liberté et d'indépendance [1]. »

Ainsi que le dit fort exactement M. O'Donnell, membre du Parlement :

Les peuples des Indes n'aiment pas la domination anglaise, mais ils ne désirent pas changer de maîtres. De toutes les classes, les classes élevées sont celles qui aiment le moins la domination britannique; mais, de toutes les classes, les classes élevées sont celles qui désirent le plus qu'il n'y ait pas de changement brusque.

C'est donc, toutes choses à part, un mauvais système que celui qui consiste à humilier, à froisser sans réflexion des hommes influents, puissants, en somme, et qui ne demandent pas mieux que de soutenir le gouvernement anglais.

***

La fin prochainement.

[1] La section 6 de ce bill permettait à la police de conduire une personne arrêtée en vertu de ce bill devant l'officier commandant le poste militaire le plus voisin, au lieu de l'envoyer devant le magistrat civil le plus proche. Et cet officier se trouvait par là investi de pouvoirs judiciaires.

« Jusqu'ici cela a été le droit indiscutable de tout homme qui ne s'est pas volontairement placé, ajoutait le *Pioneer*, sous la discipline militaire, d'être conduit devant l'autorité civile représentée par le magistrat le plus rapproché. Ce bill viole les principes les plus élémentaires de notre jurisprudence criminelle ». Quant au Coercion Act, « il tue en somme le droit de réunion, droit concédé aux sujets britanniques, et qui, dans un pays sans institutions représentatives, est le seul moyen qu'a le peuple de faire connaître ses griefs. Mais en outre une clause de cette législation est singulièrement dangereuse. Je veux parler du système d'espionnage et d'oppression qui résulte du droit de visite domiciliaire donné à une police notoirement corrompue. La maison d'un Anglais est son château-fort. Pour un Indien, c'est le temple de son honneur. Dans un pays où domine le principe de la réclusion des femmes, la violation du domicile appelle l'effusion du sang. Chaque membre indien du Conseil législatif protesta avec la dernière vigueur contre cette clause, mais toute la majorité docile des fonctionnaires officiels le vota à l'unanimité ». (*The Causes of Present Discontents in India*, chap. Ier).

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

ET LES LIVRES SCOLAIRES

L'œuvre des écoles libres est l'œuvre du peuple de France. Lorsqu'en 1902 M. Combes trouvait encore, pour lui barrer la route, près de 20 000 de nos écoles, il y avait déjà plus de quinze ans que l'effet automatique de lois toutes spéciales agissait, à l'égal d'un marteau-pilon, pour les écraser sans bruit et sans attirer l'attention. C'est alors qu'avec une audace, que n'avait égalée aucun de ses prédécesseurs, il en dispersait, d'un trait de plume et sans l'avoir prévenu, tout le personnel enseignant.

Mais la plupart de ces écoles, fermées par la violence, renaissaient d'elles-mêmes par un reste de liberté. Des religieux et des religieuses, rompant avec la grande famille, à laquelle ils se faisaient gloire d'appartenir, pour ne pas rompre avec leur vocation sublime de l'éducation populaire et renonçant à la protection de leurs maisons-mères, acceptèrent, par amour pour le peuple, les risques d'une existence nouvelle, sans lien, sans soutien, sans famille, sans sécurité du lendemain.

Le peuple de France leur répondit avec un magnifique élan. Deux années après, en 1904, M. Caze, inspecteur général, dans son rapport annuel au ministre de l'instruction publique, constatait que la fréquentation des écoles catholiques s'était élevée de 1 100 000 à 1 350 000 enfants.

Le budget total de nos écoles catholiques, à raison de 25 à 30 francs par élève, représente, au point de vue pécuniaire, une dépense annuelle de 35 à 40 millions, versés volontairement, sans aucune contrainte et avec cet objectif unique, poursuivi par des millions de souscripteurs, d'arracher, aux conséquences de l'impiété officielle, les générations qui s'élèvent. Il y aurait là un chapitre digne de figurer au beau livre de M. Ollé-Laprune sur la *Vitalité chrétienne*. Mais ce but est-il suffisant? Devons-nous borner là nos efforts?

Nous avions à faire face à un double péril. Le premier et le

plus immédiat consistait dans la suppression arbitraire de tant d'écoles. Il nous fallait répondre à chaque destruction par une reconstitution sans délai. Nous l'avons fait.

Le second, moins apparent et moins brutal, fut la mise en batterie, longtemps dissimulée, brusquement démasquée, de tout un arsenal de livres classiques, savamment préparés, pour pervertir l'esprit des enfants dans les écoles publiques, habilement gradués, tronqués à l'occasion, pour revêtir, tout en restant mauvais, une forme inoffensive et, par là, pénétrer jusque dans nos écoles catholiques.

Contre le second péril, nous n'étions pas prêts à lutter. Il semblerait presque que nous ne l'ayons pas aperçu, tant il apparaît que nous avons peu fait encore pour le conjurer.

Pourtant, dès lors, la question était grave; elle commence à éveiller l'attention. Mais ce ne sont encore qu'efforts isolés, n'atteignant pas la masse du public. Il serait nécessaire de les coordonner, pour aboutir à un mouvement d'ensemble contre le plan de déformation des consciences populaires, qui se poursuit sans trêve ni merci.

Nous chercherons d'abord à montrer, par des exemples, ce que sont les livres officiels en usage dans les écoles publiques. Nous rechercherons ensuite si les livres de nos écoles joignent à leur valeur pédagogique, qui est indiscutable, cette autre qualité, d'être conçus et rédigés avec la pensée constante de mettre nos enfants en garde contre les erreurs et les mensonges, qui fourmillent dans les autres. Enfin, nous nous demanderons s'il ne serait pas urgent, peut-être de changer quelques-uns de nos livres, certainement d'en introduire de nouveaux qui soient des instruments réels et efficaces de redressement des esprits, de formation des caractères.

I

Pour se rendre un compte exact du ton général des livres officiels, il n'est pas inutile de rappeler que le souci de leur choix et de leur rédaction était, de longue date et bien avant les dernières exécutions, à l'ordre du jour dans le secret des loges. On en retrouve la trace antérieurement à la promulgation de la première des lois scolaires, dont la série, commencée en 1881, devait se poursuivre jusqu'en 1886, pour reprendre violemment à partir de 1901. Dès 1880, les convents s'en occupaient, comme d'une affaire de première importance.

Au début, et afin de marcher plus sûrement, ils évitèrent les

attaques de front; le programme des études primaires, auquel ils avaient travaillé, contenait encore les devoirs envers Dieu, mais on ne s'en appliqua pas moins, dans les livres, à organiser, contre le nom et toute idée de Dieu, la conspiration du silence.

C'est ainsi qu'à partir de 1882, les éditions nouvelles de la *Grammaire de l'Enfance*, par Leclair et Rouzé, présentaient aux enfants, à la place d'une poésie sur la « Bonté de Dieu », qui existait dans les éditions antérieures, une autre poésie sur « la Fleur des ânes, le Chardon ». Le « Créateur » était remplacé par « Jupiter », « Notre-Dame », donnée comme exemple de nom propre, se voyait substituer « la Corse » et « l'hymne à l'Eternel », chanté par Chateaubriand, devenait « l'hymne mélodieux ».

Le succès de cette tentative, et de quelques autres de la même époque, enhardit les conspirateurs, si bien qu'en 1890, après que plusieurs convents eurent réclamé la confection de manuels de morale nettement laïques, celui de 1890 déclara formellement qu'il en fallait un, qui fût unique pour toute la France, afin de l'opposer au catéchisme des catholiques, et, désirant stimuler le zèle des auteurs, il ouvrit un concours.

Le projet, sans doute, n'aboutit pas, du moins sous cette forme, mais la pensée demeura dominante. Car, le 30 mars 1904, les chefs de la franc-maçonnerie se félicitaient déjà des succès remportés. « Il suffit, disaient-ils, de citer, au hasard, les ouvrages récents de Hervé, Aulard, Bayet, pour montrer que les livres scolaires sont rédigés dans un esprit scientifique, rationaliste ». A la même date, et par une résolution spéciale, ils félicitaient tout particulièrement M. Bayet de la campagne qu'il poursuivait et décidaient que le Conseil de l'Ordre le seconderait de son mieux.

M. Bayet n'avait que trop de raisons de mériter de pareils éloges et, dès lors, il n'avait plus besoin de tels encouragements. Quelques années auparavant, il avait, en effet, publié un manuel de morale dont, en 1902, plus de soixante mille exemplaires étaient répartis entre des enfants de six à treize ans. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de réunir, en un aussi petit nombre de leçons, — le manuel en compte exactement vingt-sept — plus d'attaques directes contre Dieu et contre ses ministres, de calomnies contre les catholiques, d'appels à la guerre civile, d'entorses à la vérité historique, de haine contre l'ancienne France, et de faire en même temps un plus grand étalage de fausse science.

La vingt-quatrième leçon est destinée à bien faire comprendre aux élèves ce qu'ils peuvent connaître, par opposition à ce qu'ils ne connaîtront jamais. De la première catégorie, les sciences seules font partie et, ce qu'elles enseignent, ce sont les

seules vérités certaines, à savoir les vérités scientifiques, ou « choses connaissables ». Dans la seconde sont rangées les affirmations qui échappent à la preuve scientifique; à ce titre, elles sont toutes incertaines, « parce que personne ne les a jamais vues et que personne ne les verra jamais ».

Exemples : « Nous savons scientifiquement que les hommes meurent... Mais nous ne savons pas scientifiquement ce qu'ils deviennent après leur mort. » Afin de bien insister sur l'idée, la même formule est répétée très exactement, sur la question de savoir si, au delà de la mort, il y a ou s'il n'y a pas d'autre vie. Puis, et c'est là qu'on en voulait venir : « Nous ne savons pas scientifiquement s'il existe un Dieu ou si, au contraire, il n'y en a pas ». Enfin, pour résumer, toutes ces choses s'appellent d'un seul mot « l'inconnaissable », y compris même et surtout Dieu.

Eh bien, M. Bayet peut considérer, s'il lui plaît, Dieu comme inexistant, mais il n'a ni le droit de le dire aux enfants ni celui d'imposer aux instituteurs l'obligation de professer cet enseignement. Tout homme respectueux des croyances d'autrui, le pensera comme nous.

Au moment où M. Albert Bayet publia son manuel, son père était directeur de l'enseignement primaire, au ministère de l'instruction publique, et M. Bayet, père, crut devoir interdire au manuel de son propre fils l'entrée des écoles officielles. Mais l'auteur fut vite rassuré. Le convent de 1902 prit sa cause en main, infligea, sur l'initiative de M. Debierre, un blâme à M. Bayet, père, et depuis lors le manuel du fils est l'un des livres de fond les plus appréciés de l'enseignement public.

Après le dédain du Dieu inconnaissable, viennent des anecdotes pour faire naître, dans l'esprit des élèves, la haine contre le prêtre. Dans la vingt-sixième leçon, qui porte pour titre « la Tolérance », un chapitre spécial signale les « aumôniers des galériens » comme étant « presque tous des lazaristes fort durs, les très cruels persécuteurs des forçats protestants ». Nous connaissions saint Vincent de Paul, le fondateur des Lazaristes, libérant les forçats et prenant les chaînes à leur place. M. Bayet l'ignore, et pour prouver son dire, en même temps que pour le mieux graver dans l'esprit du lecteur, il représente, en gravure, un gros moine qui, aux côtés d'un grand seigneur, assiste, impassible et plutôt joyeux, à une série de supplices infligés aux forçats. Et il termine sa leçon par une phrase de Michelet : « Souviens-toi, peuple de France! Ce serait trop commode aux tyrans si l'histoire ne racontait pas ces abominables souvenirs... Souviens-toi! »

Les catholiques, en général, ne sont pas mieux traités que les prêtres. Ils sont seuls, toujours d'après l'auteur, responsables des guerres civiles du temps de la Réforme; seuls, ils furent intolérants, mauvais Français et mauvais citoyens, et une excursion à l'extérieur lui donne l'occasion d'affirmer que l'Espagne, longtemps demeurée la première nation du monde, tomba au dernier rang, à partir du jour où elle eut chassé les Juifs de son sol national.

A côté de cet hommage au Juif, le dénigrement contre la vieille France catholique trouve sa place. « Autrefois, dit M. Bayet dans sa septième leçon, pour pouvoir s'instruire, il fallait être riche..., il existait très peu d'écoles. En effet, les empereurs et les rois désiraient que le peuple fût ignorant, afin de pouvoir le tromper plus facilement. » Les mots destinés à laisser une impression durable sont soulignés avec soin au cours de tout l'ouvrage. Dans les deux phrases que nous venons de citer : « Autrefois, empereurs, rois, tromper », sont en caractères gras. De la sorte, l'enfant ne les oubliera pas.

Quant à la propriété, un passage de Jean-Jacques Rousseau en fait justice, à la dix-neuvième leçon, dans les termes suivants : « Un rentier que l'Etat paie pour ne rien faire ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. »

« Ceux qui commettent des crimes, dit-il, à la 22e leçon, ne sont pas toujours des hommes mauvais et méchants. Le plus souvent, ils sont tout aussi bons que nous et ce n'est pas leur faute, s'ils sont devenus criminels. »

M. Aulard, professeur à la Sorbonne, qui s'est chargé spécialement d'écrire l'histoire de la Révolution pour les écoles primaires, écrit dans les *Annales de la jeunesse laïque* (août 1904, p. 86). « Point d'équivoque. Ne disons plus : « Nous ne voulons pas détruire la religion. » Disons au contraire : « Nous voulons détruire la religion. »

En 1897, M. Berthelot, ancien ministre, membre de l'Académie française, présidant en Sorbonne une séance solennelle de la Jeunesse républicaine, a dit : « Il faut rejeter comme contraire à la nature humaine la conception des dogmes immuables. »

Et en 1905, la Société, fondée par les instituteurs français pour la propagande laïque, offrit, en étrennes à ses adhérents, le second volume illustré du *Catéchisme républicain*, dont la préface résume l'idée maîtresse dans ces termes : « Ah! plus de Dieu... Ce n'est pas seulement l'Eglise qu'il faut abattre. Il faut tuer Dieu! »

Et l'on assiste chaque année, et même plusieurs fois par an, à ce spectacle de congrès d'instituteurs, se tenant alternativement

sur tous les points du territoire, à Lille, à Marseille, à Angers, où de simples adjoints, délégués par les « Amicales » des divers départements, se transforment en véritables Commissions de l'index, pour signaler au ministre, qui leur obéit servilement, tous les livres scolaires paraissant entachés de la moindre pensée spiritualiste. Aussitôt le ministre, frappe, tranche, exclut, au gré de ses inférieurs, et, périodiquement, des arrêtés spéciaux rendent exécutoires, dans les écoles publiques de toute la France, les injonctions reçues par la voie des congrès.

Ainsi se propage, d'un bout à l'autre du pays, ce que le P. Lescœur a si justement flétri du titre de « Mentalité laïque ».

Cette mentalité laïque, susceptible de tant de modalités et de graduations correspondant à l'état d'esprit des divers milieux, se résume en deux mots. Elle est, par définition, l'adversaire du catholicisme; qui dit catholique, dit ennemi de la science, du progrès, de la liberté et de la République. « A l'inverse », tout « laïque » est l'ami du progrès, de la science, de l'expansion intellectuelle dans l'ordre des idées, de la liberté dans l'ordre politique. Catholicisme signifie erreur, préjugé, abdication de la raison, exploitation de la crédulité humaine; toute religion est une sorte d'aberration mentale, une illusion superstitieuse de la part des fidèles, un charlatanisme criminel de la part des prêtres.

Car si la religion révélée est une aberration, que valent donc les entraves qu'elle essaie d'apporter à tous les dérèglements? Que valent les liens sacrés par lesquels, unissant les époux, elle crée la famille? La protection dont elle entoure la propriété? Le respect qu'elle commande envers les parents? Et tant d'autres vertus et tant d'autres bienfaits, dont elle se flattait d'être la dispensatrice?

Dernièrement, et c'était la seconde fois depuis moins de six mois, des anarchistes poursuivis, comme tels, devant la Cour d'assises de Paris, se sont défendus, en disant au président, qui leur reprochait amèrement leurs doctrines et leurs actes : « Mais, Monsieur le Président, ces doctrines, nous les avons apprises sur les bancs de l'école, dans nos livres scolaires »; ils en récitaient de mémoire des passages entiers et l'un d'eux, se tournant vers l'assistance, où il savait que se tenait blottie sa fille encore toute jeune, lui criait, du banc des accusés : « Je suis fier, ma fille, de souffrir, devant toi, pour des idées qui sont maintenant les tiennes et que tu sauras défendre comme moi! »

II

Les livres classiques, en usage dans nos écoles, opposent-ils à la mentalité laïque créée par ceux des écoles publiques, une mentalité véritablement catholique? Avons-nous apporté à leur choix, à la surveillance de leur esprit et de leur rédaction un soin égal à celui que nous avons constaté chez les autres? Avons-nous été animés du souci d'en écarter l'erreur, au même degré que nos adversaires l'ont été d'empêcher la vérité de pénétrer dans les leurs?

Ah! certes, nous possédons, et même en très grand nombre, des livres excellents. Il en est un, en première ligne, à la hauteur duquel aucun autre n'atteindra jamais : c'est le catéchisme; grâce à lui, à la pureté de sa doctrine, nos écoles catholiques ont formé et continuent de former des chrétiens dont la valeur morale peut défier hardiment celle qu'on trouve dans les écoles sans Dieu. Toutes les statistiques prouvent que ce n'est pas chez nous que se recrute l'armée du crime. C'était notre premier et notre plus essentiel devoir. Mais ce n'était pas assez. Il nous faut aussi former des citoyens français et, pour y parvenir, armer nos enfants, dès les bancs de l'école, contre les erreurs non seulement religieuses, mais encore historiques, sociales, économiques, avec lesquelles ils se trouveront aux prises, au lendemain de l'école, dès l'apprentissage, aux champs, à l'atelier, plus tard à la caserne, et dont on se servira pour détruire, en eux, jusqu'à la foi de leur première jeunesse.

De longue date, nos maîtres et nos maîtresses se servaient, pour leurs élèves et pour leur enseignement, de livres imbus d'un excellent esprit, très recommandables également par leur valeur pédagogique. Ces livres étaient connus et, chaque année nouvelle nécessitant un renouvellement de provisions scolaires, les commandes étaient presque une affaire de forme. A la fin de juillet et dès le commencement des vacances, on écrivait à son éditeur ordinaire : « Envoyez-moi pour la rentrée, pour le 15 septembre au plus tard, tel nombre d'exemplaires de tels et tels livres. » A la date voulue, les livres arrivaient très exactement. La livraison était bien conforme à la commande, les titres, les formats, les noms d'auteurs et d'éditeurs étaient toujours les mêmes, le paiement immédiat se faisait, à la satisfaction des deux parties, et la provision, précieusement enfermée, attendait les demandes des élèves nouveaux, au fur et à mesure de leurs besoins.

Jusque-là, tout allait bien, et les plus défiants y eussent été

trompés. Mais bientôt allait éclater la supercherie. Le marché avait été parfaitement régulier, seulement la marchandise n'était plus la même. D'une commande à l'autre, les éditions anciennes s'étaient épuisées, de nouvelles les avaient remplacées et, sans que personne en eût été prévenu, celles-ci avaient été l'objet de retouches très attentives et très intentionnelles. Auteurs et éditeurs s'étaient entendus, comme aurait pu le faire un syndicat d'épiciers ou de marchands de vins pour vendre, au même prix, dans les mêmes sacs ou les mêmes barriques, des produits portant les mêmes noms et les mêmes étiquettes, mais de nature et qualité tout à fait inférieures et mêmes empoisonnées.

Or, les lois spéciales, qui condamnent les fraudes sur la marchandise vendue, ne s'étendent pas aux produits intellectuels et les maîtres, qui réclamèrent, obtinrent cette seule réponse que les éditions antérieures étant épuisées, ils n'avaient qu'à se contenter des nouvelles. Qu'y avaient-ils donc découvert?

Nous nous en tiendrons à des exemples empruntés seulement à trois ouvrages, de genres très différents et qui prouveront que tous les genres peuvent se prêter à la diffusion de l'erreur.

Le premier est universellement connu et a bercé la jeunesse de beaucoup d'entre nous, c'est la Grammaire de Larive et Fleury. Le second est un ouvrage consacré, sous forme de roman, à la description historique, économique et géographique de la France; il est intitulé *le Tour de France*, par G. Bruno, lauréat de l'Académie française; sa vogue est attestée par le nombre de ses éditions; celle de 1907 est la trois cent trente-septième. Le troisième est un choix de lectures variées et s'appelle *les Lectures courantes*, de Guyau.

Ouvrons d'abord la Grammaire de Larive et Fleury, 2e année, onze à treize ans.

Editions parues jusques et y compris 1902. Exemples relevés aux pages 7, 8 et 9 : « Dieu est grand — Dieu est miséricordieux — Dieu est miséricordieux envers les pécheurs — L'homme s'agite, Dieu le mène. »

Editions postérieures à 1902. Ces exemples sont remplacés aux mêmes pages 7, 8 et 9, par les suivants, dans le même ordre : « Paris est grand — Cette plaine est fertile — Cette plaine est fertile en blé — L'éclair brille, le tonnerre gronde. »

La même méthode se poursuit jusqu'à la fin. Dieu a disparu de partout et fait le plus souvent place à une pensée empruntée à l'ordre de la nature. Page 22 : « Amour divin » se voit substituer « l'amour maternel ». — Page 71, au lieu de : « Dieu qui a créé le monde », on lit : « la rivière qui coule dans la vallée. » —

Page 99. A la place de « Dieu est », on trouve le mot de Descartes : « Je pense donc que je suis. » — Page 97 : « Celui qui met un frein à la fureur des flots » est remplacé par : « Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. » — Page 129 : Au lieu de : « J'ai mon Dieu que je sers, tu sers le tien, Joas », nous trouvons : « Les cultivateurs se servent de la marne, pour amender leurs champs. »

Donc, déjà plus de Dieu. Les fêtes chrétiennes et les prières subissent toutes le même sort, aussi bien dans leurs désignations que dans leurs formules. — Page 117 : « La fête de Pâques » se voit préférer « la Fête nationale ». — Page 18 : « Pater, Ave, Te Deum », cités jadis comme exemples de mots bien français, empruntés aux langues étrangères, disparaissent complètement. Ils n'ont plus cours. — Page 22 : « L'hymne de l'Assomption » fait place aux « hymnes du poète Santeuil », et les hymnes chantées à l'Eglise laissent un vide dans une série d'exemples. — Page 53 : « Les passagers d'un vaisseau, près de périr, lèvent les mains et les yeux au ciel pour implorer la protection divine. » Ils le faisaient jusqu'en 1902. Depuis lors, nous apprenons à la même page que : « Quand le sang circule mal chez les malades, ils ont les pieds et les mains enflés. » — Page 80. Il était encore question de navigateurs. Ceux-là témoignaient à Dieu leur reconnaissance d'être arrivés au port. Maintenant, « les élèves doivent être reconnaissants envers leurs maîtres, desquels ils tiennent tout leur savoir ». — Page 89. La délicieuse prière de Lamartine « Prière de l'indigent » : « O toi, dont l'oreille s'incline au nid du pauvre passereau, au brin d'herbe de la colline... » cède le pas à « l'Histoire du loup et du petit mouton. » L'un mange l'autre, c'est le droit du plus fort et l'exemple de la solidarité qui unit les bêtes à leur proie. — Page 112 : « Les jeunes filles chantent un cantique » remplacé par : « les jeunes filles chantent une ronde. »

L'histoire et les préceptes évangéliques disparaissent également. — Page 11 : « Adam et Ève » font place à « Robert et Julie. » — Page 44 : « Tous les peuples avaient un souvenir vague du déluge. » Dans les nouvelles éditions, ce sont « les peuples d'Italie qui avaient un souvenir vague des éruptions du Vésuve. » Nous le croyons sans peine, ils en ont même encore souvent plus que le souvenir, mais bien le terrifiant spectacle sous les yeux. — Page 113 : « Abel fut tué par Caïn. » Aujourd'hui : « Vercingétorix fut vaincu par César. » — Page 130 : « Abraham dit à Isaac : Dieu y pourvoira. » Nouvelle rédaction : « Si les mines de houille s'épuisent, comment les hommes y pourvoiront-ils? »

Puis, au fur et à mesure qu'on s'approche de la fin, la tendance s'accentuera, non plus seulement pour taire le vrai, le beau, l'idéal, mais pour préparer l'esprit des enfants à l'erreur. Nos deux derniers exemples le prouveront. A la page 129, on lisait autrefois : « Dieu dit à Adam : Si tu manges du fruit de l'arbre du bien et du mal, tu mourras. » Maintenant, on trouve à la place : « De l'étude des armes et des ustensiles qu'on extrait chaque jour du sol, les savants concluent que l'homme vivait sur la terre bien avant l'époque du mammouth. »

Enfin, pour terminer : Page 130, anciennes éditions : « Si tu enfreins les commandements de Dieu, tu n'atteindras pas le but pour lequel tu es sur la terre. » Nouvelles éditions, page 130 : « Si tu enfreins *les lois de la nature*, quant à l'hygiène, tu ne le feras jamais impunément. »

Les lois de la nature ! Telles sont les seules que connaissent désormais les livres scolaires de Larive et Fleury. Est-il admissible que nos enfants, depuis le jour où ils commencent à épeler l'alphabet jusqu'à celui où ils ont achevé, par des devoirs successifs, d'apprendre la langue française, n'aient jamais rencontré dans leurs livres ni Dieu, ni le nom d'une prière, ni une allusion quelconque à l'histoire sainte ou à leur religion?

Cette langue-là n'est pas faite pour eux, non plus que les livres qui la parlent; si les auteurs et éditeurs désiraient conserver notre clientèle, ils n'avaient qu'à conserver leurs livres, tels qu'ils étaient jadis. Ils ont jugé à propos d'en abaisser la mentalité au gré des écoles officielles. Nous entendons, nous, catholiques, conserver la nôtre et celle de nos enfants. Nous possédons assez d'autres ouvrages de valeur, à tout le moins égale, pour que nous n'ayons pas besoin de recourir à ceux-là et nous appelons de nos vœux les plus ardents, le moment où, tous, ils auront disparu de chez nous.

Il serait facile d'offrir à nos lecteurs le même travail pour le *Tour de France*, mais, si le relevé que nous en avons fait, page par page, pour notre compte, n'est pas moins instructif, nous craindrions qu'il ne fût fastidieux. Il nous suffira de dire et de montrer rapidement que le même esprit a présidé à son « épuration ».

Le *Tour de France* est l'histoire charmante de deux petits Alsaciens, André et Julien, qui restent orphelins, au lendemain de la guerre de 1870. Leur père vient de mourir. Dans une dernière et émouvante prière, il leur a laissé cette recommandation suprême de vivre toujours unis, sous le regard de Dieu et d'aller, en souvenir du mourant, voir sa patrie absente.

Les enfants partent. Ils vont de ville en ville, tantôt au milieu d'épreuves chrétiennement supportées, tantôt avec l'appui d'excel-

lents protecteurs, rencontrés sur leur route. Les épisodes se multiplient, toujours saisissants ; grâce à l'énergie de l'aîné, au courage des deux, ils se font aimer de tous, se montrent à la hauteur des circonstances les plus critiques, sont des modèles de travail et d'économie, non moins que de piété et, quand ils rentrent, après plusieurs années, au pays natal, ils connaissent toute la France, les ports et leur commerce, les mines et les usines, les villes et leur histoire, inscrite, le plus souvent, en lettres de pierre dans leurs splendides cathédrales. Notre-Dame de la Garde, Fourvière, Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Reims, leur ont laissé de grands souvenirs. Ils connaissent encore les grands hommes, qui ont honoré l'histoire de nos provinces et parmi lesquels les saints occupent une place méritée. Et les voilà de retour en Alsace, catholiques et Français toujours. Leur première pensée est de se rendre à la tombe de leur père et de s'agenouiller devant la petite croix, etc.

Telle est l'histoire des éditions parues jusqu'en 1901 et peut-être encore un peu après. Toujours est-il que, dans l'édition de 1905, comme dans celle de 1907, que nous possédons, elle a singulièrement perdu de sa saveur.

La prière du père et sa bénédiction, au moment de la mort, et avant le départ, sont remplacées par un regard vague et éteint, cherchant, par delà l'horizon, la frontière reculée de la chère patrie. Des prières si fréquentes des enfants, il n'est plus question davantage. Dans les villes parcourues, les enfants visitent tout, excepté les églises. Ils passent à Marseille sans même apercevoir Notre-Dame de la Garde ; sur les hauteurs de Lyon, ils remarquent bien dix sept forts, mais Notre-Dame de Fourvière leur échappe. Des grands hommes de Gascogne, ils entendent bien parler, mais Fénelon, comme évêque, saint Vincent de Paul, comme saint, ont été rayés (page 217), de même en Bourgogne pour Bossuet et pour saint Bernard. Une gravure représentant la cathédrale de Reims est remplacée, pour ne pas troubler le contexte général, par une carte de la Champagne ; une autre représentant à Paris le vieil Hôtel-Dieu fait place à une vue d'ensemble de l'Ecole de médecine. Les pauvres enfants savent que les Parisiens sont éclairés par trente-cinq mille becs de gaz et consomment trois milliards d'œufs par an, on leur a montré successivement le Jardin des Plantes avec ses singes, ses girafes, ses ours et ses lions, le Palais-Bourbon, avec ses députés, mais on ne leur a pas laissé soupçonner qu'il y ait un Dieu au ciel, ni des églises sur la terre.

Et lorsqu'au retour — car l'histoire, tout en étant dégagée de son âme et de toute couleur, se poursuit ligne par ligne — les

deux orphelins se retrouvent à la tombe de leur père, ils ne savent pas plus prier ni s'agenouiller que lors de leur départ. Au surplus, pourquoi le feraient-ils? Devant quoi se mettraient-ils à genoux? Ce n'est plus une petite croix de fer qui orne la tombe et leur parle d'espérances éternelles, c'est « une petite plaque »! Puis « alors de ces cœurs s'élèvent intérieurement de belles et nobles pensées ». Vers qui? Vers quoi? On se garde bien de le dire et si un élève interrogeait, l'instituteur public lui répondrait sans doute par ce passage du catéchisme républicain de 1794 demandant : Qu'est-ce que l'âme?

Je n'en sais rien, mais je sais que je pense,
Que je veux, que j'agis, que je me ressouviens;
Mais j'ignore où je vais et ne sais d'où je viens.

Quelques exemples montreront que la même opération a été accomplie pour les *Lectures courantes* de Guyau, d'ailleurs moins répandues. L'auteur se laissait aller volontiers jusqu'en 1902 à émettre des pensées chrétiennes, bien qu'il choisît toujours ses auteurs et eût des préférences pour Victor Hugo, Musset et surtout Voltaire auquel il arriva parfois d'en formuler. De celui-ci, on lisait, en 1902 (page 22), sous le titre : *Nos principaux devoirs :*

Dieu veut qu'on soit soumis aux lois de ses parents,
Que le cœur et la main s'ouvrent aux indigents;
Il veut que, parmi nous, l'amitié soit sacrée,
De la haine à nos cœurs, il défendit l'entrée.

En 1904, on trouve (page 22), sous le titre : *La bonne compagnie* (de La Chambaudie) :

La renoncule, un jour, dans un bouquet
Avec l'œillet, se trouva réunie,
Le lendemain, elle eut le parfum de l'œillet.
On ne peut que gagner en bonne compagnie.

Nous ne croyons pas que l'idée ait gagné au changement plus que la poésie. A la page 125, Voltaire essuie le même affront, parce qu'il avait parlé de l'âme. En 1905, on ne parle plus que « d'un esprit sain dans un corps sain ».

A la page 174, *l'Espoir en Dieu*, de Musset, était en place d'honneur.

Le monde entier te glorifie,
L'oiseau te chante sur son nid
Et, pour une goutte de pluie,
Des milliers d'êtres t'ont béni.
. . . . . .
Tout prie et tu ne peux sourire
Que nous ne tombions à genoux.

En 1904, page 174 : *Chanson du grand-père.*

Dansez les petites filles, toutes en rond
En vous voyant si gentilles, les rois riront.

Nous en aurons fini de tout cet ordre d'idées en citant, page 197, quelques vers de Victor Hugo sur Metz et Strasbourg :

Et ces cités, pourtant, c'est l'éternelle France.
J'en atteste l'œil bleu de la sainte espérance.
L'honneur, le droit, l'autel où l'on prie à genoux,
Cette Lorraine et cette Alsace, c'est à nous!

Victor Hugo ne trouve plus grâce. Ne parle-t-il pas là d'autel, de prière, de patrie? Pour le punir, on le remplace, à partir de 1904, par une tirade en prose sur l'amour de l'humanité.

Si l'on veut bien remarquer que les éditions où nous avons signalé tant de nouveautés fâcheuses environnent l'année 1905, on ne pourra manquer d'être impressionné par le rapprochement que voici : du 20 au 30 avril 1905 s'est tenu une sorte de concile des loges du Midi, d'où est sorti le vœu suivant : « Que, dans leurs réunions annuelles, les instituteurs soient invités à procéder à *l'épuration* des ouvrages classiques des listes départementales, dans un sens *laïque* républicain... »

Cette invitation a été entendue par les intéressés. Ils ont dû céder, dans la crainte d'être mis à l'index.

Cet index, nous avons aussi le droit de l'exercer en sens inverse, pour protéger les écoles que nous avons créées, que nous soutenons, que nous entretenons. Le mouvement se dessine, d'ailleurs; nous y applaudissons. Dans quelques diocèses, les évêques ont pris la cause en mains. Nous nous en réjouissons et ne pouvons qu'entrevoir avec bonheur l'acte de libération générale qui interdira, partout, à tous ces mauvais livres, l'accès dans des milieux où personne ne peut trouver qu'ils soient à leur place.

Nous venons de traiter la question des livres classiques introduits subrepticement chez nous; parlons aussi de certains livres qui, par l'effet d'une sorte d'insouciance ou la force de l'habitude, sont conservés, dans nos écoles, comme s'ils formaient, somme toute, un fonds très acceptable pour notre enseignement. Beaucoup devraient, au contraire, être examinés avec soin et plusieurs sévèrement exclus. La remarque s'applique surtout aux livres d' « Histoire de France ».

De toutes les matières d'enseignement, l'histoire a été la plus employée par nos adversaires à inspirer aux générations, qu'ils avaient entrepris d'éduquer, le mépris du passé, basé sur le déni-

grement systématique de tous les faits qui, antérieurs ou postérieurs à la Révolution, n'en ont pas été, soit la préparation, soit l'aboutissant, ou bien n'en constituent pas, à l'heure actuelle, le développement naturel et direct. Entre leurs mains, l'histoire est moins un exposé de faits, avec des appréciations raisonnées, qu'une arme de combat, maniée sous la forme d'un corps de doctrines toutes faites.

Ces idées ont la prétention d'être aussi nouvelles que scientifiques, de s'appuyer sur les recherches les plus récentes; en fait, la plupart avaient déjà cours au dix-huitième siècle et beaucoup remontent à la Renaissance, dont les écrivains s'appliquaient, dès lors, à discréditer les âges catholiques.

Pour rendre l'Eglise haïssable, on l'accuse d'intolérance et, avec le but évident de masquer les attentats qui se commettent journellement contre la liberté des citoyens, du travail, de l'enseignement et même des communes, on remonte de trois ou quatre siècles en arrière, et on nous sert sans cesse la Saint-Barthélemy, la révocation de l'Edit de Nantes, les Dragonnades et quelques clichés, qui ne sont plus bons que pour les réunions publiques. Et nous ne répondons pas!

Il est par trop facile d'isoler un fait de tous ceux qui l'entourent, pour le juger et le condamner sans appel, à l'aide d'affirmations tranchantes, mais la manœuvre est déloyale et n'a rien de nouveau. Lorsque Victor Hugo, dans son *Dernier jour d'un condamné*, énumère, en termes palpitants, les pensées qui torturent son héros, au cours des dernières heures d'avant l'exécution, il se garde bien de dépeindre l'horreur du crime commis, les souffrances des victimes, le deuil et les larmes de leurs proches, il tait soigneusement toutes les circonstances de fait et de milieu, il concentre tout l'intérêt sur le condamné et, par cet artifice, suscite, en sa faveur et à son seul profit, la commisération et la pitié. Nos historiens modernes usent en sens inverse de la même méthode pour les événements historiques. Il nous appartient, à nous, de les faire connaître, de les rétablir, de les montrer sous leur vrai jour et, souvent, nous y parviendrons, par un simple rapprochement de dates.

A propos de la Saint-Barthélemy, par exemple, il ne serait pas inutile de rappeler que, si en 1572, Coligny, le chef du parti protestant, fut assassiné lâchement, neuf ans auparavant, par son ordre, le duc de Guise, le chef du parti catholique, l'avait été non moins lâchement, de la main d'un protestant. On pourrait faire ressortir aussi que, cinq ans avant la Saint-Barthélemy, en 1567, il y avait eu, d'un bout à l'autre du pays, un effroyable massacre

des catholiques, accompagné des pires tortures. Enfin, il serait bon d'établir, par les faits, la part que, dans ces luttes religieuses, il faut attribuer à la politique pure, à l'exclusion et en dehors de toute conviction, dans un sens ou dans l'autre.

Depuis une trentaine d'années, il se manifeste, dans les hautes et savantes régions intellectuelles, un mouvement de retour et de réparation. Mais les recherches, comme celles de M. Le Play et de ses disciples, sur l'organisation des sociétés; de M. Taine, sur les origines, les hommes et les actes de la Révolution; les brillants monuments élevés à la gloire de certaines provinces, des mémoires, les publications extraites des archives et commentées par des hommes de bonne foi, sont restés lettre morte pour la majorité des auteurs préférés de nos écoles.

Dernièrement, nous comparions deux livres intitulés l'un et l'autre : « Histoire de France »; l'un, dont la signature à elle seule et à très juste titre est, chez nous, une cause d'exclusion; l'autre qui y est, au contraire, extrêmement répandu. Nous cherchions les appréciations respectives des auteurs sur la situation du monde du travail avant 1789.

L'un disait : « Le sort des ouvriers dans les villes n'était pas plus heureux que celui des agriculteurs... Le paysan, dans les campagnes, était à la merci du seigneur, et l'ouvrier, dans les villes, n'avait pas la liberté de son travail... » L'autre : « Les paysans étaient aussi misérables que les ouvriers; ils supportaient toutes les charges... A nous de faire que notre pays continue à rayonner sur le monde et répande partout les idées généreuses et bienfaisantes de la Révolution. »

Il y avait autre chose à dire de toute l'ancienne organisation du travail, et d'un temps où la France était la reine des nations.

Nous voici à la révolution de 1848 et à l'établissement du suffrage universel :

Dans l'un « Grâce au suffrage universel, la loi est devenue l'expression de la volonté nationale. Tout le monde lui doit respect et obéissance. » Dans l'autre : « La souveraineté réside dans le peuple; elle se dresse, indivisible, imprescriptible, inaliénable. »

Quant aux grands hommes du dix-huitième siècle : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, sont, dans les deux, présentés comme les libérateurs de la pensée humaine.

Que voulait-on que nous disions, lorsqu'il y a quelques jours, nous arrêtant dans une maison de paysans, nous trouvions, précieusement rangé, au nombre des livres de piété d'une enfant de quinze ans, quoi?... *la Religieuse*, de Diderot!

Eh mon Dieu! ce livre se vend 40 centimes dans les gares, sa couverture représente une bonne Sœur, son format est celui d'un livre de messe et le nom de l'auteur est recommandé dans « l'histoire de France », que l'enfant avait apprise par cœur à l'école libre! Empressons-nous d'ajouter que le père de famille a aussitôt supprimé le volume, que l'enfant a affirmé ne pas l'avoir lu; mais nous n'oublierons jamais l'étonnement que l'un et l'autre nous ont manifesté, de posséder, sans s'en douter et très innocemment, un pareil livre dans leur collection.

Disons, pour en finir avec ce sujet, qu'au cours de notre examen, qui a porté sur les périodes de l'histoire dignes d'être jugées en dehors de tout parti pris, nous avons rencontré, dans les deux séries, des appréciations sensiblement analogues, à ce point que si nous avions détaché les feuillets, pour les mélanger, nous eussions été bien embarrassé pour retrouver, au bout de vingt-quatre heures, à laquelle des deux catégories d'écoles, tels ou tels avaient appartenu.

Ce n'est pas à dire que, en fait d'histoires, nous n'en ayons trouvées aussi, Dieu merci! qui sont bien de chez nous et dignes d'y figurer. Nous ne semblerons pas trop exigeant, en demandant qu'une liste en soit dressée, répandue, recommandée à tous.

*
* *

Enfin recherchons s'il ne nous manque pas un certain genre de livres dont le besoin se fait vivement sentir. Nous voulons parler de ceux sur lesquels l'enseignement officiel a concentré son principal effort, dont les titres sont les plus variés, qui s'appellent manuels civiques, cours de morale, d'éducation morale, lectures primaires, etc., etc., et qui, sous ces noms divers, résument toutes les idées, pensées, sentences et aperçus destinés à asseoir sur des bases solides la « mentalité laïque ».

Condensant, en petits volumes d'une lecture facile, quelques-uns des mensonges qui pullulent dans les philosophes du dix-huitième siècle, empruntant à Rousseau la négation du péché originel et la morale facile du vicaire savoyard, à Voltaire ses attaques et son ironie contre la religion, aux historiens protestants ou libres-penseurs, leur haine contre l'ancienne France, aux hérésies qui se sont succédé depuis dix-huit siècles, les erreurs doctrinales et les négations audacieuses, à la période de la Révolution tout ce qu'elle a engendré de rancunes inassouvies, de divisions profondes et de guerres intestines sans cesse renaissantes, on est parvenu, sous forme de manuels de dénominations très diverses, à mettre à la portée des enfants, dans des

termes toujours saisissants et parfois séduisants, un ensemble d'idées, mélangées de conseils qui sont bons en eux-mêmes, mais dont nous avons déjà résumé les seules conclusions que puisse retenir le lecteur : l'Eglise est l'école de l'erreur et de l'intolérance, la France d'autrefois ne représente qu'une longue période de barbarie, d'ignorance, d'esclavage et de misères, voilà pour le passé; la lumière nous vient de la Révolution, qui a dissipé les ténèbres de l'obscurantisme et définitivement établi, sur ses ruines, la France libérée d'aujourd'hui, voilà pour le présent.

Les auteurs de ces livres sont nombreux. Les professeurs de Sorbonne et les agrégés de l'Université ne dédaignent pas d'y mettre leur paraphe, les directeurs d'écoles normales d'instituteurs et les inspecteurs primaires s'y essaient également, mais le moule est partout le même.

Des aperçus contre l'alcoolisme et contre certains défauts naturels, tels que la colère, le mensonge, la dissimulation, l'orgueil; des dissertations sur les bienfaits de la République, sur la fraternité, la solidarité, la mutualité; des indications sur les divisions administratives du pays et le fonctionnemont des pouvoirs publics, des recommandations sur le respect que l'on doit aux grands hommes, à condition qu'ils soient modernes; des conseils aussi sur la douceur envers les animaux, enfin, et par dessus tout, de véritables prêches sur l'obéissance aveugle, irraisonnée, stupide que l'on doit à la LOI.

Mais si l'élève a l'idée de se demander quelle sera la sanction des vertus qu'on exige de lui, la plupart des manuels ne dépassent pas la peur du gendarme, quelques-uns même ont une gravure qui représente un malfaiteur, conduit menottes aux mains, par la maréchaussée.

Chez certains, l'idéal ne s'élève même pas jusqu'à la peur et nous pourrions citer, pour l'avoir extraite d'un cours de morale, publié par le directeur de l'Ecole normale d'instituteurs d'un de nos départements de l'Ouest, cette formule textuelle, inscrite au premier paragraphe du chapitre premier, intitulé l'homme parfait : « L'homme parfait est bien constitué physiquement, son corps est robuste et sain, il est, comme on dit, un bon animal. »

Suivent les autres qualités. Mais celle-là passe en première ligne. Comment s'en étonner, lorsque tous sont d'accord, en ce qui concerne notre origine, pour déclarer que la race humaine commença à l'état de brutes informes, hirsutes et aux crânes déprimés, comme les singes. On ne sait quand, ni dans quel pays, ni comment sont nés de si vilains ancêtres; on oublie de nous dire aussi qui les a vus, a pu en garder et en transmettre le souvenir.

Mais on affirme, on imprime, on répand et le but est atteint.

A ces livres spéciaux nous n'avons pas encore opposé de contre-partie efficace.

Il faudrait tout d'abord nous préoccuper de rétablir la sincérité du langage; car dans cette littérature, qui jure avec la clarté, si universellement reconnue, de la langue française, rien ne s'appelle par son nom. Le catholicisme auquel, sans vouloir l'avouer, on a résolu de faire une guerre à mort, s'appelle « cléricalisme ».

« Enseignement athée » se dit « neutralité ». « Laïcisation », « sécularisation » dissimule le vol, la proscription, l'impossibilité, pour des milliers de citoyens français, de vivre, de poursuivre leur vocation, de remplir leur mission.

Ces mots et quelques autres, inventés pour les besoins de la cause ou détournés de leur sens naturel, s'acclimatent ainsi, par notre propre complicité. Car nous aussi, nous les avons adoptés; nous nous en servons et ce n'est pas le moindre succès remporté par nos adversaires. Un journaliste éminent en faisait dernièrement la remarque. A force de ressasser, disait-il, par les mille voix de la publicité, que la société est « laïque », que la morale est « laïque », que la législation est « laïque », on est parvenu à faire croire à une foule de Français que, parce qu'ils sont « laïques », ils n'ont rien à voir avec les commandements de Dieu et les enseignements de l'Eglise. Ce sont deux domaines séparés : les « laïques » d'un côté, Dieu et ses préceptes de l'autre, et encore si l'on veut concéder qu'il existe.

Pour arriver à cette conclusion, il a fallu que, sans s'en rendre compte, on admît comme deux mots synonymes, le terme de « laïque » et celui de « païen ». Or, au dire de Littré lui-même, un laïque est tout simplement un chrétien « qui n'est ni ecclésiastique ni religieux » et, de fait, c'est un simple fidèle qui a reçu le baptême et, par là même, appartient à la société catholique.

Si on le contestait, il faudrait, pour être logique, prétendre que les prêtres seuls font partie de l'Eglise, à l'exclusion de tous les catholiques, les officiers seuls de l'armée à l'exclusion des soldats qu'ils commandent, les fonctionnaires seuls de la société française à l'exclusion des citoyens qu'ils administrent. De même que les règlements militaires s'appliquent à toute l'armée, officiers et soldats, que les lois civiles et pénales obligent tous les Français, fonctionnaires et simples citoyens, de même les commandements de Dieu et de l'Eglise s'imposent à la société catholique tout entière, aux laïques comme aux prêtres.

Dès lors, l'enseignement laïque apparaît comme un vaste mensonge, il devrait être en concordance et non en contradiction

avec l'enseignement religieux, puisqu'il s'adresse à des enfants qui ont été baptisés et feront leur première communion.

Fût-il très complet, le développement des quelques idées qui précèdent ne suffirait pas à remplir un manuel, même scolaire. Car lorsqu'on aura passé en revue une quinzaine de « mots à double entente », on sera bien près d'avoir épuisé le sujet. On aura déjà détruit, d'ailleurs, bien des préjugés, singulièrement éclairé les enfants et, nous le croyons fermement, un très grand nombre de parents, parce que le livre scolaire est bien souvent le livre de la veillée.

Fouquier-Tinville, requérant, un jour, devant le tribunal révolutionnaire contre les Carmélites de Compiègne, demandait et obtint, sans peine, leur tête pour crime de fanatisme.

— Qu'entendez-vous par fanatisme? lui demanda fièrement la Supérieure.

— Le fanatisme, répondit-il, c'est votre attachement à la religion catholique.

L'accusateur public avait, d'un mot, défini le programme tout entier qui se déroule actuellement sous nos yeux. Dans le langage révolutionnaire, l'attachement à la foi catholique n'est autre chose que du fanatisme.

Ceux-là ne sont pas rares, en effet, qui, tout en blâmant certains excès d'intolérance, admettent que toutes les branches de l'activité humaine doivent vivre et se développer, indépendamment de toute croyance religieuse. On passe à côté des splendeurs de l'art chrétien sans leur faire l'honneur même d'une remarque ou d'un simple regard. On exaltera jusqu'aux nues la plus modeste municipalité qui aura eu l'idée d'intituler « musée », une salle quelconque de la mairie et d'y réunir quelques toiles portant la signature d'une gloire très locale. Mais ce poème vivant, légué par les siècles, que constituent non seulement les vastes cathédrales des grandes villes, mais encore bien des églises de village, ce patrimoine d'honneur national, gravé sur la pierre de nos vieux monuments, tout cela ne compte plus.

Il dépend de nous, à l'aide de nos manuels, de préparer un réveil, en faisant jaillir d'un passé à la portée de tous les pensées qui élèvent le cœur et rappellent des traditions dont, de gré ou de force, le pays vit encore. Ces souvenirs ne seront pas moins utiles à évoquer pour les maîtres qui y trouveront matière à amples développements, que pour les élèves, dont l'esprit se trouvera fort intéressé par l'application d'idées à des « choses » qu'il aura vues, souvent sans les comprendre.

Des incursions dans le domaine de l'apprentissage, des anciens

corps de métiers, des organisations syndicales modernes seront également à leur place et l'on devra s'en servir pour inspirer, dès l'enfance, une juste répulsion pour le « tout à l'Etat ».

Il faudrait aussi ne pas craindre de nous expliquer sur nos principes et la soi-disant intolérance d'une religion qui interdit non seulement certains actes, mais certaines opinions. Or, dit-on, chacun est libre de penser ce qu'il veut et c'est attenter à sa liberté naturelle, que de le lui interdire.

Nous en sommes bien d'accord : chacun est libre de penser ce qu'il veut, mais non pas de le dire, encore moins de le faire.

Qu'on demande donc à M. Hervé si, parce qu'il pense que le drapeau est une loque sans valeur et que les soldats doivent se servir de leurs balles contre les généraux, il est libre de le dire dans les journaux ou dans les congrès. Les membres de la Confédération générale du Travail peuvent penser aussi, si bon leur semble, que le bonheur sur la terre ne saurait s'acquérir, sans le pillage et l'incendie et que l'emploi de ces moyens est aussi prochain que souhaitable. Mais ils savent ce qu'il leur en coûte de le dire, car les jurés se montrent, vis-à-vis d'eux, chaque jour plus sévères. Ces rigueurs les surprennent peut-être, parce qu'ils voient bien des gens que les mêmes théories ont élevés au pouvoir; il n'en est pas moins vrai qu'ils les subissent, par le fait de la société civile dont personne ne conteste le droit.

Pourquoi la société religieuse n'aurait elle pas le droit de se défendre aussi contre les idées qui ébranlent sa doctrine et sa constitution? Elle a même sur l'autre une supériorité, c'est qu'elle s'en tient aux peines spirituelles et alors nos libres-penseurs, qui se flattent de les dédaigner, s'en donnent à cœur joie et s'efforcent de les tourner en ridicule, comme s'ils n'en avaient cure. Au nombre de celles-ci, sont l'excommunication et la mise à l'index. Disons-en donc un mot.

L'excommunication contre les personnes, l'index contre les écrits et les publications, ont le don, depuis qu'elles n'ont plus de sanction temporelle, de mettre nos adversaires en liesse. Ils ne s'aperçoivent pas que ces armes, qu'ils dénoncent et présentent comme des preuves d'intolérance suprême, ils s'en servent, tous les jours, dans les actions ordinaires de la vie publique comme de la vie privée. Qu'est-ce donc, en effet, que l'excommunication? M. Littré nous apprend que « c'est une punition ecclésiastique qui sépare quelqu'un de la communion d'une Eglise, c'est-à-dire du corps de ceux qui la composent ». Et il note, à l'appui de sa définition, deux passages empruntés, l'un à Bossuet sur l'excommunication dans l'Eglise catholique, l'autre à J.-J. Rousseau, sur

l'excommunication appliquée par les sectes protestantes. Le rapprochement est intéressant, parce qu'il prouve que cette « punition » existe dans toutes les religions.

D'ailleurs, comment se défendrait une société quelconque, si elle ne pouvait exclure de son sein ceux de ses membres qui portent atteinte à la régularité de son fonctionnement? Toutes les sociétés la pratiquent, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes, et cela sous peine de déchéance. Il n'est pas de statuts de société de secours mutuels, de prévoyance ou même de distractions qui ne prévoient certains cas d'exclusion, pour un simple fait d'ivrognerie ou de coups. Qu'est-ce autre chose que l'excommunication civile?

Messieurs les francs-maçons, avant d'accuser les autres, feraient bien de se regarder eux-mêmes. Nous pourrions leur rappeler le sort qu'ils ont fait à Bidegain, le soin qu'ils prennent de chasser les profanes de leurs temples, l'exclusion prononcée par le parti socialiste contre M. Millerand et, tout dernièrement à Dijon, contre celui qui avait eu l'audace de maintenir, au second tour de scrutin d'une élection sénatoriale, sa candidature contre le général André.

La mise à l'index, comme l'excommunication, elle est chez eux d'application courante. Nous n'en voulons, pour preuve, que le soin jaloux avec lequel, à l'écart de tous autres, ils n'admettent, dans leurs écoles, que des livres ayant reçu l'estampille officielle, c'est-à-dire maçonnique. Ne citait-on pas récemment un instituteur brûlant, en pleine classe, un catéchisme qu'il avait surpris aux mains d'un de ses élèves? C'était bien une mise à l'index doublée d'un autodafé.

Les athées aussi ont leur syllabus, dont voici quelques articles : La science, seule base de toute certitude et de toute vérité. La conscience individuelle, seule directrice de toutes les actions. La loi civile, maîtresse de toutes les volontés, omnipotente pour les discipliner, au besoin par l'emploi de la force, au nom d'un Etat que l'on n'a jamais défini, mais dont on proclame les droits, imprescriptibles et souverains.

La science, base de toute certitude et de toute vérité! Quelle ironie quand on s'adresse à de jeunes intelligences, près desquelles on fait miroiter, pour suprême consécration des connaissances qu'elles pourront acquérir, le certificat d'études primaires! Et n'est-ce pas leur prédire à l'avance que, la vérité, elles ne la connaîtront jamais par elles-mêmes, mais seulement à la condition de s'en rapporter aux témoignages des autres.

Toutes scientifiques qu'on nomme les affirmations d'école, elles

demandent aux élèves un acte de foi, tout aussi difficile et beaucoup moins logique que notre Credo catholique. Il faut croire en des hommes qui ont pu faire de belles découvertes et des applications surprenantes, se livrer à des combinaisons dont les effets étaient inconnus de nos pères; mais tous les éléments découverts, appliqués et combinés par eux, ils les ont trouvés, avant de les associer, dispersés à la surface ou dans les profondeurs de la terre et il leur manque la première des sciences, s'ils sont incapables de nous dire qui les y a mis. Nous, nous disons c'est Dieu. Pasteur, avec sa connaissance du corps humain, n'éprouvait nulle honte à proclamer bien haut qu'ayant passé sa vie à disséquer des cellules qui ont vécu, il était incapable d'en reconstituer aucune, et M. Berthelot, qui a passé la sienne à faire de la chimie, ne l'avouait pas, mais, au fond, se sentait incapable de faire sortir de son laboratoire un seul grain de blé ayant la faculté de germer, ou un simple brin d'herbe ayant celle de pousser. C'est donc que la création est réservée à Dieu. Dès lors, tout savant, qui prétend se servir de sa science pour la retourner contre lui, se trompe fatalement, trompe tous les primaires embarqués à sa suite.

Lorsque l'on impute à l'Eglise une prétendue hostilité contre la science, on cache le regret de lui voir consacrer trop d'efforts à répandre l'enseignement populaire et, la preuve, c'est que l'arme suprême employée pour la vaincre, est la fermeture des écoles créées par ses soins. On ne s'occuperait pas d'elle et on la dédaignerait si, consentant à renoncer à sa glorieuse mission, elle acceptait de mettre sous le boisseau la lumière dont, quoi qu'on fasse, elle demeure la grande dispensatrice. Elle ne le fera, elle ne l'a jamais fait. Tandis que la Révolution avait tout détruit, en fait d'enseignement, et qu'au témoignage des pires révolutionnaires, le peuple, sous son règne et encore bien des années après, vivait dans la plus désastreuse ignorance.

La conscience, unique directrice de toutes les actions! Ce second terme du syllabus moderne est aussi faux que le premier et pourtant, là encore, l'expression est merveilleusement adaptée au résultat cherché.

La conscience de Proudhon lui dictait que « la propriété, c'est le vol »; celle de J.-J. Rousseau : qu'il est loisible aux parents d'abandonner leurs enfants à l'Assistance publique et il ne manqua pas de le faire; celle, plus récente, de M. Hervé : que le mépris de la patrie et du drapeau n'a rien que de très louable; celle assez semblable de M. Jaurès : que l'amour du pays doit s'effacer devant l'amour de l'humanité; enfin celle, tout à fait typique de l'auteur d'un manuel que nous avons en ce moment sous les yeux : « que

le mensonge est *presque* toujours une mauvaise action ». Combien « presque » est commode pour ce fonctionnaire, dont le manuel fourmille de calomnies contre notre histoire sciemment travestie.

En vérité, de ce bref aperçu, nous avons bien le droit de conclure que nous autres, catholiques, avec notre conscience chrétienne, nous pouvons soutenir hardiment la comparaison. Pas un enfant de dix ans, élevé chez nous, sachant dès lors son catéchisme, ne tombera dans de pareils écarts, aussi longtemps qu'on ne l'aura pas perverti, mais c'est cette perversion qui est à redouter, si dédaignant, dans nos écoles, les objections courantes, nous l'exposons à les entendre, pour la première fois, aussitôt qu'il nous aura quittés. Il les trouvera partout, débitées avec une assurance déconcertante, il en rencontrera l'écho jusque dans nos lois.

Appliquons-nous donc à en avoir fait, dès l'école, un convaincu et même un courageux. Le livre l'y aidera, et lui donnera de l'assurance, parce qu'en s'y reportant, il trouvera, toutes faites, des ripostes heureuses aux premières attaques.

Il y a encore toute une suite de chapitres que l'on trouve dans les manuels scolaires et dont la place serait bien autrement indiquée dans les nôtres.

La mutualité ! Mais c'est nous catholiques qui l'avons inventée ! On la représente aux enfants comme la « religion de l'avenir ». Le mot a été dit peut-être même par M. Loubet. Mais, en réalité, elle est fille de l'Eglise. Dès le deuxième siècle de l'ère chrétienne, on la trouve dans ces florissantes « fraternités » dont Tertullien parle en termes excellents, comme étant administrées par des vieillards, — c'étaient les membres honoraires, — alimentées par les cotisations de tous, — c'étaient les membres participants. Il leur donne même un conseil dont nos modernes pourraient faire leur profit : il leur recommande de ne pas gaspiller leurs fonds en « beuveries et mangeailles inutiles ».

Toujours est-il que, mise en pratique de très bonne heure par l'Eglise, elle se poursuit dans tout le cours des siècles, sous forme de frairies, de corporations ouvrières et d'innombrables institutions, jusqu'au jour où, le 4 juin 1791, le fameux décret Le Chapelier arrête tout à coup cette vie intense dont, quelques années auparavant, le monde ouvrier avait encore donné un si beau témoignage, lorsque le corps des marchands de Paris avait armé, à ses frais, une frégate, pour porter nos régiments au secours de l'Amérique du Nord et l'aider à conquérir son indépendance.

C'est là qu'il en faut toujours revenir. La Révolution a créé un

arrêt brusque dans le fonctionnement d'une foule d'institutions les plus fécondes et lorsque ses descendants, ou ceux qui s'en réclament, veulent tenter une organisation sociale, ils sont forcés d'aller en chercher, dans un passé lointain qu'ils méprisent et discréditent sans cesse, l'idée, la forme et tout le mécanisme. Ils se présentent alors au peuple, qui les croit, comme des initiateurs, alors qu'ils ne font que copier. Ils ont changé les noms : corporation s'appelle syndicat; charité s'appelle altruisme, solidarité, philanthropie, mais n'est toujours que la charité. Par malheur, en supprimant le nom, ils ont aussi supprimé l'esprit et c'est le grand mal qu'ils font à leur pays, parce qu'ils en ont rabaissé l'idéal aux besoins purement matériels et creusé, dans les cœurs, le vide immense que seul pourra combler le retour à la foi.

Par un excès d'audace, ils s'en vantent et ils accusent l'Eglise de n'avoir jamais prêché que la religion de la résignation. C'est un affreux mensonge, contre lequel proteste toute la vie catholique qui n'a jamais cessé de venir au secours des misères matérielles autant que des misères morales. Pour l'assistance et pour la charité, proprement dite, M. Hubert-Valleroux et M. Léon Lallemand, dans des ouvrages de premier ordre, en ont apporté des témoignages éclatants.

Nous avons encore présente à la mémoire l'émotion que produisit, en octobre dernier, au congrès des jurisconsultes qui se tenait à Angers, une communication de M. Hubert-Valleroux sur l'origine de la charité chrétienne et sur les innombrables fondations pleines de vie, dont elle avait couvert le sol de la France. Pièces en mains, il fixait au chiffre de 7000 le nombre des hôpitaux répandus jusque dans les plus petites paroisses, sous le titre de « maladreries ». Décentralisation éminemment sociale, disait-il, car les malades trouvaient auprès d'eux, tous les secours dont ils avaient besoin, n'étaient pas astreints à de longues et pénibles démarches et n'allaient pas se dépayser dans les villes.

Il citait, entre beaucoup d'autres, l'histoire d'un ménage sans enfants qui, à Paris, avait fondé un petit hôpital dans sa propre maison. Le mari qui s'appelait Geoffroy et la femme Marie en étaient les premiers serviteurs et tous les deux léguaient à leur mort, pour perpétuer leur fondation, une ferme située alors hors de Paris, comprise aujourd'hui dans la périphérie, à l'emplacement même occupé actuellement par la rue Geoffroy-Marie.

Puis il énumérait toutes les autres œuvres, l'assistance par le travail fonctionnant dans toutes les paroisses et occupant à des travaux utiles, les passants valides ; l'œuvre de l'hospitalité de nuit, qu'on nous représente comme importée chez nous de la protestante

Angleterre, pratiquée de tout temps dans chaque monastère, enfin les bureaux de secours, existant également partout encore sous Louis XVI, avec le secours immédiat du médecin et du pharmacien et il faisait remarquer que cette dernière et si précieuse institution n'avait été reprise qu'en 1892, il y a quinze ans, par l'Assistance publique de Paris.

La loi, seule infaillible et seule souveraine, intervenant dans tous nos actes, organisant le culte pour le transformer en un rouage administratif de l'Etat, se substituant à l'autorité des pères et des mères de famille, pour régler l'éducation des enfants, mis tous ainsi au rang d'enfants de l'Assistance publique, supprimant en même temps les devoirs envers les vieillards et les pauvres que tous, également, l'Etat prend en charge, écrasant les initiatives les plus louables, les empêchant de se développer et de se dépenser sous une autre forme que celle qu'elle a fixée elle-même et les remplaçant par un fonctionnarisme aussi opprimant pour l'ensemble du pays que servile envers le pouvoir, confisquant, à son profit, les charités particulières et proscrivant en bloc tous les dévouements qui cherchent à se consacrer à des œuvres, devenues toutes institutions d'Etat : telle est la conception moderne qui n'admet plus d'autres devoirs que ceux envers l'Etat. Il faut faire comprendre aux enfants, toujours à l'aide d'exemples, que la loi ainsi comprise est une loi païenne et non une loi française.

Il importe tout d'abord de mettre en lumière que l'Eglise catholique seule a apporté au monde la distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Jusqu'à sa venue sur la terre, ces deux pouvoirs étaient confondus dans la même main, celle du chef de l'Etat, et se traduisaient par la pire des tyrannies. Les nations les plus civilisées d'alors, les Grecs, les Romains et même le peuple juif, ne connaissaient pas d'autre système de gouvernement. Le souverain était en même temps chef de la religion, maître des âmes tout autant que des corps, dispensateur de toute vérité, régulateur de toutes les pratiques religieuses. Il avait droit de vie et de mort sur tous ses sujets, comme le chef de la famille sur sa femme et sur ses enfants, comme le maître sur ses esclaves.

Grâce à l'Eglise, un nouveau code s'imposa à la constitution des Etats. Sous cette formule tracée par Dieu lui-même : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Respect de la loi civile : voilà ce que catholiques, nous avons le devoir d'enseigner à nos enfants et de pratiquer nous-mêmes. Respect de notre foi, de notre culte et de nos convictions : voilà ce qu'en échange de notre obéissance aux lois du pays, nous avons le droit d'exiger de ceux qui nous gouvernent.

Telle est l'œuvre exclusive de l'Eglise et tous les peuples qui se sont séparés d'elles sont retombés, au préjudice de leur liberté, sous la puissance sans contrôle de chefs civils en même temps que religieux.

Pour les mahométans, le sultan de Constantinople a le dépôt sacré de l'étendard du prophète, proclame la guerre sainte et voit se prosterner tous ses sujets sur son passage, en signe d'adoration. Pour les Russes, le tsar est en même temps empereur de toutes les Russies et pape de l'Eglise orthodoxe. Il en est de même des Etats protestants, ceux de l'Allemagne, en particulier, qui, à la suite de Luther, adoptèrent cette règle oppressive entre toutes, *cujus regio, ejus religio :* d'où résulta le droit pour le souverain de poursuivre impitoyablement quiconque ne pensait pas comme lui et, pour les sujets, l'obligation de changer de religion lorsqu'ils changeaient de maître. On avait reculé de quinze siècles et c'est là que nos maîtres actuels en veulent revenir.

Lorsqu'on nous parle de l'humanité et de l'affranchissement des peuples comme d'une nouveauté moderne, on fausse sciemment l'histoire. Est-ce que la Pologne n'était pas déjà démembrée, opprimée, depuis vingt-cinq ans, à l'époque de la Révolution? Qu'a donc fait celle-ci pour la libérer? Est-ce qu'à la même date, l'Irlande ne succombait pas, déjà depuis deux siècles, sous le joug intolérable de l'Angleterre? La Révolution a-t-elle volé à son secours? Et plus récemment est-elle intervenue en faveur des catholiques arméniens écrasés par le Sultan ou même dit un mot, lorsque l'Angleterre entreprit de rayer de la carte du monde le petit peuple du Transvaal? Une seule voix s'est fait entendre, à de nombreuses reprises, en faveur de tous ces opprimés, celle du Pape.

Lorsqu'on nous parle de l'infaillibilité de la loi civile sachons répondre : la loi civile, même votée par le nombre, est loin d'être infaillible et, par cela même qu'elle se réforme, elle avoue qu'elle peut se tromper. Une seule est immuable, c'est la loi religieuse. Chaque fois que la loi civile, très nécessaire lorsqu'elle demeure dans son rôle d'organisatrice des services publics, de la défense du territoire, de l'ordre à l'intérieur, de la levée des impôts, a entrepris d'étendre la main sur la constitution providentielle de la famille aussi bien que sur l'exercice du culte, elle a travaillé contre la société même à laquelle elle avait mission d'assurer vie et prospérité.

Ici, que d'emprunts on pourrait faire, en les mettant à la portée des enfants. Aux ouvrages de M. Le Play, le réaliste, par excellence, l'homme de bonne foi s'il en fût, qui, partant pour

explorer, dans les diverses nations des deux mondes, les meilleures constitutions humaines, on revint avec la certitude expérimentale que les seules durables et fécondes, pour les Etats et pour la famille naturelle ou professionnelle, étaient celles qui reposaient sur le Décalogue, loi suprême que tous nous savons, avant d'avoir quitté les genoux de nos mères. En dehors de là, désordre dans les mœurs, oppression pour les individus. Car, c'est encore un fait d'expérience, plus le ressort moral se détend, plus les pouvoirs publics éprouvent le besoin d'être armés.

Dans les écoles publiques et dans les manuels officiels, on parle de billets de confession, de messe obligatoire, de pratiques religieuses imposées par la force, tout cela relevé à la charge de l'Eglise catholique. C'est faux et ce que l'on raconte, dans ces termes, c'est l'histoire de la Révolution. Sentant dans le peuple comme dans toute société humaine un besoin de croire qu'elle ne pouvait satisfaire, elle s'employa à édifier sur les ruines de la foi qu'elle entendait détruire, une religion nouvelle, codifiée par la loi civile et sanctionnée souvent par l'échafaud.

On a établi, il y a quelques années, à la Sorbonne, un cours d'histoire des religions, mais les leçons de la Sorbonne n'atteignent pas la masse du pays. Aussi, les journaux annonçaient dernièrement qu'il se préparait, à l'usage des écoles publiques, un manuel spécial sur le même sujet. Il n'est pas difficile de prévoir dans quel esprit il sera conçu. Dans tous les cas, on peut être certain que le projet ne tardera pas à être réalisé, car, lorsque ces pensées commencent à se propager dans la presse, il est rare que l'élaboration n'en soit pas déjà très avancée dans le secret des loges. C'est un ordre dont l'exécution est prochaine.

Ayons donc aussi le nôtre et ne manquons pas d'y insérer un chapitre qui, certainement, ne se trouvera pas dans les autres et qui dira les nombreuses religions successivement inventées, abandonnées, reprises, modifiées, mais toujours imposées par la loi, sous les peines les plus graves, à l'époque où la Révolution dominait le pays.

Et cette histoire se poursuivra jusqu'au jour où la France, écœurée de tant d'impiété, de désordre et de tyrannie, se réveillera stupéfaite qu'en aussi peu d'années, la jeunesse, au dire de Barbé-Marbois, dans son rapport au Conseil des anciens, ait pu « dépasser dans ses excès toutes les limites, jusqu'à celles que la nature elle-même semble avoir assigné aux désordres de l'enfance ». — « Que les cérémonies du mariage, de l'aveu de Larevellière-Lepaux, aient pu ressembler trop souvent à des tableaux de prostitution », et que, d'après le même Larevellière,

« les familles, ayant livré leurs morts à d'impurs fossoyeurs, se soient habituées à considérer les restes d'un époux, d'un père, d'un enfant, d'un frère, d'une sœur, d'un ami, comme ceux de tout autre animal, dont on se débarrasse ».

Puissions-nous, par les très modestes considérations qui précèdent, avoir convaincu les catholiques de l'urgente nécessité d'agir sur un terrain qui ne nous paraît pas avoir été suffisamment exploré jusqu'ici. Il n'est pas d'intelligence si vaste, d'écrivain si justement célèbre, de savant si éclairé qui puisse à notre avis dédaigner de collaborer à l'œuvre que nous appelons de tous nos vœux. Aucune ne saurait être plus digne d'être entreprise. De véritables gloires littéraires n'ont pas dédaigné de se consacrer à l'œuvre du mensonge. Aux nôtres de se mettre au service de la vérité, non plus seulement près des hommes faits, mais directement et près de ces enfants, dont l'âme malléable et sensible n'attend peut-être que l'éclair qui, illuminant leur cœur et leur intelligence, déterminera chez eux la volonté qui sauvera la France.

G. de la Guillonnière.

LA QUESTION VITALE

LA POPULATION

D'APRÈS LE XXVIIe CONGRÈS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Tout le monde a lu des pages attristantes sur le déboisement des montagnes, et, dans les courses à travers les Alpes, les Vosges ou le Jura, on a traversé des régions dépouillées de leurs arbres. Il semble que la disparition de forêts séculaires soit l'œuvre de vandales, dont la hache meurtrière a porté, çà et là, la dévastation et la ruine. Il y a quelque chose de plus triste que le déboisement des montagnes, c'est la dépopulation d'un pays.

Lorsque le voyageur parcourt la France, il n'a pas de guide social pour lui dire les régions sans enfants; il ignore que, dans maint département, les naissances se font rares, que les bras manquent à l'appel du capital et que, si l'on n'y prend garde, grandes et petites propriétés passeront peu à peu aux mains des étrangers plus prolifiques. Jamais l'esprit d'épargne n'a été poussé aussi loin que dans notre pays; on économise même les enfants. Malthus, le publiciste anglais, dans son rêve de félicité sociale, menaçait des pires catastrophes les groupes humains où la population viendrait à dépasser les moyens de subsistance. Les peuples, disait-il, croissent en progression géométrique comme les chiffres 1, 2, 4, 8, 16, 32..., et les subsistances ne croissent qu'en progression arithmétique, comme les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6..., et il appuyait sur certains faits exceptionnels ces fameuses « lois » de la population. Les sociétés européennes ne justifient point les craintes de Malthus; elles croissent plus ou moins vite, mais elles essaiment, elles grandissent. La France, au contraire, semble arrêtée dans son essor; elle s'éloigne de plus en plus des familles nombreuses, et si elle colonise, c'est beau-

coup en faveur de l'étranger. Il y a quelques semaines, les journaux parisiens publiaient, au sujet de l'année 1907, les renseignements suivants :

Naissances.	773 000
Décès.	793 000

Nous verrons si la statistique officielle accusera exactement 20 000 décès de plus que de naissances. Ce qu'elle publiait l'an dernier, ce sont les chiffres que voici[1]. D'après le recensement du 4 mars 1906, il y a 39 252 267 habitants en France; en 1901, le recensement en comptait 38 961 945. Il s'est donc produit, de 1901 à 1906, un accroissement de 290 322 habitants, accroissement minime, dit mélancoliquement le *Journal officiel*, que nous ne retrouverons sans doute plus au prochain dénombrement. Mais laissons les chiffres, connus de nos lecteurs, pour étudier le fond même du débat; car il y a un débat entre les partisans de la stagnation de la population et ceux qui réclament l'accroissement normal et continu de la race. Les sociétés prolifiques sont-elles plus heureuses que les autres? Un peuple est-il plus prospère lorsque ses familles sont nombreuses?

La question de la population, si complexe dans ses causes et si difficile dans les solutions qu'elle provoque, vient d'être excellemment traitée dans un congrès, organisé par la *Société d'Economie sociale*, du 18 au 21 mai, sous la présidence de M. A. de Foville, président de l'Académie des sciences morales et politiques. Là se sont rencontrés des hommes divisés de partis et de croyances, mais unis dans une même pensée de relèvement social et de salut national. Au programme du congrès figuraient les noms de MM. H. Joly, Doumic, Cheysson, Mme Georges Goyau, MM. Schwiedland, Van der Smissen, Bonet-Maury, Lucien March, docteur Bertillon, docteur Eustache, Thaller, Louis Marin, Louis Madelin, des Cilleuls, Dorff, P. Escard, Mme Leroy-Liberge, MM. de Boissieu, Lacointa.

Au début du congrès, le président de la Société d'économie sociale, s'adressant à M. de Foville, lui disait :

Notre Société, en choisissant, comme sujet de son congrès annuel, la question de la population, savait qu'elle répondait à une des préoccupations les plus vives et les plus pressantes de l'opinion. Aussi a-t-elle voulu confier la présidence de ses travaux à un économiste, qui, depuis de longues années, a étudié ces graves problèmes et dont le nom, cher à l'École française, résume toute une vie de services rendus à la science et aux grandes administrations du pays. Lorsque je

[1] *Journal officiel*, 6 janvier 1907.

vous ai demandé, Monsieur, il y a quelques mois, de prendre la présidence de nos assemblées, vous avez accepté avec un empressement dont la *Société d'Economie sociale* vous témoigne aujourd'hui toute sa gratitude. Avec vous, nous avons élaboré le programme, avec vous, nous avons cherché les rapporteurs; et si, comme ces chefs d'armée, qui assignent à chacun son poste de confiance, vous voyez groupés autour de vous tant et de si précieux concours, vous pouvez dire que c'est vous qui les avez choisis.

Dans son discours d'ouverture du congrès, M. de Foville, rappelant comment se constituent la grandeur et la prospérité d'un pays, montra par des chiffres le problème troublant de la population en France :

La situation, concluait-il, s'aggrave d'année en année, puisqu'il naît maintenant moins de Français qu'il n'en meurt. Si l'on n'y prend garde, la force des choses condamne à l'invasion, au démembrement, à la servitude, cette terre bénie, cette belle France, qui follement se dépeuple, tandis qu'autour de son territoire déjà rétréci, d'autres populations s'épaississent à vue d'œil et cherchent à s'étendre. Vous le voyez, c'est pour la France de demain une question de vie ou de mort qui se trouve posée. Et si le salut est encore possible, c'est à la condition que, par l'action combinée de ceux qui savent, de ceux qui veulent, de ceux qui peuvent, tous les moyens licites seront mis en œuvre, les grands et les petits, pour retenir la France sur la pente fatale, où elle s'est engagée. — Qu'on me permette de faire appel au concours de la Société d'Economie sociale et des Unions locales qui en sont comme le prolongement. Vous êtes des organes sains, une des forces vives du pays. Parlez et agissez. Il suffit de jeter les yeux sur votre programme, de voir les sujets qui y sont inscrits, de lire les noms des hommes et des femmes qui les traiteront pour reconnaître qu'il va s'allumer là tout un faisceau de lumière.

La question de la population est, à notre avis, une question « morale », « économique » et « politique », en donnant à ce dernier mot le sens large et administratif. C'est sous ce triple aspect que nous allons l'étudier, en nous appuyant sur les travaux du congrès d'économie sociale et sur les rapports de la commission extra-parlementaire de la dépopulation nommée, il y a quelques années, et qui, après de longs mois de repos, va, paraît-il, reprendre ses études. Tous ces travaux attestent la diminution de la natalité en France. Quelles en sont les causes? Sont-elles vraiment morales, économiques et politiques? Quels sont les remèdes?

I

La question de la population est une question de vie morale pour un pays. Comme j'exprimais cette idée à un vieux moine, retiré aujourd'hui en Belgique, il me répondit : « J'ai rarement

traité pareil sujet et, au confessionnal, je me garde de l'effleurer. »

— Vous m'étonnez, lui répondis-je; car un missionnaire, tel que vous, a dû rencontrer bien des consciences troublées.

— Je l'ignore, répondit le vieux prêtre. J'aime mieux ne pas éclairer les esprits que de voir les cœurs s'éloigner de nos autels.

Le hasard voulut que je rencontrasse, le jour même de l'entretien, un jeune séminariste, à l'âme ardente, auquel je racontai ma conversation. « Vous me faites bondir, me dit-il; votre moine n'est pas un théologien. » On sait que les jeunes abbés bondissent rapidement, mais cela ne dure pas. Après quelques instants de conversation, mon jeune séminariste, qui avait passé par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, avouait que je soulevais de graves problèmes. J'allai donc confier ces « problèmes » à un théologien de grand mérite, qui porte sur ses épaules un demi-siècle d'étude et d'apostolat et dont l'unique orgueil se borne à faire suivre des deux lettres *S. J.* un nom lorrain très estimé.

— Vous ne me prenez pas au dépourvu, me dit-il; j'ai étudié dans la « population » la question morale; elle est difficile et délicate; elle est même scabreuse.

— Eh bien, parlons latin, répondis-je. *Quid dicis, Reverendissime Pater?*

— *Distinguo*, reprit le savant théologien. Au confessionnal, 'évite toute question indiscrète et si on ne me dit rien, je ne demande rien. Mais en chaire je tonne, je vitupère, je deviens féroce.

Le digne Père, en parlant ainsi, s'était levé, il avançait, reculait, pourfendait des ennemis invisibles. J'entendis une véritable conférence, très mouvementée, que je me gardai bien d'interrompre, car je sentais que la moindre objection eût dirigé sur moi toutes les foudres du prédicateur. Au bout de trente minutes, le théologien essoufflé s'arrêta. Mais il lui fallait un contradicteur. « Les économistes sont coupables, eux aussi, me dit-il. Ou bien ils sont les disciples de Malthus, ou bien ils donnent un enseignement insuffisant. Vous devriez traiter pareille question dans le *Correspondant*, mais soyez « carré ».

La fameuse thèse de Malthus, d'après laquelle il y a, dans la population, une tendance constante à dépasser les moyens d'existence, est démentie par l'histoire et l'observation des sociétés modernes. S'il est arrivé exceptionnellement, dans un pays déterminé, que la surabondance de la population a amené un défaut d'équilibre entre le nombre des hommes et les moyens de subsistance, ce fait, nous le répétons, est exceptionnel, comme les famines, auxquelles il a donné naissance. Ce qui est vrai, dans le

passé comme dans le présent, c'est l'équilibre normal entre la production des êtres humains et la production des subsistances.

Il est certain que la puissance productive du travail est d'autant plus grande, et le résultat obtenu plus important, que le nombre des travailleurs est plus considérable. L'histoire atteste que les conditions de la production n'ont pas cessé de se transformer avec l'augmentation des hommes. Voyez les peuples anciens disséminés sur de vastes territoires, et vivant plus misérablement que nos sociétés modernes, agglomérées et pour ainsi dire surpeuplées. Combien de famines ont eu lieu dans l'antiquité, qui, à l'époque contemporaine, ne se produiraient plus! L'expérience montre que la multiplication des hommes, loin d'épuiser les agents naturels, les transforme, au contraire, et les accroît sans cesse. Dans tout enfant qui naît, les disciples de Malthus voient le « consommateur »; nous, au contraire, nous voyons le « producteur », nouveau créateur de la richesse. En fait, des causes multiples empêchent la surabondance normale de la population, ce sont les maladies, les épidémies, les fléaux de tout genre.

Si on s'en réfère à la philosophie chrétienne, on voit qu'elle soumet l'homme à la double loi du travail et de la population, celle-ci étant considérée comme une loi d'accroissement normal et continu, réalisé par la fécondité de la famille. La Bible et l'économie politique s'harmonisent ainsi pour donner le même enseignement; l'une et l'autre poussent l'homme à l'augmentation des subsistances par l'accroissement des forces productives; elles le poussent à la conquête du monde. L'une et l'autre combattent le vice et l'égoïsme, éléments de décadence et de ruine; mais l'une et l'autre combattent l'imprévoyance, cause si fréquente de la misère. Toutes deux repoussent les théories utilitaires, que certains disciples de Malthus ont voulu mettre en honneur; elles les repoussent comme contraires à la nature humaine et elles n'admettent pas que la Providence, qui soumet l'homme aux lois impérieuses de la vie, lui ait tendu des pièges dont il ne puisse sortir qu'en violant les lois de sa nature. L'enseignement chrétien sait, du reste, recommander la prévoyance légitime, comme aussi le célibat volontaire que des milliers d'hommes et de femmes acceptent dans nos sociétés civilisées. On nous excusera de ne pas insister davantage sur des questions, qui relèvent avant tout de la théologie morale et je me refuse à être « carré », malgré le vœu de mon savant interlocuteur *S. J.*

Il est de toute évidence que l'enseignement moral et religieux appartient d'abord aux membres du clergé. On cite des paroisses

très prolifiques et on ne peut en donner d'autre raison que l'enseignement des ministres du culte, qu'il s'agisse, en France, du prêtre catholique ou, en Allemagne, du pasteur protestant. A l'occasion du congrès de la *Société d'Economie sociale*, j'avais envoyé à nos correspondants de province un questionnaire qui leur permettait de préciser les causes spéciales de la diminution de la natalité en France. Voici quelques réponses.

On nous écrit de Lyon :

Pour moi, il n'y a pas de doute, la question est surtout d'ordre moral. J'ai dix enfants; je sais ce que c'est qu'une nombreuse famille; ce n'est pas une sinécure que d'en être le père. On n'accepte pareille tâche que par conscience et par respect de la loi religieuse. Là où le sentiment religieux s'atténue, les familles nombreuses vont en diminuant. A Lyon, il y a encore beaucoup de familles nombreuses. J'en ai autour de moi plusieurs de dix, neuf, huit enfants. Je n'y vois pas d'autre cause que la conscience religieuse. Il y a dans les classes pauvres, même sans religion, quelques familles très nombreuses. On dit qu'elles proviennent de l'insouciance; c'est exact, insouciance ou confiance en Dieu se confondent dans un même sentiment d'abandon. Les gens qui calculent trop ont peu d'enfants.

Notre correspondant de Reims donne les mêmes conclusions :

Pour relever la natalité, il faut refaire des chrétiens. Nous le sommes de nom, mais combien de nous en ont l'esprit? Combien en est-il qui soient capables d'efforts et de sacrifices? Combien en est-il qui mettent le devoir avant tout? Lorsqu'une série d'épreuves, — que je ne voudrais pas voir trop durer, — aura retrempé les caractères et fait renaître les croyances, la natalité se relèvera bien vite, j'en suis convaincu. Mais comment établir expérimentalement cette loi? Un confesseur, seul, pourrait fouiller assez profondément les replis des cœurs pour y trouver ces causes secrètes, que nul n'ose avouer trop haut et qui doivent cependant être les vraies.

De la Haute-Vienne, le maire d'une commune agricole nous écrit :

Tout a été dit sur les causes de la dépopulation : les unes sont fondamentales, les autres plus ou moins accidentelles. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir quelles sont les familles qui ont plusieurs enfants; ce sont : 1° les familles chrétiennes, dont la loi de Dieu est la règle de vie; 2° celles qui ont des fortunes si considérables, qu'elles ne se préoccupent pas du nombre de leurs héritiers; tous seront si bien pourvus! 3° enfin, les familles les plus pauvres, celles qui n'ont rien, tels les manœuvres, les journaliers, dont la misère crée l'imprévoyance et qui disent naïvement que c'est leur seule joie sur la terre. En somme, c'est une civilisation païenne, qui s'infiltre lentement.

De Saône-et-Loire, notre correspondant confirme les mêmes appréciations :

La cause primordiale de la dépopulation est morale dans son principe et économique dans ses résultats; c'est l'augmentation indéfini des besoins, qui restreint partout la natalité. Egoïsme, oubli des devoirs et du Décalogue, telle est, si on va au fond des choses, la cause de la dépopulation. Le corps social est peut-être malade, l'âme sociale l'est davantage; et comme les faits ne sont que des résultantes, c'est la mentalité qu'il faut refaire dans toutes les classes sociales, c'est le sentiment du devoir qu'il faut réveiller; c'est à la source toujours pure de devoir et de dévouement qu'il faut ramener les esprits et les volontés. Pour moi, le salut est là et n'est que là.

Tout ce qui vient d'être dit montre que la question de la population est, avant tout, une question morale. Littérature licencieuse, spectacles corrompus, images ordurières, mais surtout propagande malthusienne dans tous les milieux, mondains ou populaires, tout cela éloigne les jeunes générations d'une vie sérieuse et normale et tend à affaiblir la natalité dans la mesure même où se développe la corruption. Les uns retardent leur mariage, les autres refusent de se marier, d'autres méconnaissent les lois naturelles du mariage. Il est bien évident que la propagande malthusienne a déjà abouti en France, comme le témoigne le tableau ci-après [1] :

	Nombre de familles.	*Nombre d'enfants par famille.*
	1 314 773	0
	2 249 337	1
	2 018 665	2
	1 246 264	3
	748 774	4
	429 799	5
	248 159	6
	138 769	7
	71 841	8
	60 333	9 et plus
	1 254 403	Non recensé.
Total :	9 781 117	

Il est donc urgent d'opposer à la propagande immorale des ligues malthusiennes une propagande morale et religieuse; c'est le devoir pressant des ministres du culte et l'œuvre sociale par excellence.

[1] *Ministère du travail et de la prévoyance sociale.* Service du recensement. Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 24 mars 1901. T. V, p. 16. Paris, imprimerie nationale, 1907.

II

Les intérêts économiques sont, eux aussi, liés à l'essor de la population, mais existe-t-il des causes d'ordre purement « économique » qui influent sur la natalité? Celles-ci tiennent à la profession; celles-là concernent le coût de la vie et l'accroissement des besoins; d'autres enfin visent le régime successoral.

Dans tous les pays, on a constaté que la profession exerce une grande influence sur l'orientation de la vie. Elle agit sur la condition physique et morale des travailleurs, elle leur assure les revenus nécessaires à l'existence et enfin elle est la cause des crises de chômage et de surproduction. Nul doute que certaines professions, dans lesquelles on se marie de bonne heure, ne soient favorables à la constitution de familles nombreuses, tandis que certaines carrières retardent les mariages et semblent restreindre la natalité. Ce dernier fait a été souvent signalé en France, pour des catégories nombreuses de fonctionnaires, mais comme les statistiques professionnelles n'ont pas été suffisamment établies, il est impossible de porter un jugement précis.

Si nous distinguons le travail des hommes et le travail des femmes, nous voyons que, pour les premiers, les exigences de la profession ont souvent fait obstacle au mariage et à la fécondité. Mais on a constaté que le développement de la grande industrie avait coïncidé dans plusieurs pays avec le développement de la natalité. Au contraire, le travail des femmes dans les fabriques a été signalé comme une entrave à la prolificité des mariages. Il est à remarquer, du reste, que la plupart des législations européennes restreignent plutôt qu'elles n'encouragent le travail féminin et, depuis trente ans, elles ont supprimé de nombreux abus. Nous nous rallions aux conclusions de M. Lucien March, lorsqu'il propose les réformes suivantes : 1° favoriser les progrès techniques et les institutions susceptibles de permettre aux femmes d'entreprendre à leur domicile des travaux suffisamment rémunérés; 2° améliorer la législation sur le travail des femmes, notamment en ce qui concerne le temps de repos des femmes enceintes, le travail de nuit, le repos de samedi après-midi; 3° multiplier les institutions, crèches, dispensaires, qui permettent à l'ouvrière, mère de famille et obligée de travailler en atelier, d'élever néanmoins ses enfants dans de bonnes conditions hygiéniques[1].

Si l'on considère le coût de la vie et l'accroissement des besoins, il est certain que l'époque contemporaine mérite d'être

[1] *Commission de la dépopulation. Sous-commission de la natalité. — Rapport sur les causes professionnelles de dépopulation*, p. 119.

citée. Ce ne sont pas les objets indispensables à la vie, qui, dans l'ensemble, sont devenus plus dispendieux et il n'est pas du tout prouvé qu'en France le prix de l'existence soit plus élevé aujourd'hui qu'il y a cent ans, quand on considère les moyens de satisfaire nos besoins. Mais ce qui est indiscutable, c'est que le désir de bien-être a augmenté dans toutes les classes de la population et que les dépenses de luxe se multiplient sans cesse. Ce fait a été souvent signalé par MM. Levasseur et Paul Leroy-Beaulieu. Certains économistes ont prétendu que, dans le développement continu de la civilisation, les régions où la population s'accroît le moins sont celles où il y a le plus de richesse. Ce fait est discutable, car le nord de la France donne à ces affirmations un démenti formel. Ce qui est vrai, c'est que, chez un grand nombre de parents, il semble que le bien-être des enfants soit le but principal de la vie, et pour être certains de ce bien-être futur, ils s'ingénient à limiter leur descendance.

Nous arrivons ainsi à une troisième cause économique qui influe sur la natalité : le régime successoral. On devine que la *Société d'Economie sociale* devait réserver une part importante de son congrès à l'étude de cette fameuse question à laquelle F. Le Play a attaché son nom. Elle a été magistralement traitée par un jurisconsulte souvent applaudi, M. E. Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris. Pour nous, nous estimons que, dans l'intérêt de la famille, du développement de la population et de la richesse nationale, il est urgent d'augmenter, en France, la liberté du testament. On sait que, chez nous, d'après l'article 913 du Code civil, le chef de famille peut disposer de la *moitié* de son bien, s'il n'a qu'un enfant; du *tiers*, s'il a deux enfants; du *quart*, s'il a trois enfants ou plus. Il y a là une véritable atteinte au droit du propriétaire et à l'autorité du chef de famille. Pourquoi la plupart des législateurs ont-ils consacré, dans une bien plus large mesure, la liberté du testament? C'est qu'ils n'ont pas cru que l'utilité sociale réclamât une entrave si grave aux droits du chef de famille. Pour eux, ce n'est pas un intérêt public qui est en jeu, c'est la famille. Nous voudrions donc que, quel que soit le nombre de ses enfants, le chef de famille eût toujours le droit de disposer de la moitié de son héritage. Cette liberté serait la meilleure sanction de l'autorité paternelle; elle permettrait au père de régler judicieusement la transmission de son patrimoine; elle empêcherait le morcellement exagéré de la propriété qui aboutit, dans certaines régions, à une véritable pulvérisation du sol[1].

[1] C'est pour éviter ces inconvénients que la plupart des législateurs ont voulu reconnaître au chef de famille une liberté de disposer autrement

III

Les Etats modernes ont une politique « fiscale », « commerciale » et « sociale »; comment cette politique n'aurait-elle pas sa répercussion sur la vie morale et matérielle de ses habitants? Il faudrait de longues pages pour montrer combien l'action de l'Etat réagit sur la destinée des familles, car si la vie privée imprime son caractère à la vie publique, il est bien certain que le foyer domestique subit, à son tour, les bonnes et les mauvaises influences de l'intervention gouvernementale. Je me contenterai aujourd'hui de signaler l'action qu'exerce sur la population d'un pays la politique « fiscale ».

Un financier lettré a qualifié de « flore fiscale » l'épanouissement de nos impôts, au commencement du vingtième siècle; cet épanouissement se traduit par quatre milliards environ d'impôts directs et indirects. Grande est la différence, au point de vue des charges fiscales, entre le célibataire endurci, le père de deux enfants et le chef de famille courageux qui élève six, sept ou huit enfants. « C'est un imbécile », dit la *Ligue de la régénération humaine*[1], ligue néo-malthusienne, dont la propagande a été

grande que le Code civil de 1804. Tandis que l'Angleterre et les Etats-Unis font reposer, sur la liberté testamentaire, le régime légal des successions, le Code italien admet ce principe, que la succession *ab intestat* n'est que le testament présumé du défunt et que le testament passe avant la contrainte légale; aussi la quotité disponible est-elle toujours de la moitié du patrimoine, quel que soit le nombre des enfants. Le Code espagnol du 1er mai 1889 règle ingénieusement et pour le plus grand bien de la famille la dévolution des patrimoines. Quel que soit le nombre des enfants, la loi espagnole divise toute succession en trois tiers. Le premier tiers est une « réserve » sur laquelle les enfants ont un *droit égal;* le deuxième tiers est entièrement disponible pour le père, même au profit de l'étranger; le troisième tiers est encore disponible pour le père, mais au profit des enfants seulement et non à l'égard de l'étranger. C'est ce système ingénieux qu'aimait à défendre le regretté M. Glasson. (Voy. la *Réforme sociale*, 1er août 1889.)

En France, outre l'extension de la quotité disponible que nous proposons plus haut, on a souvent réclamé la modification des articles 826 et 832 du Code civil, d'après lesquels chaque héritier doit avoir sa part en nature dans chaque immeuble, si bien que, dans le cas où les immeubles ne sont pas commodément partageables entre les héritiers, ils doivent être vendus par licitation. On demande enfin avec instance la modification de l'article 1079 du Code civil, qui donnerait dans les partages d'ascendants une plus grande liberté au chef de famille et éviterait les futures réclamations des héritiers.

[1] Cette *Ligue*, dont nous avons le programme sous les yeux, organise des réunions en province et déclare qu'elle ne poursuit qu'un but « celui

vigoureusement flétrie par plusieurs arrêts [1]. Quelle que soit l'épithète que l'on donne au père de famille, qui élève de nombreux enfants, il est certain que, pour lui, la vie est quatre fois, six fois, dix fois plus coûteuse, suivant qu'il élève quatre, six ou dix enfants. Il lui faut un logement plus vaste et un loyer plus cher; il est accablé d'impôts sur le pain, le sel, le sucre, la viande, les boissons; il doit l'impôt sur le pétrole et sur le gaz, et quand il ajoute l'octroi des villes aux contributions de l'État, il peut se dire que chacun de ses enfants a payé de lourdes contributions, en attendant l'impôt du sang. Mais si ce sont là les impôts « indirects » que le chef de famille paie forcément en raison des consommations domestiques, n'est-il pas juste de réclamer une réduction de l'impôt « direct », celui par lequel le législateur demande à chaque contribuable, *personnellement*, une part des dépenses publiques? On sait que ce dernier est perçu en vertu d'un rôle nominatif, établi d'avance. Tout contribuable connaît ces feuilles administratives, aux couleurs multiples et successives, qui sont l'appel et le rappel d'un fisc insatiable.

Si nous en avions le loisir, nous montrerions qu'en Allemagne, en Autriche, en Suisse, le législateur a souci des familles nombreuses; comment expliquer que chez nous, où l'on parle si souvent « d'aller au peuple », on songe si peu à lui donner une réforme vraiment « démocratique »? On dit bien que l'impôt progressif, qu'on nous prépare, sera dégressif pour les petits patri-

de permettre aux gens matériellement et physiquement pauvres de n'augmenter le nombre de leurs enfants que dans la mesure de leurs forces et moyens ». De ses théories découlera, paraît-il, toute une multitude de bienfaits immédiats : « I. La volonté d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants, chose absolument indispensable pour assurer l'amour, guide du bonheur conjugal, présidera dans chaque foyer. — II. Les pauvres pourront, en se préservant de la nombreuse famille, éviter l'assistance publique ou la charité privée, sorte de pierre d'achoppement à toutes les libertés. — III. Les salaires n'augmentent pas proportionnellement au nombre des enfants, grâce à ces théories, les époux pourront n'avoir qu'un seul enfant, qu'ils pourront élever et nourrir convenablement et la société elle-même y gagnera. — IV. Les femmes pourront ainsi, grâce à ces connaissances scientifiques, éviter les trop nombreuses et quelquefois mortelles douleurs de l'accouchement comme celles de l'avortement. »

[1] La Cour de Paris, par arrêt du 22 mars 1907, condamne en ces termes le mouvement néo-malthusien, qui ne peut en rien se recommander des doctrines de Malthus : « Considérant que c'est là une théorie immorale et antisociale, dont la pratique arrêterait les progrès de l'humanité et serait pour la nation chez laquelle elle prévaudrait une cause certaine d'affaiblissement et de décadence. » (Voy. *Gazette des Tribunaux*, 23 mars 1907). On peut citer aussi un jugement du tribunal de la Seine du 1er juillet 1896. (Voy. Dalloz, 1899, 2e partie, p. 52.)

moines, mais cette réforme, — très critiquable sur certains points, — ne répond pas aux revendications légitimes des familles nombreuses. Il ne faut pas se lasser de répéter avec M. de Foville : 1° En France, les pères de famille sont surtaxés et, de ce chef, ils ont droit à des dégrèvements ou à des compensations dont l'importance devrait se mesurer au nombre même de leurs enfants; 2° Si les dégrèvements ou les compensations dus aux pères de famille leur sont alloués avec une générosité suffisante, il y aura là une cause de relèvement pour la natalité française[1]. Nous proposerions donc, avec MM. de Foville et Bertillon, que les impôts directs fussent appliqués d'une façon dégressive à mesure que les charges de famille seraient plus grandes. C'est dans ce sens qu'au Sénat, MM. Piot et Bernard sont intervenus à plusieurs reprises. Il faudrait, en outre, modifier l'impôt des successions au profit des descendances nombreuses. Déjà les lois du 25 février 1901 et 30 mars 1902 ont posé les premiers jalons d'une réforme qui s'impose en toute justice. Enfin ne devrait-on pas alléger pour les familles nombreuses les exigences du service militaire, car il est certain que l'accroissement continu de l'armée, correspondant à une décroissance de la population, rend les charges militaires beaucoup plus lourdes pour les familles chargées d'enfants.

Je manquerais à la loyauté scientifique si je ne rappelais que, dans ce grave problème de la population, protectionnistes et libre-échangistes soulèvent, eux aussi, la question fiscale. Les premiers répètent à l'envi : « La protection agricole et manufacturière élève les salaires, développe le travail national et assure ainsi l'accroissement de la population. » Les seconds répondent : « Vous augmentez artificiellement le prix de la vie et vous grevez lourdement la consommation nationale. C'est vous qui entravez l'essor de la population. » Telle est la thèse qu'adoptait, en l'exagérant quelque peu, sur un rapport de M. Yves Guyot, la sous-commission de la natalité[2] : « Les droits protecteurs, disait-elle, qui rendent les industries, comprenant le personnel le plus nombreux, tributaires de quelques industries protégées, empêchent l'extension de ces industries et dépriment les salaires. La surcharge qu'ils font peser sur les matières premières dont elles font usage, les droits protecteurs qui frappent le pain et la viande en augmentant la cherté de la vie, constituent pour les familles pré-

[1] *Commission de la dépopulation. Sous-commission de la natalité. Rapport sur la question fiscale*, p. 14 et 15.

[2] *Commission de la dépopulation. Sous-commission de la natalité. Rapport sur les obstacles économiques au développement de la population*, p. 47.

voyantes des obstacles économiques à la natalité. » Quelle que soit l'opinon que l'on professe sur le libre-échange, on ne peut nier que les droits protecteurs, très exagérés dans quelques pays, ne rendent la vie plus chère et plus dure aux familles nombreuses.

En résumé, si le lecteur admet comme nous que les causes de la dépopulation d'un pays sont morales, économiques et politiques, il devine dans quelle voie de réformes il faut engager l'initiative privée, comme les Etats. Les conséquences de la dépopulation sont, pour la France, nationales et internationales. Avec les errements actuels, elle verra peu à peu sa force économique décroître, son action coloniale diminuer, sa puissance militaire s'évanouir. Ainsi s'en iront par degrés les énergies vitales d'une race qui fut féconde et à laquelle le Canada moderne rend un éclatant témoignage. Il est urgent de refaire l'esprit public. Le clergé, les ligues comme l'*Alliance nationale*[1], les universités ont leur mission. Il ne faut pas se lasser de faire connaître les différents remèdes que nous avons essayé d'indiquer. Tous concourent à remettre en honneur les premiers enseignements de la Bible, en rappelant aux hommes des devoirs oubliés. Dieu dit à la femme : « Tu enfanteras tes fils dans la douleur. » Il dit à Adam : « Tu te nourriras de pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu reviennes à la terre, d'où tu as été tiré. » C'est ainsi que la loi du travail et la loi de l'accroissement humain demeurent la double et immortelle leçon des sociétés.

A. Béchaux.

[1] *L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française.* Paris, 26, avenue Marceau.

HISTOIRE D'UN QUI NE VOIT PAS[1]

Je viens d'acquérir deux certitudes, ce qui est beaucoup, les certitudes étant rares. Elles sont importantes aussi : le cours de ma vie va s'en trouver transformé. La première, c'est qu'Annina est aimée par Gameri. La seconde, c'est que j'aime Annina.

Ceci devrait m'étonner. Car je me rappelle la sincérité avec laquelle j'ai répondu à Rip, il y a un mois, que je n'aimais pas Annina. Et pourtant, je ne suis pas étonné du tout.

C'est au musée des Offices que mes soupçons sur Gameri se sont changés en certitude. Nous étions assis, Annina et moi, au premier étage, dans la salle des portraits, tandis que Talimberoni nous donnait sa leçon d'histoire de l'art devant les Titiens, au second. Je voulais savoir, j'avais besoin de voir clair; au risque même d'affliger Annina. Ainsi, souvent, on est possédé du désir cruel de connaître des choses qui ne vous regardent pas, et qu'on serait plus heureux d'ignorer.

— Signorina Annina, me permettez vous une question?

— Je permets.

— Même indiscrète?

— Même indiscrète.

Le portrait de Giovanni Bellini nous regarde d'un air étonné, et Michel Ange d'un air triste. Raphaël, trop beau pour songer à autre chose qu'à lui-même, affecte de ne pas nous voir. Un artiste qui se promène en sifflottant, à nous surprendre assis sur le même banc, en grande conversation, nous prend pour un jeune ménage, nous jette un sourire sympathique et passe avec discrétion.

— Que pensez-vous de Gameri, signorina?

Elle s'attendait à la question, car elle répond, tout de suite, d'une voix sèche et saccadée :

— Ne l'avez-vous pas vu vous-même? Ou bien êtes-vous aveugle, comme tous les autres? Ne savez-vous pas qu'il m'accable de prévenances et de cadeaux? Que je ne puis lever les yeux sans rencontrer son regard? Que je ne puis faire un pas sans le trouver sur mon passage?

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 mai 1908.

Je suis moi-même effrayé de l'explosion que j'ai provoquée; car Annina est devenue pâle; ses mains se crispent, tout son corps tressaille.

— J'ai bien vu toutes les attentions qu'il avait pour vous, dis-je. Mais êtes-vous bien sûre de la nature du sentiment qui le pousse? Une accusation aussi grave, encore faudrait-il des preuves!

— Des preuves! dit Annina, des preuves! « Si ma femme venait à mourir, voudriez-vous de moi comme mari? » Voilà ce qu'il m'a demandé hier encore. Et vous voulez des preuves!

— Mais alors, signorina, — vous m'excusez, n'est-ce pas, si je dis toute ma pensée, — pourquoi ne vous défendez-vous pas? Pourquoi le laissez-vous faire? Pourquoi ne le dénoncez-vous pas?

— A qui? demande Annina, en me regardant dans les yeux. A Paolo, n'est-ce pas? Il en rira. A maman? Elle ne me croira pas. Vous savez quel empire il a pris dans la maison, et sur elle. Mon tuteur, celui qui doit remplacer auprès de moi mon père mort, savez-vous comment il s'appelle? Il s'appelle Gameri!

L'artiste repasse dans la salle des portraits, les mains dans les poches. Il croit que nous nous sommes disputés, et me jette un coup d'œil sévère. Je voudrais parler; je ne trouve pas, je n'ose pas; je me borne à la regarder d'une façon que je sens profondément ridicule. Elle soupire, se lève et nous partons à la recherche de notre professeur d'histoire de l'art.

La seconde constatation, je l'ai faite presque en même temps que la première. Je n'avais jamais compris pourquoi le cœur s'arrogeait un aussi grand rôle dans les affaires de sentiment. Mais à voir souffrir Annina, tout à coup, je sens du côté gauche de ma poitrine une douleur étrange, indéfinissable, profonde. Elle se répercute dans tout mon être; elle ne se dissipe pas, malgré l'effort que je fais sur moi-même; elle est intense et prolongée. J'ai le cœur serré, une main m'étreint le cœur. J'ai compris maintenant!

J'aime Annina : c'est un fait. Et je vois, avec la clarté psychologique que je me vante de posséder, que ma vie s'en trouve transformée. Il faut d'abord que je quitte Florence. Car Annina est pauvre, évidemment. Sa mère, en bonne Italienne, mourrait plutôt que de renoncer à « faire figure. » En conséquence, si je veux épouser Annina, je dois compter sur ma propre position, et sur elle seule. Or, pour ma position, j'ai besoin de publier vite une thèse qui soit bonne. Pour ma thèse, je n'ai plus rien à faire à Florence; c'est à Rome qu'il faut que j'aille. Donc, tout ceci m'apparaît comme rigoureusement logique, je partirai pour Rome.

Il est vrai que je laisse Annina face à face avec Gameri. Mais, le cas échéant, Rip est là; c'est une espèce de sauvegarde. A

Florence comme à Paris, il est occupé d'Henriette; mais pas assez, à tout prendre, pour qu'il ne jette de temps en temps un coup d'œil sur Annina : je le connais. Il sera son ange gardien.

Mon départ a même un avantage énorme, auquel je ne songeais pas tout d'abord. Je ne crois pas qu'Annina aime l'art pour l'art; elle veut être cantatrice pour donner un but à sa vie, faute d'un autre. Mais je crois, au contraire, qu'elle me voit sans déplaisir; la confidence qu'elle vient de me faire en est une nouvelle preuve. Dans tous les cas, deux mois d'absence serviront de pierre de touche, si je puis dire, à ses sentiments. En deux mois, les impressions confuses se classent et s'ordonnent : ce qui était inclination irréfléchie devient affection raisonnée.

Je m'accorde huit jours pour prendre mes dernières fiches à Florence — pour préparer mon départ aux yeux des pensionnaires et de Rip — un peu aussi, s'il faut l'avouer, pour rester quelque temps encore auprès de celle que j'aime. Celle que j'aime! Comme cela sonne singulièrement! Celle que j'aime, celle que j'aime... C'est banal, et c'est pourtant très doux. — Je ne m'accorderai pas une heure de plus : Dimanche prochain, je serai dans le train qui mène à Rome. Je vois clair maintenant dans ma conscience et dans ma vie : il ne me reste plus qu'à attendre, et à laisser faire aux dieux. Le soir même, à table, je commence à parler d'un départ possible.

— Mon travail avance, signor Talimberoni, je prévois le jour où il me faudra quitter Florence.

— Quitter Florence, Monsieur! Quitter Florence! répète le signor Talimberoni, qui s'arrête de manger pour rouler des yeux énormes et stupéfaits. Et pourquoi donc?

— Pour aller chercher ailleurs des documents qui me manquent ici.

— Des documents qui manquent ici? C'est impossible, Monsieur. Florence a tous les documents. Vous trouverez tout à Florence. Rien ne manque à Florence, Monsieur.

— Assurément, dis-je, les bibliothèques de la ville sont d'une richesse presque inépuisable; mais...

— Inépuisable; oui, Monsieur, inépuisable; vous l'avez dit.

— ... Mais j'ai besoin de consulter des pièces uniques, qui ne se trouvent qu'aux archives du Vatican.

— Florence les a, Monsieur; soyez sûrs que Florence les a. Si vous ne les avez pas trouvées, c'est que vous avez mal cherché.

Je pourrais bien avoir baissé dans l'estime de mon voisin.

Je remets à plus tard une déclaration plus précise. Aussi bien Paolo vient-il de s'écrier : « Si nous allions au théâtre? » Et sa

proposition obtient, je ne sais pourquoi, un succès triomphal.

A quel théâtre? Au théâtre de prose ou bien à la *Pergola?* Qu'est-ce qu'on joue? Où est le journal? Paolo trouve le journal, et l'apporte triomphalement : au *Niccolini*, on joue *Frutto acerbo*, « lo spettacolo non è adatto per le signorine », le spectacle ne convient pas aux jeunes filles. A la *Pergola*, on joue la *Traviata* : c'est la *Pergola* qui l'emporte, la question est tranchée. Mais, n'est-il pas trop tard? Non, il n'est pas trop tard; vite! Les dames se précipitent dans leur chambre, pour faire toilette; Talimberoni prend son chapeau, et nous volons à la *Pergola*. Nous arrivons à temps pour trouver des places excellentes, quoiqu'un peu hautes; pour ma part, placé entre Rip et le professeur, je vois juste le tiers de la scène. Mais j'ai la joie d'établir, par une statistique habile, que la proportion des crânes chauves, aux fauteuils d'orchestre, n'est que de onze pour cent. En France, elle est de trente-sept pour cent, au moins à l'Odéon; car c'est là que Rip et moi avons compté. Aux matinées classiques, elle peut aller jusqu'à cinquante-deux.

Les voix sont belles, les décors sont soignés : au moins le tiers des décors; pour le reste, je ne puis rien affirmer. De temps en temps, j'aperçois un acteur égaré dans mon tiers. Violetta elle-même y fait une courte apparition; elle est jolie, elle est gracieuse. Quand je pense qu'Annina voudrait être cantatrice et se donner ainsi en pâture aux mauvais yeux et aux mauvais désirs des hommes! Cela ne sera pas.

Quand le père cruel vient reprocher à Violetta d'avoir séduit son fils, la signorina Ersilia commence à pousser des grognements qui pourraient bien être des sanglots. Quand Violetta se sacrifie, et part, les grognements deviennent gênants pour les voisins. Je n'ose plus regarder de son côté, et je me concentre dans l'observation des coulisses. Au dernier acte, ce n'est plus la signorina Ersilia seule qui sanglote; toutes les dames ont tiré leur mouchoir, et la signora Leoni elle-même laisse rouler des larmes dans sa barbe. Comme Violetta a eu l'ingénieuse idée de placer son lit de mort dans la partie de la scène que je ne vois pas, je ne puis partager leur émotion. Les créatures humaines sont fort laides, habituellement; mais quand elles pleurent, c'est pire. Les yeux se gonflent, la bouche grimace, les ailes du nez remuent, le front se ride, tout le visage se contracte, les traits se décomposent. J'aime encore mieux les voir rire; c'est plus bête, mais c'est moins laid. Au reste, les dames s'amusent prodigieusement; car il est notoire que plus une dame pleure au théâtre, et plus elle déclare qu'elle s'est amusée.

Pour moi, une des choses qui me font le plus aimer le théâtre, c'est le retour. Non pas le retour dans une voiture où l'on est cahoté, où l'on étouffe : le retour à pied, sous les étoiles. On se sent un peu las, d'une lassitude délicieuse qui n'est pas lourde, et qui laisse les sens et l'esprit en éveil. L'air de la nuit est frais; la musique entendue vous repasse par la tête, par bribes, et chante en vous. Le pas des promeneurs attardés résonne et décroît dans l'obscurité. Les becs de gaz tremblent; quelquefois, l'éteigneur passe, et vous les voyez mourir l'un après l'autre, dans le lointain. Une voiture roule; puis on n'entend plus rien, comme si elle avait disparu tout à coup. Vous allez à travers les rues solitaires, qui prennent des airs mystérieux; les maisons ont fait leur toilette de nuit, car elles ne sont plus les mêmes; elles ont fermé les yeux, elles dorment.

La signorina Ersilia s'est pendue au bras de Rip; j'ai pris l'avance avec Annina. Je la devine plutôt que je n'ose la regarder; je la sens fine et frêle à mon bras. Par extraordinaire, je ne suis pas stupide, ce soir; je trouve des choses drôles, qui font partir son rire en fusées, dans le silence de la nuit. Et, cependant, je ne songe pas à mes paroles; il y a deux hommes en moi : l'un qui parle, l'autre qui pense. Je suis heureux de ma résolution prise; je suis heureux de penser qu'un jour, Annina s'appuiera ainsi à mon bras, pour s'y appuyer ensuite toute la vie; je suis heureux de ce que je pourrais lui dire et de ce que je ne lui dis pas. — Dans huit jours, je serai à Rome, — pour Annina.

*
* *

— Rip, puisque je pars demain, si nous allions à la piazza Michel-Angelo? Nous prendrons par le *viale dei Colli*, et nous verrons le coucher du soleil sur Florence.

— Allons, dit Rip.

Je pars demain, et deux personnes seulement savent ma résolution : Rip et la signora Carlotta. Celle-ci a reçu la nouvelle sans s'étonner; l'étonnement de Rip a été grand, et s'est traduit par des paroles incohérentes :

— Comment! a-t-il dit, tu pars! Tu vas à Rome, tu quittes Florence, tu quittes... Je n'aurais jamais cru ça! Tu as le courage de... Tu t'en vas pour ta thèse! Pour consulter des manuscrits à la Vaticane! Alors, je me suis trompé. Je pensais que tu resterais ici, pour toutes sortes de raisons, et surtout... C'est donc que je me suis trompé.

Il a réfléchi un moment, a tiré sa moustache avec violence, puis a ajouté :

— Décidément, mon pauvre vieux, la science te prend tout entier.

Il a répété deux fois, comme dans les chansons, « tout entier, — tout entier ».

J'ai eu belle envie de me confesser à lui; et, peut-être, j'aurais dû le faire. Mais je n'ai pas pu; il y a des choses qu'on ne dit pas, même à son meilleur ami, parce que, dites, elles ne sont plus les mêmes; elles grossissent, elles se déforment, on ne les reconnaît plus; elles perdent l'intimité et comme la pudeur même qui leur donnait du prix. On dit : « C'étaient là mes pensées! » Aux indifférents, je ne laisse voir que l'extérieur de moi-même. Ceux que j'aime, comme Rip, à ceux-là, je permets de pénétrer plus avant chez moi. Mais je me réserve encore un sanctuaire, où j'entre seul.

Depuis, Rip ne m'a plus parlé de mon départ. Il est certain qu'il l'attriste; encore que mon absence doive être courte, la séparation ne saurait manquer de lui être infiniment pénible. Il n'en montre rien, cependant; je suis presque étonné de voir qu'il est plus gai qu'il y a huit jours. Il était maussade, il était grognon, il ne l'est plus. Un poids l'oppressait : il a l'air soulagé. Peut-être cela tient-il à ses affaires de France. Ou, plus probablement, il cherche à m'éviter la moindre peine et veut me montrer un visage souriant jusqu'au dernier jour.

Nous cheminons sur l'admirable promenade qui domine Florence et qui l'entoure, et nous suivons lentement les caprices de la route. Je remarque qu'un léger brouillard commence à flotter sur les bords de l'Arno et va s'étendre : quand nous serons à la place Michel-Ange, où elle a coutume de se montrer dans toute sa splendeur, la ville sera plongée dans la brume.

— Ça te vexe, dit Rip, parce que tu comptais t'appuyer sur la balustrade d'un air mélancolique et t'offrir à toi-même le luxe d'une description grandiose. Tu avais préparé quelques vers de Dante : il est bon d'en avoir de prêts pour toutes les circonstances de la vie; les services qu'ils ont déjà rendus et qu'ils rendront encore, je l'espère, sont incalculables. Tu aurais sorti tes vers innocemment, comme s'ils t'étaient venus spontanément à l'esprit, et tu m'aurais stupéfié tant par l'étendue de ton érudition que par l'élévation de ton âme poétique. Pas de chance! Cette maudite brume vient contrarier ton effet.

— Tu sais que je n'aime pas la brume, Rip. Non pas que je ne la trouve pas jolie. On la compare à de la ouate, ça n'est pas vrai; la ouate est trop lourde pour elle; elle est plus discrète, elle est impalpable, elle estompe tous les contours trop durs et toutes les arêtes trop vives. Mais, précisément, j'aime voir clairement les

choses, comme j'aime comprendre clairement les idées. Et j'en aurais besoin aujourd'hui plus que jamais.

— Il y avait longtemps, dit Rip, que tu ne m'avais pas sorti tes théories. C'était dommage. Qu'as-tu besoin de voir tout si nettement et de comprendre toutes choses avec tant de clarté? C'est la méthode, que tu écris avec un grand M, qui t'a gâté. A force de vouloir appliquer à la vie les méthodes de la science, tu prépares, tu règles, tu organises et tu n'oublies qu'une chose : c'est la spontanéité, c'est la mutabilité, c'est l'insaisissabilité, — quand je devrais t'écraser sous les barbarismes! — de la vie elle-même. Tu fais de l'algèbre.

— Rip, tu vois bien que tu exagères : je n'ai jamais su faire un seul mot d'algèbre; je n'y comprenais rien du tout.

— Tu fais de l'algèbre psychologique; tu traduis les caractères par des données algébriques, qui ne changent plus, qui gardent leur valeur, toujours. La sagesse, mon cher, c'est de prendre les choses comme elles sont, et les jours comme ils viennent. Si tu veux vivre, il faut vivre au jour le jour.

Tout ceci devient mélancolique; nous rentrons à travers la brume, sans rien nous dire. Sous le pont que nous traversons, où est l'Arno? L'Arno a disparu; on ne le voit plus, on ne l'entend même plus couler. Quand nous passons sur la place, la tour de la Seigneurie ne se dresse plus dans les airs; les marbres blancs et noirs du dôme semblent pleurer dans le brouillard. Les passants apparaissent une seconde, comme au pays des ombres, et s'évanouissent; les voitures roulent comme sur des tapis; le son même des voix est étrange. L'humidité nous pénètre; nous avons froid, nous nous hâtons. Est-ce bien la rue familière, que nous prenons dix fois le jour, dont nous connaissons toutes les maisons et presque toutes les pierres? Ce n'est plus elle, on l'a changée; nous ne voyons ni le marchand de journaux, qui crie, ni la marchande d'oranges, qui rit; les maisons, de chaque côté, se sont reculées, pour permettre au brouillard de s'étendre; la rue n'a plus ni commencement ni fin : elle se hâte de s'effacer derrière nous, à mesure que nous avançons.

Quel est l'objet étrange et presque fabuleux qui perce le brouillard, au moment où nous nous arrêtons devant notre porte? Est-ce un oiseau, est-ce un cerf-volant, est-ce un monstre qui émerge? Ce n'est ni un oiseau, ni un cerf-volant, ni un monstre : c'est un formidable chapeau de femme, tout orné de dentelles, de fleurs et d'ailes; et sous le chapeau, il y a les paupières de la signorina Ersilia; et la signorina Ersilia soutient de son bras la signora Gameri, qui est allée à l'église avec elle. La malade fait peine à voir;

elle pose sur la rampe de l'escalier ses longues mains effilées, dont la maigreur me frappe; elle monte avec effort, s'arrêtant presque à chaque marche. Arrivée au premier palier, elle se retourne, et nous sourit.

— Ainsi, dit la signorina Ersilia, qui profite de l'arrêt pour engager la conversation, si j'en crois ce qu'on m'a rapporté, vous partez? Vous partez pour Rome? Vous nous quittez?

Elle prend une mine extraordinairement pincée; elle a l'air de considérer mon départ comme une offense personnelle.

— Hélas! signorina, il le faut. Il m'est infiniment pénible de laisser toutes les chères affections que je comptais ici (sa physionomie s'éclaire). Mais il m'est impossible de faire autrement. Croyez bien que ceux qui souffriront le plus de mon départ ne seront pas ceux qui restent.

— Vous nous reviendrez, n'est-ce pas?

— Je reviendrai, signorina; le plus vite que je pourrai!

— Quand? demande la signora Gameri.

— Dans deux mois, signora : au moins je l'espère; car cela dépendra de mon travail. Ce sera la belle saison; les absents reviendront et les malades seront guéris.

— Oui, répond-elle, les malades seront guéris pour toujours.

Elle recommence à monter: nous suivons lentement. Rip bougonne, et je l'entends qui parle de tuer quelqu'un. Mais je voudrais le voir aux prises avec le colosse Gameri! La vie est bête, la vie est injuste, la vie est mauvaise. Heureusement, j'ai mon espérance...

— Rip, viens-tu avec moi chez la signora Leoni?

— Non, mon vieux! A moins que ma présence ne te soit utile?

— Ni utile ni inutile : c'est comme tu veux.

— Alors, à tout à l'heure.

Je refais le nœud de ma cravate, et je pars résolument, si résolument, que je me cogne presque contre Rosa, qui me guettait dans le couloir.

— Monsieur..., dit Rosa. La signorina Ersilia... Il paraît que vous partez, Monsieur. Je voudrais savoir si vraiment vous partez, parce que...

J'explique à Rosa comment je suis forcé de m'en aller, pour de grands travaux, et que je reviendrai avant peu. Mais l'assurance de mon retour ne paraît pas la satisfaire :

— Vous avez tort de partir. Oui, Monsieur, vous avez tort, parce que...

Il serait curieux de savoir au juste ce qui peut se passer dans la cervelle de la brave fille; et ses « parce que » m'intriguent

encore plus qu'ils ne m'amusent. Mais j'ai hâte d'en finir avec ma visite à mon hôtesse.

— Signora, signorina, je viens vous apprendre une nouvelle qui, sans doute, n'en est plus une pour vous : je suis obligé de m'absenter...

— Comment! s'écrie Annina.

— Comment! s'écrie la signora Leoni.

Et ce fut la première fois que je vis la mère et la fille d'accord dans un même sentiment. La signorina Ersilia, la signora Gameri, Rosa, tout le monde maintenant dans la maison savait que je partais; et elles, chose extraordinaire! n'en savaient rien.

— Vous êtes rappelé en France? demande Annina, qui a laissé tomber à terre sa broderie, et ne songe pas à la ramasser.

— Heureusement non, signorina. Je vais à Rome.

— A Rome! s'écrie-t-elle.

Elle croise les mains, et répète tout bas : « A Rome? », comme quelqu'un qui cherche à comprendre, et ne comprend pas.

— Je suis victime de mon travail, signorina. Je ne puis continuer ma thèse à Florence, faute de matériaux : les matériaux sont à Rome, je vais les y chercher.

— Vous allez les y chercher, répète machinalement Annina.

Pendant que sa mère déroule des discours volubiles sur son amour pour ses pensionnaires; sur la difficulté que les jeunes gens en général, et Paolo en particulier, ont à se faire une position, malgré leur travail acharné; sur la cherté croissante des vivres à Florence, et sur une foule d'autres thèmes d'un intérêt au moins égal, je l'observe. Dois-je la ranger dans la catégorie des gens qui ne sont pas autrement surpris, ou parmi les gens prodigieusement étonnés, comme Rip? J'ai bien peur d'être obligé de faire pour elle une classe à part; et si cette division supplémentaire gêne mon sens de la symétrie... Suis-je bête avec mon sens de la symétrie! Annina a envie de pleurer, je ne le vois que trop; et du coup, je me sens envie de pleurer moi-même. Si le plan que j'ai choisi ne m'apparaissait comme le plus logique et le plus sûr, je sens bien que je faiblirais; je suis près de dire que ma visite d'adieu n'est qu'une plaisanterie, que je ne veux pas, que je ne peux pas m'en aller, que je reste à Florence; je me sens disposé à toutes les lâchetés, pour que ses grands yeux tristes redeviennent gais... Mais je me retiens; il me faut une position, pour Annina; pour Annina, il faut que j'écrive ma thèse; il faut que je parte, pour Annina.

— Quand nous quittez-vous?

— Demain matin, signorina. J'avais pensé, d'abord, à partir

l'après-midi : mais en prenant le train du matin, je gagne une demi-journée — et sans doute aussi, j'évite des moments douloureux. Car je suis d'avis qu'il faut brusquer les départs. — Au revoir, signora; au revoir, signorina.

— Au revoir, signor Paolo.

C'est certain; je suis d'avis qu'il faut brusquer les départs. On devrait s'en aller avant l'aube, quand tout le monde dort. On rompt brusquement; on n'étire pas la séparation, on part seul, avec sa tristesse. Mais je pars à huit heures; et je suis bien sûr qu'outre Rip, les amis Farri et Talimberoni tiendront à m'accompagner. A sept heures, Rip frappe à ma porte; puis Talimberoni, qui a mis son chapeau des grands jours; puis Farri, qui arrive au dernier moment, et qui a oublié de mettre une cravate. Un dernier coup d'œil à ma chambrette, au bouquet de mariée sous le globe, à Garibaldi qui a l'air étonné, lui aussi, de me voir partir.

— Si j'ai oublié quelque chose, Rip, je compte sur toi.

— Tu n'as rien oublié, Rap, puisque tu n'oublies jamais rien. Mais compte sur moi tout de même. En route!

Rip s'empare de ma valise, qui est légère, et Talimberoni de mon sac, qui n'est pas lourd. Farri se précipite pour le lui ravir, et ne voudrait le lâcher à aucun prix, si Rip ne lui faisait remarquer que je porte mon appareil photographique, et qu'il ferait bien de m'en décharger. Il se rue sur mon appareil : comme le quatrième officier de Malborough, je ne porte plus rien. Ou plutôt si : je porte une rose, que j'ai trouvée sur ma table, en rentrant chez moi hier soir, après le dîner. Elle est rouge, et elle sent bon. Mais elle a des épines; je me pique et je saigne.

Nous prenons tristement la route de la gare. Tristement, pourquoi? C'est absurde. Tout ce que je laisse, je le reverrai : avant deux mois, suivant toute probabilité. C'est une promenade que j'entreprends, une promenade qui a Rome pour but. Je suis sûr de moi, ma vie est claire : je la vois comme une grande route, toute droite. Pourquoi tristement? Sans doute, c'est moins le regret de ce que je laisse, que l'incertitude de ce que je vais trouver : nouveaux visages, nouvelle chambre, nouvelles habitudes. Ici, l'accoutumance a fini par donner quelque chose d'intime à ce qui, d'abord, m'avait paru banal. Là-bas, tout est à refaire. Ma mélancolie vient-elle de la paresse bourgeoise du changement, que je poétise de tristesse? Chi lo sà?

Nous arrivons à la gare, un quart d'heure trop tôt. Par une délicate attention, Farri court m'acheter des journaux; il revient tout chargé de gazettes et de revues anglaises. Je le remercie avec effusion; ma gratitude serait plus sincère, si je savais un

seul mot d'anglais. Je devine l'émotion de Rip, à ce qu'il laisse prendre ma valise par un commissionnaire, sans élever la moindre protestation. Mais Talimberoni ne veut pas lâcher le sac, ni Farri l'appareil photographique.

— Cherchons une place convenable, dis-je, où je sois seul, si c'est possible.

Nous cherchons; je m'installe, mes trois amis font bloc devant la portière, pour empêcher tout intrus de venir troubler ma quiétude. Le chapeau de Talimberoni exerce sur tous ceux qui passent une frayeur salutaire. Le voyageur timide qui jette un regard oblique dans les wagons, et se demande avec effroi où il pourra caser sa personne infortunée, n'ose pas pénétrer, à la vue d'un pareil chapeau qui monte la garde. Il passe, et continue le cours de ses pérégrinations lamentables.

Partenza! crie le chef de train. Je me penche, je serre une dernière fois la main à mes gardes du corps, et — le train ne part pas. Les portières restent ouvertes, le mécanicien est engagé dans une vive discussion avec l'homme qui vend les « fiaschi » de vin toscan. Le chef de train hurle « Partenza » pour l'unique plaisir d'exercer ses poumons; ou bien alors, tous les voyageurs sont devenus sourds autour de moi, car personne ne se soucie de ses cris. Toute une famille débouche sur le quai, le père, la mère, et quatre enfants, le dernier dans l'âge le plus tendre. Résolument, comme si quelque traître le leur avait indiqué du doigt — ce doit être une manœuvre de Gameri! — ils se dirigent vers mon wagon, et l'envahissent.

Partenza! Partenza! Pronti! Cette fois, si invraisemblable que la chose puisse paraître, nous nous mettons en route.

— Au revoir! Au revoir, dans deux mois!

— Dans deux mois! Au revoir! Bon voyage!

Je suis des yeux le mouchoir de Rip, qui devient tout petit, qui n'est plus qu'un point, qui disparaît. Au revoir!

*
* *

All'illustrissimo signor Jules Lefort,
15, piazza Santissima Annunziata. — Firenze.

Mon cher ami,

Je ne sais si les trois cartes postales que tu as reçues de moi, en réponse aux tiennes, suffisent à te satisfaire. Pour ma part, de savoir que « tout va bien » ou encore « qu'il n'y a rien de neuf » ne me contente pas. Je vois bien que pour t'extorquer

une lettre, longue et détaillée comme je la désire, il faut que je commence moi-même. Je commence.

En vérité, « longue et détaillée » je vais un peu loin. Car j'ai, au fond, peu de chose à dire. Je travaille : tu sais comme il en va du travail. Quand on se trouve, le premier jour, devant les manuscrits à déchiffrer, on se frotte les mains, et on se dit : « Ça ira vite! dans un mois, j'aurai fini. » Et puis on ne finit rien du tout. Voici quatre semaines de passées, et je suis à peine à la moitié de mon ouvrage. Je m'attelle à la besogne aussitôt que la Vaticane s'ouvre, et j'en sors à l'heure où elle se ferme. Il y a malheureusement trop de jours où elle ne s'ouvre pas. Alors je vais glaner à la bibliothèque Victor-Emmanuel, et quand elle est fermée, elle aussi, je m'occupe à ranger mes fiches. C'est un spectacle touchant, Rip, que celui des fiches qui s'amoncellent. Mais j'ai peur que tu n'en comprennes pas la beauté.

Je ne te ferai pas la description, ni de Saint-Pierre, ni du Forum, ni du Colisée, ni de quoi que ce soit. Je te renvoie au Bædeker. — « Italie centrale » douzième édition, Leipzig, 1900 (Karl Bædeker, éditeur). Tu sais comme moi que le Bædeker est le premier livre du monde. — Il faudra que tu viennes voir tout cela, Rip, un jour ou l'autre. Les quinze premiers jours, je n'aimais pas Rome. Maintenant, je l'admire. Florence vous séduit, Rome vous conquiert. J'ai l'air de faire des phrases : tu verras!

Cependant, quatre semaines à ne voir que des yeux indifférents, c'est bien long, Rip; je ne fais plus de confidences à personne, et personne ne m'en fait plus; il y a longtemps que je n'ai senti une affection auprès de moi. Par moments, et quelque passion que j'aie pour la ville éternelle, j'ai envie de prendre le premier train pour Florence. Au moins, envoie-moi la longue lettre que je te demande; l'attente nous paraîtra moins longue, à l'un et à l'autre; donne-moi des détails sur tous et sur toutes; dis-moi si la signorina Ersilia s'enveloppe de ses paupières, et si Annina est toujours jolie. Fais, bien entendu, mes amitiés à tous les pensionnaires; et au revoir! Que de choses j'aurai à t'apprendre, Rip, quand je reviendrai! Je ne veux pas te les écrire : mais je t'en promets la confidence. Prépare-toi à t'étonner.

Paul Darmentières.

All'illustrissimo signore professore Paolo Darmentières,
201, *Circo Agonale. — Roma.*

Bonjour, bénédictin! Bonjour, travailleur, Travail en personne! Ta lettre m'a fait plaisir. Elle m'a montré que le gouffre de la

Vaticane ne t'avait pas encore englouti tout entier : cela me rassure. Tu te rattaches à la vie, comme l'alpiniste à l'arbrisseau, au bord du précipice. Et même, per Baccho! tu prends des airs mystérieux, et tu te flattes de m'apprendre des choses nouvelles, et que tu ne peux pas écrire, et que tu veux dire, et qui me surprendront. Je parie, moi, qu'aux nouvelles que j'apporte, tes beaux yeux vont pleurer, — je veux dire s'étonner et devenir ronds et énormes. (Cette encre est détestable; je soupçonne la signora Leoni de la traiter comme le vin, par l'eau.) Remarque que je prends du papier pelure d'oignon, ce qui prouve que j'ai beaucoup à conter. Car personne, non, personne, ne me corrigera jamais d'être bavard.

Premièrement, — je mets de l'ordre, pour flatter tes manies, — premièrement, parlons de mes petites affaires. Je te le donne en cent, en mille, en dix mille. Voici ce qui s'est passé, récemment, au numéro 103 de la rue d'Ulm, où demeurait, comme tu sais, la divine Henriette : je dis « demeurait », attends, tu verras pourquoi. Le fils d'un marchand de fer vient trouver son illustre père, et lui dit : « Je suis fou de votre fille; mon père est millionnaire, donnez-la-moi. — Volontiers, répond le papa, mais encore faut-il qu'elle consente. — Puis-je la voir? demande le fils du marchand de fer. — Certainement », dit le papa. Il la voit, lui fait sa demande; et Henriette répond en versant des torrents de larmes, qu'elle ne consentira jamais à devenir sa femme : elle aimerait mieux se faire religieuse. Le couvent, c'était moi. « Très bien », répond le fils du marchand de fer. Il s'en va. Le lendemain, il passe sous les fenêtres d'Henriette en motocyclette; le surlendemain, à cheval; le troisième jour, dans une superbe automobile rouge; le quatrième, dans une charrette anglaise ravissante; le cinquième, dans une automobile encore, mais verte, etc. Le premier jour, Henriette regarde à travers son rideau, sans se montrer; le second jour, elle l'écarte un peu; le cinquième, elle ouvre sa fenêtre; le dixième, elle prend sa plus belle plume et me demande, dans une petite lettre charmante, la permission de se sacrifier : que son père maigrit à vue d'œil, depuis le jour où elle a refusé le fils du marchand de fer; qu'elle ne peut voir les larmes de sa tendre mère, sans pleurer elle-même; que tout l'univers s'est ligué contre elle; que c'est pour faire mon bonheur qu'elle voudrait renoncer à moi. Une lettre exquise, mon cher. Je lui réponds par retour du courrier que moi-même j'étais fiancé depuis huit jours à la signorina Ersilia Pucci : si elle connaissait la signorina Ersilia Pucci, elle comprendrait toute l'horreur de ce mensonge. J'ai souffert un peu, mais je me suis consolé. Elle ne

valait rien, comme disait le renard quand il n'avait pas pu cueillir la grappe. Entre nous, j'aurais dû m'en douter; ses lettres devenaient rares, et celles qu'elle écrivait avaient quelque chose de faux. Je sentais, je pressentais plutôt que les choses allaient se décoller; et j'en étais malheureux : tu as pu quelquefois t'en apercevoir, sans que jamais je t'en aie dit la cause. C'est fini; je t'ai étonné, n'en parlons plus.

Secundamente. Ici, je deviens plus prudent, parce qu'il ne s'agit plus de moi; et, plus triste, parce que c'est douloureux à raconter. Il y a un fait : Gameri aime Annina. Qui te l'a dit? demandes-tu, comme dans les tragédies classiques, à cette affirmation invraisemblable. Personne ne me l'aurait dit, mon cher, que je l'aurais néanmoins découvert. Tu connais Gameri; la passion est entrée dans sa vie, et elle le brûle. Il désire Annina, comme il désirait, plus jeune, la fortune. Il n'a pas reçu le vernis qui permet aux coquins de dissimuler, et qui les force quelquefois à devenir honnêtes, faute de mieux. Il n'est pas élevé. Ce qu'il veut, il le veut de toute la force de sa nature puissante et brutale. Rien ne l'arrête, pas plus qu'un sanglier lancé. J'éprouve pour lui du dégoût, du mépris et de la pitié. Oui, mon cher, de la pitié! C'est une chose navrante que de le voir faire la cour, à sa façon, à Annina; de le voir rougir de colère quand elle sourit, quand elle parle à un autre qu'à lui; que d'observer ses accès de fureur contre lui-même, contre sa laideur, contre ses cinquante ans. L'autre jour, j'offre des fleurs à Annina : elle les prend et en met une à son corsage, un œillet. Lui-même arrive, un instant après, avec un bouquet : elle le prend, le met sur la table et l'oublie. Il a lui-même repris ses fleurs et les a mises, presque de force, entre les mains d'Annina qui sortait. Je ne parle pas de moi; il m'aurait tué, je pense, volontiers. La signora Leoni s'est excusée au nom de sa fille et l'a grondée.

S'il te faut d'autres preuves, en voici une, qui est décisive : je tiens l'aveu de la signora Gameri elle-même. Si tu veux la revoir, il faut que tu te hâtes; elle n'a plus la force de descendre, et rares sont les jours où elle vient s'asseoir devant notre bœuf. Je lui rends quelquefois visite aux heures où son mari est sorti. Un jour où je lui prodiguais les consolations banales et stupides qu'on trouve en pareil cas, elle s'est tout à coup mise à pleurer, et, prise d'un besoin aigu de confier à quelqu'un sa douleur, elle m'a raconté son histoire : le mariage pour de l'argent, nécessaire, imposé; les premiers froissements et les premières tristesses; un enfant mort huit jours après sa naissance; la rencontre d'Annina et la passion de son mari. Lui ne se soucie pas de sa femme plus

qu'auparavant, bien entendu. Il l'aura tuée, tu verras, je te l'ai déjà dit, et personne n'aura le courage de le lui reprocher, pas même moi! Tu sais que j'ai le bonheur de n'être pas très poétique de ma nature; le ciel a bien voulu m'octroyer, à ma naissance, une forte dose de philosophie pratique. Eh bien! je ferais tout au monde pour être de quelque secours à Annina, comme un amoureux ou comme un poète : car son histoire ne me regarde pas, après tout. Pour la première fois depuis que je suis au monde, il y a des nuits où je ne dors pas.

Au reste, la vie courante n'est pas changée; elle continue, l'hypocrite! à se traîner, monotone, innocente, pleine de mesquineries et de banalités. Je suis frappé de la disproportion entre les petits événements quotidiens, et la violence des passions qui se cachent sous leur masque terne. Les pires tempêtes sont dans les verres d'eau. L'agrégation? Je la prépare doucement, très doucement! Un peu à l'Université, un peu à la bibliothèque, assez souvent sur les routes, et quelquefois encore avec Annina, dans les musées. Qui encore? Le signor Farri est plus affairé que jamais; ce doit être un conspirateur. Quoi encore? Annina te remercie spécialement des nombreuses cartes postales que tu lui a envoyées : je m'acquitte de la commission.

Mon budget est toujours difficile à équilibrer. Mais c'est à peine une nouvelle; c'est plutôt une variation sur un thème déjà vieux. Grand Dieu! Quelque chose encore que j'allais oublier! J'ai reçu de mon père une longue, une très longue lettre : sur quel sujet, tu le devines. Il m'offre, — pour la dernière fois, dit-il, — de reprendre son commerce. Il se fait vieux, il a besoin de repos; si je m'obstine à courir après des diplômes que je n'atteins pas (c'est toujours mon père qui parle), il cédera sa fabrique de papier à quelque étranger. Il me donne jusqu'à Pâques pour réfléchir : à Pâques, il faut que j'aie dit oui ou non.

Cette fois, je crois bien que c'est tout. Aux nouvelles que j'apporte, tes yeux sont-ils devenus ronds et énormes, ainsi que j'avais eu l'honneur de te le prédire? Il me reste maintenant à connaître les tiennes, ou la tienne, puisque je ne sais pas encore si tu en as une, ou plusieurs, à m'apprendre. Singulier ou pluriel, apporte-la-moi, ou apporte-les-moi le plus vite possible. Au revoir, homme de science! Au revoir, gloire future de l'érudition française! Au revoir, Méthode! Ton vieux.

Rip.

All' egregio signor Jules Lefort
15, piazza Sss. Annunziata. — Firenze.

Si j'ai laissé passer dix jours sans répondre à ta lettre, même par une brève carte postale, réjouis-toi, ô Rip! C'est parce que je reviens. J'ai travaillé comme, — c'est encore une comparaison dont je ne trouverai jamais le second terme; — mais j'ai travaillé beaucoup, beaucoup. J'ai presque fini. Dans cinq jours, soit samedi prochain, soit huit jours avant la fête que nous avons coutume de nommer Pâques, je débarquerai à Florence par le train du soir. Je suis joyeux, je suis heureux; j'ai vingt ans, j'ai quinze ans, j'ai dix ans, je n'ai plus rien du tout. Il peut pleuvoir, il peut grêler : le temps me semblera toujours beau pour mon retour à Florence. Je t'aime, je t'adore, je t'embrasse, je t'arrive.

Rap.

*
* *

Qu'à mon arrivée, personne ne m'attende, voilà qui est bien extraordinaire. Que fait Rip, et où est-il, s'il n'est pas à la gare ce soir? Je regarde à droite, je regarde à gauche : personne. Il est malade, ma lettre s'est égarée, je me suis trompé de jour, il s'est trompé d'heure, il s'est fait écraser par une automobile sur la route de la gare, il s'est endormi sur ses livres, son père est venu le surprendre à Florence. J'accumule, en une seconde, une foule d'hypothèses, et je tombe dans une noire perplexité.

Si je reste, je serai infailliblement la proie des cochers, que mon air de voyageur timide attire comme le miel les mouches. Ils vont s'attacher à ma personne, m'assassiner de leurs discours, me poursuivre avec leur voiture, tourner autour de moi, m'éclabousser, jusqu'à ce qu'une fois de plus, le désespoir me rende lâche. Je me connais; je me sauve.

Je reconnais les rues : voici Santa Maria Novella. J'ai envie de lui dire : « Bonsoir! Comment vas-tu? » Ou tout au moins : « Comment allez-vous? » ce qui serait plus respectueux. Voici le cireur de bottes, qui n'a pas perdu l'habitude de regarder vos pieds d'un air méprisant quand vous passez : « Mes bottines sont propres, mon ami, tu as beau faire la moue! » Voici... Mais oui, c'est Rip en personne! Contrairement à toutes ses habitudes, il chemine tête basse. D'ordinaire, il a le nez en l'air, comme s'il s'était juré d'observer avec vigilance tous les phénomènes qui peuvent se produire sur les toits. Il regarde ses pieds; il n'a pas l'air de se douter qu'il est en retard; il ne se presse pas.

— Te voilà! me dit-il sans paraître autrement ému de me

revoir. Une mauvaise nouvelle, mon pauvre vieux : la signora Gameri est morte ce matin.

La signora Gameri est morte ce matin! On dirait que quelqu'un vient tout à coup de me frapper au visage, brutalement. Rip m'avait bien écrit qu'elle était malade, mais morte, et ce matin! Je me sens pris d'une tristesse infinie. Celui qui arrivait tout joyeux et qui souriait à Florence, était-ce moi? Il me semble que je suis venu pour rien, que j'aurais mieux fait de rester à Rome ou de regagner la France, sans m'arrêter, sans me retourner. On dirait — c'est illogique et c'est fou — que ma propre vie vient tout à coup de prendre un autre aspect; que Rip n'est plus le même et que moi aussi je suis changé.

— J'avais à te parler, dit Rip, mais ce sera pour plus tard. Tu comprends, je ne peux pas songer à autre chose.

Il a raison, tout est remis. Remise, la confidence que je voulais lui faire de ma grande résolution; remis, mon entretien avec Annina, à San Marco, près de la fresque qui représente la crèche, sous le regard ému de l'âne et du bœuf, devant le sourire de l'enfant Jésus. Remis, son retour à mon bras et notre comparution devant la signora Leoni — ensemble.

— Comment est-elle morte, Rip?

— Hier soir, son mari dînait en ville; elle est descendue parmi nous : depuis huit jours, elle ne quittait plus la chambre. Elle a parlé à tout le monde et s'est informée à plusieurs reprises de ce que tu devenais et si tu rentrais bientôt. Après le repas, elle a demandé à Annina de chanter, puis elle a voulu chanter elle-même, tu sais, sa romance favorite, celle qu'elle a dite le premier jour où nous l'avons vue? Elle n'avait plus de voix, on ne l'entendait plus, c'était navrant. Elle est revenue à sa place et tout à coup, comme nous causions, elle s'est mise à trembler et à pleurer et à dire qu'elle nous voulait tous autour d'elle parce qu'elle avait peur de la mort et que la mort allait la prendre et qu'elle ne voulait pas. Nous nous sommes tous serrés autour de sa chaise; la signora Carlotta lui avait pris la main et la caressait. Alors, elle s'est un peu rassurée et a commencé à essuyer ses larmes et à nous sourire. Alors Gameri est entré; quand elle a deviné son pas à la porte, elle a voulu se lever, s'enfuir, se cacher derrière nous. Alors, Gameri l'a prise et l'a reconduite dans sa chambre.

— Et puis?

— Et puis? je ne sais rien de plus. Ce matin, vers cinq heures, il a fait chercher le médecin. Le médecin est arrivé, puis un prêtre. A dix heures, Gameri est venu annoncer à la signora Leoni que sa femme était morte.

— Tu l'as vue?

— Ni moi ni personne. A onze heures arrivaient deux religieuses qu'il avait envoyé chercher et, depuis, personne n'est entré dans la chambre. Tu comprends, ajoute-t-il avec un sourire nerveux, si ceux qu'elle aimait avaient eu la permission d'aller la revoir, si des mains amies avaient fait sa toilette funèbre, elle aurait eu, sinon pendant sa vie, au moins à sa mort, quelque chose d'intime et de pieux. Ç'eût été trop beau!

La signorina Ersilia n'a pas, à me revoir, le regard langoureux auquel je m'étais résigné par avance; elle a les yeux rouges, elle a pleuré. Paolo lui-même a dans la physionomie je ne sais quoi de grave et de triste, qui le transforme. Tous me retrouvent comme si je les avais quittés d'hier, tant ma présence au milieu d'eux au moment où ils souffrent, leur paraît naturelle.

— Bonsoir, signorina Annina!

— Bonsoir, signor Paolo. C'est un retour bien triste pour vous!

— Et j'étais si joyeux de revenir! L'heure de l'enterrement?

— C'est demain soir, à six heures.

La signorina Annina est vêtue de noir; et cette attention pour la morte me fait plaisir. Elle marche sur la pointe des pieds, discrète; il semble qu'il y ait dans ses gestes plus de grâce encore que de coutume. Mais pourquoi part-elle si vite, comme si elle avait peur de rester avec moi? Pourquoi ses yeux ont-ils refusé de me regarder en face, comme autrefois? Sans doute, elle aurait scrupule de penser à autre chose qu'à sa tristesse; elle interrompt sa vie pour deux jours; elle veut être tout à la mort. Je ne saurais lui donner tort; et malgré tout, pourquoi part-elle si vite?

Rien n'est changé dans ma chambrette, sauf peut-être qu'elle me paraît plus petite et plus sombre qu'autrefois. Mes livres sont à leur place, et ma table semble m'attendre. Je me promène de long en large, tandis que Rip s'installe dans le fauteuil qui gémit.

— On a frappé, dit-il tout à coup en se redressant. Entrez! C'est toi, Gigi? Qu'y a-t-il?

— Monsieur, dit Gigi, c'est le signor Farri, qui demande comme ça si vous pouvez le recevoir.

— Nous l'attendons, dit Rip.

J'allume la lampe, et je recommence à me promener. Nous entendons dans le couloir un bruit de pas qui se rapprochent de notre porte. Puis, un arrêt : évidemment, le signor Farri délibère. Les pas s'éloignent; puis ils se rapprochent encore : nouvel arrêt.

— Je parie qu'il n'ose pas frapper, souffle Rip. Pour qu'il nous rende visite et se fasse précéder d'un ambassadeur extraordinaire, il faut qu'il ait une communication bien grave à nous faire!

Les pas se précipitent, et notre porte retentit d'un coup formidable. On dirait que le signor Farri veut l'enfoncer.

— Bonjour, Messieurs, dit-il, encore tout rouge de l'acte héroïque qu'il vient d'accomplir. Il est en redingote, et a son chapeau et ses gants.

— Comment allez-vous?

Nous assurons au signor Farri que nous nous portons fort bien, et nous espérons qu'il en est de même pour sa propre personne. Nous l'invitons à s'asseoir : mais il refuse obstinément. De guerre lasse, nous cessons d'insister, et il s'assied aussitôt.

— Messieurs, je fais ici une démarche, hum, hum, qui vous paraîtra peut-être étrange, hum, hum, mais que je crois utile. Oui, plus je réfléchis, et plus je la crois utile. Je ne sais pas si vous êtes comme moi, hum, hum, mais il me sera difficile de m'asseoir désormais à la même table que M. Gameri.

Je vois le moment où Rip va embrasser l'orateur; et moi-même je lui suis profondément reconnaissant de ce qu'il vient de dire. Nous lui donnons notre plus chaude approbation, et nous l'engageons vivement à continuer; si vivement qu'il se trouble, tousse, se mouche, s'essuie soigneusement le front avec ses gants, et met cinq minutes à retrouver le fil de son discours.

— Nous n'avons pas à compter, Messieurs, sur notre commensal Talimberoni qui, bien que Florentin, a l'habitude de vivre hors du monde réel. Mais il me semble que si, à nous trois, nous tentions une démarche auprès de la signora Leoni...

— Parfaitement! Bravo! Vous avez raison! Vite, une démarche auprès de la signora Leoni!

Nous voulons courir; mais le signor Farri tient à envoyer Gigi en éclaireur, parce que c'est plus correct.

— Je parlerai, dit-il, avec une énergie toujours croissante; car je suis le plus vieux dans la maison. Je parlerai, et on verra.

Ce qu'on vit d'abord, ce fut notre entrée solennelle, aux yeux étonnés de la signora Leoni : d'abord Farri, avec ses gants et son chapeau, puis Rip, puis moi.

— Madame, commence Farri, en s'asseyant si heureusement sur le coin de sa chaise, qu'il perd l'équilibre, et tomberait, s'il ne se raccrochait à ma jaquette. Il s'ensuit un léger désordre; mais l'orateur reprend position, et nous attendons qu'il reprenne son discours. Il regarde le fond de son chapeau, puis la signora, puis encore le fond de son chapeau. Tout à coup, il prend une grande résolution, et déboutonne un gant. Mais il le remet aussitôt. Alors c'est Rip qui prend la parole :

— Madame, dit-il, notre démarche vous paraîtra peut-être pré-

cipitée, et si les circonstances elles-mêmes ne nous l'imposaient, nous la reculerions volontiers de deux jours. Mais il faut résoudre tout de suite une question qui se pose : dans cette pension, où nous ne comptons que des amis, aurons-nous affaire encore avec le signor Gameri?

— Que voulez-vous dire? demande la brave dame, qui ne comprend pas.

— Nous voulions dire que nous aurions quelque répugnance à nous asseoir désormais à la même table que ce monsieur.

— Et pourquoi donc?

— Mon Dieu, Madame, dis-je en intervenant...

— Parce que..., énonce Farri.

— Il est certain que..., répond Rip.

— En d'autres termes, vous venez me demander tout à coup, à brûle-pourpoint, de signifier son congé au signor Gameri?

— Oui, Madame, répond Rip, qui soutient, sans se troubler le moins du monde, la regard aigu de la signora. Je suis heureux de voir que vous m'avez fort bien compris. Et j'espère qu'aujourd'hui comme toujours, nous nous entendrons.

— Impossible, Monsieur, c'est impossible. Je n'entre jamais dans les querelles de mes pensionnaires, Messieurs; j'ai pour tous un cœur de mère, vous le savez, Messieurs. Quels que soient les griefs que vous puissiez avoir contre l'un de mes enfants, je veux les ignorer. Je souffrirais trop, oui, Messieurs.

Elle a débité ceci tout d'une haleine, en menaçant de l'index le signor Farri, qui semble épouvanté de ce geste, car il se fait de plus en plus petit sur sa chaise. Elle tire son mouchoir, le promène sur ses yeux, de gauche à droite, de droite à gauche; puis elle ajoute, d'une voix dont le diapason monte peu à peu jusqu'à des hauteurs inconnues :

— Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'une maîtresse de pension a des obligations de toute espèce ; des obligations matérielles que vous êtes bien heureux de ne pas connaître, et que vous ne connaîtrez jamais, si mes vœux se réalisent! (Nouvel appel au mouchoir.) Pouvons-nous compter sur les hôtes de passage, qui nous quittent un jour brusquement, sans savoir pourquoi, et reviennent quand bon leur semble? Non, n'est-il pas vrai, Messieurs? Pouvons-nous compter, même, sur ceux qui restent plusieurs mois et resteraient volontiers davantage, mais que les nécessités pratiques de l'existence éloigneront un jour ou l'autre de l'Italie? Pas davantage. Ceux mêmes qui se vantent d'être plus fidèles, mais qui apparaissent seulement aux repas, affairés, hors d'haleine, qui arrivent tard, qui partent vite, qui semblent prendre à tâche

de donner à la pension le moins possible de leur vie, est-ce sur ceux-là que nous pouvons compter? (Le signor Farri boutonne et déboutonne fiévreusement sa redingote.) Aussi une maîtresse de pension est-elle heureuse de rencontrer un hôte sûr, assidu, généreux, qui lui prodigue les attentions les plus délicates. Voilà ce que vous m'accorderez vous-mêmes, Messieurs!

La signora Leoni se lève; nous aussi. Elle n'a plus rien à dire; nous non plus. Nous partons, moi d'abord, puis Rip, puis Farri. Notre retraite est une déroute.

— Rien à faire, dit Rip avec une philosophie rageuse. Il est écrit que ni les dieux ni les hommes ne le puniront. Je le savais bien, je l'ai toujours dit.

— Je ne puis cependant pas quitter la pension, gémit Farri, qui brosse son chapeau à rebours. Voilà dix années que j'y suis; j'y ai pris mes habitudes. Jamais je n'aurais le courage de partir. Autant vaudrait changer de bureau!

— Attendons, dis-je, nous verrons, — avec la conviction que nous ne verrons rien du tout. Bonsoir, signor Farri! Bonsoir, Rip!

Je regagne ma chambre, je me couche. J'aurais dû ne pas revenir; j'aurais dû rester à Rome, ou retourner en France, sans m'arrêter.

Ce que sont les enterrements à Florence, nous le savons. Badauds, Rip et moi nous sommes arrêtés souvent à leur passage. Mais nous assistâmes à celui de la signora Gameri : ce fut pire. « C'est un bel enterrement. » Qui vient de le dire près de moi? Je n'en sais rien; mais je l'ai entendu. C'est vrai, c'est un bel enterrement : la curiosité, l'indifférence, le bruit, la foule, la banalité, tout s'y trouve, tout rehausse le luxe et la pompe du cortège. Rien d'ému, rien d'intime; tout ce qui manqua toujours à la signora Gameri, manque encore; tout ce qu'elle a toujours détesté la poursuit, la harcèle, jusqu'au dernier moment, aussi loin que l'égoïsme humain peut suivre un cadavre. Elle ne goûtera le repos, le calme, la paix définitive, que lorsque nous l'aurons laissée dans sa tombe, seule sous les étoiles.

*
* *

Je m'éveille tard le lendemain. N'ai-je pas fait un mauvais rêve? Je dois le chasser. C'est aujourd'hui que je parle; c'est aujourd'hui que ma vie se décide.

Je procède à ma toilette avec une sage lenteur, plongé dans mes réflexions. Je suis sans inquiétude — car les choses continuent à

se présenter à moi clairement, logiquement. Je possède tous les matériaux de ma thèse; il me suffira d'un an pour les mettre en ordre, et en tirer un livre : je suis sûr, maintenant, d'arriver, dans un avenir plus ou moins rapproché, à une position honorable. Donc, je puis, sans scrupule, me présenter devant Annina. Je ne me dissimule pas que j'ai été très intelligent, très habile, et très méthodique dans ma façon d'agir. Si j'étais resté près d'Annina, occupé à chanter des romances tendres sous la lune, où en serait ma thèse?

Une seule chose m'embarrasse : c'est la façon dont je dois parler à la jeune fille. (Ce bouton de col n'entrera donc jamais!) L'ami Talimberoni nous conduit à San Marco; il reste en extase là où nous l'arrêtons : nous allons dans la cellule à la crèche; cette première partie de mon plan est d'exécution facile. Mais, une fois là, que dire? Je lui dirai simplement : « Signorina Annina, voulez-vous de moi? » Non, je ne peux pas lui parler ainsi, à brûle-pourpoint : ce serait bête. Mais je peux lui raconter une histoire : « Il y avait une fois deux jeunes gens... » C'est encore plus bête; je vois d'ici l'air langoureux que je serais obligé de prendre; les airs langoureux ne me réussissent pas. Je ne puis pourtant pas, comme au théâtre, me précipiter à genoux et hurler : « Signorina Annina, je vous aime! » en montrant au gardien du musée la semelle de mes souliers! Si j'écrivais? Mais écrire, ça dit mal, ça ne dit rien. Et puis, la lettre serait trop difficile à composer. Comment les amants célèbres ont-ils fait, dans cette circonstance difficile? Paul et Virginie, c'était sous un palmier. Paolo et Francesca, c'était en lisant. Dante et Béatrice, c'était en ne se disant rien du tout. Pour les amoureux vulgaires, c'est peu pratique!

— Entrez!

— Tu n'entends pas la cloche de Rosa? dit Rip, qui serait bien étonné, s'il connaissait le sujet de ma méditation. Mais je garde encore mon secret. Je le partagerai tout à l'heure.

— Rip, après le déjeuner, je voudrais te parler.

— Moi aussi, Rap.

— Mais je voudrais te parler, d'abord.

— Moi aussi, d'abord.

— Comment faire?

— Il n'y a qu'un moyen, dit Rip : faisons pile ou face. Si je gagne, tu viens dans ma chambre après le déjeuner, et je parle. Si tu gagnes, c'est le contraire. Pile ou face?

— Pile.

— Face.

Rip a gagné. J'aurais dû m'en douter; c'est toujours Rip qui

gagne; il n'y a pas d'exemple du contraire. Tant pis! ma confession sera retardée de quelques minutes; j'aurai le plaisir de la retenir plus longtemps.

Dans la pension, la vie normale a repris son cours. L'artiste est assis à sa place habituelle; heureux homme, qui a déjà oublié, s'il l'a jamais su, qu'une place demeure vide en face de lui! Gameri n'est pas arrivé; mais la signora Leoni l'attend, car elle réserve du potage à son intention. Annina est plus pâle que d'ordinaire; son assiette est vide, elle ne mange pas.

J'essaie d'expliquer à la signorina Ersilia que la bibliothèque Vaticane ne possède peut-être pas la traduction du *Maître de Forges*, dont elle fait ses délices, mais qu'elle contient quelques manuscrits d'importance presque égale, quand je m'aperçois, tout à coup, que je suis seul à parler. Ma voisine ne m'écoute plus; le bruit des assiettes et des verres a cessé : Gameri vient d'entrer.

Il s'avance, tout de noir habillé; sa chaîne de montre brille sur son gros ventre, et la breloque sonne dans le grand silence qui s'est fait tout à coup. Il a les mains derrière le dos; il cache quelque chose... Des roses! Mais oui, ce sont des roses, des roses rouges et des roses blanches! Après tout, pourquoi pas? Comment feindrait-il une douleur qu'il n'a jamais éprouvée? Sa nature en est incapable. Lui aussi, reprend le cours normal de sa vie : après deux jours donnés aux cérémonies indispensables, il redevient Gameri; il le redevient franchement, brutalement, cyniquement. Il n'a pas la pudeur d'attendre, car il ne sait pas ce que c'est que la pudeur, en matière de sentiments; et il n'a jamais attendu. Je le hais et je l'admire.

Il se dirige avec assurance vers la signora Leoni, et lui tend les roses rouges : les prendra-t-elle? Elle les prend; mais elle ne trouve pas un mot à lui dire. Du même pas tranquille et lourd, il se dirige vers la place d'Annina, pour lui offrir les roses blanches. J'ai envie de me lever et de crier; je sens au cœur une douleur aigüe. Mais je reste paralysé sur ma chaise. Et Rip reste aussi sur sa chaise, sans bouger; et Annina voit venir le monstre, sans un geste, sans un mot, elle aussi paralysée.

Alors, au moment où il se penche vers elle, au moment où il lui tend les fleurs, l'homme le plus distrait, le plus timide, le plus faible de nous tous qui sommes là, l'homme que Gameri méprise, au point de ne lui adresser jamais la parole, le signor Talimberoni, avec ses cheveux trop longs et sa redingote râpée, se dresse brusquement.

— Sortez! crie-t-il, en mettant, dans son émotion, sa serviette dans le potage.

Gameri semble ne pas comprendre tout d'abord. Il est là, le bras tendu, avec ses roses. Il regarde Talimberoni, il regarde la signora Leoni, il nous regarde. Ses yeux ont une expression hagarde et ridicule; ils interrogent avec stupeur. Tout à coup, il jette les fleurs à terre, d'un geste brusque et les piétine avec rage; son œil s'injecte de sang, ses traits se contractent, il crispe les poings, ses poings énormes au bout de ses bras courts. Il penche la tête en avant, fixe une seconde l'artiste qui est resté debout, et marche droit à lui. Rip veut l'arrêter : il l'écarte dédaigneusement, comme on écarte un enfant de sa route. Il s'approche de Talimberoni, sa main se lève...

— Sortez! crie derrière lui Annina, qui s'est dressée à son tour.

Gameri reconnaît la voix d'Annina, et se retourne. Il la regarde, toute tremblante, toute pâle, appuyée des deux mains sur le bord de la table, comme épuisée par l'effort qu'elle vient de faire. Elle répète, presque à voix basse, cette fois :

— Sortez!

Sous le regard d'Annina, qui ne le quitte pas, il semble se transformer; ses poings se détendent, il laisse tomber les bras le long du corps; sa poitrine arrogante se voûte, comme s'il cherchait à se faire petit; il ne menace plus, il supplie; sa physionomie prend une expression d'étrange humilité. On dirait qu'il veut parler, car ses lèvres s'agitent; mais nous n'entendons rien.

— Sortez! répète encore Annina.

Alors, lentement, à reculons, Gameri part. Il n'a pas un regard pour nous; il frôle l'artiste au passage sans même se tourner vers lui; il fixe des yeux Annina, avec la même expression suppliante et craintive; il n'existe plus au monde qu'elle qui commande et lui qui obéit. A la porte, il s'arrête un instant; il croise les mains, mais n'ose pas les tendre vers elle. Il s'efface, il est parti.

— Rosa, apportez le bœuf, dit la signora Leoni.

Rosa obéit; mais ni Talimberoni, ni Farri, ni moi-même, ni personne n'avons envie de goûter au bœuf. Seule, la signora Leoni l'attaque résolument, avec un appétit que l'écroulement même du monde ne saurait inquiéter. Ni les légumes, ni même les pommes, les vieilles, les fidèles habituées de notre table, « le fruit le plus sain et le plus digestif », comme dit notre hôtessse, ne nous tentent. Nous nous levons, et je me dirige vers la chambre de Rip.

Rip s'assied sur son lit : donc, ce qu'il doit dire est grave. Rip allume une cigarette : donc, il hésite. Je le connais : il vaut mieux le laisser commencer sans l'ennuyer de mes questions. De même, tout à l'heure, quand je lui confierai mon secret, je préfère

qu'il m'écoute sans me questionner et sans m'interrompre. On est plus à son aise pour s'expliquer.

— Peux-tu me prêter vingt francs? me demande tout à coup Rip, d'un ton résolu.

Si c'est pour cela qu'il m'a demandé la faveur d'un entretien particulier, la plaisanterie n'est pas de mon goût.

— Je crois que oui, Rap; mais je n'en suis pas sûr, il faut que je regarde. Est-ce pressé?

— Mais oui, Rip; assez pressé.

— Et pourrait-on savoir à quoi vont servir ces vingt francs supplémentaires?

— J'allais te le dire : c'est pour m'acheter une valise.

Ou je suis bien fatigué, et mon esprit s'en ressent; ou bien il y a dans les propos de Rip quelque bizarrrerie.

— Et pourquoi une valise, Rip, mon ami?

— J'allais te le dire, Rap : mais tu es trop pressé. Ma vieille valise est usée, et il faut que j'en achète une neuve.

— Une valise neuve! maintenant! Et pourquoi?

— Parce que je quitte Florence.

— Tu... tu quittes Florence! Et tu dis ça, naturellement, comme si c'était une résolution tout ordinaire!

— Si c'était une résolution tout ordinaire, je ne t'aurais pas convoqué officiellement pour te l'apprendre.

— Et pourquoi quittes-tu Florence, s'il te plaît?

— Parce que je ne prépare plus l'agrégation. Te rappelles-tu la dernière lettre de mon père? Je me suis décidé, suivant ses conseils, à reprendre son commerce. Je ne suis plus candidat à l'agrégation d'italien; je suis apprenti papetier en gros.

Je ne trouve plus la force de m'exclamer, je suis réduit à l'état de machine à « pourquoi », jusqu'à ce que Rip ait fini de s'expliquer.

— Et pourquoi?...

— J'allais te le dire, répond Rip; parce que je suis fiancé.

— Et avec qui?

— Avec la signorina Annina. Fiancés entre nous, s'entend, car nous n'avons pas encore été trouver sa mère vénérable. Mais c'est décidé; car sa mère vénérable a la bonne habitude de vouloir tout ce que veut sa fille. Je serai à Paris pour le jour de Pâques; je mets la main à la pâte, je m'initie au commerce : et dans un an, je suis le mari d'Annina. Félicite-moi donc! Combien de fois m'as-tu conseillé de renoncer à l'agrégation : que je n'avais pas l'esprit scientifique; que j'avais tort de refuser les offres de mon père; que l'action était préférable à tout. Je suis tes conseils; je te l'annonce et tu prends une figure sinistre!

Je souris lamentablement, et je félicite Rip. Je n'ai pas le courage de lui demander comment cela s'est fait; mais il me dispense de mes questions. Il bavarde avec la volubilité des gens heureux et rien ne saurait l'arrêter.

— Tu n'es pas étonné, n'est-ce pas, de savoir que je me suis épris d'Annina? Je n'ai pas besoin de te faire son éloge. Dans les premiers temps, elle ne m'accordait pas l'honneur de me compter parmi ses favoris; moi, je pensais à Henriette; et elle pensait à un certain monsieur. Mais le monsieur, que tu connais, a jugé bon de partir un beau matin pour Rome. Elle en a été désolée; elle ne disait rien, mais les femmes ont des façons de ne rien dire fort éloquentes. Nous avons parlé de toi; nous avons fait ton éloge, et là-dessus, nous nous sommes trouvés tout à fait d'accord. Un jour, nous sommes allés à la Galerie d'Art ancien et moderne; un autre jour, j'ai tourné les pages pendant qu'elle chantait. Henriette a convolé en justes noces avec le fils du marchand de fer et j'ai appris la situation d'Annina vis-à-vis de Gameri. Je l'ai aimée, pour la défendre. Et voilà comment ton ami Rip est fiancé.

Ce disant, Rip pirouette sur lui-même, en claquant des doigts et donne l'image de l'homme le plus parfaitement heureux.

— Maintenant, passons chez toi; car c'est chez toi que je veux entendre ce que tu dois me dire.

— Mais ça n'est peut-être pas la peine!

— Si, si, c'est la peine. Allons.

Rip m'entraîne chez moi presque de force; et nous voilà dans la position que tant de fois nous avons occupée, et que nous occupons pour la dernière fois peut-être aujourd'hui : Rip sur le fauteuil qui gémit, et moi près de mon bureau, près de mes livres.

— Courage, dit Rip avec bienveillance. Pour moi aussi, c'était difficile quand j'ai commencé.

— Mais je t'assure, mon cher. Tu as l'air d'attacher une importance extraordinaire à ce que je dois dire; c'est pourtant bien simple. Car enfin... C'est-à-dire que non, ou plutôt...

Je sens que je patauge et j'invoque en mon âme le dieu des mensonges habiles.

— Je parie qu'il s'agit de ta thèse, insinue Rip avec un sourire de satisfaction.

— C'est cela. Il s'agit de ma thèse. Tu l'as deviné, il s'agit de ma thèse. Tu sais bien, ma thèse, sur la révolte des Ciompi.

— Eh bien, ta thèse?

Je me recueille, je prends un air d'importance et j'énonce :

— Elle est beaucoup plus avancée que tu ne penses, et beau-

coup plus que je ne croyais moi-même. Figure-toi que j'espère la voir finie, dans un an, peut-être même dans dix mois.

— C'est là ta grande nouvelle? demande Rip dédaigneusement.

— Comment, si c'est là ma grande nouvelle! Elle n'est pas importante, peut-être? Fais-en autant! Une thèse, une thèse d'histoire, finie en deux ans, peut-être même en dix-huit mois!

— Tu ne feras jamais qu'un vieux savant moisi, répond Rip avec une nuance de mépris. Je m'en doutais : tu ne songes qu'à ta thèse, tu ne vis que pour ta thèse. Hors des manuscrits, des citations, des notes et des références, rien ne t'intéresse. Tu n'existes pas, tu n'existeras jamais. A tout à l'heure : j'aime mieux aller voir ce que fait Annina!

Il tire une grande révérence et ajoute :

— Je te laisse avec tes livres!

Je reste seul avec mes livres, en effet. Machinalement, je reprends l'histoire des Médicis, restée sur mon bureau, et dont je n'ai pu achever la préface le lendemain de Noël :

« ... *Le succès qu'a obtenu notre histoire nous engage à présenter au public une nouvelle édition, qui, nous l'espérons, ne sera pas moins bien reçue que la première...* »

Je souffre. Il y a en moi quelque chose de cassé. J'avais senti s'éveiller chez moi un autre homme, plus jeune que le premier, et meilleur. Il était amoureux, et il était heureux : car il y avait dans son amour de l'égoïsme, ce qu'on trouve partout, mais aussi du désintéressement, ce qu'on ne trouve presque nulle part. Celui-là est mort; et quel que soit le sort que l'avenir me réserve, je ne le sentirai plus jamais se réveiller en moi. J'étais monté très haut; je suis tombé brusquement, bêtement. Je souffre.

Récriminer! Contre Annina? Ce serait injuste; je n'en ai pas le droit. Contre Rip? Il ne me reste plus qu'une affection dans ma vie, Rip; et j'irais m'en priver! J'irais me plaindre et le quereller, pour perdre son amitié, sans rien gagner en échange! C'est ma faute; Rip a raison : je ne vis pas, je ne sais pas vivre. Non seulement j'étais monté très haut, mais encore j'avais mis des lunettes roses, sous prétexte de mieux voir. J'ai eu deux torts : au moins ai-je la consolation, dans mon malheur, d'en voir clairement les causes, comme je croyais voir clairement ma vie! D'abord j'ai cru que les hommes — et les femmes — pouvaient se comprendre sans s'exprimer; j'ai cru même qu'exprimer ses sentiments intimes, c'était les dénaturer. J'ai eu foi dans les promesses tacites, dans les regards, dans les sympathies vite écloses, dans les espérances et dans les rêves. C'était absurde. Il ne faut pas attendre; il faut prendre. Il ne faut pas rester

assis; il faut s'avancer. Il ne faut pas se croire l'amoureux idéal, qui aime en se taisant, et qui est aimé sans rien dire : il faut faire comme tous les amoureux, il faut parler, tout bêtement. Seconde faute : j'ai vu partout la logique, et j'ai voulu mettre partout la méthode. J'ai cru que le monde des hommes était le monde des idées. C'était absurde encore; j'en suis puni, c'est bien fait. Ce qui règle la vie, ce n'est pas la logique, c'est l'occasion. Pendant que les astronomes déterminent le cours fixe des étoiles, les marchands empochent. La sagesse est de vivre au jour le jour. On ne règle pas le cours des événements; on s'y plie. Quand ils se présentent heureux, il faut se hâter d'en jouir : car ils passent vite.

« ... *Le succès qu'a obtenu notre histoire nous engage à présenter au public une nouvelle édition, qui, nous l'espérons, ne sera pas moins bien reçue que la première...* »

Pour me consoler, il me reste la science. Je retournerai à Rome, et j'y vivrai seul, dans l'étude. Mais la science est austère, et les fruits de l'arbre sacré sont amers aux bouches humaines. La science m'occupera; elle me fera passer les heures après les heures, et les jours après les jours. Je ferai des fiches; et les fiches deviendront un livre; et je verrai mon nom sur la couverture. J'établirai un fait, qui restera acquis pour les hommes. Mais le vide que je sens en moi, la science le remplira-t-elle? Lorsque je travaillerai, la nuit, seul sous la lampe, un visage de femme ne passera-t-il pas entre mes fiches et moi? Je le chasserai, puisqu'il le faut; le temps, qui use toutes choses, en effacera les contours; il deviendra pâle, lointain, comme dans les rêves; et sans doute, à la fin, il disparaîtra tout à fait. Alors je serai raccorni, comme une pomme qu'on a oubliée sur la cheminée; et mon cœur sera ridé, comme mon front.

J'ai fini la préface de l'*Histoire des Médicis*. Je me mets à lire le livre lui-même : livre premier, chapitre premier, première ligne. J'ouvre une boîte placée sur mon bureau; je prends un morceau de papier blanc, épais, soigneusement coupé au carré, semblable en tous points à une foule d'autres morceaux de papier blanc rangés dans la boîte; et j'écris une fiche : *Giovanni d'Averardo*, 1360-1429.

Paul Darmentières.

HENRY BECQUE

(L'HOMME ET L'ŒUVRE)

Henry Becque n'est pas de ces auteurs dont les ouvrages encombrent une bibliothèque. Son *Théâtre complet*[1], en deux volumes, ses *Souvenirs d'un auteur dramatique*[2], ses *Querelles littéraires*[3], un tirage à part d'une satire littéraire, *le Frisson*, contenue d'ailleurs dans ce troisième volume de ses œuvres, une *Conférence sur le Misanthrope*, c'est tout ce qu'on trouve de lui en librairie. Encore faudrait-il chercher beaucoup pour découvrir les rares exemplaires, qui restent dans la circulation commerciale, des *Souvenirs* et des *Querelles*.

Il serait dommage que quelqu'un ne se donnât pas la peine de les rééditer. Un bon tiers des *Querelles* est du Becque excellent. Et *les Souvenirs*... Mais c'est le portrait le plus vivant qu'on en puisse avoir. C'est Becque peint par lui-même, dans tout le naturel de son tempérament; dans tout le vif de la passion contrariée qui s'épanche et prend sa revanche des contraintes subies. C'est l'histoire de son œuvre. Il y a des gens pour trouver que *les Préfaces* d'Alexandre Dumas fils sont le meilleur de son *Théâtre*. *Les Souvenirs*, ce sont *les Préfaces* de Becque.

Et on y trouve des déclarations essentielles qui le caractérisent nettement, et le classent, au milieu de nos conflits contemporains. Examinant les raisons du désarroi de la jeunesse, aux environs de 1890, il constate que le service militaire obligatoire refroidit l'enthousiasme patriotique des jeunes bourgeois cultivés, et que le naturalisme est impropre à satisfaire leur idéal littéraire. Et il dit :

> Il est entendu, je le sais, que l'idée de patrie est bien peu philosophique et qu'elle a disparu ou à peu près. Mais la patrie, qu'on le veuille ou non, subsiste toujours. Elle est la maison où il faut vivre, où nous sommes établis avec les nôtres, où sont nos intérêts et nos émotions. Si la maison est menacée à chaque minute, si on ne peut

[1] A la bibliothèque Charpentier, 1902.
[2] Edition de *La Plume*, Paris, 1895.
[3] Dentu, éditeur, Paris, 1890.

plus y parler haut et lever la tête, il y a pour toutes les personnes qui l'habitent, et surtout pour les jeunes, oppression, embarras et malaise [1].

Assurément, il y a plus de résignation que d'ardeur et d'élan, dans cette profession de foi en la nécessité de l'idée de patrie. Mais enfin la foi en cette idée est professée. Henry Becque n'était pas avec les renégats de la France que nous préparent tant de maîtres d'école et tant de professeurs de l'université. Sur le naturalisme, il donne mieux encore satisfaction aux honnêtes gens :

Le naturalisme, il faut bien le dire, a mis de grands mots en avant pour s'excuser et se protéger : psychologie, physiologie, l'observation scientifique substituée aux analyses morales, à la peinture d'agrément. En bon Français, il a aimé l'ordure, toute l'ordure; celle des hommes, celle des actes, celle des mots. Une littérature cynique, quelques talents qu'elle contienne, est toujours bien déplorable; elle devient, pour les jeunes gens, une sorte d'expérience, et la plus perfide de toutes. Elle les comprime et les ravale; elle détruit chez eux la part du rêve; elle ne leur laisse plus que des impressions et des plaisirs de désespérés [2].

Et sur Zola encore, à propos de *l'Assommoir :*

Pourquoi, dirai-je encore à M. Zola, dans l'honneur et le devoir, ne voyez-vous que des tirades? Pourquoi ce qui est bon et généreux vous apparaît-il en même temps poncif? Pourquoi n'apportez-vous, dans des personnages moraux, votre analyse ordinaire et un langage original? Le tort ne vient pas de ces personnages, ni du public, il vient de vous [3].

De telles opinions sur des sujets encore en controverse révèlent un homme, le fond de sa conscience, et permettent de savoir, sinon avec qui il était, au milieu de nos conflits nationaux, au moins avec qui il n'était pas. Henry Becque n'était pas avec les sans-patrie; il n'était pas avec les écrivains qui ont prétexté les exigences de la vérité pour achalander leurs livres orduriers.

Il est donc regrettable qu'on laisse disparaître de la circulation ces *Querelles littéraires* et ces *Souvenirs d'un auteur dramatique*.

Tout cela, ce qui est dans le commerce, ce qui paraît destiné à en disparaître, et ce que Becque en a détourné lui-même, constitue une œuvre de peu d'étendue et de peu de poids, si l'importance d'une œuvre se mesurait à ses dimensions. Et ses amis ont eu le sens des proportions dans l'hommage qu'ils vont rendre à sa mémoire. Ce n'est pas une statue, c'est un buste qu'ils lui élèvent, à l'entrée de l'avenue de Villiers, en face d'un restaurant qu'il fréquentait, et à quelques pas de la statue

[1] *Souvenirs*, p. 197. — [2] *Souvenirs*, p. 198. — [3] *Querelles littéraires*.

d'Alexandre Dumas fils, dont l'œuvre et la tournure d'esprit l'ont tant offusqué. En sorte que, si le marbre n'était inerte, le buste grincerait, jusqu'à la fin des siècles, contre la statue. Car le Théâtre d'Alexandre Dumas fils, pour Henry Becque, ne fut guère qu'un objet de dérision. Et l'on sait les épigrammes envenimées qu'il aimait à décocher à son heureux rival.

Si Henry Becque n'en impose pas par la quantité de ses ouvrages, comme la plupart des auteurs de notre temps, leur qualité, celle au moins de deux de ses œuvres dramatiques, justifie le rang qu'on lui donne, dans notre littérature. Et son influence sur la plus récente génération de nos écrivains de théâtre ajoute à ses titres personnels devant la postérité.

Cette modération d'Henry Becque dans la production n'est pas pour diminuer son mérite. Et on doit bien plutôt lui savoir gré de s'y être tenu. Il s'est expliqué lui-même sur les assez longs intervalles où il a laissé son esprit comme en jachère. Il a avoué qu'il n'avait pas de fond de magasin, comme tant d'autres qui s'arrangent pour tenir boutique de tous les articles de littérature. Il avait l'horreur des pièces à thèse qu'il jugeait presque toujours de mauvaises thèses. Il ajoutait, et quelle leçon aux prétentions, aux outrecuidances de nos contemporains :

> Je ne suis pas un penseur. Je n'ai jamais songé, et c'est là où le penseur se reconnaît tout de suite, à retaper ces vieilles loques de l'art dramatique : le divorce et les enfants naturels... Je n'ai pas de goût davantage pour les assassins, les hystériques, les alcooliques, les martyrs de l'hérédité et les victimes de l'évolution.

Il reconnaissait, en outre, qu'il n'avait pas « cette grande culture qui embellit toute une vie et qui peut la remplir, à quelques satisfactions près ». En tous cas, comme l'a dit excellemment M. Lucien Descaves, dans une conférence sur Henry Becque à l'Odéon, « il présentait ce phénomène, assez rare chez les auteurs dramatiques, de prendre la plume seulement quand il avait quelque chose à dire ». Et M. René-Marc Ferry a été peut-être le plus clairvoyant de tous ceux qui ont été admis à l'intimité d'Henry Becque. Ayant produit *les Corbeaux* et *la Parisienne*, « il lui était loisible alors, dit notre confrère, de se livrer sans arrière-pensée précise, et vraiment en tout désintéressement, au plaisir d'observer qu'il ressentait si vivement ».

C'est bien là, semble-t-il, le trait le plus caractéristique de sa personnalité littéraire. Il éprouvait plus de plaisir à observer qu'à mettre en œuvre le fruit de ses observations. C'était un contemplatif railleur. Il préférait le divertissement personnel

qu'il prenait au spectacle des travers humains, à la jouissance qu'il pouvait éprouver à en offrir le spectacle aux autres.

Tout cela est bien pour donner à penser qu'Henry Becque n'était pas foncièrement, exclusivement et passionnément, un homme de lettres. Il n'était pas de ces gens dont on est obligé de convenir qu'on ne les voit pas appliqués à autre chose qu'à écrire, leur vie durant. S'il avait été riche ou s'il avait réussi à la Bourse, on le voit très bien, par exemple, homme de cercle et homme du monde, la coqueluche et la joie des salons qu'il aurait réjouis des explosions calculées de son ironie. La preuve que la littérature ne le posséda qu'à demi, c'est qu'il s'essaya dans la finance, et qu'il fut tenté assez fortement par la politique.

*
* *

Henry Becque est né à Paris, en 1837, d'une famille de bonne bourgeoisie. Ses parents étaient dans le commerce. Il fit ses études au lycée Bonaparte, aujourd'hui lycée Condorcet. Il y eut pour camarades Adolphe et Sadi Carnot. Il attendit jusqu'à trente ans pour se manifester en littérature. Ce ne fut pas par un coup retentissant, par une de ces œuvres gonflées de la sève de toute une jeunesse, qui s'est sagement contenue pour éclater en une floraison drue, chaude de tons et de parfums. Il donna, au Théâtre-Lyrique, en 1867, *Sardanapale*, imité de lord Byron, musique de Victorin Joncières. Il n'y a rien à dire de cette œuvre. Et on se demande pourquoi Henry Becque l'a accueillie dans son théâtre complet. Il en a dit lui-même : « *Sardanapale* ne compte pas, ou ne compte que pour les blagueurs. »

L'année suivante, il parvint à faire représenter, sur la scène du Vaudeville de la place de la Bourse, *l'Enfant prodigue*. Il ne s'y montre guère encore autre que les vaudevillistes de son temps. Ce ne fut qu'en 1870 qu'il prit figure d'auteur dramatique audacieux, dans *Michel Pauper*. On sent là qu'il se cherche vraiment une voie en dehors de la routine, quoiqu'il soit encore fort empêtré dans l'ambiance du romantisme finissant. Cette œuvre le mit aux prises, plus encore que *l'Enfant prodigue*, avec la prudence ou l'inintelligence et le mauvais vouloir des directeurs de théâtre. Il dut louer à ses frais le théâtre de la Porte-Saint-Martin, pour y faire représenter ce drame. C'était au commencement de l'été, le 17 juin, que la première représentation eut lieu. Trois semaines plus tard, éclatait la déclaration de guerre avec la Prusse. Ce contre-temps permit peut-être à Henry Becque de rejeter sur l'hostilité des circonstances l'insuccès de *Michel Pauper*. Il bâcla

l'Enlèvement, a-t-il dit lui-même, « dans le deuil de l'invasion et les préoccupations d'argent ». Et le succès n'ayant pas répondu à son espoir, il entra à la Bourse.

Durant ce long apprentissage de l'art dramatique, et d'où ne résultèrent que des œuvres encore assez loin de la maîtrise définitive, il s'était peu mêlé au monde des lettres. Il travaillait en isolé et vivait dans sa famille. Des années se passèrent entre la fin de ses études et le moment où il voulut avoir un logement distinct. Cet homme, qui allait devoir à des étrangers les soins de sa dernière maladie, a aimé tout particulièrement la vie de famille. Il y voyait l'une des meilleures choses de la vie. Et c'est bien cette chaude affection pour les siens qu'il a transposée dans cette touchante et pitoyable famille dont il nous a donné en spectacle, dans *les Corbeaux*, la tendresse expansive durant sa prospérité, et le désarroi lamentable dans le malheur.

C'est de cette époque heureuse de sa vie en famille qu'Henry Becque a dit, dans une de ses rares effusions poétiques :

Je voulais rendre des services,
Avec de généreux travaux;
J'avais l'horreur de tous les vices
Et la pitié de tous les maux.

Perdu dans un rêve stoïque,
J'étais heureux, j'avais la foi!
Et j'attendais la République,
Sans en attendre rien pour moi!

Rien que pour ce dernier trait, ce court poème mériterait d'être propagé. Et il est bien regrettable qu'on n'en ait pas fait une inscription gravée sur le socle de son monument. Si Henry Becque y a voulu mettre de l'ironie, c'est là un de ces traits comme en savent seuls forger les bons poètes à qui l'indignation dicte leurs vers. Et s'il y a exprimé sérieusement un sentiment sincère, cet homme, qui devait toucher le fond du désenchantement et de l'amertume, a donc été animé, durant l'âge des illusions, de la plus touchante candeur. Ce serait donc la blessure de déceptions successives qui aurait aggravé l'humeur irritée et agressive qu'on lui a connue.

Henry Becque a eu vingt ans sous le second Empire. Sa jeunesse s'est écoulée dans le culte et l'attente de la République. Elle a été pour lui l'idéal. Elle a disputé ses enthousiasmes à la littérature. Elle l'a tenu indécis, pendant ses années de jeunesse, entre l'art dramatique et la politique. Il a partagé ses ardeurs

entre l'une et l'autre. Il a eu des velléités de collaborer à l'avènement du régime de ses rêves. Il était très lié alors avec Spuller, avec Floquet, avec M. Ranc. Il paraissait des mieux doués pour la parole. Des raisons d'argent et de famille l'ont seules détourné de la vie publique. « Il avait gardé, de cette époque, dit M. Xavier Roux, un goût très vif pour les affaires de son pays. Il blâmait les hommes de lettres qui se désintéressent des événements politiques, et il n'admettait pas la tour d'ivoire[1]. » Son ressentiment du peu de satisfactions que lui avait dispensées la littérature n'allait pas jusqu'à lui donner le regret de n'avoir pas persévéré dans cette voie de la politique.

Il a avoué qu'il n'attribuait pas moins d'importance au vote d'une loi sur le mariage ou sur le service militaire qu'à la première représentation d'une comédie. Il y eut même un jour où des journaux annoncèrent sa candidature à une élection législative. Et il écrivit à ce propos :

> Je me moque de bien des gens et de bien des choses, mais je ne ris pas de tout. Je crois que la politique, et c'est d'elle qu'il s'agit en ce moment, vaut bien la peine qu'on s'en mêle, que le devoir même est quelquefois de s'y engager. Ce sentiment chez moi ne date pas d'hier; tous mes amis me le connaissent, et nous en avons ri ensemble bien souvent. Entre une œuvre personnelle secondaire et sans intérêt, et la part que je pourrais prendre à une œuvre collective et féconde, je n'hésite pas; c'est l'œuvre collective que je choisis et à laquelle je préfère travailler[2].

Cependant il ne donna pas suite à cette velléité de candidature législative qui fut, aux approches de ses soixante ans, une renaissance des ambitions de sa jeunesse. La République, dont il avait souhaité l'avènement avec une sorte de ferveur religieuse, n'avait pas eu précisément le visage qu'il lui avait rêvé. Elle lui avait inspiré des dépits intermittents et des mots contre elle qui sont d'un amoureux froissé. Il a dit à M. Fritz Du Bois, un peu après 1870 : « Aujourd'hui, ne serais-je pas plutôt réactionnaire? » — « ... Vivent les honnêtes gens. Ils sont encore moins canailles que les autres. » — « Faut-il entendre par démocratie les vices de quelques-uns mis à la portée du plus grand nombre[3] »?

Mais ce ne furent là que des accès passagers de mauvaise humeur, les boutades d'un homme qui n'entend pas être dupe de l'objet de ses affections, afin de pouvoir lui conserver quand même son indulgence. Et Henry Becque demeura indulgent pour la République, malgré des écarts de conduite qui lui conseillèrent

[1] *Chronique des livres*, 10 juin 1904. — [2] *Souvenirs*, p. 191.
[3] *Henry Becque*, par Fritz Du Bois.

parfois de s'en détacher. La crainte de lui nuire fut un des prétextes qu'il se donna pour ne pas finir, pour ne pas faire représenter *les Polichinelles*. M. Xavier Roux, à qui il en a lu des fragments en plusieurs circonstances, un peu alarmé de la violence de cette satire contre les financiers véreux et les politiciens tarés, lui disait un jour :

— Mais la censure ne laissera jamais passer cela.

— Je le sais bien, lui répondit Becque. Je rends la pièce injouable, exprès... Non, je ne veux pas qu'on joue *les Polichinelles*..., en ce moment du moins, reprit-il, après en avoir lu quelques autres scènes. J'ai été trop bon prophète; il ne faut pas l'être dans son pays. Et l'on m'accusera d'avoir emprunté mon sujet aux scandales du jour... Tout Panama est là-dedans... La réalité a dépassé mon invention. Et puis vous allez rire, mais je crois encore à la République, et des pièces comme celle-là font trop de plaisir à nos adversaires [1].

Cet attrait de la politique sur Henry Becque fit donc équilibre à son goût pour la littérature. Il le laissa perplexe, sans doute, et durant des intervalles assez prolongés, entre ces deux moyens de pourvoir à sa subsistance. Et le résultat de cette dualité d'inclinations alternativement dominantes fut ce demi-dénuement où on l'a connu, vers la fin de sa vie, et qu'il a avoué lui-même. Il a dit, rappelant les origines de ses relations avec un ami dont il avait eu à se plaindre :

> L.... dans notre monde, passait pour un raseur, et moi, pour un raté. Il avait peu d'argent; je n'en avais pas du tout. Cette disgrâce devait nous rapprocher [2].
>
> Martyrs et victimes, souffre-douleurs, petits budgets et bourses vides, malheureux qui peinez toute votre vie pour nouer les deux bouts, j'ai connu aussi la grande blessure d'argent [3].

C'est pourquoi, après l'échec de *Michel Pauper* et la chute plus lourde encore de *l'Enlèvement*, et la politique ne lui offrant pas plus de chances de gagner sa vie que la littérature, il entra à la Bourse et s'y établit remisier. Quelques amis lui donnèrent leurs affaires. Mais ce noyau de clients ne grossit pas. Henry Becque se fit étriller régulièrement. Les ordres qu'il avait pu recueillir diminuèrent à chaque liquidation. Il n'eut bientôt plus d'autres raisons de venir à la Bourse que de « chercher des nouvelles et mettre sa montre à l'heure ».

Le théâtre redevenait son va-tout, suivant sa propre expression.

[1] *Chronique des livres*, 10 juin 1904.
[2] *Souvenirs*, p. 85. — [3] *Ibid.*, p. 153.

La destinée ne paraissait pas disposée à lui être clémente. Il approchait de la quarantaine. C'était le moment de ramasser toutes ses forces pour la lutte décisive contre la mauvaise chance. Il allait entreprendre *les Corbeaux*.

Il s'enferma dans l'appartement qu'il avait alors rue Matignon, à un angle des Champs-Elysées. La chambre où il travaillait était spacieuse; elle n'était meublée, au dire de Becque lui-même, que d'une tablette fixée au mur, d'une canne et d'une grande glace. La tablette lui servait pour écrire; la glace pour les jeux de physionomie, les gestes, les attitudes de ses personnages, jusqu'à ce que lui vinssent sur les lèvres le mot juste, la phrase exacte; la canne lui servait à aller se promener, souvent à l'heure où les derniers noctambules regagnaient leur domicile, aux premiers rayons du soleil. Il pratiquait la seule méthode d'écrire qu'il ait jamais voulu connaître. « Tout ce que je veux, en écrivant, a-t-il dit précisément au sujet des *Corbeaux*, c'est me satisfaire moi-même; je ne connais plus rien, ni personne; je ne sais seulement pas s'il y a un public. » Et si on s'étonne du mobilier par trop sommaire de ce cabinet de travail, qu'on ne l'imagine pas dévasté par quelque malencontreuse saisie. Henry Becque n'aimait pas l'encombrement des meubles dans son intérieur. Il affectionnait un appartement « bien situé, lumineux et vide ».

Il mit une année entière à écrire *les Corbeaux*. Le Vaudeville, le Gymnase, la Porte-Saint-Martin, l'Odéon, la Gaîté refusèrent successivement de les lui représenter. Quelqu'un du Théâtre-Français apprit par hasard qu'un libraire, installé alors dans l'immeuble du théâtre, allait publier cette œuvre, et en parla à l'administrateur. C'était Perrin. L'administrateur de la Comédie-Française accueillit ce drame qui avait effrayé les autres directeurs de théâtre. La première représentation eut lieu le 14 septembre 1882. Ce ne fut pas une chute; ce ne fut pas non plus un succès. Certes l'estime qu'on devait déjà au talent d'Henry Becque s'accrut, dans le monde des lettres. Mais la faveur du grand public lui resta rebelle encore. Elle devait lui manquer toute sa vie.

Tandis qu'il avait perdu son temps en sollicitations et en démarches, en longues stations dans les antichambres des théâtres, pour faire recevoir *les Corbeaux*, il avait donné au Gymnase un acte, *la Navette*, en 1878, et en 1880, un autre acte, *les Honnêtes femmes*. La seconde de ces deux courtes comédies est de la même inspiration que *les Corbeaux*: elle est de la même veine honnête; elle ajoute à l'expression du respect et de l'amour de la famille qui donnent à cette grande œuvre son pathétique

douloureux. La première de ces comédies est déjà un tableau sommaire des vulgarités du libertinage. C'est une ébauche qui annonce et prépare *la Parisienne*, cette dissection définitive de l'adultère et des mesquineries irritantes des amours coupables. *La Parisienne* est de 1885.

Henry Becque avait assez mauvais caractère. Il souffrait malaisément que les choses allassent au rebours de ses projets et de ses désirs. Les contrariétés l'irritaient. On le savait. On le redoutait, et on s'ingéniait le plus possible à retarder des décisions qui devaient déchaîner ses ressentiments. Ce n'était pas toujours la méconnaissance de la valeur de ses œuvres qui détournait les directeurs de théâtre de les accepter; c'était leur défaut de charme. Elles étaient austères; elles n'éveillaient guère que des impressions désagréables; elles ne pouvaient que laisser les spectateurs assez mécontents d'eux-mêmes. Becque y accordait tout à la Vérité; il ne sacrifiait rien aux grâces. On ne pouvait en vouloir, raisonnablement, à un directeur de théâtre, quand il avait à recevoir une pièce de Becque, de regarder vers le public, comme on dit que les députés regardent vers leurs circonscriptions. C'est ce que l'auteur n'admettait pas.

Il n'admettait pas davantage les procédés dilatoires, les atermoiements, les restrictions mentales liées à des promesses intentionnellement vagues, toutes les armes de la diplomatie mondaine dont on usait, précisément, afin de lui adoucir un refus. Il ne voyait, dans toutes ces précautions, que des manifestations de fourberie, des indices d'hostilité sournoise contre sa personne et contre son œuvre, des aveux inconscients de bêtise et de pleutrerie. Et on est presque heureux qu'Henry Becque ait eu cette ombrageuse susceptibilité et ce penchant à prendre pour des avanies préméditées les préoccupations de prudence commerciale que les directeurs de théâtre apportaient à leur appréciation préalable de ses œuvres. Nous devons à ce flair aigu et même excessif qu'il avait de l'hostilité des directeurs de théâtre, justifiée, dans une certaine mesure, par l'animosité et l'inintelligence de quelques critiques routiniers, ces pages savoureuses de pénétrantes invectives et d'incisive ironie de ses *Souvenirs d'un auteur dramatique* et du dernier tiers de ses *Querelles littéraires*. Il n'a fait grâce à nul de ceux à qui il découvrit des torts envers lui. Et on peut dire que sa bravoure à se venger des ennemis qu'il s'était faits servit bien mieux sa renommée que le succès toujours indécis de ses œuvres les plus fortes, les plus voisines de la grande maîtrise dramatique.

Dans ces écrits de polémique, dictés par le ressentiment et par un mépris hautain des mesquineries de caractère, Becque a été

ce qu'il est peu dans ses comédies : il a été amusant, il a fait rire; il a saisi le comique de ses victimes et il en a dessiné le relief amoureusement. Il a blessé sans mesure la charité chrétienne et il ne se piqua jamais d'en avoir guère souci. Mais il a infusé une âpreté et un mordant presque inédits jusqu'à lui, à la vieille gaîté française. Ses démêlés avec les directeurs de théâtre et des critiques malveillants, on ne sait comment se retenir de dire que c'est sa meilleure comédie.

*
* *

Il faudrait lui croire plus mauvais caractère qu'on ne l'a dit, s'il n'avait pris soin de nous informer lui-même qu'il avait eu trop pitié de la République pour achever *les Polichinelles*. Il y eut un directeur de théâtre qui ne ressembla pas aux autres, qui ne voulut pas le faire attendre, qui ne le berna point de promesses vagues, qui ne prit aucune précaution pour éluder ses engagements avec lui. M. Albert Carré, étant directeur du Vaudeville, reçut *les Polichinelles* avant qu'ils fussent terminés, après une lecture de simples fragments. Cette fois, ce fut Becque qui atermoya, qui imposa à M. Carré des démarches sans résultat auprès de lui, qui recourut aux promesses vagues, sans s'attirer de ce galant homme la moindre récrimination ni la moindre aigreur.

On peut croire, en réalité, que Becque ne parvint pas à surmonter les difficultés de son sujet. Il en possédait certes tous les matériaux; il en avait constitué les personnages. Mais il n'était jamais venu à bout de l'agencement complet, de l'ordonnance logique, de l'architecture de l'œuvre.

Il s'était vanté de tenir tous les fils de son intrigue, dès les premiers pourparlers. Et il y a eu entre eux échange de lettres, qui constituent un engagement réciproque, pour Becque de livrer son manuscrit en octobre 1890, pour M. Albert Carré, de représenter la pièce, au cours de la saison 1890-91. Ces lettres ont été publiées par M. Joseph Galtier, dans le *Temps*, en 1904. Mais c'était surtout son intrigue que Becque ne tenait pas, ou il abandonna celle qu'il croyait tenir pour en chercher d'autres.

M. Albert Carré ayant quitté la direction du Vaudeville, ce fut M. Antoine qui voulut s'assurer le droit de représenter *les Polichinelles*. Cette œuvre n'était pas plus achevée en 1896 qu'en 1890. Cette année-là, M. Antoine décida Henry Becque à venir passer son été avec lui, à Camaret. Sur une large table, devant une fenêtre ouverte sur la mer, par les soins de M. Antoine, avaient été déposés des plumes, de l'encre et du papier blanc. Il

espérait ainsi tenter sa paresse. Becque avait apporté le manuscrit des *Polichinelles*, cinq gros cahiers de papier écolier enveloppés dans un journal, et qui emplissaient tout un compartiment de sa valise. Un soir, Becque lut, à M. Antoine et à MM. Ancey et Richon-Brunet, ses voisins de villégiature, tout ce qui existait de cette pièce déjà fameuse. L'impression de M. Antoine est qu'en l'état où il les a connus, *les Polichinelles* n'étaient qu'une « suite de scènes que reliait un fil ténu, si mince qu'on ne le voyait pas ». La solitude, le silence propices à la méditation de la grève bretonne furent impuissants à tirer l'écrivain de l'espèce de demi-torpeur qui paralysait son imagination et s'opposait à une étreinte victorieuse de son sujet.

Henry Becque s'était acquis beaucoup d'amis, depuis la grande notoriété parisienne que lui avait attirée le succès de ses pamphlets contre les critiques et les directeurs de théâtre. Et ces amis, qui s'étaient fait, de lui, un chef d'école, lui protestaient, lui juraient qu'après *les Corbeaux* et *la Parisienne*, c'étaient *les Polichinelles* qui seraient la comédie du siècle. Il avait dû finir par se persuader qu'en effet, il devait, désormais, un chef-d'œuvre à ses contemporains. Et il s'acharnait à le poursuivre, dans l'anxiété de sa lenteur à naître, dans le doute sur ses aptitudes à le créer. Il pensait, probablement, à la vanité de ses longs efforts, lorsqu'il écrivait : « On ne saura jamais ce que nous souffrons, nous autres gens de lettres, du chef-d'œuvre qui ne vient pas. »

Le chef-d'œuvre tant promis, tant prôné d'avance, n'est pas venu. Et il n'en a pas pris son parti de bon gré, puisqu'en laissant échapper ce cri: « Et moi, auteur fourbu, mécontent, besogneux, que toutes vos vilenies ont dégoûté du théâtre... », il a tout l'air d'avouer un découragement qui ressemble au sentiment de sa défaite.

Le manuscrit de cette œuvre inachevée, avec les autres papiers de Becque, a échu à M. Barthélemy Robaglia, qui est le mari d'une de ses nièces. M. Barthélemy Robaglia estime qu'il y aurait peu à faire pour terminer cette œuvre. Il a eu l'intention de confier à l'un des amis d'Henry Becque, le soin d'y mettre la dernière main. Il ne serait donc pas impossible que *les Polichinelles* finissent, quelque jour, par être représentés. Un certain nombre de personnes en connaissent déjà des scènes, des traits, des mots. Il y a peut-être un autre motif à cet avortement.

Henry Becque, par son théâtre et surtout par ses polémiques, avait pris figure, à Paris, d'homme d'esprit. A ce titre, il était fort recherché de quelques salons. Ernest Caro, le philosophe,

fut son premier introducteur et son parrain, dans quelques-unes de ces maisons du grand monde où l'on dîne. « Il avait, dit Henry Becque de cet ami qui prétendit, le premier, l'acheminer vers l'Académie, de nobles amies, des maisons élégantes et spirituelles où on voulait bien me recevoir. » Becque le démocrate, le révolutionnaire sentimental[1], le dévot de la République, si respectueux qu'il n'osa pas en divulguer les ignominies, ne se déplaisait pas dans ces maisons aristocratiques, où son ami Caro lui avait ménagé bon accueil. Il y faisait bonne figure. Il y étendit encore sa réputation d'homme d'esprit. Ses mots y faisaient fureur. Peut-être même, se méfiant de son peu de spontanéité, les préparait-il d'avance, crainte d'être pris de court, et les travaillait-il, devant sa glace, comme il avait travaillé chaque réplique des *Corbeaux*. La joie d'égayer de jolis dîners aux dépens d'autrui, la joie de savourer toute chaude l'admiration provoquée par les saillies de son ironie, durent l'amener insensiblement à se spécialiser dans ce rôle, dans ce personnage de faiseur de mots. Dans ces réunions mondaines où il était convié, on attendait les mots cruels de Becque, comme, dans d'autres, on attendait des monologues de Coquelin Cadet. Et il ne voulait pas frustrer l'attente des maîtresses de maison, qui avaient promis à leurs convives, le mordant de ses railleries, un peu comme un supplément aux friandises de leur menu.

S'il n'y avait eu encore que les maisons où il dînait pour lui imposer, en quelque mesure, cette obligation d'être prodigue de son esprit! Mais il y avait les jeunes gens, ces jeunes gens qui le proclamaient leur maître, et lui faisaient escorte, et qui savaient lui être agréable, en le mettant sur le chapitre de ses ressentiments. Il n'était pas leur dupe. Il démêlait, évidemment, que certains d'entre eux cherchaient moins à lui fournir l'occasion de se soulager de ses rancunes personnelles, qu'à assouvir leur propre besoin de dénigrement contre des aînés qu'il fallait discréditer pour les déloger des positions à leur enlever, au théâtre, dans le roman, dans les journaux. Becque était bon enfant. Il les régalait aussi de mots cruels. Il en paraissait avoir une provision intarissable. Mais qui sait s'il ne se surmenait pas à ce soin qu'il prenait de forger et d'aiguiser les traits acérés de son ironie? Et qui sait si *les Polichinelles* n'ont pas souffert de cette confection d'épigrammes? Sa réputation d'homme d'esprit y gagnait. Mais ce devait bien être quelquefois au moyen d'emprunts faits à la substance même de sa grande comédie?

[1] C'est ainsi qu'il se qualifiait volontiers dans l'intimité.

*
* *

En obéissant à sa vocation d'auteur dramatique sans se détacher de l'attrait qu'exerçait sur lui la politique, on peut croire qu'Henry Becque se proposa de faire du théâtre différent de celui qu'on faisait de son temps. Il eut le don inné de découvrir les défauts d'autrui et d'en sentir vivement le ridicule. Et c'est ce don qui l'a pourvu de sa redoutable ironie. Mais cette vue nette des défauts qu'il découvrait aux œuvres d'autrui, ne lui donna pas, en même temps, les qualités qu'il jugeait nécessaire de leur substituer dans ses propres œuvres. Il commença, nous l'avons dit, par faire du théâtre comme les autres. Et non pas seulement dans *Sardanapale*. *L'Enfant prodigue* n'est guère l'œuvre d'un novateur. C'est du comique que ce gros vaudeville dont il se contente, pour nous divertir de l'épaisse bêtise qu'il prête à des bourgeois de province. Ses concierges parisiens sont crayonnés tout simplement d'après Henri Monnier. Et le quiproquo d'où il tire son dénouement n'est pas même adroit. Pourtant il y a déjà une bonne esquisse de politicien révolutionnaire, dans le personnage de ce Vincent qui se prépare à régénérer l'humanité par son assiduité au café. « Tel que vous me voyez, je marcherais à l'échafaud pour l'humanité, mais je ne ferais pas un pas pour mes semblables. » Malgré tout, ce vaudeville a le fond d'une vraie comédie, s'il n'en a pas le tour et le ton, parce qu'Henry Becque y exprime déjà l'un des sentiments les plus forts de son tempérament d'auteur dramatique, son horreur des simagrées sentimentales. Dès cette œuvre, Henry Becque est un moraliste. Il ne fait pas la leçon à son public, en tirades qu'il réprouve chez les auteurs dramatiques de son temps. La leçon qu'il lui donne se fait d'elle-même, par le spectacle sincère des sentiments dont ses personnages se montrent animés, par les répliques où ils expriment le fond de leur âme.

Dans *Michel Pauper*, Henry Becque a su passer, non pas « du grave au doux », mais « du plaisant au sévère ». C'est un drame déjà terriblement noir. Et il fera plus noir encore dans *les Corbeaux*. Son idée, dans *Michel Pauper*, n'a pas pris un relief suffisant. Il ne s'est pas assez rendu maître de son sujet. Il en a mal charpenté l'action. Il a laissé au public un effort qu'il ne fait jamais pour saisir l'idée de cette œuvre. Et il faut se souvenir, pour la dégager, qu'Henry Becque visait à être homme politique, tout en étant auteur dramatique, et qu'il avait des opinions démocratiques avancées, pour l'époque où il écrivait ce drame. Visi-

blement Henry Becque a voulu annoncer, à ses contemporains, l'accès imminent de la classe ouvrière au pouvoir politique, la nécessité d'une alliance étroite de la classe bourgeoise et de la classe ouvrière, où la bourgeoisie retremperait ses énergies défaillantes, où la classe ouvrière prendrait un affinement qui lui fait défaut, et l'élimination définitive de l'aristocratie de la naissance, qui ne lui paraît plus qu'un élément de corruption, dans le nouvel organisme social, un agent destructeur dans les combinaisons voulues par l'avenir.

C'est pourquoi, dans ce drame, Michel Pauper est un ouvrier de génie qui alimente, de ses inventions, l'exploitation industrielle de M. de La Roseraie; c'est pourquoi il l'accuse de lui voler une trop forte part du gain de ses inventions; mais c'est aussi pourquoi la perspective d'un mariage avec la fille de son patron l'apaise, le lui rattache corps et âme, et lui communique même l'énergie de se corriger de son ivrognerie, afin d'être digne de l'élégante et délicate Hélène qu'il pourra épouser.

Malheureusement, au gré d'Henry Becque, ce n'est pas vers le peuple que la bourgeoisie se sent naturellement attirée. Et la bourgeoisie qu'il avait en vue, dans *Michel Pauper*, n'est que de la noblesse embourgeoisée par sa participation aux affaires financières et industrielles. C'est vers l'aristocratie la plus entichée de sa naissance que cette noblesse d'affaires, ou cette bourgeoisie anoblie, élève ses inspirations. Hélène n'a que de l'aversion pour l'ouvrier de génie qui la convoite. Elle aime le comte de Rivaille, un magnifique seigneur, hautain, insolent, de cœur sec, d'une énergie de fer dans l'assouvissement de ses passions, et qui puise ses joies les plus raffinées à dompter les rébellions de la jeune fille dont l'amour lui est un jouet. Becque n'a ménagé, à ce fringant gentilhomme, aucun des traits qui le rendent odieux. Il était tout imprégné, en composant ce personnage, des seigneurs romantiques de lord Byron, et même du *Monsieur de Camors*, d'Octave Feuillet.

Aussi, voyez les ravages de cette autre incarnation du génie du mal. Par le seul fait de son existence, et uniquement en raison de la fonction destructrice qu'il plaît à Henry Becque d'attribuer au noble voué au donjuanisme professionnel, l'union de la bourgeoisie et de la démocratie avorte. Hélène épouse bien Michel Pauper, mais sous la seule contrainte de la pauvreté contre laquelle la garantiront le génie inventeur, le labeur vaillant et la bravoure de cet ouvrier devenu patron. Et elle l'épouse, rivée au gentilhomme séducteur par toutes les ardeurs de sa sentimentalité et par toutes les fibres sensibles de son être. Si bien que son

orgueil se refuse, au dernier moment, aux duplicités de sa trahison préalable de la foi conjugale. Elle précipite ainsi son rude mari dans les fureurs meurtrières et dans la folie. L'ouvrier de génie, revenu à son alcoolisme par désespoir, en meurt, ô coïncidences de l'actualité, juste au moment où il allait découvrir le secret de la fabrication du diamant.

Comment Henry Becque ne s'avisa-t-il pas, au milieu de l'invasion ibsénienne dont il fut témoin, de réclamer la priorité du symbolisme, dont on a fait tant d'honneur à la dramaturgie scandinave? *Michel Pauper* était un drame symbolique, autant que *le Canard sauvage*, pour le moins. Ce n'est même qu'en ce mode qu'il prend toute sa signification, et que ses défauts de structure s'atténuent. Mais déjà, au moment des délires déchaînés par l'ibsénisme, Henry Becque avait réalisé, dans *les Corbeaux* et *la Parisienne*, la formule d'art dramatique qu'il avait mis plus de vingt ans à chercher. Il n'était pas homme à se prévaloir de l'emploi d'une formule d'art dont il s'était dégagé, pour s'en créer une autre meilleure et plus conforme à son talent.

Dans *Michel Pauper*, en outre des idées politiques dont ses personnages sont l'incarnation, Henry Becque a accentué la mauvaise opinion des femmes qu'il a déjà manifestée dans *l'Enfant prodigue*. On dirait qu'il se plaît à envisager la femme dans son rôle de complice acquise d'avance aux suggestions de l'esprit du mal. Mais c'est surtout dans *la Parisienne* que toute son hostilité contre la femme s'est enfin assouvie. Il n'a pas besoin, comme Alexandre Dumas fils, des grandes invectives, des grands morceaux d'éloquence. Il se contente de la montrer telle qu'elle est, dans le manège coutumier de la fonction d'où elle a tiré tout son prestige, dans la concession de ses faveurs à l'homme choisi par elle, pour jouir avec lui des délices d'une liaison coupable. Evidemment, la situation des personnages de *la Parisienne* est immorale. Mais si le spectacle du péché dépouillé de toute complaisance, peut exercer une action morale, par l'aversion qu'il en doit inspirer, il n'est pas douteux que *la Parisienne* soit l'une des plus morales de nos comédies.

Des milliers de poèmes et des millions de romans, de drames et de comédies ont été entassés par les générations, pour instituer le culte idolâtrique de la femme. Il suffit, à Henri Becque, des trois actes brefs de *la Parisienne*, et de la mousqueterie de mots cruels qui y pétille, pour incendier et réduire en cendres tout ce piédestal glorieux de papier imprimé. Et voilà la femme, la pauvre petite femme poétisée, idéalisée, déifiée par les poètes, par les dramaturges, les romanciers, réduite à ses proportions véritables,

et si peu, si peu de chose, un malheureux petit être qui martyrise l'homme dont elle entend rester l'idole, et déshonore le mari dont elle accroît le bien-être, sans que l'infortuné soupçonne l'ignominieuse rançon de son artificielle prospérité.

Dans *la Parisienne*, structure et facture sont enfin de main de maître. La situation est posée et les caractères sont dessinés, dès la première scène, en quelques phrases courtes, ramassées, banales comme la vie; mais elles introduisent, de plain-pied, le spectateur, au cœur même du conflit. Tout ce qui a précédé l'acuité où on le voit arrivé, se devine, sans qu'on ait eu besoin d'explications préalables. Et on peut prévoir qu'il n'aura pas d'issue, parce que les hommes sont lâches devant les sacrifices que leur dignité exigerait, et parce que certaines femmes tiennent d'autant plus à conserver les simulacres de l'amour qu'elles sont plus incapables des tendresses de ce sentiment. Becque suggère ces vérités jusqu'à en donner l'obsession, en contraignant ses personnages à se montrer simplement tels qu'ils sont, à échanger entre eux les seuls propos qu'on puisse tenir dans leur situation, à agir selon la seule logique de leur caractère. Cela leur suffit pour provoquer ce rire amer, sarcastique et indigné qu'il avait lui-même, chaque fois qu'il racontait quelque nouveau trait de perfidie féminine, en le concluant par son habituel :

— Quoi? Hein? Les coquines!

Et son rire ressemblait à un rugissement.

Cependant, Henry Becque ne confondait pas toutes les femmes dans ce même mépris railleur, irrité et injurieux. Il était sans indulgence pour toutes celles qui se dissimulent à elles-mêmes leurs faiblesses, sous de beaux dehors romanesques. Il leur aurait été moins sévère si elles avaient montré le courage de leurs fautes. Mais il les voyait infiniment adroites dans la pratique du dévergondage, et cependant avides de la considération qui n'est due qu'à l'honnêteté et à la vertu. Ce pharisaïsme lui était un sujet de scandale et un objet de dérision.

Mais ce n'est pas pour rien qu'il a écrit *les Honnêtes Femmes* et *les Corbeaux*. On peut voir là à quelles femmes il réservait son respect, sa sympathie et sa pitié. Mme Chevalier est une bourgeoise saine qui limite ses rêves de bonheur à la bonne éducation de son enfant et à la bonne tenue de son ménage. Mme Vigneson est une autre de ces bourgeoises laborieuses qui n'ont d'autre objet de leurs passions que le bonheur de leur famille. Et déjà, dans *Michel Pauper*, Mme de La Roseraie était l'épouse fidèle, dévouée à son mari jusqu'à l'abnégation, puisqu'elle ne lui reproche ni ses infidélités, ni les prodigalités dont il a ali-

menté son inconduite. Et quelle figure de jeune fille vraiment noble, dans son tempérament bien équilibré, dans sa gravité souriante et dans son sens pratique, Becque a su faire de cette Marie Vigneron, des *Corbeaux!* Préservée des troubles du cœur et de l'imagination, elle n'a ébauché aucun roman sentimental et elle se résigne à épouser le vieux Teissier, pour sauver ses sœurs et sa mère de la misère, non pas sans hésitation, mais sans récriminations, parce que tel lui apparaît le devoir.

Non, Henry Becque ne méprisait pas toutes les femmes. Celles qu'il méprisait, c'était à bon escient.

*
* *

Henry Becque avait l'esprit sain et le cœur droit. Et son œuvre est l'image exacte de sa vie, l'expression véridique de sa personnalité. Il aima la vérité, la vérité humaine. Il ne l'a pas cherchée partout où elle est. Il n'en a pas proclamé tout ce qui s'en est imposé à son esprit. Il a payé tribut aux préjugés de son milieu, quoiqu'il traitât certainement de préjugés des croyances dont il s'était détaché, et qui n'avaient jamais bien pris racine, sans doute, dans sa conscience. Il voulut cependant avoir les prières de l'Eglise sur son cercueil. Mais il a dit, sur l'homme et sur la vie humaine, des vérités qu'on n'avait pas coutume de dire de notre temps. Et surtout il les a dites de ce ton d'âpre franchise qui les rend désagréables, mais leur communique plus de prise sur les esprits.

Henry Becque réprouvait qu'on fît, de la scène, une chaire ou une tribune. Il entendait par là y proscrire l'usage des procédés du prédicateur ou de l'orateur laïque. Il entendait que le théâtre s'en tînt aux moyens d'expression qui lui sont propres. Et il ne les a pas formulés en savantes théories. Il les a employés, on peut dire parfaitement, dans *les Corbeaux* et *la Parisienne*. Mais il ne s'est pas interdit l'enseignement, l'action morale, la propagande d'idées par le théâtre. Tout au contraire, il a voulu faire servir le théâtre à ces fins utilitaires.

Si mes ouvrages étaient plus répandus, ou si la critique les avait regardés de plus près, elle aurait pu y constater des préoccupations de réforme ou de justice sociale, qui ont été jusqu'ici étrangères à notre théâtre. Lorsque j'ai écrit *Michel Pauper*, j'ai rassemblé autour d'une intrigue romanesque, tout ce que le socialisme d'alors comportait de revendications. Plus tard, dans *les Corbeaux*, en montrant une famille dépouillée par les hommes d'affaires, j'ai appelé l'attention sur un malheur très fréquent, très général et sur de véritables crimes commis juridiquement. J'aurais sans doute produit d'autres ouvrages

du même genre, si les gouvernements, les directeurs de théâtre, la critique, le public n'étaient pas tous d'accord pour maintenir le théâtre dans la frivolité et la gaudriole [1].

On peut voir, à tous ces traits de caractère qu'Henry Becque a gravés de lui-même, dans ses œuvres et dans ses confidences, qu'on risquerait de le méconnaître si on le jugeait en parfaite communion d'idées avec tous ceux qui se sont institués les serviteurs de sa mémoire. Il y a bien du mélange dans leur groupe zélé. Becque n'était pas l'ami du désordre, des bouleversements et du sens dessus dessous social. Il a respecté à peu près toutes les choses respectables. Il a proclamé la nécessité de l'idée de patrie. Il a dit de Jeanne d'Arc qu'elle « est pure comme une inspirée, comme une prêtresse; c'en est une, en effet, la prêtresse de la patrie. » Il a été frappé de l'élévation et de la sensibilité des poésies d'Henri de Bornier; il leur a trouvé grand air. Il s'est moqué de la crémation et du zèle obstiné de son premier apôtre, Kœchlin-Schwartz. Il a parlé élogieusement de Gounod; il a souhaité le voir accueilli par l'Académie française. Et n'ayant pas réussi lui-même à en être, il ne lui en a pas gardé rancune; il n'a écrit ni comédie ni pamphlet pour vilipender aucun académicien; sa candidature avortée ne lui a laissé que de bons souvenirs. Et quand il a voulu soutenir, à la scène, les revendications du socialisme, voici dans quelle mesure il y adhérait, en la personne de son Michel Pauper.

... Toutes ces comédies révolutionnaires qui se jouent au nom du peuple, le peuple n'y croit plus. Il en a assez des changements qui ne changent rien; il sait maintenant ce que valent les principes de tribune et les constitutions de papier; il en a fini avec les politiciens, les avocats, les ambitieux de toute sorte qui l'exaspèrent sans profit plutôt que de le servir utilement. Des écoles plus nombreuses, des impôts plus rationnels, des salaires plus équitables, voilà ce que l'on demande aujourd'hui [2].

Henry Becque, un révolutionnaire? un écrivain subversif? Un bon bourgeois qui avait son franc parler, fier, ombrageux, irritable, ennemi des fourbes et des imbéciles; au demeurant, et malgré ses lacunes ou ses défauts, un bon garçon et un brave homme.

Félicien Pascal.

[1] *Souvenirs*, p. 192.
[2] *Théâtre complet*, bibliothèque Charpentier, t. I, p. 265.

UN MÉDECIN COURTISAN AU XVIIe SIÈCLE

BOURDELOT[1]

II

C'est dans les multiples péripéties dont elle fut le théâtre et dans les grands événements auxquels elle fut mêlée que la première partie de la carrière de M. Bourdelot trouve son intérêt principal. La deuxième qui, depuis sa rentrée dans la maison de Condé, s'étend jusqu'à sa mort, fut extérieurement moins troublée. Mais rien n'égale la variété des objets entre lesquels elle se partagea. Médecin de la famille de Condé et des plus grands personnages du temps, M. Bourdelot nous ouvre des jours particuliers sur la plus haute société et sur l'art médical au dix-septième siècle. Esprit universel et encyclopédique, il constitue une figure peut-être pittoresque de savant et d'homme de lettres, capable d'illustrer de façon instructive les mœurs scientifiques et littéraires de l'époque.

C'est l'année même de sa rentrée en France et de celle de M. Bourdelot à son service que le prince de Condé sentit la première atteinte de la maladie qui devait être dorénavant le fait dominant de sa vie, le principe initial de la plupart des souffrances qui, peu à peu, l'accablèrent. Le 20 juillet 1659, Condé eut le premier de ses accès de goutte; ils se renouvelèrent à intervalles inégaux, douloureux jusqu'à la torture, violents jusqu'à déformer complètement les membres du malade. La science du temps s'ingénia pour le guérir, multipliant les remèdes baroques. Après une crise atroce consécutive à une blessure au pouce qui risquait de lui faire perdre le bras, ne voulait-on pas « qu'il mit pendant quelques jours le bras dans la gorge d'un bœuf? » Tel était le mal avec lequel M. Bourdelot allait se trouver aux prises et qui allait

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 avril 1908.

lui donner l'occasion de nouer avec son illustre malade les liens de confiance qui n'avaient jamais existé jadis entre le jeune prince « si caché » et le praticien si avide de faire sa carrière.

On sait quelle fut l'existence de Condé après son retour en France. A part quelques périodes d'activité, quelques brèves campagnes illustrées par des faits d'armes éclatants et de fugitives apparitions à Versailles ou à Paris, il vécut de plus en plus isolé à Chantilly, dans une retraite à laquelle plus encore que la demi-défiance, bientôt effacée du souverain, l'engageaient le sentiment de sa dignité et le soin de sa santé si cruellement éprouvée.

Son médecin ordinaire Bouillet, assisté d'un chirurgien et d'un apothicaire, formaient de façon permanente sa maison médicale. Mais M. Bourdelot avait le titre de premier médecin. Qu'il résidât à Chantilly auprès de son illustre malade ou à Paris où le retenaient ses autres clients, il ne tarda pas à prendre la haute main sur la direction de la santé du prince. C'est qu'en effet malade et médecin étaient faits pour se convenir. Condé était un patient idéal. D'abord à cause du courage avec lequel il supportait ses souffrances.

Votre Altesse, lui écrivait Bourdelot, a une fermeté à les soutenir et à les dissimuler plus qu'aucun homme que j'aie jamais vu. Je me suis souvenu très souvent, en la contemplant, d'un roi du Maroc qui rangea son armée en bataille; dans le fort du combat où il se signalait, il eut une fausse crise dont il mourut après avoir défait ses ennemis. Il n'y a qui que ce soit qui ne trouve ces sortes d'actions admirables quand on les récite, mais dans les occasions on n'a pas la force de les mettre à exécution.

Le prince de Condé ne savait pas seulement souffrir. Il faisait mieux, il s'intéressait à ses souffrances, les décrivait avec exactitude, voulait les comprendre, se faire rendre compte des remèdes et en suivre les effets. Et c'est pourquoi M. Bourdelot était bien le médecin qu'il lui allait. Son humeur bouffonne, les nouvelles de tout genre dont il était porteur aidaient le malade à s'égayer. Il était, de plus, fort soigneux et éprouvait un plaisir très grand et très mélangé de fierté, à justifier sa thérapeutique auprès de son illustre client par les raisonnements et par l'expérience. Pour comble de bonne chance, il était goutteux lui-même, ce qui donnait à sa doctrine un intérêt particulier. Il tenait le prince au courant de ses accidents, faisait sur lui-même « de belles observations avec des preuves convaincantes », essayait des traitements et en rendait compte à Condé.

Il serait, écrivait-il, malhonnête et pénible d'entretenir Votre Altesse de mes infirmités, mais cela la regarde. Elle ne doit point trouver mauvais qu'après des raisonnements justes, je fasse l'expé-

rience des remèdes sur ma personne, M. d'Olonne n'a pas plus de joie que quand on lui parle de la goutte (31 octobre 1673).

M. le Prince était comme M. d'Olonne; il recevait avec la satisfaction particulière aux malades des nouvelles de toute l'aristocratie goutteuse de France, comparant les autres cas au sien, discutant, s'étudiant, et quand son Esculape était absent, ajoutait lui-même des explications aux bulletins qu'envoyait Bouillet sur sa santé. Et quelles belles réponses il recevait!

M. Bourdelot avait sur la goutte une théorie personnelle :

« Il s'engendre aux goutteux, enseignait-il, une humeur particulière (ailleurs il l'appelle matière croupissante, matière de goutte, sérosité), laquelle humeur en veut aux jointures. Cette humeur se recueille quand il y a plénitude, ou quand les froids viennent et ferment les pores par lesquels cette humeur s'évapore peu à peu. » Elle s'exaspère également par le fait des soucis, du surmenage, de l'excès d'activité, par l'usage de certains mets, ragoûts ou liqueurs, qui sont propres à l'échauffer. Pour en guérir les accès, le traitement diffère selon les tempéraments, car les sujets gras ne peuvent être traités comme les maigres qui ont la goutte « par abondance de saumure ». Et, selon les cas, doivent intervenir des combinaisons savantes de diètes, de saignées, de lavements, de purgations, de vésicatoires, de traitements locaux. Les remèdes chauds ne valent rien. Ils rendent la goutte nerveuse et « font pénétrer les sels ». Au contraire, M. Bourdelot vantait les bons effets du froid pour « dessaumurer » le corps. Il se faisait « dessaler » les membres attaqués dans un chaudron d'eau, citant avec complaisance l'exemple d'un gentilhomme suédois qui s'était guéri en remplissant régulièrement ses bottes d'eau glacée. « J'apaise mes douleurs, disait-il, avec de bons soufflets, en exposant la partie à l'air pendant qu'il gèle. » Il prétendait ainsi s'être tellement « consolidé les pieds », que la goutte cessait de pouvoir les enfler.

Mais il est plus facile et aussi plus important de prévenir le mal que de le guérir. Dans un corps mal nourri, échauffé, « en état de plénitude », « les grands vaisseaux s'enflamment », la masse du sang s'altère; ce sont alors de longues douleurs accompagnées de fièvre et d'autres symptômes fâcheux. Au contraire, chez les sujets rationnellement nourris, les accès se bornent à un « bouillon », une « acrimonie », un « pétillement d'humeur » sans gravité. Et c'est pourquoi un régime spécial, léger et rafraîchissant, maintenant soigneusement la liberté du ventre, est le spécifique par excellence contre la goutte. Les viandes blanches,

les bouillons, les fruits, les légumes, quelquefois singulièrement combinés, y sont admis. Mais surtout le lait doit y tenir la meilleure place; il est souvent avantageusement substitué à tout aliment. « Quand les corps sont remplis de lait, qui est une substance douce, cette substance se porte à la partie douloureuse, y sert d'un cataplasme interne tel que celui de mie de pain et de lait qui apaise la douleur des goutteux. » (Bourdelot à Condé, 10 novembre 1678). Et M. Bourdelot ne se lassait pas de citer à Condé les noms de goutteux entièrement régénérés par le lait.

Dans l'entourage du prince, on raillait assez volontiers cette médication peu conforme aux habitudes du temps. La grande Mademoiselle, pour le guérir, aimait mieux la victoire de Senefte que tous les remèdes de Bourdelot. Les poètes s'en mêlèrent. Lignières écrivait poétiquement au prince :

Le lait est donc votre breuvage?
Ah! valeureux prince, j'enrage
Que vous soyez la vache à lait
De Bourdelot et de Bouillet.

Condé faisait quelquefois mine de résister, et M. Bourdelot s'irritait alors « qu'on prît au criminel ses propositions ». Le prince n'en gardait pas moins sa confiance au bonhomme et le lui prouva en faisant de lui, à mesure que l'âge le retint davantage à Paris, une sorte d'inspecteur général chargé de lui rendre compte des santés de sa famille.

*
* *

Le duc d'Enghien et la duchesse, la princesse Palatine, mère de celle-ci, et la duchesse de Longueville, habitaient à Paris une grande partie de l'année, et bien que ces premières eussent leurs médecins particuliers, ils n'inspiraient pas à Condé si haute opinion que M. Bourdelot.

Puis en 1666, le duc et la duchesse d'Enghien eurent leur première fille, Mademoiselle de Bourbon; leur premier garçon naquit l'année suivante. En 1668, ce fut Louis, duc de Bourbon. En 1670, une autre fillette, la première Mlle d'Enghien; en 1672, le comte de Clermont; en 1673, le comte de la Marche; en 1675, la deuxième Mlle d'Enghien, qui devint bientôt Mlle de Condé; en 1676 la troisième, qui fut ensuite Mlle de Charolais et enfin, en 1678, Mlle de Montmorency, qui devint la quatrième Mlle d'Enghien. Quatre fils et cinq filles voyaient le jour en une dizaine d'années. On se figure que la naissance et la croissance de tous ces petits êtres n'allèrent pas sans de multiples misères de santé, petites ou grandes. Trois des petits princes et une des

petites princesses moururent en bas âge. De là force inquiétudes et tristesses dont Condé, chef de la famille, était vivement touché. La confiance qu'il mettait en M. Bourdelot et que l'événement lui paraissait justifier l'engagea à se faire l'avocat de sa science médicale avec une insistance croissante.

Il y eut des résistances. Le duc d'Enghien fut pendant plusieurs années insoucieux de la médecine et rétif. La duchesse écoutait de préférence ses femmes. Une maladie grave que fit le petit duc de Bourbon au début de 1672 fut pour M. Bourdelot l'occasion d'affirmer son autorité. Le mal était dû à ce fait monstrueux que pendant trois mois on était resté sans purger l'enfant. D'où des amas de « matières croupies » et une série d'inconvénients sur lesquels on nous dispensera d'insister. M. Bourdelot purgea l'enfant qui guérit, et il saisit cette occasion pour faire ses doléances à Condé.

Il fallait « faire défense à mille gens qui n'y entendent rien de donner leur avis, et écouter les hommes de science », c'est-à-dire M. Bourdelot. Or, M. Bourdelot n'était pas assez écouté. Il le constatait avec amertume.

Condé seul était capable de faire entendre aux intéressés qu'au lieu d'appeler au hasard en consultation des médecins étrangers, il valait mieux s'en remettre à celui, le seul, qui, par une fréquentation assidue, connaissait au juste le tempérament des enfants. Et M. Bourdelot concluait avec une dignité offensée :

Je suis assuré que Votre Altesse entrera dans toutes mes raisons. C'est à elle à y faire entrer les autres. Je n'ai pas tant d'esprit que Pascal, mais je sais très bien mon affaire (14 janvier 1672).

Condé intervint énergiquement. A plusieurs reprises, avec insistance, il recommande ses petits-enfants au médecin. « Je vous prie d'en prendre tout le soin possible et de croire que c'est le plus grand plaisir que vous me puissiez faire. » Ainsi appuyé, M. Bourdelot poursuivit ses avantages. Mlle d'Enghien avait trois ans. On la bourrait de pain, de potages, de bouillies indigestes. Elle tomba malade. « C'est un petit corps échauffé qu'il faut une grande adresse pour conduire..., les femmes ne songent qu'à nourrir et à fortifier. » M. Bourdelot parle en vain : « Comme on croit que l'on entend mieux cela que les médecins, je n'ai pas osé en faire instance, je n'ai que ma voix ». Pourtant, il obtint qu'on rendit le bébé à une nourrice. Le bébé guérit. Il en alla de même d'autres fois. On rendit plus de justice au médecin.

Ce que Votre Altesse a vu dès le commencement, ils le voient à présent. C'est ainsi que les hommes sont différents des bêtes... Madame

la duchesse me parla hier fort raisonnablement de médecine. Je crois que, avec le temps, je l'en instruirai... Il faut que Monseigneur le duc lui en ait écrit, car je la trouve fort rabonie (7 octobre 1673).

Et M. Bourdelot étendait son empire, vérifiant la nourriture des enfants, examinant la disposition des appartements, donnant des conseils pour éviter les courants d'air et l'humidité. On n'osait plus le contredire.

En cas de résistance, il en appelait à Son Altesse : « Elle est appliquée, écoute tout et décide sagement. » C'est dire qu'elle décidait en faveur de M. Bourdelot. Et, grâce à son appui, le triomphe du médecin fut complet. Dès 1672, le duc d'Enghien penchait pour lui. Il fut bientôt entièrement subjugué et ne jura plus que par Bourdelot. On le vit se mettre au régime du lait ou des fraises, accepter des remèdes que le médecin lui-même osait à peine lui offrir, ne les trouvant « pas gracieux » à prendre. Mieux encore, il professa ses doctrines, voulut envoyer la Princesse palatine aux eaux de Forges, discourut comme M. Bourdelot en personne sur le lait d'ânesse et les drogues et même inventa des remèdes conformes à ces principes.

Il me dit que les marrons promenés dans la bouche apaisaient sûrement la toux, que des choses aisées que j'avais trouvées, et dont on se moquait parce qu'elles sont faciles et sous la main, se vérifiaient. Je lui dis que je n'étais pas assez mystérieux pour me donner de l'autorité en médecine, dont la vertu la plus nécessaire était de se faire valoir par grimaces (11 novembre 1675).

La duchesse ne pouvait que marcher sur les traces de son mari. Elle les suivit docilement. Le médecin était souverain. Bientôt le temps fut passé « où on le persécutait pour aimer trop les purgatifs ». Elle avala docilement les pruneaux et les oranges de Portugal qui lui étaient prescrits. M. Bourdelot la récompensa en lui dédiant un traité. Et elle lui abandonna entièrement le contrôle de la santé des enfants. Sans doute fut-elle gagnée par sa science, peut-être aussi par sa sollicitude. Quand M. Bourdelot était malade, il s'en faisait donner des nouvelles deux fois par jour. Complètement impotent, il voulut se faire porter à l'hôtel le jour où on y appréhenda une maladie contagieuse.

Et dans les bulletins circonstanciés où M. Bourdelot donnait à Condé des nouvelles de « nos seigneurs ses petits-enfants », il y a autre chose que le zèle du courtisan ou même de l'homme d'art. C'est avec une tendresse véritable, bonhomme et simple, que M. Bourdelot conte au grand-père tout ce qui a rapport aux petits êtres qui lui sont confiés. C'est lui seul qui sait comme il faut administrer un purgatif au duc de Bourbon : « Il ne cria ni

se mit en colère... Il n'y a que manière à tout cela... C'est un vrai homme, le plus commode qui soit au monde... M. le comte [de Clermont] est un gentil bébé qui salue tout le monde et voudrait bien parler. » Le 28 juin 1673, il a mal aux dents.

« Mais dès qu'il a fait quelques mines ou moues avançant les lèvres et qu'on le caresse, il se met à rire. Il est gras et frais et va partout avec sa roulette. C'est une bonne pâte d'enfant. »

M. Bourdelot a un faible pour Mlle d'Enghien : « Elle est très jolie, écrit-il le 24 mai de la même année. Elle me conta hier d'elle-même qu'elle prenait sa bouillie comme une grande fille étant assise, et que Marie, c'est-à-dire Mlle Richou, son amie, la frisait comme une grande fille. » Sa sœur cadette, qui porte le même nom qu'elle, n'enchantait pas moins le médecin : « Elle inventa mille injures contre moi, se prenant à rire, car en vérité elle est plaisante. » Elle avait de l'amour-propre : « Mlle d'Enghien mange très bien du potage, car on lui a dit que les grandes personnes mangent du potage quand elles mangent de la viande. » Et elle avait si bon cœur qu'elle s'en rendait malade : « Un chat mangea son oiseau. Elle en fut fort touchée : elle pleura et sanglota beaucoup, si bien qu'elle rejeta son déjeuner. Je n'ai jamais vu d'enfant si touché de passion que celle-là. »

Pour se faire pardonner ses drogues, M. Bourdelot racontait de belles histoires ou inventait d'autres divertissements : « On se porte fort bien à l'hôtel de Condé. Les jeunes princesses y dansent toute l'après-dînée. J'ai un laquais qui joue du violon qu'elles envoient quérir avant que midi soit sonné. Il y a de la réjouissance dans cet appartement. »

Mais ces gentillesses ne sont que l'accessoire dans les lettres de M. Bourdelot. Avant tout, il avait à rendre compte des santés. « J'y tiendrai la main exactement », disait-il à M. le Prince à toute occasion. Nous pouvons l'en croire. Jour par jour, deux fois par jour, s'il y avait quelque malade, il expédiait son bulletin. Et tout y était. « Je donne avis à V. A. S. que Mlle de Montmorency a une dent », annonçait-il solennellement. Si les enfants avaient la tête ou la bouche chaude, ou un frisson, ou un manque de gaieté, ou de l'excitation, Condé en était averti. Le duc de Bourbon avait les jambes un peu faibles. On discuta son cas. Un changement de nourrice donne lieu à de longues explications. Mais surtout l'état des entrailles de la maisonnée était décrit avec un soin et une abondance admirables; jamais un bébé ne manquait d'aller à la garde-robe sans que Condé en fût averti.

Les accidents, cela va sans dire, sont dus presque toujours à l'oubli des préceptes de M. Bourdelot, principalement en ce qui

concerne l'alimentation. « La stupidité des gens afflige et leur manque de discernement. » On donnait trop tôt à manger aux enfants, dès leur jeune âge; on choisissait mal leurs mets, on « les laissait se ruer sur la viande », d'où des échauffements, des coliques, des indigestions, et même, conséquence plus inattendue, des maux de dents. Car les fluxions se font « par amas d'ordures qui se remuent », par « effumation » de bile qui séjourne.

Pour éviter ces inconvénients, un régime judicieux était le meilleur préservatif. M. Bourdelot le discutait et le réglait minutieusement. Les médications étaient nombreuses, mais, en général, peu compliquées. La purge y tenait le premier rang. M. Bourdelot avait un profond mépris pour « les petits purgeurs qui tremblent pour une feuille de séné ». Il n'en était pas, et, sans égaler tel de ses contemporains, purgeait libéralement. Un purgatif tous les quinze jours était la règle. Mais à l'occasion on pouvait faire mieux, et les lavements complétaient avantageusement le traitement.

On a vu que quatre enfants succombèrent en bas âge. Fut-ce en dépit ou à cause de la science de M. Bourdelot que les autres survécurent? Nous ne nous prononcerons pas. Mais on comprend les sentiments du duc de Bourbon quand il fut assez avancé en âge pour défendre ses entrailles. Annonçant au prince que, sur les conseils du médecin Morin, le petit duc venait de consentir à se purger, avant le jour réglé, pour prévenir les effets de la chaleur, M. Bourdelot ajoutait : « Mais il ne l'aurait pas fait si cela était venu de ma part, car il me hait, à ce qu'il a dit, à cause de tous les remèdes que je lui ai faits depuis qu'il est au monde. (28 juin 1680.)

Et dans la maison de Condé même, M. Bourdelot compta jusqu'à leur dernier jour des clientes singulièrement rebelles : Mme de Longueville et la princesse Palatine. Mme de Longueville faisait son désespoir. Il écrivait à Condé, le 22 février 1679 :

Je vis hier Mme de Longueville et lui portai des poires d'ambrette qu'elle trouva fort bonnes. Elle n'en avait jamais mangé, ni beaucoup de sortes d'aliments que je lui fais apporter et qui sont excellents pour sa santé. Elle avait même oublié l'usage de toutes sortes d'aliments. Il y a deux mois qu'on lui a donné un second cuisinier. C'est un homme rare pour dresser un festin à cinq services, pour les tourtes d'entrée et des entremets. Ce n'est pas ce dont elle a besoin. Elle croit que le beurre lui est bon; elle fait les jours maigres, elle prend de l'aversion pour les purgatifs et cherche des raisons contre. Le plus grand malheur qui puisse arriver à un malade, c'est d'avoir trop d'esprit. Les impressions qu'ils prennent sont vives, ils les poussent trop loin; les médecins qui ne veulent que de l'argent sont complaisants et les

laissent faire. Mme de Longueville se porte pourtant toujours de mieux en mieux, mais pour guérir il faut plus de résolution, fermeté et déférence.

Et Mme de Longueville persistait dans ses errements. Elle n'aimait pas le lait, s'en dégoûtait sitôt essayé, répugnait au régime rafraîchissant prôné par le médecin. « Elle hait les pruneaux, gémissait M. Bourdelot, et dit que les oranges de Portugal sont gelées. Elle ne veut jamais manger de potage, ni de viande, ni de chair, mais pour les fritures, aliments de carême, potage à la purée et pois, tant qu'on en voudra. Avec l'aversion qu'elle a pour les purgatifs, c'est ainsi que les guérisons retardent. » (Février 1679.) A peine si, de temps en temps, on parvenait à lui faire prendre quelques « prunes de perdrigeon à mi-mûres ». Contre un tel entêtement, la science de M. Bourdelot était impuissante. Il dut se laver les mains de sa mort.

La Princesse Palatine était une malade de la même espèce. Fort délicate et impressionnable, « un vrai thermomètre de la médecine », elle était sujette à des crises extrêmement douloureuses où « elle faisait compassion », et il arriva à M. Bourdelot de quitter son académie pour venir la soulager en toute hâte. Elle se croyait atteinte, bien à tort, disait le médecin, de la même maladie que Mme de Longueville, était horriblement craintive, « extrême », en toute occasion, et, comme elle, voulait se soigner à sa manière. Comme origine ordinaire de son mal, M. Bourdelot distinguait du côté de la tête, du foie et du pancréas « de mauvais sucs qu'il faut vider ». Pour cela, il conseillait les eaux de Forges, un régime rafraîchissant, et, naturellement, des purgations fréquentes, du quinquina quand elle avait la fièvre. Or, la Palatine avait peur du quinquina, elle répugnait à l'abstinence, « ne témoignait pas d'inclination » pour le lait, voulait une forte nourriture. « C'est une impression qui lui durera éternellement, observait tristement M. Bourdelot. Rien n'est plus horrible qu'une prévention. » Il faisait, « pour mettre son esprit en disposition d'être purgée », des efforts héroïques, mais souvent inutiles. Elle fut une fois quinze jours à refuser de prendre de la casse. Et pour ne pas la contrarier, il fallait se conformer à ses propres idées médicales : « Elle veut être saignée à toute force, nous serons obligés d'y consentir, car cette pensée la tourmente cruellement. » Elle mourut le 6 juillet 1684. Pour l'honneur de M. Bourdelot, déclarons que ce fut faute de n'avoir pas suivi assez exactement ses ordonnances. (23 mai, 25 mai, 30 mai, 3 juin, 8 juin, 24 juin 1679; 24 janvier, 8 avril 1680; 24 janvier, 26 janvier 1682; 15 septembre 1683.)

Notons que cependant elle était peu à peu devenue plus docile. Elle acceptait le régime des fraises, promettait « saintement », sous l'empire de la crainte, de « se purgeoter », de « faire des merveilles ». Sur elle aussi l'impérieux médecin avait étendu son empire, sous lequel pliait la maison de Condé tout entière. Et vers la fin de sa vie, ayant triomphé de toutes les résistances, il pouvait envoyer des bulletins tels que celui-ci, où vibre la satisfaction du chef victorieux sur toute la ligne :

Mme la Princesse Palatine se porte mieux. Mlle d'Enghien a été purgée et se porte mieux. Mlle de Bourbon de même. J'ai vu l'effet de la médecine qu'a prise M. le duc de Bourbon; il n'a plus les mauvaises humeurs qu'il avait. Mme la duchesse a été saignée et se porte bien; elle sera purgée demain. (13 mai 1683.)

*
* *

Médecin de la famille de Condé, médecin de la reine Christine avec laquelle il demeurait en commerce épistolaire, M. Bourdelot s'entendit, comme on pense, à faire valoir de telles relations et voulut au surplus faire profiter de son art les plus illustres de ses contemporains. On plaisantait sa manie professionnelle.

Il me semble, disait un grincheux (Sorbière), quand je vois l'abbé Bourdelot, voir l'abbé Hippocrate qui ne peut pas s'empêcher d'exercer la médecine, après avoir changé de profession et s'être mis hors de la nécessité de l'exercer pour l'avancement de ses affaires, que je vois un moine défroqué et rentré dans le monde qui ne peut pas s'empêcher d'aller encore à la quête et porter la besace... Il faut se plaire extrêmement au galimatias, au mensonge et à la conviction d'ignorance qui arrive tous les jours aux médecins pour pratiquer encore, par divertissement, la médecine et faire un métier auquel on devrait être bien aise d'avoir eu le moyen de renoncer. Ce qui leurre le bonhomme est l'entrée que cela lui donne chez des gens de qualité et à la cour, où véritablement il est honnête d'entrer; mais, en vérité, quand on peut s'y faire considérer par une autre qualité que celle qu'un médecin volontaire et qui approche fort du charlatan y acquiert, on en est estimé plus honnête homme.

Les envieux pouvaient dénigrer. M. Bourdelot n'en avait cure.

Nous ne saurions faire le dénombrement des malades de renom, qui recoururent à lui. Sa haute situation médicale nous est attestée par le fait qu'il fut du petit nombre des praticiens qui, après la mort subite d'Henriette d'Angleterre, furent appelés à assister à l'autopsie. Il se tint à gauche pendant qu'opérait le chirurgien Félix et fut chargé d'expliquer l'état des organes et les causes de la mort de la princesse aux représentants du roi d'Angleterre qui assistaient à la cérémonie. Et il rédigea une relation fort circonstanciée de « la maladie, mort et ouverture du corps de Madame ».

L'un de ses plus illustres patients fut le duc de la Rochefoucauld qu'il mit au régime du lait, et qui s'en trouva bien. Il était « goutteux, travaillé de vapeurs ». M. Bourdelot fut appelé en consultation auprès de lui, le 13 mars 1680. « Il est bien malade, écrivit-il à Condé, ses frissons augmentent en nombre; il est très abattu et a mauvaise opinion de son mal. Il a une douleur de côté opiniâtre qui mériterait bien encore une saignée. » M. Bourdelot « porta la parole » pour la réclamer, en y ajoutant une tisane « rémolitive ». Mais la famille hésita, préféra attendre, essaya « le remède de l'Anglais » (le quinquina). M. de La Rochefoucauld mourut. Et M. Bourdelot dut se contenter d'écrire une belle lettre « sur la mort et l'ouverture de Monseigneur le duc de La Rochefoucauld » à Fagon qui l'avait soigné avec lui. Outre « quelque sérosité maligne dans le sang », la cause de la mort, disait-il, était « la grande abondance du sang qui a gorgé et inondé le poumon ». M. Fagon répondit par une non moins belle lettre, s'excusa de faire quelques réserves et accabla son confrère de compliments.

M. Bourdelot semble, d'ailleurs, et nous ne nous en étonnons pas, avoir été particulièrement goûté des femmes. Mme de Thianges fut sensible à son mérite. Mme de Langeron, attachée à la maison de la duchesse d'Enghien, fut assez longtemps sceptique, voire hostile. Sans doute peu à peu elle cédait comme ses maîtres, et consentait à prendre les eaux de Forges : « Mais, disait sentencieusement le médecin, la bonne opinion qu'elle a d'elle-même sur la médecine et ses applications ordinaires rendent une cure difficile » (30 juin 1680). Si elle finit par confier sa propre fille à ses soins et par accepter la plupart de ses opinions, elle persista pourtant dans « quelques hérésies ou schismes ». Et ce ne fut pas elle, ce fut la jeune Mme de Noailles que M. Bourdelot salua comme sa disciple préférée : « Quand je serai mort, elle sera le chef de ma secte, je l'adopte et institue comme Aristote institua Théophraste. »

Ce qui était plus admirable, proclamait M. Bourdelot, c'est qu'elle entend ma pratique rafraîchissante très bien. Elle y a raffiné avec esprit, traitant même M. son mari avec des dîners blancs; mais comme elle est toute de feu, elle ne fait par jour qu'un repas de viande, l'autre est de fruit. Quand elle a quelque colique, où elle est sujette, elle ne mange point et boit jusqu'à ce qu'elle soit guérie. (10 octobre 1684.)

Mme de Sévigné était aussi « toute de feu ». Sa couperose et son rhumatisme venaient, selon M. Bourdelot, d'excès de chaleur. Aussi la traitait-il en lui faisant absorber du melon et de la glace. « Tout le monde, écrivait-elle à sa fille, me vient dire que cela

me tuera. Cette pensée me met dans une telle incertitude qu'encore que je me trouve bien de ce qu'il m'ordonne, je ne le fais pourtant qu'en tremblant. » Il lui interdisait « les remèdes chauds qui épaississent le sang et mettent du chaud sur de la chaleur » et lui déconseillait de trop se remuer en été, « de peur, disait-elle, que l'habitude de faire de l'exercice dans cette saison ne me regonfle la rate, d'où viennent mes oppressions ». Mme de Sévigné se moquait du bonhomme, mais suivait ses ordonnances.

*
* *

Avait-elle raison? Que valait la science médicale de M. Bourdelot? Pas grand chose si l'on en croyait tels de ses confrères:

Guy Patin, représentant la vieille école, le dénonçait sans relâche comme un empirique, un sectateur de la « forfanterie arabesque », « un extravagant et grand hâbleur ». De jeunes opérateurs, au contraire, lui reprochèrent son défaut de pratique. « Il y a peu d'hommes, écrivait l'un d'eux, qui aient de si belles idées que celui-ci; son génie lui en suscite toujours de fort extraordinaires; et il porterait assurément la médecine à un haut point de perfection si, en raisonnant, on pouvait aller loin dans cette science. » Malheureusement ceux « qui méditent sans opérer » commettent les pires erreurs. Et tel traitement imaginé par M. Bourdelot aurait failli, au dire de son critique, empoisonner tous les malades de la Charité.

Mais M. Bourdelot avait de sa science une autre opinion. Les charlatans, les médecins « qui ont des secrets et cherchent à les imposer au public », les cupides et les intrigants trouvent en lui un censeur sévère :

Nous sommes, écrivait-il, dans un siècle où tout le monde veut être médecin. Il y a une corruption dans les esprits qui les empêche d'entendre tout ce qui est raisonnable et leur fait avoir recours à des remèdes bizarres qui sont toujours funestes.

M. Bourdelot préparait un *Traité sur la décadence de la médecine* et ne voyait guère que lui-même qui pût relever cette science.

Une longue lettre qu'il écrivit à l'un de ses confrères et qu'il publia, nous fait connaître son sentiment sur les erreurs qu'il s'était donné pour mission de combattre :

Les médecins de Paris, déclare-t-il, demeuraient jadis avec obstination dans leur simplicité galénique et dans la stérilité des remèdes...

... Ils jouissaient en repos du fruit d'une domination établie et jamais ils n'ont donné les mains à aucune nouveauté, si ce n'est quand ils y ont été forcés... Je leur ai proposé cent remèdes curieux et des expériences fort utiles pour le soulagement des malades. Ils y prê-

taient un peu l'oreille au commencement; ils m'interrompaient au milieu de mon discours et me disaient : Ce n'est pas là notre coutume ou cela ne vaut rien... Ils avaient bien leurs raisons, ils me voyaient curieux, faisant habitude avec les chirurgiens, tenant académie de physique et de médecine. On m'écoutait avec plaisir à la cour. Ils ne voulaient pas qu'aucun remède nouveau vînt de ma part. Ils prirent même le soin d'avertir des malades d'importance qu'il était dangereux de se servir d'un homme qui tenait des conférences publiques, parce que je pourrais faire sur mes malades des expériences nouvelles. Ils m'appelaient le Calvin de la médecine, comme si les lois de cet art étaient venues d'en haut et qu'elles fussent d'une vérité éternelle.

On essaya de tourner en ridicule ses méthodes thérapeutiques.

Ceux qui y ont perdu le plus, ce sont les malades; car je me suis dépité, n'ayant aucun besoin de leurs secours pour vivre; et j'ai fort mésestimé le public qui n'avait pas d'estime pour moi, ayant fait part de mes découvertes aux étrangers qui m'ont libéralement communiqué leurs secrets. Ils parlent de moi avec des éloges que je ne mérite pas.

Entre les ennemis de M. Bourdelot et lui-même, qui croirons-nous? Sans entrer dans une discussion médicale pour laquelle nous ne serions nullement qualifiés, remarquons qu'il y avait, au dix-septième siècle, en matière de médecine, ou, d'une manière plus générale, en matière de science naturelle, les doctrinaires et les empiriques. Les premiers déclaraient l'expérience « vile et abjecte », n'admettaient que les principes établis par Hippocrate, Aristote et Galien, prétendaient par voie de déduction en dériver toute vérité. Par réaction contre leur dogmatisme suranné et grotesque, une foule d'empiriques menaient grand tapage autour d'expériences fantaisistes et opposaient aux maximes immuables de leurs adversaires les découvertes abracadabrantes d'un charlatanisme éhonté ou d'une crédulité lamentable.

Entre les dogmatiques figés dans leurs principes et les empiriques « éternellement divorcés d'avec la raison », M. Bourdelot prétendait tenir le milieu. Et il défend avec vigueur la méthode qu'il prônait dans une lettre-préface adressée à un de ses élèves qui lui dédia un discours « sur l'expérience et la raison ».

Il ne faut, dit-il, être entêté ni des raisonnements ni des expériences... Les véritables philosophes assemblent des expériences et en tirent des instructions... Ils les vérifient par d'autres expériences, visant toujours à ce qui peut être utile... Il faut tout voir, tout écouter... Mais le premier principe que je donnerais avant que de rien établir, c'est d'avoir toujours dans l'esprit qu'on peut être trompé.

Jamais on ne définit mieux la méthode expérimentale. C'étaient là de très beaux principes exactement conformes aux meilleures

tendances de la science moderne. Nous n'oserions affirmer que M. Bourdelot les appliqua toujours à la lettre. Il est douteux si effectivement, en dépit de ses affirmations, on guérit le goitre en prenant à jeun des cendres de liège dans un verre d'eau, si la poudre de vipère et spécialement le cœur de cet animal mangé tout vif, ou encore la gelée de corne de cerf ont les vertus qu'il leur prêtait, et si la morsure des hommes roux est effectivement venimeuse comme celle des serpents.

Mais M. Bourdelot fut souvent mieux inspiré.

Avec autant d'énergie que Guy Patin lui-même, il proscrivait des produits pharmaceutiques baroques, « le bézoard, les eaux cordiales, la corne de licorne, la thériaque, les confections de hyacinthe et d'alkermès, les fragments précieux et autres bagatelles arabesques ».

Il se défiait des cures extraordinaires et savait mettre au point les hâbleries des confrères. L'un d'eux se vantait d'avoir guéri une plaie avec « de l'huile où l'on avait fait bouillir 15 louis d'or ». M. Bourdelot observa que, peut-être, l'huile toute pure aurait eu la même vertu. Mais, à l'encontre de Guy Patin, il n'estimait pas la science définitivement constituée et ne niait pas qu'il pût y avoir des remèdes nouveaux. Seulement, disait-il, « il faut du jugement pour s'en servir ». Sa vie durant, Guy Patin nia la circulation du sang, ignora le quinquina, « cette poudre loyolitique », l'antimoine avec lequel, disait-il, un seul médecin tuait plus de monde « que trois hommes de bien n'en sauvent avec des remèdes ordinaires », qualifia la chimie de « fausse monnaie de notre métier », confondit toute nouveauté avec le charlatanisme et traita de bourreau quiconque innovait sur Hippocrate et Gallien.

M. Bourdelot se comporta différemment. Il fut un des premiers en France à reconnaître les mérites du quinquina. « J'ai toujours, eut-il le droit d'écrire, approuvé l'usage de cette écorce, quand la nouveauté la rendait recommandable et même pendant sa disgrâce qui a été longue. » Et si, tout comme son célèbre confrère, il préféra en général les remèdes simples et connus, ce ne fut pas avec un fanatisme aussi féroce.

On connait l'enthousiasme de Guy Patin pour la saignée :

O bonne, ô sainte, ô divine saignée!

s'écriait-il après du Bellay. Il saignait un enfant de trois jours et un vieillard de quatre-vingts ans. En huit mois, il saigna soixante-quatre fois un rhumatisant. Et il osait dire ensuite de la médecine : « C'est la plus innocente profession qui soit au monde! »

Nous n'avons rien de pareil à reprocher à M. Bourdelot. S'il

eut un faible, ce fut pour la purge; il resta pourtant en *deçà* de la plupart des praticiens de son temps; et peut-être les habitudes de goinfrerie de l'époque rendaient assez nécessaire de maintenir, avec quelque rigueur, le principe de la liberté du ventre.

Mais, et c'est là ce qui nous apparaît le plus original dans la thérapeutique de M. Bourdelot, plutôt que les remèdes, il prônait l'hygiène, les régimes, se rendait compte de la différence des tempéraments et s'efforçait d'y accommoder la manière de vivre de ses clients. Qu'on parcoure ses dissertations ou les apophtegmes sur le maigre qu'il déconseillait aux petits-enfants de Condé, sur les inconvénients des excès de table, sur les viandes blanches, sur le lait dont il était si « grand ordonneur », sur les pruneaux ou le melon qu'il prodiguait si généreusement, sur les fraises qu'il était si fier d'avoir le premier osé faire prendre à un malade, sur le surmenage intellectuel et l'hygiène des hommes d'études, sur la manière d'élever les enfants délicats : « Qui veut les faire robustes les fait morts. » Peut-être, parmi beaucoup d'observations baroques notera-t-on un principe médical assez juste et assez conforme aux tendances de la science moderne. A un client qui partait pour les pays chauds, il prescrivit un genre de vie qu'on croirait ordonné par un médecin contemporain, et les observations qui s'y trouvent consignées sur l'usage du vin et des spiritueux doivent valoir à M. Bourdelot l'honneur d'être tenu pour un précurseur de l'anti-alcoolisme.

Enfin, s'il faut renoncer à lui attribuer la découverte des vaisseaux dits de Bartholin dont on a voulu lui faire honneur, la science médicale lui est redevable encore de deux innovations au moins. C'est en quelque sorte sous son patronage que fut publié en 1679 le premier journal de médecine qui ait existé en France, à savoir les *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine*, de M. de Bligny. M. Bourdelot y fut couvert de fleurs et y collabora. Malheureusement, si le principe de cette publication était excellent, elle ne tarda pas à dégénérer et ses « méchantes correspondances, friponnes et menteuses », servirent principalement de réclames aux charlatans. Elle cessa de paraître à la fin de 1681.

Mais grâce à M. Bourdelot, un autre moyen de discussion et de propagande restait à la science médicale, à savoir son *Académie*.

*
* *

L'Académie de M. Bourdelot eut le double but de servir à l'amusement du prince de Condé et au progrès de la science.

Malade et demi retiré du monde, le prince avait besoin de distractions. Les meilleures lui venaient des nouvelles que

chaque matin il recevait d'une foule de correspondants bénévoles, parmi lesquels M. Bourdelot mit son amour-propre à figurer au premier rang. Ce faisant, ne remplissait-il pas encore son rôle de médecin puisqu'aussi bien les gens « qui sont affairés et soucieux » sont les proies désignées de la maladie, au point qu'on leur voit « la vessie du fiel devenir grosse comme un saucisson ». Il y allait de l'honneur médical de M. Bourdelot que la vessie du fiel du prince de Condé gardât des proportions plus normales. Or, les observations scientifiques étaient pour le prince aussi bien que pour notre héros de véritables « friandises ». M. Bourdelot s'appliqua à le tenir au courant de toute nouveauté de cet ordre. Il n'était guère de matières où, à son jugement au moins, sa compétence ne fût particulière. Les mathématiques avaient peu de secret pour lui et les découvertes d'Huygens en optique étaient de son ressort. Il jugeait des mérites d'une machine qui devait permettre de respirer au fond de la mer ou d'une autre qui était capable d'enfermer de la lumière. Il savait donner un avis sur l'embrasement du mont Etna, sur la nature du corail blanc et rouge, sur la sangsue qui se trouve attachée au poisson xiphias... La génération des insectes le charmait particulièrement : « Là-dessus je suis puissant en raisonnement et les conséquences que j'en tire sont admirables et surprenantes. »

L'Académie de M. Bourdelot fut pour lui le centre où il rassembla ses informations, puisa maintes fois la matière de ses correspondances et d'où il fit rayonner la lumière de son génie sur ses contemporains.

C'était déjà du temps du prince Henry de Condé, père du grand Condé, que M. Bourdelot avait essayé de faire pour les hommes de science ce que M. Conrart avait tenté pour les gens de lettres. Dans l'hôtel de Condé s'étaient tenues des assemblées régulières où, au dire d'un témoin bienveillant, accourait « tout ce qu'il y avait de plus beaux génies dans la capitale ». A peine de retour de Suède, M. Bourdelot reprit ces réunions et les continua jusqu'à sa mort. Elles ne tardèrent pas à éclipser tout ce qui se faisait dans des cénacles analogues. Les séances avaient lieu tous les mardis. Elles se tenaient d'abord dans l'hôtel de Condé « dans le grand appartement en pavillon ». Elles se firent plus tard chez M. Bourdelot, rue de Tournon. Le grand Condé et son fils y prenaient le plus vif intérêt, assistaient à nombre d'expériences, introduisaient eux-mêmes des questions. Absent, le prince envoyait du gibier et, au terme des discussions, on y faisait honneur dans des repas où le nom du donateur était « magnifié » en toute langue.

Un disciple respectueux nous a laissé plusieurs volumes de

conversations académiques qui nous permettent de nous faire une idée des travaux de la docte assemblée.

« Connu de toute la terre..., rempli de connaissances tant acquises que naturelles », né pour la cour aussi bien que pour les sciences, légitimement réputé « l'Aristippe du temps » et un « de ces génies sublimes que le ciel a fait d'une trempe extraordinaire », M. Bourdelot en était l'âme et ouvrait la séance en fournissant une matière à la discussion. Des savants, des magistrats, des ecclésiastiques, de nombreux étrangers de marque qui se trouvaient de passage à Paris lui donnaient la réplique. Toutes les opinions étaient admises.

Et les questions traitées étaient du plus vif intérêt : « S'il y a des maladies astrales; — d'une pierre qui attire le venin des morsures vénéneuses; — d'une dent qui ayant été arrachée à un jeune homme et mise en un coffre en produisit trois autres à côté d'elle; — d'une femme qui ayant perdu les dents à l'âge de trente ans, les recouvre à l'âge de cinquante; — d'un jeune homme qui, en mourant, ressembla tout à fait à son père à qui il n'avait point ressemblé pendant sa vie; la cause de cette ressemblance; — trou sur une montagne, lequel était bouché produit un orage dans le lieu même; — pourquoi l'or du Potosi ne peut être fondu que par le moyen du vent qui souffle dans le pays, de la pierre philosophale; — si l'on peut rendre l'or potable », etc.

Rien ne devait être plus beau que de voir le sublime Périandre (ainsi se désignait M. Bourdelot), régir, parfois en présence du grand Alcandre (Condé), les discussions fougueuses de Pamphile, d'Oronte, de Lisismon, de Célestin et de Pancrace toujours furibond, et les clore par des conclusions universellement applaudies, avant que quelque dame de qualité ne vînt l'enlever dans un carrosse pour le mener chez la princesse Arthémise ou le prince Alcide.

Si haut que montât la discussion, qu'il s'agît de médecine, de physiologie, de philosophie ou d'histoire naturelle, Périandre, avait à la bouche des opinions marquées au coin de la sagesse et de l'originalité. Il expliquait à merveille pourquoi le vin rendait certains hommes comme des singes, d'autres comme des pourceaux et d'autres comme des lièvres; c'est :

que les esprits du vin rencontrent dans le premier un sang spiritueux tempéré par quelque matière douce, ce qui les rend gaillards et enjoués; dans le second, un sang plein de pituite et de viscosité, ce qui les rend pesants et assoupis; et dans les troisièmes, un sang plein de bile âcre et brûlée, ce qui les rend furieux et maniaques.

Les mouvements de l'âme se démontaient pour lui avec simplicité : « Il y a en nous deux sortes d'esprits, les uns ronds,

volatils et mobiles qui font la joie, l'amour, l'espérance, la hardiesse et autres passions de cette nature; les autres, aigres, fixes et pointus qui font la tristesse, la crainte, la haine, l'envie et autres émotions semblables. »

Et ce n'était pour lui qu'un jeu d'élucider cette question d'apparence captieuse, pourquoi un jeune homme qui n'avait jamais ressemblé à son père, lui ressembla au moment de sa mort.

Faut-il donc croire, comme à ces exemples on en serait tenté, que la science de M. Bourdelot et de ses disciples était exactement celle des médecins de Molière? Peut-être la conclusion serait-elle injuste. Nous avons vu notre héros essayer d'appuyer sa thérapeutique sur l'observation et l'expérience. L'observation et l'expérience étaient également les principes selon lesquels il s'efforçait de diriger ses débats académiques. « Notre établissement, écrivait-il un jour à Condé qui lui demandait avis au sujet d'un cas pathologique suspect, est d'avoir connaissance de tout, principalement pour détruire les faussetés et préventions mal fondées. » Il définissait ses académiciens « des gens qui se défient toujours des propositions et phénomènes extraordinaires ». « Nos conférences, disait-il ailleurs, sont établies pour purger le genre humain des erreurs qui ont été introduites par la vaine gloire et par l'ignorance des hommes. Nous ne faisons pas grand cas de l'éloquence en fait de physique, nous allons droit à la vérité et nulle autorité ne nous impose [1] ».

Sans doute c'étaient des déclarations un peu superbes. Accordons au moins à l'académie de M. Bourdelot et à son fondateur, le mérite de l'intention. Elle donna à quelques hommes distingués les moyens de se faire connaître qu'ils n'eussent peut-être pas trouvés ailleurs. Le grand chimiste Lémery y brilla. Vernay, l'anatomiste, y fut entendu. Sylvain Régis, le philosophe, y parla quand toute autre chaire lui était fermée. Et dans tous les cas, elle valut à M. Bourdelot un grand renom. On s'adressait à lui de toutes parts pour tous objets. M. Bourdelot communiquait les renseignements demandés, discutait les mémoires envoyés, daignait, à l'occasion, rédiger une belle lettre ou une belle dissertation, — telle que celle qu'il écrivit sur les vipères, bien que, disait-il, conformément à sa prudence naturelle : « Je n'aime pas me familiariser avec ces animaux venimeux qui ont mordu en traître deux de mes amis. »

[1] Lettre au premier médecin du roi, 2 janvier 1675.

*
* *

Car si, en un jour de modestie inaccoutumée, M. Bourdelot écrivait : « Je ne suis pas Pascal », nous pensons bien qu'il n'en croyait rien. Au dix-septième siècle, tous les grands esprits étaient encyclopédiques. Faire le tour de la compétence de M. Bourdelot serait faire celui du savoir humain.

Puisque, hélas ! nous ne pouvons y convier nos lecteurs, qu'au moins ils n'ignorent pas que M. Bourdelot fut philosophe.

S'il est peu vraisemblable que, comme on l'en accusa, il se soit livré, avec la princesse palatine et le prince de Condé, à l'expérience sacrilège de brûler un morceau de la vraie croix, il apparaît néanmoins qu'il était assez libre-penseur. On lui reprochait dans l'entourage du prince « d'insinuer le vice et l'irréligion ». Il le savait et à l'occasion s'abstenait d'envoyer à son protecteur telle production de sa plume pour ne pas, disait-il ironiquement, « troubler ses dévotions ». Le « dernier jugement » qu'il craignait plus que tout autre était celui que Condé portait sur ses œuvres. Le Pape n'était pas à l'abri de ses sarcasmes et les noms les plus illustres de la prédication et de la théologie l'intimidaient peu. Il traitait lestement Malebranche « d'homme subtil pour le discernement » et de « coupeur de cheveux en quatre », et il estimait sa propre doctrine fort préférable à celle de Bourdaloue et des orateurs qui l'imitaient : « Je ne suis pas prédicateur, mais en fait de morale, je leur ferai voir des pays qui leur sont inconnus. » Les théologiens qui écrivaient sur l'immortalité de l'âme lui inspiraient peu de créance. Il s'intéressait davantage aux penseurs qui prétendaient la fonder sur « des raisons naturelles ». Il ne pouvait admettre que la connaissance de Dieu fût innée chez l'homme.

Il écrivit sur la divinité, l'existence de Dieu et la religion un traité dont il avait haute opinion et qu'il dédia au prince de Condé comme étant presque seul capable de le comprendre. « Votre Altesse, voulait-il bien lui déclarer, a un génie supérieur au mien » ; au surplus, ajoutait-il, « Dieu qui est juste m'en saura bon gré ». Mais à part le suffrage divin et celui du prince, M. Bourdelot rencontra peu d'approbateurs dans les assemblées où il lut son travail qui lui valut en revanche « mille ennemis et envieux ». Parmi eux, nul doute qu'il n'ait mis en première ligne les jésuites. L'éducation du jeune duc de Bourbon leur était confiée. M. Bourdelot, en conflit avec eux sur bien des points, soutint contre eux une chaude querelle où il ne se fit pas faute de les larder d'épigrammes.

Mais M. Bourdelot ne s'absorbait pas dans ces graves questions, car il savait que « les traités faits avec contention d'esprit sont d'une grande intempérance » et que l'application continue engendre des sérosités malignes et des mouvements fâcheux de la bile : c'est pourquoi, par la plume et par la parole, il se plaisait à traiter des matières plus légères. En collaboration avec Mme de la Baume, il écrivit un petit traité contre l'espérance, qui fit fureur dans les ruelles. Bussy-Rabutin et Mme de Sévigné le discutèrent... Mme de Grignan s'essaya sur le même sujet. Et la Palatine prit sa meilleure plume pour réfuter les sophismes de « l'abbé ». Il avait vanté la quiétude de l'homme qui n'attend rien du sort, montré que l'espérance est vaine et sèche, soutenu en résumé que « l'espérance était maigre et que le désespoir était gras ». La Palatine prit la défense de l'espérance.

Qu'elle soit sèche ou non, le mérite en est égal, et quoi que nous en puissions dire, une espérance maigre vaudra toujours mieux qu'un gros désespoir... Cette injure qu'on lui donna hier au milieu des plus illustres maigreurs de France n'a rien fait contre sa réputation et le désespoir tout gros et tout gras qu'on nous le présente n'a fait nulle impression sur mon cœur... Je ne sais si Judas était maigre ou replet, l'Ecriture qui parle de son désespoir ne dit rien de son embonpoint... Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il se pendit faute d'un peu d'espérance. Cet exemple n'est pas beau. Aussi malgré tous vos raisonnements, j'espérerai toute ma vie et ne me pendrai jamais.

L'homme apparaissait volontiers à M. Bourdelot comme un assez pauvre animal. Quand il était « en son humeur sceptique pour douter de tout », il traitait avec un dédain qui fait penser à Jean-Jacques les raffinements de notre sagesse. On l'entendait professer « qu'il ne croyait point que l'homme fût né pour méditer ni pour aprendre les sciences comme on le dit vulgairement ». Il remarquait « que l'étude casse la tête le plus souvent aux hommes, leur fait tourner la cervelle, les rend fols, leur ruine la santé, défigure le corps et abrège la vie en faisant des hommes des squelettes, des hibous, des moribonds, des mines affreuses », etc.; « or, disait-il, si l'homme était né pour cet exercice, il n'en recevrait pas toutes ces incommodités. Il aurait pour cela des dispositions favorables qui préviendraient et empêcheraient toutes les suites fâcheuses; partant, concluait-il, l'homme est plus pour être un bon cordonnier, savetier, maître tailleur, que philosophe, astrologue et mathématicien...

Et quand on le contredisait, il allait plus loin encore, se demandant si l'homme n'était pas fait pour cheminer plutôt à quatre pattes que sur deux pieds, lui trouvant des ressemblances désobligeantes avec le lièvre et l'éléphant; et il souhaitait, devan-

çant les philosophes du dix-huitième siècle, qu'on laissât un enfant se développer « naturellement », sans aucun secours, pour voir ce qu'il en adviendrait.

Mais lorsqu'il s'agissait des femmes et qu'il était bien disposé, M. Bourdelot se montrait plus galant. Il soutenait en compagnie

que les femmes étaient capables de tous les exercices qui occupent les hommes et que si elles n'en donnaient pas ordinairement les preuves, ce n'était que par une faiblesse de cœur qui vient moins de leur tempérament que de l'autorité que les hommes ont sur elles et de leur industrie à ne les employer qu'à de petites choses.

Mais on lui répondait, nous confie-t-il,

que je ne les connaissais pas assez, et par conséquent que je devais me taire... Je n'ose plus, depuis ce temps-là, dire ce que je pense sur cette matière parce que l'on me renverrait à une étude et à des commerces que j'ai résolu d'éviter.

On se figure le succès que devait rencontrer la conversation de M. Bourdelot. A l'en croire, il n'en aurait point abusé : « Il ne se passe point de jours que je ne m'étudie à me taire dans certaines occasions... Je trouve toujours dans ce silence un je ne sais quoi de plus sûr que si je parlais. »

Nous ne croyons pas manquer de respect à la mémoire de notre héros en conjecturant, malgré cette affirmation, que M. Bourdelot devait être très bavard. Et c'est lui-même qui nous y autorise, par cet aveu dépouillé d'artifice :

J'ai remarqué mille fois dans les yeux de ceux à qui je parlais que leur esprit pensait à tout autre chose qu'à répondre sur la matière de mon entretien, de sorte qu'il semblait qu'ils n'étaient plus présents, ce qui m'a engagé quelquefois à demeurer court sans prononcer une seule parole, et lorsqu'on me disait de continuer, je répondais franchement en ces termes : J'attendais que votre esprit fût de retour.

Et certes, ces mauvais auditeurs étaient inexcusables : médecine, science, philosophie, morale, M. Bourdelot avait de quoi entretenir les plus difficiles. Et ce n'était pas tout, M. Bourdelot était artiste. Il se connaissait en peinture et en sculpture. Il était musicien. Sur la musique et sur la danse, il laissa des notes que son neveu utilisa après sa mort.

Le grand Condé portait intérêt aux lettres, M. Bourdelot en collectionna les nouvelles à son intention, se fit volontiers le messager de ses bonnes grâces auprès de la gent du Parnasse, mit à sa disposition toutes les ressources de son jugement, duquel il était fort satisfait... Quand Boileau était malade, il lui portait les consolations du prince, suffisantes, affirmait le mé-

decin, pour arrêter « une douleur mortelle avec de grands cris »; d'ailleurs, il estimait l'auteur du *Lutrin* « valoir tout seul tous les poètes de France et d'Italie... »

Admirons d'autant plus ce jugement que M. Bourdelot était poète. Avec une facilité égale, il versifiait en latin et rimait en français. La muse badine et la muse héroïque lui étaient également familières. Tantôt il célébrait en « vers bègues » le premier voyage du roi en Franche-Comté ou la prise de Limbourg par le prince de Condé. Tantôt il donnait dans l'épigramme et les jeux d'esprit. La prise de Strasbourg lui inspira un sonnet et il avait des bouts rimés pour distraire M. le duc durant qu'il attendait l'effet de sa purge. Devenu peu à peu le poète attitré de Chantilly, il défendait vigoureusement sa situation contre ses rivaux et, qu'ils fussent jésuites ou laïques, savait leur tenir tête. Mi-badines et mi-aigrelettes, ces joutes distrayaient le prince de Condé. Mais la postérité ne trouverait peut-être pas le même plaisir que lui à suivre le tournoi poétique où M. Louchault, son secrétaire, et M. Bourdelot faisaient assaut en prose et en vers de pointes et de compliments. Si M. le duc de Nevers, poète lui-même, le saluait comme un maître, d'autres étaient moins enthousiastes. Volontiers satisfait de lui-même, M. Bourdelot communiquait à Mme de Sévigné le poème « magnifique et pompeux » que lui avait inspiré de Limbourg et il accompagnait cet envoi de formules de modestie fort peu sincères. « Il m'écrit, manda sa correspondante à Mme de Grignan, qu'il n'est point du tout poète... Je suis tentée de lui répondre : Et pourquoi faites-vous des vers? Qui vous y oblige? Il m'appelle la mère des amours... Mais il a beau dire, je trouve ses vers méchants... » Et Mme de Sévigné répondit au bonhomme de sa plus belle encre : « Mon Dieu, confia-t-elle à sa fille, que je lui fis une belle réponse!... Cela est sot à dire, mais j'avais une bonne plume et bien éveillée ce jour-là; quelle rage! peut-on avoir de l'esprit et se méconnaître à ce point-là? »

Nous n'avons point la réponse de Mme de Sévigné; mais voici celle que fit la reine Christine à un envoi analogue :

> Pour vos vers, à vous parler sincèrement, je n'en fais pas grand cas, mais quand je me rappelle que vous avez quatre-vingts ans, je vous admire et ne comprends pas comment vous avez pu vous rendre si célèbre dans le métier d'Apollon. Il ne vous manque plus rien que d'être aussi violon, et je trouve que si vous l'entrepreniez vous y réussiriez pour le moins aussi bien que Socrate qui avait quelque vingt années de moins que vous quand il se rendit apprenti en ce noble métier.

Une lecture attentive des œuvres poétiques de M. Bourdelot

nous incline à souscrire au jugement de Mme de Sévigné et de la souveraine déchue. Nous engageons nos lecteurs à nous en croire sur parole.

*
* *

C'est au milieu d'une telle activité dont, encore une fois, nous nous excusons de ne donner ici qu'une idée bien incomplète, que M. Bourdelot s'acheminait peu à peu vers sa soixante-quinzième année. Peu à peu, les inimitiés qu'il avait si souvent provoquées lui-même s'étaient apaisées. Les médecins, Fagon en tête, reconnaissaient son mérite. A peine si, de temps en temps, une méchante lettre de ses moines de Massay lui fouettait le sang. Les poètes de Chantilly lui cédaient le pas... Les jésuites étaient apaisés. Les grandes ambitions s'étaient dissipées. Grâce à la bienveillance de Condé, les soucis d'argent n'étaient plus cuisants. Médecin, savant, philosophe et poète, M. Bourdelot jouissait d'une autorité incontestée.

Mais aussi les maux de la vieillesse commençaient de s'abattre sur lui. « Les maladies des vieillards ont de profondes racines », observait-il, non sans mélancolie. « La France se destitue d'honnêtes gens », disait-il, en voyant disparaître les plus illustres de ses contemporains, Mme de Longueville après le cardinal de Retz.

Les accès de goutte se faisaient plus douloureux. Il se plaignait de douleurs de dents, de maux d'estomac, de crachements de sang. Les hivers devenaient durs à passer. Il ne marchait presque plus. « Je suis faible et pantois. Je ne puis monter quatre degrés sans être hors d'haleine. » Il portait de grands bas fourrés et ne circulait guère plus qu'en carrosse. « Je tâcherai de ne point faire de fautes, car à soixante-quinze ans, elles sont toutes grandes. » Et quand il en faisait, il les contait longuement à Condé pour le distraire : « Je suis médecin, disait-il, et ceux qui sont incommodés sont bien aise de savoir ce que les autres souffrent. »

Tout impotent qu'il fût, M. Bourdelot demeurait universel, et ses lettres à Condé étaient plus abondantes, plus variées que jamais. Les santés y tiennent la première place, et ensuite l'éducation des petits-enfants, qui sont un peu ceux de M. Bourdelot. Le médecin s'est lié avec le précepteur du duc de Bourbon, La Bruyère. Il donne au prince son avis sur les directions à lui imprimer, a un orgueil personnel de ses progrès. « Son style latin, s'écrie-t-il, approche de celui de César dans ses Commentaires, je le préfère à celui de Cicéron ».

Mais une fois le prince rassuré sur les enfants, tout l'intéresse. Et M. Bourdelot met son amour-propre à lui parler de tout. Les

nouvelles de la cour et de la ville, les mariages, les morts, les faits divers, les émeutes, les pendaisons, les nouvelles politiques, les bruits qu'on se chuchote à mi-voix, les découvertes du jour, la dernière séance de l'Académie, M. Bourdelot sait tout. Il va quérir lui-même les nouvelles et a ses « nouvellants » qui les lui apportent quand il est empêché. Et comme l'homme a besoin d'être égayé, que la tristesse engendre immédiatement des humeurs funestes à la vieillesse, M. Bourdelot collectionne ce qui peut stimuler la curiosité du prince, amener un sourire sur les lèvres, met un soin particulier à conter ses anecdotes. « Je ne sais plus me faire valoir que la plume à la main, encore faut-il confesser que je ne bats plus que d'une aile. » M. Bourdelot, pour une fois, était modeste : sa verve bouffonne ne fut jamais mieux inspirée. Le récit de son dernier voyage à Versailles, ainsi que des mésaventures dont il fut l'occasion, est de ceux où apparaît le mieux le personnage du bonhomme.

J'ai fait un voyage à Versailles où Monseigneur le duc m'a fait mille grâces ; il a demandé au roi que je puisse entrer dans les grands appartements lorsqu'on s'y assemble; il m'a fait l'honneur même d'en parler à M. le duc d'Aumont qui donna des ordres précis de m'ouvrir les portes et qui me fit un grand compliment en entrant. J'ai tout vu et même le cabinet des curiosités et pierreries où Madame la Dauphine était, M. et Mme la duchesse, Mme la princesse de Condé, M. l'amiral que je ne reconnus point tant j'étais ébloui. Quand de grands objets éblouissent, on croit être au quatrième ciel, la grande compagnie auguste, la magnificence et richesse des ameublements, la quantité des bougies et flambeaux allumés, la rareté des tableaux et des bustes, le charme de la musique, le roi surtout qui va et vient dans les appartements et que je vis assis sur des carreaux tiennent l'esprit et les yeux si fort attachés et si distraits qu'on ne se possède point. Je vis des personnes de qualité à qui je n'avais point parlé depuis dix ans. M. de Nevers me dit de ses poésies et m'en demanda d'autres. J'ai reçu mille amitiés de M. le prince de la Roche-sur-Yon et de cent autres, surtout de M. Bontemps, qui m'a dit qu'il n'y a point d'endroits qui ne fussent ouverts pour moi, et le lendemain je vis les chambres de Sa Majesté où l'on découvrit tous les beaux originaux des grands peintres qui sont presque toujours couverts.

Mais M. Bourdelot avait présumé de ses forces. Il paya son imprudence par une colique et une terrible attaque de goutte. Le prince de Condé le gronda. M. Bourdelot se justifia plaisamment : « Je sais que je suis caduc et ne subsiste plus que par art magique, c'est-à-dire abstinence et sommeil. » Mais Mlle de Bourbon l'avait prié d'aller à Versailles, il fallait lui obéir; il sentait une « grande ardeur pour partir, laquelle, depuis, confessait-il, j'ai reconnu être une tentation du diable toute pure ».

Dédaignant les sages prédictions de Monseigneur le duc, « qui

est un aigle », et lui avait dit : « Venez, venez, mais vous reviendrez avec la goutte », M. Bourdelot était donc parti, résolu à la sobriété : mais la vie de cour rend impossible de tenir les meilleures résolutions.

Le froid était rigoureux, l'eau que mon hôte me donna sentait l'écorce pourrie et moisie : je la sentais même dans les potages. C'est un pays où l'on n'ose dormir plus de six heures. Un soir, il y a l'Opéra, l'autre, il y a les assemblées dans les appartements, le jour suivant, en tous les lieux, le bal; la quantité de flambeaux allumés, à ce que dit M. Petit, remplit l'air de parties bien sulfureuses. J'en faisais ma collation.

Il fallut se mettre en dépense d'esprit d'autant plus que, — M. Bourdelot ne résistait pas au plaisir de le laisser entendre, — chacun était à le solliciter. « Il fallait être debout, on buvait du chocolat et de l'eau de canelle, on y mangeait des confitures, on allait de visite en visite en un mouvement perpétuel. » M. Lenostre, qui était maître d'hôtel de la reine, après avoir montré à M. Bourdelot les curiosités de son cabinet, le fit dîner. « Je ne vidais pas un plat qui ne fût capable de mettre le feu dans les entrailles. » Les pâtés de canard d'Abbeville succédaient aux pieds de porc de Sainte-Menehould et aux rannequins. Ce n'était pas tout. « Voici ma perte totale : je suivis M. le duc, qui alla au dîner du roi. On y parla de mes dîners blancs et de mes viandes qui sont insipides »; et Monseigneur voulut lui faire goûter des ragoûts de la table du roi et de ceux de la reine. « Je m'excusai d'en avaler et dis que ma mort y serait écrite. Il fallut obéir. Je me sentis, dans la gorge, des brûlots saumurés faits sur des brasiers ardents avec des quintessences de poivre et d'épices. » Et M. Bourdelot, puni de sa gloutonnerie, éprouva toute la nuit « l'ardeur d'une fournaise qui réveilla, au point du jour, une goutte à mon poignet douloureuse et désolante ». Voilà, concluait-il, « mon aventure goutteuse en détail ». Il promettait, s'il en revenait, de se faire « coudre la bouche et attacher dans une bonne chaise à bras, où je m'adonnerai uniquement à la lecture »; et le soin de sa santé serait dorénavant son seul souci.

« Veut-on savoir ce que j'aime tendrement? C'est ma santé. Elle est en grand débris, mais ce qui en reste est encore bon, pourvu qu'on le choie. C'est un grand trésor d'être touché du plaisir des beaux jours, que de jouir d'une grande liberté d'esprit qui est en droit de se promener partout et de décider souverainement et sans contradiction sur toutes les choses du monde. » Et il achevait de se faire pardonner en communiquant au prince ses observations sur son mal.

L'hiver de 1684 fut encore pire.

Les nouvelles courantes, écrivait-il le 16 janvier 1684, sont stériles et glacées comme le temps. S'il continue, je serai de même et ne porterai pas grand fruit. Je crois que les esprits gèlent comme les corps. Je ne sais s'il viendra quelqu'un mardi dans notre Académie. On ne rend plus de visites à Paris, à cause du froid. On a ouvert force personnes tombées mortes dans les rues; on leur a trouvé le sang gelé dans les veines. La mortalité est commencée par les ramoneurs et ensuite par les capucins. Elle commence à renverser nos philosophes qui croient, à cause que j'ai un beau-frère marchand de bois, que je suis tenu de les chauffer. J'en ferais la dépense s'ils parlaient quand ils ont les pieds chauds, mais ils ont les poumons transis et l'estomac glacé. C'est un grand mal. Je ne puis remédier à tout. M. le premier président m'a envoyé des lapins et M. Hervé du vin muscat. Ce sera pour eux des restaurants. Mme la princesse Palatine m'a donné du vin qui vient de Navarre que Monsieur lui a donné. Je leur fais manger du cerf bouilli, rôti, fumé, salé. Ils en sont bien friands. Je les alimenterai ainsi jusqu'en carême. Pour moi, je fais mes bouillons de veau un peu plus nourrissants et l'eau que je bois est presque bouillante. J'ai trois ou quatre chauffrettes qui m'environnent. Je me défends ainsi des rigueurs de l'hiver.

Je me glorifiais de mes bas fourrés. Je croyais que je serais brave comme un lapin. Ils prenaient un air de grandeur, mais depuis hier je les méprise et abomine. J'ai su qu'ils étaient de ce gros vilain Sorel. C'était un gros pigeon pattu, une sorte de canepetière qui les a infectés de son ordure. De ma vie, je ne les mettrai. Ils me rendraient podagre. J'aurais mieux fait d'employer mon argent à une demi-voie de bois. Le froid de Paris a centuplé. On meurt dans les rues comme sur la Cordillière de l'Amérique. Je ne sors point que je n'aie un bouquet de sauge devant le nez, et j'ai toujours ma robe fourrée dessus le corps quand je fais mes visites. C'est ainsi que je suis bon à voir.

Parfois une pointe d'émotion sincère paraît sous la bouffonnerie : Condé venait de lui envoyer une biche. M. Bourdelot remercia :

Votre Altesse S., écrivait-il, ne doute point que je suis tout à elle. J'ai de vieux restes dans l'esprit qui vous sont tout dévoués. Ils sont un peu à l'antique vêtus. Ils ne laissent pas d'avoir leur grâce... Je veux dire à V. A. S. où ce naturel paraîtra visiblement : c'est quand l'occasion se présentera de la servir utilement. Elle verra un feu vif et brûlant que vous ne trouverez point ailleurs. C'est un feu caché depuis soixante ans. Il a été entretenu par les bienfaits de votre maison, mais la déclaration nouvelle que V. A. S. m'a faite par l'envoi d'une biche m'a mis un brasier au cœur.

*
* *

M. Bourdelot devenait sentimental. C'était mauvais signe. L'année 1684 se termina pour lui sans accident, malgré ses misères et ses multiples occupations : il commença 1685 en gué-

rissant le duc de Bourbon d'un gros rhume qui menaçait de tourner en fluxion de poitrine. Mais un accident, ou plutôt deux accidents consécutifs allaient triompher de sa belle constitution si bien fortifiée par son art.

Il voulut se purger; par erreur le domestique lui fit absorber un morceau d'opium avec la confiture de roses qui était un de ses remèdes ordinaires. Il fut à demi empoisonné, et le 15 janvier, Languereau, son confrère, écrivit au prince qu'il le trouvait fort mal. Le bonhomme avait le délire et « ne reconnaissait plus personne, ce qui fit qu'on lui donna l'extrême-onction ». Languereau définissait sa maladie un « coma vigil qui approche fort de la léthargie ».

Mais le 16, M. Bourdelot était ressuscité, refusait de se laisser saigner et de se confesser. Trois jours après, Languereau, messager des bons vœux de Condé, le trouvait « levé et assis dans une chaise près de son feu », parlant « d'assez bon sens » quoiqu'avec un peu de difficulté, plaisantant et toujours peu pressé de remplir ses devoirs religieux, préférant attendre d'être sur pied pour faire « une bien meilleure confession ». On insista. Il finit par céder et consentit à se laisser saigner et confesser. « Personne n'aura plus sujet à se plaindre de lui, ayant satisfait au temporel et au spirituel abondamment. » Le 24, on le trouvait « tout comme il était auparavant, sa tête aussi libre et tout son corps », se purgeant à sa mode avec des pruneaux, et faisant conversation avec ses visiteurs, « qui font un cercle continuel : quand l'un sort, l'autre rentre ». Il ne lui restait qu'une brûlure au pied, causée par un flacon trop chaud dont on avait réchauffé son lit.

Ce fut cet accident que Languereau déclarait « d'aucune conséquence » qui l'emporta. La plaie s'envenima; pansements, incisions, etc., n'y firent rien. Le 5 février, l'abbé de la Victoire écrivait à Condé que le pauvre M. Bourdelot était si faible et exténué qu'on n'osait plus lui parler. On craignait la gangrène. L'événement justifia ces craintes. Le lendemain, l'abbé dut mander à son maître : « Le pauvre Bourdelot est mort ce matin à quatre heures avec tous les sentiments d'un vrai chrétien, et après avoir reçu tous les sacrements. Monseigneur perd en lui un ancien serviteur très zélé et attaché à son service : il n'y a que trois jours qu'il m'en parla, les larmes aux yeux, et que jamais personne n'avait eu tant de passion pour elle que lui. »

On l'enterra le lendemain à Saint-Sulpice, avec, selon son vœu, « peu de cérémonie »; la vente de sa vaisselle d'argent devait couvrir les frais des obsèques.

Dans son testament, daté du 22 février 1670, M. Bourdelot

désignait comme héritier principal son neveu Pierre Bonnet « à la charge qu'il prendra le nom de Bourdelot »; divers legs étaient faits à quelques parents et à un petit nombre de domestiques. M. Bourdelot n'emportait pas dans la tombe ses rancunes et ses sentiments antireligieux. Une petite somme revenait aux Pères Jésuites qui, de plus, devaient recueillir la part de tout héritier qui se permettrait d'attaquer le testament. Mille livres étaient réservées aux religieux de Massay pour prier Dieu en faveur de leur abbé.

M. Bourdelot n'oubliait pas ses bienfaiteurs. « Mon neveu Bonnet, recommandait-il, s'attachera à servir Mgrs les princes le plus qu'il pourra par service et respect, et ne vendra point les terres de Condé et de Saint-Léger, qu'ils m'ont donné libéralement et honnêtement, et écrira une lettre honnête à la reine Christine Alexandre, lui vouant ses respects et services. »

Il fut jusqu'au bout soucieux de son devoir professionnel : « Je prie mes parents de brûler toutes lettres écrites à moi par des femmes, y ayant dedans des avis de maladie qu'il n'est pas bien ni de la décence que l'on voie. »

On fit l'inventaire des biens de M. Bourdelot. Il mourait dans la médiocrité dorée de l'honnête homme. Des sommes assez fortes en numéraire, quelques bijoux et quelque vaisselle d'argent en formaient la meilleure part. On y trouvait aussi des souvenirs du séjour en Suède : des médailles de la reine, le fameux portrait du prince de Suède, évalué 450 livres, et celui du prince Adolphe évalué 150. Le carrosse qui avait suscité tant de jalousie était taxé 100 livres, et « deux vieils chevaux hongres sous poil noir, dont un boiteux », 60 livres.

*
* *

Que dire, en terminant, de notre héros?

M. Bourdelot, la chose est incontestable, ne fut ni un grand médecin, ni un savant de premier ordre, ni un philosophe, ni un poète, pas plus qu'un homme d'Etat comme il s'en crut un jour capable. Il ne laissa aucune œuvre durable. Il recommandait dans son testament à son neveu de publier certaines « observations » qu'il avait rédigées. « Je crois, disait-il, ces observations utiles au public et j'ai à me reprocher de n'en avoir point fait imprimer par paresse et haine de vaine gloire. » La vérité est que M. Bourdelot ne sut point composer un livre. Quelques dissertations médicales et quelques épîtres éparpillées çà et là forment tout son bagage scientifique. Il projeta sur la médecine un grand ouvrage qu'il n'écrivit pas et il n'est pas certain qu'il entreprit jamais

sérieusement les mémoires de sa vie dont il parlait assez volontiers. Ce qui nous reste de ses œuvres littéraires et philosophiques ne laisse pas profondément regretter la disparition du reste. Il ne fut point l'homme des œuvres produites « avec contention d'esprit ». Il ne fut pas non plus un grand caractère, étant poltron, fort vaniteux, assez cupide et infiniment égoïste. Il fut assez proche d'être un charlatan et à tout prendre apparaît plutôt qu'autre chose comme un bouffon d'espèce particulière.

Et pourtant, ne nous arrêtons pas à ce jugement trop sévère qui est celui qu'on a généralement porté sur lui. Rappelons que la seconde partie de sa vie valut beaucoup mieux que la première. Tenons-lui compte du rôle qu'il joua auprès du prince de Condé :

Ce prince grand et magnanime
A du penchant pour notre rime.
Ecrivons pour lui nuit et jour,
Et par là faisons notre cour
A ce héros de qui la gloire
Sera l'ornement de l'histoire.
Nous y paraîtrons, mais fort loin,
Composant dans un petit coin.

Comme il y invitait en ces termes M. Louchault, M. Bourdelot écrivit effectivement nuit et jour pour le grand Condé. Il fit mieux que d'écrire. Il se dépensa loyalement pour lui, sut l'intéresser et le distraire et qui sait, lui adoucir quelques souffrances. Il soigna ses petits-enfants avec tout son art qui fut médiocre et son cœur qui valut mieux. Il aima passionnément la science, contribua pour sa petite part à ses progrès et mit à son service et à celui de son maître toutes les ressources de son savoir. Il sut garder de la sérénité parmi les tristesses de l'âge et mourir le sourire aux lèvres. A côté du grand Condé, on lui accordera le petit coin qu'il sollicita en un jour de modestie où il y avait encore bien de l'orgueil. La postérité ne lui élèvera point une statue ni même un buste. Accrochons-y si l'on veut une estampe dans le goût du temps. On y verra M. Bourdelot, vêtu de sa robe fourrée et le front ceint des lauriers d'Apollon et d'Uranie. Il tient sous son bras les dernières lettres de Mme de Sévigné et de la reine Christine; de l'autre, dissimulé derrière son dos, l'instrument de Pourceaugnac; et au son du violon de son laquais il regarde danser les petits-enfants de Condé qui lui montrent le poing d'avoir été tant purgés, mais lui rient pourtant, parce qu'avec tant de tendresse.

Jean Lemoine. André Lichtenberger.

PORTRAITS DE CÉLÉBRITÉS

1830-1900

A BAGATELLE

Le même goût qui tend à donner, aux mémoires et à l'histoire anecdotique, la place possédée jusqu'ici par le roman, attribue aux portraits un intérêt d'évocation documentaire indépendant de leur valeur artistique.

Sous l'infiltration du réalisme, la littérature d'imagination a perdu ses lecteurs, ennuyés par les monotonies ou écœurés des cynismes. On a cherché le roman dans les annales et la psychologie dans les biographies : on les y a trouvés d'autant plus passionnants que la certitude du fait autorise l'esprit à se plaire aux invraisemblances et aux étrangetés que la vie produit incessamment.

C'est bien un mouvement idéaliste qui fomente autour de Napoléon cette enquête minutieuse jusqu'à la manie. Elle satisfait à la fois le besoin de merveilleux et d'héroïsme et l'habitude d'analyse, c'est-à-dire le principe essentiel de la sensibilité esthétique et, en même temps, la méthode actuelle.

Le portrait, aujourd'hui, fait partie de la documentation. Nul n'écrira sur un personnage sans s'entourer, s'il le peut, de ses images, et avec raison. Quelle page sur le *tribunal des Troubles* vaudra le *Duc d'Albe* d'Antonio Moro, ce tigre pâle, au vilain poil, d'une face si implacable. Les détails sur l'effronterie de l'Arétin ne diront pas le personnage aussi bien que son front, sous le pinceau du Titien. Le *Léon X* de Raphaël, le *Bossuet* de Rigaud ne donnent-ils pas l'index précis de leur caractère? Venise paraît plus vivante aux portraits de ses doges que dans l'innumérable paperasse de ses archives, et qui ignore le buste de Machiavel n'entendra jamais bien ni les *Décades* ni le *Prince*.

Plus près de nous, un *Barbey d'Aurevilly*, avec son air de Robert le Diable, sa tête à casque, un *Verlaine* au masque socra-

tique, sont-ils pas mieux commentés par la vue de leurs traits que par des explications, même subtiles. Ceux-là furent d'aspect caractérisé, tandis qu'un *Ernest Hello*, un *César Franck* portaient, au lieu de visage, le masque de leur destinée. Un physiognomoniste aurait pu prédire qu'ils seraient méconnus : une figure, qui ne manifeste pas l'individualité, fournit cependant une sorte d'horoscope; n'est-ce pas déjà un trait décisif que la forme, calomnieuse de l'âme, la disgrâce d'une triste enveloppe; et à bien regarder un *Lucius Verus*, ne sent-on pas le vide de cette jolie tête? L'âme proteste contre l'imperfection de son vêtement dans le regard de plusieurs; chez d'autres, elle avoue ingénuement sa relative indignité, des beaux traits, qui lui servent de masque. Leonard de Vinci prétend que notre âme forme le corps qu'elle doit habiter et qu'il ne serait que son repoussé : il faudrait admettre alors que peu d'âmes savent modeler leur écorce, même parmi les grandes.

Le nom de science convient-il aux observations relatives aux traits du visage, et la physiognomonie mérite-t-elle une place parmi les méthodes mineures de l'expérience?

La question se résout affirmativement pour celui qui a fait certaines études, mais la figure commune obéit plus exactement aux diverses catégories que celle de l'exception, toujours complexe.

Certains aspects de M. François Coppée l'apparentent à Bonaparte jeune, sans que cela soit justifié par aucune ressemblance morale. Le profil césarien de Wagner correspond à son impériosité et à sa conquête de la scène musicale, tandis que Balzac fournirait plutôt un cul-de-lampe qu'un frontispice à son œuvre. On serait tenté de croire que les peintres de la beauté étaient beaux et cela ne se trouve vrai ni de Michel-Ange, ni de Corrège, ni du Sodoma.

Il y a bien les quatre tempéraments hippocratiques; mais comment déterminer le degré de chacun, car, tempérament signifie le contraire d'un type tranché. Les signatures animales très lisibles dans certaines têtes (Listz ressemble à un lion), s'obscurcissent, la plupart du temps; les sept types planétaires donneraient encore des indices, incertains pourtant. Quand on aura attribué à la lune, la nacre de Véronèse et de Corrège et les blancheurs de Prudhon, cela n'éclaircira pas beaucoup la désignation de ces trois maîtres!

Le génie, voire le haut talent, se forme exactement d'une marqueterie de facultés et non d'une seule maîtresse et tenant lieu des autres.

Toutefois, l'habitude de comparer les visages développe certain coup d'œil et si les gens graves n'admettent pas la physiogno-

monie, ils s'attribuent volontiers la qualité de physionomiste. Intuition ou méthode, l'art de l'écrivain comme celui du comédien comporte une vision très nette des formes correspondantes aux passions : les descriptions d'un Balzac ou d'un d'Aurevilly, la grime et la mimique d'un de Max ou d'un Le Bargy constituent de véritables travaux purement physionomiques. L'avare qui commence ses lettres comme s'il voulait conserver le bas de la feuille sera économe même de gestes, même de paroles, et s'il est agité, les gestes resteront courts et les paroles brèves, exclamatives.

Il advient du portrait comme de la photographie : la pose instantanée ou longue, par sa soudaineté comme par sa prolongation, produit un effet de dissemblance dans le modèle. Poser c'est littéralement arrêter l'expression et se ranger dans l'impersonnel ; l'être vivant tourne sinon à la nature morte, du moins à la nature quelconque et s'il porte un uniforme comme le *Duc d'Orléans* d'Ingres ou une redingote, qui est aussi un uniforme plus collectif encore, l'individu ne garde plus que sa tête, sans un geste permis ; sans rien qui le différencie de la pluralité, que l'âme, invisible pour la plupart des peintres, matérialistes par insuffisance de perception.

Un portrait est une image ou mieux une imagination d'un être par un autre et non le reflet tel que le miroir le reçoit : voilà pourquoi les têtes illustres inventées par Raphaël pour son Ecole d'Athènes lui font tant d'honneur : il a créé des traits idéalement convenables pour des esprits dont on ne possédait pas, en son temps, les iconiques.

Quand Rembrandt ou Raphaël est l'imagier, il importe peu que le nom du modèle soit inconnu ou obscur. Le *Bertin* d'Ingres ne serait qu'un bourgeois de Paris et non le fondateur du *Journal des Débats* qu'il garderait sa valeur typique. D'autres fois, l'image ne porte aucune signature, elle représente un personnage illustre ; l'intérêt du modèle sauve la médiocrité de l'œuvre ; le pire barbouillage, d'après *Jeanne d'Arc*, serait-il pas inestimable ? Que ne donnerait-on pour un croquis de Léonard adolescent, fût-il du plus inexpérient de ses condisciples de l'atelier du Verrochio ?

La curiosité, qui n'a pas rang de muse, mériterait une épithète de parenté avec les vierges du Permesse ; elle joue un rôle si décisif dans l'esthétique. Rares sont les enthousiastes, ces mystiques de l'admiration, les curieux pullulent ; ils découvrent, ils signalent, ils collectionnent et forment une élite sans doctrine mais agissante, qui apporte aux vestiges du passé, un hommage confus, nombreux et renouvelé.

S'agit-il de décider entre les conclusions de Taine et de M. Aulard ? Au lieu de l'effroyable travail d'un fouillement d'archives, une col-

lection de portraits suffira. Les Jacobins ont des têtes de cabanon, énergumènes ou idéologues, ils présentent les signes de la dégénérescence et des maladies mentales; impulsifs, ils légifèrent et ils frappent, par mouvements spasmodiques et ceux qui nous offrent de jolis traits comme un *Camille Desmoulins*, appartiennent à la catégorie du raté littéraire, inoffensif dans les époques ordonnées et touche à tout des poudres, en temps d'anarchie.

Combien de problèmes historiques tirent leur solution d'une estampe du temps, témoignage plus sincère que celui des mémorialistes; et le jugement sur les hommes illustres, qu'il s'agisse d'Alexandre, de César, d'Annibal ou de M. Thiers, devient précis et sûr, à la vue d'un portrait. Gérard et David n'ont-ils pas mieux expliqué Mme Récamier que les érudits, et le *Port-Royal* de Sainte-Beuve vaut-il, pour l'évocation du jansénisme, les toiles de Philippe de Champagne?

L'exposition rétrospective rencontre une faveur croissante : on est assuré d'y voir, à défaut de chefs-d'œuvre, des ouvrages consciencieux, au lieu des manières d'affiches et de réclames qui peuplent les cimaises du Salon : et ces ouvrages nous entretiennent d'un temps qui a toujours l'avantage de n'être pas le nôtre : et c'en est un pour la plupart qui redirait avec sincérité :

Je suis venu trop tard, dans un monde trop vieux.

Ce ne sont pas les hommes mûrs qui se lamentent le plus; un pessimisme étrange, fait d'appréhension, se manifeste chez l'adolescent. Les sages prétendent que l'homme reste à peu près semblable en tout temps; la sensibilité se meut d'abord, sans contrôle d'expérience, et notre effort intellectuel se porte vers l'étude du passé. Ce n'est pas le « N'importe où, hors du monde », indéterminé comme un essor musical, aspiration idéale vers l'inconnu : « N'importe où, hors d'ici. » Le présent n'intéresse personne parce qu'on craint un avenir plus morne : il ne reste que le passé; on y cherche des amis ou des originaux selon ses attirances et ses lectures. Au théâtre seulement, le contemporain se complaît à son image et plus elle le calomnie, mieux il se console en pensant qu'il vaut tout de même davantage que le personnage levantin qu'on lui présente, comme reflet de sa personnalité. Ailleurs, on veut des figures d'outre-tombe et des histoires d'antan : le lettré ressemble à ces damnés qui ont la tête tournée, ou plutôt à ce jeu scénique dont parle Ophélie. « Il s'est éloigné, en continuant à me regarder, comme un homme qui, pour trouver son chemin, n'aurait pas besoin des yeux; il a franchi le seuil et

son regard n'a cessé de se poser sur moi. » A l'instar de Faust, le moderne aspire à un fantôme, que ce soit celui d'Hélène ou celui de la Malibran.

*
* *

Bagatelle, qui s'appela Babiole sous la Restauration et la Folie d'Artois lorsque le frère de Louis XVI paria contre Marie-Antoinette d'élever un second Trianon en un mois (1779), a subi des fortunes diverses.

La fantaisie du comte d'Artois, qui coûta 600 000 livres et qui en coûterait deux fois plus aujourd'hui, devint, sous la Révolution, un Tivoli. En 1815, Charles X la donna au duc de Berry; enfin, la Ville de Paris la possède et l'utilise pour la seconde fois. L'an dernier, la Société des artistes français marqua 1870 comme limitation aux ouvrages invités. Aujourd'hui, on nous convie à l'évocation de la monarchie de Juillet et du second Empire. La première est illustre par une Renaissance de tous les arts au point que, depuis Louis XIV, la France n'avait pareillement fleuri : car il suffit de quatre noms : Musset, Balzac, Berlioz, Delacroix, pour le démontrer. Prospère, le règne de Napoléon III fut médiocre en toute voie spirituelle, malgré un Carpeaux, un Chenavard, un Courbet. Le caractère qui relie entre elles ces périodes, c'est l'indépendance de l'art en face du pouvoir et la contradiction apparaît également forte, du romantisme éclos sous Louis-Philippe et du réalisme survenu au temps de Compiègne. Le divorce entre les institutions et les œuvres d'art marque une étape nouvelle de la civilisation, sans trace d'un semblable phénomène, antérieurement.

Il y a des bizarreries à Bagatelle et qui méritent la notation, parce qu'elles contribuent à la physionomie de l'époque.

Les sociétaires de la Société Nationale ont le droit d'envoyer un portrait, sans mention aucune de la célébrité du modèle, exemples : MM. Alaux, Fougeirol, Dolot, de Meneval, Mesdames de Gama, Beurdeley, de Fillol, qu'on peut ne pas connaître. Il y a un joueur d'échecs, un restaurateur, un tailleur? M. Paquin est-il une célébrité? MM. Liard, Mesureur, Spuller rentrent-ils dans l'hémicycle idéal de ce temps, par allusion à l'œuvre de Paul Delaroche? Qu'est-ce que M. Wappers? M. Rodin a trois numéros et n'a pas daigné donner au catalogue le nom de ses bustes.

Plusieurs toiles portent la mention de *portrait présumé*, pour Mme Desbordes-Valmore, entre autres. N'est-ce pas bien inquiétant pour l'historien qu'une telle incertitude sur des personnes presque contemporaines?

Puis, ce sont des toiles qui peuvent se dire comme Agrippine :

... Fille, femme, sœur et mère de ces maîtres.

Celui qui croirait trouver un Panthéon de 1830 à 1900 se tromperait fort. Les organisateurs ne se sont pas demandé, une minute, quelles devraient être les illustrations à rechercher, ils ont accueilli ce qu'on leur a envoyé, depuis la *nièce d'Isabey* jusqu'à *M. Armand Sylvestre* en pochard, entre deux filles sans voiles et sans beauté; depuis *Charlet*, par lui-même, jusqu'à *M. Clémenceau*, par Rafaëlli. Ni comme personnages, ni comme peinture, ce n'est une sélection, un pêle-mêle des pires et meilleures choses, d'hommes éminents ou contestables. On rencontre beaucoup d'inconnus dans cette réunion de célébrités; on y découvre quantité de toiles qui ne valent pas leur cadre et qui ne sont là que pour le remplissage, le modèle et le peintre se trouvant également médiocres, mais il suffit que cette exhibition promette des hommes ou des choses d'autrefois pour intéresser.

*
* *

La maison d'Orléans occupe ici une place considérable. Pourquoi n'a-t-on pas formé le cercle du roi, dans une salle? C'est à Ingres que le duc d'Orléans doit, sans aucun doute, la place d'honneur en face de l'entrée : au bout d'un demi-siècle, le génie rend au prince sa protection et d'une façon plus durable. Il faudrait remonter au *Louis XIII* de Philippe de Champagne pour trouver une figure aussi magistralement dessinée. Malgré la cambrure de la taille, l'officier l'emporte trop sur le prince, le cavalier sur le futur monarque. Une maison qui a régné et qui n'est pas éteinte embarrasse le jugement du critique : il craint que son encre ne se teinte politiquement à l'œil du lecteur et qu'on ne tire une opinion d'une remarque exclusivement esthétique. Une impression cependant s'impose, si vive qu'il faut bien l'exprimer : les fils de Louis-Philippe sont des modèles d'aristocratie : on n'est pas plus né, plus gentilhomme, plus sang bleu, plus cousin du *Charles Ier* de Van Dyck; mais l'accent royal ne s'impose pas. Ces hommes accomplis qui n'ont rien oublié et qui ont beaucoup appris, d'un mérite incontestable, portent une visible marque de mauvais destin. Celui que nous montre le pinceau d'Ingres, modéré à l'insurrection de Lyon, courageux pendant le choléra de Paris, héroïque en Algérie, populaire avec ses chasseurs à pied qui

s'appelèrent d'abord de son nom, mourut lamentablement à la porte Maillot, en voulant sauter de voiture.

On observe chez les d'Orléans un affinement de race inquiétant. A un certain degré de sélection, l'homme perd cette brutalité qui fait partie de la force : le duc d'Orléans ressemble à un type de roman plutôt qu'à un personnage de l'histoire. Alfred de Musset lui a consacré des stances émues.

> Hélas ! mourir ainsi, pauvre prince, à trente ans !

La peinture d'Ingres illustre ce vers qui vaudra plus pour garder une mémoire que les lourds in-octavos; car le génie seul se connaît en héros.

> Mais je crois qu'une place est vide dans l'histoire
> Tout un siècle était là, tout un siècle de gloire,
> Dans ce hardi jeune homme appuyé sur sa sœur.

Pour comprendre l'antinomie sentimentale qui exista entre Louis-Philippe et le mouvement romantique, il convient d'interroger les artistes; et un Théodore de Banville avoue qu'il a traité de scélérats des hommes fort honnêtes d'ailleurs qui n'avaient que le tort d'ignorer le génie et d'appartenir à ce que Henri Monnier a nommé la religion des imbéciles. Il explique que le bourgeois est celui qui aime la lithographie coloriée et la romance sentimentale : ce signalement ne suffit pas.

Dans notre admirable pays, chaque nom de roi désigne un style. Quelle fécondité d'invention dont on devrait s'enorgueillir; il existe même un style Directoire qui mérite la recherche, certaines pièces de la Restauration peuvent passer : mais le Louis-Philippe est synonyme de laideur, d'une laideur continue, qui coupe la robe, bouffe les manches, lisse les cheveux de façon attristante et donne aux jeunes filles les plus fraîches des airs de coiffer sainte Catherine. Pendant ces dix-sept ans d'un règne qui fut sage, le romantisme social, abominable même dans la personne d'un Lamartine et pernicieux sous les traits d'un Louis Blanc, ne cessa de s'agiter. La poire de Philippon, le parapluie légendaire, grossiers blasons de l'inesthétisme, suffirent à rendre hostile la plus intelligente jeunesse. On ne s'explique pas que les portraits des d'Orléans soient, généralement et sans ambages, des *croûtes*. Les excellents peintres pullulaient et quelques-uns étaient grands : circonstance inexplicable, cette maison lettrée, artiste même, choisit ses peintres inexplicablement.

Si le *Louis-Philippe* de Court n'est pas la plus mauvaise toile

de Bagatelle, c'est qu'il y en a de tellement ridicules! Ouvrez un livret de 1830 à 1848, quels noms s'offrent, par vingtaines, tellement préférables à un M. Lauchert, à M. Larivière, à tous ces messieurs horrifiants de médiocrité.

Le *Comte* et la *Comtesse de Paris* sont signés de feu M. Jalabert et à Chantilly, parmi cette réunion de chefs-d'œuvre qui fait tant d'honneur au duc d'Aumale, cherchez-le lui-même; vous le trouverez sous le pinceau de Vinterhalter en chef de bataillon et en général, sous celui d'un peintre encore vivant, alors qu'il eût pu demander son portrait à Baudry, au moins! Le *Duc de Nemours* en lancier rouge, par van Ysendyck, la *Reine des Belges* de M. Wappers, le *Duc d'Aumale* en Algérie, de Philopoteau, semblent de ces ouvrages comme on en trouve dans les gentilhommières où un peintre anonyme venait pourtraire à forfait la maisonnée, pour la satisfaction sentimentale des parents et sans souci d'expositions futures.

J'insiste sur l'erreur de goût des d'Orléans, elle explique l'acharnement de la gent artistique contre Louis-Philippe : on enrégimenta beaucoup d'opposants, sous ce seul chef. Les émeutes naissent d'impressions plutôt que de jugements, et l'historien aurait tort de négliger certaines pages de Théophile Gautier dans son *Histoire du romantisme*. Wagner a manié le fusil de l'émeutier, parce qu'il pensait qu'une révolution aurait son contre-coup dans la musique; et l'élite de 1830 a préparé la chute des d'Orléans pour des motifs d'esthétique; car, en ce temps béni et qui nous paraît héroïque et primitif, l'art enflammait les cœurs, formait des fanatiques, d'autant plus féroces qu'ils étaient plus sincères et croyaient lutter pour la plus sainte des causes.

Le jacobin de 1848 a pour type ce songe-creux de Louis Blanc qui demandait en 1840 la fondation d'un ministère du progrès et qui a donné « A chacun selon ses besoins, à chacun selon ses facultés ». Depuis le citoyen de Genève, en omettant le cabanon révolutionnaire, personne n'a dit des niaiseries plus propres à enthousiasmer les naïfs. L'expérience nous a chèrement montré, à quel prix de sang et de désordre, on achète ces phrases de programme d'autant plus pernicieuses qu'elles promettent davantage. Proposer une rêverie, la plus idéale et la plus pure, comme but tangible, auquel il faut marcher, n'est-ce pas la pire imposture? Louis Blanc, si oublié, pourrait être revendiqué par les socialistes comme un ancêtre, ne serait-ce que pour la création des ateliers nationaux, cette folle entreprise née d'une formule généreuse en soi : en politique, l'idéologie vaut à peu près autant que l'inspiration remplaçant la boussole, à bord d'un navire.

A défaut de l'historien de *Dix ans*, voici une belle figure de clergyman, sacerdotale mais protestante, Edgard-Quinet qui a écrit un remarquable poème en prose, à l'imitation de Gœthe, *Ahasvérus*, qu'on ne lit plus et qui cependant mérite plus qu'aucun autre de ses ouvrages de rester. En 1830, cet esprit faussé par la méthode moderne fut prophète, il annonça l'hégémonie prussienne pour la fin du siècle! Malgré qu'il nomme un boulevard, quel épais oubli tombe sur cet homme et d'autant plus que les semences qu'il a jetées germent au champ social. Le peuple ressemble au sable et pas plus que lui il ne garde de trace. Quel socialiste de l'heure envoie jamais un souvenir à Louis Blanc?

Un tableau qui n'est qu'une ébauche, mais d'un sentiment profond, digne du Louvre, est la *Reine Amélie*. Cette vieille mère, qui semble illustrer un roman de Walter Scott, respire la bonté et cette majesté de l'âme et de l'âge qui surpasse toute autre : œuvre sympathique, celle-là, et digne, pour son rayonnement intérieur, de figurer auprès du *Duc d'Orléans* d'Ingres.

Il semble que cette famille fut un modèle de bonne entente et d'affection tendre; cela se voit même dans une toile où tous, en bateau, par un soir d'été, prennent le frais. Brid'oison prononce une parole singulièrement vraie. « Tout est dans la for...me », pour des Français du moins. Il convient d'ajouter que la forme n'obéirait pas à la seule volonté : elle se manifeste librement en cristallisations de l'idée.

A propos d'Ingres et d'Ary Scheffer, on peut remarquer que les maîtres du portrait ne sont pas les spécialistes : les Rigaud, les Largillière, les Latour; ce sont les fresquistes, ou, selon la dénomination désuète, les peintres d'histoire. Au musée de Madrid, un *Cardinal* de Raphaël, dans sa synthèse admirable, éteint les mérites si précis de Velasquez et voyez le *Poussin* par lui-même. Le style l'emporte sur toutes les qualités, parce qu'il naît seulement de leur réunion, et Rembrandt, le plus libertaire des peintres, s'astreint aux règles dès qu'il s'agit de son propre visage, comme Gustave Courbet redevenant idéaliste, à propos de lui-même : et ce fait psychologique suffit à trancher le débat du réalisme.

Les artistes contemporains ne sont pas gens à prendre des leçons. Il en est une que les femmes peuvent recevoir, si elles s'élèvent jusqu'à la coquetterie posthume.

On ne voit le ridicule des modes qu'après leur changement, et elles changent si vite qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de ce qu'on porte. Quand on pose pour son portrait, selon l'opinion du baron Gros sur la durée de la peinture, on portera la même toilette

pendant quatre siècles au moins. La *Joconde*, heureusement pour elle et pour nous, n'est pas à la mode de 1513; Léonard l'a fait habiller, pour les siècles, d'un vêtement idéal et sans date. Que les dames examinent la robe de satin blanc de la *duchesse d'Orléans :* elle enlaidirait une *Kharité :* même sous le pinceau habile d'un Winterhalter, elle produit une impression de petite bourgeoisie. Souvent la mode est folle; sous Louis-Philippe elle fut pire, comme le mobilier, le seul qui ne vaille plus rien, à l'estimation du brocanteur.

Le médiocre portrait de la *comtesse de Paris*, par feu M. Jalabert, se présente en simple décolletage, sans rien qui porte un millésime; l'ovale si allongé offrait un élément caractéristique d'autant plus facile à exploiter que le buste ne porte aucune tare de mode. Un Flandrin, un Hébert, aurait fait un tableau de noble allure. Bien peu de contemporaines présentent un thème aussi aisé de stylisation.

Une autre princesse va nous marquer l'évolution contemporaine et quelle virtuosité a succédé à l'honnête médiocrité antérieure, sans que ce changement certes soit louable; une erreur prend a place d'une autre.

Dans le rayon visuel où se trouve le *Duc d'Orléans* par Ingres, on voit une peinture lourde, confuse, sans dessin et d'affreuse couleur qui prétend représenter la *Princesse Mathilde*, signée Besnard. Je n'ose pas dire toute ma pensée sur un homme aussi consacré : je prie seulement le visiteur de reporter plusieurs fois son regard d'Ingres à M. Besnard et *vice versa*. L'un des deux tableaux est mauvais. Il faut choisir : et comme personne au monde ne contestera la science d'Ingres, la probité évidente de son pinceau, il faudra conclure au détriment de l'autre. Peut-être n'y a-t-il, dans cette facture ennuyeuse, qu'un parti pris?

La princesse Mathilde fut la lettrée, l'artiste du second Empire; elle aima l'intelligence, elle s'entoura de gens supérieurs ou qu'elle croyait tels. Ce n'est pas une marquise d'Este, mais sa cour fut, du moins, toute spirituelle. On nous la représente vulgaire, informe, quelconque, alors que nous savons que sa personnalité vive et tranchée, que sa vie, différente de l'officielle, lui a mérité l'amitié de nobles cerveaux. Que M. Besnard ait cherché je ne sais quelle « petite bête » de coloration, qu'il l'ait ou non trouvée, ce sont affaires d'atelier : je ne vois qu'une femme informe, au visage incertain, pâteux et flottant; en deux mots, un sabotage, à moins que ce ne soit là qu'une esquisse, une préparation. N'est-ce pas déjà un grief bien grave qu'on ne sache pas, devant une toile, si, dans l'esprit de l'artiste, elle est seulement commencée ou finie?

La postérité passe pour équitable et cela n'est vrai qu'au point de vue négatif; les méconnus restent tels même après leur mort, à moins que des intérêts vivants aient besoin d'ancêtres ou de patrons et qu'on fasse des drapeaux claquant au vent avec des linceuls; mais les fausses gloires s'abîment comme par des trappes de théâtre, malgré les camaraderies.

M. Dubuffe triompha pendant un demi-siècle; il fut le peintre officiel et incontesté des élégances : aujourd'hui les musées refuseraient ses toiles.

M. Jalabert n'a jamais triomphé, il eut une clientèle de choix, et la ville de Nîmes lui a élevé un monument alors que Nicolas Froment et Xavier Sigalon n'en ont pas : ce qui équivaut à peu près à préférer une vignette de papier timbré à un dessin de Michel-Ange.

M. Jalabert représente la meilleure peinture anonyme : il sait son métier, il est probe, appliqué, et comme professeur de dessin il suffit. Son art impersonnel, exact et mou, fidèle et veule, correspond à un bon devoir : il a fait une œuvre d'élève au milieu de l'estime générale : si l'art admettait des fonctionnaires, M. Jalabert serait louable; ce fut un sous-préfet de la palette, et pendant que cet honnête peintre peignait la maison de France, un Jamot, l'auteur du *Poème de l'Ame*, que tout autre pays célébrerait comme une de ses pures gloires, Jamot, ce César Franck de la peinture, végétait à Lyon. « Ne touchez pas aux couronnes », dit Platon; conseil pratique et peu généreux dont l'observance abolirait, avec la justice, toute source d'enseignement. C'est peut-être le seul office de la critique que de reviser les réputations, comme autant de procès mal entendus, et de mettre de la hiérarchie parmi les morts pour que la justice ait du moins un refuge et un domaine, au Campo Santo, et que la gloire vienne parmi les morts, pour la résurrection de ceux qui rendirent témoignage à la lumière.

Eugène Carrière représente l'idéalisme, à peu près comme M. Besnard le réalisme; l'un peint en astral et l'autre en châssis pour théâtre. Ils ont un point commun : la ligne flottante noyée de brouillard ici, et là embourbée dans la pâte; le premier, pour exprimer l'âme, enveloppe le corps de brume; le second noie le contour dans des raccords de ton si mystérieux que seuls les gens du métier y entendent. Voici *Edmond de Goncourt*, l'initiateur du réalisme, du japonisme, à l'état de médium au cours d'une matérialisation. Comme on préfère le *Verlaine* de M. Aman Jean, collé au mur de l'hospice, triste et lucide, et bien près de figurer un vieux philosophe, si on changeait son pardessus par une dra-

perie. J'ignore si ce beau portrait a été utilisé pour un frontispice; il concilie la vérité avec la dignité qu'on doit conserver au poète et qui manque aux si curieux dessins de Cazals. « Voir », faculté non pareille et qui forme l'essentiel de la vocation artistique. Combien se sont demandé pourquoi M. Oudiné était si poncif, car le dessinateur du Timbre et de la Monnaie impose à tous la vue répétée de ses inventions, et voici que Flandrin nous montre *Madame Oudiné*, très belle, très noble, nullement banale. Il n'avait qu'à copier pour bien faire; Oudiné n'a jamais vu la beauté de sa femme, qui se trouvait cependant d'un genre prédestiné pour un graveur en médaille. Après cela, qu'on vienne se lamenter sur l'absence des beaux modèles, qu'on ne remarquerait pas, s'ils se présentaient.

Bien curieux de finesse et de fragilité, ce *Prosper Marilhat* par lui-même, qui mérite le même regret que Chassériau, et n'a été compris que de Théophile Gautier, et cependant sa *Vallée des tombeaux*, à Thèbes, son *Jardin de la mosquée*, ses *Ruines de Balbeck*, et surtout le *Souvenir des bords du Nil*, sont les plus beaux tableaux que l'Orient ait inspirés. A en croire le récit d'un ami, sa fin fut précipitée par une déception bien bizarre. Il espérait la croix après l'exposition de 1844. Les grands travailleurs ressemblent aux enfants sages : ils ont besoin de récompenses. Il ne faut pas sourire d'un trait ingénu qui vaut mieux que le scepticisme.

Deux excellents maîtres se présentent ici à leur désavantage : Ricard, ce peintre d'âmes, d'une intimité si profonde et parfois d'une habileté si prestigieuse : les préparations ont nui au portrait de la *baronne de Samatan*, et *Mme Gaston Paris* est un peu superficiellement faite pour un artiste si subtil à son habitude. *Courbet en moine* et la *Tête de Champfleury* ne mettraient pas bien haut le peintre d'Ornans, qui ne pensait pas, ou peu, ou mal, mais qui peignait parfois aussi bien qu'un Carrache. Nous rencontrons, sous les traits sans beauté de sa sœur et ceux ennuyeux d'un secrétaire du portefeuille sous Napoléon Ier, un maître peu connu, et dont Gustave Moreau n'a été que le reflet en vignette colorée, Chassériau, mort à trente-sept ans, l'auteur du *Tepidarium* de la chapelle de Sainte-Marie l'Egyptienne, à Saint-Merry; de l'hémicycle de Saint-Philippe du Roule. On est inquiet et dérouté en voyant les statues de M. Alphonse de Neuville, de M. Meissonnier, au lendemain de leur mort, tandis que Chassériau reste inconnu même des amateurs, *a fortiori* des critiques d'aujourd'hui; alors qu'un Alfred de Dreux garde des fidèles et Horace Vernet des admirateurs. Ce peintre de cheval a ici des

aquarelles puériles et l'inventeur du panorama un *Louis-Philippe en Suisse* déplorable.

Le *Listz* jeune et de profil, par Lehmann, ressemble à la fois à Dante et à Bonaparte à Brienne, curieux document sur un admirable artiste dont la virtuosité masqua le génie, et qui fit oublier ses compositions symphoniques de si haute envergure par son talent de pianiste.

L'auteur de *Dante-Symphonie* n'a pas seulement nourri et matériellement sauvé Wagner pendant douze années, il lui a fourni des modèles pour l'incomparable *Parsifal*! Quoiqu'il n'ait pris la tonsure que pour échapper aux poursuites forcenées d'une slave et que sa vie passionnelle ait été d'un cavalier et non d'un minoré, le maître de Raiding avait une foi profonde : il s'efforça avec une insistance remarquable à convertir Wagner, et ce n'est pas sa faute, si la dalle du cimetière de Vahnfried ne porte sur son granit aucun symbole.

Deux autres musiciens se trouvent ici, grâce au crayon d'Ingres, Rossini et Gounod. A comparer leurs trois têtes on voit que Listz, qui a les traits d'un conquérant de profil et, de face, le mufle d'un lion, est un maître suréminent par rapport à l'habile Italien et au sentimental Français. Chez ce dernier, surtout dans le *Buste de Carpeaux*, l'effet d'inspiration à la Mistral étonne, tandis que le bonhomme Corot, de M. Carrier-Belleuse, prend des airs fougueux de conventionnel.

Un modèle d'expression sentimentale, véritable roman du pinceau dans le bon sens du mot est l'*Hippolyte Flandrin* par lui-même. Là aussi on joue sur la pénombre, mais autrement que M. Carrière : il est vrai que Flandrin a fresqué des églises et que l'art monumental restera la grande école du dessin.

*
* *

La féerie charmante du dix-huitième siècle, cette suite des fêtes galantes commencées avec Gillot et Watteau au feu des rampes de l'Opéra, se continua sous le pinceau de Boucher et celui plus grivois de Fragonard, sans qu'aucun pressentiment vînt assombrir la mascarade sensuelle. Le formidable coup de scène qui se prépare, surprendra toute cette ballerie en habit zinzolin et le rouge des joues sera couvert par le sang avant qu'on ait quitté la scène.

Il n'en fut pas de même en 1870. Autour des têtes d'alors et dans l'expression des visages, on découvre une atmosphère inquiétante. Il y a des angoisses dans les traits. Même les jolies

femmes, comme Mme Carrette, ont je ne sais quoi de nerveux et d'appréhensif. Cabanel fut un portraitiste supérieur à Edouard Dubuffe et à M. Jalabert sans atteindre à la maîtrise. Sous *Louis-Philippe*, on manque de grâce; avec *Napoléon III*, l'élégance couvre mal un vide singulier. Comment expose-t-on cette période sous un *Portrait du duc de Morny*, l'Eminence en frac de ce règne? Certaines aquarelles d'Eugène Lamy font songer à des fêtes galantes, comme les croquis de Constantin Ghuys rappellent un peu l'accent de Fragonard, pour le caractère du moins. Peut-on oublier qu'une des maîtresses pages de Louis Veuillot est un *Portrait de Thérésa*, cette chanteuse de gaudriole, qui, autrement guidée, eût été une cantatrice vraiment tragique : le courant de l'époque détourna ainsi nombre de talents de leur destination supérieure.

Mme Louise Colet, encore enfant, annonce assez clairement l'amazone de l'écritoire qu'elle deviendra. Delacroix n'a pas flatté Mme Sand. L'auteur de Lélia a l'œil bovin, une lourdeur qui exclut l'idée de grâce et on la prendrait pour une fermière cossue sans l'indication nominale; le *Dumas père* à vingt-cinq ans, nègre blanc au toupet à la Rochefort, contredit à toute idée de création littéraire, et cependant celui-là fut doué. Inexistant comme écrivain, sa puissance de conteur est incomparable. L'imagination, qui n'assure pas la durée d'une œuvre, en légitime du moins le succès.

Le portrait de femme manifeste un caractère sérieux, concentré avec *La Malibran* (Vernet), *Pauline Viardot* (Scheffer), qui s'évapore et fait place à un air étourdi, à mesure que l'on avance dans le ciel (*Mme Léonce Léon*, *Mme de Balzac*). Ce mouvement expressif du dedans au dehors, on le suit, avec l'impression d'un parfum qui se répandrait jusqu'à s'épuiser. Les manches à gigots étaient laides, mais on les portait avec modestie et des sourires modérés.

Le sourire du second Empire est vraiment trop engageant, trop blasonnant d'une fragilité que le désir lui-même ne souhaite pas. Si les honnestes dames poussaient la coquetterie jusqu'à sa manifestation anonyme, elles étudieraient ces portraits rétrospectifs et retoucheraient peut-être utilement leur habituel aspect. Le naturel ne s'entend pas de l'abolition des bienséances; on arrive ainsi au naturalisme et à la vulgarité. Il y a loin de Gavarni à Grévin, du débardeur à la cocodette, de Delacroix à Chaplin, comme de Balzac à Octave Feuillet. Le romantisme représente un grand siècle et le règne de Napoléon III une dégénérescence.

De Carpeaux, le grand sculpteur du Second Empire, *Napo-*

léon III à Chislehurst, d'une physionomie de rêveur vaincu, l'impératrice Eugénie aux belles épaules d'inconsciente, le jeune sourire de la *baronne Sipierre*, le sourire fané de la *marquise de Lavalette*, et *Gounod* à l'allure inspirée, et *Alexandre Dumas* outrecuidant et prêcheur, et *Garnier*, architecte de style nègre, et Vaudremer, et le prince impérial. Ces œuvres réunies en une salle évoquent le fantôme de Compiègne avec une étonnante réalité : mais les dessins du statuaire, l'impératrice vue de dos et divers croquis de l'empereur sans valeur d'art n'intéressant que la piété du souvenir. On a tort d'exposer des pièces qui valent peut-être comme reliques, mais non comme réalisation.

La société qui s'était désopilé la rate avec *Orphée aux enfers* et la *Belle Hélène* avait poussé trop loin l'inconscience, pour ne pas s'écrouler tragiquement. Jamais on ne déprave impunément une génération et c'était bien un acte de débauche spirituelle que prendre les figures consacrées par l'art suprême des Grecs pour les exposer au rire de la foule. L'Agamemnon français tomba dans le filet teutonique et ne laissa personne pour le venger. Le feu de peloton qui coucha par terre les otages fut l'écho formidable de l'hilarité que soulevait Calchas. Le dix-huitième siècle aussi avait ri des traditions, et l'irrespect, passant de puissance en acte, la pique réalisa terriblement les paroles impudentes.

On peut faire de très graves réflexions, à Bagatelle, et dans les ordres d'idées les plus divers. L'art est un miroir magique où les époques se reflètent fidèlement, et le moraliste y voit autant de révélations que l'esthète.

PÉLADAN.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE MENSUELLE

DU MONDE, DES LETTRES, DES ARTS ET DU THÉATRE

Impressions de printemps. — Comment on confectionne une victoire avec une défaite. — Chèques et billets de banque. — Le destin des autographes. — Quelques citations documentaires : La Mennais, G. Sand, Scribe, Sainte-Beuve. — Le critique et le métier. — Les droits de l'art. — Meeting et congrès contre la pornographie. — Une fourrière morale. — Le déshabillage dans la mode. — Costumes « tailleurs » et robes « Tallien ». — Un mauvais début. — De la morale à propos de corsets. — Le durable « Monsieur Cardinal ». — M. Ludovic Halévy et l'humour. — Un universitaire humaniste : M. Gebhart. — Son portrait par M. de Foville. — Le grenadier et le bachelier. — M. de Lapparent. — L'éclosion d'un professeur et d'un livre. — La question du *Foyer*. — L'esprit et la lettre. — Les affaires sont les affaires. — Quatre hypothèses. — A l'Odéon : L'*Alibi*, par M. G. Trarieux. — A l'Opéra : *Hippolyte et Aricie*, de Rameau.

Printemps qui commence
Portant l'espérance...

Quelle joie ce serait de fredonner la capiteuse mélodie de Saint-Saëns, sous les arbres frais vêtus de leurs premières feuilles! La poussée savoureuse de leur frondaison toute neuve met de la liesse dans l'air. La vie s'épanouit, le sourire vient aux lèvres. Quand, aux heures matinales, les voiles blancs des premières communiantes s'enflent sous le soleil encore pâle, avant d'aller, dans les églises, s'immobiliser en lignes uniformes d'adoration, les grandes masses vertes de nos squares et de nos boulevards semblent parées pour un défilé de Fête-Dieu, tels des reposoirs de beauté vivante illuminés de l'éclat des innombrables fleurs droites des marronniers, comme par des myriades de candélabres. C'est l'heure gracieuse entre toutes. Le Paris mondain ne s'en doute guère, qui préfère la nuit. L'atmosphère est pure, et le monde des travailleurs l'aspire comme un cordial, en allant à sa rude besogne. La nature se donne d'abord à ceux qui se tiennent le plus près d'elle : ceux qui vont au labeur, et ceux qui vont à la prière.

Et, pourtant, qui sait, qui peut goûter encore pleinement ce renouveau? Où est « l'espérance » qu'il apporte? La première

griserie tombe trop vite, devant les préoccupations de la vie. Vie religieuse, vie sociale, vie politique, partout l'on craint pour tout. Qui fortifiera l'espoir?

Ce ne sont pas les députés qui viennent de « rentrer »! Comme le personnage célèbre, leur grande occupation est d'attendre qu'on sorte. Et pour passer le temps, ils reprennent leurs palabres confus; ils mettent autant de zèle à obscurcir les questions qu'il en faudrait mettre à les élucider, et masquent de grands mots, à peine sonores, l'incohérence de leurs résolutions. Il est peu probable qu'on ait jamais mis plus d'application à dérouter l'esprit public. Leur existence dépend du trouble de l'opinion. Et rien ne les effraie davantage que le bon sens. Voilà pourquoi les récentes « manifestations » municipales les ont quelque peu désorientés. Férus de positivisme, ils contemplent avec stupeur les progrès de l'esprit positif.

Il n'est guère de Français qui ne sache au moins ses « quatre règles ». Et la masse populaire se rendra peut-être compte qu'ils s'entendent surtout à additionner leurs appointements, à multiplier les charges, à diviser le pays, et qu'il est temps, pour elle, de se soustraire à leur exigeante domination!

A propos d'opérations de cette sorte, j'ai lu, après la dernière campagne « municipale », une affiche de remerciements qui est un admirable exemple de cette mentalité volontairement « troublante » dont je parle. Admirable n'est pas trop fort! Qu'on en juge. Il s'agit d'un candidat « blocard » battu à plate couture et qui veut prouver quand même à ses fidèles qu'il est en progrès sur son adversaire victorieux! Je cite textuellement : « Si je n'avais pas eu un concurrent socialiste unifié, j'aurais eu 1352 + 202, soit 1554 voix, 144 de plus que le 1er mai 1904. » Vous voyez comme c'est facile, et à la portée des plus humbles calculateurs... C'est une façon toute nouvelle de supprimer virtuellement la défaite. Il n'y aura plus de battus. Tout le monde sera élu ou aurait mérité de l'être! Car *si* les noms des adversaires étaient joints aux noms des amis, il n'y aurait plus un seul vaincu dans aucun scrutin. Cette idée lumineuse méritait vraiment mieux que le coup de raclette nettoyant les murs des « déclarations » électorales. Elle est digne de prendre place parmi les « mots historiques ». Battu, mais content. Molière nous avait déjà montré quelqu'un comme cela! Et le nouveau « compte fantastique » n'est pas une formule paradoxale que je doive solliciter pour en tirer toute son épique valeur. Non, certes, car mon étonnant calculateur insiste. Ce n'est même pas « le parti », en bloc, qui lui

paraît en progrès, c'est lui, lui seul : « Alors que M. X. (l'élu) perd 600 voix, *j'en gagne* 144 ! » Voilà ! En fait, il ne gagne rien du tout, il perd même sur le précédent scrutin. Mais il gagne tout de même. Il est encore bien bon de ne pas s'adjuger en plus les 600 voix « perdues » par le vainqueur et qui font vraisemblablement partie du nombre, beaucoup trop considérable, des abstentions ! Mais le triomphe relatif qu'il célèbre ne le trouble pas à ce point : ce sera pour la prochaine fois. Car plus ses propres suffrages diminueront, plus considérable sera l'appoint de ses concurrents et plus leur apport sera efficace. Il arrivera seulement après le scrutin, mais cela ne fait rien, le total grandira quand même ! Quand je vous dis que c'est admirable... Et dire que cet homme-là aurait pu être rapporteur d'un budget. Du coup, nous entrions dans une ère de prospérité extraordinaire, car, vous l'entendez bien, *si* les dépenses n'existaient pas, cela ferait des recettes formidables. Le plus méticuleux des économistes doit s'incliner devant cette merveille. Ce candidat est une table de multiplication ! M. Caillaux n'a qu'à se bien tenir, il a trouvé plus fort que lui.

Le pire, c'est que plus d'un lecteur de cette affiche aura probablement hoché sentencieusement la tête, et opiné que le battu avait raison ! Au fond le procédé est-il à ce point différent de celui qu'emploient trop souvent nos ministres dans la confection de ce trompe-l'œil qu'on nomme le budget?

On le détaille en d'énormes in-quarto sans doute pour décourager le lecteur, et, de fait, bien peu de gens prennent la peine d'y aller voir. On poursuit, avec raison, les fabricants et même les porteurs de faux billets de banque. Ne serait-il pas logique de punir également les calembredaines budgétaires dont si peu de fureteurs trouvent la clef, et que le bon public croit comme parole sainte ? L'occasion est propice : on nous annonce un nouveau billet de banque de cent francs ; quand, par analogie, aurons-nous un budget sincère, sans chausse-trapes, virements, escamotages et autres habiletés ? J'ai bien peur qu'on n'ait, auparavant, le loisir de changer encore une fois, — ou plusieurs, — les figurines de notre papier-monnaie.

Pour l'instant, on nous annonce des merveilles. Le bon peintre Luc-Olivier Merson a fait, paraît-il, et cela n'étonnera personne, une œuvre d'art, en même temps qu'une œuvre inimitable. C'est l'inimitable qui est le principal. Quant à l'œuvre d'art, elle n'est certes point négligeable. Mais Magnard n'avait-il pas raison quand, avec son sourire désabusé, il répondait à quelqu'un qui lui vantait — déjà ! les modifications apportées, il y a quelque

vingt ans, au billet en cours : « Que voulez-vous que ça me fasse!... Avez-vous jamais eu le loisir de contempler un billet de 100 francs? » De fait, hélas! bien que la collection en fût intéressante, ce n'est guère une pièce d'album!

Il faut aller jusqu'en Amérique, pour trouver des « valeurs » encadrées. Je ne sais plus quel milliardaire s'est donné le luxe de mettre sous verre le chèque le plus fort qui ait jamais été signé. En Angleterre, tout récemment encore, on fit la chasse à de semblables papiers; mais il faut dire qu'ils étaient signés par Rudyard Kipling. Le célèbre écrivain est, dit-on, fort avare d'autographes, et les collectionneurs se disputaient les chèques signés par lui! Le chantre de l'impérialisme avait, sans s'en douter, trouvé une façon royale de payer ses fournisseurs, sans toucher à son encaisse!

Cette furie d'autographes sévit, par rafales périodiques, sur les gens célèbres. Se souvient-on de la façon inattendue dont ce pince-sans-rire de Dumas fils répondit à un de ces admiratifs quémandeurs? « Monsieur, lui écrivit-il, à peu près, malgré votre insistance, j'ai le regret de ne pouvoir répondre à vos souhaits. Mais je me suis fait une loi de ne jamais donner d'autographes. Agréez... » Et il signa. Le collectionneur, fort ému du refus, céda à son premier mouvement de contrariété et... déchira la lettre!...

J'aurai garde, cependant, de médire des autographes, j'entends des autographes « sérieux » et qui ont une autre importance que d'être des spécimens d'écriture. Il en est qui offrent un intérêt supérieur. N'est-il pas curieux, par exemple, le serment de « fidélité à l'empereur » signé par M. Thiers, sur papier timbré, en 1869, quelques mois avant qu'il ne devînt Président de la République? Mais comment ces autographes tombent-ils dans le domaine public? C'est là un mystère que je ne me charge point d'éclaircir. Ainsi j'ai eu sous les yeux la lettre dédicatoire écrite par Chateaubriand au Pape en lui envoyant le *Génie du Christianisme*. Ce n'est pas un brouillon, mais bien la lettre même, avec les mentions manuscrites des bureaux du Vatican et la date de la réponse qui fut adressée à l'écrivain! Par quel invraisemblable chemin cette épître est-elle venue aux mains des collectionneurs?...

On fait, parfois, dans les catalogues Charavay, d'amusantes trouvailles. Dans une vacation prochaine doit être vendu un autographe de Jules Ferry, daté de 1868. Le futur ministre y donne son signalement pour une biographie. Et il écrit : « Trente-six ans, nez ordinaire, signes particuliers : aucun. » Passe encore pour l'absence de signes particuliers, les favoris légendaires étant, je crois, postérieurs à la guerre; mais le nez! Le « nez ordinaire » de Jules Ferry!... Comme on se connaît peu soi-même!

Dans la même vente, qui sera une des plus importantes de l'année, figurent, entre autres pièces très importantes, des lettres de La Mennais écrites de Londres en 1815, et dont une corrobore tragiquement les conclusions de l'article consacré récemment, dans le *Correspondant*, au solitaire de la Chesnaie par M. Bremond. La Mennais, avant d'accepter le sacerdoce, y écrit textuellement : « En me décidant, ou plutôt en me laissant décider pour le parti que l'on m'a conseillé de prendre, je ne suis assurément ni ma volonté, ni mon inclination. Je crois, au contraire, que rien au monde n'y saurait être plus opposé. Mais je m'attends, dans l'avenir, à bien d'autres contradictions. »

Au point de vue littéraire, quelques documents valent de vraies déclarations de principe. George Sand y donne son esthétique du roman, qu'on peut résumer ainsi : le roman devrait être un plaidoyer en faveur d'un sentiment généreux, mais le lecteur ne doit pas s'apercevoir que le roman est un plaidoyer. Là est le secret. « Je ne l'ai pas encore trouvé dans la pratique. Toujours quand je suis à l'œuvre, le plaidoyer emporte le roman ou le roman le plaidoyer. » Et soit comme esthétique, soit comme critique de sa « manière », n'est-ce pas la vérité même?

Voici une déclaration de Scribe, à faire bondir tous les artisans de « reconstitutions » historiques au théâtre. Scribe écrit à Montigny son appréciation sur la *Charlotte Corday* de Dumanoir et Clairville; il propose des modifications et des additions et conclut bravement : « Quant à l'histoire, je m'en moque..., vous aussi et le public de même. » Faut-il avouer que, pour être un peu « primitive », la psychologie du père Scribe ne me paraît pas tellement inexacte!...

Enfin, avant de refermer la brochure, cette dernière citation, de Sainte-Beuve cette fois. L'insatiable critique y dévoile une intéressante théorie : « Ma vraie ambition, dans mon genre, a été celle-ci : étendre la critique littéraire à tous ceux qui ont *écrit* : peintres, architectes, naturalistes, etc. Qu'on me donne de l'écriture de ces gens-là, des essais de description, des lettres, enfin quelque chose qui me concerne, moi lettré, et là-dessus j'ose mettre un pied et insensiblement me laisser porter à l'autre partie de l'œuvre qui fait la gloire des artistes. »

Quelle jolie thèse à opposer aux techniciens qui refusent, *a priori*, au simple lettré l'aptitude à la critique d'art, — surtout aujourd'hui où chaque peintre « en vue », à côté de sa palette, place une plus ou moins grande écritoire. Sans doute, il ne saura peut-être pas évaluer comme un praticien, la gamme infinie des nuances, discuter à fond tout ce qui est « métier »; mais la

préoccupation de juger le « métier » ne risque-t-elle pas, souvent, de préparer des succès injustifiés? Que de fois n'avons-nous pas vu des critiques spécialisés se laisser hypnotiser par la belle « matière » d'une œuvre, et y subordonner trop exclusivement l'appréciation d'ensemble, le jugement synthétique seul important, au fond, pour le grand public? Sans doute, la critique d'art purement littéraire, sans aucune base « pratique », peut être aussi néfaste, dans son rôle, qu'est désastreuse la prétention purement littéraire de peintres sans « métier ». Je veux indiquer que, technique à l'excès, la critique d'art n'est plus une critique d'*art*, mais devient une discussion d'atelier et que le public a surtout intérêt à la première. Il se rend compte que sur cette voie du critique de métier, on arriverait vite aux conclusions extrêmes — dernière ressource des praticiens de toute espèce — : qu'on ne devrait pas critiquer ce qu'on n'est point capable de réaliser soi-même. A quoi l'on répond, depuis longtemps, par la boutade classique : « Vous me reprochez de juger qu'une peinture est mauvaise, alors que je n'en ai jamais fait; mais je vois bien quand un œuf est mauvais, sans en avoir jamais pondu!... »

C'est, entre autres, le grand cheval de bataille qu'enfourchent les « artistes » quand il s'agit de défendre leurs productions les plus osées. « Artistes dessinateurs », comme « artistes littéraires » ont tout dit lorsque, aux objurgations des censeurs, ils ont répondu les mots fatidiques : « Monsieur, c'est de l'art! » Du bas art, alors. Le pire, c'est que, par une fausse conception de solidarité, par camaraderie, peut-être par compassion, de vrais artistes, de vrais écrivains consentent trop souvent à apporter leur témoignage favorable à la barre pour sauver de la flétrissure des « confrères » aberrants. Ces fâcheuses condescendances ont retardé, peut-être plus que tout autre motif, la lutte efficace contre l'envahissement de la pornographie. En ce moment, elle nous inonde partout, au théâtre, dans les livres, dans les magazines, dans les affiches. Il est entendu, en un certain monde, qu'on est obtus, cagot ou hypocrite quand on s'élève contre cette dissolution. Les sourires engageants sont réservés aux fabricants de paillardises, sous le prétexte que « rire est le propre de l'homme », tandis que les brocards pleuvent — et souvent du côté où on les attendrait le moins! — sur les honnêtes gens qui répugnent au silence. Par malheur, l'abominable politique a facilité la confusion pendant trop d'années. On commence à se reprendre, et si je ne puis rendre compte du « congrès international de Paris contre la pornographie », dont les séances se

tiendront tandis que ces lignes seront sous presse, du moins ai-je la satisfaction d'annoncer qu'on s'y occupera des moyens pratiques d'atteindre le but.

Dans un grand meeting prendront la parole trois orateurs qui symbolisent l'union nécessaire de tous contre le mal grandissant : M. Barboux, en qui l'Académie a voulu honorer le barreau français; M. le pasteur Louis Comte, rédacteur en chef du vaillant petit journal : *le Relèvement social;* et M. de Lamarzelle, le leader catholique du Sénat. Les sujets traités donnent l'exacte idée de la campagne entreprise : « les prétendues immunités de l'art; la presse pornographique; l'action des particuliers et la législation. »

Je sais bien qu'on fait remarquer, — et avec justice, — que la France est loin d'être seule atteinte, et que nombre d'étrangers fulminent contre nous qui devraient d'abord se tourner contre leurs compatriotes. Ce n'est pas tout à fait exact, car la lutte est engagée aussi à l'étranger contre la pornographie. Puis, s'il est trop vrai que nous avons, ataviquement, une tendance à faire notre examen de conscience en public, c'est un motif de plus pour montrer que nous savons aussi organiser nos « bons propos ». Et le Congrès dont je parle a précisément pour but d'arriver à une entente internationale, permettant d'entreprendre la répression efficace non seulement de la vente, mais de la production, et pour cela « d'étendre la compétence du juge du lieu de la fabrication ou du domicile, aux actes d'offre et de vente même commis à l'étranger ». A l'user, on s'est, en effet, rendu compte que faute de cette entente internationale, la lutte ne peut atteindre suffisamment son but. Il faut souhaiter que tant de voix autorisées soient enfin écoutées. Mais, auparavant, il y aurait déjà à procéder à un soigneux échenillage des étalages des libraires. J'ai déjà dit bien souvent quels livres immondes le premier venu peut y feuilleter.

Les catholiques ne sont pas les seuls à s'en plaindre. Il y a déjà deux ans (17 avril 1906), M. Jean Vignaud écrivait dans l'*Aurore :* « Ce n'est qu'après s'être débarrassé des saletés, des pestilences, des tares dont l'a souillé la pornographie, que le roman français pourra revenir à ses glorieuses traditions et retrouver les dons d'invention et d'imagination qui lui sont propres. Quant aux jeunes écrivains soucieux du renom des lettres, ils doivent poursuivre les pornographes d'une haine sans merci, car la haine peut être aussi créatrice, aussi sainte, aussi noble que l'amour. »

J'ignore si notre législation actuelle admet cette surveillance

et dans quelles conditions. Il me paraît difficile qu'on ne trouvât pas, au Parlement, une majorité pour modifier une loi qui ne permettrait pas d'atteindre utilement certaines publications, illustrées ou non, qui débilitent la race en propageant le vice. Il nous faut une fourrière morale. Il y a des lazarets de désinfection contre le choléra et la peste; soyons modestes, et ne parlons même pas des âmes, si l'on veut, mais que la société préserve au moins les corps! L'augmentation de la population est certes souhaitable, mais il l'est encore davantage qu'on ne l'augmente pas d'avortons, de rachitiques ou de dégénérés.

Si l'on n'y met bon ordre, de l'art et de la littérature, le déshabillage passera dans la mode. C'était à prévoir, et les essais ont commencé. Un de ces derniers dimanches, à Longchamp, on a « lancé » les robes « grecques » et « directoire », que des magazines, souvent mieux inspirés, se sont empressé de populariser par l'illustration. Il s'agit de costumes très collants et dont la jupe est fendue sur le côté jusqu'à la hanche. Rendons cette justice au public féminin que, pour le moment, il s'y montre résolument et officiellement hostile. Mme Tallien ne trouve pas encore d'émules. Et il paraît peu probable que la parade des trois « mannequins » affublées ainsi par ordre de la maison de couture qui tentait l'essai, ait amené des commandes. Mais c'est déjà beaucoup qu'on ait osé la tentative. C'est une note barométrique qui n'est pas négligeable.

Sans doute deux difficultés redoutables serviront d'obstacles. D'abord l'instabilité de la température, et la peur, consécutive, des sciatiques! Ensuite la difficulté de remédier aux défaillances de la nature. L'art du couturier jusqu'ici a été d'habiller la femme, ce qui peut équivaloir à la compléter, à la corriger, à la styliser. Combien y aura-t-il de femmes qui « supporteront » la « grecque »? Toutes, je n'en doute pas! Mais encore, combien? Aussi cette audace n'a-t-elle pas eu bonne presse. Et il est notable que les raisons de convenance ont été alignées autant que les raisons d'esthétique. Mais — il y a un mais! — voyez comme, déjà, et malgré les protestations, l'idée a fait des progrès. Toutes ou presque toutes les interwievées, unanimes sur l'inconvénient de ces nouvelles toilettes portées en public, ajoutent que, chez soi, ce pourra au contraire être fort élégant et gracieux. Et voilà déjà vaincu l'obstacle de la température!

Attendons-nous donc à voir, sans tarder beaucoup, des « tailleurs » à la ville, et des ...« Talliens » chez soi! Les « convenances » seront tournées avec respect, comme les lois? Des

salons à la mer et au château, il n'y aura pas loin, qu'on se le dise. Il ne restera plus qu'une ressource pour enrayer cette nouvelle folie, c'est de faire porter la robe fendue à tous les trottins, vendeuses et ouvreuses de Paris. Dès que ce sera « mal porté » on n'en voudra plus. Mais si l'on n'a recours à ce remède héroïcomique, on ne tardera pas, malgré les protestations du début, à voir se répandre la nouvelle mode. Qu'on se souvienne des cris de stupeur et de protestation qui accueillirent le lancement du corset droit. Ce fut une complainte universelle sur cette pauvre Mme Yahne dont la silhouette ainsi dressée illustrait une affiche de théâtre. Veuillez consulter, aujourd'hui, dix ans après, un catalogue de modes, s'il vous en tombe sous la main, et voyez « la ligne » des modèles. Ce n'est plus la ligne droite, c'est la ligne concave! Et vous prendriez, au hasard, vingt personnes qui se martyrisent ainsi les viscères, vous leur parleriez des pieds comprimés des Chinoises, vous trouveriez vingt personnes qui gémiraient sur la barbarie des « fils du ciel »! A quel titre, s'il vous plaît, après de telles déformations de leur propre corps? Question de mode, simplement, pensera-t-on peut-être, et de bien peu d'importance au fond? C'est une grave erreur. Il y a là une question de santé, d'hygiène, pour ne pas dire davantage, qu'il m'est impossible d'approfondir ici, mais qui se rattache de beaucoup plus près qu'on ne veut se l'avouer, à la question de la dépopulation. De la morale, à propos de corsets? Parfaitement! — et même de la moralité.

Sait-on ce qui nous manque aujourd'hui? Un auteur aimé du public, comme Ludovic Halévy, et qui habillerait à la mode « dernier cri »... Madame Cardinal! Je vois très bien Madame Cardinal en fichu relâché, en espadrilles de lisière et en corset « rentrant », attentive à la lecture de la fameuse lettre écrite par son immortel époux qui lui redirait la phrase sacramentelle : « Cette lettre est difficile à écrire, mais je l'écrirai tout de même. » Seulement, madame Cardinal serait fort gênée pour s'épanouir de satisfaction, et ajouter : « Et il l'a écrite, et elle était très bien! »

Ah! cette *Famille Cardinal!* Un petit chef-d'œuvre d'humour satirique, et qui parut, en son temps, assez risqué. Mais où sont les scrupules d'antan? Ce n'est certes pas un livre « de persévérance », mais chacun sait que l'on persévère peu dans les coulisses de l'Opéra. Et quelles silhouettes inoubliables de ce ménage ignominieux qui se drape dans la défroque voltairienne, pose à la respectabilité et cultive le vice « chic », de ses filles ballerines, avec le même soin qu'un Hollandais ses tulipes! *Castigat*

ridendo. Et encore les coins tombent tristement de la bouche qui rit. Il y a là-dedans beaucoup plus d'amertume qu'on n'y en découvrit. Le « parolier » d'Offenbach fit tort longtemps à l'observateur dans l'esprit des lecteurs. Mais déjà la lassitude de l'auteur de tant de folies parodiques s'y fait jour. Son Monsieur Cardinal serait aujourd'hui député. Il serait du bloc, pourfendrait « les congrégations », ferait des inventaires, et surtout, — oh! surtout — il continuerait plus que jamais à regarder le Pape en face « d'homme à homme! » comme il s'en vantait. Y a-t-il, je vous prie, une formule qui peigne mieux la haineuse et niaise satisfaction de ceux qui aujourd'hui ruminent longuement les impertinences qu'ils pourront adresser au Pontife? « D'homme à homme »? Nous avons vu cela tout récemment.

Ce type restera quand on aura oublié depuis longtemps la collaboration Meilhac et Halévy, même *Froufrou*. Monsieur Cardinal est très supérieur en ce sens à *l'abbé Constantin* qui fit tant d'amis à l'académicien frappé par la mort il y a deux semaines. M. Halévy avait du prêtre une notion moins exacte et moins complète. Son abbé Constantin est un abbé d'opéra-comique, il manque de solidité et demeure très inférieur aux types créés par Ferdinand Fabre, malgré le parti-pris, inconscient je veux le croire, du romancier méridional. M. Halévy a laissé aussi, en dehors de *Souvenirs* fourmillant d'anecdotes, des *Récits de l'invasion*[1] où il mit le meilleur de lui. Ils prouvèrent à ceux qui en auraient douté que ce grand fabricant d'opérettes avait le sens et l'impression du tragique. Mais le souvenir qui demeurera de lui, est celui de l'humoriste aimable et un peu triste malgré l'apparence. Au moment de son entrée à l'Académie française, un dessinateur de la *Revue illustrée* le représenta recevant, impassible, les « souvenirs » que les deux « petites Cardinal » offraient à « leur académicien » : l'épée et le bicorne à plumes. Et l'on avait la sensation que pour lui c'était fini de rire. Le sourire, en effet, lui suffit désormais.

A peu de jours de distance, M. Gebhart l'avait précédé, dans la tombe. Je ne reviendrai pas sur le portrait de cet humaniste excellent, si heureusement tracé, il y a trois ans, par M. Henry Bordeaux, sinon pour ajouter que cet homme qui avait parlé avec tant de cordialité des moines de Toscane est mort en chrétien, à l'intime joie de ceux qui, parmi nous, lui avaient donné leur sympathie en même temps que leur estime. En ces dernières

[1] Chez Calmann Lévy.

années, il distribuait, çà et là, dans les grands organes de la presse, des articles d'une érudition aucunement rébarbative, aimables, « charmants ». Il y en a beaucoup qu'il faut souhaiter de voir recueillir en volume pour l'agrément des bons lettrés. Ils aimeront y retrouver le causeur spirituel que son apparence physique ne laissait guère soupçonner. M. de Foville, président de l'Académie des sciences morales et politiques, l'a très exactement « décrit » en ces paroles dites le jour des funérailles :

L'enveloppe, chez Gebhart, semblait un peu rude, un peu lourde, un peu froide aussi, au premier abord. Mais il s'y cachait un esprit singulièrement alerte et fin, une imagination des plus souples et des plus riches, une réelle et vive sensibilité. Il savait aimer. Il savait haïr. Prêt à tous les dévouements, il était également prêt à toutes les hardiesses, même à celles qui peuvent déplaire, quand il croyait avoir à servir une juste cause. Dans son ardent patriotisme, se confondaient harmonieusement l'amour de la petite patrie lorraine et l'amour de la grande patrie française. Il avait voué aussi une tendresse quasi filiale aux beaux pays ensoleillés que la Méditerranée baigne et dont il avait mission de révéler à ses auditeurs de la Sorbonne les multiples littératures. L'école française d'Athènes lui avait facilité le culte de l'art grec. L'Espagne lui était devenue familière. Mais ce fut surtout l'Italie qui l'attira toujours, irrésistiblement. De bonne heure, elle l'avait conquis, et il l'avait conquise. Il en connaissait toutes les beautés naturelles et tous les trésors artistiques. Il n'ignorait rien de « ce qu'y racontent les vieilles pierres », — le mot est de lui, — et les physionomies elles-mêmes lui parlaient là-bas un langage dont il ne se lassait pas de scruter les nuances. Ses yeux savaient, à première vue, distinguer un Toscan d'un Vénitien, un Piémontais d'un Lombard, les gens de Rome de ceux de Naples ou de Palerme. Et il ne discernait pas moins sûrement les époques que les races. Le passé, tous les passés successifs de la Péninsule lui étaient comme présents. Il savait l'histoire, voire même la chronique, de chaque cité, de chaque règne, de chaque guerre ou de chaque révolution. Et c'était merveille de lui voir ressusciter, avec leurs costumes, avec leurs gestes, avec leurs cris, avec leurs passions et leurs violences, les grands et petits personnages d'il y a quatre, cinq ou six cents ans : princes et prélats, capitaines et diplomates, pèlerins et artistes, soldats mercenaires et moines turbulents...

Ni gobeur, ni poseur, sincère, un peu dilettante, il possédait ce calme d'esprit qui ne crée ni des apôtres comme Brunetière, ni des démolisseurs comme France, mais qui caractérise, ou plus exactement qui caractérisait « l'universitaire » d'avant-hier. Il aimait raconter maintes anecdotes de sa vie de professeur; il écrivit naguère une chronique amusante sur les examens du baccalauréat auxquels il avait pris part, du bon côté de la table. Quelles curieuses réponses il avait épinglées dans sa collection! Il demandait un jour à candidat, — du temps où, pour teindre le

drap des pantalons rouges de la troupe, l'on employait la garance qu'on récoltait principalement dans le Vaucluse : « Quelle est la culture propre au département de Vaucluse? » Silence obstiné du candidat. « Voyons, reprenait-il encourageant, voyons, mon ami, c'est une plante fort employée pour l'usage de l'armée française. » — « Le grenadier! » « J'ai toujours sacré bacheliers, finissait M. Gebhardt, les jeunes gens capables de saillies si divertissantes... » Heureux temps où les saillies divertissaient les examinateurs! Il est vrai que tous ses collègues n'avaient pas la bonne humeur condescendante de M. Gebhart.

Une autre belle figure d'aimable savant et de spirituel écrivain est celle de M. de Lapparent à qui notre Directeur adressait le dernier adieu dans notre plus récente livraison. Tout en demeurant strictement dans les limites que sa conscience lui imposait, au point de vue scientifique, rien de ce qui passionnait les catholiques ne passait sans éveiller un profond écho dans son âme ardente. J'ai eu la chance, le bonheur, dirai-je, d'entendre lire, au moment même où il les remettait à M. Lavedan, deux de ses articles les plus caractéristiques sur les questions générales : le *Devoir de la concentration*, et l'*Affaire Diana Vaughan*. Là, c'était tout l'intime de l'homme qui s'extériorisait, sa droiture, sa probité, une pareille horreur des niaiseries et des excès. Ses yeux même étaient éloquents, et, même, si l'on n'eût jamais eu le plaisir de l'entendre en public, on aurait reconnu en lui l'orateur, le vrai, celui que créent les convictions fortes. Il avait une infinie souplesse d'esprit pour tirer, à propos de tout, des comparaisons de son fonds de science en géologie. Et c'était une coquetterie de difficulté vaincue qui ravissait ses auditeurs. On se souvient qu'au congrès géologique de Berlin, chargé à l'improviste de parler au nom de la délégation française, il improvisa un discours dans le plus pur allemand, à la stupéfaction universelle. Hélas! quand, à la dernière assemblée de l'hospitalité de nuit, le baron de Livois dut lire le discours que, déjà souffrant, M. de Lapparent avait dû se contenter d'écrire, on y remarqua, après tant d'autres traits, une allusion au cortège des malheureux qui accompagneraient en paradis, — le plus tard possible, ajoutait-il, — le fondateur de l'œuvre et les hommes de bien qui le secondent. Se sentait-il déjà mortellement atteint, et voulut-il, discrètement, diriger les esprits de ses amis vers une issue qu'il prévoyait?... Le premier cortège fut pour lui, et nul doute qu'il ne fût nombreux, car il y a des malheureux de l'esprit qui sont souvent encore plus lamentables que les déguenillés de la rue! Et à combien d'esprits hésitants, M. de Lapparent n'a-t-il

pas donné l'impulsion décisive qui ranime la confiance, appareille les contrastes, résout les antinomies et calme les appréhensions. De ce grand savant, et de ce ferme croyant, émanait une force de sécurité et de justice.

Nul de ses articles peut-être n'est, à ce double point de vue, plus caractéristique que celui qu'il publia dans le *Bulletin de l'Institut catholique* de février 1906, sur l'enseignement de la géologie. Il y raconte la genèse de son propre développement scientifique, avec une sincérité captivante. Et comme monographie d'une intelligence, cet exposé est typique.

Dès son entrée à l'Institut, il lui faut organiser un cabinet de minéralogie qui n'existait point. De petites collections s'accumulent entre ses mains. Peu à peu, les dons arrivent plus nombreux. Le professeur classe et... apprend. « Tandis que trop souvent ceux qui se donnent quelque mal pour autrui ont l'occasion de méditer la maxime : *Sic vos non vobis*, il advint que le travail assumé par l'organisateur des collections devint plus profitable à celui-ci qu'aux étudiants qu'il avait eus en vue ». Il classe, étiquette, échange. « Pour emprunter à l'argot contemporain une de ses expressions favorites, au bout de quelques années, la galerie des Carmes avait été *vécue* par celui qui en était l'organisateur et le gardien ». « En entreprenant de refaire son éducation personnelle, pour pouvoir aborder celle de ses élèves, il apportait à cette tâche, avec le sentiment du devoir, toute l'ardeur du néophyte. »

A partir de 1881 commence à paraître le *Traité de Géologie*, qui rendit son auteur universellement célèbre. Constamment tenu à jour, corrigé, remanié, refondu, l'ouvrage marque toutes les étapes d'une carrière professorale et résulte des conditions même dans lesquelles a dû se constituer et se poursuivre l'enseignement scientifique à l'Institut catholique. Aussi M. de Lapparent peut-il conclure :

Telle a été la longue et laborieuse genèse du livre, passé à l'état de « perpétuel devenir », et dont la forme actuelle résume trente années d'expérience didactique, tout entière acquise dans l'enceinte du vieux bâtiment des Carmes, sous l'égide du drapeau, fortement secoué par la tempête, de la liberté d'enseignement. Ceux qui auront pris la peine de lire ce récit reconnaîtront, nous en sommes convaincu, que l'heureuse destinée de l'ouvrage est due, pour la plus grande part, aux conditions où se trouvait placé le professeur; conditions qui sont véritablement venues le chercher, l'une après l'autre, et qui, nulle part ailleurs, ne se seraient ainsi offertes à lui. En effet, dans l'hypothèse où il aurait conservé son grade et ses fonctions d'ingénieur, c'est tout au plus si, en 1886, il lui eût été donné de commencer un

professorat, strictement limité à la géologie proprement dite, trouvant des collections toutes faites et n'ayant à pénétrer ni dans le domaine de la paléontologie, ni dans celui de la minéralogie, ni même dans l'étude des roches. Or, à cette même date, deux éditions de son *Traité*, une récompense académique, enfin un accueil particulièrement honorable dans les congrès internationaux, l'avaient déjà placé dans une situation qui comblait tous ses désirs.

Ainsi la carrière du *Traité de géologie* est inséparable de l'histoire de l'Institut catholique. Cet établissement a donc sa part très légitime à revendiquer dans la création d'un instrument de travail, devenu aujourd'hui d'usage courant dans tous les pays, ce qui permet d'attribuer à sa diffusion le caractère de succès national. En effet, plus de la moitié des quatorze mille exemplaires formant les quatre premières éditions de l'ouvrage ont pris le chemin de l'étranger. C'est donc (*si parva licet componere magnis*) une véritable invasion, une *revanche* obtenue, il est vrai, dans un domaine très spécial et bien restreint, mais bonne à enregistrer pourtant, à une époque où le rayonnement extérieur de la France a quelque peu perdu de son éclat.

Nul ne se trompera sur l'accent de fierté qui sonne sincèrement à la fin de ce morceau; car la fausse modestie, suivant un maître qui s'y connaissait, Vincent de Paul, est encore de l'orgueil. M. de Lapparent avait apporté à ce foyer d'études sa large contribution de combustible : il tenait, si loin qu'en portât le rayonnement, qu'on n'oubliât pas d'où partait la chaleur.

C'est un foyer qui unit. Tous n'ont pas cette qualité. Il en est qui divisent, tel le *Foyer* de MM. Octave Mirbeau et Thadée Natanson, qui met en feu — pure métaphore! — la Comédie-Française. J'ai déjà, il y a plusieurs années, parlé des pérégrinations plutôt retentissantes de ces pénates vagabondes. D'abord présenté au Théâtre-Français, il passe chez M. Guitry qui, décidément, ne le joue pas. Il rentre au Français qui l'accepte « avec réserves ». Et il en sort pour aller au Palais de Justice, d'où, hier même, le Président du Tribunal civil l'a renvoyé à la Comédie! Est-ce fini? J'en doute. En tout cas si la pièce est jamais jouée, où qu'elle le soit, l'annonce terminale du nom des auteurs sera inutile. Qui donc ignore aujourd'hui eux-mêmes et leur œuvre? Ce fut un des plus beaux tintamarres qui aient agité le monde des théâtres, et peut-être le plus symptomatique et le plus « représentatif ». Essayons d'en tirer la moralité, en pleine indépendance. Car je ne connais pas M. Mirbeau, je ne connais M. Natanson, je ne connais pas M. Claretie, et, je l'affirme à ma honte, je n'ai pas le moindre petit bout de scène déposé dans les limbes d'aucun théâtre. Je ne connais de l'affaire que ce que m'en ont appris les débats, et pour plus de certitude, je m'en

tiens uniquement au jugement prononcé par M. Ditte, président de la première Chambre du Tribunal.

En bref, le jugement déclare que le *Foyer* a été reçu par M. Claretie, que les répétitions en ont commencé, que le travail en a été indûment interrompu par l'administrateur, en quoi ce dernier a eu tort. En suite de quoi (le style est contagieux) ledit administrateur est condamné à reprendre, sous quinze jours, les répétitions, et puni, s'il ne le fait, d'une amende de 100 francs par jour pendant un mois. C'est tout. Les auteurs, c'est naturel, jubilent. La Comédie, c'est naturel, boude. Voyons d'un peu près.

« Attendu qu'il n'appartient pas au tribunal de juger la pièce... » C'est la première ligne. Mais le jugement est fort long, et la question attirante. Alors, dame, plus loin, le tribunal ne juge-t-il pas la pièce, en disant : « Attendu... que... (Claretie) manifestait... les volontés que les auteurs apportassent à la pièce des modifications profondes et touchant à des points de leur œuvre *véritablement* essentiels...? » Oh! ce *véritablement!*... Je sais bien que juger la pièce veut sans doute dire : apprécier au point de vue de la moralité sociale, etc. N'importe, il y a du flou...

Là où il n'y en a plus, c'est ici : le 22 décembre 1906, M. Claretie écrit : « Songez à la flagellation inutile et au dernier acte. » Et le tribunal déclare : « Attendu qu'il *paraît constant* que les petites (?) retouches visées par les lettres ci-dessus transcrites, ont été apportées à la pièce par ses auteurs... » Or, au cours d'une nouvelle lettre, M. Claretie demande, de nouveau, le 5 mars 1908, entre autres, la suppression « du fouet, de la flagellation..., tout ce qui reste du tableau coupé: » Mais alors, il ne paraît pas constant du tout que, sur ce point précis, les retouches aient été faites « véritablement » d'une façon suffisante.

Il y a, de temps en temps, au cours de ces longs attendus, de ces à-coups qui surprennent et déconcertent malgré la multiplicité des « absolument » et des « surabondamment » ou autres épithètes et adverbes équivalents. Il en reste l'impression de sévérités accumulées, non pour le plaisir certes, — respectons la chose jugée, — mais accumulées tout de même.

Et maintenant cette longue affaire, qui paraît si embrouillée, me semble au contraire on ne peut plus claire. Ce n'est pas en 1908 seulement, mais dès 1906 que M. Claretie exprimait des *vœux* et donnait des *conseils* de corrections : cela est à retenir.

Le malentendu gît en ces mots : vœux et conseils. M. Claretie a cru que tout finirait par s'arranger, comme dans les pièces de M. Capus. Il s'est fié à son habileté, à son art de persuasion, à son tour de main. Il a eu tort. Il pensait, dès 1906, être compris

à demi-mots. Il s'est trompé. Questions de tempérament tout simplement. Dans cette affaire-là, il représente l'*esprit*. Les auteurs représentent la *lettre*. Et la lettre jusqu'ici a eu raison de l'esprit. Pièce reçue : oui ou non? Certainement oui. — Mais avec réserves, vœux, conseils? Tout cela des mots! Pièce reçue, donc jouée. Juridiquement, on ne veut pas sortir de là; « les affaires sont les affaires. »

En pratique, et dès que nous savons désormais, à peu près complètement, le sujet du *Foyer*, il est on ne peut plus facile de prévoir ce qui peut arriver. Ou la Comédie-Française paie les astreintes, puis les dommages-intérêts prévus traditionnellement, et on ne joue pas. C'est ce qui pourrait arriver de mieux. — Ou M. Claretie est sacrifié, et on joue le *Foyer* tel qu'il est aujourd'hui, sans les corrections, et alors la Comédie n'est plus la Comédie. Un « genre » s'y installe qui n'y paraît point à sa place. — Il y aurait une troisième hypothèse : M. Claretie est sacrifié, et les auteurs font de suffisantes corrections. — Et même une quatrième : M. Claretie reste et joue sans corrections! En ces deux derniers cas, cela devient une question purement personnelle, et je me refuse à tisonner ce foyer dans ce sens. Ce serait alors une banale reprise de « la précaution inutile! »

Une autre pièce à qui ce titre pourrait aussi convenir, c'est l'*Alibi*, donné à l'Odéon par M. Gabriel Trarieux. On avait craint un moment, d'un certain côté, quand on sut qu'il s'agissait d'une pièce militaire, qu'il y eût anguille sous roche. Craintes vaines. A peine quelques rares mots, çà et là, rappellent de troubles souvenirs, et sans exagération. Le fond même est excellent. Ce milieu d'officiers d'artillerie est peint avec sympathie et avec beaucoup de justesse. Le capitaine Delmas vient d'être tué dans l'après-midi et le capitaine Laroche, son ami, soupçonne immédiatement le lieutenant d'Ayguevives qui avait eu maille à partir avec la victime. Le colonel de Mas-Loubier, veuf et dont la fille est fiancée à d'Ayguevives, sermonne le jeune lieutenant sans pouvoir obtenir de lui la preuve d'un alibi. En vain lui fait-il prévoir le conseil de guerre où l'accule son silence, il n'obtient rien. D'Ayguevives ne veut et ne peut rien dire. Il est allé, en effet, sur la même route que le capitaine Delmas, mais pour bien autre chose que le poursuivre. Il allait rencontrer Mme Laroche et brûler devant elle les derniers billets d'une liaison qui est rompue désormais, en vue de son mariage. Laroche est le dernier homme auprès de qui il pût se justifier. L'enquête est poussée hardiment par Laroche qui s'est prouvé mathématiquement la culpabilité du lieutenant. Ses

calculs sont brutalement détruits par la capture du vrai coupable : un maréchal des logis déserteur, Jouïzon. La pièce militaire proprement dite finit là, au milieu du second acte.

Mais l'auteur y en a, deux scènes avant, engrené une seconde qui est un drame privé, après le drame régimentaire. Mme Laroche, au courant des projets de son mari, est venue au quartier le supplier de renoncer à des soupçons que rien n'explique. Et dès que Jouïzon s'est reconnu coupable, le soupçon pénètre dans l'âme de Laroche. Au troisième acte, un peu trop facticement concentré dans l'appartement du colonel, un chassé-croisé de démarches se produit. Mme Laroche, affolée, ne trouvant pas le colonel, et talonnée par les minutes, avoue son intrigue passée à Mlle de Mas-Loubier, dans une scène dont le talent de l'auteur n'a pu empêcher qu'elle ne soit extrêmement pénible. Le colone. rentre et c'est à lui maintenant que Mme Laroche demande d'arrêter l'enquête n'importe à quel prix. Surgit Laroche qui vient annoncer l'erreur de son diagnostic, et qui apprend à la fois, de sa femme, leur triste secret et que deux personnes le savent qui le devraient ignorer. Ce protestant puritain, à la conscience un peu ostentatoire, est frappé encore plus cruellement dans sa fierté que dans son honneur. Il remet sa démission au colonel qui finit par obtenir de la déchirer. Ce n'est pas Laroche qui quittera le régiment, c'est d'Ayguevives, et ce soir même.

Et le vieux soldat, sans avenir parce que catholique et « aristo », cœur chaud et tête vive, a ce beau couplet : « Votre personne n'est pas tout, Laroche. Vous portez l'uniforme, que diantre! Quand on a cet honneur, mon ami, il n'est pas permis de broncher parce que, là-dessous, le cœur saigne. Vous n'avez pas le droit de partir. L'armée a besoin de dévouement. En cette époque, — cette jolie époque! — où chacun n'a plus que soi pour bon Dieu, si elle reste debout, c'est par quoi? Vous le savez : par le sacrifice... Chacun de nous lui apporte le sien... Le sacrifice de la gêne, le sacrifice de l'attente, le sacrifice du silence..., le sacrifice du pardon... Elle tient debout par cela, je vous dis : Voulez-vous l'amoindrir par votre acte? Allons, c'est entendu, nous déchirons ça..., vous restez?... »

Telle est cette pièce, parfois heurtée, où les deux actions se fondent moins à l'audition qu'à la lecture, et où l'effort de condensation a amené une scène trop dure et au demeurant pas indispensable, mais dont l'impression générale est forte et saine. Le résumé que j'en ai tenté suffit à dire à quel public elle s'adresse. Mais ce public-là y trouve des sentiments qu'on méconnaît aujourd'hui plus qu'on ne les exalte. A ce titre, elle est courageuse et, pour

l'écrire ainsi, l'auteur a fait preuve d'une indépendance qui l'honore.

Il serait un peu tard, cent soixante-quinze ans après la première, pour dire qu'*Hippolyte et Aricie* honore Rameau, que les modernes faiseurs de mots ne manquent pas d'appeler « cette vieille branche» — mais il est juste de dire que la reprise de cette œuvre honore la nouvelle direction de l'Opéra. C'est une fête des yeux et des oreilles. Des décors clairs, habilement plantés (simples détails : se méfier du contraste entre les nuages chevauchant en tempête au premier plan, tandis que les grands nuages de la toile de fond conservent une majestueuse immobilité, ou bien, comme dans *Namouna*, des étoiles qui s'allument au plein d'un épais nuage pourpre,) dont certains font penser à Bœcklin et d'autres aux maîtres du dix-huitième siècle. Des costumes séyants, une figuration suffisamment animée, une distribution très convenable, tout à fait supérieure avec Mme Bréval (dans Phèdre) et M. Delmas (dans Thésée); quelle joie, quel charme de les écouter en des rôles où l'on chante sans hurler, sans lutter de violence avec les tonnerres des cuivres, où leurs admirables voix peuvent s'étendre dans leur superbe amplitude : c'est un régal.

Le livret? c'est *Phèdre* stupidement « arrangé » par l'abbé Pellegrin. Mais qu'importe à Rameau, ce classique enchanteur qui envelopperait de splendide harmonie des bouts-rimés de hasard! Quelques « abonnés » récalcitraient non loin de moi sur l'orchestre réduit la plupart du temps au quatuor des cordes, hautbois, flûtes et bassons, plus un clavecin accompagnant les récitatifs. Mais ce sont là grincheries de gens un peu dépaysés, intoxiqués de musique romantique ou moderne, et à qui il faut donner le temps de sortir de leur gangue routinière. *Hippolyte* est une résurrection du goût français dans toute sa perfection. *Ne quid nimis* serait volontiers sa devise. Pas de déclamation, de l'éloquence; pas de clinquant, de la somptuosité; pas de monotonie solennelle, une musique pleine de rythmes alertes et variés. Et quel attrait dans ce retour à l'opéra de jadis, où le ballet, le divertissement venait reposer de l'émotion. Je ne veux pas médire de *Tristan*, certes; mais combien davantage *Hippolyte* est « de chez nous »! On n'analyse pas *Hippolyte :* on l'écoute; et l'on applique de grand cœur à ce chef-d'œuvre, ce dicton vieillot de nos grand'mères, qu'il a « un goût de revenez-y ».

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Dans une lettre adressée aux cardinaux français, le Pape a prononcé sur les Mutualités ecclésiastiques « dites approuvées » et sur les attributions que la loi leur conférait, par les amendements Lemire et Berger. Ces Mutualités, il ne les autorise pas; et c'est pour sauvegarder la discipline de l'Eglise, pour maintenir intégralement la hiérarchie qui la constitue, qu'il a pris cette résolution. Il le déclare, en s'attristant de la sévérité à laquelle cette loi l'oblige par la subtilité de ses menaces, sous la forme même des deux amendements. « On demande au clergé français de former des *Mutualités* ouvertes à tous ceux qui se réclameraient, de quelque façon que ce soit, du titre d'*intéressés*, sans moyen légal d'écarter de leurs rangs des égarés, ou même des membres exclus de la communion de l'Eglise. On demande, en somme, aux ecclésiastiques français de se constituer en corps séparé et d'oublier, en quelque sorte, leur caractère de prêtres en communion avec le Siège apostolique. Ils devraient se considérer comme de simples citoyens, mais des citoyens privés du droit accordé à tous les Français d'exclure de leurs mutualités des sociétaires indignes... Tandis que les auteurs de la loi cherchent à éviter l'odieux d'avoir enlevé le pain aux pauvres prêtres âgés et infirmes, ils s'offrent à rendre une petite partie de tant de biens séquestrés, mais, ce qu'ils donnent d'une main, ils le marchandent de l'autre, par des restrictions et des mesures d'exception. Dans ces conditions, il ne Nous est pas possible d'autoriser la formation des *Mutualités approuvées* ». Plus « grave encore », ajoute le Saint-Père, est la question des fondations de messes. « Ces fondations devaient servir, dans la pensée des défunts, à célébrer les saintes messes non pas d'une façon quelconque ou par qui que ce soit, mais dans la forme légitime et en parfaite conformité avec la discipline de l'Eglise catholique. Or, au lieu de restituer ces fondations sans entraves, on les offre à des *Mutualités* que l'on dépouille explicitement de tout caractère ecclésiastique et auxquelles, de par la loi, on interdit toute intervention légale de l'épiscopat. La loi, en effet, ne reconnaît aucune intervention de l'autorité ecclésiastique, qui se trouverait désormais dépourvue de toute force légale pour assurer toujours et partout la célébration légitime des saintes messes, et, par là même, malgré toutes les mesures que pourrait prendre l'épiscopat, et malgré le bon vouloir de la majorité des très dignes prêtres de France, la célébration de ces messes serait exposée aux plus redoutables

périls. Or nous devons sauvegarder la volonté des testateurs et assurer la célébration légitime en toute circonstance du Saint Sacrifice. Nous ne pouvons donc autoriser un système, qui est en opposition avec les intentions des défunts et contraire aux lois qui régissent la célébration légitime de l'acte le plus auguste du culte catholique. » Mais, saintement jaloux de « remédier autant que possible » à la spoliation qui prive les morts des prières dont leurs âmes ont besoin, le Saint-Père en appelle « à tous ses chers prêtres de France », pour qu'ils célèbrent, une fois l'année, « une messe aux intentions des pieuses fondations », comme il le fera lui-même, une fois par mois; et, sa religieuse générosité donnant l'exemple, il annonce qu'il a « déjà déposé la somme nécessaire pour la célébration de deux mille messes par an ». Ainsi le Pape a parlé. Si, hier, la question était controversable, elle ne l'est plus, désormais, pour les catholiques. Ils se soumettront, unanimement, au jugement du Pape. Car M. Clémenceau et M. Briand doivent le savoir maintenant : l'Etat a pu se séparer de l'Eglise; jamais, non, jamais, les catholiques ne se sépareront du Pape; pas plus en petit nombre qu'en grand nombre. Tel est le devoir de leur foi; telle est la beauté de leur tâche; mais tel est aussi le suprême intérêt de leur cause.

On ne l'avait guère prévu : les élections municipales du 3 et du 10 mai ont troublé les partis qui formaient le « Bloc »; et peut-être la crise électorale qui vient d'éprouver leur union, dans le pays, serait-elle devenue une crise gouvernementale, si leur ressentiment avait été plus libre ou leur dépit plus hardi, dans le Parlement. Tous ou presque tous, secrètement ou non, en veulent à M. Clémenceau. Les socialistes accusent de leur défaite sa politique. Les radicaux-socialistes, mécontents des manifestes qui les ont mis en désaccord avec les radicaux et plus mécontents encore d'avoir dû, dans la mêlée, çà et là, combattre les socialistes, sont également irrités contre M. Clémenceau, coupable d'avoir contemplé, sans s'interposer, leurs inimitiés fraternelles; et ceux des purs radicaux que ces élections avaient alarmés après le premier tour de scrutin, ne pardonnent que difficilement à M. Clémenceau leur peur. En masse, les uns et les autres se plaignent qu'il n'ait pas suffisamment protégé leurs candidatures. Mais, si M. Jaurès, mieux disposé aujourd'hui à une restauration de M. Combes, brûlait de mettre le ministère en cause par une interpellation, il a eu beau demander, en toute hâte, un débat « sur la politique générale du gouvernement » : ni les radicaux, ni même les radicaux-socialistes, ne l'ont cru opportun. D'abord, quel serait leur grief? M. Clémenceau les a rassurés, calmés, flattés, charmés par le bulletin qu'il a publié, au *Journal officiel*, pour leur apprendre que, dans les journées du 3 et du 10 mai, les « républicains » ont enlevé aux « progressistes », aux « nationalistes », aux « réactionnaires », 1984 municipalités, dont ils ont conquis, eux

« radicaux et radicaux-socialistes », les « trois quarts ». Et puis, il faut réfléchir. Est-on sûr que la « discipline des gauches » se rétablisse par ce débat? N'est-il pas dangereux, d'ailleurs, de tenter cet assaut du pouvoir, à la suite de M. Jaurès et de ces socialistes que les électeurs viennent de maltraiter si durement? Pour ces raisons et pour d'autres qui sont le secret domestique du parti, les radicaux sont restés sourds à l'exhortation de M. Jaurès. Mais « l'incohérence » du gouvernement (incohérence qui, pour le ministère, est sa véritable logique et qui devient, pour M. Clémenceau, un art) a vite rendu à M. Jaurès un peu de réconfort. Comment la nouvelle session du Parlement s'est-elle inaugurée? Par une déclaration socialiste de M. Briand et par deux actes législatifs favorables au socialisme. M. Briand, interpellé sur l'usage que les socialistes de Saint-Etienne avaient fait de son nom au bas d'un manifeste tout collectiviste, a démenti la signature, sans renier le manifeste, et il a rappelé que, socialiste d'origine, il l'était, proportionnellement, par sa profession gouvernementale, puisqu'avec M. Viviani, il représente, dans le cabinet de M. Clémenceau, le groupe parlementaire des socialistes « indépendants »; au surplus, s'il méditait de défaire et de refaire la société, c'était seulement par « les moyens légaux »; or, aux yeux de M. Briand, la légalité peut tout et légitime tout. Puis, M. Caillaux a demandé que la Chambre reprît la discussion de l'impôt sur le revenu, tandis que M. Barthou invitait le Sénat à délibérer sur le rachat du chemin de fer de l'Ouest, l'une des opérations préliminaires de notre socialisme d'Etat.

S'il est difficile, en 1908, comme de coutume, de préciser les résultats de nos élections municipales, dans la confusion de tant de faits partiels et souvent distincts par d'imperceptibles différences, on peut du moins affirmer, après le ballottage du 10 mai, que, la caractéristique de ces élections, c'est l'échec des socialistes, non seulement celui des « unifiés », mais des « indépendants ». Ils s'emparent de Nîmes, il est vrai, mais ils perdent Brest, Dijon, Saint-Etienne. Ils sont battus, à Toulouse, malgré l'intervention personnelle de M. Jaurès. Si, à Marseille, ils sont dix-huit contre dix-huit, ils ne doivent cette demi-victoire qu'à un trop ingénieux sectionnement des quartiers; les candidats de l'Union républicaine recueillent, dans la ville entière, 4737 suffrages de plus qu'eux. A Lyon, ils sont dépossédés de dix sièges; à Montpellier, de sept. Ils sont, à Paris, le seul parti vaincu; trois de leurs représentants disparaissent du Conseil. Partout, dans toute la France, le chiffre de leurs voix a diminué. Or, depuis douze ans, ils n'avaient pas cessé de conquérir, d'élection en élection, un plus grand nombre de municipalités et d'accroître l'importance de leur impérieuse minorité, dans les hôtels de ville qu'ils n'occupaient pas. Devant eux, les progressistes, à qui les libéraux et les conservateurs ont généralement

apporté leur appoint, acquièrent Dijon, Amiens, Grenoble, Angers, Troyes et Pau. Ils gardent, avec une majorité qui se consolide, Rouen, Bordeaux, Lille, Roubaix, Nancy, Limoges, Versailles, La Rochelle, Orléans, Chartres, Bourges, et huit ou dix chefs-lieux de département. Il n'est pas douteux que les électeurs qui veulent, dans le gouvernement du pays, plus de liberté, plus d'ordre, plus d'économie, n'aient exprimé cette volonté par ces élections municipales de 1908, qui les laissaient plus maîtres d'eux-mêmes que les élections législatives de 1906; et, bien que le parti radical se soit montré aussi oppresseur que le parti socialiste, ils s'en sont pris au parti socialiste spécialement, parce qu'il était le plus tumultueux, le plus insolent, le plus audacieux, et qu'il affectait d'être le plus révolutionnaire. Les mots : « Ils en font trop!... En voilà assez! » ont circulé dans le pays, et ils ont réveillé, soulevé bien des électeurs. Leurs consciences avaient tout supporté, passivement; leurs intérêts se révoltent.

Qu'il y ait ainsi un changement dans les dispositions du suffrage universel, nous devons nous en féliciter. Mais il faut reconnaître que l'effort a été trop faible pour améliorer l'état de la France. Le parti radical et radical-socialiste continue de dominer la République; il reste le parti du gouvernement; et, quand on compte les conseils municipaux, grands et petits, où il règne encore avec toute la puissance de son crédit officiel, on en est comme effrayé. Sans doute, les radicaux, socialistes ou non, ont perdu dans ces élections, les municipalités d'Amiens, d'Angers, de Troyes; mais ils ont gagné celles de Nantes, de Caen, d'Alençon, de Vannes, et ils détiennent encore celles de Cherbourg, de Poitiers, de Tours, de Besançon, de Mâcon, de Montpellier, d'Angoulême, d'Agen, de Cahors, de Langres. Toutefois, une vingtaine de leurs chefs rentrent, tête basse, à la Chambre : les uns dont la candidature a échoué, les autres dont le patronage n'a pu suffire à la liste qu'ils recommandaient; et, près d'eux, l'anarchiste militaire qui fit tant de mal à notre patrie, le général André, a été honteusement battu dans sa ville natale, à Nuits. Donc, les radicaux conservent leur suprématie numérique. Mais leurs contradictions, leurs discordes, leur anarchie ont affaibli leur force, politiquement et moralement. Leurs manifestes électoraux et leurs actes ont témoigné qu'ils étaient un parti sans principes, sans scrupules, sans honneur. Ecoutez, au second tour du scrutin, l'Appel des 218 parlementaires, tous radicaux-socialistes, dont M. Berteaux, M. Camille Pelletan, M. F. Buisson et M Dubief sont les inspirateurs et les interprètes : ils exhortent les électeurs à voter pour tous les groupes de la gauche, sans distinguer des radicaux et des radicaux-socialistes les socialistes « unifiés », les révolutionnaires, les internationalistes, les antipatriotes. Ils ont oublié qu'eux-mêmes, dans leur Congrès de Nancy, naguère, avaient décidé de refuser leurs votes

« à tout candidat qui préconiserait la désorganisation des armées de la République, soit par désertion en temps de paix, soit par l'insurrection et la grève générale devant l'ennemi ». L'Alliance démocratique conseille bien différemment les radicaux : non seulement elle les exhorte à repousser les socialistes « unifiés », mais elle les avise de s'allier, contre les révolutionnaires, à tous les républicains, fussent-ils des progressistes. Si les manifestes des radicaux se démentent, leurs actes contrastent scandaleusement. Tandis que, vers la dernière heure, le « Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste répudie tout candidat suspect de professer les doctrines antipatriotiques des Jaurès et des Hervé, la Fédération radicale et socialiste oblige trois de ses candidats à se désister en faveur de trois « unifiés », et maintient ses candidatures, devant d'autres « unifiés », dans quatre quartiers. Eux, les socialistes « unifiés », se contentent de se retirer en silence, dans les arrondissements où, par compensation, leur effacement peut être utile aux radicaux socialistes : ils ne se désistent pas; ils s'esquivent : tout l'art de M. Jaurès est là. En province, même inconséquence, même désordre dans les actes des radicaux. A Bordeaux, à Brest, à Rochefort, à Roubaix, à Bourges, les radicaux pactisent avec les socialistes « unifiés ». Il est rare qu'ils se combattent, comme à Toulouse, ou qu'ils se trahissent, comme à Paris, dans plusieurs arrondissements. Quoi qu'il en soit, la « discipline » dite « républicaine » qui régentait naguère tous les partis de la gauche, s'est relâchée ou même rompue, dans ces élections. L' « unification » du Bloc n'est plus la loi de fer sous laquelle tout devait plier, il y a deux ans encore. Il semble, d'ailleurs, que la masse des électeurs ait moins servilement obéi qu'autrefois aux manifestes des comités, aux mots d'ordre des chefs. Les populations n'acceptent plus comme une vérité sacramentelle la formule du Bloc : « Pas d'ennemis, à gauche! » Des « ennemis » du bien public, elles en voient, « à gauche », et le suffrage universel commence à faire la séparation. Il se peut que, dans le Parlement, la passion et l'intrigue rétablissent, par les soins de M. Combes et de M. Jaurès, l'accord de l'ancienne majorité radicale et socialiste. Il n'est guère présumable que cet accord soit ratifié, dans le pays, et peut-être, les fautes nouvelles du Parlement y aidant, le suffrage universel accentuera-t-il, par les élections législatives de 1910, les élections municipales de 1908, si, insensible à la leçon d'hier, cette majorité le brave, demain.

Il y a eu, dans les élections municipales de 1908, une nouveauté qui est presque celle d'une institution : spontanément, les électeurs ont fait l'essai de la représentation proportionnelle; à Saint-Brieuc, dès le premier tour de scrutin; puis, comme pour profiter de l'exemple, à Reims et à Toulouse, lors du second tour. Les radicaux gouvernaient la municipalité de Saint-Brieuc. Les

socialistes, longtemps avant la période électorale, leur proposèrent une liste qui ménagerait à chaque parti sa part proportionnelle de représentation. Sur le refus des radicaux, les socialistes ont établi cette liste avec les progressistes et les libéraux, sans négliger la part qui leur semblait due aux radicaux eux-mêmes. Ce procédé, les électeurs l'ont jugé rationnel : ils ont élu 10 libéraux et progressistes, 10 radicaux, 7 socialistes. Seulement, pour cette évaluation, on avait consulté les votes de 1904 : le calcul était donc incertain; les forces des partis pouvaient avoir changé, à Saint-Brieuc, depuis cette date. A Reims, on avait, pour le second tour de scrutin, une donnée mathématiquement exacte : celle des suffrages obtenus par chaque parti, lors du premier tour. Les électeurs ont ratifié les choix que ce dénombrement avait déterminés. Ils ont introduit dans le nouveau conseil 8 progressistes et 8 libéraux, avec 4 socialistes; ils y ont laissé seulement 16 des 36 radicaux qui siégeaient dans l'ancien. Tous les partis sont maintenant représentés, à l'hôtel de ville de Reims. La majorité a, en face d'elle, une minorité, privée de son droit de cité antérieurement. A Toulouse, les radicaux-socialistes n'ont admis aucun partage. Ils l'ont emporté. Leur liste a réuni 15 958 votes; celle de la représentation proportionnelle en a rallié 15 607. Partout, les radicaux se sont montrés hostiles au système de la représentation proportionnelle. Elle les scandalise, parce qu'elle permet des coalitions qui leur paraissent monstrueuses, comme si les coalitions des électeurs pouvaient se comparer à celles des parlementaires. Ce n'est pas une coalition des partis que celle qui se contente d'assigner à chacun d'eux sa part, non pour gouverner ensemble, mais pour exercer respectivement leur contrôle ou même leur initiative, dans l'intérêt de la commune tout entière. Ce n'est pas une coalition que celle qui assure à la moitié des électeurs moins un, par devant une oligarchie forte d'une unité seulement, la faculté d'exprimer leurs vœux et leurs doléances. Les radicaux devraient songer à l'avenir : le système majoritaire ne servira pas toujours leur propre « Bloc ». En réalité, dans ces élections, les populations ont moins voté pour les partis que pour la représentation proportionnelle elle-même : leur expérience aura, d'avance, sanctionné la loi qui la prépare et que M. Clémenceau, on le sait, n'agrée pas. Cette idée d'une répartition équitable de la représentation électorale séduit la foule, en satisfaisant sa notion instinctive de la justice et son extraordinaire amour de l'égalité. Le mauvais vouloir de M. Clémenceau est condamné à l'impuissance. Ce que les électeurs viennent d'oser, ils l'oseront de plus en plus et ils l'accompliront, chaque fois qu'ils le voudront. C'est un cas où leur souveraineté se trouve libre, absolument libre. On ne voit pas par quelle loi édictée contre les coalitions des électeurs, M. Clémenceau pourrait interdire au suffrage

universel, demain, de renouveler l'expérience de Saint-Brieuc, de Reims et de Toulouse.

On peut se demander si, dans la politique, « les disputes de mots sont toujours des disputes de choses », comme l'affirmait Mme de Staël. Ce qui est sûr, c'est que jamais la langue politique de notre pays ne forge tant de mots que dans ces temps d'élections où presque tous les partis renouvellent leurs titres, leurs enseignes, pour les accommoder aux influences du jour. Cette langue a bien changé en France, depuis trente-sept ans. Quand on inventa les mots d' « opportunisme » et d' « intransigeance [1] », on voulut surtout formuler une méthode. Celui d' « opportunisme » avait de quoi étonner le parti même qui le mettait en usage : c'était plus qu'un néologisme chez des gens qui, quelques années auparavant, avaient inscrit, dans un manifeste fameux, un catalogue de réformes démocratiques qui devaient tout révolutionner, absolument, instantanément. Ils daignaient, maintenant, se confier au temps et « sérier » les questions. L' « intransigeance », elle, n'avait pas toute la vertu que lui prêtait ce mot stoïque : on n'était pas « intransigeant » par l'inflexibilité des principes, mais seulement par la chimérique exagération des programmes et par la violence déclamatoire du langage. Quels qu'ils fussent, les deux mots ont survécu à leur époque, bien que l'emploi s'en soit restreint. Quant à ceux qui sont les étiquettes mêmes des partis, on sait combien ils ont varié, avec leurs nouveaux besoins et leurs manèges, avec l'état de leur fortune et aussi avec les ambitions des politiciens. Tantôt un mot a suppléé un autre; tantôt l'ancien mot s'est enflé ou atténué, à l'aide d'un qualificatif plus ou moins sophistique. Nous avons eu à compter, pendant nos élections municipales, non seulement les socialistes que M. Jaurès, dans son jargon, a baptisés du nom d' « unifiés », non seulement ceux qui se déclarent socialistes « indépendants », mais les socialistes « autonomes », avec qui M. Briand fraternise, dans sa cité de Saint-Etienne. A Bordeaux, les socialistes « unifiés » deviennent, superbement et prudemment, le « Bloc prolétarien »; les radicaux-socialistes, modestement, le « Bloc de gauche ». Les radicaux ont beaucoup remanié leur vocabulaire. On connaissait déjà les « radicaux de gouvernement », qui se dénommaient ainsi, soit parce qu'ils ne se sentaient radicaux que pour gouverner, soit parce qu'ils se promettaient de tempérer leur radicalisme, aussitôt qu'ils gouverneraient. Les électeurs ont vu, cette fois, apparaître, d'un côté, le « radical modéré » et le radical « indépendant »; de l'autre, le radical qui, pour renforcer l'essence de ses mérites, cumule les deux appellations usuelles, en se proclamant « radical et radical-socialiste ». C'était déjà un mot curieux que ce mot de « radical-socialiste » dont s'étaient pourvus les

[1] La tribune de la Chambre entend le mot d' « intransigeant », le 26 janvier 1875; celui d' « opportunisme », le 13 juillet 1876.

radicaux qui étaient socialistes, sans oser l'avouer, ou qui, sans être effectivement socialistes, en revêtaient la qualification, par pure populacerie. Entre les journées du 3 et du 10 mai, les radicaux-socialistes ont choisi un synonyme, pour adoucir leur dénomination. On lit dans le manifeste des 218 : « Vous vous prononcerez partout pour les républicains de gauche que le suffrage universel a désignés. » Républicains de gauche : comme s'il y avait des républicains de droite! Et M. Clémenceau a, officiellement, consacré cette appellation, dans le classement de sa statistique : seulement il forme, avec cette catégorie des « républicains de gauche », une sorte de parti intermédiaire entre les radicaux et les progressistes. Rien de plus plaisant que les épithètes que les ennemis de M. Clémenceau emploient, pendant ces élections ou le lendemain, pour caractériser sa politique. C'est, pour M. Jaurès, le « radicalisme conservateur », ou bien le « radicalisme gouvernemental et réacteur »; pour M. Hervé, une « politique réactionnaire et marocaine »; pour la Fédération socialiste de la Seine, simplement la « réaction radicale ». Mais tout ce qu'il y avait de captieux, de faux, d'outré, dans le langage des candidats et de leurs comités, se reconnaissait facilement : l'opinion publique n'en a pas été dupe; elle ne pouvait pas oublier quelles doctrines se dissimulaient sous les mots et quels hommes, sous les devises.

S'il est impossible, en France, d'altérer longtemps, dans la masse même des populations, la notion de la conservation sociale, il n'est pas plus facile d'y abolir une tradition nationale. On l'a vu, à Orléans, le 8 mai, dans la fête qui célébrait, pour la quatre cent soixante-dix-neuvième fois, l'anniversaire du jour où Jeanne d'Arc, non seulement délivra Orléans, mais commença la libération de la France. L'an dernier, la franc-maçonnerie avait pu, avec l'assistance arbitraire et brutale de M. Clémenceau, « laïciser » cette fête. Il n'a fallu qu'un an pour en venger la mémoire de Jeanne d'Arc. Ni la franc-maçonnerie, ni M. Clémenceau n'ont osé persévérer. On a restitué à la fête du 8 mai son caractère religieux, en même temps que patriotique; on lui a rendu son ordre d'autrefois, en assemblant derrière l'étendard de Jeanne d'Arc, dans le cortège, les soldats, les citoyens, les prêtres, comme ceux qui se pressaient autour d'elle, le soir du 7 mai, quand, victorieuse, elle les entraînait, avec une sorte d'enthousiasme sacré, vers les autels de Sainte-Croix, pour y remercier Dieu. Rarement, cette fête avait été aussi belle que cette année. Avec leur Jeanne d'Arc, les Orléanais triomphaient : ils étaient ses électeurs, à elle. On avait eu peur de leurs suffrages. Le 3 mai, ils avaient infligé un échec à leur municipalité, pour la punir de sa faiblesse de l'an dernier; et c'est parce que sa bonne volonté s'était montrée plus vigilante, plus ferme, en 1908, qu'ils lui avaient fait grâce, le surlendemain du 8 mai. Toutefois,

pour consoler la haine impie des francs-maçons, M. Clémenceau a voulu, par un dernier acte d'hostilité, amoindrir les hommages que l'Etat, représentant de la patrie, doit à Jeanne d'Arc : les troupes ne sont pas venues se ranger, selon l'usage, devant le parvis de la cathédrale, quand le maire, « tel le chef des échevins du quinzième siècle », dépose entre les mains de l'évêque la bannière de Jeanne d'Arc pour la bénir; et les fonctionnaires ont dû s'abstenir d'entendre l'éloquent panégyrique de M. l'abbé Coubé. Elle est bien étrange, vraiment, la dispute que les francs-maçons et M. Clémenceau ont instaurée, à Orléans, contre la mémoire de Jeanne d'Arc. Volontiers, les savants de la franc-maçonnerie se targuent d'être des historiens sévèrement scrupuleux; or, dans l'histoire de Jeanne d'Arc, ils suppriment un fait certain, parce que ce fait leur déplaît : la part que la religion eut à la mission de Jeanne d'Arc, à ses exploits, à ses services. Ils assurent que Jeanne d'Arc fut la première à créer dans l'âme jusqu'alors confuse de la France l'idée et comme l'image de la patrie : or, loin de perpétuer l'union nationale dont elle fut, à Orléans même, la vaillante initiatrice, ils divisent, devant elle, les Français d'aujourd'hui. Ils attaquent en elle le Dieu qui l'inspira. Si elle avait été athée, ils la respecteraient comme une divinité. Parce qu'elle a été chrétienne dans son héroïsme, ils la traitent avec la même rage que les Anglais, parce qu'ils la considéraient comme une « divineresse », une « blasphémeresse de Dieu », une « invocateresse de diable », une « scismatique » et « hérectique ». Ils la dénigrent, quand, de plus en plus, toute l'humanité la glorifie. Un livre d'hier, composé par l'un d'eux avec un scepticisme qui se travaille à être élégant, la déclare « surfaite » en tout, même dans son œuvre guerrière : ce bon Français ne craint pas de dénaturer la merveille de cette épopée, pour mieux détruire le « merveilleux » qui anime et conduit Jeanne d'Arc. Que cet état d'esprit soit celui d'une secte, nous le voulons bien. Mais qu'un gouvernement, qui figure devant le monde la France tout entière et la France de tous les siècles, s'associe à cette secte coupable, historiquement, contre la patrie, quand même elle ne le serait pas, religieusement, contre Jeanne d'Arc, c'est une des fautes qui seront un jour le moins pardonnées à M. Clémenceau.

L'affaire du Maroc, qui complique tant notre politique extérieure, continue à multiplier ses incidents, tantôt sur la longue et vague frontière de l'Algérie, ou dans la Chaouïa, ou dans la Mauritanie même, tantôt en Europe; et parfois ils sont dramatiques. Le 13 mai, le général Vigy a rencontré, devant Bou-Denib, la harka qui avait assailli si furieusement, le 16 avril, le camp du colonel Pierron, à El-Menabha. Il l'a refoulée dans la palmeraie qui couvre l'approche de Bou-Denib. Le combat a été sanglant encore et il en a fallu un autre, le lendemain, pour s'emparer de Bou-Denib. Cette fois, la harka nous laissait ses tentes, son maté-

riel, ses approvisionnements. Bou-Denib est à cent-vingt kilomètres du Tafilelt où la harka s'est recrutée; il faut traverser un plateau désert pour y atteindre. Va-t-on y diriger une expédition? Se contentera-t-on d'occuper, à droite et à gauche, les vallées de l'oued Guir et d'y établir des postes? Le général Lyautey en décidera, sans doute. Il arrive dans la région, revêtu du titre de « haut commissaire », pour « appliquer », nous a dit une note officieuse, « les accords marocains de 1901 », lesquels spécifiaient que « le gouvernement chérifien », avec l'appui du gouvernement français, « consoliderait par tous les moyens possibles, dans l'étendue de son territoire, depuis l'embouchure de l'oued Kiss (Adjeroud) et le Teniet-Sassi jusqu'à Figuig, son autorité makhzénienne, telle qu'elle est établie sur les tribus marocaines depuis le traité de 1845 ». Quelles sont les instructions du général Lyautey? On ne les connaît pas. De qui « dépendra-t-il »? Du ministre des affaires étrangères, assure-t-on maintenant. Exercera-t-il, avec sa fonction civile de haut commissaire, la fonction de généralissime? On l'ignore. Quand le « haut commissaire chérifien » qu'il « assistera » le rejoindra-t-il dans les parages de Bou-Denib? Peut-être le Makhzen lui-même ne le sait-il pas. La fortune ne sourit guère, en ce moment, au sultan de Rabat. Si le général d'Amade a soumis les douze tribus de la Chaouïa et si, par les rapides opérations de ses trois colonnes, il a, du 13 au 16 mai, parcouru victorieusement, à l'est de la Chaouïa, le territoire des Medakra jusqu'alors indomptables, ses armes ne peuvent rien de plus pour la cause d'Adb-el-Aziz. Le prétendant, qui, lui du moins, a fini par monter à cheval, est entré, le 16, dans l'antique capitale de l'empire, Meknès. Fez lui ouvre ses portes, puisque la mahalla du chérif, commandée par Bagdadi, n'a pu parvenir jusque-là, pour les fermer à Moulaï-Hafid. Le prestige d'Abd-el-Aziz n'est presque plus qu'une ombre, dans tout le nord du Maroc. L'Allemagne elle-même l'abandonne, en Europe. Infidèle à sa politique marocaine, non seulement de 1905, mais de 1907, elle cesse d'honorer en lui « le seul souverain légitime du Maroc » : elle a reçu les envoyés de Moulaï-Hafid, demi-officiellement, dans un des bureaux des affaires étrangères, aussi bien pour encourager le rebelle que pour attester au Maroc qu'elle est la puissance qui décide de ses destinées et qui, seule, peut prendre aujourd'hui la parole pour lui, devant la France. C'est toujours le même jeu : contrecarrer la France, sans rompre avec elle; l'inquiéter, sans la menacer directement. Est-ce, au regard de la France, la politique la plus correcte que l'Allemagne pût pratiquer? Est-ce, au regard de l'Europe, la plus habile? De ces deux questions, M. de Bulow ne permettrait pas qu'on lui posât la première; M. de Bismarck se fût posé la seconde.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires de la comtesse de Boigne, publiés par M. Charles Nicoullaud. T. IV : 1831-1866 (fragments). (Plon.)

Dans ce quatrième et dernier volume, le récit suivi fait place à des épisodes détachés. Ici comme précédemment, les anecdotes piquantes et très souvent controuvées ont cet intérêt historique de montrer à quel degré d'animosité les passions politiques en étaient venues, et combien la vérité a peine à s'imposer même aux contemporains. — Mais si Mme de Boigne a pu avoir tort de donner cette allure à ses Mémoires, nous aurions tort à notre tour de n'y voir qu'un recueil d'amusants ou méchants commérages : elle a été mêlée à trop d'événements importants, elle a vu de trop près certains personnages prépondérants pour que son témoignage soit négligeable. Il faut seulement l'utiliser avec précaution.

Moussorgsky, par Calvocorespi. 1 vol. in-8° écu. (Alcan.)

Moussorgsky est le plus indépendant et peut-être le plus original de tous les musiciens russes. Son *Boris Godounoff*, représenté en ce moment à l'Opéra de Paris, donne une actualité à ce volume, où M. Calvocorespi étudie ce poète des foules, des paysans, des enfants et des déshérités, à propos duquel se pose le problème du réalisme en musique.

L'Adolescence de la Vierge, par l'abbé Claudius Dumas. — Un vol. petit in-8°. (Desclée.)

Voici une œuvre exquise de dévotion, qui est en même temps une œuvre d'art. L'auteur a voulu, écrit-il, « raviver » une médaille antique, nettoyer de la poussière des siècles son contour et ses reliefs, et il lui a semblé voir, sous la patine du temps, se dessiner une effigie « délicieusement belle ». M. Dumas est mieux qu'un antiquaire soigneux. Il nous apparaît dans un cloître du quinzième siècle, confrère de Frà Angelico, promenant sur un mur de cellule des pinceaux trempés, selon un mot de poète, « en pleine pâte de piété artiste ».

Le Procès de Lucette, par Pierre Le Rohu. 1 vol in-12. (Juven.)

Un procès, — prétexte à une étude de mœurs judiciaires, — au cours duquel nous pénétrons avec l'auteur non seulement dans les salles d'audience, mais aussi dans les couloirs, ou plutôt les coulisses du Palais. Pierre Le Rohu est à coup sûr, un professionnel, ou plutôt, comme il le dit lui-même, dans sa préface, le locataire à vie d'un palais de justice. L'état d'âme de tous les gens de robe y est consciencieusement et ironiquement étudié. C'est une étude que l'on devine vraie, et une page de vie très vécue.

La réforme de l'octroi, par Henri d'Urclé. 1 vol. in-16. (Marcel Rivière.)

Avec une clarté, une méthode et une logique remarquables, M. d'Urclé traite cette question actuelle et pratique que toutes les municipalités ont aujourd'hui à résoudre. Il se prononce contre la suppression de l'octroi, mais en souhaite la réforme, et il expose très nettement comment il conçoit cette réforme. Quelle que soit l'opinion qu'on professe, on aura profit à connaître ses arguments, appuyés sur des faits.

Au Japon, par Gaston Migeon. 1 vol. in-16 illustr. (Hachette.)

Voici un volume consacré au Japon, non plus par un touriste qui se contente de nous en donner quelques impressions plus ou moins superficielles, mais par un voyageur attentif qui a su pénétrer une âme. Il l'a saisie toute vive, dans les nombreuses œuvres d'art que le vieux Japon cache encore à l'étranger. Et c'est un régal de le voir s'animer devant nous, grâce au soin pieux d'un admirateur fervent.

Elégies en prose et Nouvelles, par G. d'Herbemont (Dewit, Bruxelles).

Dans ces pages touchantes l'auteur nous conte les impressions d'une âme féminine et chrétienne devant les scènes parfois poignantes qu'offre la vie réelle. Écrites dans un style sobre et pur dont l'élégante simplicité nous charme, elles élèvent le cœur tant par la profondeur des sentiments que par la noblesse des pensées.

L'Egérie de Louis-Philippe : Adélaïde d'Orléans (1777-1847), par Raoul Arnaud. (Perrin.)

L'incontestable intérêt de cet ouvrage serait plus vif encore si, d'une part, l'auteur avait mieux circonscrit son sujet, et si certaines pages, par la violence du ton et l'insuffisance de la documentation, ne donnaient pas l'impression d'un pamphlet anti-orléaniste.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

APRÈS LE PLÉBISCITE

D'après la Droite, notre ministère n'était pas le vainqueur, il était le vaincu du plébiscite, autant que l'opposition dont nous représentions les déplorables idées. « Venez donc nous parler du système nouveau, des ministres, du ministère, des réformes libérales, quand la grande voix populaire n'a répondu que par un cri de : Vive l'empereur! » (Le *Pays*, 10 mai). Le peuple, par ses sept millions de *oui*, nous avait signifié de déguerpir. Puisque nous n'avions pas entendu son ordre, c'était à l'Empereur de nous contraindre à l'exécuter; il fallait à notre place choisir des ministres qui écraseraient les ennemis, récompenseraient les fidèles et ressusciteraient, sous le nom de liberté, conservé comme enseigne, les maximes et les pratiques du régime de 1852 et surtout celle des candidatures officielles.

D'autres donnaient des conseils plus tempérés : « Les hommes du ministère, disaient-ils, sont d'honnêtes gens bien intentionnés, non dépourvus de courage et d'intelligence, qu'il ne serait pas opportun de congédier. Mais on doit exiger d'eux plus d'énergie à réprimer les atteintes à l'ordre public et les outrages à l'Empereur, les obliger à présenter une loi contre les abus des coalitions, des grèves et des réunions publiques. » Les conseils des premiers n'avaient nulle prise sur l'empereur, qui s'était attaché à son ministère et qui avait apprécié son dévouement et son intelligence dans la lutte récente. Il se montra plus accessible aux avis des seconds et il me demanda si je ne pourrais point présenter une loi sur le droit de réunion? « — Pourquoi donc, Sire? — Il n'est pas tolérable, dit-il, que des citoyens soient autorisés à prêcher publiquement le crime, le mépris des lois, l'outrage au souverain et à la Constitution. — C'est tout à fait mon avis, Sire. Pendant la période plébiscitaire nous n'avons pas tout permis, mais beaucoup, afin que, la liberté du vote étant hors conteste, nous puis-

sions ensuite tout interdire. Désormais, nous ne permettrons pas qu'on vilipende le souverain, qu'on attaque la Constitution et qu'on crie : Vive la République[1]! Nous ferons respecter le verdict populaire. Mais nous n'avons pas besoin d'une loi nouvelle; la loi actuelle suffit. — Pourtant, dit l'Empereur, le jour où la loi sur le jury en matière de presse sera votée (et je ne vous propose pas de la retirer), que pourrez-vous contre les journaux? Le jury les acquittera toujours. — Sans doute, Sire, si les procès de presse sont maladroitement multipliés, mais si on les réserve aux cas véritablement graves, c'est moins certain. Il y a, d'ailleurs, un moyen d'assurer la répression : un crime ou un délit peuvent être poursuivis dans tous les lieux où ils se commettent et cette disposition ne sera pas abolie par la nouvelle loi. Or, les journaux de Paris arrivant à tous les départements, au lieu de déférer leurs délits au jury parisien, nous avons le droit de les actionner tour à tour devant les jurys de province et de les soustraire ainsi à l'esprit particulier de Paris. Votre Majesté verra alors s'ils seront toujours acquittés. Il y aura une belle clameur, mais je répondrai : Vous parlez sans cesse de décentralisation; eh bien! nous vous en accordons une des plus essentielles, celle de la justice; elle ne sera plus le monopole d'une ville, c'est la nation entière qui l'exercera. »

Ces velléités de réaction n'eurent pas de suites. L'Empereur comprit qu'il n'avait pas à espérer que son ministère consentît à être autre qu'il n'avait été jusque-là. La seule nouveauté dans notre politique que nous lui proposâmes fut, toutes questions de liberté constitutionnelle résolues, de nous appliquer plus particulièrement à introduire enfin dans notre pays la liberté civile et sociale. C'est par une vaste réforme de notre codification que je voulus atteindre ce but. Dans une revision du Code civil, j'aurais réalisé tous les progrès souhaités, j'aurais, à propos du contrat de mariage, soustrait à la prépotence gaspilleuse du mari alcoolique le

[1] Les républicains se récrièrent fort lorsque j'annonçai l'intention de ne plus permettre les attaques contre la Constitution et contre l'Empire. Quand ils y ont eu intérêt, ils ont trouvé ma méthode excellente. Voici, en effet, ce qu'a dit un de leurs ministres les plus célèbres, Waldeck-Rousseau, dans un discours à un banquet de Dinan, novembre 1865 : « Eh bien! Messieurs, je ne crois pas, je ne veux pas me résigner à croire que l'outrage aux institutions républicaines soit une condition de la liberté absolue; mais il fallait l'admettre à l'état de thèse arbitraire, revenant toujours et sans cesse à l'objet dominant des préoccupations qui s'imposent à tous les esprits. Je dirai alors qu'il est à la liberté absolue une condition essentielle et primordiale : la suppression des oppositions dynastiques, parce qu'elles faussent, parce qu'elles vicient et corrompent les institutions de la liberté. »

travail de la mère de famille, en substituant comme régime légal la séparation de biens à la communauté. Dans tous les régimes j'aurais assuré l'indépendance de la femme en détruisant l'autorisation du mari, sans porter néanmoins atteinte à son autorité; j'aurais humanisé le sort légal des enfants naturels, rendu plus ample la liberté de tester, supprimé à peu près complètement l'héritage des collatéraux, établi la législation nouvelle du travail à propos du titre sur le louage des services. Dans une revision des codes de commerce et du Code pénal, j'aurais établi la liberté véritable d'associations civiles, commerciales, religieuses, et donné pour la première fois au citoyen français la plénitude du droit de disposer en maître de son bien, de sa pensée, de sa conscience. En un mot, sans phrases, ni charlatanisme d'aucun genre, je me proposais d'opérer une vaste réforme sociale qui eût tué le socialisme anarchique ou despotique par le socialisme de la liberté.

L'Empereur entra vivement dans ces vues, les encouragea et m'autorisa à lui présenter un rapport dans lequel j'indiquerais notre pensée dirigeante. Voici comment je le fis : « Le progrès, pour une nation, ne consiste pas uniquement dans la réforme du mécanisme constitutionnel. Les institutions aussi doivent être perfectionnées, remaniées et adaptées aux progrès de la science et aux transformations des mœurs. Tant que la liberté politique n'existe pas, on comprend que son établissement soit la principale préoccupation d'un peuple qui a la conscience de sa dignité. Dès que cette liberté est assurée, le peuple qui continuerait à dépenser son activité en vaines récriminations politiques ne tarderait pas à s'affaiblir, puis à s'affaisser. En France, il y a aujourd'hui autant de liberté politique qu'en aucun pays de l'Europe, et la Constitution que le peuple vient d'acclamer est la plus véritablement libérale qui ait existé depuis 1789. Débarrassé des controverses constitutionnelles, le Gouvernement pourra désormais consacrer tous ses soins à l'amélioration des institutions. Il y est convié de toutes parts par l'initiative individuelle dans le parlement et dans la presse. Ce mouvement, Sire, honore notre pays. Il faut le favoriser et s'y associer. »

Comme il n'était pas possible de tout entreprendre à la fois, je commençai notre réforme par la partie de notre législation où se retrouvait encore la trace des temps barbares : l'instruction criminelle. Dans les formes de la procédure pénale, il y a deux systèmes : le système *accusatoire* et le système *inquisitorial*. L'esprit du premier se résume en ceci : l'accusateur en face de l'accusé; le juge impartial au-dessus d'eux, « comme parrain des deux parties », disait un vieil auteur; le débat des preuves entre

ces deux parties, et pour assistance le public. L'esprit du second est celui-ci : ni accusateur, ni accusé, mais une personne soupçonnée, le juge se mettant en enquête, cherchant, interrogeant, couchant par écrit ses procès-verbaux; nul débat contradictoire, secret pour le public, pour les témoins, pour la personne poursuivie, à l'égard de laquelle on commence par la capture. On nomme cette procédure l'*information*, « probablement, disait avec ironie le premier président de Thou, parce que la preuve qu'on en tire est preuve *sans forme*, sur laquelle on ne peut asseoir un bon jugement ». Le temps était venu de rechercher si l'on ne pourrait pas, sans danger pour la société, réduire la part laissée au système inquisitorial, simplifier l'action de la justice pénale, la rendre plus prompte, plus sûre, et peut-être aussi y associer davantage le pays. Le peuple surtout était intéressé à cette réforme, car « pour celui que les influences sociales ne protègent pas au jour de la faute ou du malheur, la protection doit être dans la loi elle-même[1] ».

*
* *

L'Empereur allait être amené à s'expliquer lui-même dans la séance solennelle où lui serait remis le recensement du vote du plébiscite. Quelques difficultés de protocole s'élevèrent relativement à cette cérémonie. Rouher manifesta l'intention de prononcer un discours. Si le recensement avait été opéré par le Sénat, il eût bien fallu se résigner à cette exigence; mais cette mission ayant été déférée au Corps législatif, son président seul avait qualité pour parler. L'intervention de Rouher aurait eu de graves inconvénients, car il n'aurait pas manqué d'altérer le véritable caractère du plébiscite et de nous en enlever officiellement le mérite. Le Cabinet, plus ardent à ce sujet que moi-même, pria l'Empereur de le détourner d'une prétention à laquelle il s'opposait formellement. l'Empereur le fit, mais Rouher en ressentit un très vif mécontentement. Dans une des rares occasions où je l'ai revu depuis, il m'a raconté que ce mécontentement se manifesta par la résolution de renoncer à son titre de président du Sénat à l'expiration de son terme annuel.

[1] Rapport à l'Empereur du 12 mai 1870.

La Commission que je nommai en vue de cette réforme fut composée de MM. Gagneur, Faustin Hélie, conseillers à la Cour de cassation; Ortolan et Valette, professeurs à la Faculté de droit; Valentin Smith. J'affranchis tous les magistrats de la règle hiérarchique et j'autorisai ceux qui trouveraient utile de m'envoyer le résultat de leur expérience et de leurs réflexions à transmettre directement leur travail à la Chancellerie.

Chevandier de Valdrôme eût voulu soulever un autre incident : « Je remarque dans le cérémonial de samedi une innovation importante. Dans les cérémonies d'ouverture des Chambres, l'Empereur est *seul* sur le trône, entouré des princes qui se rangent sur des sièges à sa droite et à sa gauche. L'Impératrice, les princesses et leurs dames sont dans une *tribune spéciale* et arrivent *à part*, avant l'Empereur. Samedi, le cortège accompagnant l'Empereur à son entrée comprendra, pour la première fois, l'Impératrice et les princesses ; l'Impératrice *s'assoiera sur le trône* à côté de l'Empereur, et les princesses comme les princes, les dames et les officiers de l'Empereur se grouperont derrière. — Le service de la presse me fait remarquer que cette innovation sera fort observée et commentée par les journaux, qu'on en induira un retour au gouvernement personnel, au temps où l'Impératrice assistait au Conseil des ministres. »

Je fus moins alarmé que Chevandier de cette innocente nouveauté, et je ne me crus pas menacé d'un retour du pouvoir personnel parce que l'Impératrice se serait donné la satisfaction de siéger à côté de l'Empereur au lieu d'être dans une tribune. Je gardai pour moi l'observation et l'Impératrice put prendre sa place de souveraine sur l'estrade, sans aucune contradiction de notre part. (12 mai.)

Schneider ouvrit la séance par un discours sagement libéral. l'Empereur lui répondit :

En recevant de vos mains le recensement des votes émis le 8 mai, ma première pensée est d'exprimer ma reconnaissance à la nation, qui, pour la quatrième fois depuis vingt-deux ans, vient de me donner un éclatant témoignage de sa confiance. Le suffrage universel, dont les éléments se renouvellent sans cesse, conserve néanmoins, dans sa mobilité, une volonté persévérante. Il a pour le guider sa tradition, la sûreté de ses instincts et la fidélité de ses sympathies. Le plébiscite n'avait pour objet que la ratification par le peuple d'une réforme constitutionnelle ; mais, au milieu du conflit des opinions et dans l'entraînement de la lutte, le débat a été porté plus haut. Ne le regrettons pas. Les adversaires de nos institutions ont posé la question entre la Révolution et l'Empire. Le pays l'a tranchée en faveur du système qui garantit l'ordre et la liberté. Aujourd'hui, l'Empire se trouve affermi sur sa base. Il montrera sa force par sa modération. Mon Gouvernement fera exécuter les lois sans partialité comme sans faiblesse. *Il ne déviera pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée.* Déférent pour tous les droits, il protégera tous les intérêts, sans se souvenir des votes dissidents et des manœuvres hostiles. Mais aussi il saura faire respecter la volonté nationale, si énergiquement manifestée, et la maintenir désormais au-dessus de toute controverse. Débarrassés des questions constitutionnelles qui divisent les meilleurs esprits, nous ne devons plus avoir qu'un but : rallier, autour de la Constitution que le pays vient de sanctionner, les honnêtes gens de tous les partis,

assurer la sécurité, amener l'apaisement des passions, préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines, rechercher, avec l'aide de toutes les intelligences, les moyens d'augmenter la grandeur et la prospérité de la France. Répandre partout l'instruction, simplifier les rouages administratifs; porter l'activité, du centre, où elle surabonde, aux extrémités, qu'elle déserte, introduire dans nos codes, qui sont des monuments, les améliorations justifiées par le temps, multiplier les agents généraux de la production et de la richesse, favoriser l'agriculture et le développement des travaux publics, consacrer enfin notre labeur à ce problème toujours résolu, et toujours renaissant, la meilleure répartition des charges qui pèsent sur les contribuables : tel est notre programme. Nous devons, plus que jamais aujourd'hui, envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourmentes politiques, et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté?

Il n'y avait plus de doutes désormais sur ce que continuerait à être la politique intérieure de l'Empire. Ce discours ne plaçait pas le souverain au-dessus ou à côté de son Cabinet, il l'identifiait avec lui : conciliation, apaisement, oubli du passé, liberté, progrès social. Quel motif honnête aurait-on encore de poursuivre une révolution contre un gouvernement animé de telles intentions?

*
* *

Il faut cependant convenir que plus notre situation était forte, moins elle le paraissait. Il n'y avait qu'à assister à une de nos réceptions ministérielles et à les comparer à celles des premiers jours de notre installation pour se rendre compte du changement opéré. Les hommes des anciens partis qui, à la première heure, s'y étaient précipités, espérant qu'étourdis par leurs hommages, nous deviendrions les serviteurs inconscients de leurs arrière-pensées de renversement, se retirèrent. Les impérialistes autoritaires, qui eussent dû nous savoir gré d'avoir employé notre popularité à fortifier et non à affaiblir l'Empereur, ne les remplacèrent pas. Convaincus que notre renversement ne ferait plus crouler l'Empire sur leur tête, ils fréquentaient de préférence les cercles où l'on se préparait à nous assaillir. Mais les salons les plus vastes n'eussent pu contenir la foule d'hommes éclairés, patriotes désintéressés, qui, sur tous les points du territoire, nous soutenaient de leur reconnaissance et de leurs vœux. Seulement ces hommes allaient au scrutin et non aux réceptions ministérielles.

Parmi les personnages illustres des anciens partis, Guizot fut celui qui nous resta le plus fidèle. La Commission sur l'enseigne-

ment supérieur terminait ses travaux, après de brillantes et hautes délibérations dans lesquelles Saint-Marc Girardin et Dubois avaient apporté l'appoint de leur goût délicat et de leur savoir inépuisable, Rémusat, celui de son esprit généreux qui accordait tout à l'enseignement libre, Prévost-Paradol, son art de condenser les pensées flottantes de l'assemblée en articles de lois clairs et précis; le P. Captier, directeur de la maison des Dominicains d'Arcueil, la dignité d'un représentant de l'enseignement ecclésiastique, et enfin Guizot, son éloquence toujours haute et lucide qui résumait merveilleusement l'enquête sur les législations étrangères.

Le projet de loi arrêté et le rapport rédigé, Guizot me demanda de le conduire chez l'Empereur auquel il désirait le présenter lui-même. L'Empereur le reçut avec empressement et grande déférence (17 mai). Ce qui concernait l'enseignement étant épuisé, la conversation revint à des sujets plus généraux et notamment sur le Concile. L'Empereur demanda à Guizot ce qu'il pensait de la conduite à y suivre. « Il y a des questions, Sire, qui n'existent que si on les crée soi-même; ne vous créez pas celle-là. »

Ce n'est pas seulement dans notre monde officiel que le plébiscite avait apporté des changements. Chez nos adversaires aussi, il y avait quelque chose de dérangé. Les dix-sept membres de la Gauche, qui avaient refusé de se laisser accaparer par le radicalisme intransigeant, étaient frappés d'excommunication, exclus de l'orthodoxie jacobine et jetés en pâture à la méfiance démagogique. Picard eut beau multiplier ses promesses de combattre le pouvoir personnel qui n'existait plus, et déclarer que le pays où l'on pouvait prêcher même la République n'était pas libre; il eut beau rappeler ses campagnes libérales, quand il demanda au comité de la Sourdière de convoquer lui et ses collègues, comme autrefois, à ses réunions générales, l'austère Grévy fut chargé de lui signifier la sentence du conseil des Purs :

La réunion de la Gauche a vu avec regret un certain nombre de ses membres, après s'être séparés de la majorité, se réunir à part et laisser publier, dans des comptes-rendus de leurs séances, qu'ils formaient une réunion nouvelle et adoptaient une politique ouverte aux compromis monarchiques répudiés par notre manifeste du 14 novembre 1869. Sans paraître tenir compte de ces faits, qui ont frappé l'attention publique et qui nous ont vivement émus, vous nous demandez aujourd'hui en leur nom, vous nous requérez presque de les convoquer à la réunion de la Gauche. Nous ne pouvons le faire, quel qu'en soit notre désir, que s'ils croient devoir désavouer la formation d'une seconde réunion et la ligne politique qu'ils se sont laissé attribuer publiquement[1].

Jules Grévy à Ernest Picard, 3 juin 1870.

A cette impertinence, les Dix-Sept répondirent :

Sans le vouloir, sans doute, vous avez posé à des collègues des conditions blessantes sur lesquelles leur dignité ne leur permet pas même de délibérer. Involontairement, vous donnez crédit à des calomnies dont mieux que personne vous connaissez le néant. Nous ne transigerons jamais avec le pouvoir personnel, et nous répudions tous les compromis. La vraie discussion n'est pas là, vous le savez. La différence entre vous et nous est celle-ci : Vous voulez une Gauche fermée, nous la voulons ouverte à quiconque revendiquera les libertés publiques sur le terrain où la Gauche s'est placée de 1857 à 1869. Nous restons donc toujours membres de la Gauche; mais, fidèles à ses traditions, nous ne pouvons plus faire partie de votre réunion.

Dans le public, on crut que Picard visait à former une opposition constitutionnelle semblable à la mienne en 1860, et qu'il se rendait ministrable. Tout autre était sa pensée. Il voulait simplement maintenir l'Union libérale telle qu'elle avait fonctionné jusqu'en 1869 et continuer à y donner place, à côté des républicains, aux monarchistes ennemis de l'Empire. C'est pour cela qu'il entendait tenir « la porte ouverte ». Il l'expliqua dans une lettre à ses électeurs de Montpellier :

Ma politique est celle de l'Union libérale, qui, pour renverser le pouvoir personnel, accepte les alliances qui m'ont fait nommer à Montpellier et réserve à chacun sa foi politique. Je suis pour la république acceptée contre la république de droit divin, et, comme vous pensez bien, nullement disposé à suivre l'exemple d'Ollivier. Je ne veux pas fonder une gauche constitutionnelle, c'est-à-dire dynastique, mais bien une opposition qui ne soit dynastique, ni pour l'Empire, ni même pour la république. A mon sens, notre tâche est de relever la souveraineté nationale, dont le plébiscite est la contrefaçon, et qui ne peut s'exprimer que dans les délibérations d'une Assemblée librement élue. Il ne s'agit, croyez-le bien, ni d'être un ministre, ni de fournir un relais à l'Empire. Je pense, moi aussi, que le rôle d'un député de l'Opposition au pouvoir est très faux, et je ne permets à personne de me faire déclarer que je prendrais le pouvoir si mon programme était accepté.

Certainement, Picard était sincère. Néanmoins, le public resta incrédule et plus d'un se dit en souriant : il est des choses qu'on se défend de faire jusqu'au moment où on les fait.

En démocratie, on est toujours l'excommunié de quelqu'un : les radicaux de gauche venaient d'excommunier Picard, et ils l'étaient eux-mêmes par le prolétariat. Dans une réunion de la corporation des fondeurs, on traita Gambetta, Girault, Esquiros, etc. « d'ignobles saltimbanques qui se griment pour monter sur des tréteaux et trompent le peuple ». On se promettait « de leur jeter à la face les démentis qu'ils avaient donnés à leur programme ». Gambetta fut

déclaré traître à la démocratie. « C'est un lâche », disait-on; on décida que les membres du comité de Marseille, qui avaient appuyé sa candidature, lui enverraient une adresse lui signifiant leur mécontentement. Les gens du *Réveil* protestaient contre ce « poseur et ce couard dont les attaques allaient frapper dans leur cellule les généreux qui avaient pensé qu'aux paroles il fallait joindre les actes[1] ». Même dans la Gauche fermée, l'antipathie très accentuée des anciens persistait contre le jeune chef qui ne dissimulait pas assez la prétention de les supplanter. Grévy disait de Gambetta, qui faisait, selon lui, trop de métaphysique politique : « Cet Italien est trop Allemand. » Gambetta, de son côté, ne se contraignait pas sur les « vieux de 48 », et, de son gras rire rabelaisien, il raillait ces encroûtés réfractaires à l'action des souffles nouveaux[1].

*
* *

Dès que le Corps législatif eut repris ses séances, nous vîmes reparaître, sous la forme que nécessite le débat parlementaire, les passions, les sentiments qui s'étaient exprimés avec tant de violence pendant le plébiscite. Thiers, qui comprenait combien notre présence au pouvoir était une garantie de liberté, m'aborda et m'affirma qu'il ne nous avait pas été hostile : il avait combattu le plébiscite qui était contraire à ses opinions, mais il n'avait rien fait d'agressif; il ne s'était pas rendu à la réunion Dufaure et ne s'était expliqué que sur la sommation du Comité plébiscitaire. Le Centre gauche, tant soit peu penaud de sa malencontreuse abstention qui lui avait prouvé sa petite importance, grommelait sourdement contre la mince part qui lui était faite dans le remaniement ministériel, et ces enfants terribles ne cachaient pas la volonté de prendre leur revanche à la première occasion propice. Mais c'est surtout à gauche et à droite que, dès les premiers jours, nous sentîmes l'effet très opposé produit par notre succès : il avait calmé la Gauche, exalté la Droite. A gauche, Picard et son petit groupe, qui n'avait jamais été ni outrageant, ni révolutionnaire, n'avait pas à s'assagir; il lui suffisait de mieux accentuer et surtout de pratiquer plus équitablement l'excellente méthode des Cinq à laquelle il paraissait vouloir rester fidèle. Picard, dans son journal, rappela à la Gauche les deux règles capitales de cette méthode : 1° Ne pas réclamer tous les progrès à la fois, moyen certain de n'en obtenir aucun; concentrer son effort sur celui qu'il paraît raisonnable d'espérer et le poursuivre fermement jusqu'à ce qu'il ait été réalisé. 2° Discuter sobrement les proposi-

[1] Rapports de police des 31 mai, 8 juin et 26 juin.

tions émanées du pouvoir, approuver franchement les réformes réelles, repousser les lois équivoques qui viseraient seulement à une dangereuse popularité.

Les ambitieux irréconciliables comprenaient la nécessité de renoncer aux procédés de discussion qui leur avaient si peu réussi. Leur chef Gambetta, dont la fougue n'était qu'un fracas calculé, et qui (j'emprunte un moment le vocabulaire de son parti) fut toujours un roublard, jamais un jocrisse, laissa aux niais à la Garnier-Pagès et aux furibonds à la Quinet le ridicule de dénoncer la résurrection du pouvoir personnel avec la complaisance du renégat Ollivier. Il pénétra mieux les desseins de l'Empereur et du renégat. Il ne crut pas, comme il prétend mensongèrement l'avoir fait alors, « que le plébiscite amènerait la servitude ». — « Les libertés, dit-il au contraire, vont pleuvoir sur nous. » Il se flattait qu'elles noieraient l'Empire, oubliant que la liberté noie seulement ceux qui ont peur d'elle. Il modéra son ton, n'afficha plus ses pensées de renversement, respecta les convenances constitutionnelles.

La menace d'agression vint surtout de la Droite. Ayant décrété que le succès du plébiscite était celui de l'Empire et que l'Empire c'était elle, elle n'admettait plus qu'on la laissât en dehors du gouvernement. Ne contenait-elle pas des hommes aussi capables que les ministres de conduire les affaires? Pinard et Forcade, aidés par des jeunes comme Jérôme David et Duvernois, n'étaient-ils pas de taille à constituer un Cabinet digne d'inspirer confiance et n'était-il pas temps de s'affranchir de ce ministère qui, sous prétexte de progrès, désorganisait l'administration et ne se montrait partial que contre les serviteurs éprouvés de la première heure? Duvernois et Jérôme David s'étaient constitués les excitateurs de ce retour offensif dont ils attendaient un profit personnel. J'avais essayé de les en détourner en les invitant à venir causer avec moi l'un après l'autre : « Que voulez-vous? avais-je demandé à Jérôme David; si je puis vous aider à l'obtenir j'y suis tout disposé. » Il me parla de la Présidence de la Chambre et du Gouvernement de l'Algérie. « Ecartons d'abord, lui dis-je, le gouvernement de l'Algérie. Vous comprenez que je ne puis pas demander à l'Empereur de renvoyer le maréchal Mac-Mahon et de vous mettre à sa place? Il n'est pas non plus possible en ce moment-ci de combattre Schneider contre lequel d'ailleurs je ne puis rien jusqu'à la nouvelle session. Où en serons-nous avec lui? Je ne puis le prévoir; nos relations sont évidemment tendues; il ne m'a pas pardonné d'avoir évincé son ami Magne et il trouve que je ne le consulte pas assez. Il ne m'a jamais aidé dans les moments difficiles et il a affecté plutôt de se ranger du côté de

l'opposition. Si cela continue, nous pourrons être amenés à une rupture. Mais nous n'en sommes pas là. Quand vous désirerez autre chose que je pourrai contribuer à vous obtenir, comptez sur moi. »

Je reçus Duvernois amicalement. Je lui affirmai que j'étais étranger à la rupture survenue entre l'Empereur et lui, ce qui parut l'intéresser médiocrement, cette rupture ayant cessé, et l'Empereur, ce que j'ignorais, lui ayant, à l'occasion du plébiscite, restitué sa subvention. Je l'assurai de ma bonne volonté à lui faire une place dès qu'il serait parvenu à se créer une autorité sur la Chambre et qu'il aurait repris la situation libérale qu'il avait quittée pour devenir le coryphée des haines, des rancunes, des passions de la Droite et surtout de ces candidatures officielles contre lesquelles notre Cabinet était une protestation. Mais Duvernois, jouisseur impatient, n'admettait pas qu'on le fît attendre. Il unit ses rancunes à celles de Jérôme David et tous deux organisèrent aussitôt une opposition sans vergogne. Ils étaient sûrs du concours de la Droite; ils se promettaient celui de la partie flottante du Centre droit confinant à la Droite, et même des groupes du Centre Droit, déçus par les derniers arrangements ministériels. Enfin, ils espéraient en exagérant, au besoin, les idées libérales et en combattant nos mesures de prudence, nouer une coalition avec le Centre gauche, objet jusque-là de leur horreur, et même avec la Gauche à laquelle ils pardonnaient ses violences contre l'Empire parce qu'elle nous détestait. L'événement sur lequel ils comptaient pour venir à bout de nous, qu'ils souhaitaient, qu'ils étaient prêts à provoquer, c'était la guerre avec la Prusse. Ils nous y savaient contraires : nous nous y opposerions, nous serions renversés; la guerre serait heureuse et la Droite deviendrait le parti à la fois de la victoire plébiscitaire et de la victoire guerrière. Cette politique serait soutenue dans la presse par le *Peuple français*, journal de Duvernois soldé par l'Empereur, par le *Public* soutenu par Rouher, et par le *Pays*, journal de « Paul », comme disaient avec orgueil les fanatiques de la Droite.

*
* *

La Droite commença sa bataille à propos de la loi sur la presse. Cette loi était si loyalement libérale que, de la part de la Gauche, elle ne fut discutée que sur des points de détail. La Droite ne crut pas prudent d'en contester le principe. Elle s'essaya contre nous sur une de ses dispositions secondaires. La loi n'admettait pas en principe la preuve de la diffamation, mais elle autorisait les fonctionnaires publics à mettre les diffamateurs en demeure

de la produire. Dans ce cas les juges correctionnels cessaient d'être compétents et c'est la Cour d'assises qui jugeait. Si le jury déclare le diffamateur coupable, la Cour le condamne à une peine et à des dommages-intérêts. Si le jury répond que l'accusé n'est pas coupable, aucune peine ne peut être prononcée. Cependant certaines cours s'attribuaient le droit de condamner à des dommages-intérêts le prévenu acquitté. Les jurisconsultes libéraux condamnaient cette jurisprudence, et notre loi ne la consacrait pas. La Droite voulut la rétablir. Mathieu et Pinard proposèrent deux amendements dans ce sens : je les repoussai au milieu des murmures, et j'établis que « reconnaître à des magistrats le droit de prononcer des dommages-intérêts après un acquittement par le jury, ce serait vraiment donner et retenir; ce serait, après avoir accordé une franchise, la supprimer. « Le Gouvernement fait une œuvre loyale, il ne veut pas donner et retenir, et voilà pourquoi son projet de loi n'a pas admis le système dont vous avez entendu le développement ».

Jules Favre appuya ma thèse avec beaucoup de force, et l'amendement Pinard, auquel Mathieu s'était rallié, fut repoussé à 114 voix contre 90 (24 mai). Les membres principaux du Centre gauche, Buffet, Daru, d'Andelarre, votèrent avec la Droite contre nous. Sans les voix de la Gauche le ministère eût été en minorité mais il n'y avait eu de sa part ni de la mienne aucune transaction, simplement accord obligé dans une conviction juridique commune, et il était aussi absurde de supposer que j'allais à la Gauche que de penser que la Gauche venait à moi. Elle se hâta du reste de prouver que cette rencontre accidentelle n'était pas un désarmement.

La loi sur la presse, votée à l'unanimité moins trois voix (Cassagnac, Dollfus, Charpin-Feugerolles), ne s'expliquait pas sur le timbre des journaux, et nous avions fait, dans notre programme, la promesse de le supprimer. Nous ne songions pas à l'éluder. Seulement, Segris demanda qu'on lui laissât le temps de chercher une ressource compensatrice de la recette abandonnée. Glais-Bizoin et Haentjens nous accusèrent de manquer à notre parole parce que nous cherchions le meilleur moyen d'y faire honneur.

« Eh bien! à votre aise, riposta Segris, si vous ne voulez pas me donner le temps de régulariser la réforme financièrement, je retirerai notre projet. — Mais l'abolition est dans le programme que nous avons signé! s'exclama Haentjens. Nous avons donné au Cabinet le concours le plus loyal et le plus énergique, parce que nous pensions qu'il se maintiendrait sur le terrain du 2 janvier : s'il veut s'écarter de son programme, s'il demande deux ans pour sa réalisation, nous le combattrons avec la même énergie. »

(*Bruit. Approbation à gauche*). — « Nous considérons, répondis-je, que nous sommes tenus d'honneur à réaliser toutes les parties du programme que nous avons signé, et cet engagement nous le tiendrons; mais nous considérons que nous sommes les maîtres de choisir le moment, l'heure... (*Exclamations à gauche. — A droite : Oui! Oui!*), que nous sommes les juges de l'opportunité; que, pour exécuter ce programme, nous avons toute la législature (*Exclamations sur plusieurs bancs*), et qu'il n'y a pas un mot dans ce programme qui dise le contraire. Le Cabinet est unanime dans cette interprétation, et, quel que soit notre chagrin de ne pas avoir l'assentiment de M. Haentjens, nous nous soumettrons à cette douleur et nous poserons la question devant la Chambre qui prononcera entre lui et nous. » (*Approbation à droite*).

L'assemblée adopta la proposition sensée du loyal Segris et lui accorda jusqu'au 14 juin pour chercher les moyens de mettre en harmonie la réforme politique et la régularité financière (28 mai). Ce premier coup manqué, nos adversaires en organisèrent un second. La dissolution du Comité central plébiscitaire leur parut une occasion propice d'obtenir cette fois le concours de la Gauche : l'article 291 du Code pénal interdisait toute association composée de plus de vingt personnes; mais elle conférait au gouvernement la faculté d'autoriser les associations qui, par leur nature, le caractère de ceux qui les composaient, n'offraient aucun péril pour l'ordre public. Mais il avait été admis qu'une franchise serait accordée aux comités électoraux dans la circonscription limitée où s'opérait l'élection. Par conséquent un comité général qui, de Paris, rayonnerait sur toute la France ne serait plus le comité électoral permis, il serait l'association illicite. Néanmoins, les comités plébiscitaires et antiplébiscitaires établis à Paris et rayonnant sur tout le pays avaient pu se constituer librement, de droit, parce que l'opération plébiscitaire s'étendait à la France entière. L'élection terminée, les ambitieux du Comité plébiscitaire, Girardin, La Guéronnière, Duvernois, avaient eu l'idée de maintenir leur organisation et de lui donner un caractère permanent : ils se fussent ainsi constitués en régents, protecteurs de notre politique, nous imposant leurs préférences et leurs conceptions. Mais cette permanence, contraire à la loi, exigeait notre autorisation et ils nous firent demander si nous la leur donnerions. Nous n'étions pas assez simples pour ajouter cet embarras à tous ceux qui nous harassaient; nous répondîmes que nous refuserions. Et le Comité se résigna à se dissoudre (23 mai).

C'est contre cette prohibition que Duvernois nous interpella au nom de la Droite en même temps que Bethmont nous inter-

pellait au nom de la Gauche. Si les deux orateurs eussent pu s'entendre sur leur argumentation, le Cabinet eût succombé. Le système de Bethmont était cohérent : il y avait lieu, sinon d'abroger l'article 291, du moins de le reviser pour y introduire les garanties de la liberté électorale : en attendant, il fallait autoriser tous les partis à établir des comités électoraux permanents. Duvernois, maître de ses mouvements, eût certainement parlé de même, mais il était encore à la solde de l'Empereur et obligé de tenir compte de l'armée dont il n'était le chef qu'à condition de respecter ses répugnances. Il adopta une argumentation gauche et embarrassée : il ne voulait ni de l'abrogation ni de la modification de l'article 291 ; il ne réclamait pas non plus, en fait, la permanence de tous les comités électoraux ; il sollicitait une exception pour lui et ses amis.

Il me faisait trop beau jeu. J'écartai le système de Bethmont. « A l'égard des associations politiques, dans l'état du pays, dans la situation des esprits, nous croyons qu'il serait imprudent, impolitique de toucher à l'article 291 ; nous ne le ferons pas. » Puis je réfutai d'autant plus aisément l'argumentation boiteuse de Duvernois :

Il nous a paru impossible, alors que nous poursuivons la société ouvrière qu'on appelle l'Internationale... (*Oui! oui! Très bien!*) d'autoriser, sous prétexte qu'il s'agit du parti conservateur, une association politique quelconque. Si nous y avions consenti, nous eussions manqué au premier des devoirs généraux, la justice, et à la première des habiletés politiques, la prévoyance! Au nom de quel principe aurions-nous pu refuser aux uns ce que nous accordions aux autres? Est-ce parce que les associations des uns sont bonnes tandis que celles des autres sont mauvaises? Mais à quel signe reconnaîtrons-nous qu'une association est bonne ou mauvaise? Nous ne pouvons savoir qu'une chose : est-elle politique ou ne l'est-elle pas? Si elle est politique, dans quelque intérêt qu'elle soit organisée, qu'il s'agisse d'amis ou d'ennemis, nous ne l'autoriserons pas, car nous ne pourrions accorder aux uns et refuser aux autres sans manquer à la justice.

L'ordre du jour pur et simple fut voté par mains levées (27 mai). Une certaine agitation succéda à ce vote.

*
* *

Ce second coup était manqué. La Droite en prépara un troisième dans des conditions meilleures. Nous avions présenté un petit projet de loi rendant aux Conseils généraux le libre gouvernement d'eux-mêmes : ils étaient investis du droit d'élire leur président et de régler tout ce qui concerne la rédaction et la publication de leurs procès-verbaux. Duvernois et Jérôme David

présentèrent l'amendement suivant : « Les séances du Conseil général sont publiques à moins que la majorité ne demande le comité secret; un compte rendu est rédigé sous la surveillance du président; il mentionne le nom des membres qui ont pris part aux séances. » Il n'y avait aucune difficulté sur la publicité à accorder aux débats des Conseils généraux; qui dit responsabilité dit publicité, et nous admettions très bien que les séances des Conseils généraux eussent de la publicité: mais la publicité peut être procurée de diverses manières; elle peut résulter de la publication extérieure par la voie des journaux, du compte rendu d'un débat qui lui-même a eu lieu à huis-clos: ou bien elle peut résulter à la fois et de la publicité extérieure et de la publicité du lieu même des séances, qu'on rend accessible à un certain nombre d'auditeurs. La publicité intérieure a paru longtemps si peu nécessaire dans les assemblées politiques qu'elle était interdite dans le Parlement anglais; on n'admettait pas le public dans la salle de séances et l'on considérait que le huis-clos était une garantie de la liberté. Ouvrir l'enceinte des Conseils généraux au public c'était, par une conséquence naturelle, lui ouvrir celle des conseils municipaux, ainsi qu'on avait fait en 1848. L'épreuve n'avait pas réussi; on n'avait vu dans les salles que des démagogues essayant de terroriser l'assemblée. L'empereur et beaucoup de nos amis conservateurs répugnaient à changer, par une innovation qu'on ne réclamait pas, le caractère paisible des assemblées départementales et communales. Quant au cabinet, après tant de réformes beaucoup plus radicales, celle-là ne l'effrayait pas. Mais en vue de ménager les craintes des conservateurs et surtout celles de l'Empereur, sans dire ni *oui* ni *non*, il avait eu l'idée d'en appeler aux Conseils généraux eux-mêmes et de subordonner sa décision à la leur.

Duvernois supposait que son amendement réunirait les voix du Centre gauche, de la Gauche et formerait une coalition sous laquelle il nous accablerait. Il le développa longuement et sans talent par des raisons tirées de la nécessité de décentraliser, de donner aux assemblées administratives l'aiguillon de la publicité, et il conclut par un raisonnement à la Girardin :

> Je comprends qu'un gouvernement hésite avant de s'engager dans la voie libérale, et qu'une fois engagé, il ménage ses ressources et ses amis pour se défendre au besoin. Mais je ne comprends pas qu'on soit conservateur pusillanime ou libéral sans hardiesse; quand une fois on est engagé dans la voie, il faut accepter résolument et bravement toutes les conséquences.

Pinard soutint l'amendement par une raison spéciale :

Je ne comprends pas l'ajournement une fois les vœux politiques admis. C'est ajourner la conséquence après avoir posé le principe. J'aurais compris qu'on discutât l'opportunité d'admettre les vœux politiques. Mais le premier pas franchi, il ne faut pas hésiter sur les conséquences. Or, le vœu politique entraîne, au préalable, la discussion politique et la discussion politique implique la publicité de la séance avec faculté de comité secret.

Chevandier opposa à Duvernois le témoignage des républicains :

En 1848, le ministre de l'Intérieur, M. Sénart, disait : « Je comprends l'utilité de la *publication* des débats des Conseils généraux et municipaux lorsqu'on y traite des questions d'intérêt public; mais la *publicité*, c'est-à-dire la présence d'un auditoire, j'avoue que je ne comprends pas qu'elle puisse avoir la moindre utilité.

Néanmoins, il était visible que nous allions succomber sous la coalition de la Gauche et de la Droite, et de quelle façon! Pour avoir, nous ministres libéraux, combattu une mesure libérale! La droite serait donc arrivée au pouvoir comme représentante de la liberté contre le ministère du 2 janvier! D'un coup d'œil, je vis la manœuvre et je la conjurai par une résolution inattendue. Je combattis rapidement les objections de Pinard et Duvernois :

La publicité et l'admission des vœux politiques n'ont pas le moindre rapport; ce sont deux questions qui cheminent l'une à côté de l'autre sans se rencontrer... Vous invoquez la nécessité de donner de la force et de l'autorité aux Conseils généraux. Et vous vous séparez de nous lorsque nous proposons de consulter les Conseils généraux avant de régler une partie importante du mécanisme matériel de leurs délibérations. Pourquoi le faisons-nous cependant, si ce n'est pour donner, nous aussi, de la force et de l'autorité aux Conseils généraux? (*Mouvements divers*)... Lorsque vous aurez déclaré en principe la publicité des séances des conseils généraux, je vous défie de trouver une seule raison pour ne pas admettre la publicité des séances des Conseils municipaux. (*Dénégations à droite et au centre. — Gambetta et autres membres à gauche : C'est vrai! C'est cela!*)

Mais je ne m'attardai pas à cette discussion et je fis une déclaration à laquelle on ne s'attendait pas :

Ceci dit, et ces explications données, si la Chambre croit que la question est assez mûre, si elle se croit en situation de voter dès aujourd'hui la publicité des Conseils généraux et virtuellement la publicité des Conseils municipaux... (*Interruptions diverses. — Non! non! — Oui! oui!*)... (*Mouvement*), le Gouvernement, après vous avoir présenté ses observations, vous déclare que, si l'amendement est voté, il l'acceptera et ne retirera pas la loi. (*Très bien! très bien! — Aux voix! aux voix!*)

Les coalisés étaient en déroute. L'amendement fut voté par 113 voix contre 82 (3 juin). Thiers, qui sentait la faute commise

par ses amis du Centre gauche et de la Gauche, d'assaillir notre ministère au profit de la Droite, n'approuva pas cette campagne et s'abstint.

*
* *

Le troisième coup avait donc encore manqué. La presse hostile n'en signala pas moins le vote de l'amendement comme un échec grave pour le Cabinet. Nous-mêmes nous étions offensés. Segris, particulièrement exaspéré, voulait que nous donnions notre démission. Chevandier jugea la crise avec plus de lucidité : « Mon cher ami, je crois que notre devoir est d'aller avant le Conseil chez l'Empereur pour lui rendre compte de la situation. Je viendrai vous prendre à neuf heures. Segris a tort de vouloir quitter avant le combat, on ne doit pas jeter les armes devant la première escarmouche. — Nous sommes en face d'une intrigue, car si nous avions proposé ce que voulaient une partie de nos adversaires, ils eussent très probablement soutenu le contraire qui était bien plus dans leurs idées. — Beaucoup de membres étaient absents. On a voté pour eux et, hier au soir, quelques-uns ne savaient pas ce qu'ils avaient fait. — Nous devons lutter, lutter pour notre cause libérale et conservatrice ; lâcher pied sans y être contraint serait ne montrer ni foi dans notre cause, ni caractère politique. — Ce serait livrer le pays à la réaction avant qu'il ne soit démontré qu'il ne peut supporter la liberté. » (4 juin.)

Nous ne donnâmes pas notre démission, mais puisque la Droite présentait ce qu'elle appelait notre grave échec comme le prélude de notre renversement, nous décidâmes de la mettre en mesure de se démasquer en posant la question de confiance. Une interpellation de la Gauche nous en fournit l'occasion. Les élections des Conseils généraux et départementaux avaient été fixées aux 11 et 12 juin. Cochery demanda si nous autoriserions les réunions publiques pendant la période électorale. Chevandier répondit que nous ne les autoriserions point, parce que la loi sur les réunions publiques limitait aux élections législatives la faculté de tenir des réunions et que nous ne pouvions donner l'exemple de violer la loi : « On invoque le précédent plébiscitaire ; ai-je besoin de dire que la période plébiscitaire n'était pas une période électorale, et que l'article 2 de la loi permettait d'autoriser d'une manière générale les réunions publiques? Nous continuerons à nous renfermer dans la loi. » (*Approbation. Bruit à gauche.*)

Cette réponse n'ayant pas satisfait, la question fut convertie en une interpellation à discuter le lendemain. Bethmont, contraint par l'évidence, reconnut « après avoir relu attentivement la discussion de la veille, que le ministère pouvait croire, en effet, que

la loi de 1868 ne lui donnait pas le droit de permettre les réunions publiques pour les élections des Conseils généraux et d'arrondissement :

Je prie donc MM. les ministres de s'expliquer sur la loi de 1868, et s'ils considèrent qu'elle n'autorise pas les réunions pour les élections des Conseils généraux, je leur demanderai s'ils ne croient pas devoir apporter dans la session prochaine un projet de loi qui la modifie sur ce point. (*Approbation à gauche.*)

— Législativement, répliquai-je, est-il désirable que l'élection aux Conseils généraux soit précédée, comme les élections politiques, de réunions électorales consacrées à la discussion libre des titres et des mérites des divers candidats? Je l'ai cru lorsqu'on a discuté la loi de 1868. Je le crois encore, et lorsque ce sujet sera examiné en conseil, je soutiendrai, et, si je puis, je ferai prévaloir mon opinion.

Ce point de détail éclairci, j'agrandis le débat, et, laissant de côté la Gauche et Bethmont, je sommai la Droite de manifester par un vote formel qu'elle n'avait pas confiance en nous :

Permettez-moi une explication générale. Aucune position n'est plus combattue ni plus difficile que celle de ce ministère. (*Mouvement*). Tantôt on l'accuse d'aller trop vite, tantôt on lui reproche de s'attarder dans des ajournements et de n'être pas suffisamment hardi. Il se trouve quotidiennement aux prises, de divers côtés de la Chambre, avec des demandes et des prétentions qui s'excluent. Puisque tous les jours sa situation est sourdement minée, il ne doit négliger aucune occasion de s'affirmer. Le Cabinet au nom duquel j'ai l'honneur de parler est aujourd'hui et restera pendant toute son existence le Cabinet du 2 janvier (*Très bien! très bien!*), c'est-à-dire un cabinet qui a reçu du Souverain, de la Chambre, de la nation, le mandat difficile, mais glorieux, d'établir, sans révolution et sans trouble, une liberté paisible et durable. Le Cabinet travaille de toutes ses forces à la réalisation de son programme. Il le remplira tout entier, sans aucune dissimulation ni timidité; il ne le remplira cependant qu'avec maturité, et il ne le compromettra par aucune précipitation. Mais, quelle que soit sa bonne volonté, sans votre confiance, il est impuissant. Qu'importe qu'un vote hostile le renverse! Par sa chute, il servirait encore la liberté parlementaire, en mettant en pratique une de ses règles fondamentales. (*Mouvements divers*). Il n'y a qu'une existence languissante et précaire qu'il ne puisse pas accepter. Aussi venons-nous vous demander d'éclaircir notre situation. Ce qui s'est passé dans la séance d'hier, s'ajoutant à d'autres actes récents, a ébranlé la certitude que nous avions du concours de la Chambre. (*Non! non! sur plusieurs bancs. — Mouvement prolongé.*) Nous sommes heureux que cette interpellation nous permette d'interroger la majorité. Nous demandons à la Chambre de répondre par l'ordre du jour pur et simple à la demande d'interpellation qui nous est adressée, car si elle faisait autrement, nous en conclurions que nous n'avons plus sa confiance. (*Mouvements en sens divers.*)

Jérôme David me répondit :

Au moment où un vote va se produire, je dis que poser la question de Cabinet, c'est un acte d'intimidation (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs. — Bruit*), une atteinte indirecte à nos prérogatives. Un membre du Cabinet disait tout à l'heure : Vous avez toutes les libertés. Si nous les avons, laissez-nous les exercer librement. Voyez dans quelle situation vous nous placez : Nous pouvons penser que vous ne répondez pas jusqu'à présent aux espérances que le pays a pu concevoir, que vous êtes le ministère de l'indécision, que vos actes ne sont pas caractérisés, que l'on ne sait pas dans quelle voie vous allez et conduisez le pays, qu'il est difficile de dire si vous êtes des autoritaires ou des libéraux. Nous vous entendons, en effet, par moments, tenir un langage autoritaire que vos prédécesseurs n'auraient pas accepté (*Très bien! sur quelques bancs. — Bruits divers*), et tantôt un langage ultra-libéral qui nous étonne et nous alarme. Et quand nous sommes dans cette incertitude, quand nous n'avons pas de parti arrêté à propos d'une question qui n'a pas un intérêt exceptionnel, surtout dans les termes où M. Bethmont l'a ramenée, vous venez nous dire : « Si vous ne votez pas en notre faveur, nous nous retirerons! » Eh bien! je dis, moi, que le vote sera alors une fiction et non une réalité, d'autant plus une fiction que dans les conditions actuelles, je le déclare, je voterai pour vous, et nos amis voteront pour vous. (*Vive approbation sur divers bancs. — Bruit et rires sur quelques autres. Mouvement prolongé.*)

Je ripostai :

Je remercie l'honorable M. Jérôme David de sa franchise; nous savons, et, s'il me permet une expression encore plus juste, nous sentons qu'il y a contre nous, dans une portion de la Chambre, des défiances, des désapprobations qui s'expriment ou qui ne s'expriment pas, mais qui se manifestent. Nous sentons que dans une certaine portion de l'Assemblée, il n'existe pas, je ne dis pas ces sentiments affectueux, mais cette sympathie qui rend les solutions faciles et les combats légers. Il en résulte pour nous une situation contraire à la vérité du régime parlementaire; car il n'est pas acceptable qu'un ministère parle, agisse, combatte, stipule au nom de députés qui le jugent indécis, incertain, sans système et oscillant de la réaction à la liberté extrême. Une telle situation est fausse pour tous. Nous saisissons la première occasion d'en sortir. (*Très bien! très bien!*) Est-ce que nous n'avons pas notre dignité et notre honneur à sauvegarder? Est-ce qu'il nous convient de nous donner devant le pays l'apparence d'hommes qui, par des faiblesses d'âme, retiennent un pouvoir qui les fuit? Nous en avons assez du pouvoir; nous sommes prêts à le rendre; seulement, à moins d'être taxés de défaillance, nous ne pouvons le rendre que sur l'injonction du Souverain ou de la Chambre. Si nous ne vous inspirons pas confiance, déclarez-le. Aussi je n'accepte pas le vote de M. Jérôme David en notre faveur. (*Très bien! très bien!*) Vous êtes un homme d'honneur, Monsieur; eh bien! au nom de l'honneur, je demande à vous et à vos amis de voter contre nous. (*Interruption prolongée.*) Je n'admets pas qu'on se lève dans une Assemblée, qu'on dise à des ministres : « Vous êtes incapables! vous êtes indécis! vous n'avez aucune politique! » et qu'on conclue en disant : « Je voterai pour vous. » Voter pour eux dans ce cas, c'est donner le droit

de penser qu'on ne songe qu'à les compromettre. Je n'accepte pas votre vote. (*Très bien! très bien! Applaudissements prolongés.*)

Ces bravaches, qui nous pourfendaient tous les jours dans les couloirs, reculaient quand nous les défiions en face. Jérôme David essaya de reprendre son discours :

M. le garde des Sceaux vient de m'adresser et d'adresser à plusieurs de mes amis une injonction qu'il m'est impossible d'accepter. Je ne suis pas partisan de la politique sentimentale, et je ne saurais admettre la théorie de M. le ministre. Quelle que soit la part que je fasse à sa personnalité, il m'est impossible de la confondre avec l'intérêt du pays. Or, il y a des circonstances où l'intérêt du pays peut me faire lui donner mon vote, alors même que ce vote le désobligerait. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*) M. le ministre a d'ailleurs mal compris mes paroles. Je n'ai pas dit que vous étiez un ministère incapable; j'ai dit que la question était mal posée. Je ne vous conteste pas le droit de demander à la Chambre un vote de confiance quand vous croyez le moment venu de le faire, mais vous ne pouvez pas contester à ses membres le droit de mettre en regard de votre intérêt l'intérêt du pays. La question se pose mal parce que nous ne sommes pas encore au point d'avoir contre vous de la défiance. Le vote d'hier vous a indiqué que sur quelques points nous différions d'avis avec vous, qu'il était des circonstances où notre libéralisme dépassait le vôtre. Nous vous avons donné là un premier avertissement. (*Bruit.*) — C. Duvernois : Nous attendrons notre heure. (*Exclamations.*)

L'ordre du jour de confiance fut voté à l'unanimité de 189 voix, mais avec 63 abstentions (4 juin).

Cette séance, qui rendit sensible au public la profonde hostilité de la Droite, ne fut pas heureuse pour l'assemblée. Elle redoutait avant tout une dissolution. Or, l'idée se généralisa que cette dissolution devenait une nécessité, parce que la Chambre, « brouillant tout, remuant tout sans méthode, paraissant ne viser qu'à fatiguer le ministère au lieu de le seconder, était, disait le *Journal des Débats*, le véritable obstacle au progrès ». Des esprits comme Saint-Marc Girardin, jusque-là très opposés à cette dissolution, s'en déclaraient désormais les partisans et il n'est pas douteux qu'après quelques séances encore de cette nature, elle ne devînt une de ces exigences de l'opinion auxquelles un ministère libéral ne peut pas résister.

La campagne de renversement, maintenant avouée, était conduite par deux hommes dont l'un touchait 30 000 francs par an sur la cassette de l'Empereur, et l'autre recevait une subvention pour son journal. Si l'Empereur ne les désavouait pas, nous n'avions qu'à nous retirer et nous y étions décidés. Nous ne crûmes pas cependant qu'il fût de notre dignité de demander ce désaveu; nous attendîmes ce que ferait l'Empereur, livré à ses propres ins-

pirations. Notre confiance ne fut pas déçue. Il écrivit à Jérôme David une lettre dans laquelle il blâmait sévèrement son attitude, lui disant « que ses amis le servaient fort mal en créant des difficultés à un ministère qui avait toute sa confiance », et il retira à Duvernois la direction du *Peuple français*, puisqu'il faisait de ce journal un moyen d'attaque contre nous.

L'Empereur se détermina d'autant plus aisément à nous soutenir, que nous lui procurions un nouveau succès. Le Cabinet, dans les élections départementales qui venaient d'avoir lieu le 11 et le 12 juin, avait appliqué, sur une large échelle, son système de neutralité : ni affiches blanches, ni intervention des fonctionnaires, ni bulletins apportés par les gardes champêtres, l'électeur laissé libre. Les irréconciliables s'étaient vantés de trouver dans cette élection une revanche de leur échec du 8 mai; ils eurent, en effet, quelques succès : Jules Simon, Lavertujon, élus à Bordeaux; Gagneur, dans le Jura; Magnin, dans la Côte-d'Or, etc. Quelques indépendants furent élus aussi, mais la plupart, comme Albert de Broglie, avaient déclaré vouloir maintenir le gouvernement de l'Empereur dans la voie libérale et répudier les révolutions; enfin, quelques bonapartistes de marque avaient été évincés, tels que Vendre, maire de Grenoble, Mathieu de la Corrèze. Mais tous les hommes importants de l'Empire, aussi bien ceux du régime autoritaire que ceux du régime libéral, étaient réélus, et, malgré l'ardeur du parti révolutionnaire et la mollesse du parti conservateur, conservateurs et libéraux obtenaient à peu près 9 voix sur 10. Le vote du 8 mai était confirmé par celui des 11 et 12 juin.

Après l'admonestation à Jérôme David et le renvoi de Duvernois, la Droite, qui ne voulait pas entrer en conflit avec l'Empereur, réfréna ses sentiments hostiles et les journaux constatèrent qu'un grand apaisement s'était produit, dans les régions gouvernementales aussi bien que dans les régions parlementaires, et que le Cabinet, sorti des difficultés de la dernière crise, ne verrait plus son existence menacée durant la session. Et ce fut en silence que Duvernois dut « attendre son heure ».

Emile Ollivier.

La fin prochainement.

DEUX ANS AU PALAIS FARNÈSE[1]

(1886-1888)

VII

Je ne doutais pas, connaissant le caractère de M. Crispi et son activité, que nous ne fussions promptement éclairés sur les directions de sa politique étrangère. Il n'était pas homme, en effet, à rechercher les équivoques et les moyens dilatoires, et il ne tarda point à prendre position d'une manière catégorique. Tandis qu'il avait jusqu'alors affecté de considérer l'accession de l'Italie à la Triple alliance comme une nécessité de la situation, comme un fait dont il n'était point l'auteur et qu'il avait dû accepter, il s'empressa, au contraire, de l'affirmer personnellement dès qu'il fut président du Conseil. Il le fit par une démarche décisive, non point sans doute dirigée contre nous, mais qui indiquait au moins, de sa part, avec une certaine indifférence pour l'impression qu'elle ferait en France, des tendances médiocrement engageantes, et cela en un moment où nos rapports avec lui allaient devenir quotidiens et où les délicates négociations à suivre exigeaient de part et d'autre des dispositions particulièrement favorables.

Le 1er octobre 1887, profitant des vacances parlementaires, il passait la frontière du Nord sans appareil officiel : aucune circonstance n'avait même fait pressentir son départ; les journaux officieux affectaient de ne rien savoir, les chargés d'affaires (tous les ambassadeurs étaient absents) n'obtinrent à la Consulta aucun renseignement précis : beaucoup de gens croyaient qu'il était aux eaux. Enfin, un télégramme d'origine allemande annonça qu'il se rendait à Friedrichsruhe chez le prince de Bismarck. Ce voyage inattendu parut d'autant plus étrange qu'il avait été tenu secret et qu'on ne savait comment en expliquer l'urgence et le mystère. Quoi qu'il en fût, ce n'était assurément pas pour conférer avec le Chancelier des affaires de Bulgarie, d'Abyssinie et d'Egypte que le premier ministre avait pris la route de Berlin : Il était clair que son véritable objectif était de consolider l'entente

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1908.

de l'Italie avec l'Allemagne par sa propre initiative, de lui donner spontanément une sanction solennelle, et d'en assumer, par un acte libre et réfléchi, toute la responsabilité. A son point de vue, il agissait habilement et affermissait son pouvoir en manifestant son intimité avec le prince de Bismarck; mais si nous n'avions évidemment rien à voir avec ces effusions diplomatiques, nous étions absolument fixés sur les inclinations du président du Conseil et le degré de sympathies que nous devions en attendre.

Après avoir été pendant trois jours l'hôte du Chancelier, M. Crispi revint à Rome triomphant, et à bon droit : il avait certainement augmenté son prestige en Europe et surtout dans la Péninsule, et corroboré la situation de son gouvernement dans la Triple alliance. A la suite des récentes entrevues du comte Kalnocky avec M. de Bismarck, il avait attesté à son tour, par sa présence à Friedrichsruhe, l'importance du rôle réservé à l'Italie dans les combinaisons concertées entre elle et les deux Empires du centre. Il avait obtenu des assurances amicales sur les questions secondaires, de sorte qu'il ne lui restait plus, à son retour, qu'à présenter à toutes les puissances, notamment à nous, son voyage sous l'aspect le plus séduisant. Il avait trop d'esprit et trop d'art pour y manquer. « J'apporte la paix! » s'écria-t-il en recevant notre chargé d'affaires. Il est vrai qu'elle n'était point menacée et qu'il ne nous offrait pas grand chose, mais il avait intérêt à donner un beau résultat à son excursion lointaine. Puis, comme notre presse avait manifesté quelque souci de cette entrevue, il affecta d'être fort étonné : nous n'avions, d'après lui, aucun motif d'en prendre ombrage. Ses relations d'ancienne amitié avec le Chancelier rendaient, disait-il, ce voyage de courtoisie parfaitement naturel, et il était heureux d'ajouter qu'à travers leur échange d'idées sur les différents sujets de conversation du moment, la Bulgarie, l'Abyssinie, l'Egypte, etc., les dispositions les plus rassurantes et les plus pacifiques s'étaient manifestées en des termes décisifs pour le présent et l'avenir. Ce fut là également le thème que l'ambassadeur du Roi à Paris, le général Menabrea, développa longuement à M. Flourens, et M. Crispi s'exprima en termes analogues dans le discours qu'il prononça à Turin peu de jours après. Enfin, il me fit entendre les mêmes explications lors de mon retour à Rome, insistant sur les excellentes intentions du Chancelier et se disant lui-même le meilleur ami de la France. On ne saurait nier que toutes ces déclarations ne fussent parfaitement à leur place : l'incident subsistait avec les avantages qu'il assurait à l'Italie, et nos susceptibilités étaient prévenues par la grâce de la forme. Le Roi agit de même : dans

l'audience particulière qu'il m'accorda le lendemain, il me témoigna plus de cordialité que jamais. Je pus en même temps constater un autre résultat du voyage du premier ministre : jusqu'alors, le Roi ne parlait de lui qu'assez froidement; il m'en fit au contraire, cette fois, les plus vifs éloges. Evidemment, au sortir des entretiens de Friedrichsruhe, le premier ministre était grandi dans l'esprit de son souverain.

VIII

Je n'ai pas besoin de dire que, la situation étant ce qu'elle était, nous ne pouvions qu'accepter les aimables paroles du Roi et de M. Crispi et y répondre dans le même style. L'occasion allait d'ailleurs s'offrir de donner une meilleure base aux relations de la France et de l'Italie. Le moment était venu, en effet, d'entamer les négociations pour le traité de commerce destiné à remplacer celui que le Cabinet de Rome avait dénoncé. L'année 1887 approchait de sa fin, et le 1er janvier 1888 cet acte arrivait à son terme. De plus, la convention maritime était toujours en suspens. Malheureusement, quel que fût notre désir de conclure une affaire aussi urgente par un arrangement dont la valeur politique était évidente, nous ne nous faisions pas illusion sur les difficultés de l'œuvre. Les tendances protectionnistes, aussi fortes d'un côté que de l'autre, rendaient assez peu vraisemblables les concessions nécessaires, et un échec ne pouvait manquer de justifier et d'augmenter encore les défiances réciproques. Or l'Italie, en dénonçant le traité de 1881, avait eu pour but de négocier sur la base de son nouveau tarif général, plus élevé que le précédent : sans doute, elle nous offrirait des concessions sur ce tarif, mais il était clair que ces concessions seraient calculées de telle manière que les droits de douane fussent quand même supérieurs à ceux du traité de 1881, car autrement elle n'aurait eu aucun avantage à le dénoncer. Il était peu probable qu'elle consentît à nous accorder sur d'autres chapitres des compensations équivalentes qui lui eussent fait perdre le bénéfice qu'elle avait en vue. Quant à nous, comme déjà le traité de 1881 ne nous plaisait guère, nous ne pouvions accepter d'en modifier les chiffres à notre détriment. Il semblait donc bien malaisé de s'entendre, à moins qu'on ne rencontrât, au cours des pourparlers, des éléments de transaction tout à fait imprévus. Je dois ajouter que la clause générale du traitement réciproque de la nation la plus favorisée était pour nous inadmissible : l'Italie n'avait, en effet, de traités qu'avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie; or, les chiffres stipulés par ces

deux conventions ne nous donnaient aucun avantage, tandis que l'Italie eût bénéficié, pour la plupart de ses produits, de nos nombreux traités avec les autres puissances.

En présence de ces difficultés, et le point de départ des négociations, — le tarif général ou le traité de 1881, — n'étant pas fixé d'un commun accord par les deux gouvernements, la combinaison la plus sage était à nos yeux le renouvellement provisoire de la convention dénoncée, jusqu'au moment où l'on aurait trouvé un terrain d'entente. L'échéance du 1er janvier était proche, et une décision quelconque ne pouvait être ajournée. Je suggérai donc ce renouvellement à M. Crispi; mais celui-ci, bien qu'une telle mesure n'eût été que passagère, se borna à me répondre : « C'est trop peu. » Néanmoins, une prorogation était absolument inévitable; nos échanges de notes sur les divers objets en cause, lainages, tissus, soieries, bestiaux, etc., attestant de plus en plus l'écart des prétentions mutuelles, il fallait prévenir la perturbation qui se produirait dans les rapports commerciaux, si, au 1er janvier, les deux pays étaient obligés d'appliquer leurs tarifs généraux à toute rigueur. Ces considérations, que je ne cessais de représenter à M. Crispi, parurent s'imposer enfin à son esprit. Il ne voulait pas, d'ailleurs, être accusé d'intransigeance, et il consentit à prendre sur lui la prorogation du traité de 1881 pour la durée, évaluée à deux mois, des pourparlers officiels que les deux gouvernements avaient résolu d'engager immédiatement à Rome. Il ne se décida cependant à signer le protocole qu'à l'arrivée de la mission spéciale envoyée de Paris.

On sait que, pour les délibérations commerciales, les puissances adjoignent à leurs représentants ordinaires des délégués techniques munis de pleins pouvoirs pour discuter, conclure et signer l'acte final. Les nôtres étaient parfaitement choisis, et d'une irrécusable compétence. Le premier, M. Teisserenc de Bort, ancien ministre du commerce, possédait à fond les questions douanières : on l'avait bombardé quelques années auparavant ambassadeur à Vienne, où j'étais alors premier secrétaire, mais ce poste ne convenait pas à ses aptitudes, et, après l'avoir promptement quitté, il était redevenu, au Sénat, l'un des orateurs les plus experts dans toutes les discussions économiques. Il nous apportait, à Rome, le précieux concours de sa science pratique, de son rang, et de son caractère unanimement respecté. Le second délégué, M. Marie, directeur au ministère du commerce, avait acquis, au cours de sa longue carrière, un savoir professionnel et une expérience qui faisaient de lui, en ces matières et pour toutes les questions de détail, un éminent conseiller.

M. Crispi reçut ces deux négociateurs avec les témoignages de haute estime qu'ils méritaient si bien : nous signâmes l'acte de prorogation, et les séances commencèrent aussitôt.

Je n'ai pas à raconter ici la série de nos controverses : je dirai seulement que nos délégués ne furent pas longtemps à reconnaître que nous étions en présence de prétentions inconciliables avec les nôtres. Les commissaires italiens, MM. Luzzati et Ellena, économistes très distingués l'un et l'autre, mais protectionnistes décidés, ne nous offraient aucune concession sérieuse en échange de celles qu'ils réclamaient de nous. Les avantages qu'ils nous accordaient sur leur tarif général restaient toujours sensiblement inférieurs à ceux que nous donnait le traité de 1881, et il s'ensuivait, sur la plupart des articles, une disproportion évidente entre les propositions réciproques. Nous avions déclaré depuis longtemps, il est vrai, que nous ne consentirions pas à réduire les chiffres de la convention dénoncée; mais on avait espéré, de part et d'autre, que la dialectique permettrait d'établir des compensations satisfaisantes; or, l'échange des idées n'en révélait aucune. M. Crispi, après avoir installé la conférence, affectait de ne prendre point part à ses travaux, de sorte que les considérations politiques ne pouvaient exercer sur le débat aucune influence heureuse. Nos délégués, ne voyant aucun progrès se manifester, s'impatientaient de ces discours stériles, et n'espéraient pas une issue. J'étais bien de leur avis, mais je les priais de ne pas prendre l'initiative de la rupture, sachant que M. Crispi n'eût pas manqué de nous en faire un grief et de nous rendre responsables de l'échec. Je tenais d'autant plus à ne lui donner aucun prétexte de se plaindre, qu'en ce moment même, — ainsi que je le dirai tout à l'heure, — nous débattions avec lui une autre affaire extrêmement pénible. Je préférais donc lui laisser, dans la négociation commerciale, le soin d'interrompre notre vaine logomachie. Nos délégués consentirent à patienter quelques jours, et à attendre les nouvelles propositions que leurs collègues italiens leur avaient annoncées. Il arriva alors ce que j'avais prévu. Ces propositions ne furent point présentées, et à la suite d'une séance où M. Teisserenc de Bort avait inutilement invité MM. Luzzati et Ellena à nous communiquer les projets qu'ils nous avaient fait espérer, M. Crispi, reconnaissant que ses agents ne pouvaient rien nous offrir d'acceptable, se lassa le premier de ces entretiens stériles. Il m'envoya, le 3 février 1888, une note qui mettait fin à nos conférences avant même que la prorogation fût à son terme. Nos délégués quittèrent Rome le lendemain. La guerre de tarifs devenait inévitable.

IX

Nous étions, comme je l'ai indiqué plus haut, au milieu de ces négociations infructueuses, lorsqu'était survenu un de ces incidents qui semblent suscités inopinément par la malice des choses pour aigrir les esprits et troubler encore les situations déjà embarrassées. Une affaire contentieuse des plus graves avait mis aux prises notre consul à Florence avec les autorités locales, et une question de droit international était soulevée. Voici les faits : un général tunisien, nommé Hussein, était mort à Florence et, en vertu de notre protectorat dans l'ancienne Régence, les papiers de sa succession avaient été déposés dans les archives du Consulat. L'administration italienne ayant refusé de mettre les scellés sur ces documents en présence de notre agent, celui-ci les avait apposés lui-même, conformément à son devoir, et pour dégager sa responsabilité. Cet acte conservatoire et parfaitement régulier, puisque les sujets tunisiens étaient placés sous notre juridiction, réservait à la fois les droits des tiers et les nôtres et ne semblait pas de nature à soulever de contestation, lorsqu'un individu qui se disait autorisé par le bey de Tunis, — ce qui était absolument faux, — intervint devant le tribunal de Florence et obtint un jugement qui accueillait sa réclamation et enjoignait au préteur (juge de paix) de saisir les papiers en cause. En toute autre circonstance, cette décision, plus ou moins équitable, mais enfin d'ordre judiciaire, eût été exécutoire; mais les documents du général Hussein étant sous la sauvegarde de notre pavillon, ne pouvaient être saisis sans que le droit international fût violé. Il y avait là évidemment un conflit d'attributions qu'avant toute démarche juridique, il était indispensable de régler. Cependant ni le tribunal, ni le préteur ne se préoccupèrent de la situation spéciale réservée en tous pays aux archives consulaires, et ce dernier se présenta dans les nôtres pour « instrumenter », comme s'il fût entré dans une maison particulière. Il n'y trouva que le chancelier qui lui refusa naturellement l'accès des archives, et qui devait agir ainsi, non seulement d'après le droit des gens, mais encore d'après la convention franco-italienne de 1862 qui les déclarait « inviolables » et qui interdisait « de visiter ou saisir sous aucun prétexte les papiers qui en font partie ». Le préteur n'avait qu'à se retirer. Malheureusement ce magistrat, sans tenir compte d'une résistance aussi légitime, prétendit, quand même, donner suite aux ordres qu'il avait reçus ; il osa procéder par force, et, malgré les protestations du chancelier, fit enfoncer la porte de la

salle où il ne pouvait pénétrer, brisa la serrure d'une armoire, et poursuivit ses investigations dans les dossiers.

Lorsque j'appris ces actes agressifs par les télégrammes presque simultanés de notre consul et de notre ministre des affaires étrangères, j'appelai sur-le-champ l'attention de M. Crispi sur leur exceptionnelle gravité. Celui-ci parut les ignorer et me demanda seulement le temps de prendre de son côté les informations nécessaires. Nous ne doutions pas qu'appréciant comme nous l'évidente illégalité d'une scène aussi regrettable, et désirant prévenir toute complication politique, il ne s'empressât de nous donner les satisfactions qui nous étaient dues. Je fus donc fort étonné d'entendre, deux jours après, le président du conseil, sinon justifier la conduite du préteur, du moins essayer de l'excuser en discutant notre droit de détenir les papiers du général Hussein. Il était clair dès lors que cette affaire intéressant notre juridiction sur les sujets tunisiens, il l'envisageait avec malveillance, et cherchait à en profiter pour entraver l'exercice de notre protectorat; déterminé à ne pas le suivre sur ce terrain, je lui répondis que la question n'était pas là en ce moment, qu'il s'agissait exclusivement d'un fait indiscutable, l'invasion de notre consulat dont les portes avaient été forcées contrairement à toutes les règles internationales récemment rappelées par la convention de 1862, et que nous ne pouvions laisser la discussion s'égarer sur d'autres objets. J'ajoutai qu'il nous serait loisible plus tard de débattre les questions accessoires et que nous avions seulement à établir de concert la réparation qui était due pour la violation de nos archives. Mais M. Crispi, qui désirait au contraire détourner notre attention de ce fait injustifiable, persista dans son interprétation aventurée de nos facultés administratives à Tunis, et en outre souleva une distinction subtile entre les diverses catégories de documents déposés dans les consulats. Enfin, comme je le pressais de nous faire connaître les mesures qu'il comptait prendre pour nous satisfaire, il m'offrit seulement d'adresser « une réprimande » au préteur, comme si celui-ci n'eût commis qu'une contravention insignifiante. Je lui fis observer que l'incident était tout autre, et qu'une telle solution ne serait certainement pas agréée à Paris. « Mais alors, s'écria-t-il, que demandez-vous donc? — Uniquement, lui dis-je, ce que vous nous demanderiez si les faits s'étaient passés en France dans un consulat italien. » Il savait trop bien lui-même quelles prétentions il aurait émises et avec quelle ardeur il les eût soutenues, pour entrer dans cet ordre d'idées, et gardant le silence sur ce point, il revint sur les considérations juridiques dont il cherchait

à envelopper le délit de son agent. Je persistai de mon côté à ne point m'écarter du sujet précis de nos réclamations et à lui démontrer la nécessité d'infliger une pénalité administrative sévère au fonctionnaire qui avait méconnu à ce point le droit des gens.

Bien que nos instances ne fussent certainement pas excessives et qu'un homme d'Etat tel que lui ne pût en être étonné, il ne se départit point de son opinion, soit qu'il lui parût trop pénible de se ranger à la nôtre, soit qu'il craignît quelque diminution de son prestige. Il sembla même s'être affermi par la réflexion dans sa résistance, car lorsque, peu de jours plus tard, et je ne sais par quel singulier malentendu, le général Menabrea avait annoncé à M. Flourens le déplacement du préteur, le président du conseil s'empressa de me déclarer qu'il ne s'expliquait point cette démarche, et affirma plus nettement que jamais ses résolutions précédentes. Nous étions donc en présence d'une fin de non recevoir bien caractérisée, et même, d'après les informations de notre consul, le bruit courait à Florence que les perquisitions dans nos archives seraient prochainement renouvelées.

La situation devenant ainsi fort aiguë et ne pouvant se prolonger sans péril, M. Flourens estima avec raison que l'instant était venu de soutenir les arguments de l'ambassade par son intervention directe et personnelle et qu'il fallait donner aux négociations une forme plus solennelle et péremptoire. Car enfin, la dignité du gouvernement était engagée et il appartenait à notre ministre d'apporter à la défendre toute l'autorité de sa parole et de son rang. Sans doute, s'il n'eût pas réussi, l'échec eût été plus sensible, mais il considérait que le meilleur moyen de l'éviter était, non seulement comme il le fit, d'approuver et de maintenir l'attitude et la discussion de son représentant à Rome, mais encore d'agir par lui-même à Paris. Il y traita donc la question à fond avec le général Menabrea dans des entretiens officiels et décisifs que lui seul était pleinement en mesure de suivre. Je me borne à dire de ces pourparlers que M. Flourens y concentra, comme nous l'avions fait jusqu'alors, le débat sur la violation des archives, et qu'avec la force supérieure que lui donnaient ses hautes fonctions, avec autant de fermeté que de persévérance, il revendiqua les principes de la législation internationale.

Il ne s'était pas fié en vain à notre droit, à son argumentation désormais définitive, aux directions à la fois résolues et pacifiques de notre politique générale. Je dois ajouter que M. Crispi avait trop de bon sens pour ne pas comprendre que, dans ces conditions, et sur une semblable question, il ne pouvait résister davantage, et que, de plus, il aurait contre lui l'opinion des autres

Cours non moins attachées que nous aux privilèges diplomatiques. Il s'ensuivit, non sans peine toutefois, qu'une entente s'établit entre lui et M. Flourens. Le ministre italien concéda enfin, sinon la révocation du fonctionnaire coupable, du moins son désaveu et son déplacement. Il nous donnait ainsi un minimum sans doute, mais enfin la satisfaction effective que nous devions recevoir. Les deux gouvernements convinrent en outre de confirmer par le renouvellement de la convention de 1862, l'inviolabilité réciproque de leurs archives. Quant à nous, dans une pensée de conciliation, et aussi dans le but de prévenir désormais tout conflit analogue, nous consentîmes à insérer dans ce nouvel acte que des places distinctes seraient affectées à l'avenir aux dépôts et aux documents consulaires. Nous eussions été fondés sans doute à exiger davantage, mais le succès de nos efforts fût devenu douteux, et comme, après tout, la mesure prise contre le préteur impliquait la désapprobation de sa conduite et la reconnaissance de notre droit, il était plus sage de ne point prolonger une polémique irritante, et puisqu'en somme, nous avions gain de cause, de clore l'incident sans insister. J'ai ouï dire que le gouvernement italien ne garda pas longtemps rigueur à son agent, mais il nous suffisait qu'il eût exécuté sa promesse et le destin d'un subalterne maladroit n'avait plus lieu, dès lors, de nous préoccuper.

X

Cette affaire, ainsi terminée à l'amiable, n'en demeurait pas moins un triste symptôme des sentiments de M. Crispi, d'autant plus que la conclusion qui avait exigé tant de pourparlers coïncidait avec la rupture des conférences commerciales. Nous voyions bien, en effet, que s'il nous eût été, comme il le disait, vraiment sympathique, bien loin de nous marchander si longtemps la réparation qu'il lui était si facile de nous accorder de bonne grâce, il eût saisi avec empressement l'occasion d'atténuer le mauvais effet de nos divergences économiques, et aussi quelque peu l'impression que nous avait laissée son refus de participer à l'Exposition et son voyage à Friedrichsruhe. Il eût apprécié spontanément l'inopportunité d'une discussion acrimonieuse en cette conjoncture. Faute d'avoir pris ce parti, il avait rendu les relations plus difficiles encore : nous n'avions pas à lui savoir gré d'une concession aussi restreinte et tellement débattue, et lui-même restait mécontent de n'avoir pu se dispenser de la faire. De plus, la presse, des deux côtés des Alpes, avait avivé les susceptibilités de l'opinion publique. Mais c'était le défaut de cet

éminent ministre que de mettre trop souvent sa dialectique nerveuse et son âpre volonté au service de ses jugements précipités et de ses passions autoritaires, et de donner ainsi à sa conduite, à son patriotisme même, des allures agressives dans les circonstances où un chef de gouvernement doit au contraire tout peser et calculer avec une modération prévoyante.

Ces dispositions dont nous étions désormais suffisamment instruits nous laissaient fort perplexes. Nous nous flattions toutefois que notre attitude paisible, le souvenir même de la fermeté conciliante avec laquelle nous avions traité une affaire aussi épineuse que celle de Florence, les efforts quotidiens de l'ambassade pour amener des rapports cordiaux entre elle, le premier ministre, les hommes politiques et la société romaine, faciliteraient l'apaisement que nous avions à cœur d'obtenir. Et je rappelle ici volontiers qu'en effet, pendant quelques mois, bien que les questions commerciales ne fussent point modifiées, il y eut une sorte d'accalmie : il ne se produisit pas d'incidents suspects, et je rencontrai personnellement chez M. Crispi des procédés affables qui semblaient de bon augure. En vérité, si la surface était tranquille, c'est que nous n'avions abordé avec lui aucune discussion qui pût provoquer d'orage. Mais cette trêve était factice et n'avait rien changé aux directions générales de sa diplomatie. Indépendamment de ses pourparlers secrets avec l'Angleterre, au sujet de la Méditerranée et de l'Egypte, de ses tendances opposées aux nôtres en Orient et surtout dans la question bulgare, il cherchait à exciter contre nous les défiances de la Turquie à propos de la Tripolitaine et de la mettre en garde contre les ambitions qu'il nous attribuait de ce côté-là et qui étaient si loin de nos pensées. La presse, inspirée par lui, nous était systématiquement malveillante, et lui-même, dans ses discours, persistait à nous faire comprendre qu'il n'avait point désarmé.

C'est ainsi qu'à la tribune, à l'occasion de la publication récente du traité austro-allemand, il affectait de présenter ce fait comme « un avertissement pour ceux qui voudraient troubler la paix », et qu'il accentuait cette allusion évidente en ajoutant : « Nous avons le devoir d'être forts, et de contribuer, s'il le faut, pour notre part, à ce que la paix soit imposée. » Plus tard, dans une séance où il entretenait le Parlement de ses échanges d'idées avec le Foreign Office, il s'écriait en rappelant ironiquement un mot célèbre : « La Méditerranée ne peut être un lac Français! » Ce langage presque menaçant sonnait mal à nos oreilles, et semblait même être concerté, au moment où le prince de Bismarck, dans un discours fameux, préconisait la nécessité des armements for-

midables, s'exprimait en termes amers contre la France et la Russie, et faisait un appel mystique à la « justice de Dieu » et à la théorie de la force. Aussi un député italien, blâmant à la tribune de Monte-Citorio la rhétorique de M. Crispi, affirmait-il hautement, et nul ne pouvait le démentir, que de telles phrases, sur les lèvres du Président du Conseil, « n'étaient pas faites pour tranquilliser les esprits ».

Nous étions, en effet, à la veille d'un conflit nouveau, engagé, comme celui de Florence, par un fait inattendu, étranger aux préoccupations actuelles de l'Europe, fort complexe sans en avoir l'air, et qui venait ajouter de dangereux ferments de discorde à ceux que tout nous conseillait d'amortir. Il avait pour origine immédiate une question de droit international, mais avec cette circonstance aggravante qu'il intéressait la direction des affaires coloniales de l'Italie sur un point qui lui était particulièrement sensible, à savoir cette occupation de Massouah dont j'ai rappelé plus haut le caractère mal déterminé, et les diverses péripéties. On va voir comment une mesure administrative, par elle-même insignifiante, peut amener entre deux gouvernements, par les conséquences qui en dérivent, une querelle prolongée, sans issue, et une recrudescence d'animosités stériles.

J'ai dit tout à l'heure que depuis le règlement de l'affaire de Florence nos relations avec le Cabinet du Quirinal, si précaires qu'elles fussent en réalité, se poursuivaient régulièrement et sans incident qui les vînt directement troubler. Nous étions sans doute assez peu satisfaits des manifestations oratoires de M. Crispi, mais nous désirions trop sincèrement écarter toute occasion de mésintelligence, pour lui témoigner le moindre étonnement de ses discours. Nous avions traversé récemment une nouvelle crise ministérielle, mais le nouveau Cabinet, de nuance radicale, présidé par M. Floquet, se déclarait animé des intentions les plus pacifiques. L'accession de M. Goblet au ministère des affaires étrangères avait bien soulevé, dans les journaux français, des objections assez sérieuses : on disait que cet homme d'Etat, justement estimé d'ailleurs, orateur disert, logicien exercé, était mal préparé, par son caractère un peu âpre, au maniement des choses diplomatiques; on lui reprochait la raideur de ses opinions et son style plus précis qu'engageant. Je n'étais pas à cet égard sans quelque souci, et je regrettais l'éloignement de M. Flourens dont j'appréciais vivement la connaissance parfaite de notre situation délicate à Rome, et l'habile sagesse. Toutefois, je m'empresse de le dire, M. Goblet, dès les premiers jours de son installation au quai d'Orsay, avait adressé

à l'ambassade des instructions qui ne laissaient subsister aucun doute sur ses vues modérées et circonspectes, et sur son désir de s'inspirer, dans nos rapports avec l'Italie, des sentiments conciliants de son prédécesseur. Il voulait bien, dans cet ordre d'idées auquel j'étais tout dévoué, me féliciter de ma correspondance et de ma conduite antérieure, et m'exprimer toute sa confiance. Je gardais donc l'espoir, malgré les indices que j'ai rappelés plus haut, de voir s'améliorer peu à peu l'état des choses, si rien d'imprévu ne venait se jeter à la traverse.

Telle était exactement la position diplomatique qui réclamait, de part et d'autre, tant de ménagements et de patience, lorsque j'appris, par des télégrammes de notre vice-consul à Massouah, que les autorités militaires italiennes avaient décrété l'établissement de taxes auxquelles les étrangers seraient soumis comme les indigènes. Cette mesure n'affectait que faiblement les intérêts de nos nationaux assez peu nombreux dans la colonie, mais elle soulevait une question de principe extrêmement grave, étant en contradiction directe avec les Capitulations qui exemptent, en Orient, les étrangers de toute contribution fiscale. L'ambassade ne pouvait la laisser passer en silence, mais elle en comprenait trop bien le caractère et la portée pour engager une polémique pressante sans connaître les intentions de son gouvernoment. Elle devait cependant ne pas négliger une infraction aux règles internationales et réserver nos privilèges et notre direction éventuelle. J'usai donc d'un procédé conservatoire dont la diplomatie se sert en des cas analogues, et j'adressai à la Consulta un *pro memoriâ* signalant les faits, maintenant nos droits, et exprimant l'espoir qu'ils seraient respectés. J'informai immédiatement M. Goblet de cette démarche correcte, qu'il restait maître d'accentuer plus ou moins suivant ce qu'il jugerait utile et opportun.

Il convient ici, je crois, pour faire comprendre les motifs qui ont dirigé en cette circonstance M. Crispi et M. Goblet, de préciser les situations réciproques. On sait combien l'Italie avait rencontré de difficultés à Massouah : l'occupation était coûteuse, sans cesse menacée par l'attitude de l'Abyssinie et la marche des armées du Négus; elle avait provoqué de grands embarras parlementaires, et dans toute la Péninsule on était fort nerveux pour tout ce qui se rapportait à cette entreprise. Bien que nous n'eussions cessé d'ordonner à notre vice-consulat de ne donner lieu à aucune plainte, notre agent demeurait l'objet d'une permanente défiance. Le Cabinet du Quirinal, qui avait renoncé à étendre bien loin sa domination du côté de l'Abyssinie, n'en désirait que plus la concentrer fortement à Massouah, transformer sa possession tempo-

raire en souveraineté définitive, et y constituer une administration complète, robuste et indiscutée. De notre côté, nous n'avions jamais présenté d'observations sur le caractère indécis de l'occupation non plus que sur les accroissements successifs de l'autorité italienne : mais celle-ci, en établissant des taxes arbitraires interdites par les Capitulations, se plaçait évidemment dans des conditions toutes différentes; elle modifiait le régime établi de tout temps sur le territoire, présupposait, sans aucune entente avec les puissances, la souveraineté de l'Italie et l'abolition des privilèges qui ne peuvent être supprimés sans l'assentiment de l'Europe. Tandis que M. Crispi se plaçait au point de vue de la raison d'Etat, nous étions pleinement fondés à invoquer la législation générale qui est la sauvegarde des étrangers en Orient. S'il nous eût conviés antérieurement à l'étude d'un nouvel état de choses qui eût consolidé à Massouah la libre action de son gouvernement, nous eussions certainement consenti à un *modus vivendi;* mais cette solution était devenue presque impossible par suite de sa brusque initiative. Si encore, comme il nous était permis de l'espérer, la collectivité européenne à qui il appartenait d'intervenir dans une question de droit public, eût indiqué son opinion, l'affaire aurait pris une autre tournure. Mais comme les autres Cours, n'ayant point de nationaux à Massouah, croyaient devoir rester muettes, il s'en suivait que la France, et subsidiairement la Grèce dont les intérêts nous étaient confiés en ces parages, étaient seules en cause ; que le débat semblait concerner exclusivement la France et l'Italie, et que nous avions à choisir entre une abstention peu honorable et une résistance aventurée.

Ce fut à ce dernier parti que s'arrêta M. Goblet. Soit qu'il ne crût pas de notre dignité de recourir aux atermoiements et aux ressources transactionnelles de la diplomatie, soit qu'en jurisconsulte, il fût plus frappé de la méconnaissance de nos droits que des inconvénients de la lutte, il résolut d'aller de l'avant. Les instructions que je reçus étaient catégoriques : il approuvait le *pro memoriâ* que j'avais envoyé, mais il entendait agir immédiatement et entamer la controverse de droit strict avec la plus grande énergie. Il m'invitait, en conséquence, à déclarer à M. Crispi que, les mesures prises à Massouah étant incompatibles avec le régime des Capitulations, nous refusions de les accepter : il avait, en même temps, fait part de cette décision au général Menabrea, et, — ce qui était plus grave, — ordonné à notre vice-consul de s'opposer absolument à la perception des taxes.

Je savais trop quelle était la ténacité de notre adversaire pour ne point redouter une telle procédure : lorsqu'en effet je lui exposai notre

réclamation, avec autant de douceur que de fermeté, je le trouvai décidé à ne point reculer. Il me répondit d'abord que ces taxes, étant municipales, pouvaient être perçues indifféremment sur tous les habitants de Massouah : puis, sans s'attarder à cette argumentation subtile, il alla franchement au fond des choses avec sa hardiesse ordinaire, et me déclara qu'au surplus, il n'admettait pas les Capitulations sur un territoire que l'Italie regardait comme sa propriété, que si, à Tunis, nous avions dû solliciter, avant de les abolir, l'assentiment des puissances, c'est que Tunis était simplement placée sous notre protectorat, tandis que Massouah appartenait à l'Italie « par droit de conquête ». Il fortifia enfin cette affirmation quelque peu hasardée en soutenant, comme une doctrine irréfutable, que les Capitulations, établies dans les pays musulmans pour la sauvegarde des chrétiens, disparaissaient *ipso facto* dès que ces pays passaient dans le domaine d'un Etat chrétien. Je lui fis observer que cette théorie, dont je n'avais pas à discuter en ce moment le principe, n'avait pas été jusqu'à présent l'objet d'une étude et d'une convention européenne et qu'en ce qui concernait la souveraineté italienne à Massouah, elle n'avait été ni notifiée aux puissances, ni, par suite, sanctionnée par elles. J'ajoutai qu'à nos yeux la reconnaissance de la situation nouvelle qu'il attribuait à l'Italie dans ces parages, était subordonnée à des formes diplomatiques, et ne pouvait être préjugée par un seul des Etats intéressés sans le concours et l'adhésion des autres. Mon objectif, en parlant ainsi, était de remettre la question, — européenne par elle-même, — au jugement de l'Europe et d'empêcher ainsi que la France n'en prît la direction personnelle et isolée, ce qu'elle n'avait aucune raison de faire, n'étant pas plus intéressée que les autres à la traiter avec l'Italie. Ce fut donc avec regret que je vis M. Goblet s'écarter de cette méthode, et s'engager dans une discussion particulière avec M. Crispi. Ainsi que je le pensais, l'opinion du président du conseil était faite, préparée, sans doute, de longue date, et il demeura inébranlable.

La polémique prit dès lors, comme je le craignais, le caractère d'une querelle entre les deux Cabinets. M. Crispi était décidé à maintenir sa politique africaine, et M. Goblet à défendre, à lui seul, une cause internationale dont la question des taxes n'était plus qu'un épisode secondaire. De là une longue série de controverses vaines poursuivies tant à Paris qu'à Rome, résumées dans des notes rédigées, de part et d'autre, avec une remarquable dialectique, mais qui ne changeaient en rien les convictions contraires. Quelle que fût d'ailleurs la valeur des raisonnements

réciproques, le gouvernement italien avait l'avantage de la possession d'Etat, et il lui était toujours loisible de repousser nos conclusions, et de contraindre, sur le territoire occupé, nos nationaux et protégés à se soumettre à ses décrets. Nous n'avions d'autre ressource que des démonstrations verbales dépourvues nécessairement de toute sanction effective.

C'était une pénible campagne où nous nous heurtions à des déclarations incommutables sur le fond, et, dans le détail, à d'inutiles objections. M. Crispi, non seulement, affirmait son système général sans hésiter un instant, mais encore soulevait des contestations accessoires, tantôt sur le nombre des nationaux français à Massouah, tantôt sur notre droit d'y protéger les sujets grecs, ou bien sur la valeur de nos intérêts en ce port, ou encore sur la conduite de notre agent qu'il accusait de provoquer le désordre et d'être « un ennemi de l'Italie ». Il essaya même un jour de faire une diversion, et me parla d'une prétendue violation de frontière que des troupes françaises auraient commise dans les Alpes : il affectait d'en être fort ému et se laissa entraîner jusqu'à dire qu'il signalerait ce fait « à ses alliés ». Je lui répondis froidement que si cette infraction était exacte, nous lui donnerions toutes les satisfactions convenables, et qu'en ce qui concernait ses alliés, je n'avais rien à voir avec sa correspondance. Il ne m'a jamais reparlé d'ailleurs de cet incident, mais une telle récrimination formulée avec si peu de tact, et en des termes si rudes, ne montrait que trop sa mauvaise humeur et le peu de chance que nous avions d'obtenir de lui en Afrique la moindre atténuation des mesures prises par les autorités militaires.

Il tenait même tellement à nous en convaincre que, peu de jours après, le général commandant à Massouah interrompait toute relation avec notre vice-consul, rendait une ordonnance exécutoire des taxes, faisait opérer des saisies chez les récalcitrants, plaçait des soldats à leur porte et fixait au 14 juillet la vente à l'encan de leurs marchandises. Ainsi, contrairement à tous les principes, l'administration de la colonie préjugeait une question débattue en ce moment par les deux gouvernements. Elle n'avait évidemment pas agi de son chef, et il était clair que M. Crispi prétendait s'autoriser de la résistance que M. Goblet avait prescrite à notre agent, pour brusquer les choses par des actes péremptoires.

Aussi lorsque, sur l'ordre absolu de notre ministre, je renouvelai nos représentations précédentes en demandant au moins l'ajournement de la vente publique, le président du conseil, après avoir d'ailleurs correctement pris l'avis de son collègue de la guerre, me répondit en m'exprimant tous ses regrets de n'y pou-

voir consentir. Il me développa d'abord verbalement, et, je dois dire, sous une forme plutôt gracieuse, les divers motifs de son refus, la nécessité de maintenir le prestige du commandement militaire à Massouah, d'y prévenir des troubles par un acte de vigueur décisive, et de n'en point diminuer l'effet par un ajournement qui serait interprété comme une hésitation. Il me confirma, le lendemain, cette réponse par une note officielle.

En présence d'une telle fin de non-recevoir, M. Goblet ne renonça pas cependant à la controverse. Je crois bien qu'il n'en espérait plus le succès, mais il lui était pénible de laisser supposer, en l'abandonnant, que sa conviction eût fléchi et qu'il fût à bout d'arguments : dans l'ordre d'idées juridiques où il s'était placé, il attachait du prix, — et avec raison, — à établir plus complètement encore la justice de notre cause. Il résolut donc de poursuivre la discussion dans un Mémoire plus développé et plus pressant et l'on ne saurait que louer sa persévérance s'il n'eût pas cru devoir l'accentuer par une démarche qui augmentait sensiblement l'importance d'une affaire où nous avions déjà si peu de chance de réussir. Comme l'époque de mon congé annuel était proche, il me donna l'ordre de la devancer ostensiblement, et, ce qui était plus grave, de ne pas laisser ignorer au président du conseil que le refus d'ajournement des taxes « n'était pas étranger » à mon départ prématuré. Je craignais fort, je l'avoue, et je ne le cachai pas à M. Goblet, que cette brusque décision, surtout présentée de la sorte, ne fût mal interprétée par M. Crispi et ne servît qu'à l'aigrir. Mais M. Goblet était vivement irrité : l'attitude du ministre italien lui était trop sensible pour qu'il résistât au désir de lui marquer son mécontentement personnel. Je reçus donc des directions formelles et je dus les suivre. J'enveloppai, il est vrai, cette communication de précautions oratoires, ce qui pour les diplomates est élémentaire : mais M. Crispi en comprit sur-le-champ la portée, et s'il avait eu un instant, — comme je l'avais supposé la veille, d'après quelques vagues paroles, — une velléité de ralentir un peu la rapidité du dénouement, il n'était pas homme à reculer devant une manifestation imprévue, et, en effet, il demeura impassible. Il m'exprima, sans doute, en termes excellents, sa surprise et son regret de mon éloignement dans ces circonstances et son espoir de mon prompt retour, mais sans se départir, en quoi que ce fût, de ses déclarations antérieures, sans effleurer même l'idée d'une concession quelconque. Son langage calme et précis indiquait une décision irrévocable, et quelle que fût l'aménité de ses paroles, je ne pouvais emporter à Paris aucune espérance d'une entente même provisoire.

Je quittai Rome avec tristesse, convaincu que, dans ces conditions de plus en plus défavorables, la polémique qui allait se continuer serait stérile et risquait même d'amener des complications sérieuses. Je me hâte d'ajouter qu'heureusement elles ne se sont point produites, mais les échanges de mémoires qui suivirent n'eurent d'autre résultat que d'affermir chacun des deux Cabinets dans son opinion, ce qui est le destin ordinaire de ces argumentations contradictoires dans lesquelles on ne veut ou ne peut transiger sur les principes. En somme, nous avions parfaitement et noblement défendu le droit capitulaire : M. Crispi en avait maintenu la caducité à Massouah et avait affirmé la souveraineté italienne sur ce territoire : les autres puissances étaient restées neutres. Le Cabinet du Quirinal se lassa d'une discussion dont il n'avait plus rien à attendre non plus que nous, et il déclara qu'il considérait le débat comme épuisé et que, sur ce point, il s'abstiendrait désormais de nous répondre.

XI

Tout était-il donc terminé? Assurément, en ce qui concernait Massouah et les privilèges européens sur ce territoire. Il est évident que nous ne pouvions faire davantage en une affaire qui n'eût certes pas valu un plus grand effort. Le sens commun, aussi bien que des traditions qui nous sont chères, nous interdisaient d'interrompre nos relations avec l'Italie, mais il nous était impossible de rester sous le coup d'un échec. Nous devions donc rechercher une combinaison qui nous permît d'éviter l'une et l'autre de ces conclusions. M. Goblet a eu le mérite de la rencontrer, et de prendre, en dehors des questions d'Abyssinie, une compensation qui, en nous assurant, sur un autre terrain, d'assez sérieux avantages, sauvegardait notre dignité, qui, sans affecter la forme d'une revanche et des prétentions d'équivalence, n'en était pas moins significative, et de plus ne pouvait nous être contestée, puisque nous étions en mesure de la décider nous-même dans l'exercice de droits indéniables.

Voici comment. Les Italiens avaient gardé à Tunis, après l'établissement de notre protectorat, mais sans stipulations spéciales, des privilèges exceptionnels pour leurs écoles et leurs associations. En outre, les arrangements postaux antérieurs subsistaient encore, mais ils devaient expirer, sauf reconduction, en 1890. Il nous était donc tout à fait indiqué, au moment où nos droits étaient obstinément méconnus ailleurs, de ne point laisser sub-

sister en notre pays de protectorat un état de choses particulier aux sujets italiens, un traitement de faveur, et d'agir, à notre tour, selon nos propres convenances. Il est d'ailleurs de bonne diplomatie, à l'issue d'une querelle, d'équilibrer un peu les résultats pour faciliter les rapprochements futurs. Le gouvernement français prit donc une résolution fort sage, en supprimant, par un simple décret inséré en octobre 1888, au *Journal officiel de Tunis*, les facultés qu'avaient conservées les écoles et les associations italiennes, et en les soumettant au droit commun.

Il décida en même temps que les arrangements postaux ne seraient point renouvelés. Ces mesures si opportunes simplifiaient notre administration à Tunis, et il se trouvait ainsi que nos longs démêlés avec M. Crispi ne nous avaient point été tout à fait inutiles.

Celui-ci avait l'esprit trop fin et trop pratique pour soulever la moindre objection. Il nous comprenait certainement et s'attendait même, je le sais, à ces décisions si légitimes. Il faut le dire aussi, le temps avait marché, et la prolongation des controverses africaines eût paru à tout le monde fatigante et spécieuse : il venait de se rendre une seconde fois à Friedrichsruhe, et quel qu'ait été l'objet réel de cette nouvelle entrevue, il n'en avait rapporté aucun encouragement à une politique agitée. Il avait trouvé le Chancelier désireux avant tout de la tranquillité générale, et ce sentiment était le même dans toutes les Cours. D'un autre côté la fortune des armes continuait à lui être contraire à Massouah, et cette entreprise devenait de plus en plus impopulaire. Un nouveau désastre, analogue à celui de Dogali, avait ravivé de douloureux souvenirs : le Ras Alula avait surpris et presque détruit un bataillon de 500 hommes à Saganeiti. Tout conseillait donc au premier ministre, aussi bien ces préoccupations intérieures que les intentions pacifiques des grandes Cours, une politique calme et tout au moins réservée, et il n'avait aucun intérêt à ranimer des dissentiments désormais relégués dans le domaine du passé. Et c'est ainsi que cette grosse affaire de Massouah, qui avait si tristement divisé les deux pays, aboutissait à une conclusion tacite, non pas officiellement consentie, mais subie de part et d'autre, à deux faits connexes au fond, mais isolés en apparence, accomplis en dehors de transactions et de commentaires, et cet orageux débat s'éteignait de lui-même, sans accord, mais sans trouble. La presse n'en parla qu'à peine, et les gouvernements intéressés s'abstinrent avec sagesse d'épiloguer sur des incidents étrangers désormais à leur politique active.

XII

Au moment où les Cabinets de Paris et de Rome rentraient dans les conditions ordinaires de la vie diplomatique, leur ligne de conduite était toute tracée. Le silencieux dénouement de l'affaire abyssinienne ayant constaté leur commune lassitude, et la question d'amour-propre étant écartée, ils se trouvaient dans une situation favorable pour revenir purement et simplement à leur point de départ, comme si cet épisode fâcheux n'eût point existé, et pour reprendre, avec une pleine liberté d'esprit, les négociations si importantes qui se recommandaient à leur étude. M. Goblet, pour sa part, était passé subitement d'un excès à l'autre et après avoir soutenu de si vives discussions avec l'Italie, il souhaitait non moins vivement se rapprocher d'elle. Rien n'était plus sage, en effet, mais c'était là une œuvre de méthode et de patience, car les seules réconciliations sérieuses sont celles qui s'accomplissent lentement, avec l'aide des événements, sans empressements excessifs ni réserves malséantes. Il suffisait donc aux deux gouvernements, — de concert avec leurs ambassades qui avaient montré l'une et l'autre, au cours des différentes crises, autant de modération que d'expérience, — de commencer ce travail par un échange d'idées pratiques, avec une courtoisie réciproque, et de laisser au temps le soin de faire le reste. En ce qui nous concernait particulièrement, il nous était indiqué de nous abstenir à la fois de tout témoignage de rancune et de tout acte qui eût pu être interprété comme un regret de nos polémiques passées, et de préparer et de faciliter les pourparlers ultérieurs par un bon vouloir en correspondance exacte avec les dispositions qui nous seraient marquées par le Cabinet du Quirinal.

Telle était bien, je crois, la tradition diplomatique : mais, soit qu'une série de négociations ne répondît pas suffisamment aux impatiences de notre ministre des affaires étrangères, soit qu'il eût à cœur de se dégager le plus possible et à tout prix des controverses récentes et surtout des préventions que son attitude avait laissées à Rome, il estima qu'il y avait lieu d'attester, par une manifestation exceptionnelle, la sincérité de son évolution. Il résolut, en conséquence, de se séparer de l'ambassadeur, dont il avait dirigé la conduite. Si M. Crispi, de son côté, eût rappelé et remplacé le général Menabrea, cette double décision se fût expliquée par le désir mutuel de renouveler le tableau ; mais le président du conseil italien apportait moins d'ardeur dans ses sympathies à notre égard, n'abandonnait ni sa politique ni son collaborateur, ne cherchait pas à disperser ou déplacer les responsabilités, et gar-

dait avec soin l'avantage de nous laisser faire une démarche à laquelle il s'abstenait de répondre. La suite des événements a fait connaître qu'il fallait, en effet, pour rétablir et cimenter l'accord des deux pays, toute autre chose que la facile disgrâce d'un diplomate.

Avions-nous intérêt à nous mettre dans cette situation? M. Goblet en était le seul juge, et il ne m'appartenait pas de discuter les procédés qui lui paraissaient les meilleurs pour s'accommoder avec l'Italie. Aussi, lorsqu'il m'annonça que l'orientation de sa politique exigeait le changement de l'ambassadeur, je n'avais qu'à m'incliner en silence. Je le fis d'autant plus aisément que, dans les termes les plus affables, il s'empressa de me déclarer que ma retraite n'était que temporaire, que mes actes et mon langage étaient hors de cause, et qu'ils avaient été « absolument irréprochables ». Il lui eût été difficile de les qualifier autrement. Ils étaient les siens.

Ce fut le dernier incident de la période diplomatique que je viens de raconter. J'ajouterai seulement que, pendant de longues années, l'état de choses demeura précaire et houleux. M. Mariani, mon successeur, proche parent de M. Floquet, alors président du conseil, présenta bien à M. Crispi des assurances d'amitié fervente auxquelles celui-ci répondit, comme il est d'usage, par d'excellentes paroles : mais ces manifestations protocolaires ne furent point plus efficaces que les autres. On ne saurait dire quels eussent été les résultats pratiques des bonnes intentions de M. Goblet, car le ministère dont il faisait partie tomba trois mois plus tard, et M. Mariani mourut, peu de temps après, au palais Farnèse. Mais, en fait, cet épisode fut aussi vain qu'éphémère. Il devait en être ainsi, je crois, par la force des choses. Les mutations de personnel et une phraséologie affectueuse ne sont, en réalité, que des expédients factices. Ce sont les longues et solides réflexions, l'étude attentive des questions, dans un réciproque esprit de concorde, qui font seules apprécier aux peuples les bienfaits de l'union, en même temps que l'inanité des querelles médiocres et des réconciliations mal équilibrées. Parfois aussi les grandes oscillations historiques qui se produisent sur la scène du monde ouvrent à la diplomatie de nouveaux horizons, et les combinaisons utiles se forment d'elles-mêmes et deviennent fécondes. La France et l'Italie ont eu cette chance heureuse que de meilleurs jours soient venus. Le souvenir des temps brumeux n'est plus qu'un enseignement salutaire, et l'étude de leurs incidents périlleux et tout au moins nuisibles est particulièrement instructive, puisqu'après vingt ans écoulés ces épisodes appartiennent à l'histoire.

Comte Charles de Moüy.

FRANÇOIS COPPÉE

La mort crée un brusque recul : l'être qui disparaît de la scène agitée, dans la minute même où l'on nous annonce sa fin, réapparaît au loin, baigné de lumière paisible; celui qui tout à l'heure vivait auprès de nous, et qui pensait, parlait ou combattait, s'immobilise tout à coup dans une aube encore pâle, comme s'il se dressait sur un pic en arrière duquel le matin commence à se lever, et que des gouffres séparent de nous : une tremblante lueur de vérité l'éclaire; on dirait presque que déjà il participe de l'absolu auquel nos passions ne peuvent pas atteindre, et cette silhouette de statue qui surgit au bord du mystère est vraiment le total d'une âme dont nous n'avions su voir, durant sa vie, que les détails mobiles et les minutes successives.

Le jugement que nous sommes alors capables de porter est peut-être celui de l'avenir. Notre lucidité ne durera qu'un moment : mais celle de l'avenir est-elle beaucoup plus constante? Rien ne demeure fixe et tout évolue ici-bas : la mémoire des siècles, leur sympathie ou leur inimitié, changent d'objets dans la mesure où les générations elles-mêmes se transforment, et l'immortalité n'est qu'une intermittence. Chaque époque exhume du passé les poètes qui lui ressemblent, et les remet en honneur provisoire, humainement heureuse d'avoir retrouvé son image dans ces miroirs d'un autre temps. Mais la postérité ne daigne ressusciter ainsi que ceux dont l'œuvre reste deux fois viable parce qu'elle est deux fois honnête, par la franche expression d'une conscience, et par la probité d'un art.

A ce double titre, François Coppée est assuré de revivre, ayant fixé, dans une forme exquise, une sincérité parfaite.

Quelle autre littérature nous a légué un joyau plus pur que ce dizain?

Le soir, au coin du feu, j'ai pensé bien des fois
A la mort d'un oiseau, quelque part, dans les bois.
Pendant les tristes jours de l'hiver monotone,
Les pauvres nids déserts, les nids qu'on abandonne,

Se balancent au vent sous le ciel gris de fer.
Oh! comme les oiseaux doivent mourir, l'hiver!
Pourtant, lorsque viendra le temps des violettes,
Nous ne trouverons plus leurs délicats squelettes
Dans les gazons d'avril où nous irons courir.
Est-ce que les oiseaux se cachent pour mourir?

Tout son cœur est là, et tout son art, sa pitié pour les faibles et son respect de l'univers, sa grâce simple et sa maîtrise; ajoutons-y le culte de la tradition héréditaire, et nous connaîtrons l'homme tout entier : nous n'aurons plus désormais qu'à le suivre au cours des années, et elles feront jaillir de lui des œuvres et des actes toujours identiques à l'unité de cette conscience inamovible.

*
* *

Au regard des générations futures, il aura un autre mérite, celui d'avoir décrit son temps et son peuple, une famille d'hommes, un moment de sa patrie, et l'avenir amusé viendra nous étudier en lui.

Car il ne faut pas s'y méprendre, François Coppée est essentiellement un poète du terroir. Les généralités lointaines, les abstractions métaphysiques ne l'intéressent qu'à demi. Il regarde plus près et s'occupe de ce qu'il aime : ce qu'il aime, c'est ce qui l'entoure, ce sur quoi il s'appuie, dont il vit et dont il est né; il porte au fond de lui, comme une religion patriarcale, le sens de cette unité que les siècles ont faite, et dont il se sent fait lui-même.

Il est poète de clocher, mais ce clocher est Notre-Dame; il chante son village, Capitale du monde! Tel est du moins le nom que porte son berceau, quand le petit garçon regarde autour de lui.

Or, l'enfant des capitales a sa misère propre : à tous les autres il est toujours loisible de retrouver le nid de leur enfance; ils n'ont qu'à revenir vers lui pour reposer leur lassitude et se retremper dans leur jeunesse; mais le petit Parisien est un déraciné sur place. Pas n'est besoin qu'il parte pour connaître l'exil, on le lui apporte chez lui; pas n'est besoin qu'il quitte la patrie, puisque c'est, chaque jour, la patrie qui s'en va : le renouvellement perpétuel des figures qui passent et des sites qui se transforment le dépayse dans son propre pays; s'il n'y prenait pas garde, bientôt il ne la reconnaîtrait plus, sa ville : elle est la constante envahie, toujours foulée par l'étranger, toujours violée par un cosmopolitisme qui fait à la fois sa richesse matérielle et son inquiétude morale. Quelle sérénité pourra-t-elle donner aux rejetons qui perpétuent entre ses murs changeants la lignée des âmes non changeantes? L'essence même de la patrie est de

demeurer homogène à travers les siècles ; la destinée d'une capitale moderne est au contraire de muer, et de muer sans trêve. Ne sera-t-il pas logique, alors, que l'enfant de cette patrie, s'il est d'une sensibilité trop délicate et presque maladive, s'il est poète, souffre dans son amour de fils et grelotte frileusement d'une détresse d'orphelin, spéciale à lui, inconnue des autres, pareille à celle des petits gars dont la mère est partie, un soir? Ne sera-t-il pas vraisemblable que nos poètes des grandes villes se fassent tristes et morbides, en dépit d'eux, et que, sans même comprendre d'où leur vient cette navrance, ils peinent d'être sans refuge à leur foyer que l'on profane?

Toute misère subie, toute contrainte qui s'exerce engendrent inévitablement une dépression ou une réaction : Coppée fut de ceux qui réagissent, et son histoire l'a prouvé.

Lorsque, vers la fin du Second Empire, il se mit à peindre l'étroit horizon du faubourg et les silhouettes hâves de la rue, est-ce que le choix même d'un sujet si étrange n'indiquait pas déjà les prédilections d'un nationalisme latent? Lorsqu'il se détournait du Paris luxueux et grandiose, où grouillent, dans une féerie, les touristes de l'univers, et que, flânant, il s'en allait réfugier sa rêverie dans les quartiers qui restent autochtones, est-ce que ce seul geste n'impliquait pas une protestation de l'indigène exproprié et qui boude contre l'invasion des âmes étrangères, en retournant chanter chez lui? Ne pressentait-il pas que tout cet exotisme allait banaliser son hoirie, la déformer en Babel internationale, changer ses lignes et sa couleur, son cœur et son esprit, son avenir qui ne serait plus semblable à son passé? Et dès lors ne peut-on prévoir le jour où cet amour jaloux s'impatientera jusqu'au malaise, où ce malaise deviendra une angoisse, où cette angoisse tournera en révolte et poussera le cri de bataille?

Assurément, ce serait mal discerner les multiples causes d'une évolution morale que d'en signaler une seule et de tout rapporter à elle. Il semble cependant que, pour bien comprendre Coppée et la courbe de sa carrière, il faille noter dès le début une particularité qui influera sur toute sa vie.

Parisien de Paris, il a dit de lui-même : « Je suis la dernière grisette. » Et le mot, dans sa bouche, était triste comme un adieu à des symboles qui s'en vont.

*
* *

On l'imaginera plus tard, rôdant au crépuscule, sur la chaussée presque déserte des boulevards faubouriens, où s'allument l'un

après l'autre les réverbères que sa tendresse admire comme des étoiles.

Dans cette atmosphère gris perle qui tremble au-dessus de Paris, haleine de l'énorme cité, dans cette buée aux tons de nacre qui ne ressemble à aucune autre, faite de poussières, de miasmes, de fumées, de passions qui s'évaporent, nulle couleur n'est éclatante, nulle vigueur n'est tolérée; tout s'estompe et s'irise; les ombres bougent, les clartés s'enveloppent d'un voile mauve; une aube perpétuelle se lève de partout, et le ciel que voilà, tout vibrant de choses humaines, communie avec l'homme qui l'a porté dans ses poumons... Ah! comme il le comprend, son ciel de son pays, et comme il l'aime! Heure par heure, son œil en a noté les exquises nuances, et d'un pinceau subtil autant que preste il jette sur sa toile les minutes de l'azur trouble. Il travaille dans l'allégresse, jamais dans le délire, et ce qui chante si harmonieusement dans ses vers, c'est une volupté d'avoir respiré la patrie!

Tout ce qui passe, tout ce qu'il frôle lui est familier, fraternel, le charretier et le trottin, l'employé qui va au bureau, et le dimanche endimanché, le régiment qui marche au pas, et Gavroche dont l'œil s'allume, cocardier par droit de naissance! Son Paris est peuplé d'idylle et d'épopée, sans doute parce qu'il les porte en lui, et de la pointe du regard il va chercher au fond de ces destins médiocres la part de beauté qu'ils recèlent, et leur idéal vagissant. Car elle est partout, la beauté, partout où est la vie, et de toute souffrance un idéal se lève! Est-ce qu'ils ne souffrent pas un peu, ces humbles-là, d'être si peu? Leur poète entre dans leur âme et va chercher en eux ce qu'il dira pour eux.

Certes, il sait fort bien que la tâche est osée : les Parnassiens, dont il est, viennent précisément d'édifier « la tour d'ivoire » et veulent œuvrer dans l'exil. Après Hugo, qui a lancé son Pégase dans les mêlées de la place publique, ces fiers poètes, par réaction, isolent leur noblesse et ils en ont besoin. Leconte de Lisle, impassible d'aspect mais tout bouillant au fond, préside, sans bouger, ce cénacle de prêtres qui officient; la devise d'Horace est inscrite au fronton du temple : *Odi profanum vulgus et arceo.* L'art est hautain et son autel est fait de marbre blanc; à l'indifférence des foules, la poésie répond par le dédain : hors de tout ce qui est proche, elle a créé pour son usage un monde imaginaire et elle ne se complaît qu'à évoquer des visions lointaines : légendes du passé, et le fabuleux orient, sa flore exubérante, sa faune formidable, Hellas qui rit dans la lumière ou le Moyen-âge qui saigne, et la métaphysique abstraite, l'idée pure, la science, les dieux disparus...

Parmi ce cortège sublime, la nourrice et le petit épicier feront piètre figure? Le moineau national qui picore l'asphalte sera grêle auprès du condor qui dépasse les nues, et nos feuillages rachitiques auront tort devant les forêts vierges?

Coppée osera quand même, puisque sa mission est d'exprimer cela et que ces pauvres diables de sa rue, ces pauvres arbres de sa banlieue ont trouvé leur porte-parole, enfin! Ils l'attendaient depuis Villon et comme cet aîné qui s'évada de toute entrave, un gai besoin d'indépendance emporte celui-ci hors du chemin qu'on lui propose. François Villon, François Coppée, leur prénom n'est autre que « Français ». Le même sang chauffe leurs veines, la même sève mousse en eux; un même besoin d'être soi fermente au fond de leur libre génie et ils le tiennent d'une race qui supporte mal les contraintes. Aussi bien l'un que l'autre et l'un passant par l'autre, ils se rattachent à la lignée des bons ouvriers d'art qui, depuis Etienne Boileau, ont illustré de leur grâce légère les cathédrales et les métiers de notre Isle-de-France. Comme ceux-là sculptaient leur idée dans la pierre, ou la brodaient dans les tissus, ou en enluminaient les *Heures*, ceux-ci la chantent et c'est la même! Ils ont à leur bonnet la même affique du vieux temps. Même ardeur à vouloir, même gaieté à faire, à dire! Le deuxième François, comme l'autre, est badin, narquois, ému, frondeur, mais profondément attaché à la tradition de sa race, et il continue les ancêtres : il restera près d'eux, chez eux! Aux maîtres qui l'entraînent vers les forêts de l'Inde, il fausse compagnie pour s'en aller courir l'école buissonnière sous les lilas de son printemps natal, et le voilà qui trotte, évadé de la Tour d'ivoire! Ah! qu'il est bien de son village et qu'il en a bien l'âme indépendante, alerte, le mépris du qu'en-dira-t-on!

D'ailleurs, est-il juste de prétendre qu'il n'ait aucun souci de l'opinion des gens? On croirait plutôt qu'il la nargue, ou tout au moins qu'il la provoque. Il a trop d'esprit, avec un sens trop aigu du comique, pour ignorer ce qu'on peut dire sur son audace ou sur ses thèmes, et il se l'est dit avant les autres. Le côté grotesque des types qu'il nous peint, il l'a noté mieux que personne, puisqu'il le peint; la mesquinerie de ces misères citadines, il la connaît, puisqu'elle l'émeut, et elle l'émeut précisément par son manque total de majesté, par cette pénurie de grandeur qui laisse les victimes en si piteuse posture, d'autant plus pitoyables que nul n'aura souci de les prendre en pitié.

Et lui-même, il en rit tout en les plaignant : la plume dont il les croque n'atténue rien de leurs mines falotes; elle s'en divertit, et c'est tout juste si elle n'accentue pas en caricature un bon

trait de leur silhouette. Ici encore, il obéit à la tradition de sa race. Le pays dont il est veut qu'on se moque un peu, et de tout, et même de soi. Quand une larme point aux cils, un sourire la fait danser. C'est une coquetterie de Paris, de ne vouloir jamais consentir aux grands airs, et de jeter toujours une ironie dans les instants qui risquent de s'émouvoir trop.

Commence-t-il par s'égayer avant de s'émouvoir, ou s'émeut-il d'abord, quitte à sourire ensuite? On ne sait pas; le fait certain est qu'il s'amuse : il aime, il a pitié, mais c'est une pitié qui rit.

Il le dit gentiment, la cigarette aux lèvres. La grandiloquence gasconne ne serait pas de mise ici; un poète né à Toulouse ne serait pas apte à chanter le duo du militaire et de la payse, car les notes trop nobles, dans sa voix de ténor, ne s'assoupliraient pas aux modulations qui enguirlandent une gaîté autour de la mélancolie. Hugo a pu décrire les *Pauvres gens*, gueux de la mer, dont le dialogue est simple pendant que la tempête gronde au fond du décor, et la tempête les amplifie. Mais le petit Montrouge est dénué d'ouragans lyriques.

Pas toujours.

Quand le drame se joue ici, il est plus palpitant qu'ailleurs, parce que les questions qui s'y débattent sont vitales pour des millions d'existences humaines : Paris fait de l'histoire, et ses crises influent sur la patrie entière. C'est pourquoi nous voyons le chantre de Paris dramatiser son verbe, enfler sa voix, et ne plus rire, quand la scène tourne au tragique : le Thucydide des faubourgs ramasse la lyre de Tyrtée. Ne dites pas qu'il est un autre homme ou qu'il aspire à autre chose; les circonstances seules ont changé, et son rôle reste le même : il aime, il a pitié, mais c'est une pitié qui crie.

Relevez les dates de notre histoire et celles de ses livres : l'œuvre poétique de Coppée suit pas à pas l'aventure de son pays. Après la défaite, il entonne l'hymne du réconfort; sa strophe et son théâtre évoquent des héros : il conseille. Tandis que le ciel se rassérène, il s'apaise et retourne aux enchantements d'autrefois, mais il a gardé du désastre une inguérissable blessure, et quand viendront les jours où son œil filial verra chanceler sur leurs bases toutes les croyances dont ses aïeux vécurent, et épérir la foi nécessaire aux humbles qu'il veille, les énergies mollir, l'enthousiasme faillir, et Gavroche devenir Apache, alors le doux poète des *Intimités* escaladera des tribunes pour jeter son prêche dans la foule, et ne dites pas qu'il a changé : il aime, il a pitié, mais c'est une pitié qui se révolte.

*
* *

Bien des juges se sont refusés à comprendre qu'un mélange d'ironie et de tendresse caractérisait son parisianisme, et ils notèrent la pauvreté voulue de ses héros, pour en sourire, en affectant de ne pas voir qu'il avait souri le premier : ils y mettaient du bon vouloir, ou du mauvais. En somme, ils lui reprochaient ce par quoi il innove, ce par quoi il existe, ce par quoi il se survivra : autant dire qu'ils lui faisaient grief de son titre à la gloire.

Que la poésie doive planer, voir de haut ou voir en haut, célébrer les étoiles, les fleurs, les femmes, n'aborder que des sujets lyriques, c'est une théorie et même c'en est plusieurs. Que la poésie ait mission de nous émouvoir et d'établir une communion entre les âmes qui se ressemblent, c'est une théorie encore et l'on peut en dresser bien d'autres. L'important est d'être soi-même : Coppée le fut, ingénieux aussi à trouver la formule de sa sincérité.

Car il est novateur, non seulement par le choix des sujets, mais aussi par la contexture de son vers : pour des images insolites avant lui, il apporte un tour personnel, des vocables, un rythme, et son alexandrin est si vraiment à lui que, dès la première heure, on va pouvoir en composer la parodie. Evidemment, il ne l'invente pas de toutes pièces : rien ne s'invente de toutes pièces, et chaque création définitive se rattache à une série de précurseurs qui l'ont indiquée en passant. Son vers, il en a trouvé les éléments chez Théodore de Banville et dans le quatrième acte de *Ruy Blas*, tout comme le génial Hugo en avait rencontré le principe dans *les Plaideurs*, et comme Racine en avait recueilli le germe dans les *Miracles* du quatorzième siècle : cette genèse est facile à suivre, mais elle ne diminue en rien l'originalité de Coppée.

Sa métrique est d'un nombre admirable, multiple, complexe, retors : il excelle à l'agencement des sonorités lentes qui tout à coup se relèvent d'un trille imprévu, et par le contraste de son prosaïsme intentionnel avec la magnificence de ses rimes, il engendre pour l'œil, pour l'oreille, pour l'esprit, des effets de surprise qui nous sont un ravissement. Certes, il est aisé de faire des vers, quand on ne sait pas les faire; mais pour celui qui a longuement pratiqué cet art et qui en connaît à fond les difficultés affolantes, la technique de François Coppée est une délectation pure : son vers est précieux comme une orfèvrerie de la Renaissance, et il se laisse contempler de la façon dont on regarderait un bibelot de Cellini. L'habile ouvrier que c'est là! Avec quelle dextérité, quelle souplesse, quelle élégance, avec

quelle joie aussi, il manie la pâte et la file! Elle s'anime entre ses doigts, se tord, ondule, et il en joue, la ramène et la remanie, selon des courbes toujours jeunes, savantes, prestigieuses! Il déconcerte, et je crois pouvoir attester, sans craindre le démenti d'aucun professionnel, que pas un seul, hormis Hugo, n'a possédé plus subtilement la science de son métier.

*
* *

On pourrait dire aussi que pas un autre d'entre nous ne fut à ce point populaire, en France et surtout dans Paris : le chiffre de ses éditions l'a prouvé statistiquement, et ses funérailles, hier, le démontraient d'une façon plus touchante.

Le public n'a pourtant rien su de la merveille qu'était cet art, et il ne s'en souciait guère; mais le peuple a aimé son poète. Pendant que les rimeurs l'admiraient pour sa maîtrise, — ou le vilipendaient, ce qui revient au même, — la rue l'adoptait tout bonnement, et elle le chérissait pour sa fraternité.

Il valait cette gratitude : il a eu le rare mérite de subir, en pleine jeunesse, des succès triomphaux qui ne l'ont pas grisé. Une saute brusque de l'ombre dans la lumière, de la médiocrité dans le faste, ne déséquilibra point son assiette : il était stable et il le montra dès le premier choc, lequel, pour être profitable, n'en était pas moins périlleux. En dépit des feuilletonistes et des dames,

Jeune front caressé par un rayon de gloire,

il ne releva pas le front. Il resta simple, bon enfant, et, par la suite, il fut bon homme : dans la même demeure que le mince employé de ministère habitait entre sa mère et sa sœur, la mort est venue prendre l'académicien commandeur.

Il aimait à rire, et son rire était clair, à conter des histoires, et il savait en préparer l'effet, dépensant son esprit pour le premier venu, tout comme il dépensait son or quand le visiteur ou le passant avait besoin d'un secours plus que d'une anecdote. Charitable jusqu'à l'abnégation, familier jusqu'à la cordialité, il se donnait volontiers et se prêtait encore plus aisément : on ne peut guère supposer que personne l'ait jamais sollicité en vain, ni que personne, chez lui, ait été reçu avec morgue.

Sa vie coulait, heureuse, facile, et le travail lui coûtait peu d'effort.

— Oh! je paierai tout cela un jour...

On le rencontrait, le soir, arpentant la rue, à petits pas, tête penchée, marmottant des mots et dessinant dans l'air les courbes de sa phrase qu'il balançait du bout de ses doigts, étoilés d'une cigarette. Les boutiquiers le connaissaient :

— Bonsoir, monsieur Coppée!

Il les connaissait bien aussi, les ayant fréquentés en vers, et il ne craignait pas de les fréquenter en personnes. Il entrait dans leurs cafés, à l'heure du domino ou de la manille, et on lui faisait place sur la banquette d'honneur : il s'y asseyait pour six sous, et ne se sentait pas plus dépaysé que dans le salon des princesses.

Ainsi, toujours, aux effets les plus divers, nous retrouvons des causes identiques : l'enfant du peuple ne consentait pas à sortir de sa caste, et s'il avait conquis le droit de se promener dans les autres, il ne répudiait pas le devoir de rentrer dans la sienne, qui avait été celle de son père et de son aïeul.

C'est pourquoi, lorsqu'il vit ses compatriotes renier ce qu'il vénérait, et démolir le connu avec le vague espoir d'édifier l'inconnu, il recula vers le passé d'autant que les autres s'en éloignaient, et la brouille fut inévitable. La brouille? Je dis mal : il aimait trop ses congénères pour leur tenir rigueur et les condamner sans excuse; il remonta sa colère vers ceux qui instaurent les dogmes politiques ou qui élaborent les lois. Des conceptions nouvelles, tout heurtait son culte de la tradition. Il avait vu la guerre, et il savait l'odeur de la patrie qui saigne : est-ce qu'on va revenir à ces affres d'antan et rappeler sur nous l'étranger qui nous guette? Gamin en culotte courte, il avait suivi les drapeaux, symbole de l'union familiale, et les tambours battants qui vous mettent du cœur au ventre : est-ce qu'on va maintenant déchirer le drapeau, et crever les tambours, et se mettre le ventre à la place du cœur? Il avait cru jadis au Dieu du Golgotha, Dieu des humbles comme il en est lui-même le poète : est-ce qu'ils vont à présent se priver de leur Dieu?

Il s'épouvante de l'avenir : où court-on? Vers quoi? Pourquoi? Quelle bouffée de folie a passé sur les têtes, et quelle outrecuidance? Quel vent de mots dévaste tout? Il a l'horreur native des mots qui se déforment pour sonner fort, et nous avons vu tantôt ce même instinct le détourner du romantisme.

— Endiguons les mots! Libéral, ne le suis-je pas? Je veux la Liberté, parce qu'elle est le contraire de l'anarchie. L'Egalité, j'en use jusqu'à la Fraternité. Tout pour le peuple? C'est ma propre devise, et je l'ai pratiquée en redescendant du Parnasse vers ceux qu'on ne regardait pas de là-haut. Tout par le peuple? Halte-là! Le petit épicier, mon ami, n'est plus qu'un sot quand il pérore, et celui qui débitait du sucre avec mélancolie, s'il se met à débiter du Jean-Jacques avec emphase, ce n'est plus mon héros, c'est celui de Flaubert : lorsque cet humble de naguère se hisse sur son comptoir de zinc et le prend pour un trône d'or

d'où il régentera la société, il prête à rire, comme chez Mme Bovary, et je n'avais fait que sourire, moi qui l'aime...

Il ne sourit plus, à cette heure : il s'angoisse, et ses ouailles échappées courent plus vite hors du bercail. Il voudrait arrêter leur course, et cherche autour de lui quelle poigne en aura la force. Où donc est un berger? Il ne croit pas que les hommes puissent marcher tout seuls, sans Dieu, sans maître : il veut la foi qui console les faibles, l'autorité qui les dirige, et toutes deux il les tient pour indispensables à la plus grande somme de bonheur, à la moindre somme de misère. De toute sa force, il appelle un pasteur possible; il groupe autour de lui ceux qui résistent comme lui, et debout à leur tête, il tend ses bras vers le retour d'un chef.

C'est la défaite qui vient. Alors, découragé, il rentre au logis et tend ses bras vers Dieu. Sa détresse est infinie.

— Seigneur, est-ce la fin de tout?

Il essaie parfois de se dire que la France a traversé bien d'autres crises, que toute transformation des sociétés humaines comporte une phase de fièvre et que notre pays n'est pas seul à subir celle-ci, que l'Europe entière s'énerve et bouge. Il se dit encore que rien n'est perdu, tant que la bonne foi survit à la foi, et, pour mieux se persuader, il se rappelle qu'il a failli lui-même, aux soirs de sa jeunesse momentanément incrédule...

— Oh! Seigneur, voilà que j'expie!

C'est, tout à coup, un mal qui le dévore, ogre intérieur qui ne lâchera plus sa proie : il a compris, et il reçoit cet envoyé comme un purgatoire sur terre, en bénissant la main qui le châtie avant de pardonner.

— Pardonnez-leur aussi, mon Dieu, et sauvez-les, puisque vous me sauvez.

Le supplice dure des mois : dans cette double torture de la chair et de la pensée qui se rongent, il se mysticise de plus en plus, jusqu'à identifier son destin avec celui du siècle, rongé comme lui-même, et il implore pour les deux. Il implore, mais des yeux seulement, car celui qui chantait ne parle déjà plus. Muet, et comblé d'une douleur atroce, il rassemble les forces de son agonie, pour montrer, aux amis qui viennent le voir, le crucifix de son chevet, et dans ce geste suprême où il résume la droite unité d'une vie qui fut toute de conscience et de tradition, il devient sa propre statue, magnifiée par le martyre.

Puis il meurt, les mains en prière.

Edmond Haraucourt.

LES INDES ANGLAISES[1]

III

Arrivons maintenant à la question agraire, celle qui intéresse l'immense majorité des populations des Indes.

Les administrateurs anglais se sont souvent trompés aux Indes parce que les Anglais ne connaissent guère que leur système personnel de « landlord » et de tenancier, de fermiers et de travailleurs qui cultivent et sont payés à gages. Or l'ancien système agraire, établi depuis tant de siècles aux Indes, diffère complètement du système anglais. Quelle que soit la forme sous laquelle existe la jouissance du sol, le cultivateur a eu, de temps immémorial, des droits coutumiers importants sur le sol qu'il cultive. La politique de l'administration anglaise aux Indes a trop souvent été de nier ou d'ignorer ces droits. Sans entrer dans le détail des systèmes qui existaient dans les différentes parties des Indes, nous pouvons dire que, d'une manière générale, jadis, la « land-tax », l'impôt foncier, consistait en une part en nature du produit du sol. Quand la récolte était faite, l'Etat avait droit à une proportion du grain, réglée suivant la coutume de la localité. Avant la domination anglaise, chaque village avait une sorte d'administration collective qui fonctionnait fort bien et que les Anglais supprimèrent pour s'adresser, presque partout, directement aux cultivateurs. Inutile d'ajouter que la taxe n'est plus perçue en nature, mais en argent, exigible et exigée avec la plus impitoyable rigueur, et que, constituant le plus important actif du budget des Indes, elle a été successivement grossie jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Il n'y a pas dans le monde de classe plus malheureuse que le paysan indien. Il n'y en a pas qui ait souffert avec plus de résignation des misères plus affreuses, des pestes et des famines plus meurtrières, et, chose triste à dire, plus fréquentes aujourd'hui

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1908.

qu'elles ne l'étaient jadis. Ce que nous voulons ici, c'est expliquer les raisons d'un mécontentement profond, qui offre un grand intérêt pour quiconque étudie les questions asiatiques; et c'est le témoignage de fonctionnaires anglais que nous continuerons à invoquer. Ce n'est pas d'hier que date la situation terrible de la classe agricole : lors des émeutes dans le Punjab, en 1877, sir George Wingate reconnaissait qu'il fallait que ces malheureux eussent été réduits aux dernières extrémités pour s'être révoltés [1], et il y a quinze ans, M. S. S. Thornburn, commissaire financier du gouvernement du Punjab, déclarait, à la suite d'une enquête minutieuse faite de maison à maison, que la classe des paysans était « already ruined beyond redemption », déjà irrémédiablement ruinée.

On sait que, dans le courant de 1907, des troubles ont éclaté dans le Punjab. Ils ont été grandement exagérés par la presse de Londres. Mais au cours des dix dernières années, le Punjab a souffert deux fois de la famine; pendant les cinq dernières années il a été ravagé par la peste. L'année dernière, les musulmans du Punjab ont perdu par la peste 500 000 personnes, sans parler des Hindous; 52 000 individus sont morts en une seule semaine, et malgré ces désastres, bien loin d'accorder une rémission de la « land tax » devant tant de misères, on l'a augmentée de 30 pour 100 en quinze ans. Elle a été portée de 1 500 000 livres sterling, en 1891, à 1 925 000 livres, en 1906. C'est là, comme le dit M. O'Donnell, un état de choses qui exige impérieusement d'être examiné. Il n'y a pas de mouvement séditieux, il y a un peuple qui est écrasé par la misère et les impôts au-dessus de ses forces, et qui ne peut plus aller [2]. De grands travaux d'irrigation avaient été, il est vrai, faits dans le Punjab, mais les taxes

[1] « Quel doit avoir été l'état de choses qui peut contraindre des cultivateurs, dont la patience et les longues souffrances sont proverbiales, accoutumés de tous temps à plus ou moins de mauvais traitements et d'injustices, à venger leurs souffrances par le meurtre et à braver pour eux-mêmes une mort ignominieuse? A quel point doit avoir été violé leur sentiment de la justice? A quel point faut-il qu'ils aient été privés de tout espoir de réparation, soit par la loi, soit par le gouvernement, avant que leur naturel patient et pacifique ait été poussé au degré de désespoir qu'exigent de tels actes? » (Sir George Wingate, sur les « Bombay Riots » de 1877).

[2] Le *Daily News*, de Calcutta, journal anglais conservateur, fondé comme une sorte d'organe du gouvernement, et partant, peu suspect d'opposition de parti-pris, disait, le 22 mai 1907 :

« Il est évident maintenant que le mécontentement dans le Punjab a son origine dans un grief parfaitement raisonnable et tangible, — l'augmentation de l'impôt foncier. C'est le fétiche de quelques esprits ignorants

d'irrigation étaient excessives, et les bureaucrates avaient établi des règlements à appliquer à 2 millions d'êtres, cultivant plus de 3 millions d'acres, comme s'il s'était agi d'un régisseur administrant une petite ferme dans le Yorkshire; or comme les Indiens protestaient contre ces tracasseries, le gouvernement du Punjab présenta un projet de loi pour contraindre ces paysans entêtés au moyen d'amendes et de prison. « Un rigide fonctionnaire prussien était doux, disait à ce sujet le journal anglais, le *Pioneer*, en comparaison de ces bureaucrates. » Il est vrai que le capital de 7 millions de livres placé dans les canaux du Punjab rapportait aux actionnaires un profit net de 10 et demi pour 100 en 1906-1907, et que pour le canal de Chenab ce bénéfice s'éleva jusqu'au chiffre extraordinaire de 22 pour 100. Les régiments sikhs, les meilleurs et les plus dévoués parmi les régiments indigènes, ceux qui, avec les Gourkhas, avaient donné pendant la « Mutiny » et depuis, tant de preuves de loyalisme, sont en grande partie composés d'hommes appartenant aux régions ainsi traitées. Ceux de ces soldats qui étaient en congé chez eux se firent naturellement l'écho des plaintes de leurs parents, et l'on dit que c'est à l'intervention personnelle de lord Kitchener, commandant en chef de l'armée des Indes, que fut dû le rejet du Bill oppressif. Cette sage mesure fut suivie immédiatement de la réduction de moitié sur la « land-tax », l'impôt foncier, et la taxe des eaux dans le Punjab!

Ces désordres du Punjab amenèrent un procès remarquable et qui eut pour résultat d'envenimer encore le sentiment populaire. Six membres du barreau, dont trois étaient avocats du barreau de Londres, « barristers of the London Inns of Court », furent arrêtés au commencement de mai 1907 et jugés à Rawalpindi sous l'accusation d'avoir excité à la révolte les sujets de l'empereur-roi. Ils furent gardés en prison pendant cinq mois; la mise en liberté sous caution leur fut refusée et, finalement, ils furent acquittés sur toutes les charges par un jugement du juge Martineau, décidant que les accusations portées contre eux par la police étaient indignes de foi, malicieuses, et qu'il n'y avait pas

de penser que le « Permanent Settlement » était une erreur, et lord Curzon a été partisan de cette idée...

« La seule manière d'obtenir une tranquillité réelle est d'assurer la propriété et de donner une chance au peuple. Le système employé aux Indes enlève cette chance au peuple et engendre le mécontentement. La meilleure chose que le gouvernement puisse faire dans le Punjab est de revoir cette question d'impôt, et de reconnaître que la générosité engendre le contentement et la cupidité le mécontentement. »

un atome d'évidence pour établir que ces messieurs eussent fait quoi que ce soit pour exciter le peuple. En même temps, le juge déclarait que le sujet du meeting, qui avait permis aux policiers de faire leurs faux rapports était « parfaitement légitime ». Il s'agissait de faire parvenir au lieutenant gouverneur un mémoire sur l'augmentation des impôts. Pour se rendre compte de ce que signifient ces augmentations, il faut savoir que, dans ce district de Rawalpindi, l'impôt foncier est passé de 27 500 liv. st. en 1864, à 36 400 en 1884, et à 45 000 liv. st. en 1904.

Aussi M. Gokhale, s'adressant au vice-roi, en pleine Chambre du Conseil, à Simla, au mois de novembre dernier, a-t-il pu dire sans être interrompu :

> Il se passera longtemps avant que le souvenir des souffrances endurées par ces hommes (les avocats arrêtés) s'efface de l'esprit public. En attendant, le pays attend pour voir comment les autorités agiront avec ceux qui ont causé ces souffrances en produisant des témoignages que le magistrat a déclarés absolument indignes de foi et probablement fabriqués.

Lord Lawrence, rappelait M. O'Donnell, déclarait dans une déposition devant la Commission de la Chambre des communes, que « le gouvernement des Indes par l'Angleterre tomberait, si la population agricole devenait son ennemie ». Les Anglais ne réfléchissent pas assez que, depuis l'établissement du gouvernement impérial aux Indes, les impôts fonciers n'ont cessé d'augmenter par sauts et par bonds, et la misère publique n'a cessé de croître. Le nombre d'êtres humains qui ne sont jamais rassasiés, qui vivent d'une maigre pitance une fois par jour, et qui travaillent la terre, était estimé, il y a peu d'années, par le journal le *Pioneer*, à une centaine de millions [1].

L'impôt foncier se montait, il y a quinze ans (1893), à 15 500 000 liv. st. par an. Il est aujourd'hui de 19 500 000 livres.

Le Memorandum explicatif annexé au budget indien « Explanatory Memorandum to the Indian Budget », publié en juillet 1907, par le secrétaire d'Etat, donne, page 12, le revenu total de l'impôt

[1] *The Causes of Present Discontents in India.*

« L'impôt frappé par le gouvernement ne laisse pas au cultivateur suffisamment de quoi manger pour lui permettre de vivre et de faire vivre sa famille pendant l'année. » (Sir William Hunter, dans *le Conseil du Vice-Roi*, en 1883.)

« Il n'existe pas dans l'Empire britannique de figure plus pathétique que le paysan indien. Ses maîtres ont toujours été injustes pour lui. Il est broyé jusqu'à ce qu'on ait tout exprimé de lui, sauf la moelle de ses os. » (M. Herbert Compton, *Indian Life*, 1904.)

foncier perçu dans l'empire des Indes, pendant l'exercice 1905-1906, comme s'élevant à 18 129 572 livres, et son budget pour l'année suivante 1907-1908, porte pour l'impôt foncier une somme totale de 19 545 200 livres, soit près de 8 pour 100 en vingt-quatre mois, c'est-à-dire sur le taux de 40 pour 100 en dix ans. Et cela, au moment où une grande famine prévue, annoncée par tous, va dévaster les plus fertiles régions des Indes. A ce moment, on fera de grands efforts, on dépensera beaucoup d'argent pour essayer de soulager, sans y réussir, tant de misères; il vaudrait mieux essayer de comprendre qu'il faut porter remède à l'affreuse situation des paysans.

Après la famine qui coûta, d'après les chiffres officiels donnés par le *Census Department*, la vie à 5 millions d'êtres humains dans la présidence de Bombay et dans celle de Madras, une Commission de 5 membres fut nommée pour rechercher les causes des émeutes provoquées par cette calamité, émeutes que les fonctionnaires locaux attribuaient à la perversité des paysans! Le rapport de cette Commission établit que, en trente ans, l'impôt foncier avait été augmenté, dans ces provinces, de 30 pour 100.

Le *Pioneer*, de cette époque, un des plus sérieux et des meilleurs parmi les journaux anglais, publiés aux Indes, disait en parlant des conclusions de ce rapport : « C'est l'accusation la plus accablante qui ait jamais été portée contre un gouvernement civilisé. Et cependant, ajoutait-il, le paysan de la Présidence de Bombay a supporté pendant bien des années en silence, et avec une patience caractéristique, le joug du mauvais gouvernement britannique. »

Un distingué fonctionnaire de Bombay, sir George Wingate, parlait dans les mêmes termes des paysans[1].

Mais ce n'est pas seulement sous des taxes formidables et sans

[1] Nous citerons encore l'opinion du premier journal conservateur anglais de Calcutta, *the Englishman*. Il disait, le 17 février 1880 :

« La dernière famine à Madras a soulevé la question de savoir ce qu'a fait le gouvernement pour protéger l'agriculture des Indes méridionales en échange des revenus qu'il en a tirés. Il n'y a aucun doute que les revenus tirés de Madras ont beaucoup augmenté depuis que les Indes ont passé à la couronne.

« Cette année-là, le revenu foncier donné par Madras était inférieur à 3 1/4 millions livres sterling. En 1876, l'année qui a précédé la famine, il était de 4 1/2 millions. Vingt ans de domination de la couronne avaient donc augmenté les demandes du gouvernement sur la classe agricole de Madras de plus de 1 million de livres, le tiers de la totalité du revenu foncier que cette présidence payait à la Compagnie en 1858. Nombreux sont ceux qui affirment que cette taxation continuellement augmentée a

cesse croissantes que succombe le malheureux cultivateur. Ces taxes sont perçues impitoyablement et, faute de paiement, l'infortuné est jeté hors de son pauvre domaine dans les conditions les plus cruelles. En onze ans, dans une simple province, sur 1 million de familles, les cinq sixièmes, c'est-à-dire 4 millions de personnes, furent « evicted », chassées.

Ici encore, laissons la parole à un fonctionnaire de l'Indian Civil Service, membre du Conseil de Bombay, l'Honorable M. A. Rogers; il écrivait en 1893 au sous-secrétaire d'Etat pour les Indes :

Dans les années comprises entre 1880 et 1890, on a vendu aux enchères, pour la perception de l'impôt foncier, les droits d'occupation sur 1 963 364 acres de terres occupées par 840 713 délinquants qui n'avaient pu payer l'impôt, en addition à des propriétés mobilières d'une valeur de 2 965 081 roupies. De ces 1 963 364 acres, 1 174 143 ont été achetées par le gouvernement, faute d'enchérisseurs, c'est-à-dire que près de 60 pour 100 des terres supposées être justement et équitablement imposées ne purent trouver acquéreurs, et qu'il ne fut vendu réellement que la différence, soit 779 142 acres. J'ai déjà fait ressortir les méfaits du système de fermage dans la Présidence de Bombay [1], mais je doute que ce système, dans son plus mauvais effet, aurait pu offrir un pire spectacle que celui de près de 150 000 ryots (chefs de famille) en onze ans, vendus et expulsés de près de 1 900 000 acres.

Un huitième de la population agricole totale de la province de Madras eut ses terres et ses maisons vendues en un peu plus de dix ans. Non seulement les fermes furent offertes aux enchères, mais les pauvres effets personnels, les meubles, les instruments de cuisine, les lits, tout, en un mot, excepté les pauvres hardes que ces malheureux avaient sur le dos, furent vendus pour fournir de l'argent aux dépenses « impériales ». Ce tableau serait incomplet si on ne rappelait que ces onze années de « dépouillement » suivaient immédiatement la terrible famine au cours de laquelle Madras perdit, en un an, 3 millions de ses habitants morts de faim. Les bureaucrates qui commirent stupidement cet effroyable crime administratif étaient d'honnêtes et bons Anglais, déplacés tous les deux ans d'un district à un autre, travaillant dur, pensant peu, simples roues d'engrenage dans la machine financière [2].

En réponse à une question posée par M. O'Donnell à M. Morley, à la Chambre des communes, en avril 1907, le secrétaire d'Etat pour les Indes fut obligé de déclarer que « 50 pour 100 du revenu

fort à faire avec la dernière calamité. Les laboureurs étaient moins en état de faire face aux mauvaises saisons, en raison de l'augmentation énorme dans les sommes prélevées sur eux. »

Depuis cette époque, l'augmentation a continué, la misère a augmenté, et il n'est pas difficile de comprendre pourquoi la situation a empiré.

[1] *History of the Bombay Land Revenue*, par l'Honor. A. Rogers, de l'Indian Civil Service, etc.

[2] *The causes of present discontents in India*, Chap. x. Londres, 1908.

net est le taux moyen d'imposition frappée au titre de l'impôt foncier *seul*, dans les Indes ». Revenu net veut dire le profit annuel, après paiement des frais de culture. Donc, l'impôt foncier normal est de 50 pour 100 du revenu du fermier, mais « seul » signifie que le cultivateur a encore à payer de nombreux autres impôts, pour l'entretien des routes, la police, l'irrigation, les travaux publics, etc., etc.

M. Morley ayant affirmé que 50 pour 100 était la plus haute limite, le même membre du Parlement lui posa, peu de jours après, une nouvelle question précise, et le secrétaire d'Etat répondit : « La règle à présent en vigueur dans les provinces centrales est que l'imposition ne doit pas être *inférieure* à moins de 50 pour 100 de l'actif, mais ne doit pas dépasser 60 pour 100; mais, dans des cas exceptionnels, si l'impôt existant a jusqu'à présent dépassé 65 pour 100 et a été payé sans difficultés, il est stipulé que l'impôt doit être fixé à 65 pour 100. 50 pour 100 est donc la limite inférieure, et 65 pour 100 est le taux de l'impôt, lorsqu'il peut être payé sans difficultés[1]. »

On nous assure tous les ans que l'impôt foncier est payé sans difficultés, ce qui explique peut-être les millions d'êtres qui meurent de faim. Dans la seule province de Bombay, qui passa, en 1817, sous la domination anglaise, l'impôt foncier sous le gouvernement des derniers chefs indigènes était de 8 millions de roupies, d'après les estimations des premiers percepteurs anglais. La seconde année de régime britannique vit porter cet impôt à 11 500 000 roupies, et en 1823, il s'élevait à 15 millions. Il atteignit 28 millions en 1855, 37 millions en 1875, et était de 48 500 000 roupies en 1895.

Or, répondant à une question aux Communes, le 16 mai 1907, M. Hobhouse, sous-secrétaire d'Etat, ne craignait pas de dire, usant de l'ignorance et de l'indifférence du Parlement et de l'opinion publique en tout ce qui touche les Indes, que « les impôts sous le régime anglais sont inférieurs à ce qu'ils étaient sous les souverains indigènes ».

D'une manière générale, le système d'impôt foncier jadis était le plus juste qui ait jamais été perçu aux Indes. Il était d'origine musulmane et basé sur le Coran, et il serait peut-être téméraire de dire que le système dont se servent les peuples chrétiens pour imposer les nations qui leur sont soumises, est fondé sur la Bible ou l'Evangile. Les musulmans fixaient l'impôt au quart de la récolte sur pied et, par suite, le revenu de l'Etat était faible dans

[1] *The causes of present discontents in India*, Chap. x. Londres 1908.

les années de disette et considérable dans les années d'abondance. Les populations des Indes ont fait des pétitions pour qu'on revînt au système de leurs anciens maîtres, mais le *Statistical Department* a répondu par un rapport établissant que cela entraînerait une grande diminution dans les revenus impériaux.

Et les famines succèdent aux famines. Et cependant, ces famines ne proviennent pas du manque de nourriture! Dans les pires semaines de détresse et dans les localités les plus éprouvées, durant les terribles famines de 1897 et de 1900, par exemple, il y a toujours eu assez de pain. C'est incroyable, mais c'est comme cela.

Les statistiques générales des importations et des exportations établissent que, non seulement les Indes ont toujours eu suffisamment pour se suffire à elles-mêmes, mais que, même dans les années de pire famine, les exportations de grain n'ont jamais cessé. Les chemins de fer et les moyens de transport assurent l'expédition de vivres, en cas de besoin, dans les régions atteintes et, bien plus, ceux qui ont pu recevoir des secours en argent des œuvres de protection publiques ont toujours pu, avec l'argent qu'on leur remettait, acheter des vivres dans les bazars locaux. A propos de la famine de 1900, dans la province de Gujera, M. Vaughan Nash, du *Manchester Guardian*, faisait une description atroce des rangées de malheureux qu'il voyait mourir de faim dans les rues, ou amenés mourants, sans que les médecins pussent rien faire pour eux, dans les hôpitaux de Broach et d'Amedabad. Et cependant, dit sir W. Wederburn,

> c'est là une pitoyable description et elle devient encore plus pitoyable lorsque nous savons qu'il y avait abondance de vivres à vendre à des prix qui n'avaient rien d'excessif. Les comptes-rendus officiels établissent que, à cette époque, il existait dans le district d'Ahmedabad, chez les marchands, assez de grain pour durer une couple d'années... Même donc, dans les plus cruelles journées, si les gens avaient possédé le penny nécessaire pour acheter du pain, ou le crédit pour l'emprunter, nul ne serait mort. La famine n'était pas une famine de vivres, mais une famine d'argent et de crédit, et l'unique cause de mortalité a été la misère absolue, totale des victimes. Car une immemse quantité des membres de la population rurale vit au jour le jour et, lorsque la récolte manque, ils sont perdus. Le mal réel dont souffrent les Indes est la misère chronique des masses, leur existence précaire, toujours à la veille de mourir de faim. Une mauvaise récolte est simplement la poussée qui les envoie dans l'abîme [1].

Dans l'ancien temps, le cultivateur indien, moins écrasé d'impôts, était protégé par trois moyens contre les misères de la

[1] *Dying for want of a penny (mourant faute d'un penny)*, par Sir W. Wederburn, bart. 1902.

famine. Il prélevait sur sa récolte (ce qu'il ne peut plus faire aujourd'hui) une réserve de grain qu'il enterrait. Il avait ses ornements de famille en argent qu'il pouvait toujours convertir en espèces, et, ce qui était la chose la plus importante, il avait crédit chez le marchand du village. Aujourd'hui, l'augmentation constante des impôts a fait disparaître tout cela. Plus de grain en réserve; il y a longtemps que les ornements d'argent sont fondus, et les dettes sous lesquelles se débat le pauvre cultivateur ont tué tout crédit. « Tout cela, dit sir George Wingate, est l'œuvre de nos lois et de notre domination[1]. »

La disette, dit un ancien membre du Conseil du vice-roi, n'a jamais été une disette de vivres, mais une disette d'argent pour acheter les vivres. L'impôt prélevé sur le peuple s'élève à environ 3 roupies par tête, estimé équivalent à 18 shillings par famille. Le revenu moyen de 200 millions d'Indiens est annuellement d'environ 1 livre, 3 shillings par tête. De sorte que vous avez 40 millions de familles vivant, se nourrissant, se vêtissant, sur 92 shillings par an, ou 3 pences par jour... Chaque année, le prix de la vie augmente, les impôts sont accrus, et le revenu de ces 200 millions d'êtres reste stationnaire. De nombreux millions de créatures humaines ont à peine de quoi subsister pendant huit mois sur douze, et pour les quatre mois qui restent, ils ont pour ressources de mendier, d'emprunter ou de voler. Il n'y a pas lieu de s'étonner que le taux de la mortalité augmente régulièrement : de 21 pour 1000 en 1880, il a passé à une moyenne de 32 pour 1000 de 1880 à 1890, pour s'élever à 40 pour 1000 en 1900, c'est-à-dire qu'il a presque doublé en vingt ans. C'est triste à dire, mais il faut le dire, il faut le crier du haut des toits, la Grande-Bretagne trahit aujourd'hui la mission qui lui a été confiée aux Indes. Elle écrase le peuple sous ses impôts, elle étouffe ses protestations. Les avertissements ne lui ont pas manqué. Il y a vingt-cinq ans que sir James Gaird avertissait le gouvernement que la condition des Indes était déplorable et elle n'a

[1] Sir Robert Giffen, qui avait présidé à une expertise générale de l'empire, disait en 1903, dans son adresse à la « British Association » : « Nous devons considérer combien immense est l'abîme économique qui sépare le peuple du Royaume-Uni et des colonies de Self-Government, des Indes et d'autres parties de l'Empire occupées par des races soumises, quand nous voyons que les 42 millions d'habitants du Royaume-Uni consomment, en boisson et en nourriture seulement, des sommes égales au revenu total des 300 millions d'êtres qui sont aux Indes. » Il suffit de rappeler que lord Curzon estime le revenu total par tête à 1 livre, 1 sh. 5 d. et encore cette estimation est-elle au-dessus de la vérité.

« Nul qui considère la situation économique des Indes ne peut douter que l'une des plus grandes causes du mal vient de ce que la grande masse de la population dépend presque exclusivement de la culture du sol. Cela tend en même temps à déprimer la situation du cultivateur, à aggraver les misères de la famine et à abaisser le taux des salaires. » (Discours de Lord Ripon, vice-roi des Indes, à l'ouverture de l'exposition des Arts industriels a Calcutta, en 1884.)

fait qu'empirer depuis. Sir James fut discrédité... Le temps n'est pas éloigné, je me permets de le prédire, où le Parlement britannique aura un pénible réveil et je n'envie pas le sort du secrétaire pour les Indes quand viendra ce réveil [1]...

Quant à la peste qui ravage si épouvantablement les Indes et qui y est à l'état endémique, nous nous bornerons à renvoyer à l'opinion de M. William Jennings Bryan, indigné d'entendre dire aux Indes que « la peste était un remède providentiel contre la surpopulation [2] »; on pourrait en dire autant de la famine.

La situation économique des Indes, c'est-à-dire leur pauvreté, est due, avec ces conditions dont souffrent les agriculteurs, à deux autres causes principales : aux sommes énormes, extraites continuellement par la Grande-Bretagne, et à la décadence des industries locales. Avant la « Mutiny », les sommes que l'Angleterre tirait annuellement des Indes variaient de 2 à 3 millions de livres sterl. Les « Home Charges » aujourd'hui, seules, dépassent 18 millions de livres sterling, dont 9 750 000 livres servent au paiement des intérêts de la dette consolidée et de la dette des chemins de fer, et 4 460 000 livres sont consacrées au paiement des pensions payées en Angleterre! Mais

ce total ne comprend pas les envois d'argent en Angleterre provenant de gains particuliers faits sur les chemins de fer, les banques, les marchandises, les transports maritimes et fluviaux, etc., ou les sommes économisées par les fonctionnaires et autres, et envoyées annuellement en Angleterre. Tout ceci bien considéré, c'est faire une estimation modérée que d'évaluer à 30 millions de livres sterling le montant des sommes que l'Angleterre enlève chaque année aux Indes. Ce qui équivaut, au taux moyen du change, à 450 millions de roupies. Il ne peut jamais être avantageux aux populations des Indes d'avoir à remettre annuellement des sommes aussi énormes à un pays étranger. Le paiement des pensions peut être inévitable, mais ce n'en est pas moins une perte sèche parce que cet argent est dépensé à l'étranger, et jamais un pays n'a été prospère lorsque les intérêts payables sur ses propres dépenses, qu'elles soient militaires ou pour des travaux publics, ne sont pas distribués parmi sa propre population et dépensés sur son territoire. Il n'existe aux Indes que 10 pour 100 de la dette publique des Indes, mais une saignée continuelle est pratiquée sur les ressources des Indes pour payer l'intérêt des 90 pour 100 restant qui sont en Angleterre dans des mains anglaises [3]...

[1] *A Future for India*, par Donald Smeaton, ex-membre du Conseil du vice-roi, etc. 1904.
[2] W.-J. Bryan, *op. cit.*
[3] *New India*, India's economic Problem. Londres, 1908.

C'est l'évidence même, et il n'est pas besoin d'être un savant économiste ou d'avoir même un bon sens supérieur pour s'en rendre compte; aussi les ironies à cet égard des gens qui trouvent tout pour le mieux aux Indes, ceux-là mêmes qui estiment « la peste un remède providentiel », qui, d'ailleurs, sont presque tous bénéficiaires de grasses pensions payées en Angleterre aux frais des ryots indiens, ont-elles peu de poids. Dire que cela ne fait aucune différence pour les Indes que les richesses qui y sont acquises soient dépensées dans ce pays même ou ailleurs est une plaisanterie. Cela serait à peine admissible si les populations des Indes étaient des sauvages [1].

Les dépenses pour l'entretien de l'armée des Indes s'élèvent en chiffres ronds à 16 millions de livres sterling, et augmentent suivant une proportion constante. A diverses reprises, les Indiens ont demandé que des limites fussent posées à ces dépenses croissantes, ou tout au moins que l'Echiquier britannique en payât une partie. « Il est assez dur pour les Indiens, fait observer M. W.-J. Bryan, d'avoir à payer 100 millions de dollars tous les ans, pour l'entretien d'une armée où ils ne peuvent même pas être officiers. » Et, parlant des « Home Charges, » le célèbre Américain ajoute : « Quel peuple au monde pourrait supporter un pareil drainage sans appauvrissement [2] ? »

Pour tout esprit raisonnable, dit M. Donald Smeaton, il n'y a pas

[1] L'illustre Burke, dans son discours sur l'East India Bill, parlait en ces termes : « Cette multitude d'hommes ne consiste pas en une populace abjecte et barbare..., mais c'est un peuple qui a été civilisé et cultivé par tous les arts d'une vie raffinée pendant des siècles, à l'époque où nous vivions dans les bois. Là ont existé (et les restes en subsistent) des princes grands par leur dignité, leur autorité, leur opulence. Là on peut trouver les chefs des peuples et des nations. Là on peut trouver un clergé ancien et vénérable, dépositaire des lois, de la science, de l'histoire de ces peuples, leur guide durant la vie, leur consolation dans la mort, une noblesse fort ancienne et très renommée, une multitude de cités que les premières villes d'Europe ne dépassent pas en population et en commerce, des marchands et des banquiers qui ont pu rivaliser en capitaux avec la banque d'Angleterre, dont le crédit a souvent soutenu un Etat chancelant, et sauvé leurs gouvernements au milieu des guerres et des fléaux, des millions de fabricants et d'artisans, des millions des plus diligents et non des moins intelligents laboureurs qui existent. »

[2] *British Rule in India*, par W.-J. Bryan, candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis. « Le gouvernement des Indes, dit M. Bryan, est aussi arbitraire et aussi despotique que le gouvernemeut russe, et à deux égards, il est pire. Primo, il est le fait d'un peuple étranger, tandis que les fonctionnaires russes sont Russes. Secundo, il draine une grande partie du produit des impôts en dehors du pays, tandis que le gouvernement russe dépense en Russie l'argent qu'il perçoit du peuple. »

de doute qu'une partie de ces 16 millions de livres sterling devrait être payée par la Grande-Bretagne. L'armée des Indes est tenue toujours prête à marcher pour le service de la Couronne dans toutes les parties du monde. Elle a servi en Chine, en Egypte, en Arabie, et même en Europe pour les intérêts de l'Empire britannique (nous nous souvenons tous de l'envoi des troupes indiennes à Malte en 1878), et elle est entretenue aux Indes pour la défense de la plus importante des possessions de la Couronne. Je ne dis pas qu'il faille en diminuer la force. Mais le peuple anglais devrait contribuer pour une part à son entretien [1].

Cette armée sert aussi à de fréquentes expéditions, comme celle du Tibet, par exemple, et, ces temps derniers encore, celle contre les Zakka Kheis, expéditions qui servent uniquement les ambitions anglaises, ou, comme la dernière, ont pour but d'expérimenter le fonctionnement du nouveau système établi par lord Kitchener [2]. Ces expéditions, pour lesquelles les Indiens ne sont jamais consultés, sont cependant entièrement payées par eux. Ils en sont fort mécontents : le contraire serait surprenant.

Dans l'état d'esprit où cette situation économique met les Indiens de toutes les castes et de toutes les classes, il était peu adroit de leur faire supporter les dépenses énormes du Durbar que tint à Delhi lord Curzon en janvier 1903, « au prix d'immenses dépenses supportées par le peuple, contre sa volonté, et avec une extravagance sans exemple, au moment même où, chaque semaine, 20 ou 30 000 personnes mouraient de la peste [3] ».

La presse indigène tout entière dénonça ce qu'elle considérait comme un « outrage », dans les termes les plus énergiques, et, dans le National Congress, le président, M. Lal Mohan Ghose, un

[1] *A future for India*, par Donald Smeaton, ex-membre du Conseil du vice-roi.

[2] « J'ai déjà confessé franchement que je ne suis pas très au courant des mérites de notre dernière guerre, dans laquelle nous cherchons querelle aux gentils Zakkas. Mais j'ai été heureux d'entendre M. Morley annoncer mercredi que nous n'avions pas l'intention d'annexer leur territoire. De là, je pense que nous pouvons conclure que leur territoire ne vaut pas la peine d'être pris. Nos amis payens auraient eu une remarquablement pauvre chance de conserver leur pays s'il s'était trouvé la moindre mine d'or ou le moindre champ de diamants dans leurs montagnes inhospitalières. Car dans ce cas, nous aurions pris leur pays, et naturellement, nous leur aurions donné les compensations les plus complètes, sous la forme de mauvais whisky et du simple enseignement de la Bible. Mais les pauvres diables ne valent pas la peine d'être volés, de sorte qu'ils s'en tirent avec une râclée. » (*Journal de Reynolds*, 1er mars 1908.)

Au moment où nous écrivons une nouvelle expédition de même nature a lieu contre les Mohmands.

[3] Donald Smeaton, *op. cit.*

des hommes les plus distingués parmi les Indiens des classes instruites, s'exprimait en ces termes aux applaudissements de la masse des délégués de toutes les parties de l'Inde :

Un an a passé depuis le grand spectacle politique qui fut donné à Delhi en dépit des protestations presque unanimes de tous nos hommes publics, de tous ceux qui représentent l'opinion indienne. Nos protestations furent dédaignées, et la grande exhibition a été célébrée avec cet absolu mépris des dépenses que vous pouvez toujours attendre d'hommes qui dépensent l'argent des autres, et qui ne sont, en fait, responsables pour aucun de leurs actes. La moitié de ces sommes énormes dépensées pour le Durbar de Delhi eût-elle été consacrée à soulager la famine, que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants auraient pu être arrachés à la mort d'inanition. Rien ne pouvait paraître plus absolument cruel à la masse de notre peuple que le spectacle d'un grand gouvernement imposant les plus lourdes taxes à la plus pauvre population du monde et dépensant avec prodigalité l'argent ainsi obtenu en feux d'artifices et en spectacles [1].

Cette misère effroyable s'augmente annuellement par suite de l'accroissement de la population agricole. En effet, jadis, en dehors de l'agriculture qui a toujours été l'occupation principale des peuples des Indes, comme de ceux de la Chine, il existait aux Indes des industries florissantes. Ces industries ont été détruites peu à peu, et ceux qui en vivaient ont dû essayer de gagner leur subsistance ailleurs; l'agriculture a été la seule chance qui se soit offerte à eux. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1823, Henry St-Georges Tucker, directeur de la « Honourable East India Company », expliquait [2] comment l'industrie des

[1] Compte-rendu du XIX^the^ Indian National Congress, 1903.

[2] Il fut établi par des témoignages (1813) que, jusqu'à cette époque, les marchandises de soie et de coton des Indes pouvaient se vendre sur le marché anglais à un prix de 50 à 60 0/0 inférieur à celui payé pour les marchandises fabriquées en Angleterre. Il devint par conséquent nécessaire de protéger ces derniers par des droits fixés à 70 ou 80 0/0 de leur valeur, ou par une prohibition absolue. Si tel n'avait pas été le cas, et si de tels droits prohibitifs et de tels décrets n'avaient pas été promulgués les filatures de Paisley et de Manchester auraient été fermées dès le début, et n'auraient jamais pu fonctionner, même avec la vapeur. Elles furent créées par le sacrifice des fabriques indiennes. Si les Indes avaient été indépendantes, elles auraient riposté, elles auraient imposé des droits prohibitifs sur les marchandises anglaises, et auraient ainsi sauvé leurs propres industries d'une annihilation complète. Cet acte de légitime défense ne leur fut pas permis, elles étaient à la merci de l'étranger. Les marchandises britanniques leur furent imposées sans payer aucun droit, et le fabricant étranger employa l'arme de l'injustice politique pour abattre et finalement étrangler un concurrent contre lequel il n'aurait pu lutter à armes égales. (Lettre de sir H. St-Georges Tucker.)

étoffes de soie et des étoffes de soie et coton avait été détruite aux Indes et il ajoutait : « Les Indes ont été ainsi réduites de l'état de pays manufacturier à celui de pays agricole. » Le professeur Horace Hayman Wilson, l'historien des Indes qui fait autorité, explique, avec tant d'autres, les raisons qui ont poussé les Anglais à détruire les industries textiles aux Indes. Et cependant les fabriques y furent jadis florissantes à un haut degré. Les marchands de l'Europe furent attirés d'abord vers les Indes non pas par leurs produits bruts, mais par leurs produits manufacturés.

Ce fut la richesse industrielle d'Ormuz et des Indes qui éblouit les yeux des peuples d'Occident, et leur fit chercher le moyen d'atteindre ces pays de prospérité fabuleuse. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, une grande partie de la population des Indes était engagée dans des industries diverses, et, aux jours glorieux de la Compagnie des Indes Orientales, une partie des revenus du pays était mise de côté pour acheter des marchandises indiennes et les exporter en Angleterre. A cette époque, le commerce des Indes par terre était considérable. La renommée des fines mousselines du Bengale, des riches étoffes de soie et de brocart, des cotonnades aux tons harmonieux, s'étendait en Asie aussi bien qu'en Europe.

Tous les arts florissaient alors, mais aujourd'hui, toutes les colonies d'artisans qui s'étaient établis dans les grandes villes ont dû disparaître et chercher à gagner leur vie dans les campagnes. Sur une population de 300 millions d'habitants, 7 pour 100 seulement vivent dans des villes de plus de 10 000 âmes... Cette décadence se produit partout, et il ne se passe pas d'années sans que les fonctionnaires locaux ne fassent connaître au gouvernement que les classes ouvrières souffrent de plus en plus. Les plus productives des industries des Indes ont été détruites, les plus remarquables des arts indiens ont été atteints. La teinture en couleurs, la fabrication des tapis, les broderies fines, la bijouterie, le travail sur métaux, le damasquinage des armes, la sculpture sur bois, la fabrication du papier, même l'architecture et la sculpture, sont en complète décadence. « Il n'y a pas de classe, s'écrie sir Jame Caird, sur laquelle notre domination n'ait pesé plus lourdement que sur le tisserand ou l'artisan indigène[1]. »

A cela les partisans du régime actuel objectent les chemins de fer, les filatures de coton, les fabriques de jute, les mines d'or et de charbon, les puits à pétrole, les raffineries, établis depuis quelque temps. Mais ils oublient de dire que, à l'exception de quelques filatures de coton et de quelques mines de charbon, toutes ces spéculations sont en des mains anglaises, étrangères, et que les profits ne restent pas aux Indes. Les National et Provincial Congress font, depuis qu'ils existent, c'est-à-dire depuis vingt-

[1] *History of British India,* 1805-1835, Londres 1844-1848, par Horace Hayman Wilson, directeur de la Monnaie aux Indes, professeur de sanscrit à l'Université d'Oxford, etc.

deux ans, tous leurs efforts pour reconstituer les anciennes industries indigènes, dans une certaine mesure, ils ont obtenu des succès, mais il serait fort téméraire de dire que ces efforts trouvent grand encouragement dans les sphères officielles. En tous cas, comme le dit sir H. Cotton, « il ne peut être discuté que les populations des Indes sont misérablement pauvres, absolument et relativement pauvres. Les famines sont plus fréquentes et plus terribles que jadis, parce que les ressources du peuple le mettent de moins en moins à même de leur résister[1] ».

Le nombre de villes, jadis florissantes, qui ont périclité sous la domination anglaise, est extrêmement considérable et hors de toute proportion avec celles qui ont prospéré. Lorsque lord Clive entra dans Murshedabad, il trouva la vieille capitale du Bengale si riche et si belle qu'il écrivait : « Cette ville est aussi vaste, aussi populeuse et aussi riche que la cité de Londres, avec cette différence que certains de ses habitants possèdent infiniment plus de richesses que ceux de la dernière de ces villes. » Citons seulement un exemple, la ville de Dacca. Lorsqu'elle passa sous la domination anglaise, elle comptait 200 000 habitants, et, en 1787, les exportations de Dacca en Angleterre, seulement en mousselines, s'élevaient à 300 000 livres sterling. En 1817, ces exportations avaient complètement cessé. Et les arts du fileur et du tisserand

[1] Dans le débat sur le budget, dans le conseil législatif, le 27 mars dernier, à Calcutta, les membres indigènes insistèrent vivement pour que des enquêtes fussent faites sur la situation des populations, sur les causes des prix anormalement élevés des vivres, et sur les moyens de venir en aide aux industries locales, de les développer, seul remède à apporter à la crise agricole. Ils demandèrent aussi qu'il fût consacré plus d'argent aux mesures sanitaires, et ils s'élevèrent une fois de plus contre les charges militaires écrasantes imposées aux populations de l'Inde. M. Apcar, un des membres, manifesta ses regrets que la Commission nommée sous la présidence de Sir James Mackay, au mois d'avril 1907 pour faire une enquête sur la situation financière et le fonctionnement des chemins de fer aux Indes, ne soit pas encore arrivée d'Angleterre, alors qu'elle avait été nommée il y avait près d'un an, et il a insisté sur la nécessité de tenir enfin les promesses faites depuis si longtemps à propos des chemins de fer, et de dépenser annuellement pour les voies ferrées 20 crores de roupies (un crore de roupies vaut 666,666 livres sterling, 13 shillings). Toutes ces demandes sont bien modérées et bien justes. Elles n'ont obtenu cependant qu'une sèche réponse de lord Kitchener, déclarant que toute réduction dans les charges militaires était impossible, pour raisons extérieures et intérieures, et de vagues sympathies de lord Minto, le vice-roi, disant qu'il « espérait que, la première fois que le Conseil se réunirait à nouveau, « il pourrait annoncer que des mesures auraient été prises de nature à satisfaire ceux qui souhaitent le bien des populations des Indes ».

qui, pendant des siècles, avaient procuré le bien-être et l'aisance à une population nombreuse et industrieuse, sont aujourd'hui disparus dans ces régions.

IV

Tel était l'état d'esprit et les causes de griefs des populations des Indes lorsque, pour mettre le comble au mécontentement, lord Curzon entreprit la « Partition », le partage du Bengale. La première nouvelle de ce projet souleva dans tout le Bengale une agitation extraordinaire. M. Morley, qui, depuis qu'il est au pouvoir, a singulièrement changé d'idées, trouvait, il y a deux ans à peine, cette agitation légitime, cette mesure néfaste.

Le partage du Bengale avait été fait par lord Curzon en conformité avec un plan qu'il avait apporté préconçu en arrivant à la vice-royauté. Il coupe le Bengale, la nation bengalaise, en deux parts, suivant une ligne purement arbitraire, il ne repose sur aucune distinction ethnique, il ne suit aucune ancienne frontière. Il divise une province qui a été unie depuis les temps les plus reculés de l'histoire, il nécessite désormais que toute décision concernant le peuple bengalais soit prise par deux administrations séparées, il a comme conséquence la rupture en deux parties au point de vue politique comme au point de vue social. Il n'y a pas à s'étonner que le peuple refuse de s'y soumettre. Dès que ce projet fut connu, il provoqua des protestations universelles, non seulement de la part des indigènes, mais de la part des journaux anglais publiés aux Indes qui sont ordinairement les plus fermes soutiens du gouvernement, de la part de nombreux fonctionnaires [1].

[1] L'*Englishman*, le principal organe britannique à Calcutta, disait à ce propos : « ... Le gouvernement peut difficilement mettre en doute la popularité de ses propositions pour le démembrement de la province du Bengale... Les propositions de partage ont été attaquées sous toutes les formes et dans toutes les langues. Elles répugnent au sentiment comme au bon sens. Tout le monde sans exception y est opposé. Et, dans les districts menacés, elles ont soulevé une tempête de protestations passionnées qui ont surpris ceux qui les avaient émises... Réellement, un observateur superficiel pourrait penser que le gouvernement a examiné quels seraient les meilleurs moyens d'exciter ses sujets du Bengale, et qu'il a choisi celui-ci comme la manière la plus rapide et la plus amusante de mettre la province en ébullition, etc. » (*The Englishman*, 23 janvier 1904.)

Le *Pioneer*, journal qui est ordinairement le porte-paroles du gouvernement, s'élevait aussi, le 13 janvier 1904, contre ce projet : « On sait que le Bengale se compose de cinq provinces : le Bengale proprement dit, Orissa, Assam, Bihar, et Chhota Nagpur. Le Bengale était, à l'exception du royaume d'Oude, le plus ancien des royaumes hindous

Ce n'est pas d'hier que date l'idée première du partage du Bengale. En 1896, sir Charles Eliot, lieutenant gouverneur qui, avant sa nomination à ces fonctions, n'avait jamais servi vingt-quatre heures dans cette province, proposa un partage du Bengale. Le projet fut universellement condamné, et abandonné. La Haute Cour de Calcutta avait été consultée. « ... La proposition, avait répondu la Cour, semble aux juges un pas dans la fausse direction... Une semblable mesure ne peut être que nuisible et rétrograde... » L'avis de la Haute Cour tua le projet à cette époque. Inutile de dire qu'elle n'a pas été consultée il y a trois ans. Cette mesure fut prise non seulement malgré l'avis unanime et les protestations générales des indigènes, mais même au mépris des intentions de la Chambre des communes. En effet, en août 1905, cette question de partage fut présentée à l'attention de la Chambre, et, sur la remarque de sir Henry Fowler, ex-secrétaire d'Etat pour les Indes, se plaignant que la Chambre fût laissée dans l'ignorance complète de ce projet, Mr Brodrick, alors secrétaire d'Etat, prit l'engagement qu'il ne lui serait pas donné effet avant que tous les papiers concernant ce partage n'aient été soumis à la Chambre. Deux mois plus tard, il était manqué à cette promesse. Lord Curzon, n'en tenant aucun compte, faisait voter le partage à Simla par le Conseil législatif dans une réunion presque soudaine, et où pas un seul des membres indigènes du Conseil n'était présent! Une des principales raisons invoquées pour justifier cette mesure est que la province était devenue beaucoup trop importante pour être administrée par un seul homme.

Sir Charles Eliot, dans la *Westminster Gazette* du 12 décembre dernier, faisait observer, avec raison, que « ce motif est plus plausible que convaincant, car on pourrait alors aussi bien démontrer que les Indes sont trop considérables pour être gou-

qui eût conservé jusqu'à nos jours ses anciennes frontières géographiques. Les musulmans avaient respecté ces délimitations ethniques. La civilisation du Bengale était la plus haute avant la conquête musulmane, même avant l'arrivée des Saxons en Grande-Bretagne. Il y a deux mille ans, ses écoles de philosophie rivalisaient avec celles de la Grèce. Son système politique rayonnait de quatre grandes cités, Gaur, Bikrampor, Navadwip et Mahasthan. Gaur avait plus d'un million d'habitants aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Ses grands temples de pierre sculptée servirent de carrière aux musulmans qui y prirent les matériaux dont ils bâtirent la mosquée Medine, la plus grande œuvre architecturale de l'Islam au Bengale; les ruines de la ville de Mahasthan couvrent un espace rectangulaire dont la diagonale a sept milles de longueur. Les immenses réservoirs des rois Pal sont célèbres, l'un a un mille de long, un demi-mille de large et quarante pieds de profondeur. »

vernées par un seul vice-roi, et on peut difficilement mettre en doute que si le gouvernement avait décidé de conserver le Bengale intact, il eût facilement trouvé une autre méthode pour soulager la congestion administrative [1] ».

Nombreux sont les adversaires de lord Curzon qui admettent toutefois que le partage du Bengale pouvait se faire raisonnablement, mais à condition de s'y prendre d'une manière totalement différente, en évitant de couper en deux le Bengale proprement dit, et en mettant dans une des nouvelles provinces Chhota Nagpur et Bihar, et dans l'autre le Bengale propre, Assam et Orissa.

Les langues parlées dans les deux dernières de ces sous-provinces sont des dialectes du bengali, langue d'origine sanscrite, tandis que l'hindi est la langue presque universellement parlée dans les deux premières subdivisions. Les Beharis et les Bengalis sont aussi différents que possible les uns des autres, comme origine, langage, coutumes, formes de propriétés, et même sous le rapport de l'alimentation, les Beharis mangent du froment, les Bengalis du riz bouilli; mais il est probable que lord Curzon était peu au courant de ces faits. Le partage eut lieu le 16 octobre 1905, et des meetings de protestation furent tenus dans tout le Bengale. Les plus nobles comme les plus instruits parmi les Bengalis y prirent part. Dans un meeting monstre tenu dans l'hôtel de ville de Calcutta, sous la présidence du maharaja de Cossimhazar, le maharaja de Mymensingh et le raja Peari Mohun Mukherjea proposèrent une résolution condamnant énergiquement la mesure, résolution qui fut votée avec enthousiasme. « Notre peuple a tenu cinq cents meetings, il a fait appel au vice-roi, il a fait appel au secrétaire d'Etat, il a adressé à la Chambre des communes une pétition signée par plus de soixante mille personnes des plus notables, et malgré tout cela cette mesure nous a été imposée [2] ! »

Le 16 octobre dernier, comme cela avait eu lieu les deux années précédentes, à l'anniversaire de la date fatale, à Calcutta et dans toutes les grandes villes de la province, les habitants se réunirent dans un meeting public, après avoir jeûné, et de là, nu-pieds, vêtus de deuil, ils se rendirent à leurs temples pour y prêter ce serment solennel : « Puisque le gouvernement a jugé bon de faire le partage du Bengale en dépit des protestations universelles de la nation bengali, nous nous engageons ici et nous proclamons que, comme peuple, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir

[1] Sir C. Eliot, auteur de *Through India*, ne doit pas être confondu avec sir C. Elliot, ex-lieutenant gouverneur en 1896.

[2] Discours prononcé par Mr Gopal Krishna Gokhale au New Reform Club *the Needs of India*, 17 novembre 1905.

pour combattre les effets désastreux du démembrement de notre province et pour maintenir l'intégrité de notre race. Que Dieu nous aide! »

Si le « bien du service » avait été le seul mobile du vice-roi dans l'adoption d'une mesure qui soulevait de si violentes protestations; il eût été naturel qu'il la fît d'abord étudier par les hauts fonctionnaires connaissant bien le Bengale. Loin de là. Il savait parfaitement que presque tout le Civil Service au Bengale était opposé à son projet. Aussi s'empressa-t-il d'enlever ses fonctions à sir James Bourdillon, qui occupait alors la place de lieutenant gouverneur, et de nommer comme lieutenants gouverneurs des deux nouvelles provinces qu'il créait, sir Andrew Fraser et sir Bampfylde Fuller, qui n'avaient jamais appartenu au service du Bengale, n'avaient jamais passé vingt-quatre heures dans cette province et ne pouvaient pas dire un mot dans les langues parlées au Bengale! Il adressa ensuite au secrétaire d'Etat à Londres, et par son entremise au Parlement britannique, un rapport où les opinions des deux fonctionnaires « qu'il avait nommés *ad hoc* étaient données comme représentant l'avis de tout le Civil Service au Bengale. Tous les rapports des plus distingués parmi les fonctionnaires du service du Bengale furent, lorsqu'ils étaient hostiles au partage, mis de côté de propos délibéré, et c'est un fait fort connu qu'une note contre le partage, émanant de l'ancien président de la Chambre de commerce de Calcutta, trouva aussi le chemin du panier[1] ».

Lord Curzon était arrivé aux Indes avec l'idée arrêtée de ce partage, et nous nous permettrons de dire qu'il avait tout l'appui du gouvernement métropolitain. Cette mesure avait deux buts. D'abord la manière dont fut divisée cette province devait faire obstacle au sentiment croissant d'unité nationale « parmi les populations des Indes[2] ». Les « Babus » du Bengale, par la presse indigène, par leurs efforts de toute sorte, inquiétaient le gouvernement qui redoutait le rappel continuel des promesses auxquelles il avait manqué.

Il est une autre raison inavouée et fort importante. L'Angleterre est une puissance musulmane. Elle a 83 700 000 sujets musulmans, dont 62 millions aux Indes. Mais une grande partie des musulmans des Indes a depuis longtemps vu la politique anglaise d'un œil fort soupçonneux. « Depuis des années, il leur a été persuadé que l'Angleterre est l'ennemie active de l'Islam dans le

[1] O'Donnel, *op. cit.*, chap. v.

[2] *The Real India*, Londres 1908, par J. D. Rees, membre du Parlement, et partisan ardent de la politique de réaction, et des idées de lord Curzon.

monde entier, de l'Afghanistan au Maroc [1]. » Les musulmans n'ont pas oublié qu'ils ont jadis été les maîtres du pays, et nombreux sont parmi eux ceux qui ont peu d'affection pour la domination britannique; d'autre part, le gouvernement britannique, dont le « secret service [2] » est fort bien fait, sait parfaitement les sentiments des musulmans à son égard; il n'ignore pas que le centre du mouvement pan-islamique est en Egypte et que c'est depuis son occupation de ce dernier pays, malgré l'indiscutable bien-être matériel qu'elle y a apporté, que cette agitation a pris naissance. — Nous dirons incidemment que cette connaissance et ces renseignements ont joué un rôle fort important dans les accords par lesquels l'Angleterre a donné mains libres à la France au Maroc. Le Foreign Office savait fort bien que les Marocains ne consentiraient pas, sans essayer de se défendre, à la perte de leur indépendance, il savait fort bien que la nation qui entreprendrait d'occuper le Maroc se heurterait à une résistance sérieuse et, ce qui est plus grave, sèmerait pour l'avenir des haines qui porteront un jour leur fruit; à cet égard, les rapports des agents diplomatiques au Maroc, depuis sir A. Nicholson jusqu'à M. Gérard Lowther, ceux des agents consulaires, des marchands, des gens comme le caïd Maclean, ne laissent aucun doute et, avant l'entente cordiale, à l'époque où il s'agissait de barrer aux Français la route, la presse anglaise s'est faite bien souvent l'écho de ces renseignements; l'Angleterre a vu avec plaisir la France assumer les haines du Maghreb et de tout l'Islam, et faire la besogne qui ouvrira aux marchands anglais des marchés qu'ils ambitionnent depuis longtemps.

Mais, en même temps, l'Angleterre veut être l'amie des musulmans, elle veut se les concilier, et c'est là surtout la théorie du parti conservateur, sous le gouvernement duquel s'est fait le partage du Bengale. Il n'y a qu'à écouter pour en être convaincu [3].

[1] *The causes of the present discontents in India*, chap. III.

[2] Il ne faut pas confondre le « Secret Service » qui fonctionne dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, et qui est remarquablement bien fait, avec le « Intelligence Department », service des renseignements militaires qui est fort loin de donner des résultats aussi brillants. On sait que ce dernier service avait donné les renseignements les plus inexacts sur les préparatifs des Boërs, et avait été même incapable de signaler l'entrée au Transvaal des pièces de gros calibre envoyées de France, et introduites via Lourenço Marquès et même par les colonies anglaises comme pianos, tandis que les caisses de projectiles passaient comme boîtes de conserves.

[3] Les docteurs musulmans aux Indes ont été amenés par le gouvernement à déclarer que, sous le régime britannique, les Indes ne sont pas *Daru'l harb*, territoire ennemi ou infidèle, là où la rebellion est légitime, mais *Daru'l Islam*, c'est-à-dire pays où les préceptes de l'Islam sont

Le 5 février dernier, lord Curzon, parlant à la Chambre des lords, à propos de l'accord anglo-russe, disait : *L'Angleterre est la deuxième puissance musulmane, elle doit ménager les sentiments musulmans. Je ne crois pas que le Maroc ait à se louer de la façon dont nous l'avons traité. Respectons et faisons respecter les pays musulmans.* Un des buts que se proposait surtout le gouvernement au Bengale, était de faire, dans cette province qui compte un grand nombre de musulmans, un Etat musulman, pour plaire aux musulmans d'abord, et pour les opposer aux Hindous ensuite.

Divide ut imperes est une devise en faveur à l'India Office, depuis longtemps d'ailleurs. Les Bengalis saisirent promptement le sens de cette politique et le dirent hautement[1]. Sir Herbert Risley, *home secretary* (ministre de l'intérieur) du gouvernement des Indes, écrivait, le 13 septembre 1904, en défendant le partage : « La frontière proposée placerait dans la province orientale la masse des mahométans caractéristiques du Bengale, qui forme 78 pour 100 de la population dans Rajshahi, 50 pour 100 dans Dinajpur et 48 pour 100 dans Malda. Non seulement cela donnerait à Dacca (la capitale d'une des nouvelles provinces) une situation centrale relativement au reste de la nouvelle province, mais cela tendrait, avec le temps, à donner à cette cité *le caractère spécial d'une capitale provinciale où les intérêts musulmans seraient fortement représentés, sinon prédominants*[2]. »

Cette politique eut un succès momentané et provoqua des émeutes sérieuses entre Hindous et musulmans dans la partie est du Bengale, mais, au bout de très peu de temps, les classes

respectés et, où par suite les gouvernants ont droit au respect. (*Through India* ,chap. xv. Sir. C. Eliot.) Pour faire sentir l'importance de cette décision, nous dirons que les pays musulmans soumis à la France sont *Daru'l harb,* à l'exception de la Tunisie, qu'une fiction fait gouverner par un souverain musulman.

[1] L'Hon. Mr Chauduri, licencié ès-lettres et bachelier en droit de l'Université de Cambridge, membre du Conseil législatif du Bengale, déclarait que, « comme tous les Hindous, non seulement au Bengale, mais dans toutes les Indes, il croyait que la principale politique de lord Curzon était d'introduire le coin entre les Hindous et les musulmans..., il redoutait un rapprochement entre les Hindous et les musulmans et pensait apparemment que les Indes ne peuvent être conservées qu'en y entretenant l'animosité de races... Toute l'attitude politique de Curzon tend à entretenir le feu des antipathies de races. C'est là la raison du partage du Bengale. Découper un Etat musulman dans ce qui était toujours un Etat hindou, cette idée se rencontre dans toute la tradition curzonienne. Développer le mahométisme aux dépens de l'hinduisme. »

[2] *Blue Book India,* Cd. 2746, p. 203.

musulmanes élevées jugèrent la situation fort différemment et joignirent leurs protestations à celles des Hindous. La vieille noblesse musulmane du Bengale protesta également. Le plus important meeting de protestation tenu à Calcutta avait pour président l'Hon. Mohamed Yusuf Khan Bahadur, membre du Conseil législatif, fellow de l'Université de Calcutta et président de l'Association mahométane centrale. Le premier gentilhomme du Bengale, descendant en ligne directe des gouverneurs musulmans qui administrèrent le Bengale au nom des empereurs mongols, Son Altesse le nabab Bahadur de Murs Hidabad rappela les temps « où musulmans et Hindous étaient frères ». Au nombre des musulmans qui condamnèrent vivement le partage, il faut encore citer l'Hon. Nabab Saïd Mohamed, aujourd'hui représentant musulman dans le Conseil législatif du vice-roi, et Son Altesse l'Agha Khan, président de la grande députation musulmane près de lord Minto, le vice-roi actuel, en octobre 1906, qui dit que « depuis le commencement, il était opposé au partage et que les derniers événements ne l'avaient pas amené à modifier son opinion ».

Quant aux troubles temporaires qui ont éclaté dans l'est du Bengale entre musulmans et Hindous, il a été affirmé que certaines instigations n'y avaient pas été étrangères. Il est manifeste que les troubles furent en grande partie provoqués par des mullahs venant de Dacca en mars et avril 1907, bien pourvus d'argent, et faisant une vigoureuse propagande contre les Hindous. Le gouvernement, sciemment, disent les uns, inconsciemment, peut-être, sembla encourager ce mouvement, ou tout au moins, certains hauts fonctionnaires l'approuvèrent, malgré les ordres formels donnés aux fonctionnaires d'éviter de prendre part à toute agitation politique. C'est ainsi que deux membres du « Board of Revenue », les plus élevés en grade dans le Civil Service après le lieutenant gouverneur, firent, à Dacca, en octobre 1905, une manifestation plutôt intempestive, pour laquelle ils ne furent, d'ailleurs, nullement blâmés; c'est ainsi que la « Government Gazette » publia un avis appelant les musulmans à remplir certains emplois, que le « Chief Secretary » donna à tous les officiers des instructions formelles pour le choix de candidats musulmans, que l'inspecteur général des hôpitaux civils « demandait des musulmans ou des non-Bengalis », que le « Police Department » agissait de même pour le recrutement de ses constables, etc. Les émeutes qui avaient éclaté dans le Punjab, à Delhi, Lahore, Rawalpundi au printemps de 1907, bien que sérieuses, avaient été fort exagérées, de manière à permettre l'arrestation de quelques suspects. Celle qui fit beaucoup plus de bruit encore

fut celle de M. Lala Lajpat Rai, qui fut, sans jugement, condamné à la déportation. En vain, plusieurs membres du Parlement demandèrent-ils qu'une preuve fût produite qu'il avait été commis un acte séditieux, le gouvernement refusa de répondre, toute la presse indienne et, il faut le reconnaître, de nombreux journaux de la métropole protestèrent vivement contre cette mesure si contraire aux droits d'un sujet britannique, sans plus d'effet. Mais au mois de décembre, des troubles nouveaux dans différentes parties du Bengale, dans la présidence de Madras, engagèrent le gouvernement à revenir sur sa décision, et dans les premiers jours de décembre 1907, M. Lala Lajpat Rai et M. Ajit Singh, arrêté presque en même temps que lui, virent lever les mesures prises contre eux et rentrèrent dans leur pays. C'est sur ces entrefaites qu'eut lieu à la fin de décembre la réunion du vingt-troisième Congrès national à Surat, sous la présidence du Dr Rash Behari Ghose. La première séance fut si agitée que le président ne put prononcer le discours d'ouverture, les extrémistes protestant avec la plus grande violence, demandant le boycottage général de toutes les marchandises anglaises tandis que les modérés voulaient rester sur le terrain constitutionnel, affirmaient que le « Swadeshi » suffisait à assurer le développement industriel des Indes[1], et proclamaient leur loyalisme pour l'empereur

[1] Le mouvement Swadeshi ou « mouvement patriotique » a pour but d'encourager les manufactures et les industries nationales et d'empêcher par tous moyens légitimes l'importation et la consommation de marchandises étrangères, c'est-à-dire anglaises. C'est un mouvement uniquement dû au partage du Bengale. La population de cette province, après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir pour faire entendre ses protestations, eut recours à ce système. Elle espérait, en frappant ainsi les Anglais à la poche, arriver à se faire écouter. L'idée fut suggérée par l'heureux résultat obtenu par les Chinois en boycottant les marchandises américaines. Le Swadeshi diffère du boycottage en ce qu'il n'emploie que des moyens parfaitement légitimes.

A côté de ce mouvement contre les marchandises anglaises, il est intéressant de signaler l'accueil que les Indiens font aux produits japonais et allemands. Le Japon s'annonce comme devant être à bref délai le plus formidable concurrent de l'Angleterre aux Indes. Sa position géographique est toute en sa faveur, et il bénéficie en outre de l'influence extraordinaire que lui ont donnée ses victoires, influence qui se fait sentir, ainsi que le constatait Mr Mitra dans la *Pall Mall Gazette* du 31 mars dernier, d'un bout à l'autre de l'Asie, victoires dont la pensée remplit tout Asiatique de fierté.

Le Japon, d'ailleurs, ne néglige rien pour réussir. Il emploie au Japon des Indiens compétents qui renseignent les Chambres de commerce japonaises et les marchands nippons sur tous les détails du commerce aux Indes, et sur les besoins à satisfaire. En Allemagne, du reste, on suit le même système, et le « Bureau Commercial » à Berlin a à son service

roi. Il est à remarquer que Lala Lajpat Rai se rangea complètement du côté des modérés et fut élu membre du comité qui entreprit de reconstituer le Congrès sur ses bases anciennes, et d'arriver constitutionnellement à ses fins. Les musulmans également se réunirent aux modérés. De leur côté, les extrémistes tinrent un meeting et décidèrent de continuer à agir en dehors des modérés. Il faut dire que les extrémistes ne représentent qu'un tiers à peine de l'ancien Congrès, mais il est absolument fâcheux que des séries de mesures maladroites et provocantes aient amené cet état d'esprit, rendu de telles manifestations possibles. Il est à souhaiter que lord Minto, le nouveau vice-roi, dont la politique est conciliante et qui, dit-on, est animé de sentiments d'équité vis-à-vis des indigènes, répare un peu les fautes des dernières années. Mais depuis qu'il a pris le pouvoir, il s'est produit un nouvel incident, dont il n'est en rien responsable et qui est venu rallumer les colères. Cet incident soulève une question grosse de menaces pour l'avenir de l'empire britannique et nous en dirons quelques mots en terminant.

V

Au nombre des griefs que lord Milner avait fait valoir au président Krüger, un de ceux qui fut invoqué pour légitimer la guerre

deux Indiens capables qui sont spécialement chargés de donner aux commerçants toute la multitude de petits détails à propos des questions de castes, et de préjugés indiens qu'un Européen ne peut connaître et qui sont pourtant de première importance pour le commerce. Les Japonais ont déjà donné des preuves de ce dont ils sont capables. Sir Thomas Sutherland, chairman (président) de la Peninsular and Oriental Company (compagnie de navigation) a dû admettre, dans l'assemblée dont le compte-rendu a paru dans le *Times* du 11 décembre dernier, que tout le commerce intercolonial entre Bombay et le Japon que faisait ladite compagnie lui a été enlevé par l'énergie de ses concurrents japonais. Ce commerce consistait principalement en cotons bruts, et s'élevait à environ 700 000 balles, et constituait une sorte de monopole entre une association de filateurs et les armateurs. La « Peninsular and Oriental Company » acheta l'année dernière une ou deux cargaisons de coton et l'envoya au Japon, mais elle ne put en vendre une seule balle et dut, à son grand désappointement, rapporter tout son coton. D'autre part, la Compagnie allemande du Norddeutscher Lloyd et la compagnie japonaise Nippon Yusen Kaisha ont conclu un important accord pour la réglementation des transports maritimes dans les Indes au détriment des Anglais. L'Allemagne est déjà d'ailleurs une rivale redoutable au commerce anglais dans les Indes. La valeur totale des importations annuelles de l'Allemagne aux Indes a augmenté de 100 pour 100 dans les dix dernières années (Voy. *German Trade with India*, cd., 2682-48).

déclarée aux Républiques boers était la façon dont étaient traités au Transvaal les Asiatiques, sujets britanniques. Ce fut, ainsi que le disait la *Westminster Gazette*, « un des plus sérieux sujets de remontrance présentés par lord Milner au nom du gouvernement britannique ». Cependant, à peine le nouveau « responsible government » du Transvaal eut-il pris la direction des affaires, qu'il fit voter un « Immigrant Restriction Act » par lequel l'émigration des Indiens (et, en réalité, de tous les Asiatiques) au Transvaal était interdite, par lequel tous les Indiens actuellement présents au Transvaal devaient se faire enregistrer par le système anthropométrique des empreintes digitales, tout Indien qui refuserait de se soumettre à cette mesure étant passible de déportation.

Il restait au gouvernement britannique pour s'opposer à cette mesure le pouvoir du « veto ». Les Indiens résidant au Transvaal adressèrent de nombreuses pétitions qu'appuyèrent leurs compatriotes aux Indes; le gouvernement anglais y répondit en donnant son assentiment à l'Act voté par la nouvelle colonie. Pour apprécier la gravité de la situation, il faut se rendre compte que, en vertu des promesses solennelles faites par les souverains et le Parlement de Grande-Bretagne, les Indiens sont susceptibles d'être élus membres du Parlement britannique. Il y a peu de temps encore, un Indien, M. Danabhai Naoroji, un des hommes les plus influents des Indes, qui a présidé le XXIIe congrès national, se présenta à Londres aux élections générales et fut élu membre du Parlement pour Londres (Finsbury Central); il tint une place brillante dans les débats parlementaires[1], et l'on se trouve en présence de cette situation ridicule et, disent les Indiens, odieuse, qu'un homme, membre du Parlement et législateur pour tout l'empire britannique, ne peut mettre désormais les pieds dans une colonie britannique; que le traitement infligé aux Indiens par le gouvernement de Krüger, et que le gouvernement britannique considérait comme un *casus belli*, est infligé aujourd'hui à des sujets britanniques dans une colonie soi-disant britannique, avec l'assentiment du gouvernement britannique. « Et, aujourd'hui, les Indiens sont plus mal traités sous le drapeau de l'Angleterre qu'ils ne l'étaient du temps de Krüger. » Et la *Westminster Gazette* ajoutait : « Le gouvernement impérial a, sans aucun doute, le pouvoir légal (d'empêcher cette mesure de passer), mais

[1] M. Danabhai Naoroji prononça, entre autres, le 12 février 1895 à la Chambre des Communes, dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours royal, un discours sur les affaires des Indes fort remarquable et que le « British Committee of the Indian National Congress » a fait imprimer.

exercer ce pouvoir serait mettre à une sévère épreuve la structure de notre organisation impériale. »

Parmi les nombreux Indiens tombant sous le coup de l'Act africain, beaucoup sont installés dans le pays depuis bien des années, beaucoup ont des commerces, des établissements importants, beaucoup même y sont nés, et beaucoup d'autres sont des soldats de l'armée des Indes venus combattre pour l'Angleterre. Plusieurs Indiens notables, entre autres un avocat, M. Gandhi, prirent la direction du mouvement et décidèrent que tous leurs compatriotes refuseraient de céder et de se soumettre à la mesure des empreintes des doigts, qu'on n'applique aux Indes qu'aux criminels.

Le gouvernement du Transvaal ordonna aux chefs de la résistance de quitter la colonie dans les quarante-huit heures. Ils refusèrent et déclarèrent qu'ils se feraient arrêter. Dans un meeting tenu le 27 décembre dernier, M. Gandhi déclara que « l'Angleterre finissait par mettre à une trop rude épreuve le loyalisme des Indiens, que l'Act était une mesure sauvage et barbare, et que le gouvernement britannique allait en arriver à la croisée des routes, et qu'il lui faudrait choisir entre les Indes et les colonies ».

De leur côté, les anciens soldats indiens venus au Transvaal pendant la guerre, et qui s'y étaient établis pour y faire de petits commerces, déclarèrent qu'ils voulaient résister jusqu'au bout, et qu'ils demandaient à être fusillés sur les champs de bataille où ils s'étaient tenus sous les balles boers pour la défense du drapeau britannique. Les Indiens, dans ce meeting, déclarèrent également que, s'ils étaient déportés, ils provoqueraient aux Indes une violente agitation contre le gouvernement impérial, responsable du traitement qu'on voulait leur infliger.

En même temps, les Indiens, résidant à Londres, se réunissaient à Caxton Hall, et votaient trois résolutions, dont la première était ainsi conçue : « Que le traitement des Indiens au Transvaal est honteux et humiliant, que les mesures dégradantes infligées aux Indiens en tant que classe, sont une insulte pour leurs compatriotes en Angleterre et au Transvaal, que l'impuissance avérée du gouvernement impérial à les protéger en tant que citoyens civilisés de l'empire contre une aussi lâche invasion de leurs droits avait déjà fait beaucoup de mal aux Indes et amènera dans l'avenir, si les choses continuent de la sorte, des résultats qu'on ne prévoit guère. » Lord Roberts, l'évêque Weldon l'évêque de Southampton avaient envoyé à ce meeting des lettres de regrets pour la mesure prise.

Le 29 janvier, les femmes indiennes tinrent un meeting à Johannesburg, encourageant leurs maris à la résistance et deman-

dant à aller en prison avec eux. En même temps des meetings d'indignation étaient tenus dans les grandes villes des Indes.

A Bombay un meeting, auquel assistaient tous les chefs et les personnages influents hindous, musulmans et parsis, eut lieu à l'hôtel de ville. Tous les orateurs rappelèrent les exploits héroïques des Indiens pendant la guerre du Transvaal, et protestèrent contre un « traitement indigne, triste récompense de leurs services », et sir Phiroseshah Mehta souleva l'enthousiasme frénétique de l'assistance en déclarant que le temps viendrait « où les races de couleur traiteraient les races blanches comme les races blanches les traitaient aujourd'hui ». A Lahore, le même jour, les plus influents parmi les musulmans du Punjab, y compris certains qui avaient soutenu le gouvernement durant les troubles du printemps précédent, se réunirent dans un meeting où ils exprimèrent à l'unanimité « leur protestation contre la mesure transvaalienne, et leur profond regret de l'attitude du gouvernement qui créerait de sérieuses complications dans l'intérieur de l'empire ». La résistance des Indiens avait fort surpris le gouvernement de M. Botha; il avait pensé les effrayer en en faisant arrêter un certain nombre, parmi lesquels M. Gandhi, mais cela n'avait servi qu'à augmenter les dispositions à la résistance.

Obligé de reconnaître son impuissance, le gouvernement du Transvaal proposa un compromis qui fut accepté. L'empreinte des doigts ne fut plus demandée et fut remplacée par la signature, et toutes les personnes arrêtées furent remises en liberté (29 janvier 1908[1]). Les choses étaient à peine apaisées au Transvaal que de nouvelles causes d'inquiétude se manifestaient en Amérique.

Le Canada, la Colombie britannique voulaient à leur tour déporter les Indiens et empêcher l'émigration indienne dans ces colonies. Les mesures projetées soulevèrent les plus violentes protestations chez les Indiens, et le 23 mars dernier, un « Mass-

[1] La déplorable situation faite ainsi aux Indiens établis dans l'Amérique du Sud depuis la guerre leur a attiré des défenseurs, et il s'est constitué à Londres un « Transvaal British Indian Committee » pour essayer de les défendre. A propos du Bill qui va être présenté au cours de la prochaine session du Parlement de Natal (the Asiatic Immigration Bill), M. Ritch, secrétaire du Comité, annonçait le 9 avril dernier que le Comité s'opposerait de tous ses efforts au vote de ce projet, et s'exprimait ainsi : « Le gouvernement de Natal propose un Bill qui lui donnera le droit de rapatrier tout Asiatique qui se trouvera dans la colonie pendant un délai de dix ans. Voici ce qui se passera. En vertu du « Natal Dealers'Licences Act » (Acte sur les patentes des marchands), le fonctionnaire, qui accorde les patentes, a le droit de refuser d'accorder ou de renouveler une patente commerciale. Ces temps derniers, le nombre des refus a augmenté d'une façon effrayante, et il est hors de doute que, par ces refus, le gouverne-

Meeting » des Hindous, habitant Vancouver, adressait à M. Morley un télégramme « protestant contre leur déportation et leur exclusion du Canada, et annonçant au gouvernement anglais que la continuation d'une semblable politique serait désastreuse pour la domination britannique aux Indes ». Le 25 mars, M. Morley, questionné, répondit à la Chambre des communes qu'il « avait reçu le télégramme en question, et que le gouvernement impérial avait décidé d'envoyer un représentant au gouvernement du Dominion dans l'espoir d'amener une solution ». Il n'est point besoin d'être grand clerc pour prévoir que l'on n'arrivera à aucune solution satisfaisante. Le gouvernement britannique est en fait impuissant vis-à-vis des colonies de self-government qui, chaque jour (on l'a bien vu encore tout récemment pour la petite colonie de Terre-Neuve), manifestent des idées de plus en plus indépendantes, et contre lesquelles il n'ose plus user de son « veto », de peur de provoquer des incidents dont on ne pourrait prévoir les conséquences. D'autre part, il doit tenir compte, s'il ne veut pas s'exposer à de désagréables surprises, de l'état d'esprit des populations des Indes qui semblent parfaitement résolues à ne plus se laisser traiter avec un aussi complet mépris pour leurs intérêts. Les Indiens disent avec raison que non seulement on les a laissés aller, mais même on les a poussés à aller à Ceylan, à la Jamaïque, qui, sans leur travail, seraient aujourd'hui dans la pire situation, et ils ne veulent pas être « parqués comme des animaux » et qu'on leur interdise certaines parties de l'empire qu'ils ont aidé à fonder de leur sang, alors que, depuis plus de cent cinquante ans, on leur a fait promesses sur promesses, les assurant que, ni couleur, ni race, ni religion ne seraient invoquées contre eux, et qu'ils seraient traités « sur un pied d'égalité avec les sujets de la couronne d'Angleterre ».

Qu'on veuille ou non l'admettre, les temps ont singulièrement marché depuis dix ans. Lorsque le gouvernement anglais a fait l'alliance japonaise, lorsqu'il a lancé le Japon sur la Russie, dont il redoutait le développement en Asie, il n'avait jamais pensé que les soldats et les marins du Soleil Levant se montreraient d'aussi redoutables gens de guerre. Il avait pensé que la lutte

ment cherche à chasser de la colonie le commerçant indien. Le marchand ne peut faire appel de la décision du fonctionnaire que devant le « Licensing Board » qui est en majorité composé de ses concurrents locaux. Nous allons nous efforcer de porter la question devant le Parlement, car il semble monstrueux que des sujets britanniques, dont un grand nombre est né dans la colonie, puissent être chassés de leurs foyers. Ce n'est pas une rapatriation, c'est une expatriation. » (*Morning Post*, 10 avril 1908.)

serait sanglante, mais qu'elle affaiblirait pour de longues années les deux partis; lors du traité de Portsmouth, l'Angleterre, d'accord avec les Etats-Unis, a privé le Japon de l'indemnité de guerre sur laquelle il comptait, dans la crainte que cette indemnité ne fût employée, comme les journaux japonais l'avaient par avance imprudemment annoncé, à rendre formidable la marine du Mikado. Le Japon s'est incliné, mais il n'a pas oublié, il n'oubliera pas. Aujourd'hui, les colonies de self-government interdisent l'entrée de leurs territoires aux Japonais comme elles veulent l'interdire aux Indiens. Les Japonais sont bons pour combattre les batailles de l'empire britannique, leur allié; les Indiens sont bons pour donner leur argent et leurs vies, mais alliés ou sujets ne peuvent pénétrer sur le territoire de cet empire qui a pourtant si grand besoin d'eux.

Ce serait faire preuve d'une bien présomptueuse ignorance que de croire qu'il soit possible, au vingtième siècle, de traiter les Asiatiques ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent. « Il n'y a pas de péril jaune, nous écrivait il y a peu de temps un éminent asiatique dont nous nous honorons d'être l'ami, mais il y a un péril blanc dont l'Asie a atrocement souffert. Nous avons enfin regardé ce péril en face, et nous sommes résolus à le détourner, pacifiquement si possible, autrement si cela est nécessaire. »

Le 8 avril dernier, dans un débat sur le « Problème de l'émigration asiatique », l'Hon. Alfred Lyttelton, membre du Parlement, ancien secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet Balfour, où il avait succédé à M. Chamberlain, disait :

... Si nous considérons l'avenir, nous pouvons avoir de sérieuses raisons de réfléchir, car la prétention des nations occidentales qu'elles doivent avoir la liberté de faire concurrence en Orient sur un pied d'égalité avec ceux qui possèdent ces territoires, et en même temps que les peuples d'Orient n'auraient pas accès à l'Occident, nous entraîne dans un monde de pensées graves. Ce sont là des principes qui ne peuvent être maintenus que par la force. Et si l'on envisage quelle chose terrible ce serait si toutes les races qui habitent les Indes, par exemple, se liguaient contre une prétention aussi paradoxale, l'orateur ne pense pas que les peuples de l'Occident pourraient garder une semblable position.

Au cours de la même discussion, lord Ampthill, ancien secrétaire de M. Chamberlain aux colonies, fit observer que « l'Empire n'eût pas été possible sans les Indes, et que le gouvernement impérial ne devrait pas permettre qu'une colonie fît quoi que ce soit qui fût de nature à blesser nos sujets des Indes ».

Dans la *Deutsche Rundschau* du mois de mars 1908, le baron von der Goltz, traitant la question asiatique, après avoir décrit la

grande invasion mongole, dit que, aujourd'hui, une invasion du même genre dans la direction de l'Occident n'est pas à redouter,

mais qu'il peut se produire des troubles dans l'océan Pacifique, peut-être bien plus tôt que nous ne le pensons... La question chinoise a été longtemps considérée comme un danger économique ; mais, dès que la Chine va avoir une armée, le danger politique va se produire. Comment vont se comporter les trois cent millions d'Indiens lorsqu'ils vont voir leurs deux voisins devenus des nations puissantes et indépendantes, est un problème beaucoup plus sérieux. L'histoire des guerres mongoles nous apprend que les races jaunes sont capables de grandes forces de résistance. Le mouvement est aujourd'hui bien trop avancé pour qu'on puisse le faire reculer. Avec ce qui se passe en Extrême-Orient, les vieilles puissances de races blanches doivent renoncer à l'idée que le globe est pour elles et pour leur domination seule. Il sera bien pour nous d'apprécier en rivaux pacifiques l'industrie des races jaunes ; mais, dans les questions militaires, nous devons prendre garde à ne pas estimer à leur valeur leurs idées de races et leur patriotisme.

« Si l'on veut conserver les Indes, disait, il y a plus de cent ans, le marquis de Wellesley, il faut les gouverner d'un palais avec le sceptre d'un homme d'Etat, et non d'un comptoir avec l'aune d'un marchand ». Or, le régime actuel est un régime de marchand qui exploite, ce n'est pas celui d'un homme d'Etat qui prévoit. Et cela est grave au vingtième siècle, dans cette Asie qui s'éveille de son long sommeil [1].

Derrière toutes les phrases sonores, et les assurances de paix

[1] Le 3 mai, M. Keir Hardie, membre du Parlement, de retour d'un grand voyage aux Indes, a déclaré dans une grande démonstration en son honneur à Manchester Free Trade Hall que la véritable mère de la peste aux Indes était la pauvreté du peuple, et que la pauvreté du peuple était causée par la saignée perpétuelle que le système anglais imposait au pays. Si ses auditeurs avaient pu aller avec lui de Delhi, de Lahore, de Cawpore, aux villes et aux villages éloignés des chemins de fer, voir les gens vivre pendant deux jours sur une poignée de riz, s'ils avaient pu aller dans les écoles et s'ils avaient vu comme il les a vus les enfants épuisés et mourant de faim, ils auraient compris comme il l'a compris lui-même, que le temps était venu d'apporter quelque changement à l'état des affaires. Il n'était pas disposé à se laisser museler à propos des Indes, il entendait parler clairement. Toute cette misérable blague à propos de l'empire britannique devait cesser. Il fallait que la vérité soit enfin connue. — Tout ce discours de M. Keir Hardie a été couvert d'applaudissements.

Interviewé le 4 mai par le *Daily Express*, à propos des bombes du Bengale, M. Keir Hardie a déclaré que la situation à Calcutta était, ainsi que tout le monde pouvait le prévoir, le résultat naturel de la politique poursuivie aux Indes.

Interviewé par l'agence Reuter, sir H. Cotton, membre du Parlement, a dit qu'il attribuait cette conspiration, à Calcutta, à l'exaspération causée par la peine du fouet en matière politique. C'est une méthode, a-t-il ajouté,

échangées dans les banquets et les fêtes, il est impossible, à moins d'un singulier aveuglement, de ne pas voir les avant-coureurs de la lutte qui mettra aux prises l'Allemagne et l'Angleterre, lutte où la France s'est laissé amener de plus en plus à prendre position. Parmi les facteurs qu'escompte l'Allemagne, le mécontentement trop justifié qu'éprouvent pour le joug anglais les populations des Indes, les chances d'un soulèvement en cas de guerre, arrivent en bonne place. Les derniers événements dont le Bengale vient d'être le théâtre, la bombe jetée à Mozufferpore et qui tua la femme et la fille d'un solicitor, dont la voiture avait été prise pour celle d'un fonctionnaire du Civil Service, nouvellement arrivé dans la localité, les découvertes à Calcutta et ailleurs d'une grande quantité d'explosifs, ont amené l'arrestation de nombreux étudiants et journalistes indigènes. Le gouvernement des Indes se prépare à prendre les mesures les plus rigoureuses. Certes, l'emploi des bombes est abominable, mais l'art de gouverner est de prévenir les exaspérations qui peuvent devenir féroces. Le fonctionnaire visé à Mozzufferpore était un de ceux qui s'étaient fait remarquer lors des événements de l'an dernier, par la rigueur avec laquelle ils avaient fait *fouetter* des étudiants appartenant aux meilleures familles, coupables seulement d'avoir protesté contre le partage de leur pays.

Si l'on ne veut pas revenir à la sage politique des grands vice-rois qui avaient su conquérir l'affection des Indiens, la première fois que la Grande-Bretagne sera engagée dans une guerre sérieuse, elle pourra voir les Indes entières debout, en armes, contre elle; et ce ne sont pas les « Terriers » (les territoriaux) de M. Haldane qui en viendront à bout.

***

qui répugne à toutes les idées indiennes et qui ne peut être qu'universellement condamnée.

La *Deutsche Tages Zeitung*, du 4 mai, dans un long article de tête sur la situation aux Indes, dit que « la victoire du Japon sur la Russie a infligé un sérieux échec au prestige de l'Occident, échec qui est difficilement réparable. Les Indes sont la citadelle de l'Europe en Asie, et, si elle succombait, les postes avancés sur l'océan Pacifique ne résisteraient pas longtemps à la race jaune. En face de cette vérité indiscutable, dit le journal allemand, il est doublement regrettable que l'Angleterre ait trompé l'Europe relativement à la condition réelle des affaires aux Indes en affectant un optimisme déplacé quand on se rend compte des difficultés chaque jour croissantes que rencontre le régime britannique. — La *Zeitung* continue en blâmant la politique de M. Morley.

D'autres journaux allemands, tels que la *Vossische Zeitung*, la *Reischsbote*, etc., contiennent, à la même date, des réflexions fort justes sur les difficultés que l'Angleterre rencontre sur la frontière afghane.

CONFLITS D'AMES

Le dîner venait de finir. Philippe Dubrujeau, assis entre son père et sa mère, alluma lentement une cigarette, tandis que M. Dubrujeau bourrait sa pipe, et que Mme Dubrujeau tirait de sa poche un minuscule tricot, dont bientôt les aiguilles s'agitèrent entre ses mains. Une seule lampe, dans la suspension de cuivre, au-dessus de la table, éclairait ces trois têtes qui, différentes de traits, avaient cependant la même expression de quiétude. Le reste de la pièce était plongé dans une demi-obscurité. On distinguait deux grands dressoirs à panneaux lisses et une vieille horloge dans une armature de chêne qui battait l'heure sans s'essoufler jamais et régnait en maîtresse dans le silence. Quelques gravures, encadrées de baguettes noires, se faisaient face aux quatre côtés des murs; elles représentaient les différents épisodes des deux fameux sièges de la Rochelle, celui de 1572 et celui de 1628, les horreurs de la famine, la résistance héroïque des habitants, le serment du maire Guiton, et enfin l'entrée triomphale de Richelieu. Depuis, sur les pierres de la ville du moyen âge à demi détruite, une autre ville s'était élevée, coiffant de coupoles Louis XIV les noirs édifices en ruines, et ouvrant de larges places au bout des quartiers étouffés. Mais le cœur de la cité n'avait pas changé; il battait toujours sous l'ancienne armure, fidèle à son fier passé; il gardait intactes ces grandes leçons d'énergie; et c'était la même population, dédaigneuse du bruit, austère, recueillie et forte, qui vivait dans les maisons aux façades sombres ou glissait sous les porches des rues étroites.

La famille Dubrujeau comptait parmi les plus anciennes de cette province d'Aunis qui avait La Rochelle pour antique capitale. Il eût fallu remonter plusieurs siècles en arrière avant de rencontrer le premier Dubrujeau qui, par privilège royal, avait fondé l'étude de notaire, dont les panonceaux rouillés s'étalaient encore au milieu de la rue du Palais, en face de la prison d'Etat. Une cour intérieure séparait en deux le logis, occupé d'un côté par les

bureaux et de l'autre par la famille; et rien n'avait interrompu la tradition qui faisait que l'aîné des fils reprît à point nommé la charge du père. Ainsi, sans transition aucune, sans secousse, et comme obéissant à un ordre prévu d'avance, il se trouvait qu'en cet an de grâce 1901 Philippe Dubrujeau, alors âgé de vingt-cinq ans, se préparait à succéder à Me Georges Dubrujeau, lorsque celui-ci aurait atteint lui-même sa soixantième année.

En attendant, le jeune homme travaillait parmi les clercs de l'étude. Son droit achevé à Paris, il était revenu avec joie dans la vieille demeure familiale. Il s'y plaisait. Il y respirait une atmosphère quiète et douce qui convenait à son âme tranquille, à ses goûts studieux, à son tempérament délicat. Puis surtout il sentait sa présence nécessaire entre ce père et cette mère qu'il aimait et dont il était l'unique joie. Quelques années auparavant un grand malheur avait assombri leur vie : la sœur cadette de Philippe était morte à la suite d'une pneumonie infectieuse. Et c'était sur Philippe que l'affection des deux époux s'était tout entière reportée. Il était réellement leur idole; il représentait à lui seul tous leurs espoirs. Sous la réserve habituelle de leurs manières, il discernait cette tendre sollicitude qui se faisait timide afin de ne pas le gêner, maintenant qu'il était un homme. Ah! certes, pour rien au monde il n'eût voulu leur causer l'ombre d'un souci! Il était impossible de rêver une harmonie plus complète que celle qui existait entre ces trois êtres façonnés aux mêmes idées et nourris des mêmes principes dès le berceau.

A vrai dire, Philippe n'offrait dans l'ensemble de sa personne qu'une ressemblance assez vague avec ses parents; ou plutôt, leur ayant pris à chacun des traits divers, il formait une troisième image différente en laquelle se fondaient leurs personnalités. En ce moment, le coude appuyé à la table et la cigarette aux lèvres, il regardait devant lui l'horloge infatigable qui vivait dans le fond de la salle; ses yeux, d'un bleu très foncé bordés de cils noirs, avaient la même expression méditative que ceux de sa mère; il tenait d'elle aussi une peau blanche et légèrement marbrée, des mains étroites, et une apparence de froideur ou de mélancolie. Mais M. Dubrujeau père se retrouvait dans le front bombé de son fils et dans sa bouche aux lèvres finement arquées, rehaussée d'une moustache de Celte longue et soyeuse. En somme, Philippe était beau, non point de cette beauté insolente qui vient d'un excès de force physique et dont les adolescents font volontiers parade, mais de cette beauté intime, recueillie, qui est le reflet d'un état particulier de l'âme. Ayant achevé sa cigarette, il se leva, mit un baiser aux joues de ses parents et leur souhaita doucement le

bonsoir. C'était l'heure de sa promenade habituelle. Il sortit. L'escalier, aux larges marches de bois usé, était familier à ses pas; il s'y engagea sans hésiter, malgré le peu de gaz qui l'éclairait. Dehors, la rue n'était guère plus lumineuse. La double rangée de porches qui s'étendait des deux côtés faisait le long des maisons de grandes allées obscures, où ne pénétraient ni le soleil, ni la pluie, ni le clair de lune. Au milieu, la chaussée était déserte, pavée si irrégulièrement que seuls les chevaux s'y pouvaient risquer. Quand on traversait, il fallait marcher sur la pointe des pieds pour éviter de se blesser à ces durs cailloux, de forme bizarre, qui, disait-on, provenaient du lest apporté par les navires de tous les points du globe; il y avait là des morceaux de quartz, de jaspe, de granit, et même des fragments de porphyre que la salissure des siècles avait recouverts de la même patine brune et grasse. Et une odeur indéfinissable flottait, l'odeur des villes maritimes où les épices et les essences lointaines viennent s'accumuler au creux du port, gardant en elles un peu de l'esprit subtil des diverses races d'hommes et comme l'expression secrète de leur force.

Philippe s'avançait du côté de la mer. Il marchait sans hâte, d'un pas rythmé et égal. Son esprit était content et son âme était sans désir. Il ne se souvenait pas d'avoir jamais souhaité autre chose que ce que la vie lui avait donné; si, cependant: étant enfant alors, vers l'âge de quatorze ans, il avait rêvé de grands voyages, de pays inconnus, de tout cet aventureux de l'existence qui se traduisait pour lui en un uniforme de marin brodé de galons d'or et dont il entrevoyait déjà le dessin exact sur ses épaules. Mais jamais il n'avait osé confier à ses parents ce caprice de son imagination; il aurait eu peur de les chagriner. Puis il savait que cela était impossible. Il ne se demandait pas pourquoi. C'était impossible, voilà tout. Impossible! Impossible! Ne devait-il pas faire ce que tous les Dubrujeau avaient fait depuis tous les temps, être notaire? Cela ne l'empêchait pas de caresser à l'écart sa chimère; il y pensait le soir dans son petit lit étroit, il se figurait être dans sa cabine de bord; et quand par hasard, le vent secouait les fenêtres, il voulait que ce fût le lourd flot des vagues qui se ruait aux flancs du navire; il s'endormait, bercé de cette illusion, et, en songe, il voguait encore sur la grande mer sans limite; au réveil, il s'étonnait de se retrouver dans la tranquille maison de la rue du Palais; alors il se levait en hâte pour se rendre au collège, et, en traversant la cour, il croisait les clercs, qui, leur serviette de cuir sous le bras, prenaient le chemin de l'étude.

De ce premier rêve de son adolescence, il lui était resté seule-

ment un profond amour pour tout ce qui touchait à la navigation. Sa vie, confinée un peu, se dédoublait par cette trouée ouverte sur les libres espaces. Il se plaisait à causer avec les matelots du port, et parfois, quand il en avait le temps, il suivait le bord de l'eau jusqu'à la pointe de la Correille, d'où l'on découvrait tout le large, par delà les îles sablonneuses de Ré et d'Oléron. De grands vaisseaux passaient au loin, haut mâtés et frémissants d'orgueil. Ils étincelaient dans le soleil; ils emportaient avec eux des morceaux de ciel et d'espace. Philippe les suivait des yeux jusqu'à ce qu'ils eussent disparu à l'horizon...

Mais, ce soir, il bornait sa promenade à faire le tour des anciens remparts. Un clair de lune douteux éclairait faiblement les pierres. La vieille tour de la Lanterne érigeait sa pyramide pointue, et dominait les deux autres tours rondes et lourdes de Saint-Nicolas et de la Chaîne qui gardaient l'entrée du port. Au-dessus de la ville, les vieux clochers noirs du moyen âge se dressaient, pareils à des guerriers géants. Et tout cela, dans le silence et dans la nuit, prenait un air de formidable grandeur. Etait-ce triste? Philippe, dans tous les cas, n'en ressentait point la tristesse. Il était habitué à ces formes, à ces couleurs; il faisait partie lui-même de ce paysage qui avait avec son âme de secrètes et pénétrantes harmonies. Comme les oiseaux qui voletaient autour de ces murailles, il savait discerner en elles les fleurs cachées, les refuges d'amour que le printemps, chaque année, y faisait naître et qu'ils remplissaient de chansons. En ce moment, c'était l'automne, et un peu plus de mélancolie s'ajoutait à la vétusté des pierres. La campagne toute proche, de l'autre côté du port, se marquait d'arbres tordus et à demi défeuillés, espacés les uns des autres, et à travers lesquels des touffes de jonc roux croissaient. Et le vent qui venait de l'ouest rabattait sur la côte les effluves salés de la mer. Philippe ouvrait ses narines, gonflait ses poumons; il laissait entrer en lui cette plénitude dont s'enivrait sa jeunesse; il était heureux.

*
* *

Chaque jeudi, par tous les temps et dans toutes les saisons, la famille Dubrujeau allait dîner chez Mme Vuagnard, la grand-mère. C'était une petite vieille aux cheveux blancs, alerte et vive, presque toujours souriante. Restée veuve très jeune encore, elle s'était consacrée tout entière à l'éducation de sa fille Delphine. Elle lui avait enseigné tout ce qu'elle avait appris elle-même dans le couvent de la Providence où elle avait été élevée. A dix-neuf

ans, Delphine Vuagnard, agréable, un peu froide, avait épousé M. Dubrujeau. L'année suivante, Philippe était venu au monde.

Mme Vuagnard habitait sur le Cours des Dames, en face du bassin à flot. Une maigre rangée d'acacias séparait sa maison du port. Elle sortait peu, le dimanche seulement, pour se rendre aux offices, ou dans des circonstances solennelles. Cependant, elle aimait la société et recevait volontiers des visites qu'elle ne rendait point. Ses cheveux blancs, si légers sur sa tête, au lieu de la vieillir, semblaient la rajeunir encore, et ses soixante-huit ans paraissaient plus printaniers que les quarante-cinq ans de sa fille, dont les tempes grises déjà annonçaient une maturité précoce.

Ce jour-là, Mme Dubrujeau s'était rendue de bonne heure Cours des Dames. Elle avait apporté son ouvrage et, installée sur une chaise basse devant le feu, elle imprimait aux aiguilles un mouvement presque machinal. Mme Vuagnard la regardait en souriant; au bout d'un instant, elle lui dit :

— Cesse donc un peu de travailler. Je voudrais causer avec toi de Philippe.

Les aiguilles s'arrêtèrent net dans les doigts de Mme Dubrujeau. Philippe! Allait-elle recevoir à son sujet quelque confidence inattendue, apprendre quelqu'une de ces frasques amoureuses dont se déconcertent les mères et que toute leur sollicitude est impuissante à écarter? Son visage avait pris soudain une expression inquiète; mais l'aïeule continuait à sourire :

— Oui, j'aimerais que nous envisagions ensemble les possibilités de le marier dans un avenir prochain. Ses vingt-cinq ans viennent de sonner. A cet âge, il n'est pas bon qu'un homme soit seul. Puis Philippe, avec son caractère et ses goûts sérieux, aura, plus tôt qu'un autre, besoin d'une compagne qui le chérisse et l'égaye.

— Tu crois donc que nous ne lui suffisons pas? demanda Mme Dubrujeau avec étonnement.

— Jusqu'à présent peut-être se trouve-t-il parfaitement heureux. Mais demain? Mais plus tard? Vous n'avez pas la prétention, ton mari et toi, d'être pour lui tout l'univers. D'ailleurs, quand Philippe aura repris l'étude, il faudra bien qu'il fonde une famille, qu'il ait des enfants à son tour. N'as-tu jamais pensé à cela, Delphine?

Il y eut un silence. Mme Dubrujeau s'était remise à l'ouvrage; mais ses mains étaient fébriles, et le rythme des aiguilles était inégal. Au bout d'un instant, elle leva les yeux sur sa mère :

— Pour que tu me parles ainsi, il faut que tu aies déjà quelque projet, ou que tu aies reçu quelque proposition le concernant. Je

te préviens que Philippe ne sera pas aussi prompt à s'enflammer qu'on pourrait le croire. Personne ne le connaît aussi bien que moi. C'est un être exquis, tendre et plein de bonté. Mais il ne donnera pas facilement son cœur.

— Et quand il l'aura donné, il ne le reprendra pas facilement non plus.

Les deux femmes se regardèrent. Un même sentiment les animait à cette minute; une même crainte aussi devant l'inconnu de cette vie intime du cœur qui, pour chaque être, constitue une source permanente de joies et de larmes. Elles aimaient Philippe d'une manière différente, mais avec la même ferveur enthousiaste.

Mme Vuagnard poursuivit doucement :

— Assurément, on ne peut songer à lui offrir la première venue. Il lui faudrait une jeune fille qui répondît à ses qualités par des qualités semblables, qui fût, comme lui, intelligente, délicate et bonne. Et ce n'est pas tous les jours que l'on trouve la supériorité de l'esprit alliée à la générosité du cœur.

— Mais enfin, reprit avec un peu de vivacité Mme Dubrujeau, as-tu quelqu'un à nous proposer?

— Personne! J'étudie, je cherche, je regarde autour de moi. A mon âge, on a le loisir d'observer. Certes, les jeunes filles bien élevées ne manquent pas ici; presque toutes celles que nous connaissons ont reçu une éducation soignée. Mais c'est une couche uniforme, sous laquelle il faut savoir discerner le mérite de chacune. Et cela n'est pas aisé, car elles parlent peu et se livrent moins encore. Elles sont prudentes, avisées; on les met en garde contre tout ce qui sollicite leur expansion.

— C'est ainsi que vous m'avez élevée, ma mère, remarqua Mme Dubrujeau.

— Sans doute. Je ne blâme pas ces principes; je constate seulement qu'ils rendent le choix des hommes plus difficile. Ils ont devant eux des hiéroglyphes dont il faut qu'ils déchiffrent le sens. S'ils se trompent, il y va du bonheur de toute leur vie!

Mme Dubrujeau ne répliqua rien; c'était vrai, ce que disait sa mère. Elle regardait en elle, et se rendait compte du mal qu'elle aurait pu faire, qu'elle n'avait pas fait, et de ce qu'eût été son foyer, si elle n'y avait pas apporté une vertu à l'épreuve des misères de chaque jour. Et cela devait être ainsi pour toutes; toutes, les épouses, les mères étaient astreintes aux mêmes devoirs difficiles, courbées aux mêmes mystérieux sacrifices. Que deviendrait Philippe, s'il ne rencontrait pas une femme selon son cœur?...

Maintenant elles s'étaient rapprochées et causaient à voix basse. L'accord complet s'était fait entre leurs desseins. Il ne

restait plus qu'à préparer les voies, à examiner laquelle parmi toutes ces muettes effigies semblait la plus digne de perpétuer la race des Dubrujeau. Dans cette population de trente mille âmes il existait un noyau de société assez compact, dont tous les membres se fréquentaient entre eux et se retrouvaient aux mêmes cérémonies locales. Chaque famille comptait presque toujours deux ou trois filles pour un garçon, ce qui diminuait considérablement les chances des candidates au mariage. Il est vrai que les officiers de terre et de mer, en service dans la région, venaient rétablir l'équilibre; mais peu songeaient à y prendre femme, et le nombre des jeunes filles à marier restait sensiblement le même.

Mme Dubrujeau et sa mère passaient en revue les qualités et les défauts de chacune; perspicaces, elles savaient distinguer, à travers les apparences, le sens véritable des choses; leur tact féminin, aiguisé par l'amour maternel, ne s'y trompait pas; la connaissance parfaite du milieu où elles avaient toujours vécu les aidait dans l'étude de ce problème. Elles faisaient entrer en ligne de compte les influences ataviques, les fluctuations de la fortune, et jusqu'à l'opinion politique des parents. Ainsi en arrivaient-elles à trouver partout quelque obstacle. Cependant il y avait la nièce du pasteur, Héloïse Audoin, qui semblait réunir toutes les vertus souhaitées, mais elle était protestante, et, bien que les mariages mixtes fussent assez fréquents dans cette ville où les querelles religieuses depuis longtemps s'étaient apaisées, Mme Dubrujeau ne pouvait accepter l'idée que Philippe épousât une calviniste. Il y avait encore Mlle Yvonne de Périgny, la fille du receveur, et Mlle Berthe Sallanche, dont les parents étaient cousins du président du tribunal.

— Et ces demoiselles Buirette? dit tout à coup Mme Vuagnard.

C'étaient les deux filles du médecin qui soignait de longue date la famille. Elles étaient jolies toutes deux et passaient pour avoir reçu l'instruction la plus brillante. Très jeunes encore (l'une avait dix-neuf ans et l'autre seize), elles avaient déjà fait leur entrée dans le monde, et dernièrement elles étaient venues à une petite soirée musicale que le notaire et sa femme avaient donnée pour l'anniversaire de Philippe. L'aînée jouait de la harpe, et la cadette récitait des vers; mais cela n'empêchait pas qu'elles fussent modestes, autant que leur mère qui les accompagnait partout, et que leur père dont la science se dissimulait sous les dehors d'une simplicité pleine de charme. Mais oui, les demoiselles Buirette! Ne serait-ce pas à merveille, si l'une ou l'autre plaisait à Philippe? Car, bien entendu, on ne voulait pas le marier de force; on le dirigerait seulement de façon à lui épargner une désillusion cruelle.

Le jour baissait dans le petit salon. Bientôt Rosalie, la vieille servante saintongeaise, entra; elle portait sur la tête une haute coiffe de toile blanche qui ressemblait à une mitre d'évêque, et son buste étroit était enfermé dans un corselet rigide qui lui montait jusque sous les aisselles. D'un pas méthodique, elle se dirigea vers une console où se trouvait une vieille lampe encapuchonnée d'un abat-jour à images, et elle l'alluma sans bruit; mais sa présence, si discrète qu'elle fût, avait arrêté les confidences des deux femmes, et elles restaient en face l'une de l'autre à se regarder doucement, lorsque Philippe à son tour entra. Il arrivait un peu avant l'heure du dîner, par déférence pour l'aïeule, et s'enquit avec sollicitude de ses nouvelles.

— Mais je vais bien, comme toujours, mon fiston (c'était le nom d'amitié que Mme Vuagnard donnait à son petits-fils), je vais bien, et toi? Voilà bien des jours que je ne t'ai vu.

— C'est vrai, avoua ingénument Philippe; en ce moment, l'étude ne me laisse pas une minute de liberté; du matin au soir, je ne lève pas le nez de dessus les paperasses; je dois prendre moi-même les couleurs du parchemin.

— Mais non, tu as très bonne mine, assura Mme Dubrujeau.

Toutes deux le regardaient avec amour. Ce grand garçon, aux yeux intelligents et pensifs, faisait leur orgueil; elles eussent voulu mettre des tapis de fleurs sous ses pas.

— Sais-tu de quoi nous parlions? dit la grand-mère. De toi, justement, de ton avenir. Nous te cherchions une femme. N'aimerais-tu pas te marier bientôt?

A cette question, Philippe n'avait pas rougi, ni témoigné aucune surprise. Il se contenta de rire un peu :

— Me marier! Pas si vite! Nous avons le temps d'y penser. Et sur quelle perfection aviez-vous jeté votre dévolu?

— Sur personne. Nous nous consultions seulement. Que dirais-tu des demoiselles Buirette? L'aînée est charmante, et la cadette promet de le devenir...

Le jeune homme avait repris sa physionomie sérieuse. Il répondit tranquillement :

— Ce que j'en dirai? Rien, absolument. Je ne les connais point ou à peine. Connaît-on les gens, pour avoir échangé avec eux quelques paroles banales? Puis, je vous le répète, je ne suis pas pressé. Le mariage, c'est un peu un acte de foi; il faut attendre que la grâce vienne. Et je ne me sens pas en état de grâce!

S'étant assis, il parla d'autre chose; le ton de sa voix indiquait qu'il était résolu à garder la direction de sa destinée et à rester seul maître de sa volonté et de son cœur.

*
* *

Une foule pressée sortait de la cathédrale et se répandait sur la place d'Armes. Les vêpres venaient de finir, tandis que dans le kiosque, au fond de la vaste esplanade, la musique militaire commençait à jouer l'ouverture de *la Chasse du jeune Henri.* Cet après-midi d'automne était si doux que, sans les feuilles jaunissantes sur les arbres, on se serait cru au printemps. Et les toilettes des femmes conservaient une allure pimpante, avec une pointe de recherche de plus que le dimanche y ajoutait. Mais toute cette foule était grave. On sentait que chacun avait conscience de sa dignité propre, et s'efforçait de paraître en public sous les dehors les plus respectables. Grave elle-même, la cathédrale, avec sa pompeuse façade Louis XIV et son double étage de colonnes surmonté d'un fronton grec; graves, les maisons silencieuses et hautes qui bordaient les trois côtés de l'esplanade sur laquelle autrefois s'élevait le vieux château. Maintenant on avait fait tomber les anciennes portes, et un parc immense s'étendait, qui contournait la ville du côté de l'ouest, sur une étendue de dix hectares. Ce parc Charruyer était devenu, avec le Mail qui longeait la mer, la promenade favorite des habitants. Il était merveilleusement planté d'arbres rares, et agréablement dessiné en allées sinueuses qui aboutissaient à de larges avenues où les voitures pouvaient s'engager. Mais, malgré les avantages qu'il offrait, il n'avait pas eu tout d'abord le succès dont il jouissait maintenant; une partie de la population était hostile à l'idée de toucher aux vieilles murailles en lesquelles la ville si longtemps avait été enclose; il semblait que ce fût là une profanation et que les droits du passé dussent prévaloir sur ceux de l'avenir. Peu à peu, cependant, on s'était habitué à cette transformation; et des chalets, de jolis cottages s'étaient construits parmi les ombrages du parc; un tramway y passait, qui achevait d'emporter au son de sa trompe stridente les derniers scrupules des amateurs du vieux temps.

Philippe était un peu de ceux-là; aux allées soigneusement entretenues, aux élégantes pelouses, il préférait le pittoresque et sauvage aspect du port, et la grande plaine de la mer. Ce jour-là, cependant, invité par l'adieu des derniers feuillages, il s'était engagé dans les sentiers solitaires que dédaignaient les promeneurs. Etait-ce l'influence de la saison, ou l'état particulier de son âme? Il se sentait d'humeur rêveuse, il ne parvenait pas à rassembler ses pensées; elles l'emportaient plus loin qu'il n'aurait voulu aller, au delà du cercle que décrivaient ses jours; elles le forçaient pour ainsi dire à quitter le terrain solide où il marchait.

Ce n'était pas à lui seulement qu'il songeait, mais à la jeunesse, à l'amour, à tout ce qui naît et qui meurt sans cesse sous les pas des hommes, à tout ce qui les charme, les sollicite et les perd. Jamais encore il n'avait connu la passion véritable, et les banales intrigues de sa vie d'étudiant ne lui avaient laissé que peu de souvenirs. Un jour cependant, à Paris, il avait failli aimer; c'était une petite ouvrière qui habitait en face de sa chambre, rue de Seine; il se plaisait à la regarder penchée sur son ouvrage du matin au soir, et elle-même jetait souvent, de son côté, des regards expressifs et doux. L'attrait de leur jeunesse semblait vouloir les rapprocher tous deux. Philippe se sentait entraîné. Mais qu'allait-il faire? Troubler une existence laborieuse, se jeter dans une aventure qui ne comportait aucune solution honnête? Il s'était repris à temps, et depuis, comme si ce furtif incident l'eût mis en garde contre lui-même, il avait cessé de penser aux femmes sentimentalement. Aujourd'hui toutes ces bouffées anciennes lui revenaient avec l'odeur des feuilles tombées. Il s'étonnait de sa propre sagesse et de la tranquillité de son cœur. Mais quelle mouche mauvaise le piquait? Pourquoi se laissait-il aller à ces imaginations vagues? N'avait-il pas le bonheur, tout le bonheur qu'il pouvait souhaiter? Et ne serait-il pas ingrat de se plaindre, alors qu'autour de lui les meilleures affections, les plus sûres, veillaient à ce qu'il ne connût aucune alarme? Hier, avant-hier encore, ne se trouvait-il pas complètement heureux? Que lui manquait-il? Rien! Presque rien! Il lui manquait seulement l'amour...

Décidément ce lieu surchargé de l'arome attiédi des plantes était dangereux pour son âme. Un poison subtil y flottait, une langueur de corruption et de mort. Il s'y attardait cependant, il prenait un plaisir cruel à sonder cette blessure secrète qu'il se découvrait tout à coup, à fouiller en lui avec la curiosité d'un atomiste qui cherche dans une goutte de sang la raison d'être de la création tout entière. Et ce problème l'intéressait infiniment. Il s'estimait davantage de se juger si divers, si multiple, si riche d'émotions et de désirs.

Ses réflexions l'avaient conduit jusqu'au bout de l'allée étroite; sans l'avoir voulu, il se trouva dans une des avenues principales qui aboutissaient à la place. Pour rentrer, il remonta le courant des promeneurs. Des gens le saluaient amicalement en passant, mais il évitait de s'arrêter pour causer avec eux; les phrases banales qu'il aurait fallu dire et entendre eussent agacé ses nerfs tendus. Il marchait vite, comme un homme qui va à ses affaires; il savait cependant qu'il trouverait la maison vide, l'étude fermée et toute la demeure imprégnée de cette atmosphère dominicale

qui semblait refouler au dedans la tristesse ambiante du dehors. Au fond c'était cela qu'il cherchait : un peu plus de solitude, un peu plus de silence, la liberté de s'enfermer en lui comme dans une forteresse imprenable.

Il ne voulait pas cependant être impoli; la vue de ses semblables le rappelait au sentiment des devoirs sociaux, et le futur notaire reparaissait en lui à côté du rêveur et du philosophe. Parmi ces promeneurs beaucoup étaient des clients de son père ou d'anciens amis de sa famille. S'il avait voulu s'y appliquer, son esprit eût pu établir la généalogie de chacun. Et il sentait rejaillir sur lui un peu de la considération dont avaient toujours joui les Dubrujeau dans la ville. Cela le forçait à dominer son humeur morose; il lui apparaissait nettement à cette minute qu'il ne s'avançait pas seul au milieu de ses concitoyens, mais qu'il portait avec lui toute la lignée de ses ancêtres...

Tout à coup, il réprima un léger mouvement de surprise. Il venait de reconnaître les silhouettes fines des demoiselles Buirette qui arrivaient dans l'avenue, flanquant à droite et à gauche leur mère qu'elles dépassaient de toute la tête. Elles marchaient de cette allure un peu guindée, les coudes au corps et le cou immobile, qu'affectaient les jeunes filles et même les jeunes femmes de la ville quand elles se montraient en public; et elles étaient habillées exactement de la même façon; depuis les rubans de leur chapeau jusqu'au nombre de boutons de leurs bottines, on sentait que tout était scrupuleusement pareil, bien que leur type fût très différent; l'aînée, Madeleine, était brune avec un teint mat et laiteux; la cadette, Laure, avait les cheveux d'un châtain plus clair et du rose aux joues; malgré cela, leur jeunesse s'accommodait des robes havane et des nœuds cerise qui ne favorisaient ni la beauté de l'une ni celle de l'autre; et leur taille élégante, un peu trop droite, se parait tant bien que mal du corsage à haute ceinture et du petit mantelet Empire. Philippe les regardait avec une certaine curiosité. N'était-ce pas sur elles que sa mère et sa grand-mère avaient jeté leur dévolu, comme étant les plus dignes de fixer son choix? Certainement, elles étaient jolies; bien élevées, c'était incontestable; dotées suffisamment; modestes à souhait et tout à fait agréables. Cependant, il ne se sentait aucun goût ni pour l'une ni pour l'autre. Quand il se trouva à leur hauteur, il les salua sans gaucherie, mais sans empressement. Toutes deux rougirent à la fois; — non pas qu'elles pussent se douter de ce qui occupait son esprit en cet instant, mais parce qu'elles avaient l'instinct de leur sexe et aussi la discipline de leur éducation prudente; il représentait à leurs

yeux l'homme, c'est-à-dire le danger, l'ennemi inconnu, contre lequel il faut se mettre en garde, mais auquel cependant il faut plaire. Mais, au détour de l'avenue, Philippe ne pensait déjà plus à elles; sa rêverie l'avait repris; il songeait à l'amour, à l'universel et redoutable amour, dont ce tiède après-midi d'automne lui apportait les effluves, — comme un regret, ou comme un espoir.

*
* *

En rentrant chez lui, Philippe eut une surprise agréable : il trouva son ami Etienne Moirand, qui l'attendait. Etienne était du même âge que lui, et ils avaient fait ensemble leurs classes au collège de la ville; ensuite ils s'étaient rejoints à Paris, où ils avaient étudié le droit tous les deux, et leur intimité s'était accrue de cette nouvelle période de camaraderie plus libre, alors que, maîtres de leurs préférences, les jeunes hommes se groupent selon les lois d'affinité de leurs esprits. Malgré de notables oppositions, ils avaient senti que leurs âmes de provinciaux, tranquilles et fortes, gardaient au milieu de l'atmosphère dissolvante de la capitale les mêmes vertus essentielles; ils s'étaient découvert cette sorte de fraternité de terroir dont on ne s'avise que lorsque l'on est éloigné du sol natal. Et, rentrés dans leurs familles, ils avaient continué à se voir fréquemment, bien qu'absorbés par des occupations très différentes. Le père d'Etienne avait fondé, il y avait quelque vingt-cinq ans, une importante maison de commerce pour les eaux-de-vie des Charentes, et ses fils, — il en avait trois — le secondaient dans la surveillance des affaires. Ils étaient riches. Une fille mariée habitait maintenant Paris, et y faisait, disait-on, assez grande figure.

Les deux jeunes gens se serrèrent la main, et, tout de suite, Etienne Moirand se mit à parler à Philippe :

— Ma visite t'étonne? D'habitude, le dimanche, je ne sors guère, en effet. Je passe la journée à lire ou à faire de la musique pour mon plaisir. Mais aujourd'hui je voulais te voir : j'ai une grande nouvelle à t'annoncer.

— Tu te maries? interrogea Philippe.

— Ah! non. Pas encore. Je n'ai pas encore trouvé l'héritière de mes rêves. Et je ne la cherche pas, d'ailleurs. C'est un changement plus grave que cela dans ma vie : je quitte La Rochelle.

— Tu pars! Pour combien de temps?

— Pour tout à fait, je suppose. Tu sais que je suis ambitieux. Gagner de l'argent ne me suffit pas. Il me faut autre chose, un peu de mousse autour de la coupe, un peu de cette fumée qu'on

nomme la célébrité ou la gloire. Or l'occasion s'offre à moi de développer ce que je peux avoir de valeur personnelle. Je la saisis aux cheveux; je l'accueille avec enthousiasme. L'avenir me dira si j'ai eu raison.

— Tu oublies de m'apprendre où tu vas...

— A Paris, naturellement! Où veux-tu qu'aille un garçon décidé à faire son chemin? Puis c'est de là que me fait signe l'occasion dont je te parlais tout à l'heure. Occasion modeste, il est vrai, mais qui n'est cependant pas à dédaigner. Juges-en toi-même. Tu connais ma sœur Antoinette. Son mari, avant d'être devenu le gros personnage qu'il est aujourd'hui, avait servi de secrétaire à un avocat célèbre qui a des attaches dans le monde politique. La place est bonne, paraît-il, car son successeur vient de décrocher une timbale à son tour. L'emploi étant libre de nouveau, on a songé à moi, on me l'offre. Il suffit d'être intelligent, travailleur et assez versé dans le droit pour préparer les dossiers du maître. Je crois réunir ces qualités nécessaires.

— Avec beaucoup d'autres. Mais tu quitteras ta famille sans regret? Ton père, comment a-t-il accepté l'idée de ton éloignement?

— Le mieux du monde. Il garde près de lui mes deux frères aînés pour lui succéder dans sa maison de commerce. Moi, je vais rejoindre ma sœur à Paris et tenter de faire autre chose. Le partage est égal. Tous les Moirand ne peuvent pas être voués à vendre de l'eau-de-vie jusqu'à la dernière génération!

Il riait, mais Philippe demeurait sérieux. Le brusque départ de son ami lui causait plus qu'une déception pénible; il y voyait l'indication d'un état d'âme différent du sien, et comme un avertissement des tentations qu'il aurait lui-même à subir un jour. Cependant Etienne ne semblait pas s'apercevoir de son trouble. Légèrement, il ajouta :

— Cela ne te donne pas l'idée d'en faire autant? Tu n'aimerais pas essayer d'une vie plus brillante?

— Pas le moins du monde.

— C'est vrai! Tu es un enraciné, toi, un vrai « Ventre rouge », avec toutes les vertus de la race, l'amour du sol, l'obstination au labeur, l'attachement aux devoirs de chaque jour. Tu n'es pas ambitieux pour un sou, mon pauvre Philippe. Et cependant tu vaux dix fois mieux que moi; si tu voulais, tu pourrais être tout autre chose qu'un modeste notaire de province.

— A quoi bon? dit Philippe en s'animant. A quoi me servirait-il de changer de voie, et de m'évader du destin pour lequel je suis né? Serais-je plus heureux ailleurs? J'en doute. Et quand même, je ne place pas dans un peu plus de jouissances ou de

vanité satisfaite le but sérieux de la vie. Je ne te blâme point, certes, d'ouvrir tes ailes; c'est ton droit. Il faut qu'il y ait des hommes comme toi pour porter au dehors leur activité et leurs talents. Mais il faut aussi qu'il y en ait de ma sorte pour continuer les traditions de la famille. Je suis essentiellement de ceux-là, par tempérament, par goût inné, et aussi, et surtout, par justice et par humanité à l'égard des miens. Songe, Etienne, aux conditions tout à fait exceptionnelles où je me trouve : fils unique et chargé de tout le poids de l'affection de mes parents! Si jamais j'eusse pu avoir quelque velléité de m'éloigner, j'en aurais été guéri à la mort de ma jeune sœur. Pauvre petite! elle s'en est allée à dix-huit ans, après nous avoir dit un dernier adieu, et ce jour-là, devant l'immense douleur de ce père et de cette mère en deuil, je me jurai de ne jamais les quitter. Quoi qu'il arrive, c'est un serment auquel je ne faillirai point.

Etienne, cette fois, était ému; il serra la main de son ami :

— Tu es un brave cœur, et j'avais raison de dire que tu vaux dix fois mieux que moi. Ta délicatesse se cache sous une apparence de froideur; elle n'en est que plus profonde et plus vive.

— Ne t'emballe pas, dit Philippe en souriant. Je ne prétends pas à l'héroïsme. Je te le répète, mon destin est doux. J'aime cette vieille maison, cette vieille rue avec ses porches noirs, la ville tout entière silencieuse et rêvant son rêve, et l'Océan qui la berce dans la petite anse où s'est établi son vieux port. Oui, j'aime tout cela mieux que l'agitation et le bruit des capitales, mieux que les lambris dorés des salons, et que la foule qui s'y rue. Provincial! Ventre rouge! aussi entêté que nos ancêtres qui subirent les deux sièges les plus fameux de notre histoire!...

— Tu es aussi un artiste à ta façon, dit Etienne. C'est être artiste que de saisir le sens mystérieux des choses, et de garder intacte la religion du passé. Que de bonnes causeries nous avons eues le long du Mail ou dans les avenues pleines de silence! Je puis te le dire, Philippe, si j'emportais un regret, ce serait de ne plus pouvoir échanger avec toi les impressions de notre jeunesse.

— Ne regrette rien. Pars, le cœur joyeux, avec toutes tes forces. Tu n'en auras pas de trop pour la lutte. Car tu auras à lutter, sois-en sûr, malgré tous les avantages dont tu disposes. Tu te jettes dans la mêlée la plus terrible, celle des appétits et des convoitises déchaînés; le gâteau n'est pas assez grand pour tous ceux qui en veulent leur part, et c'est pourquoi encore il est sage que la province garde quelques-uns de ses enfants.

Il s'était levé et offrait une cigarette à Etienne Moirand. Les deux jeunes gens restèrent quelques minutes silencieux à suivre

des yeux les vapeurs légères dont l'odeur se répandait, insidieuse et fine comme un peu de pensée fluide. Bientôt la chambre de Philippe en fut tout imprégnée. C'était sa petite chambre de collégien qu'il avait conservée en y ajoutant quelques meubles de son choix, quelques esquisses de Fromentin qu'il avait découvertes chez un vieux marchand de tableaux, — car il aimait fouiller dans les bric-à-brac, et ses économies de jeune homme y passaient presque toutes. Fromentin, parmi les modernes, était son peintre de prédilection. Ce compatriote illustre, dont la plume et le pinceau également évocateurs d'infini se plurent aux mêmes nostalgiques espaces, l'aidait à mieux comprendre son âme; jamais il ne passait devant la statue qu'on lui avait érigée dans un petit carrefour de la ville sans y jeter un regard ému et même un peu reconnaissant. Il avait lu et relu plusieurs fois *Un été dans le Sahara*, *Une année dans le Sahel*, *Dominique*; c'étaient ses livres de chevet, avec une vieille édition des Historiettes de Tallement des Réaux, un autre compatriote dont il aimait l'esprit avisé et curieux. Ainsi dans la chambre étroite où il avait dormi ses paisibles nuits d'enfant, Philippe, peu à peu, avait fait entrer toute la diversité de ses aspirations d'homme, — et l'on y respirait, avec la fine odeur du tabac d'Egypte, une subtile atmosphère de poésie et de science.

— Voyons, dit Etienne tout à coup, il faut que je te quitte. Voilà cinq heures. J'ai mille choses à régler avant mon départ.

— Quand t'en vas-tu?

— Le plus tôt possible; dès demain, sans doute. Je dois entrer en fonctions mercredi matin.

— Je vais te reconduire jusque chez toi, dit Philippe.

Ils sortirent ensemble, et longèrent un moment les sombres arcades; puis ils prirent par la rue Dupaty et se trouvèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Là ils s'arrêtèrent. L'antique monument se présentait à eux de profil, avec la sveltesse de sa tourelle d'angle et l'alignement de son mur dentelé où s'ouvrait un portail gothique. Aux approches du soir, il prenait son véritable aspect, et, drapé d'ombre, vigilant et aigu, il redevenait la forteresse héroïque qui si longtemps avait sauvegardé la ville. L'image de Jean Guiton y flottait encore, ainsi que le souvenir des jours mauvais, des jours d'appréhension et d'angoisse, où l'ennemi cernait les murailles, et où le cœur de la cité battait là, dans cette dure poitrine de pierre, entre ces galeries étroites rehaussées de festons légers. Admirable vision du passé, si élégante et si forte! Etienne et Philippe n'en pouvaient détacher leurs yeux. Un peu d'orgueil leur venait de ces souvenirs... Autour de la

place, les maisons casquées de toits épais, barrées de noir, vêtues de ténèbres, gardaient l'empreinte, et comme le deuil, des hôtes anciens. Du silence coulait le long de ces façades muettes, derrière lesquelles cependant la vie palpitait toujours : quelques lumières aux vitres et, dans la pénombre des appartements entrevus, des habitants qui semblaient des ombres...

Etienne avait pris le bras de Philippe. Il fallait se hâter pourtant. Une impatience le gagnait, à l'idée que demain il serait en route, qu'après-demain il commencerait une nouvelle existence; il marchait vite, entraînant son compagnon. Bientôt le havre d'échouage fut devant eux, avec le quai Duperré, ordinairement assez animé à cette heure, mais que ce long dimanche avait engourdi comme tous les autres quartiers de la ville. C'était là que se trouvait l'hôtel de la famille Moirand; une porte cintrée donnait accès dans une cour encombrée de fûts et de caisses soigneusement étiquetés.

— Veux-tu entrer? demanda Etienne.

— Non. Je te retarderais. Puis tu ne t'appartiens plus déjà; tu n'es plus ton maître. Il vaut mieux se quitter. Adieu!

Ils s'embrassèrent. Cela ne leur était pas arrivé depuis leur enfance. Mais ils sentaient que cette séparation marquait une étape décisive dans leurs deux vies.

Resté seul, Philippe se dirigea du côté de l'avant-port. Les deux grosses tours inégales qui se faisaient face, gardant l'entrée de la haute mer, reflétaient dans l'eau leurs formes massives; et, un peu plus loin, la pyramide de la Lanterne élevait ses clochetons pointus. Sous cette triple garde, les navires dormaient dans le port étroit et sûr, à l'abri de tout danger. Ils se serraient les uns aux autres, les voiles abaissées, comme des oiseaux qui ont replié leurs ailes. Philippe se pencha sur eux et respira leur odeur, — cette odeur âcre qu'il aimait, parce qu'elle lui apportait un peu de l'âme de l'espace et quelques fugitifs effluves de la force indomptable des Océans.

*
* *

Lorsque l'horloge de la salle à manger, dont le timbre retentissait dans toute la maison, sonnait neuf heures, Me Dubrujeau chaque matin traversait la cour pour gagner l'étude avant que les clercs fussent arrivés. Il aurait pu s'y rendre aussi par une galerie à la hauteur du premier étage qui reliait entre elles les deux ailes du bâtiment; mais il aimait mieux prendre le même chemin que tout le monde, gravir l'escalier, pousser la porte de cuir jaune et

traverser les deux salles qui précédaient son cabinet. Il se rendait compte ainsi que le bon ordre régnait partout, qu'aucun dossier n'avait été oublié la veille, que chaque carton portant une lettre de l'alphabet était à sa place dans les hautes armoires de chêne ciré qui occupaient toutes les parois depuis le plancher jusqu'au plafond. Cet examen rapide achevé, il allait s'installer devant sa table où l'attendait le courrier, qu'il dépouillait toujours de ses mains.

Or, ce jour-là, une lettre parmi les autres attira d'abord son attention. Elle se présentait, bordée d'un filet noir et scellée d'un large cachet de cire; et l'écriture en était tremblante, agitée, comme si cette lettre eût été un cri de désespoir ou un appel. C'était cela en effet. Dès les premières lignes, Me Dubrujeau comprit de quoi il s'agissait : un deuil, un de ces deuils irréparables qui laissent derrière eux du néant... Il y avait dix ans que, par la mort d'un de ses anciens camarades, William Arubel, notaire aux environs de Paris, il était devenu tuteur d'une fillette dont la mère avait continué l'éducation. Les deux femmes vivaient ensemble dans un appartement de la Chaussée-d'Antin. Et la mère de cette enfant venait de mourir à son tour, emportée par une maladie aiguë. Viviane Arubel restait seule au monde, à dix-neuf ans, dans la grande ville où elle n'avait que des amis vagues, de ces relations indifférentes et mondaines qui ne pouvaient lui constituer un foyer; elle restait seule avec une vieille bonne qui n'avait pas voulu la quitter, et elle s'adressait à son tuteur, bien qu'elle le connût à peine, mais qui en réalité était l'unique personne à qui elle pût demander un conseil. « Ma mère m'a toujours gardée auprès d'elle, écrivait la jeune fille, et je ne connais ni pension ni couvent, où l'on puisse me recueillir. J'ignore même quel est l'état de ma fortune, ni quelles sont les ressources que mes parents ont pu me laisser. Ce grand malheur inattendu est un coup de foudre qui me terrasse. Dans mon désarroi, je n'ai même pas su vous télégraphier le premier jour; — il me semblait que tout était fini, et que je n'avais plus qu'à mourir moi-même. — Hélas! Je suis encore là, comme une épave que le flot a oubliée. Vous étiez l'ami de mon père. C'est vous qui l'avez remplacé moralement auprès de moi. Venez à mon aide, je vous en conjure... »

Me Dubrujeau avait replié la lettre, et il réfléchissait... Il oubliait d'ouvrir les autres enveloppes entassées devant lui. Une préoccupation évidente se manifestait sur son front. Puis il se leva, traversa la galerie qui conduisait à son appartement. Il se rendit droit dans la chambre de Mme Dubrujeau.

Elle était prête déjà et pliait des serviettes sur une vieille commode aux tiroirs enjolivés de petits marteaux de cuivre. Sa robe noire la serrait à la taille, qui était restée jeune en dépit de ses cheveux gris. Courbée sur la haute pile de linge, elle exécutait sa besogne avec des gestes méthodiques et lents où s'absorbait toute son attention. En apercevant son mari, elle eut un mouvement de surprise; il était inouï, en effet, qu'il ne fût pas, à cette heure, occupé à recevoir les clients. Elle crut d'abord à une indisposition subite; mais il la rassura d'un mot bref et lui tendit la lettre de Viviane Arubel qu'il avait conservée dans sa main.

Mme Dubrujeau avait compris qu'il s'agissait d'une chose grave. Avant de lire, elle acheva de plier en quatre la serviette damassée qu'elle tenait, puis elle alla s'asseoir sur un petit canapé bas, tandis que Me Dubrujeau prenait place à ses côtés. Dans les circonstances délicates, les deux époux avaient toujours gardé l'habitude de se consulter entre eux. Cette fois, le notaire avait d'autant plus de raisons de recourir au jugement de sa femme, qu'il s'agissait d'une autre femme, d'une jeune fille, et qu'il ne laissait pas que d'être fort embarrassé lui-même pour trouver une solution à ce cas imprévu. Il n'en apercevait qu'une, mais il n'osait encore y arrêter son esprit. Il attendait... Mme Dubrujeau, avec cette sage lenteur qu'elle apportait à toutes choses, parcourait une à une les lignes; elle semblait se recueillir et ne relevait plus son front penché. Enfin, elle posa la lettre sur ses genoux.

— Pauvre petite! prononça-t-elle.

— Bien à plaindre, en effet! La voilà privée de sa mère à l'âge où elle aurait eu le plus besoin d'un appui! Je ne connaissais qu'à peine Mme Arubel; on la disait futile, un peu trop avide de plaisirs mondains. En tout cas, elle a été une mère parfaite; elle ne s'est jamais séparée de sa fille.

— N'est-ce pas naturel? dit encore Mme Dubrujeau.

Elle songeait... Elle songeait à la cruauté du destin qui taille aveuglément en plein amour, qui sépare les êtres attachés par les liens les plus étroits... Elle songeait à sa propre fille, à sa petite Claire bien-aimée, morte à l'âge que devait avoir maintenant Viviane: et des larmes mouillaient ses yeux.

— Ecoute, Delphine, dit alors M. Dubrujeau. Il m'est venu une idée : si nous prenions cette enfant avec nous? Il est impossible de la laisser vivre à Paris toute seule avec la vieille servante qui est restée près d'elle. D'autre part, on ne peut penser à la mettre en pension; ses études doivent être depuis longtemps terminées. Si étrangère qu'elle nous soit par le sang, j'ai contracté une dette envers elle le jour où son père m'a transmis la surveillance de ses

intérêts. C'est ma pupille. Je suis moralement responsable de ce qui pourra lui arriver dans l'avenir.

— C'est vrai. Mais ne crains-tu pas que ce brusque changement de milieu ne la fasse souffrir? Elle doit être habituée à une existence brillante. Ici, notre vie est si calme, si uniforme!

— Elle s'y fera, dit Me Dubrujeau. D'ailleurs, nous n'avons pas le choix des moyens. Agissons d'abord selon la justice, et, pour le reste, remettons-nous-en à la Providence.

Il avait prononcé cette dernière phrase avec une pointe d'émotion. C'était un croyant sincère. La religion faisait partie de son patrimoine d'idées; il y restait attaché comme à la patrie, comme aux devoirs du foyer; et c'était dans cet esprit qu'il avait élevé son fils. La nouvelle venue, en acceptant l'hospitalité de la maison, en accepterait aussi les traditions séculaires. Cela lui semblait tout naturel. Plus accessible aux nuances du sentiment, Mme Dubrujeau continuait à s'inquiéter; elle essaya de timides objections. Mais le parti de Me Dubrujeau était pris. Dès l'instant où sa femme ne répugnait pas à ce que Viviane Arubel vécût auprès d'eux, la chose était entendue. Il allait lui écrire pour qu'elle vînt; la vieille servante l'accompagnerait pendant le voyage.

Il s'était levé. A l'étude, les clients, les clercs devaient l'attendre et s'impatientaient sans doute. Heureusement que Philippe était là!

Mme Dubrujeau le retint une minute encore :

— Où la mettrons-nous? dit-elle.

— Où tu voudras. La place ne manque point. N'avons-nous pas une chambre toute prête?

Il s'arrêta, confus de ce qu'il venait de dire, et voyant des larmes remplir tout à coup les yeux de Mme Dubrujeau.

— Oh! non. La chambre de Claire! Jamais! Mon ami, y penses-tu? C'est tout ce qui nous reste d'elle, cela et le portrait que nous avons ici. Pour rien au monde je ne profanerai ces souvenirs. Mais, comme tu le dis, la place ne manque point. Je vais préparer autre chose, cette grande pièce au second étage où tu as entassé des livres. Avec le petit cabinet qui est à la suite, cela serait un logement très convenable.

— Comme tu voudras, dit Me Dubrujeau. Ce que tu feras sera bien fait.

Il l'embrassa sur le front, inquiet encore du chagrin qu'involontairement il venait de lui causer. Ce deuil si cruel avait resserré leur tendresse. L'absente vivait entre eux, étendait sur eux deux ses ailes blanches; elle frémissait dès qu'ils évoquaient son ombre ordinairement silencieuse.

Méthodiquement, Mme Dubrujeau s'était remise à plier son linge.

Mais son esprit se détachait de la besogne coutumière et ne suivait plus le jeu de ses mains. Cette petite Viviane, elle ne l'avait vue qu'une seule fois, dans un voyage à Paris où elle avait accompagné Me Dubrujeau. Elle se souvenait d'une enfant pâlotte, habillée de noir, avec des cheveux d'un blond de lumière et des yeux très doux, dont elle n'avait pas retenu la couleur. Image lointaine qui s'était presque effacée de sa mémoire, et dont les traits se reformaient peu à peu en soufflant la poussière qui les couvrait. Qu'était-elle devenue, la petite Viviane du temps passé? Elle allait la revoir vêtue de noir encore et tout à fait orpheline. Et elle était curieuse de son âme, effrayée un peu aussi de ce contact qu'il lui faudrait prendre avec une inconnue, une étrangère... Elle se savait bonne, mais timide et facilement rebutée par les apparences. Elle était décidée cependant à faire tous ses efforts pour bien remplir le nouveau devoir qui s'imposait à elle. C'était la volonté de son mari, c'était la sienne aussi, que Viviane Arubel trouvât chez eux un affectueux accueil. — Et Philippe? Elle l'avait oublié dans tout cela. Elle ne songeait même pas à lui annoncer la grande nouvelle. Mais son père l'en avait averti déjà sans doute, et il se réjouirait de voir un nouveau visage dans la vieille maison austère. La jeunesse aime la jeunesse, et un peu de joie, un peu de gaieté renaîtraient peut-être plus tard de tant de cendres, — comme le printemps naît de l'hiver, comme la lumière sort de la nuit.

*
* *

On avait tout préparé pour l'arrivée de Viviane Arubel; mais on ne savait pas au juste à quelle heure elle allait venir. Elle avait envoyé un télégramme la veille, et elle devait être en route. C'étaient les jours les plus courts de l'année. Il faisait froid. Une bise violente soufflait de l'est; par les rues, sous les porches, un gémissement ininterrompu passait. Et la ville avait repris son visage de vieille en deuil et qui se souvient...

Le matin, Me Dubrujeau avait appelé près de lui Philippe. On le demandait à une trentaine de kilomètres, aux confins du territoire d'Aunis, dans le gros bourg de Surgères, où un paysan riche venait de mourir. En comptant le temps qu'il faudrait rester là-bas pour faire les préparatifs de l'inventaire, on ne pouvait guère songer à être de retour avant le soir. Et le notaire hésitait à partir, — à cause de Viviane, qui pouvait arriver d'un moment à l'autre. Ne devait-il pas être là pour la recevoir? Il serait même allé à la gare s'il avait su par quel train elle venait. Mais elle avait

négligé de donner aucun détail; elle s'était annoncée seulement pour ce jour-là. En vérité, c'était son devoir de l'attendre...

— J'irai à Surgères, dit Philippe. Ma présence n'est pas nécessaire ici. Votre pupille se passera bien de me voir jusqu'à demain, père !

Il affectait un ton léger pour parler de la jeune Parisienne qu'il ne connaissait point, mais qu'un peu de défiance ou de jalousie naturelle lui faisait redouter à son insu. Avec quelle facilité ses parents avaient accepté de l'introduire sous leur toit! Il s'en étonnait, cherchait les raisons qu'ils avaient pu avoir d'agir ainsi. On ne l'avait pas consulté. Elle allait prendre possession d'eux tous, de leur affection, de leur intimité, connaître le mystère de leur vie, sans que rien auparavant les eût préparés à cette communion de toutes les heures ! Il en souffrait malgré lui. Son orgueil, sa sensibilité en prenaient ombrage. Et il était content de cette circonstance imprévue qui le forçait à s'éloigner de la maison au moment où y débarquerait l'étrangère.

Cependant, le nez sur ses dossiers. Me Dubrujeau compulsait des notes. Quand il eut achevé de les assembler, il les remit à Philippe. Ils échangèrent quelques explications techniques, et le jeune homme se hâta de partir. Ce n'était pas la première fois qu'il remplaçait son père en de pareilles corvées. Il se préparait ainsi à prendre lui-même dans une époque peu éloignée la charge qu'avaient occupée tour à tour ses ancêtres. Ce métier ne l'ennuyait point; il savait en trouver les côtés intéressants. N'ayant pas une âme vénale, il ne se passionnait point pour l'argent laborieusement gagné, mais pour les services qu'il pouvait rendre, et, plus spéculativement, pour les problèmes de droit à débrouiller, les difficultés à vaincre. Puis cela lui permettait d'étudier de près ses semblables, de les surprendre dans leurs calculs, dans leurs désirs, dans leurs ruses secrètes. Il avait la curiosité des âmes. Ces paysans, ces bourgeois, ces petits nobles dont les parchemins achevaient de tomber en poussière, lui donnaient le spectacle toujours attrayant de la diversité humaine. Il se penchait sur eux, les écoutait dans les aveux qu'ils ne faisaient pas, dans les paroles qu'ils n'osaient point dire. Il cataloguait les nuances de leurs caractères, les classait, comme on fait un herbier entre des feuilles de papier jauni. Et un peu de poésie se dégageait de tout ce labeur aride, un peu de parfum montait de ces nomenclatures sèches où se révélaient des âmes.

Philippe, en descendant l'escalier, calcula qu'il avait juste le temps de se rendre à la gare pour arriver à Surgères par le train de midi. Cela lui permettrait de flâner un peu là-bas avant de

commencer les travaux de l'inventaire. Il savait que dans ce bourg, comme dans beaucoup de villages du pays d'Aunis, se trouvaient de remarquables vestiges de l'architecture romane, une église et aussi un vieux château du quatorzième siècle dont les vingt tourelles se dressaient au-dessus du ruisseau de Gères et donnaient à ce coin de campagne une allure romantique tout à fait étrange. Par ce temps brumeux, ce ciel rampant et cette bise désolée, le tableau devait être plus saisissant encore. De petits enclos, enfermés entre des haies de cailloux mal joints, se succédaient à travers la longue plaine; des maisons basses, dont les toits pendaient jusqu'au sol, gardaient de loin en loin les champs dévastés par l'hiver. Philippe, penché à la portière, guettait l'apparition du fantastique château et de l'église ancienne; la tristesse ambiante ne l'atteignait pas; il se sentait jeune, plein de force, — et le printemps était dans son cœur.

Surgères ! Le train s'arrêta. Il descendit. Des enfants couraient le long d'un chemin qui menait au bourg. Leurs cris mettaient de la gaieté dans l'air morne. Une cloche tinta; des oiseaux s'envolèrent d'un buisson sans feuilles, où des baies noires de sureau s'étaient desséchées.

Et Philippe avançait sans plus penser aux curiosités d'artiste qu'il avait apportées avec lui. Tout à l'heure, plus tard, il irait visiter les vieilles pierres; pour l'instant il suivait le chemin creux, derrière les enfants qui couraient. Il ne désirait rien que vivre avec soi-même, que converser avec sa propre songerie. Le départ d'Etienne Moirand l'avait privé de son interlocuteur habituel; l'esprit positif, la tranquille sagesse de son ami lui manquaient. Mais de nouvelles amitiés, il ne cherchait point à en faire. Il cheminait seul dans la vie, comme dans ce sentier étroit; — car, si attaché qu'il fût à ses parents, ce n'était point à eux qu'il pouvait confier ses aspirations et ses rêves. Il les respectait trop pour cela. Cette grande tendresse qui les liait les uns aux autres n'avait établi entre eux aucune familiarité, aucune promiscuité morale, et chacun de ces êtres par une pudeur parfaite gardait inviolé le jardin secret de son cœur...

Il faisait nuit quand Philippe, ayant achevé ses courses, regagna la gare de Surgères pour rentrer à La Rochelle. Le train qui venait de Paris s'arrêtait, depuis Niort, à toutes les stations intermédiaires. Il se mit au hasard dans un compartiment où il y avait déjà plusieurs voyageurs. A la Jarrie, une jeune femme monta, seule, un voile de deuil sur le visage; elle s'assit en face de Philippe. Il ne prit point garde à elle d'abord.

Certes, elle était élégante et elle devait être jolie. Un léger

parfum, quand elle bougeait, s'exhalait d'elle. Un long manteau l'enveloppait, qu'elle avait entr'ouvert, et qui laissait voir une taille fine et souple, une de ces tailles qui ont de l'expression comme un visage, et sur lesquelles le regard aime à se poser. Un moment la voyageuse releva son voile, et Philippe reçut l'éclair de deux yeux vifs que recouvrirent aussitôt deux paupières lourdes et bleues.

Machinalement il ouvrit la serviette de cuir qu'il tenait sur ses genoux et essaya de classer ses notes. Mais l'unique lampe qui éclairait le compartiment ne répandait qu'une petite lueur jaune et fumeuse, et il dut renoncer bientôt à travailler. D'ailleurs il n'y avait plus qu'une demi-heure de route à peine. Il s'enfonça dans le coin qu'il occupait et se replongea dans sa songerie du matin.

Dehors, le paysage était noyé d'ombre. Cependant, la jeune femme se penchait à la portière pour voir. De temps en temps, une maison basse au toit en pente se révélait par une clarté fugitive; la bise s'était calmée et quelques rares étoiles, tôt levées, brillaient dans l'immensité de ce ciel d'hiver. Philippe contemplait maintenant le profil de la voyageuse. Une curiosité naissait en lui, un doute obscur lui venait : il rapprochait cette image de celle de la jeune fille attendue, de cette Viviane Arubel qui devait arriver le même jour chez ses parents. Mais quelle possibilité y avait-il que ce fût elle, et comment admettre qu'elle fût montée en chemin? Puis la pupille de son père devait être accompagnée, et celle-ci était seule, toute seule... Enfin, à la bien observer, elle lui faisait plutôt l'impression d'une femme que d'une jeune fille, d'une femme très jeune assurément et toute nouvellement mariée peut-être. Cependant elle était en deuil comme l'autre... Oui, mais Viviane Arubel devait depuis longtemps être rendue à la maison.

Philippe n'aimait pas les jeux d'imagination inutiles. Il cessa de s'occuper de sa voisine, dont le parfum subtil continuait à l'envelopper. Ils étaient en tête-à-tête maintenant dans le wagon, le dernier voyageur étant descendu à Aytré. Encore quelques minutes et l'on serait arrivé. Déjà les maisons se rapprochaient, les lumières se faisaient plus nombreuses; aux masures basses des paysans, aux enclos enfermés dans des haies de pierres, succédaient quelques villas élégantes entourées de jardins. La jeune femme regardait toujours par la vitre de la portière; elle ne semblait pas s'apercevoir que son front touchait presque celui de Philippe; depuis le commencement du voyage, elle n'avait qu'une seule fois jeté sur lui un coup d'œil rapide. Ses gestes

étaient aisés, harmonieux. Aucun trouble ne se trahissait sur son visage. Et Philippe s'énervait un peu de la voir si indifférente, si dédaigneuse presque devant lui. Quelles que fussent les convenances sociales et les circonstances banales de cette rencontre, il ne pouvait s'empêcher de se dire qu'il faisait là une singulière figure. Il pensait qu'Etienne Moirand à sa place, — ou tout autre, — eût agi différemment, et, sous un prétexte quelconque, eût essayé de percer à jour le mystère qui enveloppait la belle voyageuse. Car elle était belle vraiment. Elle s'était levée et reprenait dans le filet un sac peu volumineux qu'elle plaçait à côté d'elle. Le train stoppait. Qu'allait-il faire? Lui offrir la main? L'aider à descendre?... S'il se dérobait, ce n'était point par timidité, — il n'était point timide, — ni par insolence, — il avait le respect inné de la femme. — Alors quoi? Il n'en savait rien. Il se sentait agité, ses nerfs lui faisaient mal; il avait hâte de poser le pied par terre et de détendre ses muscles. Le premier, il sauta du wagon et fila rapidement devant lui.

Il fallait bien vingt minutes pour gagner la rue du Palais. Philippe marchait vite; il s'apercevait qu'il avait faim. Huit heures sonnaient quand il passa devant la Grosse Horloge, qui dressait sa silhouette massive en face du port. On devait avoir fini de dîner depuis longtemps à la maison. Sur le quai Duperré, un petit restaurant était ouvert; il y entra, alluma une cigarette, commanda un potage et ce que l'on voudrait. Il n'y avait personne. On entendait le choc des bateaux à l'ancre qui se balançaient au bout de leurs chaînes, à mesure que la mer montante remplissait le port.

Et Philippe trouvait une joie sauvage à respirer l'âcre odeur de goudron et de sel qui pénétrait ses narines. Les effluves de tout à l'heure, ce parfum doux et subtil, cette *odor di femina* qui l'avait enveloppé, se dissipaient, s'en allaient de lui peu à peu, et, à mesure aussi, le malaise singulier de son être. Il dîna de bon appétit, comme s'il eût été un matelot revenant du large. De nouveau il se sentit fort, solide, et heureux de vivre. Et sans hâte il s'engagea sous les porches qui longeaient la rue du Palais. De gros piliers, à distances régulières, soutenaient les arcades antiques, dont l'autre extrémité s'arcboutait aux rez-de-chaussée des maisons. Toutes les boutiques étaient closes, et partout les volets étaient hermétiquement joints. Mais Philippe connaissait son chemin, et il aurait pu rentrer, les yeux fermés, dans la cour du vieil hôtel familial où régnaient les panonceaux de cuivre.

*
* *

M. et Mme Dubrujeau achevaient de dîner, quand un coup de sonnette retentit en bas. Ce devait être elle, à coup sûr, Viviane, que l'on attendait depuis le matin. A dessein ils avaient prolongé leur repas; mais ils désespéraient presque de la voir arriver maintenant à cette heure tardive. Et Philippe qui n'était pas encore là! Mme Dubrujeau s'agitait, témoignait d'un peu de fièvre; mais son mari la calma. Il n'était en somme que huit heures, pas même, huit heures moins dix exactement. La journée n'était pas finie, et il ne fallait pas se forger d'inquiétudes inutiles.

Il se leva, traversa le vestibule. Des pas vifs ébranlaient l'escalier, laissant derrière eux d'autres pas plus lourds. Il ouvrit la porte et il se trouva en face de sa pupille, Viviane Arubel, qui se jeta entre ses bras dans un geste de gracieux abandon.

Elle était grande et svelte; en entrant dans l'appartement, elle lança un coup d'œil curieux autour d'elle.

— Vous êtes seule, Viviane? interrogea Me Dubrujeau.

— Toute seule. J'ai laissé ma vieille bonne à La Jarrie, où elle a ses enfants, qui l'attendaient. C'est même ce qui m'a retardée. Je n'ai pu prendre que le train suivant.

Mme Dubrujeau s'avançait à son tour. Les deux femmes se regardèrent une seconde, puis s'embrassèrent timidement.

— Avez-vous fait bon voyage? Vous devez avoir faim? Nous avons fini de dîner. Mais on va vous servir.

— De grâce, non! dit Viviane. Je n'ai besoin de rien que de dormir.

— Et vos bagages?

— Ils sont restés à la gare, sauf le petit sac que la servante a monté derrière moi. Il faisait si noir que je n'ai pas voulu attendre davantage, et j'ai sauté dans une voiture pour venir ici tout droit.

Il y eut un silence. Mme Dubrujeau s'étonnait à part elle de l'attitude résolue de Viviane. Ce n'était point qu'elle eût l'air hardi, ni provocant. Mais ses façons différaient tellement de celles des autres jeunes filles! Elle apportait dans les plis de son long manteau, sous son voile de crêpe noir, un je ne sais quoi de libre et d'aisé qui contrastait avec sa grande jeunesse. Et sa voix musicale et chaude avait des inflexions caressantes. Sur l'invitation qui lui en fut faite, elle enleva son chapeau; alors sa chevelure éblouissante, massée en grandes ondes autour de son front, parut, et accapara tout ce que la lampe jetait de rayons dans la vaste pièce.

— Alors, insista Mme Dubrujeau, vous ne voulez rien prendre, pas même un potage, ou une tasse de thé?

— Non, non, je n'ai pas faim, je vous jure.

Elle se tourna vers Me Dubrujeau :

— Il faut que je vous remercie. Vous avez été si bon! Tout de suite vous avez répondu à mon appel. J'étais dans une telle angoisse, si vous saviez!

Son front charmant s'assombrit; des larmes perlèrent au bout de ses cils. Mme Dubrujeau lui prit la main :

— Oui, vous avez été bien éprouvée, mais nous essaierons de vous faire oublier tout cela.

Il y eut un instant de silence. A quoi bon prononcer des paroles banales, retourner la lance dans ce cœur saignant? Le notaire et sa femme se taisaient. Puis des pas retentirent de nouveau dans le vestibule; c'était Philippe qui rentrait.

— Mon fils Philippe, dit simplement Me Dubrujeau.

Alors Viviane, au milieu de ses larmes, eut un léger sourire :

— Nous nous connaissons déjà. Oh! de vue seulement! Nous avons voyagé ensemble tout à l'heure.

— C'est vrai! dit Philippe. Et même vous avez dû, Mademoiselle, me trouver assez peu galant. Si j'avais pu me douter que vous étiez celle que l'on attendait, je me serais mis à votre disposition pour vous éviter les ennuis du débarquement.

— Je m'en suis tirée assez bien, dit Viviane. Avec ma mère, nous avions l'habitude de voyager chaque été. Mais comme cette ville est triste! On dirait que tous les habitants sont figés dans le sommeil.

— En effet, on se couche tôt ici. Cependant, vous verrez, notre cité n'est pas absolument morte. Vous êtes tombée dans un bien mauvais moment, — avec la bise de l'hiver et à l'heure où il y a le plus de silence.

— C'est vrai, rien ne bougeait autour du port; et pour parvenir jusqu'à cette rue, j'ai dû passer entre les murs d'un édifice qui doit au moins dater du moyen âge.

— C'est la porte de la Grosse Horloge, dit Philippe en souriant.

Ils causaient, sans s'occuper des parents, et Viviane ne semblait plus avoir envie de dormir. Mme Dubrujeau intervint :

— Il ne faut pas fatiguer la voyageuse. Viviane, je vais vous conduire à votre chambre. Ce n'est qu'une installation provisoire. Nous verrons demain à vous organiser mieux.

Elle prit dans ses mains le petit sac de cuir qui sentait bon et entraîna Viviane derrière elle. Les deux hommes restèrent seuls.

— Comme elle est charmante! dit Philippe.

— Oui, c'est tout le portrait de son père. Mon pauvre camarade

Arubel était ainsi : très en dehors, d'une intelligence avisée et mobile. Viviane me le rappelle tout à fait; elle a les mêmes traits fins, les mêmes yeux noirs, le même sourire engageant.

Philippe, qui était resté debout, s'approcha du notaire et l'embrassa affectueusement, comme chaque soir.

— Tu t'en vas dejà?

— Oui, je suis un peu las moi-même. Il a fallu marcher assez longtemps à Surgères avant d'arriver chez ces braves gens. Demain, je vous rendrai compte de ma mission.

Quelques instants après, Mme Dubrujeau rentra dans la salle.

— Et Philippe?

— Il était fatigué; il est allé se coucher lui aussi.

— Sans m'avoir dit bonsoir! murmura tout bas Mme Dubrujeau.

C'était la première fois qu'il se rendait fautif d'un tel oubli. Mais n'était-il pas excusable, dans le désarroi où l'arrivée de Viviane les avait jetés tous? On respirait dans l'appartement un air fébrile; et la vieille horloge, au fond de la vaste salle, semblait elle-même précipiter ses battements.

Mme Dubrujeau avait pris son ouvrage et tricotait machinalement, tandis que son mari déployait un journal pour le lire. Cette accalmie ne dura pas longtemps. Les deux époux suivaient, à travers leurs occupations habituelles, une même pensée importune.

— Ecoute, Delphine, dit enfin le notaire posément : je ne crois pas que nous puissions garder ici ma pupille.

— C'est justement à quoi je réfléchissais! s'écria Mme Dubrujeau.

— Evidemment! Certes, je ne mets pas en doute la parfaite innocence de son âme, son honneur, sa délicatesse. Mais ces qualités essentielles sont gâtées par ce que son éducation a eu de trop libre. Ce n'est pas sa faute, la pauvre enfant; mais il saute aux yeux que, telle qu'elle est, avec sa franchise d'allures, sa spontanéité et son charme, elle sera un objet d'étonnement, pour ne pas dire plus... Ce n'est pas du tout la petite orpheline que j'attendais.

— C'est vrai, avoua ingénument Mme Dubrujeau; sous ses cheveux qui semblent en or, elle n'a même pas l'air d'être en deuil!

— S'il n'y avait que nous, cela encore ne ferait rien. Mais il y a l'opinion publique avec laquelle on est obligé de compter, les voisins, les clercs de l'étude...

— Et Philippe!

— Et Philippe! répéta Me Dubrujeau.

Ils se regardèrent. Comme toujours ils étaient d'accord. Leur mentalité était la même, aussi leurs sollicitudes à l'égard du fils

tendrement chéri. Leurs deux vies s'étaient tellement fondues l'une dans l'autre que les choses extérieures leur apparaissaient toujours sous le même angle; cette fois mieux que jamais, il leur avait suffi de quelques mots pour se comprendre.

— Mon embarras est grand, reprit le notaire au bout de quelques minutes. Je ne voudrais pas manquer au devoir de justice que j'ai assumé en acceptant Viviane pour pupille et en l'appelant auprès de nous. Que faire? Où la placer?

— La nuit porte conseil, répondit évasivement Mme Dubrujeau.

Mais bientôt, elle se ravisa :

— J'ai une idée : pourquoi ne demanderais-je pas à maman de la prendre? Elle vit seule, à l'écart du monde, elle a conservé le culte de la jeunesse. Cette petite sera très heureuse auprès d'elle.

— Tu crois vraiment? Tu crois que Viviane ne s'ennuiera pas en face de ces cheveux blancs?

— Pas plus qu'ici. D'ailleurs, les convenances ne lui permettent guère de se distraire tant qu'elle portera un voile de crêpe et des vêtements noirs. Puis nous la verrons souvent; chaque jeudi d'abord, en allant dîner Cours des Dames. Le reste du temps, je la ferai sortir un peu.

— Mais ta mère consentira-t-elle?

— Oui, quand je lui aurai exposé nos raisons. Crois-moi, j'ai trouvé la seule solution acceptable et humaine. Demain matin, en allant à la messe, je passerai arranger cela.

— Et comment expliqueras-tu à Viviane?...

— Le plus simplement du monde. Ne lui ai-je pas dit, ce soir, que son installation n'était que provisoire sous notre toit? Ses bagages ne sont même pas apportés ici. Tout s'arrangera sans qu'il y ait le moindre froissement. Plus tard, il n'en serait pas ainsi peut-être...

Elle disait vrai; elle était sincère, sans animosité ni faiblesse. Elle était la femme prudente, la gardienne du foyer qui veille aux êtres confiés à ses soins. Me Dubrujeau se dit tout cela, et il se sentit soulagé d'une grande inquiétude.

Sa conscience retrouva son équilibre. Il put reprendre avec sérénité la lecture du journal déplié devant lui.

(La suite prochainement.)

Jean Bertheroy.

A TRAVERS LA RÉVOLUTION

D'APRÈS DE RÉCENTES PUBLICATIONS [1]

I

M. Pierre de Vaissière, en qui son livre sur les *Gentilshommes campagnards* avait révélé les plus attrayantes qualités de l'historien, s'est volontairement et modestement réduit au rôle d'éditeur en publiant des *Lettres d' « aristocrates »*, appelées à un grand et légitime succès. A une nerveuse, éloquente et un peu bataille-use préface, il s'est contenté de joindre des lettres presque toutes inédites, et extraites pour la plupart des dossiers du Tribunal révolutionnaire. Ces correspondances, émanées en grande majorité de personnages peu connus, forment un volume de plus de six cents pages, qu'on voudrait plus compact encore ou imprimé en plus petits caractères, tant il se lit avec un haletant et douloureux intérêt. Sur les atteintes portées à la liberté individuelle dès le début de la Révolution, sur les indignes traitements infligés à la famille royale, sur l'horreur des assassinats individuels comme des massacres collectifs, sur cette parodie de justice que fut le Tribunal révolutionnaire, il y a là des documents irréfutables, reflétant l'impression quotidiennement reçue, et ainsi bien préférables aux plus sincères des réminiscences rétrospectives. Disons aussi, pour n'y plus revenir, que ces lettres dénotent, chez la plupart de ceux qu'attendait le couteau de la guillotine ou le poignard des égorgeurs, non seulement le courage stoïque qu'il est devenu banal de célébrer, mais une force de résignation chrétienne inattendue dans l'âme de ces fils du dix-huitième siècle. Disposés que nous sommes à outrer les simplifications, nous oublions volontiers que la « philosophie » se

[1] Pierre de Vaissière : *Lettres d' « aristocrates »* (Perrin, XXXVIII-626 pages in-8°). — G. Lenôtre : *La Fille de Louis XVI* (Perrin, 309 pages in-16). — Eugène Welvert : *Lendemains révolutionnaires* (Calmann-Lévy, LXII-399 pages in-8°). — Etienne Dejean : *Un Préfet du Consulat* (Plon, XV-452 pages in-8°). — Mis de Caumont la Force : *L'Archi trésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande* (Plon, V-378 pages in-8°).

réduisait en pratique à la noblesse de cour et à certains cercles financiers ou littéraires. Les « aristocrates » de M. de Vaissière, de petite ou de récente noblesse en majorité, conservaient ou retrouvaient les principes religieux dans lesquels ils avaient été élevés : l'un remerciait le ciel de la mort affreuse qui allait expier ses fautes; un autre souhaitait à ses bourreaux la grâce du repentir; un jeune officier du régiment de Cambrésis, après avoir fait à ses parents le long aveu de ses égarements conclut : « Il me reste peut-être peu d'heures... Je tire donc dès celle-ci un rideau entre le monde et moi; je ne dois m'entretenir que du compte que je rendrai à Dieu de mes actions... Si je supporte les tortures que mes ennemis me préparent avec fermeté et courage, en les lui offrant, j'ose croire dans sa miséricorde et au pardon que je ne cesse de lui demander des offenses que je lui ai faites. »

Ceci méritait assurément d'être mis en lumière, comme il convenait de même, en présence de tant d'apologies outrées, de rappeler de combien d'iniquités ridicules ou atroces fut souillée la crise révolutionnaire. Mais M. de Vaissière est trop historien pour avoir pu croire que ces lettres d'opposants ou de victimes offraient un tableau complet, impartial des événements; il a noté dans son introduction qu'à ces documents, il faudrait en opposer d'autres, et qu'à les considérer même isolément, ils trahissaient souvent chez leurs auteurs une forte dose d'erreurs de conduite ou de jugement. A moins, en effet, de substituer l'anathème au raisonnement, et de se tirer d'affaire en proclamant avec Joseph de Maistre la Révolution « satanique », il faut bien en chercher les motifs en partie dans les fautes de ses adversaires. Si ce n'est pas la conclusion la plus pathétique du recueil de M. de Vaissière, c'en est peut-être la plus instructive.

A côté ou en face des naïfs, comme Sillery, le mari de Mme de Genlis, déclarant le 17 juillet 1789 que la Révolution française s'est accomplie en quinze jours, tandis qu'il en a coûté à l'Angleterre un siècle, des millions et des torrents de sang, il y a les pessimistes, les aigris, devant qui rien ne trouve grâce de ce qui offusque leur amour-propre ou menace leurs intérêts. Un des plus modérés et des plus excusables est un marin breton de vieille souche, le comte de Quélen : mais alors comme aujourd'hui, les plus intraitables « aristocrates » sont ceux dont le blason est le plus fraîchement peint, et qui pourraient presque comme certain écrivain dire de leur noblesse : « J'en ai quittance! » Il fait beau entendre un financier belge, qui vient d'acquérir en France un titre et une charge, accumuler contre les décrets de la Constituante les épigrammes d'une finesse toute brabançonne :

« Le diable emporte la liberté! » finit par conclure cet oncle de la future Mme du Cayla, en constatant que Paris a perdu sa réputation de ville de plaisirs. Un autre (et c'est le grand-père de Mme de Rémusat) s'obstine à mener sa vie d'épicurien jusqu'au pied presque de l'échafaud : « Je vais chaque soir aux spectacles pour dissiper les idées lugubres du temps et mes vapeurs, que les jus d'herbe et la campagne ont un peu soulagées. » Un autre enfin de ces « nouveaux seigneurs » abonde du moins en amusantes boutades, soit que désabusé et ruiné il peste contre le gothique inventeur de la féodalité, soit qu'il écrive à propos du bonnet rouge : « S'il ne fallait, pour avoir la paix, que changer mon chapeau contre un bonnet, quoique cela soit fort laid, j'y consentirais, et, l'hiver, je m'en consolerais, parce que j'aurais plus chaud à la tête. Mais en général les Français ont déjà plus chaud qu'il ne faut à la tête. »

Dans ce concert d'invectives et de railleries, on pense bien que les femmes tiennent leur partie. Il en est une qui rit aux larmes de ce que son cordonnier est major de la garde nationale, et de ce qu'il a osé lui dire en lui essayant une paire de souliers : « J'espère bien que mon fils sera un jour ce qu'est aujourd'hui un maréchal de France. » Si, ce que M. de Vaissière n'a pu établir, la bonne dame a survécu à la tourmente, et si le don de la réflexion lui est venu avec les années, peut-être le mot du cordonnier lui aura-t-il paru moins grotesque quand elle a croisé sous l'Empire les équipages des maréchaux prince de la Moskowa et duc de Bellune, le cortège de S. M. le roi de Naples, ou tout simplement le carrosse de S. Em. le cardinal archevêque-nommé de Paris, propre fils d'un savetier de village.

En effet, parce que les événements dont ils sont témoins révoltent leurs sentiments ou choquent leurs intérêts, nos épistoliers décrètent qu'ils constituent une monstruosité historique : « L'histoire de ce temps-ci passera quelque jour pour un mensonge absurde! » C'est une rare et méritoire exception que la liberté d'esprit de ce Lefebvre d'Acy, qui entrevoit le principe de la continuité historique des événements et des mœurs politiques, principe si magistralement mis en lumière de nos jours par Albert Sorel : « Il en est de cette Assemblée (la Législative) comme des ministres des finances de l'ancien régime : peu leur importait dans quelle situation se trouveraient les choses à leur retraite, pourvu qu'ils gagnassent du temps et se tirassent d'affaire; à leurs successeurs à débrouiller la fusée! L'Assemblée présente en fera tout autant. » Voilà de la perspicacité et de la philosophie. Mais les autres ne savent qu'escompter les mécontentements particu-

liers qui résulteront de la suppression des abus, ou encore pousser un soupir de regret vers le « bon vieux temps », comme s'il n'était pas aussi vain de pleurer le passé que ridicule d'exalter béatement le présent, comme si chaque siècle n'avait pas sa part de progrès et de misères, comme si enfin ce « bon vieux temps » n'avait pas correspondu aux famines de la Fronde, aux abominations des guerres de religion, à la désolation prolongée de la guerre de Cent Ans.

Nous l'avons déjà dit, les lettres publiées par M. de Vaissière dénotent chez leurs auteurs plus d'attachement au catholicisme qu'on n'est disposé d'ordinaire à en attribuer aux classes aisées vers la fin du dix-huitième siècle : sur l'absurdité de la constitution civile, sur la brutale intolérance dont les orthodoxes furent victimes dès le début de la Révolution, leurs récits sont topiques et leurs plaintes souvent éloquentes. Mais leurs réflexions témoignent d'autre part du discrédit que les abus de la commende, les opérations de la commission des réguliers, la diffusion des idées gallicanes avaient jeté sur la propriété monastique. C'est une femme, et une femme très opposée aux nouveautés, qui écrit : « Si vous êtes assez heureux pour qu'on vous rembourse en assignats, je vous dirai franchement que vous n'avez pas d'autre parti à prendre que d'en acheter des biens du clergé. Vous êtes mari et père, vous devez conserver du pain à vos enfants; et quant à la sûreté, le clergé ne reviendra jamais, il est absolument perdu... » Citons encore ce fragment de lettre d'un capitaliste à son homme d'affaires : « Parmi les domaines appartenant à [l'abbaye de] Fontainejean ou aux Bénédictins, je ne vois guère... que les prés au bout de mon potager, qui font 15 à 16 arpents, qui soient à ma bienséance. » C'est tout à fait la confession du baudet dans les *Animaux malades de la peste :*

En un pré de moines passant,
. . . . . .
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.

Il n'y manque même point le scrupule, car le même correspondant promet de prendre « devant Dieu et les hommes l'engagement de restituer à la première demande aux dépouillés, s'ils ressuscitaient ».

Les lettres les moins instructives ne sont pas celles qui ont trait aux grandes journées révolutionnaires : elles révèlent, à côté de honteuses ignominies, des actes de courage vraiment héroïques, et surtout, malgré d'inévitables contradictions, elles indiquent l'état de l'opinion parisienne lors de chacune de ces

journées. Nous constatons ainsi une fois de plus que d'excellents royalistes trouvèrent un peu prompte la retraite de Louis XVI à l'Assemblée le 10 août; nous voyons confirmé le témoignage de Thiébault sur l'extraordinaire, la monstrueuse insouciance des Parisiens pendant les massacres de Septembre; nous analysons au contraire ce qu'il y eut d'affecté et presque de calculé dans l'indifférente apparence au milieu de laquelle se déroula le procès du roi : « Il semble que pas un ne veuille interrompre son occupation pour donner un moment de réflexion sur cet événement... Paris est dans un calme qui ressemble au silence de la consternation, de l'effroi et de la mort. Il n'est personne qui ne s'attendrisse sur le sort de ce malheureux, jadis si puissant, et qui cependant périra sans opposition. »

Des *Lettres d'aristocrates*, échelonnées dans la période de 1789 à 1794, doivent nécessairement se rapporter en partie à l'émigration : à ce point de vue, les documents publiés par M. de Vaissière sont particulièrement bien choisis et intéressants. A côté des doléances de ceux qui ne peuvent émigrer faute de fonds, il a exhumé les réflexions des sages de l'émigration, comme le marquis de Vibraye, les censures des désabusés, comme l'ancien constituant Bengy de Puyvallée, d'esprit assez net et assez franc pour écrire dès l'automne de 1791 : « Tout est couvert du voile de la nullité la plus absolue; on appelle cela du secret et on vous dit tout bonnement que rien ne transpire. Pour moi, je trouve que j'y vois trop clair. » C'est encore le marquis de Clermont-Gallerande, qui mande de Coblentz à l'un de ses amis : « En envoyant vos enfants à Coblentz, vous ne ferez que satisfaire au préjugé répandu et accrédité qui fait sortir toute la noblesse du royaume et qui ne lui permet pas de rester dans la province, ce qui est à mon gré fort malheureux pour elle et pour la chose. » D'autres lettres témoignent au contraire des folles espérances de la plupart des émigrés, de cet ostracisme inintelligent autant qu'impolitique qui leur fait traiter en renégats les plus modérés partisans du régime constitutionnel, du scandaleux contraste entre le gaspillage qui s'étale dans l'entourage des princes et le régime plus que modeste des gentilshommes cantonnés. Les jeunes gens se grisent, courtisent les femmes, lutinent les filles, bernent les bons Allemands ou Belges, bref, se rendent insupportables par les mêmes pratiques exactement qui feront quinze ans plus tard l'impopularité des officiers de la Grande-Armée, sans avoir comme eux l'excuse ni le prestige de la victoire. Une très grande dame qui compte alors vingt « printemps », et qui mourra nonagénaire en 1861, dénonce très vertement ces excès : seulement, dans la

lettre suivante, elle réclame un exemplaire des contes en vers de Voltaire pour lire à haute voix avec une amie... Gardons-nous ici d'une trop pharisaïque indignation : si les polissonneries de Voltaire sont passées de mode, combien de mondaines et de mondains du vingtième siècle, entre deux lamentations sur le malheur des temps, se délectent à des lectures moins spirituelles et aussi malsaines!

II

C'est aussi une collection de documents rares ou inédits que M. G. Lenôtre, l'historien bien connu, a entrepris de publier sur les principaux épisodes de la Révolution. Un de ses plus récents volumes est consacré à la captivité au Temple et au séjour en Autriche de Madame Royale ou Madame Thérèse, fille de Louis XVI et future duchesse d'Angoulême. A côté d'une réimpression du naïf et poignant *Mémoire* de la jeune princesse, édité naguère par M. le marquis Costa de Beauregard, M. Lenôtre nous fait connaître d'intéressantes pièces empruntées aux dépôts officiels, et aussi des lettres curieuses de l'évêque de Nancy, La Fare[1], représentant à Vienne du prétendant, comme on appelait Louis XVIII.

Les documents sont reliés entre eux par un récit concis et nourri, où l'érudit n'a point manqué d'indiquer au passage ses doutes persistants sur la mort du petit Louis XVII au Temple, où il a peut-être exagéré la rigueur du régime auquel la princesse fut soumise pendant son séjour en Autriche. Pour avoir exécuté à la lettre une consigne un peu bien étroite, le prince de Gavre méritait-il d'être comparé aux geôliers du Temple? Pareillement, si les jeunes archiducs et archiduchesses recevaient sans doute une éducation passablement vieillotte, sied-il de traiter de morose une existence dont la familiale bonhomie leur demeurait à tous un très cher souvenir d'enfance?

Le livre de M. Lenôtre, en dehors de son angoissant intérêt, pose une fois de plus un décevant problème historique et psychologique. Les indignes traitements matériels et les tortures morales que Madame Royale avait subis au Temple, à l'âge même où se dessine le plus souvent pour la vie le caractère des adolescents, pourraient expliquer que sa nature ait pris dès lors un pli d'amertume, de brusquerie et de taciturnité. Mais d'après le témoignage unanime de ceux qui l'ont vue au Temple après la Terreur, d'après les écrits qui nous restent d'elle, une trop légitime mé-

[1] M. Lenôtre traite constamment de « cardinal » ce prélat, qui ne devait recevoir le chapeau que sous la Restauration, une fois archevêque de Sens.

lancolie ne faisait alors que voiler un fond de grâce, de spontanéité et même de gaieté ingénue; l'impression fut la même parmi les rares Français qui purent l'apercevoir pendant son séjour en Autriche. Il nous paraît difficile d'admettre avec M. Lenôtre que son tempérament moral ait été métamorphosé par le désenchantement que lui causa la conduite intéressée de la cour de Vienne. Il serait plus injuste encore d'accuser de ce changement le séjour de Mitau et de Hartwell, qui put être monotone, sombre, décourageant, mais où Louis XVIII, malgré ses célèbres colères suscitées par des vétilles, donnait l'exemple de l'égalité d'humeur en face des événements, de l'aménité pour les personnes. Comment donc, à la Restauration, la princesse ruina-t-elle la popularité qui lui était acquise d'avance, comment contrista-t-elle ses plus dévoués admirateurs par une sécheresse, et presque une rudesse, dont M. Lenôtre aurait pu multiplier les exemples et dont la désolante tradition s'est longtemps perpétuée dans bien des familles? Si, nous le répétons, l'intéressante publication de M. Lenôtre pose à nouveau cette énigme historique, nous ne croyons pas qu'elle en apporte la solution.

III

Des victimes de la Révolution, nous passons avec M. Eugène Welvert à ceux qui portent la responsabilité du plus sinistre peut-être entre les épisodes du drame. A l'aide d'une critique très sûre et d'un fort agréable talent d'exposition, cet historien a retracé la destinée ultérieure de quelques-uns des régicides, choisis parmi les plus marquants, parmi ceux aussi dont la carrière se prolongea le plus longtemps [1].

Quoique M. Welvert ne pêche point par excès de sévérité à l'endroit de ses tristes héros, il reconnaît sans hésitation que la majorité d'entre eux, ceux surtout que leur médiocrité sauva de l'échafaud, furent régicides par peur, « peur de Marat, des tribunes et des faubourgs ». Il n'ajoute pas, mais il prouve, en donnant le texte même des sentences, que l'amour de la rhétorique fut aussi pour quelque chose dans plus d'un vote meurtrier : si beaucoup, comme Sieyès, dédaignèrent ou négligèrent d'accoler la moindre « phrase » à l'énoncé de leur opinion, pour d'autres ce fut une émulation à qui trouverait la formule la plus « romaine », la plus capable de faire impression sur les auditeurs

[1] Il faut remarquer à ce propos que la moyenne de la longévité chez les régicides fut tout à fait extraordinaire, surtout pour des hommes qui avaient traversé tant d'épreuves et d'émotions. D'après une liste que donne M. Welvert, 56 d'entre eux moururent octogénaires, et 12 nonagénaires!

et sur la postérité. Or, beaucoup mieux que la détention ou le bannissement, la mort se prêtait à un démarquage du *Conciones* qui nous paraît odieusement grotesque, mais dont plusieurs spécimens passèrent alors pour sublimes. Ce ne fut point un des moins déplorables résultats de ce faux bel-esprit, de ce pédantisme classique en qui Taine a dénoncé l'un des facteurs de la Révolution.

Une autre conclusion implicite du livre de M. Welvert, c'est qu'abstraction faite même du vote de janvier 1793, ces régicides étaient presque tous de bien médiocre valeur morale. L'un des plus estimables assurément, Carnot, à côté d'actes qui lui font grand honneur, comme son discours contre l'Empire, sa défense d'Anvers et sa fidélité à Napoléon après Waterloo, s'oublia en 1817 jusqu'à rêver de faire régner à Paris le prince d'Orange, qui avait porté les armes contre la France. Le peintre David[1] avait une conception plus décevante encore du patriotisme, quand, aux amis qui le pressaient de faire des démarches pour abréger son exil à Bruxelles, il répliquait cyniquement : « *Ubi bene, ibi patria!* »

Ce qui se dégage encore des monographies esquissées par M. Welvert, c'est que dans la mesure du possible le gouvernement de la Restauration se montra fort bénin à l'égard des régicides : j'ai dit le gouvernement et non le parti ultra-royaliste, qui, dans la presse, à la tribune, malheureusement aussi dans la chaire chrétienne, prodigua les menaces avant d'imposer le vote de la loi de 1816. Par déférence pour les dernières volontés de son frère, par respect pour les dispositions formelles de la Charte que lui-même avait signée, par esprit politique aussi, Louis XVIII répugnait à rechercher des votes vieux de plus de vingt ans. Il fit plus, et conserva généreusement une pension non seulement à Tallien, que recommandaient les souvenirs de Thermidor, mais même à Panis, qui, avant de voter la mort de Louis XVI, avait trempé dans les massacres de Septembre[2]. Son gouvernement fit une opposition très énergique au vote de la loi de 1816, qui, sans oser bannir en bloc les régicides, frappait

[1] M. Welvert a publié pour la première fois la pétition que 56 élèves de David, Gros et Gérard en tête, adressèrent à Decazes pour obtenir la rentrée en France de leur maître. Si le style en est déplorablement académique (« de la peinture de David mise en prose », dit spirituellement l'historien), la démarche en elle-même est fort touchante, et montre le culte que le maître avait inspiré à ses élèves, même devenus célèbres et légitimistes.

[2] L'histoire de Panis est une des plus étranges de celles que révèle M. Welvert : une influence occulte non seulement le déroba à l'application de la loi de 1816, mais lui continua sa pension après le vote de cette loi.

hypocritement ceux d'entre eux qui avaient donné ne fût-ce qu'une simple adhésion au gouvernement des Cent-Jours, c'est-à-dire la quasi-totalité. Dans l'application, on accorda assez généreusement des sursis pour état de santé, puis une fois tombé le vent de furieuse réaction qui avait soufflé sur la Chambre Introuvable, on admit plusieurs exceptions collectives. Quarante-quatre conventionnels n'en demeuraient pas moins exilés en 1830 : par une aussi regrettable réaction en sens inverse, le gouvernement de Juillet, en édictant leur rappel, marqua insuffisamment qu'il ne s'agissait point de réhabiliter leur vote de 1793[1].

Quant aux aventures individuelles narrées dans le livre de M. Welvert, le résumé en serait forcément incomplet et aride. Presque toutes mélancoliques par quelque côté, ces fins de carrière ont un côté tantôt honteux ou effrayant, tantôt comique ou touchant. Barère et Tallien se mettent aux gages de la police; Courtois essaye d'acheter sa grâce en livrant la lettre d'adieux de Marie-Antoinette à Madame Elisabeth ; Sergent, le beau-frère de Marceau, vivotte à l'étranger du reliquat de ses rapines révolutionnaires; Pointe, un des très rares conventionnels restés vraiment du « peuple », traîne lamentablement ses infirmités et sa misère; Ysabeau retrouve dans le sous-préfet qui lui notifie son bannissement un de ses anciens élèves du temps où il professait chez les oratoriens de Vendôme; un autre apostat, Chasles, chanoine marié à une calviniste, hanté par le remords du vœu qu'il a trahi et du vote qu'il a émis, insupportable à lui-même et aux siens, traverse des crises de sombre désespoir, douloureusement notées plus tard par le fils auquel il a infligé le prénom bien caractéristique de « Philarète ». Un seul d'entre les régicides termine véritablement ses jours en paix, et c'est le seul aussi qui se soit sincèrement non seulement repenti, mais converti. Isnard, ce parfumeur de Grasse qui s'est révélé orateur et improvisateur aux échos de l'éloquence de Mirabeau, a tonné à la Législative contre le catholicisme, à la Convention contre les prétentions tyranniques de la Commune parisienne : proscrit avec les Girondins, plusieurs fois à la veille d'être découvert, caché de longs mois dans les montagnes du Dauphiné, l'imminence du danger, l'influence de la solitude, le ramènent aux croyances de son enfance; sans dépouiller l'emphase de son temps et de sa province, l'ancien proscripteur de prêtres se fait apologiste; échappé grâce à sa réserve au bannissement qui frappe la plupart de ses collègues, il termine patriarcalement au milieu des siens une

[1] Le seul discours vraiment courageux sur cette question du 21 janvier fut prononcé par Victor de Broglie, après sa sortie du ministère.

carrière où les années révolutionnaires ne semblent plus qu'une inexplicable parenthèse.

IV

Ce faillit bien être une victime de la Révolution que Jacques-Claude Beugnot, puisque son attitude courageusement loyaliste à l'Assemblée législative lui valut un séjour prolongé dans les prisons de la Terreur, dont ses *Mémoires* contiennent la très vivante et piquante description. Mais le temps fit défaut pour l'expédier avant Thermidor, et c'est à tout prendre parmi les bénéficiaires de la Révolution qu'il convient de ranger le fils du petit homme d'affaires de Bar-sur-Aube, devenu successivement préfet du Consulat, conseiller d'Etat et comte de l'Empire, pair de France et ministre d'Etat de la Restauration. Il dut cette brillante carrière à lui-même, à sa vivacité d'intelligence, à son application au travail, à sa remarquable séduction de conversation; pour être un homme d'Etat, il ne manqua à cet administrateur de premier ordre qu'un peu plus, non point d'étendue dans les idées (car la variété des connaissances était précisément un des charmes de son esprit), mais de force dans le caractère. Il en faisait lui-même l'aveu avec une candeur qui désarme la critique : « Du caractère! mais je n'en ai jamais eu; je n'ai pas le moindre caractère[1]. »

Les *Mémoires* de Beugnot sont un des chefs-d'œuvre de cette littérature autobiographique dont le trésor va sans cesse s'enrichissant : mais ils constituent une suite de tableaux détachés, avec des lacunes que l'auteur, surpris par la mort, n'a point eu le loisir de combler. M. Etienne Dejean, que la politique a naguères ravi à l'histoire, puis rendu à l'histoire « avec avancement », puisque de professeur de lycée il a été promu directeur, ou selon la pompeuse et archaïque formule, « garde général » des Archives nationales, M. Etienne Dejean a donc entrepris de raconter une de ces périodes de la vie de Beugnot sur laquelle les *Mémoires* sont muets, celle du Consulat. Les sources les plus sûres étaient à sa disposition, car aux fonds classiques de la secrétairerie d'Etat et des séries départementales un legs très libéral et très judicieux du petit-fils de Beugnot a récemment adjoint les papiers personnels de Jacques-Claude, les minutes de sa correspondance, l'ébauche de certaines parties inédites de ses Mémoires. De tous ces documents, M. Dejean a tiré un récit très clair, très animé, très intéressant, où il ne s'est heureusement

[1] Cette confidence, faite à Berryer, fut rapportée par celui-ci à son cousin le peintre Eugène Delacroix, qui l'a consignée dans son *Journal*.

pas interdit de mettre à profit son expérience personnelle de la vie politique, administrative et départementale.

Lucien Bonaparte, grâce auquel le 19 brumaire n'avait point tourné en piteuse et sanglante déroute, fut bientôt appelé par son frère au ministère de l'intérieur, qui correspondait à cinq ou six de nos ministères actuels, avec un territoire plus étendu et tout un personnel administratif à improviser. A cette tâche écrasante, Lucien apportait une dose incontestable d'ambition et de bonne volonté, mais moins d'acquis que de faconde : il eut l'esprit de comprendre qu'il lui fallait un Mentor. Un Champenois, le fils du forgeron Riel, que ses hâbleries plus encore que ses actions d'éclat avaient fait général, et qui devait devenir sous la Restauration maréchal marquis de Beurnonville, lui indiqua Beugnot. Celui-ci, sans titre officiel, s'installa au ministère comme confident et conseiller de Lucien : à cette situation délicate, leur harmonie résista et leur amitié survécut, ce qui leur fait grand honneur à tous deux.

Au lendemain du Directoire, le premier soin d'un homme probe comme Beugnot devait être de nettoyer les écuries d'Augias; il ne s'y déroba point, non plus qu'à la tâche de réformer dans les bureaux des habitudes de nonchalance qui feraient scandale au début du vingtième siècle (c'est du moins M. Dejean qui l'affirme, avec sa compétence d'ancien chef de cabinet du coryphée des Cadets de Gascogne). Il ne manqua point non plus, suivant un penchant invétéré de l'esprit humain et en particulier de l'esprit administratif, de protester avec énergie contre toute diminution apportée aux immenses attributions du ministre de l'intérieur, dont il se sentait solidaire : ce futur conseiller d'Etat déclarait intolérable que des mesures fussent soumises au Conseil d'Etat en dehors de l'initiative ministérielle; ce futur directeur général de la police proclamait que l'institution d'une police indépendante était plus qu'une hérésie, une « niaiserie »... Il y a de ces contradictions dont les hommes d'esprit ne parviennent point à se garder.

L'œuvre capitale de Lucien et de Beugnot fut la désignation des 97 premiers préfets institués par la nouvelle Constitution. Leurs choix furent généralement si judicieux qu'on leur en a fréquemment contesté le mérite. Avec des détails très précis, très nouveaux, M. Dejean remet au point cette histoire des premières nominations préfectorales [1] : il établit que si Bonaparte provoqua de multiples présentations et se réserva toujours la décision

[1] En ce qui concerne notamment la préfecture de la Seine, il est de mon devoir de confesser que le livre de M. Dejean modifie sensiblement les indications données dans mon *Paris sous Napoléon*. Beugnot et Lucien avaient proposé Pontécoulant, auquel le Premier consul préféra

définitive, les présentations suggérées à Lucien par Beugnot furent ratifiées dans la très grande majorité des cas.

Où nous avons plus de peine à suivre l'historien, c'est quand, cherchant à dégager la « moralité » ou la « philosophie » de ces présentations, il insiste sur le « loyalisme révolutionnaire » de Lucien et de Beugnot en cette circonstance. Si j'osais appliquer à M. Dejean un de ces modernismes d'expression qu'il affectionne, je dirais qu'il s'évertue à montrer le ministre et son conseil appliqués à ne mettre en avant, avec des nuances diverses, que des candidatures portant l'étiquette du « Bloc ». La réalité m'apparaît comme très différente. Lucien avait bien pu jadis, sous la Terreur et en Provence (double circonstance atténuante), se faire appeler « Brutus » : en l'an VIII, il avait décidément jeté son bonnet rouge aux orties, et sous l'inspiration de Fontanes, songeait à restaurer l'Académie française, prélude d'une autre restauration au profit de son frère. Quant à Beugnot, futur rédacteur de la Charte de 1814 et approbateur des ordonnances de 1830, M. Vandal l'a admirablement défini en deux mots, quand il l'a traité de « royaliste voltairien » : royaliste à l'esprit large sans doute, qui s'accommodait sans peine de la monarchie napoléonienne, mais que le culte de la Révolution n'embarrassait à aucun degré, du moment que sa haute situation lui serait garantie. Tous deux souscrivirent avec empressement au programme de pacification du Premier consul. Par nécessité politique autant que par attrait personnel, ils ne mirent en avant que des candidats acceptant les résultats civils de la Révolution et l'étiquette républicaine, des « ralliés », pour employer un autre néologisme; mais leurs présentations, comme toutes les nominations faites depuis Brumaire, condamnèrent le monopole de cette secte jacobine, prompte à l'anathème et à l'accaparement, qui depuis 1792 s'était maintenue au pouvoir de gré ou de force. C'est desservir la mémoire de Beugnot et de Lucien que d'en faire les complices d'une faction, quand ils furent les collaborateurs d'une œuvre de réconciliation nationale.

Beugnot, dont la situation au ministère de l'intérieur avait un caractère essentiellement provisoire, ne s'oublia point dans la répartition des préfectures : à défaut de Versailles, il se fit attribuer Rouen. Un Normand, très supérieur pourtant à tout esprit de clocher, soutenait naguères devant moi que le poste le plus important de toute l'administration française était la préfecture de la Seine-Inférieure; je persiste à croire que Beugnot en

d'abord l'ancien ministre Tarbé; c'est au dernier moment que le choix définitif se porta sur Frochot, désigné primitivement pour le Doubs.

jugeait plus exactement quand il disait avoir obtenu « la place la plus agréable de seconde ligne ». Il tenta pendant quelque temps de consoler sa vanité en se parant du titre de « préfet général » : mais l'ordre lui vint de renoncer à cette fantaisie.

Bien qu'il lui en coûtât presque autant qu'à un vieux Parisien de quitter « cette capitale qu'on critique tant, et qu'on aime encore plus », Beugnot, administrateur dans l'âme, se voua avec ardeur à sa nouvelle tâche. Ici encore, fidèle interprète de la politique consulaire, il s'appliqua à rompre avec le système d'ostracisme perpétué et aggravé par le Directoire; il appela aux postes municipaux les hommes de valeur, sans distinction d'antécédents. Prodigue de sa peine et de son temps, il entreprit de longues tournées à travers les routes défoncées de son département, tantôt enfourchant, malgré ses médiocres talents équestres, le cheval d'un gendarme pour faire une « entrée » plus solennelle dans quelque bourgade, et tantôt gardant l'incognito, comme le calife de la légende, afin de pourchasser plus sûrement les abus.

L'homme d'esprit pourtant ne perdait point ses droits, et les rapports de Beugnot étincellent d'une verve malheureusement trop peu répandue dans la littérature administrative. Fidèle à ses habitudes, il se raillait d'abord, lui et le corps dont il faisait partie, critiquant notamment la paperasserie : « L'administration française a toujours aimé les choses compliquées. Elle use autant de papier, à elle toute seule, que toutes les autres administrations de l'Europe. » Comme il convient à tout bon préfet, il daubait sur ses administrés : « L'habitant de la Seine-Inférieure jouit faiblement par le cœur et rarement par l'imagination; mais il est supérieur dans ce qui tient aux idées calmes et positives. » Traquant impitoyablement les voleurs de grand chemin, il faisait justice de la légende (légende à la vie dure!) qui les auréolait en champions désintéressés de la légitimité : « Les sicaires sont tout simplement des scélérats, ennemis de tout ordre social, qui détroussent les passants au nom de Louis XVIII, sous le gouvernement consulaire, et qui les détrousseraient demain au nom des Consuls, si Louis XVIII était l'autorité légitime. » Enfin, le comte de demain, le royaliste d'après-demain plaisantait agréablement les hobereaux normands obstinés dans leurs regrets : « Entre eux, ils reprennent des titres devenus sans conséquence. Quelquefois ils espèrent, mais tout bas. Cette espèce de roman en vaut un autre, et les longues soirées d'hiver s'y écoulent. »

Beugnot fit d'heureux efforts pour relever et rajeunir l'antique prospérité industrielle de la Normandie. Son attitude nous paraît avoir été moins digne d'éloges, encore que son nouveau biographe

s'y attarde avec complaisance, lorsqu'il s'agit d'organiser l'application du Concordat. Comme beaucoup d'administrateurs de cette époque, il se conduisit non pas seulement en voltairien, mais en joséphiste, intervenant d'une façon dédaigneusement tracassière dans l'exercice d'une religion à laquelle il ne croyait guère, exagérant à plaisir les attributions de la « police des cultes ». Il faut dire qu'il avait affaire au cardinal Cambacérès, bon prêtre, mais esprit étroit, pointilleux, buté, bref, un contradicteur fait à souhait pour stimuler la malignité de Beugnot. Il faut dire aussi que celui-ci, très susceptible, comme la plupart des gens sortis d'assez bas, dut prendre ombrage de la suprématie que l'archevêque devait à la haute situation de son frère et à la pourpre romaine.

Le voyage triomphal du Premier consul en Normandie, dans l'été de 1803, eût dû être pour Beugnot l'occasion d'un succès personnel : cette chance lui échappa par sa faute. S'il ne négligea rien pour préparer la réception et machiner les ovations, le disciple des économistes, entraîné par son amour de la discussion, se laissa aller à prôner devant et contre le maître le principe de la liberté des échanges commerciaux. Classé dès lors comme « idéologue » dans l'esprit du Consul, il ne reçut aucune marque de satisfaction, et sa promotion au Conseil d'Etat fut retardée de trois ans... Lui-même nous a raconté comment Napoléon, sans renoncer tout à fait à sa défiance, le prit insensiblement en gré comme interlocuteur, et finit par lui pincer l'oreille, ce qui, on le sait, était la marque d'une familiarité souvent enviée.

V

A côté et au-dessus de Beugnot, un personnage très *représentatif* des vicissitudes des classes moyennes d'autrefois à travers la Révolution fut Charles-François Lebrun, jadis jeune secrétaire et quelque peu inspirateur du chancelier Maupeou, puis député aux états généraux par ses compatriotes du Hurepoix[1], suspect naturellement et incarcéré pendant la Terreur, successivement après Brumaire Troisième Consul, architrésorier de l'Empire, prince et duc de Plaisance. Sa biographie, qui est encore à faire,

[1] La jolie ville de Dourdan, qui a jugé à propos d'élever un monument à Francisque Sarcey au lendemain de sa mort, a négligé jusqu'ici de rendre le même hommage à Lebrun, qui fut sans conteste le plus illustre de ses enfants. Le même oubli s'est étendu au comique Regnard, mort subitement dans les environs et enterré dans l'église de Dourdan (cf. le charmant et coquet volume de M. Guyot sur *Le poète Regnard en son château de Grillon*).

présenterait un intérêt très vif et très soutenu; il ne faudrait pas manquer d'y souligner le contraste entre son collègue Cambacérès, ancien président du comité de salut public, constamment bouffi de ses titres et de ses dignités, et Lebrun, si simple dans ses habitudes, si détaché de ses tardives grandeurs, que les Parisiens du temps de l'Empire, accoutumés à plus de morgue de la part des nouveaux nobles, l'appelaient communément le *Prince Egalité*.

A défaut de cette histoire complète que nous attendons, un descendant de Lebrun, M. le marquis de Caumont la Force, vient de raconter un épisode de la vie de son trisaïeul, le séjour de l'architrésorier en Hollande après l'annexion, de 1810 à 1813. M. de Caumont la Force, dont c'est, je crois, le début en histoire, n'a pas seulement utilisé avec beaucoup de sens critique et d'aisance de style les documents des Archives nationales et ses propres papiers de famille : il s'est tiré, avec un tact parfait, de cette tâche épineuse qui consiste à parler de l'un des siens; il a su résister à la tentation, devant laquelle des esprits très distingués ont parfois faibli en semblable occurrence, d'amputer des textes dont il était maître, pour ne laisser apparaître que ce qui devait embellir la mémoire du grand ancêtre. Lebrun, l'homme simple et loyal par excellence, eût apprécié cette franchise, qui d'ailleurs est loin de le desservir.

Après le coup de tête de l'abdication de Louis-Bonaparte et le coup de force de l'annexion de la Hollande à l'Empire, Napoléon comprit qu'il fallait pourtant ménager la transition, et qu'il ne pouvait d'emblée assimiler les nouveaux départements à la Creuse ou à l'Yonne. Divisée et administrée à la française, la Hollande n'en forma pas moins à certains égards un groupement autonome, sous la direction de quelques fonctionnaires d'élite. A leur tête, comme lieutenant impérial d'abord, puis comme gouverneur général, l'empereur plaça l'architrésorier, que son âge et sa dignité semblaient autoriser à vivre à Paris dans une retraite dorée; le principe de Napoléon était que tant qu'un homme conservait un atome de force physique et intellectuelle, l'Etat était en droit de le requérir à son service. Lebrun, bon gré mal gré, dut aller réconcilier les Hollandais avec la domination française, et s'exposer aux mercuriales que le maître ne ménageait point à ses plus anciens, à ses plus méritants auxiliaires. Malgré ses exigences et ses reproches, Napoléon lui rendit d'ailleurs justice, puisqu'il le maintint en fonctions jusqu'au bout.

Un peu âgé sans doute pour s'initier à une législation et à une civilisation qui lui étaient étrangères, Lebrun était fait, d'autre part, par les traits dominants de son caractère, pour réussir

auprès des Hollandais. Ceux-ci apprécièrent son amour de l'ordre, et surtout sa simplicité. « Je ne sais guère représenter », écrivait-il à Cambacérès, et c'était l'exacte vérité. Les bourgeois d'Amsterdam et de La Haye avaient été plus éblouis qu'enthousiasmés du faste de la cour de Louis et d'Hortense, faste dont ils avaient eu à supporter les frais. Lebrun, ordonné, économe, appliqué à modérer les exigences impériales et les exécutions policières, reçut bientôt le surnom naïf de « bon stathouder ». Grâce en partie à sa popularité et à ses soins, Napoléon obtint en Hollande une réception dont la chaleur lui fit illusion; il se persuada que les Hollandais étaient au comble du bonheur depuis l'annexion à la France.

En réalité, ces hommes de sens avisé et de tempérament flegmatique avaient compris qu'à tenter un soulèvement isolé, ils s'exposeraient à une impitoyable répression; quelques émeutes sans gravité, châtiées avec la dernière dureté, leur avaient d'ailleurs inculqué le respect de la police française et de son chef à Amsterdam, Devilliers du Terrage, qui, se considérant comme en exil et se plaignant d'être « plus triste dans cette Hollande que Job ne le fut jamais sur son fumier », ne se laissait point incliner à la mansuétude. Mais, sans compter les traditions nationales, les intérêts matériels des Hollandais souffraient évidemment de l'annexion, et surtout de la rigoureuse application du blocus continental. La conscription pesait lourdement sur les classes populaires, et la levée des gardes d'honneur provoqua chez les riches de telles protestations, qu'il fallut envoyer enchaînés à leur régiment ces soi-disant volontaires. Les Hollandais patientèrent pendant la campagne de Russie : mais après Leipzig, quand les coalisés se rapprochèrent du Rhin, le soulèvement fut unanime et irrésistible.

Après un moment de découragement, très fugitif et très excusable, Lebrun fit dignement son devoir jusqu'au bout : quand il reconnut que les moyens lui faisaient défaut pour rétablir la domination impériale à Amsterdam, il se retira sans précipitation à Gorcum; quand, à la fin de novembre 1813, la révolte fut devenue générale, il jugea sa mission terminée, et rentra en France avec l'autorisation de l'empereur. Les Hollandais les plus exaltés contre le régime français ne cessèrent de rendre hommage aux bonnes intentions et à la droiture du « prince », comme on l'appelait couramment à Amsterdam pendant les trois années de son proconsulat.

DE LANZAC DE LABORIE.

L'ACTION FRANÇAISE

Si, comme on l'en accuse, l'Action française était composée de dévots d'une religion de la force et que notre ambition fût bornée, comme on l'a écrit, au désir du « succès » et du « succès immédiat », nous n'aurions qu'à remercier les adversaires de nos idées pour la rumeur qu'ils n'ont cessé d'entretenir autour d'elles : c'est là une atmosphère d'attention et de curiosité fort propice à tout ce que les hommes appellent la notoriété ou même la gloire. Tout le bien, tout le mal que l'on dit de nous, le vrai, le faux, l'approximatif, le calomnieux même réjouirait des hommes décidés avant tout à imposer ce qu'ils pensent, parce qu'ils le pensent, et en vue d'établir leur propre influence à tout prix. Dans cet état d'esprit qui nous a été si souvent et si charitablement imputé, rien ne vaudrait les marques de haute bienveillance dont plusieurs nous ont accablés : mais à ce point de vue les critiques, les censures et les marques d'hostilité auraient déjà leur prix.

Le fâcheux de notre aventure est de correspondre si mal au signalement qu'on a bien voulu donner de nous; car, si l'on se résout à jeter un coup d'œil sur l'ensemble de notre existence publique, on se rend compte que rien ne nous blesse autant que l'atteinte portée à l'être vrai et à la nature réelle de nos idées. Nous n'avons souffert que des torts qui leur étaient faits, nous ne fûmes jamais profondément sensibles qu'aux hommages rendus à leur mérite propre. Le mérite de nos idées n'est pas d'être nôtres, mais d'être vraies, ou, comme il s'agit de pratique et de politique, d'être *vraiment* bienfaisantes et salutaires, vraiment les *seules* bienfaisantes, les *seules* salutaires pour notre patrie menacée.

Car la question est celle-ci : l'ensemble des réalités auxquelles s'attache avec passion le patriotisme français pourra-t-il recouvrer sa prospérité et sa gloire? ou n'est-il pas ruiné et perdu pour jamais? L'alternative ainsi posée peut être jugée émouvante. S'il s'agit vraiment d'échouer ou de réussir dans l'opération du salut

de la France, il n'est peut-être pas inutile d'y mettre quelque passion, dût-elle déranger les esprits nonchalants. Nous n'avons assurément rien à dire à celui qui est rassuré sur l'avenir français, ni à celui qui tient pour inévitable la ruine de notre pays, ni enfin à qui fait profession de ne rien devoir à ceux qui viendront après nous. Ces trois catégories exclues — et nous consentons volontiers à passer auprès d'elles pour des hallucinés ou des perturbateurs — il reste les autres qui ne peuvent manquer de nous accorder le droit d'élever la voix — fût-ce trop haut, fût-ce même en termes trop durs, — pour avertir quiconque se trouve engagé comme nous dans l'heur et le malheur d'une même nation, quiconque se sent notre frère par la naissance, sinon toujours par la pensée. Car pour le service commun, pour le commun salut, nous croyons posséder — tant sur le fond des choses que sur la manière de procéder — tant sur la méthode que sur la doctrine de la résurrection nationale — le plus incomparable des biens, la vérité.

Mais possédons-nous cette vérité? Notre assurance à l'annoncer suffit-elle à la faire admettre? C'est une autre question, mais c'est aussi la plus agréable qu'il soit possible de nous poser. Avons-nous raison? Tout est là. Quand il s'agit de l'avenir de la patrie, personne n'a droit à l'erreur. Personne n'a le droit d'ajouter et d'aider aux puissances qui la détruisent; le prétexte de l'intention ne vaudrait rien. Ce n'est pas sur nos intentions que nous demandons à faire juger nos idées. Nous demandons uniquement qu'avant de les juger on les connaisse. Tous ceux qui nous ont approchés et écoutés sans parti pris, savent que la pensée de l'Action française ne varie point dans son essence, mais, dans son expression, sans évoluer le moins du monde, elle se retouche, se reprend, se redresse pour ainsi dire à chaque instant.

L'Action française peut, en effet, défier toutes les publications de l'Europe et de l'Amérique sur un point dont elle est très fière et dont la plupart, croyons-nous, n'aimeraient pas à se vanter. Nous voulons parler du nombre infini de rectifications, de corrections, d'errata qu'elle a publié depuis les neuf ans qu'elle existe. Est-ce une grande erreur de penser qu'elle a gagné ainsi auprès de ses lecteurs, surtout des jeunes gens, un sentiment plus vif que celui de la confiance ordinaire, ce crédit passionné qu'ils nous témoignent tous et qui ressemble presque à la foi.

Vraie ou fausse — on ne l'a jamais réfutée, — mais telle quelle, la pensée de l'Action française a donc pu, elle peut encore, croyons-nous, conquérir des milliers et des milliers de cœurs droits et d'intelligences loyales. Et c'est pourquoi nous tenons si

absolument à la répandre et à la propager dans son exacte teneur. La vérité *de* cette pensée, par conséquent la vérité *sur* cette pensée, voilà, au fond, tout ce qui nous importe ; nous n'avons jamais dit à personne : parlez de nous, mais bien à tous : écoutez-nous.

Nous désirons refaire et sauver la patrie par des moyens appropriés à l'étendue des maux présents et de ceux qui menacent. Ce sont donc des moyens tout à fait radicaux. La connaissance détaillée de ces maux et de leurs remèdes compose une doctrine qui est allée se précisant et se complétant. On ne nous fait aucun plaisir quand on aborde cette doctrine pour avoir un prétexte de nous nommer. On nous pénètre de reconnaissance quand, sans souci de nous, on l'expose avec netteté, et qu'ainsi on l'étend, on l'accroît et on la propage. Enfin, l'on nous irrite ou l'on nous indigne quand, volontairement ou involontairement, on la défigure : le silence et l'obscurité nous semblent préférables, puisque notre pensée y garde cette pureté qui en a fait la force.

C'est en ayant égard à tous ces sentiments qu'il est possible de se former une idée juste de l'accueil qui fut fait, l'autre année, à l'étude assez spécieuse, mais si curieusement inexacte, qu'a donnée M. Fidao sur les prétendus « postulats » de l'Action française. M. le Directeur du *Correspondant* a bien voulu, le 10 décembre dernier, exposer à son tour dans cette Revue ce qu'il pense de nous et des difficultés que nous venions d'avoir avec lui. Personnellement impliqué dans le débat qui était pendant, notre éminent contradicteur s'est cru pourtant en mesure de le dominer et de « dire leur fait » aux « passions » petites ou grandes qui, d'après lui, nous animaient. M. Etienne Lamy s'est d'ailleurs efforcé, cela éclate en plus d'un endroit, de témoigner des dispositions favorables. Nous avons plaisir à le reconnaître. Mais, sous quelque forme qu'elles fussent montrées, s'agissait-il bien de cela?

Il s'agissait, c'était le seul moyen de nous satisfaire, d'effacer les erreurs de M. Fidao, et de rétablir dans leur exacte réalité, telle que peut les dégager de nos écrits les plus divers un lecteur attentif et désintéressé, l'histoire vraie de l'*Action française*. Nous avions adressé à M. Lamy un long — trop long travail, qui eût très sensiblement abrégé ses recherches. Mais quelque distraction ou l'extrême désir de donner raison à son ancien collaborateur auront empêché M. le Directeur du *Correspondant* d'entendre les explications qui lui auraient permis de nous rendre justice. Ces explications ont été pour lui comme si elles n'eussent pas existé. Il n'en a tenu aucun compte. Il semble bien, à le lire et à le relire, que M. Lamy ait juré de ne jamais nous reconnaître

ailleurs que dans les résumés au moins étranges de M. J.-E. Fidao : il ne nous permet point de ne pas ressembler à ces portraits fallacieux, aucune de nos versions ne lui paraît possible qu'à la condition de justifier ce qui fut écrit une fois, le 10 décembre 1905, pour l'éternité.

Nous arrivait-il, et cela nous est arrivé fort souvent, de nous inscrire en faux contre une interprétation de M. Fidao, ou de rétablir un texte adroitement isolé, voire mutilé, par le même critique, nos preuves étaient non avenues : sur le texte de nos écrits, alors qu'il suffisait de remonter à la source, c'est M. Fidao, ce ne sont point nos écrits qui faisaient foi. La réalité des faits contredisant M. Fidao, nous avons été accusés de nous contredire quand nous restituions contre lui la pensée qu'il avait altérée. De même nous cherchions des « alibis maladroits » quand nous prouvions qu'en fait, nous ne fûmes jamais où l'on disait nous avoir vus. Ce parti pris, aussi manifeste qu'involontaire, a conduit M. Etienne Lamy à des appréciations très peu favorables, à des exposés tout à fait inexacts.

Nous n'eussions point relevé les appréciations. Elles sont et demeurent entièrement libres. A ne considérer que nous, nous aurions pu, peut-être dû, laisser sans réponse deux articles où l'un de nous aura été accusé de recourir à des « subterfuges », et un autre d' « équivoquer », d' « escamoter », de « nier l'évidence » ou de ne pas dire toujours « des choses vraies ». En tout cas, nous suffira-il de renvoyer là-dessus aux textes complets et aux explications que nous avons publiés dans l'*Action française* des 15 novembre, 1er et 15 décembre, 15 janvier, 1er et 15 février derniers. On y verra tout au long quelles libertés avait prises avec notre pensée M. J.-E. Fidao, dans quelles erreurs graves M. Etienne Lamy était ensuite tombé à notre détriment sur le sens et la lettre même de nos écrits[1]. Laissant de côté ces

[1] L'une de ces erreurs a été partiellement rectifiée dans le *Correspondant* du 10 janvier : elle montre bien à quels risques expose une idée préconçue ; et nous supplions le lecteur de se reporter aux textes, et de leur accorder toute son attention. M. Lamy, dans son article du 10 décembre, avait pris argument de quelques lignes que nous lui avions adressées pour en conclure que, *de notre aveu même*, et comme l'avait assuré M. Fidao, nos idées avaient changé sur les rapports de la politique et de la morale. Nous n'avions jamais avoué rien de tel, et nous ne pouvions l'avouer, puisque cela n'est pas. Qu'avions-nous écrit dans notre première réponse au *Correspondant?* Textuellement ce qui suit :

« Nous ne pensons guère à dissimuler que nous avons fait du chemin depuis la naissance de notre groupe : *nous y pensons si peu que nous préparons en ce moment, sous le titre précis des Etapes de l'Action fran-*

détails, l'*Action française* ne tient à rétablir ici que l'essentiel de son histoire et de ses doctrines, telles que chacun peut les retrouver dans la collection de notre revue : les lecteurs de M. Fidao et de M. Lamy n'en ont eu jusqu'à ce jour que la satire et que le roman, satire adroite, roman plein de couleur et d'accent.

I

L'Action française a été fondée « en pleine crise dreyfusienne » (juillet 1899), comme le rappellent régulièrement tous les numéros de notre revue. M. Henri Vaugeois et ses premiers collaborateurs se proposaient de réagir, au nom du salut national, contre les maximes anarchistes et libertaires dont se réclamait l'ennemi public. Ces jeunes gens n'étaient pourtant ni des conservateurs, ni des autoritaires de tradition ou de pensée; ils n'étaient pas non plus des indifférents, et ils avaient, pendant toute leur adolescence, professé ou subi des principes fort analogues à ceux qu'ils voulaient désormais combattre.

Qu'étaient donc au juste et de quel côté de l'opinion venaient M. Vaugeois et ses amis?

A la fin de 1897, peut-être encore en janvier et février suivants, M. Henri Vaugeois était très assidu, impasse Ronsin, aux séances de l'Union pour l'Action morale, alors comme aujourd'hui dirigée par M. Paul Desjardins, quelque peu présidée par M. Gabriel Séailles et patronnée de haut par M. Ferdinand Buisson. M. Vaugeois rencontrait là une curieuse foule d'israélites et d'étrangers, mêlés de ces Français de famille italienne, allemande, anglaise, turque, nègre, scandinave et suisse qui s'intitulent communément « doubles Français »; le Français de souche catholique indigène ne figurait dans ces assemblées que comme badaud ou disciple : le principal objet de l'Union était de donner une morale à la France.

çaise, un recueil de nos premiers articles; on y verra comment, nous étant en 1899 posé la question politique, et cherchant une position raisonnable entre divers préjugés auxquels, comme tous nos contemporains, nous avions quelque part, nous avons mis plusieurs années à définir et à préciser une doctrine qui nous satisfît. »

La citation que faisait de nous M. Lamy, le 10 décembre, ne remplaçait donc pas seulement notre « *nous ne pensons guère* à dissimuler » par un « *nous ne pouvons guère* dissimuler » d'un sens assez différent; mais, de plus, elle supprimait les quelques lignes que nous venons de souligner. Une telle inadvertance devait égarer singulièrement le lecteur, puisqu'elle tendait à prouver notre prétendue évolution *morale* ou *philosophique* par un texte qui établissait simplement notre évolution *politique*, évolution qui nous paraît tellement significative et probante en faveur de nos idées que nous la rappelons en toute occasion.

On travaillait, à l'impasse Ronsin, sous l'influence de doctrines assez complexes, mais non très divergentes : spinosisme, kantisme, la prédication de Rousseau, Emerson, Ibsen, Tolstoï, et l'école protestante de Renouvier. Il fallait instruire l'individu à tirer de lui-même sa propre règle, et pour cela le délivrer au préalable de toute loi ne venant pas directement de lui. La loi extérieure est pure contrainte, pure immoralité, on peut donc la subir, on ne peut pas l'accepter; et la loi intérieure, qui mérite seule le nom de loi morale, reste subjective à chacun, ne s'impose que par elle-même : elle se déshonore et s'annule aussitôt qu'elle fait appel à une autre autorité que la sienne. De là, révolte méthodique contre les règles, exaltation ardente du dieu intérieur. Toute prohibition, toute entrave ou limitation sera traitée en adversaire si elle ne sort pas du seul fond de la conscience qui l'examine, si elle émane du « dehors », que ce dehors soit la religion ou la société, la famille ou l'Etat. Au contraire, l'inquiétude, les murmures, l'élan du cœur ou le frisson des nerfs, quelque trouble ou perturbatrice qu'en puisse être la cause, seront accueillis — dès l'abord — avec sympathie et respect, comme la vraie voix de la conscience, celle qui dit *Fais*, *Ne fais pas*, celle dont le règne obéi éveille autant d'enthousiasme et plus d'admiration que « la vue du ciel étoilé ».

Ce culte exclusif et réfléchi de la spontanéité individuelle, joint au mépris de tout le reste, doit être désigné par son nom d'*individualisme :* tant pis pour les commentateurs qui mettent sous ce mot toute espèce de choses (égoïsme ou même héroïsme!) hormis ce qu'il signifie réellement. L'individualisme en art, c'est le romantisme, et l'individualisme politique se confond avec l'esprit de la Révolution. Si le grand intérêt de la vie se réduit à l'apport individuel de *chaque* être humain, quel qu'il soit, à quoi bon les lois, les mœurs, les institutions, les coutumes? L'héritage est mauvais au fond; toute transmission héréditaire, funeste. Les produits élaborés et filtrés par la suite des générations ne comptent donc que pour bien peu : il convient, il est juste, il est noble et brillant de recréer le monde chaque jour, de recommencer chaque jour à discuter et à vérifier indéfiniment toutes choses, langues et prosodies, codes politiques et constitutions religieuses. Et le recommencement ne vaut que s'il se fait sur une table rase; avant de construire l'idéale cité, on doit d'abord balayer toutes les réalités anciennes qui encombrent indûment le terrain : la destruction devient ainsi le premier en date de tous les devoirs.

Il importe de le noter, les hommes qui en arrivaient à propager ces doctrines étaient pour la plupart des bourgeois fort rangés,

souvent éducateurs officiels de notre jeunesse, pourvus de situations sociales honorées : nulle destruction venant d'eux ne pouvait effrayer personne. Elèves et maîtres, d'ailleurs, se croyaient parfaitement détachés de ce que la parole ou l'action peuvent mettre en morceaux : *liberté d'esprit* était leur unique devise, ils s'interdisaient tout attachement du cœur ou de la pensée, tout leur était indifférent, même la branche sur laquelle ils étaient assis : or, ils la sciaient de leur mieux.

Bien peu, parmi les jeunes gens qui se piquaient de ne point retarder, purent échapper, entre 1885 et 1897, à cette influence des nihilistes bien vêtus, des Diogènes respectables : bien peu furent d'un autre bord que Ravachol et que Emile Henry. Le catholicisme, de sa nature, devait éliminer ces tendances : pourtant de jeunes catholiques furent touchés en grand nombre et plus ou moins contaminés; les partis de droite eux-mêmes, irréductibles en apparence, se trouvèrent intérieurement affectés. Pouvait-il en être autrement? Ce qu'on respirait impasse Ronsin n'était que l'extrait concentré d'une atmosphère morale qu'on sentait partout ailleurs plus ou moins diffuse, celle qu'avait produite la littérature philosophique du dix-neuvième siècle tout entier. On n'appartient pas impunément à une patrie abaissée qu'ont surmenée cent ans de guerres et de révolutions : pour que l'idée d'une réaction apparaisse, il faut que le sentiment de la dépression soit devenu intolérable : vers 1890, on était très bas, mais *on n'en souffrait pas encore.*

Le jeune Français cultivé n'en était pas précisément à mépriser sa nationalité, ni sa classe originelle, ni son petit pays natal. Il se contentait de ne pas y penser, il n'y trouvait ni matière à réflexion, ni point de départ pour agir, ni prétexte d'une œuvre d'art. C'étaient banalités dénuées de tout intérêt : on croyait au contraire utile et significatif d'admirer Kœnigsberg à cause de Kant et Genève à cause de Rousseau; admirant l'Etranger de nous arriver de si loin, nos étudiants n'avaient pas l'idée de se dire : « Et moi, où suis-je né? » Indifférence de l'imagination qui n'était pas silence du cœur : la plupart continuèrent d'aimer sans le bien savoir l'ensemble des réalités tutélaires dont ils éprouvaient obscurément les bienfaits. Ils sentaient, mais leur intelligence ignorait l'excellence de tout le fondamental de leur être, ils ne pensaient qu'aux droits, souvent imaginaires et platoniques de leur individualité la plus sèche et la plus nue. Ils ne faisaient pas de retour sur eux-mêmes pour rendre grâces aux terres maternelles de leur promettre un si riche avenir, après les avoir soutenus et nourris d'un passé généreux.

Quelques-uns de ceux qui avaient le plus complètement méconnu le mystérieux trésor de la tradition française, qui s'étaient le plus pénétrés de morale protestante, d'esthétique juive et de prophétisme international, eurent donc le sujet d'une stupeur profonde, le jour où ils durent se reconnaître avant tout des Français, individualistes peut-être, mais essentiellement des fils de bons Français et de bonnes Françaises, prêts à sacrifier l'individualisme pour la patrie! L'affaire Dreyfus apportait ce trait de lumière. Leur culture les avait habitués à rechercher les principes et les conséquences des choses. Où la foule ne voyait qu'un traître à maintenir au bagne et des perturbateurs à châtier, M. Vaugeois et ses amis, M. Pierre Lasserre, M. Maurice Pujo et les autres, commencèrent à distinguer, sous l'émeute individualiste, le grand poison qui nous dissout depuis les Droits de l'Homme et le décret de Le Chapelier. Ces anciens « Compagnons de la vie nouvelle » optèrent sans hésiter pour la France réelle contre une idée pure, contre l'idée politique et morale qui éprouva si souvent le nord et l'est de l'Europe depuis la Réforme, et qui tue notre pays depuis la Révolution.

Si l'on pouvait renouveler et rendre tout à fait intelligible le langage archaïque de La Boëtie — en le retournant, — il faudrait dire que nos amis écrivirent et signèrent le *Contr'un* du dix-neuvième siècle mourant. Ils formulèrent la première protestation éclatante contre l'*Un*, contre l'unité individuelle adoptée pour mesure, pour règle et pour type idéal de tout. Le jour où des Français cultivés et intelligents se déclarèrent favorables à la sentence judiciaire prononcée par un tribunal délibérant à huis-clos contre un être humain dont ils ne pouvaient juger eux-mêmes la cause puisqu'ils n'en avaient pas le dossier, ces Français ne se contentèrent pas de réagir contre un préjugé ancien et profond que toute leur vie intellectuelle avait créé et fortifié en eux : ils rompaient avec la pensée directrice de la Révolution, ils rédigeaient le premier article du Credo contre-révolutionnaire, la *Déclaration des devoirs de l'homme en société*. Devoirs qui ne commandent pas de regarder toute décision de justice comme infaillible et éternelle, tout jugement régulier comme irrévocable et impossible à reviser : mais devoirs qui interdisent de crier ou de croire à l'erreur judiciaire sans en avoir de fortes raisons. Devoirs qui n'enseignent pas à être inhumain, mais qui veulent qu'on se montre d'abord clément, pitoyable et bon pour le corps social dans lequel et par lequel subsistent des milliers et des millions d'êtres humains. Telle était, en ces années 1897 et 1898, l'importance du cas Dreyfus : il posait en se posant le cas de conscience du siècle.

Prendre parti pour la société contre Dreyfus, contre l'individu, contre l'*Un*, c'était se mettre en mesure de retrouver la morale et la politique des beaux siècles antérieurs, morale et politique tellement oubliées qu'elles devaient en paraître nouvelles. Dans l'agitation d'une guerre civile fermenta le germe d'une renaissance philosophique.

Ces anciens collaborateurs de M. Paul Desjardins ne le sentirent pas tout de suite, mais l'adversaire le vit pour eux. C'est au nom des principes individualistes, reçus jusque-là pour vrais et indiscutables, qu'ils furent sommés de revenir au parti qui s'y conformait. Et l'adversaire ne se trompait pas : si rien n'est plus sacré au ciel et sur la terre que le corps vivant d'un individu quel qu'il soit, il n'est pas besoin d'un doute sérieux, ou de l'ombre même d'un doute, pour remettre en question une condamnation prononcée : du fait même qu'elle *est*, la condamnation est suspecte, le condamné est sympathique du fait qu'il est condamné. Une revision est-elle demandée, et par qui que ce soit, la revision s'impose, et les non-revisionnistes ne peuvent être que gens au cœur dur, à l'esprit étroit; pour obtenir cette revision, tous les excès deviennent légitimes, la passion aura raison, la violence sera le droit. Si l'individualisme est vrai, il sera juste et bon de tout ébranler pour effacer la condamnation de n'importe quel individu, et, pour Lui, de désorganiser l'opinion, l'armée, les lois et l'Etat, de détruire la paix, la défense et la sécurité de la nation. Un certain nombre de braves gens à l'esprit faux, dociles aux suggestions de quelques meneurs protestants, étrangers, francs-maçons et juifs, n'hésitèrent point à pratiquer ces maximes absurdes : elles s'imposaient à eux avec une rigoureuse logique; et, pour les rejeter, il eût fallu d'abord abandonner le principe individualiste.

C'est bien aussi ce que faisaient, de leur côté, plus ou moins résolument, plus ou moins consciemment, les millions de bons Français qu'un instinct de conservation nationale opposait au parti de Dreyfus. En réagissant avec eux contre les plus graves préjugés du dix-neuvième siècle, les dissidents de l'impasse Ronsin voulurent se rendre compte de cette réaction si imprévue, savoir où ils allaient, d'où ils venaient, reviser leurs convictions anciennes, analyser leurs conceptions nouvelles du patriotisme; ils n'en devaient pas lutter avec moins de vigueur contre l'ennemi qu'ils venaient de se découvrir dans l'esprit de la Révolution : analyser tout en vivant, étudier tout en bataillant, ce fut, dès l'origine, le programme de l'Action française.

II

Ce programme était-il trop ambitieux, aurait-on mieux fait de ne point combattre avant d'avoir achevé l'analyse?

Mais jamais, depuis que le monde est monde, on n'attendit d'avoir une idée claire pour agir. L'oiseau qui sort du nid et prend son vol fait une pétition de principe, enseignent de graves manuels de philosophie; et tous les traités de tactique commencent, paraît-il, par un aphorisme de Napoléon : « On s'engage, et l'on voit après. » La Ligue de la Patrie française s'était opposée à la Ligue des Droits de l'homme. Au comité de l'impasse Ronsin, dont l'action voulait être morale, c'est-à-dire, en langage kantien, individualiste, s'opposa le nouveau comité, dont l'action voulait être française. Donnons à ces verbes de volonté tout leur sens : tendance, conscience, délibération et définition nette du but. L'instinct nationaliste de l'Action française n'était pas plus éclairé que celui de la Patrie française : mais il tendait à s'éclairer. Il ne s'écartait pas du champ de bataille, il y portait seulement le goût de mieux viser, de frapper à la tête et d'impressionner les esprits. C'est en pensant à cet instinct que M. Maurice Barrès écrivait un jour : « Il n'y a aucune possibilité de restauration de la chose publique sans une doctrine », et c'est pour répondre à cette parole que l'Action française essaya pour la première fois de définir sa direction.

Rien n'est plus saisissant que la page des tâtonnements dans le premier Faust. A mesure que le vieux solitaire prend, éprouve et rejette successivement les termes de « Verbe », d' « Esprit », de « Force », destinés à traduire l'original sacré dans sa chère langue allemande selon la simplicité de son sentiment, le lecteur se fait une idée de ce que peut être le labeur minutieux de la pensée dans un esprit sincère. La première formule que donna l'Action française, certain soir de novembre 1899, ne semble pas moins suggestive. Trois points y étaient posés comme fondements essentiels de l'accord, et, sur les deux premiers (nature sociale de l'homme, nécessité des nations par rapport à l'humanité), on n'a jamais rien dû changer par la suite. L'Action française n'a pas varié davantage sur le début de son article 3 : « Entre Français, toutes les questions pendantes, tous les problèmes diviseurs doivent être coordonnés et résolus par rapport à la nation. » Mais elle ajoutait alors que « les groupements naturels des Français doivent se faire autour du commun élément national », et ce terme encore si vague d' « élément » était éclairé aux lignes sui-

vantes de manière à laisser voir une erreur assez grave. « Par-dessus leurs dissentiments, disait-on, les Français doivent se classer suivant le plus ou moins de profondeur et d'intensité de leur foi française. »

Se classer d'après l'intensité de leur foi française! En quoi les patriotes ainsi divisés auraient-ils pu découvrir et apporter une solution à la crise? Un tel programme se ressentait à l'excès des méthodes subjectives de l'impasse Ronsin : on prétendait se compter sur des sentiments, au lieu d'envisager les choses et les idées qui déterminent les sentiments; on parlait de l'opinion des Français, et non pas des besoins réels de la France. Quelques mois de réflexion, et la nécessité de préciser pour écarter des objections spécieuses, suffirent à dégager la formule définitive. Le vague « élément national » cité plus haut fit place à un terme net, celui qu'on trouve partout depuis dans les publications de l'Action française, celui qu'on pourrait appeler le commun dénominateur auquel ont été ramenés tous les problèmes à résoudre : *l'intérêt national.* « Un vrai nationaliste place la patrie avant tout; il conçoit donc, il traite donc, il résout donc toutes les questions pendantes dans leur rapport avec l'intérêt national; avec l'intérêt national, et non avec ses caprices de sentiment; avec l'intérêt national, et non avec ses goûts ou ses dégoûts, ses penchants ou ses répugnances; avec l'intérêt national, et non avec sa paresse d'esprit, ou ses calculs privés, ou ses intérêts personnels. »

Aimer la patrie, croire aux destinées de la patrie, ne suffit donc ni à chaque nationaliste, ni au chef de la nation; il ne suffit pas à ce dernier d'être le fondé de pouvoir du sentiment national. Il lui faut la notion profonde des intérêts de ses nationaux, non de quelques-uns seulement, mais de tous, des nationaux vivants, des nationaux à vivre; il lui faut le pouvoir de défendre au besoin la France éternelle contre le caprice ou l'avidité de quelques-uns, ou de beaucoup, ou même de l'ensemble des Français contemporains, — absolument comme on défend la chasse contre les chasseurs ou la pêche contre les pêcheurs : car la somme des intérêts particuliers, ou même des intérêts collectifs français, ne donne pas du tout l'intérêt général de la nation française, qui est quelquefois autre, et qui doit toujours prévaloir.

Pour appliquer correctement ces principes, et mener à bonne fin des études où l'analyse du réel observable se compliquait à chaque instant de déductions et de généralisations délicates, il fallait de toute nécessité récuser constamment l'obsédant fantôme de la morale, de la morale individualiste étudiée sous Kant en

Sorbonne, ou bien à l'impasse Ronsin. En examinant la structure, l'ajustage et les connexités historiques et sociales, on observe la nature de l'homme social et non sa volonté, la réalité des choses, et non la justice : on constate un ensemble de faits dont on ne saurait dire après tout s'ils sont moraux ou immoraux, car ils échappent de leur essence à la catégorie du droit et du devoir. Comme il y eut des phénomènes purement chimiques ou physiques dans l'organisation d'un Descartes ou d'un saint Vincent de Paul, toute société s'équilibre suivant des nécessités naturelles dont il s'agit de connaître exactement l'essence, non de plaider ou de contester la justice et le bien fondé. Savons-nous s'il est juste qu'un fils ne puisse choisir son père, ou qu'un citoyen soit jeté dans une race avant d'avoir témoigné du vœu de sa conscience? Nous savons que les choses se sont toujours passées ainsi, et qu'elles ne sont pas maîtresses de se passer autrement. Est-il juste qu'une opinion bien intentionnée, quand elle est absurde, puisse perdre un Etat? Peut-être, mais l'important, pour le salut de cet Etat, n'est pas de décider si ce fait est juste, c'est de le connaître. Et l'infaillible moyen d'égarer quiconque s'aventure dans l'activité politique, c'est d'évoquer inopinément le concept de la pure morale, au moment où l'on ne doit étudier que des rapports de faits et leurs combinaisons. Telle est, du reste, la raison pour laquelle l'esprit révolutionnaire ne manque jamais d'introduire le concept moral à ce point précis; il a toujours vécu de ce mélange et de cette confusion, qui nuit à la vraie morale autant qu'à la politique.

La même confusion se retrouve au principe de tous les arguments que les demi-révolutionnaires invoquent contre nous. La politique enseigne à l'homme que la valeur réelle de ses services varie infiniment avec la sphère dans laquelle il agit et les moyens dont il dispose. Il y a des riches, il y a des pauvres, c'est un fait qui n'a souvent rien à voir avec le mérite ou le démérite. Ne tenant compte que de la valeur personnelle des desseins ou des intentions, la sophistique moraliste vient à chaque instant troubler l'air d'un « mais je vaux autant que vous », « autant que personne », ou « autant que tous » : cela peut être vrai dans un certain ordre, cela est ridiculement faux, et trop souvent funeste dans l'ordre voisin. On ne respire pas avec son porte-monnaie, on ne fait pas l'aumône avec son poumon. A moins de nous complaire et de nous borner à des récriminations pures et vaines, nous sommes bien forcés d'accepter les conditions de toute existence.

Il est des cas, en politique, où il s'agit de la structure sociale

elle-même, de certaines inégalités de fait auxquelles nous ne pouvons rien changer, et qui ne concernent donc point la morale. Il y en a d'autres où les volontés peuvent entrer en jeu, tantôt pour assurer le *salut* public, ce qui est un cas de légitime défense, dont l'examen ne peut être bien long, tantôt pour satisfaire simplement à l'*intérêt* public, ce qui comporte une minutieuse casuistique sociale, les solutions devenant beaucoup moins absolues, et devant parfois accorder beaucoup moins à la politique. Mais il faut vouloir brouiller les cartes pour confondre au préjudice de l'Action française ce qui tient à la vie végétative avec ce qui tient à la vie morale, — les devoirs ou les sentiments qui concernent le cœur et la volonté, avec les conditions physiques, les lois inéluctables qui régissent les corps, les têtes et les cités. N'ayant jamais professé quant aux principes de la morale d'autres opinions que le commun des honnêtes gens, l'Action française s'est donné ponr unique programme de retrouver les conditions que la nature des choses a mises à la sécurité matérielle et morale de la nation.

Ces conditions ne sont évidemment pas remplies dans la France contemporaine, et le mouvement d'anarchie que fut l'affaire Dreyfus a bien montré à tous les observateurs philosophes l'extrême débilité de l'Etat français, Etat instable, Etat divisé, Etat misérablement dépendant. Ce tort du régime venait, disait-on le plus souvent vers le début de 1899, de ce qu'il est parlementaire : explication qui a sa justesse, mais qui ne devait pas suffire longtemps aux fondateurs de l'Action française. « Le véritable tort du régime », leur expliquait l'un d'entre eux, « est d'être un régime électif; ce qui manque à notre pays, c'est un roi ». Républicains d'origine, presque tous avaient commencé par sourire, mais ils ne se refusèrent point à examiner la question.

III

Le nouvel interlocuteur n'était pas le premier qui se joignît au petit noyau recruté par MM. Vaugeois et Pujo, où l'on comptait déjà un bon nombre de catholiques. Mais à l'avantage d'être royaliste, il ajoutait cette particularité d'être un adversaire très ancien, très constant et très déterminé de cette Union pour l'Action morale d'où ses nouveaux compagnons sortaient. Il avait critiqué dès 1892 l'opuscule fondamental de M. Desjardins dans les colonnes de la *Gazette de France*, et il avait mené de vives campagnes dans la *Revue encyclopédique* et la *Revue bleue* contre

la troupe des « cigognes », comme on appelait ces néo-chrétiens qui demandaient au pape la permission de se faire protestants. Il en avait dénoncé le cosmopolitisme littéraire, l'individualisme moral et politique. L'affaire Dreyfus n'apportait aucune modification dans sa vie intellectuelle, et, sans négliger les faits de la cause en discussion, il en traitait volontiers comme d'une doctrine : « dreyfusien », disait-il, plutôt que « dreyfusard ». Sa discussion se décomposait presque toujours en deux temps : il prouvait d'abord au partisan de l'innocence qu'il ignorait les faits connus de l'affaire et qu'il ne pouvait donc prétendre à se prononcer sur les faits restés inconnus; — puis il rattachait la philosophie dreyfusienne aux Droits de l'Homme, à Kant, à Rousseau, à la Réforme, à tous les éléments dits chrétiens et non catholiques : c'est l'anarchie divinisée, et elle fera nécessairement périr toute société où des groupes puissants imposeront son principe mortel aux institutions et aux mœurs.

Des groupes si puissants qu'ils règnent et gouvernent l'imposent aujourd'hui aux Français. Il ne fut pas difficile de tomber d'accord là-dessus entre un royaliste ayant beaucoup vécu dans les milieux républicains, et des républicains patriotes qui n'avaient qu'à regarder et à se souvenir. Le groupe juif est en tête. Puis vient le groupe protestant, certes français par ses origines, mais qui se détache de siècle en siècle de la civilisation française pour se pénétrer des influences anglo-germaniques : monde fermé et retranché, fort par sa communauté d'intérêts et de rancunes, sinon de foi, fort surtout par l'harmonie de ses principes religieux et moraux avec les principes politiques du régime établi. Le groupe maçonnique, composé de domesticités et de convoitises. Le groupe des nouveaux Français, ou « métèques », souvent juifs, souvent protestants, souvent maçons, souvent aussi dépourvus de tout lien personnel avec les trois communautés, mais liés entre eux, et eux tous liés avec elles, par le fait d'ignorer, de méconnaître, ou de haïr à l'unisson les sentiments et les intérêts français.

Cette étroite solidarité permet seule de comprendre que les éléments nationaux n'aient pu venir à bout par eux-mêmes d'ennemis après tout peu nombreux (à peine neuf cent mille), et qui, s'ils s'attribuent une extrême supériorité d'esprit, d'activité et de valeur morale sur l'ensemble de la multitude française, n'en ont jamais donné ni preuve ni commencement de preuve. Il est inexact que le juif soit supérieur par la vivacité de l'intelligence ou l'esprit de suite aux Français. Ni la moralité ni la critique du protestant ne témoigne non plus d'aucun privilège réel. On ne

peut se reporter sans rire à de telles idées quand on est entre gens informés et sincères. La franc-maçonnerie ne représente pas davantage une élite; et ce n'est pas la fine fleur de leurs habitants que nous envoient l'Angleterre et la Suisse, l'Allemagne et l'Asie-Mineure, la Belgique et le Portugal, même quand nous habillons les nouveaux citoyens en secrétaires d'ambassade ou directeurs du haut enseignement. Ils nous ont conquis, c'est certain. Méritaient-ils de nous conquérir? Le contraire paraît évident. Mais aussi bien leur conquête s'explique-t-elle tout autrement.

Ouvrons, en effet, les volumes, d'ailleurs peu poudreux, des historiens et des philosophes témoins de l'expropriation des Français au dix-neuvième siècle. Violents comme Drumont ou doux comme Renan, impartiaux comme Taine, vivants comme Balzac, abstraits comme Bonald, déductifs comme Comte ou inductifs comme Le Play, quels qu'aient été leur caractère, leur méthode ou leur religion, tous ceux qui voient clair s'accordent pour conclure que la Révolution, suivant en cela son principe individualiste, a dissous et relâché tous les liens sociaux des Français : elle a désorganisé notre nation, elle a réduit notre peuple à un état de division atomistique, où tout individu vit isolé des individus concurrents. Le détail de cette division, de ce véritable hachis, est effrayant.

Car toutes les sociétés secondaires dont se compose cette société générale, une nation, sont frappées successivement par le régime nouveau. Les organisations professionnelles sont interdites ou paralysées. La bienfaisance, l'instruction publique, la science même (par la mainmise sur l'Université et l'Institut), deviennent services d'Etat. Les provinces sont abolies, les privilèges des villes anéantis, les communes rurales maintenues dans la dépendance, les grandes communes urbaines étroitement assujetties au pouvoir central. Une partie de l'appareil religieux a été fonctionnarisé par le Concordat, et l'effort des gouvernements révolutionnaires n'a cessé de porter contre la libre association catholique, contre le clergé régulier. Les congrégations ont résisté tant qu'elles ont pu, parce qu'elles avaient affaire à une hostilité définie. Mais comment la famille française eût-elle conçu *la pensée* de lutter contre les dispositions du Code civil, ou la province française contre l'institution du département, ou les corps de métiers français contre le fameux décret de Le Chapelier? Des ouvriers souffraient et criaient, des patriotes s'indignaient, des chefs de famille gémissaient, rusaient, trichaient. Mais ces résistances particulières contre un mal général engen-

draient des maux particuliers équivalents ou supérieurs; elles ne pouvaient s'opposer à la conséquence la plus directe de la désorganisation nationale, au fait que l'ennemi de l'intérieur s'emparait peu à peu, à petits pas muets et sûrs, de tous les points importants, de toutes les clefs du pays.

La position de cet ennemi au milieu de nous, au milieu d'une société étrangère, le tenait organisé contre nous; les lois révolutionnaires n'entamèrent donc pas ceux qui avaient inspiré la Révolution. De profondes sympathies de culture, des affinités mentales et morales indiscutables (Bible et Talmud, culture anglaise, culture allemande, rituel maçonnique), la communauté de la position des conquérants devant le peuple conquis, tout cela fédérait ou confédérait ces groupes fraternels. La confédération des quatre Etats : juif, protestant, maçon, métèque, multipliait leur puissance totale, l'or juif consolidant la discipline naturelle, la pensée protestante y faisant régner un certain genre d'intelligence, la servilité maçonnique assurant l'exécution du détail, l'essaim volant des métèques établissant les relations et les connivences nécessaires avec l'étranger, source abondante de renforts et de subsides aussi souvent qu'il en est besoin.

Comment la France désorganisée eût-elle résisté à cette organisation aussi solide que souple? Ce n'était pas en tant que France qu'elle se sentait d'avance vaincue, mais en tant que nation dissociée. Ce n'était pas en tant que juifs, protestants, métèques et maçons que les vainqueurs devaient vaincre, mais en tant qu'armée manœuvrant contre une multitude confuse. Chacun d'eux n'était pas supérieur à chacun de nous : mais chacun de nous était seul contre la force d'eux tous. Ils n'avaient donc nulle peine à s'emparer des principales positions sociales, et bientôt même de l'Etat centralisé, au moyen duquel ils affermissaient encore leur domination. Maîtres de l'Etat, ils étaient assurés d'arrêter au jour dit toute tentative qui se ferait pour réorganiser contre eux notre peuple. Ajoutons qu'ils exposaient constamment à ce peuple tous les mirages de la doctrine démocratique, autrement dit du moindre effort et de la consommation sans réserve. Comme le fameux sauvage de Montesquieu, mais à nos dépens et afin de paraître généreux, on coupait nos arbres pour en avoir et, sinon pour en distribuer, du moins pour en promettre les fruits.

Les grandes crises manifestes et douloureuses inspirent souvent l'héroïsme. Mais quel peuple saurait délibérément pourvoir aux dures exigences de sa sécurité, lorsque tant de candidats le supplient d'accepter des « réformes » qui font espérer aux individus une vie agréable et facile? L'incontestable tyrannie des

quatre Etats confédérés aura donc pu longtemps demeurer populaire, aussi longtemps qu'elle n'a point été ressentie, aussi longtemps qu'on n'a pu éprouver les dures déceptions que produit le système démocratique.

Le moment venu où un peuple se sent opprimé par une oligarchie, quelle qu'elle soit, il essaie toujours d'échapper en se confiant au pouvoir dictatorial d'un seul; rien n'est plus légitime quand l'oligarchie est aux mains de groupes étrangers s'exerçant contre la nation. C'est un dictateur que réclamait l'instinct des foules françaises dans les années 1897, 1898, 1899, et un certain dictateur, un dictateur nationaliste. On voulait un pouvoir assez fort pour briser des forces puissantes. On voulait un pouvoir passionnément épris de la sécurité et de la grandeur nationale. Cette volonté n'aboutit à rien, et elle ne pouvait sans doute aboutir, puisque les chefs de l'opposition ne s'étaient point souciés d'adapter leurs désirs et leur programme à la situation du pays. Le mécanisme électoral ne pouvait faillir et il ne faillit point à sa destination, qui est de maintenir en France la domination des quatre Etats confédérés. D'admirables ressources d'énergie et de dévouement, pour ne rien dire des capitaux, furent gaspillées en pure perte, et nombre de bons citoyens commencèrent à désespérer, non sans doute en paroles, mais au fond d'eux-mêmes et malgré leurs efforts pour se faire illusion.

Pendant ces années instructives, l'Action française continuait d'appliquer la méthode qu'elle s'était donnée, et cherchait à tirer telle quelle la leçon des événements. Ne croyant plus en droit à la souveraineté du nombre, elle vérifiait chaque jour dans les faits que, suivant la grande parole de Comte, la démocratie ne peut être qu'une « mystification oppressive ». Ayant dès l'origine affirmé la souveraineté de l'intérêt national et du salut public, les divers collaborateurs républicains de l'Action française arrivaient l'un après l'autre à saisir que tout pouvoir électif a pour souci constant la réélection. Ce souci détournerait fatalement de celui du bien public le mieux intentionné des gouvernements et, entre vingt exemples, l'empêcherait absolument de décentraliser. De plus, un tel gouvernement chez nous aurait sans cesse à compter avec les promesses illimitées des candidats rivaux, de ceux que ne retient aucun scrupule, aucune préoccupation nationale : les candidats des communautés juive, protestante, maçonne et métèque. Au contraire, le premier souci d'une souveraineté héréditaire, échappant par sa nature aux compétitions électorales, est un souci d'avenir et de bien public; il porte plus loin que le petit espace d'une « législature » ou même d'une vie humaine; il tend

à conserver le trône à la dynastie, à fortifier et accroître l'héritage de la couronne; et ainsi des sentiments tout personnels, parfois simplement égoïstes, des intentions n'ayant pour objet immédiat que la fin naturelle de l'activité d'un homme moyen, se trouvent captés chez un roi au profit du bien-être, de la force et de la grandeur de ses peuples.

L'effort des bons citoyens qui tentaient par les élections de changer ou d'améliorer le régime apparaissait condamné d'avance à l'échec; mais quand bien même il eût réussi, les mêmes difficultés auraient exigé aux élections suivantes le même effort surhumain de la part des chefs, la même abnégation héroïque de la part des électeurs circonvenus de tout côté par les séduisantes promesses des ambitieux qui mendient leurs suffrages. L'Action française, ayant compris ce mécanisme nécessaire, a pensé employer plus sagement son temps et sa peine en organisant selon ses moyens, plutôt que des candidatures et des tractations, une propagande acharnée de la vérité politique : la restauration de la monarchie nationale est pour la France la condition certaine et l'unique chance de salut. Personne assurément ne suppose que cette propagande suffise. Mais, sans se désintéresser *a priori* d'aucune des conjonctures possibles, elle tend surtout à répandre un état d'esprit sur lequel puisse compter George Monk, le jour où sa conscience débattra les devoirs que le patriotisme et sa destinée lui imposent.

IV

Peut-être entrevoit-on, sur ces indications rapides, simple esquisse de l'exposé qui serait nécessaire, l'essentiel des raisons qui font rejeter par l'Action française les idées et jusqu'au langage de la « démocratie ». Il n'est pas le moins du monde exact que « la foule » inspire à notre groupe aucune « répulsion instinctive », et personne n'a le droit d'écrire que nous ayons jamais eu pour « les êtres incultes, grossiers, inintelligents aux délicats », des sentiments moins fraternels que ceux de tel ou tel éloquent démocrate. Nous avons assez souvent critiqué l'inhumain barbarisme de Nietzsche, aussi bien que le fatalisme de Taine ou la théorie de Gobineau sur les races, pour nous croire à l'abri de certaines objections. Notre conception de la démocratie ne vient pas d'une « thèse d'école » imaginée « par plaisir d'artistes », ou « pour plaire à une aristocratie très délicate, très élégante et très fermée ». Elle ne nous est inspirée par l'intérêt d'aucune caste, mais par les craintes que nous avons pour l'avenir de tout un peuple, dont

les classes les plus diverses sont représentées parmi nous. Et quiconque a pu nous connaître sait bien que l'on ne trouve point chez nous cette « fierté un peu dédaigneuse », cette « dureté » qui nous est quelquefois reprochée; il sait que nous ne manquons ni de « pitié », ni de « sympathie », ni, quand il faut, d' « admiration », pour ceux que quelques-uns appellent « les humbles », d'un mot qui nous parut toujours, à nous, bien dépourvu de réelle et d'humaine fraternité.

C'est précisément parce que les classes prolétaires nous inspirent une sollicitude particulière, c'est parce qu'elles sont les premières et les plus gravement lésées par la mystification démocratique contre laquelle on ne se défend bien qu'avec des talents ou des capitaux qui ne sont pas le lot de tous, — c'est pour cette unique raison que la plupart d'entre nous oublient si allègrement les difficultés étonnantes que nous rencontrons quelquefois dans des milieux plus riches ou réputés plus instruits. Reconnaissant avec autant de joie que d'espérance la tradition toute populaire de notre monarchie nationale, nous ne pouvons confondre la cause de notre peuple avec les funestes tendances que porte en soi le seul nom de la démocratie. Pour qu'un ordre nouveau se dégage des associations professionnelles, pour que les groupes de métiers, avec l'élite des travailleurs, échappent aux intrigues des parasites politiques, pour que renaissent les hiérarchies naturelles, pour qu'elles se consolident et se développent en des familles régénérées, il faut décharger nos citoyens incompétents du poids énorme des responsabilités dont on les accable pour les duper plus facilement, il faut les ramener au souci dominant de ces « affaires familières et proches », de ces intérêts matériels et moraux que « le bon sens et l'expérience pratique des petites gens les rendent si aptes à diriger utilement ». Ainsi le veut le bien des particuliers, encore plus, assurément, que le bien général : et rien ne peut choquer là-dedans les sentiments des meilleurs chrétiens; mais tout, par contre, s'y oppose à cette idée fausse, la souveraineté du peuple, à cette illusion, la démocratie.

Il suit de là que des catholiques éprouvés ont pu dès l'origine et sans donner matière à aucun « scandale », quoi qu'en ait bien voulu dire M. Fidao, professer avec nous cette politique contraire à la démocratie. Républicains aussi décidés, tout d'abord, que pas un des ralliés ou des libéraux qui nous combattent, ils ont dû constater qu'après l'essai manqué du ralliement, « de plus en plus », comme l'écrivait lui-même M. Etienne Lamy, « la République est devenue la guerre à l'Eglise ». Ils se sont demandé pourquoi, et ils ont bientôt reconnu que les deux mêmes causes,

exactement, causes d'ailleurs solidaires, menacent chez nous l'avenir du catholicisme et l'avenir de la patrie : individualisme révolutionnaire, invasion et domination croissante des intérêts étrangers, intérêts presque toujours protestants et juifs. Ils ont donc trouvé, comme catholiques, de nouvelles raisons pour se détacher d'un régime qui déjà les inquiétait comme patriotes. Plusieurs ont estimé, c'est un fait, que leur conscience de croyants ne leur permettait plus dès lors de s'en tenir à un apostolat spirituel contrarié et presque réduit à l'impuissance par une oppression *temporelle* obstinée, méthodique et persévérante. La République dispersant et dépouillant les congrégations, apportant mille entraves à l'enseignement et au culte catholiques, en attendant de les supprimer, et la République obéissant de la sorte, non pas à un délire momentané, mais au génie qui lui est propre, et qui ne fait que se développer de lui-même, les catholiques de l'Action française ont pensé que l'un de leurs premiers devoirs leur commandait de combattre un régime qui paralyse nécessairement et de plus en plus l'expansion de la foi, s'il n'en compromet pas encore l'existence en notre pays.

On ne saurait donc, sans la plus extrême injustice, reprocher à nos collaborateurs catholiques d'envisager en aucun cas l'Eglise « comme une grande utilité au service de la monarchie », fût-ce de la monarchie considérée comme condition du salut public. Un tel reproche n'atteindrait même pas ceux d'entre nous qui ne sont point croyants : car ceux-là entendent respecter et servir dans le catholicisme romain, non seulement la religion traditionnelle de la France et l'un des principes constitutifs de notre nationalité, mais encore et surtout la seule garantie que puisse trouver aujourd'hui dans le monde entier la civilisation. Nous avons indiqué plus haut les raisons qui avait amené « de l'anarchie à la monarchie » quelques-uns des premiers rédacteurs de l'*Action française*; la même réaction contre le désordre et la barbarie protestante devait conduire assez loin les plus agnostiques des nôtres dans cette admiration raisonnée et reconnaissante pour le catholicisme qu'Auguste Comte avait, il y a cinquante ans, commencé d'enseigner. La confirmation indirecte de l'adversaire individualiste ne nous a d'ailleurs jamais fait défaut : ce qu'il poursuit dans la religion catholique, ce n'est pas le sentiment ni la foi, c'est plus précisément l'esprit d'ordre historique et de discipline non choisie [1].

[1] Il est bien remarquable que les auteurs de la loi contre les congrégations aient fait remarquer avec tant d'insistance à ceux qui croyaient

Ces considérations de philosophie et de psychologie plutôt que de politique suffisent pour nous montrer dans la vénération du catholicisme un lien d'intelligence encore plus précieux que cette culture française et classique à laquelle nous nous sentons si profondément attachés. Mais il est trop clair que la foi ajoute encore à ce sentiment chez tous les membres de l'Action française — c'est à peu près l'unanimité — qui ne sont pas seulement des patriotes et des humanistes, mais qui sont aussi des croyants! Les uns plus que les autres, mais tous ensemble assurément, nous souhaitons de tout cœur que l'Eglise de France arrive bientôt à ne voir son salut que dans la Restauration royale : mais c'est parce que nous sommes très convaincus — nous sommes certains — que son salut n'est pas ailleurs. Nous serions donc heureux comme patriotes d'acquérir à la Monarchie « la plus grande force morale qui soit au monde », mais nous le serons encore plus comme catholiques ou amis respectueux du catholicisme, puisqu'à notre avis — qui est réfléchi et délibéré, qui n'a rien de commun avec ce qu'on entend par des « préférences personnelles » — il n'y a plus en France de sécurité possible pour l'Eglise catholique en dehors de la Monarchie.

Une entente politique des plus étroites unit donc, à l'Action française, des hommes d'origines et de croyances des plus diverses. Ces hommes veulent tous, pour des raisons plus ou moins complexes, mais d'une même volonté, qu'on rende à notre pays les institutions qui faisaient autrefois sa grandeur, qu'on rende à l'Eglise catholique les privilèges qui lui sont dus, qu'on rende à tout notre peuple une organisation moins inhumaine que l'anarchie barbare créée par la Révolution. Quelque estime, quelque robuste amitié qu'ait bientôt engendrées entre nous une collaboration quotidienne où l'intérêt national est resté le but et le critérium unique, nulle part sans doute plus qu'à l'Action française ne sont respectées les différences individuelles, nulle part ne fleurit mieux dans sa réalité cette précieuse tolérance dont le nom masque si souvent une doctrine aussi autoritaire que funeste. Nos incroyants n'ont jamais eu l'idée de propager leur incrédulité, qui est un fait, et dont ils ne tirent aucun orgueil. Nos catholiques ont toujours reconnu qu'on peut avec sincérité admirer, servir et respecter une religion aux dogmes de laquelle on demeure étranger.

D'honnêtes gens qui tendent au même but avec passion, pour

défendre ces dernières en invoquant les Droits de l'Homme, qu'ils n'en voulaient nullement aux individus, aux congréga*nistes*, et qu'ils entendaient, au contraire, les « affranchir » des congréga*tions*.

des raisons partiellement identiques et toujours concordantes, s'ils s'accordent, en outre, sur le meilleur moyen d'y atteindre, peuvent mener à bien une certaine œuvre, sans s'accorder d'ailleurs sur des questions dont ils ne méconnaissent pas la gravité supérieure. Leur entreprise vaut par elle-même ce que vaut le résultat poursuivi : celle de l'Action française a pour objet de restaurer dans notre pays la famille, menacée et déjà entamée par le partage égal et le divorce, — la paix sociale, menacée et déjà entamée par la lutte des classes et l'intrigue de parlementaires avides, — la culture traditionnelle, menacée et entamée par l'esprit protestant et juif, — la force de l'Etat et les libertés du citoyen que compromet également la chimère démocratique, — la sécurité au milieu de l'Europe, que compromettent tous ceux qui servent chez nous l'Etranger. Beaucoup de catholiques commencent à préférer ce programme avec son corollaire indispensable : la restauration de la Monarchie, au programme si vanté de certains « modérés » qui, pas plus que le nôtre, n'exclut les incrédules, mais qui multiplie les concessions à l'esprit révolutionnaire, sans d'ailleurs en obtenir aucun résultat, tandis que l'opinion s'en détache de plus en plus à chaque législature...

*
* *

Les innombrables républicains, à commencer par les premiers collaborateurs de l'Action française, qui ont été depuis neuf ans ramenés à la Monarchie nationale, sont la preuve vivante et suffisante de la faiblesse du préjugé qu'on invoque le plus souvent contre nous. La Monarchie est aujourd'hui inconnue bien plus qu'elle n'est haïe du peuple français; les conférenciers de l'Action française trouvent dans tout le pays l'accueil le plus significatif, notamment auprès de ces ouvriers qu'ont trop longtemps déçus les promesses démocratiques. C'est un fait qu'on n'a jamais réfuté les démonstrations que nous donnons, soit de l'impossibilité d'obtenir aucun résultat de la méthode électorale, soit de l'efficacité immédiate d'une Restauration monarchique au triple point de vue social, religieux et politique. C'est un autre fait que le sentiment patriotique est, avec la passion de voir clair, un des traits dominants du caractère national. Il résulte de ces deux faits que l'Action française obtient assez vite la sympathie, puis le concours, bientôt ardent, de tous ceux qu'elle peut atteindre.

Nous ne nous exagérons nullement l'importance des premiers résultats; nous le savons, nous n'avons encore rallié qu'une portion presque infime des bons citoyens, et nous ne rallierons sans

doute jamais — qu'après coup — la majorité de nos compatriotes. Mais aussi bien n'est-ce guère du suffrage universel que nous attendons la restauration de la Monarchie. Nous voulons l'obtenir « par tous les moyens ». Une minorité éclairée et résolue suffira largement pour décider le général X. à sortir, le jour venu, de la légalité, à remplir le premier de ses devoirs envers la patrie, à la délivrer des mauvais citoyens et des étrangers qui la tuent. Tous les amis du *Correspondant* voudront sans doute quelque jour entrer dans notre active minorité royaliste : nous le voyons à tout instant, elle est le véritable lieu de la réconciliation nationale, celui où l'on suit le mieux l'admirable conseil d'union que nous donnait naguère le grand pape Pie X; elle arrive communément à vaincre jusqu'à cette fureur anticléricale que l'ennemi public a répandue chez tant de bons Français, et tous les patriotes apprennent du moins ou réapprennent avec nous ce que fut, ce que doit rester pour notre patrie le catholicisme.

L'Action française a d'ailleurs toujours témoigné d'un très grand respect pour des croyances qu'un petit nombre de ses rédacteurs sont les seuls chez elle à ne point partager. Nos méthodes politiques en elles-mêmes sont-elles justes, et les appliquons-nous correctement? Telle est la seule question, croyons-nous, qu'il soit permis à des patriotes de se poser à notre sujet. Les efforts que nous avons faits pour interpréter exactement notre situation politique, le nombre et la qualité des adhésions que nous avons réunies, tout cela nous promet d'obtenir un jour plus que l'attention du *Correspondant*, son appui.

Charles Maurras.
Lucien Moreau.

QUELQUES PRÉCISIONS

« La pensée de l'Action française ne varie point dans son essence. Mais dans son expression, sans dévier le moins du monde, elle se retouche, se reprend, se redresse pour ainsi dire à chaque instant. » Ces lignes de M. Maurras expliquent la difficulté de discuter avec lui. Comme les doctrines ne deviennent intelligibles que par leur expression, et comme il n'enferme pas sa pensée en des expressions définitives, il ne laisse jamais assiéger que les habitations provisoires de son intelligence. La subtile essence s'évade à temps des formules démantelées, elle les change pour de nouvelles, les nouvelles lui servent à affirmer qu'on n'a pas compris les anciennes, et elle échappe, infatigable fugitive, à travers les étendues mouvantes des mots.

Notre dessein n'est pas de la suivre, mais de marquer la place où nous laisse un débat commencé il y a deux ans et demi.

L'Action française est une tentative de restauration royaliste et catholique. C'est de sa doctrine religieuse que je me suis enquis, c'est au nom de sa doctrine monarchiste qu'elle a tenté de me rendre suspect aux monarchistes du *Correspondant*. Nous gagnerons tous à cette tactique puisque, grâce à elle, le représentant le plus qualifié de notre revue et de sa tradition, le marquis de Vogüé intervient, et que les dernières paroles prononcées sont dites à l'Action française par un royaliste. Je me renferme dans la question religieuse.

Un écrivain catholique avait emprunté, sous le titre *les Postulats de l'Action française*, cent et une citations à M. Maurras et à ses disciples. De ces textes, il concluait que ces penseurs, malgré un sincère effort de respect pour le catholicisme, ne croient pas en lui, donc ne peuvent le comprendre, donc ne peuvent le bien servir. La question valait la peine d'être examinée et pour son importance, et pour la valeur des personnes en cause. En même temps que je publiais l'article, je faisais offrir à M. Maurras les colonnes du *Correspondant* pour répondre.

La réponse qui, vingt mois après, me parvint, surabondait en détails étrangers au débat, et au lieu de réfuter l'auteur de l'article l'offensait. J'ai refusé de publier, et exposé au public du *Correspondant* cette affaire dans un article du 10 décembre 1906, où les critiques étaient offertes sans détour et les louanges servies sans avarice à mes contradicteurs. A cet article, plusieurs ripostes, de même encre que la première, et que je n'ai pas davantage insérées. Sur quoi M. Maurras, rappelant que je lui avais offert l'hospitalité, se scandalisait. Il avait tort. Par courtoisie, et pour être agréable à mes hôtes, j'ouvre ma maison à un étranger que je sais intéressant à entendre. L'invité prétend s'asseoir de force à ma table pour maltraiter mes hôtes et moi-même, je ferme ma porte. Où est la contradiction?

M. Maurras, à toute controverse, sent gronder en lui quelques fureurs, et elles transforment aussitôt les discussions d'idées en guerres de personnes. Je me suis permis de le reprocher à M. Maurras parce que les mauvaises habitudes des bons écrivains deviennent des exemples, et qu'il a formé des disciples à cette fâcheuse école. Que cette violence soit le sincère orgueil de théoriciens un peu idolâtres d'eux-mêmes, que cette violence soit la tactique habile de réalistes résolus à imposer aux contradicteurs par le poing des polémiques sans fin et sans merci, elle n'est pas légitime. Je n'ai pas cru que j'eusse à l'encourager. M. Maurras a été dès le début averti que la porte du *Correspondant* ne se forçait ni par des menaces ni par des brutalités, mais qu'elle s'ouvrirait d'elle-même s'il agréait à notre contradicteur de ne pas mêler les injures aux arguments. Après avoir publié dans l'*Action française*, en les allongeant, les attaques dont il m'avait demandé l'insertion, M. Maurras a écrit l'article que le *Correspondant* publie dans le numéro d'aujourd'hui. M. Maurras règle ainsi ses comptes en partie double, et tout va bien pour lui et pour nous, puisqu'il a réservé ses violences à sa revue et ses raisons à la nôtre.

Dans cet article, où il prouve que l'insulte n'est pas nécessaire à son talent, M. Maurras met au jour les substructures originaires de l'Action française, et dit y être venu assez tard. Pour avoir présenté M. Maurras comme l'inspirateur, le modeleur du groupe, j'aurais fait du roman. Historien, je sens toute la rigueur du reproche. Je ne la mériterai que le jour où l'avancement dans les cénacles se fera à l'ancienneté. Si un groupe, après avoir vécu sous terre sans que le monde entendît son souffle, devient actif et sonore, s'il se métamorphose à l'instant où un homme pénètre dans ce groupe, et si ce groupe prend la ressemblance de cet homme, l'historien doit dire : voici le chef. M. Maurras lui-même,

dans le récit qu'il m'oppose, confirme mon opinion : car, s'il ne se nomme pas, il avoue que le groupe reçut de lui direction et méthode, et il n'y a là de roman que celui de sa modestie. La vérité est que l'Action française vit surtout par les qualités et par les défauts, également remarquables, de M. Maurras. C'est pourquoi, cherchant la responsabilité où je vois le pouvoir, j'ai, écartant les grenadiers chevronnés, été droit au petit caporal.

Aujourd'hui je constate qu'à son récit manque l'essentiel. Ses commentaires comme les nôtres ont tourné et pouvaient tourner sans fin autour d'une seule question, seule essentielle : les textes cités par le *Correspondant* existent-ils ou non? M. Maurras les qualifiant de faux, a demandé l'hospitalité du *Correspondant* afin de démontrer à nos lecteurs cette fausseté. A-t-il apporté cette preuve? Je ne le crois pas.

Je constate que l'importance de ces textes a été reconnue par M. Maurras lui-même. Dans mon article du 10 décembre, si j'affirmais leur exactitude, je ne leur attribuais pas une extrême gravité. Leurs formules fâcheuses me semblaient une gourme de jeunesse, j'y voyais moins leur doctrine définitive que les stades déjà passés de leur route. Il me semblait que des esprits intelligents et sincères, de si loin qu'ils viennent, sont en marche vers la vérité. Et j'avais cueilli, comme un rameau d'olivier, cette phrase d'eux : « Nous ne pensons pas à dissimuler que nous avons fait du chemin depuis la naissance de notre groupe... Cherchant une position raisonnable entre divers préjugés auxquels, comme tous nos contemporains, nous avions quelque part, nous avons mis plusieurs années à définir et à préciser une doctrine qui nous satisfît. » Je citais avec éloges cette inquiétude qui est une forme de la conscience. Cette conscience, si elle est normale, doit être d'autant plus anxieuse de la vérité que cette vérité a plus d'importance, et, fût-ce pour résoudre les problèmes contingents de la politique, chercher des certitudes sur la nature et la destinée de l'homme. Il me semblait impossible que la philosophie et la morale ne rapprochassent pas ces penseurs du catholicisme, et je les félicitais d'être sur la route. Le croirait-on? C'est cela que M. Maurras me reproche avec une âpreté persévérante. Le passage, dit-il, était textuellement : « Nous ne pensons pas à dissimuler que nous avons fait du chemin depuis la naissance de notre groupe. Nous y pensons si peu que nous préparons en ce moment, sous le titre précis des *Etapes de l'Action française* un recueil de nos premiers articles; on y verra comment, nous étant, en 1899, posé

la question politique et cherchant une position intermédiaire entre divers préjugés auxquels, comme tous nos contemporains, nous avons quelque part, nous avons mis plusieurs années à refaire et à préciser une doctrine qui nous satisfît ». M. Maurras me reproche d'avoir, dans ma citation, supprimé l'essentiel, et égaré le lecteur, en tendant à prouver « une prétendue évolution philosophique ou morale par un texte qui établissait seulement une évolution politique ». Je n'oppose pas à M. Maurras cette évidence que, pour des réalistes occupés uniquement d'intérêt national et incrédules, la religion n'a aucune place sinon dans la politique, et que leur aveu d'une évolution politique n'excluait aucunement la vraisemblance d'une évolution morale. Sans discuter, j'enregistre son dire. Lui et ses disciples n'ont changé qu'en politique, ils n'ont changé ni en philosophie ni en morale : j'ai commis une erreur. Quelle est la conséquence? Que les textes où sont écrites les témérités philosophiques et morales de M. Maurras et de ses disciples, ne contiennent pas, comme je le concevais, l'expression périmée de doctrines passagères, mais la substance immuable de leur doctrine. Dès lors, je suis obligé de maintenir que cette doctrine reste l'obstacle à toute solidarité entre eux et nous.

Par cela seul que nous reconnaissons dans l'Eglise une autorité divine, et qu'ils voient seulement en elle un chef-d'œuvre de sagesse humaine, un abîme nous sépare. Notre foi guide tout ensemble notre obéissance religieuse aux enseignements du catholicisme, et notre intelligence politique dans le choix des institutions dues par l'Etat à l'Eglise. Quoi qu'elle statue dans son domaine propre, nous reconnaissons le divin; fussions-nous incapables de le comprendre, nous ne songeons pas à le nier; nous subordonnons d'avance notre raison à sa doctrine, et ainsi, par un lien plus fort que les incertitudes de l'esprit humain, nous maintenons dans les choses essentielles l'unité. L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés distinctes, destinées à vivre ensemble, et dont les rapports deviennent parfois des heurts. Nous ne supprimons pas toujours ces conflits, mais nous avons cet inestimable avantage que, Français et catholiques, nous sommes à la fois de l'une et de l'autre société. Nous portons dans le même cœur les droits de l'une et de l'autre. A cause de cela, nous sommes les arbitres-nés, les conciliateurs permanents des intérêts entre l'Eglise et la nation. Quelques difficultés qui les séparent, il y a en chacun de nous une puissance de paix. Les incrédules, si admirateurs soient-ils de l'Eglise, la voient avec leurs lumières et non avec les siennes. Donc leur adhésion est toujours précaire,

et si demain l'Eglise, par un acte, par une parole, leur déplaît, ils ne pourront préférer sa raison, qui pour eux est humaine, à la leur, et leur intelligence, au lieu de les attacher solidement à l'Eglise, risque chaque jour de les en détacher. Ce risque grandit surtout quand ils cherchent, comme politiques, à faire à l'Eglise sa place dans l'Etat. Si désireux qu'ils soient d'établir entre elles un ordre équitable, ils ne se sentent pas solidaires de l'une et de l'autre, interprètes de toutes deux, incapables de goûter la paix si elles ne sont en paix. Il ne sont que de la société civile; la société religieuse leur est étrangère. Et par cela seul qu'ils représentent un seul intérêt où il y a deux droits, il y a toujours, dans leur concorde avec l'Eglise, un désaccord immanent.

En vain M. Maurras et ses disciples invoquent, comme un sentiment assez fort pour prévenir ces discordes, le respect qu'ils ont pour l'Eglise. La sincérité de ce respect n'est pas douteuse, mais son efficacité? Des croyants et des incrédules peuvent se mettre d'accord en effet pour créer un régime de liberté commune où l'Eglise trouve l'indépendance de sa propagande et les incrédules l'indépendance de leur philosophie. Mais la liberté n'est pas le régime de M. Maurras. Elle semblerait à M. Maurras une anarchie destructrice d'un ordre nécessaire qu'il veut établir. A cet ordre, l'Eglise elle-même, pour son propre bien, doit être soumise, en acceptant dans l'Etat la place, les droits, les moyens d'action utiles à la société. Mais si le sort ainsi préparé à l'Eglise n'est pas le sort que l'Eglise désire? Il faudra qu'une des deux puissances cède à l'autre. Laquelle? M. Maurras et ses disciples ne pourraient, sans trahir leur propre raison, la sacrifier à une raison étrangère. Ce sera donc leur volonté qu'ils prétendront imposer à l'Eglise. Et ces hommes d'Etat, qui décideront seuls, proclament comme le but unique de toutes leurs résolutions : « l'intérêt national ». Donc, par une conséquence non voulue par eux, mais fatale, l'Eglise ne sera jamais pour eux une force souveraine qui collabore, mais une force auxiliaire qui obéit.

Ils nient la conséquence, et la conséquence apparaît déjà. L'Eglise a toujours enseigné qu'elle n'est indissolublement liée à aucune forme politique, et plus que jamais, elle a, de nos jours, par la voix de tous ses chefs, affirmé cette doctrine. M. Maurras et ses disciples croient la Monarchie et l'Eglise essentielles l'une et l'autre à l'ordre national, ils veulent ramener l'une par l'autre, ils les déclarent solidaires. L'Eglise, sans abdiquer les droits qu'elle tient de sa constitution divine, et pour l'efficacité de son ministère dans la société contemporaine, a réclamé comme le régime le plus efficace, le moins dangereux,

le plus nécessaire, la liberté. Le jour où, dans la monarchie restaurée, M. Maurras et ses disciples gouverneront, sera rendu à l'Eglise un régime déjà choisi et annoncé, le privilège. Elle aura beau dire et prouver que la liberté est plus conforme aux intérêts religieux. L'argument ne portera pas sur des politiques persuadés que le privilège est plus conforme à « l'intérêt national ». Or « l'intérêt national » est la formule au nom de laquelle toutes les entreprises gallicanes et joséphistes ont été soutenues contre le catholicisme. Si elles ont inspiré de longues et violentes injustices à des souverains sincèrement catholiques, héritiers d'un respect séculaire pour les croyances, accoutumés par la pratique du pouvoir aux transactions utiles, la vie de l'Eglise serait-elle moins dure sous le sceptre tout neuf de philosophes non catholiques, de théoriciens très absolus, de réalistes qui ont pour loi la raison d'Etat?

Je recommande ces réflexions aux quelques catholiques de l'Action Française qui se sont plaints de mes réserves. Que les catholiques forment une majorité considérable dans le groupe, oui. Que leur majorité suffise à prouver le catholicisme du groupe, non. Peu importe, s'ils sont seulement le nombre. Les maîtres dont on cite les ouvrages, les organisateurs que Paris envoie à la province, les dépositaires de l'orthodoxie politique et les censeurs des hérésies intellectuelles, les hommes que l'Action montre le plus à ses amis et à ses ennemis ne sont pas des catholiques. Si les penseurs incrédules sont une minorité dans l'Action française, ils en sont l'éclat, le retentissement, la vie.

Les catholiques ont-ils le droit de croire que les qualités des uns servent les autres et que, dans le commun combat mené contre le régime actuel, les plus favorisés sont eux, car avec un effort moindre, ils recueilleront un bénéfice égal? Ce serait vrai si, avec les non-croyants ils n'avaient formé qu'une coalition politique et n'avaient pour but commun que le retour de la monarchie. Mais l'Action française est plus qu'un parti, elle est une école. Son action principale n'est pas de combattre dans des élections, mais dans des chaires. Aux candidats, elle préfère les docteurs. Elle travaille à créer l'unité dans les esprits.

Cette unité, qui la fera? Qui déjà la commence? Sont-ce les catholiques, sont-ce les incrédules de l'Action française? Voilà la question. Si le caractère général de l'enseignement, le choix des professeurs, les titres même des cours semblent garder un équilibre entre la philosophie incrédule et la foi, offrir à l'une et à l'autre des places de sûreté, cette part suffit-elle à des catholiques? Ce voisinage leur convient-il? N'y a-t-il pas à craindre que cette

propagande de doctrines contraires, ces chaires ouvertes à la fois au Syllabus et à Auguste Conte, ne soient le chemin royal de l'indifférence? Qu'une superficie religieuse sur un fond antérieur et persistant d'athéisme, soit surtout de la confusion, et la répande? Qu'ainsi tout, même les concessions au catholicisme, accroisse la domination des penseurs incrédules?

Si les catholiques sont les plus nombreux, leur prépondérance les met en demeure d'assurer, dans l'Association où leur volonté fait la loi, d'autres garanties à leurs croyances. Si, malgré leur nombre, ils n'ont pas encore fait cesser ce mélange de la doctrine catholique et de philosophies puisées à toutes les sources de l'erreur, ils n'ont pas eu une volonté égale à leur force. Et cela est grave. Car il s'agit de savoir s'ils sont faits pour conduire ou pour être conduits, et, puisqu'il s'agit d'unité doctrinale, si l'unité se fera par eux ou contre eux.

Le désir de jeter quelque lumière sur des confusions involontaires et d'autant plus dangereuses, l'espoir de servir la vérité m'animent seuls, non l'animosité contre les personnes ni le goût de la dispute. J'ose dire que j'ignore ces sentiments, et M. Maurras, j'espère, se trompe quand il me représente comme un informateur partial qui, sans prendre le temps de s'instruire, « écrit pour l'éternité ». L'éternité! C'est M. Maurras qui ainsi dispose d'elle. Je ne demanderais pas mieux qu'elle lui appartint, et que les pages où j'ai dit du bien de lui durassent toujours. J'ai grand peur, au contraire, de ne faire mon œuvre que sur le sable. Mais ne suffit-il pas d'écrire sur le sable contre les erreurs d'un instant?

Etienne Lamy.

L'ACTION FRANÇAISE

ET

LE CORRESPONDANT

M. E. Lamy, directement mis en cause par les auteurs de l'article précédent, leur a fait connaître son opinion personnelle et a clos, en ce qui le concernait, le débat engagé avec l'*Action française*. Il a tenu à ne pas parler au nom du *Correspondant*, bien qu'il fût absolument qualifié pour le faire; sentant pourtant qu'il convenait qu'un mot fût ajouté au nom du recueil, il a tenu à ce que ce mot fût dit par celui qui est le gardien de sa tradition, comme seul survivant du groupe qui pendant si longtemps a inspiré sa rédaction. J'accepte cette mission d'autant plus volontiers qu'il m'est agréable de reconnaître la sincérité vaillante et désintéressée de l'évolution politique de M. Maurras et de ses amis, tout en précisant nettement les divergences de méthode qui nous séparent de lui; j'estime qu'à l'heure actuelle il importe que les questions soient bien posées.

Si j'ai bien compris l'exposé de MM. Maurras et Moreau, il peut se résumer ainsi qu'il suit :

Le groupe dirigeant de l'*Action française* se compose de Français d'opinions philosophiques et religieuses différentes, mais tous unis par le lien *politique* d'une foi royaliste commune : son but est de rétablir la monarchie, par tous les moyens, y compris la violence, sans dissimuler qu'il compte surtout sur l'intervention extralégale d'un général de bonne volonté. La monarchie, ainsi rétablie, aura pour mission de refaire une France conforme à ses traditions historiques, en empruntant à son passé une partie

de ses institutions. La grande majorité des adhérents à l'*Action française* étant catholique, la minorité non croyante, respectueuse de l'opinion de la majorité et consciente de la place que tient l'Eglise catholique dans les éléments constitutifs de la nationalité française, est d'accord avec elle pour réserver à l'Eglise catholique, dans la future organisation de la monarchie, une situation privilégiée. L'*Action française* invite tous les Français, y compris ceux du *Correspondant*, à coopérer avec elle à cette œuvre de « réconciliation nationale ».

Après cet exposé, que je me suis efforcé de rendre aussi exact que possible, du caractère de l'*Action française*, je définirai le caractère du *Correspondant*.

Le groupe dirigeant du *Correspondant* se compose de Français d'opinions politiques différentes, mais tous unis par le lien *religieux* d'une croyance commune et d'une égale soumission aux lois de l'Eglise catholique. Son but est l'extension de la vérité religieuse et la défense des intérêts religieux dans leurs rapports avec la société civile. Sans prétendre dogmatiser sur ces sujets délicats, très attentif à ne pas sortir de son domaine, il se place sur le terrain des faits. Dans la société française, telle que l'a constituée un siècle de révolutions politiques et sociales, il estime que le régime le plus favorable aux intérêts religieux est un état de liberté fondé sur un droit commun assez large pour que l'action religieuse puisse s'y exercer dans sa plénitude : il ne réclame, pour l'Eglise catholique, aucun privilège; il ne demande pour elle que la liberté, dans la limite et sous la garantie de lois égales pour tous et loyalement appliquées. Professant que l'Eglise catholique a reçu la mission divine de prêcher l'Evangile à toute la terre, et de sauver tous les hommes à quelque race, région ou opinion politique qu'ils appartiennent, il estime qu'elle ne doit s'inféoder à aucun système de gouvernement, ni à aucun parti politique.

De même qu'à l'*Action française* la majorité des dirigeants est catholique, au *Correspondant*, la majorité des dirigeants est royaliste; la minorité tient compte de cette situation : elle sait que dans la pensée et dans l'espérance de la majorité, la monarchie reste, selon l'heureuse expression de M. Maurras, « le lieu de la réconciliation nationale », et ce n'est pas elle qui ferait obstacle à son rétablissement le jour où il apparaîtrait réalisable avec ce caractère. Mais majorité et minorité sont d'accord pour répudier l'emploi des procédés révolutionnaires et des moyens violents. L'une et l'autre se souviennent de Fructidor, de Brumaire, de Décembre et du peu de durée des établissements fondés sur

l'intervention extralégale de la force militaire; l'une et l'autre n'ont pas oublié la cruelle leçon du boulangisme.

Elles pensent qu'aujourd'hui, un gouvernement, pour être viable, quelle que soit son étiquette, doit être porté et soutenu par l'opinion, répondre aux besoins essentiels et aux aspirations du pays, s'adapter, dans ce qu'ils ont de légitime, aux besoins nouveaux et aux aspirations nouvelles que crée, dans les sociétés modernes, l'évolution rapide des idées et des conditions de la vie.

La monarchie future, si bien définie par M. le comte de Paris, « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions », ne ressemblera sans doute, si elle doit renaître et si elle veut durer, pas plus à celle de 1830 que celle-ci ne ressemblait à la monarchie de Louis XIV, celle de Louis XIV à celle de François Ier, celle de François Ier à celle de saint Louis et ainsi de suite jusqu'à Clovis; pas plus que la France ne se ressemble à elle-même dans les étapes successives de son développement historique.

S'il fallait emprunter à ce glorieux passé les éléments de la constitution future, l'embarras serait grand. A quel moment de l'histoire de France les demander? Où s'arrêter dans le long et méthodique enchaînement de causes et d'effets qui constitue la trame de cette histoire? Ramasser des pierres à ces ruines successives pour reconstruire l'édifice de l'avenir, serait œuvre bien chimérique : autant vaudrait essayer de construire une automobile avec les débris d'un char mérovingien ou d'un carrosse Louis XV.

Deux faits dominent l'heure actuelle : le fait démocratique et le fait économique. On peut espérer ramener le premier à une formule plus large et plus équitable, le dégager des compromissions révolutionnaires, l'affranchir de la tyrannie anonyme et irresponsable du suffrage universel direct : croire qu'on pourra l'écarter est une illusion; une restauration monarchique qui s'annoncerait avec l'intention de le supprimer me paraît s'enlever d'avance toute chance de succès.

Le fait économique ne s'impose pas moins impérieusement.

Ce serait fermer les yeux à la lumière que de ne pas voir la place de plus en plus prépondérante que les intérêts économiques prennent dans la conduite des choses humaines : aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, aussi bien dans les relations des habitants d'un même pays que dans celles des nations, les questions de politique pure, les discussions d'idées abstraites s'effacent de plus en plus devant les problèmes compliqués et redoutables que posent les questions économiques, évoquant la

vision menaçante de foules soulevées pour la conquête du bien-être, de nations armées pour la conquête des marchés. Sur ce dernier point, je ne crois pas qu'on pense, à l'*Action française*, autrement que nous-même et que l'on s'y méprenne sur la part qu'il convient de faire, dans les combinaisons de l'avenir, à la pression des causes économiques, à la défense comme à la représentation des intérêts professionnels. Les divergences essentielles ne sont pas là. Elles sont dans les méthodes. Nous n'insistons pas : elles ressortent suffisamment du rapprochement même des deux définitions que nous venons de donner de l'*Action française* et du *Correspondant*. Nous les signalons à la méditation de MM. Maurras et Moreau, non pour les convier à une polémique inutile et stérile, à laquelle d'ailleurs nous nous refusons absolument, mais en exprimant le vœu que cette étude les éclaire sur les meilleures conditions de la réconciliation nationale.

VOGÜÉ.

LES SALONS DE 1908

Le Salon de cette année est particulièrement discret; on n'y rencontre pas une toile, pas un groupe sensationnel à quelque titre que ce soit. Il ne s'y trouve pas une œuvre nouvelle, inattendue qui classe son auteur parmi les maîtres; les maîtres reconnus pour tels n'y ont rien exposé qui doive marquer une date dans leur œuvre, certains même se sont abstenus; par contre, il ne s'y trouve pas davantage de ces envois tapageurs cherchant à forcer l'attention, soit de ceux qui se qualifient d'audacieux et qui visent au succès par une sorte de scandale, soit de ceux qui, par une technique plus ou moins bizarre, s'appliquent à en imposer au public.

Sans doute les artistes qui sont engagés dans cette dernière voie y sont restés, mais ils deviennent rares, et la médiocrité de leurs envois consacre cette année la crise, sinon la faillite, des tentatives de ce genre.

A la Société nationale des beaux-arts, M. Rodin expose trois blocs de plâtre auxquels le livret attribue différents titres, bien gratuitement d'ailleurs, car il n'y a pas de raison pour donner un titre plutôt qu'un autre à ces vagues ébauches. Tant qu'épris de la laideur et des tares physiques, M. Rodin s'appliquait à les traduire avec leur caractère, il était intéressant, car il conservait une forme aux déformations elles-mêmes et la serrait de près. Aujourd'hui ses envois ne représentent plus rien, et ses prétentions d'originalité et d'étrangeté n'aboutissent qu'à une incohérente banalité. De plus en plus le maître se paye la tête du public; le maître a raison, d'ailleurs, si par un procédé si simple il a plus de succès qu'en faisant de belle sculpture.

A la Société des artistes français, M. Henri Martin a envoyé une composition décorative et un portrait. M. Henri Martin a été chef d'école et c'est son très grand talent qui a donné une sorte d'autorité au pointillisme, ce procédé qui consiste à peindre, par la juxtaposition de touches de couleur un peu semblables à des confetti. Le principe sur lequel repose ce procédé, c'est qu'en peinture, un ton ne compte pas par lui-même, mais par rapport à ceux qui l'entourent, et que, lorsqu'on applique directement un ton composé, il est terne; dès lors, M. Henri Martin, tenant compte de l'irradiation des couleurs, recherche des tons composés lumineux par la juxtaposition de couleurs simples.

Ce principe n'est pas nouveau, il a toujours régi la technique des coloristes de tous les temps; le procédé non plus n'est pas nouveau, c'est celui des mosaïstes anciens [1]; mais il s'imposait aux mosaïstes, parce que la matière qu'ils emploient ne permet pas de nuances dans chaque touche et que la mosaïque, généralement destinée à être vue de très loin, a besoin d'un procédé d'exécution grossier et brutal sous peine de rester vague et indécise. Les peintres appliquaient le même principe, mais avec des procédés plus délicats, parce qu'ils disposaient pour leurs couleurs d'une matière plus souple, et que leurs tableaux se voyaient de plus près.

Le danger, quand on adopte un procédé, c'est qu'on en devienne esclave et qu'on le fasse prédominer sur des principes d'art beaucoup plus importants. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. Ses belles œuvres, il ne les devait pas spécialement à son procédé, mais à un grand sens de la composition décorative, à une vision très fine de la lumière, à un poétique sentiment de la nature. Il a subordonné ces qualités d'artiste à une théorie scientifique et à force de décomposer et de recomposer la lumière d'après les données de la physique pour faire lumineux, au lieu de se servir de ses yeux pour la regarder, il en est arrivé à faire noir. C'est là la plus grave constatation que l'on puisse faire dans son cas. D'ailleurs, ce n'est pas le seul reproche que l'on doive adresser à ses envois de cette année. Dans le panneau destiné à la Sorbonne, la composition est très faible, on y reconnaît de ces expédients qui sont en peinture ce que la cheville est en poésie. Afin de remplir un vide que laisse le groupe principal insuffisant pour le cadre, le peintre a placé à l'arrière-plan une figure couchée dans l'herbe. Mais pour que cette figure remplisse son office, il a dû lui donner une dimension telle que, si elle était au même plan que les autres, elle serait au moins deux fois plus grande qu'elles. Seul le groupe de droite nous offre encore les qualités d'enveloppe auxquelles M. Henri Martin nous avait habitués. Mais d'une façon générale, les poses sont banales, les types vulgaires, le dessin lâché; on ne sent là ni étude ni effort. Ces mêmes défauts se retrouvent dans le portrait de Mme Viviani dont la main droite, entre autres choses, ressemble plus à un moignon d'estropié qu'à une main de femme.

En même temps que ces deux artistes se noient dans leurs

[1] Nous disons des mosaïstes *anciens* qui se limitaient à cinq ou six tons. Par une singulière aberration, de nos jours, tandis que toute une école de peintres adoptait le procédé des mosaïstes, les mosaïstes, eux, se sont efforcés de se rapprocher des procédés de la peinture en multipliant à l'infini le nombre des tons intermédiaires. C'est là une des principales causes de la médiocrité des mosaïques modernes.

erreurs, on peut constater que leurs imitateurs deviennent moins nombreux, et non seulement ceux qui imitaient leur manière, mais ceux qui cherchaient, eux aussi, des formes d'art extraordinaires. C'est peut-être qu'à ceux-ci le Salon d'automne et le Salon des Indépendants ont ouvert un déversoir suffisant. C'est au tour des membres de la Société nationale d'être traités de bourgeois et de pompiers; les deux Sociétés également méprisées et délaissées par les révolutionnaires de génie que notre époque produit à foison n'ont plus qu'à fusionner; et, de fait, on en parle beaucoup. Tant mieux, c'est peut-être le commencement de la sagesse. Et comme tout vient à son heure, c'est précisément cette année, où nous constatons une sorte d'apaisement au Grand Palais, qu'on y expose quelques toiles d'un artiste bien vilipendé par la jeune génération, Alexandre Cabanel.

Allez voir cette exposition, vous y retrouverez la filiation Raphaël, Ingres, Hippolyte Flandrin. C'est une technique froide peut-être, mais qui a bien ses mérites et qui repose du cauchemar où l'on nous fait vivre depuis quelques années sous prétexte d'art, d'originalité, de tempérament, etc. Ces toiles sont en petit nombre, malheureusement, et non pas toutes de même valeur, mais il y en a de tout premier ordre et d'un bien grand intérêt.

Nous signalerons particulièrement la belle esquisse de la décoration du Panthéon, l'admirable portrait d'homme portant le n° 38, les portraits d'homme n° 9 et n° 27, la tête d'étude n° 29, les portraits de femme n°s 16 et 37, et surtout le portrait de jeune femme en noir portant le n° 28. Quelle pureté de dessin! Quelle sincérité, quelle science et quelle simplicité! Cela fait comprendre ce qu'il y a de charlatanisme chez tant d'autres.

Cette exposition devrait servir de leçon à nos jeunes peintres ainsi qu'au public. On en est arrivé à faire croire que le summum de l'art c'est l'ébauche; c'est là le grand défaut de notre temps, qui restera comme le règne de la pochade. Un mouvement juste, une expression bien saisie, quelques taches heureuses, voilà un chef-d'œuvre; surtout n'y touchez plus, vous le gâteriez.

Hélas! il est vrai, trop souvent, qu'en poussant plus loin une ébauche réussie, on la gâterait, mais cela prouve seulement qu'on était incapable de la terminer. Tous les grands peintres ont fait des pochades, mais ils ne prétendaient alors qu'à fixer un effet fugitif; quand ils faisaient un tableau, ils l'achevaient aussi complètement que possible. Or, c'est précisément là ce qui est difficile, c'est de finir un tableau dans tous ses détails en y conservant jusqu'au bout l'unité et la relation des valeurs. C'est de faire le portrait de G. Gisze par Holbein, qui se trouve au musée de Berlin, ou celui de Bertin, ou *la Femme à l'œillet*, de Flandrin.

A ces exemples, on opposera peut-être celui de Velasquez. En effet, Velasquez a eu une influence funeste sur quantité de jeunes peintres qui se sont imaginés bonnement qu'on fait *le Portrait d'Innocent X* comme cela du premier coup. Ils n'ont pas vu la quantité d'études qui ont précédé ce portrait, et dont il est le résultat et la synthèse. Bien loin d'être une première impression, ce portrait est, au contraire, une simplification et une résultante; il est, d'ailleurs, très complet.

Ils sont nombreux, aujourd'hui, les peintres qui sont capables de faire rapidement une ébauche habile et jolie de couleur, mais combien y en a-t-il qui pourraient l'achever? On ne saurait trop le répéter, c'est là le grand défaut de notre époque, et la plupart du temps, quand nous nous arrêterons devant une toile intéressante, nous serons obligé de dire : « C'est bien, mais ce n'est qu'une ébauche; il faudrait la finir. »

Tout concourt malheureusement à nous donner des œuvres hâtives et incomplètes; et les encouragements accordés aux beaux-arts y contribuent pour une large part.

Dans leur poursuite des distinctions honorifiques, les artistes doivent produire sans relâche et figurer à toutes les expositions grandes ou petites pour *ne pas se laisser oublier* et appuyer les sollicitations dont ils assiègent le distributeur automatique de récompenses de la rue de Valois. Ils n'ont pas le temps de finir leurs œuvres, ils n'ont pas eu le temps d'apprendre à les finir, car il faut commencer à produire de bonne heure et, en raison de notre système d'enseignement, ils ont commencé tard leurs études artistiques. Du reste s'ils n'ont pas le temps de terminer leurs œuvres, le public a à peine celui de les regarder. Pour se faire remarquer ils sont fatalement amenés à suppléer à l'insuffisance de leurs envois par la bizarrerie et c'est à qui trouvera le sujet ou le procédé qui dans une exposition pourra faire l'office d'un pétard.

En résumé, ce dont nous souffrons en art comme en toutes choses, c'est de l'absence, c'est de la crainte de l'effort.

Espérons que ce mal aura eu son remède en lui-même, que le public saturé d'extravagances s'en lassera et reviendra à la mesure, à la sûreté de goût qui ont fait longtemps la supériorité de la race française. Le jour où le public cessant de se laisser prendre à de prétendus génies surhumains, n'achètera plus que de belles œuvres, les artistes se donneront la peine d'en faire.

LA PEINTURE

Nous profiterons de cette tendance à un rapprochement entre les deux sociétés, pour ne pas les considérer tout à fait isolément

et nous rapprocherons l'une de l'autre les deux expositions de peinture, de même que les deux expositions de sculpture, ce qui est plus logique puisque, après tout, ce sont dans le même domaine des manifestations d'artistes vivant dans le même milieu. Nous commencerons notre visite par la Société nationale qui nous a ouvert ses portes la première.

M. Auburtin s'est imposé la lourde tâche de continuer Puvis de Chavannes et de le remplacer. Dans de grands paysages simplifiés, il sème des figures très joliment dessinées (bien mieux que celles de Puvis de Chavannes) et il s'efforce de baigner le tout dans une atmosphère lumineuse et douce qui atténue les contours et enveloppe les formes. Le résultat obtenu n'est pas en rapport avec la somme de talent qu'il dépense; il ne fera pas oublier Puvis, il ne le rappelle même pas. C'est qu'il semble ne tenir aucun compte des caractères essentiels de la peinture décorative, caractères que le peintre de sainte Geneviève avait fait siens, à tel point qu'il restera toujours grand maître de la décoration en dépit des emprunts qu'il est aisé de lui reprocher et de maladresses d'exécution que l'on a crues volontaires et qui sûrement ne l'étaient pas. Une composition décorative implique avant tout, comme son nom l'indique, une composition. Cette loi de composition doit dominer l'étude d'un bout à l'autre et les caractères essentiels de la peinture décorative, ce sont la composition des masses et des lignes et la composition des taches de couleur. Le paysage ne doit pas s'y présenter tel qu'on le voit dans la nature, photographiquement, ni non plus comme les portants d'un décor de théâtre; il doit être établi comme de l'architecture par plans, par masses, et les lignes verticales et horizontales qu'on y fait sentir doivent servir à asseoir la composition. Les taches de couleur doivent s'y pondérer comme importance et comme intensité, de façon que tout le sujet soit coloré tout en conservant son unité. Le très grand sentiment qui s'exhale des œuvres de Puvis de Chavannes vient de l'ampleur et de la simplicité avec lesquelles était construit le paysage qui servait de cadre; leur valeur décorative de sa science de coloriste. Ce serait une erreur de croire qu'il a peint avec du gris. Il a des bleus qui sont bleus, des verts qui sont verts, des rouges qui sont rouges; mais ses taches de couleur se font équilibre les unes aux autres et participent de la composition générale en venant accentuer un point, prolonger ou interrompre une ligne.

Tout ce côté de la peinture décorative semble être resté étranger à un grand nombre des peintres qui font de la décoration et entre autres, à M. Auburtin.

On peut discuter la peinture de M. Auburtin, parce que tout en

lui adressant certaines critiques on ne lui en reconnaît pas moins beaucoup de talent. On ne peut faire aucune critique de la peinture de M. Maurice Denis, parce que c'est un homme de génie. Or quand un homme de génie dédaigne d'employer le talent comme intermédiaire entre lui et le vulgaire public que nous sommes, il échappe à toute analyse et ne peut être compris que par un petit nombre de génies de même essence que lui.

Les élèves qui commencent à dessiner voient toujours d'une façon trop compliquée, ils s'efforcent de représenter les objets non comme ils les voient, mais comme ils savent qu'ils sont, aussi a-t-on coutume de leur dire qu'il faut dessiner et peindre comme le ferait un enfant qui ne saurait rien. Ce précepte est très juste en principe; mais c'est égal, M. Maurice Denis l'a trop pris au pied de la lettre.

M. Lucien Simon a été séduit par l'aspect curieux de ces absides d'églises italiennes, à la fois monumental et imprévu et où tout se compose bien. Il a compris le parti décoratif qu'on peut tirer dans un pareil cadre du découpage du maître-autel, des ors et des couleurs des ornements sacerdotaux. *Sa Cérémonie religieuse à Assise* est ingénieuse d'arrangement, intéressante de composition et bien pondérée comme taches de couleur. Mais nous voici dans le cas que nous avons annoncé au début de cet article. C'est là une belle ébauche et qui s'annonce bien, mais il est bien entendu que ce n'est qu'une ébauche, nous en reparlerons quand M. Simon l'aura terminée.

M. René Ménard poursuit avec sérénité sa glorieuse carrière de grand prêtre de l'esprit antique; son *Pœstum* est une puissante évocation de l'idée religieuse dans l'antiquité avec son caractère surhumain et la place qu'y tenait la Nature. Avec quelle sûreté il a analysé les paysages héroïques de la Grèce et de l'Italie! Avec quelle science il en dégage, il en accuse, il en grandit l'expression! Il donne du style également à la plaine, aux animaux qui paissent, aux montagnes, aux ravins, aux nuages du ciel, il en compose un ensemble grandiose, devant lequel l'homme se sent faible et petit. Il réhabilite le paganisme et, quand on contemple son tableau, on n'a plus envie de sourire en songeant que des oracles sont sortis des temples imposants qu'encadre ce décor dramatique et sauvage.

M. Abbey s'est consacré à illustrer les œuvres de Shakespeare, ce qu'il a fait avec un rare talent. Il a été entièrement pris par son auteur (on le serait à moins) et c'est de Shakespeare qu'il a tiré le sujet de ses deux tableaux de cette année. Ces tableaux sont de valeurs très inégales; nous ne parlerons pas des *filles du roi Lear*, malgré les très remarquables qualités de facture de cette

toile, parce qu'il ne s'y trouve que des qualités de facture; l'intérêt en est médiocre et la composition décousue; mais l'autre tableau de M. Abbey, *Glocester et lady Anne*, est de premier ordre. M. Abbey a-t-il pensé faire un tableau d'histoire? C'est peu probable; une peinture décorative? Plutôt; mais en réalité cela reste encore de l'illustration. Pour qu'un tableau compte comme tableau, il faut qu'il se suffise à lui-même, qu'il représente une scène simple où tous les éléments du drame se trouvent réunis. Ce n'est pas le cas ici, et le spectateur qui ne connaîtrait pas la scène de Shakespeare admirerait la peinture de M. Abbey en tant que peinture, sans d'ailleurs comprendre de quoi il est question. Malheureusement, s'il s'avisait de lire la scène de Shakespeare pour comprendre, le tableau n'existerait plus pour lui. C'est qu'il s'agit là d'un drame psychologique tellement complexe qu'il ne peut être traduit par les moyens dont dispose la peinture.

Sous cette réserve, il n'est que juste de reconnaître les très grands mérites de cette belle toile. Le groupe des deux personnages se détache avec élégance sur le fond uniforme du cortège indiqué par une masse noire de vêtements. La figure de lady Anne est délicieuse, elle est jeune, gracieuse, poétique comme une princesse des contes de fée; sa coiffure joliment arrangée encadre gracieusement son joli visage dont le voile noir qui l'enveloppe fait ressortir l'éclat et la pureté; sa longue traîne accompagne le groupe, le prolonge jusqu'aux petits pages qui la soutiennent et lui donne l'importance qui convient en même temps qu'elle ajoute au sentiment de marche du cortège si nettement exprimé déjà par le parallélisme et la répétition des piques des hommes qui entourent le cercueil. M. Abbey a adopté le principe de la peinture héraldique; ses noirs et ses rouges intenses, posés à plat, s'harmonisent bien, les ors sont bien amenés et les parties décorées, toujours placées judicieusement sur des nus donnent une extraordinaire somptuosité à cette peinture très sobre.

M. Cottet se trouve en ce moment dans une bien mauvaise passe. Son tableau *Au pays de la mer : douleur* est théâtral, d'un dramatique conventionnel et forcé. Les poses, les expressions sont étudiées et cela se sent; toute cette douleur sonne faux. Et puis c'est vraiment trop mal fait. Si les attitudes sont trop étudiées, les figures ne le sont pas assez; dans ce groupe du premier plan, il n'y a rien d'établi. Le fond est beaucoup mieux, il témoigne au moins des qualités de matière que pourrait avoir M. Cottet, mais c'est qu'il est très peu fait; peut-être sommes-nous encore ici dans le cas des ébauches qui ne peuvent aboutir.

M. Zuloaga pastiche sans vergogne les anciens maîtres de son pays, ses *Sorcières de San-Millau*, avec leurs profils anguleux,

leurs cous décharnés et leurs crânes dénudés, dont quelques longs cheveux rendent la calvitie hideuse, sont curieuses comme caricatures. Mais il ne faudrait pas prendre trop au sérieux ces effets assez faciles et d'une technique rudimentaire. Ses ciels sont bouchés; pour lui, l'air et la lumière n'existent pas plus que le modelé (ce qui est logique d'ailleurs). Sur une mise en place sommaire, il couche assez grossièrement un ensemble de tons sobres tirés d'un ancien tableau; ça n'est vraiment pas suffisant. Nous ne parlerons pas de son nain; le sujet a été traité déjà, il ne faut pas le recommencer, surtout de cette façon-là.

M. Lhermitte est revenu au genre des tableaux qui ont, au début, affirmé son talent et sa personnalité : *la Paye des moissonneurs*, *Le vin*; ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Si beaux que soient ses paysages, nous avons toujours pensé qu'il pouvait s'élever plus haut et se servir de sa puissance d'observation et de son sentiment de la nature pour dégager de la vie des champs le caractère du paysage moderne et en donner la formule absolue. Malgré ses merveilleuses qualités de lumière, malgré la finesse de son atmosphère et la beauté de son exécution, le tableau qu'il expose sous le titre de *la Famille*, n'a pas été apprécié à sa valeur, cela tient à l'indécision qui y subsiste; il est en partie réaliste et en partie synthétique et cela déconcerte un peu. Le titre, *la Famille*, indique bien qu'il s'agit d'une idée générale; le groupe des femmes et de l'enfant est bien conçu dans cet esprit, il est extrêmement beau et, tout en restant très nature, comparable à un bas-relief antique. Mais il compte tout seul, le reste du tableau ne s'y relie pas, ne fait pas corps avec lui et ne concourt plus à une idée générale, c'est du paysage réaliste bien vu et fait en grand. Non seulement la figure de l'homme ne complète pas la masse du groupe, mais il la contrarie; les bœufs également s'ajoutent à la composition sans faire corps avec elle et M. Lhermitte n'en a pas tiré suffisamment partie. Le caractère des bœufs c'est d'être grands; le très grand intérêt qu'ils présentent en peinture, c'est qu'ils sont construits par grands plans comme de l'architecture, qu'ils fournissent un élément à la fois très nature et très monumental et que la grande ligne horizontale de leur dos peut facilement servir à équilibrer une composition. Mais si on les place en recul, la perspective les rend petits, ils le paraissent d'autant plus quand le premier plan est occupé par des figures humaines, cependant assez rapprochées d'eux et qui alors les dominent et la perspective aérienne atténue ce qu'il y a d'absolu dans leur structure. On se prive alors de tout le bénéfice de leur caractère. Enfin, dans ce tableau, le terrain est vu au premier plan avec un réalisme trop immédiat et n'établit pas suffisamment la composition.

M. Friant est très fort, mais il ne sait guère tirer parti de son très réel talent, et c'est véritablement attristant de voir que ses facultés naturelles et la science qu'il a acquise aboutissent à ce tableau : *la Peine capitale*, qui semble être quelque composition d'actualité destinée à la première page du *Petit Journal illustré*. D'autre part, M. Friant expose des dessins dont certains, les plus simples, sont de premier ordre. De ce nombre est le portrait de M. de Fourcault.

M. Willette est-il, comme cela arrive parfois, victime de son succès? Tant qu'il est resté l'insouciant bohème du *Chat noir*, il a été un artiste charmant, qui donnait à la vie des mansardes de l'élégance, une certaine distinction gamine et une note de poésie. Depuis qu'il est un artiste consacré, il a perdu toute sa grâce et il habille de fâcheuses pensées philosophiques le squelette de son ancienne fantaisie. Hélas! M. Willette est peut-être tout simplement de ces malheureux qui avaient été créés pour être toujours jeunes et que le Temps implacable soumet à la loi commune.

Avec M. Bunny, nous aurons terminé la revue des œuvres qui, à la Société nationale, répondent ou veulent répondre à une idée générale. De ses deux toiles, *la Plage lointaine* est de beaucoup la meilleure. M. Bunny a un réel talent de facture; mais il reste dans ses œuvres quelque chose d'indéterminé, et sa peinture, qui n'est pas celle d'un autre, n'a pas encore le caractère qui fera qu'elle soit celle de quelqu'un.

Le portrait exposé par M. Dagnan est digne de ses plus beaux; c'est là le portrait fini dont il était question au début de cet article, l'œuvre achevée, complète, parfaite, où il n'y a qu'à étudier et admirer.

Dans le portrait, M. J. Blanche occupe aussi une place à part. Non seulement il en est arrivé à ce point culminant de l'art où la peinture est si vivante, si simple, si naturelle qu'elle semble facile à faire, mais il se montre grand artiste dans la pose de ses modèles, par le milieu où il les place, les accessoires dont il les entoure. Il y a là une prodigieuse science d'arrangement et de composition qui ne paraît pas, mais qui accuse le caractère de chaque portrait et lui donne son maximum d'expression.

On ne pourrait pas dire la même chose de M. Prinet. Devant son tableau, on croit tout d'abord assister à quelque scène intime de famille entre une mère et sa fille, scène qui reste énigmatique en raison de la sollicitude affectueuse et grave de cette dame en deuil, si peu en rapport avec l'air de bonne humeur indifférente de l'autre personne. En même temps, on a le sentiment que le vieux monsieur est de trop dans cette scène et qu'il en a conscience, à en juger par la façon gênée dont il est assis, dont il se

tient à l'écart, et l'on se demande pourquoi il ne s'en va pas. On cherche l'explication dans le livret et on y lit : *Portraits*. Ah! Alors ça ne veut rien dire? Alors pourquoi ça a-t-il l'air de vouloir dire quelque chose? Sans doute parce qu'avec ces portraits M. Prinet a voulu faire un ensemble, une composition, et qu'il n'y a pas réussi. Néanmoins ils sont exécutés avec un talent réel, quoique un peu bourgeois.

M. Weertz devrait s'en tenir à ses petits portraits auxquels on est habitué, qu'on a acceptés et adoptés malgré leur caractère photographique et leur petitesse de facture. Son essai pour passer à grande échelle n'est pas heureux.

M. La Gandara, qui est généralement le portraitiste d'un monde factice et inconsistant, abuse du devoir qu'a l'artiste d'approprier sa peinture à son sujet. Le portrait de Mlle Negelmacker est franchement mauvais ; celui de Mlle Dolley fait illusion grâce à un procédé tout artificiel ; il est peint entièrement en deux tons sourds qui lui donnent une apparence de tenue, mais c'est de la pure convention. M. La Gandara ayant adopté un parti de clairs et de foncés a peint par exemple les cheveux et les plumes du chapeau avec le même pot de couleur et la même touche au grand ahurissement des gens myopes qui tout d'abord s'imaginent que ce sont encore les cheveux qu'ils voient sortir par le fond du chapeau.

M. Alaux a bien réussi le personnage très vivant de M. Galipaux; M. Giron a fait un beau portrait du sculpteur Bartholomé dans un Père Lachaise brossé un peu grossièrement. Il faut citer également le beau portrait du peintre Gillot par M. Mignonnet ainsi que celui qu'expose M. Walton.

M. Caro-Delvaille a envoyé une décoration destinée à l'hôtel Westminster et qui prouve que la décoration n'est pas sa véritable voie. Il est fait pour peindre des morceaux de nu; celui qu'il expose cette année est extrêmement beau de couleur et de modelé. Quand on est capable d'exécuter un semblable morceau, on n'a pas besoin de chercher à attirer le regard par des détails qui rappellent et soulignent le déshabillé du sujet. M. Caro-Delvaille sera un maître dans ce genre de peinture quand, traitant le nu comme de la sculpture, ce qui est absolument dans le caractère de son talent, il nous fera grâce de la lingerie du modèle et placera ses figures dans un cadre qui les accompagnera et les complétera sans compter par lui-même.

M. Berton a une jolie étude : *Jeune fille relevant sa chevelure*. De M. Mars *Femme et singe*, heureuse harmonie de couleur.

M. Hopkins, qui avait exposé l'an dernier une remarquable composition, envoie cette année deux petites toiles : *Souvenirs d'antan* et *l'Arrivée*, curieuses et toujours d'un coloriste très fin.

M. Morrice a sous le n° 864 une étude très harmonieuse, mais toujours dans le genre inachevé; quant à ses paysages, ils sont par trop sommaires. M. Delachaux a encore de jolis intérieurs cette année, mais il faut prendre garde que ce genre ne tourne au procédé. M. Lobre se montre toujours grand maître dans le rendu des intérieurs monumentaux. *La Chapelle de Versailles* surtout est remarquable et témoigne, outre le talent de l'exécution, d'une rare intelligence d'artiste. Avec quel à propos les banquettes viennent là donner de l'échelle, établir les à-plombs par leurs lignes horizontales et faire sentir la profondeur par la valeur de leurs velours rouge sur le fond.

M. Zacharian continue à faire de très belles natures mortes.

Les paysages de M. Muenier sont toujours très beaux et il est de ceux malheureusement assez rares chez qui l'habileté est mise au service d'un profond sentiment artistique; outre ses paysages, il expose un panneau décoratif de belle allure.

M. Le Sidaner est un artiste personnel et très intéressant, mais le danger pour lui, c'est de s'exagérer lui-même; qu'il y prenne garde, il ne faudrait peut-être pas aller beaucoup plus loin dans la voie où il est en ce moment. On en peut dire autant à M. Gillot qui voit très finement, mais qui, à force de chercher dans les gris les nuances des nuances, et à les couper en quatre quand ce n'est pas en huit, risque d'arriver à faire petit et indécis.

Nous signalerons les belles études de M. Waidmann pleines de calme et de sentiment, les peintures et surtout les dessins très bien établis de M. Binet. Enfin les impressions de Venise de M. Roger d'une sûreté de tache, d'une délicatesse de lumière vraiment extraordinaire.

La Société nationale fait une très intéressante exposition de dessins de M. Burnand : *les Paraboles de l'Evangile*. Ce sont de très beaux dessins, d'un artiste très convaincu. Nous signalerons surtout *la Brebis perdue*, n° 31; *le Solliciteur importun*, n° 22; *les Talents*, n° 60; *la Dîme du pharisien* et *le Cep du vigneron*, n° 63. Tout cela est bien composé, bien dessiné non sans caractère. Qu'y manque-t-il pour que ce soit de premier ordre? Presque rien; une toute petite étincelle.

La Sociéte des artistes français a pris pour président un architecte et, au moins au point de vue des expositions, elle a eu raison (ceci soit dit sans parti-pris) étant donné d'ailleurs que c'est un architecte de grand talent. On se sent un peu moins ahuri que par le passé au milieu de toutes ces toiles et on le doit aux améliorations que M. Nénot a déjà faites dans l'installation. Les tapis de la grande salle comptent peut-être un peu trop pour être dans une exposition de peinture; mais le ton neutre qui a remplacé sur les

murs les fonds rouges primitifs est une heureuse innovation. M. Nénot fait son possible pour faire apprécier le talent des peintres, espérons que les peintres feront autant que lui.

Mlle Dufau doit appartenir à cette classe insupportable de personnes d'élite dont l'intelligence supérieure plane toujours dans des sphères inaccessibles au reste de l'humanité. N'allez pas croire qu'elle s'abaisse à prendre ses sujets dans la nature, dans l'histoire ou la mythologie comme l'ont fait tant d'artistes bornés qui n'ont cherché qu'à représenter de belles formes, des scènes constituant un tableau, ou a traduire un caractère moral par les traits du visage; point. Elle ne peint que des idées pures et qui plus est des idées scientifiques. Ecoutez plutôt, Mlle Dufau vaticine : « Radio-activité, magnétisme. Toutes les forces radiantes unissent pour l'éternelle activité la matière pondérable et l'impondérable. » Et voilà le sujet de sa première toile; quant à la seconde, c'est bien simple : « Astronomie, mathématiques. L'échange égal des forces opposées crée l'équilibre et le rythme infini. » O Molière!

Une mentalité semblable se complète naturellement par une puissante originalité qui dans la circonstance consiste à pasticher la peinture de M. Besnard. Notez que si au lieu d'être une personne supérieure Mlle Dufau se contentait d'être une jeune artiste simple et sans prétentions, elle pourrait faire de très bonne peinture, car elle a de grandes qualités de coloriste.

M. Jacquier s'était signalé déjà l'année dernière avec un bon tableau militaire très intelligemment présenté, *les Funérailles d'un héros*; nous ne pouvons que le féliciter d'être très en progrès. *Glorieux bûcher*, tel est le titre de cette belle toile où il représente le maréchal Sérurier faisant brûler dans la cour des Invalides les trophées dont il avait la garde. C'est une composition de grande allure, impressionnante et dramatique dans sa sobriété. M. Jacquier a remarquablement tiré parti de l'architecture, et la masse sombre de l'hôtel des Invalides donne une singulière ampleur à la scène qu'il y a représentée. Espérons que cette fois M. Jacquier obtiendra le prix du Salon; nous serons des premiers à déclarer que ce prix n'a jamais été plus mérité.

La Mort de la duchesse de Lamballe, de M. Faivre; *Mayence*, de M. Lalauze, sont de bons tableaux pleins de mérite sans cependant sortir d'une bonne moyenne.

De M. Tanner, *les Vierges sages et les Vierges folles*, composition bien conçue, coloration harmonieuse, mais c'est là que nous pouvons dire : « Nous sommes en présence d'une ébauche, nous repasserons quand ce sera fini. »

Les Anglais sont capables de tout, ils ont toutes les audaces et

il faut ajouter que toutes les audaces leur réussissent; en voici un qui fait un tableau de Jeanne d'Arc et un tableau superbe. *La Pucelle*, de M. Craig, a bien le caractère surnaturel et militaire qui fut celui de la bonne Lorraine; l'expression d'hypnotisé avec laquelle la regarde le soldat anglais qui est à terre devant elle traduit bien la stupeur dont elle frappait les armées anglaises, tout comme la charge formidable qui arrive derrière elle comme une avalanche, traduit l'action irrésistible qu'elle eut sur les Français. A côté de ces qualités d'ordre général, M. Craig montre dans le détail de grandes qualités de facture; les chevaux, les aciers sont bien étudiés et bien rendus, la richesse des costumes et des armoiries est bien exprimée. Ce qui est très curieux, c'est que ce tableau ressemble énormément à celui de M. Abbey (quoique peut-être un peu plus heurté), sans qu'ils aient aucun rapport comme sujet ni comme composition. C'est peut-être que, sans s'être concertés, M. Craig et M. Abbey ont beaucoup regardé un même tableau qui est au Louvre dans la galerie des primitifs.

Dans son *Lendemain de Ramadan*, M. Cauvy a bien rendu le caractère de fête et de gaieté mêlé de gravité que présente si souvent l'Orient; il en a bien rendu le soleil qui nuance finement le blanc des murs et l'ombre lumineuse. Le cavalier qui se trouve en avant donne, avec son burnous rouge et son cheval noir, une note intense de couleur sur l'ensemble généralement blanc du tableau et c'est bien là aussi une impression d'Orient. Les ors très justes du harnachement du cheval et de la parure des femmes font un décor luxueux au groupe principal, et la lumière circule partout; non pas la lumière brutale de tant d'orientalistes, mais la lumière qui poudroie au soleil, qui se reflète finement dans l'ombre et y rend les étoffes légères, souples, délicatement nuancées comme le rose du vêtement de cette femme qui se tient à la tête du cheval. Si Allah est juste, il mettra dans son paradis les peintres qui auront fait l'Orient fin, élégant et distingué.

Sous le titre : *Le loup et le renard*, M. Vogel a représenté un soldat de grands chemins et un chicanier du moyen âge, l'époque qui lui est chère. Son dessin est ferme, nerveux, sa couleur est d'un beau ton et d'une matière solide; ce tableau est fort bien.

C'est un peu la même tournure d'esprit qui a inspiré à M. Martin Gauthereau sa belle *Marche des lansquenets*. Mais M. Martin Gauthereau a su donner à cette évocation une singulière ampleur. Les figures sont fortement étudiées et toutes très caractérisées. La construction du groupe, sa composition et l'habileté de sa mise en cadre lui donnent quelque chose de monumental, et ont permis au peintre de donner l'impression d'une troupe avec peu de figures.

M. Prat a bien compris le caractère du paysage antique, vu à travers les églogues. Sa jolie *Bucolique*, où l'ombre et la lumière sont également mystérieuses, donne à un sujet mythologique un air de réalité. C'est très bien exécuté; en outre le torse de la faunesse qui est à gauche du tableau est remarquablement modelé dans le clair obscur.

Telles sont les principales œuvres qui représentent à la Société des artistes français la peinture historique, héroïque, légendaire ou décorative; il n'y a pas lieu de s'en plaindre, et il faut savoir grandement gré aux artistes à qui une conception élevée de leur art a fait adopter ce genre de peinture, de ne pas se laisser rebuter par les difficultés de toutes sortes que leur suscite une continuelle transposition.

Nous allons maintenant passer en revue des scènes d'un esprit plus voisin de nous et qui, pour cette raison, éveilleront plus facilement et plus souvent notre émotion.

Voici d'abord le *Pardon de Saint-Calo*, de M. Désiré Lucas; et l'on aurait pu croire qu'il serait difficile, après M. Dagnan, d'aborder ces sortes de sujets. M. Désiré Lucas l'a fait, et avec beaucoup de poésie et de talent. A l'ombre, à la porte de l'église, les femmes agenouillées et vues de dos forment de grandes lignes horizontales de coiffes blanches, et de l'autre côté des arbres qui le coupent, l'encadrent et lui donnent de la profondeur, on voit le paysage ensoleillé qui se déroule au loin. Ce tableau est impersonnel, par suite de la position des personnages dont on ne voit pas la variété des visages; on n'a qu'une impression générale, la communauté de la prière au milieu de la nature en joie. Toute cette peinture respire la paix et la sérénité.

De M. Buland, un *Raccommodeur rétameur* très vrai et très bien rendu au milieu de sa ferraille. De M. Larteau, *le Retour des permissionnaires*, curieux dans l'éclairage des quinquets du wagon de troisième classe, éclairage un peu factice, peut-être, et un peu forcé. De M. Pierre Laurens, un charmant petit tableau. Dans un intérieur bien modeste, aux murailles nues, un homme malade est couché, très calme, sans expression dramatique; une petite fille est debout au pied du lit. Les détails sont si justement observés et rendus, cette petite scène est tellement vécue et si pleine de simplicité que ce tableautin est un petit bijou. Il n'y a rien de tel que ces gros gaillards bien portants pour avoir le sentiment délicat quand ils s'y mettent.

M. Jamois, déjà connu par son *Hôpital* de l'année dernière, en expose un autre cette année (c'est peut-être le même, vu d'un autre côté). Il y a mis les mêmes très grandes qualités que l'année dernière. Avec un quai, une façade ancienne et le reflet du soleil

dans les vitres des fenêtres, il nous fait vivre la vie de province. Sa seconde toile, *l'Enterrement*, est très curieuse et plus intéressante encore, à cause de sa présentation; elle fait comprendre ce que peut devenir une scène assez banale vue par un artiste.

M. Pierre expose un beau triptyque, *l'Œuvre de la Bouchée de pain*. La mise en toile est ingénieuse et concentre bien tout l'intérêt. Cette scène de misère est grave, sans prétentions, les types sont bien observés; M. Pierre se montre un coloriste de grand talent, à la façon dont il fait vibrer les gris et les bruns de tous ces vieux vêtements.

Le Groupe d'amis, de M. Mac Cameron, est plus triste encore, puisqu'il nous montre non seulement la misère, mais la dégradation de l'homme, et, qui plus est, de la femme. C'est l'absinthe qui a ravagé et abruti ces visages, et l'impression que l'on éprouve est très forte parce que la scène n'a rien de déclamatoire; c'est une simple constatation. Peinture remarquable par l'enveloppe de l'atmosphère qui fond les tons dans une harmonie générale d'intérieur. Deux ou trois notes de couleur, le nœud de ruban vert de la femme, le foulard de l'homme de droite, comptent seules dans un ensemble de tons sourds tout en restant de même valeur.

M. Suau, lui aussi, tire ses modèles des milieux populaires, mais il les voit de façon moins lugubre. Il est vrai que c'est en Italie. Il se dégage un charme extrême de son *Ouvrier de Capri* et cela tient à la finesse des traits, à la distinction naturelle du visage et de l'allure de cet ouvrier qui reste néanmoins un ouvrier très vrai et très nature. Et quel beau morceau de peinture!

Pourquoi a-t-on perché tout en l'air le tableau de M. Weisser, *A la lune?* Ce grand chien qui aboie dans l'obscurité est très beau et rappelle bien la poésie lugubre des bruits que l'on entend dans la nuit autour des fermes isolées.

M. Bail dispose à présent d'un excellent procédé et il l'applique sans s'embarrasser davantage comme une formule de pharmacie. Il doit avoir tout faits à l'avance un pot d'ombre, un pot de lumière, un pot de couleur à peindre les coiffes, un pour peindre les nappes et un pour les reflets. Avec ce répertoire, il pourra débiter des servantes, des boulangères, des dentellières et autres ouvrières autant que le marché de l'Europe et de l'Amérique en demandera. Quand ce travail lui laissera un moment de répit, qu'il regarde sans parti-pris son envoi de cette année, il verra que les valeurs n'y sont plus, que toutes les relations sont fausses, que les effets sont exagérés, enfin que ce tableau accuse autant de chic qu'il affecte de sincérité.

M. Avy nous cause aussi un peu de déception. On attendait de lui mieux que cette peinture habile et drôle, mais superficielle

et truquée : *l'Entr'acte*. Son petit tableau, *Le Miroir*, est bien plus plaisant dans sa simplicité.

A en juger par la façon dont M. Cancaret entourait et accompagnait ses études de nu, on pouvait compter qu'il nous donnerait des œuvres très complètes. Il a tenu ce qu'il promettait. *Le Soir* est un beau tableau. Quand on s'en approche on est étonné de voir la simplicité des moyens employés; tout consiste dans la justesse des valeurs. Que M. Cancaret précise et épure un peu son dessin et il fera de bien belles choses.

M. Guinier, M. Maxence et M. Popelin suivent à peu près la même voie, ils s'efforcent, par la recherche de coiffures, de costumes, d'entourages curieux, de donner à une figure resserrée dans un étroit espace un caractère d'idéal. M. Guinier ferait peut-être bien d'appliquer ses très grandes qualités, à faire franchement de la décoration. Quant à M. Maxence et à M. Popelin, il est inconcevable qu'ils dépensent autant de talent pour faire des choses aussi peu intéressantes.

Puis voici un autre genre de fantaisies, fantaisies élégantes et gracieuses : c'est *le Sommeil de Diane* de M. Mercié, une délicieuse petite figure nue couchée dans la verdure d'un paysage très fin, et nous applaudissons, encore qu'on ne nous ait pas habitué à trouver la déesse chasseresse aussi aimable. Ce sont *les Grenouilles qui demandent un roi*, de M. Gorguet; cela se passe dans une clairière au bord d'un bois; paysage à la fois gracieux et un peu mystérieux, avec des verts d'une délicatesse exquise. Enfin, *la Terrasse du lac*, de M. Ch. Michel, jolie peinture pleine d'élégance et de distinction; la robe de cette jeune femme, très finement nuancée, est drapée avec infiniment de goût et d'art, de façon à bien asseoir la figure et à la relier au sol; les masses sombres des cyprès coupent heureusement la plage italienne ensoleillée qui apparaît au fond comme le pays enchanté d'un conte de fées. De M. Chabas, *Sur la rivière*, ce sont, comme on pouvait s'y attendre, des jeunes filles dans un bateau, mais elles sont habillées. C'est plein de talent, d'ailleurs, sinon plein d'intérêt; quant au petit portrait de Mme E. S., du même artiste, il est étourdissant d'habileté et de sûreté.

M. Swinson et Mme Le Roy d'Etiolles ont exposé de très belles études qui, tout en étant des portraits, restent surtout de magistrales études de couleur.

Parmi les portraits, il faut citer en première ligne celui de Mme R..., par M. Laurent. C'est une œuvre d'art exquise à tous points de vue. La composition, qui n'apparaît pas, en est savante; le plan horizontal de la cheminée vient à propos couper la figure et la caler; le bouquet de chrysanthèmes l'accompagne et l'appuie

de sa note neutre, sans lutter avec elle, et le petit groupe de terre cuite, ce bibelot élégant et délicat comme la jeune femme elle-même et comme les fleurs du bouquet, rétablit l'équilibre et pondère l'ensemble. La grâce et l'élégance qui règnent dans toute cette toile se retrouvent dans la facture, avec le bleu vibrant et fin de la robe, la délicatesse des chairs et la légèreté de la mousseline. M. Laurent, artiste inquiet et chercheur, est forcément inégal, quoique toujours intéressant, mais quand il atteint son but, comme cette année, il produit une œuvre de premier ordre et qui durera toujours.

M. Baschet nous donne le portrait de M. Henri Rochefort; peut-être n'a-t-il pas absolument rendu le caractère très curieux et très spécial de son modèle; néanmoins c'est un très beau portrait plein de science et de sincérité, habilement et sérieusement peint. Tous les détails y sont traités supérieurement, mais avec discrétion et sans jamais lutter avec l'importance de la figure. M. Baschet expose aussi deux portraits au pastel de toute beauté. Sans nul doute la médaille d'honneur va couronner sa carrière de grand portraitiste classique.

Les portraits de MM. Laparra et Iwanowicht se recommandent par des qualités analogues, portraits de femmes, habiles et sérieux tout à la fois, et où l'élégance de l'ameublement, la richesse du mobilier contribue à l'effet de l'ensemble et met la figure en valeur au lieu de lui nuire. De M. Bordes un portrait de femme très curieusement et artistement présenté et très vivant.

De M. Ferrier, le *Portrait de Mgr Herscher, évêque de Langres.* La peinture de M. Ferrier est toujours lourde à la fois et léchée, mais dans ce portrait officiel d'une heureuse coupure, avec la note précieuse des armoiries et le caractère de richesse que donnent les écritures, ces défauts sont moins sensibles et donnent plutôt de l'autorité à l'ensemble. C'est en somme un beau portrait, et capable de bien tenir sa place partout où que ce soit.

M. Etchevery, en même temps qu'une scène plus ou moins espagnole ou italienne, a envoyé un beau portrait de femme plein de simplicité et de distinction. La pose en est naturelle, la toilette parfaite de goût et d'arrangement, d'une jolie composition de couleur avec l'écharpe bleue et le jaune de la rose. Le visage aurait pu être un peu plus poussé, il ne compte pas tout à fait assez.

M. Bacca-Flor est déconcertant. Est-ce bien le même peintre qui a fait le beau portrait du commandant de Brantes et l'autre?

MM. Royer et Leroux ont envoyé deux beaux portraits d'homme et un nouveau venu, M. Troncet, se révèle par un très sérieux, très savant et très sobre portrait de lui-même.

Il est des artistes qui malheureusement se continuent indéfini-

ment, trompés par le sentiment de la science acquise et aveugles à leurs propres défaillances. Il en est un exceptionnel, vrai Tython de la fable que les années ennoblissent sans le fatiguer et qui continue à montrer la voie aux jeunes talents ainsi qu'aux talents déjà mûrs. Les paysages de M. Harpignies sont toujours aussi pleins de science, de sentiment et de lumière. On pourrait ajouter et de jeunesse; rien, en effet, n'est plus lumineux et plus joyeux que la toile qui porte le n° 829.

Chaque paysagiste voit d'une manière spéciale, chaque paysagiste a donc une manière à lui suivant l'aspect qu'il a le mieux senti dans la nature dont les aspects sont en nombre infini. Avec des talents très différents et des toiles très différentes, MM. Barillot, Godeby, Oliva, Paul et Amédée Buffet méritent les plus grands éloges.

LA SCULPTURE

A la Société nationale, les sculptures ne sont jamais très nombreuses. Peut-on dire que leur valeur supplée à la quantité? Non. Tout au contraire, on est frappé en parcourant cette exposition de la quantité de bibelots dénués d'intérêt et d'un goût médiocre qu'on y rencontre.

Le genre boutique du boulevard y domine. Ou bien ce sont de prétentieuses aspirations imitées de M. Rodin ou finalement des pastiches; et, de fait, il est curieux de constater combien ce salon révolutionnaire produit en sculpture de pastiches, soit de tel ou tel artiste, soit de l'art du moyen âge, soit même de certains morceaux antiques. Il faut faire une place à part naturellement à quelques sculpteurs de la plus grande valeur, dont les envois de cette année n'ont d'ailleurs pas beaucoup d'importance; tels MM. Injalbert et Lenoir, tel M. Léonard. M. Dampt, sculpteur, et avant tout artiste accompli, expose un petit chevreau joli au possible, avec ses pattes trop grandes pour son corps, sa petite tête ramassée et mutine.

M. Bartholomé, dans le buste de Mme Bartholomé, montre combien il conserve la tradition classique en la modernisant, et avec quelle aisance il façonne le marbre qui se fait souple sous ses doigts.

A la société des artistes français nous remarquons tout d'abord le *Temps et le Génie* de M. Ségoffin, groupe en bronze où l'on retrouve l'influence de Dalou, groupe plein de talent mais bien peu sculptural. De semblables compositions ne sont possibles en sculpture que lorsqu'elles sont encadrées dans des lignes d'architecture et soutenues par un fond solide, mais autrement elles sont un véritable contre-sens. Puis l'*Epave* de M. Auban morceau de premier ordre comme morceau, et hors de pair comme métier, la

matière en est belle, la facture sérieuse et savante. Quel malheur qu'un sculpteur de ce mérite se laisse aller à des compositions aussi mélodramatique. De M. Sicard *la Nuit* figure de grand style et d'un beau modelé classique. La main gauche n'est pas très heureuse. *Surprise* de M. Peynot, jolie figure élégante et d'une facture simple. De M. Lombart un monument à Watteau, gracieux mais insuffisant; les fleurs n'ont pas la souplesse, la légéreté que comportent le sujet et la composition.

M. Carillon a deux belles figures inspirées par les guerres de la Révolution, cela est nerveux et plein de mouvement sans déclamation.

M. Ward expose un chef nègre figure de bronze où il a mis autant de talent que d'intelligence. Ce sauvage accroupi forme une belle masse; le piédestal est très curieux; massif, puissant, sauvage lui-même il fait corps avec la figure et en fait une composition monumentale.

De M. Blondat, *Gros chagrin.* La tête de ce petit enfant qui pleure est impayable.

M. Bouchard a exposé un beau sujet, *Laboureur au repos*, remarquablement traité. Dans le même genre, on peut citer *Le vin*, de M. Morlon, magnifique bas-relief en bronze composé avec une ampleur toute architecturale.

M. Laporte-Blairsy a une figure d'un grand effet, *Soir de victoire.* Mais le sujet pris en lui-même ne se suffit pas; il ne peut être vu que d'une certaine place. La sculpture de M. Laporte-Blairsy devrait faire partie d'un ensemble architectural. M. Laporte-Blairsy devrait faire de la sculpture monumentale, il en comprend parfaitement le caractère.

M. Bacqué expose assurément une des plus belles sculptures du Salon. Son *Potron de Xaintrailles* est de premier ordre. C'est encore de la sculpture monumentale mais complète et qui forme un tout remarquablement composé. Le piédestal simple et nu est parfait de proportion et plein de caractère. Le coursier puissant, bien posé, forme une assise solide au chevalier; l'armure de celui-ci largement traitée par grands plans est construite comme de l'architecture. Il est rare de voir un monument aussi réussi.

Le Berger de M. Janniot est d'un joli sentiment mais reste un peu à l'état d'ébauche. *Le Chef indien* de M. Fry est bien campé et largement traité.

Nous citerons encore l'élégante composition que M. Alaphilippe intitule *Premier miroir*, le gracieux groupe de M. Clémencin, *Fleurs et ris*, et la belle composition de M. Michel pour le tombeau de Manuel.

Max Doumic.

REVUE DES SCIENCES

Médecine : Eberthisme. — En Allemagne. — Vues nouvelles sur l'étiologie de la fièvre typhoïde. — L'opinion de Robert Koch. — Enquête prolongée. — Le bacille dans l'eau courante. — Dans les villes de garnison. — Origine du mal. — Véritable bouillon de culture du bacille d'Eberth. — Epidémies par contact direct. — L'homme porteur du bacille. — Avant l'éclosion du mal. — Un danger imminent. — Semeur de bacilles vivants pendant des mois. — Faits graves à ne plus ignorer. — L'hygiène public : La viande. — Nos abattoirs en France. — Comment on sacrifie nos viandes de boucherie. — Réformes indispensables. — La viande israélite. — Le mode de sacrifice et la conservation. — Les toxines. — Empoisonné par la viande. — Le canard de Rouen et le canard de Nantes. — Un danger pendant l'été. — Hippophagie. — L'usage de la viande de cheval. — Accroissement continu depuis 1871. — Opinion des médecins sur la viande de cheval. — Mouches et moustiques : Une nouvelle méthode de destruction. — La chasse au formol. — Contre les insectes.

En France quand une épidémie de fièvre typhoïde éclate en province, dans une ville de garnison, on ne manque pas de dire aussitôt? cherchez l'eau. Quelle est l'eau bue par les soldats et par les habitants. C'est que la théorie hydrique de la fièvre typhoïde règne encore chez nous d'une façon à peu près absolue. Il n'est pas douteux que l'eau ne soit le principal véhicule du bacille d'Eberth et l'on a bien raison de le chercher d'abord dans l'eau. Toutefois il peut arriver et il arrive que la maladie ait une toute autre origine. Depuis une dizaine d'années, on a poursuivi en Allemagne, sous la direction de Robert Koch, des recherches d'une extrême importance sur l'étiologie de la fièvre typhoïde et l'on a appris beaucoup. Peut-être ne sommes-nous pas encore assez au courant dans le public français des résultats des enquêtes allemandes; chez nous, l'eau est surtout coupable; pour les Allemands, c'est beaucoup plus compliqué.

Pour Koch, l'étiologie de la fièvre typhoïde n'est pas précisément celle que l'on a admise un peu partout. Le bacille d'Eberth ne vit pas longtemps dans l'eau des rivières comme on le répète

sans cesse. Il est souvent mort, il a souvent disparu quand on l'y recherche, ce qui complique les recherches. Et pourtant, il résiste à la mort dans le sol, au milieu de la poussière et on l'a retrouvé au bout de 60 jours dans les étoffes souillées par les matières des typhoïdiques, au bout de 87 jours dans une salle infectée de la même façon. Chantemesse et Widal l'ont conservé pendant deux mois dans l'eau de source stérilisée. Frankland et Appleyard l'ont retrouvé bien vivant un mois après l'avoir ensemencé dans la Tamise. Malgré ces exemples divers, Koch a toujours soutenu que le bacille d'Eberth vivait peu dans l'eau potable. Quoi qu'il en soit, son opinion est que le bacille ne vit que peu en dehors du corps humain. La survie hydrique en pratique ne serait pas plus longue que quelques heures à quelques jours et pour Koch dans le plus grand nombre de cas, la maladie n'aurait pas pour origine l'eau de boisson, mais tout autre mode de contagion. La plus ordinaire, d'après les enquêtes et les expériences serait le *contact*. Le corps humain est le grand propagateur de la fièvre typhoïde.

Le bacille pullule chez le typhique, il existe dans le sang, dans tous les viscères, au niveau de la peau, dans tous les ingesta, dans l'expectoration. Aussi le malade le dissémine autour de lui et peut infecter les personnes de son entourage. Le contrôle de ces idées a été poussé très loin en Allemagne; tous les postes d'observation reliés à l'Institut Koch de Berlin ont fourni de nombreux détails et effectivement éclairé d'un jour nouveau les causes de contagion. Nous mettrons en évidence, surtout pour ne pas insister trop longtemps sur le sujet, le point principal des conclusions de Robert Koch.

Pendant la période d'incubation de la fièvre typhoïde, tout en étant parfaitement sains en apparence, un certain nombre de sujets éliminent les bacilles par les ingestas et par les urines. Cette constatation a été faite une semaine et plus d'une semaine avant l'apparition de tout symptôme morbide, et même vingt-cinq jours avant le début de la maladie. Ainsi donc la contagion serait possible au moment où l'on y penserait le moins, où l'on ne se douterait pas du danger. Et si l'on en croit Couraldi, ce serait précisément dans cette période des débuts que le typhique contagionnerait son entourage.

Ainsi, voici un sujet sain, qui n'a pas la fièvre typhoïde et qui pourtant transmettra le germe infectieux. C'est vraiment un grand danger que l'on ne pouvait soupçonner avant ces travaux. Le sujet, sans le savoir, a contracté la fièvre dans un village voisin, il sème en route le bacille par ses urines ou tout autre cause.

Voilà le mal qui entre et toute une épidémie qui peut se déclarer, sans que l'eau de rivière y soit pour rien. Ce maudit bacille ainsi semé de tous côtés peut résister de longues semaines. Et même le bacille chez l'homme peut vivre avant ou après la maladie des années. On cite une boulangère qui infecta successivement tous les garçons boulangers qui travaillaient chez elle. A Strasbourg éclate une petite épidémie. Les contagionnés buvaient tous du lait provenant d'une même laiterie. Dans une des fermes fournissant le lait, on retrouva un jeune garçon qui éliminait des bacilles d'Eberth. On peut vraiment se demander quel rôle néfaste doivent jouer au village, dans les maisons, dans les casernes ces malades porteurs de bacilles sans le savoir.

Sans insister davantage sur ces faits qui demandent à ne pas rester ignorés, il n'en résulte pas moins que, sans les exagérer, il importe beaucoup de s'en préoccuper. Partout où se déclare la fièvre typhoïde, d'après Koch, ce ne serait plus seulement une maladie à surveiller de très près; il se constituerait un milieu particulièrement dangereux tout autour du malade. Il y aurait lieu de dépister le plus petit symptôme et d'établir une surveillance continue autour des malades, parce que tout sujet qui ne l'est pas encore peut être déjà porteur de bacilles et devenir un agent puissant de contagion.

En admettant même que les vues de Robert Koch dépassent la vérité, il est préférable par prudence de les admettre au moins jusqu'à nouvel ordre dans l'intérêt de la santé publique.

Le bruit qui s'est fait autour des fournitures de viande destinées à nos soldats n'a pas été sans inquiéter l'opinion. Après l'armée, on s'est demandé si nous n'étions pas aussi logés à la même enseigne. Qui nous affirme que tout est au mieux dans nos grandes villes et dans les départements? L'inspection des viandes est-elle sérieusement faite? Avons-nous des garanties sur la valeur hygiénique de ce que nous achetons et de ce que nous mangeons? Evidemment, le public est assez mal renseigné à cet égard, et il serait difficile qu'il le fût, car les mesures d'hygiène se modifient selon le pays, selon les villes, selon les abattoirs, les méthodes de sacrifice des animaux, etc. Bien que l'on puisse avancer qu'en général on contrôle nos viandes et que l'on ne vend que des viandes bien examinées, on peut toujours redouter les fraudes, l'appât du gain et les procédés délictueux qui échappent à un nombre insuffisant de fonctionnaires désignés par l'Etat ou par la ville. Il serait très heureux que les procès qui ont été intentés à différents bouchers engagent les autorités à mieux

surveiller, non seulement les livraisons de l'armée, mais les viandes que l'on met sur nos marchés. Cette question est très grosse de conséquences diverses et nous n'avons qu'une confiance très relative dans la façon dont on prépare nos animaux de boucherie. Les abattoirs français sont mal organisés, malpropres, dépourvus de glacières, sauf dans une ou deux grandes villes. Nous n'avons pas de certificat certain d'entrée ni de sortie des viandes. En somme, un service d'une importance aussi considérable mériterait des soins et des efforts que l'on ne rencontre généralement pas dans notre pays.

M. Martel, docteur ès-sciences, chef du service vétérinaire du département de la Seine (préfecture de police), disait récemment[1] : « Les plus grandes précautions de propreté devraient être réalisées au cours de l'abattage et des manipulations ultérieures. On ne devrait sacrifier que du bétail bien reposé et à jeun depuis un temps suffisant. Le boucher devrait toujours disposer de locaux de travail spéciaux bien aérés, bien éclairés, propres et faciles à nettoyer. » Ceci est dit au futur; ce qui implique que c'est un espoir et non une réalité. M. Martel ajoutait : « Seul l'abattoir moderne, avec tous ses perfectionnements, permettra toujours de réaliser les multiples conditions de propreté que l'hygiène réclame. » C'est, qu'en effet, nous ne le tenons pas, l'abattoir moderne. A Paris, M. Loverdo, dans son beau livre, a montré que nulle part sans doute en Europe, il n'existait d'abattoirs aussi mal agencés qu'à Paris. Il y en a de meilleurs en province. Nos municipalités devraient bien, non pas voter les remaniements parus indispensables, mais réclamer directement la démolition de nos vieux abattoirs qui sont, il faut oser le dire, la honte de notre pays. Regardons tout autour de nous, et construisons. On économisera bien des vies humaines.

La préparation des animaux de boucherie a toujours préoccupé les hygiénistes. On s'est efforcé de choisir des méthodes d'abatage évitant toute souffrance inutile. Il n'apparaît pas, du reste, que l'animal ait la faculté de percevoir une sensation pénible comme celle que donne à l'homme l'appréhension d'une mort prochaine. Le gros bétail masqué s'en va sans difficulté à l'abattoir. Le mouton n'est pas plus défiant. La douleur, au moment des sacrifices, est nulle si l'animal est assommé; sans doute, elle existe quand on procède par « enucage », c'est-à-dire par section du bulbe; enfin, affirme-t-on, l'animal est conscient quand il est saigné selon le rite israélite, c'est-à-dire par jugulation.

[1] *Revue scientifique*, 23 mai.

Dans le procédé juif, l'animal est mis sur le dos, entravé et placé de façon à avoir le cou tendu. On tranche d'un seul coup de couteau bien effilé les tissus du cou jusqu'aux vertèbres. M. Chauveau, de l'Institut, consulté sur ce mode d'abatage en 1867, ne l'a pas considéré comme cruel. La saignée est très abondante et détermine vite la syncope et la douleur n'est nullement, d'après ce que l'on a observé chez l'homme, en rapport avec le volume de la saignée. Pourtant en France l'opération apparaît barbare et nos mœurs la réprouve. Elle est d'ailleurs interdite dans divers pays. Chez nous, on a recours à la jugulation seulement pour les veaux et les moutons; le paysan, de son côté, saigne le porc ainsi pour obtenir une viande bien exsangue.

Il est de fait que ce mode de sacrifice est peut-être le meilleur pour obtenir une viande très exsangue et de conservation facile. On l'utilise en Italie, en Espagne et dans le midi de la France. A la Villette, on procède surtout par « assommement ». Bien entendu, l'hémorrhagie est moindre qu'avec la jugulation, cependant certains abatteurs sont assez habiles pour déterminer une grande saignée avec le merlin.

A Paris, on emploie pour le sacrifice des gros animaux le merlin anglais, sorte de marteau qui perfore le crâne, ou le merlin français, système Truchot, fondé sur le même principe. Les pistolets à tige pivotante (pistolet de Behr) sont assez pratiques et très employés en Allemagne.

En somme, ce qu'il faut rechercher à l'abattoir, c'est d'obtenir le plus possible de la viande exsangue. Le sang qui persiste dans les chairs a une tendance à produire des toxines. Il faut encore multiplier les précautions d'asepsie, toutes les précautions enfin de nature à retarder la putréfaction hâtive des viandes.

On pressent bien du reste ce que l'on doit rechercher à l'abattoir comme à la cuisine, comme ailleurs, une propreté minutieuse, une garantie contre l'invasion des microbes de putréfaction, surtout pendant les mois de chaleur.

On peut citer un exemple très démonstratif de cette influence, pendant les chaleurs surtout, de la toxicité du sang des animaux abattus selon tel ou tel genre de sacrifice. Il s'agit des canards, canetons, des canards à la Rouennaise, des canards Nantais. On sait bien qu'il est survenu dans ces dernières années plus d'un cas d'empoisonnement chez des personnes ayant mangé du canard. Cela est arrivé et arrivera encore, si l'on n'y prend pas garde. Toute viande, toute matière organique est susceptible par les temps chauds et orageux de se décomposer et d'engendrer des

substances toxiques ou même simplement de porter en elle-même des microbes dangereux.

La règle est générale. On n'est pas sans se rappeler des empoisonnements qui se sont produits à la suite d'ingestion des gâteaux à la crême, des glaces, etc. On avale un aliment avarié et il est tout simple que notre intestin se récrie. En ce qui concerne le canard tout paraît dépendre en grande partie de la façon dont on le tue avant de nous l'envoyer à Paris. MM. Rappin et Audouard, directeurs de l'Institut Pasteur de Nantes ont repris dernièrement cette question de la toxicité de certains canards. Or les canards dont il faut se défier sont avant tout les canards dits « à la Rouennaise » et ce canard est précisément très goûté des amateurs. On peut parfaitement en manger, surtout en Normandie quand il est tué sur place et servi quelques heures après. Il a même été inventé pour être tué au déjeuner et mangé au diner.

Autrement, quand il faut faire un choix chez son fournisseur, quand naturellement on ignore la provenance et la date du sacrifice, il convient de renoncer au canard à la Rouennaise plus disposé que tout autre à fournir des toxines. Il va de soi que tout canard peut donner un canard à la Rouennaise, tout dépend de la façon de le tuer. Les remarques s'appliquent donc aux canards Nantais aussi bien qu'aux canards de provenance normande.

La région Nantaise et le marais Vendéen sont de grands pays d'élevage du canard. Les transactions se chiffrent annuellement par 4 à 5 millions de francs et l'on connaît des négociants qui expédient plus de 1500 kilogr. de canards par jour, de mars en novembre. Les canards qui sont livrés à la consommation sous le nom de « canards Nantais » sont saignés par l'ouverture de la jugulaire, comme on saigne les poulets; au contraire, les canards dit Rouennais sont tués par la piqûre du bulbe cérébral avec une épingle. La chair de ces volailles prend un aspect tout différent : Celle du canard Nantais saigné à blanc est exsangue, décolorée, comme celle d'un canard que l'on tue dans les campagnes par simple décapitation. La chair du canard Rouennais n'a pas perdu une goutte de sang On bat souvent le corps après la piqûre pour diffuser le sang dans le corps entier.

MM. Rappin et Audouard ont examiné souvent la chair des différents canards achetés sur le marché; ils n'ont rencontré aucun germe dangereux dans les canards exsangues, mais au contraire, au milieu des caillots sanguins du canard Rouanais, dès le quatrième jour un coli-bacille très virulent. Il apparaît donc que le sang resté dans les tissus devient un bouillon de culture propre au développement et à l'exaltation de certains

microbes pothogènes. Les canards Rouanais sont transportés loin dans des ballots tassés à des températures élevées, doivent subir aisément des commencements de putréfaction. Et comme par définition il doit subir une cuisson très sommaire, on s'explique ainsi les accidents qui se sont produits.

Les viandes avariées livrées avec une abondance coupable à nos soldats, n'ont pas exercé par contre-coup d'influence sur l'espèce de vogue qu'a acquise dans Paris surtout la viande de cheval. Il a fallu du temps pour vaincre certains préjugés. Malgré la campagne entreprise vers 1866 par le vétérinaire Decroix, malgré les exemples offerts à l'étranger par la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, etc., la viande de cheval était mal vue en France. De 1811 à 1869 le chiffre des chevaux abattus ne dépassa pas 3000. Puis survient 1870 à 1871. On consomme à Paris 65 000 chevaux. Cette expérience forcée fit faire un grand pas à l'hippophagie. Aujourd'hui, on rencontre encore des récalcitrants, mais on mange du cheval un peu partout et... même sur ordonnance de médecin.

En 1872, on abattait pour la boucherie 5732 chevaux; en 1878, 11 319; 13 475 en 1888; 21 476 en 1898; 25 059 en 1900; 31 342 en 1902; 41 279 en 1904, et en 1906, 56 856. On ne peut pas dire que l'accroissement n'ait pas été rapide.

Il résulte d'un rapport du service vétérinaire du département de la Seine, dû à M. Martel, que l'on comptait, au 31 décembre 1906, 299 boucheries hippophagiques à Pairs et 141 boucheries en banlieue.

Le prix de la viande de cheval est bien entendu inférieur à celui de la viande de bœuf. Toutefois, si la viande de bœuf a beaucoup monté, la viande de cheval tend malheureusement à s'élever aussi sans cesse et dans une proportion plus forte. Aussi on a en ce moment :

	Cheval.	Bœuf.
Filet. . . .	2 fr. » le kg.	2 fr. 40 à 3 fr. » le kg.
Faux-filet. . .	1 fr. 80 »	2 fr. à 2 fr. 40 »
Tranches. . .	1 fr. 60 »	1 fr. 60 à 1 fr. 80 »
Plates côtes. .	0 fr. 60 »	0 fr. 80 à 1 fr. » »
Bas morceaux.	0 fr. 45 »	0 fr. 40 à 0 fr. 60 »

L'âne et le mulet dont la viande est plus recherchée que celle du cheval entrent pour une certaine part dans la consommation. Ainsi on a :

	Chevaux.	Anes.	Mulets.
1887.	16 282	284	22
1896.	21 141	227	61
1906.	57 734	822	223

Il est inutile de dire que les marchands glissent de la viande de cheval ordinaire sous l'étiquette de viande d'âne ou de mulet, parce que les prix sont plus élevés.

Le cheval destiné à la boucherie est différemment apprécié selon sa race, sa robe, sa nourriture, sa graisse, etc. L'âge a peu d'influence sur la tendresse de la viande. Le rendement en viande nette est de 51 à 59 pour 100 du poids vif. Un bon cheval de 500 kilos sur pied vaut de 300 à 350 francs.

Il y a dix ans, un cheval moyen valait 150 francs. Actuellement les plus mauvais chevaux ne sont pas achetés moins de 100 francs. Ils étaient payés 25 à 30 francs, il y a quinze ans. Le rendement du cheval de boucherie a du reste été établi par M. Villain du service vétérinaire municipal. Un cheval de 500 kilos dont le type est le cheval d'omnibus fournit 60 pour 100 de viande. Si l'on déduit 20 kilos pour les pertes avant l'abatage, on obtient en viande marchande 288 kilos lesquels comptés à 0 fr. 75 donnent 216 francs. Le cuir est vendu 20 francs. Les abats, tripes, cuirs sont estimés à 7 francs. Cette estimation est suffisante pour que l'on ait avantage à ne plus faire travailler les chevaux jusqu'à complet épuisement. Car, dans ce cas, ils ne sont plus bons que pour l'équarrissage et presque sans valeur. On a amené ainsi, en 1906, environ 6000 chevaux aux clos d'équarrissage d'Ivry, de l'Ile-Saint-Denis et d'Aubervilliers. Il est bien préférable de ne pas se servir du cheval jusqu'à ce qu'il meure dans la rue et de le conduire en temps utile à l'abattoir. La moitié des chevaux ainsi conduits à l'abattoir sont atteints d'emphysème pulmonaire.

Avec un repos convenable au vert, ils fourniront encore une viande saine. Ce qui est bon et encourageant pour la consommation, c'est que les abattoirs sont soumis à une étroite surveillance, et l'on est presque certain d'avoir dans les boucheries hippophagiques de la viande plus saine que partout ailleurs.

Il existe à Paris deux abattoirs hippophagiques, celui de la rue Brancion (abattoir Decroix) et celui de Pantin. La statistique de l'abattoir de Pantin montre l'accroissement de vente. Elle donne :

1901.	1 659 615	kilos.
1902.	1 783 825	»
1903.	1 844 775	»

1904.	2 063 920	kilos
1905.	2 414 225	»
1906.	2 480 633	»

20 000 kilos provenant de cet abattoir ont été livrés à l'Assistance publique en 1906. Les deux abattoirs réunis ont fourni 15 millions de kilos en 1906.

Le service d'inspection semble très bien organisé. Sur les 57 734 chevaux présentés à l'abattoir, 1853 ont été retirés de la consommation. Cependant, comme pour les autres abattoirs, nous sommes encore ici trop en retard. On compte trois inspecteurs sanitaires résidants. La besogne de contrôle souvent difficile aurait encore besoin ici d'être étudiée de près, surtout quand il s'agit de viandes broyées et travaillées.

Quoi qu'il en soit, la viande de cheval n'est plus la viande du pauvre. On en mange sans préjugés sur toutes les tables, depuis que les médecins ont donné l'exemple : et surtout depuis que l'on affirme de tous côtés qu'elle ne saurait être tuberculeuse ni contenir de parasites dangereux comme la viande de bœuf. Il est de fait que le goût de la viande de cheval est agréable; à l'état de bouilli le goût particulier de la graisse analogue à celle de la graisse d'oie est caractéristique. D'après M. Vallain, la partie fluide de la graisse de cheval sert dans certains restaurants pour confectionner des sauces mayonnaises d'un goût exquis. On se sert encore beaucoup de cette graisse pour faire frire les pommes de terre. On conçoit donc assez facilement que beaucoup de personnes délaissent la viande de boucherie pour donner la préférence à la viande de cheval.

Il ne faudrait pas cependant prétendre que strictement la viande de cheval est supérieure à la viande de bœuf et autres viandes de boucherie. On a exagéré un peu dans cette voie. Si les chevaux étaient jeunes, s'ils n'avaient épuisé leur force dans un travail continu qui a évidemment modifié leurs tissus, ils fourniraient une alimentation excellente. M. le docteur A. Moreau, dans une note lue à la Société d'Acclimatation, s'est même montré un peu sévère pour l'emploi de la viande de cheval[1]. Mais à tout prendre, sans exagérer son usage, il est bon de noter que cette viande coûte relativement bon marché, qu'elle a du goût, qu'elle est généralement plus tendre que celle du boucher, qu'elle ne renferme ni cysticerques, ni toxines, ni organes tuberculeux. Ce sont là des avantages qui ont leur importance.

[1] L'*Hippophagie*, Bulletin de la Société nationale d'Acclimatation, janvier 1908.

De tous côtés, à cette époque de l'année, et surtout à la campagne, on n'entend qu'un cri : débarrassez-nous des mouches, des moustiques. On s'imagine que le problème est facile à résoudre. Il n'en est pas de plus difficile que celui de la destruction de ces bêtes insupportables. Les mouches, on peut en venir à bout; les moustiques, très difficilement. M. Delamare, médecin-major à Saint-Denis, vient d'indiquer[1] un nouveau procédé qui est simple et facile à appliquer.

M. Delamare recommande la solution suivante que peut préparer le premier pharmacien venu.

Formol de commerce. . .	100 grammes.
Eau.	900 grammes.

On remplit de ce liquide plusieurs assiettes que l'on disposera en plusieurs endroits de la pièce à assainir, sur les tables, sur le sol. Vingt-quatre heures après (pendant la période des chaleurs), les assiettes et la zone environnante seront remplies de mouches et de moustiques empoisonnés. Les diptères qui n'auront pas été sidérés sur place iront mourir à 1 ou 2 mètres plus loin, et le sol sera jonché de leurs cadavres.

Selon M. Delamare, le formol de commerce au dixième est le véritable tombeau des mouches et, ce qui a une bien plus grande importance pour nous, c'est aussi le tombeau des moustiques. Ceux qui ont essayé de combattre les moustiques savent quelles difficultés on éprouve. Le moustique résiste à tout. On a beau se mettre sur la peau toutes les liqueurs imaginables, c'est comme si on perdait son temps. Le moustique va droit au but, la nuit, et vous pique très désagréablement. On a bien inventé de petits cônes dont la combustion étourdirait l'insecte. Il l'étourdit peut-être pendant quelques heures, mais c'est toujours à recommencer. Or M. Delamare nous apporterait une solution. Ce serait une bien grosse affaire.

On place la liqueur au formol dans une assiette, baignant une petite veilleuse à l'huile. La clarté de cette veilleuse appelle sur place les moustiques et ceux-ci, touchés par les émanations du formol, tombent dans l'assiette. Que dira la pratique?

HENRI DE PARVILLE.

[1] Archives de médecine militaire.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le 24 mars, M. Camille Pelletan qui préside, on sait avec quelle autorité, la commission de législation fiscale, interrompait le discours où, à perte d'haleine, il préconisait l'impôt sur le revenu. Il aurait fallu admirer et plaindre à la fois M. Pelletan, pour ce stoïque effort de sa tempérance oratoire, si le sacrifice qu'il commandait à son éloquence avait été un acte d'abnégation toute personnelle. Mais M. Pelletan n'obéissait qu'à l'intérêt de son parti et, chose singulière, il déférait à un vœu du gouvernement lui-même. Il avait reconnu, avec M. Jaurès et M. Clémenceau, que ni l'impôt sur le revenu, ni l'impôt sur la rente n'étaient populaires : on ne pourrait pas, en les votant avant les élections municipales, braver impunément le jugement des contribuables. Voilà pourquoi M. Pelletan ajournait avec tant de bonne grâce la suite, la fin de son discours. Et le silence durait, sans le moindre trouble, jusqu'à la date du 10 avril, où le Parlement se séparait. Le silence dura même pendant toute la période électorale. Les candidats de la majorité se turent, avec la discrétion la plus ferme, sur le fatal impôt. Leurs comités restèrent muets. On promit, on annonça aux électeurs toutes sortes de réformes; de celle-là plus un mot, fût-ce dans le Manifeste de la Fédération radicale-socialiste, signé par M. Pelletan et 217 autres parlementaires. Cependant les contribuables témoignent, par les élections municipales du 10 mai, leur répugnance du socialisme et de ses réformes, fiscales ou non. La défaite des socialistes avertit le Parlement et le gouvernement que l'impôt sur le revenu est en échec, dans le pays. M. Clémenceau pourrait abandonner cet impôt, en négligeant le débat par une prolongation indéfinie de l'ajournement. Mais, s'il ne lui déplaît pas de voir s'affaiblir dans le pays la puissance du parti socialiste, il lui plaît de le ménager, de le flatter et de le réconforter, au besoin, dans le

Parlement, pour le retenir sous son influence ministérielle, quel que soit l'accord offert à M. Jaurès par M. Combes. Donc, le 19 mai, quand on n'a plus à craindre la consultation du suffrage universel, M. Pelletan reparaît à la tribune et continue son discours. M. Clémenceau est là, pour protéger M. Pelletan autant que M. Caillaux : il a pris sous ses propres auspices l'impôt sur le revenu. Les socialistes s'étaient crus vaincus, dans les élections. Non. Le gouvernement les juge victorieux, eux et l'impôt sur le revenu. Nouvelle preuve de la sophistication tyrannique avec laquelle le parlementarisme peut, quand le gouvernement le veut bien, fausser la représentation du pays.

Aux applaudissements du parti socialiste, la Chambre a, le 25 mai, voté le « principe » de l'impôt sur la rente. Les discours les plus persuasifs, non seulement ceux de M. Jules Roche et de M. Ribot, mais ceux d'un radical comme M. Aimond, ou d'un radical-socialiste comme M. Vazeille, n'ont eu aucun pouvoir sur la majorité. Elle a voté encore plus servilement qu'aveuglément. Ce même ministère qui n'avait pas eu le courage de poser la question de confiance, il y a quelques mois, quand il s'agissait de la défense nationale qu'il déclarait compromise, l'a posée, pour une loi fiscale qui consacre un parjure, qui commet un rapt et qui, d'ailleurs, est destructive du crédit financier de l'Etat lui-même. Sous la menace de M. Clémenceau, la majorité a presque tout entière abdiqué sa conviction : elle a eu peur d'une crise ministérielle. Elle n'a pas même pensé à craindre une crise économique. En quatre séances de Bourse, le 3 pour 100 perpétuel a baissé de 1 fr. 85 : diminution qui coûte à l'épargne française plus de 500 millions. Comment, après les signes d'une telle défiance et d'une telle réprobation, le gouvernement pourrait-il, demain, proposer au pays un emprunt, fût-ce un emprunt tout national? Visiblement, il agit contre son intérêt. Selon le mot que M. Magne prononçait, en 1872, devant une Chambre autrement libre, il est vrai, et autrement patriotique, il « joue le rôle d'un marchand qui commence par déprécier sa marchandise, avant de la mettre en vente ». Et ce n'est pas son seul tort, son seul dommage. L'engagement que l'Etat avait pris par devers les rentiers lui avait facilité les conversions si fructueuses qu'il a opérées et qui, depuis 1883, ont dégrevé d'environ 136 millions de francs, par an, le service de la dette publique. Du moins ces conversions laissaient-elles intact le droit des créanciers de l'Etat : ce droit, le contrat lui-même l'impliquait. Ah! les socialistes ont eu bien raison d'applaudir. Comme eux, M. Caillaux et M. Pelletan ont traité « d'oisifs » les rentiers et les ont qualifiés de « privilégiés »,

bien que plus d'un million de ces rentiers aient travaillé presqu'une vie entière pour acquérir leur rente et bien que, confiants dans la promesse de l'Etat, ils aient payé leurs titres plus cher que si la taxe avait existé. Comme les socialistes aussi, M. Caillaux a professé, dans son jacobinisme budgétaire, que « la souveraineté de l'Etat » doit prévaloir, en tout temps, sur tous les contrats, quoique les contrats soient par eux-mêmes des actes de cette souveraineté, des actes dès lors souverains, et qu'il n'y ait pas de souveraineté qui puisse, moralement, dispenser l'Etat d'être probe. En bonne logique et en toute loyauté, quand l'Etat s'armant de son omnipotence législative, retire au rentier l'immunité promise, faudrait-il, du moins, qu'il lui rendît son argent. M. Caillaux a-t-il eu, après le vote, un scrupule? Pour adoucir l'injustice de la taxe, il a imaginé une autre iniquité. Il a fait savoir qu'il voulait bien exempter de cette taxe tout rentier qui posséderait un titre de 625 francs et qui jouirait d'un revenu de 1250 francs. Pourquoi cette fixation du minimum et du maximum? Pourquoi pas une autre? C'est l'arbitraire. Comment reconnaîtra-t-on qu'un rentier n'a ni un titre supérieur à 625 francs, ni un revenu inférieur à celui de 1250? Ce sera un exercice supplémentaire de l'inquisition fiscale déjà nécessitée par l'impôt sur le revenu. Et puis, où est l'égalité? Si l'impôt est juste, pourquoi des « privilégiés », dans la perception? Pourquoi des « oisifs » qui ne seront pas imposés et d'autres qui le seront? Pourquoi, quand les rentiers se sont tous ensemble placés sous la même garantie, l'Etat les classe-t-il en rentiers pauvres et en rentiers riches? Connaît-il donc, infailliblement, le taux social de la vraie richesse et de la vraie pauvreté? M. Caillaux commence par déchirer, pour tout le monde, le contrat consenti à tout le monde; puis, il crée une catégorie pour laquelle le contrat continuera de valoir. Jaloux d'imposer la rente, il a proclamé l'égalité absolue de tous les citoyens devant l'impôt; puis il institue, parmi eux, une inégalité, pour imposer tel rentier plutôt qu'un autre. Quelle « incohérence » et, de plus, quelle inconséquence! Hier, du haut de la tribune, M. Caillaux s'écriait : « Ce que nous demandons et ce qui ne peut paraître excessif, c'est que tous les possesseurs de capitaux paient le même impôt, quel que soit le placement qu'ils auront effectué. » Et, le lendemain, il décide que « les possesseurs de capitaux » ne paieront pas « tous » le même impôt. Certes, pour trahir sans vergogne la parole de l'Etat, la République ne pouvait pas choisir un ministre des finances plus idoine que M. Caillaux à une pareille fonction.

Les engagements de l'Etat étaient formels. Ils dataient de cette

déclaration inscrite par l'Assemblée nationale dans la loi du 17 juin 1789 : « L'Assemblée nationale met, dès à présent, les créanciers de l'Etat sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française. » A son tour, la loi du 9 vendémiaire an VI avait dit : « Le tiers de la dette publique, conservé en inscription, est déclaré exempt de toute retenue, présente et future. » Soixante-douze ans plus tard, sonne l'heure douloureuse où la France vaincue est rançonnée; elle a trois milliards à emprunter : M. Thiers exempte quiconque souscrira de toutes les taxes dont « les autres valeurs mobilières » sont frappées. Et, depuis, l'Etat renouvelle cet engagement, en 1878, en 1883, en 1894, en 1902. C'était, entre l'Etat et la France, une sorte de traité traditionnel, devenu sacré. Le gouvernement l'abolit comme un simple concordat. Mais il ruine le prestige de la France et son bon renom. Il se discrédite lui-même, outrageusement. Après cette forfaiture, il n'y a plus de contrat que l'Etat, avec l'assistance du Parlement, ne puisse annuler; il n'y a plus de sécurité pour le contractant, dans les marchés qu'il fait avec l'Etat; il n'y a plus, pour l'Etat, ni crédit, devant la nation, ni respectabilité, devant l'Europe. Sa parole était comme un trésor de paix et de guerre : en avilissant sa parole, il dissipe son trésor. Et ce n'est pas tout, politiquement. Des ministres seront venus proclamer que, pour l'Etat, la violation du contrat est un droit et que la République, en vertu de sa souveraineté absolue, n'a nullement l'obligation d'être fidèle à ses engagements. Les pires despotes n'avaient ni parlé, ni agi autrement, à aucune époque. Est-ce donc de ce gouvernement déloyal et malhonnête que la République était l'idéal? Le Parlement dénature ses programmes; le sénateur, le député se joue de ses promesses électorales. C'était déjà un spectacle démoralisant. Mais l'Etat trompant, avec une perfidie solennelle, la nation? A qui, à quoi peut-elle encore croire? Moins de deux ans après avoir dépouillé les Congrégations; un an après s'être emparé des évêchés, des presbytères, des séminaires et des chapelles; un mois après avoir confisqué, sur les morts, le patrimoine qu'ils avaient constitué en argent et en prières, il confisque, sur les vivants qui lui avaient confié leur capital, une part de leur revenu. On avait averti les laïques, témoins presque impassibles de ces attentats, que leur propriété, tôt ou tard, n'en serait pas mieux préservée. Ils avaient haussé les épaules. Les rentiers, notamment, ne voulaient pas supposer que l'Etat pût manquer à la foi qu'il leur avait jurée. Eh bien! voici que la prophétie s'accomplit contre eux. N'est-ce pas selon l'ordre historique des choses et même selon leur loi philoso-

phique? Tout, dans la propriété, se tient et se lie; tout, dans les libertés, se défend ou se perd ensemble.

La Chambre a naguère voté une loi qui autorise l'Etat à racheter, pour lui-même, les chemins de l'Ouest. Le Sénat délibère, en ce moment, sur cette loi. Vainement la Commission sénatoriale a-t-elle émis un avis défavorable. Sans avoir même communiqué au Sénat les rapports officiels qui pouvaient le renseigner sur le prix du rachat et sur les moyens d'assurer, par une meilleure exploitation, le fonctionnement du réseau, le gouvernement s'efforce d'arracher au Sénat son consentement. Il posera la question en confiance. C'est la captation, dans l'inconnu. M. Caillaux méprise le jugement même du pays. Toutes les Chambres de commerce, sauf quatre, ont désapprouvé le rachat. M. Caillaux les accusera d'avoir la haine du progrès. Superbement, il s'écrie : « Je sais quelle a été l'opinion des Chambres de commerce sur le rachat de l'Ouest, mais je n'ignore pas non plus qu'il n'est pas une réforme de l'ordre économique ou de l'ordre social à laquelle les Chambres de commerce n'aient été hostiles. » Sans compter les convoitises qui spéculent secrètement sur le nouveau régime de l'exploitation financière, les radicaux voient déjà nombre de places livrées, de gare en gare, à leur favoritisme, et le personnel leur formant une armée d'agents électoraux. Les socialistes, de leur côté, ne sont pas si désintéressés qu'ils ne veuillent réclamer leur part, dans la distribution des bénéfices. Mais, leur principal profit et leur triomphe, c'est que le rachat est, doctrinalement, une opération conforme au programme de leur socialisme d'Etat. Que l'Etat, non content d'être marchand de tabac et fabricant d'allumettes, commissionnaire de nos postes et télégraphes, devienne entrepreneur de transports en grand, les socialistes admirent cette extension de ses pouvoirs : ils méditent de livrer à son industrie, à son monopole, tout l'organisme de notre vie sociale, on le sait. Et le cumul de ses attributions ne les effarouche pas : l'Etat contrôlait les chemins de fer; il va les diriger et les contrôler simultanément; il sera le contrôleur de sa propre direction; cette confusion leur paraît correcte. Et, comme le socialisme prétend à tout envahir, à tout régir, ce commencement l'enhardira : après avoir « nationalisé » le réseau de l'Ouest, il voudra « nationaliser » tous les autres chemins de fer, les plus proches, d'abord, comme celui d'Orléans et du Midi. En outre, ce rachat de l'Ouest est une mauvaise affaire pour l'Etat. On estime que, chaque année, le rachat ne pourra pas coûter à l'Etat moins de 98 millions; ce qu'on appelle « l'annuité des charges ». On calcule que, pour les travaux complémentaires, l'Etat devra

dépenser 150 millions; pour les lignes neuves, 100; pour le matériel roulant, 175 : au total, avec les frais accessoires, 500 millions. Et si, pour réaliser toutes ses promesses, il gère, non « fiscalement », mais « socialement », son exploitation du réseau, c'est une somme plus considérable encore qu'il prodiguera. En supposant qu'il laisse la compagnie de l'Ouest prolonger son existence jusqu'à la date où cessera la garantie d'intérêt, il économiserait plus de 240 millions : M. Richard Waddington l'a prouvé au Sénat. Suffira-t-il que l'Etat mette son enseigne sur l'entreprise, pour qu'elle prospère mieux qu'aujourd'hui? N'a-t-il besoin que de paraître pour que les ressources naturelles qui manquent au trafic du réseau naissent et se rassemblent entre ses mains? Non, évidemment. Est-il sûr, d'ailleurs, qu'il administre plus économiquement que la compagnie? Le public ne le croit pas et les affaires du réseau actuel de l'Etat permettent d'en douter : ses déficits ont eu une effrayante continuité; selon l'affirmation de M. Viger, les arrérages de la dette que l'exploitation de ce réseau a, depuis 1878, imposée à l'Etat, dépassent plus d'un milliard. Ainsi, l'Etat s'engage, pour le rachat de l'Ouest, dans une opération désastreuse qui l'obligera, finalement, à un emprunt ou à une augmentation de l'impôt : le présage en est certain. Voyez, à l'étranger, les mécomptes de l'Etat. En Allemagne, le coefficient d'exploitation s'est élevé de 54 pour 100 à 67 pour 100, dans la période de 1905-1907; on croit qu'il sera de 70 pour 100, cette année. En Suisse, on avait prévu, pour l'acquisition des réseaux rachetés, une mise de 221 millions; on en a payé plus de 300. Les tarifs n'ont pas diminué; mais, si les recettes se sont accrues de 28 pour 100, les dépenses ont augmenté de 35. En Belgique non plus, l'Etat n'a pas diminué les tarifs, si intense que fût le trafic; tandis que, pour les compagnies privées, le coefficient d'exploitation est de 42 pour 100, il est de 66 pour 100, pour l'Etat; le déficit a été de plus de 6 millions, en 1907. Et c'est pour avoir profité de ces leçons qu'en Hollande, la seconde Chambre refusait, hier, de remettre à l'Etat l'exploitation des chemins de fer néerlandais. Mais on sait que la France est gouvernée par de purs idéologues ou par des politiciens fardés de plus ou moins de métaphysique, qui dédaignent les leçons de choses : l'expérience ne leur sert pas.

La Belgique avait à renouveler, le 24 mai, une portion de son Parlement, dans une partie du royaume. La majorité catholique a, par ces élections, diminué, à la Chambre, et augmenté, au Sénat. Elle était de 14 voix, au Sénat; elle y sera de 18. Elle était de 12 voix, à la Chambre; elle y sera de 8. Le parti libéral a

perdu 4 sièges; le parti socialiste en a gagné 5. La Chambre comptera 87 catholiques, 43 libéraux et 35 socialistes. Ce sont des modifications trop faibles pour changer les conditions du gouvernement. Les catholiques possèdent, depuis vingt-quatre ans, le pouvoir. L'usure du temps ne l'a que peu entamé. Il n'y a, chez aucun peuple de l'Europe, un parti dont le règne ait été aussi long. La perte légère que les catholiques ont subie, le 24 mai, leur laisse une majorité suffisante pour gouverner, en face d'une minorité dont les dissidences s'aggravent de plus en plus. Amèrement, les libéraux constatent que les onze « cartels » qu'ils ont signés avec les socialistes, pour ces élections, n'ont profité qu'à leurs alliés, comme dans les circonscriptions de Gand et de Tournai. Ils s'aperçoivent que leur complicité favorise la progression du socialisme parlementaire, lequel anime le socialisme révolutionnaire; et beaucoup se demandent maintenant s'ils pourront, longtemps encore, sacrifier leur antisocialisme à leur anticléricalisme, sans provoquer une crise où la société, la Belgique tout entière, sera dans le péril d'une ruine qui n'épargnerait personne, ni rien. Quant aux socialistes, leur victoire n'a pas de lendemain. Ils ne pourront pas toujours emprunter à la question du Congo des arguments mensongers ou déclamatoires, pour effrayer sottement les contribuables et les pères de famille : cette question du Congo, le gouvernement la résout, à son honneur, dans l'intérêt national et financier de la Belgique. Ce n'est pas seulement le parti libéral qui, devant le socialisme de jour en jour plus menaçant, se divise, parce qu'il s'éclaire. C'est le parti socialiste qui se désagrège, dans la séparation qui s'opère entre ses « intellectuels » et ses « syndicalistes » : ceux-là, comme M. Edmond Picard, ne voulant que l'action politique, pour la conquête du pouvoir; ceux-ci, comme M. Anseele, le « tribun gantois », ne voulant que l'action syndicale, pour une inauguration immédiate du collectivisme. La droite s'était désunie, dans les circonscriptions de Liège et de Tongres. Mais, cette discorde, les catholiques en ressentent vivement tout le mal : ils en apaiseront les griefs. Ils ont été, d'ailleurs, avec M. Bernaërt, les premiers à savoir que, sous le régime de la représentation proportionnelle, il n'y aura jamais de majorité très prépondérante. Rien donc ne peut les décourager. Ils fêteront, en 1909, le vingt-cinquième anniversaire de leur avènement ministériel, et la Belgique saluera en eux le loyal et sage gouvernement qui lui a donné la plus grande prospérité dont elle ait joui, depuis que le royaume existe.

Le 7 mai, François-Joseph, empereur et roi de l'Autriche-Hon-

grie, célébrait, quelques mois à l'avance, le soixantième anniversaire de son règne. Vénéré de ses peuples, il pouvait dire que, quelle que fût la fortune de sa maison, il avait rempli avec la plus haute conscience tous ses devoirs de souverain, ami de la paix au dedans et au dehors, modérateur et conciliateur dans son empire et en Europe, et que, parmi tant d'événements souvent tragiques, il avait maintenu et affermi son empire. A cette cérémonie assistaient, dans le palais de Schœnbrunn, Guillaume II et l'impératrice, deux princes de leur dynastie, les rois de Saxe et de Wurtemberg, le prince régent de Bavière, trois princes des Etats confédérés de l'Allemagne, le bourgmestre de Hambourg. C'était comme une représentation du Saint-Empire de nation germanique. Seulement, quand François-Joseph monta sur le trône, il portait la vieille couronne de ce Saint-Empire, il avait devant lui un roi de Prusse, non un empereur d'Allemagne, et tous ces princes, maintenant satellites de l'empire allemand, faisaient leur cour à l'Autriche. Cette cérémonie, c'était aussi une démonstration des forces germaniques que l'Allemagne et l'Autriche concentrent dans la Triplice. Ces mots si accentués de l'empereur François-Joseph le signifiaient bien : « Aujourd'hui, la présence autour de moi d'un si grand nombre de princes allemands est la confirmation la plus expressive de l'alliance intime et inébranlable existant entre nous depuis près de trente ans. » Que si le roi d'Italie n'était pas là, la dépêche par laquelle il complimentait François-Joseph faisait cette allusion à la Triplice : « Inspiré par l'ancienne et fidèle amitié que je professe pour Votre Majesté, je prends part de tout cœur à cet heureux événement, en m'associant aux sentiments affectueux que lui exprimera personnellement en ce jour l'empereur d'Allemagne, notre auguste allié et ami. » Le 10 juin, c'était à Londres une manifestation toute différente : celle d'un autre groupement qui se forme, en regard de celui-là ; celle d'une autre politique, pour l'équilibre de l'Europe. M. Fallières rend visite au roi Edouard VII, pour ouvrir avec lui l'Exposition franco-anglaise, et, comme par un mirage dont s'éprend l'imagination du peuple anglais, il semble que la France rende elle-même visite à l'Angleterre. Dans les ovations dont Londres entoure M. Fallières, éclate véritablement le sentiment national, exalté par l'intérêt. Cris de la foule, devises des guirlandes, harangues de bienvenue, discours des banquets, tout glorifie, tout aspire à éterniser « l'Entente cordiale ». Dès le premier jour, deux paroles, quasi deux formules, des toasts échangés par le roi et M. Fallières, se répandent, toutes vibrantes d'une promesse quasi fatidique, non seulement dans les deux pays, mais dans

l'Europe entière : « De tout mon cœur, déclare le roi, je souhaite que cette entente soit aussi une entente permanente, parce qu'elle est nécessaire pour le bonheur et la prospérité de nos deux nations, et pour le maintien de la paix qui fait le bonheur du monde entier. » M. Fallières répond que « l'avenir ne cessera de resserrer la cordiale entente » des deux nations, « pour leur bien commun comme pour le maintien de la paix du monde ». Et déjà vole, de journal en journal, la nouvelle que, le 6 juin, le roi et, le 27 juillet, M. Fallières, auront des entrevues avec le tsar. Cette nouvelle devait-elle compléter, mystérieusement, les deux toasts? Peut-être. Quoi qu'il en soit, M. Fallières n'est rentré à l'Elysée que pour venir, sous les voûtes du Panthéon, contempler, avec sa sérénité la plus béate, cette fantastique apothéose de Zola, aussi honteuse pour notre patrie qu'humiliante pour notre armée, et qu'un attentat odieusement, follement, commis contre Alfred Dreyfus a rendue plus sinistre encore. Si c'était bien la France que M. Fallières représentait, au palais de Buckingham, ce n'était plus elle, assurément, qu'il figurait au Panthéon.

L'accueil enthousiaste que M. Fallières a reçu, à Londres, a fortifié les liens qui unissent la France et l'Angleterre. Il semble même, après ces manifestations royales et populaires, qu'une amitié plus réelle se soit créée entre les deux nations qu'à l'heure où fut conclu leur accord de 1904. Si cette visite n'est pas le prélude d'une alliance, elle est du moins un indice des dispositions favorables qui, à l'occasion, la faciliteraient. Mais on a trop parlé d'une alliance, à propos de « l'entente permanente » souhaitée par le roi et si expressément agréée par M. Fallières, dans leurs toasts. L'« entente cordiale » vient de prouver qu'une alliance est possible; la situation de l'Europe et, spécialement, celle de l'Angleterre et de la France, ne prouvent pas que cette alliance soit urgente. Pendant quelques jours, on a, des deux côtés de la Manche, reproché à l'« entente cordiale » d'être plus sentimentale que positive et on a demandé bruyamment un traité qui la transformât en une alliance nationale, dont vite on a déterminé, sans hésitation, les stipulations militaires. On allait jusqu'à chiffrer l'appoint que l'armée anglaise devrait apporter à la nôtre, « en Lorraine »; et, comme l'armée anglaise paraît insuffisante, on précisait les réformes qui devaient lui être appliquées. C'était une discussion indiscrète, une argumentation oiseuse, qui, sans calculer le temps que ces réformes réclameraient pour que le secours de l'armée anglaise pût avoir son efficacité, risquaient, immédiatement, de donner à l'entente un caractère belliqueux et de fournir un prétexte à la susceptibilité qui se tient sur le qui-vive, « en

Lorraine ». On a presque aussitôt senti, à Paris et à Londres, l'inconvénient non seulement d'un effort si prématuré, mais d'un débat si hâtif. On a essayé, à Londres, d'affaiblir par d'ingénieux commentaires le sens du toast royal. On a déclaré qu' « en ce moment, l'entente cordiale suffit », puisque, moralement, l'union est faite entre les deux peuples, pour la mauvaise autant que pour la bonne fortune. Enfin on a proposé de négocier, au lieu d'une convention militaire, un traité de commerce, traité presque aussi difficultueux que l'autre.

S'il n'y a pas, entre la France et l'Angleterre, une alliance comme entre la France et la Russie, il y a entre la France et l'Angleterre, entre l'Angleterre et la Russie, des accords qui sont presque une triple entente et qui préparent une triple alliance, pour le jour où elles auraient un égal intérêt à se défendre ensemble contre un danger commun. Par dessus tous les jeux de la diplomatie, il y a la force des choses, comme, par dessus tous les articles de journaux, il y a la loi de l'histoire : les nations qu'une suprématie devenue redoutable menace séparément, s'unissent et veillent à l'intégrité de chacune d'elles, pour assurer mutuellement leur salut. C'est ce principe vital qui peut associer, demain, la France, la Russie et l'Angleterre. La question, aujourd'hui, est de savoir si l'état de l'Europe peut les alarmer assez vivement pour qu'elles anticipent leur triple alliance, en concertant d'ores et déjà leur défensive. Les événements en décideront. La paix qu'on veut, à Paris, à Saint-Pétersbourg, et que, par conséquent, on doit vouloir aussi, à Londres, continuera de régner, si on la veut à Berlin, avec la même sincérité, avec la même sagesse. Mais, alliance ou non, l'obligation certaine et plus qu'impérieuse de chacune des trois puissances, c'est de pourvoir plus que jamais à leur défense nationale, pour mieux attendre l'avenir.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Espagne et Napoléon (1804-1809), par Geoffroy de Grandmaison. XIII-520 pages in-8°. (Plon).

Par les pages dont ils ont eu la primeur, nos lecteurs peuvent se faire une idée du passionnant et étreignant intérêt que leur offrira la lecture de ce beau livre. A l'aide des documents originaux, il a retracé les querelles de famille qui minaient la monarchie espagnole, le guet-apens de Bayonne, l'intronisation de Joseph Bonaparte, le soulèvement de toute une population contre le roi intrus et contre l'oppression étrangère. Unissant l'impartialité à l'animation, M. Geoffroy de Grandmaison, autant qu'à l'indomptable valeur espagnole, rend hommage au courage de l'armée française; dans l'un et l'autre camp, on dépensa des trésors d'héroïsme.

L'Idéal moderne, par Paul Gaultier. 1 vol. in-16. (Hachette.)

Cet ouvrage est à la fois critique et synthétique. M. Paul Gaultier y analyse, y résume et y résout les conflits modernes entre la science et la foi. Et, pour les résoudre, sa méthode consiste à montrer qu'ils ne sont qu'apparents et que, vus de plus haut, ils s'évanouissent dans la pleine lumière. Philosophie aussi optimiste que chrétienne. Ce livre, ainsi que le dit la *Revue pratique d'apologétique*, est de ceux que l'on conseille volontiers comme bienfaisants et reposants.

Souvenirs du marquis de Bouillé (1769-1812), publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par P.-L. de Kermaingant, t. II, 598 p. in-8°. (Picard.)

Très âpres, très abondants en récriminations comme en confessions, ces Mémoires, sujets à caution sur bien des points, n'en sont pas moins parmi les plus *suggestifs* qui aient été récemment publiés sur la fin de l'ancien régime et sur l'émigration. A côté d'étranges traits de mœurs et de plus étranges confidences ce tome II renferme nombre d'intéressants détails, notamment sur les corps émigrés soldés par l'Angleterre.

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques, par Jean Bayet. Un vol. in-8°. (Arthur Rousseau.)

L'auteur a pu reconstituer, à l'aide de nombreux documents, la formation de cette corporation littéraire, qui doit son existence à un mouvement d'impatience de Beaumarchais, aigri par les vexations de toutes sortes que les auteurs avaient alors à supporter de la part des comédiens. Il montre l'influence croissante de cette association. La Société des auteurs a-t-elle abusé de sa force, au risque de nuire à la bonne gestion financière des théâtres? On l'a souvent prétendu : récemment encore un trust important liguait contre elle quelques directeurs en révolte. M. Jean Bayet croit voir la solution de ces crises dans une réglementation nouvelle qui s'établira après entente entre la Société et les directeurs associés.

A la dérive, par Pierre Gourdon. 1 vol. in-12. (Lethielleux.)

Nos lecteurs connaissent le premier roman de M. Pierre Gourdon. Les meilleures pages en ont paru ici même, sous la forme d'une attrayante étude. L'auteur donne aujourd'hui une œuvre non moins saine et dramatique. *Vers la haine* décrivait l'école sans croyance. *A la dérive* montre la famille sans chef. La portée sociale, la valeur littéraire, l'intérêt de ce roman assurent à notre collaborateur un nouveau succès.

Les origines du schisme anglican, par J. Trésal. 1 vol. in-12. (Gabalda.)

Ce volume fait honneur à la « Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique ». Œuvre consciencieuse, bâtie sur les documents les plus dignes de foi et, dans leur majeure partie, contemporains des faits, elle est une contribution de premier ordre à l'histoire de cette époque dramatique, où naît et se développe le schisme anglican.

L'apologétique n'a pas été le but de l'écrivain, qui n'a voulu être qu'historien, mais l'histoire, sainement contée, ne finit-elle pas toujours par être une apologétique?

Enracinés, par Baraudon, in-12. (Plon.)

Ce roman est l'histoire d'une dynastie rustique, solidement enracinée au sol du Morvan, forte de ses mœurs patriarcales, de son amour du labeur obstiné et de sa religion pour la terre nourricière. C'est la terre elle-même, avec les âpres convoitises qu'elle excite, mais aussi avec ses énergies créatrices, son éternel renouveau, qui vit dans cette œuvre, un peu symbolique, mais fortement conçue, où se rencontrent des scènes d'une réelle intensité de touche et d'expression.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

APRÈS LE PLÉBISCITE[1]

Cet apaisement ne simplifia pas cependant notre tâche législative : interpellations, projets d'initiative ne cessèrent de nous assaillir et nous continuâmes à être mis tous les jours à la question. Il n'est pas de sujet sur lequel on ne nous interpellât. Au beau milieu de nos crises avec la Droite, Jules Ferry nous entreprit sur la vaccine. Il nous reprocha de n'avoir pas suffisamment averti les populations que la revaccination est un préservatif sûr. « C'est fort contesté », s'écrièrent Granier de Cassagnac et d'autres membres.

Je ne m'étais guère occupé jusque-là de vaccine et de revaccination. J'avais pour médecin et ami un praticien de génie, le docteur Gruby, dont les procédés, très raillés alors, sont devenus le fond commun de la thérapeutique actuelle et qu'Alexandre Dumas, moi et tant d'autres, nous vénérions comme un bienfaiteur. Je le priai de me revacciner. « Je m'en garderai bien, me dit-il, ni vaccine, ni revaccination n'ont jamais préservé de la petite vérole. Je me suis renfermé pendant des mois dans les hôpitaux et j'y ai vu mourir autant de vaccinés que de non vaccinés. — Mais qu'importe, lui dis-je, revaccinez-moi toujours, cela ne peut pas faire de mal. — C'est ce qui vous trompe. Ce n'est pas seulement la précaution inutile, c'est la précaution dangereuse. On ne sait jamais à quoi on s'expose en s'injectant un virus dans le corps. Vous avez trop à faire pour vous exposer à une telle expérience. — Vous me stupéfiez, mon bon docteur. Je croyais l'efficacité de la vaccine hors de doute, à ce point qu'elle a été rendue obligatoire en Angleterre comme en Allemagne et que, depuis ce temps, la variole y a tout à fait disparu. — Qui vous a raconté cela? La variole n'existe ni plus ni moins qu'auparavant, souvent elle est moins terrible et moins fréquente, comme la peste, par exemple, grâce aux progrès de l'hygiène générale; mais, de temps à autre, elle fait des appari-

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 juin 1908.

tions foudroyantes, contre lesquelles vaccine et revaccination sont impuissantes. L'efficacité de la vaccine, dites-vous, n'est plus contestée? En France, une bande de spécialistes intéressés, vivant de la vaccine, exerce une espèce de terrorisme scientifique et étouffe les voix contraires à leur spéculation; mais je connais une foule de médecins français qui vous parleraient comme moi, s'ils l'osaient. En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, il existe des revues très sérieuses consacrées à combattre l'illusion de la vaccine [1]. — Et l'opinion de l'Académie de médecine, qu'en faites-vous? — Sans doute, ce sont des gens doctes et respectables, mais ces gens doctes et respectables ont décidé en 1830 que la vaccine ne transmettait pas la syphilis, et là-dessus on a infecté des milliers de malheureux, jusqu'au jour où un médecin, revacciné, constata sur lui-même que la docte assemblée s'était trompée. Croyez-moi, ne vous faites pas revacciner et, s'il vous convient de le faire, adressez-vous à un autre qu'à moi. » J'écoutai le grand docteur. Et c'est ainsi que j'appris combien était contestable l'opinion du radicalisme en fait de vaccine. Comme Chevandier s'était fait revacciner à l'instar d'un simple radical, nous fîmes un compromis : je lui concédai de célébrer les bienfaits de la vaccine tant qu'il voudrait, pourvu qu'il laissât à tout le monde la liberté de n'être pas de son avis; quant à nous, nous nous garderions d'imposer une obligation. Il parla en conséquence :

Tout d'abord, il y a là une question de doctrine sur laquelle je ne puis me prononcer. Il est très vrai que généralement on recommande la revaccination. Je crois que c'est très bon et j'en ai fourni la preuve, car toute l'administration qui dépend de moi a été appelée à deux fois à se faire revacciner et je lui ai tout le premier donné le bon exemple. (*Rires approbatifs.*) Cependant, quand une question de doctrine médicale partage les meilleurs esprits, — les dénégations qu'ont rencontrées ici les affirmations de l'honorable M. Ferry le prouvent, — je ne croirais pas qu'il fût sage de la part de l'administration d'intervenir autrement qu'en fournissant à chacun les moyens de se faire revacciner, s'il le désire et s'il a confiance dans ce préservatif (20 mai).

Le radicalisme, dont l'essence est le despotisme césarien exercé par une collectivité, n'est vraiment lui-même que lorsqu'il organise un *Obligatoire*, c'est-à-dire une contrainte. Il avait déjà imposé l'enseignement obligatoire; avec Ferry il s'était acheminé vers la vaccine obligatoire; devenu le maître, il la décréta. Ne pouvant plus créer des dogmes théologiques, on s'est mis à

[1] Le célèbre Schweningen, médecin de Bismarck, a dit : « La vaccine sera considérée comme la grande mystification du dix-neuvième siècle. »

créer des dogmes médicaux soutenus par le bras séculier[1].

Après la vaccine, je ne sais encore sur quoi on nous eût interpellés si nous n'eussions résolu d'en finir et de couper court à tous ces intermèdes fatigants. Nous nous prêtâmes encore pourtant à la solution de deux questions pratiques qui complétaient notre réforme de la législation de la presse : celles des annonces judiciaires et du timbre. Les préfets furent dépouillés du droit qu'ils avaient, depuis 1852, de désigner les journaux dans lesquels devraient être insérées les annonces judiciaires « exigées par les lois, pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats ». Ce droit fut attribué aux Conseils généraux qui fixaient en même temps le tarif des insertions (14 juin). Une transaction proposée par Dréolle et acceptée par Glais-Bizoin trancha l'affaire du timbre sur les journaux et écrits périodiques. A partir du 1er janvier 1872, le timbre serait supprimé définitivement, sauf à le compenser par d'autres ressources que le ministre des Finances s'engageait à trouver; mais dès le 1er janvier 1871, il serait réduit à 4 centimes dans le département de la Seine et à 1 centime ailleurs. Cassagnac eût voulu que le déficit fût supporté par le Trésor; Segris repoussa éloquemment cette politique facile de financiers sans responsabilité, qui consiste à supprimer des recettes sans s'imposer le soin fastidieux de les remplacer (15 juin). Il chercha l'équivalent de la réduction décidée à partir de janvier 1871, dans un léger relèvement (2 centimes par 100 grammes) des droits de poste, dont le tarif insuffisant ne rémunérait pas les services rendus.

Ces questions urgentes résolues, lorsqu'on voulut en engager d'autres, et que notamment Jules Ferry eut la prétention de nous amener à discuter une réorganisation complète de l'Algérie, nous nous y refusâmes et nous notifiâmes aux faiseurs d'interpellations et de projets de loi « qu'au moment où la discussion du budget allait commencer, et où le gouvernement était obligé de poursuivre dans l'autre Chambre la discussion de lois importantes votées par le Corps législatif, qu'il tient à faire aboutir cette année, il était dans l'impossibilité de procéder à l'étude sérieuse d'une organisation, même partielle, de l'Algérie ».

Je fis de même rejeter à la session suivante la discussion de toutes les propositions d'initiative individuelle. Je sauvais ainsi

[1] En Suisse, le peuple a repoussé par un referendum l'obligation de la vaccine, et la petite vérole n'y fait pas plus de victimes qu'ailleurs. En Angleterre, l'obligation avait d'abord été décrétée; on a été obligé d'y renoncer et de la laisser facultative; en Allemagne, une école très sérieuse continue à la combattre.

provisoirement une loi à laquelle j'attachais un sérieux intérêt de cœur. Un décret du 11 septembre 1807 avait attribué à l'empereur le droit « d'accorder une pension, dont le maximum serait de 20 000 francs, aux veuves et enfants des ministres, maréchaux et autres grands officiers se trouvant dans une situation de fortune insuffisante ». Une loi du 31 janvier 1832 abolit le décret par la raison que toute pension mise à la charge du Trésor fait partie des dépenses publiques et que la Chambre seule peut et doit les voter. La loi du 17 juillet 1856 abrogea la loi du 31 janvier 1832, rétablit le décret impérial de 1807 et délégua à l'Empereur, jusqu'à concurrence d'une somme de 500 000 francs, la faculté d'accorder des pensions aux maréchaux, ministres et autres grands fonctionnaires de l'Empire, à leurs veuves et à leurs enfants. L'Empereur ne statuait que sur l'avis préalable du Conseil d'Etat. La publication de la liste des pensions faites depuis la chute de l'Empire a démontré quel noble usage l'Empereur avait su faire de la délégation qu'il avait reçue. On a trouvé, sur cette liste, à côté des veuves des grands fonctionnaires de l'Empire, telles que Mme Troplong et Mme Walewska, etc., des noms ayant appartenu à d'autres régimes : Mmes de Martignac, Decazes, Marrast, etc.

L'opposition demanda l'abrogation de cette loi (15 février). La majorité n'eut pas le courage de la lui refuser. Elle prit la proposition en considération (rapport du 8 mars) et la renvoya aux bureaux. Nonobstant, l'Empereur soumit au Conseil d'Etat un décret accordant à la veuve du maréchal Niel une pension de 20 000 francs. Le général Allard la jugea excessive et, afin d'éviter un avis défavorable, le maréchal Le Bœuf, à son grand déplaisir, consentit à la réduction de 10 000 francs, Je comptais, la session terminée, demander à l'Empereur de faire encore usage de son privilège au profit de la fille adoptive de Lamartine, Mme Valentine de Cessiat. La somme votée à titre de récompense nationale avait été insuffisante à combler le passif énorme de Lamartine, et cette noble et courageuse femme, après avoir jeté dans le gouffre tout ce qu'elle possédait, se trouvait dans une situation très difficile, toujours à la veille de vendre Saint-Point, le lieu consacré où l'immortel poète avait écrit *Jocelyn*, et où il dormait son dernier sommeil entre sa mère et sa fille.

*
* *

Si au Corps législatif nous étions toujours à la bataille, nous retrouvions d'habitude la paix au Sénat. Tout à coup le feu s'y mit aussi. Cette fois ce ne fut plus du cabinet qu'il s'agit, mais

de moi personnellemenl. Un traité sur l'exécution des jugements en Espagne avait été arrêté entre Olozaga et moi. Il était loin cependant d'être conclu; il restait à obtenir l'assentiment du gouvernement espagnol et celui de mes collègues et de l'Empereur, auxquels je n'en avais pas encore parlé. L'examen en conseil n'aurait pas été une vaine formalité, puisque, parmi nous, se trouvait un juriste aussi expérimenté que Segris. Cependant, ce projet fut communiqué à quelques sénateurs, sans doute par l'employé des Affaires étrangères qui livrait tous nos secrets. Rouher crut que, s'agissant d'une nouveauté attentatoire à la routine, l'occasion était bonne de m'infliger un échec. Une campagne fut organisée. Brenier engagea la question (21 juin). Gramont refusa la discussion sur un acte qui n'était pas définitif, et moi-même je n'y consentis que sur une thèse générale juridique et à titre purement hypothétique. Brenier exposa courtoisement la thèse courante sur l'exécution des jugements étrangers et s'expliqua dédaigneusement sur le peu de confiance que méritait la justice espagnole. Je rétablis dans une discussion juridique les véritables principes de la matière et je défendis la science espagnole contre ces sévérités. Ensuite, je montrai dans ce traité une application des idées civilisatrices, qui guidait toute ma politique étrangère.

Ce n'est pas à une époque où l'on perce les montagnes par des tunnels gigantesques, où l'on dépense tout le génie humain à supprimer les frontières naturelles, à une époque où, dans tous les parlements, diplomates, jurisconsultes et hommes d'affaires s'unissent pour demander un code international de commerce, un code international maritime, l'unité des monnaies, du crédit et des lois; ce n'est pas à une telle époque qu'on pourrait méconnaître que la première assise du droit commercial et maritime international, du crédit public international et de l'unité de monnaie, c'est l'unité de la justice. Voilà le lien qu'il faut établir. A moins qu'un pays n'en soit encore à l'état barbare et que sa justice ne soit indigne du monde civilisé, il faut que les jugements rendus par ses tribunaux soient considérés comme acquis, définitifs, exécutoires dans tous les Etats avec lesquels l entretient des relations régulières et pacifiques.

Boinvilliers reprit en avocat plus qu'en jurisconsulte l'argumentation de Brenier; il ne la rendit pas plus concluante. Il me railla :

Il y a une partie de votre discours où vous avez montré une ardeur toute juvénile... (*Sourires sur quelques bancs.*) — En parlant d'un Code international de commerce, d'un Code international maritime, le jeune ministre a semblé se porter avec un certain entrain vers une union universelle, vers des rapports internationaux plus larges, et il paraissait en faire le symbole de sa politique future!

Je répliquai avec bonne humeur :

Mon vénérable contradicteur a paru épouvanté de mon ardeur juvénile, de cette espèce d'impatience qui me pousse vers l'avenir. Je suis heureux d'avoir entendu cette parole dans cette enceinte et de sa bouche autorisée. Cela me console des reproches contraires que tous les jours on m'adresse dans une autre enceinte. (*Rires.*) Qu'il me permette seulement de lui répondre que si je pèche par ardeur juvénile, ce qui ne serait peut-être plus excusable à mon âge, ce n'est pas du moins en rêvant un Code de commerce général : la conception d'un Code de commerce général pour l'Europe, si elle se réalise (et j'espère qu'elle se réalisera bientôt), ne sera pas une innovation, ce sera une restauration; un retour vers le passé, ce qui doit plaire à l'honorable orateur. En effet, à l'origine du droit commercial, du temps des Stracha, des Casaregis, des Scaccia, tandis que le droit civil était morcelé et divisé, le Code de commerce était universel, le même pour le banquier de Paris et pour celui de Gênes ou de Florence. Quand je demande à revenir vers cette unité, j'obéis à un souvenir classique, bien plutôt qu'à une effervescence romanesque ou romantique.

Dans mon argumentation j'avais eu un moment de faiblesse en paraissant admettre l'impossibilité, quoique mon projet stipulât le contraire, de déléguer à un consul le pouvoir de délivrer l'*exequatur*. Baroche profita habilement de cette défaillance. Je retirai ma concession :

Puisque M. le garde des Sceaux, reprit Baroche, ne fait pas de concession, il trouvera bon qu'on ne lui en fasse pas. — *Le garde des Sceaux :* Je n'en demande pas. — *Baroche :* Je n'ai pas besoin de votre autorisation pour rester ferme dans mon principe. (*Adhésion.*) Se contenter d'un visa consulaire pour autoriser en France l'exécution d'un jugement étranger, c'est se mettre en opposition avec tous les principes et avec les règles de cette prudence dont notre sage diplomatie n'a pas l'habitude de se départir. (*Très bien! très bien! — Adhésion sur un grand nombre de bancs.*)

J'établis que conférer un pouvoir judiciaire à des consuls était ce qu'il y avait de plus conforme à notre droit national et je repoussai les ordres du jour Brenier et Boinvilliers.

Pendant tout le débat, Rouher eut l'attitude d'un homme qui ne se contient pas : il s'agitait sur son fauteuil présidentiel, frappait le bureau de son couteau de bois. A un certain moment, il fut tellement impatientant, que je me retournai vers lui et l'interpellai. Bonjean vint à mon aide et empêcha le succès de la petite conspiration. Il reprit d'une manière savante, tout à fait lumineuse, ma thèse juridique et, sauf en ce qui concerne la délégation de l'*exequatur* aux consuls, l'autorisa de sa haute compétence. Il proposa un ordre du jour de confiance que j'acceptai et qui fut voté à l'unanimité.

*
* *

Après cette échauffourée il fallut revenir à la Chambre nous occuper du mode d'élection des maires. La Commission de décentralisation présidée par Odilon Barrot déposait en ce moment son rapport : elle concluait à l'élection par les conseils municipaux. Nous ne nous crûmes pas liés par cette décision rendue à une voix de majorité, et nous proposâmes le choix par l'Empereur parmi les membres du conseil municipal. Le système de l'élection par les conseils municipaux fut défendu éloquemment par Lefèvre-Pontalis, Girault, Keller et Ernest Picard. Choiseul soutint que l'élection faite par les conseils municipaux aurait de graves inconvénients : « Ce système compromettrait l'indépendance du maire vis-à-vis de la majorité qui l'aurait nommé. La condition de cette indépendance, c'est que le maire ait la même origine que le conseil municipal, le suffrage universel. »

La nomination par le chef de l'Etat du maire choisi dans les conseils municipaux trouva des défenseurs non moins éloquents dans Pinard et Bourbeau. Le discours décisif fut celui de Bourbeau. Il montra combien heureuse était la combinaison qui confiait à l'administrateur de la commune les pouvoirs d'agent du gouvernement central. Le maire usant de ses pouvoirs, quelquefois sévères, comme un père de famille, et le pouvant sans exciter la défiance du gouvernement qui l'a choisi. La discussion ne demeura pas dans ces hautes régions. Les orateurs de l'opposition ne l'envisagèrent que sous son aspect électoral. Keller commença avec certaines précautions :

Je suis convaincu de la sincérité avec laquelle le gouvernement et l'Assemblée les ont abandonnées (les candidatures officielles).... (*Rumeurs à droite*); mais je n'en suis pas moins convaincu que, tant que les maires seront nommés par les préfets, il y aura pour eux une tentation, qui sera plus forte que toutes les circulaires ministérielles. (*Assentiment à gauche.*) Mettez-vous à leur place; les maires tenant l'écharpe du préfet, il est tout naturel qu'ils identifient leur cause avec la sienne et qu'ils cherchent, les uns et les autres, à avoir des représentants qui assurent l'influence des préfets et la réélection des maires. C'est la pente naturelle du cœur humain. Je ne vais pas jusqu'à dire que cette direction des fonctionnaires viendra violenter le suffrage universel. Non! j'admets, si vous le voulez, que le pays subit volontairement, sincèrement cette influence. Mais c'est là que je vois le plus grand péril. Il est dans la confiance excessive, dans l'abdication d'un pays qui s'endort et qui compte sur cette protection vigilante et perpétuelle du pouvoir central.

Ernest Picard n'eut pas les mêmes réserves; il affirma que la nomination des maires serait dans l'avenir ce qu'elle avait été

dans le passé : un moyen de violenter le suffrage universel. Il cribla l'assemblée de ses épigrammes; il alla jusqu'à lui contester la compétence de prononcer sur la question, parce qu'étant issue des candidatures officielles elle ne représentait pas le pays :

Quarante mille maires aidés par le télégraphe, sachant quel est l'ordre d'en haut, et le faisant exécuter au moment de l'élection, cela peut produire une assemblée pleine d'hommes intelligents, d'hommes de cœur; cela ne produira jamais une assemblée qui puisse faire fonctionner librement et réellement un gouvernement parlementaire. (*Réclamations au centre. — Très bien! à gauche.*) Le jour où les ministres auront inscrit dans le recueil de nos lois le projet actuel qui concerne les maires fonctionnaires, ce jour-là ils auront consolidé le pouvoir personnel et ajourné indéfiniment le régime parlementaire. (*Vive approbation et applaudissements à gauche.*)

Chevandier fit une réponse qui réduisait à néant tous les sophismes par une évidence irrésistible : « Le gouvernement parlementaire existe depuis 1815; il a existé notamment sous la monarchie de Juillet, et cependant, pendant toute cette période, les maires ont été nommés par le pouvoir exécutif. Ce système n'est donc pas incompatible avec le régime parlementaire. » Quant à l'allégation que l'élection des maires équivaudrait à la résurrection de la candidature officielle, il ne la discuta même pas : « La base que M. Picard a choisie pour sa discussion a été constamment celle-ci : defiance complète des ministres, de l'administration, des maires, mise en suspicion de cette majorité. Je ne puis accepter ce terrain de discussion; j'ai confiance d'abord en moi-même, dans ma loyauté, dans celle de mes collègues; j'ai confiance dans les maires qui seront nommés, et je ne puis accepter un système de discussion qui n'est que la défiance organisée; s'il en était autrement, ma place serait sur les bancs de l'opposition. »

Jules Favre mit encore davantage en relief le côté politique du débat. Il avait récemment perdu sa femme. Comme je ne pouvais réussir à effacer le souvenir de nos années amicales, mettant de côté mes griefs présents, je lui avais écrit une lettre de condoléances à laquelle il avait répondu affectueusement[1]. Son attaque, très vive contre le gouvernement ne contint cette fois aucune insinuation personnelle. Les digressions sur la Convention, sur

[1] « Mon cher collègue. Je vous remercie. Vous avez connu la douleur, vous voulez bien vous associer à la mienne. Elle est immense, mais ne me ferme pas le cœur aux sentiments que me fait éprouver votre bon souvenir. Soyez assez bon pour être l'interprète de mes sentiments près de M. Philis et croyez, mon cher collègue, à mon affectueuse reconnaissance. Jules Favre. » — (15 juin 1870.)

l'Empire, sur le passé historique de la question écartées, sa thèse se réduisit à ceci :

Ceux qui défendent le projet sont dans cette situation exceptionnelle de dépouiller les citoyens d'un droit primordial, tellement inhérent au pouvoir municipal que, partout où il n'existe pas, on n'a du pouvoir municipal que l'apparence et la parodie, la liberté municipale est inhérente à la communauté municipale, et cette liberté comprend la nomination des magistrats municipaux. La liberté municipale règne partout où la liberté est respectée, et si l'on veut savoir quelle est la liberté politique d'un peuple, il faut se demander quelle est sa liberté municipale. Si vous sacrifiez cette dernière, il faut dire que la nation n'est pas capable d'être libre. Et quoique le suffrage universel nomme les conseils municipaux, du moment que le pouvoir central nomme les maires, vous proclamez que la nation est incapable de se gouverner dans ses municipalités, et vous autorisez à dire que si vous voulez conserver entre vos mains le pouvoir municipal, c'est que vous voulez en faire un instrument électoral. (*Bruit.*) — (*Très bien! très bien! Applaudissements à gauche.*)

L'argumentation convaincante de Bourbeau avait théoriquement épuisé le sujet. Je n'eus qu'à la corroborer par l'exemple des législations étrangères et par l'autorité des publicistes consacrés. Je m'attachai à réfuter les confusions qui abondaient dans l'argumentation de Jules Favre :

Refuser aux communes la faculté de nommer leurs maires, ce n'est pas refuser au pays le droit de se gouverner lui-même. Il y a deux choses distinctes dans les conditions d'un Etat : il y a ce qu'on appelle le gouvernement, et ce qu'on appelle l'administration. Personne n'a jamais cru que le libre gouvernement d'une nation résultât du pouvoir politique conféré aux communes. Dans ce sens-là, jamais, je l'espère, la France ne se gouvernera elle-même, car s'il en était ainsi, elle serait entraînée dans des mouvements anarchiques sans remède et sans lendemain. Un pays se gouverne librement lui-même dès qu'il possède des assemblées libres et publiques dans lesquelles les divers intérêts politiques et sociaux se débattent en présence de ministres responsables, qui sont, à la fois, pour la couronne, ce qui la couvre, et pour la Chambre, ce qui lui permet de manifester sa volonté. Une loi municipale, c'est affaire d'administration et non de gouvernement; quelle que soit la manière dont la Chambre la tranchera, elle n'aura rien décidé soit pour, soit contre le libre gouvernement du pays; il n'est pas en cause. (*Approbation sur plusieurs bancs. — Réclamations à gauche.*) D'ailleurs, la nomination des maires par le pouvoir exécutif n'a pas pour conséquence de réduire la communauté municipale à l'état de servitude. Dès que le maire doit être pris dans le sein du conseil municipal, la part suffisante est laissée à la commune. Le seul fait que le maire est dans le sein du conseil municipal indique qu'il mérite la confiance de la population.

Le fait qu'il a la majorité dans le conseil prouve qu'il a en outre la confiance des représentants de la population. Et il ne suffit pas qu'il ait obtenu un jour cette majorité, il faut qu'il la conserve. S'il gère

mal, s'il administre d'une manière négligée ou vicieuse les affaires de la commune, le conseil municipal le surveille, le contient, le critique, puis le met en minorité; alors le gouvernement révoquera le maire. Si, au contraire, le conseil entrave sans raison l'administration du maire, le gouvernement prononcera la dissolution du conseil. (*Assentiment.*)

Tous les orateurs avaient étalé, à l'envi, quelques excès d'autorité des maires. Je ne les contestai pas :

Il est certain que, malgré tout notre désir de bien faire, nous nous tromperons, et, si nous ne nous trompons pas, nous serons trompés. Qu'est-ce que cela prouve? Est-ce être trop exigeant que de demander à l'opposition de mettre de la logique dans ses idées? (*Exclamations ironiques à gauche. — Très bien! très bien! à droite.*) Que de fois, lorsqu'on discutait la liberté de la presse, la liberté de réunion, n'a-t-on pas opposé aux orateurs de ce côté (la Gauche) l'argument qu'ils invoquent à leur tour : « Vous demandez la liberté de la presse, le droit de réunion, leur disait-on : ce sont des libertés précieuses, mais considérez leurs abus! A côté de ces journalistes pleins de cœur, d'honneur, qui se dévouent à la défense de la vérité, combien d'âmes basses et cupides, qui font de leur plume un poignard contre l'honnête homme, déversent l'outrage, la calomnie sur ceux qui ne satisfont pas leurs convoitises, et prêchent le désordre, pour venger les griefs personnels? (*Très bien! à droite.*) A côté de ces illustres orateurs qui ont tenu des réunions populaires sous le charme de leur parole, combien de tribuns pleins de fiel et d'ignorance, venant exciter, allumer, animer les mauvaises passions et quelquefois conduire au crime les malheureux qui les entendent? » (*Interruption à gauche.*) Qu'avez-vous répondu? Avec une éloquence que je n'ai pas oubliée, en vous mettant au point de vue de la liberté, vous avez répondu : « Réprimez l'abus, mais ne l'invoquez pas contre l'usage! » Eh bien, me plaçant au point de vue du pouvoir inséparable de la liberté, je me sers de votre argument et je vous réponds : « Réprimez l'abus, mais ne l'invoquez pas contre l'usage. » (*Vive approbation. — Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Grévy, attentif à ne pas se laisser supplanter par Gambetta, vint, dans sa forme incisive, promulguer plutôt que démontrer la thèse de l'intransigeance, décidée à ne se contenter d'aucune concession qui ne serait pas le renversement même de l'Empire. Il s'arrêta peu aux côtés administratifs du sujet et s'attaqua aux côtés politiques :

Oui, nous apportons des préoccupations politiques et vous aussi! Il n'y a entre vous et nous qu'une différence, c'est que nous les avouons et que vous les dissimulez. C'est la question du gouvernement qui se cache sous cette question de nomination des maires; je vous en ferai, si vous le niez, une démonstration en forme, à laquelle vous ne répondrez pas. M. le garde des Sceaux nous a dit en parlant du maire : Ce sera un véritable fonctionnaire du pouvoir exécutif, — nous le savions bien, — et il ajoutait, ce que nous savions bien aussi, qu'il obéirait sous peine de destitution. Il obéirait! A qui?... Vous parliez tout à

l'heure, Monsieur le garde des Sceaux, dans les mouvements éloquents qui ont terminé votre discussion, de la distinction à faire entre l'abus et l'usage. Il y aura, disiez-vous, des abus. Quels sont les hommes et les institutions qui en sont exempts? S'il ne s'agissait que des abus inséparables d'une bonne institution, il n'y aurait pas de débat entre nous. Ce n'est pas l'abus possible que j'attaque, c'est l'usage, c'est le système même; c'est par l'usage ordinaire, et non par l'abus accidentel, de l'institution que vous préconisez, qu'on a réduit et qu'on maintient ce pays dans l'asservissement! (*Réclamations à droite. — Très bien! à gauche.*) Contestez-vous que la commune soit le siège de l'élection et que le maire dans la commune, dans les communes rurales surtout, n'ait une influence prépondérante, n'exerce, en général, une pression décisive sur l'élection? Le contestez-vous? Les maires sont les agents électoraux de l'administration. (*Non! non!*) Ils sont l'instrument nécessaire de la candidature officielle, ils ont été et seront à l'avenir, d'après la déclaration que vous venez d'entendre, destitués s'ils n'obéissent pas aux injonctions du gouvernement. (*Nouvelles dénégations et interruptions.*) — *Le garde des Sceaux : J'ai parlé de la loi et non du pouvoir.* (*Protestations à gauche.*) — Je ne voudrais pas dénaturer vos intentions, Monsieur le garde des Sceaux. Je n'ai pas dit qu'en parlant de la destitution certaine des maires désobéissants, vous faisiez allusion à leur conduite électorale; j'ai dit que vous considériez les maires comme des fonctionnaires publics, comme les représentants du pouvoir exécutif; qu'ils devaient, sous peine de destitution, obéir à tous ses ordres. (*Non! non!*) On nous dit, on nous répète, — non pas d'en haut pourtant, cette parole n'est jamais sortie des lèvres du chef du pouvoir exécutif, — on nous dit que le gouvernement personnel a fait son temps, qu'il a fait place au gouvernement parlementaire; tout le monde l'a dit, excepté celui de la bouche duquel il serait si important de l'entendre. (*Le garde des Sceaux : Il l'a dit formellement. — Dénégations à gauche.*) — Je ne l'ai jamais entendu. (*Le garde des Sceaux : Nous parlons en son nom, nous parlons pour lui.*) — J'aimerais mieux qu'il parlât lui-même. (*Exclamations ironiques à droite et au centre. — Très bien! à gauche. — Le garde des Sceaux : Alors ce serait du gouvernement personnel. — C'est évident.*) Cette confirmation, nous l'avons cherchée dans les faits, nous ne l'avons trouvée nulle part. (*Très bien! très bien! à gauche. — Réclamations au banc des ministres.*) J'entends des protestations au banc des ministres : je les comprends. MM. les ministres sont de très bonne foi, mais ils se complaisent dans une erreur profonde. En fait de gouvernement parlementaire, vous vous contentez de l'apparence, vous n'avez pas la réalité. (*Très bien! très bien! sur les bancs à gauche. — Réclamations sur d'autres bancs.*) Pour moi, la nomination des maires, c'est la pierre angulaire du gouvernement personnel. (*Vive approbation à gauche. — Mouvements divers.*) La nomination des maires par le pouvoir est l'instrument nécessaire de la candidature officielle. Je sais que MM. les ministres, aux intentions desquels je rends hommage, nous ont déclaré qu'ils renonçaient à la candidature officielle; mais cette déclaration ne me suffit et ne me rassure point; elle me suffit tant qu'ils seront à ce banc, mais elle ne me rassure pas pour l'avenir. La candidature officielle n'est pas morte; aux prochaines élections, elle

reparaîtra, en changeant de nom et de forme, et c'est pour lui conserver son instrument et son appui qu'on s'efforce de retenir la nomination des maires. (*Vives marques d'approbation à gauche. — Aux voix! aux voix!*)

La règle étant qu'un ministre ne devait pas avoir la parole le dernier, je dus laisser ce discours sans réponse. Il était facile à réfuter. Grévy avait soutenu qu'il n'y a pas de régime parlementaire avec la candidature officielle et que la nomination des maires par le pouvoir exécutif, c'est la résurrection de la candidature officielle, parce que le maire est tenu d'obéir à celui qui le nomme sous peine de destitution. Sans doute, mais il n'est pas obligé d'obéir aux ordres qu'on ne lui donne pas. Or, la politique électorale du Cabinet, affirmée non seulement par des paroles, mais par des actes, dans l'élection législative du Rhône et dans les récentes élections départementales, avait été de ne donner aux maires que l'ordre d'agir comme il leur conviendrait. Ils n'étaient donc pas exposés à une destitution pour avoir désobéi. Grévy, par une inconséquence involontaire, avait reconnu qu'il ne redoutait pas des ministres actuels, « aux intentions desquels il rendait hommage », l'emploi de la candidature officielle, et qu'il était rassuré tant que ces ministres seraient sur ces bancs. C'est l'avenir qui l'effrayait parce qu'il pouvait ramener d'autres ministres ayant d'autres pratiques. L'avenir, en effet, n'était pas plus dans ses mains que dans les nôtres : il pouvait nous rendre des ministres partisans des candidatures officielles (parmi les républicains eux-mêmes, il y en avait de tels, par exemple, Jules Simon). Alors Grévy aurait eu des motifs de prétendre que le gouvernement parlementaire n'existait pas. Mais en nier l'existence présente en vue d'un péril hypothétique et soutenir « qu'il n'en trouvait pas actuellement l'assurance dans les faits », c'était manquer de logique ou de bonne foi.

L'amendement fut repoussé par 183 voix contre 55. On a vu depuis l'élection des maires attribuée aux communes. La pression qu'ils exercent sur les élections a dépassé de beaucoup celle reprochée aux maires nommés par le gouvernement sous l'Empire.

Johnston me demanda si je considérais la loi comme ayant un caractère provisoire. Je répondis :

La loi se limite à un objet : la nomination des maires ; relativement à cet objet, je la considère comme définitive. (*Nouvelles marques d'approbations.*) Quel que soit notre désir d'accorder aux communes la plus large autonomie possible, nous n'estimons pas que cette autonomie puisse aller jusqu'à détruire le principe de la nomination des maires par le pouvoir exécutif. (*Très bien! très bien! à droite et au*

centre. — Rumeurs à gauche. — Jules Ferry : c'est le « jamais » de M. Rouher.) — Non, Monsieur, jamais est un mot qui ne s'emploie pas en politique. Il s'agit d'une situation donnée, d'un état social donné, d'une session prochaine. Dans cette session, nous espérons présenter à la Chambre une loi municipale; mais nous n'abandonnerons pas le principe de la nomination des maires par le pouvoir exécutif, ou plutôt nous ne le remettrons plus en discussion; notre loi sera limitée aux attribution municipales. (*Nouvelles marques d'assentiment. — Réclamations à gauche. — Magnin : Et si le pays le veut par quatre millions de signatures?*) — Vous me dites : Si le pays le veut? Si nous persistons encore à croire, comme aujourd'hui, qu'il aurait tort de le vouloir, nous lui dirons : Prenez pour ministres ceux qui vous ont conseillé de demander l'élection des maires par les communes, nous leur laissons la place. » (*Très bien! très bien!*)

La loi fut votée par 178 voix contre 36. Thiers était parmi les 36. Il répudiait la loi que nous avions empruntée à son gouvernement de Juillet, qu'il avait pratiquée alors la trouvant excellente, et qu'il avait encore défendue en 1848, par son vote contre l'innovation en faveur de laquelle il se prononçait aujourd'hui. Daru, Buffet, presque tout le Centre gauche s'étaient abstenus. Quand on vote, on doit toujours se demander ce qu'il adviendra si ce vote devient la majorité. Or, si le vote de Thiers et de ses amis eût entraîné la majorité, la conséquence eût été le droit maintenu au pouvoir exécutif de nommer les maires, même en dehors des conseils municipaux. C'est le *tout ou rien* révolutionnaire dans son immoralité imprévoyante.

*
* *

La Chambre trancha, aussitôt après, une question embarrassante et corrigea heureusement une de nos erreurs. Dès que le Sénat eut été assimilé à une Haute Chambre législative, les coureurs de popularité demandèrent que la dotation de 30 000 francs attachée à chaque titre sénatorial fût convertie en une indemnité de 12 500 francs, égale à celle des députés au Corps législatif. Nous eussions dû résister à cette mauvaise tentation et maintenir la dotation du Sénat, sauf à la restreindre par une loi sur le cumul. Mais nous résistions si constamment aux exigences, soit de la Droite soit de la Gauche, que nous finîmes, de lassitude, par concéder plus que nous n'aurions dû. Nous proposâmes un projet de loi qui, contrairement à celui émané de l'initiative individuelle, maintenait la dotation de 30 000 francs aux sénateurs actuels, mais qui la réduisait à 15 000 pour les sénateurs futurs. Pinard, dans un beau discours, et Mathieu, dans des observations sensées, combattirent le projet de l'initiative individuelle et le nôtre. Nous étions tellement de leur avis qu'aucun de nous n'intervint

dans la discussion si ce n'est moi, pour préciser la portée du vote. Le projet de loi fut repoussé par 188 voix contre 20, et la dotation des sénateurs resta fixée à 30 000 francs.

Dès lors, nous pûmes préparer une promotion sénatoriale en vue du 15 août. Nous en étions à débattre les noms, quand La Guéronnière vint me voir au moment où je sortais de table, et me dit que Girardin serait enchanté d'être au nombre des sénateurs nouveaux. Mes rapports avec Girardin étaient en ce moment des plus difficiles. Obéissait-il à ses instincts naturels, sentant que l'honneur, comme l'habileté, comme le respect humain, lui prescrivait de m'appuyer, il le faisait avec vigueur. Écoutait-il les insinuations perfides, s'indignant de ce que, moi étant ministre, il ne le fût pas aussi, il devenait amer et brutal. Dans son journal il n'allait pas jusqu'à une attaque ouverte, qui eût paru bouffonne et eût mis les rieurs contre lui, mais, dans ses conversations, il lançait des mots à double entente, s'enveloppait dans des réticences mélancoliques, excitait ses amis ou ses créatures, dont les mouvements étaient plus libres que les siens, à m'attaquer, ou les empêchait de me soutenir. Son action indirecte était très étendue depuis qu'il avait formé avec Gibiat du *Constitutionnel* et Jenty de la *France* un syndicat financier, organisé pour pousser quelques affaires, et en contrarier d'autres et qui disposait de plusieurs journaux. On devine avec quel empressement je répondis à l'ouverture qui m'offrait l'occasion de l'apaiser et de lui prouver quels étaient mes véritables sentiments. Je courus incontinent chez l'Empereur. Il n'accueillit pas bien ma proposition, et renouvela les objections de notre entrevue de Compiègne. Ce ne fut qu'à force d'instances que j'obtins son consentement : « Maintenant, lui dis-je, il faut que Votre Majesté ait le bénéfice personnel de cette faveur, qu'elle envoie demain matin chez Conti l'annoncer à Girardin. » Le lendemain matin, en effet, Conti accomplit cette mission. Depuis, Girardin a prétendu que l'Empereur le lui avait envoyé à mon insu « parce que je m'étais opposé à sa nomination ».

Nous nous attachâmes, dans notre promotion, à faire leur part à tous les genres d'illustration : Pasteur pour la science, Saint-Marc Girardin, Emile Augier, Maxime du Camp pour les lettres; les premiers présidents Gilardin et Benoît-Champy, le procureur général Grandperret pour la magistrature; l'amiral de La Grandière pour la marine; le général d'Autemarre pour l'armée; Montholon, ministre à Lisbonne, pour la diplomatie; Las Cases, fils du compagnon de Napoléon, et Barbet, ancien pair de France pour le passé; Viollet-le-Duc pour l'art; Onfroy de Bréville, ancien inspecteur des ponts et chaussées, Rougé, conseiller

d'Etat, Pietri, préfet de police, pour l'administration; Lesseps, pour le canal de Suez. Cette liste devait encore rester ouverte pour de nouvelles adjonctions jusqu'au moment de sa publication. Quel système électoral aurait pu réunir un ensemble d'hommes aussi éminents?

*
* *

Les discussions législatives nous faisaient perdre beaucoup de temps. Elles ne nous empêchaient pas de remplir la tâche qui nous incombait aussi d'imposer le respect de la Constitution et d'empêcher les licences révolutionnaires dont nous n'avions, jusqu'au plébiscite, réprimé que les excès intolérables. Les poursuites commencées pendant cette période furent menées à bonne fin. Les gérants de la *Marseillaise* furent condamnés à un an de prison, 10 000 francs d'amende et leur journal suspendu pendant deux mois. Les gérants du *Réveil*, du *Rappel*, du *Siècle*, de l'*Avenir national*, qui avaient publié la fausse proclamation de l'Empereur, furent condamnés à un mois de prison et 1000 francs d'amende. Le procès de l'*Internationale* fut jugé. On trouva dans les pièces une lettre de Cluseret annonçant qu'à l'avènement prochain de la révolution sociale, Paris serait brûlé. Dans le parquet de Paris, on était divisé sur la qualification qu'il fallait donner à l'Internationale. Les uns voulaient y voir une société secrète, les autres une société illicite. Le tribunal, sur les excellentes conclusions de l'avocat impérial Aulois, et malgré une défense mélodramatique du principal des inculpés, Chalain, partagea les accusés en deux catégories : sept furent condamnés à un an d'emprisonnement et 100 francs d'amende, comme ayant fait partie d'une société secrète, par application de l'article 13 du décret du 28 juillet 1848. Vingt-sept autres furent renvoyés des fins de cette prévention et déclarés convaincus d'avoir fait partie de l'Association internationale des travailleurs, « qui se compose de plus de vingt personnes et qui n'est pas autorisée », et condamnés, par application des articles 291, 292 du Code pénal et 2 de la loi du 10 avril 1834, à deux mois d'emprisonnement et 50 francs d'amende (9 juillet 1870)[1].

L'instruction ouverte à propos du complot Beaury et autres fut poussée vivement, et la Haute Cour de justice fut convoquée à Blois pour le 18 juillet (16 juin), et une nouvelle instruction fut ouverte contre des fabricateurs de bombes à base de prussiate et

[1] Toutes les lois applicables à l'Internationale n'étaient pas d'origine impérialiste. Après 1870, les républicains en ont édicté contre elle une bien plus dure que celles appliquées jusque-là.

de chlorate de potasse. Nous ne nous écartâmes pas de notre tolérance passée en ce qui concernait nos personnes et nos actes. On continua impunément à nous déchirer et à nous calomnier. Je ne gênai en aucune façon le journal *la Presse*, acheté par Mirès dans le but de m'attaquer systématiquement, parce que je m'étais refusé à satisfaire sa vengeance contre le procureur général, Chaix d'Est-Ange, l'auteur des poursuites exercées contre lui. Mais nous eûmes pour la loi, pour la Constitution, pour l'Empereur, autant de susceptibilités que nous en avions peu pour nous-mêmes.

Les journaux ne se contentaient plus de commenter, dans un compte-rendu fantaisiste, le compte-rendu analytique des Chambres; ils le supprimaient et peu à peu nous ramenaient à ce temps où le pays ne connaissait les débats législatifs que par les comptes-rendus rédigés par la passion de parti. Malgré les objections que le service de la presse au ministère de l'intérieur me fit présenter par Chevandier, je les rappelai au respect de la loi[1], et j'ordonnai partout les poursuites les plus sévères contre les articles et les discours contenant des attaques à la Constitution et des injures à l'Empereur. « C'est une orgie de procès! » s'écriait Pelletan. A quoi je répondis : « Ce n'est pas dans les procès qu'est l'orgie, c'est dans le langage de certains journaux. » Je prescrivis ces mesures sans aucun trouble contre les journalistes, les avocats, les politiciens et tous les exploiteurs qui excitent des passions qu'ils ne partagent pas. C'était, au contraire, avec regret que je frappais les ouvriers, que leurs souffrances et leur ignorance rendaient excusables et dont les misères m'affligeaient. J'ordonnai de ne jamais excéder contre eux ce qui était strictement requis par les nécessités de la défense sociale. Un des prévenus, Assy, l'organisateur de la grève du Creusot, m'ayant écrit, je ne voulus laisser à personne le soin de lui répondre : « Monsieur, vous ne vous êtes pas trompé en supposant que vous pouviez vous adresser avec confiance à ma justice. C'est avec un véritable chagrin que je remplis le pénible devoir de réprimer les écarts d'hommes que je voudrais n'avoir qu'à servir et à aimer. Mais j'attache mon honneur à ce que rien d'inutile ou d'illégal ne se fasse jamais nulle part. J'ignore quelle est votre situation judiciaire : je vais immédiatement m'en informer. Le souvenir de mon pauvre cher frère ne me laisse jamais insensible. Je vous salue cordialement. »

[1] *Journal officiel* du 30 mai : « Depuis quelque temps, certains journaux publient des comptes-rendus des séances de la Chambre, sans reproduire le compte-rendu officiel analytique ou *in extenso*; cette pratique constitue une violation de la loi, que le gouvernement est décidé à réprimer. »

Dans l'intérêt même du peuple, j'avais le devoir de lutter contre l'esprit révolutionnaire, l'obstacle au soulagement de ses maux, et j'étais décidé, quoi qu'il pût en coûter à mon cœur et à ma popularité, à le poursuivre jusqu'à ce qu'il fût anéanti. Je ne croyais pas, comme les esprits superficiels le disent couramment, que la répression soit inutile et augmente le prestige de celui contre qui on l'exerce. Cela est vrai des répressions excessives et intermittentes; mais la répression juste, modérée, constante, n'augmente pas le prestige; elle tue. J'étais sûr d'en fournir la preuve. Malheureusement, dans cette entreprise où il faut unir tant de souplesse à tant de fermeté, j'étais mollement secondé par mon procureur général Grandperret, qui, auprès de ses amis de la Droite, attribuait à mon système les tolérances qui étaient le fait de sa pusillanimité. Trois fois je lui avais enjoint de poursuivre le *Rappel* pour tentative d'embauchage; il ne l'avait pas fait. Si je n'avais souvent appelé auprès de moi le juge d'instruction Brénier, homme de courage et de dévouement, je n'aurais jamais su ce qui se passait dans les instructions ouvertes.

*
* *

Nos mesures libérales ne réussissaient pas à contenter dans le Parlement une opposition décidée à ne se contenter de rien. A la Cour nos mesures conservatrices ne parvenaient pas davantage à calmer une animosité résolue à ne s'apaiser jamais. Mon chef de cabinet Adelon me répétait : « Nous sommes dans un bois et j'entends le sifflet des voleurs. » — « C'est une situation terrible que la vôtre, me disait Prévost-Paradol, de gouverner au nom d'un souverain entouré de vos ennemis. » L'Empereur était quelquefois troublé par ce bourdonnement venimeux qu'il entendait sans cesse résonner à ses oreilles, mais dès qu'il avait assisté à une séance du conseil il se rassérénait. Il était alors très souffrant d'une nouvelle attaque de sa maladie chronique, et il éprouvait un grand repos d'esprit en sentant les affaires conduites par des hommes sûrs qui, en prenant spontanément les responsabilités et l'initiative, le dispensaient d'une intervention dont il n'avait plus la force. En toute occasion il me manifestait sa confiance. Très sensible aux attaques personnelles de la presse, qu'on avait bien soin de ne pas lui laisser ignorer afin d'exciter ses défiances antilibérales, il avait été très irrité d'un entrefilet du *Figaro* du 1er juillet.

Il m'écrivit : « Mon cher monsieur Emile Ollivier, Conti vous aura fait part de l'infâme article du *Figaro*. Je veux absolument une satisfaction par les tribunaux, car jamais on n'a si malicieusement inventé des calomnies. Je profite de l'occasion pour vous

remercier du talent et du dévouement dont vous faites preuve tous les jours. Soyez sûr que, tant que vous suivrez cette voie si énergique et si patriotique, mon appui ne vous manquera pas. Croyez, mon cher monsieur E. Ollivier, à mes sentiments d'amitié. » L'Echo du *Figaro* était, en effet, abominable et méritait l'indignation de l'Empereur. Il y était dit : « En 1847, lord Clarendon, qui vient de mourir, reçut la visite d'un prince exilé. « Milord, « dit le visiteur, je vais droit au but : j'ai besoin de 500 000 francs « que je vous rendrai si le rêve de ma vie se réalise. » Lord Clarendon, sans répondre un mot, remit au prince une lettre pour son banquier. Trois ans après, « le rêve s'étant réalisé », le prince dit au noble lord qu'il tenait à sa disposition le demi-million prêté. « Quant aux intérêts, ajouta-t-il en souriant... — « Oh! fit le lord, nous en reparlerons plus tard. » En 1860, les intérêts furent payés sur la demande de lord Clarendon. Ils se composaient d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. » Je déférai à la police correctionnelle cet ignoble outrage[1].

Nos rapports avec l'Impératrice étaient moins fréquents qu'avec l'Empereur. Je n'allais jamais à la Cour. Ma femme ne la fréquentait pas davantage. Elle ne se sentait pas en sympathie dans un milieu où on l'appelait sainte Mousseline, en raillerie de la simplicité de ses toilettes, considérées comme une protestation contre l'étalage des falbalas. Les femmes de mes collègues qui y allaient, y étaient accueillies avec une politesse très froide, tandis que tous les empressements étaient réservés à nos ennemis. Cependant, je fis effort une fois pour me rendre à ce qu'on appelait les petits lundis de l'Impératrice. Etourdi par le brouhaha vulgaire de cette réunion, je m'enfuis au bout de quelques instants.

On a raconté, d'après les notes d'un certain Bauer, alors abbé non encore défroqué, qui jouissait de quelque faveur aux Tuileries, qu'il était allé recommander à l'Impératrice le *placet* d'un sous-préfet de troisième classe sollicitant d'être promu à la deuxième. Il fut frappé de la gravité mélancolique de la souveraine et de la solitude qui régnait autour d'elle. Point de courtisans, peu de solliciteurs. Quand l'abbé lui eut exposé l'objet de sa visite, elle répondit en posant sur la table la requête du sous-préfet : « Autrefois, je vous aurais dit : Je vous le promets. Aujourd'hui, je ne puis que vous dire : Je vous promets de remettre ce papier à l'Empereur. Mon pouvoir s'arrête là. Mais laissez-moi vous donner un utile conseil pour votre protégé. Qu'il se garde bien de laisser deviner, au ministère de l'Intérieur, que je m'intéresse à son

[1] La guerre étant survenue, et le *Figaro* s'étant montré très patriote, je fis abandonner les poursuites.

avancement! Au lieu de le hausser à la deuxième classe, on le ferait rétrograder à la quatrième, s'il y en avait une. »

Je sais moi-même qu'à une personne lui demandant son appui, l'Impératrice répondit d'un ton sec : « Adressez-vous aux ministres, je n'ai plus d'influence. » Mais je doute qu'elle soit allée jusqu'à croire que sa recommandation aurait été une cause de défaveur. Au ministère de l'Intérieur, comme ailleurs, on l'eût accueillie respectueusement et avec le désir de la satisfaire, non toutefois comme un ordre à exécuter sans examen. Nous n'eussions pas agi autrement à l'égard de l'Empereur. Ainsi Segris lui apporta, un jour, un mouvement bien étudié de nominations dans le personnel des Finances. L'Empereur lut et dit : « J'en suis bien fâché, mais le poste que vous donnez à un tel, je l'ai déjà promis à un autre, enfant naturel d'un journaliste influent et que nous avons grand intérêt à ménager. — Notre seul intérêt, riposta Segris, que Votre Majesté me permette de le lui dire, est, sans nous préoccuper des enfants naturels de tel ou tel journaliste, de faire bonne justice à qui le mérite. » L'Empereur ne répondit rien, prit sa plume et signa. Si donc, le sous-préfet de troisième classe recommandé par l'Impératrice nous eût paru digne d'être promu à la seconde classe, nous l'eussions fait avec empressement.

Un des procédés employés le plus efficacement contre nous auprès de la souveraine était de nous représenter sinon comme orléanistes, du moins comme dupes ou complices inconscients des orléanistes. Pietri, en un de ses jours de bon vouloir, vint m'en prévenir, m'engageant à aller la rassurer. Je lui fis aussitôt une visite très empressée, sans juger cependant nécessaire de lui démontrer que je n'étais ni orléaniste, ni complaisant du parti orléaniste.

*
* *

Un des premiers actes de Gramont fut un mouvement diplomatique au profit de Prévost-Paradol et de La Guéronnière. Prévost-Paradol, après le plébiscite, me fit dire par Pietri, ami de sa famille, qu'il était de nouveau disposé à profiter de ma bonne volonté, et La Guéronnière désirait vivement se consoler par un avancement de son déboire ministériel. Washington était le siège que demandait Prévost-Paradol. Mais il fallait trouver un poste en Europe où transférer Berthemy, alors à Washington. La première combinaison à laquelle on pensa fut de retirer Mercier de Lostende de Madrid et de le mettre au Sénat; Berthemy serait venu à Bruxelles où était La Guéronnière, et La Guéronnière aurait remplacé Mercier à Madrid. Dès qu'ils eurent vent de ce projet, les Espagnols multiplièrent les instances auprès de l'Empereur et de

Gramont afin qu'on leur laissât Mercier. « Il leur est commode », m'écrivait Gramont. Ce fut Bourée qui, de Constantinople, fut appelé au Sénat et remplacé par La Guéronnière (15 juin).

Les avis de Bourée n'avaient pas eu toujours auprès de l'Empereur le succès qu'il aurait désiré. On l'avait trouvé trop absolu, trop Turc. Il était, en effet, ardemment convaincu de la nécessité de soutenir la Turquie contre l'ennemi qui s'acharnait le plus après elle : le Russe. Il voulait à la fois de la raideur contre les Turcs pour les obliger à se transformer et de la raideur contre leurs ennemis pour couvrir ce travail de transformation, et il se plaignait que nos ministres n'eussent ni l'une ni l'autre. Il était trouvé incommode à la fois à Paris et à Pétersbourg, et le général Ignatiew ne cachait pas combien il désirait qu'on le remplaçât par un collègue plus facile à endormir[1].

Gramont avait quelquefois traité de pointilleries les exigences turques de Bourée; d'autres estimaient que s'il avait raison de défendre la Turquie contre l'envahissement russe, il était moins dans le vrai quand il voulait la protéger à l'excès contre le développement naturel des nationalités du Balkan, véritable rempart contre l'ambition russe. Quoi qu'il en soit de ces inconvénients, substituer à la main de fer de Bourée la main molle d'un La Guéronnière, c'était livrer la Turquie à la Russie sans s'être préalablement assuré une compensation. Dans tous les cas, il eût mieux valu ne pas écarter de la carrière un tel diplomate et il eût été très bien placé à Vienne, où la connaissance des affaires d'Orient est indispensable. Bourée fut désolé de ce rappel inattendu qu'il ne méritait pas; il l'accueillit par une brève dépêche : « Je vous serais reconnaissant de vouloir bien exprimer à l'Empereur les pénibles regrets que me laisse mon rappel et, en même temps, mes respectueux remerciements de ce que Sa Majesté a daigné m'élever à la dignité de sénateur[2]. »

Prévost-Paradol, venu pour prendre congé de l'Empereur et de l'Impératrice, eut avec l'un et l'autre une intéressante conversation. L'Empereur l'entretint de nos intérêts en Amérique, causant à bâtons rompus, avec ce naturel captivant et doux qui donnait tant d'attrait à ses entretiens. Il fit l'éloge de Clarendon qu'il jugeait fin et habile autant qu'aimable. Il parla du rôle de la presse et de l'influence du *Times* en Angleterre : pendant les discussions du Congrès de Paris, un article de ce journal suffisait à modifier complètement le langage et les opinions de Clarendon. « Mais hier, lui disait-on, vous pensiez autrement. — C'est vrai, mais il

[1] Lettre confidentielle de Bourée à E. Ollivier, 27 avril 1870.
[2] Bourée, 15 juin 1870.

y a ce matin dans le *Times* un article qui m'oblige à modifier mon point de vue ». — « En France, poursuivait l'Empereur, nous avons tous les inconvénients de la liberté de la presse sans jouir de ses avantages. Dix-huit ans de silence ont créé une presse littéraire diffamatoire, et dès que la liberté a été rendue à la presse politique, elle a immédiatement adopté les habitudes de commérage et de calomnie de la presse littéraire. Et même en dehors de ces détestables habitudes, elle va bien loin au point de vue politique. Ainsi cette lettre de Gambetta, publiée ce matin dans les journaux (et l'Empereur montrait un journal tout grand ouvert sur son bureau)[1]. Cette lettre, elle est incroyable! c'est la république proclamée. On ne peut corriger ce pays de la manie de discuter la forme du gouvernement. — Que voulez-vous, sire? répondit Paradol, il y a trois ou quatre gouvernements qui attendent le chapeau à la main la grande faute qui leur permettra d'entrer. » L'Empereur rit, chargea son ministre de tous ses compliments pour le général Grant et l'on se sépara.

La question extérieure fut surtout traitée avec l'Impératrice. Après quelques interrogations sur la famille de Paradol, elle parla de l'Amérique. « Je n'y suis jamais allée, malgré mon goût, ma passion pour les voyages; c'est trop loin. » Puis elle s'expliqua sur le traité postal, les douanes, les tarifs, la prohibition, les intérêts français, comme quelqu'un très au courant, et tout à coup passa sans transition à la Prusse. Elle était très inquiète de ses progrès; un grand choc était inévitable, son insolence était intolérable; un jour ou l'autre, il faudrait en finir : « La France est menacée de perdre son rang dans le monde. Il faut qu'elle le reprenne, il le faut. » C'était dit avec une extrême passion et une abondance de paroles qui coulaient de source et partaient du cœur. « Pourquoi l'Impératrice m'a-t-elle tant parlé de la Prusse? » demanda Prévost-Paradol à son ami Halévy qui l'attendait au dehors. Celui-ci aurait pu lui répondre : « Parce qu'elle a lu les discours d'Estancelin, de Kératry, de Jules Ferry et vos belles pages de la *France nouvelle* sur le péril d'un abaissement consenti. »

Je ne connus ces sentiments de l'Impératrice que par le récit de Paradol. Elle ne nous les manifestait pas. D'ailleurs, d'une manière générale, ses opinions ne pesaient pas sur la politique du Cabinet et nous ne nous aperçûmes jamais qu'elle essayât de contrecarrer notre tâche.

Emile Ollivier.

[1] Lettre sur le suffrage universel adressée à un certain Vogel, rédacteur en chef du *Réveil du Dauphiné* se résumant en ces termes : « Le suffrage universel est sorti de la République, il doit nous la rendre et il nous la rendra »

LES IDÉES RELIGIEUSES
DE LEIBNITZ

S'il fallait en croire quelques prophètes, les croyances religieuses en général, et en particulier les croyances chrétiennes, seraient à la veille de s'évanouir. Déjà dépassées et périmées pour un grand nombre de cerveaux émancipés, par une évolution fatale, elles finiraient peu à peu par disparaître même des cerveaux les plus ignorants. C'est à libérer de ces croyances les cerveaux populaires que devrait travailler l'école.

En face de ces prétentions irréligieuses, antichrétiennes, et des prédictions qui en sont la suite, je voudrais, dans cette étude, exposer quelles furent les pensées et les convictions de l'un des plus grands esprits. Leibnitz ne fut pas seulement un homme remarquable pour son temps, qui tint une place considérable parmi les savants et les penseurs du dix-septième siècle, ce fut un de ces rares esprits qui, par leur ampleur et par la fécondité de leurs vues, dépassent leur temps et, quoique morts depuis des siècles, sont encore nos contemporains. Mathématicien de premier ordre, puisqu'il inventait en même temps que Newton le calcul de l'infini; philosophe égal aux plus grands puisque son système étonne, par sa richesse et sa profondeur, tous ceux qui l'ont étudié, il a la conception nette de ce que doit être une vraie science du droit, il devine les méthodes futures de l'histoire, il pressent la philologie, il signale, plus de deux cents ans avant Pasteur, l'importance des infiniment petits en biologie. L'audace incroyable de sa pensée spéculative n'a d'égale que l'extrême attention qu'il apporte aux plus petits faits, aux minutieuses expériences. Au même titre qu'Aristote, mais avec la précision scientifique que lui vaut l'époque où il a vécu, il unit le génie de la spéculation, l'art du raisonnement et le souci de l'observation. Infiniment plus érudit que le Stagyrite, connaissant, pour les avoir maniées et y avoir fait des découvertes, à peu près toutes les branches du savoir humain, Leibnitz a la même envergure de pensée qu'Aristote et demeure probablement un des derniers génies encyclopé-

diques. Le premier, parmi les penseurs modernes, il a compris et signalé le rôle de l'évolution. Le monde réel ne lui paraît plus être uniquement composé de réalités permanentes et immuables, tout au contraire lui paraît vivant, et le dernier élément des choses, à ses yeux, n'est plus l'atome éternel, invariable, immobile par lui-même, inerte, tel que se le représentait Démocrite, mais la monade vivante, pleine de force et comme chargée d'une puissance infinie de mouvement. D'où il suit, par une conséquence rigoureuse, que la vérité, étant l'expression du réel, ne peut plus être regardée comme constituée uniquement par des propositions invariables, énoncées pour toujours, une fois pour toutes.

Or, ce savant, ce penseur, ce philosophe, se révèle à qui l'étudie non seulement comme un homme instruit des choses théologiques, capable de discuter avec le jésuite des Bosses sur l'Eucharistie et avec Bossuet sur la réunion des Eglises, mais, à mesure qu'on pénètre davantage sa pensée, soit dans les écrits déjà publiés [1], soit dans l'amas énorme de papiers que contiennent, sous la rubrique *Théologie*, les placards de la bibliothèque de Hanovre, on s'aperçoit que le fond de la pensée de Leibnitz, ce qui fait comme l'âme de toutes ces recherches et de ces travaux, les inspire à la fois et leur donne un but unique, c'est une pensée religieuse, bien plus, c'est une pensée chrétienne, et, parmi les pensées chrétiennes, celle qui constitue, en quelque sorte, la clef de voûte du christianisme, la charité ou l'amour de Dieu. Un jeune érudit, tout pénétré de piété envers Leibnitz, M. Baruzi, a publié récemment trois dialogues inédits [2] qui ne laissent aucun doute sur le rôle dominateur de l'idée religieuse dans la pensée de Leibnitz, et il y a ajouté, l'an dernier, un volume de grande importance [3], dans lequel, surtout à l'aide des inédits de Hanovre, il est parvenu à montrer jusqu'où Leibnitz a poussé la préoccupation religieuse. Ce penseur aux vues souveraines et qui devancent les temps, que nous comprenons mieux que ne le firent ses contemporains et que l'on comprendra de mieux en mieux à mesure que se réaliseront les découvertes qu'il prévoyait, non seulement n'a pas eu le moindre soupçon que l'idée religieuse

[1] Entre autres Foucher de Careil, *Œuvres de Leibniz*, in-8°. Didot (1855-1875). Sept volumes seulement ont paru, dont les deux premiers contiennent la correspondance de Leibnitz pour l'union des églises. Voy. Gerhardt, *Die Philosophischen Schriften von Leibniz*. 7 vol. in-4°, Berlin (1875-1890).

[2] *Leibniz, Trois dialogues mystiques inédits*, avec une introduction par Jean Baruzi, in-8° (Alcan).

[3] *Leibniz, De l'organisation religieuse de la terre d'après des documents inédits*, par Jean Baruzi, in-8°. Alcan, 1907.

pourrait quelque jour être périmée, mais il a eu, au contraire, la très nette conviction que c'est l'idée religieuse, et en particulier l'idée chrétienne, qui seule pourrait permettre de réunir toutes les sciences humaines en un vaste et vivant système, et en même temps de faire de tous les pays et de tous les hommes de la planète des organes et des serviteurs de la plus haute civilisation. C'est par l'idée religieuse et par elle seule que l'on peut organiser le savoir dans les esprits, d'abord, l'humanité sur la terre, ensuite. Ces vues grandioses du philosophe peuvent consoler les âmes pieuses de l'hostilité de quelques Homais, et si l'on met en balance l'autorité de Leibnitz et celle de nos éteigneurs d'étoiles, on ne peut s'empêcher, avec un sourire, de trouver ceux-ci légers.

Pour exposer avec une clarté suffisante l'ensemble de la pensée religieuse de Leibnitz, nous suivrons un ordre très simple : nous montrerons, en premier lieu, quelle attitude il prenait vis-à-vis de la religion d'abord, du christianisme ensuite, et enfin du catholicisme. Cela fait, il nous restera à faire voir comment Leibnitz entendait réaliser sur la terre l'unité du monde chrétien, et comment il pensait qu'on pût s'y prendre pour faire rendre au christianisme tous les fruits de civilisation dont il porte en lui les germes.

I

Tous les écrits de Leibnitz témoignent de la profondeur de ses convictions religieuses. Dieu est la clef de voûte de tout son système philosophique. Sans Dieu, aucun des êtres du monde, non plus que le monde lui-même, n'aurait une raison suffisante. Dieu suffit à expliquer tout, et sans lui rien ne s'explique. Il se suffit à lui-même et n'a besoin, pour exister, d'aucune autre raison que ses perfections intérieures. Ce Dieu est bon, comme celui du *Timée*. « Il était bon, et ce qui est bon est exempt d'envie. » C'est pourquoi il a voulu communiquer son être. Il a voulu créer, et tout le principe de la création est dans la bonté de Dieu. Etant la perfection même, il attire à lui tous les êtres qui, tendant à se développer, à connaître leurs perfections, aspirent à lui ressembler. C'est le frisson du divin et comme l'appel d'un amour céleste qui enchante tous les êtres et les fait tendre tous les ressorts de leur force interne pour dérouler l'infinité plus ou moins obscure de leurs replis et pour s'enrichir au passage de tous ces déroulements. De la particule infime de matière cachée dans les profondeurs du sol jusqu'à l'homme, en passant par tous les échelons des règnes végétal et animal, tout est composé de parties vivantes qui, toutes, s'efforcent et tendent à se par-

faire, et toutes aussi conspirent, dans une correspondance et une harmonie merveilleuses, à réaliser dans l'univers la plus haute perfection. Le monde n'est pas seulement bon, il est le meilleur de tous les mondes possibles; c'est la formule bien connue de l'optimisme leibnizien, et cet optimisme, comme une réussite exquise, n'est obtenue que par la disposition harmonieuse de chacune des parties par rapport à toutes les autres. Aussi Leibnitz appelait-il son système le système de l'harmonie, et les historiens de la philosophie lui donnent le nom d'harmonie préétablie. Le monde est comme un concert immense où toutes les parties, où tous les instruments, où tous les sons concourent à l'effet d'ensemble, où, par conséquent, rien n'est laissé au hasard ni abandonné à la fantaisie, où pas une note n'existe qui ne soit en juste rapport avec chacune des autres; si bien que celui qui saurait le contre-point et les lois de la mélodie, pourrait d'une partie déduire tous les autres, et même, à l'aide d'un seul élément, d'une seule phrase, pourrait reconstituer tout le concert. Des lois d'harmonie et de proportion font que les êtres s'accordent, qu'ils s'ajustent et se répondent, lois de convenance et de bonté plutôt que règles rigoureuses de nécessité, plus morales que physiques et géométriques; flexibles jusque dans leur souveraine exactitude, car « il y a de la géométrie partout et de la morale partout, mais c'est la morale qui est la raison de la géométrie même ».

Ce qui pousse, pour ainsi dire, Dieu à agir et à créer, le ressort intime de sa volonté, c'est sa bonté. D'où il suit que tout est admirablement ordonné et que les lois en apparence les plus brutes, lois mathématiques, lois physiques, lois chimiques, lois biologiques, sont des sortes de décrets inspirés par la bonté. La Providence de Dieu gouverne le monde dans son ensemble et jusqu'au plus infime détail. L'univers est imprégné de bonté et est une œuvre d'amour.

C'est de cette philosophie que part Leibnitz pour écrire, à la prière de la princesse Charlotte de Prusse, ces *Essais de Théodicée*, cette « justification de Dieu », qui répond aux objections que Bayle avait faites à la Providence divine. Bayle répétait à la suite de tous les athées : Il y a du mal dans le monde; il y a de la souffrance, de la misère, de la maladie, de la mort; il y a des criminels et des débauchés; il y a des êtres déjetés et stupides, des infirmes du corps et des infirmes de l'âme, comment, si Dieu est tout-puissant et tout bon à la fois, tous ces maux peuvent-ils exister et subsister? Car si Dieu, pouvant les supprimer, ne veut pas les empêcher d'être, il n'est pas bon; et si,

voulant les empêcher d'être, il ne le fait pas, c'est qu'il n'a pas la puissance de le faire. En présence du mal avéré, il semble donc qu'il faille choisir : ou un Dieu bon qui manque de force pour supprimer le mal, ou un Dieu puissant qui manque de volonté et par conséquent de bonté; ou un Dieu bon sans puissance, ou un Dieu fort sans bonté.

Leibnitz, à cette argumentation, répond par son optimisme. Il nie résolument que le mal ait une existence réelle, soit quelque chose de positif. Le mal, selon lui, n'est pas une perversion, mais une défaillance de l'être. Ce n'est pas un vice, ce n'est qu'un défaut. Pour qu'un être soit mauvais, il faut d'abord qu'il existe et son existence ne se maintient que par sa conformité aux lois, c'est-à-dire par une bonté foncière, car ce que l'on appelle bon est précisément ce qui se conforme aux lois : le bon citoyen est celui qui observe les lois de la cité comme le bon arbre est celui qui est conforme aux lois de son espèce. Ce qui fait qu'un être est appelé mauvais et qu'il mérite ce nom, c'est qu'il lui manque individuellement quelque chose et ainsi, s'il est mauvais, il ne l'est que par comparaison, parce qu'il pourrait et devrait être meilleur. Un cheval borgne, un cheval boiteux ne sont de mauvais chevaux que par comparaison avec un cheval qui a ses deux yeux ou qui jouit de l'usage normal de ses membres. Tout ce qui n'est pas rien vaut plus que rien. Il n'y a que rien qui ne vaille rien. Ce qui revient à dire qu'il n'y a point de mal dans la nature des choses, que le mal n'est qu'une fausse apparence qui peut bien sans doute s'imposer à notre sensibilité, mais n'a point de réalité véritable. Nous sentons un mal qui n'existe pas ou du moins qui n'existe que par une sorte de comparaison. Dieu pouvait créer ou ne pas créer. Il a jugé meilleur de créer le monde, c'est pourquoi il l'a créé. Quelle raison Dieu aurait-il pu avoir de créer le monde si cette raison n'eût pas été bonne? S'il avait dû faire un monde mauvais, il n'aurait pas eu de raison du tout et alors rien n'aurait été créé. Dieu serait resté dans son éternité solitaire. Dieu ne peut avoir que de bonnes raisons et il ne peut faire que de bonnes choses. Mais il ne peut pas faire un autre Dieu, un second lui-même aussi parfait que lui et qui, par conséquent, le redoublerait. L'effet ne peut être aussi excellent que la cause, la cause lui est toujours supérieure en sa dignité éminente. Ce qui fait est évidemment supérieur à ce qui est fait. Le monde que Dieu fait doit donc être inférieur à Dieu. Inférieur, donc imparfait, puisque Dieu est le Parfait. Or, toute imperfection est et doit être considérée comme un mal. Quand une sensibilité se trouve en rapport avec une imperfection, cette

sensibilité sent une douleur. Le mal n'est donc qu'une relation, une simple imperfection. A ce titre, il est nécessaire dans le monde des créatures. Ce n'est pas la toute-puissance de Dieu qu'il faut accuser de l'existence, de la non-suppression du mal, c'est la bonté même du Créateur, c'est sa raison qui exigent que l'imperfection existe et avec elle le mal. Des trois espèces de mal que distinguent les philosophes : mal métaphysique ou imperfection, mal moral ou péché, mal physique ou douleur, Leibnitz, en réalité, n'en reconnaît qu'un, le premier, et c'est de l'imperfection que les deux autres découlent. Or, si l'imperfection est un mal, elle est un mal nécessaire, que la raison exige et, par conséquent, ne désavoue pas, la condition sans laquelle la créature n'existerait pas, la condition de tout bien créé. Et comme cette imperfection est réduite au minimum par la bonté puissante de Dieu, il s'ensuit que les arguments de Bayle ne portent pas et que les hommes sont des ingrats de se plaindre. Dieu aurait pu supprimer tout mal en ne créant pas, il ne faut donc pas contester sa puissance qui reste intacte; mais il ne l'a pas voulu, parce qu'il a jugé meilleur de créer, il ne faut donc pas accuser sa bonté qui reste entière.

Cette apologie optimiste de Leibnitz paraîtra sans doute insuffisante à quelques-uns. Elle semble faire du mal de toute nature, et même du mal moral, du péché, une pièce essentielle et nécessaire de la création, et cette proposition est contraire à l'orthodoxie catholique. Mais ce n'est là, je le crois, qu'une apparence, et l'on pourrait montrer que les idées de Leibnitz, si l'on veut aller au fond, ne seraient pas exactement exprimées par cette proposition. Il n'est pas aussi déterministe qu'on veut bien le dire d'ordinaire dans les cours de philosophie et on pourrait même montrer qu'il admet le libre arbitre aussi bien que les philosophes les plus orthodoxes. Il croit seulement que l'ordre de la création, tel que Dieu l'a décrété, a été réglé d'après les décisions futures et prévues de toutes les libertés. Ce n'est pas ici le lieu de discuter sur ce point de doctrine assez subtil et complexe[1].

II

La nature se trouve donc ainsi constituée avec le minimum possible d'imperfection, aussi bonne que possible, la meilleure possible, par conséquent. Dans cette nature, il y a une hiérarchie infinie d'êtres dont aucun ne se ressemble exactement, et

[1] C'est ce que j'ai essayé de montrer dans mon *Essai sur le libre arbitre*, 1re partie, l. III, c. IV, p. 208, 2e édit., in-8o, Alcan.

qui, en partant des substances chimiques, des minéraux les plus obscurs, s'étagent les uns au-dessus des autres par degrés insensibles et successifs pour arriver jusqu'à l'homme. Et par raison de continuité, intermédiaires entre l'homme et Dieu, d'autres êtres invisibles, supérieurs à l'homme, doivent se trouver, esprits supérieurs, chargés d'un rôle céleste. Car tout se suit dans la nature et se continue. Pas de saut, pas de trou, pas de lacune d'une espèce à l'autre. Il y a des végétaux qui sont presque encore des minéraux et des animaux qui ne sont guère que des végétaux. A vrai dire même, y a-t-il des espèces? Est-ce que tous les êtres que nous voyons ne sont pas composés d'êtres plus simples, forces en tension, efforts persistants, monades, seuls vrais êtres? Les monades, les « vrais atomes de la nature », ainsi que s'exprime Leibnitz, sont des forces sans étendue, de véritables petites âmes élémentaires. Tout ce que nous appelons corps ou être est un assemblage, un composé de monades. La matière n'est qu'un point de vue. La force seule existe. Et les découvertes récentes sur la radioactivité, sur la dissolution des corps et l'évolution de la matière dont la masse pesante disparaît pour faire place à des énergies physiques, chaleur, électricité, lumière, sont étrangement d'accord avec les vues de Leibnitz qu'on a si souvent qualifiées d'étranges. La seule réalité est dans les individus, dans les monades. Ce qu'on appelle espèce ou genre n'est encore qu'un point de vue, mais correspondant à des lois, à des ordonnances générales de la nature suffisamment persistantes pour qu'on puisse en donner des définitions, des formules, et en tirer des conséquences par la voie de la déduction.

Parmi ces monades, les unes ont aussi peu de conscience qu'il est possible, ce que Leibnitz appelle des « perceptions plus que sourdes », que le raisonnement seul peut découvrir, les autres ont des perceptions plus relevées, atteignent le seuil de la conscience, peuvent sentir, ce sont celles-ci qui servent d'âmes aux corps des animaux; d'autres enfin peuvent, comme l'âme humaine, s'élever plus haut, elles peuvent avoir des perceptions claires et distinctes, des idées véritables dont elles se rendent compte, elles réfléchissent, elles raisonnent, ce sont des esprits. Ces esprits peuvent, par la réflexion, découvrir leurs lois intérieures, par là même, les lois les plus générales de la pensée, de la vie, de l'être, ils peuvent faire des sciences, de la philosophie, de la métaphysique, connaître les autres êtres, arriver à la connaissance de Dieu. C'est ainsi que l'homme découvre le gouvernement suprême, la Providence merveilleuse qui ordonne tout. Il déchiffre quelques pages du poème immense de la création, de la grandiose

symphonie que fait, à travers les espaces et durant les temps, le concert des êtres. Il voit sa place dans le concert, son rôle dans le poème, il connaît les lois qui lui assignent cette place, qui lui ont préparé ce rôle. Il se sent à la fois facteur et produit, il a conscience que s'il dépend de tout, tout aussi dépend de lui. Comprenant la beauté, la grandeur de l'ordre divin, il aime cet ordre et il s'y soumet. Sujet dans le royaume de Dieu, il devient, par l'adhésion de sa volonté, un citoyen de la cité sainte. S'il refusait d'adhérer à l'ordre, il serait insensé et deviendrait immoral, l'ordre ne s'en réaliserait pas moins. La morale n'est autre que la loi de Dieu, la vertu c'est l'obéissance aux ordres de Dieu, c'est-à-dire aux ordonnances que découvre la raison.

III

Jusqu'ici il semble que nous n'ayons vu dans Leibnitz que le philosophe; il semble n'avoir fait que raisonner logiquement et le Dieu même auquel il a abouti ne paraît être que le Dieu des philosophes et non pas celui des chrétiens. Il ne paraît pas que la religion proprement dite se soit nulle part montrée.

Et cependant elle était partout; le christianisme le plus élevé et le plus pur animait toute cette philosophie, un ressort plus puissant que la raison même faisait mouvoir tout cet appareil de raisonnements. Ce principe, on a pu déjà le remarquer, n'est autre que l'idée partout dominatrice de la bonté de Dieu et conséquemment de l'amour de Dieu. Le Dieu de Leibnitz est charité, comme celui de l'Evangile, il est bon, il aime et il mérite l'amour. Si c'est là le centre du christianisme, c'est aussi bien le centre de la philosophie de Leibnitz. C'est parce que Dieu est bon qu'il veut créer, et que, voulant créer, il veut réaliser le meilleur. C'est cette bonté qui conditionne la hiérarchie, la diversité des êtres et leur universelle harmonie. Et c'est pour correspondre à cette bonté que l'homme, qui la connaît et peut l'apprécier, doit aimer Dieu, aimer ses œuvres, observer ses lois. « Dieu est plus à moi que mon corps », dit le philosophe.

S'il semble que Leibnitz n'ait fait que suivre un raisonnement rigoureux, c'est que dès son point de départ et dès sa première articulation, il suppose la vérité, la légitimité de la conception chrétienne. Car toute cette argumentation que nous avons reproduite repose sur l'idée de perfection dans laquelle il fait entrer la bonté. On pourrait, comme le fit, par exemple, Spinoza, nier que la bonté appartienne de droit à l'Etre infini. Or, non seulement Leibnitz range la bonté au nombre des perfections, mais il donne à

ce mot bonté un sens tout chrétien, bien différent de celui que les métaphysiciens ont coutume de lui donner. Tandis que pour ceux-ci la bonté n'est que la qualité d'un être qui le fait supérieur au pur néant, la bonté, au sens chrétien, est une propension de la volonté qui le fait agir en vue du bonheur des autres. Dieu est bon parce qu'il veut le bonheur de ses créatures. Or, vouloir le bonheur d'autrui c'est précisément aimer. Donc par cela seul que Dieu est bon il aime, il est amour par cela même qu'il est bonté. C'est par là que toute la métaphysique de Leibnitz est imprégnée de christianisme. Elle dépend de la théologie pour le moins autant que de la philosophie, des données de la révélation, des aspirations et des habitudes de l'âme chrétienne tout autant que de la raison.

Toute la morale de Leibnitz n'est pas moins chrétienne. A vrai dire, elle ne se distingue pas de la religion, ou elle s'en distingue à peine. Car elle se résume tout entière dans le précepte : Il faut aimer Dieu, l'aimer et par conséquent aimer tout ce qu'il a fait comme il l'a fait, aimer l'univers des créatures et suivre les ordonnances générales qui règlent tout. Chaque âme est d'ailleurs constituée comme un monde, est un univers en raccourci et un miroir de cet univers ; chacune a sa législation propre et singulière, harmonisée avec les législations qui ordonnent toutes les autres. Il suffit de s'aimer soi-même parfaitement pour aimer Dieu comme il faut et de même on ne peut aimer Dieu véritablement sans aussi s'aimer soi-même. C'est ainsi que Leibnitz résolvait la querelle du quiétisme : le pur amour de Dieu ne consiste pas à se déprendre absolument de soi, car l'amour n'existe pas sans un sentiment où est engagée la personnalité de celui qui aime, sans une certaine joie intérieure qui nous fait trouver notre bonheur à la félicité d'autrui. *Amare est gaudere felicitate aliena.* Et ainsi les quiétistes ont raison quand ils disent que tout doit être fait par amour et que rien n'est bon de ce qui se fait sans amour ; les jansénistes ont raison quand ils proclament que si l'on n'aime pas Dieu, si on ne l'aime pas par-dessus tout et par delà soi-même, on ne saurait être juste, car on ne rend pas à Dieu ce qui lui est dû, mais ceux-ci ont tort s'ils pensent que l'on doive se haïr et se mépriser tout entier, et les quiétistes se trompent quand ils veulent que l'amour de Dieu n'existe que dans un état de détachement, de désintéressement absolus. Nous n'aimerions pas Dieu si nous ne nous aimions pas, puisque nous sommes une œuvre, une créature de Dieu, et dans l'amour de Dieu nous trouvons aussi notre joie. Leibnitz va si loin dans cette voie que, en bon protestant, il n'admet pas la légitimité ni surtout la valeur

spirituelle de l'attrition. Il refuse de reconnaître l'efficacité mystérieuse de l'absolution sacramentelle, et il professe que la contrition parfaite inspirée par la charité véritable est seule capable d'effacer les péchés de l'âme dont le repentir n'est ainsi inspiré que par l'amour de Dieu.

Les relations réciproques de l'homme avec Dieu étant ainsi basées sur l'amour, elles constituent la religion aussi bien que la morale, ou plutôt la morale n'est plus distincte de la religion; tout acte de vertu est un acte de charité, donc un acte éminemment religieux. Et c'est ainsi que la philosophie de Leibnitz, qui paraît à tant de gens tout imprégnée de naturalisme, est au contraire tout entière située dans le plan surnaturel, puisqu'elle est située dans le plan chrétien de la charité, qu'elle repose tout entière sur des conceptions que la raison ne saurait former et que seule la révélation fournit. Il semble bien que Leibnitz ne se soit jamais très nettement posé la question de savoir si la raison pouvait atteindre par elle-même à la notion de la charité, de l'amour que Dieu porte aux hommes, de l'amour que les hommes doivent à Dieu. Il semble que ce soit par une suite de démarches toutes rationnelles et naturelles que Leibnitz arrive à parler de la bonté, de l'amour de Dieu. Peut-être l'a-t-il cru lui-même. Et sur ce point il avait un illustre devancier. Saint Thomas professe, en effet, que la raison peut, par ses forces et par ses lumières propres, découvrir qu'il est juste que nous aimions Dieu. Cependant, en pareille matière, il convient d'aller au delà des expressions et des mots, et de se demander si le raisonnement en vertu duquel il semble que nous aboutissions à la découverte de la charité de Dieu, à l'obligation de la charité envers les hommes, est un raisonnement qui puisse se situer tout entier dans le plan de la nature et de la raison. La métaphysique, sans doute, nous contraint en quelque sorte à reconnaître la bonté de Dieu, mais de quelle bonté s'agit-il? Est-ce de la bonté paternelle du Dieu des chrétiens, de la bonté du Père céleste? N'est-ce pas plutôt de la bonté abstraite et purement idéale du Principe suprême qui a produit toutes choses avec ordre, mais qui aurait tout aussi bien pu ne mettre en cet ordre que de la raison? Le bien, disait Spinoza, ne ressemble pas plus à ce que nous appelons bien que le chien, signe céleste, ne ressemble au chien, animal aboyant. La raison métaphysique peut aboutir au Dieu principe, elle est impuissante à découvrir le Dieu Père. Ce n'est qu'en vertu des habitudes de penser et de parler empruntées au christianisme que la bonté métaphysique de Dieu, découverte par la raison, est assimilée à la bonté aimante, telle que le Décalogue et

l'Evangile l'ont fait connaître et dont ils ont vulgarisé la notion. Si, dans la religion proprement dite, Leibnitz voit comme l'aboutissement ou le couronnement des démarches spontanées de la raison, c'est que les principes mêmes de cette philosophie ont baigné, pour ainsi dire, dans les eaux-mères du christianisme.

Il n'est pas douteux qu'aux yeux de Leibnitz, la religion continue la philosophie; il n'y a pas entre la raison et la foi, entre la nature et la grâce, d'hiatus infranchissable. Le principe de continuité s'applique là comme partout. Mais ce n'est pas au théologien de reprocher à Leibnitz de faire sortir la grâce de la nature. Ce serait plutôt au philosophe de constater qu'il ne fait continuer la nature dans la grâce que parce que, par sa théorie de la bonté de Dieu, il a déjà imprégné de grâce toute la nature. Ce n'est pas le surnaturel qui sort du naturel comme une fleur de sa tige, ce sont les semences de surnaturel déposées dans la nature qui, cachées d'abord et enveloppées comme dans des voiles, finissent par s'épanouir.

Si l'on considère, en effet, que le monde auquel Leibnitz réserve ce nom de « monde de la nature », c'est le monde du mécanisme ou l'ordre des causes efficientes, tandis qu'il donne le nom de monde de la grâce à l'ordre qui dépend des fins, c'est-à-dire en dernière analyse au monde moral, on se rend compte aussitôt que c'est la finalité qui est la véritable raison d'être du mécanisme et, par conséquent, que tout est sous la dépendance de la bonté de Dieu, c'est-à-dire de son amour. Et, sans doute, un théologien rigoureux pourrait dire que Dieu aurait pu être bon sans cependant pousser la bonté jusqu'à vouloir se communiquer à l'homme, jusqu'au point de le déifier; il aurait pu, après la chute, l'abandonner à sa misère et ne point le racheter. Le théologien maintiendrait ainsi la distinction dogmatique entre le surnaturel et le naturel, et il soutiendrait à bon droit que rien dans ce qui est purement et simplement naturel n'exige le surnaturel, que rien dans la nature humaine ne postule ni n'exige que l'homme soit déifié. Or, c'est ce vouloir divin qui appelle l'homme à la déification qui est le principe de tout l'ordre surnaturel, et la rédemption, l'incarnation, la révélation, l'économie entière de la religion n'en sont que des conséquences. Leibnitz n'aurait certainement pas nié la légitimité de cette distinction, il n'en aurait pas moins persisté à maintenir la continuité de la religion, de la raison, de la philosophie et de la théologie. C'est entre la morale dite naturelle, entre la morale rationnelle et la religion proprement dite que la théologie place un hiatus, Leibnitz place l'hiatus ailleurs : entre le mécanisme et la finalité. Il réserve le nom de « nature » à tout ce

qui dans le monde n'est que suite nécessaire de mouvements commandés par les seules lois de la mécanique et de la géométrie : dès que l'on aperçoit trace de finalité et par cela seul de moralité, il faut rapporter l'ordre nouveau qui se manifeste à une raison d'ordre supérieur sous la dépendance de la bonté. Car dès que la finalité se montre, dès qu'une fin se découvre, dès qu'un but est poursuivi, il ne peut y avoir d'autre raison pour poser cette fin, pour déterminer ce but, sinon que cette fin, que ce but méritent d'être appelés bons. Mais la bonté en son fond, c'est l'amour même; or, Leibnitz ne peut concevoir comment la bonté mériterait encore ce nom, si elle ne faisait pas tout le meilleur, et il pense qu'il ne peut y avoir d'amour que là où l'aimant donne à l'aimé tout ce qu'il lui est possible de lui donner. « *Amicitia*, disaient déjà les anciens, *pares aut invenit aut facit*, l'amitié n'a lieu qu'entre gens qui se trouvent égaux ou qui s'y rendent. » Il est donc de l'essence de l'amour que le supérieur appelle et élève à lui l'inférieur qu'il aime jusqu'à le faire lui ressembler. C'est ainsi que Dieu, par amour, élève l'humanité jusqu'à lui. Il la surnaturalise ainsi, mais en vertu de la même bonté qui l'a poussé à créer. Aux yeux de Leibnitz tout est libre dans l'action divine, en ce sens que Dieu n'est assujetti à aucun fatum, à aucune nécessité extérieure à lui, mais le décret divin dont tous les autres ont dépendu, même la déification — ce que les théologiens appellent la volonté salvifique — c'est le décret de la création. Dieu pouvait ne pas créer comme il pouvait ne pas vouloir appeler les hommes au salut, à la vie éternelle, à la participation de la vie divine, mais par cela même qu'il est bon, sa bonté appelle et réclame la création d'abord, la vocation des hommes au salut ensuite. Il y a là, certainement, entre Leibnitz et l'enseignement commun de la théologie catholique, une divergence qui pourrait bien aller jusqu'à la contradiction.

Leibnitz cependant n'est pas moins soucieux que les théologiens les plus orthodoxes de mettre une distinction entre l'ordre de la nature et l'ordre de la grâce. A ses yeux l'ordre de la nature est l'ordre purement abstrait, absolument nécessaire des choses qui ne dépendent que du seul principe de contradiction, telles que toutes celles qui reçoivent une entière et complète explication des principes de la mécanique et de la géométrie; tout ce qui dépend de raisons plus hautes, tout ce qui a des raisons suffisantes d'exister, par conséquent, n'est pas seulement possible mais réel et dès lors concret. Le monde de la nature se trouve ainsi relégué dans la possibilité abstraite, le monde de la grâce s'étend à tout le concret, à tout le réel. Rien n'a jamais existé qui

fût extérieur au plan surnaturel, indépendant de la grâce.

Il y a certainement de très grandes différences, ainsi que nous venons de le dire, entre les opinions de Leibnitz et l'enseignement commun des théologiens catholiques. Cependant ceux-ci comme celui-là sont d'accord pour reconnaître que l'état qu'ils appellent « état de nature pure » et sur lequel repose l'ensemble de leurs considérations n'a jamais existé; partant, que l'homme dans un tel état n'est qu'un homme abstrait, conçu pour la commodité de l'enseignement et pour la facilité des distinctions. L'humanité réelle et concrète commence à Adam, et Adam, dès l'origine, a été établi dans le plan surnaturel, dans le monde de la grâce, appelé à la vie éternelle et à la gloire de Dieu.

IV

Nous venons de voir que toute la philosophie de Leibnitz, tout son optimisme, toute la théorie de l'harmonie préétablie sont sous la dépendance de l'idée génératrice du christianisme, de l'idée de la bonté ou de l'amour. Quant aux dogmes exprès dont l'économie exprime dans la religion chrétienne les moyens par lesquels l'amour divin s'est manifesté afin d'assurer le salut, la béatification des hommes, Leibnitz les formule et les professe dans les termes mêmes où les formule la théologie chrétienne. Leibnitz parle de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, comme en parlent de son temps tous les théologiens et partout en des termes tels que aucun catholique n'aurait de la peine à y souscrire. Il professe la divinité de Jésus-Christ, il admet la Révélation, les miracles, les prophéties; sur tous les points sur lesquels l'accord n'a pas été tout à fait rompu entre la Réforme et le catholicisme, il parle partout comme parlent communément autour de lui les prêtres et les pasteurs. Peut-être a-t-il sur tout cela des idées de derrière la tête et il serait difficile qu'il ne les eût pas, puisqu'il a une philosophie très particulière, il n'en parle pas moins comme tout le monde et, au demeurant, si l'on va au fond des choses, sa pensée, par un détour, finit par rejoindre l'enseignement des théologiens ordinaires et s'accorde à son dernier terme avec la foi des plus modestes croyants.

Quant aux points sur lesquels la Réforme et en particulier le luthéranisme sont en désaccord avec Rome, Leibnitz, fidèle à la méthode qu'il a inaugurée en philosophie, s'efforce de rapprocher les deux opinions adverses et de rechercher sous les variétés, sous les accidents de l'expression, la communauté réelle de croyance et de pensée. Il ne faudrait cependant pas prendre le

change sur les idées de Leibnitz et se laisser tromper par certains écrits d'après lesquels on avait tenté de voir en Leibnitz un adepte du catholicisme. C'est ainsi que dans sa correspondance avec le P. des Bosses il parle sans cesse de l'Eucharistie avec la terminologie même du catholicisme. C'est qu'ici il veut convaincre son correspondant que son système philosophique s'accorde très bien avec le dogme catholique. Il prend donc les formules dogmatiques du catholicisme telles qu'elles sont, telles que son correspondant les professe et il les confronte avec sa philosophie. Mais cela ne signifie pas qu'il adopte pour lui-même les formules dont il se sert. Il n'en use que comme d'une sorte d'argument *ad hominem*. Vous admettez ces formules théologiques, dit-il au jésuite, vous devez donc admettre aussi ces formules philosophiques qui seules donnent à vos dogmes le soutien rationnel dont ils ont besoin. Leibnitz a de même rédigé sous le titre de *Systema theologicum* tout un abrégé de la dogmatique catholique qui, sauf en quelques passages un peu tendancieux, serait, je crois, approuvé par tous nos théologiens. Mais il faut bien se garder de s'imaginer que Leibnitz, en rédigeant cette sorte d'abrégé de la doctrine, a voulu exprimer sa propre pensée. Leibnitz serait alors simplement un catholique, il aurait par suite dû céder aux affectueuses instances de Mme de Brinon et se convertir ouvertement. Il n'y consentit jamais et resta luthérien. C'est qu'en rédigeant cet écrit, suivant une méthode qu'il a toujours préconisée et bien souvent pratiquée, il s'est mis à la place de ceux dont il ne partage pas les opinions et, ayant le dessein d'examiner la doctrine catholique, il a commencé par l'exposer avec suite, objectivement, dirions-nous, ainsi qu'aurait pu le faire un docteur du catholicisme. Et sa visée pénétrait plus loin encore : dans la controverse engagée, entre les catholiques et les protestants, par l'intermédiaire de Molanus et de Spinola, d'abord évêque de Tina puis de Neustadt, il paraissait important d'avoir un exposé de la doctrine catholique rédigé de telle sorte que, tout en respectant l'intégrité du dogme romain, il ne choquât pas trop nettement les théologiens protestants. Aussi Leibnitz assuma-t-il le rôle d'un docteur du catholicisme et c'est à ce titre et dans ce rôle tout fictif qu'il rédigea le *Systema theologicum*. C'était presque comme un avocat qui rédigerait les conclusions de son adversaire. Une fois acceptée, cette rédaction peut fournir un terrain solide à la discussion. Il est donc très clair que le *Systema*, bien que sorti de la plume de Leibnitz, ne fournit aucune indication sur sa pensée personnelle.

Si l'on veut avoir cette pensée même, c'est dans la correspon-

dance avec Pellisson, Mme de Brinon, Bossuet et tous ceux qui prirent part à cette grande controverse qu'il faut la chercher. Cette controverse a duré onze ans et a eu, pour ainsi dire, deux actes séparés par une interruption assez longue. Commencée en 1690 par la correspondance avec Pellisson, auquel presque tout de suite Bossuet vient se joindre, la discussion s'interrompt en 1695 pour reprendre en 1699. Leibnitz se plaint que l'interruption soit venue de Bossuet, celui-ci la met sur le compte des circonstances politiques qui, par le renouvellement des guerres, en 1695, cessèrent d'être favorables. La discussion cessa quelque temps avant la mort de Bossuet[1]. On sait maintenant pourquoi, et c'est une découverte qu'a faite M. Baruzi. Au moment où la controverse paraissait en bonne voie d'avancement, tous les éditeurs et tous les commentateurs avaient remarqué que Leibnitz, si hardi d'abord et si désireux d'arriver à une entente, s'était mis tout à coup à ne s'avancer plus qu'avec de grandes réserves, reprenant même plusieurs des choses déjà accordées, en sorte que les dernières lettres échangées ne font guère plus que marquer le pas sur place. Avec l'ordinaire préjugé anticatholique que les historiens indifférents paraissent, pour ainsi dire, adopter d'instinct, presque tous ont imputé à Bossuet, à son intransigeance, à sa raideur, l'arrêt de la controverse. Il s'en faut bien qu'il en soit ainsi. C'est Leibnitz qui est la cause véritable de cet arrêt. Et s'il s'est ainsi refusé à aller plus loin, cela tient non pas à des scrupules de son esprit, ou à des défaillances de sa volonté, mais aux ordres qu'il avait reçus et qu'il dut exécuter. Dans toute cette affaire de la réunion, Leibnitz ne parlait pas seulement pour son propre compte, il était encore l'agent de son maître, l'électeur de Hanovre. Et, de son côté, du côté de l'Allemagne comme du côté de Louis XIV et de la France, la question religieuse recouvrait une question politique. Tant que la paix régna entre l'Allemagne et la France, la réunion favorisait les desseins des souverains; mais dès que le roi de France parut menacer les principautés allemandes, l'électeur de Hanovre estima qu'il ne pourrait trouver un appui qu'auprès des États protestants. Ce n'était donc pas le moment de se réunir à Rome. Aussi Leibnitz reçut-il des ordres formels de ralentir d'abord, puis enfin de cesser tout à fait toutes ouvertures[2]. Et cela paraît réduire cette grande controverse aux proportions de quelque conversation diplomatique.

Ce serait cependant faire injure aux deux grands polémistes de

[1] La dernière lettre de Bossuet est du 17 août 1701 et Bossuet meurt le 12 avril 1704.

[2] Baruzi. *Op. cit.*, p. 351.

ne les considérer que comme des diplomates. Pour Bossuet, ce n'est pas douteux. Il ne fait rien qu'après avoir pris congé du roi, mais il se souvient avant tout qu'il est évêque de Jésus-Christ, docteur de la vérité et zélateur de la foi. Leibnitz est dans la main de son prince plus encore que Bossuet, mais, quoique laïque, il n'est pas moins que l'évêque pénétré des droits de la vérité et de l'intérêt du genre humain. Il peut ouvrir, ralentir ou fermer la controverse sur les ordres de son souverain, mais le but qu'il poursuit, il le juge bon en lui-même, quelle que soit l'opportunité qu'il peut y avoir à le poursuivre à tel ou à tel moment, et il ne cherche à l'atteindre que par des moyens que sa conscience estime licites et bien fondés. C'est sa pensée propre qu'il engage dans la controverse et on peut prendre les formules dont il se sert dans la discussion pour d'expresses professions de foi.

Or, venant à examiner quels sont les points sur lesquels les protestants sont entrés en lutte avec Rome, Leibnitz les ramène à trois : la primauté du pontife romain, les petites dévotions et l'Eucharistie. Le principal effort de Leibnitz consistera donc à essayer de dégager du protestantisme et du catholicisme ce en quoi les deux confessions s'accordent sur ces trois points. Et d'abord il demande que tous les chrétiens abandonnent l'esprit de secte et de division. « On ne doit pas s'appeler luthérien », écrit-il. Et il ne consent pas davantage à ce qu'on s'appelle romain. Le seul nom que l'on doive revendiquer est celui de catholique. Etre catholique c'est avant tout vouloir l'unité, tendre à l'unité, travailler à se réunir aux autres fidèles, car c'est cela même être chrétien, pratiquer la charité. Il y a deux façons de rompre l'unité, à peu près également condamnables, c'est d'abord de se mettre à part, de se séparer du corps commun de l'Eglise, c'est-à-dire de faire schisme[1], de cultiver l'hérésie et l'esprit de secte, c'est ensuite d'exclure les autres, de les excommunier, de les forcer à se mettre à part. L'hérésie d'un côté, l'excommunication de l'autre, sont les deux actes par lesquels la catholicité est rompue. Et il peut être parfois nécessaire d'excommunier, c'est-à-dire de signifier à des opiniâtres que par cette opiniâtreté ils se sont exclus, séparés eux-mêmes; mais on ne doit excommunier que les opiniâtres, c'est-à-dire ceux qui, par leur résistance et par leur conduite, par leur obstination à introduire des nouveautés ou à rejeter des choses anciennes, ont clairement montré qu'ils voulaient ne pas rester en communion avec tous les autres.

Leibnitz soutient que ce n'est pas l'erreur qui fait l'hérésie,

[1] Consulter sur ce point un article très intéressant de M. Jean Baruzi. *Leibniz et l'idée de schisme.* — *Revue catholique des Eglises*, octobre 1907.

mais l'opiniâtreté dans l'erreur. On peut se tromper de bonne foi et quand on se trompe ainsi on n'est pas exclu de l'Eglise, on lui appartient toujours, on a le droit de participer à ses sacrements, à la communion de toutes ses grâces. On ne cesse d'appartenir à l'Eglise que lorsque, l'erreur étant signalée, on s'opiniâtre à la soutenir. Leibnitz fait ici usage de l'argument tiré de la bonne foi que soutenait à Rome même le cardinal Sfondrat, et dont se servaient dès lors les jésuites et les casuistes. C'est cet argument qui devait plus tard s'incorporer à la distinction du corps et de l'âme de l'Eglise et avoir par là une si belle fortune. Leibnitz demande qu'on n'excomunie pas, qu'on regarde comme appartenant à l'Eglise tous ceux qui ne se révoltent pas ouvertement contre elle, tous ceux qui ne veulent pas renoncer à sa communion et qui marquent ainsi par la volonté de rester unis la charité profonde de leur cœur. Dès qu'ils ne veulent ni dominer, ni se séparer, ni s'imposer et sortir ainsi du droit, ni déserter et renoncer eux-mêmes à leurs droits, ils sont de l'Eglise. Aux yeux de Leibnitz, ce qui fait qu'on appartient à l'Eglise, c'est bien moins le détail de ce que l'on croit, que la volonté d'être et de rester uni à l'Eglise. Le catholicisme est affaire de volonté intérieure bien plus que de profession d'un dogmatisme extérieur.

Leibnitz cependant n'aurait pas admis ce que des théologiens catholiques très orthodoxes admettent aujourd'hui, que des païens peuvent être sauvés par une foi implicite. Il pensait qu'il y avait un minimum nécessaire de dogmatisme chrétien en dehors duquel on ne pouvait appartenir à l'Eglise et par conséquent faire son salut. En quoi évidemment il était inconséquent, il ne poussait pas assez loin sa propre pensée. Car si la bonne foi, malgré l'erreur suffit au salut et si la bonne volonté suffit pour que se produise la charité, cette charité ne peut manquer même chez certains païens, si la charité doit se définir, ainsi que le veut Leibnitz, « une amitié générale qui prétend à tout, mais avec distinction, car elle doit être réglée par la justice selon les degrés de perfection qui se peuvent trouver ou introduire dans les objets ».

Leibnitz distingue donc avec soin l'hérétique matériel qui ne fait que se tromper, mais ne voudrait pas s'opiniâtrer dans son erreur, pourvu que cette erreur lui soit découverte, de l'hérétique formel qui tient si obstinément à son opinion qu'il aimerait mieux briser l'unité catholique plutôt que d'y renoncer. Et c'est celui-ci seulement qui, toujours prêt au schisme, est le véritable hérétique. On ne peut s'entendre avec lui. Avec l'autre il y a toujours moyen de s'entendre. Au début de la controverse et des pourparlers, Leibnitz insiste à plusieurs reprises sur ces considérations. Et il

voudrait avant tout que les questions de méthode fussent résolues. Mais c'est sur ces questions mêmes que l'entente était difficile. On sent, dès les premières lettres échangées avec Bossuet, quel irréductible malentendu sépare les deux correspondants. Leibnitz entend négocier, discuter de plain pied avec Bossuet et il espère pouvoir le convaincre, l'amener à reconnaître que Rome doit abandonner quelque chose de ses prétentions; Bossuet, au contraire, entend bien ne rien céder. L'évêque possède la vérité et le philosophe est dans l'erreur. Bossuet s'efforce de faire voir à Leibnitz en quoi cette erreur consiste, mais si l'on peut parler d'un retour des protestants à la communion catholique, il ne saurait être question pour les romains de rien de pareil. Ce sont eux qui sont l'Eglise, c'est chez eux que se trouve le catholicisme et si les protestants tiennent à le retrouver ils doivent aller à Rome. Bossuet ne nie pas d'ailleurs que certaines croyances, certaines pratiques romaines n'aient été mal comprises, peut-être mal enseignées, en tout cas mal entendues. Il est donc utile d'exposer la vraie doctrine catholique, avec la préoccupation de dissiper ces malentendus. C'est ce qu'il avait déjà fait dans le livre qui eut la gloire d'amener la conversion de Turenne [1]. Mais en dehors de ces expositions et de ces explications, Bossuet ne pense pas qu'il y ait lieu à aucune concession. Pour l'Eglise à laquelle il appartient, faire une concession, serait avouer une erreur; or, un tel aveu serait la négation de son infaillibilité, son suicide comme Eglise.

Leibnitz comprend ce qu'il y a de fondé dans cette attitude. Il ne croit pas, lui non plus, que la vérité doive faire des concessions. Mais il demande, tout au moins, que l'on considère que la vérité n'est pas évidente aux yeux des protestants de bonne foi. Il convient donc de travailler à produire cette évidence. Or, ce ne sont ni des excommunications ni des concessions qui pourront y arriver. Les excommunications, les voies de rigueur ne sauraient éclairer ceux qui se trompent de bonne foi; tout au plus peuvent-elles intimider quelques esprits faibles ou ramener quelques égarés que la passion aveuglait, que la puissance de l'autorité subjugue. La mutuelle tolérance marque un esprit de charité fort louable, mais dans les choses de la foi, quand il ne s'agit plus des personnes mais de croyances et de vérité, la tolérance devient une concession blâmable et presque une apostasie. Les propositions romaines sont de foi ou ne le sont pas; si elles sont de foi, elles sont vraies et il faut les professer telles qu'elles sont; si elles ne sont pas de foi, rien ne doit obliger un chrétien à les

[1] *Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique en matière de controverse.* 1668.

professer. La diplomatie ne saurait s'exercer en ces matières.

Leibnitz reconnaît enfin que la méthode d'exposition que Bossuet a si heureusement employée peut produire de bons effets quand il s'agit de malentendus. Mais quand il existe de véritables oppositions, aucune explication ne les peut résoudre. Plus on s'explique, plus on voit qu'on se contredit. Or, chacun des deux partis peut bien croire que c'est lui qui a raison, et que l'autre, pour bien faire, doit venir à lui, il n'en reste pas moins qu'aucun des deux ne peut voir, puisque après tant de discussions et de controverses ils demeurent séparés, aucune raison suffisante d'abandonner les positions qu'il a prises. Une seule voie reste ouverte, dont les deux partis reconnaissent également la solidité et la rectitude, c'est la voix de l'autorité. Romains et protestants s'accordent à reconnaître à l'Eglise le caractère de l'infaillibilité. C'est donc à l'Eglise universelle, réunie en assises solennelles, c'est donc au concile qu'il appartient de trancher les difficultés, de dire le droit, de déclarer où se trouve, en définitive, la vérité. Le concile ne peut être composé que d'évêques appartenant à la même communion, autrement il n'y aurait pas concile; les hérétiques ne peuvent participer aux délibérations d'un concile. Il faut appartenir à l'Eglise pour éprouver ses besoins, pour définir les lois de sa vie. Il semble que, par là, Leibnitz exclue l'un des deux partis, les catholiques ou les protestants, de la participation au concile et que, dès lors, toutes les difficultés doivent renaître. Mais il n'en est rien. Car Leibnitz va faire usage de sa distinction entre hérétiques formels et hérétiques matériels. Romains et protestants se combattent et se contredisent; les uns ou les autres sont matériellement hérétiques, cela est incontestable, mais ni les uns ni les autres ne le sont formellement, car aucun d'eux n'est opiniâtre, chacun d'eux préfère les vérités de la foi à ses propres opinions, chacun d'eux croit à l'Eglise et est prêt à se soumettre à son autorité. Dans ces conditions, l'hérésie ne séparera plus le protestantisme du catholicisme, protestants et catholiques sont tous des fidèles de la même Eglise de Jésus-Christ, de l'Eglise vraiment catholique et apostolique, rien ne s'oppose donc à ce que leurs chefs siègent ensemble dans un concile, qui décidera sur les points controversés et qui remettra tout en ordre.

Ainsi, l'union d'esprit produirait immédiatement l'union de fait, et celle-ci, à son tour, produirait l'union intégrale et définitive. Et tout de suite on peut reconnaître que l'on est d'accord sur quelques-uns des points qui ont le plus contribué à envenimer les querelles, ou du moins que l'on peut facilement se mettre d'accord sur ces points. Et d'abord il est facile aux pro-

testants, qui ont toujours professé la croyance à l'unité de l'Eglise, de reconnaître au Pape, à l'évêque de Rome, une suprématie sur tous les autres évêques. C'est lui qui, durant les temps de vacance du concile a la charge de dire le droit et de maintenir l'unité. Il appartiendra sans doute au concile de déterminer l'étendue de l'autorité du pontife romain, mais, en attendant, les catholiques romains ne peuvent pas lui dénier l'autorité qu'ils lui ont toujours reconnue, et les protestants, de leur côté, devront avoir d'autant moins de peine à accepter son autorité, qu'elle est nécessaire pour établir l'union sur les bases que Leibnitz va proposer.

Rien n'empêche non plus les protestants de reconnaître la hiérarchie romaine et de ne pas protester contre les pouvoirs sacerdotaux que l'Eglise attribue aux divers degrés de cette hiérarchie. Quelle que soit la portée du pouvoir d'ordre reçu par le ministre du culte au moment de l'ordination, on ne peut être chrétien sans reconnaître que l'ordination, la consécration pastorale confèrent à celui qui en est l'objet une dignité singulière. Qu'il soit à peu près le seul distributeur de la grâce sacramentelle, ainsi que Rome l'enseigne, ou qu'il ne soit guère que le signe de la présence de Dieu parmi ses frères, comme le professe Augsbourg (et ce sera ici encore au concile de proclamer la véritable doctrine), de toute manière, le prêtre, le ministre est quelque chose de plus qu'un simple fidèle. Chez les protestants et là même où ont disparu les titres anciens d'évêque et d'archevêque, il existe encore une hiérarchie; c'est ainsi qu'il y a chez les luthériens d'Allemagne des chefs religieux provinciaux, des surintendants, qui correspondent bien aux évêques des autres confessions. Sans obliger encore personne à changer ses opinions sur le sacerdoce ou le pastorat, on pourrait donc rétablir partout la hiérarchie et admettre des équivalences qui permettraient aux dignitaires ecclésiastiques protestants mis sur le rang des évêques de siéger avec eux au futur concile et au même titre qu'eux.

Sur le point si controversé de l'Eucharistie, Leibnitz estime qu'il y a dans l'Eucharistie une présence réelle de Jésus-Christ avec quelque chose d'infiniment respectable et mystérieux. La formule de la confession d'Augsbourg, pour être moins précise et moins explicite que les formules de Trente, ne les contredit cependant pas essentiellement.

Enfin, comme les difficultés les plus grandes viennent de l'abus que font les romains des pratiques superstitieuses, il faudra que Rome consente à supprimer quelques-unes des plus criantes et après les protestants devront s'engager à ne plus accuser les catholiques de superstition, de même que les catholiques renon-

ceront à exiger des protestants qu'ils adoptent ces pratiques.

Ces points acceptés et reconnus de part et d'autre, on laissera en suspens tout ce qui fait division. Chacun, d'ailleurs, étant dans la disposition de se soumettre au sentiment de l'Eglise dûment constaté et exprimé, il n'y aura plus que charité entre tous, l'erreur matérielle pourra subsister mais l'hérésie formelle, la seule importante, aura disparu et rien ne s'opposera à ce que l'union se fasse aussitôt en attendant le concile. Cette union permettra de le préparer d'une façon équitable et vraiment œcuménique. On préviendra ainsi les objections du genre de celles que Leibnitz oppose constamment à l'autorité du concile de Trente, d'avoir été un concile particulier et presque exclusivement italien.

Les protestants seront donc admis à la communion catholique, ils reconnaîtront la hiérarchie romaine, l'autorité du Pape et des évêques; leurs ministres recevront les ordres romains et leurs dignitaires auront rang d'évêques. On leur permettra de se marier. Les romains continueront d'administrer les sacrements selon leurs rites, les protestants pourront omettre un certain nombre de rites peu importants, ils continueront de communier sous les deux espèces. Aucun des deux partis réunis ne condamnera les rites de l'autre.

Que cette sorte de pacte puisse être observé, c'est ce qui ne paraît pas douteux à Leibnitz, car, d'une part, les protestants le jugeront sans doute acceptable et ils sont libres de prendre telle décision qu'ils veulent; d'autre part, il ne paraît pas moins acceptable pour les romains, car on y réserve expressément toutes les questions dogmatiques controversées, on ne demande donc à personne de se déjuger, tout le reste est question de discipline et il dépend de l'autorité du Pape d'imposer à tous ses fidèles d'accepter les décisions qu'il aura cru devoir prendre pour le bien commun de l'Eglise et de toute la chrétienté. On voit ici la raison politique profonde pour laquelle Leibnitz refusait de suivre la plupart de ses coreligionnaires dans leur haine contre le pouvoir papal. Comme le fera plus tard Napoléon, Leibnitz a senti qu'il est plus facile de négocier avec un seul homme qu'avec toute une assemblée, et que l'autorité reconnue du Pape pouvait seule avoir l'efficacité nécessaire pour imposer l'observance des conventions. C'est ainsi que toutes les fois que l'Eglise est amenée à traiter avec une puissance extérieure, l'autorité papale apparaît plus nécessaire et se trouve par là même renforcée.

Mais ici les calculs de Leibnitz se trouvèrent faux et ses prévisions furent démenties. Car le Pape ne pouvait regarder les églises protestantes comme des puissances extérieures avec lesquelles il dût composer et il pût traiter. Les protestants, s'ils

veulent rentrer dans l'Eglise, le peuvent, mais à la condition de reconnaître et d'abdiquer leurs erreurs, de réformer leur réforme. A supposer que l'on pût, sans toucher au dogme, prendre les arrangements réclamés par Leibnitz, on ne pouvait laisser en suspens, et comme soumises à la revision et au doute, les décisions prises par le concile de Trente. L'Eglise catholique reconnaît le concile de Trente comme œcuménique, elle professe donc que son enseignement solennel est infaillible et irréformable. Or, ce que demande Leibnitz n'irait à rien moins qu'à avouer que tous les canons de ce concile peuvent être amendés, modifiés, contredits et réformés. Le sort de l'Eglise romaine est lié à celui de Trente. Tenir en suspens les décisions du concile jusqu'à ce qu'un nouveau concile les ait sanctionnées, c'est soumettre le concile de Trente à la revision, c'est avouer que les canons proclamés comme certains peuvent être entachés de doute, c'est se désavouer, se contredire et finalement se suicider. Car dès que l'Eglise se contredit, se désavoue, elle reconnaît sa faillibilité, elle se nie comme Eglise.

C'est pour cela que Bossuet, avec ce sens catholique qui lui dictait, en 1681, le *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, refusa constamment de suivre Leibnitz sur le terrain où le philosophe voulait se placer. En vain Leibnitz essaya-t-il à plusieurs reprises de faire appel au gallicanisme en remontrant que le pouvoir royal avait jadis refusé de reconnaitre le concile de Trente, qu'on n'était jamais expressément revenu sur ce refus, que les actes du concile n'avaient par conséquent pas été légalement proclamés en France, Bossuet protesta que l'Eglise de France tout entière, quelle qu'eût été l'attitude du pouvoir civil, avait reçu le concile et se conformait à ses canons. C'est sur ce point et sur le canon des Ecritures, tel que Trente l'a défini, que porta à peu près toute la controverse. C'est sur ces points qu'elle se continuait depuis 1699 avec vivacité d'abord, puis plus traînante et plus lâche, Leibnitz paraissant vouloir la faire traîner en longueur, lorsqu'elle cessa tout à coup. Nous avons dit plus haut pour quelles raisons d'ordre politique.

Le rêve qu'avait formé Leibnitz de reconstituer en Europe la chrétienté se trouvait ainsi dissipé. Et en même temps un autre rêve, plus grandiose encore, longtemps caressé par le philosophe.

V

Une fois l'unité chrétienne rétablie en Europe, Leibnitz estimait qu'il serait possible d'arriver à établir sur la terre entière une certaine unité idéale, une interdépendance des esprits

sous les auspices de la religion chrétienne. Non, peut-être qu'il fût possible de convertir tous les peuples au christianisme, mais on pourrait du moins leur faire sentir à tous les bienfaits de la religion chrétienne, et assurer partout la domination des peuples chrétiens. Organiser l'humanité sous l'idée chrétienne, telle est la constante préoccupation de Leibnitz, et par là travailler à la pacification de l'Europe, à assurer le règne de Dieu et à procurer sa gloire.

Rien ne lui paraît plus scandaleux que les guerres que se font les uns aux autres les princes chrétiens. Et rien n'est plus vain, car aucune guerre intra-européenne ne peut aboutir. Dès qu'un prince en a vaincu un autre et qu'il croit s'être, par l'affaiblissement de son rival, assuré la paix, il s'aperçoit qu'il a excité des jalousies chez les autres qui, voyant son élévation, se mettent à redouter sa puissance de domination. Toute victoire engendre une coalition contre le vainqueur. Aucune prépotence trop considérable ne sera soufferte en Europe. Les princes européens doivent donc garder la paix les uns vis-à-vis des autres, les forts par prudence et les faibles par nécessité. Les forts peuvent cependant déployer leur force. Le monde oriental, le monde barbare s'étend devant eux. Là, ils peuvent triompher sans risquer d'exciter les jalousies et les guerres européennes parce que les barbares de l'Afrique ou de l'Asie sont des ennemis pour toute l'Europe. Ces peuples ne font pas partie du monde chrétien, du monde civilisé, on n'a rien à redouter d'eux et on peut arrêter la conquête là où on voudra. Les plus redoutables d'entre eux, ceux qui ont fait jusqu'aux derniers temps trembler l'Europe, sont les Turcs. Ils semblent définitivement arrêtés dans leur expansion et confinés à Constantinople. Mais en Egypte ils ont encore une puissance redoutable et il serait possible d'y frapper un grand coup. L'Egypte conquise, le Turc serait affaibli, son prestige détruit et la porte serait ouverte qui mène à tout l'Orient. C'est à Louis XIV que Leibnitz voulait confier ce rôle de conquérant, à la fois pacificateur de l'Europe, organisateur du monde.

Louis XIV n'ayant pas accepté ces suggestions que Napoléon devait retrouver plus tard, c'est vers Pierre le Grand que Leibnitz un moment retourna ses espérances. Philosophe réaliste, épris de grandes idées, il savait bien qu'une idée n'est rien si elle ne s'incarne dans les faits. Le philosophe pense, l'homme d'action exécute. Il faut un bras au service d'un cerveau, une force au service d'un esprit; l'esprit sans la force ne peut rien. Il y a dans la puissance quelque chose de considérable et qui mérite une sorte de respect. Leibnitz a toujours manifesté l'estime en laquelle il tenait la force. Il a toujours aimé et recherché les puissants.

Non pas parce qu'il les craint ou parce qu'il attend d'eux quelque avantage personnel, mais parce que sans leur concours aucun des grands desseins qu'il caresse et qu'il poursuit ne pourrait se réaliser.

Et quand une force trompe son attente, il se tourne vers une autre. Déçu du côté de Louis XIV, il pense à Pierre le Grand. Puis, comme tout à l'heure il devançait Napoléon, maintenant il devance Auguste Comte. Comme le fondateur du positivisme, Leibnitz veut avoir recours aux Jésuites. Il se demande si ces religieux ne pourraient pas, par d'autres voies, arriver au même but que les chefs d'Etat. C'est un ordre universel qui a des ramifications dans toutes les parties du monde. Il a su conquérir l'estime des Indiens et les concessions de la Chine. Les Jésuites, d'ailleurs, ont compris que la bonne foi pouvait suffire au salut. Ils sont beaucoup moins intransigeants que les autres théologiens. Sans doute leur probabilisme est ridicule et pourrait parfois être immoral, mais il n'est le fait que de quelques individualités et il faut bien reconnaître en outre que dans les choses de morale il est nécessaire de tenir grand compte de la probabilité. Si l'on ne voulait agir qu'à coup sûr, on courrait grand risque de ne pas agir.

Par leurs enseignements, par leur ascendant spirituel, les Jésuites, aidés des autres ordres religieux, pourraient produire dans le monde les fruits de paix, réaliser l'organisation supérieure que Leibnitz attendait des conquérants. Et d'abord ils pourraient répandre à travers le monde la philosophie véritable, celle qui forme comme le patrimoine intellectuel, à travers le temps, à travers l'espace, de toute l'humanité. Par cette philosophie tout imprégnée de finalité, appuyée sur le double principe de la contradiction et de la raison suffisante, on pourrait opérer une première catholicité de la pensée, par où toutes les raisons humaines arriveraient à s'entendre sur les vérités fondamentales. Les Chinois, qui révèrent les sciences et la raison, pourraient l'admettre comme les Occidentaux. Mais pour répandre en tous lieux cette philosophie véritable, pour entreprendre cette mission de la raison à travers le monde, un concert est nécessaire qui ne peut être obtenu que par les efforts d'un ordre ou d'une société spirituelle.

On pourrait, ainsi que le fait Leibnitz en certains écrits, concevoir un ordre spirituel ou *Ordre de charité*, où s'uniraient et viendraient collaborer, chacun à sa place et à son rang, tous les ordres religieux du catholicisme. « Les Bénédictins, les Cisterciens seraient naturalistes; les ordres mendiants, tels que les Franciscains, Capucins, Observants, s'appliqueraient à la médecine, à la chirurgie, aux soins des pauvres et des soldats; les Domini-

cains, les Jésuites, les Carmes, les Augustins resteraient professeurs et savants, étudieraient l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane; les Pères de la Mercède deviendraient linguistes ; enfin, les contemplatifs, tels que les Chartreux et « autres retirés », se voueraient aux sciences abstraites, comme la mathématique, « la métaphysique réelle », la théologie mystique, et chanteraient à Dieu des hymnes sacrées. L'Eglise serait ainsi régénérée ; monadiquement pourrait-on dire. Car « il est bon qu'il y ait toutes sortes d'états dans l'Eglise. Cette variété est belle et utile [1] ». Mais cependant Leibnitz parle d'ordinaire plus volontiers des Jésuites. L'ordre de charité est un idéal qui tient quelque peu de l'utopie, les Jésuites existent en réalité.

Ils paraissent à Leibnitz former la société la plus propre à ce dessein, d'abord à cause de leur exacte discipline et de la coordination des efforts de chacun des membres, puis parce qu'ils sont répandus dans le monde entier. Leurs succès en Chine, où ils ont imposé leur autorité scientifique, montrent combien ils sont aptes à la fonction que Leibnitz voudrait leur confier. Leurs luttes contre le cartésianisme prouvent d'ailleurs qu'ils ont bien compris le danger de cette philosophie nouvelle qui voudrait tout expliquer par le mécanisme, tout ramener aux mathématiques et ainsi, éliminant de la nature et la finalité et la providence, finit par rendre Dieu même à peu près inutile. Tous les esprits vraiment religieux ont bien senti dans le cartésianisme cet athéisme latent. Les Jésuites, en le combattant, ont été guidés par leur sens religieux. Or, le cartésianisme éliminé, Leibnitz est convaincu que la seule philosophie qui conserve tout le meilleur d'Aristote et de la scolastique en l'enrichissant de toutes les acquisitions récentes de la pensée, c'est sa propre philosophie, tout au moins ce que, dans sa propre philosophie, il appelle la *Caractéristique universelle*, et qui est la partie commune et indiscutée de tous les systèmes. Ce serait donc cette caractéristique universelle que les Jésuites enseigneraient, répandraient en Orient, préparant ainsi les voies à l'entente de tous les esprits humains.

Et rien ne serait plus facile aux Jésuites que de suivre, tout en propageant cette philosophie en apparence purement rationnelle, la grande maxime que leur a laissée leur fondateur. En philosophant, ils serviraient la gloire de Dieu. Car d'abord ils prépareraient par la vraie philosophie les voies à la vraie religion. Et, de plus, cette vraie philosophie est elle-même tout imprégnée de religion, car, par la reconnaissance de la bonté de Dieu, ainsi que nous l'expliquions au début de cette étude, elle conduit

[1] Baruzi : *Leibniz, Trois dialogues*, etc. Introduction, p. 5.

l'homme à l'amour de Dieu et elle nous apprend que toutes les pensées concertantes, que tous les actes convergents, que tous les mouvements harmoniques du monde sont la gloire même de Dieu. Le philosophe et le théologien reconnaissent l'un et l'autre comme but de tous leurs efforts la manifestation de Dieu, le service de Dieu, le règne de la grâce, c'est-à-dire le règne de l'harmonie, la domination de l'amour.

Et ceux qui ont bien voulu lire jusqu'au bout toute cette étude devront reconnaître avec Leibnitz que sa philosophie tout entière, malgré les formes purement rationnelles qu'elle paraît adopter, est surtout une philosophie religieuse. Elle est, par la bonté initiale de Dieu posée en principe, tout imprégnée de christianisme. Leibnitz n'a jamais conçu une philosophie indépendante ou séparée de la religion. Peut-être a-t-il été porté plus que de raison à négliger le détail des dogmes, peut-être aussi n'est-ce là qu'une apparence, car il s'en remet à l'Eglise pour savoir ce qu'il faut croire, mais on peut dire qu'il a toujours obéi dans ses spéculations à des préoccupations religieuses. Lui-même l'a dit d'ailleurs : « Je commence en philosophe; mais je finis en théologien. » Et si l'on y retrouve à la fin la gloire de Dieu, c'est parce qu'au commencement le philosophe avait placé la bonté de Dieu et, par conséquent, la charité et la grâce. Une telle philosophie ne peut être que catholique : tout entière basée sur l'harmonie, elle ne peut admettre le schisme. Tout ce qui déchire, tout ce qui sépare est générateur de discorde et empreint de déraison. Les hommes doivent collaborer et s'unir, tous sont citoyens de la même cité divine; ils ne doivent ni se faire la guerre, ni s'exclure, ni s'isoler et se mettre à part. Peuples et individus, chacun a sa fonction propre, sa partie à faire dans le concert, mais l'esprit commun à tous, la raison, découvre aussi les lois qui leur sont communes et que tous doivent observer; l'Eglise vraiment catholique qui, sous la suprématie du Pape de Rome, aura d'abord rétabli en Europe l'unité chrétienne, pourra par après conquérir l'univers au christianisme et assurer ainsi dans le monde la communion universelle des esprits sur les questions de foi après que les sciences et la philosophie auront amené cette même universelle communion sur les objets qui ressortissent à la raison. La cité de Dieu sera alors à peu près réalisée sur la terre, et de toutes ses écoles, de tous ses temples, de tous ses édifices, et de tous ses champs montera la grandiose harmonie de toutes les pensées, de tous les efforts humains, ainsi qu'un hosannah qui célébrerait la gloire de Dieu.

George Fonsegrive.

LES MAITRES DE L'OCÉANIE

Jusque vers la fin du siècle dernier, les gouvernements des puissances européennes n'ont accordé aux affaires coloniales ou commerciales dans l'Océan Pacifique qu'une intermittente et superficielle attention. Les Etats-Unis restaient fidèles à leur politique strictement américaine. Le Japon, tout entier à son œuvre de transformation, semblait peu disposé et peu prêt à rayonner hors de ses frontières.

Seule, l'Angleterre avait des vues sur le monde océanien. Confiante dans sa suprématie maritime, appuyée sur ses deux grandes colonies antarctiques, dont la prise de possession date pour l'Australie, de la fin du dix-huitième siècle, et pour la Nouvelle-Zélande, du milieu du dix-neuvième, elle ne voyait pas d'utilité à donner le signal des annexions dans ces parages. Exactement renseignée sur ce qui s'y passait, elle se bornait à surveiller ses compétiteurs éventuels, attendant les événements, prête à les devancer ou à s'en servir, suivant l'occasion.

« Le chef du *Foreign Office*, disait un de nos plus clairvoyants diplomates, le comte de Chaudordy, a toujours sur sa table la carte du monde. Le ministre français des affaires étrangères n'a d'habitude sur la sienne que celle du pays où le torchon brûle. » Alors que l'Angleterre et la France étaient, aux antipodes comme ailleurs, les seules puissances navales ayant à compter l'une avec l'autre, nous étions absorbés par la politique européenne. Elle ne nous a pas récompensés de nos soins. Pendant ce temps, on ne perdait pas de vue à Londres la carte du Pacifique. Si donc, nous n'avons alors presque rien ajouté à notre occupation de Tahiti (1843) et de la Nouvelle-Calédonie (1853), c'est parce qu'aucun de nos mouvements n'eût échappé à la vigilance britannique. Or, le mot d'ordre : « Pas d'affaires avec les Anglais », était imposé aux commandants de nos divisions navales. Tant que nos relations avec nos voisins d'outre-Manche ont été amicales, n'était-il pas naturel d'éviter ce qui eût pu leur déplaire? Et quand elles se sont refroidies, n'eût-il pas été imprudent de rendre plus difficiles des rapports déjà tendus? Sans les provocations maladroites du négociant, consul et missionnaire Prit-

chard, et de ses amis, nous n'aurions pas imposé notre protectorat à la reine Pomaré. Quant à la Nouvelle-Calédonie, occupée en un moment d'entente étroite avec l'Angleterre, ce ne fut pas pour en faire une colonie, mais un bagne, que nous en prîmes possession.

Le temps, à cette époque, travaillait donc pour les intérêts de notre rivale, et sa prépondérance ne pouvait manquer de devenir complète dans la vaste étendue de la cinquième partie du monde si quelque grave événement ne surgissait, apportant avec lui une perturbation générale.

L'événement surgit; et ce fut la guerre de 1870. La France vaincue, mutilée, se résigna par force à une politique de recueillement, et dut la poursuivre pendant plus de dix années. Rien, à première vue, ne devait mieux encourager l'Angleterre dans son attitude d'observation, puisque son seul et timide concurrent dans le Pacifique était condamné à l'inaction. Le contraire pourtant arriva. On en peut discerner les causes. D'abord l'abstention de l'Angleterre n'était pas systématique. De temps à autre, une intervention opportune ou l'annexion de quelque îlot bien placé, indiquait l'activité de sa surveillance.

De plus, les colons anglais établis en Nouvelle-Zélande avaient eu de graves difficultés avec les indigènes. La dernière insurrection des Maoris durait depuis dix ans lorsqu'elle put être définitivement étouffée, et ce fut précisément en 1870. C'est donc alors seulement que la pensée d'accroître ses possessions dans le Pacifique put prendre quelque consistance aux yeux du gouvernement de Londres. L'effacement de la France avait accentué dans l'opinion publique anglaise le sentiment encore nouveau de l'impérialisme. Sans doute, on ne prévoyait pas en Angleterre, il y a trente ans, l'expansion si rapide de l'Allemagne unifiée et de ses prétentions « mondiales », ni la singulière interprétation que les Etats-Unis allaient adopter de la doctrine de Monroë, moins encore l'accession du Japon au rang de grande puissance militaire, navale, commerciale et, peut-être, coloniale. Mais on devinait qu'un « tournant de l'histoire » venait d'être franchi, on pressentait que quelque chose encore mal défini menaçait la suprématie de l'influence anglaise dans les mers lointaines. Puisqu'on avait les mains libres en Océanie, c'était le moment de prendre des précautions, c'est-à-dire de s'emparer de ce qu'on avait à sa portée.

I

L'archipel des îles Fiji, essentiellement agricole, grand producteur de sucre (et en ce temps-là de coton), très bien situé

entre la Nouvelle-Calédonie et les îles Samoa, était depuis plusieurs années le théâtre de rivalités entre les colons anglais et allemands qui y exploitaient de prospères plantations. Déjà, en 1859, une partie des chefs fijiens avaient paru rechercher l'appui du protectorat britannique. Cette suggestion, jugée inopportune, avait été écartée. En 1874, les circonstances paraissant plus favorables, le gouvernement anglais intervint dans les affaires intérieures de l'archipel, et à la suite de négociations adroitement conduites, procéda à l'annexion des deux grandes îles de Viti-Levu et de Vanua-Levu (environ 18 000 kilomètres carrés), ainsi que des 250 petites îles et îlots qui en forment les dépendances naturelles. La population de ce groupe dépassait le chiffre de 240 000 habitants, adonnés d'ailleurs aux pratiques de la plus extrême sauvagerie. Les Fijiens étaient cannibales, polygames, infanticides; ils enterraient vivants les vieillards et les infirmes, étranglaient les femmes veuves en l'honneur des mânes de leurs époux, et presque constamment se battaient entre eux, d'île à île, de tribu à tribu. L'urgence de faire cesser ces scandales pouvait suffire à justifier l'action du gouvernement britannique. Je m'empresse d'ajouter qu'ils ont entièrement cessé, grâce à l'administration des gouverneurs anglais secondée par l'influence des missionnaires; mais l'effectif de la population indigène a diminué de moitié. « L'œil du blanc tue le noir », dit un proverbe polynésien.

L'annexion des îles Fiji clôt la période qu'on pourrait appeler anglo-française dans l'histoire du Pacifique. Elle ouvre une seconde période, celle de l'occupation de toutes les terres, de toutes les îles de cette vaste mer. Celle-ci prit fin en 1898. Alors commença une troisième période, celle des arrangements entre les nouveaux occupants et de dépossession d'une partie des anciens. Cette période durera autant que subsisteront les rivalités politiques, c'est-à-dire indéfiniment, selon toute apparence.

Avant de dresser la liste des occupations effectuées pendant ces trois périodes, il convient de saluer un souvenir historique.

L'Océan Pacifique appartiendrait tout entier à l'Espagne si la prise de possession qui en a été faite, le 15 septembre 1513, par Nunez de Balboa, eût été respectée. Ce brillant capitaine ayant traversé l'isthme de Panama, aperçut la mer dont Christophe Colomb avait seulement entendu parler. Il descendit sur la plage, accompagné de ses troupes, entra dans l'eau jusqu'aux genoux, et l'épée tendue vers l'horizon, déclara solennellement que cet océan, et toutes les îles qu'il pouvait contenir, seraient placés *nunc et semper* sous l'autorité de la couronne de Ferdinand le

Catholique et de ses successeurs. Tel est, du moins, le récit reproduit par Bougainville. Le beau geste de Nunez de Balboa ne lui valut point la gratitude de son pays, car il eut la tête tranchée quatre ans plus tard pour avoir déplu à un gouverneur espagnol. L'aigle de Castille cherche en vain aujourd'hui un roc où se poser dans l'étendue de cet immense domaine.

La première occupation officielle et effective qui ait eu lieu dans l'océan Pacifique, parmi celles encore maintenues de nos jours, dépasse en importance territoriale l'ensemble de tous les archipels océaniens. C'est la prise de possession de l'Australie par l'Angleterre, en 1788.

Viennent ensuite :

En 1840, la Nouvelle-Zélande et ses dépendances (îles Stewart, Auckland, Chatham, etc.), annexées par l'Angleterre.

En 1843, Tahiti et îles voisines, occupées par la France (protectorat transformé en annexion en 1880). Iles Marquises, annexées par la France.

En 1853, la Nouvelle-Calédonie et l'île des Pins par la France.

En 1861, île Fanning (au sud des îles Hawaï), par l'Angleterre.

En 1864, îles Loyalty (dépendances de la Nouvelle-Calédonie), par la France.

En 1866, îlots Starbuck et Malden (au sud de l'île Fanning), par l'Angleterre.

Deuxième période. — En 1874, l'archipel des Fiji est annexé par l'Angleterre.

En 1878, les Etats-Unis s'établissent à Pago-Pago, port dans les îles Samoa.

En 1879, l'Angleterre conclut un traité « d'amitié » avec le roi des îles Tonga. L'Allemagne se réserve le port de Saluafata dans les îles Samoa.

En 1880, annexion de l'île Rotumah, au nord de l'archipel des Fiji, par l'Angleterre.

En 1881, des îles Gambier (au sud-est de Tahiti), par la France.

En 1884, l'Allemagne s'établit dans la partie nord-est de la Nouvelle-Guinée.

En 1885, les îles Kermadec (au nord-est de la Nouvelle-Zélande), sont occupées par l'Angleterre. L'archipel Bismarck (anciennement New-Britain) à l'est de la Nouvelle-Guinée, par l'Allemagne. Les îles Marshall (à moitié route entre les îles Philippines et les îles Hawaï), par l'Allemagne.

En 1886, île Providence et partie nord des îles Salomon (au sud-est de l'archipel Bismarck), annexées par l'Allemagne. Iles Wallis (îlots entre les Fiji et les Samoa), par la France.

En 1888, îles Cook ou Hervey (sur la route de la Nouvelle-Zélande à Tahiti, et près de celle-ci), par l'Angleterre.

En 1889, îles et îlots Souvarof, Humphrey, Reirson, Union, Phœnix, par l'Angleterre.

En 1892, îles et îlots Gardner, Nassau, Gilbert, Ellice, Johnston, par l'Angleterre.

En 1893, îles Salomon (partie sud), par l'Angleterre.

En 1895, délimitation de la Nouvelle-Guinée britannique (partie sud-est), de la Nouvelle-Guinée hollandaise (partie ouest) et de la Nouvelle-Guinée allemande (partie nord-est).

En 1897, les îles Bellona, Russell, Rennell, sont annexées par l'Angleterre.

Troisième période. — En 1898, annexion des îles Santa Cruz (dans le voisinage des Nouvelles-Hébrides), par l'Angleterre.

Annexion des îles Hawaï, des Philippines, de l'île Guam (la plus grande de l'archipel des Marianne) et de l'île Wake entre Guam et Hawaï), par les Etats-Unis.

En 1899, arrangements entre l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne, stipulant :

En faveur de l'Angleterre, le protectorat sur les îles Tonga, la rétrocession d'une partie des îles Salomon, par l'Allemagne, qui ne conserve dans cet archipel que Bougainville et Buka.

En faveur des Etats-Unis, l'annexion de l'île Tutuila, comprenant le port de Pago-Pago, dans les îles Samoa.

En faveur de l'Allemagne, le protectorat sur l'archipel des Samoa (moins Tutuila), l'annexion des archipels, des Carolines, des Palaos et des Marianne (moins Guam). Ces trois derniers groupes avaient fait partie jusqu'en 1898 du domaine colonial de l'Espagne, qui en a fait abandon moyennant une indemnité pécuniaire.

Ce tableau ne comprend pas quelques îlots sans valeur utilisable, appartenant pour la plupart à l'Angleterre et dont l'annexion a été effectuée pendant la seconde période. Dans les archipels dits « protégés », subsiste une apparence de gouvernement indigène. L'autorité de la puissance protectrice y est en fait souveraine.

Seul, un groupe d'îles n'est ni annexé ni protégé, mais placé sous un régime de *condominium* exercé par la France et l'Angleterre. Ce sont les Nouvelles-Hébrides, dépendances naturelles de la Nouvelle-Calédonie.

II

L'énumération qui précède peut servir de référence dans l'étude historique de l'envahissement de l'Océanie par les puissances chrétiennes. Elle ne renseigne pas sur les valeurs actuelles de leurs possessions. Examinons-la à ce point de vue.

Quatre nations ont aujourd'hui des établissements entre les mers de Chine et l'Océan Indien, d'une part, la côte occidentale du continent américain, d'autre part.

Ceux de l'Angleterre sont en première ligne. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont un grand avenir. Ce sont de magnifiques colonies de peuplement qui, malgré l'aridité de la partie centrale du continent australien, suffiraient aux besoins de 50 millions d'habitants de race blanche. Mais elles ne sont plus que des dépendances nominales de la Grande-Bretagne. Maîtresses de leurs

tarifs douaniers, de leurs budgets, de leur législation, elles échappent (en dépit du droit de *veto* inscrit dans leurs constitutions en faveur du gouvernement anglais) à la direction de la mère-patrie. Elles ont répudié le titre de colonies. L'Australie est un *Commonwealth*, la Nouvelle-Zélande un *Dominion*. Ces expressions n'ont pas de sens précis et sont intraduisibles en français; elles impliquent une autonomie complète respectant néanmoins le lien officiel et en quelque sorte idéal qui les rattache à l'Angleterre.

On peut donc considérer ces deux colonies, dont la surface habitable égale celle de l'Europe moins la Russie, comme de fidèles et sympathiques alliées de la puissance qui les a créées, encore retenues dans cette alliance par l'affinité de race, le besoin de protection et de crédit, et les intérêts nés de relations commerciales absorbant une grande partie de leur activité.

Certaines colonies océaniennes britanniques, dont les seules intéressantes sont la Nouvelle-Guinée anglaise et les îles Cook (ou Hervey), ont été rattachées à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, récemment. Elles évolueront avec celles-ci. La Nouvelle-Guinée anglaise est d'une exploitation difficile, et le gouvernement du *Commonwealth* australien, dont les principes en matière de colonisation tropicale s'accordent mal avec les nécessités d'ordre pratique, ne paraît pas à même d'assurer la prospérité de ce territoire. Les îles Cook sont de faible étendue, isolées des autres possessions anglaises, et leur population est en décroissance.

La superficie des îles Fiji est presque égale à celles de la Corse et de la Sardaigne réunies. Leur commerce est en progression et se chiffre par 28 millions de francs. Les îles Tonga, moins importantes, donnent aussi de bons résultats. Cet archipel est situé sur la route de la Nouvelle-Calédonie à Tahiti.

Le groupe des îles Salomon est d'une importance au moins égale à celle des Fiji. Elles sont pittoresques, fertiles, et le nombre des indigènes y est estimé supérieur à 150 000. Leur valeur économique est encore incertaine, et cet archipel, incomplètement exploré, compte à peine aujourd'hui 100 habitants de race blanche.

Les autres îles ou îlots appartenant à l'Angleterre, au nombre de plusieurs centaines, sont d'une utilisation douteuse. Quelques-uns pourraient servir de dépôts de charbon ou de postes de câbles télégraphiques. Déjà, l'île Fanning, qui n'a pas 40 kilomètres carrés, est l'une des stations du câble qui relie le Canada à l'Australie. Cependant, l'occupation de cette « poussière d'îles », poursuivie par le gouvernement anglais pendant la seconde période d'invasion du Pacifique, a procédé de raisons plutôt

sentimentales. N'offrant aucune ressource naturelle, ne possédant pas d'abri ni même de mouillage convenable pour les navires, ces points isolés sont sans valeur stratégique, et leur emploi éventuel comme postes télégraphiques, semble plutôt une erreur. Il importe peu que le poste soit en territoire britannique. S'il n'est en état de se protéger lui-même, — et c'est le cas, — cette circonstance ne l'expose que davantage en temps de guerre. Au surplus, l'avènement de la télégraphie sans fil a déjà renversé les combinaisons que l'exclusivisme anglais avait fondées sur les *all red lines* (câbles télégraphiques ne touchant qu'à des territoires anglais).

La plus forte situation dans l'Océan Pacifique, après l'Angleterre, appartient aux Etats-Unis, grâce à la possession des Philippines. Ces îles, cédées par l'Espagne en décembre 1898, sont fort nombreuses et deux d'entre elles, Luçon et Mindanao, ont une étendue considérable. Leur population dépasse 7 millions d'habitants[1], leur superficie est la moitié de celle de la France, leur sol est fertile et riche en minéraux. Elles sont couvertes en grande partie de forêts magnifiques, possèdent d'excellents ports, jouissent d'un climat sain, quoique tropical. Jusqu'à présent, les Etats-Unis n'ont recueilli aucun avantage de cette annexion. Les Philippines ont coûté environ 2 milliards au trésor américain, cependant la production agricole y est en déclin, l'immigration blanche très faible et l'afflux des capitaux presque nul.

L'archipel des Hawaï (ou Sandwich), grand comme trois fois notre département du Nord, n'a d'importance économique que par son île principale, Hawaï, très productrice en sucre, riz, café et fruits. Le commerce y dépasse 200 millions de francs (dont 125 millions sont représentés par des exportations de sucre aux Etats-Unis). Ces îles occupent dans l'Océan Pacifique une position presque centrale, étant au croisement des routes de Sydney à San-Francisco et à Vancouver, de Yokohama à Panama.

L'île Tutuila, dans l'archipel Samoa, l'île Guam, dans celui des Marianne, l'îlot Wake au nord des îles Marshall, sont sans intérêt commercial, mais la première possède le plus beau port du Pacifique, base navale excellente, et est située sur la route de Sydney à Panama, ainsi que sur celle de la Nouvelle-Zélande à Hawaï et à Vancouver. L'île Guam, position stratégique intéressante, est utilisée, ainsi que l'îlot Wake, comme station télégraphique du câble de San-Francisco à Hong-kong par Manille.

L'Allemagne est solidement établie dans le Pacifique occidental, où ses établissements de Nouvelle-Guinée, de l'archipel Bis-

[1] La Nouvelle-Zélande et l'Australie réunies ont 5 millions d'habitants.

marck, de Bougainville et Buka, forment un groupe compact. La superficie de ces territoires est peu inférieure à celle des Philippines. Les archipels des Caroline, Palaos, Marianne et Marshall ne sont pas assez importants pour alimenter un commerce très actif, mais leur situation sur la route des Philippines à Panama n'est pas sans valeur. Ce second groupe n'est séparé du premier par aucun autre, en sorte que ces possessions constituent un ensemble dont les diverses parties peuvent être reliées entre elles et se soutenir mutuellement.

Enfin, un peu au nord de la route des îles Fiji à Tahiti, les îles Samoa, extrêmement fertiles, appartiennent aussi à l'Allemagne. Quoique ne couvrant pas plus de 250 000 hectares (moins que le département du Rhône), et habitées par une population peu laborieuse, elles entretiennent aujourd'hui un mouvement commercial de 7 à 8 millions de francs.

Les possessions allemandes de l'Océan Pacifique comptent environ 180 000 habitants, parmi lesquels 12 à 1300 seulement sont de race blanche.

La France, dont les marins ont découvert ou exploré un si grand nombre de terres et d'îles dans cet océan, dont les missionnaires ont évangélisé presque tous les archipels, y possède seulement la Nouvelle-Calédonie et Tahiti, avec leurs dépendances, — et non pas toutes, puisque les îles Cook, voisines de Tahiti, appartiennent à l'Angleterre, et que cette puissance partage avec nous l'administration des Nouvelles-Hébrides.

La Nouvelle-Calédonie, située sur la route de Panama à Sydney, à trois jours de mer de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des îles Fiji et de la Nouvelle-Guinée, est au centre de la zone la plus active du Pacifique occidental. Elle occupe donc une position privilégiée; trop privilégiée pour n'être pas l'objet de convoitises, et d'autant plus que de toutes les îles océaniennes, elle est de beaucoup la mieux douée en richesses minérales. Au premier rang dans la production mondiale du nickel, elle a le monopole de celle du cobalt. On y trouve le chrome en grandes quantités, le cuivre, le plomb, l'antimoine, le manganèse, de considérables gisements de charbon, et la présence de l'or sur une assez grande étendue y a été constatée. Elle jouit d'un excellent climat.

La superficie de la Nouvelle-Calédonie est de 1 700 000 hectares (à peu près la moitié de celle de la Suisse). Plus du tiers de ce territoire se prête aux exploitations minières, agricoles ou pastorales. Quant à présent, après un demi-siècle d'occupation, la Nouvelle-Calédonie n'a mis en valeur qu'une minime partie de ses ressources naturelles. Sa population est de 54 000 habitants, dont

34 000 indigènes (et asiatiques), 7 à 8000 condamnés, relégués et libérés. Son commerce reste stationnaire à environ 22 millions de francs, à peu près exactement partagé entre les importations dont la moitié viennent de France, et les exportations, dont nous ne prenons guère que le quart. On n'envoie plus de forçats en Nouvelle-Calédonie depuis onze ans; mais si on en déduit les fonctionnaires et les militaires, plus de la moitié de la population blanche masculine est formée d'individus ayant été transportés à la suite de condamnations pour crimes de droit commun. Ce seul fait suffit à expliquer le discrédit qui s'attache à cette belle colonie.

Tahiti est aussi sur la route de l'Australie à Panama, et à mi-chemin, donc occupe géographiquement la situation la plus importante de la partie centrale du Pacifique. En y joignant leurs dépendances (îles Marquises, îles Sous-le-Vent, îles Tuamotou, Gambier et Tubuaï), les « îles de la Société » ne renferment pas plus d'un million d'hectares, dont la cinquième partie à peine est utilisable. La population totale s'élève à 30 000 habitants, dont 1200 de race blanche. Ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, les exportations et les importations se balancent et sont à peu près stationnaires, formant un total de 6 millions de francs. Ce commerce est presque entièrement aux mains des Américains et des Allemands, pour le gros, et des Chinois, pour le détail. La France n'y prend qu'une part modeste, 15 à 20 pour 100.

III

Cet aperçu de la valeur, en quelque sorte matérielle, des droits acquis par chaque puissance dans le partage de l'Océanie ne suffit pas encore à préciser leurs situations respectives. Nous n'en pouvons apprécier les avantages ni même la stabilité. Il faudrait savoir dans quelles conditions vivent ces organismes coloniaux, quels espoirs leur sont permis, quels dangers les menacent, quelles influences les dirigent; et, pour les principaux d'entre eux, on voudrait connaître aussi la nature des liens de dépendance et des communautés d'intérêts qui les rattachent aux nations dont ils sont nés, puisque c'est de là surtout que dépend leur avenir.

L'examen des moyens employés, des influences mises en action, pendant la période d'envahissement du Pacifique, permettra de discerner dans la succession des événements les causes qui les ont amenés, et de reconnaître une fois de plus que l'accidentel n'a pas, sur des évolutions de ce genre, un effet bien considérable.

De même que nous avons pu diviser l'occupation politique de l'Océanie par la race blanche, en trois périodes, nous pouvons diviser aussi en trois périodes la préparation et la réalisation de

cet envahissement : la période des voyages de découvertes, celle des missions et celle de l'immigration.

Pendant les deux premières, la France a tenu dans ces lointains parages une large place. L'honneur des plus anciennes et importantes découvertes appartient aux navigateurs espagnols et portugais du seizième siècle, puis aux Hollandais de la première moitié du dix-septième. Ce sont eux qui avec Magellan traversèrent les premiers l'Océan Pacifique, découvrirent les îles Marianne et les îles Philippines ; avec Mendana, les Ellice, les Marquises et les Salomon ; avec Menésès, la Nouvelle-Guinée ; avec Quiros, l'archipel de Tahiti et les Nouvelles-Hébrides ; avec Tasman, les îles Tonga, les îles Fiji, la Nouvelle-Zélande, les côtes sud et ouest de l'Australie, et la terre de Van Diemen, aujourd'hui Tasmanie. C'est encore un Hollandais, Roggewen, qui le premier reconnut l'île de Pâques et l'archipel de Samoa, au début du dix-huitième siècle. Mais déjà la prépondérance navale appartenait à l'Angleterre et à la France.

Pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle et la première moitié du dix-neuvième, les marins de ces deux nations rivalisèrent de persistance et d'audace dans l'exploration méthodique de l'Océanie. Les trois voyages de Cook (1768-1771), (1772-1775) et 1776-1779, constituent le plus bel exploit pacifique accompli par un navigateur depuis Vasco de Gama, Colomb et Magellan. Mais les noms de Bougainville, La Pérouse, d'Entrecasteaux, Surville, Marchand, Baudin, de Langle, de Freycinet, Dumont d'Urville, qui, en dépit de nombreux « démarquages », figurent encore sur les cartes du grand océan austral, les relations si consciencieuses de leurs travaux, la précision des relevés hydrographiques dressés par eux et leurs états-majors, attestent qu'ils ont été à peine devancés par leurs émules de la marine britannique.

Les voyages des marins anglais et français ont eu, en outre, un caractère différent de ceux des Espagnols et des Portugais. Ces derniers, à l'exception de Quiros et de Mendana, étaient des aventuriers. Il convient de prendre cette expression dans son sens noble ; elle n'en comporte pas moins l'absence de préoccupation scientifique ainsi que d'intention colonisatrice. Il s'agissait alors de découvrir des terres dont les produits fussent précieux, d'y faire promptement quelque butin, d'en noter l'emplacement afin d'y pouvoir revenir ou de trafiquer de la découverte après le retour en Europe. Le secret, jalousement gardé, des résultats de ces voyages, a été et est encore le principal obstacle à l'exacte description historique des recherches de ces hardis explorateurs. Le rapport de Torres sur sa belle expédition de 1606 a été caché dans les archives du gouvernement de Manille pendant cent

cinquante ans. C'est le géographe Dalrymple qui l'y a trouvé après la prise de Luçon par les Anglais, en 1762.

L'idée de colonisation n'avait pas, au dix-septième siècle, le sens que nous lui donnons aujourd'hui; la science de la navigation, encore rudimentaire, était la seule dont les marins de cette époque eussent connaissance. Il serait donc injuste de leur reprocher d'avoir poursuivi la satisfaction d'intérêts immédiats; mieux vaut admirer les prodiges d'énergie qu'ils ont réalisés. Au surplus, l'attrait des richesses et la passion des aventures n'étaient pas les seuls mobiles de beaucoup d'entre eux. L'orgueil national et l'espoir d'illustrer leurs noms les soutenaient aussi dans ces héroïques entreprises.

Quoi qu'il en soit, les grands voyageurs qui leur succédèrent, non moins braves, mais plus instruits et disciplinés, étaient animés d'un autre esprit. Français et Anglais, ils ne furent que les serviteurs de leur pays et les ouvriers désintéressés de la science. Ce sont eux, dont un grand nombre ont « retrouvé » et précisé en les complétant les découvertes de leurs prédécesseurs, qui ont préparé le grand mouvement poursuivi pendant le dix-neuvième siècle, terminé aujourd'hui par l'occupation de toutes les terres situées dans l'Océan Pacifique.

A mesure qu'ils en achevaient la reconnaissance, en déterminaient les positions et les contours, en étudiaient les approches et les ressources, pour en ouvrir l'accès aux futurs visiteurs, colons ou négociants, des auxiliaires aussi patriotes, aussi énergiques qu'eux-mêmes, venaient coopérer à leur tâche. Sur ces territoires dont on ne connaissait encore que les rives, seuls au milieu de populations souvent hostiles, brutales et rapaces, presque toutes anthropophages, sans autres armes que leur force morale, leur bonté et leur patience, ils élargirent et complétèrent l'œuvre des navigateurs. Je parle des missionnaires.

On ne désire pas opposer ici les mérites des missionnaires catholiques français à ceux des missionnaires protestants anglais et américains. Les uns et les autres ont combattu pour les intérêts de leur patrie et souffert pour leur croyance. Ils ont été, sans doute, également sincères, honnêtes et respectables. Mais on croira difficilement que des hommes ayant accepté la dure contrainte du triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, doivent être placés, quant au prestige de leur influence sur des natures primitives, au même rang que leurs rivaux affranchis de ces obligations [1]. Ayant

[1] Les indigènes ont, d'eux-mêmes, et fréquemment, proclamé cette différence. En voici un exemple, de notoriété historique.

En 1844, lorsque éclata la première révolte des Maoris, en Nouvelle-

de leurs devoirs une conception plus haute, se montrant plus détachés des questions d'ordre pratique et matériel, et menant une existence plus austère, il en faut bien conclure que leur action moralisatrice a dû être plus puissante, leur autorité spirituelle plus intime et profonde.

La France a largement profité de cette autorité, moins pourtant qu'elle eût pu le faire. L'Angleterre a constamment usé aussi de la propagande poursuivie par ses missions dans l'Océan Pacifique. Celle-ci se continue encore à son profit. L'action des missionnaires français s'y perpétue également, mais pour des raisons qu'il est superflu d'indiquer, puisque tout le monde les connaît, elle ne s'exerce plus guère que dans l'intérêt de la religion et de la morale.

L'historique de cette propagande commence, pour les missions protestantes, avec le dix-neuvième siècle. La *London Missionary Society* a été fondée en 1795; la *Church Missionary Society* en 1799; la *Wesleyan Missionary Society* en 1813. Un très faible contingent de missionnaires fut envoyé à Tahiti en 1797 par la première de ces associations. Les débuts de cette tentative furent difficiles, sans doute parce que les nouveaux venus intervinrent trop tôt et trop directement dans les affaires locales. Leur persistance cependant porta ses fruits. On assure que pendant les dix premières années, ils ne réussirent pas à opérer une seule conversion parmi les indigènes; mais leur influence politique se consolidant de plus en plus, ils parvinrent à étendre progressivement leur domination. Dès 1816, ils avaient établi dans l'archipel un régime théocratique d'une extrême rigueur. Les règlements de police y tenaient lieu d'exhortations à la moralité et l'application de peines sévères garantissait l'assiduité des fidèles (convertis ou non) aux exercices religieux. En 1822, les missionnaires protestants avaient monopolisé le commerce de Tahiti au profit de la *London Missionary Society*, fait promulguer une constitution et un code rédigés sous leur inspiration. Ils furent dès lors les maîtres du pays; si complètement que lorsque, en 1836, des missionnaires

Zélande, provoquée par l'annexion anglaise de l'île du Nord, le docteur Selwyn, missionnaire protestant qui, par son caractère et son courage, avait acquis une grande influence, était intervenu en faveur de la pacification auprès de Honé-Héké, grand chef des Ngapoutris et des tribus de la Baie des îles. Celui-ci l'écouta patiemment et lui répondit : « Vous prétendez être les envoyés du dieu Jésus. Mais nous ne vous croyons pas. Vous et vos compagnons êtes des hommes comme les autres. Vous achetez des terres et en tirez profit, vous faites le commerce : vous avez des femmes et des enfants. C'est Pompallier qui est l'*Epikopo*. Lui et les siens ne font rien de cela. » Mgr Pompallier était l'évêque catholique envoyé en 1838. Les missionnaires protestants étaient établis en Nouvelle-Zélande depuis 1813.

français venant des îles Gambier, débarquèrent à Papaète, ceux-ci furent immédiatement expulsés.

En 1838, à la suite de l'intervention des commandants du Petit-Thouars et Dumont d'Urville, aussitôt après le départ des navires français, et en dépit d'une convention récemment signée par la reine Pomaré IV, les protestants obtinrent qu'il fût interdit à tout étranger de posséder des terres dans l'archipel et d'y enseigner une autre religion que la religion réformée. La conséquence de cette politique d'hostilité ouverte, des intrigues du célèbre Pritchard qui en était le promoteur, et des plaintes des résidents français, fut l'*ultimatum* adressé le 8 septembre 1842, au gouvernement tahitien, par M. du Petit-Thouars, devenu amiral, et le traité du même jour plaçant les îles de la Société sous le protectorat de la France. Des faits analogues, accompagnés d'actes de persécution violente envers les catholiques, ont également signalé l'action des missionnaires américains aux îles Hawaï pendant la période de 1828 à 1840.

Ces incidents ne sont rappelés que pour mettre en évidence l'esprit dans lequel agissaient les missions protestantes, alors que leur initiative n'était pas contenue par la présence d'un gouvernement s'imposant à leur respect ni gênée par celle des missions catholiques. Cette tendance à exercer leur autorité sur les personnes et les biens plutôt que sur les âmes et les consciences les a même conduits parfois à montrer peu d'empressement en faveur d'une occupation officielle. Ils ne l'ont, en général, sollicitée que lorsqu'ils entrevoyaient l'éventualité d'une prise de possession par la France ou redoutaient l'accroissement d'influence des missionnaires français.

L'histoire de nos missions dans l'Océan Pacifique, à l'exception des excentricités attribuées au P. Laval dans les îles Gambier, vers 1835, ne présente rien de semblable[1]. Nulle part, alors même qu'ils le pouvaient aisément, nos missionnaires n'ont eu recours à la contrainte vis-à-vis des indigènes. Même à Tahiti, où la lutte entre les représentants des deux confessions avait un caractère d'extrême âpreté, les catholiques sont restés fidèles à ce principe. Lorsqu'en 1860, un nouveau gouverneur, M. de La Richerie, proposa à Mgr Tepano des mesures ayant pour objet d'amener toute la population au catéchisme et aux offices, par voie de convocation administrative, l'évêque refusa, disant ne vouloir agir que par la persuasion et l'exemple.

[1] D'après les dépositions des capitaines des bâtiments français trafiquant alors aux îles Gambier, les procédés autocratiques du P. Laval auraient été fort exagérés par les adversaires de la mission, dont le plus ardent fut sévèrement condamné par le tribunal de Tahiti.

Ces faits, dont la preuve existe dans les rapports officiels des autorités navales et civiles françaises qui ont exercé en Océanie, sont sans doute bien oubliés, puisqu'on s'efforce d'édifier aujourd'hui une légende d'intolérance destinée à servir de prétexte ou d'excuse à l'abandon de nos missions dans toutes les parties du monde.

Les services rendus par celles du Pacifique au point de vue national peuvent se résumer en disant que leur coopération a été aussi nécessaire que celle de la marine. C'est leur influence ou même leur seule présence qui a rendu possibles les prises de possession que nous avons opérées. Dès 1845, nos missionnaires avaient fait parvenir au gouvernement français, les demandes de protectorat des principaux chefs de la Nouvelle-Calédonie que nous n'avons occupée qu'en 1853, et celles des chefs des îles Gambier qui ne sont devenues françaises qu'en 1881. Nous eussions pu, grâce à eux, annexer les îles Waleis, en 1842, et nous avons attendu jusqu'en 1886. Je suis à même d'ajouter, qu'en 1895, le roi des îles Tonga, craignant l'annexion de l'archipel par l'Angleterre, remit au supérieur de la mission française, pour être transmise à notre gouvernement, une demande de protection. Le commandant du navire de guerre qui faisait « la tournée des missions » se refusa à la recevoir. Il obéissait, paraît-il, à des instructions générales, mais formelles. A cette époque cependant, le gouvernement britannique n'avait d'autre droit sur ces îles que ceux qu'il tenait d'un vague « traité d'amitié », obtenu en 1879. Quatre ans après, il prenait officiellement les Tonga sous sa protection exclusive, avec l'assentiment de l'Allemagne et des Etats-Unis. En 1904, il dépouillait le roi Georges de toute autorité, ne lui laissant que son titre.

C'est au P. Goujon, missionnaire mariste, que nous devons d'avoir pu annexer, en même temps que la Nouvelle-Calédonie, l'île des Pins, sa plus proche dépendance, dont la possession par l'Angleterre eût été une source de continuelles difficultés. Quand l'amiral Febvrier-Despointes s'y présenta, le 28 septembre 1853, venant d'arborer le drapeau français sur la grande terre, il trouva la corvette anglaise *Herald* au mouillage. Ce bâtiment était chargé de négocier l'acquisition de l'île avec le chef indigène, nommé Vandegou. Mais notre missionnaire avait déjà gagné la confiance de ce chef; il l'amena à bord du *Phoque*, et la cession de l'île à la France eut lieu immédiatement, sous les yeux du commandant anglais, qui appareilla aussitôt pour se rendre en Australie. Ce malheureux officier se suicida en arrivant à Sydney.

Les missions françaises ont couvert dans l'Océan Pacifique un champ très vaste, ou, pour mieux dire, elles ont couvert cet océan

presque en entier. Dans un grand nombre d'archipels, elles ont été précédées par les missions protestantes. Cela peut excuser dans une certaine mesure l'hostilité dont elles ont été l'objet de la part de ces dernières, jusqu'à une époque assez récente.

Il est intéressant de constater que l'établissement de nos missions a néanmoins partout précédé l'occupation officielle par les puissances chrétiennes.

Voici les dates d'apparition des missions françaises sur les principaux points de l'Océanie. On les voit d'abord aux îles Hawaï, en 1827; puis aux îles Gambier, en 1834; à Tahiti, en 1836; aux îles Wallis et Foutouna, en 1837; aux îles Marquises et en Nouvelle-Zélande, en 1838; aux îles Tonga, en 1842; en Nouvelle-Calédonie, en 1843; aux îles Fiji, en 1844; aux îles Samoa et aux îles Salomon, en 1845; en Nouvelle-Bretagne (archipel Bismarck), en 1882; en Nouvelle-Guinée anglaise, aux îles Ellice et Gilbert, en 1885. Si on rapproche ces dates de celles du tableau des annexions reproduit plus haut, on remarque qu'elles sont antérieures aux époques de prise de possession de chacun de ces territoires ou archipels. Donc, dans chacun d'eux, les missions françaises ont créé ou tenté de créer, *en temps utile*, une influence favorable à l'expansion de la France.

On a reproché aux missionnaires du Pacifique, ainsi d'ailleurs qu'à tous les missionnaires, d'avoir créé des difficultés à notre gouvernement, par leur zèle inconsidéré et l'exagération de leur esprit de prosélytisme. Il paraît difficile de mesurer avec exactitude le degré d'énergie qu'il est permis de déployer à des hommes luttant dans les conditions où se trouvaient ces religieux. Sous cette réserve, il est exact que les missionnaires, plutôt par leur seule présence que par leurs actes, d'ailleurs, ont créé des difficultés à notre diplomatie; mais il est inexact que nous soyons fondés à nous en plaindre. C'est aux difficultés nées de leurs conflits avec la mission protestante que nous devons d'être les possesseurs de Tahiti. Le mot d'ordre : « Pas d'affaires », a été de tout temps fort apprécié dans les sphères officielles. Cela n'empêche pas qu'il soit, en thèse générale, d'une application désastreuse.

Si nous n'avions pas eu de missions au Pacifique, nous n'aurions pas eu d'affaires à cause d'elles; mais les missions protestantes trouvant un champ complètement libre se seraient partout répandues, préparant les voies à la colonisation et au commerce au profit de nos rivaux, captant la confiance des rois et des chefs indigènes, imposant les idées, les coutumes, la langue et le respect de l'Angleterre. Nous n'aurions même pas le peu que nous avons.

Nous avons fait et faisons encore, — mais à nos dépens, —

l'expérience de l'utilité pratique des missions religieuses en Océanie. Il y a, tout près de la Nouvelle-Calédonie, un groupe d'îles intéressant, fertile et peuplé de bons travailleurs, qui s'appelle les îles Loyalty. Quand nos missionnaires y vinrent, en 1858, ils y trouvèrent des collègues protestants établis depuis plusieurs années, en train d'angliciser le pays. Bien qu'il ne fût pas contestable que les Loyalty fussent à la Nouvelle-Calédonie comme l'île d'Ouessant est à la Bretagne, nous eûmes grand peine à y obtenir le respect de notre autorité qui ne fut bien établie qu'en 1864.

Dans le temps présent, le seul obstacle sérieux que rencontre un arrangement, pour nous acceptable, de l'affaire des Nouvelles-Hébrides, n'est pas une question diplomatique, ni une question commerciale; ce n'est pas non plus la présence de colons anglais dans cet archipel, mais l'intransigeante opposition des missions presbytériennes qui ont commencé à s'y installer depuis 1848, longtemps avant les nôtres.

IV

Le rôle des missions en Océanie et leur collaboration avec la marine de guerre pendant la période qui a précédé les récentes annexions, a donc été fort important. La France commit l'erreur de se reposer sur ces seuls moyens d'action pour atteindre dans cette partie du monde le rang que sa situation en Europe l'invitait à occuper. Sa rivale d'alors, l'Angleterre, ne se contenta pas d'y exercer et au besoin, d'y imposer, une influence morale. J'ai signalé sa vigilance politique dont, à aucune époque nous n'avons, en ces parages, imité l'exemple. Elle y a ajouté le concours d'une marine commerciale prospérant sous un régime libre d'entraves administratives et douanières, encouragée par le sentiment national, et celui d'un courant d'émigration, modéré mais permanent, constituant comme un afflux de réserves qui régulièrement grossissait l'effectif en hommes et en capitaux de ses forces d'invasion sur le terrain économique.

L'avenir de la puissance française en Océanie eût dû se fixer pendant les dix ou douze années qui ont suivi l'occupation de la Nouvelle-Calédonie, car la nécessité de consolider notre situation était évidente. On n'y pouvait satisfaire qu'en reliant cette colonie à nos établissements du Pacifique occidental par la création d'établissements intermédiaires et d'un réseau de communications maritimes sous pavillon français. Cela ne réclamait ni grand effort diplomatique, ni grand effort financier.

Notre prestige militaire et naval permettait à la France, en ce temps-là, de négocier sur le pied d'égalité avec son compétiteur et

de partager avec lui l'empire des antipodes. Celui-ci en eût, de toute façon, gardé la plus belle part, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La mer, aujourd'hui germanique, qui contient tous les archipels du nord-est de l'Australie et s'étend sur 3 millions de milles carrés, ainsi que les principaux groupes d'îles situés à l'est du 165e méridien oriental, pouvaient, — à l'exception des îles Hawaï, — rentrer dans la sphère d'influence française. Mais il eût fallu prévoir.

Il eût fallu vouloir aussi. Le gouvernement de Napoléon III manqua de prévoyance et de volonté. Il se borna à permettre à la marine de protéger les missions. On se rendait si peu compte de l'importance future du Pacifique qu'en annexant la Nouvelle-Calédonie, à l'occasion du massacre de marins de notre frégate l'*Alcmène*, par les Canaques, on oublia d'inclure dans l'opération les Nouvelles-Hébrides, même les Loyalty. Cette négligence parut, plus tard, inexplicable. Elle s'explique pourtant par ceci, que l'idée colonisatrice n'était pour rien dans cette action. C'était pour en faire un dépôt de forçats, mieux encore, une thébaïde pour anciens forçats, que ce beau territoire fut rattaché à notre domaine colonial.

Les conséquences de cette erreur se mesurent aujourd'hui. Elle a anéanti entre nos mains la valeur de notre seule base d'opérations commerciales en Océanie et détruit l'espoir d'y étendre largement notre influence.

On n'a pas manqué de dire que nous n'aurions rien su faire de la Nouvelle-Calédonie livrée à la colonisation libre. Il paraît que cette manière de voir a cessé d'être celle du gouvernement de la République, puisque depuis la fin de 1896 il n'y envoie plus de condamnés. L'objection, néanmoins, mérite qu'on s'y arrête, car dans l'esprit de beaucoup de personnes, malgré les résultats au moins satisfaisants que nous avons obtenus ailleurs (le commerce de nos colonies, non compris l'Algérie et la Tunisie, se chiffrant par 875 millions), c'est encore un axiome que « le Français n'est pas colonisateur ». Or, pour quiconque a parcouru le monde, résidé dans plusieurs pays extra-européens, vu à l'œuvre des Français placés dans des conditions difficiles, *mais à peu près normales*, rien n'est plus faux. Ne serait-il pas plus exact de dire que les Français *n'osent pas* aller dans *leurs* colonies et ne pourrait-on en indiquer d'autres raisons que celle d'une prétendue incapacité!

En voici tout au moins une, probablement la principale.

Nous transportons dans ces milieux en formation des habitudes administratives et des conceptions politiques ne convenant en aucune façon à des pays neufs. Nous y organisons le conflit permanent entre l'initiative des colons et l'autorité de la métropole.

Nous faisons, d'ailleurs, sans plan ni méthode, pour gouverner nos colonies sous ce régime qui n'est ni la dépendance, ni la liberté, plus de sacrifices qu'il n'en faudrait pour leur faire accepter l'une ou leur permettre l'expérience de l'autre.

Que les colons aient besoin du concours de l'Etat, et sous des formes variées, ne fait point doute. C'est la mère-patrie qui doit payer, — ou avancer, — les frais de premier établissement, fournir les organes indispensables à un embryon de société régulière, offrir des facilités à son commerce, la protéger contre les convoitises du dehors. Mais s'il est utile qu'elle favorise et soutienne les initiatives, à plus forte raison doit-elle s'abstenir de les contrarier. L'intérêt des colons discernera rarement du premier coup le genre d'administration qui leur convient le mieux, mais il le discernera plus tôt néanmoins que ne pourra le faire la sollicitude souvent intermittente, et rarement généreuse, de la métropole.

Les Français hésitent à suivre leur gouvernement dans la voie qu'il leur ouvre de l'expansion coloniale, parce qu'en la leur ouvrant, l'Etat ne leur inspire pas le sentiment de la sécurité. Ils ont besoin d'être rassurés contre ses exigences, ses fantaisies, ses engouements soudains ou ses hostilités dogmatiques, contre son inaptitude à juger des circonstances locales, contre sa manie de réglementation minutieuse et compliquée, contre les caprices de sa politique, contre l'abus du fonctionnarisme. Les encouragements platoniques ne suffisent pas à les persuader d'exporter leurs personnes ou leurs capitaux dans les colonies françaises, même les mieux douées de la nature. Il leur faut des indications plus positives, tant pour la protection que pour la libre gestion de leurs intérêts, autrement dit des gages. Il les leur fallait sous l'Empire tout autant que maintenant.

Pour en revenir à la question calédonienne, — qui est un bon exemple, — elle n'était alors comme aujourd'hui qu'une partie, la plus importante, de celle de notre situation en Océanie. Supposons que le gouvernement impérial eût, dès 1854, renforcé notre division navale dans l'océan Pacifique de quelques corvettes légères, et profitant de l'occasion qui lui fut offerte, en 1856, par la conclusion du traité de Paris, ouvert des pourparlers à Londres au sujet des archipels non encore occupés ; que, progressivement, il eût favorisé, par subventions ou autrement, le commerce sous pavillon français dans ces régions, choisi d'après leurs seuls mérites les gouverneurs des deux colonies déjà créées, et se fût abstenu de les déplacer. Supposons encore qu'il eût envoyé ou désigné des agents officiels, sûrs et actifs partout où des intérêts français ou étrangers avaient déjà pris quelque consistance, qu'il

eût ouvertement protégé tout essai sérieux de colonisation française, réprimé sans excès mais sans retard tout désordre produit au détriment de nos compatriotes ou par eux-mêmes. En un mot, qu'une politique indiquant l'intention de la France de se réserver une place dans le futur partage de l'Océanie ait été inaugurée et poursuivie. Elle n'eût rencontré que de faibles résistances de la part de l'Angleterre. Chez nous, l'opinion publique d'abord surprise, puis intéressée, n'eût fait aucune opposition à des projets dont l'exécution ne pouvait être ni dangereuse ni coûteuse. En quelques années, nous aurions vu la Nouvelle-Calédonie, encouragée par l'exemple de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ses voisines, alors en plein développement, établir comme elles ses plantations, ouvrir ses mines, organiser son commerce et son administration, étendre son activité sur les autres archipels. Mais on s'est occupé d'autres choses, et on a fait de Nouméa un pénitencier.

Aussi, malgré l'apparente inertie du gouvernement anglais jusqu'après la guerre franco-allemande, avions-nous perdu, au moment où cette guerre a éclaté, l'occasion que nous ne devions plus retrouver. Nos désastres en 1870 ont confirmé cette impuissance et n'en ont pas été la cause.

V

Ils se sont pourtant répercutés en Océanie, puisqu'ils ont eu pour conséquence d'y faire apparaître la puissance allemande. Je dis « la puissance », car le commerce allemand y précéda, et de beaucoup, l'intervention officielle. Celle-ci ne se manifesta d'abord que par quelques-uns de ces « traités d'amitié », dont les gouvernements indigènes ne pouvaient apprécier la valeur ni soupçonner l'intention. Son premier acte important est l'arrangement conclu avec l'Angleterre en 1885, concernant le partage de la Nouvelle-Guinée orientale, reconnaissant le protectorat de l'Allemagne sur l'archipel Bismarck (anciennement Nouvelle-Bretagne, Nouvelle-Irlande et îles du duc d'York), et l'annexion des îles Marshall. Bien qu'à cette époque, les relations entre Londres et Berlin fussent plus cordiales qu'elles sont devenues ensuite, la convention anglo-allemande de 1885 ne fut guère que l'enregistrement de faits accomplis. J'ai signalé plus haut celle de 1899 qui a complété le domaine colonial allemand dans l'Océan Pacifique.

Ce n'étaient ni la marine militaire, ni les missions religieuses qui avaient préparé à l'Allemagne ces succès diplomatiques, mais les négociants de Hambourg. Le prestige impérial contribua seulement à transformer en droits reconnus des titres dont peut-être la valeur eut paru contestable s'ils avaient été présentés par une

main moins « gantée de fer », suivant l'expression de l'empereur Guillaume en l'un de ses mémorables discours.

L'opinion courante au sujet de la poussée colonisatrice en Allemagne est erronée, du moins en ce qui concerne l'Océanie. Le gouvernement l'encourage aujourd'hui ouvertement ; il y prend part, — d'ailleurs avec parcimonie, — mais c'est pour la canaliser. Il n'en est point le promoteur. Les colonies allemandes les plus prospères, les seules prospères, ne sont pas des colonies de l'Allemagne, car c'est en territoire étranger qu'on les trouve. Si on prend l'expression « colon » en son sens propre de cultivateur ou exploitant de la terre, ce ne sont même pas des colonies, à moins qu'on n'ajoute le mot « commerciales ». En Océanie, des tentatives d'ordre purement privé, faites sur des territoires que nul ne supposait, avant 1870, devoir être un jour allemands, ont à la faveur de l'exaltation qui a suivi la guerre, reçu une vive impulsion et pris un développement inattendu. Le gouvernement impérial ne pouvait se désintéresser de ces entreprises, et pour que ses nationaux ne courussent pas le risque de se voir protégés par quelque autre puissance dut se mettre en mesure de les protéger lui-même. Tel fut le point de départ de son intervention dans l'océan Pacifique.

L'existence des « colonies commerciales » allemandes y favorise, comme en Asie et en Amérique, dans une mesure dont on ne saurait exagérer l'importance, les intérêts du commerce national. Elles constituent, sous forme de groupes compacts et homogènes, autant d'agents, pour ainsi dire collectifs, au service de la patrie allemande, travaillant pour elle à peu près comme le fait le représentant d'une maison de commerce au profit de cette maison. Il y a 28 000 Allemands en Australie et 4000 en Nouvelle-Zélande ; ils manient un courant d'affaires de 150 à 160 millions de francs. Entre les négociants qui dirigent, de Sydney, de Melbourne, de Brisbane, ces transactions, et les planteurs ou importateurs allemands établis au Samoa, dans l'archipel Bismarck, aux Marshall (terres allemandes aujourd'hui), c'est un échange continuel de renseignements, de bons offices, d'ordres à exécuter. D'autre part, ces mêmes négociants signalent dans les centres commerciaux et manufacturiers de l'Allemagne, les goûts, les besoins, les usages du pays où ils résident. L'industrie allemande se conforme à ces indications, moins soucieuse de présenter ses échantillons que de savoir quels sont les articles de vente courante sur la place afin de les reproduire exactement.

Ces colons commerciaux ne prennent aucune part aux agitations de la politique locale, mais ils profitent du désarroi des périodes de crise. Ils ne s'occupent que de leurs affaires, évitent

l'emploi de commis étrangers, et fréquentent surtout entre eux. Ils se confinent rarement dans une spécialité. Attentifs aux mouvements de leurs concurrents, ils saisissent les occasions de se substituer à eux auprès des clients, et dans ce but ne négligent pas les opérations de minime importance. L'une des principales causes des succès du commerce allemand en Australie au détriment des exportateurs anglais réside dans le dédain de ceux-ci pour les petites affaires. Quant à l'avance énorme qu'il a prise sur nous en ces dernières années, elle est due en grande partie au refus des maisons françaises d'accorder aux acheteurs les longs crédits que les maisons allemandes accordent sans difficulté. Cette méfiance de notre part s'explique peut-être par l'insuffisance de notre personnel de représentants commerciaux.

La caractéristique de la méthode commerciale allemande dans les pays extra-européens est la subordination des bénéfices immédiats aux bénéfices futurs, de même que la caractéristique de la méthode de colonisation anglaise est dans la subordination du profit direct au profit indirect. Elles se résument toutes deux en un mot : l'esprit de suite. On comprend dès lors comment l'Allemagne, venue si tard dans le Pacifique, et n'y possédant aucun territoire constituant une base pour ses opérations, a pu y suppléer.

D'autre part, les compagnies de navigation allemandes, dont la création a suivi l'initiative des commerçants, et souvent leur a été due, ont pris soin de lier leurs intérêts à ceux du commerce. Elles ne se sont inspirées d'aucun principe dogmatique, ont organisé leur exploitation sur les bases les plus simples, avec un personnel strictement suffisant en nombre, ont réduit au minimum leurs frais généraux, concentrant leurs efforts sur la recherche de la plus grande quantité de fret, même à bas prix, et la régularité de leurs services.

C'est ainsi qu'en dépit des circonstances défavorables et d'erreurs assez lourdes commises dans les débuts, le commerce des possessions allemandes du Pacifique a pu dépasser, en 1905, le chiffre de 16 millions de francs. La « Terre de l'empereur Guillaume » (Nouvelle-Guinée), qui paraît être la réserve de la colonisation germanique en Océanie, ne compte, dans ce relevé, que pour 1 million.

A première vue, ces résultats seraient fort encourageants, et pour nos voisins d'outre-Manche, presque inquiétants. Mais les perspectives d'exploitation, du moins prochaines, qu'offrent ces territoires et archipels sont, en réalité assez médiocres. Leur climat, bien différent de celui de la Nouvelle-Calédonie, ne se prête pas à l'immigration d'une nombreuse population blanche, et

la main-d'œuvre indigène, bien qu'abondante encore, y est de qualité très inférieure. L'administration officielle qui s'est substituée à celle des compagnies à chartes, en Nouvelle-Guinée (1898) et aux îles Marshall (1906), n'est pas à hauteur de sa tâche. Inexpérimentée, autocratique et formaliste, elle apporte la raideur prussienne là où la souplesse et le tact sont indispensables. Les Allemands n'ont pas encore le « tour de main » britannique pour gouverner les colons de race blanche et apprivoiser les races de couleur, et leurs colonies du Pacifique attirent peu l'immigration. La comparaison du chiffre, déjà cité, de 1200 Européens, y compris les fonctionnaires, dans ces possessions, avec ceux se référant aux colonies commerciales allemandes en Australasie, donne à la situation de l'Allemagne en Océanie sa physionomie véritable.

VI

Les 800 lieues de côtes que déploient les Etats-Unis sur l'océan Pacifique leur ont donné toute facilité d'y intervenir et de s'y étendre comme et quand ils l'auraient voulu, autant qu'il y eut eu des terres disponibles. Mais les Américains se sont d'abord préoccupés de coloniser leur propre pays. Même à l'égard des îles Hawaï, leur diplomatie se montra discrète jusqu'à l'annexion de cet archipel, en 1898. Cependant, dès 1837, quand lord G. Paulet, commandant la corvette anglaise *Carysford*, crut pouvoir en prendre possession au nom du gouvernement britannique, sous prétexte d'insultes faites à son consul, le cabinet de Washington fit entendre de si vives protestations qu'il fallut remettre les choses en l'état. Le sort de ces îles se trouva virtuellement réglé par cette intervention. En vain l'Angleterre s'efforça de sauvegarder l'indépendance du gouvernement hawaïen et obtint-elle de la France l'engagement de la respecter. Déjà l'archipel était, et de plus en plus il devint, en fait, une colonie américaine; non pas une colonie « commerciale », à la mode allemande, mais une colonie de planteurs et de propriétaires. Les efforts des rois de la dynastie des Kamehamea, malgré l'appui des Anglais, malgré de sincères et honorables tentatives de gouvernement constitutionnel, furent impuissantes contre l'influence croissante des colons américains. Les îles Hawaï étaient depuis trente ans sous la dépendance économique exclusive des Etats-Unis, lorsque les événements de 1897 et 1898, ouvrant de nouveaux horizons à l'expansion américaine, précipitèrent la prise de possession, tôt ou tard inévitable.

Les missionnaires de l'*American board of Commissionners for foreign missions*, venus de Boston dès l'an 1820, avaient utile-

ment coopéré avec les colons en vue d'atteindre ce résultat. Il n'est pas certain que leur assistance ait été indispensable. Le principal archipel du Pacifique oriental est tombé au pouvoir des Etats-Unis comme le fruit mûr tombe dans les mains prêtes à le recevoir.

Aux îles Samoa, le hasard paraît avoir concouru, avec l'initiative privée et l'esprit de prosélytisme à amener la situation actuelle qui assure aux Etats-Unis la possession d'un port admirablement disposé et situé. L'histoire de cet archipel, extrêmement compliquée, n'est que le développement des intrigues et des rivalités consulaires; mêlées aux conflits des indigènes entre eux. D'abord limitées aux querelles entre Anglais et Allemands, elles appelèrent l'attention des Américains, dont quelques compatriotes s'étaient établis dans ces îles vers 1860. Des circonstances particulières fixèrent cette attention sur le port de Pago-Pago. Comme les consuls des deux autres puissances se disputaient avec acharnement les faveurs, ou pour mieux dire les pouvoirs du roi des Samoa, le gouvernement des Etats-Unis, engagé dans ces luttes d'influences, en profita pour se réserver, en janvier 1878, la faculté de créer un dépôt de charbon en cet endroit. Lors des arrangements de 1899, entre l'Angleterre et l'Allemagne, cette sorte de possession d'état ne put être que confirmée et fut étendue logiquement à l'île de Tutuila où se trouve Pago-Pago.

L'occupation des îles Philippines fut encore moins préméditée. Elle a été la conséquence naturelle, et pourtant imprévue, de la destruction de l'escadre espagnole à Manille, en mai 1898, si imprévue que pendant plus d'une année les Américains ont laissé cet archipel en état de chaos et d'anarchie. L'avenir de cette possession, où le gouvernement des Etats-Unis se livre depuis huit années, sans résultat appréciable, à des expériences fort coûteuses, reste incertain.

Cette esquisse, bien incomplète, des forces politiques et des aspirations nationales qui ont conduit au partage actuel du Pacifique entre un petit nombre de puissances, montre que l'Angleterre seule a employé tous les moyens dont un grand Etat pouvait disposer : sa flotte, ses missionnaires, sa diplomatie, sa puissance commerciale et ses facultés d'émigration. De plus, elle est entrée en scène la première, aussi occupe-t-elle encore une situation prépondérante dans ces régions.

Les Etats-Unis ont acquis dans le nord du grand océan une position en apparence comparable à celle de l'Angleterre dans le sud, mais beaucoup moins solide en réalité. Ils la doivent presque entièrement à un changement d'orientation de leur politique générale. La colonisation des îles Hawaï par les Américains était dans

l'ordre des faits prévus, tandis que l'annexion des Philippines, loin d'avoir le même caractère, laisse entrevoir de grandes difficultés et peut être une source de conflits avec d'autres puissances.

L'Allemagne a su se faire une place entre ces deux redoutables concurrents, grâce aux aptitudes de ses commerçants et au prestige de ses succès militaires.

La France a utilisé sa marine et ses missions religieuses en Océanie, mais seulement jusqu'en 1870. Après comme avant cette date, elle n'a fait ni effort diplomatique, ni effort commercial, ni effort colonial. Elle a laissé passer l'occasion d'agir quand elle pouvait améliorer sa position. Plus tard, elle a négligé de la consolider, alors que ses compétiteurs se partageant les terres inoccupées et les dépouilles d'un vaincu, lui en donnaient le prétexte. Quoique nos possessions dans le Pacifique aient une valeur économique probablement supérieure à celle des possessions allemandes, notre situation y est moins forte que celle de l'Allemagne, parce que le commerce français (si on excepte les achats de laines d'Australie) y est de peu d'importance.

Equitablement ou non, la répartition est faite. Il paraîtrait naturel que chacun s'occupât seulement de mettre en valeur ce qui lui est échu, en vivant de bonne intelligence avec les autres. Mais les affaires de la politique « mondiale » ne sont pas si simples. Ceux qui possèdent, quelle que soit leur part, la jugent insuffisante; et dans le même temps qu'ils convoitent le bien du voisin, s'inquiètent de l'attitude de ceux qui n'ont pas figuré au partage.

La période des rivalités internationales est loin d'être close en Océanie. L'achèvement du canal de Panama ne les rendra que plus vives. Au-dessus d'elle plane la question de suprématie. Longtemps elle a paru réglée en faveur de l'Angleterre. Depuis que les Etats-Unis sont sortis de chez eux les armes à la main et que le Japon a suivi leur exemple, l'hégémonie britannique aux antipodes n'est plus qu'une éventualité.

De graves problèmes restent à résoudre. On en parle d'autant moins qu'ils ont plus d'importance. Il y a celui des Philippines auquel le Japon s'intéresse, celui des Indes Néerlandaises, qui ne semble même pas posé, mais dont on rêve en Allemagne; celui des rapports de l'Australie avec la mère-patrie, bientôt urgent; celui des Nouvelles-Hébrides, capital pour la France. Il y a enfin l'inquiétante question de la main-d'œuvre, s'étendant à tout l'océan Pacifique. La disparition progressive des races polynésiennes et mélanésiennes ne permet guère d'ajourner la solution, qui est en Asie, où on n'ose pas l'aller chercher.

Biard d'Aunet.

LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE LE DUEL

Une première et intéressante manifestation d'un mouvement d'opinion qui se produit avec une certaine intensité, sinon en France, du moins dans presque toutes les nations de l'Europe, vient d'avoir lieu à Budapest[1]. C'est dans la capitale de la Hongrie, en effet, qu'à la date des 4, 5 et 6 juin, s'est tenu le premier congrès international contre le duel. Encore sommes-nous trop exclusif en refusant à la France toute participation à ce mouvement d'opinion. La France possède, elle aussi, une ligue antiduelliste qui fait de la propagande, gagne tous les jours des adeptes, même parmi les duellistes hier encore convaincus et incorrigibles, et qui, enfin, a secondé de tous ses efforts le comité hongrois dans l'organisation du congrès.

Il n'entre pas dans le cadre de cette brève étude de faire la philosophie du duel, de rappeler les arguments que s'opposent réciproquement ses partisans et ses adversaires, d'analyser les causes qui doivent le faire condamner et rejeter définitivement par les peuples civilisés, non plus que d'examiner au nom de quels principes, divins ou humains, cette condamnation doit être prononcée. Notre but est seulement de retracer la physionomie du congrès, de souligner les principales idées qui y ont été émises et d'indiquer les moyens pratiques adoptés par les congressistes pour arriver à la transformation de leur désir en réalité, c'est-à-dire à l'extinction du duel.

Les ligues antiduellistes ont entrepris là, et elles ne se le dissimulent pas, une lourde tâche qui ne sera pas l'œuvre d'un jour. Elles ont, en effet, à lutter contre une coutume dont les origines obscures se perdent dans les temps les plus reculés, et surtout contre un adversaire presque irréductible : l'amour-propre humain.

[1] C'est en raison du retentissement de son roman *Contre le flot*, paru récemment ici même, que M. Pierre Le Rohu fut officiellement invité à participer au congrès de Budapest, dont il rend compte en un article. *(N. D. L. R.)*

La plupart du temps, celui qui se juge offensé cherche une réparation publique à l'offense publique, et nous indiquons, par là même, la toute-puissance de l'opinion dans ces sortes d'affaires. En réalité, c'est le monde, la galerie qui est la véritable cause du duel; l'injure est le prétexte. Il faut bien le reconnaître, d'ailleurs, le duel est tellement entré dans nos mœurs qu'au bruit de la moindre querelle entre deux hommes souvent également honorables, le pays tout entier, informé par la presse s'il s'agit de personnalités en vue, le cercle plus étroit des amis s'il s'agit de personnes qui n'appartiennent ni à la politique ni au journalisme, attend, comme une chose naturelle, presque nécessaire, l'envoi de témoins.

Cet état d'âme de la masse « des gens comme il faut » explique les nombreuses rencontres dont les journaux nous apportent chaque jour l'écho. Le monde qui a escompté le duel et qui l'attend est bien près, s'il est déçu, de prononcer le mot de « lâche » et le galant homme injurié ne peut supporter que, même tout bas, on lui prête une impression qu'il a toujours considérée comme honteuse : celle de la peur. Voilà pourquoi encore tant d'hommes vont sur le terrain qui auraient une infinité de raisons pour n'y point aller; voilà pourquoi trop de catholiques violentent leur conscience. Ils savent que si, obéissant à leurs principes, ils refusent de se battre, leur héroïsme sera incompris, et ils n'ont pas le courage, tant est puissante sur les âmes la force de l'opinion, de s'exposer au soupçon. Eh! oui! le courage... car nous ne croyons pas qu'un homme réfléchi trouve paradoxale l'affirmation qu'il est plus contraire à la nature, et partant plus difficile, de se heurter à l'opinion générale et de s'exposer, au nom d'un devoir qu'impose la conscience, à la réprobation du monde ou à ses sarcasmes, que de risquer la blessure, légère le plus souvent, qui n'atteint que le corps.

Cet amour-propre, disons, si l'on veut, ce point d'honneur qui s'exaspère chez l'homme outragé et qui le pousse à chercher une réparation là où il croit pouvoir la rencontrer, trouve une excuse dans ce fait que, d'une part, rien dans la législation des nations européennes ne protège d'une façon efficace l'honneur ou la dignité des citoyens et que, d'autre part, le duel n'est, en réalité, réprimé d'une façon effective nulle part. Certes, et nous le verrons tout à l'heure, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Espagne, en Italie, en Portugal, en Russie, dans d'autre pays encore, des lois spéciales ou des articles formels du code pénal, préviennent le duel et le punissent de peines souvent sévères. Mais, dans la pratique, ces textes sont rarement appliqués. Le duelliste sait donc qu'il a les plus grandes chances de n'être pas inquiété. Il sent en outre qu'il doit se protéger lui-même, car si

l'injure et la diffamation sont, comme en France, prévues et punies, celui qui se sert des armes que le législateur met à sa portée s'expose à trouver au prétoire de justice, au lieu de la réparation attendue, les sarcasmes habilement lancés de l'avocat de son adversaire, et à sortir du palais, quelquefois vainqueur en droit, et souvent vaincu en fait. Et puis, le ministère public ne poursuit jamais d'office dans ces sortes d'affaires. La partie injuriée, — pour parler le langage du palais, — intente le procès à ses risques et périls, et, chose plus grave et que le législateur n'a pas prévue, un tribunal juge un fait matériel d'injure, il proclame une diffamation; mais son jugement n'est, dans l'état actuel de la législation, et ne peut être que la constatation d'un délit, un simple document judiciaire, puisque la preuve du fait incriminé n'est permise que lorsqu'il s'agit d'un fonctionnaire public, et d'allégations calomnieuses se rattachant à sa fonction. Le jugement d'un tribunal n'est donc pas un jugement d'honneur puisqu'il laisse subsister le soupçon que le fait reproché était vrai et l'injure méritée. Il ne peut prononcer les paroles solennelles qui terminent un différent exaspéré, qui calment les légitimes susceptibilités de l'amour-propre ou, suivant les cas, du point d'honneur, qui lavent définitivement le plaideur d'une accusation fausse.

C'est donc dans les mœurs approbatives du duel et dans l'insuffisance de la législation qu'il faut chercher la cause du mal, et ce sont ces causes qu'il faut combattre pour arriver à déraciner le mal lui-même. Les congressistes de Budapest l'ont parfaitement compris et, après avoir défini les origines psychologiques du duel, ils espèrent avoir trouvé le moyen de le combattre efficacement.

Un comité exécutif avait tracé d'avance, en s'inspirant des idées que nous venons d'exposer, le programme des travaux du congrès. Après le rapport de chacune des ligues sur le mouvement antiduelliste dans les différents pays, la création d'un centre international, l'organisation d'un bureau central, l'étude des moyens de propagande, l'ordre du jour indiquait comme particulièrement essentielle pour obtenir un résultat pratique et durable, la réforme des mœurs, l'orientation des esprits. C'est bien là, en effet, le premier terme du problème, le plus difficile à résoudre. Il faut, tout d'abord, dans la pensée des organisateurs du congrès et des différentes ligues, bien démontrer à l'opinion publique que, pendant des siècles, elle a fait fausse route, et, qu'au lieu de la vraie bravoure, elle a encouragé et approuvé un préjugé. Nous signalons ce point sur lequel s'est portée particulièrement l'attention des congressistes, ainsi qu'on le verra dans le résumé de la discussion, parce que, si la mentalité des peuples n'est pas modifiée, la deuxième partie du pro-

gramme des antiduellistes, c'est-à-dire la réforme des lois civiles et militaires relatives au duel, restera inefficace. L'histoire et l'expérience ont trop souvent démontré que ce ne sont pas les lois qui rendent les hommes meilleurs, mais que c'est, au contraire, l'amélioration d'un peuple qui se manifeste dans ses lois.

En ce qui concerne plus spécialement le duel, la résistance des duellistes aux ordonnances royales et aux édits de 1651 et 1679, pourtant si implacables, prouve indiscutablement que la loi est impuissante à elle seule à remonter un courant puissant et ancien d'opinion, à changer une mentalité plusieurs fois séculaire.

Puisque nous parlons de la loi, et que le congrès a mis à l'étude un projet de loi contre le duel, projet de loi qui doit être soumis par son comité central aux différentes puissances, il n'est peut-être pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur la législation antérieure répressive du duel et d'indiquer l'état actuel de cette législation en France et dans les principaux pays de l'Europe. Il sera plus facile ensuite de suivre la marche de l'opinion sur cette question jamais résolue et de se rendre compte des besoins particuliers et modernes, auxquels répond l'étude du projet de loi dont les bases premières ont été élaborées à Budapest.

On sait que le duel, dont on ne rencontre aucune trace dans l'antiquité, paraît venir des peuples du Nord qui en répandirent l'usage en Allemagne, en France et chez tous les peuples où pénétrèrent leurs armes victorieuses. Il tire certainement son origine du combat judiciaire qui, à défaut de preuves, établissait le crime où l'innocence, la bonne ou la mauvaise foi. Le combat judiciaire était lui-même un appel à la justice divine, on l'appelait : « le jugement de Dieu ». Montesquieu dit « qu'il avait pour but de suppléer au serment dont les hommes auraient pu abuser ». (*Esprit des lois.*) Dans tous les cas, il entra rapidement dans les mœurs, et tous, sans distinction de privilège ni de naissance, avaient le droit de l'invoquer. Cependant, le duel perdit bientôt son caractère judiciaire pour ne plus servir qu'à la satisfaction de passions ou d'intérêts privés. Il était devenu si fréquent dans la noblesse au onzième siècle et il apportait un tel trouble à la société que les rois, impuissants à l'empêcher, s'efforcèrent de le régulariser, soit en en réglant les conditions, soit en présidant eux-mêmes au combat, soit en déterminant, comme le fait l'ordonnance de 1168, les cas exclusifs dans lesquels il pourrait avoir lieu.

On observe, en étudiant les différents textes du moyen âge relatifs au duel que leurs prescriptions deviennent de plus en plus sévères à mesure que se fortifie le pouvoir royal. C'est, croyons-nous, l'ordonnance de Blois qui, la première, interdit

fermement le duel. Elle prescrit, en effet, dans son article 194 : « A tous habitants des villes, bourgs et villages, faire tout devoir de séparer ceux qu'ils verront s'entrebattre avec épées, dagues ou autres bâtons offensifs et d'appréhender et d'arrêter les délinquants pour les livrer es mains de justice. » Puis les édits et ordonnances se succédèrent nombreux. Citons ceux d'avril 1602, de juin 1609, d'août 1623 et de février 1626, qui prononçaient des peines sévères contre les duellistes, souvent même la peine de mort. Cependant la législation la plus connue et la mieux coordonnée est celle de l'édit d'août 1679, connue sous le nom « d'édit des duels ». Elle précise, en effet, toutes les phases du duel depuis la provocation jusqu'à sa consommation; et frappe de peines sévères, non seulement les combattants, mais encore leurs témoins, les laquais ou autres qui auraient sciemment porté le défi ou conduit les adversaires au lieu du combat, et même les simples spectateurs.

Ces dispositions continuèrent d'être appliquées sous Louis XV, qui les renouvela même et les confirma par un édit de février 1723.

Néanmoins, tous les efforts restèrent vains ou plutôt ils n'eurent que des effets temporaires. Le duel, malgré la dureté des peines et les condamnations que les Parlements prononçaient presque toujours, resta dans les mœurs et les duellistes bravèrent ouvertement la loi et les châtiments auxquels ils s'efforçaient de se soustraire en s'expatriant jusqu'à ce que des lettres d'abolition générale ou particulière vinssent leur ouvrir les portes de la France et les réintégrer dans leurs biens et leurs dignités [1].

Nous devons pourtant signaler l'institution de jurys d'honneur créés sous Louis XIII et qui avaient pour mission d'apaiser les querelles et de prononcer des réparations pour les offenses qui auraient pu y donner lieu. Cette tentative est d'autant plus intéressante qu'elle contient en germe la pensée des ligues antiduellistes modernes, et que, seule, elle avait quelques chances de produire des effets salutaires, parce que, au lieu d'une condamnation brutale, souvent aveugle, et presque toujours inefficace, elle visait le mal lui-même en remontant à sa source, c'est-à-dire en sauvegardant, dans la mesure du possible, la susceptibilité ou l'honneur individuel.

Ce fut sous l'empire de cette législation variée, mais dans laquelle il est facile de suivre l'effort constant du pouvoir pour enrayer le duel, que vécut le pays jusqu'à la Révolution. Mais, chose étrange, le Code pénal du 25 septembre 1791 resta muet sur le duel. Tous les édits le concernant étaient donc implicitement abrogés,

[1] Nous empruntons les principaux points d'histoire juridique de cet article au savant recueil de M. Fuzier-Herman.

ainsi que le font remarquer les criminalistes, et la législation persistante de plusieurs siècles se trouvait, du même coup, abolie[1].

Le code de brumaire an IV et la loi du 25 frimaire an VIII n'en firent, non plus, aucune mention. Il en est de même du code pénal de 1810 qui garde au sujet du duel un silence complet. Dès lors, se posait la question qui allait faire l'objet de polémiques sans fin et de luttes judiciaires retentissantes, de savoir si le duel était compris ou non dans les dispositions générales contre les personnes.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à la Restauration, les duellistes ne furent pas inquiétés. Ce n'est qu'à cette époque que l'on tenta de leur appliquer les articles du Code sur l'homicide. Mais cette tentative fut repoussée par la Cour de cassation. Par un illogisme d'ailleurs inexplicable, auquel les lois mal faites ou incertaines conduisent presque toujours les tribunaux, la jurisprudence, tout en proclamant que le duelliste qui a blessé son adversaire ou l'a tué ne pouvait être inquiété, admettait cependant que celui qui tue son adversaire dans une rencontre peut être condamné à des dommages-intérêts envers la famille de la victime.

La Cour de cassation fut de nouveau saisie de la question en 1837. « Ce fut, dit M. Cauchy cité par M. Fuzier-Herman, un jour mémorable dans nos fastes judiciaires que celui où, après dix ans de silence, allait se discuter de nouveau, devant cette cour agrandie et fortifiée par une loi nouvelle (loi du 1er avril 1837), une question qui, tant de fois résolue, semblait cependant encore indécise. » La Cour de cassation, suivant M. le procureur général Dupin dans ses réquisitions, revint sur une jurisprudence de vingt-sept ans et déclara le duel compris dans les dispositions générales du Code pénal sur l'homicide et les blessures volontaires.

Depuis cet arrêt célèbre, la jurisprudence n'a pas varié en droit, mais, en fait, la loi est lettre morte. Tout au plus un duelliste est-il, à de très rares intervalles, traduit en cour d'assises quand, par un coup malheureux, il a tué son adversaire. Encore cette poursuite n'a-t-elle pour but que de donner un semblant de satisfaction à la famille de la victime et à la morale publique, car on sait d'avance qu'elle n'est qu'une simple mise en scène et que le jury acquittera.

Nous passons sur les différents projets de loi déposés tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, pour arriver aux propositions plus récentes restées, comme celles qui les ont précédées, sans résultat.

Le 7 juillet 1888, Mgr Freppel déposa sur le bureau de la Chambre des députés un projet le plus complet qui ait jamais été élaboré. Il instituait une juridiction arbitrale pour les offenses,

[1] Chauveau et Hélie.

injures ou atteintes à l'honneur qui auraient pu servir de prétexte à une provocation en duel. Les arbitres devaient être au nombre de cinq : deux au choix de chaque partie et le cinquième, président de droit, était l'élu des quatre premiers. Le jugement arbitral définitif et sans appel devait être reproduit par tous les journaux qui avaient mentionné l'incident. Enfin tout compte-rendu d'un duel était formellement interdit. Ce magistral projet, pris en considération le 22 novembre 1888, ne put venir utilement en discussion par suite du renouvellement de la Chambre.

Nous en aurons fini avec cet aperçu historique quand nous aurons signalé la proposition de M. Cluseret du 3 décembre 1889 et celle de M. l'abbé Lemire en 1895, cette dernière rejetée par la commission administrative parlementaire après un rapport de M. Odilon-Barrot, pour cette raison qu'il n'était pas nécessaire de définir le duel en tant que délit, puisqu'il tombait déjà sous l'application du code pénal.

Cet aperçu historique nous a semblé nécessaire pour bien préciser l'état de la question au moment où les ligues antiduellistes manifestent, par leur premier congrès international, leur ardent désir d'arriver à la suppression totale du duel; et nous aurons terminé ce résumé de législation quand nous aurons indiqué, en quelques lignes, les dispositions des peuples de l'Europe relatives au duel. Nous les trouverons dans les lois des différents pays qui ne sont et ne peuvent être que le reflet de leurs mœurs. C'est ainsi qu'en Angleterre aucune loi ne prévoit et ne punit expressément le duel. Il y est presque inconnu, il n'existe ni dans les coutumes, ni dans les mœurs. Et cette constatation, de nature à encourager les antiduellistes, prouve bien qu'il n'est pas une nécessité sociale et que l'honneur n'en a pas besoin.

En Autriche, le duel est puni de la réclusion ou des travaux forcés.

En Hongrie, la peine portée contre les duellistes est la prison d'Etat qui ne peut dépasser cinq ans. Le code hongrois prévoit deux délits spéciaux : la provocation et le combat en lui-même.

En Belgique, la provocation et le duel sont punis de peines, d'amende et d'emprisonnement.

Même distinction en Italie avec graduation de peine suivant que le duel a entraîné la mort de l'un des adversaires, ou une simple blessure, ou même si la rencontre n'a eu aucun résultat.

En Russie, la provocation et le duel lui-même sont punis par le code pénal de 1866 comme ils l'étaient déjà par celui de 1845.

Le code espagnol de 1870 défend et punit le duel, en s'efforçant d'en prévoir toutes les circonstances.

On le voit, presque toutes les nations considèrent le duel comme un délit ou un crime; presque toutes les législations le

frappent; et, néanmoins, il continue de faire des ravages, au mépris de la loi, de la morale et de la raison. Pourquoi? Telle était une des principales questions que les congressistes de Budapest devaient se poser et s'efforcer de résoudre. La tâche leur était facilitée par ce fait que le gouvernement espagnol, désireux de faire disparaître le duel en Espagne, venait de déposer un projet de loi qui ne se borne pas, comme les dispositions des codes que nous venons d'énumérer, à punir les duellistes, mais encore s'efforce de protéger, par des lois réprimant sévèrement les injures et les calomnies et par la création de tribunaux arbitraux, l'honneur et la dignité des personnes.

C'est le 4 juin que s'est ouvert solennellement à Budapest le premier congrès international contre le duel, sous la présidence de M. Aristide de Desewy, remplaçant M. le général Etienne Turr. Disons tout de suite qu'il a su diriger la discussion avec un tact et une hauteur de vue dignes de tous les éloges. Il était assisté de M. Edouard Gergely, secrétaire général. Le congrès tenait ses assises dans la grande salle du musée national, mise gracieusement à sa disposition par la municipalité de Budapest. A l'ouverture de la séance, deux cent cinquante congressistes environ, hommes et femmes, sont présents. Les ligues de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Galicie, d'Espagne, de Belgique, de Hongrie, ont envoyé de nombreux délégués, parmi lesquels on cite plusieurs jurisconsultes distingués. Au centre de la vaste salle en amphithéâtre se tient S. A. R. don Alphonse de Bourbon, qui consacre son activité, sa grande intelligence et sa haute influence à combattre le duel; avec, auprès de lui, sur le champ de bataille des idées, comme autrefois sur d'autres champs de bataille, la princesse doña Maria de las Nivès de Bragance, sa femme. Le gouvernement hongrois lui-même avait tenu à manifester d'un geste personnel sa sympathie au congrès, et la première séance commence par des souhaits de bienvenue adressés par M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la justice, au nom du ministre de la justice. Le discours de l'homme d'Etat fut prononcé en français, et c'est le français que l'on parla pendant toute la durée du congrès. Après lui prennent successivement la parole le préfet, le maire de Budapest et S. Exc. le baron Chlumetski, ancien ministre autrichien et président d'honneur de la ligue. Le président lit ensuite les lettres d'excuse et les dépêches pleines de vœux et de félicitations. Parmi ces lettres, nous relevons celle de M. le Ministre de la Justice d'Autriche. Pendant le congrès, d'ailleurs, d'autres dépêches arrivent, répondant aux respectueux hommages des congressistes : je cite, avec la crainte d'en omettre, les vœux et les bénédictions de S. S. Pie X, les félicitations

et les encouragements de LL. MM. les rois d'Espagne et d'Italie.

Les véritables travaux du congrès commencent alors suivant l'ordre du jour tracé.

Les présidents des différentes ligues lisent chacun un rapport sur le mouvement antiduelliste dans leur pays. Et nous nous étonnons, nous autres Français, de la marche de l'idée que nous croyions hésitante encore et à peine orientée. Nous nous étonnons d'apprendre que la ligue autrichienne, celle du pays des duels, compte cent cinquante mille adhérents recrutés dans tous les milieux : aristocratie, université, bourgeoisie, presse; que le projet de loi déposé par le gouvernement en Espagne, et dont nous avons parlé plus haut, est dû à l'effort de la ligue espagnole, et encore que, dans un seul centre universitaire allemand, quatre cents étudiants se sont groupés et ont proscrit définitivement le duel. Les femmes, elles aussi, sont entrées dans le mouvement; elles disent avec raison que l'on se bat souvent pour leurs beaux yeux et que leurs beaux yeux valent mieux que cela et aussi que la rumeur d'un coup d'épée ou un esclandre, même inoffensif, leur est plus nuisible que le silence et l'oubli. C'est ce qu'exposent dans des rapports pleins de finesse et de sens Mme la baronne de Suttner, la pacifiste connue, titulaire du prix Nobel, et Mme Kurt Poll, une ardente ligueuse allemande.

Après la lecture de ces rapports on passe au deuxième point prévu par le programme dont le but est l'organisation d'un bureau central international. Et le congrès décide que le bureau actuel continuera provisoirement de centraliser les intérêts communs.

Quelles peuvent être maintenant les moyens de propagande dont doivent user les ligues? Il y a un point sur lequel tous les congressistes sont d'accord. C'est que les ligues doivent s'efforcer de propager leur idée par la presse, de gagner les publicistes à leur cause, d'aider les organes amis qui répandront la bonne parole dans le public. Mais en dehors de ces points communs, l'entente absolue était moins facile et l'on devait se heurter aux difficultés que nous allons retrouver tout à l'heure quand le congrès discutera les mesures législatives à initier pour l'abolition du duel. Il faut, en effet, agir par des moyens différents, sur les différentes nations, les unes plus sensibles à telle action, les autres à telle autre suivant leurs coutumes, leurs usages et leurs mœurs, comme il faut édifier des lois souvent variables dans leurs dispositions, d'une frontière à l'autre, bien qu'elles visent toutes au même but. Ces considérations sont mises en lumière par le marquis Crispolti, le président de la délégation italienne qui, par sa haute compétence et son talent, a joué au congrès un rôle si considérable. Et l'on

décide de laisser à chaque ligue la plus grande liberté d'action.

Mais comment préparer la jeunesse, l'enfance, à recevoir d'abord, à propager ensuite les idées antiduellistes? Une intéressante discussion s'engage sur ce sujet. Les femmes y prennent part, puisqu'il s'agit des enfants. Les congressistes comprennent la gravité de cette partie de l'ordre du jour. Ils savent que l'idée est lentement féconde, qu'ils ont entrepris une tâche ardue qui heurte des instincts et des préjugés séculaires et que, s'ils sèment aujourd'hui, d'autres récolteront demain. C'est donc dans le cœur de l'enfant, du jeune homme qu'il faut jeter la bonne semence, car une loi ne sera efficace qu'autant qu'elle répondra à un désir de l'opinion publique. C'est ce que le signataire de ces lignes dit modestement de sa place, et le congrès voulut bien l'approuver. Et l'on adopta une motion tendant à favoriser dans les familles le développement des idées antiduellistes par le livre, les causeries, et aussi à émettre des vœux pour que les gouvernements donnent aux maîtres la mission élevée de préparer, dans les collèges et les lycées, une mentalité plus civilisée et plus sage aux hommes de demain.

Nous passons à dessein sur un grand nombre de vœux pourtant intéressants adoptés par le congrès pour ne nous attacher qu'à la partie substantielle, j'allais dire à la partie philosophique de la discussion. Signalons-en cependant quelques-uns :

Sur la proposition de M. le docteur Buttini, les congressistes ont émis le vœu que toutes les associations médicales défendent à leurs membres de prêter assistance aux duellistes soit avant, soit pendant le duel.

Sur la proposition de M. le professeur Charles Zipernowsky, il a été décidé d'adresser une communication à toutes les associations de la presse, en exprimant le désir que tous les communiqués concernant les duels soient, autant que possible, supprimés; et de prier, en outre, l'association générale des journalistes, qui doit se réunir prochainement à Berlin, de mettre cette proposition à son ordre du jour.

La dernière question soumise aux délibérations du congrès était, certes, la plus vaste, la plus difficile peut-être, parce qu'elle est, purement et simplement, l'aboutissement du problème. Il s'agissait de définir les mesures législatives jugées les meilleures pour enrayer le duel et le faire disparaître.

Nous l'avons déjà dit, nous ne croyons pas qu'une solution uniforme puisse être donnée à ce sujet. Tout au plus peut-on émettre quelques idées générales et les proposer au législateur des différents pays, en lui laissant le soin d'assouplir chaque texte, de le plier aux tendances et aux besoins de ses mandants que, mieux que personne, il doit connaître. Il était permis, néanmoins, aux

congressistes d'échanger leurs vues sur la façon dont ils concevaient une loi contre le duel et l'application de cette loi.

Quelques-uns, parmi lesquels M. Filippo Abiguente, ancien capitaine de cavalerie de l'armée italienne, demandaient que des textes sévères fussent promulgués, et ils considéraient cette sévérité comme le moyen le plus efficace de faire disparaître le duel. Nous avouons ne pas partager cette opinion. L'histoire, qui doit nous guider dans nos jugements, nous montre l'inanité de la sévérité des peines pour obtenir un résultat sérieux et durable. Du reste, des textes sévères ne seraient pas appliqués et la situation resterait la même; il n'y aurait qu'une loi de plus. L'expérience a démontré, au contraire, que la dureté des peines n'arrêtait pas les délinquants et que, en matière criminelle ou correctionnelle, seule, la certitude de ne pas échapper à un châtiment, si modéré qu'il soit, diminuait le nombre des délits et des crimes. C'est le principe, croyons-nous, qu'il faut appliquer tout particulièrement en matière de duel où les duellistes ont l'excuse de l'entraînement, de l'habitude et, jusqu'à présent, de l'approbation du monde. Mais, avant tout, la loi doit être prévoyante et sa prévoyance doit s'affirmer par l'institution des jurys d'honneur. Le congrès a laissé à l'étude cette grave question, ou plutôt il a chargé un certain nombre de ses membres de l'étudier avec maturité.

Nous avons passé, dans ce rapide compte-rendu, maints points dignes de retenir l'attention ; nous n'avons pu signaler tous les discours instructifs et réfléchis de nombre de congressistes, parmi lesquels le président de la délégation française, M. du Bourg, le président de la délégation allemande et M. Laguna-Azarin, auditeur militaire de l'armée espagnole, se sont fait remarquer par la netteté de leur pensée et la précision de leurs observations. Nous avons essayé seulement de rendre le sens du premier congrès international contre le duel. Il a présenté ce grand intéret qu'il a été une puissante manifestation de la pensée libre qui se dresse au nom de la civilisation, de la logique, de la raison, contre un préjugé qui semblait jusqu'ici indéracinable. Devons-nous dire qu'il a fait faire un grand pas à la question du duel jamais résolue? Oui, car si on augure des résultats de demain par les résultats acquis, il semble bien que les gouvernements, précédés dans cette voie par l'Espagne, n'attendent qu'un mouvement de l'opinion publique, un cri de bon sens et d'humanité, pour mettre la force de leur puissance d'exécution au service du vrai droit et de la vraie justice. Le congrès de Budapest est la première manifestation solennelle de la conscience publique affranchie d'un préjugé.

PIERRE LE ROHU.

CONFLITS D'AMES[1]

Viviane s'était réveillée de bonne heure. Son premier soin, dès qu'elle eut passé un peignoir de laine blanche, fut de courir à la fenêtre pour surprendre le décor nouveau dans lequel elle allait vivre. Mais la fenêtre donnait sur la cour, et c'était à peine si, en se penchant, elle pouvait apercevoir, au coin de la rue du Palais, une arcade du porche et l'angle d'une maison rigide qui était la prison d'Etat. Il faisait froid. L'air avait la couleur grise d'une eau morte. Viviane cependant demeura quelques instants à regarder devant elle. Dans la cour, elle reconnut la servante qui l'avait reçue la veille; c'était une petite femme chétive, aux épaules étroites, aux bandeaux plats collés sur les tempes ; malgré cette apparence frêle, elle secouait les tapis et les brossait ensuite avec une énergie singulière. Tout d'ailleurs était net, ordonné, dans la maison; — et dans la chambre même qu'occupait Viviane pas un grain de poussière n'était resté sur les vieux meubles qu'une si méticuleuse propreté semblait rajeunir.

Mais comme elle était triste, cette chambre! Un papier à fleurs violettes garnissait les murs et répétait indéfiniment le même dessin. Pas un cadre, pas un bibelot n'en rompait la spacieuse monotonie. Et le lit était si haut que pour s'y glisser la veille au soir il lui avait fallu prendre un marche-pied comme pour monter dans un ancien carrosse. Les fauteuils et les chaises à dossiers droits, rangés ainsi qu'en un parloir de couvent, avaient des raideurs de jansénistes. Viviane soupira : elle se rappelait sa petite chambre de Paris, si moelleuse, si aimable dans son joli désordre; les sièges bas, les rideaux de gaze légère, les mille riens que sa fantaisie de jeune fille avait amassés. Elle avait pourtant laissé tout cela sans regret, avec joie même, dans le désarroi moral où elle se trouvait. Mais maintenant elle tournait la tête en arrière, et elle se sentait pareille à un oiseau qui a quitté un nid douillet, pour s'élancer à travers les grands espaces, — dans l'inconnu.

Pourtant l'accueil qu'on lui avait fait avait été aussi bon que possible. Son tuteur lui avait témoigné une véritable affection, et

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juin 1908.

Mme Dubrujeau, avec ses gestes précis et sa voix grave, devait avoir un cœur excellent. Quant à Philippe, c'est à peine si elle avait pris garde à lui. Elle était habituée à causer avec les jeunes gens, dans les réunions où la conduisait sa mère, et elle professait à leur égard une amabilité de surface, qui ne l'engageait à rien et faisait partie du code mondain, tel qu'on le pratiquait dans le milieu où elle avait grandi. Mais enfin ces trois êtres lui étaient sympathiques; elle discernait en eux une valeur réelle, elle s'habituerait sans doute à leurs manières un peu froides, à ce cadre solennel où s'écoulait leur existence paisible.

Bientôt elle cessa de s'occuper des choses extérieures pour procéder aux soins de sa toilette. Chaque jour elle y consacrait un temps assez long; rien que pour mettre en ordre son admirable chevelure, il lui fallait la moitié d'une heure. Ses dents, ses ongles étaient l'objet de particulières attentions. Et elle prenait beaucoup de plaisir à ces raffinements sans lesquels elle eût été, lui semblait-il, aussi dénuée qu'une sauvage. Elle s'y appliquait en artiste qui connaît la puissance exacte de la forme. Ses instincts féminins, que l'éducation avait développés, se mettaient tout entiers dans cette œuvre puérile et forte : savoir plaire. Et ce n'était point une coquetterie vaine, mais un sens de protection d'elle-même qui la guidait.

Elle avait à peu près terminé la mise au point de sa beauté, quand Mme Dubrujeau frappa à la porte de la chambre. La femme du notaire revenait de la messe; elle avait encore sur la tête son chapeau du matin; une mante l'enveloppait, et des gants de filoselle couvraient ses mains. L'air froid du dehors avait mis à sa voilette des petits glaçons; sans la relever, elle embrassa Viviane, qui frissonna. Puis elle s'assit dans un des fauteuils droits rangés contre le mur.

— Comment avez-vous passé la nuit? demanda-t-elle.

Viviane convint qu'elle avait parfaitement dormi. Cependant elle s'était réveillée plus tôt que d'habitude. Ordinairement elle se levait tard. Elle aimait, surtout l'hiver, à rester au lit paresseusement.

— En province on est matinal, dit Mme Dubrujeau de sa voix tranquille. Ici, dès huit heures, chacun est déjà à ses occupations : les hommes à leur bureau, les enfants à l'école et les femmes à surveiller leur intérieur.

— Oui, dit Viviane, tout est réglé méthodiquement. Cette monotonie doit avoir son charme; mais il faut s'y faire. Je tâcherai de m'y accoutumer.

— Cela ne vous sera pas difficile. Quand vous aurez vécu quelque

temps de notre vie, vous vous trouverez tout naturellement rompue à son rythme. L'essentiel d'abord est de vous installer.

Elle fit une pause, et doucement continua :

— Nous avons pensé, M. Dubrujeau et moi, que vous seriez, sous tous les rapports, beaucoup mieux chez ma mère qu'ici même. Malgré ses cheveux blancs, c'est une femme aimable et gaie, qui sera heureuse de vous recevoir. Elle pourra s'occuper de vous davantage que je ne saurais le faire, absorbée que je suis par tant d'autres soins. Enfin ce sera une affection de plus autour de vous, et vous devez avoir besoin d'affection, Viviane.

Les yeux noirs de Viviane se mouillèrent. Certes oui, elle avait besoin qu'on l'aimât! Mais c'était surtout de tendresse chaude, de mots caressants, qu'elle avait soif. Et ces témoignages de bienveillante sympathie ressemblaient si peu à l'ardente douceur maternelle!... Pourtant elle se contint.

— Je vous remercie. Je ferai ce que vous voudrez. Faut-il m'apprêter tout de suite?

— Après déjeuner seulement. Votre tuteur désire causer avec vous encore. C'est à peine s'il a pu vous voir hier.

A table, Viviane se retrouva en face de Philippe. Mais le courant qui les avait un instant rapprochés la veille ne se rétablit point; un peu de gêne flottait entre eux. Mme Dubrujeau semblait inquiète. Seul, le notaire conservait sa magistrale sérénité; il expliqua à sa pupille comment il avait arrangé les choses au mieux de ses intérêts, et qu'elle n'avait désormais à se préoccuper de rien pour sa situation matérielle. Il parlait raisonnablement, froidement, en homme habitué à traiter avec précision les questions pratiques. Viviane l'écoutait, les yeux baissés. Il lui tardait que ce repas glacial fût fini. Elle avait beau se dire que tout était bien et juste ainsi; elle souffrait..., une angoisse terrible pesait sur elle... C'était seulement aujourd'hui qu'elle mesurait l'étendue de son isolement, et la force de ces mille liens subtils qui emprisonnent les êtres dans des cercles qu'ils sont impuissants à rompre. Comment ferait-elle pour changer non seulement d'habitudes, mais d'âme, pour se plier aux exigences de cette vie nouvelle, pour se créer de toutes pièces une mentalité différente? A peine avait-elle respiré l'air ambiant qu'elle prévoyait déjà tout ce qu'il lui faudrait sacrifier d'elle-même et tout ce qu'il lui faudrait acquérir. Et rien ne l'avait préparée à ce changement. Elle était brusquement tombée d'une existence mouvementée et frivole dans la plus calme des villes de province. Et elle se sentait gênée par d'insignifiants détails qui, jusqu'à présent, avaient fait partie de sa personne, par le luxe de sa chevelure relevée sur

son front comme un diadème, par le parfum attaché à ses vêtements, par le léger nuage de poudre qui protégeait sa peau délicate. Dans ce milieu austère cela faisait tache, comme si on eût placé une corbeille d'orchidées aux nuances fragiles sur le robuste buffet de chêne où s'étalait l'antique vaisselle à fleurs jaunes qui avait servi aux ancêtres. Sans doute, en face d'elle, Philippe éprouvait les mêmes fugitives impressions. Quand leurs regards se croisaient, il ne souriait point. Viviane remarqua que sa moustache, longue et soyeuse, recouvrait une bouche finement arquée, que la couleur de ses yeux était d'un bleu sombre d'outre mer comme certains bijoux de lapis qu'elle portait autrefois, et que ses mains, aux doigts effilés, devaient être celles d'un rêveur ou d'un artiste. Comment pouvait-il vivre dans ce milieu bourgeois et s'y complaire? Elle eût voulu l'interroger, surprendre le secret ressort de sa vie morale; mais il ne semblait point d'humeur loquace ni de tempérament expansif. C'était un type nouveau pour elle, un « homme de l'Ouest », bien éloigné de l'empressement aimable des Parisiens et de la gaie faconde des Méridionaux. Et elle se souvenait tout à coup que les Anglais, pendant longtemps, avaient régné en maîtres sur ces parages, qu'ils avaient dû y laisser un peu de la froideur de leur sang. Elle se tourna vers son tuteur :

— Vous devez avoir des livres, beaucoup de livres; j'aimerais regarder ceux qui racontent l'histoire de cette ville. Dès qu'on change de place, on s'aperçoit combien on est ignorant. C'est à peine si je pourrais dire la date du fameux siège!

Me Dubrujeau sourit :

— Je ne vous vois pas beaucoup, Viviane, fouillant dans les vieux parchemins; mais je puis tout de suite essayer de satisfaire vos curiosités. Comme Venise, La Rochelle s'est élevée au milieu des eaux et s'est peuplée de proscrits. Ce n'était d'abord qu'une roche basse que l'Océan entourait de trois côtés; une petite chapelle, une tour octogone, quelques cabanes de pêcheurs s'élevaient sur cette espèce d'ilôt. Voilà ce que fut notre ville jusqu'au commencement du douzième siècle. A cette époque, une de ces guerres intestines, si fréquentes dans le moyen âge, avait désolé le pays environnant. Un certain nombre de serfs de la Saintonge et du Poitou, qu'on appelait les Colliberts, ayant reconquis leur indépendance, vinrent se réfugier sur le promontoire écarté. On dessécha les marais qui étaient à l'entour; bientôt il fallut bâtir une nouvelle église. A partir de ce moment, l'importance de La Rochelle s'accrut rapidement.

— Et c'est maintenant une ville de trente mille âmes qui s'em-

bellit de jour en jour, reprit Mme Dubrujeau. Vous verrez, Viviane, le magnifique parc que l'on a dessiné sur les anciens remparts. Il y a aussi la rade de La Pallice, où se tiennent les grands navires qui ne peuvent trouver place dans notre port. On vous fera visiter tout cela.

— Oui, dit Viviane J'aime la mer passionnément. L'été, à Trouville, je me sentais presque plus heureuse qu'à Paris. Pour rien au monde, je n'aurais voulu manquer nos deux mois de plage.

— Ici, vous jouirez de l'Océan sans vous déranger. De la promenade du Mail, on découvre l'immensité du large. Et quels magnifiques couchers de soleil! Quand il fait beau, c'est une véritable féerie!

Le déjeuner était achevé. Un léger rayon tremblait aux rideaux des fenêtres. Mme Dubrujeau invita Viviane à se préparer pour se rendre chez la grand-mère. Mme Vuagnard devait les attendre; puis il fallait profiter de cette éclaircie. Avec ces courtes journées d'hiver, on était tout de suite surpris par l'obscurité...

Dehors, les deux femmes longèrent les porches jusqu'au bout de la rue du Palais. Elles s'arrêtèrent devant une boutique où s'étalaient des articles de modes, tours de cou en fourrure, dentelles, corsages de dames. Le tout avait cet aspect raide, un peu froid, que gardaient encore ces frivolités sur les épaules des acheteuses; on eût dit que choses et gens participaient du même esprit si invariablement correct. Viviane cherchait en vain dans ces objets la grâce, l'abandon, où se recèle leur charme.

— Les femmes ne sont pas coquettes ici? demanda-t-elle.

— Mais si, à leur manière. Une jeune fille qui ne serait pas parfaitement habillée, parfaitement soignée, des pieds à la tête, n'oserait pas se montrer en public. On ne sortirait jamais avec une robe tachée ou ayant le moindre défaut de coupe. Tenez, moi-même qui ne suis plus qu'une vieille maman, j'essaie mes vêtements chez la couturière, jusqu'à ce que je sois sûre qu'ils ne font aucun pli. C'est une forme du respect qu'on se doit à soi et aux autres.

Viviane ne put s'empêcher de sourire. Dans cette ville austère, la coquetterie devenait presque une vertu! Il s'agissait moins de plaire que d'être estimée; et, si l'on se mettait en frais, c'était surtout par souci du qu'en dira-t-on. Elle releva le pan de son manteau qui traînait un peu dans la boue. On allait passer sous la Grosse Horloge; un tramway vide ébranlait de son fracas l'ogive de la vieille porte; une charrette, traînée par des mules brunes plus hautes que des chevaux, bouchait le tournant de la rue, et deux ou trois gamins regardaient cet encombrement.

— Traversons vite, dit Mme Dubrujeau à Viviane.

Viviane, le nez en l'air, contemplait l'édifice antique et les maisons qui l'environnaient. Quelques-unes étaient barrées de losanges noirs; d'autres portaient des inscriptions ou des sentences. Tout le quartier était pittoresque comme une estampe de Callot. De l'autre côté, l'ogive pointue encadrait un coin du port; à gauche le quai Duperré, à droite le Cours des Dames, et les deux grosses tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas, qui, debout au milieu du havre d'échouage, semblaient surgir d'une autre ville ensevelie sous les eaux.

— C'est par ici, fit Mme Dubrujeau, en montrant un alignement de façades blanches.

Encore quelques pas et elles pénétrèrent sous la voûte. Viviane respira; le chemin, malgré tout, lui avait paru long. En montant l'escalier, elle demanda timidement :

— Et mon bagage? Je devrais peut-être aller le prendre?

— Philippe s'en occupera. Ne vous mettez en peine de rien.

La vieille Rosalie les ayant entendues, vint ouvrir; et, derrière elle, Mme Vuagnard parut, souriante sous ses cheveux blancs...

*
* *

Viviane avait passé dans la solitude les premiers mois de son grand deuil. Après la terrible épreuve qui avait bouleversé sa vie, une sorte d'engourdissement s'était emparé d'elle. L'hiver, très dur cette année, avait contribué à l'endolorir davantage encore. Mais le printemps, subitement éclos, venait de la toucher de son aile rapide.

Un matin d'avril, elle s'était mise à sa fenêtre; en face, les petits acacias du Cours des Dames commençaient à bourgeonner. Elle se réveillait, comme d'un songe, de cette longue torpeur où elle s'était oubliée. Elle recommençait à penser, à vivre, et une souffrance aiguë tout à coup lui lancina le cœur.

C'était vrai, cependant : elle était orpheline et seule au monde! Car elle ne se sentait reliée par aucun lien à tout ce qui l'entourait; elle ne s'était fondue avec rien, ni avec les êtres, ni avec les choses. Après six mois, elle se retrouvait aussi étrangère à la ville que le jour où elle avait, pour la première fois, mis le pied sur le quai de la gare.

Pourtant, elle n'avait pas à se plaindre de ceux qui, officiellement, lui tenaient lieu de famille. On avait su lui épargner l'amertume des expansions inutiles. Elle avait arrangé sa vie comme il lui avait plu, sans rien attendre des autres. Mais, maintenant, elle était inquiète, elle étouffait; en se passant la langue sur les lèvres, elle y trouvait comme un goût de larmes séchées

et la brûlure d'une soif qui se répandait dans tous ses membres.

Le ciel, d'un gris bleu, était rempli d'ailes palpitantes; aux angles des vieilles tours, sur le faîte pointu des clochers, des oiseaux passaient en essaims nombreux, décrivant de vifs circuits. Viviane suivait leur vol enivré de joie. Elle avait envie, elle aussi, de liberté et d'espace. L'idée du bonheur, qui l'avait complètement abandonnée depuis la mort de sa mère, s'installait en elle comme l'amour dans les nids. Si profonde qu'eût été sa peine, sa jeunesse était la plus forte. Elle reparaissait, ce matin, avec les bourgeons des acacias, avec les mille chansons du printemps.

Mais tout cela ne faisait qu'augmenter la détresse qui pesait sur elle. Elle rentra dans sa chambre, ferma la fenêtre pour ne pas entendre le pépiement des oiseaux ni voir le soleil danser sur les branches. A côté, dans le petit salon vert, Mme Vuagnard devait être occupée à lire. Une mince cloison seulement les séparait l'une de l'autre; il suffisait d'un geste à faire, d'une porte à ouvrir, pour qu'elles fussent réunies. Cependant, Viviane ne bougeait pas. Cette mince cloison représentait, à ses yeux, tout un ordre de choses formidable, tout ce qui s'entassait d'obstacles entre elle, son éducation, ses goûts, et ce monde provincial où elle était condamnée à vivre. Elle étira ses bras, poussa un profond soupir, presque un cri de détresse :

— Mon Dieu! mon Dieu!...

— Qu'y a-t-il, Viviane? demanda, à travers la porte, la voix douce de Mme Vuagnard.

Alors, Viviane se décida à ouvrir. La vieille dame lisait, assise dans un fauteuil à œillères. Elle avait gardé de sa jeunesse la passion des romans de Walter Scott. Pour la dixième fois, elle se reprenait à s'émouvoir aux aventures d'Ivanhoë. Elle posa son livre ouvert sur ses genoux, attira Viviane près d'elle et l'embrassa tendrement :

— Ma petite Parisienne a quelque chose qui la chagrine?

— Je m'ennuie un peu, avoua Viviane, en essayant de sourire.

— Vous vous ennuyez? Cela n'est pas étonnant. Seule, toujours, comme une petite sauvage... Pourquoi, Viviane, n'acceptez-vous pas de sortir comme tout le monde, de voir nos amis, de vous intéresser aux menus faits de notre existence? Vous y trouveriez du charme au bout de très peu de temps, j'en suis sûre. Ne voudriez-vous pas essayer?

— Je ne sais pas. Je ne connais personne ici.

— Vous ferez connaissance. Ce n'est pas à dix-neuf ans que l'on peut s'enfermer dans la solitude et tourner le dos à ses semblables. Jusqu'à présent, je n'ai rien voulu vous dire, Viviane; j'ai

respecté votre deuil. Mais voici que les beaux jours viennent, et, avec eux, le besoin de respirer l'air du dehors. Avez-vous entendu comme les oiseaux chantaient, ce matin?

— Oui, c'est même cela qui m'a rendue triste.

— Singulière enfant! Ouvrez la fenêtre, Viviane; laissez entrer le bon soleil. Moi qui suis vieille, je m'en sens toute réjouie, et, chaque année, pendant une heure, il me semble que j'ai vingt ans. Voulez-vous que nous fassions un tour ensemble? Pas dans la ville, vous ne l'aimez pas, je le sais; mais droit devant nous, du côté du Mail. Cela vous fera du bien de sortir un peu.

— Mais vous, cela vous fatiguera peut-être.

— Puisque je vous dis que j'ai vingt ans, ce matin! Il faut en profiter. Allons, vite! Je vous montrerai l'endroit où feu mon mari, — l'excellent homme! — me menait, quand il avait un moment. C'était un ancien capitaine de navire, M. Vuagnard, et il aimait la mer, et son incessant tumulte. Vous ne lui auriez pas fait habiter Paris pour tout l'or du monde, ni même une des rues de La Rochelle. Il lui fallait la vue du port, le va-et-vient des bateaux, tout ce qui lui rappelait son métier, enfin. Allons! Viviane, je vous emmène. Je terminerai mon chapitre une autre fois.

— Que vous êtes bonne! fit Viviane, les larmes aux yeux.

Elle se sentait maintenant moins malheureuse. Elle se reprochait presque d'avoir si mal répondu aux soins dont elle était l'objet. Avec un peu plus de confiance, les difficultés présentes pourraient s'aplanir peut-être... L'illusion renaissait en elle...

Dehors, il faisait tiède, et toutes les brumes flottantes de l'hiver s'étaient écartées. Il semblait à Viviane qu'elle apercevait pour la première fois le vaste paysage marin, les arbres de la Pointe des Minimes tordus par le vent, et la grande plage du Mail sur laquelle de petites vagues transparentes venaient mourir. Elle ouvrit ses poumons pour respirer l'air du large. Ses yeux se remplirent de la lumière qui magnétisait les moindres parcelles de vie; un frisson, comme une vibration prolongée, acheva de chasser d'elle les derniers vestiges de son ennui. Elle s'étonna qu'il y eût si peu de monde, — ou plutôt qu'il n'y eût personne — sur le Mail, pour jouir de cette matinée délicieuse.

— Ce n'est pas l'heure, dit Mme Vuagnard. Ici, quand on sort le matin, c'est pour aller à l'église ou pour faire quelques courses rapides. L'après-midi est réservé à la promenade. Le soir, on se réunit entre amis.

Viviane se mit à rire.

— Quelle drôle de façon de concevoir l'existence! Ainsi tout est réglé comme si l'on était dans un couvent! C'est cette sensation

que j'ai eue les premiers jours de mon arrivée : les porches me faisaient l'effet de cloîtres et les servantes ont l'air de béguines avec leurs bonnets étroits.

Mais cela ne l'offusquait plus; elle gardait encore sur les lèvres le pli de son rire, quand une exclamation lui échappa :

— Tiens! M. Philippe!

Le fils du notaire arrivait, en effet, en sens inverse; il marchait vite, sa serviette sous le bras, et il suivait le bord du rivage, la tête inclinée comme un homme qui est livré à des réflexions profondes. Ce fut seulement en passant près d'elles qu'il reconnut sa grand-mère et Viviane. Alors il se découvrit et les aborda :

— Comment? En promenade à cette heure?

— Mais oui, répliqua Viviane d'un ton léger. Y a-t-il donc une loi qui le défende?

Il la regarda et rougit un peu. Il remarqua l'éclat de ses prunelles sombres, le sang vif qui colorait sa bouche. Elle semblait railler la remarque qui lui avait échappé tout à l'heure. Il prit congé rapidement.

— Tu ne veux pas faire quelques pas avec nous? demanda Mme Vuagnard.

— Non, c'est impossible; je suis déjà en retard. Je reviens d'assez loin, du côté du Fort-Louis. J'aurais dû monter dans le tramway; mais il faisait si beau!

Il salua et continua son chemin. Viviane était redevenue sérieuse; elle se pencha vers la grand-mère :

— Je crains d'avoir fâché M. Philippe.

— Pourquoi donc? Vous ne lui avez presque rien dit. Puis Philippe n'est pas susceptible. Il est sérieux et peu loquace. C'est sa manière d'être habituelle.

Elles se turent, comme si l'humeur taciturne du jeune homme eût déteint sur elles. Au bout d'un instant, Viviane murmura :

— C'est curieux comme je suis lasse! J'ai perdu l'habitude de la marche sans doute; mes jambes ne veulent plus me porter.

— Asseyons-nous là, fit Mme Vuagnard. Voici un banc admirablement placé pour jouir du point de vue. Nous nous reposerons quelques minutes et nous reviendrons ensuite.

Le banc était au soleil. Viviane n'avait ni ombrelle ni voilette; pour protéger son teint, elle porta instinctivement la main à son front. L'Océan devant elle s'élargissait; une petite tour blanche sortait de l'écume des flots.

— C'est la Tour de Richelieu, expliqua Mme Vuagnard comme pour répondre à son interrogation muette; elle remonte à l'époque du fameux siège; et à marée basse, on découvre aisément les

restes de la digue que le Cardinal avait fait construire pour boucher l'entrée du port. Il faudra revenir un autre jour pour la voir.

— Je ne demande pas mieux, dit Viviane. Ces détails m'intéressent infiniment. C'est comme si on voyait jouer un beau drame dans le décor même où il a été vécu. Je rêve quelquefois de ce Guiton dont vous avez gardé le souvenir comme d'un héros; et il me semble que tous les hommes de la ville doivent lui ressembler un peu.

— Oui, ils sont braves sans forfanterie et généreux sans faiblesse. Savez-vous ce que Guiton répondit au grand Cardinal, quand celui-ci fit son entrée dans la ville? Comme Richelieu lui demandait son sentiment à l'égard du roi de France et de celui d'Angleterre : « Je pense, répondit le vieil huguenot, que mieux vaut avoir pour maître celui qui a pris La Rochelle que celui qui n'a pas su la défendre. » Voilà le véritable esprit de nos Rochelais : il n'est pas facile de les conquérir; mais quand on a su gagner leur estime, ils ne changent plus; c'est à la vie à la mort.

Viviane ne répondit pas; elle laissait son imagination partir en campagne; et elle rêvait aussi de conquérir la ville, de faire le siège de tous ces cœurs rebelles un peu, et à cause de cela désirables. Et un sourire léger flottait sur ses lèvres.

— Rentrons maintenant, fit Mme Vuagnard en se levant. Rosalie doit être inquiète. Voilà bien dix ans que je n'étais restée si longtemps absente de la maison.

*
* *

Le docteur Buirette venait de temps en temps s'enquérir de la santé de Mme Vuagnard. C'étaient des visites d'ami autant que de médecin. Il soignait toute la famille, grands et petits; c'était lui qui avait assisté feu M. Vuagnard à ses derniers moments; et, quand la jeune Claire Dubrujeau était morte, il avait voulu veiller la première nuit auprès du corps, comme s'il eût espéré une suprême secousse de la nature contre le mal qu'il avait été impuissant à guérir. Très correct, toujours vêtu d'une longue redingote noire et portant la cravate blanche et le faux-col à la Dorsett, il était connu des pauvres aussi bien que des riches, et sa figure était populaire dans la ville. Tout de suite il s'était intéressé à Viviane, dont Mme Vuagnard lui avait raconté l'isolement, et il avait été convenu qu'elle irait un jour travailler avec ses filles, « qui seraient enchantées, avait assuré le bon docteur, de faire la connaissance de la pupille de M. Dubrujeau ».

Un petit mot d'invitation ayant rappelé cette première avance, Viviane, sous la conduite de la vieille Rosalie, s'était mise en

route pour se rendre chez le docteur. Il habitait sur la place d'Armes, en face de la cathédrale, une belle maison du dix-septième siècle, restaurée et qui semblait moderne sous la couche de peinture claire dont on la badigeonnait tous les trois ans. Dès l'entrée, Viviane eut une impression agréable de confort; ici, du moins, ça ne sentait pas le vieux; il y avait un téléphone dans le vestibule et des ampoules d'électricité aux angles de chaque pièce. On l'introduisit dans un salon meublé de fauteuils Empire; et le docteur, qui l'attendait, la présenta à ses filles.

Les demoiselles Buirette, toujours habillées de façon semblable, portaient des robes de cachemire bleu pâle, garnies de broderies anglaises. Viviane reconnut d'un coup d'œil que l'étoffe en devait être chère, mais que la façon était en retard d'un an au moins sur les modes de Paris. Elle ne s'attacha point à cette remarque. Madeleine et Laure l'entraînèrent dans leur « studio », disaient-elles. Là on serait bien mieux pour causer.

D'ailleurs, elles avaient invité d'autres jeunes filles : la nièce du pasteur, Héloïse Audoin, et Mlle de Périgny, la fille du receveur; peut-être Mlles Sallanche viendraient-elles aussi...

— Vous n'avez pas apporté votre ouvrage? demanda Laure à Viviane, après l'avoir aidée à quitter son manteau.

— Mon ouvrage? Pourquoi faire?

— Mais pour travailler. Ici c'est la coutume. Pendant nos petites réunions d'amies, nous fabriquons des layettes pour les enfants pauvres. Si vous voulez, on vous prêtera ce qu'il faut.

— Je ne demande pas mieux, dit Viviane.

Mais au fond cela l'ennuyait. Elle n'aimait pas broder, ni coudre. A Paris, elle n'avait pas le temps; elle sortait trop; il lui fallait faire des visites, en recevoir, suivre sa mère, partout où quelque obligation mondaine les attirait; on se couchait tard, on se levait tard, et quand, par hasard, on restait une journée à la maison, on en profitait pour passer en revue les toilettes et combiner de nouvelles élégances pas trop coûteuses. Elle prit néanmoins le petit bonnet de toile que Madeleine Buirette lui tendait. Presque aussitôt la nièce du pasteur entra. C'était une grande fille, extrêmement brune, coiffée en bandeaux, au type régulier et sévère. Elle embrassa les demoiselles Buirette et jeta un regard étonné sur Viviane.

— Une nouvelle amie, une Parisienne, qui est venue habiter La Rochelle auprès de son tuteur, M. Dubrujeau, expliqua Madeleine.

Les autres jeunes filles arrivèrent, et la présentation recommença. Berthe Sallanche était petite et vive; Yvonne de Périgny cérémonieuse et grave. Pourtant elles semblaient toutes liées par

une étroite affection. Evidemment, la présence de Viviane mettait un peu de gêne au milieu d'elles. La conversation s'en ressentait et s'en fut d'abord cahin-caha; on s'observait. Pour rompre cette glace, Laure Buirette, qui était la plus jeune, offrit d'ouvrir le piano. Mais personne ne fut de cet avis. C'était bon le soir, quand les parents étaient là.

— Aimez-vous la musique? demanda-t-on à Viviane.

Viviane sourit :

— Il y a des jours où je l'adore, et d'autres, au contraire, où je ne peux pas la subir. Cela dépend de ce que l'on joue, et puis comment on le joue. Les vrais artistes sont si rares!

— Ici, nous en avons quelquefois d'excellents qui viennent donner des concerts. Et dans la ville même, sans qu'ils soient aussi célèbres, il y en a d'autres dont le talent est réel. Vous les entendrez. Quant au choix des morceaux, il me semble que, même en jouant *Au clair de la lune*, on peut arriver à faire plaisir ou à émouvoir. C'est une chose si subtile que l'interprétation!

— Sans doute; mais j'avoue mon incompétence. J'ai appris le piano comme tout le monde dès que j'ai eu sept ans, et, depuis, j'ai continué à tapoter des exercices et des sonates sans grande conviction. Il aurait fallu travailler trois heures par jour, et dame!

Un petit rire courut dans le cercle des jeunes têtes penchées sur l'ouvrage. Berthe Sallanche leva le front et haussa imperceptiblement les épaules :

— Oui, vous aviez trop de distractions! Mais en province on peut s'éterniser sur chaque chose, sans que rien en souffre. Vous n'avez pas idée de tout ce que nous arrivons à faire tenir dans une journée : la musique, la littérature, le dessin, sans compter l'ouvrage manuel qui remplit nos moments perdus. Puis nous avons des cours, des conférences. Avez-vous entendu parler de M. Frumelot?...

M. Frumelot! Viviane ne connaissait pas ce nom-là. On se mit à plusieurs pour lui expliquer ce qu'était le personnage. M. Frumelot tenait une place énorme dans la ville. Professeur au lycée et membre de l'Académie des Muses Santones, il voulait bien consentir à faire chaque semaine, dans une des salles de la bibliothèque, des leçons de littérature spécialement destinées aux jeunes filles. Cette année, il avait choisi d'expliquer les auteurs du dix-septième siècle. Chaque jeudi, il y avait foule rue Gargoulleau. Les mères se montraient tout aussi empressées que leurs filles; on prenait des notes, on rédigeait des comptes-rendus. Héloïse Audoin avait déjà huit cahiers, qu'elle faisait relier à mesure.

— Moi, dit Yvonne de Périgny, je préfère écouter sans m'in-

quiéter d'écrire, et surtout regarder le maître. Sa figure s'anime de façon extraordinaire quand il est en pleine possession de son sujet. Cet homme, d'apparence si rigide, doit avoir, à un degré extrême, la passion des choses de l'esprit.

— N'est-ce pas la plus belle de toutes les passions? demanda ingénument Laure Buirette.

Les jeunes filles l'approuvèrent. Viviane s'aperçut, aux propos qu'elles tinrent alors, qu'elles n'étaient pas non plus étrangères à la philosophie, et que leur instruction dépassait de beaucoup celle qu'elle avait reçue de son institutrice parisienne. Elle se sentit frivole et en éprouva un délicieux frisson.

— Il faudra tout de même que j'aille l'entendre, votre M. Frumelot, soupira-t-elle. Ce sera toujours un après-midi de passé!

— Vous vous ennuyez donc ici? demanda Berthe Sallanche.

— Un peu, quelquefois. C'est une existence tellement monotone! Chaque jour, à la même heure, à la même minute presque, on refait les gestes qu'on a faits la veille. Et le lendemain, cela recommence. Et l'on se couche, et l'on se réveille avec le même sentiment de calme absolu.

— Mais c'est justement là qu'est le bonheur! c'est ainsi que l'on décuple ses forces et que l'on arrive au complet développement de ses facultés. La vie intérieure, avec toutes ses beautés profondes, s'accroît en proportion exacte de ce que la vie extérieure est moins dissipée, moins éparse. Et les plus petits plaisirs prennent une saveur inconnue.

C'était Héloïse Audoin qui venait de tenir ce discours. Son visage pâle et beau, austère comme celui d'une Vierge de Mantegna, sous les épais bandeaux noirs qui l'encadraient, exprimait, autant que son accent, une conviction sincère. Et, sans doute, avait-elle résumé l'opinion de ses compagnes, car un petit murmure satisfait l'applaudit. Viviane ne répliqua pas. Elle venait de constater, jusqu'à l'évidence, l'abîme qui séparait sa pensée de celle des êtres parmi lesquels elle était appelée à vivre. Ce n'était pas seulement dans les nuances sensibles du caractère, mais dans l'essence même de l'âme, que résidait le contraste. Elle jeta distraitement les yeux sur ses ongles laqués de rose, sur ses doigts allongés et blancs; puis elle eut l'idee de regarder les mains agiles des jeunes filles qui n'avaient pas cessé de coudre. Elles avaient toutes les doigts spatulés, les phalanges nouées fortement; c'étaient des mains de personnes sérieuses, positives, que la chimère ne sollicitait point. Ce mystère de la race, inscrit aux extrémités des membres, fut pour Viviane comme un signe sensible de l'impossibilité où elle se trouvait de jamais se fondre dans ce milieu

réfractaire. Elle n'éprouvait, d'ailleurs, aucun attrait, aucune sympathie, ni pour les demoiselles Buirette, ni pour la nièce du pasteur, ni pour l'aristocratique Yvonne de Périgny, ni pour la spirituelle Berthe Sallanche. Malgré la simplicité de leurs manières, elle les trouvait prétentieuses un peu et presque pédantes. « Je pense avec Bossuet et j'aime avec Fénelon », avait dit tout à l'heure Héloïse Audoin, à propos de la dernière conférence du maître; — et cette phrase, qui lui revenait à l'esprit, lui parut si comique dans sa solennité, que, tout à coup, elle éclata de rire.

— Pourquoi riez-vous? lui demanda Madeleine Buirette.

— Je ne sais pas! Je ris d'un souvenir, d'une idée qui me traverse l'esprit. Mais, dites-moi, vous avez bien d'autres lectures que les classiques du dix-septième siècle! Quels sont les livres modernes que vous préférez?

— Ce n'est pas facile à définir. Les livres modernes, c'est un peu le fruit défendu, et on ne nous les sert que par petites tranches. Presque toujours on est obligé de nous marquer des coupures, tantôt un chapitre entier, tantôt certaines pages. Dans le dernier roman de Bourget, nous avons dû sauter plusieurs feuillets qu'on nous avait encadrés de rouge.

— Cela me donnerait envie de lire, avoua Viviane en souriant.

Madeleine Buirette se récria :

— Pas nous! Nous avons pris l'habitude d'être scrupuleuses. C'est à ce point qu'une fois, maman ayant oublié de signaler certains passages dangereux, — c'était, je m'en souviens, dans un auteur étranger, — ma sœur Laure ferma le livre et le lui rapporta en disant : « Je crois que je ne dois pas aller plus loin. »

— C'est admirable! Quelle conscience! Mais pourquoi alors choisir ces ouvrages plutôt que d'autres?

— Parce qu'ils renferment plus de beautés, et que ceux que l'on écrit pour les jeunes filles sont presque toujours d'une indigence d'idées déplorable. Que voulez-vous? Nous ne pouvons nous contenter jusqu'à notre mariage des petites histoires de Mme Bourdon ou de Zénaïde Fleuriot.

Jusqu'à leur mariage! Ce mot rendit Viviane rêveuse. Elle songea à l'inconnu de son destin, au problème qui guettait sa vie, si différente de celle de ces filles sages et prudentes, confortablement installées dans leur existence, comme dans une tour bien gardée. Elle se leva, plia le petit bonnet de toile. La vieille Rosalie devait l'attendre sans doute... Elle prit congé, serra toutes les mains qui se tendaient vers elle.

— Vous reviendrez, n'est-ce pas? dit Madeleine Buirette en la reconduisant. Nous nous réunissons ainsi chaque semaine.

— Oui, oui, si cela ne vous ennuie pas.

Avant de se quitter, elles se regardèrent une seconde. Il leur restait une curiosité de mieux se connaître, et un peu de défiance de se trouver plus étrangères l'une à l'autre encore à mesure qu'elles se connaîtraient mieux.

*
* *

— Comment! Vous connaissez Mme de Soniac?

Cette exclamation avait échappé à Philippe au moment où il venait de présenter à Viviane les MM. Moirand, invités à prendre le thé chez les Dubrujeau. Dans le salon, il y avait une quarantaine de personnes, les amis les plus anciens de la famille. On fêtait l'anniversaire du mariage du notaire — vingt-sept ans déjà! — C'était une date que jamais on ne laissait passer sans la marquer d'une petite réunion intime.

Et Viviane, malgré son deuil, était venue, toute simple dans une robe de voile blanc. Elle ne portait aucun bijou, mais le diadème d'or de ses cheveux faisait resplendir tout son visage. Elle sourit à l'exclamation de Philippe.

— Si je connais Antoinette de Soniac! A Paris, c'était ma meilleure amie, bien qu'elle ait dix ans de plus que moi. Nous n'avions l'une pour l'autre rien de caché.

Philippe s'étonna que la jeune femme n'eût jamais parlé de ses frères à Viviane; il expliqua que le plus jeune, Etienne, était allé récemment la rejoindre à Paris. D'après les dernières nouvelles, il s'y trouvait très heureux. Cette vie bien en dehors convenait à son tempérament actif. D'ailleurs tous les Moirand avaient le goût de tenter la fortune. Au moyen âge, ils auraient été pirates, sans doute...

— Oui, dit Viviane, c'est le commerce qui leur a élargi les idées. Ne m'avez-vous pas dit qu'ils tenaient un grand entrepôt d'eaux-de-vie?

— En effet, sur le quai Duperré. Les deux aînés, que je vous ai présentés tout à l'heure, sont associés avec leur père et lui succéderont. C'est une des maisons les plus importantes de la ville.

Il s'éloigna, car leur dialogue, en se prolongeant, eût attiré l'attention. Déjà tous les yeux étaient tournés vers Viviane. On admirait sa beauté, que l'on trouvait étrange; mais cette admiration n'allait pas sans quelques critiques. Les amis du notaire estimaient que sa pupille donnait plutôt « l'idée d'une actrice que d'une jeune fille du monde ». On critiquait un peu sa robe si simple, mais qui moulait si exactement son corps, et le décolleté

modeste, mais attirant. On la comparait aux demoiselles Buirette qui étaient là, ainsi que la nièce du pasteur; assises toutes trois au bord de leurs chaises, elles avaient une tenue impeccable, et, en causant avec les messieurs, elles évitaient de les regarder en face; leurs sourires étaient discrets et leurs voix avaient des inflexions qui réservaient leurs sentiments intimes; elles ne livraient rien d'elles-mêmes; on sentait, en les approchant, que leur âme était enfermée dans un triple cercle de prudence, que leur esprit était sagace et que leur cœur ne se confiait point. Viviane, au contraire, avait, pour parler aux hommes comme aux femmes, le même ton simple et naturel. Aucune timidité. Renversée sur le dossier de son fauteuil, elle écoutait Philippe debout devant elle. C'était ainsi qu'à Paris on élevait les jeunes filles! Cette orpheline, charmante certes, trouverait difficilement un parti parmi les jeunes gens de la ville.

Me Dubrujeau n'avait aucun vent de ces réflexions. Il allait et venait entre les groupes de ses invités. Cette soirée le rajeunissait de plusieurs lustres. Il se revoyait au même âge que Philippe, à l'époque où il avait fait la connaissance de Delphine Vuagnard, qui, peu après, était devenue sa femme. Et il caressait, sans le dire, l'espoir que bientôt son fils choisirait lui-même une épouse... Cependant, le docteur Buirette, aimable et cordial, s'était rapproché de lui. Les deux hommes se mirent un peu à l'écart pour causer. Ils se retrouvaient rarement ensemble, absorbés chacun par les devoirs rigoureux de sa profession; mais leur vieille amitié n'en demeurait pas moins vive.

— Mon cher Dubrujeau, dit le docteur, je suis heureux de vous voir si bien entouré, ce soir, et fêté par vos amis. Voyez-vous, on a beau dire, rien ne vaut les anciennes traditions familiales. J'ai élevé mes filles dans ces idées, et j'espère qu'elles s'en trouveront bien.

— Et je crois que vous avez réussi à en faire des femmes parfaites. C'est là l'essentiel. Tant que nos épouses seront attachées à leurs devoirs, nous serons en droit de ne pas désespérer de l'avenir. Ne sont-ce pas elles qui donnent à nos enfants cette première éducation de l'esprit, dont il reste toujours quelque empreinte? La nature a bien réglé les choses : les hommes pour la lutte extérieure, leurs compagnes pour la quiétude et l'ornement du foyer.

— Voilà qui est excellent, dit le docteur. Malheureusement, cette conception de la famille tend à s'affaiblir de jour en jour. Ce n'est plus maintenant de la valeur morale de la femme que l'on s'inquiète, mais de son affranchissement à l'égard de l'homme. Hier, je lisais dans un journal que l'union libre était seule compa-

tible avec la dignité humaine. Moi, j'estime que la liberté dans l'amour est la plus dangereuse de toutes les libertés.

— Elle peut donner lieu à des abus incalculables, reprit le notaire avec force. Rien qu'au point de vue du droit, on n'en peut prévoir les conséquences. Comment voulez-vous endiguer la fantaisie et mettre un frein à cette fureur des flots qu'est la passion chez les êtres jeunes et en pleine possession de leur exubérante vitalité? Elle prend mille formes, mille détours imprévus; et les pauvres femmes sont les premières victimes de ce code nouveau que l'on prétend instituer pour leur sauvegarde.

Il s'arrêta, car Madeleine Buirette se préparait à jouer de la harpe, et un grand silence venait de se faire. On la disait douée merveilleusement, et, en effet, les sons qu'elle tirait de son instrument avaient une saveur étrange. Debout à un angle du salon, Philippe l'écoutait. Lui aussi, il adorait la musique; elle ouvrait à son imagination la porte des rêves et l'entraînait dans un monde peuplé de visions exquises. Pendant que la jeune fille s'inclinait sur les cordes frémissantes, il suivait le mouvement de son corps, qui semblait ne faire qu'un avec le grand luth oblique. Etait-elle transfigurée, vraiment, ou bien lui apparaissait-elle ainsi par le magique pouvoir du rythme? Il la trouvait belle en cet instant. Il ferma les yeux à demi, se laissa aller à la redoutable ivresse qu'il aimait. Quand il les rouvrit, il rencontra le regard de Viviane. Alors, il tressaillit un peu. Le morceau était achevé. Il traversa le salon pour complimenter la fille du docteur. Mais, en passant devant Viviane, il s'arrêta :

— Et vous, Mademoiselle Arubel, n'allez-vous pas, à votre tour, nous faire entendre quelque chose? Je suis sûr que vous devez avoir une voix charmante.

— Je n'ai jamais chanté en public, dit Viviane ironiquement; j'aurais eu trop peur d'être ridicule. Et je ne joue pas, non plus, de la harpe, ni même du piano. Ou si peu! Je me contente d'écouter les autres.

— C'est trop de modestie. J'aurais aimé vous applaudir.

Il la quitta et se dirigea vers Madeleine. Quelques personnes l'entouraient déjà. Elle recevait leurs félicitations de cet air un peu hautain, qui ne la quittait jamais. Philippe s'approcha d'elle :

— Il faut que je vous remercie, Mademoiselle; vous m'avez véritablement ému.

Elle rougit un peu.

— Je ne suis pas contente de moi, cependant. Je n'ai pas joué comme je joue lorsque je suis seule. Pour exprimer complètement la beauté d'une œuvre musicale, il faudrait pouvoir faire abstrac-

tion de tout ce qui vous entoure, vivre seulement avec l'idée de l'artiste; et c'est difficile.

— Sans doute. Mais il me semble que vous vous êtes surpassée aujourd'hui. Je ne croyais pas qu'on pût émouvoir autant avec les cordes d'un simple instrument. Sous vos doigts, cela devient presque une voix humaine.

Madeleine Buirette parut réfléchir une minute, puis elle dit :

— Peut-être est-ce le chant de la harpe, en effet, qui ressemble le plus aux vibrations de la parole. C'est pourquoi les Hébreux y avaient recours dans leurs grandes solennités pieuses. Rien n'est plus saisissant que d'entendre plusieurs harpes ensemble soutenir les versets des psaumes. On dirait alors que la matière se fait esprit et qu'il n'y a plus que des âmes autour du sanctuaire, absolument comme si l'on était au ciel.

Philippe sourit. Cette remarque, il l'avait faite récemment à la cathédrale, pendant le grand office du jour de la Pentecôte. Il en était revenu transporté. Mais il croyait avoir été seul à percevoir cette émotion extraordinaire. Et il se trouvait que Madeleine Buirette pensait absolument comme lui. Bien sûr, ils devaient avoir d'autres points communs. Fiévreusement, il interrogea :

— C'est comme les vers, les beaux vers, ceux d'Alfred de Musset, par exemple. Longtemps après, on reste ébloui, chancelant, comme si on avait bu un vin trop riche. Connaissez-vous *la Nuit de Mai?*

— Non, dit Madeleine doucement. Ce sont des lectures qu'on ne nous permet pas encore. Je ne connais de Musset que quelques fragments épars, ou quelques strophes mises en musique. Et cela me suffit. Il faut bien réserver quelque chose pour plus tard.

Elle eut un imperceptible mouvement qui signifiait son désir de ne pas causer davantage. Avait-elle peur qu'il ne devînt tout à coup trop exubérant dans ses propos? Cependant elle ne paraissait point troublée, ni timide; elle conservait l'entière possession d'elle-même. Philippe se détourna à regret de cet entretien qui l'intéressait. Il se sentait encore sous l'impression d'enthousiasme qui avait dilaté son âme tout à l'heure en écoutant la suave musique... A cet instant, Me Dubrujeau vint lui taper sur l'épaule : on le réclamait aux tables de whist pour faire un quatrième. Il était onze heures. Les dames se groupèrent en cercle, laissant les hommes aux délices de la partie. Les jeunes filles, un peu à l'écart, organisèrent des jeux de société; on les entendait rire et chuchoter à demi-voix. Leur jeunesse, dans le grand salon austère, répandait un frémissement de joie. Cela dura jusqu'à ce que l'horloge de la salle à manger eût fait retentir lentement les douze coups de

minuit. Alors on apporta le thé sur d'immenses plateaux d'argent, qui faisaient partie du fond de vaisselle plate que l'on se transmettait de génération en génération dans la famille. Mme Dubrujeau se mit en devoir de servir ses invités. Madeleine et Laure Buirette, gentiment, s'offrirent à l'aider.

— Où est Viviane? demanda tout à coup la femme du notaire.

En effet, Viviane n'était pas là! On avait si peu l'habitude de a voir dans ces réunions intimes où l'on se retrouvait toujours entre soi, que personne n'avait remarqué son absence.

— Elle ne peut pas être bien loin, dit Madeleine Buirette; tout à l'heure encore, elle causait avec M. Philippe.

Mais un peu de gêne s'était répandue dans le groupe. Mme Dubrujeau, sans insister, ouvrit la porte de la salle à manger et se faufila dans la pièce obscure. Une petite lampe seulement brûlait au fond, posée à l'angle du dressoir. Et Viviane, assise sur une chaise, dans le tremblement de cette lueur incertaine, pleurait.

*
* *

Cet incident, malgré sa bizarrerie, avait passé presque inaperçu. On l'avait attribué à une fatigue passagère, ou au trouble assez naturel qu'avait dû éprouver l'orpheline à se retrouver dans le monde après un aussi grand deuil. Au fond, Viviane elle-même eût été bien en peine de l'expliquer. Pourquoi s'était-elle sentie aux prises avec cet énervement extraordinaire qui s'était résolu dans un déluge de larmes? Personne ne lui avait rien dit de fâcheux; on l'avait traitée, au contraire, avec certains égards... Etait-ce le souvenir subitement évoqué de la brillante Mme de Soniac, ou l'étonnement que lui avait témoigné Philippe de cette relation, ou autre chose? Véritablement elle l'ignorait... Mais depuis cette soirée mémorable, il lui restait un malaise qu'elle ne parvenait pas à dissiper.

Cependant elle essayait de vivre raisonnablement, comme tout le monde. Chaque jeudi elle se rendait aux conférences que faisait M. Frumelot, à la Bibliothèque de la ville. D'abord cela l'avait distraite un peu. La figure rigide du professeur, sa bouche étroite entre ses favoris blancs, ses lunettes d'or et son crâne chauve, composaient un ensemble qui s'harmonisait à merveille avec les sujets qu'il avait choisis. Il dissertait avec élégance, avec finesse quelquefois, sur cette « prodigieuse floraison de beaux esprits qui avait illustré le siècle du grand roi ». Après avoir étudié minutieusement les poètes, il avait abordé les orateurs, et maintenant il en était à Bourdaloue. Bourdaloue! Ce nom seul avait donné à Viviane un petit frisson d'effroi. Comment pouvait-on

s'intéresser à cette figure lointaine et austère? Autant aller au sermon. Et cependant il y avait foule à cette conférence; les femmes, les jeunes filles s'y tenaient serrées, le cou tendu ou la tête baissée, prenant des notes fiévreusement. Arrivée, ce jour-là, un peu en retard, Viviane s'était glissée comme elle avait pu auprès d'une porte. Mais l'ennui n'avait pas tardé à la prendre. Elle aurait voulu sortir. Elle serait sortie sûrement si Rosalie ne fût partie aussitôt après l'avoir conduite. Quant à s'en aller sans chaperon, elle n'y pouvait songer; il lui fallait attendre que Mme Dubrujeau vînt la chercher. Une grande heure encore à rester là immobile. Des fourmillements lui venaient dans les jambes; elle étouffait dans cette salle aux boiseries claires où tant de livres étaient rangés. Elle prit le parti d'aller respirer une minute sur le palier de l'escalier. Au-dessus étaient les galeries du musée. C'était un jeudi; elles devaient être ouvertes. Viviane eut l'idée de monter là-haut regarder un peu de peinture. Elle avait le goût des tableaux, des œuvres d'art, à quelque époque qu'ils appartinssent. Souvent à Paris elle entrait au Louvre avec sa mère, et, malgré leur futilité, les deux femmes prenaient plaisir à contempler les traits de *la Joconde* ou ceux de *la Vierge aux rochers*. Ici, il ne devait pas y avoir grand chose, sans doute. Viviane se souvint cependant que Philippe, à plusieurs reprises, avait parlé devant elle de son admiration pour Fromentin, l'artiste rochelais, dont la statue ornait une des places de la ville. Et cela, tout à coup, l'intéressa prodigieusement. Elle se mit à la recherche de quelque toile de ce maître, et tomba en arrêt devant un petit cadre où galopaient des cavaliers arabes. La finesse de leur silhouette, le profil nerveux de leurs chevaux et cette lumière fluide qui les baignait, la transportèrent dans un monde différent, sous un autre ciel. Elle se sentit la nostalgie de ces espaces qu'elle ne connaissait point. Elle rêva d'y vivre avec quelqu'un qui partagerait ses langueurs et son vague à l'âme. *La Chasse aux gazelles* l'attira ensuite, puis *le Passage du gué*. Décidément elle comprenait l'enthousiasme de Philippe; elle éprouvait un peu d'orgueil à l'idée que, ce soir même, au dîner de famille chez la grand-mère, elle pourrait lui parler de son peintre favori; il verrait alors qu'elle n'était pas aussi dénuée de sens artistique qu'il avait pu le supposer en cette fameuse soirée chez ses parents, où tous les hommages avaient été pour Madeleine Buirette, et où elle-même avait fait si triste figure. Puis son orgueil se mélangeait d'une véritable jouissance de ce qu'elle retrouvait là un semblant de liberté. Les salles du musée étaient presque vides; à peine deux ou trois visiteurs venaient-ils les traverser parfois. Viviane pouvait

à son aise prolonger sa flânerie. Elle découvrit beaucoup de choses attrayantes, des dessins originaux, ou des copies d'œuvres qu'elle connaissait déjà. Un Pater minuscule lui montra *la Conversation dans le parc*, et cette galanterie surannée et douce, tendre et douillette, qui enveloppait les amoureux d'une odeur de poudre à la frangipane. Elle soupira. Elle regretta de ne pas être née à cette époque favorable. Puis, tout à coup, elle se souvint qu'il devait être tard; en bas, M. Frumelot terminait sans doute sa conférence. Elle se hâta de redescendre l'escalier. Le professeur en était, en effet, à sa péroraison : « Voltaire, disait-il, a placé Bourdaloue à côté de Pascal dans ce *Temple du goût*, où il a réuni les plus grands maîtres du langage »; et il finissait par une citation du *Discours sur le jugement dernier*. Sa voix grêle prit alors une puissance qui fit frémir l'auditoire, et l'on crut un instant que l'illustre prêcheur lui-même était revenu dans ce vieil hôtel de la rue Gargoulleau où jadis descendaient les grands de la terre quand ils venaient visiter la ville conquise par Richelieu.

Mme Vuagnard avait à sa droite Me Dubrujeau et à sa gauche Philippe; en face d'elle était Mme Dubrujeau, et Viviane occupait la place restée libre auprès de son tuteur. Ce repas intime, qui se renouvelait chaque semaine, était une des joies de l'aïeule. Ce soir-là, chacun y avait apporté une bonne humeur plus grande. Par une de ces coïncidences dont les causes restent inconnues, il se trouvait que les préoccupations courantes avaient fait trêve, que le notaire n'avait aucune affaire grave qui l'inquiétât, et que sa femme, remuée encore par la conférence de M. Frumelot, se sentait dans une disposition pleine d'indulgence à l'égard de son prochain. Quant à Viviane, elle rayonnait. Elle regardait Philippe avec un sourire malicieux. Vers la fin du dîner, elle l'interpella :

— Savez-vous, Monsieur Philippe, ce que j'ai fait aujourd'hui? Je suis allée rendre visite à quelqu'un que vous aimez beaucoup. Devinez qui?

— Vous m'intriguez énormément, dit Philippe. Quelqu'un que j'aime beaucoup? Qui cela peut-il être? Ne me faites pas languir.

Alors Viviane raconta sa fugue. Cela lui paraissait tout naturel d'être montée faire un tour au musée, et elle abondait en détails sur ses impressions fraîches et vives.

— Comme vous avez raison d'aimer Fromentin! continua-t-elle, et de le placer si haut dans vos préférences! Comme il est lumineux, vibrant, largement poète!... Ses plus petits tableaux donnent la sensation de l'infini...

— Vraiment, dit Philippe, notre petit musée ne vous a pas paru trop médiocre? Avez-vous vu aussi la belle toile d'Eustache Lesueur, l'*Adoration des Mages*? C'est la pièce la plus importante que nous possédions. Elle provient de l'ancien couvent des Pères de l'Oratoire qui l'avaient commandée au peintre pour la somme de trois cent cinquante livres. Depuis, elle fut portée à l'hospice Saint-Louis, qui la céda au musée contre une copie, excellente d'ailleurs, faite par Abel de Pujol.

— Il est certain, dit Viviane, qu'elle est mieux à sa place dans un endroit où tout le monde peut l'admirer. Mais comme il y a peu de visiteurs dans les salles! Pendant que je m'y trouvais, il n'est pas venu trois personnes.

— C'est un hasard que nous ne nous y soyons pas rencontrés, dit Philippe. Bien souvent, quand je passe rue Gargoulleau, il m'arrive d'entrer et de grimper les deux étages. Dans l'escalier, il y a une grande scène en grisaille de Gustave Doré, que vous avez remarquée peut-être?

— Non, dit Viviane; les Fromentin surtout m'attiraient.

Elle se tut et s'étonna du silence qui régnait autour d'eux. Le visage de Mme Dubrujeau s'était assombri; elle attendait la fin de ce dialogue pour prendre la parole à son tour :

— Viviane, fit-elle avec dignité, il n'est pas séant qu'une jeune fille se rende seule dans un lieu public, surtout quand ce lieu public est un musée.

— Pourquoi? mais pourquoi? demanda Viviane, douloureusement surprise.

— Parce qu'on y voit des choses qui ne sont pas faites pour des yeux modestes. A côté d'œuvres irréprochables, il y en a d'autres dont on ne doit pas s'approcher. Vous devriez me comprendre sans qu'il soit besoin d'insister davantage.

— Mais non, je ne comprends pas! Je ne vois pas le mal que j'ai pu faire! Quel mal y a-t-il à regarder un chef-d'œuvre? Et comment la sculpture et la peinture seraient-elles plus dangereuses que les autres arts, que la musique, par exemple?

— La musique est un art chaste, affirma sentencieusement Mme Dubrujeau.

— Chaste! Ah! bien, oui! Pour ceux qui n'ont ni nerfs ni cerveau! Moi, je prétends, au contraire, que rien n'est plus troublant, plus évocateur, que rien ne touche plus profondément notre sensibilité... Et cependant on laisse toutes les jeunes filles, les jeunes filles bien élevées comme les demoiselles Buirette, s'intoxiquer à plaisir avec ces torrents d'harmonie et intoxiquer les

autres. Les chères petites! Elles se rattrapent là-dessus de tout ce qu'on leur défend!

Viviane avait jeté sur Philippe un coup d'œil oblique; tout à fait hors d'elle-même, elle reprit avec véhémence :

— Et vous voulez que je ne trouve pas cela absurde! Que je me pâme d'admiration devant elles et que j'accepte comme une loi infaillible tout ce puritanisme exagéré! Eh bien, non, cent fois non! J'aimerais mieux me mettre la tête dans un sac et me jeter à l'eau sans rien savoir!

Elle s'arrêta, effrayée de son emportement. Le notaire, occupé à peler une pomme, semblait n'avoir pas entendu, et Mme Dubrujeau avait l'attitude d'une femme que l'on a outragée. Quant à Philippe, il avait affreusement pâli. Un combat terrible se livrait en lui-même : comment défendre Viviane sans manquer au respect qu'il devait à ses parents? Puis n'avait-elle pas tort, tout au moins dans sa façon violente de s'exprimer? Malgré cela, il était pris d'un élan qui le poussait irrésistiblement vers elle. Et il ne se pardonnait pas d'avoir été la cause involontaire de ce conflit.

Ce fut la bonne Mme Vuagnard qui essaya d'arranger les choses avec l'autorité que lui donnaient ses cheveux blancs :

— Voyons, ma petite Viviane, calmez-vous. Et toi, Delphine, ne te montre pas si sévère. Sans doute, Viviane a commis une étourderie regrettable; mais ce n'est qu'une étourderie sans conséquence. Quant à ses paroles, je suis sûre qu'elle les regrette déjà; n'est-ce pas, Viviane?

Mais Viviane, rejetée en arrière sur sa chaise, ne desserrait plus les lèvres. Il était évident qu'elle en avait gros sur le cœur, et que cette sortie incongrue n'était que l'explosion d'une fermentation déjà ancienne. Me Dubrujeau continuait à peler sa pomme avec le parti-pris visible de ne pas intervenir. Le repas s'acheva sans que personne soufflât mot. Mais, en passant dans le petit salon vert, Mme Dubrujeau dit à son mari :

— Votre pupille m'a manqué gravement, tout à l'heure. Je crois que le mieux est de la laisser à ses réflexions et de ne pas lui infliger plus longtemps notre présence.

— Comme tu voudras, ma bonne amie, dit Me Dubrujeau.

Ils firent signe à Philippe et tous trois prirent congé de la grand-mère, tandis que Viviane, réfugiée à la fenêtre, regardait s'allumer la Tour de la Lanterne et les lointains fanaux qui indiquaient l'entrée du port.

Jean Bertheroy.

La suite prochainement.

JEUNES ROMANCIERS[1]

Quand ils seront vieux ou, — sans aller si loin, — quand ils seront célèbres, nous n'aurons plus ni le droit, ni peut-être le courage de les critiquer. Droit et courage d'ailleurs inutiles, puisque la gloire aura consacré, pour un temps, et leurs mérites et leurs défauts. Mais jeunes, mais en pleine sève, ils nous appartiennent tout à fait. Un simple mot parti de la foule, un « mouillez les cordes » peut les sauver d'une erreur fatale et leur révéler leur propre génie. Jeunes, autant dire téméraires ou timides, séduits, égarés souvent par des exemples fameux, esclaves des formules en vogue et croyant, comme tout novice, qu'il est des raccourcis pour atteindre à la perfection, ils sont condamnés d'avance à ne pas suivre jusqu'au bout l'inspiration qui les soulève, condamnés à dissimuler innocemment, sous quelques morceaux de bravoure, les vides que seule une expérience plus mûre serait capable de remplir; en un mot, à ne jamais achever tout à fait le livre qu'ils ont rêvé.

Mais cela même doit nous intéresser davantage à leurs ébauches. Les savants arrivent, par une série d'intuitions et de recherches, à dégager un texte classique des interprétations qui le défigurent, et de même la critique littéraire essaie de distinguer la vraie physionomie d'un jeune écrivain sous les masques d'emprunt qui l'abusent lui-même. *Palpato eo, dixit Isaac : vox quidem, vox Jacob est : sed manus, manus sunt Esaü.* Voilà d'excellente critique. J'ajoute qu'il n'est pas de plus sûr moyen de barrer la route aux médiocres et de l'aplanir aux vocations généreuses. Flatteur ou sévère, on veut un jugement motivé et, soit d'incapacité, soit de maîtrise, un brevet en forme. Il faut du temps, je l'avoue, pour rédiger ce brevet, et des analyses minutieuses; mais, bien que passé de mode, ce travail modeste et paisible est moins ennuyeux qu'on ne l'imagine. Quoi qu'en dise Molière, qui,

[1] Emile Moselly, *Terres lorraines; Jean des Brebis; le Rouet d'ivoire* (Plon). Louis Lefebvre, *la Maison vide; le Recueillement; l'Ile héroïque* (Perrin). Paul Renaudin, *Silhouettes d'humbles* (Perrin); *les Mémoires d'un petit homme; les Champier* (Plon).

d'ailleurs, s'entendait mieux que personne à ce petit jeu, — rappelez-vous le sonnet d'Oronte, — rien de plus amusant qu'une dissection.

Voici trois jeunes romanciers que nous allons disséquer selon les règles anciennes. Ils me paraissent, bien qu'à des titres divers, très dignes d'attention. Trois seulement, mais, si vous voulez, aussi bien trente ou trois cents, car vous savez bien que tous les apprentis se ressemblent plus ou moins et que même bon nombre de maîtres ne seront jamais que des apprentis. De ces trois, les deux derniers, M. Louis Lefebvre et M. Paul Renaudin, sont tout à fait des nôtres. Pour le premier, M. Moselly, je ne saurais dire. Dans tous les cas, aucun des romans que nous allons étudier ne peut être mis « entre toutes les mains ». Ce ne sont pas, néanmoins, de mauvais livres, et les deux derniers surtout seront très bienfaisants à un grand nombre de lecteurs.

I

M. Emile Moselly m'a guéri d'une illusion que je caressais avec complaisance. Jusqu'à lui, le plus chétif des romanciers me semblait tenir du prodige. Concevoir, commencer, continuer, finir un roman, à la pensée de cette impossible tâche, j'éprouvais cette sorte de stupeur respectueuse où nous plongent d'autres personnages extraordinaires, un dompteur, par exemple, un scaphandrier ou un conducteur d'automobile. Comment donc s'y prenaient-ils pour construire cette imposante machine, — c'est un roman que je veux dire, — et la pousser, cahin-caha, jusqu'au dénouement. Manifestement, le dernier des feuilletonnistes était pétri d'une argile supérieure.

Rien n'est plus salutaire, à un critique surtout, que de tels sentiments de vénération, et voilà pourquoi je regrette la cruelle leçon de scepticisme que M. Moselly vient de me donner.

Il n'est donc que trop vrai. Le roman a ses lois et ses recettes comme les autres arts mécaniques. Le don, le je ne sais quoi, la secrète influence des astres, rien de tout cela n'est indispensable à qui veut s'engager dans cette carrière. Bonne nouvelle pour tous ceux qui sont encore assez jeunes pour commencer résolument les années d'apprentissage. Il vous plairait d'écrire deux ou trois romans avant de mourir, qu'à cela ne tienne : M. Moselly vous livre, en quelques leçons, tous les secrets du métier.

C'est là, en effet, l'extrême intérêt que je trouve aux romans de cet auteur. *Longum iter per præcepta.* M. Moselly n'écrit pas un volume didactique sur l'art du romancier, mais il applique, pas à pas, avec une méthode précise et minutieuse, les règles capitales

de cet art. Que d'autres lui reprochent de manquer par trop de mystère, j'estime, au contraire, délectable de voir à l'œuvre un tel ouvrier, et d'assister, comme derrière une ruche de verre, à ce que son travail d'artiste a de plus intime. Entrons dans cet atelier modèle, et voyons comment, à force d'énergie et de discipline, on mérite le prix Goncourt.

Le voici donc devant sa table de travail. A portée de la main, quelques livres ouverts pêle-mêle, et plusieurs boîtes de fiches soigneusement étiquetées. Nous reviendrons à ces instruments de travail. Dès maintenant, il nous importe d'être édifié sur les expériences diverses qui ont mûri ce jeune talent. Une dédicace de M. Moselly nous renseigne sur cette préparation lointaine :

Et moi aussi, ô mon cher maître, écrit-il à un professeur de faculté, je quittai les Pénates enfumés et le petit enclos lorrain où poussaient quelques groseilliers et le buis séculaire, dont mes mains d'enfant arrachaient les brins au jour sacré des Rameaux. Et je trouvai près de vous la même bienveillance et la même douceur. Aubes délicieuses : jamais plus larges espoirs ne se levèrent à l'horizon. Vous compreniez si bien vos étudiants ! Audaces romantiques, naïfs paradoxes, pastiches maladroits où se révélait l'admiration ingénue des maîtres, vous accueilliez tout avec sympathie.

De ces harmonieuses confidences, retenons un point qui me semble décisif. Rêveuses impressions d'enfance et exercices d'agrégation, c'est, en deux mots, toute l'histoire intérieure de ce talent. Jusqu'ici, du moins à ma connaissance, M. Moselly s'est contenté d'orchestrer ses plus anciens souvenirs à l'aide des musiques savantes que ses maîtres lui ont apprises. Remarquez de quelle façon il ordonne dans son esprit les deux éléments de son œuvre, où vont d'instinct ses plus chères préférences. « Pénates enfumés », « petit enclos », « quelques groseilliers », que tout cela paraît grêle et comme insignifiant auprès des « aubes délicieuses », des « larges espoirs », dont s'illuminaient, en ces heureux temps, les salles de la Faculté. Il n'aperçoit, il n'aime les buis et les groseilliers de son pays qu'à travers les lauriers artificiels de l'Université de France. *Artis ancilla*, humble modèle d'atelier, la Lorraine est simplement pour lui le thème du livre à faire. Ce n'est pas à elle qu'il a donné son cœur, mais bien plutôt aux phrases patientes qui amplifieront les émotions de son enfance. Nous le verrons mieux par la suite. Ecrire, conquérir par une application tenace le faire des maîtres dont la perfection enchanta ses années d'initiation littéraire, voilà ce que veut l'ancien étudiant de Nancy. Nous verrons aussi comment il sait vouloir.

Je crois néanmoins que M. Moselly ne saurait témoigner trop de tendresse aux quelques souvenirs lorrains, toujours les mêmes

d'ailleurs, qui servent de matière à ses romans. Sa meilleure richesse est dans ce menu trésor. Il le sentira lui-même, s'il essaie jamais de puiser à une autre source. Son imagination est singulièrement paresseuse. Les trois livres de lui que je connais, *Terres lorraines*, *Jean des Brebis*, *le Rouet d'ivoire*, décidément, se ressemblent trop. Son enfance tient dans un jeu de fiches qui nous devient bientôt aussi familier qu'à lui-même. Ce petit village au bord du fleuve, ces pêcheurs, ces douaniers, ces vieillards à la résignation infinie, il a vu tout cela, certes; il l'a compris, pénétré, aimé. Mais tout ce qu'il y ajoute est visiblement fait de chic, manque de relief et de vérité. L'invention chez lui n'est que réminiscence et, pour des raisons qui nous échappent, la mémoire créatrice dont il dispose se meut dans un cadre des plus restreints. Rien, d'ailleurs, ne fait prévoir qu'il doive agrandir ce domaine. Jeune sans doute, il administre pourtant ses petites rentes avec l'économie d'un vieillard qui n'attend pas d'héritage. Ce que j'en dis n'est pas pour mépriser l'aimable coin de Lorraine qu'il exploite. Je me demande seulement, si M. Moselly n'est pas semblable à tant de romanciers qui n'ont, en réalité, qu'un seul roman à écrire et qui le recommencent toujours.

Un seul roman, je dis trop peut-être. L'essentiel de son œuvre tient dans un recueil de contes, *Jean des Brebis*, dont deux ou trois ont bien du mérite. *Le Rouet d'ivoire* nous livre imprudemment les feuilles du carnet de notes où l'auteur a réuni les matériaux de ses autres livres. *Terres lorraines*, enfin, qui représente à nos yeux des apparences plus imposantes, n'est peut-être qu'une simple nouvelle.

D'ailleurs pourquoi nous en plaindre? Ne voulons-nous pas précisément apprendre de ce bon ouvrier le secret d'étendre une assez maigre matière jusqu'aux proportions d'un véritable roman.

Première recette et des plus nourrissantes. Décrivez patiemment, impitoyablement, chacun des objets qui, pour une raison ou pour une autre, doivent ou peuvent figurer dans votre récit. *Terres lorraines* raconte, par exemple, l'histoire d'une jeune fille, Thérèse, qui se tue parce que son fiancé, Pierre, l'a quittée. Cela tiendrait en quatre pages, mais rien ne vous condamne à cette sobriété pathétique. Recourez plutôt au précieux questionnaire qui rendit jadis tant de services à vos amplifications d'écoliers. *Quis*, *quid*, *ubi*, *quibus auxiliis? Quibus auxiliis*, cela veut dire, en simple français, comment Pierre est-il parti? A pied, en voiture, en bateau? A vous de choisir. M. Moselly, qui a passé son enfance aux bords d'un fleuve, se souvient fort à propos qu'il a dans ses notes une longue page sur les chalands. Voilà qui va bien. Pierre partira sur un chaland.

Ils étaient là, les chalands, rangés le long des berges encombrées de tas de graviers, rattachés à la rive par des amarres de corde nouées à la tige des ancres à demi enfoncées dans le gazon...

La description va son train et il nous serait trop long de la suivre. Mais ne voyez-vous pas comme cela est facile? *Ces amarres de corde nouées à la tige des ancres*, quiconque a des yeux pour voir peut écrire de la sorte. C'est toujours autant de gagné. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, la description des objets les plus insignifiants fait les gros livres. Une seule chose importe. Gardez-vous bien de choisir. Il faut tout décrire, mieux encore, il faut, par d'adroits ricochets, qu'une description en amène une autre et celle-ci une troisième.

Les harnais étaient rafistolés tant bien que mal avec des bouts de ficelle, et les paysans qui les conduisaient étaient rudes et pauvres, vêtus de coutil mince à bon marché, et leurs cheveux blonds, décolorés comme une filasse, leurs barbes rudes, le poil boueux des chevaux (voici le ricochet), tout cela avait la même teinte misérable et terne, la teinte de chaumes détrempés par la pluie, dont la fuite monotone emplit l'immensité des champs par les soirs d'automne humides et frissonnants, alors que de longues flaques d'eau s'allument vaguement au creux des sillons d'argile.

Remarquez d'ailleurs que cette juxtaposition de photographies n'est que l'enfance de l'art. Usant d'un procédé plus rare, M. Moselly a réussi à suivre dans l'espace et à fixer mécaniquement les divers bruits de la nature. C'est de la *phonocinématographie*.

Les sons tombaient dans les rues claires, traversaient les ruelles bordées de sureaux, prenaient leur vol à travers les campagnes ensoleillées, où des bouquets d'arbres dormaient... Et quand les notes joyeuses arrivaient au bord de la rivière, on eût dit qu'elles recevaient une force nouvelle, et elles s'en allaient au loin... jusqu'aux petits villages, etc., etc.

Ne me dites pas qu'il faudrait la vitesse d'un train rapide pour suivre ainsi les sons qui nous intéressent. M. Moselly n'a pas besoin de se déplacer pour satisfaire congrument à cette rage de tout décrire. Il nous montre, par exemple, et dans le plus infime détail, une chapelle où les deux amoureux de *Terres lorraines* sont allés en pèlerinage. Or, de l'intérieur même de cette chapelle, tâchez de saisir tout ce qu'il entend.

Par la porte restée grande ouverte, le chant des psaumes s'envolait, traînait dans la prairie, passait sur les haies d'épine blanche, puis allait se perdre tout au loin sur la côte.

Que les élèves romanciers ne se laissent pas décourager par

ces prouesses de plume qui demandent, en réalité, moins d'habileté que de courage. Assurément, si j'en juge par l'invincible ennui qu'ils respirent, de tels exercices ne doivent donner qu'un médiocre plaisir à celui qui les entreprend. Il s'agit bien de votre plaisir ! On vous enseigne un moyen sûr d'étendre à votre gré les dimensions d'un ouvrage.

Aussi bien M. Moselly nous rappelle-t-il qu'il est d'autres exercices de remplissage, *sit venia verbo*, aussi peu compliqués et moins rebutants. *Jean des Brebis*, un de ses meilleurs contes, n'est pas plus un conte que *Terres lorraines* n'est un roman. Le moyen de transformer cette poignée d'esquisses villageoises en quelque chose qui ait l'air, je ne dis pas de courir, mais de marcher ! Rien de plus simple. Nous conduirons Jean des Brebis à un comice agricole, trouvaille ingénieuse qui met à nos ordres, non plus un de ces fastidieux tableautins qui nous lassaient tantôt, mais une vaste fresque aux cent actes divers. La proclamation du maire, la toilette du village à la veille du grand jour, la nuit, l'immense nuit piquant ses étoiles moqueuses sur « le velours sombre du ciel »; l'aube qui se lève « dans un frisson nacré »..., non, ce n'est plus une fiche, la fiche « comice agricole », mais une gerbe de fiches, un plein tiroir.

Des tiroirs analogues — un incendie, une cavalcade, une élection — s'ouvriront d'eux-mêmes à l'imagination la plus dépourvue. Je conseillerai néanmoins aux débutants de s'arrêter de préférence aux épisodes qui peuvent se rattacher par un lien logique à la trame du récit. Ainsi, personne ne trouvera mauvais que, dans un roman qui se dénoue par la mort de l'un des héros, vous accompagniez celui-ci jusqu'au cimetière. M. Moselly ne manque pas à ce pieux devoir. S'il n'y a qu'un seul enterrement dans *Terres lorraines*, j'en ai suivi au moins deux dans *Jean des Brebis*. Est-ce la faute du jeune maître si les trois funèbres récits offrent, d'ici de là, quelques traits de ressemblance. Il nous dit toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose. Il est d'usage, par exemple, que dans les cérémonies de ce genre, « une grande croix d'argent » précède le cortège. Vous ne voudriez pas que, dans un des trois récits de M. Moselly, elle le suivît.

> Elle avançait, cette croix, au ras des haies d'épines, jetant de temps à autre un éclat vif dans le soleil.

Si cela est vu, pourquoi ne pas transporter la même vision dans un autre conte. La voici donc, immuable comme la vérité :

> Elle montait très haut, cette croix, dans le ciel bleu, et chaque pas

de l'enfant la faisant vaciller, un éclat miroitant du soleil s'accrochait à ses bras de métal [1].

Et puis, si la croix ne change guère, le prêtre, du moins, peut, à votre choix, être très vieux (*Jean des Brebis*, p. 178; *Terres lorraines*, p. 287), ou, très jeune, et, par suite, pressé d'aller banqueter chez un confrère (*Jean des Brebis*, p. 105). Quant aux deux vieux prêtres, nous ne leur laisserons de commun que les cheveux blancs. Si la « voix cassée et chevrotante » de l'un fait perdre au *Dies iræ* « toute sa magnificence grandiose » (*Jean des Brebis*, p. 178), le « chevrotement hésitant et caduc » de l'autre donne à la même prose « un accent inexprimable de grandeur » (*Terres lorraines*, p. 288). Comme vous voyez, nous ne sommes pas les esclaves de nos fiches et nous savons en sacrifier l'exactitude au lyrisme du moment.

Je ne crois pas, en effet, que cet implacable photographe manque tout à fait de poésie. On trouvera chez lui quelques anecdotes villageoises d'une simplicité, d'une raideur et d'une discrétion très émouvantes. Au demeurant, ses effets habituels ne me touchent pas. L'effort patient qui les a combinés me glace d'abord. Sa façon d'élargir ou d'attendrir soudain ses menus tableaux par je ne sais quel trémolo métaphysique ou sentimental est particulièrement irritante.

Le vieux Dominique songeait à la vie qui se faisait plus âpre chaque jour. On trimait toute sa chienne de vie pour amasser quatre sous et on n'y arrivait pas. Mais il finirait bien par se reposer. On le coucherait auprès de sa femme, la Marie-Anne, dans le petit cimetière de campagne dont les croix s'effritent sous les hâles desséchants..., etc.

Vous entendez bien qu'il orchestre, à grand renfort de flûtes et de timbales, la merveilleuse fable de La Fontaine :

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,

A quoi bon! Il nous étourdit, il nous distrait, il nous agace sans nous émouvoir.

Ceci est pire, non, je ne dis pas assez, ceci est affreux :

Pieuse et sainte coutume de mon pays, de mon village, de ma vieille maison! Chez nous les portes n'ont pas de serrures, de défenses compliquées. La clanche en bois suffit, avec la chevillette, comme au

[1] Noter en passant le *maniérisme* cher à l'auteur et qui donne un air de grandeur aux plus simples choses. *Elle* avançait, cette croix. Ainsi pourriez-vous écrire : « *Ils* suivaient, les enfants de chœur; *il* roulait, le corbillard; *elle* grinça, la porte du cimetière. Je ne vois presque pas une page de ces trois romans où ce procédé ne soit employé. Rien ne me semble plus fatigant.

temps des contes de fées. Oh! laissez les fermetures primitives, les clanches de bois, pour que les mains décharnées des pauvres, les mains tremblantes des vieux, puissent les ouvrir facilement à leurs soirs de détresse.

Une romance, comme vous voyez, et quelle romance!

Ah! ne fermez donc pas vos portes
Pour que les vieux puissent entrer.

Je crois savoir par quelles influences subtiles M. Moselly, plutôt rude par nature, fut conduit à rédiger laborieusement ces douceurs. Notre jeune romancier n'a pas perdu tout à fait le goût de ces « pastiches maladroits » qu'il fabriquait à Nancy. On retrouve dans ses livres plusieurs figures de connaissance. A la rigueur, on lui pardonnerait d'avoir pris trop de notes aux leçons de Flaubert, mais, de grâce, qu'il n'aille pas écarteler ses propres souvenirs, en se réclamant dans le même ouvrage et de Flaubert, et de France et de quelques autres. Le *Rouet d'ivoire* où se lit la romance des portes ouvertes n'est souvent qu'un décalque du *Livre de mon ami*. Transposée péniblement dans une sensibilité lorraine et universitaire, la tendresse légère et spirituelle du premier France s'épaissit, se fige, devient pure sensiblerie qui n'est plus ni lorraine ni parisienne.

Il m'en coûte de prolonger la besogne de sangsue que je me suis imposée, mais je ne puis lâcher M. Moselly sans formuler une dernière observation qui pourra, je l'espère, être utile à d'autres qu'à lui. On l'a vu, ensemble et détail, ce que je regrette chez lui, c'est le métier préféré à l'inspiration, c'est donc le cliché, la scène, le paysage, la réminiscence, la phrase à tout faire. Il abuse, par exemple, de ce qu'on peut appeler les effets de silence.

Et dans cet immense silence, on n'entendait rien, rien que le bruit monotone des eaux... rien que le tic-tac des vieux moulins branlants... rien que le bruit grêle des joncs desséchés chuchotant vaguement au bord des rives vaseuses.

Autre cliché, les vieillards immobiles et qui méditent « sur des choses »; les peupliers eux-mêmes s'en mêlent :

Les grands peupliers, caressés par un rayon de lumière naissante, se chuchotaient dans le vent des choses mystérieuses et fraternelles. (*Jean des Brebis*, p. 29).

et, un peu plus loin, car la fiche est bonne :

Un dernier rayon traversa le ciel... accrochant une lueur pourprée aux têtes fines des grands peupliers qui murmuraient dans le vent des choses mystérieuses et fraternelles. (*Ibid.*, p. 57).

Toujours le même air, mais chuchoté le matin, murmuré le soir. Je note enfin l'emploi constant, obsédant d'une figure de rhétorique dont je ne dirai pas le nom à mes jeunes lectrices. « Des odeurs tournoyant sur l'universel alanguissement des choses »; une paysanne « mettant autour de ses cheveux fins l'envolement de ses rubans »; « un hérisson égratignant les planches de son trottinement menu »; « cette coiffure met autour de leurs traits fins la palpitation de sa blancheur ». Que manque-t-il donc à tant de jolies choses? Rien, sinon l'art de n'y toucher pas. Mais cela, c'est presque tout l'art d'écrire. Que M. Moselly s'applique donc de toute sa volonté à nous cacher les efforts de sa volonté.

Mais enfin, il est né sous une bonne étoile. Le joli nom qu'il s'est donné lui présage le succès. Jadis chère aux seuls gourmets, la Moselle est devenue, si j'ose dire, le plus académique des fleuves. Où mènera-t-elle le chaland de M. Moselly? L'avenir nous le dira, mais, dès aujourd'hui, ce compatriote de M. Barrès mérite qu'on l'appelle un « professeur d'énergie ».

II

Ainsi les jeunes écrivains nous sont-ils doublement utiles. Allègrement insensibles à l'infinie complexité du monde qu'ils décrivent et des questions qu'ils agitent, l'outrance avec laquelle ils s'hypnotisent dans la contemplation d'un seul objet et dans la poursuite d'une ambition exclusive nous sert à la fois de stimulant et de frein. Si, en effet, le lyrisme de leur âge met plus en relief la part de vérité qui les enchante, l'excès même de ce relief ramène leurs lecteurs aux autres aspects de la vérité. L'application de M. Moselly, qui fait honte à notre paresse, rend aussi témoignage à l'insuffisance des recettes littéraires. A son tour, M. Louis Lefebvre, dont nous allons nous occuper présentement, nous invite, par son exemple, à réagir contre la fascination des idées pures sans lesquelles néanmoins il n'est pas de poésie.

Ce jeune écrivain, un des plus attachants que je connaisse, a voulu réaliser, animer, dramatiser dans son dernier roman, *l'Ile héroïque*, une de ces dures idées contre lesquelles tous nos instincts se révoltent et que seuls l'inspiration et l'exemple d'une vie divine ont pu rendre acceptable à notre commune lâcheté. Souffrir nous est bon,

> L'homme est un apprenti, la douleur est son maître.

Loin de fuir, d'endormir ou de négliger les souffrances que Dieu nous envoie, nous devons offrir courageusement à leurs bienfai-

santes morsures toutes les fibres de notre âme. Tel est, en deux mots, le thème choisi par M. Lefebvre et traité par lui avec cette chaleur de conviction que les simples virtuoses n'arrivent jamais à contrefaire. Et la beauté du sujet, et la poignante sincérité de l'artiste font de *l'Ile héroïque* un de ces livres qu'on aurait voulu mériter d'écrire, dont on relit avec un respect religieux les plus nobles pages et qu'on n'ose pas critiquer sans quelque remords.

Disons-le néanmoins et sans ambages. Plus une idée lui semble féconde, et plus un romancier doit redouter de se laisser dominer par elle. Pour lui, comme la rime pour le poète, l'idée n'est qu'une esclave et ne doit qu'obéir. Lui abandonner la direction d'une intrigue, soumettre au despotisme de sa logique le développement des caractères et les vicissitudes de la fable, c'est introduire au cœur du livre un germe d'invraisemblance, et compromettre fatalement la cause même que l'on veut défendre. M. Lefebvre, entraîné, grisé par l'héroïque beauté de sa thèse, ne prend pas garde à ces vérités élémentaires. Il prête à ses personnages et jusqu'au caprice des événements la tension, la rigidité, la nécessité des prémisses d'un syllogisme. Il sacrifie la mouvante vérité de l'expérience à l'implacable symétrie des raisonnements.

Deux artistes, le sculpteur François Mélié et le poète Fernand Bargenac, hésitent, au seuil de leur carrière, entre les riches profits des succès faciles et l'attrait d'une voie meilleure. Fernand cède à la tentation, et, par un juste retour, la ruine morale et littéraire de ce vrai poète s'achève bientôt. François, au contraire, doit à une grande souffrance d'être sauvé de ses pires instincts. Dans la solitude, dans *l'Ile héroïque* où il cultive passionnément cette fleur sanglante, il crée d'admirables chefs-d'œuvre et se surpasse lui-même. La roue tourne. Foudroyé par une catastrophe imprévue, Fernand retrouve l'inspiration qui l'avait fui, tandis que François redevient soudain médiocre du jour où, par malheur, il cesse de souffrir. Désignons François par A, Fernand par B et la souffrance par S, et nous aurons la série d'équations :

$$A + S = 1000$$
$$B - S = 0$$
$$A - S = 0$$
$$B + S = 1000$$

Vous voyez trop la conclusion redoutable : $A = B$ et, qu'en d'autres termes les deux héros ne conservent pas plus de vie personnelle que les deux plateaux d'une balance. On entend bien que j'exagère. Sous la plume de M. Lefebvre, cette algèbre fait une

figure moins inflexible. Mais ni la verve du conteur, ni la dextérité de l'artiste, ni l'émotion du poète n'arrivent à nous faire oublier l'abstraite et impérieuse philosophie qui pèse sur le roman tout entier. En littérature surtout, qui veut trop prouver ne prouve rien.

Ne voilà-t-il pas, en effet, que M. Lefebvre provoque en nous des doutes sérieux sur la thèse qu'il nous propose avec tant d'insistance! Est il vrai, par exemple, que la douleur soit indispensable au développement du génie? Les faits ne semblent pas s'accorder unanimement à ce thème romantique. La liste est longue des œuvres maîtresses qui furent enfantées dans la joie, plus longue peut-être la liste des génies atrophiés qui n'ont rien produit parce qu'ils ont trop souffert. Sublimes égoïstes, je connais nombre de grands écrivains dont la curiosité, — une curiosité intense mais invinciblement sereine, — fut tout le génie. Je vois bien que, dans la pensée de M. Lefebvre, perfection morale et perfection artistique semblent s'impliquer nécessairement l'une l'autre et se confondre. Mais l'expérience ne nous permet pas d'accepter cette généreuse équivoque. De plus grands sculpteurs que François Mélié sont parvenus au sommet de leur art sans avoir jamais passé par le chemin royal de la sainte croix.

Ainsi ne l'entend pas la jeune veuve, Pauline de Pommeré, qui doit épouser demain le sculpteur Mélié. Elève trop docile de M. Lefebvre, celle-ci applique avec une logique ingénue les leçons de son maître. Il ne faut pas que François devienne un sculpteur médiocre, il faut donc qu'il souffre. Or, quelle souffrance lui serait plus cruelle et tout ensemble plus bienfaisante que la brusque disparition de la femme qu'il aime. Pauline partira donc et François, relégué dans son île héroïque, tirera d'un bloc de marbre le chef-d'œuvre de sa douleur.

Combien je regrette que Pauline ne soit pas venue me consulter avant de s'engager dans ce réseau d'invraisemblances. « Ah! Madame, lui aurais-je dit, permettez-moi d'en appeler de votre raison à votre cœur. Un artiste de moins, un heureux de plus, vous êtes femme et vous hésitez. Si, par impossible, votre cœur est aussi froid que ce marbre auquel vous immolez le bonheur de votre ami, je vous proposerai un autre cas de conscience. Quoi qu'il en soit, dans l'abstrait, de ce que chantent les poètes sur l'efficacité de la douleur, qui vous assure qu'à cet homme, tel que vous le connaissez, la souffrance sera bonne et, quoi qu'il en soit de ce nouveau problème, qui donc vous a confié à vous le droit de lui infliger cette souffrance, qui donc a fait de vous l'exécutrice des exigences de l'art? Vous me rappelez le saint homme qui voulait tuer les petits Chinois, aussitôt après leur baptême, pour leur épargner toute chance d'apostasie. Faire souf-

frir, sans prétendre jamais à un pareil droit, n'est-ce pas déjà trop pour nous, pour vous, Madame, surtout, que nous en ayons le moyen? Et puis, où vous arrêterez-vous, quand jugerez-vous qu'il aura suffisamment souffert? Et si, d'aventure, la première épreuve ne réussit pas, vous reconnaissez-vous le droit d'infliger à François Mélié un second martyre? »

Pauline, par malheur, n'a pas entendu ce beau discours. A la veille de son mariage avec François, elle est partie pour Venise avec la rapidité d'un syllogisme. L'autre s'effondre d'abord, puis lentement il se relève. Il s'emprisonne dans sa détresse. Pauline revient, inspecte l'atelier désolé, compare le passé au présent et constate que la douleur a tenu toutes ses promesses. Faut-il le dire encore, la banalité rentre, avec la jeune femme, dans la vie de François Mélié. Béatrice absente l'élevait jusqu'aux étoiles, présente elle le ravale au-dessous de lui-même. Ainsi l'exige sans doute la logique des idées pures. Mais notre expérience se révolte contre une aventure qui lui paraît tour à tour, ou trop sublime ou trop basse. Plus discrète, plus humaine et moins tyrannique, l'idée de M. Lefebvre nous aurait pleinement conquis. Mais non, elle nous en demande vraiment trop. Son orgueil lui est mortel et elle s'évanouit dans son propre triomphe. Nous ne croyons même plus que la souffrance ait inspiré de rares chefs-d'œuvre à François Mélié. Rempart éphémère entre le monde et lui, elle l'a condamné à vivre seul, mais elle n'a pas pénétré dans la vie intérieure du jeune artiste comme une grâce purifiante et transformante. Le rempart tombé, François se montre à nous, tel que nous l'avions connu jadis, pire peut-être, car dans l'ivresse de sa propre logique, M. Lefebvre prend plaisir à le dégrader. Tant qu'enfin la souffrance même acceptée noblement par une âme généreuse, ne nous paraît plus être qu'un principe de perversion.

La merveille est que de cet impossible sujet M. Louis Lefebvre ait su tirer, je ne dis pas un livre, mais du moins quelques chapitres d'une beauté supérieure. Tel est le prestige que revêt une noble idée lorsqu'un véritable artiste se laisse envahir, posséder par elle et, à force de la comprendre et de l'aimer, lui communique le don de la vie. Tout n'est pas raisonnement dans ce livre. Dès que la souffrance paraît sur la scène du drame dont elle est assurément le principal personnage, elle se dégage triomphante des nuages d'abstraction qui préparaient sa venue, et du réseau géométrique dans lequel on avait essayé d'immobiliser la souplesse de ses gestes. On sent, mais avec une netteté extraordinaire, que François Mélié n'est pas seul dans son île. Muette, et néanmoins tellement vivante qu'un peintre en évoquerait les traits sans peine, la souffrance accueille, apaise et façonne, sous nos

yeux, l'esprit, le cœur et le génie du jeune homme, si tendre, si attirante que nous devenons jaloux de ceux qu'elle s'est choisis, et que nous la supplierions volontiers d'abaisser ses bras jusqu'à nous. Ce n'est pas la séduction abstraite, et, si j'ose dire, immobile d'une pure idée, mais bien le charme d'une personne. A certaines heures, ce charme cesse d'agir. Il est bon qu'il en soit ainsi et que, par moment, François Mélié retrouve le sentiment aigu de sa misère.

Un jour qu'il revenait de Versailles, Mélié dut sortir de la gare entre deux rangs de personnes qui attendaient les voyageurs; et ce lui fut si cruel de voir ces visages qui guettaient, que, par un bizarre sentiment de pudeur, pour voiler sa détresse, il jeta les yeux, à droite et à gauche sur la foule, feignant de chercher quelqu'un. Mais il savait bien que personne ne l'attendait.

L'artiste qui a écrit ces lignes si simplement humaines n'est pas, ne peut pas être un rhéteur. Je l'en croirai donc aveuglément lorsqu'il nous fera plus loin des confidences plus rares.

Il demeurait immobile, comme anéanti et pénétré d'une joie nouvelle et indicible : dans cette île qu'il avait faite de lui-même et où se brisait en vain l'écume sale de tant de vagues, il voyait se lever quelque chose de magnifique et d'innommé. Loi morale, vérité, Dieu? Une réalité lumineuse et vivante qui, de ses seuls rayons, peuplait la solitude et dissipait la nuit... Mais lui, François, sorti d'une lutte dont le prix ne le tentait plus, voyait, au-dessus de cette bagarre, l'immuable vérité, sereine et souriante, faite de l'horreur de tous les mensonges par quoi les autres se perdaient; faite de bonté, puisque les autres se haïssaient; de renoncement, puisqu'ils luttaient entre eux; de pureté, puisqu'ils s'avilissaient. Et elle était si douce, cette certitude levée dans son isolement, et si vivante, que le cœur de Mélié se fondait en une tendresse connue seulement aux heures actives de l'amour, une tendresse inexprimable pour cette réalité un instant vue, presque, avec les yeux physiques, et déjà un peu voilée, et déjà rentrée dans son mystère, mais qui laissait après elle une traînée lumineuse.

Je ne louerais pas de telles pages, — ni tant d'autres que je pourrais citer encore, — s'il me restait le moindre doute sur l'ardente sincérité du sentiment qui les a dictées. Le premier manœuvre venu écrira, quand il lui plaira, son petit couplet sur l'utilité de la souffrance. Mais il y a la manière, il y a l'accent qui ne trompe pas. Cette manière originale et vivante, cet accent qui n'est pas un écho plus ou moins déguisé de la voix des maîtres, mais bien l'expression d'une expérience personnelle et profonde, je le retrouve jusque dans ces géométries laborieuses où M. Lefebvre s'égare parfois. L'auteur de l'*Ile héroïque* est de ce petit nombre d'écrivains qu'une sorte de pudeur nous empêche de louer d'une façon trop précise. Nous reconnaissons leur admirable talent, mais nous aimons en eux autre chose que le talent.

III

M. Renaudin appartient à cette même catégorie. Pour définir ce qui me touche le plus dans son dernier livre, *les Champier*, je n'aurais qu'à répéter, à peu près dans les mêmes termes, ce qui vient d'être dit au sujet de M. Lefebvre. Chez l'un et chez l'autre, la préoccupation morale domine, avec plus de tumulte intérieur chez ce dernier, plus de sérénité chez M. Renaudin. L'un cherche encore. Il creuse passionnément une vérité dont on n'épuisera jamais la richesse. L'autre a trouvé. Il tourne le meilleur de son effort vers l'apostolat. M. Lefebvre, sans nous révéler sa propre histoire, cherche néanmoins dans le développement de ses personnages la solution des difficultés qui le hantent lui-même. Il vit en eux. M. Renaudin vit avec les Champier, avec tous les habitants de ce 11 *bis* de la rue Tiphaine où il nous introduit à sa suite. Ce sont pour lui de vieilles connaissances auxquelles il demande de nous donner les leçons que lui-même il en a reçues.

Le *petit homme* dont il a publié les *mémoires* suivait déjà cette méthode. « De toutes mes expériences, disait-il, je n'ai retenu que celles qui, m'apprenant à connaître mon « prochain » sous tous ses visages, me firent une âme fraternelle et sociale. » Le petit homme développait ainsi l'idée maîtresse que *les Champier* ne formulent jamais d'une façon abstraite, mais que ce livre respire, si l'on peut ainsi parler, à chacune de ses pages :

> Trop de gens, disait-il encore, s'efforcent de résoudre la question sociale dans des livres, des discours ou des expériences retentissantes, et trop peu dans leur simple vie de tous les jours. Qu'est-ce d'ailleurs que cette question sociale, dont nos oreilles sont rebattues et nos esprits lassés avant que nos cœurs commencent de s'y ouvrir?... La question sociale est précisément ce que l'égoïsme des hommes ajoute à la difficulté de vivre qui vient des circonstances. C'est nous qui la créons, chaque fois que l'un d'entre nous traite un de ses frères autrement qu'il ne voudrait être traité par lui. Et c'est nous aussi, c'est le plus humble d'entre nous qui peut chaque jour la « résoudre » en faisant de l'esprit de droiture, de justice et d'amour la règle d'or de ses relations avec ses semblables... Chacun de nous est responsable du conflit social, et contribue, qu'il le veuille ou non, à l'envenimer ou à l'apaiser.

Dans la pensée de M. Renaudin, un romancier, pas plus que n'importe qui, ne peut se dérober à cette responsabilité sociale. Le romancier mondain, exilé volontaire dans l'île minuscule des plaisirs, et qui semble n'avoir jamais entrevu l'immense continent du travail et de la misère, enseigne, qu'il le veuille ou non, que luxe et confort sont la condition normale, et par suite un des buts essentiels de la vie; auteur deux fois malsain, puisque,

d'une part, il confirme ceux d'en haut dans leur égoïsme, et que, d'un autre côté, il exaspère les convoitises et envenime les rancunes de ceux d'en bas. Responsable aussi, le romancier qui ne cherche, dans la peinture des pauvres gens, qu'un prétexte à effets de style ou qu'un thème à déclamations humanitaires, puisqu'il ajoute encore, par ses descriptions accablantes, à ce mal que la littérature ne peut pas guérir.

Sereine ignorance des uns, insistance néfaste des autres, M. Renaudin n'a pas de peine à s'orienter entre ces routes mauvaises.

Il nous montre, en effet, et dans le détail le plus vulgaire, le monde où l'on peine, mais il le fait avec une sympathie discrète et respectueuse qui attendrit insensiblement le réalisme de ses peintures. Apôtre d'abord, — je l'ai déjà dit et j'ai rappelé son message, — mais en même temps simple romancier, il entend bien n'exercer son apostolat que dans les limites de son art. Il laisse donc aux prédicateurs le soin de nous exhorter éloquemment à la pratique de la charité chrétienne. Il n'a pour lui d'autre ambition que de nous mettre en contact direct avec quelques-unes de ces vies lamentables qui se traînent à quelques pas de nos propres vies, sans que jamais ce frôlement quotidien nous invite à pénétrer plus intimement le secret de tant de misères.

Les personnages de son roman ne sont pas encore descendus au plus bas degré de la pauvreté, mais ils vivent et tremblent tous sous la menace constante de cette suprême détresse. Un ménage d'ouvriers oscillant entre l'aisance et la misère (les Champier); une femme à qui les économies de trente années de travail suffiraient peut-être, si elle n'avait pas pris par surcroît la charge d'un orphelin rachitique; une veuve et ses trois filles qui montrent par leur fierté digne et simple qu'elles ont connu de meilleurs jours; une marchande des quatre saisons qui remorque un mari tuberculeux et un nombre indéfini de mioches, — j'en passe et de moins honorables; tous ces gagne-petit entassés sur les divers paliers du 11 *bis* de la rue Tiphaine, l'auteur les a vus de près, il a reçu leurs confidences, il sait le plus menu détail de leurs privations et de leurs plaisirs, leurs inquiétudes, leurs espoirs, leur attitude en face des fléaux qui les guettent, en un mot toute leur vie. Les pauvres voisinent plus et mieux que les riches. Les habitants de cette grande maison sordide se connaissent tous plus ou moins, et leurs aventures particulières s'engrènent assez aisément les unes dans les autres pour que M. Renaudin ait pu, sans manquer à la vraisemblance, écrire, à propos des Champier, le roman de cette maison. Roman n'est pas le mot juste, c'est *Mémoires* qu'il faudrait dire plutôt, les mémoires du 11 *bis* de la rue Tiphaine pendant quelques mois

qui ne présentent, d'ailleurs, rien de très extraordinaire et qui, par cette raison, méritent de nous intéresser davantage.

L'originalité du livre est bien sans doute dans cette donnée première, mais plus encore peut-être dans l'opposition que je crois remarquer entre le sujet lui-même et les aptitudes littéraires de l'auteur. Certes, on ne reprochera pas à M. Renaudin d'avoir reculé devant les aspects les plus rebutants du monde qu'il avait à décrire. Mais je devine plus d'effort que d'entrain dans le réalisme implacable auquel il s'est condamné. Le goût naturel de M. Renaudin le porterait, semble-t-il, vers des sujets plus aimables, vers le gracieux, voire même vers le joli. Sa palette aime les tons doux et les couleurs tendres. Il a plus de délicatesse et d'élégance que de vigueur. Il raffine volontiers, non pas d'habitude sur le sentiment, mais sur l'expression. Capable, quand il le veut, de donner à ses plus odieux personnages, et, par exemple, à son infernale concierge, Mme Lorguet, un relief presque balzacien, il nous semble un peu trop pressé de se rafraîchir l'imagination et la plume en dessinant le portrait d'une petite pauvresse, — un amour de petite fille, une fleur et une chanson. Madeleine Letartre meurt très jeune, comme tous ceux qui sont aimés des poètes. Je ne veux certes pas lui disputer les douces larmes que fera couler le récit de son agonie, moi qui jadis ai pleuré avec les enfants de mon âge, sur la mort d'Emma, la frêle amie de l'oncle Tom, et sur les derniers rêves du petit Dombey. Qu'on pleure donc, mais, pour moi, j'attends du rare talent de M. Renaudin des prouesses moins faciles, des pages plus viriles, plus saines, et, pour tout dire, plus vraies. Qu'on me permette de prolonger cette remarque, de l'atténuer peut-être. Madeleine vient de mourir. Comme son petit frère demande où elle est allée, une pieuse voisine lui répond :

Néneine était trop jolie pour ici, vois-tu, trop jolie... alors son ange est allé dire au bon Dieu qu'il avait une petite marchande de fleurs pour le ciel. Et le bon Dieu a dit qu'il voulait l'avoir.

Déjà malade, l'enfant ne cesse plus de dépérir.

Il ne se consolait qu'avec son secret : car lui seul savait que Néneine était dans le ciel et vendait des fleurs au bon Dieu. Mais il y pensait trop, et ces secrets-là, à sept ans, n'aident pas à grandir. Friquet devint encore plus petit, plus pâle, plus infirme. Une nuit qu'il rêvait, son ange lui fit dire que Néneine avait trop de fleurs à vendre, qu'elle avait besoin d'un petit bonhomme pour l'aider à porter son panier et faire ses bouquets. Friquet tout joyeux répondit qu'il voulait bien, qu'il serait assez fort pour ça; et ayant soulevé sa couverture sans bruit, dans un petit spasme, il monta doucement pour rejoindre Néneine.

Je ne dis pas non. Cela est parfait en son genre, et cependant je persiste à donner raison à la voisine : « Néneine était trop jolie pour ici, vois-tu, trop jolie. »

Autre indice analogue que je ne voudrais pas trop presser, mais qui n'en est pas moins très curieux; aucun des héros du présent livre ne paraît avoir de sang dans les veines. Si l'homme normal ressemble à ces personnages, le féminisme a cause gagnée. Le père Champier est un roseau. Il cède tour à tour et dans la même journée aux influences contraires de sa femme et d'un mauvais camarade. Ivrogne malgré lui, si jamais il commet un crime, le plus sévère jury le trouvera tout à fait irresponsable. Son fils ne vaut guère mieux. Sage d'ailleurs, très et trop sage, plein de bonne volonté, de patience, de vertu même si l'on veut, mais sans rayonnement, sans esprit, sans joie et, par suite, triste fils malgré son dévouement à sa mère, triste frère, triste amoureux, lui qui s'appuie de tout son poids languissant aux héroïques tendresses qu'il devrait plutôt soutenir. A le voir manquer ainsi de verve et de courage, qui le prendrait pour un ouvrier de Paris? Je ne dis pas que ce grand dadais ne se rencontre jamais dans la nature. Bien au contraire, Pierre Champier est peint sur le vif, et, pour ma part, je l'ai reconnu. Je regrette seulement qu'en le choisissant de préférence à tant d'autres qui ne sont heureusement pas plus rares, M. Renaudin ait perdu l'occasion de s'attaquer à un caractère moins lymphatique et plus vigoureux.

Il s'en faut bien, cependant, que les *Champier* soient un livre couleur de rose. Si les observations que je viens de faire sont justes, elle ne font que mettre plus en relief la conscience littéraire et la maîtrise du jeune écrivain. Il aimerait mieux le ciel pur, mais il s'aventure résolument dans la cour fétide du 11 *bis* de la rue Tiphaine, il entre et s'installe dans les taudis les plus répugnants et il décrit tout ce qu'il a vu, avec une vérité singulièrement courageuse. On dirait même parfois que, très averti de son péché mignon, il veut s'entraîner violemment en sens contraire. C'est ainsi qu'il verse cruellement à sa petite Madeleine je ne sais plus vraiment combien de verres d'eau-de-vie. Nous demandons grâce pour elle, non pas, hélas! par amour pour la vérité qui n'est ici, je le crains, que trop fidèlement reproduite. Mais puisque, enfin, vous avez fait de cette fillette une créature de rêve, soyez du moins fidèle à votre poétique mensonge. Les sirènes d'Andersen ne vont pas au cabaret.

Ce livre si douloureux ne prêche ni le découragement, ni la révolte; et c'est ici proprement le triomphe de M. Renaudin. Il note lui-même, fort joliment, le rayon de soleil qui parfois « entre le 1er juin et le 15 juillet... s'aventure dans les profondeurs » de son immeuble lamentable :

Quelle curiosité le prend de venir parmi ces misères ou quelle pitié? Pendant un quart d'heure, une demi-heure parfois, il promène sa lumière et sa chaleur sur de pauvres choses dont la joie semble plus forte que la honte, et puis s'en va subitement, remonte dans son ciel lointain, laissant après lui une tristesse et un étouffement. Pourtant s'il revient on l'accueillera sans rancune. Le pauvre sait qu'il n'a rien pour retenir la joie chez lui quand elle passe.

Cette chaleur, discrète et tendre, me paraît un parfait symbole de l'inspiration des *Champier*. Ajoutons seulement que le rayon tout spirituel qui réchauffe ce beau livre ne s'éteint jamais. D'ailleurs, tout n'est pas invariablement noir dans l'existence de ces pauvres gens. Sans doute, il leur manque le luxe des luxes, la sécurité pour le lendemain, mais c'est pour eux surtout qu'il a été dit qu'à chaque jour suffisait sa peine. Peut-être ont-ils appris de leur pauvreté même à mieux profiter de la joie qui passe. M. Renaudin nous les montre, grands et petits, oubliant pour un jour, dans les bois de Meudon, la tristesse de Grenelle. C'est un des chapitres reposants de son livre. Ou bien on s'invite, d'un étage à l'autre, à prendre ensemble une tasse de café. On est pauvre, mais on n'en règle pas moins le protocole de cette modeste réception, avec un souci dont tout romancier naturaliste soulignerait les côtés ridicules et dont M. Renaudin, au contraire, nous fait sentir la dignité, je dirais même la noblesse. Et puis, travailler est bon. Le père Champier et son grand pleurnicheur de fils aiment leur besogne et sont fiers de leurs outils. Mais ici rien n'égale l'entrain, l'esprit, le courage de Louise Champier. Dès qu'elle rentre de son atelier, on dirait que la triste maison se fait moins maussade pour l'accueillir. Et là-haut tous les fronts se rassérènent, le père Champier oublie ses divagations socialistes, Mme Champier son inquiétude éternelle, Pierre ses larmes. C'est une joie de la voir, une joie plus grande encore de l'entendre et d'opposer sa triomphante jeunesse à tous les fantômes du désespoir.

Mais Louise elle-même, quand le malheur s'abattra sur les Champier, où donc ira-t-elle retremper sa gaîté vaillante? « Autrefois, il y avait Dieu », comme il est dit dans une pièce fameuse. Autrefois, mais aujourd'hui? Le 11 *bis* de la rue Tiphaine pense-t-il jamais à Dieu autrement que pour le maudire? Lorsqu'il dressait la carte de son roman, M. Renaudin nous avait bien montré « l'église... en plein centre, visible presque de toutes parts, comme au village, maison de consolation et d'espoir. »

Oui, de tels adjectifs viennent naturellement à la plume d'un artiste chrétien, mais de quelle église nous parle-t-on, de Saint-François-Xavier ou de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle? M. Renaudin a répondu lui-même. A une seule exception près, tous

ses personnages, quand un hasard les conduit à l'église, n'en reviennent pas consolés. Demandez plutôt aux Leloutre. Chez eux

on avait la religion de l'habitude heureusement ravivée par celle de l'intérêt. Les baptêmes et les communions rapportaient toujours quelques profits. D'ailleurs, sœur Hélène, marraine Félicie, les dames de la charité, tant de gens, en un mot, semblaient tenir à la religion des Leloutre comme à la prunelle de leur œil, qu'elle ne manquait point de leur paraître à eux-mêmes une chose d'importance. Mais des considérations plus réfléchies remplaçaient ainsi peu à peu l'élan du cœur (*poète, est-ce le mot juste?*), qui les attachait naturellement à la religion de leurs pères. Sophie Leloutre, avec plus de loisirs, aurait eu le tempérament mystique. Elle se souvenait d'avoir pleuré, jadis, à de beaux offices quand l'orgue tremblait. Elle espérait toujours quelque chose, un lendemain meilleur... Quant à Leloutre, plus résigné, ses pensées ne dépassaient guère l'heure présente... Il aimait assez le coin droit de Saint-Jean-Baptiste, en bas, près des fonts baptismaux. En hiver surtout, la bouche du calorifère l'engourdissait délicieusement. Il restait là plusieurs heures..., éntendait des sonnettes à tous les autels.

Bref, toute la religion du 11 *bis* tient dans le cœur d'une ouvrière vendéenne, Valentine. Encore ne suis-je pas très sûr que M. Renaudin ne nous ait pas donné une Valentine plus pieuse que nature. Est-elle, d'ailleurs, aussi vendéenne que la Donatienne de M. Bazin est bretonne? Pour ma part, aussi longtemps qu'elle ne parle pas religion, j'ai peine à la distinguer de Louise, Parisienne celle-ci s'il en fut jamais. Une Louise plus âgée que la nôtre et qui, par suite, a dévoré plus de romans.

Quand elle ne chantait pas de romance, la belle fille lisait des romans... Les jeunes gens du quartier qui lui offraient leur amour n'avaient pas d'aussi jolis yeux ni de mots aussi doux que les héros dont elle rêvait la nuit après ses lectures. Le cœur de Valentine n'était point aisément satisfait. Elle était pauvre et connaissait la vie. Elle était romanesque et ne la trouvait pas assez belle pour ses désirs. Elle était pure et ne pouvait parer le mal de poésie.

Je veux bien. Mais voici que mes lunettes se brouillent quand la vive enfant m'annonce qu'elle ne suit plus ses feuilletons : « Elle montra, en souriant, un livre ouvert sur la commode : — Maintenant, je lis des choses sérieuses! La vie de saint Vincent de Paul... C'est plus beau que tous les romans. »

Ah! s'il m'était permis d'être réaliste, quelle interjection placerais-je ici! Ces choses-là, nous pouvons les dire, M. Renaudin et moi, mais une ouvrière de la rue Tiphaine, mais Valentine..., non, je n'y suis plus du tout. Bientôt, d'ailleurs, elle récidive, la malheureuse : « Il y a des jours où je me sens le cœur assez grand — et assez vide — pour que toute la misère du monde vienne s'y réfugier. »

Pauvre Louis Duranchez! Un si brave garçon, pourtant, pas plus laid qu'un autre, honnête, docile comme tous les héros de M. Renaudin, et, avec cela, « dix-huit cents francs d'appointements dans une banque parisienne, un avenir de trois mille deux ». Pauvre Duranchez, qui s'est flatté de gagner le cœur de Valentine!

Pouvait-elle leur faire comprendre pourquoi ce rêve si beau, si gentil la laissait indifférente? Pouvait-elle leur expliquer que cette vie honnête, tranquille, assurée, ne lui apparaissait que comme une prison? Pouvait-elle leur dire : ce n'est pas la peine d'avoir eu tous les rêves que j'ai caressés sous mon front, d'avoir élargi mon âme et mon cœur à certains jours jusqu'à trouver toute vie trop étroite, pour aller finir dans le bonheur à la petite semaine!...

En d'autres termes, Valentine partira demain pour le noviciat des Petites-Sœurs des pauvres. A cette nouvelle, Louise, — notre Louise aux grands yeux bien ouverts sur la vie réelle, — ne peut que bégayer : « C'est que... je ne croyais pas que c'était comme cela qu'on entrait au couvent. »

Plus d'un lecteur sentira de même. Certes, l'idée de faire germer une vocation dans quelque mansarde de la rue Tiphaine était heureuse; elle convenait à l'élévation du talent de M. Renaudin et à la générosité de sa foi. Mais une histoire aussi merveilleuse, et que notre égoïsme n'écoutera jamais sans surprise, veut être préparée plus lentement, présentée sous un jour plus vraisemblable, amenée par des analyses plus justes. Mais encore une fois de telles pages, où perce bon gré mal gré l'idéalisme de l'auteur, font mieux ressortir encore la simple, cruelle et pénétrante vérité des autres peintures. Que M. Renaudin ne craigne donc pas de nous ramener à la rue Tiphaine. S'il en faut juger par d'exquises nouvelles publiées ici même ou dans la *Revue des Deux-Mondes*, je vois que d'autres sujets le tentent, plus en harmonie avec l'élégance et la subtile délicatesse de ses goûts. Le livre que je viens d'analyser avec beaucoup d'affectueuse franchise a une toute autre portée sociale et même littéraire que *l'Oasis* ou qu'*Un pardon*. Où est le cœur d'un écrivain là est aussi toujours sa tâche, je ne dis pas la plus facile, mais la meilleure et la plus féconde. L'auteur des *Champier* aime ses héros, et il ne les aime pas qu'en artiste. Il ne tient donc qu'à lui de se placer au tout premier rang de la génération montante. De beaux succès l'attendent, qui ne seront pas simplement des succès de plume, s'il n'abandonne pas son premier sillon.

Henri Bremond.

LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

ET

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

I. — Les deux tendances syndicalistes.

M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir; les ouvriers ont inventé le syndicalisme sans s'en douter. M. Waldeck-Rousseau a donné, en 1884, une loi fort libérale, relevant les ouvriers de la défense, qui leur avait été faite par la Convention, de s'associer. La corporation n'avait jamais complètement cessé d'exister d'ailleurs. Sous forme de sociétés de secours mutuels, des épaves restaient de l'antique et majestueux monument corporatif. Dans certains métiers, cette corporation était indestructible, car elle comprenait tous les membres de l'atelier groupés naturellement pour la défense de leurs intérêts professionnels. Il en était ainsi dans l'imprimerie.

Aussi le syndicalisme, tel que l'avait voulu M. Waldeck-Rousseau, a-t-il conservé son prototype dans la célèbre *Fédération des Travailleurs du Livre*. Ce syndicalisme n'a pas d'autre but que d'améliorer la situation de l'ouvrier, défendre ses intérêts professionnels, soutenir les grèves, habilement préparées et concertées pour amener la majoration ou la fixité des salaires. Et c'est tout, c'est le seul rôle du syndicat. Si, par la suite, les syndiqués veulent escompter une révolution idéale et problématique pour égayer leur vie calme, s'il leur plaît de faire la guerre aux bourgeois, libre à eux; mais on leur interdit de faire servir le syndicat à ce jeu, où ils risquent de le compromettre.

C'est là ce qu'on appelle le syndicalisme réformiste.

En langage ou en argot confédéral, on appelle l'esprit qui anime le syndicalisme réformiste l'esprit *typo*. Il est facile d'expliquer pourquoi le typo est d'abord un merveilleux syndiqué et ensuite pourquoi il est assez rebelle à la propagande révolutionnaire.

M. Keüfer, secrétaire général de la Fédération du Livre, a fort bien montré [1] que le typographe est amené par la nature même

[1] Brochure sur les deux méthodes syndicalistes; à la Fédération des Travailleurs du Livre, 20, rue de Savoie.

de son travail à se familiariser avec la vie intellectuelle de la société dans laquelle il doit vivre. Contre elle, il ne pousse pas ces cris de haine que l'on entendrait chez un de ces ouvriers de la grande industrie que le socialisme révolutionnaire traite de « damnés de l'enfer capitaliste ». Les typos considèrent leur situation comme un peu supérieure à celle des autres ouvriers. Un certain nombre d'entre eux se sont même illustrés dans la politique, la littérature, la philos ophie, ont été mêlés à des mouve ments de révolution politique et se sont vu choisir pour les diriger.

Ils sont, en général, des hommes d'ordre et d'organisation. Leur industrie même a toujours été soumise à une stricte discipline. Lorsque les autres industries étaient libérées de toute réglementation, celle-ci restait régentée. Le nombre des imprimeurs était limité et les maîtres-imprimeurs de Paris ne pouvaient dépasser soixante, afin de permettre aux gouvernements autoritaires de contrôler plus facilement les affiches, les livres et les journaux.

Si le nombre des maîtres était limité, celui des ouvriers l'était par conséquence. L'atelier était peu important et le maître se trouvait en contact constant avec ses ouvriers; d'où résultait entre maître et ouvriers une habitude de relations cordiales. Dans ces conditions favorables à une heureuse harmonie, les ouvriers ne songèrent qu'à protéger leur métier contre l'invasion de nouveaux arrivants. Ils y réussirent pleinement, en n'acceptant auprès d'eux que des ouvriers syndiqués et se montrant très sévères pour l'admission de nouveaux membres au syndicat. Les patrons ne pouvaient qu'applaudir à cette manœuvre, qui leur garantissait des ouvriers sûrs, satisfaits de leur situation et défenseurs de leur métier et de leurs droits.

La haine des « sarrazins » ou non-syndiqués est encore le premier article du programme des « typos ». La plupart de leurs grèves ont pour but d'empêcher l'emploi par les patrons de non-syndiqués travaillant à un tarif inférieur, et ces grèves sont admirablement soutenues par la Fédération, qui leur paie, pendant plusieurs mois, des secours qui équivalent presque à des salaires véritables.

Le « typo » forme dans le prolétariat une sorte d'aristocratie et refuse de compromettre dans une lutte de hasard ses droits et sa situation. Et même il ne recourt qu'avec d'infinies précautions aux grèves partielles, qui sont pour les syndicalistes révolutionnaires les armes infaillibles et les moyens certains de préparer la Révolution définitive, qui ne sera qu'une grève généralisée.

Le secrétaire général de cette Fédération prudente, M. Keüfer, nous fait songer à un joueur d'échec qui n'avance un pion que

lorsqu'il a garé les précédents. Surveillant attentivement les divers points du territoire où existent des syndicats d'ouvriers imprimeurs, il cherche à égaliser partout les salaires, de façon que tous les travaux d'imprimerie ne soient pas confiés aux centres de production où les salaires sont les plus bas. S'il n'agissait pas ainsi, les centres de production, à salaires élevés, seraient délaissés, et les ouvriers, qui s'y trouvent, réduits au chômage le plus complet.

Les travaux d'imprimerie des grands éditeurs parisiens sont en effet, la plupart du temps, confiés à des imprimeurs de province. Seuls, les journaux sont forcément imprimés à Paris, à cause du tirage rapide qui est exigé. — Naturellement, les éditeurs parisiens s'adressent aux villes de province, dans lesquelles les frais d'impression sont les plus bas.

Pour que les salaires soient égalisés partout, et que les grèves « régulatrices » puissent aboutir au bénéfice des ouvriers, la Fédération les soutient de ses propres subsides et les soutient jusqu'au bout; mais à condition que ces grèves aient reçu son approbation et que l'objet du litige lui ait préalablement été soumis. Il importe, en effet, qu'une grève, inconsidérée et déclarée à la légère, ne vienne pas compromettre le résultat d'une grève en cours.

C'est que les syndicalistes réformistes ne considèrent dans la grève qu'un moyen de réaliser un progrès. — Une grève malheureuse risque de désorganiser un syndicat. Les révolutionnaires, au contraire, ne voient dans la grève qu'un excellent exercice de préparation pour la révolte et d'entraînement pour la grande et définitive bataille. Qu'importe l'insuccès! Les ouvriers seront d'autant plus haineux contre la société qui les aura vaincus et seront d'autant plus désireux de prendre leur revanche.

De plus, la grève, au point de vue révolutionnaire, a deux qualités éminentes : Elle habitue les ouvriers à prendre le chemin du syndicat, qui a été leur unique refuge, pendant la tourmente. Elle les accoutume à l'antimilitarisme, en mettant constamment entre eux et leur patron l'armée chargée d'un rôle de police.

Une question qui divise révolutionnaires et réformistes, est celle de l'action directe opposée à l'action légale. L'une est l'action même du prolétariat ne demandant rien et exigeant tout, obtenant quelques concessions tout en les dédaignant, et déclarant son but très net : la suppression du patronat.

L'autre méthode consiste à réclamer de la représentation, que les ouvriers qualifient de bourgeoise et capitaliste, des lois de protection ouvrière. Ces lois seront d'autant plus favorables et fréquentes, que le gouvernement sera moins rétrograde. De cette

première théorie a découlé naturellement celle de la participation au pouvoir. Comment accélérer l'œuvre de protection légale, sinon en nommant comme législateurs des socialistes et des défenseurs-nés de la classe ouvrière, voire même des ouvriers? Et comment porter cette œuvre à son apogée, sinon en élevant ces législateurs jusqu'au ministère. Les révolutionnaires ont traité de trahison cette participation des socialistes au pouvoir; les réformistes y ont applaudi. Et la coupure s'est faite plus nette entre les deux camps.

Mais parmi ceux-là mêmes qui restaient dans les syndicats, il y a eu invitation à pénétrer dans certaines organisations d'Etat, et ils n'ont pas su résister à cette invitation qui les honorait, mais les obligeait à collaborer avec les « ennemis de leur classe ». Les représentants les plus distingués de la classe ouvrière ont accepté d'entrer dans le Conseil supérieur du Travail, qui est une annexe du Ministère du Travail. Ils furent traités par les révolutionnaires comme les pires renégats, mais ils montrèrent l'intelligence de ne pas s'en formaliser.

M. Millerand voulut, à la grande colère de la Confédération du travail, étendre cette collaboration des classes, en fondant des Conseils du Travail dans chaque district ouvrier. C'était le moyen, dit le secrétaire général-adjoint des Bourses du Travail, M. Delesalle, d'absorber les principaux chefs du parti ouvrier et de s'en servir comme tampons entre le patronat et les travailleurs.

Enfin M. Millerand présenta un projet de pacification sociale, avec la loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires. « Aussitôt qu'un conflit serait sur le point d'éclater, écrivait M. Paul Delesalle [1], il serait déféré à un tribunal mixte qui jugerait en dernier ressort, et, pour les malheureux qui n'accepteraient pas la sentence, l'amende et la prison leur enlèveraient toute idée de révolte. »

Ainsi, toute la politique sociale de M. Millerand était péremptoirement jugée. En voulant rétablir l'harmonie entre les classes, le ministre du commerce trahissait le socialisme, au dire de ses adversaires, et tentait de museler le monstre révolutionnaire.

L'idée de M. Millerand était cependant d'arrêter les grèves qui causent de grands dommages, non seulement à l'industrie nationale, mais aussi et surtout aux ouvriers. Mais l'esprit révolutionnaire ne s'explique que par la nécessité de la bataille. Il faut lutter, toujours et partout; chaque lutte, fût-elle malheureuse, initie les ouvriers aux moyens de défense qu'ils doivent employer

[1] *Les deux Méthodes du Syndicalisme*, à la Confédération générale du Travail, 33, rue Grange-aux-Belles.

pour se libérer définitivement. La grève est « la petite guerre du prolétariat ».

Un abîme sépare donc les deux conceptions, que réformistes et révolutionnaires se font du syndicat.

Si l'on prend comme exemple les Unions ouvrières des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne, on y trouve l'esprit corporatif et non l'esprit de lutte des classes, et, selon les révolutionnaires, l'égoïsme du métier et non l'idée supérieure qui met au-dessus des avantages matériels immédiats la transformation complète de la société, la destruction de l'instrument capitaliste suranné et son remplacement par l'élément syndicaliste rénovateur.

Le syndicat actuel ne doit plus être corporation, mais groupe intégral d'une classe, qui n'est rien, et à qui revient, au point de vue de la production, la suprématie incontestée. L'esprit corporatif est l'antipode de l'esprit de classe. Il pousse les syndiqués à considérer la situation actuelle comme durable et à se satisfaire de conditions meilleures de salaire et de durée du travail. L'esprit de classe, au contraire, vise à frapper le capitalisme au cœur, « au coffre-fort » et à le déposséder de son pouvoir usurpé.

M. Paul Desjardins, dans les *Libres entretiens sur l'internationalisme*[1], déclare que c'est un cliché bourgeois « que les syndicats ouvriers sortent de leur rôle et trahissent gauchement leur défaut d'éducation, lorsqu'ils excèdent les limites d'une corporation spéciale et luttent pour autre chose que pour un intérêt professionnel et matériel ». Il ajoute : « C'est un spectacle admirable, souvent donné par des secrétaires de syndicats ouvriers, que celui d'un homme supérieurement armé pour gagner sa vie et refusant d'user de cette supériorité, afin de se vouer aux intérêts corporatifs, dont il devient tuteur; et, s'il est un spectacle plus admirable, c'est celui d'une corporation entière, plus vigoureuse, plus consciente, plus affranchie économiquement que les autres et refusant de pousser à bout cet avantage par souci fraternel de la défense des corporations moins avantagées. C'est là un sentiment noble, dont, à ma connaissance, les ouvriers sont plus capables que les bourgeois, et les ouvriers français plus que ceux des autres pays. » Et il ne croit pas que les Américains soient nos devanciers dans la vraie méthode syndicale; « *au contraire* ».

C'est aussi l'avis de M. Pouget, secrétaire général du journal syndicaliste *la Voix du peuple*, qui affiche un certain dédain pour l'éducation de l'ouvrier américain, moins avancée, dit-il, que celle de l'ouvrier français.

[1] *Libres entretiens*, publiés par *l'Union pour la vérité*, 21, rue Visconti.

Le dogme marxiste de la lutte des classes, prétend M. Desjardins, exige que l'ouvrier ne se regarde lui-même que comme *producteur*, abstraction faite de son rôle de *consommateur*, par lequel il se confond avec tous les autres citoyens.

— Mais, répond M. Durkheim, c'est précisément là qu'est l'impossibilité. L'ouvrier ne peut se dédoubler en consommateur et en producteur, et, pour vivre, il ne peut s'abstraire de son rôle de consommateur. Or l'ouvrier producteur fait grève contre l'ouvrier consommateur, et il est le plus atteint parmi les consommateurs par une grève générale, puisqu'il n'a ni avance d'argent ni provisions de bouche.

Enfin, il faudrait, pour expliquer la nécessité de la transformation complète de la société actuelle, montrer que le développement du capital n'est pas le résultat d'une évolution naturelle et a produit subitement un antagonisme de classes qui n'existait pas auparavant et que son aboutissant fatal est la révolution.

« Pourquoi, demande M. Durkheim, les institutions morales, juridiques, politiques, solidaires de la vie économique du moyen âge, ne pourraient-elles pas évoluer en même temps que la vie économique, de manière à s'y adapter et à la régler? » Et, ajoute-t-il, « je crois qu'*il y a plus de changement relatif entre le métier du moyen âge et les manufactures du dix-huitième siècle qu'entre le dix-huitième siècle et la grande industrie de nos jours* ».

Les syndicalistes révolutionnaires ont prévu l'objection et y répondent en affirmant que « la production capitaliste porte en elle des forces qui tendent à ruiner le régime capitaliste ». De l'excès même du mal doit naître la rénovation sociale, parce que le capitalisme poussé à ses dernières limites devient impossible et absurde.

Ils répondent, en outre, en ce qui touche le rôle de producteur de l'ouvrier, qu'évidemment ce n'est pas un rôle unique, mais que cette qualité de producteur prime toutes les autres, que toute la vie de l'ouvrier tourne autour d'elle. Toutes les autres qualités, dit M. Lagardelle[1], qu'il soit citoyen, croyant, membre d'une association morale ou intellectuelle, dépendent de celle-là. « De plus, ajoute-il, les conceptions juridiques et morales qu'il a ne ressemblent en rien aux conceptions juridiques et morales des autres classes. Par exemple, le principe juridique de la propriété individuelle est nié par les classes ouvrières. Parce qu'elles sont sans propriété, elles arrivent à concevoir un régime où ce seraient elles qui auraient la propriété indivise. »

Le syndicalisme révolutionnaire voit donc une véritable théorie

[1] *Libres entretiens.*

là où le syndicalisme réformiste ne verrait, au dire de ses adversaires, qu'un moyen d'améliorer la situation actuelle des ouvriers.

Il est un point pourtant sur lequel les deux syndicalismes tombent facilement d'accord : les uns et les autres redoutent les politiciens, et se refusent à les laisser pénétrer dans la direction de leurs affaires. Leur devise est : « Faisons nos affaires nous-mêmes. » Evidemment, les réformistes éloignent sans rudesse les politiciens, qui veulent bien s'occuper de législation favorable aux œuvres et à la liberté de la classe ouvrière; mais ces mêmes réformistes se garderaient bien d'introduire la politique et les politiciens chez eux. C'est là un élément dissolvant dont il faut se méfier.

Mais s'il y a simplement défiance du côté des réformistes, il y a hostilité formelle de la part des révolutionnaires. Nous trouvons des menaces à l'égard des politiciens, dans un manifeste de la Confédération générale du travail, qui fut lancé à 100 000 exemplaires au moment des grèves de dockers de Marseille, en 1901 :

Il faudra, pour ce grand jour de la grève générale « ne pas attendre, ni perdre son temps à éventrer ou à piller quelques boutiques, pas plus qu'à discutailler sur la place de l'Hôtel de Ville. Chacun devra se rendre à son syndicat ».

Il sera ainsi « impossible aux politiciens d'essayer de centraliser le mouvement, afin de constituer un quatrième ou cinquième Etat qui serait tout aussi oppressif que les autres... Les forces ouvrières ne serviront plus de tremplin à ces journaleux qui ont tant exploité la classe prolétarienne ».

Il est probable que les « politicailleurs » ne se trouveront pas satisfaits d'être tenus à l'écart et qu'ils essaieront de susciter un conflit en réveillant les passions politiques. « Comme nous prendrons nos précautions contre nos exploiteurs pour les mettre dans l'impossibilité de nuire, de même nous agirons dans nos groupements ouvriers contre tous ceux qui, pour n'importe quelle cause politique, occuperont ou voudront occuper les forces révolutionnaires. Nous en avons assez de tous les mauvais bergers ! »

Les politiciens ne sont pas appréciés des ouvriers syndicalistes. Pour se venger, ils leur rendent la pareille. Et ne pouvant les excommunier ni les attirer, ils font mine de les dédaigner.

Dans le *Socialiste* du 18 novembre 1893, n'était-ce pas M. Jules Guesde lui-même qui écrivait les lignes suivantes, à l'occasion de la fermeture de la Bourse du Travail de Paris : « M. Dupuy avait tout simplement, — en encombrant de ses troupes à pied et à cheval *l'impasse syndicale et corporative dans laquelle menaçaient de s'égarer un grand nombre de travailleurs*, — rejeté dans le mouvement politique, c'est-à-dire aiguillé sur la vraie voie

socialiste, le Paris ouvrier tout entier, désormais convaincu qu'en dehors du gouvernement conquis par la classe ouvrière, il n'y a pas de salut, pas d'émancipation du travail. »

Le Paris ouvrier a été tellement convaincu que jamais il n'a davantage manifesté son esprit syndicaliste et antipoliticien. Certains politiciens socialistes, comme M. Jaurès, l'ont si bien compris qu'ils sont en coquetterie réglée avec la Confédération et qu'ils en acceptent, d'ailleurs en pure perte, le programme absolu.

II. — Le syndicalisme révolutionnaire.

Le syndicalisme révolutionnaire a comme base la lutte des classes. Entre elles pas d'accord possible, la guerre constante et la lutte décisive : la grande bataille de la grève générale.

Deux classes sont en présence : l'une qui ne produit rien et qui possède tout; l'autre qui produit tout et ne possède rien. Finie la guerre de races et de nations! Tous les non-possédants doivent se lever contre les possédants. La situation de l'ouvrier est encore pire que celle de l'esclave. Le maître avait intérêt à s'inquiéter de la santé de son esclave qui était sa chose et qu'il avait acheté à beaux deniers comptants, l'ouvrier ne coûte rien. S'il meurt à la peine, il y en a vingt autres, il y en a cent pour le remplacer. C'est une machine gratuite et de celles-là il est facile d'en trouver autant qu'on veut. L'armée de réserve du prolétariat est toujours prête à combler les vides qui se produisent.

Aujourd'hui, les travailleurs comprennent l'injustice de cette situation. Ils veulent vivre indépendants et secouer le joug de leurs maîtres. Donc pas d'accord avec eux et fi des moyens de pacification sociale que, d'une main dédaigneuse, cherchent à créer les possédants. L'égalité politique a été réalisée et elle a fait voir sous un jour plus clair la dépendance économique dans laquelle étaient restés les travailleurs.

Les groupements politiques ne sont que des combinaisons provisoires et incertaines, dans lesquelles se retrouvent prolétaires et bourgeois, unis par une conception commune. Cette confusion empêche de voir la ligne si nette de démarcation qui sépare les deux classes ennemies. D'ailleurs le Parlement ne représente que les intérêts d'une seule de ces classes et n'a d'autre but que de conserver le système de l'exploitation capitaliste, par la collaboration des classes. Un socialiste qui accède au gouvernement prend la défense de la société actuelle et s'appuie sur la justice, la police, l'armée. Il devient un représentant infidèle de la démocratie. On le voit toujours prêt à la trahir.

C'est donc un intermédiaire néfaste, dont il vaut mieux que le prolétariat apprenne à se passer. Plus d'intermédiaire; l'action directe, l'action qui s'impose et ne quémande pas, la grève, la force, la violence! Ce n'est pas à dire que l'action directe sera toujours la violence; mais c'est la volonté du peuple qui s'impose et ne se discute pas. Si une loi est obtenue, il faut que le peuple s'en empare et la fasse soi-même exécuter, car il ne faut compter ni sur les juges, ni sur les inspecteurs du travail pour cela. Si une grève éclate, elle doit être déclarée par la volonté du peuple, qui ne se laissera pas détourner de son but par des lois restrictives du droit de grève et par les procédés hypocrites de conciliation et d'arbitrage. Contre l'organisation et la puissance financière des patrons, une seule arme reste aux ouvriers, la surprise, la soudaineté de l'attaque. Sans quoi, le patron riche peut attendre que ses ouvriers sans ressources demandent en suppliant la reprise du travail. Qu'au contraire une usine métallurgique soit abandonnée subitement par la main-d'œuvre, les hauts-fourneaux non préparés pour le repos se refroidissent brusquement, le métal en fusion qui y est contenu se durcit et il faut démolir et rebâtir ces lourdes constructions qui valent plusieurs centaines de mille francs. Devant cette ruine imminente, le patron hésitera et se déclarera prêt à recevoir les revendications des grévistes.

On dit que les syndicats français sont pauvres. C'est leur force, disent les syndicalistes révolutionnaires. Ces *loups maigres* n'ont rien à risquer, rien à perdre; ils sont toujours prêts à la lutte.

Et qu'on n'aille pas leur parler des intérêts supérieurs de l'industrie nationale, qu'ils risquent de ruiner, et de la patrie, qu'ils risquent d'appauvrir. L'ouvrier qui n'a rien n'a pas de patrie. Il n'a aucun bien à défendre et il se moque des intérêts de ceux qui possèdent. « La patrie des ouvriers, c'est leur ventre et celui de leur famille », disait un secrétaire de Bourse du travail dans une enquête menée par le *Mouvement socialiste* (octobre 1905). — Défendre sa classe, c'est bien; mais défendre la patrie des capitalistes, la propriété de la classe possédante et abhorrée, semble une niaiserie. — Paix entre les nations, lutte entre les classes!

Le rôle de l'armée n'est-il pas de défendre le capital et tous les abus de la société actuelle? Est-ce que le peuple soulevé par la grève ne trouve pas toujours, en face de lui, les soldats, ouvriers comme lui, mais affublés d'une culotte rouge qui suffit à modifier leur conscience? La bourgeoisie est donc obligée à se faire défendre par les enfants du peuple, qu'elle a enrégimentés, et tout le rôle de l'armée se réduit, en temps de paix, à une œuvre de police et de protection des droits de propriété contestés. La bour-

geoisie a osé davantage : elle a parfois remplacé les ouvriers grévistes par les ouvriers soldats, en en faisant les aides des patrons boulangers, ou bien des distributeurs de lettres et de dépêches, ou encore des mécaniciens de locomotives. Le syndicalisme révolutionnaire entend dissuader les soldats de remplacer leurs frères, en cas de grève, et de tirer sur eux, s'ils manifestent en faveur de leurs droits.

Le syndicat est l'école où les ouvriers doivent apprendre ces premiers principes de moralité et d'action. Le capitalisme, en groupant par milliers les exploités dans les usines, a facilité cette propagande du syndicalisme. Les ouvriers de la même usine se connaissent tous et n'ont rien à cacher, les uns aux autres, de leur déplorable situation, tandis que l'artisan de jadis, comme le paysan d'aujourd'hui, met une certaine coquetterie à ne pas se plaindre, et cache soigneusement sa misère. Il s'est formé entre les gens d'une même usine une puissante solidarité, car les ouvriers gagnent, à peu près tous, les mêmes salaires et souffrent presque tous de la même misère. Jadis, cet état de choses n'existait pas. Le compagnon pouvait espérer de passer maître. Son talent était reconnu par un salaire plus élevé. La grande industrie a poussé à l'égalisation de la classe salariée et groupé en faisceau ses revendications communes.

Le syndicat est le groupement d'action de tous les producteurs, ligués contre les non-producteurs, car il est de convention de ne pas reconnaître comme producteurs les travailleurs non-manuels. Qu'importe l'œuvre d'un artiste, en face de la production nécessaire; les œuvres d'art sont assez nombreuses et on a vu des bergers sculpter des chefs-d'œuvre. C'est là une question accessoire, dont le prolétariat ne peut s'occuper que lorsque l'œuvre de vie aura été établie et que seront assurés les moyens de ravitailler la société laborieuse.

Mais le syndicat est surtout hostile aux parasites. Les bourgeois peuvent pénétrer dans les organisations politiques socialistes. On voit de gros bourgeois, comme MM. Singer et Bebel, à la tête de la *Social Democratie*. Ils seront refusés à la porte du syndicat, qui n'accepte que des travailleurs manuels.

Le syndicalisme a déjà organisé ses hôtels de ville : ce sont les Bourses du travail. Les Bourses existent déjà comme centres d'éducation, comme universités sociales. Les Bourses sont les citadelles où les prolétaires se sont fortifiés pour lutter contre le despotisme capitaliste et le détruire. Tant que les Bourses n'ont pas existé, le parti syndicaliste n'a pas vécu. La création de la

Fédération des bourses par Fernand Pelloutier a donné au syndicalisme sa forteresse.

D'autant plus que la Bourse répondait à un besoin. L'ouvrier y trouve des éléments d'instruction dans la bibliothèque, les conférences, les discussions avec les camarades ouvriers, dont les soucis sont les mêmes que les siens. La Bourse est pour l'ouvrier ce que le cercle est au bourgeois riche. Distraction, instruction, exemples : il y trouve tout cela. En cas de grève, il peut s'y retrancher et recevoir les subsides que lui envoient les compagnons des autres métiers, restés au travail. On ne lui parle que de ses intérêts, on en prend la défense, on le soutient. La Bourse est encore la cellule de l'organisation que rêvent les ouvriers pour un avenir prochain. C'est l'institution prolétarienne qui doit remplacer les institutions municipales. C'est le germe de la société de demain.

Le programme des cours professés à l'ouvrier dans cette université est varié.

Le premier article de ce programme est la réduction des heures de travail, qui permettra aux travailleurs de jouir de l'existence, d'étudier et de s'éduquer. La réduction du travail remplit les bibliothèques et vide les cabarets. Cela n'est pas absolument juste pourtant; lorsque le travail est exténuant, il peut être de courte durée et ne pas prédisposer les ouvriers à des récréations intellectuelles. Les verriers, par exemple, ne travaillent que huit heures et même sept heures vingt; ils sortent tellement exténués de leur travail qu'ils ne songent qu'à s'asseoir à une table de café et à se reposer. D'ailleurs, chez les verriers, l'organisme, desséché par l'aspiration de l'air brûlant, réclame des boissons excitantes.

Les syndicalistes commettent une autre erreur, lorsqu'ils affirment que les hauts salaires proviennent des courtes journées de travail. Qu'il y ait concomitance, c'est évident; mais il ne saurait y avoir conséquence des courtes journées sur les hauts salaires. Ces deux constatations prouvent que le pays est riche et l'industrie prospère, comme aux Etats-Unis, et que les ouvriers ont pu obtenir à la fois une réduction du travail et une élévation du salaire. Ce sont les résultats d'un même état de choses. Les raisons que donnent les syndicalistes pour expliquer cette dépendance sont assez médiocres.

La réduction de la journée de travail entraîne la réduction des frais généraux (lumière, force motrice) et donne un bénéfice au capitaliste. Tous les industriels, d'après cet argument qu'on donne

comme irréfutable, auraient donc intérêt à réduire la journée de travail. Leurs frais d'exploitation seraient diminués, et les ouvriers, moins surmenés, produiraient plus, vite et mieux. Malheureusement l'expérience est moins simple qu'elle le paraît de prime abord. L'ouvrier attelé à des machines de rotation rapide peut suivre ces machines si la rotation en est accélérée pendant un temps réduit.

Mais cette accélération de rotation aura une limite qui ne pourra être dépassée, sous peine d'obtenir de mauvais produit d'abord et peut-être de faire éclater la machine. L'ouvrier sera donc le serviteur de la machine, obligé de se plier à ses volontés. Tout autre est la situation de l'ouvrier dans une usine métallurgique, où la production n'est pas en rapport direct avec le nombre d'heures de marche du moteur, mais avec le travail de l'homme. Là encore il y a des limites de production et on ne saurait produire en huit heures ce qui était produit en douze; et surtout on ne pourrait pousser cette conséquence à l'absurde et prétendre, par exemple, qu'en quatre heures, l'ouvrier abat la même besogne qu'en dix. La réduction d'un temps trop long a évidemment l'avantage de donner un produit plus soigné et un nombre de produits plus considérable en chaque heure de travail. Et c'est déjà un beau résultat, en même temps que la santé de l'ouvrier est mieux sauvegardée.

Une autre conséquence de la réduction des heures de labeur vise la réduction, — sinon la suppression, — du chômage. Les syndicalistes disent : « Certains ouvriers travaillent trop; certains autres ne trouvent pas de travail. Rétablissons l'équilibre! » Dans les arsenaux, les ouvriers ont huit heures de travail, et, rentrés chez eux, ils trouvent à s'employer comme cordonniers, menuisiers, charrons, au détriment des ouvriers sédentaires. Les ouvriers devront se protéger par des moyens plus efficaces qu'une loi de réglementation des heures de travail.

Les moyens directs d'action du syndicalisme dépassent ceux que nous venons d'indiquer et qu'on pourrait facilement ranger parmi les petits moyens. Ces grands moyens sont la grève avec son accompagnement de sabotage, boycottage, manifestations violentes, intimidations. C'est toute l'action directe, qui fait le fond de l'arsenal des syndicalistes intransigeants.

Les réformes, il ne faut pas les demander en suppliant aux députés et aux gouvernements, mais les imposer par la peur. Une manifestation turbulente qui trouble l'ordre de la rue amène les gouvernements à réfléchir et à céder. Quel meilleur sujet de

manifestation qu'une grève, réunissant toutes les énergies et groupant tous les intérêts d'une troupe ouvrière! Une grève apprend aux ouvriers le chemin du syndicat, qu'ils n'auraient pas connu dans le *trantran* de la vie journalière.

En général, l'ouvrier n'est pas seul, il a une famille à protéger et à nourrir. Et la femme est mauvaise conseillère dans la question syndicale. Son mari travaille et gagne honorablement sa vie; mais son gain est trop court pour lui permettre des fantaisies extra-familiales. Il vaut mieux acheter une veste chaude à l'un des enfants que de verser une cotisation au syndicat. Pourquoi cette cotisation qui ne produit aucun résultat tangible? Tel est l'avis de la femme. Mais si le chômage arrive, si une grève éclate, si la maladie survient, alors la ménagère regrette de n'avoir pas poussé son mari à la prévoyance et de l'avoir même empêché de se prémunir contre les risques trop fréquents de la vie ouvrière. Pour le chômage, pour la maladie, elle ne peut qu'exprimer des regrets impuissants. En cas de grève, c'est une autre affaire. Des autres syndicats de la corporation, des bourses du travail et de l'étranger, arrivent des secours qu'on répartit entre tous. Le syndicat organise des cuisines communistes, où les grévistes trouvent au moins à manger. Tous les ouvriers de la corporation se précipitent vers le syndicat et s'y inscrivent, et l'on voit des syndicats de trente membres en grouper trois mille au milieu de la grève. Dans le lock-out d'Anvers (en septembre 1907), on a vu des grévistes toucher de l'argent et des provisions aux trois syndicats de la profession, au syndicat socialiste (*Willen is können*, — vouloir c'est pouvoir), au syndicat libéral (radical), au syndicat catholique. Des dockers, qui ne gagnaient que 5 francs par jour en travaillant, réussissaient à *se faire* ainsi 4 francs par jour sans travailler. Pour eux la grève fut un heureux rêve. On les retint au syndicat socialiste. Sur une indemnité de 2 fr. 50 qui devait leur être accordée, on garda 50 centimes pour leur cotisation syndicale. Ils devinrent syndiqués malgré eux!

La grève a déjà comme avantage celui de renforcer les rangs des syndiqués. Procédé factice, si l'on veut, mais qui donne momentanément de la cohésion aux rangs des grévistes et les groupe autour de la bannière syndicale!

La grève a un autre avantage pour les révolutionnaires. Il habitue les ouvriers à trouver entre eux et l'usine où ils ne demandent qu'à rentrer, l'armée : l'armée aux mains des capitalistes et défendant la propriété des capitalistes. Et la propagande antimilitariste trouve pour s'étayer des arguments personnels.

La grève est-elle victorieuse? L'audace des grévistes en est

accrue. Est-ce une défaite? Les ouvriers chercheront à prendre rapidement leur revanche.

Les grèves, ce sont les grandes manœuvres qui habituent les ouvriers à la lutte, et les préparent à cette lutte finale et décisive que l'on appelle la *grève générale*.

Le *sabotage*, « un intelligent sabotage », a comme résultat de peser sur la calme décision d'un patron. « A mauvaise paye, mauvais travail », telle en est la devise. Détérioration des matières premières et des produits, du local ou des machines, telle est la conséquence violente qu'opposent les syndicalistes révolutionnaires au mauvais vouloir du patron. Que l'on verse du pétrole sur la sole du four du boulanger ou de la poudre d'émeri dans le piston d'une locomotive, et voilà le patron puni de son intransigeance à l'égard des revendications de son personnel. Quelquefois même, le *sabotage* atteint les clients. Avis est donné par papillons, collés un peu partout, que les clients qui viendront se faire raser après l'heure convenue par les garçons coiffeurs seront écorchés vifs. Le *sabotage* peut avoir les effets les plus terribles. Par un manque voulu de surveillance, ou par le tour donné à un robinet, un haut-fourneau qui vaut plus de cent mille francs peut éclater. Nous devons ajouter que ce procédé violent est peu employé et que beaucoup d'ouvriers, par dignité, se refusent à employer cette arme d'extrême déloyauté. Elle n'en existe pas moins. Et si tel fabricant de chaussures s'étonne de perdre ses clients, c'est qu'il ne pense pas qu'une tare cachée existe dans les chaussures qu'il vend et les rend impropres à un long usage. Les révolutionnaires de la Confédération générale du travail ne se cachent pas de préconiser ces moyens hardis de lutte.

Le *boycottage* consiste à mettre à l'index, pour la classe ouvrière, les produits de certaines maisons. Les socialistes allemands ont *boycotté* les brasseries de Berlin et forcé celles-ci à demander grâce. La suppression des fermeurs de portières, dans les gares anglaises, a amené les *unionistes* anglais à laisser toutes les portières de wagons ouvertes et a forcé les compagnies à rétablir leur personnel spécial.

Comme contre-partie au boycottage existe le *label*, la marque de connaissement qui sert d'indice à la classe ouvrière pour ses achats. Tel objet porte-t-il une marque, déposée par les ouvriers producteurs, constatant qu'il a été fabriqué par des ouvriers syndiqués, on l'achète de préférence à d'autres. Pour les travaux à domicile, le *label* s'oppose à l'exploitation outrée des travailleurs,

au système de la sueur, au *sweating system*. Tel livre, composé par des ouvriers non-syndiqués et sur lequel ne sera pas portée la marque syndicale, ne sera pas acheté par des ouvriers « conscients » de leurs devoirs.

La coopération de consommation a été longtemps dédaignée par les ouvriers révolutionnaires, dont le raisonnement revêtait une formule de simplicité un peu naïve. Persuadés de l'inexorabilité de la loi d'airain, ils s'imaginaient que, si le prix de la vie était diminué par la coopération, les salaires seraient abaissés d'autant. Pour que leur raisonnement ait un semblant de logique, il eût fallu tout au moins que tous les ouvriers fissent partie d'une société de consommation. A la longue, on s'aperçut de l'erreur affirmée, et la coopérative de consommation est aujourd'hui acceptée dans l'arsenal des armes révolutionnaires. Il existe même une Bourse coopérative socialiste qui fournit des subsides en cas de grève, ainsi que pour la propagande révolutionnaire.

Le principe de la coopération de consommation est de vendre au prix du commerce et de reverser à l'ouvrier, à la fin de l'année, une ristourne qu'on peut évaluer à 10 pour 100 des achats. Or il n'y a pas de famille ouvrière qui ne dépense par an un millier de francs, en boulangerie, en épicerie, en vin, en vêtements, en chaussures, en fournitures diverses. C'est donc un boni d'une centaine de francs qui revient à chaque chef de famille à la fin de l'année. A quoi attribuer cette économie automatique? (L'ouvrier n'a pas dépensé plus que s'il avait acheté aux magasins de commerce). On pourrait l'employer à la mutualité, à l'assurance, on pourrait aussi la dépenser immédiatement pour les besoins du ménage. Les révolutionnaires en prélèvent une part pour la cotisation syndicale et pour la propagande socialiste.

La coopération de production a moins de succès parmi eux. Elle ne forme qu'une élite, à qui on ouvre les barrières du salariat et qui s'en évade, mais sans grand sentiment de solidarité avec ceux qui y sont restés enchaînés. La société de production pousse ses adeptes à l'égoïsme, affirment les révolutionnaires, et son succès relatif prouve qu'elle ne pourrait être étendue à un grand nombre de travailleurs.

Il en est d'ailleurs ainsi de toutes ces réformes partielles qui ne satisfont nullement l'esprit révolutionnaire de la classe ouvrière et ne semblent que des jalons sur la route à suivre pour arriver à son émancipation complète. Les grèves ne sont que des escarmouches, la grève générale domine tout de son imposante façade.

C'est dans cet effort suprême de la classe ouvrière contre la classe bourgeoise que doit se résoudre ce conflit de chaque jour

« entre ceux qui ne possèdent rien et ceux qui possèdent tout ». Et cette bataille décisive doit briser les différentes classes et donner des droits égaux à tous les citoyens.

Mais la transformation de la société doit s'opérer sans que les cadres de la classe ouvrière soient brisés. Les Bourses du travail subsistent comme les ministères de la société nouvelle, où tout est soumis à l'organisation du travail à accomplir. Il n'existe plus de privilèges économiques, il n'existe plus d'organisation politique. Le syndicalisme révolutionnaire ne s'occupe pas de cette misérable vétille; mais seulement de la production nécessaire à faire vivre une société humaine. Les usines continuent à fonctionner comme par le passé, les ouvriers continuent à travailler, et chaque citoyen est appelé à prendre une partie de la tâche commune, s'il veut vivre et profiter de la production commune.

III. — La grève générale.

Pour passer à l'état idyllique que les syndicalistes, comme tous les autres socialistes, rêvent d'inaugurer par leur conception d'une société nouvelle, il faut traverser un dur moment, pendant lequel tout sera mis à feu et à sang. Les syndicalistes ne sont pas, en effet, assez naïfs pour croire qu'ils supprimeront tous les privilèges de castes et d'argent, tous les droits de propriété, et la vie tranquille des *beati possidentes*.

La thèse simpliste du syndicalisme est greffée sur le marxisme, pour lequel il n'y a que deux classes en présence : l'une augmentant sans cesse par suite des ruines, des faillites, des accaparements financiers, et qui est celle des va-nu-pieds; l'autre, décroissant en sens inverse, devenant chaque jour plus fastueuse et plus riche, par les dépouilles de la classe dépossédée et accaparant peu à peu toute la richesse, tout le commerce et toute l'industrie. Arrive un moment où le nombre de ces « *pillards* » devient infime, tandis que celui des spoliés comprend tous les membres de la collectivité. Il n'est pas besoin de longs raisonnements pour voir combien est faux ce calcul. La grande industrie et le grand commerce, en se concentrant dans un nombre limité de mains, ne produiraient pas de semblables conséquences; car la grande industrie et le grand commerce font vivre et prennent à leur service un grand nombre d'individus, dont la situation est d'autant plus prospère que le développement de ce commerce et de cette industrie est brillant. De plus, la grande industrie et le grand commerce paient, en général, plus généreusement leur personnel que la petite industrie et le petit commerce. Enfin, les

expressions « grande industrie » et « grand commerce » ne sont que des mots; car toutes les grandes entreprises actuelles sont gérées par des sociétés à actions très fractionnées et que possèdent par unités des gens qui appartiennent réellement au prolétariat et qu'on ne peut qualifier de capitalistes, parce qu'ils auront quelques centaines de francs ou quelques milliers de francs placés dans ces entreprises capitalistes.

A cette constatation formelle, les révolutionnaires objectent que cette propriété, cette co-propriété plutôt, ne pourrait être considérée comme une propriété réelle. Pour quelqu'un possédant une action d'une compagnie de chemin de fer, peut-on définir la part de propriété qui lui revient. A-t-il une banquette de wagon? quelques moëllons d'une gare de chemin de fer? Non, sans doute; mais sa propriété n'en est pas moins réelle, car il sait fort bien que sa part de propriété est toujours réalisable en bonnes espèces sonnantes et il est intéressé effectivement à la réussite des affaires de la compagnie.

Il faut bien voir la réalité telle qu'elle est. Tous les commerçants, des plus petits aux plus considérables, tous les propriétaires ruraux, depuis le plus modeste paysan, tous les serviteurs et salariés de la société capitaliste, à part une fraction minime des ouvriers d'usine, sont intéressés à la conservation de la propriété capitaliste. Ce seraient les plus décidés de ses défenseurs. Prenez un concierge qui économise quelques billets de 100 francs chaque année, et vous aurez le type du parfait conservateur. Il existe donc une classe intermédiaire, une classe-tampon considérable, entre la classe possédante et la classe prolétarienne. Combien de défenseurs de « l'ordre! » gardes champêtres ou particuliers, sous-officiers, gendarmes, agents de l'autorité publique, cantonniers, employés de l'enregistrement et de la régie, notaires, commis de notariat ou de greffe, juges de paix! C'est une foule innombrable de gens décidés à défendre la société, parce qu'en même temps ils défendent leurs droits. A-t-on jamais songé, dans le monde révolutionnaire, à cette force de résistance formidable? A-t-on songé à ces paysans, jaloux de leur parcelle de propriété et prêts à lutter jusqu'à la mort pour en défendre le droit? A-t-on aussi songé que la classe ouvrière elle-même, *l'armée active* de la lutte prochaine, est essentiellement divisée en réformistes et en révolutionnaires, et que la grande masse est avant tout apathique et endormie, et que rien ne lui répugnerait davantage qu'une lutte sanglante, dans laquelle le prolétariat ne serait pas du tout assuré d'avoir l'avantage. Le prolétariat est loin d'être homogène. C'est par centaines qu'on pourrait établir les différents

étiages de la classe ouvrière. Si des travailleurs ne gagnent qu'un misérable salaire de 3 francs par jour, d'autres reçoivent 10 et 15 francs. A New-York, un typographe gagne 150 francs par semaine, et, à Calais, pendant un certain temps, des tullistes gagnaient des sommes à peu près égales. Il y a une aristocratie et une démocratie dans la classe ouvrière; il y a des soldats et des sous-officiers. Il ne peut y avoir identité absolue d'intérêt.

Mais les hommes satisfaits sont généralement calmes et peu combatifs. Les révolutionnaires songent, en préconisant la grève générale, aux bandes d'Attila envahissant des contrées prospères. Contre les individus que contente l'état de choses actuel, ils lanceront les bandes, inassouvies et décidées à tout, des travailleurs dénués de ressources. Ces loups avides auront vite raison de l'indolence des satisfaits ou des hésitants.

M. Georges Sorel, qui est l'esprit le plus subtil et à la fois le plus savant du parti syndicaliste, a fort bien démontré les avantages de la violence. Cet ingénieur en chef des ponts et chaussées a remplacé le maladif Pelloutier dans l'organisation du parti de la Révolution. Son influence se reflète sur des hommes d'action, et principalement sur MM. Yvetot et Delesalle, les successeurs de Pelloutier.

M. Sorel, qui connaît à fond le marxisme, a remarqué que le syndicalisme actuel (révolutionnaire bien entendu) avait, sans connaître Marx, réalisé les conceptions du génial philosophe. La mise en action du marxisme, c'est le syndicalisme de simples ouvriers qui n'ont fait, en somme, que réaliser les prédictions du sociologue.

La force est l'accoucheuse des sociétés, a dit Marx; M. Sorel écrit un dithyrambe à la louange de la violence, les ouvriers révolutionnaires ne comptent que sur elle pour réaliser leurs projets.

La grève générale consiste en ceci : Les ouvriers arrêtent la production. Les trains des chemins de fer ne roulent plus; les paquebots ne fonctionnent plus; le travail de déchargement dans les ports est arrêté; le charbon manque, faute d'extraction; l'électricité, faute de charbon, s'éteint dans les villes; les métiers qui ne tournent qu'à l'électricité ne tournent plus; bref, toute la vie sociale est arrêtée.

Et pour cela, de quoi suffit-il? de l'arrêt brusque d'une seule industrie génératrice, d'une de ces industries dont toutes les autres dépendent. Par exemple, si le charbon n'est plus extrait, si les mineurs refusent de l'extraire, les chemins de fer ne peuvent plus continuer à rouler, toutes les grandes industries sont arrêtées du coup. Les hauts-fourneaux, n'ayant plus de combustible, s'arrêteront et le minerai en fusion se coagulera dans leurs parois

refroidies. — Le charbon, qui est le pain de l'industrie, vient-il à manquer, toute l'industrie meurt.

La grève générale a, aux yeux des ouvriers syndicalistes révolutionnaires, l'immense avantage de forcer *tous les ouvriers*, qu'ils soient réformistes, conservateurs, chrétiens ou révolutionnaires, à se mettre en grève, n'y seraient-ils aucunement décidés.

Or, prenez des gens mourant de faim, car ils n'ont ni provisions de bouche, ni épargnes d'argent, empêchez-les d'aller à l'atelier fermé, cantonnez-les dans les rues noires, puisqu'il n'y a plus ni gaz ni électricité pour les éclairer à la tombée du jour, échauffez-les, pendant que le soleil luit, par des discours violents, mettez-les en présence des bourgeois qui ne souffrent que médiocrement du chômage parce qu'ils ont et provisions et argent pour s'en procurer, et vous faites revivre des scènes de 1793. Les ouvriers n'ont pas de vivres, mais il y en a chez les boulangers et chez les épiciers. Ils n'ont pas d'argent, mais on compte par milliards les réserves de la Banque de France. Vont-ils laisser vivre tranquillement les opulents bourgeois pour lesquels la révolution qui existe n'est qu'un ennui momentané? Les boutiques sont pillées. Leurs détenteurs sont chassés ou mis à mort. Ventre affamé n'a pas d'oreilles et jamais révolution plus sanglante ne se sera vue jusqu'ici.

Reste l'armée. Ah! contre l'armée, la lutte a commencé dès maintenant. C'est l'antimilitarisme d'abord, puis l'antipatriotisme qui en est la conséquence naturelle. L'armée, « chienne de garde du capital », doit être supprimée en premier lieu. Et déjà le mot d'ordre révolutionnaire a été entendu.

La lutte des classes remplace la lutte des nations. L'ouvrier, comme producteur, se débarrasse de son devoir de citoyen. Que lui importe d'être Français ou Prussien, citoyen d'une République ou sujet d'un empereur! Nous avons dit que la question politique était fort secondaire pour le syndicalisme et que la question économique dominait toutes les autres. Le producteur salarié n'a pas à s'occuper des conditions gouvernementales qui régissent sa patrie, mais des conditions économiques qui dominent sa situation. Et entre le salaire d'un mécanicien allemand et celui d'un mécanicien français, la différence est trop modique pour que l'ouvrier risque de se faire tuer, afin de défendre sa nationalité sans autre bénéfice personnel. Les bourgeois possèdent, qu'ils fassent la guerre pour défendre leur propriété, qu'ils se laissent estropier ou tuer, si cela leur convient. C'est question qui ne concerne pas le prolétariat. Telle est la thèse dans toute sa simplicité.

L'internationalisme entraîne à l'antipatriotisme. L'action combinée de la classe ouvrière universelle contre le patronat universel a pour conséquence la suppression des guerres politiques.

On peut relever dans cette argumentation — en ne la considérant que dans son développement logique — une erreur fondamentale. Que l'on admette la suppression des patries, il n'en subsistera pas moins, dans toute société même inorganisée, des groupes dont les intérêts sont en opposition. Supposons qu'il existe des districts de territoires et de groupements. Il est évident que ces districts et ces groupements n'auront pas des intérêts identiques et voudront, chacun, avoir la vie plus large et un travail moins pénible. Que l'on prenne le district où se trouve le clos Vougeot ou la vigne de Château-Latour; il serait difficile de concevoir que ce district ne défendra pas avec la plus grande énergie la valeur de son domaine et le prix de son produit. Quoi qu'on fasse, l'antagonisme subsistera entre groupes de producteurs et remplacera l'antagonisme entre nations et la guerre entre nations pourra fort bien être remplacée par la guerre entre groupes producteurs, chacun étant jaloux de ses prérogatives, de ses droits et de son aisance. Il suffira qu'un groupe fasse un meilleur produit ou ait un secret de fabrication pour que les autres groupes de production identique lui déclarent la guerre pour égaliser les chances de chacun.

L'antimilitarisme ouvrier diffère de l'antimilitarisme bourgeois, il consiste à voir dans l'armée un obstacle à son affranchissement. M. de Marmande a nettement posé la question en comparant l'antimilitarisme ouvrier de 1907 à l'antimilitarisme bourgeois de 1790. Alors les troupes du peuple étaient commandées par des aristocrates et les soldats du régiment de Lambesc disaient : « Nos officiers, nous les avons *plaqués*, nous leur avons déclaré que nous ne voulions plus leur obéir, que nous étions du peuple et que nous ne pouvions avoir les mêmes intérêts. »

Aujourd'hui, c'est le *nationalisme des classes* qui se dresse contre le *nationalisme des peuples*.

Les socialistes révolutionnaires sont persuadés que la grande industrie est une maladie de l'organisation capitaliste et engendre fatalement une société anormale destinée à disparaître. — La société est en voie de transformation, c'est entendu; mais cette transformation s'opère le plus logiquement du monde. Si les vices de son organisation se montrent très crument dans une période de crise, il n'est pas douteux qu'ils s'atténueront peu à peu sous de multiples influences et que la société future se greffera tout naturellement sur la société ancienne, sans brusque révo-

lution, ni surtout sans destruction complète de ce qui existait, sans catastrophe.

On a fait naturellement de très nombreuses hypothèses sur la manière dont s'effectuerait le travail dans l'atelier idéal qui succéderait, après une révolution prolétarienne, à l'atelier capitaliste. M. Georges Sorel, dans ses *Réflexions sur la violence*[1], en a fait une très curieuse étude.

Ce n'est pas la discipline étroite qui pourrait gouverner le travail de tous, car cette discipline serait encore plus arbitraire que la discipline capitaliste, et il ne vaudrait pas la peine assurément d'avoir fait la Révolution. On ne s'imagine guère « le travail réglementé par des arrêtés, surveillé par une police et soumis à la sanction des tribunaux distribuant des amendes ou de la prison ». Et il ne faut pas prendre « le régime de l'atelier capitaliste comme le type de la société réglée scientifiquement ».

Kautsky semble avoir trouvé la solution du problème, en indiquant que *le moteur du mouvement révolutionnaire devrait être aussi le moteur de la morale des producteurs.*

Et, dès lors, il convient d'assimiler le *travailleur libre* de demain au *soldat des guerres de la liberté*. Le soldat de la Révolution française se considérait comme « un *personnage* ayant à faire quelque chose de très important dans la bataille, au lieu de se regarder comme étant seulement une pièce dans un mécanisme militaire confié à la direction souveraine d'un maître ». Et, dès lors, « les batailles ne sauraient plus être assimilées à des jeux d'échec dans lesquels l'homme est comparable à un pion; elles deviennent des accumulations d'exploits héroïques, accomplis par des individus qui puisent dans leur propre enthousiasme les motifs de leur conduite. »

Le même esprit se retrouve, d'après M. Georges Sorel, dans les groupes ouvriers passionnés pour la grève générale. Ces groupes se représentent la révolution comme un immense soulèvement qu'on peut qualifier d'individualiste, chacun marchant avec le plus d'ardeur possible et ne se préoccupant guère de subordonner sa conduite à un grand plan d'ensemble savamment combiné. La grève générale, comme les « guerres de la liberté », est « la manifestation la plus éclatante de la force individualiste dans des masses soulevées ».

Il en était de même de ces admirables artistes des cathédrales gothiques, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous et qui sont

[1] *Mouvement socialiste*, mai 1905.

demeurés confondus dans la masse des compagnons, ce qui ne les a pas empêchés de produire des merveilles d'art.

Nous nous trouvons en désaccord complet avec M. Sorel pour le sens qu'il veut donner à son argumentation et les conclusions qu'il espère tirer de ses sagaces observations.

Les maîtres qui ont produit ces chefs-d'œuvre inimitables de l'art gothique n'ont pas, nous dit-il, passé à la postérité. Mais rien ne nous prouve qu'ils n'aient pas songé à cette légitime récompense de leur génie. De leur temps, ils ont, sans aucun doute, été admirés, choyés par l'élite de la société et leur nom a été connu de la foule. N'auraient-ils eu comme récompense de leur effort que l'admiration de leurs compagnons, cette admiration avait quelque prix. Rien ne nous prouve qu'ils n'aient pas reçu un salaire en rapport avec leur talent. Et puis, un travail d'art ne saurait se comparer avec le tissage d'une aune de lin ou de laine.

Par quelles actions d'éclat pourra se distinguer le mineur qui est seul dans son chantier? De quel mérite singulier pourra se prévaloir un terrassier qui creuse un fossé?

Il y a aussi une différence notable à établir entre l'effort héroïque d'un moment du soldat qui livre un combat ou défend son drapeau et l'effort lent, journellement répété de l'ouvrier d'industrie qui reprend toujours le même fastidieux travail. Ah! évidemment, on ne sera pas embarrassé, sous quelque régime que ce soit, de trouver des ouvriers d'art et même des paysans qui doivent récolter le fruit de leur labeur. Mais quel enthousiasme pourrait donc provoquer le métier de puddleur ou celui de souffleur de bouteilles?

Nous pourrions comprendre la théorie de M. Sorel pour l'effort momentané de la grève générale. Cette théorie de la « grève individuelle » est intéressante et digne de l'esprit qui l'a conçue. Nous ne saurions l'accepter comme grand ressort de tout l'effort long et pénible auquel sera toujours astreinte l'humanité.

IV. — La situation actuelle de la Confédération.

Pour l'assaut suprême qui doit être donné à la société, il est intéressant de savoir quelle est la force actuelle des groupes révolutionnaires décidés à l'action et marchant à la remorque de la Confédération générale du Travail.

La Confédération générale du Travail est composée de deux sections : section des fédérations de syndicats et section de la fédération des Bourses du travail; la première, comptant 64 fédé-

rations et 21 syndicats non fédérés, soit 203 273 syndiqués, moins du tiers de tout l'effectif syndical ouvrier; la seconde renfermant 135 bourses, lesquelles s'attribuent 1609 syndicats. Comme les syndicats, pour adhérer à la Confédération, sont obligés d'appartenir à chaque section, d'être affiliés à la fédération de leur métier en même temps qu'à la Bourse de leur localité, nous n'en compterons pas les adhérents, pour ne pas imiter le « truc » de l'ancien cirque où se jouaient des pièces militaires, dans lesquelles figuraient des corps de troupes peu nombreux, qui défilaient à plusieurs reprises.

Le total des confédérés reste donc fixé à 203 273.

Mais ceux-ci sont-ils de fanatiques révolutionnaires, tout prêts à suivre le mouvement de grève générale, dès que le chef d'orchestre invisible aura donné le signal? Nullement. Si la Confédération du Travail est dirigée par des libertaires et des anarchistes, c'est par suite du procédé bizarre et faux qui est employé pour la représentation des fédérations ouvrières.

Chaque fédération a droit à un délégué; mais les fédérations sont très inégales par le nombre des syndiqués. Il en est de puissantes et de débiles. Le syndicat des ouvriers de chemins de fer (qui, malgré son titre, est une fédération nationale) comprend 24 000 cotisants; l'Union des métallurgistes en compte 14 000; la Fédération du textile, 10 000; celle du Livre, 10 000; celle des mécaniciens, 5000; celle des mouleurs, 5000. A côté, la Fédération des blanchisseurs n'a que 200 membres. Et grâce au système adopté, les votes des grosses fédérations sont noyés par ceux des petites qui, naturellement, sont les plus nombreuses. Le nombre des confédérés étant de 203 000, les dix plus grosses fédérations, à elles seules, en groupent 106 000, c'est-à-dire plus de la moitié, et le nombre total des fédérations représentées au Comité confédéral étant de 64, la majorité disposera de 10 voix contre 54.

Il en résulte que le Comité confédéral est la représentation de la minorité.

Dans les congrès corporatifs, le système électoral n'est plus le même; mais il reste acquis aux minorités. Les Fédérations et les Bourses du Travail n'existent plus; elles se décomposent en leurs éléments. C'est chaque syndicat représenté qui vote et a droit à une voix, quelle que soit son importance.

Au dernier Congrès (d'Amiens), certains syndicats disposaient d'une voix par 31 membres, d'autres n'en avaient qu'une pour 3000 adhérents.

« Les tonneliers, dit M. Guérard, dans l'*Humanité* [du 31 mai 1907], les brossiers, l'alimentation, la maçonnerie, le bâtiment, les cuirs

et peaux, comptant ensemble 13 850 adhérents, disposaient de 206 voix, alors que les syndicats des ardoisiers et ceux de la marine, avec 18 000 membres, n'avaient en tout et pour tout que 10 voix. Au même Congrès, une minorité de 45 000 syndiqués sur 200 000 disposait d'un nombre de voix suffisant pour atteindre la majorité dans les votes.

Et M. Guérard concluait ainsi :

« Les congrès confédéraux donnent l'impression trompeuse que la révolution est proche et qu'elle ne nécessite plus qu'un geste facile. *A quoi bon nous illusionner nous-mêmes à ce point !* »

Toute la différence qui sépare les deux syndicalismes est dans ce mot. Les uns veulent une sage et lente préparation et ne pas brusquer le dénouement pour qu'il ne tourne pas au désastre des assaillants, malhabiles et peu entraînés. Les autres rêvent d'un coup de force éclatant comme un coup de tonnerre et faisant tomber en poussière les murs de la citadelle capitaliste.

Et ce sont ceux-là que les ouvriers écoutent le plus facilement. L'illusion d'une courte, mais sanglante bataille, plaît aux Français épris du nouveau et hardis pour un coup de main. Cette chimère : la révolution, les a toujours tentés et séduits !

Il est donc fort possible que le syndicalisme révolutionnaire, dont les théories ne résistent pas à un sérieux examen, soit cependant celui qui ait le plus de chances de succès auprès des ouvriers de notre pays. Ils traiteront d'épiciers les syndicalistes belges calfeutrés dans leurs coopératives d'épicerie ; ils reprocheront aux Anglais leur esprit pratique ; ils craindront même de s'enrichir et refuseront d'accepter les avantages des sociétés commerciales qu'on voudrait leur voir créer. Pas d'intendance, ni de vivres pour la révolution, pas d'argent en caisse qui risquerait d'arrêter le premier élan. L'ouvrier français est resté romantique. L'émeute lui convient et la grève générale, — vieille chose sous un nom nouveau, — l'enthousiasme encore.

Léon de Seilhac,
Délégué permanent du « Musée social ».

JOURNAL DE VOYAGE A TERRE-NEUVE

Dimanche 23 juin 1907. — Sans que la sirène ait cessé de mugir ni la cloche de sonner, l'hélice ne tournant que pour corriger la dérive, le *Siberian* se balance dans une brume lumineuse depuis le matin. L'air est calme et la fumée monte en colonne au-dessus du navire, arrêté par crainte d'une collision avec les glaces. Vers quatre heures, la fumée se couche sur l'eau; une brise arrive de l'ouest qui chasse la brume. Le *Siberian* émerge en pleine clarté; sa coque vibre sous l'effort de la machine remise en marche. Une barre blanche monte à l'horizon, vapeur que le vent refoule comme une lanière; elle nous atteint, nous enveloppe, disparaît. A cinq heures, la terre est en vue; on distingue au télescope de grands caps noirs au-dessus de brouillards mobiles. Un iceberg flotte à quelques milles dans le sud. De près la côte d'Avalon paraît abrupte, stérile, bossuée de roches en coupole et fendue par des fjords qui relient quelques bassins intérieurs à l'océan. Saint-John's, dont les lumières brillent dès que le *Siberian* a pris l'alignement du goulet, gît au fond de l'un de ces bassins. A dix heures nous quittons les eaux du courant polaire; nous pénétrons dans une muraille d'air chaud qui élève subitement la température et couvre les bastingages d'humidité. Des glaçons fondent dans les anses où la marée les a poussés. Une ville bâtie sur les échelons d'une pente qui domine le port, les lampes d'un *car* filant avec un bruit de trolley, des barques de pêche obscures au bord d'un quai sur pilotis, c'est l'arrivée. Le clair de lune dans la passe forme une traînée de jour ininterrompue jusqu'à l'Atlantique. Vers onze heures le *Siberian* est à quai. On hèle les passagers de terre. Je débarquerai demain matin.

Saint-John's, 24 juin. — Cette vieille cité de bois, trois fois brûlée en moins d'un siècle, abrite dans ses maisons neuves deux populations : des boutiquiers malingres, dont les ancêtres se sont

échappés d'Irlande comme d'une prison, au temps de la persécution d'Elisabeth et pendant la misère du blocus continental; des matelots sanguins et musclés, dont les familles ont quitté le Devonshire pour s'établir près des fonds de pêche. La ville est un groupe d'édifices de toute teinte, variant du vert mousse au rouge sang. Des entrepôts rouges, de style grec, avec entresol vitré, se succèdent le long de la rue du port, Water-Street. Chaque devanture porte des réclames collées sur les carreaux; les rayons de vente communiquent avec un dock en planches qui contient les approvisionnements, lesquels proviennent du voilier amarré au wharf qui prolonge le dock. Le tout appartient au même propriétaire, à la fois armateur et marchand. Aussi les magasins d'épicerie, d'ameublements, de modes, exclusivement alignés du même côté de la rue, au bord d'une rade sans quais, isolent la ville de la mer qu'on ne découvre que par des ruelles. De l'autre côté se pressent les boutiques qui n'exigent point de stock : coiffeurs, changeurs, photographes. La vente au détail et le commerce en gros se font face sur chaque trottoir. Parfois un porche de granit poli jette un reflet rose au milieu des façades, qui sont de brique pour les entrepôts et de bois pour les échoppes; les premiers sont garantis par leurs murs incombustibles contre les risques d'incendie; la construction des secondes, qui protègent moins de denrées, n'est pas coûteuse. Si Water-Street est la rue du commerce, Duckworth-Street qui lui est parallèle contient les cabarets et les hôtels. Comme les magasins, ceux-ci ont des devantures en glaces où l'on peut voir les voyageurs à l'étalage; de la chaussée, on peut compter les pieds appuyés aux rebords des baies vitrées pour balancer un *rocking-chair*. Les cabarets sont clos par des panneaux de bois à hauteur d'homme; ils ne sont désignés à l'attention que par leur absence de réclame; cela suffit pour annoncer le vice de Saint-John's qui est l'ivresse; chaque hôtel est bordé d'une maison close couleur du sol et d'une crémerie où culminent à une hauteur invraisemblable des piles d'oranges. Toute la ville est découpée de rues parallèles, les unes horizontales parallèles au port, les autres perpendiculaires à l'eau, qui étagent sur la pente la porte d'une maison au niveau du toit carré de sa voisine. Parfois un trottoir en planches, ou une rampe de fer pour monter quand le sol est verglassé. Des rigoles en cailloux de grès lie de vin facilitent l'écoulement de l'eau; on marche ailleurs sur la terre à peine égalisée. L'enorme église anglicane semble accroupie aux pieds de la cathédrale catholique, dont les tours dominent le port, la ville et le phare. Chaque *office* (bureau) est relié à son dock par

des fils téléphoniques, réseau qui coupe le ciel en tous sens, accroché aux poteaux du trolley, aux toits, aux réverbères électriques. Les maisons d'habitation sont en bois, à double cloison, avec des lattes imbriquées comme des flancs de chaloupe, couvertes d'une peinture toujours fraîche qui rend les murailles étanches contre l'envahissement de la neige en poudre. Dix jours de sécheresse ont provoqué l'apparition de wagons-citernes qui arrosent les demeures; un incendie consumerait la ville entière. Disposées autour de ce bloc central, au bord d'allées sinueuses, entre des haies et des jardins, des villas à *bow-windows* dressent leurs clochetons comme des tiges au-dessus des feuillages verts; c'est là qu'habitent les propriétaires des *offices*. Le tramway, qui tourne autour de l'agglomération commerçante, sépare deux villes, l'une de travail, l'autre de repos; dans Water-Street sont dressés les contrats avec les marchés de Boston et d'Halifax; le câble porte à Sydney les spéculations; sur les pelouses de Circular Road sont combinées des parties de golf, de tennis et de football. A l'écart, tout à l'extrémité de Saint-John's, plus proche du vieux continent, une maison contient l'Angleterre : le gouverneur et ses officiers d'ordonnance. Ce palais semble une sentinelle isolée, abandonnée à l'arrière-garde d'une armée lointaine.

26 juin. — Le croiseur français le *Kléber* arrive de Saint-Pierre portant l'administrateur, qui rend visite au gouverneur de Terre-Neuve à l'occasion du *Birth Day* (anniversaire d'Edouard VII). Un navire britannique est venu d'Europe pour saluer notre pavillon. Voilà une série de bals en perspective. Je me rends à la soirée officielle sur l'invitation de lady Mc Gregor. Les jeunes filles dansent les lanciers en relevant la jupe d'une main et en chantonnant; l'escalier est garni de couples qui flirtent en public assis sur les marches; des paravents sont disposés dans les salons pour abriter les flirts privés. Il existe à Saint-John's une société traditionnelle composée des familles anciennement riches; les négociants ruinés par le feu de 1892 s'y maintiennent. Le climat oblige à passer l'hiver à la maison; d'où culture intensive des arts d'agrément dont la pratique est la seule distraction. Les réunions mondaines des pays septentrionaux, comme la vie de place publique des contrées méridionales, sont des phénomènes de température. Les révolutions politiques des pays latins sont l'œuvre du soleil; un tribun ne peut se révéler dans un local où la nécessité du chauffage limite l'espace, l'auditoire et la contagion de la nervosité.

30 juin. — Excursion à Middle Cove, Torbay, Portugal Cove. La route de Torbay laisse, à droite, la dépression du port de Saint-John's et la chaîne de Signal Hill; elle escalade les gradins du plateau intérieur. Sur ces pentes, exposées au vent de mer qui souffle par les coupures des falaises, s'étendent de vastes pâtures semées de fermes. Mais ces champs de terre grise, sans mottes, où les cailloux erratiques crèvent les sillons, ne produisent que des pommes de terre ou des tiges de blé si espacées que le champ, vu à distance, garde une teinte grise. Sur les gazons, des troupeaux broutent une herbe courte entre une mare tourbeuse et des touffes de rhododendrons. Les fermes sont disséminées, car il faut beaucoup d'espace pour nourrir peu d'animaux. Ces prés environnent des replats argileux où croissent des mousses tremblantes qui forment la couronne des étangs. Des conifères et quelques bouleaux s'élèvent à deux hauteurs d'homme dans les replis abrités. Des saules jalonnent les ruisseaux; émissaires de mares imprégnées de tannin, ils roulent, d'un bloc erratique à l'autre, des eaux couleur de caramel; ils n'ont ni lit, ni berges, ni direction constante; la moindre roche occasionne un coude ou divise le flot. Si la pente s'accentue, c'est un réseau de cascatelles qui divergent vers d'autres ruisseaux. On dirait que ces cours d'eau viennent de naître et n'ont pas encore appris à couler.

La côte est formée d'assises qui se dressent verticales hors de l'Atlantique; leurs tranches usées représentent les marches par où s'élève la péninsule d'Avalon. L'alternance des roches dures qui constituent les rebords et d'un sol tendre où l'érosion a sculpté les banquettes, dessine un relief aux lignes parallèles. Des bosses de grès lie de vin accidentent le ressaut qui finit en cap à Middle Cove. De l'échelon où je me tiens, je découvre le golfe de Torbay qui s'épanouit entre ce cap et les falaises en retrait du plateau. Un iceberg gît, échoué, près d'un pilier de roche. Un sentier conduit au village, voie tortueuse au milieu de sapins grêles, puis rectiligne dès qu'arrive à la frontière des brumes une zone de mousses multicolores. Les maisons se serrent au rivage près de claies où sèchent des morues, ou escaladent les pentes à portée des champs. Leurs murs de planches sont peints en blanc, avec des fenêtres bordées de rouge; seuls les magasins contenant le poisson sont en bois cru. Des troupeaux au poil hérissé paissent dans les enclos; un coq effrayé fuit devant moi gloussant, les plumes en panache, la crête écarlate secouée par le vent. On me sert à l'hôtel un pudding à la crème mêlé de confiture d'airelles.

Le plateau d'Avalon, qui descend par gradins vers Saint-John's,

bute à l'ouest contre les môles granitiques de Topsail. Il est constitué par une série de croupes rigoureusement parallèles, qui se succèdent à travers les étangs où elles s'allongent en îles boisées. Des lichens rampent sur le cailloutis des savanes qui occupent les dômes. Les cuvettes sont remplies par des lacs en chapelets; leurs bords sont frangés par l'écume des vagues. Sur les pentes, des sphaignes gonflées d'eau retiennent des mares; elles étouffent les racines d'une forêt naine d'épinettes. Ces arbres minuscules, dont les plus hauts ne vont pas à hauteur d'homme, forment une brousse sans ombre que l'on domine du regard. Entre les silex chauffés des savanes et la haie des épinettes, je chemine la peau cuite; je n'entends que le bruit des ardoises brisées sous le pied. Une heure s'ajoute à l'autre sans changement de décor. La vue plonge soudain vers la mer du haut d'une croupe occidentale; une gorge fend la sierra côtière; un torrent s'y précipite, qui draine les mares dormantes du plateau; je passe le portail, et Portugal Cove paraît blotti entre des bras de pierre, avec des barques dansantes sur les flots de la baie de Conception.

3 juillet. — Peu de coloniaux arment pour les bancs. Ils prennent la morue dans leurs eaux littorales et au Labrador. L'usage de la côte occidentale par les marins bretons a provoqué l'émigration des pêcheurs locaux vers le continent; il existe un *Newfoundlander Shore* au Canada comme un *French Shore* à Terre-Neuve. Quand le printemps a disloqué la banquise où est pratiquée la capture des phoques, la mer s'ouvre aux chaloupes d'où l'on relève les filets et d'où sont jetées les lignes. Du milieu de juin à la fin de juillet la morue, pour se reproduire, vient habiter près de la surface des eaux; on dispose alors le long du rivage des *cod traps*, filets cubiques fixés par des amarres, suspendus par des flotteurs, tendus par des ancres. Avant la *trapping season*, dès que les havres sont libres de glaces et après, tant qu'ils ne sont point obstrués, la pêche est faite à la ligne de main. Si l'appât manque, on agite des *jiggers*, hameçons doubles en fer galvanisé qui happent le poisson. La morue prise est séchée au soleil sur des claies ou à la vapeur en pièce close suivant qu'on la destine aux marchés européens ou aux pays tropicaux; elle est exportée par goélettes à même la cale vers Oporto, ou par brigantins en *drums* (tonneaux) de chêne vers le Brésil. Des conserves de homards sont envoyées par caisses à Hambourg à bord des paquebots *Allan* ou *Furness* déchargés à Glasgow. M. W. Job m'autorise à visiter ses usines; on me fait goûter une boîte de saumon, palper la morue

pour Oporto à la chair tendre et la morue pour le Brésil raide comme un morceau de bois. Au niveau des wharfs où deux goélettes attendent, l'une d'être vidée, l'autre d'être remplie, se trouvent les magasins; ici, sont entassés des barils; là, des piles de morue sèche; ailleurs, un pressoir comprime, dans un *drum*, le produit dont il fait éclater les arêtes. Un vieux cheval attend dans la cour qu'on l'utilise. Peu d'hommes sont employés; au fur et à mesure qu'une cargaison est prête, on l'expédie. Des comptables écrivent au-dessus dans les bureaux, tandis qu'au dernier étage, entre le téléphone et un journal, M. W. Job lit et fume.

Il existe plusieurs modes de contrats de pêche : le pêcheur est un salarié, aux gages de l'armateur qui vend ses produits; c'est le système de la maison Goodridge et de Job Brothers, — le pêcheur est employé par un intermédiaire, tantôt propriétaire du poisson et des engins avec la charge de nourrir l'équipage payé à la part, tantôt propriétaire du poisson sans les engins qui appartiennent aux marins à ses gages; les produits de pêche sont achetés par l'armateur qui les exporte; avant chaque campagne, l'armateur prête à l'intermédiaire pauvre l'argent qu'empruntent à leur tour les pêcheurs pour s'équiper; cette avance est retenue sur les salaires payés en fin de saison. De ce système résultent des dettes réciproques : du pêcheur envers l'intermédiaire et de l'intermédiaire envers l'armateur pour les emprunts; de l'armateur envers l'intermédiaire pour l'achat et de l'intermédiaire envers le pêcheur pour le salaire ou pour la part; la créance du pêcheur est privilégiée. C'est le contrat du Labrador, — le pêcheur est indépendant, propriétaire de ses engins; il vend sa prise au plus offrant, armateur ou intermédiaire collecteur. Ce système, usité dans la péninsule d'Avalon, prend chaque année plus d'extension; le mode d'entreprise adopté par les maisons Job et Goodridge a peu d'avenir, car, en général, les armateurs ne jouissent pas de revenus suffisants pour payer des salaires; à la suite de la banqueroute de 1894, ils cherchent à faire disparaître l'usage traditionnel du contrat à double prêt, qui leur fait courir trop de risques. Cette tâche a été facilitée par une suite de bonnes années pendant lesquelles les marins ont pu mettre de côté leurs gains et acheter, avec leur équipement, leur indépendance. Il y a six millions de dollars en dépôt à la *Savings Bank* ou caisse d'épargne.

5 juillet. — L'hon. A. Clift, ministre de l'agriculture, m'a reçu vers trois heures et a courtoisement répondu à mes demandes sur l'organisation de l'assistance. Le *Department of public cha-*

rities (service des charités publiques) est chargé de l'administration des secours. Il est constitué par un *Head office* (bureau central) à Saint-John's et des *Relieving offices* (bureaux de distribution) dans chaque district. 115 000 dollars sont consacrés chaque année aux secours temporaires et permanents *(Permanent and casual poor)*. Les secours permanents sont alloués aux pauvres définitivement incapables de gagner leur vie : veuves, vieillards, infirmes qui reçoivent 24 dollars par mois. Les secours temporaires sont donnés à ceux qu'une circonstance fortuite prive momentanément de leurs bras : maladie ou accident. Leur taux varie suivant les cas. Le *Head office* répartit les sommes entre les *Relieving offices* au nombre de deux ou trois par district; ceux-ci les distribuent sous forme de billets valant monnaie *(orders)*; chaque pauvre remet ce bon au négociant qui l'approvisionne dont le banquier touche à vue au *Head office*. Près de 7000 dollars sont, en outre, alloués sous forme de subvention aux confessions religieuses pour leurs orphelinats.

La misère résulte de la morte-saison d'un long hiver; elle frappe moins les pêcheurs établis à peu de frais sur terre vacante que les manœuvres sans profession quand, à l'arrivée de la banquise,la compagnie Allan suspend le service des paquebots. Anémiés en des pièces closes, les ouvriers du port sont décimés par la tuberculose; or les hôpitaux n'acceptent pas les phtisiques, trop nombreux pour les ressources du budget colonial. C'est aux initiatives privées qu'il appartient de les secourir; elles s'exercent par l'intermédiaire de sociétés de bienfaisance à caractère confessionnel : la *Benevolent Irish Society*, pour les Irlandais catholiques; la compagnie de *Saint Andrew*, pour les Ecossais presbytériens; la *British Society* pour les Anglicans. Certaines sociétés de tempérance sont organisées en mutualités.

6 juillet. — Le *Journal of the House of Assembly* ne donne des discours politiques que des résumés. Soixante pages exposent l'éloquence d'une session. Ce journal officiel est un annuaire économique; il concerne les intérêts des électeurs et non leurs opinions. Ici la concurrence entre feuilles publiques est faite à coup de réclames; la surenchère est dans les annonces. On ne trouve pas dans les articles de mots abstraits. On consigne les arrivées de vapeurs et de trains, les noms des voyageurs et des passagers, le temps durant lequel les hôtels gagneront à leur séjour; le tonnage du fret; le cours des prix; les bals, les régates et les parties de tennis; on étale le nom des invités comme sur une réclame les noms des marchandises; les soirées sont des

événements de petite ville; mais c'est aussi la *business* des jeunes filles. On met son plaisir en devanture.

Dans un pays où l'on pense peu, il n'y a point de divisions profondes; c'est là qu'est la force des pays anglo-saxons. Les statuts des syndicats ouvriers de Saint-John's ont été rédigés par un conservateur; des jeunes filles catholiques ont chanté l'office à l'église anglicane. Les différences d'opinion concernent les faits plus que les principes, les hommes plus que les idées. Que valent à Terre-Neuve les termes de libéral et de *tory?* Un fonctionnaire m'a répondu : *Words; politics are not on principles, they are personal* (des mots; la politique vise non les doctrines, mais les personnes). L'individualisme est dans les familles; il ne se hausse pas jusqu'à l'orgueil de caste, mais consiste en amour-propre. Les fermiers d'Avalon pourraient cultiver sans débours s'ils étaient aidés par leurs fils; chacun gagnerait en bien-être, le travail commun profitant à tous. Mais les enfants veulent vivre indépendants à plus de frais. A Londres, une fille appelle son père *father* (père); à Saint-John's, elle le nomme *sir* (monsieur); à Boston, elle dirait *governor* (pion).

Le vent d'est a ramené la brume; elle coiffe les côtes et couvre le plateau. Bien qu'il ne pleuve pas, la poussière est agglutinée. Dans les rues, la vue ne porte qu'à quelques mètres. Je vais au port lorsqu'il fait nuit. Le bruit du treuil d'un transatlantique qu'on décharge et le grincement du trolley sont les seuls signes d'activité que donne la ville; parfois, un air de valse parvient grêle à travers les murailles d'une maison. La mer ondule sous le brouillard mobile où se fond la vapeur du paquebot; la coque noire surgit du gris, sans mâts visibles, sans formes distinctes. L'eau reflète la lueur blanche d'un projecteur électrique et la lumière jaune de la lampe à huile d'un trois-mâts voisin. La brume met un cerne autour de clartés blafardes qui semblent des étoiles dans la nuit et qui ne sont que des réverbères.

8 juillet. — Les *tories* ont détenu le pouvoir à Terre-Neuve jusqu'à la promulgation en 1889 du *Ballot Act* qui rendit les votes secrets. Le parti libéral était composé d'avocats. Nationalistes, ils repoussaient la pensée d'une confédération avec le Canada et répétaient la devise : « Terre-Neuve aux Terreneuviens. » Leur programme comportait l'exécution de travaux d'utilité publique; réduite à des bénéfices aléatoires, ceux de la pêche, l'île était vouée à la banqueroute périodique tant que ne pourraient se compenser les fortunes de plusieurs commerces; il fallait être hardi pour être riche, explorer l'intérieur, endetter le

budget pour établir la voie ferrée qui en drainerait les ressources. Sans avoir élaboré aucune doctrine sociale et s'entendant avec les conservateurs pour respecter l'ordre établi, les libéraux croyaient qu'en fait les salaires étaient dérisoires. Les armateurs ou *tories* ne niaient point l'utilité des travaux publics, mais les jugeaient inopportuns; ils étaient soucieux d'administrer les finances avec économie; ils déclaraient la colonie trop pauvre pour se permettre une aventure; ils alléguaient qu'un pays ne vivant que d'un commerce ne pouvait octroyer des salaires comparables à ceux des Etats-Unis; bien que leur chef nominal fût Goodridge, leur *leader* effectif était le Canadien Morine, ce qui les discréditait aux yeux des patriotes. Aucun principe abstrait ne séparait ces adversaires, mais une appréciation diverse des problèmes économiques et un sentiment. Ce fut le caractère sentimental de la nouvelle politique qui en assura le succès. Les pêcheurs de Terre-Neuve haïssaient le Canada. Les *tories* ont rapidement compris que leur avenir était achevé. Pratiquement, il n'y a plus qu'un parti; la *House of Assembly* (Chambre des Communes), sur trente-six membres, compte trente libéraux. Mais une nouvelle évolution va transformer Saint-John's : un ancien *tory*, M. Gibbs, a groupé les ouvriers du port en *Unions* (syndicats), dont il rédigea les statuts. On peut envisager l'avenir de Terre-Neuve comme une lutte entre les syndicats urbains et la population éparse des pêcheurs libéraux.

9 juillet. — Sur la présentation d'un avocat, M. Fenelon, je suis admis au *City Club* pour la durée de mon séjour. C'est là que les hommes d'affaires ou de loi prennent leurs repas à portée de leurs *offices*. La salle de lecture contient les principales revues de Londres et de New-York : *Nineteenth Century*, *Fortnightly Review*, *Harper*, *Scribner's*. M. Fenelon, qui parle notre langue, est curieux de nos lettres; j'appelle à l'aide tout mon anglais, comme lui tout son français pour discuter le positivisme de Brunetière. Par la fenêtre, on aperçoit, sur les toits des magasins, des morues séchant au soleil. Je me rends au *Tennis Club*, dont les pelouses sont peuplées de joueuses entre l'aube et la nuit close, tandis qu'aux comptoirs de Water-Street on ne trouve de commis qu'entre dix heures et six heures. Les jeunes filles arrivent dès le matin; les jeunes femmes pour prendre le thé. « Que faites-vous lorsqu'il pleut? — Rien. » Partout la même réponse. *Are you reading?* — *Very seldom* (Lisez-vous? — Bien rarement). Nous ne sommes ici ni au pays de la vie intense, ni au pays de la vie profonde; les Terreneuviennes sont comme

leurs plantes, le froid les engourdit; un jour de soleil produit une exubérance de végétation ou de sport. Les coups de raquette alternent avec les coupes de thé. Alors qu'à Saint-John's, le peuple est irlandais, ces jeunes filles ont le type saxon : des pommettes en saillie, des épaules robustes, une stature d'homme; leurs ancêtres vivaient en Devonshire. Elles articulent un anglais très pur; leurs toilettes viennent de Londres comme leurs souliers blancs; leurs mères ont traversé vingt fois l'océan. Celle-ci ne sent point le pittoresque des falaises de Signal Hill; celle-là ne goûte que la verdure de Windsor. Après la fermeture des *offices*, les jeunes gens arrivent de Water-Street. L'un vient de Boston par le *Bruce;* l'autre a vendu les oranges apportées par le *Rosalind.* Ils parlent peu; ils laissent à celui qui les écoute le soin de développer leurs idées. C'est la vie et non le livre qui mûrit l'intelligence d'un Anglais; son développement est tardif, parce qu'il est le fruit d'expériences personnelles. Les Terreneuviens reviennent d'Europe sans formation d'esprit; c'est à Saint-John's qu'ils acquièrent leur individualité; or vivre à Saint-John's est commercer avec l'Amérique. Un armateur n'étudie que ses livres de comptes; ces livres de comptes lui parlent de contrats avec le Brésil qu'il n'a jamais vu, avec les Etats-Unis qu'il a parcourus. La richesse présente de Terre-Neuve la sépare de l'Angleterre plus que ne le fait l'océan.

13 juillet. — L'organisation du *Labour Party* (Parti du Travail) date de la grève des manœuvres de la compagnie Harvey. Ceux-ci travaillaient dix heures par jour au taux de douze *cents* l'heure. M. Gibbs prit le rôle de médiateur et obtint une augmentation de trois *cents* par heure. Les ferblantiers durent au même intermédiaire d'être payés 1 dollar 50 par jour au lieu de 1 dollar. Les charpentiers et boulangers furent augmentés sans grève; leurs salaires journaliers furent élevés de 1 dollar 25 à 1 dollar 75. Ces corps de métier se syndiquèrent en 1903; les maçons constituèrent également une *Trade-Union* sans demander à être payés davantage; ils travaillent encore pour 25 *cents* l'heure. Chaque *Union* possède un *office* avec directeur, secrétaire et trésorier; la cotisation de chaque ouvrier est de 25 *cents* par mois; la somme ainsi obtenue paie les dépenses de l'*office* et forme une caisse de secours mutuels; en cas de décès de l'un des membres, 40 dollars sont versés à la veuve; en cas de décès de la femme, 30 dollars au mari. 1400 *longshoremen* ou manœuvres du port sont ainsi associés. Les caisses des charpentiers et des ferblantiers sont fort pauvres. Il est question en ce moment de fonder un syndicat de ces syndicats, une *affiliation* qui aurait pour but, non la concentration

des ressources en une seule caisse, mais une entente des diverses corporations en cas de grève de l'une d'entre elles; par exemple : les maçons cessent le travail; les charpentiers le continueront là où ils sont seuls employés; ils s'en abstiendront chez les entrepreneurs qui utilisent également des maçons.

Ces grèves et ce désir d'un état matériel meilleur sont dus aux rapports de la colonie avec le continent américain. Quinze mille Terreneuviens vivent émigrés à Boston; d'autres se sont établis à New-York et à Philadelphie. Les femmes se placent comme domestiques; les hommes exercent des professions qu'ils ont apprises à Saint-John's : manœuvres, cordonniers, tanneurs. Ils reviennent dès qu'ils ont gagné leur vie, car les habitants d'une île à contours définis gardent l'amour du sol natal plus vivace. Ainsi les Anglais voyageurs de commerce autour du monde rentrent fonder une famille dans le Royaume-Uni. Ainsi les Irlandais trop pauvres pour regagner leur patrie conservent leur individualité là où ils ont émigré. Les Terreneuviens habitant Boston sont en rapports constants par lettres avec leurs parents demeurés dans l'île. Par correspondance et par récits oraux, les ouvriers de Saint-John's ont appris l'existence et souhaité la venue d'un état social différent. Ils se sont abonnés à des journaux américains : le *Boston Globe*, l'*Irish World*, le *Boston Pilot*, le *World* de New-York, la *Montreal's star*, feuilles démocratiques dont la lecture a transformé les mœurs. Autrefois, une famille pauvre pouvait vivre à Saint-John's avec 300 dollars par an; aujourd'hui une femme du peuple veut plusieurs robes, et l'entretien de la maison exige 500 dollars. Ces lectures ont encore produit un sentiment d'admiration à l'égard des Etats-Unis; on est frappé de la grandeur de ce pays; on l'aime parce qu'on le croit une terre de liberté; l'Angleterre est trop éloignée pour être connue. « *America is the home of working men*, me déclarait un démocrate terreneuvien; *there the working man has greater freedom* (L'Amérique est la patrie des ouvriers; là chaque ouvrier jouit d'une plus grande indépendance). » On reproche au vieux continent qu'on ignore une moindre sollicitude envers le peuple.

Le *Labour Party* est un parti social et non un parti politique; on trouve parmi ses membres des partisans du gouvernement et de l'opposition. Mais ce n'est pas une organisation socialiste. Deux feuilles communistes du Kansas, *The appeals to reason* et *The worker*, ont été lues sans être approuvées. Les Irlandais de Saint-John's sont catholiques; ils pratiquent une religion d'autorité; ils respectent la propriété individuelle. J'ai formulé cette

hypothèse : les pêcheurs propriétaires de leurs champs me sont décrits comme opposés au syndicalisme par esprit de concurrence; mais ils emploient des salariés, appartenant à la confession anglicane, qui est de libre examen. Est-il sûr que le mouvement démocratique ne revêtira pas chez les protestants la forme socialiste? On m'a répondu : douze ouvriers mécaniciens, protestants, viennent de tenir à Saint-John's un premier *meeting* socialiste; une foi qui n'impose pas de limite dans la discussion des dogmes ne saurait en fixer dans la critique des droits humains.

Outre-mer, l'étendue des terres vacantes donne à la question sociale une solution temporaire. Hors des villes, chacun peut posséder; il n'y a de malaise que dans les anciennes agglomérations. Le peuplement des solitudes changera ces conditions. Alors on jugera l'initiative américaine.

15 juillet. — Un Terreneuvien m'a défini son pays : une annexe de l'ancien régime dans le nouveau monde. Il est certain que les pêcheurs du littoral ont gardé quelques traditions qui datent du temps de Shakespeare. Mais si Terre-Neuve n'est pas encore un Etat du Dominion, Saint-John's n'est plus une ville d'Europe; ses demeures *behind the age* (arriérées) abritent des intelligences façonnées au moule américain; l'évolution morale est prête. Il a suffi de la construction d'un chemin de fer et de l'ouverture d'un service de paquebots pour relier les esprits au continent. Ces commerçants formés par le calcul savent résoudre les équations des faits : à sept heures de mer du Cap Breton, ils n'achètent plus que des articles de modes à l'Angleterre. Des écrivains ont analysé l'histoire d'une colonie britannique; j'ai demandé au plus indépendant des hommes publics ce que sera l'histoire de Terre-Neuve.

Libéral, mais partisan d'une confédération avec le Canada, mon hôte croit cette union conforme aux besoins des électeurs qui ne la veulent point. On peut concevoir l'hostilité des marchands : pays exportateur de produits de pêche, le Canada est un concurrent de Terre-Neuve; une partie du trafic passerait entre les mains des armateurs d'Halifax qui disposent de plus gros capitaux. Mais l'intérêt de la colonie est celui de la classe pauvre qui l'habite depuis plusieurs générations; les marchands, propriétaires de maisons de commerce à Liverpool, à Saint-John's et à New-York, hier Anglais, aujourd'hui Terreneuviens, habiteront demain les *skyscrapers* (gratteurs de ciel) des États-Unis. Or l'intérêt de la classe pauvre est de payer moins de droits sur les importations; ce résultat n'est possible que si les finances du Dominion participent

aux dépenses locales. Terre-Neuve est trop pauvre pour jouir d'une autonomie à la fois morale et budgétaire. Ceux qui préfèrent son indépendance morale désirent sa fédération économique. Le Canada n'acceptera point une telle union en des années de misère; on l'a vainement imploré lorsqu'on criait famine; c'est pendant les années de pêche fructueuse qu'il faut poursuivre cette politique, mais alors on imagine pouvoir se passer d'autrui à tout jamais. La confédération se fera quand les conditions n'en pourront plus être discutées; Terre-Neuve y perdra toute autonomie. Peu d'hommes partagent cette manière de voir; les marchands ne peuvent se désintéresser de leurs avantages; le peuple y voit un crime de lèse-patrie; il faut renoncer à toute ambition personnelle pour penser ainsi ouvertement. Mon interlocuteur, pour avoir tenté de faire une politique de principes, a dû sacrifier sa carrière.

18 juillet. — Sa Grâce Mgr Howley m'a reçu en son palais. Ecrivain, l'archevêque m'a offert des brochures sur le voyage de Jean Cabot au quinzième siècle; il m'a exposé l'organisation de son diocèse. Les ressources du culte sont produites par une dîme perçue de porte en porte par un prêtre quêteur; le taux est de 4 dollars. Cette dîme n'est pas exigée des pauvres, mais tous se font un honneur de la donner; celui dont le quêteur passerait la porte se jugerait offensé; les familles riches paient quintuple dîme. La contribution des pêcheurs a lieu, par la vente au profit de l'église, du poisson pris les jours fériés; l'archevêque dispose des sommes ainsi amassées pour subvenir à la misère publique.

Le clergé exerce une influence politique expliquée par l'histoire locale. Au temps de la persécution religieuse, les prêtres catholiques étaient les seuls guides des fidèles mis hors la loi; chefs du troupeau, ils étaient les premiers poursuivis et les premiers condamnés; les souffrances qu'ils endurèrent pour la défense des libertés communes leur attira la reconnaissance passionnée du peuple. Les pasteurs protestants, qui n'ont pas souffert pour leur foi, se heurtent à l'individualisme religieux des sectes. Ainsi les catholiques, moins nombreux mais disciplinés, sont les arbitres des affaires de l'île.

20 juillet. — C'est un ministre des finances privées, une maîtresse de maison, que j'ai interpellé aujourd'hui sur l'administration de son ménage; nous avons causé de politique intérieure dans une chambre sans députés qui était un salon.

Une maison de Circular Road est louée 500 dollars par an, plus

40 dollars pour la taxe municipale. Elle comporte un sous-sol et deux étages. Sans fondations profondes, les murs de bois manquent de rigidité; les tourmentes les balancent et produisent des feux de cheminée par l'éboulement des briques sous les pesées des lattes. Les fenêtres sont à guillotine; on les double, avant l'hiver, par des cadres vitrés qu'on laisse vissés toute la saison. Souvent une couche de neige remplit l'intervalle qui sépare les deux portes de l'entrée. Dans chaque pièce est une cheminée avec grille pour le charbon tendre de Sydney; un radiateur chauffe le vestibule de chaque étage; ainsi l'on obtient de 38 degrés à 45 degrés Fahrenheit en février. On use par an 7 tonnes d'anthracite de Pensylvanie à 8 dollars 50 pour le calorifère; par mois, une tonne de charbon de Sydney à 6 dollars 25 pour la cuisine et l'appartement. La nuit, afin de ne pas recharger continuellement les grilles, on brûle des rondins de bouleau à un dollar le cent; le feu est allumé avec des *splits*, copeaux vendus à raison de 2 *cents* le paquet d'une livre et demie. Il faut évaluer à 200 dollars la dépense de chauffage de la maison.

Les produits alimentaires sont importés. Des bestiaux arrivent l'été de l'île du Prince-Edouard; les bouchers les achètent vivants aux enchères publiques, puis les nourrissent avant de les abattre pour faire disparaître l'amaigrissement du voyage; les quartiers de bœuf et de mouton valent de 18 à 30 *cents* la livre, suivant les cours. Les légumes viennent de la Nouvelle-Ecosse; on vend 35 *cents* le *gallon* de haricots, 10 *cents* le *gallon* de pommes de terre, 8 *cents* la livre de choux, 10 *cents* la tête de céleri, 2 *cents* les huit branches de rhubarbe. On se nourrit, pendant l'hiver, de viande gelée et de légumes en conserve. La morue est l'équivalent de notre « bouilli »; elle n'est servie qu'aux intimes. Le pain est cuit à la maison; on le fait lever avec de la *baking powder* ou carbonate de soude. Chaque famille, au début de l'été, fait provision des fruits du pays : fraises, framboises, myrtilles, mangées sous forme de confitures; à Noël, il est d'usage de couvrir les tables avec les grappes rouges du sorbier.

Ainsi est prévu le budget d'une vie aisée; j'ai voulu savoir comment subsiste une famille sans budget. On a obtenu, pour ma curiosité, l'accès d'une maison pauvre. Trois pièces forment l'appartement, loué sept livres par an; deux chambres de six pieds sur sept sont remplies par deux lits qu'occupent sept personnes. La construction est posée sur pilotis, surélevée de trois marches au-dessus du sol dont la pente n'est pas égalisée. Les cloisons intérieures sont tapissées de journaux collés; ce revêtement de papier maintient la chaleur dégagée par le poêle. Une lampe à

pétrole est suspendue par un fil de fer à un clou planté dans le plafond; elle peut osciller comme à bord d'un navire. La nourriture du ménage est composée de pain et de thé; l'argent manque pour acheter des salaisons; il n'est pas question de viande fraîche. Le mari, phtisique, est étendu sur un matelas; quand il peut travailler, c'est aux docks à empiler des morues; dix heures de présence lui valent un dollar; mais il reste des semaines sans force et sans besogne. Anémiée par l'abus du thé et le séjour dans une chambre close, la femme est *char-woman* (femme de journée); elle fait vivre sa maisonnée. Ses filles, qui ne sortent pas faute de souliers, portent des dentelles. L'éducation donnée aux fils par les *Christian Brothers* (frères des écoles chrétiennes) coûte un dollar par trimestre; l'instruction reçue au couvent de la Présentation est gratuite. La Société de Saint-Vincent de Paul fournit de temps en temps un seau de charbon, mais ne peut faire davantage, faute de fonds. Les armateurs protestants donnent aux pauvres de leur dénomination; il y a peu de fortunes catholiques.

C'est le samedi : les pêcheurs et les fermiers de la banlieue viennent faire leurs achats pour la semaine; les magasins ne ferment qu'à dix heures, et Water-Street regorge de monde. Des files de voitures haut perchées sur des roues grêles s'ébranlent, chargées de provisions, vers la campagne. Les processions de l'Armée du Salut circulent aux lumières d'un chandelier; ses membres, en uniforme, hurlent leurs confessions pour dominer le bruit des magasins et des trottoirs.

21 juillet. — Le peuple de Saint-John's est moral. Plusieurs faits témoignent d'une probité singulière : les hôtels n'ont pas de veilleur de nuit; il n'y a pas de clefs aux serrures. Une Terreneuvienne qui se rend au bal donne congé à sa femme de chambre et laisse ouverte sa porte sans loquet. Hormis les chasseurs, personne ne possède d'armes. Un pêcheur en mer n'a rien à voler; à terre, il conserve les habitudes du bord. Un traité de réciprocité avec les Etats-Unis changerait cela bien vite.

Plaisance, 23 juillet. — Comme le train de *Brigus Junction* descendait en cahotant, la baie de Plaisance m'est apparue. Un plafond de brume limitait à une tranche l'espace visible au-dessus de la mer. Par les vitres du *car*, j'aperçus un fjord, long de dix-sept kilomètres, qu'enserraient des falaises au flanc desquelles la voie courait sinueuse. Les reflets blancs du brouillard sur l'eau donnaient l'illusion d'une mer de glace contemplée d'une cime.

Des blocs erratiques jalonnaient les ravins. Par delà l'échancrure de la passe, la mer foncée semblait une vallée où le courant glaciaire eût précipité ses moraines. A chaque courbe se découvraient des enfilades de roches perpendiculaires qui plongeaient dans l'eau.

Plaisance porte un nom français; les fleurs de lys furent arrachées de sa côte par le traité d'Utrecht. La vieille chapelle anglicane occupe l'emplacement d'un monastère. Des pierres tombales ont été conservées, où se lisent des inscriptions basques. Jean de Suigarai, capitaine de frégate du roi, repose en terre étrangère. Je monte à Castle-Hill, où gisent les ruines d'un fort qui abrita les soldats d'Ovide de Brouillan et d'Iberville. C'est à travers cette brousse d'arbres nains qu'ils s'en allèrent conquérir la péninsule d'Avalon; c'est dans cette bourgade, éparse à mes pieds sur cette grève, que La Hontan vint faire des mots et continuer à Terre-Neuve ses intrigues de cour; c'est de cette tour, en face de cet océan moiré de reflets et d'ombres, que les vigies signalaient l'approche des flottes anglaises et leur disparition devant les pièces du cavalier. Aujourd'hui, le fort de Crèvecœur s'appelle Castle-Hill; un talus indique ses fondements; une ligne de pierres marque ses limites; deux pans de mur, hauts de quatre pieds, représentent les débris de sa tour. Des fragments de brique parsèment le sol. Un bélier paît l'herbe poussée entre les blocs. Du rivage montent, vers cette butte historique, les échos d'une chanson anglaise et la fumée d'un chemin de fer américain.

La *Catholic Cadet Band* de Saint-John's quitte Bradshaw's Inn. Cette société orphéonique et religieuse donne depuis trois jours, à Plaisance, des réunions harmoniques et sociales. A la porte de l'auberge, les catholiques du village écoutent un dernier concert. Le *speaker* de la Chambre basse, Mr Morris, improvise une allocution. La *Cadet Band* s'ébranle vers la gare; je reste seul, dans la nuit qui vient, à écouter la rumeur de la houle qui s'achève en fracas sur les galets.

Saint-Pierre, 27 juillet. — C'est d'une goélette que j'ai mis hier le pied dans notre colonie. Il n'y a pas de service régulier entre la grande île et la petite. Le vapeur côtier l'*Argyle* m'a conduit à Lamaline par les canaux qui morcellent en îles mousseuses le plateau de Fortune. Un patron de pêche m'a pris à son bord. L'aube se levait sur la mer quand les coupoles rouges de Saint-Pierre ont surgi de l'horizon.

Saint-Pierre traverse en ce moment une crise économique et morale. On ne voit, dans les rues, que des écriteaux qui portent :

« A louer », ou : « A vendre pour cause de départ. » Douze cents personnes ont émigré au Canada. Les armements ont été réduits des deux tiers.

Cette crise a des causes multiples ; elle ne résulte pas uniquement des mauvaises pêches ; les mauvaises pêches sont moins dues au manque de morues qu'au défaut d'appât. Autrefois, le commerce local prospérait par la vente des boissons ; les pêcheurs de Terre-Neuve, où l'alcool est frappé de droits élevés, apportaient à Saint-Pierre l'appât nécessaire et achetaient les spiritueux qu'ils introduisaient en fraude à Fortune ; l'argent qu'on leur donnait pour la *boëtte* était restitué pour le *brandy*. Par le vote du *Bait Act*, en 1886, le Parlement de Saint-John's interdit, sous peine d'amende et de prison, le trafic de l'appât ; on le passa en contrebande. Mais le tarif douanier mis en vigueur à Saint-Pierre en 1893 fit augmenter les prix de certains objets de première nécessité ; il eut pour effet de ruiner les manufactures coloniales ; le produit des taxes baissa avec le transit. Pour augmenter le rendement des douanes, il fallut majorer les droits ; on frappa d'un impôt plus lourd l'importation des alcools. Les prix de vente s'en ressentirent ; les Terreneuviens de Fortune cessèrent leurs fraudes ; on manqua de harengs, de capelans et d'encornets pour amorcer les lignes. Nos marins pensèrent trouver dans un coquillage, le bulot, habitant non des eaux littorales mais des bancs, une nouvelle *boëtte* qu'ils recueillirent sur les fonds de pêche de la morue ; ils en ont tant pris que l'espèce ne suffit plus. Il advint que nos goélettes ne purent être chargées du poisson dont la mer foisonnait. Le commerce général de Saint-Pierre tomba, de 27 millions en 1899, à 12 millions en 1905.

A ce déplorable état financier, les Saint-Pierrais n'ont su qu'un remède : demander le retrait du *Bait Act* par le gouvernement de Saint-John's. L'illusion était étrange. La prospérité de Terre-Neuve est faite de notre misère ; nos produits, mieux préparés, étant préférés par les acheteurs, il n'y a de place sur les marchés que celle que nous laissons ; la mesure législative qui limite notre pêche, donc notre vente, ne sera pas abrogée par ses auteurs ; ils ne consentiront point au suicide. On conseilla de même à nos diplomates de négocier l'achat des côtes de Fortune ; c'était prouver une robuste ignorance de la question. On accusa l'accord de 1904 ; les stipulations de cet acte, qui ont transformé en concurrence notre monopole au *French Shore*, nous ont encore retiré le droit d'y élever des constructions ; discutables en thèse, elles n'ont consacré qu'un état de fait. Ce sont les vexations des habitants qui ont chassé nos équipages de ces baies ; pour exercer

nos droits, il eût fallu expulser dix mille personnes; or, comment chasser une population que nos pêcheurs, en quête d'auxiliaires, avaient appelée sur les lieux? En réalité, nos coloniaux n'ont besoin ni d'un retrait du *Bait Act*, ni des harengs du *French Shore*. Saint-Pierre peut vivre sans Terre-Neuve.

On a compris qu'un problème économique du vingtième siècle ne pouvait être résolu avec les idées de Colbert. Par l'installation des frigorifiques, la Nouvelle-Ecosse a donné l'exemple d'une initiative. Multiplier les engins qui capturent l'appât lors des bonnes années, conserver l'excédent en chambre froide, prendre la morue sans *boëtte* au filet traînant sur les fonds de sable : tel est le plan dont l'exécution fera notre pêche indépendante. Comme autrefois, les encornets seront happés par les *turluttes;* l'usage de trappes vient d'être autorisé; ainsi les eaux de Saint-Pierre seront exploitées plus activement. Une société a entrepris la construction de trois frigorifiques devant contenir dix mille barils de harengs chacun; dans le cas où aucun excédent ne serait pris, l'appât acheté en Nouvelle-Ecosse serait transporté à bord du vapeur postal où un frigorifique, contenant cinq cents barils, va être établi; ainsi nos pêcheurs pourront être approvisionnés même en temps de disette. Les chalutiers, dont les filets sont déchirés par les roches, ne peuvent servir sur tous les bancs; ils appauvrissent les fonds qu'ils râclent; leur armement, plus onéreux, favorise les gros armateurs; leur emploi fera disparaître la prime dont le taux, établi d'après les quantités de morue prise, deviendrait excessif par tête d'équipage; mais le filet traînant dispense de la *boëtte*. On redoute que Sydney, où les chalutiers empliront leurs soutes de charbon, ne supplante Saint-Pierre comme port d'exportation. Dans cette question, l'intérêt de la colonie n'est pas celui de la métropole. Les commerçants locaux n'ont d'espoir que dans les frigorifiques qui attireront les voiliers. Si la pêche devient mixte, pratiquée au chalut près de l'île de Sable et à la ligne sur le Grand Banc, un bel avenir devrait pourtant être ouvert à nos colons. La crise de Saint-Pierre serait aisément guérissable si elle n'était, avant tout, morale.

Des égoïsmes individuels ont provoqué un malaise social. L'impatience du gain a changé les traditions. Un patron, qui possède 10 000 francs, équipe une goélette qui en vaut 45 000; il se procure l'argent par prêt qu'avance une banque; si la campagne est bonne, il veut augmenter son profit et achète un second navire de la même façon; ainsi de grandes fortunes semblent acquises qui disparaissent en une année; il suffit d'une mauvaise pêche. On prétend que le commerce vit par le jeu; il en meurt.

La population ouvrière est en partie fixe et en partie flottante; avant chaque saison, des Bretons traversent l'Atlantique pour être enrôlés par les armateurs coloniaux. Il y a donc trois catégories de pêcheurs français à Terre-Neuve : les marins engagés dans la métropole par les armateurs de Saint-Malo et de Fécamp; des passagers qui viennent à Saint-Pierre pour équiper les goélettes locales; les Saint-Pierrais. Ces derniers n'offrent point leurs services pour la *grande pêche* des bancs, mais pratiquent à leur compte la *petite pêche* des eaux littorales. Leur indépendance n'est qu'apparente, car ils vivent de prêts. Chaque armateur est ici négociant; il équilibre ses dettes d'armement avec des créances sur les matelots; il porte sur un carnet les fournitures qu'il livre à crédit. Concédé avant l'hiver, ce carnet donne aux marins la faculté de vivre après un mauvais été. L'institution était donc nécessaire. Elle est devenue funeste par suite d'un taux excessif; la valeur des avances atteint parfois 1200 francs. Ainsi, travaillant quatre mois, le débiteur peut vivre oisif le reste de l'année; il perd l'habitude d'une occupation régulière; il ne réalise aucune économie; arrive une mauvaise campagne, la famine vient. Les Normands de l'Ile-aux-Chiens, propriétaires de leurs engins de pêche, ont échappé à la contrainte des boutiquiers; libres, ils sont restés laborieux et n'ont pas cessé de gagner leur vie. Que nos colons se prennent de leur crise à leur imprévoyance, à leurs discordes, à leur paresse.

29 juillet. — C'est le gel, en faisant éclater les roches, qui a modelé le relief de Saint-Pierre. Les dalles de syénite sont fendues par des fissures qui s'entrecroisent; elles montrent des cannelures produites par le glissement des blocs détachés. Le ruissellement entraîne les éboulis sur les pentes; les galets ainsi charriés sèment de blanc les marécages. L'île est un plateau élevé, vallonné de cuvettes boueuses. Les dômes émergent des mousses, grises et sèches près des sommets, rouges sur les talus, vertes et mouillées au bord des mares. Des genévriers nains tapissent les creux. Le vent ne peut faire gémir cette brousse qui frissonne dans le silence.

J'ai dépouillé les archives municipales. Le 8 avril 1793, nos colons ont célébré la fête de l'arbre; faute d'arbre, ils plantèrent « un matereau de 40 pieds, surmonté d'une pique en fer et couronné du bonnet de la Liberté, le tout peint des couleurs nationales »; ils chantèrent l'hymne des Marseillais et entonnèrent le *Te Deum*. Le citoyen Martin ayant offert une barrique de rhum pour rafraîchir les citoyens ouvriers, il fut arrêté « que deux

commissaires prudens seroient chargés de la distribution de ladite barrique ». Ce fut une caricature de la Révolution qui finit par un coup d'Etat : un amiral anglais joua le rôle de Bonaparte.

Avant de partir, je me suis rendu au cap à l'Aigle, sur la route qu'a foulée Chateaubriand. Comme lui, j'ai respiré l'odeur des petits carrés de fèves en fleurs ; j'ai croisé des batelières pareilles à celle qui lui parla ; j'ai gravi le sentier par où vint sa sylphide et par où elle s'enfuit comme la fortune.

Long Range, 31 juillet. — Une nuée de moustiques couvre mon cahier de notes. J'ai la figure enduite de goudron, la tête couverte d'un voile et les mains protégées. Un ours vient de passer entre des ciguës géantes. Le camp est en pleine forêt.

J'ai gagné le *French Shore* par Sydney. Un express m'a conduit à Spruce Brook, dans une vallée où gît un lac au sein de tourbières roses. Au saut du train j'ai engagé le guide indien Joë et un chasseur. A quatre heures du soir, chacun portant sa charge, nous sommes partis pour le Grand Lac et les aventures.

Nous traversons le lac George dans un canot hissé, puis abandonné sur la grève. Près du chemin de fer, où je roulais assis entre un nègre et des Américaines, je marche dans la solitude. Joë, merveilleux d'adresse, s'arrête à peine pour abattre d'un coup de hache les branches qui ferment le passage. Nous avançons d'abord en terrain plat, dans une futaie de sapins, brassant les fougères mouillées qui ondulent sous nos corps comme un flot ; nous abordons ensuite un défilé de la Long Range, gorge dont les parois limitent un marais, bassin où le panache des bouleaux divise la lumière qui colore les ciguës. Des empreintes d'ours marquent la tourbe ; nous découvrons la bauge où l'animal s'est assis ; nous l'apercevons en fuite. Un étang dort plus loin dans la cluse ; des castors l'ont barré ; Joë les appelle ; plusieurs viennent surnager près de leurs huttes de boue. Nous traversons des fondrières couvertes d'aulnes. La nuit vient et l'on fait halte.

Joë coupe du bois et allume le feu. La tente est orientée dans l'axe du vent, devant la flamme, afin que l'air chasse la fumée dans l'intérieur. C'est le seul moyen d'écarter les mouches. Tant qu'on marche il faut se laisser piquer ; un voile gêne trop la vue ; les enduits pharmaceutiques sont promptement dissous par la transpiration. Immobile au camp sous une cloche de gaze, la peau frottée de goudron, je peux écrire ; mais le dîner est critique ; il faut pour manger soulever son voile. Je vais m'étendre sur un lit de ramée. Le vent a tourné et il tombe une pluie fine.

Grand Lac, 1er août. — Je m'éveille au petit jour, les yeux brûlés par le goudron, mais les paupières sans piqûres; c'est l'essentiel. La sapinière paraît violette sous les nuages cuivrés par l'aube. La pluie a cessé et nous partons. Dès les premiers mètres, nous retrouvons les traces fraîches de l'ours entrevu hier; il a contourné notre feu et poursuivi sa voie. Du feuillage sortent les cornes blanchies d'un caribou. Les ours abondent dans les fonds boisés, car les baies des savanes n'ont pas encore mûri. Les lits des torrents consistent en galets de gneiss et de marbre. Entre Portage Brook qui s'écoule vers la mer et Small Brook qui se jette dans le Grand Lac, un vaste marais s'étend, gonflé en son milieu, fleuri de *sarracenia* pourpres qui émaillent les mousses. Le pied s'enfonce et colle dans la tourbe; on le dégage d'un violent effort. De part et d'autre de la gorge, la forêt vierge escalade les ravins dans les intervalles des roches qui plongent à nu dans la boue. Nous traversons Small Brook en nous mettant à l'eau. A dix heures, nous atteignons les rives du Grand Lac. Joë sort d'un fourré un canot qu'il répare; il taille des palettes de rame au couteau. Notre voyage va devenir une navigation.

Long de cent kilomètres, le Grand Lac entoure une île qui divise son bassin méridional en deux bras. Chacun de ces couloirs s'allonge entre des murailles hautes de mille pieds. Des cascades ruissellent; elles terminent le cours des torrents qui drainent des vallées suspendues. Des bouleaux et des pins croissent échelonnés sur le talus des falaises; des saules forment une haie grise au bord de l'eau. Les caps finissent par des grèves où des blocs de granit rose sont enfouis dans un sable grossier fait de leurs débris. Ces plages sont creusées de rides qui attestent le labour des marées; les vagues ont reculé d'un mètre pendant notre déjeuner. Joë distingue au loin un second ours accroupi près du rivage; plus tard, il me signale deux caribous; nous parvenons à approcher l'un d'eux à dix longueurs de canot et je le photographie. Tant qu'on rame en pleine eau la circulation de l'air chasse les mouches; mais il faut aborder pour manger et pour dormir; les repas sont des épreuves. J'ai compté dans l'après-midi 82 piqûres sur ma main droite.

Notre camp est installé ce soir sur une grève, entre une falaise et l'eau. Le couchant laisse une traînée de jour sur la surface immobile du lac tandis que la nuit gagne les anses de Glover Island. On entend dans le fond des bois les cris graves du plongeon arctique en train de pêcher des truites. Le sifflement des moustiques interrompt seul avec lui le silence des solitudes.

2 août. — Réveil à cinq heures. Joë va bûcheronner pour apprêter le feu et cuire nos aliments. Un courant d'air froid amène la brume qui descend vers le lac par bancs stratifiés; elle traîne à quinze mètres au-dessus de nos têtes quand nous partons. Un goéland suit la barque en décrivant des cercles. A neuf heures, nous entrons dans le brouillard qui baigne nos membres. Parfois une éclaircie laisse voir des aulnes verts et une grève rose.

Mon guide Joë est un Indien métissé. Son front et son menton occupent deux plans parallèles séparés par un plan oblique qui contient le nez et les pommettes saillantes; ses yeux sont bridés. Il court les bois depuis quarante ans et vit de son fusil. Mon porteur John est Canadien. Tous deux sont d'extraordinaires rameurs; ils n'ont pas pris dans la journée d'hier plus d'une heure de repos; ils soutiennent aujourd'hui la cadence de quarante coups d'aviron à la minute. Le vent refoule la brume et dégage les rives. Un chasseur nous aperçoit, nous hèle et nous accoste; je lui porte les nouvelles de la civilisation; il m'offre une tranche de venaison. De son camp monte une fumée légère; une épaule de caribou embrochée sur un pieu rôtit près du rivage.

Dépassant un promontoire, nous pénétrons dans l'expansion septentrionale du Grand Lac. Ses deux bras confluent au delà du cap où finit l'île. Devant nous un large bassin étend à perte de vue ses eaux moirées. Les roches cristallines qui formaient la côte plongent sous un manteau de grès houillers. La forêt suit les rives comme un ruban déroulé sur les pentes des plateaux. Des torrents apportent leur onde brune entre deux jetées de galets dressés par la houle du lac contre leur flot.

A quatre heures, le compte de mes mains est établi : 97 piqûres pour la droite, 45 pour la gauche. D'après Joë, c'est près des épinettes qu'on trouve le plus de moustiques; les troncs de ces arbres sont revêtus d'une mousse qui offre un abri aux insectes par vent froid. On est moins piqué au mois de septembre qu'au mois d'août, car la température de l'automne force les insectes à se réfugier sous les épinettes. A sept heures, nous débarquons sur une plage couverte de bois flottés; nous y dormirons après une étape de 28 milles.

Le soleil se couche rouge avec son disque reflété par l'eau. La nuit vient; les contours s'effacent; les mouches disparaissent chassées par la fumée. Nous restons tous trois à voir les étincelles de notre feu s'éparpiller dans l'obscurité.

3 août. — A cinq heures, la pluie tombe à torrents, éteignant

le feu et trempant mes hommes jusqu'aux os. Je donne ma couverture à Joë qui s'y roule sans s'éveiller. Nous profitons d'une éclaircie et prenons le large. Une seconde bourrasque commence et la brume arrive si épaisse qu'on ne sait où se guider. Je donne l'orientation à la boussole et nous avançons de confiance. Une fois la côte rejointe, il faut en suivre tous les détours de peur de s'égarer. Nous allons ainsi jusqu'à l'embouchure d'un torrent où j'ai la chance de trouver du charbon sous forme de galets arrachés à l'affleurement situé plus loin. Une saute de vent chasse l'averse. Un rayon de soleil montre la fin du Grand Lac, l'écartement des falaises qui l'encadraient, la surface d'une plaine qui prolonge la nappe d'eau. Profitant de la brise, nous fabriquons une voilure de fortune avec une rame et la tente. Nous abordons sur une plage de sable fin, abandonnons le canot et atteignons la station de Howley quinze minutes avant l'heure réglementaire du train, ayant franchi en trois jours 130 kilomètres de pays vierge.

Le train a quatre heures de retard annoncé. Nous patientons dans un champ de fleurs pourpres, où des frelons nous chargent pendant que nous déjeunons. Ce sont les seuls voyageurs qui fréquentent la gare. Le compte de mes mains porte : 88 piqûres pour la gauche et 152 pour la droite. La cloche d'une locomotive sonne à huit heures du soir; à dix heures, le convoi atteint la Baie des Isles où je descends; je quitte mes compagnons qui retournent à Spruce Brook.

Baie des Isles, 5 août. — J'ai remonté les gorges de l'Humber avec le guide Henry Mc Whirtey, Canadien; celui-ci m'a fait observer qu'on parle sur cette côte le français du Canada. Ainsi une pomme de terre est appelée *patate*, par analogie avec le mot anglais *potato*. J'ai rencontré hier un fermier dont le grand-père est né à Paris. Il m'a décrit dans notre langue nationale sa vie d'exilé.

Les eaux de l'Humber ont entaillé des marbres statuaires. La rivière trace ses méandres entre des murailles éclatantes; elle ronge ses bords au sommet des courbes, dans lesquelles s'inscrivent des éboulis roses et blancs. Ces marbres reposent sur des micaschistes qui se dressent en chaîne et plongent ensuite sous le bassin houiller de Howley. Le défilé s'évase entre les talus doucement inclinés des schistes cristallins et s'épanouit en lac au contact des grès carbonifères. Les affluents confluent par des chutes qu'on entend gronder au fond des ravins.

Allant examiner la cascade de Steady Falls, il m'a fallu des-

cendre un escarpement. Suspendu par les mains, sans gants pour bien tenir, j'ai dû subir, immobile, l'assaut des moustiques. C'était atroce. Un coup de vent m'a délivré en balayant mes adversaires; mais la pluie est venue ensuite; en ce climat, on ne peut échapper aux insectes que par l'eau.

6 août. — Départ, à six heures, pour l'ascension du Lookout, croupe herbeuse qui domine la Baie des Isles et belvédère de la région. La route traverse une forêt aussi magnifique qu'impraticable. C'est d'abord une zone anciennement brûlée, où la nouvelle végétation des aulnes cache des sapins abattus, des racines calcinées, des souches dont les éclats déchirent les guêtres. C'est ensuite, sur la pente, une futaie d'arbres morts; le sol est jonché de troncs; le pied crève l'écorce et la jambe enfonce dans une pourriture rouge. Ailleurs, on se glisse à plat ventre sous les fourrés; ailleurs encore, on saute d'un bloc erratique sur la mousse qui couvre une fondrière. Les branches auxquelles on veut se retenir cèdent. Les fougères humides mouillent le visage, et l'eau qui l'inonde s'évapore sur les piqûres fraîches des cousins. Ces mouches rendent fou. On finit par comprendre qu'un serviteur du prince de Joinville ait imploré en grâce un coup de feu. Plus haut, les pins de Banks et les genévriers nains forment un enchevêtrement qu'il faut dénouer par efforts violents; parfois, cette barrière élastique ne s'ouvre point; projeté comme une balle par une fronde, on tombe à la renverse sous les branches enlacées. Enfin, viennent les savanes, les lichens et les rhododendrons; des arbustes à baies abritent des tétras dont les volées s'élèvent au-dessus de fruits rouges. Du sommet, la vue découvre le mur stérile des roches magnésiennes qui culminent aux Blomidons; puis une série de crêtes parallèles qui semblent rouler les unes sur les autres comme la houle de l'océan et se prolongent à l'infini vers la péninsule du Petit-Nord. Des lacs reposent dans les cluses qui coupent ces crêtes; des torrents sillonnent les vallées longitudinales; à mes pieds, les gorges de l'Humber et le fjord de la baie des Isles sectionnent le massif, faisant luire au soleil des falaises de marbre enfouies dans la verdure sans bornes de la forêt.

Red Indian Lake, 8 août. — La plaine de Howley isole des chaînes du *French Shore* le plateau central de Terre-Neuve. Des fleuves en drainent la surface; émissaires de lacs, ils coulent en des auges de schiste. La Rivière des Exploits est le plus long de ces cours d'eau; elle sort du plus vaste de ces réservoirs, le *Red*

Indian Lake. J'ai quitté, pour m'y rendre, la gare de Millertown quand le soir tombait.

Le clair de lune frisait d'arabesques lumineuses le contour des épinettes; des nénuphars semaient les étangs irisés. Une brise du sud emplissait les clairières de parfums végétaux et réchauffait l'air boréal; elle glissait sur les landes et bruissait à la lisière des bois. J'étais exalté par cette douce nuit; l'ombre semblait promettre la beauté de la terre; j'attendais la clarté du matin pour admirer ce que j'avais conquis. Le jour vint avec une déception : la brume. Ce vent léger qui m'avait grisé d'aromes me privait de soleil.

Il ne faut pas désespérer avec les caractères changeants. Après la pluie le beau temps. Une fois reposé j'ai suivi Mc Whirtey sans voir à plus de cent mètres. Les rives du lac sont faites alternativement de sable fin sur les promontoires où frappe le flot et de cailloux grossiers au fond des anses. Vers midi le vent a tourné et le paysage est apparu. Un incendie a dénudé la région, respectant une haie de sapins et d'érables au bord des grèves. Le plateau s'abaisse par une pente insensible jusqu'au lac; des cônes éruptifs accidentent l'horizon. On n'aperçoit point d'alignements montagneux; l'érosion, émoussant les plis du terrain, n'a laissé en relief que les roches dures injectées dans les sédiments. L'œil ne peut apprécier la dépression qu'enregistre le baromètre. La vallée des Exploits n'est marquée que par une forêt brûlée qui succède à une savane.

Le feu a transformé la région en steppe. Fauchées par le vent, les ramures jonchent le sol qui les a portées. L'air a blanchi les tiges et les flammes ont carbonisé les souches. Une succession de champs mauves, où gisent des bûches, où croupissent des mares, occupe l'espace visible. Certains fûts sont restés debout, séparés de leurs racines, maintenus par leurs branches nouées aux branches environnantes; ils oscillent par la base comme un pendule. D'autres tiennent encore au sol, mais rongés, et portant la charge des arbres voisins sur leurs troncs amincis. Alors quelques piliers soutiennent une forêt morte. Qu'une tourmente souffle, tout craque et tout s'abat; des mousses foisonnent sur les tisons; une prairie étale sa nappe de fleurs sur les cendres.

Comme j'avais atteint à l'issue du lac les rapides du fleuve, sautant d'une pierre à l'autre je suis tombé à l'eau. Le courant m'a rejeté au rivage; un feu m'a séché. La chute est due à l'usure de mes chaussures dont les semelles ne tiennent plus; je les ai rattachées avec des ficelles et c'est ainsi que j'achèverai mon voyage.

22 août. — Provisoirement libérée de son conflit avec la France, l'Angleterre s'est heurtée aux Etats-Unis. Quand la république américaine eut en 1783 obtenu son émancipation, elle perdit son droit de pêche dans les eaux de la Couronne. Le traité du 20 octobre 1818 le lui rendit à Terre-Neuve. Cet acte diplomatique accordait aux citoyens de l'Union « la faculté de prendre des poissons de toute espèce » dans la zone de 3 milles marins qui borde les côtes méridionales et occidentales de l'île; il ne permettait à leurs navires, « sous aucun prétexte », d'entrer dans les ports, sauf pour s'y abriter des tempêtes, se réparer, acheter du bois et faire de l'eau. Or les Américains, sans équipages, se soucient moins de pêcher les harengs du *French Shore* que de les acheter; huit hommes suffisent pour diriger un transport; il en faudrait trente pour manœuvrer des filets. Les capitaines ne se livrent à la pêche que s'ils ne trouvent prête aucune cargaison; ils doivent en ce cas compléter leur équipage et enrôler des Terreneuviens. Les termes du traité leur refusent ces droits.

Sir Robert Bond, *premier* de Terre-Neuve, se déclare prêt à un échange; son gouvernement céderait à celui de Washington moyennant la libre entrée des produits coloniaux en Amérique. Les Etats-Unis, qui approvisionnent de denrées les commerçants de Saint-John's, sont les clients désignés d'une future industrie; le développement de la richesse locale permettrait de modifier l'assiette de l'impôt; l'abaissement des taxes douanières soulagerait le peuple. On peut ainsi comprendre l'arrière-pensée du ministre. L'opposition juge inutile un traité de réciprocité; les uns déclarent que l'ancien état de choses contentait les habitants du *French Shore* et doutent que la politique d'une colonie puisse vaincre celle d'un État; les autres ne prétendent qu'à réglementer l'exercice d'une pêche que les patrons de Gloucester pratiquent abusivement; ils ne veulent que prohiber l'emploi des engins destructeurs du frai. Pour les *tories* loyalistes, il n'y a point de cause internationale à plaider, mais une querelle de matelots à vider; pour les nationalistes, le désaccord met en présence Terre-Neuve qui souhaite le libre-échange et les Etats-Unis qui appliquent la protection.

Il est clair que le traité de 1818 met la pêche américaine au-dessus des règlements; il est également clair que les capitaines de Gloucester ne peuvent enrôler des marins étrangers dans leur pays, contrairement à la législation de ce pays. Le Parlement de Saint-John's a voté des lois pénales qui frappaient les Américains. L'affaire est devenue internationale et l'Angleterre est intervenue.

Trop d'intérêts gravitaient autour du traité pour qu'on l'interprétât de même. La politique du ministère Campbell-Bannerman fut de ménager le pays sur lequel l'Angleterre ne peut rien et dont elle craint tout. Un *modus vivendi* puis une convention d'arbitrage furent signés, sans que Terre-Neuve fut consultée. C'était violer sa constitution. Les colonies britanniques, menacées en principe dans leurs prérogatives, ont protesté; la presse a consigné les plaintes de leurs représentants à la conférence de Londres. Les hommes publics sont divisés : les uns, envisageant les colonies comme des vassales, se fient à leur loyalisme et conseillent la pratique de l'impérialisme; les autres, assurés que le cœur suit l'intérêt, soutiennent qu'il faut administrer l'empire comme une fédération. Un conflit local a posé le plus grave problème de la politique intérieure du Royaume-Uni.

Mais l'éclat de cette dispute a effrayé ses auteurs. Un collègue de sir Robert Bond a quitté le ministère sous un prétexte; on l'acclame déjà comme un futur chef de parti. S'il y avait une chance de succès à combattre les Etats-Unis et l'Angleterre, ce ne pouvait être qu'avec le temps; les petits n'ont, contre les grands, d'autre force que l'importunité. Cette politique à longue échéance est soumise au contrôle d'une démocratie; les élections approchent; les pêcheurs de Saint-Georges constatent l'arrêt de leurs gains et sir Robert Bond ne fait briller que des images aux yeux des ouvriers de Saint-John's. On ne guide pas avec des rêves les Anglais d'Amérique; contre leur profit du moment, on ne les entraîne pas au nom de principes. Une conception européenne du gouvernement vaut au premier ministre l'hostilité des hommes d'affaires. Qu'adviendra-t-il?

En somme, Terre-Neuve paraît sujette à une crise de dépit amoureux; elle a fait des avances à un bel étranger qui l'a dédaignée; c'est une jeune fille assez *fast*, reconnaissante à l'Angleterre d'en avoir reçu le jour, mais qui entend vivre à sa guise.

Détroit de Belle-Isle, à bord de l' « Empress of Britain », lundi 26 août. — A 9 h. 25 du soir, une aurore boréale commence et dure vingt minutes. Un cercle laiteux, puis des voiles de lumière mouvante, des rayons s'allument en un feu d'artifice qui fête mon retour.

Robert Perret.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE MENSUELLE

DU MONDE, DES LETTRES, DES ARTS ET DU THÉATRE

Le filé fileur. — La Sûreté découragée. — Gare au lynchage. — Un post-scriptum, au Panthéon. — Les funérailles de François Coppée. — Une anthologie populaire. — Les premiers pas du retour. — La main tendue. — La manière de M. Gaston Boissier caractérisée par Jules Lemaître. — Un médaillon inoubliable. — *L'Exposition des Cents Pastels* organisée par Mme la marquise de Ganay. — Latour et Perronneau. — La verve et le réalisme. — La nouvelle *Histoire de la peinture*, par M. Louis Hourticq. — La *Société de Saint-Jean* et l'exposition rétrospective de Flandrin. — Ce qu'on peut faire d'une chapelle désaffectée. — Le cinquantenaire de la basilique Sainte-Clotilde et la brochure de M. l'abbé Mugnier. — La *Ligue des femmes françaises*. — La prochaine *Semaine sociale* de Marseille. — Paris, capitale mondiale de la charité. — L'assemblée de la *Société d'éducation et d'enseignement*. — M. de Lamarzelle et Mgr Baudrillart. — Un projet de loi du Congrès radical. — Les conscrits et la Guerre. — Deux périls pour l'enseignement chrétien. — L'individu et la société. — A la Comédie-Française : *L'Ecran brisé*, de M. Henry Bordeaux.

Le monde roule trop vite. On n'a pas le temps de marquer les tours! Si l'on voulait consacrer seulement deux lignes d'inventaire à tous les faits qui s'accumulent en l'espace de trente jours, on n'aurait plus qu'à écrire en style de procès-verbal, sans même avoir la ressource de la rhétorique ingénue de Pandore. Que ceux, parmi nos lecteurs, qui ont eu l'occasion ou le désavantage de lire un procès-verbal de gendarme, tendant à les faire condamner par exemple pour défaut d'éclairage « sur route », songent à quel admirable lyrisme se seraient livrés nos braves gardiens de la sécurité publique s'ils avaient eu à rendre compte de l'évasion de Lemoine! Il est à jamais regrettable que nos archives judiciaires soient privées d'un « morceau » de pareille saveur.

Peut-être, il est vrai, n'auraient-ils eu à écrire, en l'espèce, aucun procès-verbal, pour l'excellente raison qu'ils n'auraient pas laissé fuir le prévenu! Depuis Courteline, chacun sait que « le gendarme est sans pitié ». La police de sûreté a le cœur plus tendre, ou l'œil moins vif. Elle a si habilement filé Lemoine, qu'il a

filé à son tour! Peut-être lui faut-il les grands espaces du Rand pour installer son four. Nul ne le saura jamais. Et, en attendant que renaisse, dûment documentée, la légende du plus gros diamant, — car elle renaîtra, l'on y peut compter! — le public est déçu, et le ministère encore plus. Pensez donc, deux grands crimes demeurent sans titulaires reconnus, au grand mécontentement de la foule. L'affaire Lemoine avait le grand mérite de détourner l'attention, et de tenir lieu des monologues comiques, parmi les drames sanglants. Tout à coup, le verbeux cabotin disparaît avant la fin de la représentation. Les impresarii se fâchent. Il faut que quelqu'un subisse la mauvaise humeur générale, et c'est le juge d'instruction qui sert de bouc émissaire. M. Le Poittevin n'avait guère déjà les faveurs du pouvoir, pour avoir jadis déclaré, à la commission d'enquête du Panama, que M. Burdeau avait touché 50 000 francs pour servir « d'indicateur » parlementaire à Arton. Le garde des sceaux n'a pas hésité à lui enlever l'instruction. *Sic vos non vobis*... La police laisse échapper Lemoine, et c'est le juge d'instruction qui en porte la peine pour avoir prolongé la mise en liberté sous caution! Ainsi va la justice du temps. C'est un bien fâcheux exemple que reçoivent les juges d'instruction. Il est à craindre que les braves gens arrêtés « préventivement », n'obtiennent désormais que bien difficilement la liberté provisoire. Ceux-là, soyons-en sûrs, tenteront vainement de convaincre la justice qu'ils ne s'évaderont pas!...

Mais cela n'aidera guère à la découverte des meurtriers du peintre Steinheil et du banquier Remy. Faut-il croire que les agents de la sûreté se découragent, dans leur fatigante besogne, de voir que, finalement, leur réussite ne sert ordinairement à rien? A quoi bon s'échiner dans la poursuite d'un coupable que le chef d'Etat s'empressera de gracier?

Aussi deux résultats se manifestent qu'il ne fallait même pas être grands clercs pour prévoir : d'abord, la multiplication des attentats de tout genre; et ensuite une propension de plus en plus accusée des foules au lynchage pur et simple. L'exaspération est universelle contre le parti-pris affecté par notre Président. On n'a pas oublié l'affaire Soleilland, et la conclusion populaire est que, pour être bien sûr que la grâciomanie ne s'exercera pas, il n'y a qu'à « liquider » tout de suite le coupable. Mais on distingue tout de suite à quels terribles abus pourrait conduire l'extension de la pratique du lynchage.....

Lorsque, à ces symptômes de retour à la brutalité des âges révolus s'ajoutent les navrantes preuves, qui s'accumulent sous nos yeux, du réveil des plus pernicieux instincts, on est vraiment mal venu

à entonner des dithyrambes accusateurs comme celui que fit entendre au Panthéon M. Doumergue! Je veux parler du discours que le ministre de l'instruction publique prononça pour fêter le transfert du cercueil de Zola. Enfin, il osa dire, devant le quarteron de parlementaires qui l'écoutait, ce qu'aucun membre de la majorité n'avait osé formuler, ni au Palais-Bourbon, ni au Luxembourg : que le Zola porté au Panthéon était avant tout l'auteur de la lettre : « J'accuse. » C'était un peu tard pour être être crâne, mais assez tôt pour être véridique. Il est fâcheux que ce fût dit en guise de post-scriptum, au lieu d'être affirmé à la tribune, où l'on aurait pu répondre. Car je ne compte pas comme une réponse le coup de feu que Dreyfus essuya de la part d'un agité, et que tous furent unanimes à réprouver, comme un acte non seulement odieux, mais essentiellement maladroit. La seule leçon à tirer de cet incident, démesurément exploité, est qu'il n'a même pas réussi à rendre l'ancien commandant sympathique à la foule. Et cela aussi est une leçon.

Quant à la parade elle-même, elle en est une autre encore plus éloquente. La défaveur publique fut encore plus grande qu'on ne l'imaginait, et rien ne ressembla moins à un triomphe que cette course au galop emportant, dès la veille, au Panthéon, les restes de Zola, et le déploiement de forces dont le but principal était de maintenir le populaire à distance des personnages officiels qui vaquaient, sans enthousiasme et sans gloire, à une besogne de commande. Il n'est que de songer aux funérailles de Gambetta ou de Victor Hugo pour découvrir, sans risque d'erreur, les sentiments du peuple parisien.

Quel besoin, du reste, de recourir à de si lointains souvenirs? A quelques jours de distance, avaient lieu les obsèques de François Coppée, et l'on put constater à quel point Paris aimait celui qui avait tant aimé Paris. Ce fut vraiment une admirable chose que de voir tous les partis confondus dans un même hommage au poète des *Humbles*. Rien ne restait ce jour-là des luttes récentes, on ne voulut se souvenir que du bon poète et du brave homme. Et ce fut une de ces manifestations qui vont réveiller, jusqu'au fond de l'âme, ces sentiments de solidarité nationale d'où sort la cohésion des volontés, dans l'unanimité des regrets. Tout le monde suivit ou salua ce cercueil, depuis l'Académie jusqu'à la petite ouvrière, depuis la femme du monde jusqu'au boutiquier. Il y eut là une revanche, attristée mais consolante, du patriotisme sincère et de la renommée loyalement conquise.

Ce qu'il ne faut pas manquer de relever encore, c'est le respect que la sincérité de son retour aux pratiques religieuses sut

imposer au monde. Nul n'a oublié le succès universel de sa *Bonne souffrance*, dont il voulut donner la préface au *Correspondant*. C'est que la souffrance est une, et que le cœur humain, qu'il soit logé dans la poitrine d'un millionnaire, d'un poète ou d'un portefaix, n'a pas deux façons d'être broyé par la douleur, et qu'on n'a encore rien trouvé de mieux pour consoler ceux qui se désolent, que de leur montrer l'exemple de Celui qui, spontanément, quitta la paix éternelle pour subir, il y a vingt siècles, les affres d'une ignominieuse Passion — parce qu'il nous aimait. Coppée n'eut qu'à se souvenir pour revenir à Dieu. Il serait facile de cueillir dans ses œuvres nombre de pages qui le prouvent, et je souhaite qu'on le fasse. Il n'est pas possible de mettre entre toutes les mains tous les volumes qu'il a signés, tandis que les morceaux choisis que je demande seraient très vite un livre populaire de la meilleure façon qui soit, c'est-à-dire populaire pour l'adolescence et la jeunesse. Lui-même ne s'y serait sans doute pas refusé. A plusieurs reprises, cette idée d'anthologie revient instinctivement sous sa plume.

Nous y mettrions beaucoup plus de sonnets et de poèmes que ne le pensait le poète, car nul mieux que lui ne chanta les intimités du foyer. De même il demeurera légendaire pour la bonne grâce de son accueil. Comme il n'a pas laissé passer une grande émotion nationale sans la chanter, il n'a pas laissé volontairement un « nouveau » sans lui dire le mot d'encouragement qui console et parfois qui sauve. Il serait curieux de rechercher le nombre de préfaces signées de son nom, — ces préfaces qu'on met aux volumes comme un porte-bonheur et qui font tant d'heureux. J'imagine que tous les artistes, tous les écrivains qu'il encourageait ainsi d'une bonne parole, d'une aide affectueuse, et qui sont partis avant lui pour le voyage d'où l'on ne revient pas, ont valu à leur protecteur ce retour à la foi qui fut d'un si simple et si noble exemple.

C'est le *Journal* du 26 août 1897 qui en donna la bonne nouvelle. Dans un article sur le *Pain cher*, Coppée y écrivait : « *Panem nostrum quotidianum!* Je l'ai répétée bien des fois, tous ces jours-ci, la belle prière, car au cours d'une longue maladie, je suis revenu à la « vieille chanson », comme dit M. Jaurès, et non seulement elle berce avec une douceur infinie celui qui souffre, mais elle lui donne aussi le courage et l'espérance... » Dès la fin de 1897, il précisait encore davantage sa totale évolution :

Quelle noble tâche et quelle gloire ce serait pour un jeune poète de génie de se manifester, nouveau Chateaubriand, comme le précurseur d'une renaissance de la foi! Hélas! je ne puis qu'exprimer ce vœu,

moi, pauvre homme sur le déclin, qui embrasse la croix comme un naufragé étreint uneépave.

Je considère avec tristesse mon âme en lambeaux, ayant vergogne d'offrir à Dieu un si misérable présent. Mais je prends confiance en cette pensée que sa miséricorde est pareille à l'ingénieuse charité de ses admirables servantes, les Petites Sœurs des Pauvres, qui, avec quelques haillons et le rebut des cuisines, habillent et nourrissent des vieillards indigents.

Qu'elle soit donc bénie, l'année qui s'enfuit ; car elle fut pour moi l'année de l'épreuve, l'année de la grâce où j'ai pu recueillir les ruines de mon cœur et où j'ai rallumé, dans ce vase fait de débris, le grain d'encens de la prière !

En transcrivant ces paroles libératrices, je ne puis me défendre de penser, je le repète, qu'elles lui furent inspirées par ceux à qui il avait fait du bien et qui l'avaient précédé au pays des éternelles certitudes. Je crois, avec Victor Hugo, que c'est une admirable sauvegarde, vis-à-vis du Juge suprême, que de pouvoir compter sur

la prière
D'un mendiant puissant au ciel.

Et ne sommes-nous pas, tous, des mendiants? Mendiants de gloire, de renommée, de solidarité, d'illusions? Nous marchons la main toujours tendue vers l'avenir, jusqu'à ce que Dieu l'emplisse — ou la prenne.

J'ai rappelé ces déclarations parce qu'elles sont déjà vieilles de dix ans — *grande spatium!* — et que, peut-être étaient-elles sorties de la mémoire de beaucoup. A propos de M. Gaston Boissier, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, que la mort emporta peu après François Coppée, je ferai encore une citation qui aura presque, je l'espère, la saveur de l'inédit. Jamais, à mon sens, ne fut plus délicatement et plus finement apprécié cet excellent humaniste, ce professeur disert, ce causeur malicieux, dont l'œil émerillonné gardait toujours une réserve de raillerie, et qui offrait un tel contraste avec Coppée. Tous les deux avaient de l'esprit et du cœur. Mais, singulière aventure, c'était le Parisien qui était sentimental et le Méridional qui avait l'esprit à l'avant-garde. Les élèves de M. Boissier se sont inclinés devant lui, en un touchant hommage de reconnaissance, plein du charme des vieux souvenirs ; ses confrères sont unanimes à vanter l'aimable aménité des rapports qu'ils entretenaient avec lui, et quiconque a lu ses ouvrages ou joui de ses entretiens, n'oubliera pas plus l'élégante sobriété de ses aperçus que la piquante bonhomie de ses jugements.

Mais, en vérité, il est bien superflu que j'essaye de caractériser

la « manière » de M. Boissier quand M. Jules Lemaître l'a fait en quelques pages inoubliables. Je ne crois pas me tromper en disant qu'on ne les trouvera pas dans le recueil des « Contemporains ». Mais je me souvenais trop fidèlement de l'impression qu'elles m'avaient causée, il y a déjà plus de vingt ans, pour ne pas les rechercher. Je les ai relues avec délices dans la « Revue bleue » du 31 janvier 1885. C'est du Jules Lemaître « de derrière les fagots », et l'on verra qu'à vieillir, cet élixir de critique n'a rien perdu de son arome ni de son « esprit » :

Il faut avouer que M. Boissier administre merveilleusement son fonds de connaissances et qu'il montre peut-être autant d'habileté pour en tirer un bon parti que de zèle pour l'accroître. Chacune de ses études passe régulièrement par les quatre phases que voici : la conférence de l'Ecole normale devient leçon au Collège de France ; la leçon du Collège de France devient article à la *Revue des Deux Mondes* ; et cinq ou six articles de la *Revue des Deux Mondes* font un volume chez Hachette. Puis ils redescendent du volume dans ses leçons et dans ses conférences. Comme le vieux Caton, et pour notre plus grand profit, M. Boissier ramasse tout, ne laisse rien traîner ; ses manuscrits n'ont pas le temps de s'ennuyer dans ses tiroirs. Joignez à cela un don merveilleux : ce qu'il vient d'apprendre, il a le talent de vous faire croire d'abord que c'est absolument inédit et infiniment curieux ; puis, qu'il le sait de toute éternité. Et il a toujours l'air d'en savoir beaucoup plus qu'il n'en dit, bien qu'il dise tout ce qu'il sait et que, régulièrement, il vide à fond son portefeuille, à peine rempli. — Mettons que j'exagère un peu, et même beaucoup : toute cette petite « économie » de sa science et de son talent, fort légitime d'ailleurs, n'en est pas moins d'un art exquis et consommé. — Et, soyons francs, si nous n'en faisons pas tous autant, c'est que nous ne pouvons pas ou que nous ne savons pas.

Savourez maintenant cette analyse de l'art d'écrire chez M. Boissier, et ces traits qui constituent de lui le médaillon le plus complet, le plus achevé qu'il soit possible de dessiner :

Son style, parfaitement clair, simple et précis, un peu court et d'une maigreur attique, cause un plaisir égal et continu, sans qu'il s'y mêle la moindre surprise. Les portraits qu'il trace (dans son *Cicéron* ou ailleurs) sont vivants par l'accumulation des détails exacts ; mais leur vie n'est ni intense, ni intime, car ils ne sont point vus ni construits par le dedans. Je dirais volontiers qu'ils sont trop clairs : je voudrais plus d'*inconnu* chez des hommes d'il y a deux mille ans. Où M. Boissier triomphe, c'est dans les curiosités de l'histoire romaine, dans la discussion de « questions » particulières.....

Oh ! il n'est point dupe, ce fin historien, de sa sensibilité ni de son imagination. Il ne déclame, ni ne vaticine, ni ne s'évertue ; et il ne cherche point midi à quatorze heures. Il n'est pas subtil : il est sagace ; il n'est pas pittoresque : il est exact ; il ne passionne pas : il intéresse ; il n'a pas de visions : il a des vues ; il ne sent pas : il perçoit. Mais je suis bon là, avec ce besoin ridicule d' « impressionisme » et d'obscurité ! Ce qu'il faut reconnaître d'abord à M. Boissier,

c'est le sens et le goût de la vie extérieure et le don de la reproduire dans un style sans images. Son second mérite, c'est d'avoir su mélanger dans une proportion irréprochable, et sans que l'une fasse tort à l'autre, l'érudition et la littérature. M. Boissier est assurément le plus solide des vulgarisateurs, le plus agréable des érudits — et, par là-dessus, le plus tempéré, le plus mesuré, le mieux équilibré des Méridionaux.

M. Boissier, en ces quelques lignes délicieuses, est aussi bien campé, et aussi harmonieusement, qu'il l'eût été dans un pastel de Latour ou de Perronneau, et il était bien de ceux dont ces prestigieux artistes auraient aimé de fixer les traits, lui qui avait des yeux si éloquents, eux qui s'attachèrent avec tant de bonheur à transcrire le regard humain. C'est, en effet, une des impressions les plus aiguës que l'on rapportait d'une visite à cette vraiment merveilleuse Exposition que Mme la marquise de Ganay avait organisée, chez Georges Petit, au profit de la Croix-Rouge. Plus de cent personnages faisaient cercle, dans leurs cadres d'or bruni, et semblaient dévisager le visiteur, d'un air hautain, coquet ou mutin... C'était fort impressionnant. Et l'on avait quelque tendance à se trouver honteux de nos vilains costumes modernes, devant cette assemblé d'ancêtres vêtus de velours, de soie, de brocart. La seule infériorité, non des costumes, mais des visages féminins de cette époque, c'est leur « préparation » un peu monotone. Ces cheveux uniformément poudrés, ces joues également rosées détruisent la personnalité qui n'a plus qu'un réduit où se retrancher, mais là elle se retrouve entière : l'œil. Et, tout particulièrement, Latour y concentre la vie réelle de ses modèles, à commencer par lui-même. Dieu! quel œil malicieux, railleur et frondeur, et comment osait-on en supporter l'inquisition? Trois ou quatre portraits du maître nous renseignent sur lui plus complètement qu'aucun biographe. Il s'en vantait lui-même avec raison : « Je descends en eux, disait-il de ses personnages, et je les remporte tout entiers! » Ils sont là, tels qu'il les a remportés. Et Mme de Pompadour, lasse et presque désabusée, et Belle-Isle à la noble tristesse, et le maréchal de Saxe, et trente autres dont on retrouvera la séduction dans l'admirable publication que prépare, pour l'automne prochain, la Société des galeries Georges Petit, et qui s'ouvrira par une préface d'Albert Besnard[1]. S'il me fallait avouer mes préférences, elles iraient, sans hésiter, aux « masques » où Latour s'occupe surtout de la physionomie, et où les accessoires de toilette ne

[1] In-folio avec 100 hors texte; tiré à 50 ex. japon : 500 fr., et 450 ex. vélin : 200 fr. Les spécimens qui en étaient exposés ont déjà multiplié les souscripteurs à cette publication, qui sera digne des œuvres d'art éditées par la Société.

viennent pas distraire de l'étude. Il y en avait cinq ou six, et tous d'une ardeur de vie extraordinaire. Celui de Voltaire, qui livre tout l'homme avec une intensité sans égale; celui de la marquise de Rumilly, d'un charme infini; celui d'une femme à cheveux noirs, un peu violent de coloration, mais d'un art si impérieux, et celui de Latour lui-même : un pétillement de verve!

Un dénombrement, sans l'aide graphique des reproductions, serait fastidieux. Du moins, — après avoir cité les Rosalba Carriera, un amusant portrait de Ducreux (par lui-même), au col de l'habit indûment poudré! des études de Greuze, le groupe de la famille Watson Taylor par Daniel Gardner avec son exquise fillette, enfouie, au premier plan, dans les coussins, — m'arrêterai-je aux nombreux pastels de Perronneau qui constituaient avec les Latour la succulente moelle de l'exposition. M. Besnard avoue des préférences pour Perronneau, et peut-être, à première vue, les visiteurs sont-ils cependant portés à donner la palme à Latour. Perronneau demande plus d'étude pour être goûté à sa valeur. Il est d'un abord moins séduisant; et sans doute est-ce parce qu'il est déjà plus réaliste. Mais, il faut bien le dire aussi, parce que ses modèles sont, d'habitude et sauf quelques exceptions, moins élégants, moins uniquement aristocrates que ceux de Latour. Dès qu'on s'est familiarisé avec son « genre » on en découvre de plus en plus le captivant intérêt. Et rien n'est plus propre à hâter cette opération que d'étudier le portrait de Mme Desfriches et de l'artiste. A voir l'allure bonhomme de Perronneau, on comprend tout de suite qu'il est moins incisif que Latour, mais qu'il est sans doute plus apte à traiter « d'ensemble » son modèle, sans se laisser exclusivement absorber par la flamme du regard. Son portrait de Desfriches, le dessinateur-amateur orléanais, est particulièrement révélateur à ce point de vue. Il y a là un sens de l'harmonie, de la couleur qui le rapproche de nous. Les amateurs trouveront de ce tableau une admirable héliogravure en tête du très intéressant ouvrage que M. Paul Ratouis de Limay a consacré à Desfriches [1], et qui est un modèle de monographie intelligente, érudite et attrayante, sur laquelle j'espère bien revenir un jour prochain.

Je voudrais aujourd'hui profiter du moment où l'on s'occupe encore de peinture, avant le départ des vacances, pour annoncer aux amateurs de solide érudition sur cet art dont si peu connaissent l'histoire, un livre remarquable. La maison Laurens,

[1] *Desfriches, sa vie, son œuvre, ses collections, sa correspondance*, avec une préface du marquis de Chennevières, avec 15 phototypies et 1 héliogravure, tirage à 300 ex. (Champion.)

qui s'est donné pour mission : la vulgarisation par des livres non vulgaires, inaugure une nouvelle collection de « Manuels d'histoire de l'art », où seront retracées l'histoire et l'évolution de chaque forme d'art depuis les premiers essais jusqu'à l'état actuel; et M. Louis Hourticq y fait paraître le premier volume sur *la Peinture, des origines au seizième siècle.*

Combien je suis reconnaissant à l'auteur de n'avoir pas bardé ses pages d'une documentation assommante! Elle aurait, pour être convenable, « mangé » la moitié de la place, ou doublé le poids du volume en le rendant incommode. Il faut un réel courage, par le temps qui court, pour paraître ainsi sans lisières apparentes. L'ouvrage en lui-même a un leit-motiv : à chaque peintre qui passe, l'auteur demande ce qu'il peint, pourquoi et comment il le peint. Et de là jaillit une clarté fort appréciable. De plus, une part beaucoup plus considérable que d'habitude est faite aux changements ou à l'évolution de la technique picturale. Ce qui fait que Hubert van Eyck diffère tellement de Malouel, c'est que celui-ci peint à la détrempe et que van Eyck peint à l'huile. Ces considérations ont l'air de mince importance : en réalité, elles suffisent à donner un aspect très nouveau et personnel à ce livre qui se lit sans fatigue, grâce à la clarté de l'exposition et aussi, je ne l'oublie pas, à l'illustration très abondante et fort soigneusement choisie et agencée. Dans un livre de cinq cents pages, qui va de la préhistoire à la fin du seizième siècle, ce serait miracle que toutes les appréciations fussent toujours du goût de tous les amateurs. Mais les idées de l'auteur sont exposées assez nettement pour que le lecteur puisse conclure à sa guise. Tel qu'il est, cet ouvrage constitue un excellent instrument de travail aussi bien qu'un livre de lecture attirant par sa variété et la sobriété élégante de son texte.

J'aurais voulu, en ce mois des arts graphiques, visiter la 7e exposition de la *Société de Saint-Jean*; mais je n'ai pu en venir à bout pendant le trop petit nombre de jours où elle fut ouverte, au collège Stanislas. Mes regrets sont d'autant plus vifs que les organisateurs y avaient ajouté cette année une partie rétrospective attachante, où triomphait Hippolyte Flandrin, avec ses études pour la décoration de Saint-Germain-des-Prés, qui est, peut-être, le chef-d'œuvre du maître. L'éditeur Bulloz (21, rue Bonaparte), a publié, il y a cinq ou six ans, un très bel album reproduisant les fresques de Saint-Vincent-de-Paul, du même artiste. Je souhaite vivement que le succès, dans le monde catholique, en ait été suffisant pour encourager la reproduction de la double série de Saint-Germain-des-Prés sur l'ancien et le nouveau Tes-

tament. Il y a là une interprétation presque géniale des allégories de l'ancienne loi et de leur réalisation dans l'histoire du Christ. La pureté du style s'y allie à l'austère noblesse de la couleur, et quand on pense à toutes les pauvretés qu'on nous offre en fait d'art prétendu religieux, on ne saurait trop encourager la popularisation d'œuvres semblables! C'est précisément dans ce but que la Société de Saint-Jean a été fondée en 1872. Elle a pour but de grouper les artistes et ceux qui s'intéressent au progrès de l'art mis au service de la foi. Il n'est pas besoin d'insister pour montrer à quels urgents besoins répond une telle œuvre et pour lui attirer plus que de la sympathie, des concours.

N'est-ce pas le cas de favoriser des œuvres semblables quand on voit à quelles dépravations du goût — pour ne rien dire de plus — peuvent en arriver nos contemporains. Malgré la révolte qu'on éprouve à signaler des scandales, il n'est pas possible de laisser passer, sans les livrer au jugement de la conscience publique, des faits tels que ceux qui ont été récemment relatés par la presse, et stigmatisés notamment par le baron E. de Mandat-Grancey dans la *Gazette de France*. Il s'agit d'une fête japonaise donnée par un officier russe; et cette fête « japonaise » donnée par un russe est déjà singulière! Dans une salle de spectacle, pensez-vous? C'eût été banal! Dans un salon? La belle trouvaille! Il fallait de l'inédit, et la fête fut donnée dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, où il y a peu de mois étaient célébrés les offices catholiques. La chapelle est désormais en possession du liquidateur. Et il la donne en location. Or, dans ladite fête, il est avéré que parut, devant l'autel, une danseuse uniquement vêtue de ses bracelets et qu'elle exécuta, dans ce sommaire costume, des danses orientales. Comme spectateurs, une centaine de personnes, parmi lesquels quelques Françaises « du meilleur monde ». On a beau, par métier, être prêt à ne s'étonner de rien, il y a tout de même des cas où l'on ne peut éviter un haut-le-cœur! On comprendra que je m'abstienne de tout commentaire. Il suffit d'avoir livré à l'indignation publique ces saturnales, pour qu'elle en fasse justice. Il y a là une crainte nouvelle que si le « monde » ne fait pas bonne garde, il ne se laisse peu à peu envahir par des mœurs de décadence qui lui enlèveraient, s'il n'y pare tout de suite, et sans parler même de plus nobles vertus, jusqu'à ses deux qualités primordiales : le tact et le goût.

Pour dissiper ces tristesses, rien n'est bon comme de prendre contact avec quelqu'une des manifestations — nombreuses encore, Dieu merci! — de la foi pratique; et parmi elles je ne

veux pas manquer de citer, cette fois, une fête que son caractère rendit très remarquable : le cinquantenaire de l'église Sainte-Clotilde. Cinquante ans à peine, et déjà basilique! Il faut lire la très littéraire plaquette que vient de publier sur ce sujet « de famille » le premier vicaire de la paroisse, notre trop rare collaborateur, M. l'abbé Mugnier (Plon).

A la vérité les fêtes du cinquantenaire sont en retard de quelques mois, puisque c'est le 30 novembre 1857 que le baron Haussmann, préfet de la Seine, remettait les clefs de l'église au cardinal Morlot, dans une solennité à laquelle prenaient part cinq ministres, paroissiens de Sainte-Clotilde (maréchal Vaillant, Billault, Rouland, Rouher, Walewski), de hauts dignitaires, des conseillers municipaux et le maire du dixième arrondissement, Augustin Cochin.

Depuis lors, deux curés seulement ont dirigé la paroisse, M. Hamelin qui la fonda, et M. Gardey qui l'organisa et, depuis trente-trois ans, l'administre avec un succès sans éclipse. Il serait trop long de citer les illustrations des arts qui ornèrent ses murs, et celles de l'éloquence qui captivèrent des auditoires toujours fidèles; je relève en passant que les organistes s'y appelèrent César Franck, Théodore Dubois et Samuel Rousseau. La nomenclature sommaire des principales « œuvres » occupe plusieurs pages de la brochure; et quant à la vie mystérieuse des âmes, M. Mugnier en écrit ces lignes discrètes : « L'histoire des âmes est invisible comme leur beauté elle-même. Le confessionnal est muet, ainsi que le prêtre qui en sort; la ferveur des prières reste cachée dans l'ombre des colonnes, et l'autel ne raconte pas les larmes qu'il a vues couler. » Mais l'admirable catéchiste qu'est l'écrivain ne peut se tenir, en parlant de la chapelle où s'exerce son zèle fécond, de lui adresser une invocation où passent toutes les tendresses de son âme. Et c'est dans un accent de confiance attristée mais sereine qu'il termine cette exquise monographie : « Si demain devait éclipser hier et aujourd'hui, réjouissons-nous d'avance et nous, qui allons mourir, saluons ceux qui auront mérité d'être plus heureux et meilleurs que nous. Rien d'ailleurs ne sera aboli de ce que nos pères ont fait, de ce que nous avons fait nous-même. Il y a un charme qui s'attache à tout ce qui naît et grandit, et qu'il s'agisse des hommes ou de leurs œuvres, toute jeunesse se ressemble! » Ce qu'il n'ajoute pas, c'est que les jeunesses sont favorisées qui sont racontées par lui.

Je voudrais avoir une âme pareille pour dire, maintenant, quelques mots de plusieurs organisations où nous trouvons de sérieux « motifs d'espérer ». Et d'abord il y a longtemps que j'ai

à m'acquitter envers la *Ligue des femmes françaises*. Cette organisation a été la première promotrice de ce mouvement de régénération nationale par les femmes chrétiennes qui grandit constamment. Elle a tenu, le mois dernier, son congrès général à Lyon, — où elle a son siège : 10, rue de l'Abbaye d'Ainay. L'on sait que le cardinal Coullié l'a bénie, et qu'elle reçut, au commencement de 1905, une lettre autographe de Pie X lui apportant la bénédiction pontificale. Elle fut fondée le 29 septembre 1901, à Lyon, par quelques femmes à l'âme généreuse, dans le but de soutenir, aux élections de 1902, de leur influence, de leurs sacrifices et de leurs subsides, les comités et les candidats qui s'engageraient à défendre la religion, la patrie et la liberté. Le tract qui contenait leur premier appel portait, dès la seconde ligne, ces mots : « La ligue n'a de lien avec aucun groupe politique. » Elle est demeurée fidèle à sa résolution, même après des élections où, sans amener la victoire, elle avait cependant rendu assez de services pour attirer sur elle une attention intéressée. Elle en accentua davantage son programme résolument catholique, se tenant avant tout sur le terrain de la défense religieuse, et persuadée de vaquer ainsi à la plus efficace des œuvres sociales.

Son programme et son but peuvent se résumer ainsi : — Défendre et soutenir l'Eglise et le clergé persécutés; — Travailler au relèvement religieux et moral de la France; — par la prière, par l'exemple et par l'apostolat. Par son organisation, son bulletin mensuel et des conférences fréquentes, la ligue s'efforce d'arracher les femmes à une torpeur religieuse trop fréquente, ainsi qu'à des préoccupations égoïstes et frivoles. Elle leur rappelle les devoirs qu'elles ont à remplir dans la famille comme éducatrices des enfants et seconde conscience de leurs maris et de leurs grands fils. En même temps elle s'applique à leur faire comprendre leur rôle social à notre époque et la nécessité de lutter contre une mentalité inconsidérément païenne et contre le luxe effréné et envahissant, où elle voit une des causes de notre faiblesse nationale.

Cette élite, ainsi formée et recrutée dans tous les milieux sociaux, devient à son tour une pépinière d'apôtres qui s'efforcent, en des causeries familières, de recruter des adhérentes et de créer un grand courant de prière, de charité et de dévouement. Les ligueuses deviennent ainsi conscientes de leurs devoirs essentiels et prêtes à donner leur concours à toutes les œuvres utiles, déjà existantes ou à créer. Aussi, dans la pratique, l'action de la ligue se traduit-elle d'une foule de manières.

C'est d'abord la lutte contre la mauvaise presse par la diffusion des bons journaux, les tracts, les affiches, la fondation de bibliothèques, etc.; ce sont les écoles libres soutenues ou créées,

l'œuvre des catéchismes, les patronages, les mutualités scolaires, les syndicats d'ouvrières, les écoles ménagères, l'œuvre des trousseaux et de la caisse dotale, des ouvroirs de charité organisés dans les plus petits villages, etc. La présidente générale, Mme la comtesse de Saint-Laurent, laisse à ses comités régionaux, et même aux petites sections, une grande latitude pour organiser, suivant les lieux et les circonstances, les œuvres de charité et de zèle qui sont les plus utiles. Toujours soumises à l'autorité paroissiale, les ligueuses ne doivent rien entreprendre contre l'avis de leur curé; dans beaucoup de localités, elles se font quêteuses pour le Denier du culte.

En un mot, la *Ligue des femmes françaises* ne s'attache pas exclusivement à une ou plusieurs œuvres déterminées, mais elle crée chez ses adhérentes un état d'âme qui les rend aptes aux dévouements et aux sacrifices, et qui doit en faire, en toute occasion, des militantes prêtes à donner un peu de leur temps, de leur argent et beaucoup de leur cœur à tous ceux qui souffrent — surtout de la misère morale encore plus poignante et plus dangereuse que la misère matérielle.

C'est de Lyon qu'est également parti le mouvement aujourd'hui en plein succès des *Semaines sociales*. Et non seulement, il a conquis en France des sympathies hésitantes au début; mais il se poursuit à l'étranger où des réunions analogues ont été successivement organisées en Italie, en Espagne, en Hollande, en Pologne, et cette année même en Belgique. Il y a concordance doctrinale entre ces diverses « Semaines » et c'est en cela que se manifeste leur importance; car un effort commun tenté simultanément dans un aussi vaste réseau est capable d'amener des résultats inattendus. J'ai déjà parlé des précédentes réunions françaises La 5e session se tiendra, du 27 juillet au 2 août, à Marseille, sou le haut patronage du cardinal Andrieu. Et déjà, parmi les nombreuses lettres d'adhésion que les organisateurs ont reçues de l'épiscopat français, j'en trouve une de Mgr Henry souhaitant que la session de 1909 se tienne à Grenoble, où il compterait sur la présence de Mgr Dadolle et d'autres évêques. Rien ne montre mieux combien sont urgents les problèmes dont s'occupent les *Semaines sociales* et aussi la confiance que leur passé, déjà fécond, a valu, dans l'esprit des bons juges, aux professeurs de cette université ambulante.

Ils ont, au reste, le soin d'adapter leurs travaux aux préoccupations spéciales des régions où sera donné l'enseignement. Cette année, les cours devant avoir lieu à Marseille, une part considérable a été faite à la crise viticole, à la lutte contre le déboisement,

à la situation des populations maritimes, à la colonisation, aux mutualités maritimes. Cet exemple montre que, sans cesser de s'inspirer des idées directrices exposées dans les cours de doctrine, la *Semaine sociale* vise les contingences locales et sait descendre dans la plaine de la pratique sans quitter du regard la montagne des principes. Le Midi et le Sud-Ouest promettent d'envoyer de très nombreux auditeurs à la session de Marseille; ainsi, peu à peu, les esprits s'éclairent, les cœurs se rapprochent et les volontés se fortifient, tant est grande la force d'expansion de l'idée chrétienne servie par des hommes sincères et dévoués.

N'assistons-nous pas, chaque année, à la constatation d'un phénomène semblable, en mentionnant les succès grandissants de l'*Office central des œuvres de bienfaisance*. Là encore, le dévouement produit ses fruits habituels. L'œuvre est intervenue en faveur de 54 319 malheureux et a distribué, cette année, 212 584 francs, ce qui porte, depuis sa fondation en 1890, la transmission des secours au total de 3 450 145 francs. Mais l'accroissement de l'*Office* en France n'est pas seul à occuper l'ardent fondateur, M. Léon Lefébure. Il s'agit maintenant d'étendre l'influence du bureau international et, après avoir exposé les résultats obtenus pendant le dernier exercice, M. Lefébure poursuit ainsi :

... Rien ne saurait favoriser davantage la réalisation d'un but qui nous est très cher et dont nous ne saurions assez nous entretenir : je veux dire la création d'un lien entre tous ceux qui se préoccupent, dans les divers pays du monde, de soulager la misère humaine et d'établir les cadres d'une armée pacifique, où, faisant trêve aux divisions du jour, s'enrôleraient peu à peu, sous la même bannière, tous les amis des pauvres.

Est-ce poursuivre une ambition injustifiée que de chercher à faire de notre France, le pays de saint Vincent de Paul, le centre, l'âme de cette armée, de faire de Paris, non seulement la capitale de l'élégance et de la mode, mais la capitale mondiale de la charité, cette religion universelle, l'Ecole de la pitié? Si vives que soient les jalousies internationales, il ne semble pas que les étrangers rejettent cette prétention, qu'ils répugnent à l'admettre. Vous vous rappelez avec quelle éloquente sympathie M. le professeur Henderson, des Etats-Unis, saluait, ici même, la création de notre bureau international!

De Londres, de Berlin, de Vienne, de Rome nous sont venus les mêmes encouragements et les mêmes souhaits. Et si les étrangers ne nous contestent pas cette primauté, nous, Messieurs, au milieu des épreuves qui menacent de diminuer notre rôle dans le monde, quelle gloire plus haute et plus pure pourrions-nous rêver pour notre pays?

Mais s'il est de notre devoir et de notre intérêt de faire rayonner au dehors l'influence de nos œuvres, les nécessités de la vie

courante ne nous permettent pas d'oublier qu'il est, à l'intérieur du pays, des questions angoissantes, et l'assemblée générale de la *Société d'éducation et d'enseignement* nous en rappelle d'extrêmement pressantes. M. de Lamarzelle remplaçait cette année au fauteuil M. Keller qui, pour la première fois depuis la fondation de la Société, n'a pu l'occuper. L'auditoire s'est uni avec empressement aux regrets exprimés par Mgr Amette qui présidait, et par M. de Lamarzelle qui a noblement parlé de « cette belle existence qui restera, dans l'histoire parfois si trouble de ce temps, comme un lumineux sillage de vigueur de convictions, d'unité, de grandeur, de fidélité inébranlable aux œuvres si bien servies ».

Avec cette allure entraînante qui a placé M. de Lamarzelle au premier rang de nos leaders parlementaires, le vaillant sénateur a montré la situation que nos adversaires préparent à l'enseignement chrétien. Et l'on ne saurait trop, après lui, faire connaître ces deux articles d'un projet de loi voté par le Congrès radical de Lyon, signé de M. Brisson, et qui finira probablement par être déposé sur le bureau de la Chambre :

Art. 7. — Aucun membre du clergé régulier ou séculier, ou y ayant appartenu, ne pourra être admis dans un établissement d'enseignement. Il en sera de même de toute personne ayant fait ses études dans un établissement administratif dirigé ou *inspiré* par les personnes désignées au paragraphe précédent.

Art. 8. — Les directeurs devront être nommés et les professeurs ou instituteurs agréés par l'autorité publique. Ils seront révocables.

C'est l'étranglement avec phrases. Mais c'est l'étranglement. L'orateur s'élève ensuite contre la manière dont certains instituteurs enseignent l'histoire :

..... Aujourd'hui, c'est bien pis encore. La France ne commencera bientôt plus qu'à M. Combes. On ne dit plus rien des guerres du premier Empire. De la Restauration, on ne raconte que la « Terreur blanche »; les guerres du second Empire, on les passe sous silence; et surtout, chose inouïe, on veut systématiquement que les enfants ignorent la défaite affreuse, l'horrible mutilation subie par la France, il y a moins de quarante ans. Consultez tous les officiers, de toutes les armes, tous vous diront — ils en font chaque année l'expérience — qu'ils posent cette question à tous les conscrits à leur arrivée au régiment : « Savez-vous ce qui s'est passé en 1870 et 1871 ? » 3 ou 4 pour 100 seulement sont en mesure de répondre.

Aux préoccupations indiquées par M. de Lamarzelle, Mgr Baudrillart a répondu en examinant cette question : « Comment sauvegarder le caractère chrétien de notre enseignement libre? » Et j'ai rarement entendu une déclaration plus ferme et d'une

déduction plus serrée. Des discours semblables ne se résument guère, tant les arguments se commandent l'un l'autre; et l'on s'en voudrait de détruire une logique si rigoureuse. Peut-être pourrait-on la résumer pratiquement dans ce mot que Mgr Baudrillart empruntait au P. Didon : « Ayons des âmes de bronze, non des âmes de caoutchouc. »

Les deux périls qui menacent l'enseignement chrétien sont d'abord « la difficulté de recruter, de former, de conserver des maîtres vraiment chrétiens »; ensuite « l'infiltration dans l'enseignement chrétien de principes, de méthodes et de livres dangereux pour la formation chrétienne de la jeunesse ». Il faut donc assurer le recrutement d'abord, et ensuite la formation durable d'un personnel enseignant laïque. Et Mgr Baudrillart, en des pages d'une psychologie aussi courageuse que pénétrante, développe le sujet dans toute son ampleur, sans céler aucune difficulté, aucun danger. Il y a là, dans une question toute spéciale, un traité complet exposé avec une vigueur qui, je le souhaite, amènera des résolutions fermes.

En dehors du thème particulièrement adapté à son but final, Mgr Baudrillart a émis, dans la première partie de son discours, certaines considérations d'intérêt général auxquelles je me reprocherais de ne pas faire une place, tant la question est importante, et tant elle est obscurcie dans un trop grand nombre d'esprits :

L'enseignement tel qu'on le conçoit aujourd'hui, l'éducation telle que la comprennent ceux qui sont nos maîtres relèvent encore d'une autre pensée philosophique, car ce ne sont pas seulement des hommes politiques qui sont au pouvoir, ils ont la prétention de représenter une doctrine, la doctrine positiviste. Or, sur le fait qui nous occupe, que dit cette doctrine? Précisément le contraire de la doctrine chrétienne : c'est que l'individu n'est rien par lui-même, que l'individu ne mérite pas d'être cultivé pour lui-même, que « l'ensemble seul est réel » et doit être considéré; que, par conséquent, le but de l'éducation, c'est l'utilisation sociale de celui qui sera un jour un citoyen, de celui qui occupera telle place numérotée dans la société de l'avenir, et que tout doit être subordonné à l'intérêt social tel que le comprennent les maîtres du jour. Ils le comprennent de telle façon qu'ils puissent demeurer au pouvoir, ce qui, sous de grands mots, est leur but principal.

Eh bien, cette façon de concevoir l'éducation, d'envisager uniquement ce que l'on fera de l'individu dans la société et la place qu'il y pourra tenir, qu'est-ce que cela entraîne comme conséquence? Celle-ci d'abord : que le droit de l'enfant n'existe pas, que le droit de la société, que l'on confond avec le droit de l'Etat et de ceux qui détiennent le pouvoir, que ce droit seul existe; qu'il n'y a pas de droit pour le père de famille pas plus que pour l'enfant, et que, suivant la pensée d'Auguste Comte et de Littré à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, l'ensemble seul étant réel et l'individu n'étant rien, la majorité a le droit d'imposer sa manière de voir à toute la nation, et que tous les

enfants doivent recevoir une éducation conforme à celle que reçoivent les enfants de la majorité. Voilà les idées qui règnent sur l'enseignement public, celles que l'on veut étendre à l'enseignement tout entier !

Ce sont là des considérations que, pour ma part, j'ai trop souvent défendues pour ne pas en saluer ici une expression si autorisée.

*** — Je disais récemment, en parlant de M. Henry Bordeaux, qu'il devait réussir au théâtre, et je suis heureux de constater que c'est fait aujourd'hui. La Comédie-Française vient de donner de lui un acte : l'*Ecran brisé*, dont le succès lui assure une voie de plus. La nouvelle qui porte ce titre et qui a donné son nom à un de ses volumes est, à mon sens, ce qu'il a écrit de plus achevé. Mme Bartet l'ayant lue, y découvrit tout de suite un rôle qu'elle aimerait jouer. Et c'est ainsi que naquit la pièce des Français. Primitivement écrite en deux actes, elle a été réduite à un seul et c'est un sacrifice qui a dû coûter à l'auteur : les dialogues ont une intensité tragique, mais on le sent, à plusieurs reprises, prêt à « filer la scène », et le temps lui impose de la condenser presque à l'extrême.

L'histoire tient en peu de mots. Une jeune femme, pour sauver la mémoire de sa sœur, tuée dans un accident d'automobile, se charge d'une faute qu'elle n'a point commise. Dans le tiroir d'un meuble que seul le mari peut maintenant ouvrir, se trouvent des lettres compromettantes. Elle affirme qu'elles lui sont adressées, et obtient qu'on les brûle sans les lire. Ainsi le souvenir de la morte demeure intact pour le mari et pour l'enfant. Tel est le pivot essentiel où s'enroule une action rapide, haletante, qui oppresse le spectateur. C'est le genre broyant, et M. Henry Bordeaux a prouvé qu'il a le sens du théâtre, ce qui est l'essentiel. Dans sa prochaine pièce, il en aura davantage la langue, et pour l'excellente raison qu'il ne sera pas pris comme cette fois dans un acte de Procuste. Mais qui ne consentirait à ce doux supplice pour débuter à la Comédie-Française, avec une interprétation de choix ? L'écran brisé, c'est la porte qui s'ouvre.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Il y a encore, en France, des gens qui, sans être astreints, comme le journaliste, à tout lire, lisent les discours que nos ministres s'en vont, le dimanche, débiter solennellement, en province, çà et là. Cependant, à quoi bon? Chacun doit maintenant savoir que ces discours qui se démentent l'un ou l'autre et que nos gouvernants démentent ensuite par leurs propres actes, ne méritent aucun crédit et que, le plus souvent, ils n'intéressent que les orateurs eux-mêmes. Voici, par exemple, M. Clémenceau, à Rennes. Il y est venu, pour le service de sa cause, d'abord personnelle, puis ministérielle. Il voudrait « trouver » dans la région le mandat de sénateur que « son pays natal » lui refusa jadis. « Rejeton isolé d'une sève chouanne », il caresse de toutes les séductions de son éloquence cette Vendée, cette Bretagne, si longtemps « boudeuses » à la République; et, comme il ne peut les convertir qu'en affectant une grande modération, une grande douceur, il leur soupire ces déclarations : « Notre République est une République ouverte..... Non seulement nous n'avons pas d'ennemis à gauche, mais nous n'avons pas d'ennemis du tout... Notre intention est d'imposer la République à ceux qui l'ont toujours combattue, en les forçant à convenir que nous avons fait de la République le gouvernement le plus juste et le plus libéral qui ait jamais existé en France. » D'autre part, M. Clémenceau a besoin de raffermir autour de lui, avant la réouverture de la Chambre, sa majorité radicale et socialiste. Il la flattera. Il justifie l'avidité des « Quinze Mille », en osant affirmer que l'augmentation de leur salaire législatif était aussi nécessaire à leur honnêteté qu'à leur dignité. Il fait, en outre, l'apologie du « parlementarisme », sans même essayer de distinguer dans le régime parlementaire ses droits et ses abus; et il oublie qu'entre ses propres mains, le parlementarisme n'est plus qu'un instrument d'oppression et de tromperie avec lequel tantôt il tyrannise ou joue le Parlement, tantôt il décrète des réformes que la pluralité même des électeurs réprouve ou redoute. On sent

dans tout ce langage de M. Clémenceau le charlatanisme habituel de sa politique et de sa littérature. Il ne croit à ses discours que comme à des moyens d'action que sa tactique changera, selon la circonstance et le milieu. Plus vaine encore a été la harangue de M. Viviani, à Calais, devant le Congrès des tullistes. Lui, il faut qu'il raffermisse un peu son autorité ministérielle. Il a trop effrayé jadis la bourgeoisie par ses imprécations socialistes. C'est un souvenir qu'il va tempérer. Le « bourgeois », il l'aime, pourvu que ce soit un bourgeois révolutionnaire. Il célèbre « le bourgeois de 1789 », qu'à la vérité, le socialisme n'épouvantait pas encore. M. Viviani, de plus, atténuera un peu son programme d'antan. Ministre, il ne veut plus qu'un socialisme purement « réformiste ». Il renie le collectivisme : le « partage des biens » lui paraît « stupide et inique ». Et il rentre, à Paris, pour effectuer, avec M. Clémenceau, avec M. Caillaux, avec M. Barthou, le partage d'un chemin de fer. Seulement, ce ne sera pas sans avoir clamé encore, devant « les étoiles » qu'il a déjà « éteintes », sa profession de foi matérialiste de 1906. Il proclame que « le ciel est vide » et il honore la « bourgeoisie », pour avoir scientifiquement « montré » dans ses livres, « l'inanité du châtiment et de la consolation célestes, l'impossibilité du bonheur futur au delà de la tombe ». M. Clémenceau, à Rennes, n'avait pas songé que cette compensation philosophique de M. Viviani pouvait garantir contre la misère sociale le peuple de la Vendée et de la Bretagne.

Quelque différence que M. Clémenceau et M. Viviani établissent, dans leurs discours, entre le socialisme d'Etat et le socialisme révolutionnaire, ils servent tour à tour le socialisme sous ces deux formes, soit par leur complicité, soit par leur complaisance. Accidentellement, dans une grève, comme celle du Vigneux; systématiquement, avec le rachat du chemin de fer de l'Ouest. La grève du Vigneux a quatre épisodes; elle n'en aurait eu qu'un, si M. Clémenceau, moins soucieux de mécontenter les socialistes, avait fait immédiatement tout son devoir. Dans le premier de ces épisodes, les grévistes envahissent les chantiers, molestent les travailleurs, détruisent le matériel, et, quand les gendarmes, qu'ils ont assaillis et qu'ils lapident, tentent d'arrêter le plus coupable, la bagarre est si violente que deux grévistes sont tués et que, sur quatorze gendarmes, treize sont blessés. Le lendemain, à Villeneuve-le-Roi, autour des cercueils des victimes, c'est une manifestation organisée par les émissaires que la Confédération du Travail a dépêchés de Paris : aucune précaution de police n'est prise contre les manifestants; le préfet de Seine-et-Oise s'est confié à leur parole : ils maintiendront l'ordre eux-mêmes. Or, bientôt, retentissent les clameurs injurieuses; le sous-préfet de Corbeil, souillé de crachats, a son écharpe déchirée; des pierres et des tessons de bouteilles sont lancés sur les gendarmes; les ouvriers qui travaillaient sont roués de coups et

forcés à s'agenouiller, sur le bord des tombes, pour « demander pardon »; un élévateur flottant est démoli; les automobilistes qui passent sur la route sont rançonnés. Le lendemain, c'est à Paris que la Confédération du Travail manifeste. Ses tribuns protestent, dans le manège Saint-Paul, contre la scélérate répression de la grève de Vigneux; ils prêchent la grève générale. A la sortie, échauffourée dans la rue; trois manifestants sont blessés et douze agents. Et les désordres continueront. Quelques jours plus tard, les grévistes de Vigneux s'acharnent à piller des bateliers et à couler des chalands dans la Seine. Quelle a été, devant les grévistes, l'attitude de M. Clémenceau? Il tolère leurs attentats; il n'ose pas les prévenir; il appelle trop tard les troupes qui occuperont le pays. Quelle est son attitude, devant le Parlement, quand les socialistes l'interpellent sur la brutalité assassine de ses gendarmes, qu'ils accusent d'avoir été, sciemment, les provocateurs de la collision et de la « tuerie »? M. Clémenceau veut bien nier l'initiative criminelle qu'ils imputent aux gendarmes : on ignore de quel côté sont parties les balles qui ont commencé cette lutte meurtrière; on ne sait pas qui est responsable de la mort des deux grévistes; donc, M. Clémenceau a décidé que la justice informerait. Mais, s'il reproche aux démagogues de la grève leurs excitations et leurs excès, il trouve dans les actes de la gendarmerie une illégalité qui contrebalance tous les méfaits des grévistes : un maréchal des logis, bafoué, frappé, le matin, par un des agitateurs, n'a-t-il pas voulu, l'après-midi, appréhender ce forcené, hors le cas de flagrant délit et sans mandat d'arrêt? M. Clémenceau le traduit, disciplinairement, devant un conseil d'enquête; car M. Clémenceau, qui, en 1871, a vu, drapé dans sa dignité de magistrat municipal, les tragiques exploits de la Commune, prétend que les gendarmes restent toujours, dans toutes les scènes de révolution, les plus scrupuleux observateurs des formes légales. Et, avec ce grief, son impartialité a un contrepoids qui équilibre son discours : il fournit aux socialistes une satisfaction juridique, quasi morale. De même, quand il célèbre le stoïcisme des fonctionnaires qui ont supporté, quasi comme des martyrs, les mauvais traitements des grévistes, les radicaux l'applaudissent. Soit. Mais les émeutiers ont eu, dès le premier jour, l'opinion que, par les précautions et même par les égards de sa prudence débonnaire, le gouvernement ménageait en eux les socialistes du Parlement et ceux de la Confédération du Travail : ils l'ont cru pusillanime; ils se sont enhardis. S'ils l'avaient jugé capable d'une résistance énergique, le sang n'aurait pas coulé, le premier jour, et le brigandage n'aurait pas sévi, le second. Les révolutionnaires osent tout, quand, contre eux, on n'ose rien. Ce gouvernement qui a peur de faire respecter les défenseurs de l'ordre public et qui leur vante comme le plus beau de tous les genres de courage l'héroïsme de la résignation dans la guerre

civile, convaine tout simplement les énergumènes, les furieux, qu'ils peuvent se permettre beaucoup ou même tout, avec une impunité certaine : sa longanimité est un pacifisme qu'ils méprisent. Et les meneurs qui, à Paris et sur les lieux, leur donnent, dans ces désordres, le signal du conflit, ne peuvent-ils pas se prévaloir du privilège dont jouit la Confédération, dont ils sont les « délégués » et les agents? C'est cette Confédération qui, dans la grève de Vigneux, a suscité toutes les violences de la première journée et de la deuxième, sinon de la troisième. M. Clémenceau est libre de la dissoudre, puisqu'elle n'existe qu'illégalement, en vertu d'une tolérance; il s'en est abstenu : M. Briand et M. Viviani la protègent.

M. Clémenceau, M. Caillaux et M. Barthou sont trop sagaces pour ne pas reconnaître dans le rachat du chemin de fer de l'Ouest une opération formelle, une application initiale, du socialisme d'Etat. On devine quel discours véhément M. Clémenceau, député au Corps législatif, aurait jadis proféré contre ce socialisme despotique du gouvernement, contre cet acte usurpatoire de l'Etat, si l'Empire se fût avisé d'une pareille entreprise : encore peut-on croire que le socialisme de l'Etat impérial fût plus propre que le socialisme de l'Etat républicain, avec son titre anonyme et sa variable raison d'être, à contenir le collectivisme de l'avenir. Mais M. Clémenceau, M. Caillaux et M. Barthou, stimulés encore par M. Briand et M. Viviani, qui se targuent d'être des socialistes « indépendants », veulent, dans l'intérêt de leur pouvoir ministériel, satisfaire, parlementairement, électoralement, les socialistes de toutes les catégories, même les socialistes « unifiés », comme s'il était possible d'assouvir jamais la cupidité utopique d'un parti qui rêve d'absorber, avec l'Etat, la propriété, ou plutôt la vie, du pays entier. Voilà pourquoi les volontés des trois ministres ont été si âpres devant le Sénat, justement suspecté de répugner à ce rachat non pas seulement dangereux par le système qu'il inaugure, mais désastreux par les dépenses ruineuses qu'il nécessite, comme l'ont démontré M. Prevet et M. Boudenoot avec des preuves irréfutables. Le débat a eu ses heures de sophistique amusante. M. Barthou et M. Caillaux se déclarent curieux, théoriquement, de résoudre, le premier, certaines questions de jurisprudence et le second, certaines questions d'exploitation matérielle et financière, l'un par le rachat du simple réseau de l'Ouest, l'autre par le rachat universel des chemins de fer : tels des chimistes qui ne travaillent à fabriquer du diamant que pour l'unique gloire de la science. Mais, dès que M. Caillaux et M. Barthou parlent sérieusement, une dissonance plus que grave éclate entre eux. M. Barthou déclare que l'Etat ne veut racheter que le réseau de l'Ouest, qu'il juge mal administré; M. Caillaux confesse que l'Etat inaugure, par ce rachat partiel, celui de tous les réseaux, successivement, quel qu'en puisse être le

rapport. M. Barthou ne pense qu'à une affaire et à un remède; M. Caillaux invoque un principe et argue d'une nécessité. Le 5 juin, M. Barthou dit au Sénat : « Je répète, avec l'autorité dont m'ont investi tous mes collègues, que le gouvernement s'attache au rachat du réseau de l'Ouest, comme à une question particulière, qu'il n'a pas inventée, mais qui s'est imposée à lui. Lorsque M. Prevet, dans son rapport, indique que c'est le commencement de la nationalisation et que le gouvernement sera dans l'obligation de continuer par la compagnie d'Orléans : il se trompe. » Le 12 juin, M. Caillaux : « Toute la question est de savoir si nous devons laisser venir ou si nous devons devancer le terme, le moment où l'Etat reprendra par la force même des choses tous les réseaux dont la concession aura expiré. Pour moi, je soutiens que nous serons conduits à devancer ce terme. » Que M. Barthou et M. Caillaux n'aient pu concerter, dans un conseil des ministres, une si scandaleuse contradiction, nous le voulons bien. Mais l'aveu de M. Caillaux a le mérite de la logique, autant que de la franchise : M. Caillaux rend à ce qu'il appelle doctrinalement « la force des choses » un hommage qui, pour les socialistes, est bien celui de la vérité. Le Sénat aura entendu l'avertissement et le pays, la menace. Et ce n'était pas tout. Le gouvernement allait leur apprendre ce que vaut sa bonne foi. Le 4 juin, M. Barthou laissait entendre au Sénat que, si la Compagnie d'Orléans voulait renouer avec lui les négociations qu'il y a quelques années, elle avait eues, pour une proposition de rachat, avec deux ministres des travaux publics, elle le trouverait disposé à de nouveaux pourparlers. La Compagnie d'Orléans s'empresse d'accepter cette invitation, quoique indirecte. Le 12 juin, par une lettre du président de son Conseil d'administration, elle annonce qu'elle est prête « à reprendre ces négociations » et elle exprime « sa sincère conviction qu'il serait facile d'aboutir à un accord ». Les avantages de cet accord seraient grands pour l'Etat; la Compagnie d'Orléans lui restitue, conjointement avec celle de l'Ouest, des lignes qui reconstitueraient son réseau et des gares qui assureraient l'autonomie de ses services; elle lui abandonne 50 pour 100 des bénéfices qu'elle percevra au-dessus de 56 francs de dividende; pour toutes les questions litigieuses, les deux compagnies acceptent un arbitrage. Ces offres loyales, M. Barthou les repousse. Le gouvernement ne rompra pas son pacte avec les socialistes : d'abord et avant tout, ce qu'il leur faut à eux, conséquemment à lui, c'est le réseau de l'Ouest. M. Barthou oppose donc à la Compagnie d'Orléans un refus péremptoire, sous le prétexte tout fictif que les pourparlers seraient inutiles, parce qu'il a « la certitude d'un insuccès ». Ce refus, il l'a répété devant la commission des chemins de fer et devant le Sénat. Mécontent, mais jaloux de ne rien brusquer, le Sénat a recommencé la discussion générale de la loi. Ce débat clos, la Commission des

chemins de fer, qui approuve la proposition des deux Compagnies, présentera au Sénat ses conclusions. En attendant, il est bien avéré que le gouvernement, qui avait tort, sur le fond de la question, l'a également, pour la forme.

Des évènements que notre gouvernement n'a pas su prévoir ou qu'il n'a pas voulu prévenir, ont, depuis quelques semaines, changé, au Maroc, le cours des choses, toujours si incertaines en ce pays. Moulaï-Hafid est entré triomphalement, à Fez, le 7 juin. Il règne maintenant sur les trois capitales du Maroc. Ce n'est pas à dire qu'il soit le maître du Maroc tout entier. Il n'y a pas de révolution centrale, dans cette contrée divisée à l'infini : l'anarchie y est universelle; chaque tribu peut avoir son prétendant. D'ailleurs, un tiers seulement du Maroc, le « blad-el-Mahkzen », participe à la lutte, non sans en observer les chances avec la versatilité habituelle de la race. Mais, si Abd-el-Aziz reste revêtu de son titre, devant l'Europe, il l'a perdu, devant les populations du Maroc, au Nord et au Sud. Il n'est plus, à leurs yeux, que le « Sultan des infidèles ». Trop européen, par ses goûts, à Fez, et par sa condescendance, à Algésiras; puis, trop français, à Rabat. S'il garde le littoral sous son autorité et s'il y dispose des douanes, c'est seulement par la grâce de la France et de l'Espagne. Sa fortune semble aujourd'hui désespérée. La France, en continuant, avec l'Europe, à le reconnaître comme le souverain légitime du Maroc, l'assistera-t-elle de ses armes, maintenant que le Maroc l'abandonne, et prendra-t-elle parti contre Moulaï-Hafid, qu'elle a laissé passer librement sur les confins de la Chaouïa, quand sa mahalla venait y attaquer nos troupes? La Chaouïa est pacifiée. Après y avoir établi une ligne de postes voisins l'un de l'autre, le général d'Amade a ramené sous les murs de Casablanca la majeure partie du corps expéditionnaire. Par delà l'extrême-sud de l'Algérie, le général Lyautey a opéré la même pacification, dans la vallée du Haut-Guir, sans porter notre drapeau plus loin, vers le Tafilelt. Quelles sont les « instructions » que le gouvernement a données à ces deux généraux et qu'il a communiquées, sommairement, aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras? L'interpellation par laquelle M. Gervais et M. Jaurès ont interrogé le gouvernement sur ces points obscurs de sa politique marocaine, n'a guère été plus instructive que celles du 12 novembre 1907, du 27 janvier et du 24 février 1908 : elle a eu pour épilogue, comme précédemment, un ordre du jour insignifiant, un de ces chefs-d'œuvre de logomachie où le parlementarisme excelle. Nous avons bien appris que le général Lyautey, aidé d'un commissaire marocain, appliquera, sur la vague frontière de l'Algérie et du Maroc, les conventions naguère conclues avec le Mahkzen, et que le général d'Amade devra procéder à une évacuation progressive de la Chaouïa, en y organisant des forces indigènes, pour y assurer la paix. Cette tâche du général d'Amade est aléatoire :

M. Paul Deschanel en avait indiqué les meilleurs moyens; M. Jaurès et M. Denys Cochin en ont signalé les difficultés et les risques; M. Pichon et M. Clémenceau, en vain questionnés, se sont tus. Il est toutefois honteux que, trois fois, M. Jaurès ait accusé le gouvernement de ne préparer l'évacuation de la Chaouïa que contraint par une injonction comminatoire de l'Allemagne : M. Jaurès ne se plaît que trop souvent à humilier devant l'Allemagne notre patrie. Trois fois aussi, M. Pichon a nié qu' « aucune puissance eût formulé une réserve sur notre politique ». Si, s'exaspérant tout à coup, M. Pichon, qui n'est pas plus un diplomate par tempérament que par éducation, s'est écrié : « Monsieur Jaurès, je ne sais pas qui vous a autorisé à parler au nom de l'Allemagne comme vous le faites », l'apostrophe, vraiment, n'était pas parlementaire; elle ne l'était pas, selon le protocole usuel du parlementarisme; mais, hors du Parlement, le public presque tout entier estime qu'elle était méritée. Quant à la politique marocaine du gouvernement, elle a été critiquée par M. Denys Cochin avec une juste sévérité. L'expérience a prouvé combien la « pénétration pacifique » était illusoire et comment la conquête était impossible, actuellement. Mais, si on ne peut reprocher au gouvernement de n'avoir ni cru à l'une, ni tenté l'autre, M. Denys Cochin a raison d'affirmer que, ni pour « l'action », ni pour « l'abstention », il n'a eu une politique, au Maroc, et que, même dans l'exécution de l'œuvre « provisoire » qu'il s'était prescrite, après l'incident de Casablanca, il a manqué de toute perspicacité, de toute constance, de toute énergie. M. Pichon avait déclaré qu'il observerait, entre les deux sultans de Marrakech et de Rabat, une scrupuleuse neutralité : le gouvernement a failli, manifestement, à cette promesse. M. Pichon professe que, Moulaï-Hafid intronisé, il n'appartient qu'aux puissances de se prononcer sur sa souveraineté : ainsi le veut l'acte d'Algésiras. Mais il est fâcheux pour la France que, dans un pays où la sécurité de son empire africain est en jeu et où ses droits, non moins que ses intérêts, sont prépondérants, elle ne puisse plus décider seule et que les puissances puissent consacrer par leur suffrage la dynastie qu'il leur plaira de choisir, pour le gouvernement du Maroc. En fait, l'acte d'Algésiras aliène également au Maroc son indépendance et à la France sa liberté d'action. Non, notre gouvernement n'a eu, au Maroc, ni assez de fierté, quand il le devait, ni assez d'habileté, quand il le pouvait. L'armée seule a rempli, là, tout son devoir. Elle a glorieusement montré au monde musulman et au monde européen la vaillance de ses soldats, leur vigueur, leur discipline, les brillantes qualités de ses officiers et leur science. Tout ce qui reste de cette affaire du Maroc, pour l'honneur et le profit de la France, elle le doit à son armée. Notre pays peut s'en enorgueillir, avec quelque confiance, fût-ce devant M. Jaurès et l'Allemagne.

Le roi d'Angleterre et le tsar ont eu, dans la rade de Reval, cette entrevue annoncée avec tant de bruit, racontée avec tant de commentaires, mais si mystérieuse encore. Edouard VII était accompagné de sir Charles Hardinge, sous-secrétaire aux affaires étrangères, de l'amiral Fisher et du général French; le tsar, de M. Stolypine et de M. Isvolky. La présence de ces personnages avertissait expressément l'Europe de la gravité des entretiens que le roi et le tsar allaient échanger dans cette réunion. Sir Edward Grey, dont on connaît le ferme jugement et le langage précis, avait dit, à la Chambre des communes, pour caractériser diplomatiquement la signification de cette entrevue : « Aucune négociation n'a été engagée en vue de la conclusion d'un traité ou d'une convention avec le gouvernement russe... Il est toutefois exact que la visite aura un résultat politique. » Quel est ce « résultat »? Le « traité », la « convention », qu'on n'avait pas « négocié », à Saint-Pétersbourg, à Londres, l'a-t-on préparé, à Reval, éventuellement? N'a-t-on posé que telle ou telle question, parmi celles qui regardent spécialement les deux empires ou qui intéressent l'Europe tout entière? Nul ne le sait. Les toasts des deux souverains ne laissent rien deviner. Nicolas II a souhaité que la rencontre « unît les deux pays étroitement ». Edouard VII s'en est déclaré « convaincu ». Toutefois, il lui a plu d'être un peu moins discret que le tsar, dans l'énigme, puisqu'il a prononcé ces mots comme pour mieux exciter l'attention des curieux : « Je suis certain que notre rencontre conduira au règlement satisfaisant, d'une manière amicale, dans l'avenir, de quelques questions de haute importance. » Quant à la « paix », les deux toasts en ont plus que proclamé la nécessité « pour le monde », selon la formule désormais traditionnelle; ils en ont juré le maintien. Et M. Stolypine, M. Isvolky, de leur côté, dans les conversations qu'ils ont bien voulu avoir, eux, avec les ambassadeurs du journalisme européen, ont assuré bien haut que l'accord de la Russie et de l'Angleterre consolidait la paix de l'Europe, en même temps que, par l'alliance de l'une et l'entente de l'autre avec la France, il complétait « l'équilibre européen ». Tous deux aussi ont pris le soin de spécifier que « l'amitié anglo-russe d'aujourd'hui ne lèse personne » et que, particulièrement, la Russie entend conserver son « amitié » avec l'Allemagne, sa « voisine fidèle. » Officiellement ou officieusement, ceux qui détiennent les secrets de l'entrevue n'ont pas parlé davantage. Il faut nous y résigner. Les hypothèses formées par les journaux qui ont prétendu dévoiler le mystère n'ont servi qu'à un nouveau doute. Les colloques des deux souverains et de leurs ministres n'étaient pas nécessaires au règlement de leurs affaires asiatiques; donc, c'est de l'affaire macédonienne qu'ils se sont occupés. Dès lors, ne faut-il pas craindre que les réformes que l'Angleterre et la Russie se proposent d'appliquer à la Macédoine,

ne provoquent à un conflit la Turquie et l'Allemagne, sa tutrice en Europe et sa protectrice devant l'Islam? Ne sera-ce pas la guerre, en Orient d'abord, puis en Occident? Rien, dans l'entrevue de Reval, n'a encore justifié cette alarme des journaux. Les propositions de la Russie et de l'Angleterre, si elles les ont précisées définitivement, à Reval, subiront, dans les délibérations des puissances, tant d'épreuves, tant de retards, qu'il est bien inutile de s'en émouvoir, dès ce moment, comme d'une réalité dangereuse. On peut croire que la mauvaise humeur exhalée par les journaux allemands après l'entrevue de Reval n'est pas plus dramatique, si soupçonneuse que puisse être l'Allemagne dans la garde qu'elle monte autour de sa Triplice. L'Allemagne serait bien embarrassée, si, demain, elle avait à énoncer, diplomatiquement, la raison de s'inquiéter et de se courroucer que lui fournit cette entrevue. Pour nous, Français, nous ne pouvons que nous féliciter de ce rapprochement de l'Angleterre et de la Russie. Leur hostilité réciproque n'a que trop souvent nui à la France. Gardons, quelles que soient leurs combinaisons d'aujourd'hui, la réserve qui nous convient et, dans l'attente des événements, fortifions-nous.

L'Asie nous offre un spectacle qui semble rappeler un de ces mythes décrits dans les épopées fabuleuses de sa cosmogonie. C'est un monde qui se renouvelle, dans une sorte de métamorphose politique, économique, militaire, morale : le nouveau monde du vingtième siècle. A l'ouest et au centre, des empires ont disparu, depuis des milliers d'années, en perdant non seulement leur forme, mais leur nom et même, çà et là, le témoignage de leurs ruines. Seule, la Perse a subsisté, dans sa déchéance. La Russie et la Turquie occupent le reste de ces immenses régions où commença l'histoire de l'humanité et où les peuples mêmes qui habitent maintenant l'Europe ont, dans leurs migrations, laissé leur poussière. A l'est, des empires renaissent, se refont, qui auront reçu de l'Europe, de sa civilisation, de son génie, les ferments de leur recomposition, les éléments de leur grandeur. Le Japon, devenu presque subitement une puissance de premier ordre, a déjà une haute destinée; déjà aussi, il aspire à une sorte de suprématie, dans l'Extrême-Orient; plus ambitieux encore, il veut dominer l'Océan Pacifique. Si matérialiste que soit l'âme chinoise, la Chine commence à s'éprendre d'un idéal national. L'ingérence des étrangers et l'arrogance du Japon l'irritent : elle veut son indépendance. Assurément, l'élaboration de la nationalité chinoise sera lente. Mais, avant qu'avec ses innombrables populations, elle soit une nation redoutable, armée à la moderne, la Chine espère devenir, par son industrie et son commerce, une concurrente presque invincible pour l'Europe. L'Inde, si divisée qu'elle soit par tant de races, de religions, de castes, a pris, à l'école de ses maîtres et en haine du joug anglais, la notion de la liberté poli-

tique et administrative, sans avoir encore pleinement le sens d'un nationalisme hindou : elle revendique son autonomie. La Perse a des réformistes, plutôt que des patriotes. Elle s'agite plus qu'elle ne se réorganise. Elle est, depuis deux ans, en proie à un parlementarisme qui se targue et s'efforce d'être révolutionnaire. Sa Constitution n'est pas plus respectée par le Parlement que par le Chah. A Téhéran, des attentats, des coups d'Etat; dans tout l'Iran, l'anarchie; sur la frontière, des combats, tantôt avec les Kurdes, tantôt avec les Cosaques. Du moins, le traité conclu par la Russie et l'Angleterre, en 1907, a-t-il garanti l'intégrité de la Perse. A voir la rapidité actuelle de ces évolutions historiques et à considérer, chez les peuples surexcités par la passion du progrès, l'intensité de leur lutte pour la vie, on peut prédire que, désormais, le domaine colonial de l'Europe lui sera disputé de plus en plus. Le temps fatal viendra où elle devra se défendre dans ses propres limites. Sa supériorité militaire, que ses rivaux seront jaloux d'égaler, par les engins qu'ils auront, à leur tour, inventés et avec les masses profondes qu'ils auront appris à discipliner, ne la protégera que difficilement. Ce sera une lutte immense et peut-être séculaire. Pour résister efficacement, avec toute la vertu de ses vieilles victoires, l'Europe, sans doute, devra s'unir, dans une sorte de fédération guerrière, après avoir réglé ses querelles d'aujourd'hui. Et, alors, pour la sauvegarde commune, la Russie, sur terre, et l'Angleterre, sur l'Océan, seront les premiers des champions de l'Europe, tous deux appuyés sur l'Allemagne et la France.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Esquisses et récits, par le marquis de Ségur, de l'Académie française. 343 pages in-18. (Calmann-Lévy.)

Les quatre morceaux réunis ici sont assez dissemblables de sujet et d'inspiration, puisqu'ils comprennent une monographie historique, une conférence à des femmes du monde, une biographie familiale et une harangue de réception académique. Mais bien des traits leur sont communs : le charme aisé du style, la liberté d'esprit jointe à la parfaite modération du jugement, l'étendue et la sûreté de l'information sans aucun appareil de pédantisme, tous les dons enfin qui ont fait le succès des premiers livres de M. le marquis de Ségur et qui sont la caractéristique de son talent.

L'Essor, poésies, par Mme la baronne Antoine de Brimont. Un in-12. (Plon.)

Mme de Brimont se distingue de la plupart de ses contemporaines adonneés aux Muses par la discipline, si l'on peut ainsi dire, d'une sensibilité cependant très délicate et toujours en éveil. Dans l'*Essor* la sensation n'est plus seule en jeu, l'âme reprend ses droits. Il en résulte un charme puissant de style, une solidité et une profondeur de la pensée. Les artistes aimeront ces vers où ils retrouveront le lien de parenté qui unit l'auteur à Lamartine et quelque chose de la manière de Sully-Prud'homme qui encouragea ces poèmes et les eût présentés au public si la mort ne l'avait ravi.

La seconde conférence de la paix, par M. Ernest Lémonon. 800 pages, gr. in-8°. (Pichon et Durand-Auzias).

On trouvera dans cet ouvrage l'exposition et le commentaire des travaux multiples de la seconde conférence de la paix, des 14 conventions et déclarations qui en sont issues. L'arbitrage international, les lois et coutumes de la guerre sur terre et sur mer, le droit international maritime sont examinés d'un point de vue précis et l'auteur dans ses conclusions a su se garder d'un optimisme fâcheux, autant que d'un pessimisme exagéré. Les jurisconsultes, les diplomates, les hommes politiques, auquel il est destiné, feront à ce volume un favorable accueil. Ce sera désormais, en ces matières, un indispensable instrument de travail.

Les grandes Compagnies de navigation et les chantiers de construction maritime en Allemagne (1re partie), par Aimé Dussol, avec préface de M. Octave Noel. 1 vol. in-8° avec de nombreuses cartes, graphiques et gravures.

M. Dussol, durant son séjour de plusieurs années en Allemagne, et particulièrement à Hambourg, le port le plus important du monde, s'est initié à tous les progrès réalisés par la marine de commerce de l'Allemagne et a étudié minutieusement les grandes Compagnies de navigation. Ce sont les résultats de son étude qu'il nous livre dans son premier volume. Cet ouvrage arrive à son heure. Aussi sera-t-il bien accueilli de tous ceux qui apportent à l'étude des questions économiques le souci des réalités présentes et de celles de l'avenir. Puisse la marine marchande française profiter des enseignements si précieux qui nous sont donnés sur la marine de notre voisine.

Jean-des-Brumes, par Charles Foley. 1 vol. in-12. (Ollendorff).

C'est le récit émouvant d'un épisode des guerres vendéennes, quand déjà le consulat rétablissait l'ordre et le calme après la tourmente révolutionnaire. Dans le cadre mélancolique et poétique du Marais, se déroule, au sein des îles mystérieuses et des innombrables canaux, la poignante histoire de l'aventureux Jean-des-Brumes et de sa petite cousine Abelle, délicieuse et mystique héroïne dont la force d'âme surpasse les plus terribles épreuves. Ce volume ajoutera un succès de plus aux récits vendéens de notre collaborateur.

La jeunesse du maréchal de Belle-Isle (1684-1726), par Pierre d'Echérac. Préface de M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, xvi-215 pages in-8°. (Champion.)

En dehors d'un vif intérêt propre, ce début d'une histoire du maréchal de Belle-Isle se présente dans des conditions triplement touchantes. L'auteur, jeune archiviste paléographe, a succombé avant même que l'impression ne fût commencée. La mort n'a pas permis à M. Jules Lair d'écrire la préface dont l'historien de Fouquet s'était tout naturellement chargé. A son défaut, l'éditeur de Saint-Simon s'était offert, et ces quelques pages d'avant-propos se trouvent être les dernières qu'ait écrites M. Arthur de Boislisle.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT TRENTE-ET-UNIÈME

(CENT QUATRE-VINGT QUINZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article; — C. R., compte-rendu.

Les Indes Anglaises. I. 25 mai. 646. — II. Fin. 10 juin. 884.

Bulletin bibliographique. 10 avril. 208. — 25 avril. 416. — 25 mai. 832. — 10 juin. 1132. — 25 juin. 1336.

ARREN (J). .T-A. Edison, inventeur (par Jones). 25 avril. 362.

BÉCHAUX (A.). La population, d'après le XXVIIe congrès d'économie sociale. 25 mai. 701.

BERTHEROY (Jean). Conflits d'âmes. Roman. I. 10 juin. 915. — II. 25 juin. 1215.

BIART D'AUNET Les maîtres de l'Océanie. 25 juin. 1180.

BIGENWALD (Joseph). La faillite du divorce. 25 avril. 298.

BLANC (Edouard). La crise russe. Le Tsarisme. 10 mai. 456.

BOUCHER (Auguste). Chronique politique. 10 avril. 198. — 25 avril. 406. — 10 mai. 611. — 25 mai. 822. — 10 juin. 1122. — 25 juin. 1326.

BREMOND (Henri). Jeunes romanciers (Moselly, Lefebvre, Renaudin). 25 juin. 1238.

BRULEY DES VARANNES (chanoine). Avant-propos aux lettres de l'abbé Perreyre. 10 avril. 72.

CALEMARD DE LA FAYETTE (Olivier). Nature. Poésie. 25 avril. 386.

CHAMPFLOUR (Cte de). Amateurs d'art au XVIIe siècle. 10 mai. 561.

DARMENTIÈRES (Paul). Histoire d'un qui ne voit pas. Nouvelle. I. 10 mai. 530. — II. Fin. 25 mai. 714.

DELHAYE (Pierre). Au Maroc. Récit d'un témoin. II. Fin. 10 avril. 88.

DOUMIC (Max). Les salons de 1908. 10 juin. 993.

FONSEGRIVE (George). Les idées religieuses de Leibnitz. 25 juin. 1154.

HARAUCOURT (Edmond). François Coppée. 10 juin. 874.

HENRY (René). Le problème macédonien. Deux éléments de la solution d'avenir. 25 avril. 376.

JOLY (Henri). La Hollande sociale. 25 avril. 237.

KLEIN (Félix). L'Amérique de demain. — I. 10 avril. 160. — II. 10 mai. 502.

LACOMBE (Bernard de). L'église catholique de France pendant la première séparation. 10 mai. 417.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1908.

LA GUILLONNIÈRE (G. de). L'enseignement catholique et les livres scolaires. 25 mai. 673.

LAMY (Etienne). Albert de Lapparent. 10 mai. 621. — Quelques précisions (réponse à l'*Action Française*). 10 juin. 982.

LANZAC DE LABORIE (de). A travers la Révolution. (P. de Vaissière : *Lettres d'aristocrates*; Lenôtre : *La fille de Louis XVI*; Welvert : *Lendemains révolutionnaires*; E. Dejean : *Un préfet du Consulat*; Mis de Caumont la Force : *Lebrun gouverneur de la Hollande*). 10 juin. 943.

LEMOINE ET LICHTENBERGER (A.). Un médecin courtisan au dix-septième siècle. Bourdelot. — I. 25 avril. 272. — II. Fin. 25 mai. 760.

LE ROHU (Pierre). Le premier congrès international contre le duel à Budapest. 25 juin. 1204.

MARRE (Francis). Si la guerre éclatait demain. Les transports, le pain, la viande, la poudre. 25 avril. 209.

MAURRAS (C.) **ET MOREAU** (L.). L'Action Française. 10 juin. 959.

MOUŸ (Comte Charles de). Deux ans au palais Farnèse (1886-1888). — I. 25 mai. 625. — II. Fin. 25 mars. 854.

NAPOLÉON Ier. Notes inédites. 10 avril. 3.

NISSON (C.). Le cadet. Roman. — IV. 10 avril. 112. — V. Fin. 25 avril. 313.

ODELIN (H.). Le Cardinal Richard Souvenirs personnels. 10 avril. 140.

OLLIVIER (Emile). La politique intérieure après le plébiscite. — I. 10 juin. 833. — II. Fin. 25 juin. 1133.

PARVILLE (Henri de). Revue des sciences. 10 avril. 188. — 10 mai. 601. — 10 juin. 1112.

PASCAL (Félicien). Henry Becque. 25 mai. 742.

PÉLADAN. Portraits de célébrités à Bagatelle (1830-1900). 25 mai. 789.

PERRET (Robert). Journal d'un voyage à Terre-Neuve. 25 juin. 1282.

PERREYVE (Henry). Lettres écrites de l'Oratoire. 10 avril. 72.

RENDU (Ambroise). Les hôpitaux parisiens et la laïcisation. 25 avril. 339.

RIVIÈRE (P.-Louis). L'Alhambra de Grenade. 10 mai. 593.

SAVARY (Hélie-Robert). L'Eglise et l'Etat au Brésil. 10 mai. 576.

SEILHAC (Léon de). Les syndicats révolutionnaires et la Confédération générale du travail. 25 juin. 1258.

TROGAN (Edouard). Les œuvres et les hommes. 25 avril. 388. — 25 mai. 804. — 25 juin. 1309.

VARLOY (Adrien). La municipalité parisienne depuis les origines jusqu'à la Révolution. 10 mai. 484.

VERSCHAVE (Paul). La Hollande politique. Le rôle des catholiques néerlandais depuis dix ans. 10 avril. 40.

VOGÜÉ (marquis de). *L'Action française et le Correspondant*. 10 juin. 989.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME DEUX CENT TRENTE-ET-UNIÈME

TABLE

DU TOME CENT QUATRE-VINGT-QUINZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT TRENTE-ET-UNIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 AVRIL 1908.

Notes inédites de Napoléon Ier. 3
La Hollande politique. — Le rôle des catholiques néerlandais depuis dix ans, par M. Paul VERSCHAVE. 40
Lettres écrites de l'Oratoire, avec un avant-propos du chanoine Bruley des Varannes, par M. l'abbé PERREYVE. 72
Au Maroc. — Récit d'un témoin. — II. — Fin, par M. Pierre DELHAYE. 88
Le Cadet. — Roman. — IV, par M. C. NISSON. 112
Le Cardinal Richard. — Souvenirs personnels, par M. H. ODELIN. . 140
L'Amérique de demain. — I. — Le problème des immigrants. Quelques moyens d'éducation : les hautes écoles du soir, les écoles d'été, par M. Félix KLEIN. 160
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. 188
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. 198
Bulletin bibliographique. 208

2e LIVRAISON. — 25 AVRIL 1908.

Si la guerre éclatait demain, par M. Francis MARRE. 209
La Hollande sociale, par M. Henri JOLY. 237
Un médecin courtisan au dix-septième siècle. Bourdelot, par MM. J. LEMOINE et A. LICHTENBERGER. 272
La faillite du divorce, par M. Joseph BIGENWALD. 298
Le Cadet. — Roman. — V. — Fin, par M. C. NISSON. 313
Les hôpitaux parisiens et la laïcisation, par M. Ambroise RENDU. . 339
T.-A. Edison, inventeur, par M. J. ARREN. 362
Le problème macédonien, par M. René HENRY. 376
Poésie. — Nature, par M. Olivier CALEMARD DE LA FAYETTE. . . . 386
Les Œuvres et les hommes, par M. Edouard TROGAN. 388
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. 406
Bulletin bibliographique. 416

3e LIVRAISON. — 10 MAI 1908.

L'Eglise catholique de France pendant la première séparation, par M. Bernard DE LACOMBE. 417
La crise russe. — Le tsarisme, par M. Edouard BLANC. 456
La municipalité parisienne depuis les origines jusqu'à la Révolution, par M. Adrien VARLOY. 484
L'Amérique de demain. — II. — Quelques traits de Chicago. — Comment se crée une paroisse. — La nouvelle œuvre d'extension catholique. — Un type de grande université, par M. Félix KLEIN. 502
Histoire d'un qui ne voit pas. — Nouvelle. — I, par M. Paul DARMENTIÈRES. 530
Amateurs d'art au dix-septième siècle, par M. le Cte DE CHAMPFLOUR. 561
La vie religieuse dans les pays sans concordat. — L'Eglise et l'Etat au Brésil, par M. H.-R. SAVARY. 576
Une merveille à sauver. — L'Alhambra de Grenade, par M. P.-Louis RIVIÈRE. 593
Revue des sciences, par M. Henri DE PARVILLE. 601
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. 611
Albert de Lapparent, par M. Etienne LAMY. 621

4e LIVRAISON. — 25 MAI 1908.

Deux ans au palais Farnèse (1886-1888). — I, par M. le Cte Charles de Moüy. 625
Les Indes anglaises. — I. 646
L'enseignement catholique et les livres scolaires, par M. G. de la Guillonnière. 673
La question vitale. — La population. — D'après le vingt-septième Congrès d'économie sociale, par M. A. Béchaux. 701
Histoire d'un qui ne voit pas. — Nouvelle. — II. — Fin, par M. Paul Darmentières. 714
Henri Becque. — L'homme et l'œuvre, par M. Félicien Pascal. . 742
Un médecin courtisan au dix-septième siècle. — Bourdelot. — II. Fin, par MM. J. Lemoine et A. Lichtenberger. 760
Portraits de célébrités (1830-1900), à Bagatelle, par M. Péladan. . 789
Les Œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre, par M. Edouard Trogan. . . . 804
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. 822
Bulletin bibliographique. 832

5e LIVRAISON. — 10 JUIN 1908.

La politique intérieure après le plébiscite, par M. Emile Ollivier. 833
Deux ans au palais Farnèse (1886-1888). — II. — Fin, par M. le Cte Charles de Moüy. 854
François Coppée, par M. Edmond Haraucourt. 874
Les Indes anglaises. — II. — Fin. 884
Conflits d'âmes. — Roman. — I, par M. Jean Bertheroy. . . . 915
A travers la Révolution, par M. de Lanzac de Laborie. 943
L'Action française, par MM. Ch. Maurras et L. Moreau. 959
Quelques précisions, par M. Etienne Lamy. 982
L'*Action française* et le *Correspondant*, par M. le Mis de Vogüé. . 989
Les Salons de 1908, par M. Max Doumic. 993
Revue des sciences, par M. Henri de Parville. 1112
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. 1122
Bulletin bibliographique. 1132

6e LIVRAISON. — 25 JUIN 1908.

La politique intérieure après le plébiscite. — II. — Fin, par M. Emile Ollivier. 1133
Les idées religieuses de Leibnitz, par M. George Fonsegrive. . . 1154
Les maîtres de l'Océanie, par M. Biart d'Aunet. 1180
Le premier congrès international contre le duel, à Budapest, par M. Pierre Le Rohu. 1204
Conflits d'âmes. — Roman. — II, par M. Jean Bertheroy. . . . 1215
Jeunes romanciers, par M. Henri Bremond. 1238
Le syndicalisme révolutionnaire et la Confédération générale du travail, par M. Léon de Seilhac. 1258
Journal d'un voyage à Terre-Neuve, par M. Robert Perret. . . . 1282
Les Œuvres et les hommes, chronique mensuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre, par M. Edouard Trogan. . . . 1309
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. 1326
Bulletin bibliographique. 1336

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 8464